



**Université Panthéon-Assas**

**Ecole doctorale Georges Vedel**

**PROBLÉMATIQUE DE LA GOUVERNANCE POLITIQUE EN  
AFRIQUE : SOCIOGENÈSE ET ENJEUX DE LA CRISE DE  
L'ÉTAT-NATION EN COTE D'IVOIRE**

**Thèse pour l'obtention du doctorat en Science Politique  
Présentée et soutenue publiquement le 18 Décembre 2014**

**Par**

**YAYA TRAORE**

**Sous la direction du Professeur Hugues PORTELLI**

**Membres du jury :**

**Mr. Hugues Portelli**, Professeur agrégé de droit public et de science politique,  
Université Paris II Assas

**Mr. Pierre Avril**, Professeur de droit émérite, Université Paris II Assas

**Mr. Jean-Marie Denquin**, Professeur de science politique, Université Paris X  
Nanterre

**Mr. Jean Jicquel**, Professeur de droit émérite, Paris 1 Panthéon Sorbonne

## **Avertissement**

La Faculté n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse ; ces opinions doivent être considérées comme propres à leur auteur.

**Mes Remerciements chaleureux,**

A mon directeur de thèse, le Professeur Hugues Portelli, qui a bien voulu accepter de diriger ce travail en dépit d'une surcharge de travail que lui imposent ses activités de professeur chercheur et d'homme politique (sénateur, maire) et d'avocat. Qu'il trouve ici l'expression de ma gratitude infinie !

Au personnel ainsi qu'au Directeur de l'école doctorale Georges Vedel, j'exprime ma profonde gratitude.

Aux membres du Jury qui ont accepté de participer à la soutenance et à l'évaluation de ce travail, l'expression de ma considération distinguée.

Aussi, à ma famille et à mes amis, j'exprime toute ma reconnaissance pour les conseils et soutiens durant ce travail.

Enfin, aux Passeurs de Savoir, aux Éclaireurs et Montreurs de Sens et de Chemins et surtout aux Transmetteurs de Flambeaux qui, à chaque génération, savent redonner goût, susciter des vocations et perpétuer la noblesse de la Pensée au nom de la Dignité et de la Liberté de l'Être, toute notre reconnaissance. Sans Pensée libre, point d'Être !

## Résumé

### **Titre : Problématique de la Gouvernance politique en Afrique : Sociogenèse et enjeux de la crise de l'État-nation en Côte d'Ivoire**

**Mots-clés : Crise, Côte d'Ivoire, État-nation, crise politique, rébellion**

Cette thèse porte sur la *crise* ivoirienne dans ce qu'elle décline de pluralité étiologique, de complexité dimensionnelle mais également d'intérêt épistémologique et heuristique en raison des pistes analytiques qu'elle ouvre et permet. Elle enracine la crise dans le « sol des fondations » développementalistes et du diffusionnisme des modèles étatiques à l'épreuve de la donne endogène. L'Houphouëtisme, conception pragmatiste du pouvoir, structure en grande partie la trajectoire ivoirienne postcoloniale marquée par le double cycle de la stabilité et de l'implosion crisogène. La crise structurelle de l'État-nation ivoirien a un complexe étiologique pluriel (économique, social, foncier, migratoire, politique, biopolitique). La faillite du modèle agro-exportateur a servi de terreau fertile à la triple crise socio- économique, politique et militaire. La phénoménologie belligène puise, en réalité, dans des causes lointaines et structurelles. Manipulant l'autochtonie et la différence ethnique à des fins politiciennes, les entrepreneurs politiques ivoiriens semblent avoir choisi le pouvoir au détriment de la nation. L'ivoirité, en tant qu'idéologie d'exclusion, est, en réalité, un outil biopolitique au service de la préservation tant du pouvoir que de l'hégémonie politique. Elle symbolise autant la déhouphouëtisation que la rupture du consensus social. Autant l'ethnie n'est pas, selon nous, une momie autant l'ivoirité ne constitue point ici un disque dur étiologique. Plus profondes et structurelles, les causes de la crise ivoirienne s'enracinent tant dans la généalogie que dans la trajectoire de l'État-nation à la construction inachevée. Renversant le paradigme marxiste, nous donnons ici le primat au politique sur l'économique dans une réalité ivoirienne marquée par la double faiblesse du secteur privé et de la société civile, conférant à la sphère étatique et son immense manne une importance néopatrimoniale. La rébellion et le recours aux armes comme moyens concurrentiels dans la conquête du pouvoir et la partition consacrent la fracture de l'État-nation, aggravée par la crise postélectorale de 2010/2011. La prégnance des enjeux politiques n'empêche point de recourir à l'interparadigmaté ainsi qu'à la bénéfique connexion des sciences pour un éclairage politologique, et au-delà, une exploration de ce champ épistémique que constitue la Côte d'Ivoire « dans » et « avec » le Monde.

**Title: Problematic of political governance in Africa: Sociogenesis and Stakes of the crisis of the Ivorian Nation-state**

**Keywords : Crisis, Côte d’Ivoire, Nation-state, political crisis, rebellion**

This thesis focuses on the Ivorian **crisis** in what it holds in terms of etiological dimensional complexity but also of epistemological and heuristic interest because of the analytical ideas it opens and allows. It roots the crisis in the "rockbottom" of developmentalist theories and the diffusionism of state models resistant to endogenous data. Houphouëtism, a pragmatist conception of power, structures most of the Ivorian postcolonial trajectory marked by the dual cycle of stability and crisisogenic implosion. A structural crisis of the Ivorian nation-state with a manifold etiologic complex (economic, social, land use, migration, politics, biopolitics). The failure of an agricultural export model fed the threefold crisis: socio-economic, political and military. The phenomenology generating war goes back, in fact, to structural and remote causes. Manipulating indigenism (autochthonous) and ethnic differences for political ends, Ivorian political "entrepreneurs" seem to have opted for power at the expense of the nation. Ivoreanity, as an ideology of exclusion, is in reality a biopolitical tool at the service of retaining power as well as political dominance. It symbolizes the dehoupouëtization as well as the break up of social consensus. Neither is ethnicity, in our opinion, a mummy, nor is Ivoreanity here an etiological hard drive. Deeper and more structural, the causes of the Ivorian crisis are rooted as much in the genealogy as in the trajectory of the nation-state whose construction is still unfinished. Reversing the Marxist paradigm, here we give primacy to the political over the economic in an Ivorian reality marked by a double weakness of private sector and civil society, giving the state sphere and its immense manna a neo-patrimonial importance. Rebellion and the use of weapons as a means to compete in the conquest of power and partition emphasize the collapse of the nation-state, aggravated by post-election crisis of 2010/2011. The salience of political issues does not prevent resorting to interparadigmity and the beneficial connection of science to political science insights, and Beyond, an exploration of this epistemic field that is Côte d'Ivoire "in" and "with" the World.

<b>Liste des principales abréviations</b>
---

**ANC** ( African National Congress)

**AOF** (Afrique Occidentale Française)

**APO** (Accord Politique de Ouagadougou)

**APR** (Alliance Pour la République)

**CDVR** (Commission Dialogue Vérité et Réconciliation)

**CEDEAO** (Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest)

**CEI** (Commission Électorale Indépendante)

**CURDIPHE** (Cellule universitaire de Recherche et de Diffusion des Idées et Actions Politiques du Président Henri Konan Bédié)

**FAFN** (Forces Armées des Forces Nouvelles)

**FANCI** (Forces Armées Nationales de Côte d’Ivoire)

**FESCI** (Fédération des Étudiants et Scolaires de Côte d’Ivoire)

**FMI** (Fonds Monétaire Africain)

**FN** (Forces Nouvelles)

**FPI** (Front Populaire Ivoirien)

**FRCI** (Forces Républicaines de Côte d’Ivoire)

**LIDER** (Liberté Démocratie pour la République)

**LIDHO** (Ligue Ivoirienne des Droits de l’Homme)

**MEECI** (Mouvement des Élèves et Étudiants de Côte d’Ivoire)

**MFA** (Mouvement des Forces de l’Avenir)

**MJP** (Mouvement pour la Justice et la Paix)

**MPCI** (Mouvement Patriotique de Côte d’Ivoire)

**MPIGO** (Mouvement Populaire Ivoirien du Grand Ouest)

**MINUCI** (Mission des Nations Unies en Côte d’Ivoire)

**ONU** (Organisation des Nations Unies)

**ONUCI** (Organisation des Nations Unies en Côte d’Ivoire)

**OUA** (Organisation de l’Unité Africaine)

**PDCI- RDA** (Parti Démocratique de Côte d'Ivoire- Rassemblement Démocratique Africain)

**PIT** (Parti Ivoirien du Travail)

**PNRRC** (Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire)

**PPTE** (Pays Pauvre Très Endetté)

**RDR** (Rassemblement des démocrates républicains)

**RHDP** (Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix)

**RECAMP** (Renforcement des capacités de Maintien de la Paix)

**RFI** (Radio France Internationale)

**RTI** (Radiotélévision Ivoirienne)

**SYNABEFACI** (Syndicat national des travailleurs des banques, établissements financiers, assurances et cabinets de courtage en assurance de Côte d'Ivoire)

**SYNACASS-CI** (Syndicat national des cadres supérieurs de la santé)

**SYNARES** (Syndicat National de Recherche et de l'Enseignement supérieur)

**UA** (Union Africaine)

**UDPCI** (Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire)

**UEMOA** (Union Économique et Monétaire de l'Ouest Africain)

**UGTCI** (Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire) mais aussi l'UPACI (Union patronale de Côte d'Ivoire)

**UPACI** (Union Patronale de Côte d'Ivoire)

## Sommaire

<b>Introduction.....</b>	<b>9</b>
<b>Première partie: Statogenèse et mystique du Développement en Côte d’Ivoire</b>	<b>79</b>
Titre I : La construction de l’État-nation ivoirien.....	86
Chapitre I : La Côte d’Ivoire indépendante à l’assaut de l’espace vital géopolitique, géoéconomique et stratégique.....	90
Chapitre II : Les Fondements de l’État-nation ivoirien.....	139
Titre II : La sociogenèse de la crise ou les fondements étiologiques et symptomatologiques.....	231
Chapitre I : Limites du modèle de développement ivoirien.....	234
Chapitre II : Crise de l’État-nation.....	275
<b>Deuxième partie : La conquête et le contrôle de la sphère étatique comme enjeu structurant de la crise politico-militaire.....</b>	<b>319</b>
Titre I : Les enjeux de la crise politique.....	325
Chapitre I : Bédié comme anti Houphouët ou la rupture du consensus national.....	328
Chapitre II : Champ politique et primat du politique sur l’économique comme enjeu majeur de citoyenneté.....	382
Titre II : Le conflit armé comme moyen de conquête et de contrôle du pouvoir et de la sphère d’État ou le tournant de la rébellion ivoirienne.....	471
Chapitre I : La rébellion armée comme preuve de la fracture de l’État-nation ivoirien.....	474
Chapitre II : Scénographie démocratique, liturgie électorale et crise postélectorale.....	541
<b>Conclusion générale.....</b>	<b>644</b>

## INTRODUCTION

### Matrice sociale et fil d'ariane politologique

Dans la vie des nations, la loi de l'alternance opère avec une déferlante dialectique dont la crise procède. Il existe chez chaque nation un désir renanien que relativisent les moments d'atteinte au vivre ensemble. La crise ivoirienne met le vivre ensemble à l'épreuve des faits quand « le peuple n'aime pas le peuple »<sup>1</sup>, selon le titre évocateur du livre d'un ivoirien ayant vécu de l'intérieur l'enfer de la crise. La faillite de l'État décompose le corps social et met en relief les limites de la régulation politique et surtout la nécessité de l'État à l'heure du postmodernisme dont certains penseurs théorisent son crépuscule, sinon sa fin.

L'État comme produit de l'histoire a ses âges de splendeurs et de misères. Sa modernité ainsi que sa postmodernité en disent assez sur ses mutations et les défis auxquels il fait face. Comme forme de *domination souveraine* sur un territoire déterminé et doté « d'une capacité de régulation supérieure à celles des formations politiques antérieures, du type des anciens empires ou des cités »<sup>2</sup>, écrit le philosophe allemand, Jürgen Habermas, l'État, dans le sillage du capitalisme en construction, fut un *État administratif, fiscal, social et régulateur*.<sup>3</sup> Si le philosophe allemand dont nous relativiserons plus loin la thèse de l'« Après l'État-nation » reconnaît la fonction régulatrice, il pense que les fonctions de l'État social ne peuvent plus être remplies par l'État-nation et doivent être transférées vers

---

<sup>1</sup> Kouakou Gbahi Kouakou, *Le peuple n'aime pas le peuple. La Côte d'Ivoire dans la guerre civile*, Gallimard, 2006, p.29

<sup>2</sup> Jürgen Habermas, *Après l'État-nation, Une nouvelle constellation politique*, Fayard, 2000, p.32

<sup>3</sup> Idem., pp.32-33

des « unités politiques qui se portent en quelque sorte à la hauteur d'une économie devenue transnationale. »<sup>4</sup>

A la lumière de ces propos, l'on comprend bien que la thèse de l'après l'État-nation, tout en charriant une bonne part de relativité et de nuance, nomme aussi autant la crise des États que celle des États-nations.<sup>5</sup>

Plus que jamais, la problématique de la capacité des infrastructures étatiques et leurs déclinaisons institutionnelles à résister aux chocs est donc devenue un enjeu à la fois politique, social et épistémologique.

Même autonomisé, le champ politique<sup>6</sup> procède de la vitalité sociétale et de la dynamique qui la nourrit. Comme le précise Dominique Colas, la formule d'Aristote selon laquelle « l'homme est un animal politique » pourrait se traduire par : « l'homme est un animal social » et le lien politique peut être appréhendé comme un aspect du lien social.<sup>7</sup> En Côte d'Ivoire comme ailleurs, l'État charrie l'idée de la stabilité au sens de quelque chose de solide qui tient la multitude humaine afin d'assurer sa pérennité. Même analysée sous l'empire de la loi comme hier chez les Grecs<sup>8</sup>, la stabilité de l'État puise souvent dans l'autorité voire la violence au gré des circonstances et des défis affrontés par le pouvoir. A juste titre, Maurice Duverger écrit qu'aucune société politique ne peut vivre sans un consensus relatif sur le gouvernement ; son rapport aux citoyens ; les rapports de ceux-ci entre eux tout en ajoutant qu'aucune ne peut néanmoins vivre qu'avec le consensus, un recours à la coercition étant nécessaire.<sup>9</sup> L'on mesure ainsi la pertinence de la question formulée par le professeur Pierre Avril en ces termes « Qui fait la loi ? »<sup>10</sup> quand l'on sait la société politique traversée par une pluralité d'acteurs et d'institutions. L'État, dans sa fabrique de la Loi, ne tient-il pas compte de la teneur sociologique et des enjeux du moment sans oublier les courants d'idées et d'opinions qui traversent la société tout en la tissant?

---

<sup>4</sup> Jürgen Habermas, *Après l'État-nation, Une nouvelle constellation politique*, op.cit., p.33

<sup>5</sup> Le Concept d'État-nation sera étudié plus en profondeur plus loin.

<sup>6</sup> Nous analyserons plus loin la notion de champ politique, surtout à la lumière de la conception du sociologue français Pierre Bourdieu (1930-2002) dont les travaux ont accordé une importance heuristique et épistémologique à ce concept.

<sup>7</sup> Dominique Colas, *Sociologie politique*, PUF, 2008, Introduction XXVII

<sup>8</sup> Idem., p.382

<sup>9</sup> Maurice Duverger, « Le Consensus » in *Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et juridiques*, numéro 05, avril 1978, p.27

<sup>10</sup> Pierre Avril, « Qui fait la loi ? » in « La Loi », *Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et juridiques*, numéro 114, septembre 2005, p. 97

État, souligne Dominique Colas, vient du latin *stare* (demeurer) qui impose l'idée de stabilité, de permanence<sup>11</sup> et le mot ne s'est imposé dans le vocabulaire politique français que tardivement au XVIIIe siècle et même seulement à la fin du XIX siècle, ajoute-t-il.

L'idée d'État porte également en elle la question essentielle de l'hégémonie dont le professeur Hugues Portelli rappelle qu'elle fut, avec intérêt, étudiée par Gramsci. Pour le penseur italien, précise le professeur, l'État est conçu élargi, c'est-à-dire intégrant à la fois la société civile et la société politique et comprenant « fonction hégémonique et fonction dominatrice. » Cette conception pose nécessairement la question de la conquête du pouvoir en termes nouveaux d'autant que conquérir l'État et le renverser passent par l'*hégémonie*, la « direction intellectuelle et morale », idéologique, sans laquelle une suprématie durable est impossible.<sup>12</sup> L'on verra que dans le cadre de la Côte d'Ivoire, l'Houphouëtisme n'était point dénué d'ambition hégémonique, surtout dans son rapport aux Ivoiriens, à la sous-région ouest africaine voire à l'échelle du continent.

C'est ainsi que l'État en Côte d'Ivoire, comme ailleurs, s'est fait missionnaire. La nation était son pari. L'État-nation<sup>13</sup> s'avère pourtant une construction improbable tant il n'est pas facile de réaliser la coïncidence entre l'État et la nation.<sup>14</sup> En dépit du volontarisme pour « la création des identités nationales »<sup>15</sup>, la diversité de la société plurale met au défi la mystique unificatrice. Les nations ont leurs scènes que les États savent aménager. Sur ces scènes, la liturgie, la tragédie, le théâtre et les gestes narratives déroulent leur architecture, expriment leur génie au nom de l'unité nationale.<sup>16</sup>

Comme écrit dans un livre récent sur les secrets de la création de l'État d'Israël, tout nouveau peuple en quête d'identité a besoin d'un ethos et d'une mémoire collective.<sup>17</sup> Aussi, la belle formule de Pierre Legendre ne dit pas le contraire : « les États modernes sont des fictions généalogiques : ils sont construits comme des êtres qui seraient doués de Raison, pour faire obstacle à la dé-Raison »<sup>18</sup>, d'où, poursuit-il, « par les montages du Droit, les États organisent que les humains cèdent la place à

<sup>11</sup> Dominique Colas, *Sociologie politique*, op.cit., p.382

<sup>12</sup> Hugues Portelli, « GRAMSCI Antonio, 1891-1937, Cahiers de prison » in *Dictionnaire des œuvres politiques*, F ; Châtelet, O ; Duhamel, É.Pisier, PUF, Quadrige, 2001, p.382

<sup>13</sup> Nous reviendrons largement sur ce concept central de notre thèse. Il sera traité en profondeur.

<sup>14</sup> Anne – Marie Thiesse, *La création des identités nationales. Europe XVIIIe- XIXe siècle*, Éditions du Seuil, 2001, p.237

<sup>15</sup> Idem., p. 237

<sup>16</sup> Idem., p.139

<sup>17</sup> David Ben Gourion, *Journal 1947-1948, Les Secrets de la création de l'État D'ISRAEL*, Éditions de la Martinière, 2012, p. LVIII

<sup>18</sup> Pierre Legendre, *La fabrique de l'homme occidental*, Éditions Mille et une nuits, Arte, 2000, p. 20

d'autres humains, pour que les fils- les fils de l'un et de l'autre sexe- succèdent aux fils. »<sup>19</sup>

La trajectoire postcoloniale ivoirienne, à propos, est à lire dans la dynamique du temps long et sa transmission intergénérationnelle tant au niveau de la culture que des élites politiques. La génération de Félix Houphouët-Boigny<sup>20</sup> fit de l'activité politique une vocation selon l'acception de Max Wéber.<sup>21</sup> Une vocation doublée ici d'une autoreprésentation prophétique et missionnaire. S'agissant des faiseurs d'Histoire, Max Wéber pose avec justesse la question éthique « quel homme faut-il être pour avoir le droit d'introduire ses doigts dans les rayons de la roue de l'histoire ? »<sup>22</sup> Question essentielle dans le cadre de cette thèse d'autant qu'elle renvoie à la problématique générale de la production sociétale cyclique des « pères » des indépendances également qualifiés de « pères fondateurs » des jeunes nations africaines postcoloniales. L'expression pères fondateurs renvoie, écrit Jean-Louis Quermonne, aux « Founding Fathers » des États-Unis d'Amérique, (Washington, Adams, Jefferson, Madison), les premiers occupants de la présidence américaine.<sup>23</sup> Au-delà, ne renvoie-t-elle pas à la problématique de la marge de manœuvre et de l'influence des acteurs prééminents en dépit de la structure sociétale ? La mystification de ces figures politiques africaines de premier plan participe autant d'une certaine fétichisation que de la construction des États-nations ayant fait de l'unité un impératif sacrosaint. Le destin des jeunes États-nations était donc en grande partie lié à leurs visions, leurs forces et leurs faiblesses. Hegel n'écrivait-il pas qu' « en poursuivant leurs intérêts les hommes font l'histoire et sont en même temps

<sup>19</sup> Idem., p. 20

<sup>20</sup> Officiellement né en 1905, Félix-Houphouët, de son vrai nom, n'ajoutera Boigny (bélier en baoulé) à son nom qu'en 1946 à Dakar, où il fait escale en partance pour la France, après son élection comme député de la colonie de Côte d'Ivoire. (Voir Samba Diarra, *Les faux complots d'Houphouët-Boigny, Fracture dans le destin d'une nation*, Karthala, 1997, p.27, notes de bas de page).

Quant à sa date de naissance ainsi que le lieu à Yamoussoukro, cette version officielle répandue est contestée par Bernard Doza qui, dans son livre dans *Liberté confisquée. Le complot franco-africain*, Bibli-Europe, 1991, p.19, écrit que le président ivoirien serait né à Gourouminankro en 1893.

Un autre auteur confirme l'ajout tardif de « Boigny ». Voir Amadou KONE, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, Kartala, 2003, p.186 : « Si l'on s'en tient aux dires du président, il semble que sa famille ait eu, dans le passé, des rapports étroits avec les Yaourés et les Gouros de la région de Bouaflé. Le nom BOIGNY qu'il ajouta à son patronyme le 6 Décembre 1945 à Dakar, après son élection à la députation, serait selon Lucien Yao Kouamé le surnom d'un personnage célèbre de cette région. Celui-ci était un chasseur de grand renom. On raconte que lorsqu'il allait à la chasse, il emportait avec lui une corne de jeune bélier dans laquelle il plaçait une poudre magique. » Si pour l'un, c'est en 1946 et pour l'autre, plutôt en 1945 que l'ajout a été fait, les deux auteurs se retrouvent à propos.

<sup>21</sup> Max Wéber, *Le savant et le politique*, Éditions Plon, Univers Poche, 1963, p.194

<sup>22</sup> Idem., p.195

<sup>23</sup> Jean-Louis Quermonne, *Les régimes politiques occidentaux*, cinquième édition mise à jour, Editions du Seuil, 2006, p.41 citant Bernard E. Brown, *L'État et la politique aux États-Unis*, Paris, PUF, « Thémis », 1994

« les outils et les moyens de quelque chose de plus élevé, de plus vaste, qu'ils ignorent, qu'ils réalisent de façon inconsciente » ?<sup>24</sup> « C'est, poursuit le philosophe allemand, la « Ruse de la Raison » qui utilise la déraison pour se produire dans le monde : l'histoire est au-delà du bien et du mal et des critères de la vie morale ordinaire. »<sup>25</sup>

Dans cette optique hégélienne où l'histoire universelle n'est pas le lieu de la félicité, où les périodes de bonheur sont des pages blanches<sup>26</sup>, c'est bien le primat et la centralité des intérêts qui prévalent tant dans les relations interhumaines qu'interétatiques comme le général De Gaulle l'a si bien reconnu s'agissant de l'hypocrisie de l'amitié entre États cachant mal d'ailleurs la toile de fonds des intérêts. N'est-elle pas d'une pertinence actuelle la thèse de Max Wéber selon laquelle « le résultat final de l'activité politique répond rarement à l'intention primitive de l'acteur » ?<sup>27</sup> Si cette thèse peut servir d'excuse facile pour la responsabilité de l'acteur, elle révèle en partie la tragédie de la politique, l'asymétrie entre le discours et le fait, l'intention et la finalité. Comment comprendre la crise ivoirienne sans son articulation au temps long et aux hommes politiques ivoiriens au cœur de la cité politique depuis plus de cinquante ans, acteurs parmi lesquels Félix Houphouët-Boigny constitue une singularité ?

Et si la fracture ethno-régionale ivoirienne était en soi symptomatique d'une fracture beaucoup plus profonde et plus structurelle interrogeant les infrastructures et les fondements de l'État-nation ? Avant que Alassane Ouattara, l'actuel Président de la République, ne devînt « le fétiche adoré »<sup>28</sup> des nordistes ivoiriens ayant trouvé en lui leur figure d'identification collective et leur héros politique, quasi messianisé, la nation n'avait-elle pas déjà montré des faiblesses diverses ?

---

<sup>24</sup> Hegel, *La raison dans l'Histoire*, Félix Meiner Verlag, 1955, Librairie Plon, 1965, p.19

<sup>25</sup> Idem., p.19

<sup>26</sup> Idem., p.19

<sup>27</sup> Max Wéber, *Le savant et le politique*, op.cit., p.199

<sup>28</sup> La métaphore du fétiche renvoie ici au culte de la personnalité, à la messianisation des figures politiques de premier plan en Afrique et ailleurs dans le monde. Dans la fabrique de leur singularité, les Hommes de pouvoir, rois, empereurs ou présidents ont partout puisé dans les représentations culturelles, cultuelles, symboliques et mythologiques. À propos de fétiche, nous verrons plus loin que Laurent D. Fologo, resté longtemps ministre de Félix Houphouët-Boigny, disait de ce dernier qu'il était le seul fétiche ivoirien qui méritait d'être adoré. Les pères des indépendances africaines affectionnaient particulièrement les gestes et les épopées dont ils étaient les héros. D'où la filiation symbolique de la plupart d'entre eux avec les empereurs et rois prestigieux d'hier. Symétrie avec les héros d'hier visant à légitimer des pouvoirs dont la modernité n'empêchait nullement l'enracinement mytho-traditionnaliste. L'on peut même dire qu'en Côte d'Ivoire chaque grand groupe ethno-régional a son fétiche, son héros politique. Félix Houphouët-Boigny, le père de la Nation, continue d'ailleurs à être encore un fétiche adoré, une précieuse ressource politique, que les entrepreneurs politiques n'hésitent pas à utiliser pour des besoins de captation symbolique et électorale.

La prégnance du politique en Côte d'Ivoire comme enjeu majeur ne puise-t-elle pas dans une étiologie complexe renvoyant jusqu'à l'altérité coloniale ? L'entrée du pays dans le cycle de la violence armée pose la problématique générale du potentiel belligène et crisogène de la politique en tant que la violence politique demeure « une énigme de recherche »<sup>29</sup> même si l'on sait que dans les sociétés pluriethniques, « l'inégal accès au pouvoir politique a nourri le plus grand potentiel de désintégration politique. »<sup>30</sup> N'a-t-il pas provoqué, poursuit Philippe Braud, « l'éclatement d'États multinationaux comme l'Empire ottoman et l'Autriche-Hongrie, à la faveur d'une défaite »<sup>31</sup> et nourri des violences en Yougoslavie où fut contestée la prépondérance serbe, en Inde et au Nigéria « en dépit de l'organisation fédérale du pouvoir »<sup>32</sup> ? Pour mieux comprendre donc la crise ivoirienne, marquée par une violence multiforme, ne faut-il pas consentir à l'effort d'aller à la rencontre de l'histoire des fondements et des fondations d'autant qu'en dépit de ce que Arjun Appadurai appelle « les identités prédatrices »<sup>33</sup>, « les insécurités d'État peuvent pénétrer les capillaires de la société civile par des efforts délibérés de mobilisation de masse, la politisation de certaines forces armées »<sup>34</sup> sans oublier la répression contre des communautés ethniques particulières.<sup>35</sup>

Francis Akindès, chercheur ivoirien, utilise la « rupture du compromis houphouëtiste »<sup>36</sup> comme élément important dans les causes de la crise ivoirienne.

---

<sup>29</sup> Philippe Braud, *Violences politiques*, Éditions du Seuil, 2004, p.111

<sup>30</sup> Idem., pp.123-124

<sup>31</sup> Idem., p.124

<sup>32</sup> Idem., p.124

<sup>33</sup> Arjun Appadurai, *Géographie de la colère, La violence à l'âge de la globalisation*, Petite bibliothèque Payot, 2007, p.80

<sup>34</sup> Idem., p.151

<sup>35</sup> Idem., p.151

<sup>36</sup> Francis Akindès, *Les racines de la crise ivoirienne militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Monographie, CODESRIA, Dakar, 2004, pp.8-18. Francis Akindès est professeur de sociologie économique à l'Université de Bouaké en Côte d'Ivoire et chercheur associé à l'IRD (Institut de Recherche pour le Développement-France). Dans cette monographie, il cite trois paramètres sur lesquels repose ce qu'il appelle le compromis houphouëtiste entendu comme méthode et moyens par lesquels Houphouët-Boigny est parvenu à asseoir durablement son Pouvoir, à acheter la paix sociale et la stabilité du pays. Ainsi, ces trois paramètres sont (une politique volontariste et centralisée d'ouverture sur l'extérieur, la philosophie du grilleur d'arachides et enfin une gestion paternaliste de la diversité sociale). Le volontarisme du premier président ivoirien reposait sur une conception autoritaire du Pouvoir personnel et une place de l'État dans l'économie malgré l'ouverture sur l'extérieur. La philosophie du grilleur d'arachides fait référence au dicton repris par Houphouët selon lequel on ne doit pas empêcher un grilleur d'arachides d'en mesurer la teneur en sel, autrement dit le grilleur d'arachide doit en mettre dans sa bouche pour bien vérifier la dose de sel dans l'arachide. Cette métaphore était traduite dans la réalité et le quotidien du Pouvoir en Côte d'Ivoire avec l'impunité et la banalité concernant le pillage et la corruption, le président ayant une pratique néopatrimoniale de l'État. Ce que nous analyserons plus loin à travers « la politique du ventre » chère à Jean- François Bayart, que nous appelons mangercratie comme service à soi, était une pratique tolérée voire encouragée. Aussi, selon Akindès le compromis houphouëtiste reposait sur une gestion paternaliste des ethnies, des régions, le président se concevant comme un père de la nation, conscient

Esthétisation de la pluralité sociale dans le moule du réalisme froid comme option politicienne au nom de la fragilité des jeunes nations postcoloniales, ici en Côte d'Ivoire, le temps court croise la logique du lointain postulée comme vision du politique dans ce qu'il porte de tensions multiples. Tensions en partie liées à la réalité relationnelle du pouvoir impliquant à la fois les réseaux et la pluralité des acteurs y compris ceux de la société civile. À propos, Philippe Braud rappelle que « la science politique contemporaine met fortement l'accent sur la problématique des réseaux. »<sup>37</sup> Et si ce compromis houpouëtiste lui-même recélait tant de secrets, de dimensions que nous ne manquerons d'analyser dans ce travail ? Comme l'écrit Jean-François Bayart, la Côte d'Ivoire houpouëtienne a fait, dès le départ, le choix de « l'alliance structurelle »<sup>38</sup> avec la France, dimension qui mérite d'être prise également en compte dans la compréhension de la crise.

Pour mieux élucider cette question importante de la mise en perspective de la spécificité ivoirienne avec le mouvement global des États-nations et des crises qui les minent, on ne peut ici déroger à la règle de la structuration tryptique en sciences sociales, en somme les trois points classiques d'une introduction : définition et intérêt du sujet (I), Méthodologie de recherche et difficultés rencontrées (II), Problématique et Annonce du plan (III).

## I- Définition et intérêt du Sujet

### *A- Formulation*

Titrée « **Problématique de la gouvernance politique en Afrique : Sociogenèse et enjeux de la crise de l'État-nation en Côte d'Ivoire** », cette thèse, comme précisé plus haut, porte l'ambition de transcender le « courtermisme », l'immédiateté et le bouillon phénoménologique, non moins vacarme médiatique, très souvent focalisé sur l'ivoirité, érigée à tort, selon nous, en disque dur étiologique d'une crise pourtant complexifiée par tant de facteurs, déclinés jusqu'au dépassement des frontières physiques de la Côte d'Ivoire. La définition du sujet doit à sa formulation en raison

---

de la nécessité de la redistribution sociale. Néanmoins, cette gestion avait ses limites, ses déséquilibres voire ses abus.

<sup>37</sup> Philippe Braud, *La science politique*, PUF, 2<sup>ème</sup> édition, 1982, 2011, p.74

<sup>38</sup> Jean-François Bayart, *L'État en Afrique, La politique du ventre*, Fayard, 1989, 2006, p.47

de l'ancrage état-national que nous avons donné à la crise même si les enjeux politiques restent centraux.

### ***B- Définition des mots-clés***

Il faut préciser que les mots-clés seront largement élucidés dans ce travail même si certaines clarifications sémantiques sont nécessaires dans une introduction. Ainsi dans notre titre le mot **gouvernance** est d'emblée d'un intérêt polémique, en témoignent l'origine et l'émergence du concept<sup>39</sup>. La gouvernance n'est-elle pas analysée, sous certaines grilles de lecture, comme une menace contre le pouvoir politique et le gouvernement ? Le mot gouvernance est un concept qui n'a pas, à ce jour, une définition claire et achevée.

Ce manque de précision kelsenienne n'empêche pourtant pas le succès médiatique et scientifique du concept, même dans des revues scientifiques de prestige. Aussi, en dépit de la longue clarification déjà donnée en notes de bas de page sur le concept de gouvernance politique, ne faut-il pas aussi ajouter que la gouvernance comme « forme de gestion politique fondée sur la négociation entre multiples instances »<sup>40</sup> est également postulée voire critiquée comme opposition au « gouvernement », comme acteur centralisé ou à l'État qui n'a plus le monopole de la définition des choix collectifs.<sup>41</sup>

La gouvernance serait de ce fait une menace contre le pouvoir au sens qu'elle l'éclate, l'éparpille et le redistribue entre plusieurs acteurs et plusieurs pôles décisionnels. La crise de l'autorité<sup>42</sup> et la décomposition du pouvoir<sup>43</sup> sont des opportunités pour d'autres acteurs, surtout les organisations internationales, les

---

<sup>39</sup>Ali Kazancigil, *La gouvernance. Pour ou contre le politique ?* Éditions Armand Colin, 2010. Dans ce livre dont nous parlerons plus loin dans le point consacré à la gouvernance, l'auteur analyse la généalogie du concept, ses conditions historiques d'apparition, son mouvement, sa réapparition au XX<sup>e</sup> siècle dans l'univers de l'entreprise avant d'être au cœur des politiques néolibérales. Ce qui a valu au concept beaucoup de critiques avant de s'imposer comme incontournable, prisé même des associations et organisations non gouvernementales qui critiquent les politiques néolibérales et qui invitent pourtant à la bonne gouvernance. Le mot gouvernance, utilisé dans le sens de bonne gestion, d'optimisation des ressources et des dépenses au nom de l'efficacité et de la réponse aux besoins des populations, est polysémique. L'on parle de gouvernance d'entreprise, de gouvernance politique, de gouvernance économique et même de gouvernance multilatérale. L'auteur souligne néanmoins, comme nous le verrons plus loin, la confrontation entre le politique et la gouvernance, la seconde étant concurrente du premier et invitant souvent à associer la société civile dans la construction des politiques publiques. La gouvernance serait-elle, sous cette acception, antipolitique, voire post politique ? Serait-elle un véritable « opium du peuple » dressé contre le politique et profitant du désenchantement de l'État ? (p.14)

<sup>40</sup>Achille Weinberg, « Le pouvoir, éclipse et réapparition », in *20 ans d'idées, le basculement, Revue sciences humaines, numéro spécial, Numéro 22*, janvier 2011, p.66

<sup>41</sup>Idem., p.68

<sup>42</sup>Achille Weinberg, « Le pouvoir, éclipse et réapparition », in *20 ans d'idées, le basculement*, article cité, p.66

<sup>43</sup>Idem., p.66

Organisations non gouvernementales (ONG) pour investir le champ de l'action, voire en partie le champ politique.

**La gouvernance** pencherait plus vers un mode horizontal et pluri-acteurs quand le gouvernement ou l'État fonctionnerait selon un mode vertical traditionnellement fondé sur le monopole des prérogatives. Aussi, une autre justification au choix par nous du concept gouvernance, si célèbre mais aussi flou<sup>44</sup>, c'est justement l'implication et l'interaction entre plusieurs acteurs, organisations et pays dans la gestion de la crise ivoirienne, allant jusqu'à disputer à l'État ivoirien ses prérogatives régaliennes voire saper sa souveraineté. La crise ivoirienne a été, sous ce postulat, un excellent cas de gouvernance ayant nécessité un mode beaucoup plus horizontal en termes de gestion de crise jusqu'aux élections voire la proclamation des résultats, certifiés par la représentation locale de l'ONU. L'on peut même arguer que le pays, avec la crise, fut placé sous tutelle de la communauté internationale.

Le péril du « morcèlement de l'espace national en multiples seigneuries »<sup>45</sup> est devenu une sombre réalité dans maints pays africains tels le Libéria, la Sierra Leone, la Somali, le Tchad ou tout récemment la Côte d'Ivoire ou le Mali en proie à l'irrédentisme touareg auquel se mêle une menace islamiste sérieuse.

Crise ou conflit ivoirien, l'on retrouve les deux qualificatifs. La première formulation, la plus répandue, à la fois utilisée par les chercheurs dont les politistes et les journalistes mais aussi par la communauté internationale est celle de **la crise ivoirienne**.<sup>46</sup> Outre cette formulation, autrement cette qualification, il n'est pas rare de voir l'expression **le conflit ivoirien**.<sup>47</sup>

Pour notre part, nous avons opté pour la première notion, celle de **crise** tant dans la formulation de notre titre que dans la qualification focale de la situation en Côte d'Ivoire. Nous ne manquerons guère d'étudier plus en profondeur les deux notions : crise et conflit.

Il convient néanmoins de poser déjà les jalons définitionnels de la notion de **crise** en tant qu'elle « connote l'idée de perturbation, de dysfonctionnement dans le

---

<sup>44</sup> Idem., p.68

<sup>45</sup> Marc Adoux Papé, *Les conflits identitaires en « Afrique francophone »*, op.cit., p. 105

<sup>46</sup> Souligné et mis en relief par nous. Cette notion fera l'objet d'analyse approfondie.

<sup>47</sup> Idem

fonctionnement routinier d'un système ou le déroulement d'un processus. Une rupture d'équilibre provoque une tension qui appelle une certaine dramatisation ». <sup>48</sup>

Quant à la notion précise de **crise politique**, elle est, selon les mêmes auteurs du *dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, susceptible de renvoyer à quatre grandes catégories situationnelles : crise gouvernementale, crise de régime, crise de l'État et enfin la notion de crise internationale affectant la diplomatie et les relations entre États ou organisations internationales. <sup>49</sup>

Quant au terme **sociogénèse**, charriant l'imaginaire du commencement, de la fondation, il renvoie également à la teneur étiologique <sup>50</sup> et symptomatologique <sup>51</sup> de la crise au-delà de la formation de l'État et de sa dynamique de pénétration de la société. Par sociogénèse, concept d'origine psychopathologique renvoyant les troubles mentaux à leurs causes environnementales, sociales, nous entendons à la fois la généalogie et la dynamique sociale ayant progressivement produit la crise ivoirienne.

Cette approche sociogénétique enracine la crise dans ses fondements socioéconomiques dont l'exacerbation, du fait de l'incapacité ou du déficit de régulation, a conduit à l'inflation des enjeux jusqu'à la guerre. Multiples, ces enjeux, sous leur forme politique, semblent justifier la concurrence militaire à l'assaut de l'État, de sa sphère et de sa manne.

Dans cette thèse, il sera également question d'interroger la problématique de **l'étiologie et de la symptomatologie** de la crise, catégories renvoyant au complexe <sup>52</sup> des causes, autrement à l'entremêlement dynamique des causes majeures et des signes latents, des tensions sémiotiques qui ont provoqué et précédé l'effectivité de la crise ivoirienne comme moment de déstabilisation majeure, de déstructuration du couple État-Nation. Dans cette sociogénèse, il se trouve que l'étiologie autant que la symptomatologie vont au-delà des raccourcis et des stéréotypes habituels, voire des avatars, essentialisés à tort.

---

<sup>48</sup> Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, Philippe Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 7<sup>e</sup> édition revue et augmentée, Armand Colin, 2011, 2013, p.72

<sup>49</sup> Idem., p.73

<sup>50</sup> Prof. Djibril Samb, *Conflits et crises en Afrique, étiologie, typologie, symptomatologie, prévention et résolution*, sur le site <http://www.saes.sn>, visité le 17 avril 2011 (Leçon inaugurale rentrée académique 2007/2008 de l'Université Saint Louis du Sénégal)

<sup>51</sup> Idem

<sup>52</sup> Par complexe, nous entendons un ensemble de plusieurs facteurs qui créent une dynamique de crise. Le complexe renvoie donc au tout conflictuel ou, selon son usage, à l'ensemble des causes (complexe étiologique).

Il convient également de préciser que notre formulation du sujet revêt un triple intérêt méthodologique, heuristique et épistémologique<sup>53</sup> dans la mesure où, outre qu'il amène à s'intéresser au fondement de l'État-nation ainsi qu'à celui du modèle de développement ivoiriens, conduit à étudier nécessairement des dimensions autres que politiques mais ayant une dialectique de connexion avec ce que la crise a de prégnance politique dans ses enjeux. Combinées, ces trois raisons convergent autour de notre passion du politique et de la politique dans ce qu'ils sous-tendent d'interactions, de productions, de rationalités et de subjectivités humaines, déployées sur le vaste champ matriciel de la société dynamique, diverse et mouvante parce que tout simplement complexe au sens d'Edgar Morin.

Quant au concept d'**État-nation**<sup>54</sup>, il est entendu<sup>55</sup> comme articulation de l'État et de la nation dans une perspective fusionnelle où les deux se confondent.<sup>55</sup> Outre les nombreuses pages qui lui sont consacrées, il urge de souligner quelques idées générales liées à l'État-nation : tout d'abord, sa réalité n'est pas évidente dans la mesure où il ne prévaut pas dans certains pays comme modèle politico-institutionnel. Son inachèvement<sup>56</sup>, en raison de la faiblesse de l'État et du manque de cohésion de la nation, constitue une réalité dans beaucoup de pays dont la Côte d'Ivoire. Aussi l'impossibilité de la plupart des États à produire une nation unie, consolidée à même de réduire substantiellement les particularismes corrosifs. Il faut également souligner

---

<sup>53</sup> Hervé Barreau, *L'épistémologie*, PUF, réédition, 2010, p.3 définit l'épistémologie comme l'étude de la science ou des sciences tout en précisant que l'usage du mot épistémologie ainsi que « la conception qu'il exprime sont relativement récents, puisqu'on ne les rencontre, dans la littérature scientifique et philosophique de la langue française, qu'au début du XXe siècle, pour remplacer l'expression antérieure de philosophie des sciences, qu'avaient employée Auguste Comte et Augustin Cournot, et qui ne cesse pas d'être employée, en un sens souvent plus large que celui désigné par l'épistémologie. A ce titre, cette dernière se distingue de la théorie de la connaissance, telle qu'elle était entendue par les philosophes du XVIIe siècle et du XVIIIe siècle, qui s'étaient préoccupés déjà d'élargir, au contact de la science moderne, les anciennes doctrines sur la connaissance humaine. Apparemment plus fidèles à cette antique tradition, mais au mépris de l'étymologie, selon laquelle l'épistémologie est un discours sur la science, les auteurs anglo-saxons désignent volontiers aujourd'hui par *epistemology* la théorie philosophique et moderne de la connaissance, qu'ils distinguent alors, et avec raison, de la philosophie des sciences proprement dite. », Hervé Barreau, *idem.*, p.3

<sup>54</sup> Le concept d'État-nation est fondamental dans cette thèse et y sera étudié en profondeur et en détails. Nous verrons les débats qu'il suscite, les polémiques qu'il porte et surtout le phénomène de crise qui semble le toucher et cela, sur un plan mondial. Nous verrons les différentes acceptions française et allemande de l'État et de la nation et surtout l'articulation entre l'État et la Nation dans la théorie française.

<sup>55</sup> Mohamed El Alami, « Réflexion sur le concept d'État-nation dans les pays d'Afrique noire de tradition juridique française », *Thèse de doctorat de Droit public*, Université François Rabelais Tours, 2001, p.22.

<sup>56</sup> *Idem.*, p.22

les débats inhérents au dépassement de l'État-nation<sup>57</sup> comme modèle éprouvé et miné par le double phénomène des nationalités et particularismes ethniques en son sein et également les enjeux transnationaux qui le dépassent autant qu'ils le défient. La prétention étatique « au monopole de la domination »<sup>58</sup> pour utiliser l'expression de Norbert Elias se trouve également mise au défi. Comme l'écrit Jacques Donnedieu de Vabres, « l'État est une forme d'organisation sociale qui garantit, contre les périls extérieurs ou intérieurs, sa propre sécurité et celle de ses ressortissants »<sup>59</sup> et « dispose à cet effet de la force armée et de multiples mécanismes de coercition et de répression. »<sup>60</sup> Ces atouts ne le mettent pourtant pas à l'abri des fragilités. L'érosion de la souveraineté<sup>61</sup> des États-nations, par ailleurs minés par les conflits internes, pousse -t- elle jusqu'à prévoir leur dissolution<sup>62</sup> ? La crise de l'État-nation en Côte d'Ivoire, comme nous l'étudierons à fonds, s'insère dans une donne mondiale où la réalité état-nationale est celle de la vulnérabilité, de la fragilité tant de l'État que de la nation, rendant presque fictif l'État-nation.<sup>63</sup>

De la **démocratie**, clarifions d'emblée qu'elle fut toujours un processus avec une histoire de construction et de transformations<sup>64</sup> mais aussi d'expériences variées à travers le monde. Cette construction historique de la démocratie<sup>65</sup> trouve sur le terrain spécifique de la Côte d'Ivoire des moments d'unification des marchés politiques<sup>66</sup> avec le parti unique avant de se présenter comme une histoire de compétition quand bien même la notion de démocratie sous le PDCI reste très discutable en raison de l'absence de parti d'opposition contre son monopole. Le PDCI est construit à l'image d'une machine<sup>67</sup> comme le professeur Hugues Portelli, dans un article, l'écrit à propos du parti socialiste français. Mais dans le cas du PDCI, la machine ici est au service de l'autoritarisme et du présidentielisme monopolistique.

---

<sup>57</sup> Mohamed El Alami, « Réflexion sur le concept d'État-nation dans les pays d'Afrique noire de tradition juridique française », *thèse de doctorat citée*, p.650

<sup>58</sup> Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, 2011, p.23

<sup>59</sup> Jacques Donnedieu de Vabres, *L'Etat*, PUF, 1954, p.4

<sup>60</sup> Jacques Donnedieu de Vabres, *L'Etat*, op.cit., p.4

<sup>61</sup> Mohamed El Alami, « Réflexion sur le concept d'État-nation dans les pays d'Afrique noire de tradition juridique française », *Thèse de doctorat de Droit public* ., p.546

<sup>62</sup> Idem., p.545

<sup>63</sup> Idem., p.197

<sup>64</sup> Daniel Gaxie, *La Démocratie représentative*, 4<sup>ème</sup> Edition, Montchrestien, 2003, p.45

<sup>65</sup> Idem., p.45

<sup>66</sup> Idem.,p.52

<sup>67</sup> Hugues Portelli, « L'intégration du Parti socialiste à la Cinquième République », *Revue française de science politique*, volume 34, numéro 4-5, année 1984, p.819

Certaines analyses tropicalisantes vont jusqu'à refuser « la statolité »<sup>68</sup>, autrement dit, le caractère d'État aux États africains? Certes « l'État-nation se trouve fragilisé par l'ouverture des marchés »<sup>69</sup> et d'autres facteurs mais partout au monde, l'État ne souffre-t-il pas d'une diminution de son pouvoir avec l'expansion des forces transnationales ?<sup>70</sup>

En raison de notre préférence pour l'expression « **crise ivoirienne** » plutôt que « **conflit ivoirien** » dont les raisons sont données plus loin dans le corps de ce travail, il convient de donner quelques clarifications sur la notion de crise. Dans un récent livre consacré exclusivement à la notion de crise par d'éminents spécialistes, François Hartog, un des contributeurs, s'interroge : « d'où vient le concept de crise ? ». Ainsi, dans une perspective étymologique qu'il appelle le regard éloigné, il écrit : « en grec, *krisis* renvoie au verbe « juger ». La crise est d'abord l'expression d'un jugement. Dans l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert qui nous transporte dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, l'article « crise » a été rédigé-ce qui ne manque pas d'intérêt-par Bordeu, médecin à Montpellier. On y lit : « Gallien nous apprend que ce mot « crise » est un terme du barreau que les médecins ont adopté, qui signifie à proprement parler « un jugement ».<sup>71</sup> François Hartog ajoute qu'Hippocrate a souvent utilisé le terme crise, lui donnant plusieurs sens. Ainsi, toute sorte d'excrétion est une crise (accouchement ou la sortie d'un os d'une plaie) tout comme la crise serait « tout changement qui arrive à une maladie ». Sous cette acception, la crise serait toute augmentation ou diminution notoire dans le cours d'une maladie.<sup>72</sup>

La notion de crise a traversé la tragédie grecque ainsi que l'univers biblique, précise François Hartog, mais aussi économique avec la publication par Clément Juglar de son livre *des crises commerciales et de leur retour périodique en France, en Angleterre et aux Etats-Unis* en 1864; livre constituant une première analyse cyclique de la crise. La crise va évoluer jusqu'à signifier un dérèglement, une rupture de la continuité en tant qu'elle « suspend le retour des jours, déborde ou brise le temps ordinaire ».<sup>73</sup>

---

<sup>68</sup> Lire Kontchou Kouomegne Augustin, "De la Statolité en Afrique. À la recherche de la souveraineté", in *Revue Science et Technique*, vol. 6, n° 3, 1989

<sup>69</sup> Marc Abélès, *Anthropologie de la globalisation*, Edition Payot, Paris 2008, p.108

<sup>70</sup> Idem., p.108

<sup>71</sup> François Hartog, « Crise du temps, Crise dans le temps », in Robert Castel, Jean-Michel Besnier, Olivier Mongin, François Hartog, Thierry Paquot, Serge Latouche, Michel Troper, Jean-Marc Lévy-Leblong, *Crises ?*, Editions Parenthèses, 2013, p.13

<sup>72</sup> Idem., p.13

<sup>73</sup> Idem., p.16

En somme, la crise sous cette acception, constitue une entorse à la normalité en tant que bouleversement majeur dans l'ordre « normal » des choses, une rupture dans leur cours. L'on verra plus loin que d'autres analystes inscrivent plutôt la crise dans la normalité sociale.

**Conflit** et **crise** sont deux notions souvent interchangeable mais il convient de noter que la crise peut ne pas impliquer deux parties antagoniques (crise économique, crise écologique) tandis que le conflit a la spécificité de confronter nécessairement au moins deux parties aux intérêts opposés. Le professeur Djibril Samb fait du premier le seuil de normalité dont le franchissement conduit à la crise. Bien que nous objections à propos du seuil et du degré d'intensité comme critères de différenciation entre les deux notions, les deux pouvant être graves, voire explosives, ce dernier observe par ailleurs trois grandes théories de la conflictualité :

« - la première repose sur l'idée d'une rivalité mettant en opposition deux parties cherchant chacune à imposer de façon unilatérale, au besoin par la force, la solution qu'elle juge en adéquation avec ses intérêts dans une situation donnée; - la deuxième développe une approche, en somme structurale, qui voit dans le conflit une scène sur laquelle les protagonistes sont libres de leur action aussi longtemps que le ratio gains et pertes n'est pas inférieur à un certain seuil critique; - enfin, le conflit peut être perçu comme la conséquence de changements survenant dans les rapports de force internationaux. »<sup>74</sup>

Soulignant l'intérêt ainsi que l'approche taxonomique de ces différentes théories, le professeur Djibril Samb souligne l'importance de les combiner pour saisir le caractère profond et multiforme de la conflictualité dans la mesure où ces trois théories « ne doivent pas occulter la complexité de chaque crise pouvant intégrer divers schèmes. »<sup>75</sup> Distinguant les crises et conflits sous la guerre froide avec l'Afrique comme champ de confrontation entre puissances occidentales des crises et conflits actuels<sup>76</sup>, Zartman s'interroge sur leur fréquence au point de faire de l'Afrique « le continent dominé par les crises. »<sup>77</sup> Pourquoi des situations conflictuelles normales devant être contenues par la politique virent-elles à la violence armée ?<sup>78</sup> Question

---

<sup>74</sup> Prof. Djibril Samb, *Conflits et crises en Afrique, étiologie, typologie, symptomatologie, prévention et résolution*, Idem

<sup>75</sup> Idem

<sup>76</sup> Zartman, I. W., *La résolution des conflits en Afrique, traduit de l'anglais*, Paris, L'Harmattan, Paris, 1990, pp.14-15

<sup>77</sup> Idem., p.15

<sup>78</sup> Idem., p.15

pertinente à laquelle Zartman répond avec l'argument de l'inachèvement des États africains tant au plan interne qu'international.<sup>79</sup> La crise ivoirienne apparaît donc comme une conflictualité consubstantielle à toute société ayant échappé à la capacité de régulation politique de l'État structurellement faible pour atteindre l'échelle de la violence armée, comme moyen et voie mobilisés dans la concurrence pour le pouvoir d'État.

Dans son livre *“Humanitarian intervention and Conflict resolution in West Africa. From Ecomog to Ecomil”*, John M. Kabia attribue à plusieurs causes et facteurs les conflits en fonction de la spécificité des situations. Parmi les causes, il cite le facteur colonial dans la mesure où selon lui, à l'exception du Libéria, « All the states in the sub-region share a colonial past. »<sup>80</sup> Il ajoute le patrimonialisme et le clientélisme (patrimonialism and clientelism are key concepts in trying to understand the crisis of legitimacy and governance)<sup>81</sup> sans oublier ce qu'il appelle « ethno-religious factors »<sup>82</sup> ; éléments qui seraient également des facteurs étiologiques à intégrer dans la compréhension des crises et conflits en Afrique. En d'autres termes, John M. Kabia souligne le poids colonial sur la formation des États (impact on state formation)<sup>83</sup> ainsi que la mauvaise gouvernance et les facteurs ethno-religieux. Même si une approche plus rigoureuse ajouterait d'autres facteurs, comme nous le verrons dans le corps de cette thèse, ces trois facteurs sont importants, presque dans la trajectoire et la réalité de tous les pays africains.

La crise ivoirienne sera également analysée dans cette thèse à l'aune de nombreux **paradigmes inhérents à la politologie et à la sociologie des conflits et des crises**. L'on étudiera également **les modèles anglo-saxons de la politique de conflit** ainsi que **la guerre nomade**<sup>84</sup> dans sa configuration mobile transnationale, paradigme développé par Michel Galy. La notion de **crise politique** sera également éclairée par la grille de lecture de Michel Dobry et d'autres chercheurs.

Notre objet d'étude, la crise ivoirienne, soulève la question de l'art de gouverner la multitude humaine organisée en société. Mais qu'est-ce que donc *gouverner* ? Pourquoi cherche-t-on le Pouvoir ? Jean Leca cité par Pierre Favre répond à notre

<sup>79</sup> Zartman, I. W., *La résolution des conflits en Afrique*. Trad. de l'angl., op.cit., p.15

<sup>80</sup> “Tous les pays de la sous-région partagent le passé colonial”, John M. Kabia, *Humanitarian intervention and Conflict resolution in West Africa. From Ecomog to Ecomil*, op.cit., p.33

<sup>81</sup> Idem., p.39

<sup>82</sup> Idem., p.44

<sup>83</sup> Idem., p.36

<sup>84</sup> Ce concept sera mieux détaillé dans le corps de la thèse.

première question en écrivant : « gouverner, c'est prendre des décisions, résoudre des conflits, produire des biens publics, coordonner les comportements privés, réguler les marchés, organiser des élections, extraire des ressources, affecter des dépenses. »<sup>85</sup>

Remarquons d'emblée que cette définition est énumérative mais ce choix pédagogique de Jean Leca n'est-il pas indicatif de la surface sémantique du terme gouverner qui brasse tant d'aspects ? Aussi, il est intéressant de souligner les mots clés qu'il utilise : décision, conflits, résoudre, produire, ressources, élections, biens publics.

On étudiera également la pluralité des enjeux majeurs au cœur de la crise. La ressource est « bien » et « **enjeu**. » Le bien se produit. Le bien se partage. Le partage peut être inégal. La ressource en tant qu'enjeu peut susciter des conflits et le conflit peut être mal régulé surtout quand le pouvoir constitue l'« enjeu ». L'enjeu renvoie à la fois au croisement antagonique des intérêts pour une même chose, d'où l'idée de prise de risques que l'enjeu sous-tend. Il peut également renvoyer à ce qu'on risque de perdre (y compris dans le cas ivoirien sa vie, s'agissant des affrontements meurtriers pour le pouvoir) ou gagner (le pouvoir, les élections, la satisfaction des revendications).

L'enjeu est politique pour les entrepreneurs politiques ivoiriens, foncier pour les paysans dans les zones à forte concentration migratoire, économique pour le partage patrimonial de la manne économique. La crise ivoirienne est dans cette optique **une dynamique d'enjeux, un complexe d'enjeux** au sens plural. Dans cette perspective, même le droit sensé rationaliser le phénomène politique<sup>86</sup> devient un enjeu majeur. Sa maîtrise constitue, à travers la production de la loi, un enjeu politique, voire biopolitique.

Il semble qu'en dépit du discours moderne et la nécessité d'étendre la surface militante des partis politiques ivoiriens, la sociologie électorale du pays, qui s'est, par ailleurs, accommodée avec la violence politique et ses formes (physiques, psychiques, symboliques), décline des stratégies politico-électorales visant **la rotation ethnogéographique du pouvoir comme enjeu structurant les antagonismes ethnorégionaux**. Donne du lien rendant plus que conflictuelle la régulation politique de la

---

<sup>85</sup>Jean Leca, « la théorie politique » dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.) *Traité de science politique*, PUF, 1985 cité par Pierre Favre, *Comprendre le monde pour le changer, Epistémologie du politique*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2005

<sup>86</sup> Jean-Luc Chabot, *Histoire de la pensée politique, Fin XVIIIe – début XXIe siècle*, Presses universitaires de Grenoble, 2006, p.23

société plurale, saisie, au moment des indépendances, par la mystique du développement structurant les architectures discursives de la statogénèse elle-même postulée comme cycle nouveau.

Du pouvoir, retour à notre seconde question, loin d'être inutile. Pourquoi cherche-t-on le pouvoir ? Max Wéber répondait avec un pessimisme dû à la pluralité des raisons motivant la recherche du pouvoir. Il écrivait en effet : « quant à la nature même de la cause au nom de laquelle l'homme politique cherche et utilise le pouvoir, nous ne pouvons rien en dire : elle dépend des convictions personnelles de chacun. L'homme politique peut chercher à servir des fins nationales ou humanitaires, des fins sociales, éthiques ou culturelles, profanes ou religieuses »<sup>87</sup> avant d'ajouter les raisons progressistes et matérielles.<sup>88</sup> L'on peut donc faire la politique pour plusieurs raisons dont la recherche de l'intérêt personnel, du prestige ou par conviction, d'où ceux qui vivent « pour » la politique et ceux qui vivent « de » la politique.<sup>89</sup> Max Wéber, reconnaissant que le concept **politique** « est extraordinairement vaste »<sup>90</sup> dans la mesure où il « embrasse toutes les espèces d'activité directive (*leitende*) autonome »<sup>91</sup>, la définit néanmoins « comme l'ensemble des efforts que l'on fait en vue de participer au pouvoir ou d'influencer la répartition du pouvoir, soit entre les États, soit entre les divers groupes à l'intérieur d'un même État. »<sup>92</sup> Il écrit, dans la continuité de son idée, que « tout homme qui fait de la politique aspire au pouvoir soit parce qu'il le considère comme un moyen au service d'autres fins, idéales ou égoïstes, soit qu'il le désire « pour lui-même » en vue de jouir du sentiment de prestige qu'il confère. »<sup>93</sup> **La politique** comme « activité spécialisée »<sup>94</sup> se fait donc pour plusieurs raisons.

Aussi, au temps de la gouvernance pluripôle<sup>95</sup>, les entrepreneurs politiques n'ont « que le monopole du « marché » des élections et non le monopole du pouvoir ». <sup>96</sup> La crise ivoirienne, avec ses implications, ses acteurs internes et internationaux, a bien

---

<sup>87</sup> Max Wéber, *Le savant et le politique*, op.cit., p.199

<sup>88</sup> Idem., p.199

<sup>89</sup> Idem., p.137

<sup>90</sup> Idem., p.123

<sup>91</sup> Idem., p.123

<sup>92</sup> Idem., p.125

<sup>93</sup> Idem., p.126

<sup>94</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique*, Presses universitaires de Rennes, 2010, p.12

<sup>95</sup> Par gouvernance pluripôle, nous voulons qualifier l'interaction entre l'Etat, les acteurs de la société civile, les partenaires internationaux. Cette configuration résume bien la réalité fonctionnelle de la gouvernance étatique en Afrique qui n'est plus seulement politique. Comme nous le verrons, le concept de gouvernance même peut être antinomique au politique.

<sup>96</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique*, op.cit., p.360

confirmé l'interpénétration des destins dans le vaste monde. Dans le cadre d'une crise intra étatique<sup>97</sup> comme celle de la Côte d'Ivoire, la prévention autant que la résolution ne tournent pas autour de l'enjeu de « l'organisation du Pouvoir d'État »<sup>98</sup>? L'État face à la société plurale<sup>99</sup> est à la fois un outil tailleur de la nation et un désagrégateur s'il ne sait assumer le défi de la construction et de « la consolidation des démocraties sociatives »<sup>100</sup> nourries par l'essence du consensus.

De son côté, Jean Leca n'est pas sans optimisme quand il rend l'unité politique possible dans une société multiculturelle voire multinationale.<sup>101</sup> En cela, la société plurale constitue un excellent laboratoire de recherche pour saisir la complexité socio-humaine.

Encore faut-il que l'herméneutique comme « espace intellectuel et culturel où il n'y a pas de vérité parce que tout est affaire d'interprétation »<sup>102</sup> ne tombe pas dans le pessimisme de Nietzsche vis-à-vis de l'objectivité à travers sa célèbre phrase : « il n'y a pas de faits, mais seulement des interprétations. »<sup>103</sup> Cette humilité épistémologique sinon scepticisme de Nietzsche s'entend mieux s'agissant de l'État. L'État, le monstre froid de Nietzsche, est une figure historique et comme l'écrit ce dernier, est-il le produit d'une « effroyable tyrannie »<sup>104</sup>, loin de toute idée contractuelle<sup>105</sup>, et au service d'une horde qui pose « ses griffes sur une population »<sup>106</sup>? En Côte d'Ivoire, le pouvoir a aussi un visage wébérien, jaloux de ses prérogatives et sans totalement illustrer la belle formule de Luther selon laquelle « Dieu n'a pas donné aux gouvernants une queue de renard mais un sabre »<sup>107</sup>, Félix Houphouët-Boigny n'était pas moins ferme quand il fallait aller au-delà de la domination traditionnelle, charismatique ou légale-rationnelle selon la trilogie de Max Weber.<sup>108</sup>

---

<sup>97</sup>Sidy Sady, « La résolution des conflits en Afrique », *Thèse de doctorat d'Etat en science politique*, Université Cheick Anta Diop de Dakar, Sénégal, 2003, p.12, thèse disponible en entier sur le site <http://www.humansecuritygateway.com>

<sup>98</sup> Idem., p.1999

<sup>99</sup> Luc Sindjoun, « *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Eléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurales* », Introduction inaugurale au Colloque International Francophonie – Commonwealth Démocratie et sociétés plurielles, op.cit., pp. 1-5

<sup>100</sup> Idem., p.19

<sup>101</sup> Jean Leca, « La démocratie à l'épreuve des pluralismes » *REVUE FRANCAISE DE SCIENCE POLITIQUE*, vol. 46, n° 2, Avril 1998, p.228

<sup>102</sup> Jean Grondin, *L'herméneutique*, PUF, 2006, p.4

<sup>103</sup> Idem, citant ( p.4) Nietzsche dans « *la volonté de puissance* »,

<sup>104</sup> Nietzsche, *Généalogie de la morale*, Flammarion, Paris, 2010, p.123

<sup>105</sup> Idem., p.123

<sup>106</sup> Idem., p.123

<sup>107</sup> Bertrand de Jouvenel, *Du pouvoir*, Hachettes, 1972, p.207

<sup>108</sup> Max Weber, *Economie et société, 1, Les catégories de la sociologie*, Plon, 1969, Pocket, 1995, p.289

Comment reconnaître la part des « identités meurtrières »<sup>109</sup> tout en creusant la réalité pluridimensionnelle d'une crise qu'on aura tort d'enraciner dans un terreau étiologique qui, en réalité, n'est qu'avatar à défaut de se révéler comme postulat étiologique épiphénoménique ? N'est-ce pas que l'identité comme construction socioculturelle n'est ni un absolu momifié ni une « donnée une fois pour toutes »<sup>110</sup> en raison de sa réalité durable, transformable, mouvante et ouverte ? Pourquoi donc le particularisme comme repli et refuge devient-il meurtrier ? N'y-a-t-il pas exploitation opportune de réalités plus structurelles et profondes dont la déstabilisation donne plus de tonalité et d'expressivité à la donne particulariste ? Peut-être que la thèse du « temps des tribus planétaires »<sup>111</sup> est assez osée. Faut-il replacer l'entité Côte d'Ivoire dans le vaste monde lui-même caractérisé par une pluralité d'univers, ce que Jean-Clet Martin nomme « plurivers »<sup>112</sup> ou « multivers »<sup>113</sup> en raison du flux des mutations politiques, économiques, culturelles, biologiques et technologiques ? Monde de mutations, monde de crises dont les formes politiques constituent ici notre objectif de recherche.

La tradition philosophique aime honorer la puissance du point d'interrogation (?) comme premier secret de l'investigation scientifique, démarche aussi utile au politiste. Comment et pourquoi donc une dynamique sociétale globale, riche de ses parties complexes et de ses cycles fondateurs, donne-t-elle à l'économie politique de l'exégèse crisogène et à la sociologie belligène plus qu'une « anatomie politique de la domination »<sup>114</sup> étatique ? Au-delà de la triade wébérienne de la domination<sup>115</sup>, notamment l'ascendant géronto-patriarcal, la domination légale-rationnelle et la puissance charismatique, comment les mobilisations collectives en pleine postcolonie<sup>116</sup> sont-elles devenues si conflictuelles ?

<sup>109</sup> Amin Maalouf, *Les identités meurtrières*, Editions Grasset, 1998, p.39

<sup>110</sup> Idem., p.31

<sup>111</sup> Idem., p.97

<sup>112</sup> Jean-Clet Martin, *Plurivers. Essai sur la fin du monde*, PUF, 2010, p.13

<sup>113</sup> Idem., p.13

<sup>114</sup> Béatrice Hibou, *Anatomie politique de la domination*, éditions La Découverte, Paris, 2011

<sup>115</sup> Dans « *Économie et Société* », Max Weber développe les ressorts de la domination et propose trois type-idéaux, comme formes spécifiques de domination mais dont les subtilités et les composantes peuvent être associées, en fonction des circonstances et des hommes pour mieux asseoir la domination. Weber cite en effet la domination traditionnelle, la domination légale-rationnelle et la domination charismatique. Max Weber s'avère intéressant dans l'analyse et la compréhension de plusieurs dimensions de la crise ivoirienne comme nous le verrons plus loin.

<sup>116</sup> La postcolonie est un concept utilisé par Achille Mbembé dans son livre *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Karthala, 2000. Selon l'auteur, le mot postcolonie « renvoie, simplement, à l'identité propre d'une trajectoire historique donnée : celle des sociétés sorties récemment de l'expérience que fut la colonisation, celle-ci devant être considérée comme une relation de violence par excellence. Mais plus que cela, la postcolonie est une pluralité chaotique, pourvue d'une cohérence interne, de systèmes de signes bien à elle, de manières propres de

Interroger l'État-nation en Afrique<sup>117</sup>, c'est tenir compte de la situation spécifique de chaque pays tout en intégrant les expériences partagées.

Dynamique postcoloniale ivoirienne marquée par ce que Daniel Bourmaud appelle le triangle magique : Développement, Nation, État<sup>118</sup>, architecture discursive étouffant tout pluralisme au nom de l'unité.<sup>119</sup> La démocratie restera longtemps impensée<sup>120</sup> au nom du présidentielisme autoritaire et des besoins d'unité nationale.

La trajectoire postcoloniale ivoirienne peut, dans la symbolique de la confluence, être vue comme le parcours d'un pays pour lequel l'État autant que la nation restaient un défi majeur à relever aux premières heures de l'indépendance. La formule d'un auteur anglo-saxon : « Côte d'Ivoire : From « Oasis » of Peace to a divided Nation »<sup>121</sup> est, à ce effet, porteuse de sens. Elle en dit suffisamment sur le temps long ivoirien. N'est-ce pas également l'un des intérêts de notre travail que celui de la prise en compte de la complexité ivoirienne ? Une précaution axiologique comme rapport à la teneur du réel. La rupture de la normalité en Côte d'Ivoire donne-t-elle consistance à l'idée de l'Afrique créant régulièrement la surprise, tant positive que négative<sup>122</sup> ? Ne faut-il pas d'emblée nuancer l'argument de « l'imprévoyance »<sup>123</sup> tant la symptomatologie ivoirienne se faisait visible, après sa longue latence, bien avant la mort du « père de la nation ? » L'État manifestait déjà, bien avant la fin de son long règne, des faiblesses et la Nation, des fragilités.

fabriquer des simulacres ou de reconstruire des stéréotypes, d'un art spécifique de la démesure, de façons particulières d'exproprier le sujet de ses identités.» (pp. 139-140)

Nous ne manquerons pas de nuancer les thèses souvent trop généralisantes et caricaturales de l'auteur dans son analyse des sociétés africaines postcoloniales et du rapport de l'État à la société. Le pouvoir comme arbitraire et le commandement comme abus en postcolonie distribuent « la mort n'importe quand, n'importe où, n'importe comment et sous n'importe quel prétexte. » (p.32)

<sup>117</sup> Thierry Michalon, *Quel État pour l'Afrique ?* L'Harmattan, 1984. Dans ce livre, l'auteur analyse l'État africain sous plusieurs formes et utilise en page 28 une belle formule, « celle Des États sans Nation ». Nous partageons cette expression pour la simple raison qu'elle sied au cas de beaucoup de pays africains où la mythologie unitaire a semblé gommé les particularismes nationaux, ethniques et régionaux qui se manifestent au sein de l'État-nation, le fragilisent et finissent par s'exprimer fortement, voire violemment quand les contradictions internes atteignent un seuil dialectique explosif. L'unité de la nation cache mal ses velléités particularistes et dans le cas ivoirien, la crise a démontré leurs forces et leurs teneurs comme nous verrons en détails plus loin.

<sup>118</sup> Daniel Bourmaud, « AUX SOURCES DE L'AUTORITARISME EN AFRIQUE : DES IDÉOLOGIES ET DES HOMMES », De Boeck Université | *Revue internationale de politique comparée*, Volume 13, 2006, p.628

<sup>119</sup> Idem., p.628

<sup>120</sup> Idem., p.627

<sup>121</sup> John M. Kabia, *Humanitarian intervention and Conflict resolution in West Africa. From Ecomog to Ecomil*, Ashgate Publishing Limited, 2009, p.142 ( par cette formule, l'auteur résume le passage de la Côte d'Ivoire de son statut d'hôte de la paix ou oasis de la paix à celui d'une nation divisée.)

<sup>122</sup> *Conflicts in Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, GRIP-Éditions Complexe, Fondation roi Baudouin, Médecins sans frontières, 1997, p. 16

<sup>123</sup> Idem., p.16

La politique est plus rapide que la sociologie mais la sociologie finit toujours par la rattraper. Et si le conjoncturel n'était que l'enfant du structurel ? La crise trouve opportunité à s'exprimer là où « la normalité »<sup>124</sup> semblait être d'un confort admis.

L'on sait l'intime liaison factuelle, voire paradigmatique, entre la « crise » et la « normalité »<sup>125</sup>. Pourquoi donc dans ce qu'un spécialiste appelle la dynamique de conflit<sup>126</sup>, les théories et mécanismes de prévention sont-ils restés inefficaces à moins de n'avoir pas été effrôciemment utilisés jusqu'à ce que la Côte d'Ivoire épuise toutes les séquences d'une crise grave et profonde (conflit en gestation, conflit latent, protestation pacifique, confrontation et formation de fronts, confrontation dure) et en arriver aux phases d'intensité de guerre peu élevée et enfin la séquence de « l'intensité de guerre élevée »<sup>127</sup> ?

Il est maintenant important de préciser les raisons du choix de cette thèse sur la Côte d'Ivoire.

### ***C- Les raisons du choix du sujet***

Pourquoi une thèse sur la crise ivoirienne ? Quelques raisons essentielles justifient et motivent notre choix de la crise ivoirienne comme sujet de thèse. En premier lieu, notre attachement à ce pays, à ce qui s'y passe depuis notre vie de lycéen. En effet, nous y sommes très souvent parti, bien que ressortissant d'un pays voisin, en l'occurrence le Mali. Lien ancré avec la Côte d'Ivoire depuis cette période.

---

<sup>124</sup> Ce concept mérite d'être précisé davantage dans la mesure où la crise ivoirienne est aussi une sorte de rupture de la normalité même si l'approche dialectique rend la crise consubstantielle à la normalité. Selon Ruddy Doom, *Vers la « normalité » : analyse du concept et des moyens d'actions » in Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, GRIP-Éditions Complexe, Fondation roi Baudouin, Médecins sans frontières, 1997, p.241. Une grille d'approche complexe doit lier les concepts de crise et de normalité. La normalité est d'abord une norme mais aussi un problème qui, au sein de la pensée sociale, oppose traditionnellement le fonctionnalisme structurel (par exemple T. Parsons) et la sociologie des conflits (par exemple C.W. Mills). Ruddy Doom rappelle que le premier groupe met l'accent sur la nécessité pour les individus d'intérioriser des systèmes de valeurs complexes, maintenues par des institutions stables. Le second (la sociologie de conflit) y voit une expression de violence structurelle exercée par des élites puissantes, notamment par le contrôle sur les institutions de l'Etat. La normalité est donc un concept dynamique qui s'apprécie en fonction des grands cycles de l'Histoire humaine. La société est un système complexe, c'est-à-dire ouvert ( le système interagit avec d'autres systèmes), dynamique ( à partir d'un ensemble d'interactions s'ensuit une tendance au changement et à l'instabilité) et dissipateur (le système a besoin d'une nouvelle ou de plus d'énergie pour ne pas perdre son équilibre (le phénomène d'entropie). La normalité n'est pas seulement un concept dynamique, elle a un rapport avec l'axe spatial en raison des changements idéologiques, géopolitiques, géostratégiques, géoéconomiques impliquant la marginalité, l'émergence, les bouleversements rendant compliquée la durabilité de la normalité, tributaire des facteurs locaux et extérieurs. La normalité dépend également du facteur temporel. Aussi elle a pour objectif autant le développement durable que la paix durable. ( Ruddy Doom, Idem., pp. 241-249)

<sup>125</sup> Ruddy Doom, *Vers la « normalité » : analyse du concept et des moyens d'actions » in Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, op.cit., p.241.

<sup>126</sup> Luc Reyhler, « Les crises et leurs fondements. La prévention des conflits violents » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, Idem., p.57

<sup>127</sup> Idem., pp.59-60

Outre cette considération personnelle, presque intime, la place économique et géopolitique importante de la Côte d'Ivoire dans la sous-région ouest africaine nous a paru d'un intérêt épistémologique pour en saisir les enjeux au-delà du pays et surtout dans ce que cette crise peut postuler d'enjeux africains cristallisés au regard du partage du modèle état-national comme donne postcoloniale à l'échelle continentale. Sorte de laboratoire selon nous pour éclairer bien de crises ailleurs sur le continent en dépit des réalités spécifiques, la Côte d'Ivoire est loin d'être sans intérêt épistémologique surtout pour les sciences sociales. Notre approche consistant à saisir la crise sous l'angle de l'État-nation porte l'ambition autant que l'intérêt d'innover par le double levier de la complexité et de l'enracinement long de la crise.

Un auteur spécialiste de la Côte d'Ivoire reconnaissait la difficulté à qualifier la crise ivoirienne.<sup>128</sup> Universitaire ayant travaillé dans la coopération française en Côte d'Ivoire, Christian Bouquet parle même de « cas d'école » difficile à faire entrer dans les « moules conceptuels » qui rassurent. Le géographe politique n'oublie pas d'ajouter les divergences entre spécialistes qui se sont intéressés à cette crise.<sup>129</sup> C'est donc dire que notre démarche aussi ne manquera pas d'en ajouter à l'étude d'une crise complexe loin d'être totalement éclairée.

La Côte d'Ivoire ne fut-elle pas, en soi, une singularité au triple sens ? Longue stabilité, relative prospérité attirant un flux migratoire significatif, un long règne charismatique, celui du père de la nation qui devait semer les germes d'une crise future profonde.

Comment saisir ce champ épistémologique que constitue l'Eburne<sup>130</sup> sans se référer à la poétique de son rapport singulier à la France et son environnement naturel immédiat (les pays voisins et la région ouest africaine) ?

En dépit des travaux nombreux et intéressants sur la crise ivoirienne, il y a intérêt pour ce champ ouvert, surtout pour une démarche, comme la nôtre, d'étude des structures et des dimensions multiples tout en ayant en tête ce que nous appelons l'essentiel politologique de ce travail de thèse.

Il est important de souligner que ce travail couvre toute la période postcoloniale, en d'autres termes, des fondations du jeune État-nation postcolonial ivoirien jusqu'à la

---

<sup>128</sup> Christian Bouquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Armand Colin, Paris, 2005, 2007, p.293

<sup>129</sup> Idem., p.293

<sup>130</sup> *Eburnie* est souvent utilisée avec l'expression *terre d'Eburnie* pour désigner la Côte d'Ivoire. Certains avaient même proposé, dans l'euphorie des indépendances, que le nom Eburnie remplaçât la Côte d'Ivoire. Eburnie sera d'ailleurs le nom de la république sécessionniste de l'ouest ivoirien unilatéralement proclamée en 1970 sur laquelle nous reviendrons.

crise postélectorale de 2010/2011 dont la violence armée est venue valider notre intuition de la prégnance des enjeux politiques dans le complexe étiologique de la crise.

La thèse prend aussi en compte l'après élection pour s'intéresser aux enjeux liés à la réconciliation nationale jusqu'aux premiers mois de l'année 2014. Le transfèrement de Gbagbo à la cour pénale internationale suivi de celui récent de Charles Blé Goudé, leader des jeunes patriotes pro-Gbagbo, hypothèquent sinon compliquent la réconciliation. Les deux célèbres prisonniers ivoiriens de la CPI<sup>131</sup> ne sont-ils pas tous de la même ethnie bété et de l'ouest dans un pays où les appartenances ethniques continuent de marquer voire de déterminer les choix politiques et électoraux en dépit du progrès du vote transethnique dit moderne ?

Notre titre reflète clairement cette ambition d'un travail sur la trajectoire longue, sur les profondeurs et les fondements de l'État et de la Nation. Choix qui fait du Pouvoir une médiation conflictuelle entre le « Centre et la périphérie »<sup>132</sup> sur le cours long de l'Histoire.

Il est donc nécessaire, après les raisons inhérentes au choix du sujet ainsi qu'à son intérêt, d'apporter quelques précisions sur la Côte d'Ivoire et de situer le sujet dans son cadre géographique. D'où l'importance dans cette introduction d'en dire sur le pays en tant que sujet doublement historique (temps) et géographique (espace, environnement régional).

#### ***D- Le Sujet Côte d'Ivoire comme Champs historique et géographique.***

Il est utile de donner quelques informations sur la Côte d'Ivoire sur les plans historique et géographique dans une perspective d'altérité coloniale et régionale.

Pays du golfe de guinée, située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire<sup>133</sup> doit à la fois son nom et sa superficie territoriale actuelle qui est de 322 463 km<sup>2</sup><sup>134</sup> autant à la

---

<sup>131</sup> Cour Pénale Internationale à la Haye aux Pays- Bas

<sup>132</sup> Nous reviendrons sur ces concepts (centre et périphérie)

<sup>133</sup> Le nom Côte d'Ivoire s'écrit sans trait d'union. Les autorités ivoiriennes préfèrent officiellement la préservation de la version française pour éviter les traductions dans d'autres langues. Il viendrait du symbole de l'ivoire de l'éléphant, animal, un moment, très abondant dans le pays. « L'éléphant d'Afrique » est d'ailleurs souvent utilisé pour qualifier le pays et son équipe nationale de football porte le nom officiel « les Éléphants de Côte d'Ivoire ». Pour redonner espérance au pays et faire souffler à nouveau un vent d'optimisme, le président Henri Konan Bédié, successeur de Félix

colonisation française qu'à l'aménagement des territoires qu'elle a conquis. Sa capitale politique est Yamoussoukro<sup>135</sup> avec Abidjan, l'ancienne, devenue la capitale économique.

Avec une population estimée à 21 548 583 habitants<sup>136</sup> en 2010, la Côte d'Ivoire est limitée au nord par le Mali et le Burkina Faso, à l'ouest par le Libéria et la Guinée et à l'est, le Ghana comme pays limitrophe alors qu'au Sud, l'océan atlantique lui sert de limites maritimes. Située entre le Tropique du Cancer et l'Équateur<sup>137</sup>, elle connaît un climat humide malgré l'alternance entre les saisons pluvieuse et sèche.<sup>138</sup>

Il faut préciser qu'elle fut d'abord un protectorat français en 1843 avant de devenir une colonie française en 1893, formant avec la Haute Volta (actuel Burkina Faso) une même entité territoriale coloniale jusqu'en 1947, année de la scission en deux entités territoriales différentes. Faisant partie de l'Afrique occidentale française (AOF), elle fut sous administration française selon le mode direct connu et l'accord de tutelle élaboré et adopté le 19 décembre 1946 par l'assemblée générale de l'ONU reconnu à la France la détention des pleins pouvoirs de législation, d'administration et de juridiction sur les colonies conformément au droit français.<sup>139</sup>

Avec la mue géopolitique et géostratégique produite par la seconde guerre mondiale et les velléités d'indépendance dans les colonies, la Côte d'Ivoire devint indépendante le 7 août 1960 sous la direction politique de Félix Houphouët-Boigny qui resta

Houphouët-Boigny, avait promu un slogan communicationnel, « L'Éléphant d'Afrique est de retour ! ». Slogan largement diffusé à l'époque par les médias d'État, surtout la télévision nationale. Mais au-delà du symbole, il existe encore un troupeau d'éléphants en Côte d'Ivoire dans la forêt profonde en dépit des braconnages clandestins qui les ont en partie décimés.

<sup>134</sup> Ange Ralph Gnahoua, *La crise du système ivoirien. Aspects politiques et juridiques*, Éditions L'Harmattan, 2005, p.17

<sup>135</sup> Yamoussoukro est une ville située au centre de la Côte d'Ivoire. Ville natale de Félix Houphouët-Boigny en raison de sa proximité avec le village où il naquit en réalité, Yamoussoukro a bénéficié de travaux de modernisation jugés souvent pharaoniques au nom du transfert de la capitale politique qu'elle doit être désormais. Pourtant peu peuplée qu'Abidjan et même que Bouaké, la deuxième ville du pays en termes de démographie, la capitale politique de la Côte d'Ivoire connaît, parmi, ses joyaux une grande et jolie basilique construite par le premier président du pays. Le choix de Yamoussoukro comme capitale politique au détriment de la métropole abidjanaise semble obéir à des considérations pas seulement politiques et pratiques. En effet, une dimension tribale et régionale semble avoir joué dans les motivations de Félix Houphouët-Boigny à transférer la capitale politique sur sa terre natale. Il convient de préciser que bien qu'érigée en capitale politique, Yamoussoukro attend toujours le transfert effectif des institutions politiques et administratives qui demeurent encore à Abidjan, de la présidence au gouvernement en passant par les autres symboles étatiques.

<sup>136</sup> Statistiques, Perspective Monde (<http://perspective.usherbrooke.ca>), 15 octobre 2011

<sup>137</sup> Ange Ralph Gnahoua, *La crise du système ivoirien. Aspects politiques et juridiques*, op.cit., p.17

<sup>138</sup> Idem., p.17

<sup>139</sup> Idem., p.17

Président jusqu'en 1993, année de sa mort. Comme nous le verrons, le président ivoirien ne voulait pas de l'indépendance de son pays pour des raisons qui seront étudiées dans cette thèse, d'où l'expression de pseudo indépendance.<sup>140</sup>

La Côte d'Ivoire est une mosaïque ethnique répartie entre cinq grands<sup>141</sup> groupes: Akan, Mandé du Sud, Mandé du Nord, Krou, Gur.<sup>142</sup> Il faut aussi souligner la forte présence étrangère, estimée à 26,1 % de la population ivoirienne selon le recensement de 1998.<sup>143</sup>

La présentation de cette réalité géographique et humaine est d'autant importante qu'elle révèle le pays comme société plurale. La société plurale, écrit Christian Coulon, est caractérisée d'une part par son hétérogénéité sociale et culturelle, d'autre part par l'inégalité politique, une minorité détenant pratiquement le monopole du pouvoir politique.<sup>144</sup> Ces deux traits dominants de la société plurale<sup>145</sup> intègrent à la fois l'horizontalité et la verticalité<sup>146</sup> en raison de la part d'interpénétration.

Ainsi, il convient, après cette présentation du pays, de souligner les points essentiels de ce travail qui seront plus approfondis et détaillés dans le corps de la thèse.

En premier point, l'houphouëtisme. Le parcours du pays semble en grande partie lié à celui du « père » de l'indépendance.

### ***E- Houphouëtisme comme centralité état-nationale et périphérisation charismatique et autoritaire du Pouvoir***

On étudiera dans cette thèse la centralité de celui qui est doublement considéré comme le « père de l'indépendance » et le « père de la nation ». L'Houphouëtisme comme vision, conception et pratique du pouvoir de Félix Houphouët-Boigny, structurera, en partie, ce travail. Le père de l'indépendance est le double visage de l'État et de la Nation. En cela il incarne le symbole médiateur entre le couple État/Nation dont il fait de l'unité une priorité absolue autant qu'une mystique. La figure du Président Houphouët reste centrale dans l'Histoire du pays. Autant

---

<sup>140</sup> Thomas Hofnung, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, La Découverte, Paris, 2005, p.18

<sup>141</sup> Christian Bousquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, Éditions Armand Colin, Paris, 2007, p.177

<sup>142</sup> Idem., p.177

<sup>143</sup> Idem., p.177

<sup>144</sup> Christian Coulon, « Système politique et société dans les États d'Afrique, noire, A la recherche d'un cadre conceptuel nouveau », *Revue française de science politique*, article cité, p.1060

<sup>145</sup> Idem., p.1060

<sup>146</sup> Idem., p.1060

l'Houphouëtisme fut structurant<sup>147</sup> par ses réalisations et sa geste panégyrique<sup>148</sup> dont lui-même était concepteur, autant la trajectoire ivoirienne, comme nous le verrons, lui doit une partie de ses faiblesses structurelles dans la mesure où le miracle ivoirien était « en trompe- l'œil »<sup>149</sup> selon un auteur.

La Côte d'Ivoire postcoloniale est façonnée par la vision d'un homme, Félix Houphouët-Boigny au destin arrimé au sien, avec son rapport pragmatique (ivorien pragmatism)<sup>150</sup> au pouvoir, aux Ivoiriens et au monde, complété par un jeu charismatique aux infrastructures déclinées jusqu'à ses visées séductrices pour la conquête du monde. L'autoritarisme houphouëtien trouve sa formulation à travers une de ses célèbres phrases qu'un auteur anglo-saxon rappelle ici : « I prefer injustice to disorder »<sup>151</sup> (je préfère l'injustice au désordre).

Au charisme cultivé et utilisé comme ressource politique, s'ajoutait la main wébérienne de l'État autoritaire pour tisser l'architecture d'une stabilité politico-sociale dont les limites devaient se lire à travers une symptomatologie conjoncturelle, avertissant d'une véritable déstabilisation structurelle en cours. L'incapacité à penser l'après-colonialisme<sup>152</sup>, comme l'écrit Tessy Bakary, ne révélait-elle pas l'absence d'une pensée politique véritable ?<sup>153</sup> Une sorte de « défaite de la pensée »<sup>154</sup> comme donne doublement ivoirienne et extra-ivoirienne, partagée par la quasi-totalité des pays africains marqués par la facilité de la confortable importation de modèles étrangers. Comment, dans une perspective « des écritures africaines de soi »<sup>155</sup> au sens d'Achille Mbembé, gérer « la tension entre le volontarisme et la victimisation »<sup>156</sup> dans une Afrique dite postcoloniale ?

Si « l'histoire postcoloniale – au sens institutionnel du terme – est ainsi marquée par des politiques de construction volontariste de l'État-nation, excluant tout rôle actif du citoyen au profit d'« aristocraties » locales »<sup>157</sup>, ainsi que l'écrit Pierre Kipré, « elle

<sup>147</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite, Tome III Biographie*, Les Éditions du Cerap, Karthala, 2010, p.12

<sup>148</sup> Idem., p.12

<sup>149</sup> Thomas Hofnung, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, op.cit., p.21

<sup>150</sup> Paul- Henri Siriex, *Houphouët-Boigny, An african statesman*, Les nouvelles éditions africaines, Nathan, 1987, p. 207

<sup>151</sup> Michael A. Cohen, *Urban policy and political conflict in Africa*, The University of Chicago Press, 1974, p.205

<sup>152</sup> Tessy D. Bakary Akin, *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, L'Harmattan, 1992, p. 50

<sup>153</sup> Idem., p.65

<sup>154</sup> Idem., p.46

<sup>155</sup> Achille Mbembé, « A propos des écritures africaines de soi », *Revue Politique africaine* n° 77 - mars 2000, p.16

<sup>156</sup> Idem., p.20

<sup>157</sup> Pierre Kipré, « La crise de l'État-nation en Afrique de l'Ouest », article, *Revue Outre-Terre* 2, numéro 11, 2005, p.24

reste caractérisée par des conflits frontaliers prenant ces politiques pour prétexte; les violences et guerres civiles qui en sont les conséquences visibles posent le problème d'une « panne » de la construction de l'État-nation<sup>158</sup>, complète l'historien ivoirien. Le déficit de promotion de l'idée nationale laisserait une place de choix « au père fondateur » au détriment du lien entre l'État et la nation en tant que communauté spécifique.<sup>159</sup> La fierté nationale occulte-t-elle aussi la pluralité identitaire d'une même personne en raison de l'intégration et de l'interpénétration ethniques<sup>160</sup> ? Comment démêler la part étiologique de « la crise d'identité »<sup>161</sup> dans la crise complexe de l'État-nation ?

En Côte d'Ivoire, le processus d'homogénéisation des peuples<sup>162</sup> et le volontarisme étatique en la matière ont-ils pu produire l'État-nation comme matrice fusionnelle ? Les nouvelles identités territoriales<sup>163</sup> sont nourries de discours sur la nation<sup>164</sup> et son unité mais la réalité montre les limites de leurs effets.

« Le solide »<sup>165</sup> chez les sociétés n'est que l'autre nom du « liquide »<sup>166</sup> car le fluide est marqué à la fois par des mutations et des conservatismes. Le conjoncturel marqué par « le politique » comme enjeu confère la prise en compte du fluide<sup>167</sup> quand sous l'effet des mobilisations multisectorielles, le réel socio-humain se laisse voir comme transformations d'état.<sup>168</sup> La crise ivoirienne nous offre-t-elle l'opportunité d'interroger la mystique de l'État-nation quand l'on sait qu'au moment où les États indépendants d'Afrique faisaient ce choix politico-institutionnel, certains penseurs dont Annah Arendt constataient, à travers les deux guerres mondiales, l'échec historique de l'État-nation<sup>169</sup> ; d'où la pertinence de l'interrogation sur la nécessité de

<sup>158</sup> Pierre Kipré, « La crise de l'État-nation en Afrique de l'Ouest », article cité, p.24

<sup>159</sup> Idem., p.29

<sup>160</sup> Adam Ba Konaré, *L'os de la parole. Cosmologie du pouvoir*, Paris, Présence Africaine, 2000, p. 42.

<sup>161</sup> Pierre Kipré, « La crise de l'État-nation en Afrique de l'Ouest », article cité, p.32

<sup>162</sup> Idem., p.7

<sup>163</sup> Pierre Kipré, « La crise de l'État-nation en Afrique de l'Ouest », article cité, p.12

<sup>164</sup> Idem., p.12

<sup>165</sup> Zygmunt Bauman, *Le Présent liquide*, Editions du Seuil, 2006

<sup>166</sup> Idem. (Zygmunt Bauman utilise les métaphores du solide et du liquide pour faire référence aux institutions, reflétant le solide quand le liquide symbolise l'affaiblissement des institutions et du lien social dans une société de plus en plus ouverte, transnationale, globalisée. Les sociétés contemporaines seraient, sous ce postulat, des sociétés liquides. Même l'amour le serait. Le sociologue né en Pologne a d'ailleurs publié un livre sur le sujet (*L'Amour liquide, De la fragilité des liens entre les hommes*, (Liquid Love, 2003), Éditions du Rouergue, 2004) comme réalité de la fragilité des liens entre les hommes.

<sup>167</sup> Michel Dobry, *sociologie des crises politiques*, presses de la fondation nationale des sciences Politiques, 2009, p.36

<sup>168</sup> Idem., p.36

<sup>169</sup> Enzo Traverso, « Judéité et politique chez Annah Arendt », *Revue française de science politique*, vol 59, octobre 2009, p.903

rester prisonnier du choix état-national comme modèle au mépris des diversités nationales et culturelles enfermées dans le même territoire.<sup>170</sup>

Comment le « solide » ivoirien a-t-il fini par exposer sa liquéfaction<sup>171</sup> de manière aussi implosive ? Comment et pourquoi le compromis houphouétiste<sup>172</sup> s'est-il rompu ? Quelles sont les racines<sup>173</sup> généalogiques de ce qui, dans la terminologie de Francis Akindès, est une crise militaro-politique<sup>174</sup> ? Par-delà les conflits d'intérêts et de pouvoir en jeu, produisant des interactions, quels sont les enjeux et les non-dits<sup>175</sup> échappant à la phénoménologie et au « réel » bruyant de la crise ? Penser la crise ivoirienne<sup>176</sup>, n'est-ce pas prendre une distance avec les avatars<sup>177</sup> maintes fois réchauffés ? Face à la donne rationaliste des acteurs impliqués, quelle place donner à ce qu'Anthony Giddens appelle « le problème de la contrainte structurelle »<sup>178</sup> ?

Ne faut-il pas s'interroger pourquoi le modèle de stabilité sous régionale a fini par basculer dans ce que Jean-Pierre Dozon nomme l'ethno-nationalisme<sup>179</sup> dont l'ivoirité constitue l'idéologie focale, arme politicienne utilisée par le président Bédié au nom de l'hégémonie politique baoulé ? Hégémonie déployée d'abord comme architecture discursive, narrative dans la formation d'un imaginaire enclin à intégrer cette construction des savoirs et des discours sur le pouvoir et les rapports des ethnies à la sphère étatique et décisionnelle, au nom de ce que Harris Memel Fôté appelait l'ethnocratie<sup>180</sup>, entendue comme domination politique et étatique de l'ethnie originaire<sup>181</sup> de Félix-Houphouët-Boigny. Ethnie dont le mythe<sup>182</sup> de la supériorité politique, du sens aigu de l'État et du primat historique de la gestion étatique précoloniale a été, par ailleurs mis à rude épreuve depuis la déconstruction du célèbre

<sup>170</sup> Enzo Traverso, « Judéité et politique chez Annah Arendt », article cité, p.903

<sup>171</sup> Zygmunt Bauman, *Le Présent liquide*, Editions du Seuil, 2006, op.cit.

<sup>172</sup> Francis Akindès, « Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire », *Monographie, CODESRIA*, 2004, p.8

<sup>173</sup> Idem., (Voir titre de la monographie ci-dessus citée)

<sup>174</sup> Idem., p.33

<sup>175</sup> Lazare Poame « Les avatars de la raison instrumentale dans la crise ivoirienne », *Repères « International », Revue scientifique de l'université de Bouaké*, Penser la crise ivoirienne, novembre 2007, Paris Menaibuc, pp.113-123

<sup>176</sup> Lazare Poame « Les avatars de la raison instrumentale dans la crise ivoirienne », *Repères « International », article cité*, pp.113-123

<sup>177</sup> Idem., p.113-123

<sup>178</sup> Anthony Giddens, *La constitution de le société*, PUF, 1987, p.368

<sup>179</sup> Jean-Pierre Dozon, « La Côte d'ivoire entre démocratie, nationalisme et ethno nationalisme » in *Politique africaine* n° 78 – juin 2000, p.51

<sup>180</sup> H. Memel Fôté, « Un mythe politique des Akan: le sens de l'État », in P. Valsecchi et F. Viti (dir.), *Mondes akan. Identité et pouvoir en Afrique occidentale*, Paris, L'Harmattan, 2000, pp. 21-42.

<sup>181</sup> Félix Houphouët-Boigny était de l'ethnie baoulé, elle-même composante de ce qu'on appelle le grand groupe Akan englobant d'autres ethnies comme les Agnis. Les Akans revendiquent une origine commune rattachée au territoire de l'actuel Ghana. Bédié, le successeur d'Houphouët est aussi un baoulé.

<sup>182</sup> H. Memel Fôté, Idem., pp. 21-42.

sociologue ivoirien.<sup>183</sup> Entre vérités et mythes, la crise ivoirienne recèle tant d'échos et de dimensions.

Crise de la vérité<sup>184</sup> ou vérités d'une crise<sup>185</sup>, dialectique entre le Sens produit et ce que la production de Sens peut révéler sur la construction éprouvée d'une nation. Donne complexifiée par l'éthique des rencontres et des recompositions avec sa matrice géopolitique, sous régionale quand la société liquide<sup>186</sup>, au sens de Zygmunt Bauman, n'est pas seulement la réalité spatiotemporelle fluide, mais aussi celle de ce qui refuse de changer, qui se veut conservation, spécificité.

N'est-ce pas qu'en dépit de la double réalité et de la vocation éburnéenne à l'ouverture voulue par l'architecte en chef de sa nation- quoique trop souvent mystifiée- la dynamique des rencontres produites par l'intégration des flux migratoires n'obère nullement la tension entre les hommes, l'espace, le territoire comme question politique.<sup>187</sup>

Inspirée du modèle français, l'architecture étatique ivoirienne postcoloniale n'échappe pas à la mode de la greffe dont le caractère paraît souvent artificiel<sup>188</sup>, en référence à l'expression de Bertrand Badie et de Pierre Birnbaum. La crise ivoirienne met-elle au grand jour ce que la mystique et la vulgate semblaient s'ingénier à cacher : les souverainetés en crise<sup>189</sup> ? Faut-il la couler dans l'optique complexe telle que l'analyse Francis Akindès : « l'analyse du changement social sort du cadre bipolaire tradition/modernité dans lequel les sciences sociales africanistes semblent l'avoir enfermée. »<sup>190</sup> Un tel saisissement en profondeur et dans la trajectoire longue ne l'inscrirait-elle pas « dans la perspective actionnaliste qui part du présupposé selon lequel les sociétés sont les résultats d'actions sociales, de décisions ou de transactions diverses. » ?<sup>191</sup> La dialectique des choix des acteurs et le poids environnemental sur eux continue à faire débat au-delà de la sociologie et de la science du politiste.

<sup>183</sup> H. Memel Foté, idem., pp.21-42

<sup>184</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ? Entre la question juula, le complexe d'Akan et le souverainisme de Laurent Gbagbo*, L'Harmattan, 2011, p.118

<sup>185</sup> Idem., p.118

<sup>186</sup> Zygmunt Bauman, *Le Présent liquide*, Editions du Seuil, 2006, op., cit.

<sup>187</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ? Entre la question juula, le complexe d'Akan et le souverainisme de Laurent Gbagbo*, op.cit., p.134

<sup>188</sup> Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, *La sociologie de l'Etat*, Grasset, 1979, 1982, p.162

<sup>189</sup> Josiane Boulad-Ayoub et Luc Bonneville, (sous la dir.) *Souverainetés en crise*, L'Harmattan et Les Presses de l'Université Laval, 2003

<sup>190</sup> Francis Akindès, « Le lien social en question dans une Afrique en mutations », in *Souverainetés en crise*, sous la direction de Josiane Boulad-Ayoub et Luc Bonneville, pp. 379-403, L'Harmattan et Les Presses de l'Université Laval, 2003

<sup>191</sup> Idem., pp.379-403

L'action et la structure<sup>192</sup>, au-delà du débat paradigmatique sur leur interaction, influent sur « la totalité sociétale »<sup>193</sup> en raison de la rationalité et du pouvoir des acteurs sur le cours des évènements. Pouvoir de faire et de faire faire pour produire l'action sociale, quoique relativisé par le poids de la structure sur les acteurs.

Ces débats paradigmatiques paraissent d'une importance capitale qu'il faut d'emblée souligner. Il semble qu'il n'y a pas « d'incapacité à penser »<sup>194</sup> la nuit ivoirienne, au contraire, les pistes sont d'autant fertiles qu'elles sont plurielles.

Dans son livre sur la théorie de la structuration intitulé *la constitution de la société*, Anthony Giddens souligne l'opposition entre les pensées structuralistes et fonctionnalistes d'un côté et les sociologies interprétatives de l'autre.<sup>195</sup> Les structuralistes et les fonctionnalistes, écrit-il, donnent le primat à la structure au détriment de l'explication de l'action et de la signification de la conduite humaine constituant l'essentiel chez les sociologues interprétatifs qui minorent les effets du structurel.<sup>196</sup> Ce débat mérite d'être souligné dans cette introduction tant il structure les travaux sur la crise ivoirienne comme nous le verrons. Entre les pourfendeurs du legs colonial et les contempteurs de la faillite des élites locales ivoiriennes, l'on voit en filigrane les mots d'Anthony Giddens, sus cités.

Quel est le poids de la donne structurelle dans les causes de la crise ivoirienne permettant de relativiser la responsabilité des acteurs de premier plan ayant en charge la gestion du pays de l'indépendance à nos jours ? Faut-il souligner la réalité de cette dichotomie entre les chercheurs et analystes sur la Côte d'Ivoire : ceux qui critiquent vivement la structure néocoloniale<sup>197</sup> et ceux qui rendent responsables les hommes politiques ivoiriens, qualifiant le débat inhérent à la colonisation comme faux fuyant.<sup>198</sup> La gestion de la diversité sociale est question d'importance symétrique à

---

<sup>192</sup> Anthony Giddens, *La constitution de le société*, op.cit., pp.49-50

<sup>193</sup> Idem., p.50

<sup>194</sup> Enzo Traverso, « Judéité et politique chez Hannah Arendt », *Revue française de science politique*, op.cit., p.909

<sup>195</sup> Anthony Giddens, *La constitution de le société*, op.cit., p.50

<sup>196</sup> Idem., p.50

<sup>197</sup> Aminata Traoré, *Lettre d'une africaine au Président des Français à propos de la crise ivoirienne en particulier et de l'Afrique en général*, Editions Fayard, 2005, Mamadou Koulibaly, *Sur la route de la liberté*, L'Harmattan, 2004, François-Régis Mahieu, Marie-France Jarret, *La Côte d'Ivoire, De la déstabilisation à la refondation*, L'Harmattan, 2002

<sup>198</sup> Koffi Tiburce, *Côte d'Ivoire, l'agonie du jardin*, NEI/CEDA, 2006, Koné Amadou, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, Kartala, 2003, Guillaume Soro, *Pourquoi suis-je devenu rebelle*, Hachettes Littératures, 2005

celle soulevée par la problématique de la solubilité de la démocratie en société plurielle, selon l'expression de Luc Sindjoun.<sup>199</sup>

Problématique de la gouvernance politique révélée par la crise de l'État-nation ivoirien dont les racines ne sont intelligibles qu'avec un effort de revisite du moment indépendantiste.

### *F- Indépendance comme cycle de rupture et continuité*

Il sera surtout question plus loin dans ce travail d'interroger le cycle des indépendances africaines ; celle de la Côte d'Ivoire surtout mais inscrite dans une perspective socio-historique globale.

L'indépendance est conçue par ses architectes comme un moment de libération mais également de mise en place d'institutions étatiques. **Une institution** est censée contribuer au maintien de l'ordre social et régir la vie en société<sup>200</sup>, d'où la nécessité qu'elle porte l'onction de la légitimité pour se différencier d'une simple organisation.<sup>201</sup>

Comment comprendre la crise ivoirienne dans sa trame profonde, sa structure sociologique, ses ramifications infrastructurelles et ses prolongements géopolitiques sans l'enraciner dans l'histoire globale et cyclique des indépendances et de la décolonisation comme modernité qui « a trouvé l'élargissement de son destin <sup>202</sup> » ? Faut-il, à ce sujet, préciser qu'avant même l'indépendance, la Côte d'Ivoire imaginée par Félix Houphouët-Boigny devait faire chemin ensemble avec la France. Quant à la puissance coloniale, elle n'a pas voulu d'un scénario à l'algérienne pour les autres territoires. Elle a su manœuvrer pour éviter des indépendances arrachées par le canon, convaincue de l'irréversibilité de la dynamique indépendantiste que la perspicacité gaullienne avait su déceler. La Côte d'Ivoire est d'abord le produit de cette Histoire coloniale et de ses recompositions dialectiques. L'indépendance portait l'esthétique de l'écriture d'un cycle nouveau mais la vision houphouëtienne de l'altérité postcoloniale opta pour la continuité. Faut-il souligner qu'avant d'être critiquée aujourd'hui à posteriori comme le début de nouvelles désillusions, l'indépendance

---

<sup>199</sup> Luc Sindjoun, « *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Eléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurielles* », Introduction inaugurale au Colloque International Francophonie – Commonwealth Démocratie et sociétés plurielles (Yaoundé 24 – 26 janvier 2000), pp. 1-5

<sup>200</sup> Jean-François Dortier (sous la dir.), *Le dictionnaire des sciences sociales*, Sciences humaines Éditions, 2008, pp.354-355

<sup>201</sup> Idem., p.354

<sup>202</sup> Hélé Béji, *Nous décolonisés*, Éditions Arléa, 2008, p.11

avait une certaine capacité d'illumination. Comme l'écrit l'essayiste franco-tunisienne, Hélé Bédji, elle « n'est pas seulement un évènement historique, c'est une aventure métaphysique, une révolution intérieure, une odyssée culturelle. »<sup>203</sup> Elle ne tardera pas à se confondre avec l'histoire de crises multiples car il semble que l'indépendance fut un leurre, plus prophétisée, mythifiée qu'effective au regard des bilans. La crise des États-Nations, la faillite du développement, la faim et la fuite des cerveaux constituent des réalités dures.

La crise ivoirienne révèle-t-elle un déficit de gestion polyarchique<sup>204</sup> ou plutôt, avec le pluralisme et la vitalité démocratique après les années 1990, une crise de la gouvernabilité<sup>205</sup> ? Visage incarné de la nation, chef suprême de l'État mais également chef de l'administration<sup>206</sup> selon l'article 17 de la constitution de 1960, le président Félix Houphouët-Boigny, en dépit de son hostilité à l'indépendance avant qu'elle s'imposât à lui, n'est pas seulement le héros qui a su donner l'indépendance aux siens. Il est la proue et le sommet de « la pyramide hiérarchique »<sup>207</sup> qu'est l'administration ivoirienne dont les juteux postes lui offrent un pouvoir de distribution, de redistribution, de nomination et d'allocation des ressources. L'on peut d'emblée se poser la question, dans la perspective de la conception du pouvoir intégrant l'interaction au sens où l'entend Giddens, sur les limites même du pouvoir en général et celui d'un homme en particulier quand « le dualisme des agents et de la structure »<sup>208</sup> tisse à la fois la capacité humaine et ses limites face à la force de la structure, du système sociétal.

Comment une trajectoire singulière réputée relevant du miracle a-t-elle fini par sombrer dans un chaos non maîtrisé par les faiseurs d'Histoire et qui, entre rationalité des acteurs, teneur sociologique, enjeux internationaux, donne sous-régionale et

<sup>203</sup> Hélé Bédji, *Nous décolonisés*, op.cit., p.11

<sup>204</sup> Georges Lavau, Olivier Duhamel, « La démocratie », in *Traité de science politique, 2. Les régimes contemporains*, sous la dir. (Madeleine Grawitz et Jean Leca) PUF, 1985, p.78

<sup>205</sup> Georges Lavau, Olivier Duhamel, « La démocratie », in *Traité de science politique, 2. Les régimes contemporains*, op.cit., p.89 (Les deux auteurs de la contribution se réfèrent à Samuel Huntington critique envers la vitalité démocratique dans un rapport collectif rédigé en 1974 avec Crozier, Watanuki sur demande de la commission trilatérale (Etats-Unis, Europe occidentale, Japon) sur la question de savoir si les sociétés industrielles, libérales et démocratiques sont-elles entrées en crise « d'ingouvernabilité » ? Les trois auteurs du rapport tiraient les conclusions que les vertus démocratiques d'égalité et d'individualisme avaient conduit à une délégitimation de l'autorité et une méfiance vis-à-vis du leadership, à une surcharge du travail gouvernemental en raison de l'expansion de la participation politique des citoyens, la désagrégation générée par la concurrence politique exacerbée et aux replis nationalistes dus à la réceptivité des gouvernements aux demandes des électeurs et aux pressions sociales (p.88)

<sup>206</sup> Alain Serge Mescheriakoff, *Le droit administratif ivoirien*, Éditions Économica, 1982, p.37

<sup>207</sup> Idem., p.37

<sup>208</sup> Anthony Giddens, *Central Problems in social theory*, Macmillan, Londres, 1979, p.91 cité par François Chazel, *Du pouvoir à la contestation*, L.G.D.J., 2003, p.54

nébuleuse d'une idéologie biopolitique, en l'occurrence l'ivoirité, est-elle devenue un imbroglio ? Faut-il franchir le Rubicon, avec le paradigme de l'État faible, pour postuler la disparition de l'État ?<sup>209</sup> Comment éviter ce que Marc Adoux Papé redoute justement, c'est à dire le danger de la surestimation du poids culturel et identitaire dans l'étude et la compréhension du conflit ivoirien ?<sup>210</sup> Comment de pays ouvert, la Côte d'Ivoire s'est-elle essayée à la tentation de l'enfermement, de l'autochtonie et de la manipulation politicienne de la diversité et de la différence qui participaient jadis pourtant de l'essence de son dynamisme économique et international ? Si le miracle grec montre ses éclats avec Athènes antique<sup>211</sup>, le miracle ivoirien a fait long feu en dépit de la part de succès incontestable que l'État houphouëtien a su réaliser.

Émile Durkheim, partisan de la puissance étatique, qualifiait l'État d'organisme biologique et en faisait le levier de l'émancipation et de l'épanouissement de l'individu. L'on sait désormais que dans la biosphère, « l'homme, et même la vie dans son ensemble, n'occupe qu'une très petite partie. »<sup>212</sup> Mais la spécificité de l'homme, disons sa nature, n'est-elle pas de se répandre ? L'houphouëtisme était un art de l'expansion interne et internationale avec un ancrage autoritaire sur l'entité Côte d'Ivoire portée par une philosophie des rencontres des peuples participant de leurs « mouvements. »<sup>213</sup>

Dans l'analyse des systèmes complexes, ce qu'Edgar Morin appelle « le circuit relationnel »<sup>214</sup>, « au-delà du « holisme » et du réductionnisme »,<sup>215</sup> postule la prise en compte de l'interaction entre parties liées, entre acteurs interconnectés, quoique opposés dans leurs intérêts. Même « l'inconnu de la connaissance »<sup>216</sup> a un sens dans une configuration de complexité comme se décline la crise ivoirienne. Comme l'a si bien conceptualisé Bertrand Badie, depuis « l'impossible puissance unipolaire »<sup>217</sup>, l'impuissance de la puissance<sup>218</sup> est loin d'être un jeu de mots bien que parlant de l'Amérique.

---

<sup>209</sup> Marc Adoux Papé, *Les conflits identitaires en « Afrique francophone »*, Éditions l'Harmattan, 2011, p.107

<sup>210</sup> Idem., p.193

<sup>211</sup> Jean Voilquin, *Introduction à Les penseurs grecs avant Socrate. De Thalès de Milet à Prodicos*, Éditions Garnier Frères, Paris, 1964, p.5.

<sup>212</sup> Régis Messac, *Brève Histoire des hommes*, Editions Ex Nihilo, 2009, p.12

<sup>213</sup> Régis Messac, *Brève Histoire des hommes*, op. cit., p.58

<sup>214</sup> Edgar Morin, *La méthode*, Seuil, Paris, 2008, p.178

<sup>215</sup> Idem., p.178

<sup>216</sup> Idem., p.1177

<sup>217</sup> Bertrand Badie, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, Fayard, 2004, p.101

<sup>218</sup> Idem (Titre du livre ci –dessus cité).

La Côte d'Ivoire moderne est le produit d'une histoire de rencontres entre un projet colonial devenu réalité qui a aménagé des territoires, donné des noms à des lieux et un peuple, local, vaincu sur sa terre. La relation coloniale n'est pas seulement une relation d'altérité ou de domination verticale. Le temps colonial fut un choc que le soleil des indépendances<sup>219</sup> devait exorciser. L'indépendance, comme moment d'espoirs, devait donner une pertinence à la question d'Hannah Arendt : « la politique a-t-elle un sens ? »<sup>220</sup> Évidente l'irréversibilité de la dynamique indépendantiste, poids et force du réel dont le général de Gaulle était conscient, fin lecteur lucide des enjeux, mais la décolonisation pour l'Afrique noire francophone « s'accomplit suivant un processus politique négocié, plutôt qu'au terme d'une « lutte armée ».<sup>221</sup> Néanmoins, dans cette dynamique, faut-il aussi souligner la place structurante des leaders africains de l'époque car, ajoute Jean-Claude Allain, « le rôle des leaders est bien visible en cette phase et la personnalisation des régimes politiques, nés de l'indépendance, le confirme. »<sup>222</sup> L'altérité postcoloniale est en réalité un moment hautement politique.

***G- Altérité, diffusionnisme et réappropriation ou le déploiement politique et géopolitique du pragmatisme houphouëtien***

La question du transfert des modèles<sup>223</sup> soulève des enjeux de modernisation mais également des difficultés d'appropriation des innovations importées dans des sociétés aux réalités propres et spécifiques<sup>224</sup> comme l'écrit Dominique Darbon. L'État-nation ivoirien se nourrit de modèles français. Du choix du jacobinisme au droit constitutionnel, en passant par le droit administratif<sup>225</sup>, l'expérience et le génie français en la matière sont bien à l'honneur. La vie de ces modèles empruntés est construction, réappropriation quotidiennes et quête d'assise autant que d'espace.

La critique de l'importation laisse entrevoir clairement le refus par les pouvoirs africains de l'État de droit. En somme une sorte d'importation sélective en fonction des intérêts des pouvoirs et des présidents. Les jeunes États, au nom de la mystique de l'unité nationale et surtout de sa nécessité, se sont, sans exception, en tous les cas

<sup>219</sup> Amadou Kourouma, *le soleil des indépendances*, Presses universitaires de Montréal, 1968, Seuil, 1970

<sup>220</sup> Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?*, Paris, Seuil, Paris, 1993, p.47

<sup>221</sup> Jean-Claude Allain, « Introduction Guerres et conflits en Afrique », *Revue Guerres mondiales et conflits contemporains*, janvier 1996, 181, p.4

<sup>222</sup> Idem., p.4

<sup>223</sup> *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, Dominique Darbon (sous la dir.), Karthala et MSHA, 2009, p.5

<sup>224</sup> Idem., p.5

<sup>225</sup> Alain Serge Mescheriakoff, *Le droit administratif ivoirien*, op.cit., p.10

en Afrique subsaharienne, octroyé un devoir de violence<sup>226</sup> au nom de l'État de police. Sans tomber dans la tentation de l'essentialisme culturaliste, force est de constater que la politique en Afrique offre sans doute des particularismes liés aux donnes endogènes. Et pourtant, l'Afrique même n'est pas une communauté culturelle sans nuances et comme l'écrit Daniel Bourmaud, « plus que jamais, l'Afrique doit se décliner au pluriel. »<sup>227</sup>

Le diffusionnisme postule également un processus d'africanisation des modèles importés, il ne signifie pas moins une « francisation »<sup>228</sup> de la pratique étatique en Afrique.

L'houphouëtisme, en dépit de sa particularité et de ses constituants propres, s'insère dans cette matrice historique globale, cette folie des bâtisseurs d'États, des producteurs de nations, des inventeurs d'avenir, des concepteurs de progrès économique et social. Comment comprendre la crise ivoirienne sans l'articuler avec cette trajectoire structurée par le double modèle d'État-nation et du développement ? A l'instar de ses pairs faiseurs d'histoire en ces moments de bouillon international et de basculement géopolitique, Houphouët se concevait « père de l'indépendance », « père de la nation », ou encore « guide de la nation »<sup>229</sup>, qualificatifs qui varient selon le génie inventif des architectures de flagornerie et des liturgies inhérentes au culte de la personnalité. Et comme l'écrit Mohamed El Alami, l'idée de nation n'est-elle pas confisquée par l'État ?<sup>230</sup> Quand l'État, par ses détenteurs, surtout le président, entend incarner la nation, le parti unique s'érige ipso facto en parti-nation.<sup>231</sup> La postcolonie<sup>232</sup> postulée comme moment africain de rupture avec la

---

<sup>226</sup> Yambo Ouologuem, *Le devoir de violence*, Seuil, Paris, 1968 (Le devoir de violence est le titre du roman d'un jeune écrivain malien de 28 ans qui, en 1968, a été le premier africain lauréat du prix Renaudot)

<sup>227</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, Éditions Montchrestien, 1997, p.147

<sup>228</sup> Gérard Cornu, *Vocabulaire juridique*, Préface, PUF, 1987, p. VIII

<sup>229</sup> Félix Houphouët-Boigny gagna comme beaucoup de ses collègues africains le qualificatif de père de l'indépendance ou père de la nation. Même si l'indépendance fut le produit d'une lutte collective, la confiscation de ce symbole fort participait d'une logique d'affermissement et de concentration de pouvoirs aux mains du seul président dont le prestige et le charisme devaient se voir bonifiés à travers la captation de la symbolique de l'indépendance. C'est en cela que le père de l'indépendance devient celui qui a arraché le pays, le peuple, la nation à la domination coloniale. Comme un lutteur sorti victorieux, le père de l'indépendance n'est pas moins un libérateur. Cette logique même se retrouve dans la stratégie de mystique de l'homme providentiel, celui sans lequel le pays ne serait pas libéré.

<sup>230</sup> Mohamed El Alami, « Réflexion sur le concept d'État-nation dans les pays d'Afrique noire de tradition juridique française », *Thèse de doctorat de Droit public*, Université François Rabelais Tours, déjà citée, 2001, p.262

<sup>231</sup> Idem., p. 322

<sup>232</sup> Achille Mbembé, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, op.cit.

domination et l'humiliation coloniale s'est illustrée, avec la « puissance du faux »<sup>233</sup>, comme Achille Mbembé qualifie la colonisation, comme le temps et l'espace de « la puissance du simulacre. »<sup>234</sup> La trajectoire ivoirienne rend compte d'une partie des réalités que produisent les dynamiques hors d'Occident. L'étatisation en Côte d'Ivoire<sup>235</sup> fut un processus consubstantiel à la production de la nation en tant que double ancrage territorial et symbolique pour l'État soucieux et décidé à marquer son territoire certes limité et les hommes sous son emprise et son commandement. Pas étonnant si dans la postcolonie<sup>236</sup>, les mots commandement, commandant (de cercle) ou gouverneur inspiraient crainte, obéissance et souvent respect. La vie sociale comme enchevêtrement de stratéguisations<sup>237</sup>, selon la formule d'Ives Citton, est aussi traversée d'enjeux et de circulation de pouvoir. Les idées d'immanence et de verticalité<sup>238</sup> ne sont pas neutres dans la mesure où le pouvoir n'ignore jamais la puissance des récits.<sup>239</sup>

L'anatomie politique de la domination nous propose des formes diverses et il arrive que l'autoritarisme antidémocratique puise dans l'existant social et politique pour se légitimer.<sup>240</sup> Le pouvoir peut même exploiter les faiblesses humaines pour se tailler une légitimité clientéliste.<sup>241</sup> L'Houphouétisme est vision, conception et pratique du pouvoir concentré dans le cadre du présidentielisme africain. La centralité houphouëtienne<sup>242</sup> est évidence dans ce système de personnification, de personnalisation et de concentration. Dedy Seri rappelle à propos que « pendant plus

<sup>233</sup> Achille Mbembé, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Editions la découverte, Paris, 2010 ? p.15

<sup>234</sup> Idem., p.40

<sup>235</sup> Tessy Bakary, « Côte d'Ivoire, l'étatisation de l'État », in Jean- François Médard (dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crises*, Karthala, 1991

<sup>236</sup> Achille Mbembé, *De la postcolonie, Essai sur l'imagination politique en Afrique contemporaine*, Karthala, Paris, 2000

<sup>237</sup> Yves Citton, *Mythocratie. Storytelling et imaginaire de gauche*, Editions Amsterdam, Paris, 2010

<sup>238</sup> Idem., p.57

<sup>239</sup> Idem., p.70

<sup>240</sup> Béatrice Hibou, *L'anatomie politique de la domination*, La découverte, Paris, 2011, p.23

<sup>241</sup> Idem., p.35

<sup>242</sup> Il est important de souligner qu'il est d'usage dans les travaux et études académiques voire dans les médias de voir le nom du premier président ivoirien contracté en « Houphouët » sans le prénom Félix, ni le surnom Boigny dont nous avons déjà précisé l'origine, étant un ajout personnel et tardif. Nous utiliserons souvent, à l'instar d'autres chercheurs, Houphouët pour nommer le président ivoirien quoique son nom officiel complet soit Félix Houphouët-Boigny.

L'on peut même soutenir que pour qui connaît bien la société ivoirienne et son quotidien, il est beaucoup plus fréquent d'entendre Houphouët ou Houphouët-Boigny, dans le langage quotidien, plutôt que Félix Houphouët-Boigny, plus officiel, diplomatique et protocolaire.

de 30 ans, le peuple a été muselé au nom d'une certaine unité nationale»<sup>243</sup>, d'où l'étouffement par la pensée unique.<sup>244</sup>

Le PDCI, parti unique, est plus un État-parti qu'un parti-État, essentielle distinction faite par le professeur Pierre Avril, le premier étant la situation d'un État contrôlant le parti. Dans le second cas, c'est plutôt le parti qui contrôle l'État.<sup>245</sup> L'auteur précise d'ailleurs que l'État-parti est une forme répandue dans le Tiers-Monde et particulièrement en Afrique.<sup>246</sup> Ces propos sont à placer dans leur contexte historique, c'est-à-dire avant le tournant démocratique des années 1990.

Pierre Bréchon, de son côté, souligne le rôle légitimateur du parti politique et « même dans les régimes autoritaires ou totalitaires, un parti officiel existe qui cherche à faire adhérer les individus aux idéaux du régime. L'ordre totalitaire et répressif n'a jamais dispensé d'utiliser les outils de la propagande et de la conviction idéologique.»<sup>247</sup>

Le monopartisme, comme nous le verrons, est un instrument autant qu'une stratégie de domination pour Houphouët qui se conçoit comme le Général De Gaulle ivoirien. Le leader ivoirien n'a jamais caché son admiration pour le fondateur de la V<sup>e</sup> République française. Le professeur Olivier Duhamel rappelle l'esprit gaullien voulant une France qui compte dans le monde.<sup>248</sup> Et pour que la France soit forte, il faut un État fort et pour un État fort, il faut un président aux pouvoirs renforcés.<sup>249</sup> La Côte d'Ivoire houphouëtienne est dans cette filiation de l'État et d'un Président forts avant toute ambition d'influence sous-régionale ou internationale.

Le déploiement géopolitique s'inscrit par conséquent dans l'ordre de l'ambition d'être le levier d'Archimède régional pour disputer le leadership avec le géant anglophone nigérian<sup>250</sup> que Houphouët compte affaiblir voire faire disloquer en soutenant la sécession biafraise<sup>251</sup>. La proximité avec la France trouve sa conceptualisation à travers la notion de « françafrique ».<sup>252</sup> La particularité du lien fusionnel avec la France soulève la question de la souveraineté, de l'effectivité de

<sup>243</sup> Dedy Seri, in DIABATE Idriss, DEMBELE Ousmane, AKINDES Francis (dir.), *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, Éditions Karthala, 2005, p. 165

<sup>244</sup> Dedy Seri, in DIABATE Idriss, DEMBELE Ousmane, AKINDES Francis (dir.), *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, op.cit., p.165

<sup>245</sup> Pierre Avril, *Essais sur les partis politiques*, Editions Payot, 1990, p.105

<sup>246</sup> Idem., p.105

<sup>247</sup> Pierre Bréchon, « Les partis politiques dans l'expression du suffrage », *Revue Pouvoirs*, 2007/1 (n° 120), pp.109-121

<sup>248</sup> Olivier Duhamel, *Histoire des présidentielles*, Seuil, 2008, p.24

<sup>249</sup> Idem., p.24

<sup>250</sup> Pierre Péan, *Affaires africaines*, Fayard, 1983, p.11

<sup>251</sup> Idem., p.11

<sup>252</sup> On lui attribue la paternité de ce néologisme.

l'indépendance mais aussi de la françafrique et son double visage : économique (visage visible) et opaque (les accords de défense au nom de la sécurité du régime ami.) La relation particulière franco-ivoirienne était assumée puisque ardemment demandée par Houphouët lui-même, désireux de capter le savoir-faire ainsi que les investissements français. Les affaires africaines<sup>253</sup> ont leurs « sorciers blancs », ceux que Vincent Hugué qualifie de « faux amis français de l'Afrique. »<sup>254</sup> Tribu étrange et méconnue braconnant dans les coulisses et palaces des palais africains<sup>255</sup>, écrit-il. Donne opaque que Xavier Harel qualifie de « pillage à tous les étages »<sup>256</sup>, évoquant la mainmise de Total sur le pétrole du Congo Brazzaville.<sup>257</sup> Si l'Afrique peut prétendre être au service de l'Occident, comme l'écrit Anne-Cécile Robert<sup>258</sup>, peut-elle le réussir avec une structure de domination et de dépendance ?

Serge Latouche, brillant théoricien de la décroissance et de l'économie informelle, cite souvent cette phrase de l'ancien président du Burkina-Faso, feu Thomas Sankara : « la main qui reçoit l'aide est toujours en dessous de celle qui la donne. »<sup>259</sup> L'on comprend aisément que le président ivoirien a une autre conception de l'altérité postcoloniale et entend l'assumer. Félix Houphouët-Boigny fut très souvent qualifié de pragmatique à travers son choix assumé de la proximité quasi fusionnelle avec l'ancien colonisateur ou encore ses liens controversés avec le régime de l'apartheid. Interrogeons un instant le mot pragmatisme ! Que recouvre ce concept très prisé de nos jours ? Selon John Allen, « le pragmatisme désigne l'école de pensée née aux États-Unis, opposée aux conceptions cartésiennes et rationalistes mais ne réfutant pas la logique. Elle fut fondée par Charles Peirce (1839-1914) et deux autres grandes figures, William James (1842-1910) et John Dewey (1859-1952). »<sup>260</sup> « Ces penseurs, ajoute-t-il, peuvent être désignés comme des « pragmatistes ».<sup>261</sup> Quant au pragmatisme houphouëtien, il s'exprime à travers le choix du modèle étatique français et les efforts à forger une nation ivoirienne par-delà la diversité. Or la crise de l'État était déjà un phénomène à l'époque, marquant le 20ème siècle.

---

<sup>253</sup> Pierre Péan, idem., pp.10-18

<sup>254</sup> Vincent Hugué, *Les sorciers blancs, Enquête sur les faux amis français de l'Afrique*, Fayard, 2007, p.17

<sup>255</sup> Idem., p.17

<sup>256</sup> Xavier Harel, *Afrique. Pillage à huis clos. Comment une poignée d'initiés siphonne le pétrole africain*. Fayard, Paris, 2006, p.21

<sup>257</sup> Idem., pp.21

<sup>258</sup> Anne-Cécile Robert, *L'Afrique au secours de l'occident*, Editions de l'Atelier, 2006

<sup>259</sup> Serge Latouche cité par Anne-Cécile Robert, op.cit., p.21

<sup>260</sup> Stéphane Rosière, Kevin Cox, Céline Vacchiani-Marcuzzo, Carl Dahlman, (sous la dir.), *L'espace politique*, Editions Ellipses, 2009, p.37

<sup>261</sup> Idem., p.37

L'on comprend donc que la crise ivoirienne n'est intelligible qu'en tenant compte également des spécificités et réalités propres au pays, l'État en Côte d'Ivoire étant aussi et surtout l'État ivoirien.

### *H- Le destin de l'État hors d'Occident*

On s'attèlera à étudier en profondeur la question de l'importation des modèles institutionnels à l'épreuve des réalités africaines. La thèse du monopole occidental de l'État est battue en brèche bien que cette partie du monde ait son expérience, sa marque et son génie propres de l'État. Les études de politistes comparatistes, de sociologues, d'anthropologues et d'historiens ont révélé de nombreuses dynamiques étatiques empiriques à travers le monde.

L'universalité de l'État est certes sujet à caution quand l'on sait qu'« en tant que site autonome et spécialisé de l'autorité politique légitimée, l'État reçoit d'autres appellations dans les sociétés anglo-saxonnes : gouvernement, Couronne, agence ou département fédéraux »<sup>262</sup>, le terme d'État étant « même devenu assez malsonnant »<sup>263</sup> en Espagne. D'où la nécessité de ne pas oublier l'avant et l'ailleurs de l'État que les habitants de l'Europe continentale prennent comme une nécessité universelle.<sup>264</sup>

Si l'État-nation ne correspond pas, dans la société internationale contemporaine, à un modèle communément répandu, c'est parce qu'il offre une pluralité de visages avec ses avatars.<sup>265</sup> Cependant, concernant les typologies d'États<sup>266</sup>, il en existe deux formes traditionnelles, l'État unitaire caractérisé par l'existence d'un seul ordre juridique à l'intérieur de l'État même si celui-ci connaît une autonomie administrative plus ou moins grande des collectivités territoriales et l'État fédéral avec la coexistence d'ordres juridiques propres aux États fédérés et d'un ordre juridique supérieur qui est celui de l'État fédéral.<sup>267</sup> Chacune de ces formes se trouve butée à la supranationalité et au supraétatisme. L'on peut remarquer la sévérité du procès fait à l'État africain par cet auteur : « produit de l'Occident, l'État en tant que forme d'organisation sociale s'est heurté à l'exotisme des sociétés traditionnelles

<sup>262</sup> Bertrand Badie, Guy Hermet, *La politique comparée*, Armand Colin, Dalloz, Paris, 2001, p.93

<sup>263</sup> Idem., p.93

<sup>264</sup> Idem., p.93

<sup>265</sup> Hugues Portelli, *Droit constitutionnel, 9ème édition*, Dalloz, 2011, p.10

<sup>266</sup> Idem., p.10

<sup>267</sup> Idem., p.11

africaines. La greffe a tourné à la créolisation. De ce mélange, a jailli du magma informe de l'«incivilité» africaine traditionnelle, l'État néo patrimonial. »<sup>268</sup> Certains politistes nuancent tout de même cette approche sinon la critiquent. Ainsi, Luc Sindjoun invite à prendre au sérieux cet État ailleurs<sup>269</sup>, en d'autres termes l'État hors d'Occident.

L'expérience ivoirienne et sa crise s'étant insérées dans les dynamiques déstabilisantes<sup>270</sup> avec sa spécificité propre comme chez toutes les dynamiques extra-occidentales<sup>271</sup>, telles que qualifiées par les professeurs Bertrand Badie et Guy Hermet, n'en est pas moins une trajectoire d'État et de société articulées malgré le déficit, le discrédit et la crise de l'État. Les États africains sont-ils, comme le pense Edem Kodjo, des États théoriques<sup>272</sup> sans consistance auxquels s'accrochent des dirigeants opposés à toute dynamique fédérale africaine ? La théorie générale de l'État n'est pas sans ambiguïté quand l'on sait variée la typologie étatique. Si nous avons varié les définitions de l'État dans ce travail, c'est justement pour en saisir toute la richesse empirique et paradigmatique. En tant qu'« organisation politique et juridique de la nation qu'elle personnifie, l'État est, comme l'écrivent les professeurs Pierre Avril et Jean Gicquel, une personne morale caractérisée par la détention de prérogatives de puissance publique et par sa soumission aux sujétions correspondantes. »<sup>273</sup>

Il est difficile de nier chez l'État ivoirien autant la nature que les attributs ainsi que les éléments constitutifs de cette définition. Comme tous les États modernes, il s'est doté d'une constitution qui est sa Loi fondamentale « dont l'objet spécifique est l'organisation des pouvoirs publics et la détermination de leurs rapports ; elle comporte aussi des dispositions relatives aux libertés publiques ainsi qu'à l'organisation territoriale. »<sup>274</sup>

Le « vieux », comme Houphouët était souvent désigné, qualificatif qu'il revendiquait, incarna longtemps cet État postcolonial ivoirien. Sa connaissance de la culture française ne l'empêchait guère de s'inspirer des traditions africaines. Le dirigeant

<sup>268</sup> Paul Elvic Jérôme Batchom, *Les organisations non gouvernementales et la problématique des industries extractives dans l'espace public en Afrique: jeux et enjeux au sein de l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)*, Codesria, 2008, p.5

<sup>269</sup> Luc Sindjoun, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Économica, 2002

<sup>270</sup> Bertrand Badie, Guy Hermet, *La politique comparée*, op.cit., p.157

<sup>271</sup> Idem., p.137

<sup>272</sup> Edem Kodjo cité par Axelle Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* L'Harmattan, Paris, 1991, p.75

<sup>273</sup> Pierre Avril, Jean Gicquel, *Lexique, Droit constitutionnel*, PUF, 1986, p. 55

<sup>274</sup> Idem., p.33

ivoirien sait l'âge porteur de pouvoir dans la relation intergénérationnelle dans le contexte africain et comme le rappellent Marc Abélès et Chantal Collard, le privilège de l'âge instaure une relation de domination des aînés sur les cadets.<sup>275</sup> L'âge comme ressource politique de légitimation s'inscrit dans l'ordre d'un imaginaire africain, il est souvent symbole de sagesse. Étudiant le sous-groupe fodonon des sénoufos de la Côte d'Ivoire, Nicole Sindzingre écrit : « comme dans nombre de sociétés africaines, le principe de séniorité sociale est au fondement du système de hiérarchisation de la société fodonon. »<sup>276</sup> L'âge peut conforter dans le cadre africain le « statut » de chef.<sup>277</sup> En sus, le choix constitutionnel du régime présidentiel par Félix Houphouët-Boigny visait à assoir son pouvoir personnel. Comme le définissent les professeurs Pierre Avril et Jean Gicquel, « appelé aussi « mixte », et, de manière contestable, « semi-présidentiel », ce régime, dont la constitution de la Ve République est l'expression, est caractérisé par la concentration du pouvoir au profit du chef de l'État. »<sup>278</sup> L'élection populaire de celui-ci ainsi que sa disposition d'une majorité parlementaire, très souvent acquise à sa politique, étant les éléments constitutifs de ce régime, garantissent au Président une relation hiérarchisée.<sup>279</sup> Les deux auteurs font bien d'ajouter que ce régime a abouti à un autoritarisme en Amérique latine et en Afrique. D'où la distinction qualitative, selon lui, entre *régime présidentiel* dans lequel le président de la République est quelque chose, et le régime présidentieliste où il est tout, à condition évidemment de compléter sa domination avec une majorité parlementaire.<sup>280</sup>

Le monopartisme autoritaire sous Houphouët fut également structuré par des enjeux dont une partie n'est pas étrangère à la fragilisation de la nation avec la tragédie qu'elle connaît depuis maintenant deux décennies.

### ***I- La Nation -creuset en crise et le réveil des idéologies meurtrières***

On étudiera également plus en profondeur dans le corps de la thèse la question des idéologies d'exclusion. La vision houphouëtiste de la nation était ouverte et inclusive. En la matière, le « père de la nation » n'était pas sans paradoxes. Anti fédéraliste<sup>281</sup>

<sup>275</sup> Marc Abélès, Chantal Collard, (études réunies par), *Age, pouvoir et société en Afrique noire*, Karthala, 1985, p.11

<sup>276</sup> Nicole Sindzingre in <sup>276</sup> Marc Abélès, Chantal Collard, (études réunies par), *Age, pouvoir et société en Afrique noire*, op.cit., p. 151

<sup>277</sup> Idem., p.154

<sup>278</sup> Pierre Avril, Jean Gicquel, *Lexique, Droit constitutionnel*, op.cit., p.115

<sup>279</sup> Idem., p.115

<sup>280</sup> Idem., p.115

<sup>281</sup> Axelle Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* op.cit., p.200

africain ayant contribué à l'échec d'Addis-Abeba en 1963, Félix Houphouët-Boigny, sans être le seul responsable de cet échec, l'égoïsme et les rivalités de pouvoir de certains présidents y étant également pour quelque chose, ne voulait guère que la Côte d'Ivoire fût la vache laitière au profit des pays voisins, jugés moins nantis économiquement.<sup>282</sup> Malgré ce refus de l'unité par le haut, il avait, contrairement à son anti verticalité panafricaine, accepté les mouvements horizontaux de vagues migratoires venant de pays voisins. Il faut tout de même relativiser cette mystique de l'hospitalité non dénuée de considérations pragmatiques, politiques et développementalistes, Houphouët ayant contribué à chasser des milliers de migrants Voltaïques et Dahoméens<sup>283</sup> pendant la période coloniale où il était déjà l'acteur politique principal, le plus écouté par Paris.

Interroger les dimensions multiples de la crise offre l'avantage heuristique de déconstruire des mythes comme celui du « Houphouët coupable et responsable »<sup>284</sup> ou encore du « paradis houphouëtiste » dont on refuse d'entendre, bien avant sa mort, la part de fragilité et de vulnérabilité.

Le dirigeant ivoirien cultiva une foi libérale. A propos, Jean-Pierre Raffarin précise qu'Aron a été le plus grand penseur de notre démocratie moderne<sup>285</sup>. L'ancien premier ministre français ajoute que pour le libéral Aron, le régime démocratique est le moins imparfait dans la mesure où il limite le pouvoir des gouvernants autant que leurs excès et surtout la corruption<sup>286</sup>. Félix Houphouët-Boigny fut donc aronien, c'est-à-dire libéral sur le plan économique mais non point sur le plan politique ; ne sachant guère dissimuler son aversion pour la démocratie multipartite.

Le modèle ivoirien de développement que nous étudierons à fonds dans ce qu'il a de trace, de marque et de conception houphouëtienne, n'est pas totalement extraverti<sup>287</sup>, précise bien Bruno Losch, contrairement à une certaine littérature sur le capitalisme pilleur. Il avait bien sa dose de présence étatique dans le secteur agricole et ses réalités de redistribution avec une part importante réinvestie dans l'industrialisation,

---

<sup>282</sup> Axelle Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* op.cit.,p.200

<sup>283</sup> Idem., p.200

<sup>284</sup> Marcel Amondji, « Houphouët contre la nation », in *Géopolitique africaine*, n° 9, janvier 2003, p.59-69

<sup>285</sup> « Jean-Pierre Raffarin, Allocution de M. Jean-Pierre Raffarin. Premier ministre » in *Raymond Aron et la démocratie au XXIème siècle, Actes du colloque international*, op.cit., p.442

<sup>286</sup> Idem., p.442

<sup>287</sup> Bruno Losch, « La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national », *Revue Politique africaine*, numéro 78, juin 2000, pp.8-9

les infrastructures et la diversification.<sup>288</sup> Cette part de redistribution n'explique-t-elle pas aussi, en plus de l'autoritarisme et de l'habileté d'Houphouët, son succès à mettre sous éteignoir le syndicalisme paysan malgré la contribution des paysans à la lutte anticoloniale<sup>289</sup> au nom de la stabilité du régime houphouëtien ? Stabilité qui finira par s'effriter.

Le procès des idéologies **autochtoniste** et **ivoiritaire** peut-il se faire sans le placer dans le contexte de la crise socioéconomique, terreau fertile à la crise politico-militaire ? Dans la structure de la crise ivoirienne, au-delà de la prégnance politique, économique et militaire, le foncier a aussi contribué à la rupture de la stabilité. L'idéologie de l'autochtonie contre les allogènes et les étrangers<sup>290</sup> notamment dans le bassin du cacao et du café, à l'ouest du pays, constitue également un enjeu majeur en milieu rural. La colonisation n'avait-elle pas souvent valorisé l'allogène en disqualifiant les autochtones<sup>291</sup> dans certaines régions du pays ? Politique au service de l'économie de plantation qui a généré les « premières manifestations nationalistes sur fonds d'autochtonie »<sup>292</sup> tel que l'écrit Jean-Pierre Dozon. Dans un pays avec 26% de taux d'étrangers selon le recensement officiel de 1998<sup>293</sup>, la place de l'immigration est significative dans les enjeux socio-économico-politiques. Dans une perspective sécuritaire, administrative voire biopolitique, avoir 3 millions d'Ivoiriens dépourvus de pièce d'identité pour des raisons historiques et administratives selon l'opposition au président Gbagbo<sup>294</sup>, l'on voit bien combien notre hypothèse de la pluralité des enjeux dans la crise s'appuie sur des éléments factuels importants.

La rupture de la stabilité en Côte d'Ivoire a une étiologie complexe en raison du processus de décomposition en cours depuis Houphouët ; d'où notre choix d'étudier la crise dans ses enracinements houphouëtistes sans les dissocier des prolongements de l'héritage lourd mal assumé, de la régulation politique sous le sceau de l'ivoirité.

La fragilité des structures économiques du pays, minées progressivement par la crise, a constitué, comme nous l'approfondirons plus loin, une sorte de lit aux identités meurtrières, surtout avec le zèle des manipulations politiciennes.

---

<sup>288</sup> Bruno Losch, « La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national », pp.7-8

<sup>289</sup> Idem., p.10

<sup>290</sup> Jean Pierre Dozon, « l'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », in *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements et recompositions*, op.cit.,p.779

<sup>291</sup> Idem., p.786

<sup>292</sup> Idem., p.787

<sup>293</sup> Augusta Conchiglia, « La Côte d'Ivoire tente la réconciliation », *Revue le Monde diplomatique*, Décembre 2007

<sup>294</sup> Idem., article cité

L'espoir après la faillite<sup>295</sup> posé comme interrogation par l'opposition durant le crépuscule du règne houphouëtien a-t-il tourné en fiasco pour conduire le pays à la violence armée ? L'ivoirité n'est pourtant pas un substrat, le fétiche qui monopoliserait toutes les causes belligènes. Est-ce étonnant que l'ampleur de la xénophobie soit concomitante à celle de la crise économique dans ce qu'elles ont de partage de cycle ? Comment la Côte d'Ivoire qui en 1980 « se plaçait à la tête des pays africains subsahariens avec un PNB per capita de 1150 dollars US »<sup>296</sup> non sans occuper une place au cœur des pays à revenu intermédiaire<sup>297</sup> a-t-elle fini par connaître une grave crise économique affectant sérieusement son modèle jusqu'à ses fondements ? La crise économique structure le processus de délabrement sociopolitique avec l'ébranlement des fondamentaux mais aussi des fondements de l'État-nation. Est-ce la faute seulement à la trajectoire libérale du pays quand l'on sait les critiques aujourd'hui formulées contre la vulgate néolibérale<sup>298</sup> si accrochée à l'impératif de la compétitivité, d'où la thèse de « la trahison des économistes »<sup>299</sup> ? Comment survivre au développement<sup>300</sup>, critiqué par Serge Latouche comme une idéologie des puissants, non moins imposition d'une certaine cosmologie du monde occidental à d'autres mondes ?

L'appel à la migration des travailleurs étrangers<sup>301</sup> ainsi qu'aux investisseurs étrangers visait la croissance économique (economic growth).<sup>302</sup> Le choix capitalistique lui-même fut, chez le dirigeant ivoirien, un pari d'avenir dans un contexte historique de blocs idéologiques opposés. Avec le triomphe de l'idéologie libérale, François George écrit : « ce que je dirais au fond, c'est que Raymond Aron a gagné, qu'il a gagné en particulier contre son petit camarade Sartre. »<sup>303</sup> Faut-il rappeler la phrase de Freud reprise par François George à propos de Sartre et d'Aron sur le sens de l'histoire quand le psychanalyste Freud dit : « La raison parle bas, mais elle finit par se faire entendre. »<sup>304</sup> Si la Côte d'Ivoire a un moment gagné son défi

<sup>295</sup> Antoine Sery, *Côte d'Ivoire. Après la faillite, l'Espoir ?* L'Harmattan, 1990, p.13

<sup>296</sup> Harmut Schneider, *Ajustement et équité en Côte d'Ivoire, Série Ajustement et équité dans les pays en développement*, dirigée par Christian Morisson, OCDE, Paris, 1992, p.19

<sup>297</sup> Idem., p.19

<sup>298</sup> Jean-Luc Gréau, *La trahison des économistes*, Editions Gallimard, 2008 ; p.31

<sup>299</sup> Idem., pp.3-15

<sup>300</sup> Serge Latouche, *Survivre au développement*, Mille et une nuits, 2004, pp.13-24

<sup>301</sup> Michael A. Cohen, *Urban policy and political conflict in Africa*, op.cit., p.24

<sup>302</sup> Idem., p.24

<sup>303</sup> François George, in *Raymond Aron et la démocratie au XXIème siècle, Actes du colloque international*, Paris, 11612 mars 2005, préface de Jean-Claude Casanova, Editions de Fallois, Paris, 2007, p.45

<sup>304</sup> Freud cité par François George, Idem., p.45

développementaliste contre le Ghana voisin, ce dernier est plus stable aujourd'hui que le pays d'Houphouët. Les failles structurelles du modèle ivoirien n'ont-elles pas produit des conflictualités multiples au point d'atteindre le seuil de la crise politique aigüe ? La Côte d'Ivoire a été rattrapée par l'Histoire, autrement par ses propres contradictions internes.

Le succès ivoirien, par ailleurs qualifié de miracle, était relatif. Le cacao n'a pas suffi à impulser un développement durable bien qu'il fût une affaire d'État. Et comme l'écrivent trois auteurs : « en Côte d'Ivoire, le cacao est plus qu'une affaire d'État. C'est l'affaire personnelle du chef de l'État. Dans un pays agricole qui n'a que sa terre comme pactole, le cacao est un enjeu stratégique. En l'an de crise 1987, les fèves auraient dû rapporter aux Ivoiriens près d'un milliard de dollars. »<sup>305</sup>

D'où la nécessité des prérogatives présidentielles sur la rente cacaoyère mais aussi sur celle du café.<sup>306</sup> Impuissant face au marché international, le pays a fini par constater l'ampleur de la perte générée par la stratégie du refus de vente de sa production cacaoyère pour espérer faire monter la courbe des prix.<sup>307</sup> Félix Houphouët-Boigny, dans la résignation, ira jusqu'à se confesser : « C'est le cacao qui nous a perdus. »<sup>308</sup> Donnant raison à un ministre qui avait émis des réserves sur la folie sinon l'euphorie autour des deux produits d'exportation du pays (le cacao et le café), le « vieux », après la faillite de sa stratégie de rébellion et de résistance face au marché international du cacao, dira, affaibli : « Amany a raison. Le cacao nous a tous rendus malades. »<sup>309</sup> Ces aveux revêtent un double sens : Tout d'abord la vulnérabilité des économies reposées sur les matières premières soumises aux lois du marché international mais également la place importante du binôme cacao-café chez l'État ivoirien et dans le pays entier. Certes le pays avait un tissu industriel important par rapport à ses voisins, la centrale des bilans ayant recensé le chiffre d'affaire de 473 entreprises atteignant 1000 milliards de Franc CFA en 1983<sup>310</sup> mais « la transformation industrielle du café et du cacao reste embryonnaire s'élevant seulement à 5, 8% »<sup>311</sup> de ce chiffre.

---

<sup>305</sup> Louis Gombeaud, Corinne Moutout, Stephen Smith, *La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo*, Editions Calmann-Lévy, 1990, p.33

<sup>306</sup> Idem., p.33

<sup>307</sup> Idem., p.214

<sup>308</sup> Idem., p.215

<sup>309</sup> Idem., p.216

<sup>310</sup> Christine Brochet, Jacques Pierre, *Industrialisation des pays d'Afrique sub-saharienne. Le cas de la Côte d'Ivoire*. Ministère de la coopération. République française, SEDES, juin 1986, p.17

<sup>311</sup> Idem., p.17

La crise économique connut une inflation avec l'échec de l'embargo délibéré sur la vente du cacao ivoirien.<sup>312</sup> Le crépuscule du « vieux » devint le temps des cris d'orfraie où Houphouët voleur<sup>313</sup> le dispute à Houphouët démission. En France, Philippe Forget a bien analysé, à travers les événements de mai 1968, la « sénilité du Père et crise de la Génération »<sup>314</sup>, où le général De Gaulle, le père, est hué. L'auteur met en jeu le père qui « pue », le père défiguré. La crise du père est aussi l'expression des parricides-créateurs<sup>315</sup> qui veulent tuer le père pour inventer un nouvel avenir au nom de « la crise destructrice et fondatrice ».<sup>316</sup> Houphouët, De Gaulle ivoirien, est hué en cette période de fin de règne parce que si la mère est figure du lieu et de la proximité<sup>317</sup>, le père ivoirien n'est plus la figure de la distance et de la perspective.<sup>318</sup> Ainsi, les jeunes étudiants peuvent crier « Houphouët voleur » pour mieux relayer, avec fracas, les mots de l'opposant Gbagbo et des syndicats.

Les relents néo patrimoniaux d'Houphouët dans le sens que J.F. Médard donne au néopatrimonialisme comme confusion des caisses publiques et privées, en d'autres termes le pillage de la manne publique par le détenteur du pouvoir étatique, étaient connus. Lui-même vantait souvent sa fortune personnelle<sup>319</sup>, allant jusqu'à demander à son auditoire en Côte d'Ivoire quel homme sérieux au monde ne met pas à l'abri sa fortune dans les banques suisses avant d'ajouter qu'il a viré toutes ses fortunes dans le pays helvétique et ce placement produit des intérêts importants.<sup>320</sup> Ce réalisme froid est jugé comme une arrogance par la rue qui manifeste de plus en plus sous le souffle du « vent de l'est ».

Le modèle de développement ivoirien s'effrite sous la loi du marché et de ses propres contradictions internes. Les matières premières comme les ressources rares<sup>321</sup>, analyse Erik Orsenna, subissent la courbe des fluctuations souvent imprévisibles.

---

<sup>312</sup> Louis Gombeaud, Corinne Moutout, Stephen Smith, *La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo*, op.cit., p.215

<sup>313</sup> Idem., p.215

<sup>314</sup> Philippe Forget, « Sénilité du Père et crise de la Génération », in *Conflits actuels, Revue d'étude politique*, « L'autre mai 68 », juin 1998, p.48

<sup>315</sup> Idem., p.50

<sup>316</sup> Idem., p.49

<sup>317</sup> Idem., pp.48-48

<sup>318</sup> Idem., p.48

<sup>319</sup> Jacques Baulin, *La succession d'Houphouët-Boigny*, Karthala, 2000, p.136, citant Fraternité Matin, quotidien officiel ivoirien, numéro du 27 /04/1983

<sup>320</sup> Idem., p.136

<sup>321</sup> Erik Orsenna, *le cercle des économistes. Un monde de ressources rares*, Editions Perrin/Descartes&Cie, 2007, p.34

L'impuissance<sup>322</sup> de l'État-nation à réguler le marché international et à stabiliser les prix à son profit est consubstantielle à la fragilité du modèle ivoirien.

Cette symptomatologie de l'agonie du jardin<sup>323</sup>, nom du livre d'un journaliste essayiste ivoirien, verra son aggravation dans l'invasion de la sphère publique par l'ivoirité, cette éthique du mal, comme la qualifie Mamadou Koulibaly, l'ancien président de l'Assemblée nationale ivoirienne. Jean-Marie Adiaffi, l'un des écrivains majeurs de la Côte d'Ivoire postcoloniale, parlait même des naufragés de l'intelligence.<sup>324</sup>

- *Le chaos de l'ivoirité*

**L'idéologie ivoiritaire** charriant des **enjeux biopolitiques** et citoyens, puisera dans le kaléidoscope des problèmes sociaux et dans la complexité du foncier rural pour mieux vendre l'autochtonie aux masses. Avec l'ivoirité, le cynisme politique croise le viol des imaginaires sur fonds de xénophobie et de raccourcis discursifs intéressés.

Guillaume Soro, le leader de la rébellion, dans le livre qui explique les raisons l'ayant poussé à opter pour la rébellion, qualifie l'ivoirité de « version tropicale de la préférence nationale » et de « pensée nauséabonde » dont le but est de « disqualifier une large partie des habitants de Côte d'Ivoire du jeu politique. »<sup>325</sup> L'on constate donc que les enjeux de préservation du pouvoir rencontrent les contradictions de l'État-nation piégé. Comment comprendre qu'après la faillite du modèle économique, l'État bédyéiste, dans sa déhouphouëtisation, se soit égaré dans la conceptualisation, la publicisation et la diffusion de l'idéologie de l'ivoirité, cette version ivoirienne de la banalité du mal<sup>326</sup>, entendue comme vide et absence de pensée<sup>327</sup> chez Hannah Arendt ? Enjeux biopolitiques dont l'idéologie de l'ivoirité est porteuse au nom du devoir de l'État à « s'attribuer simplement et surtout le devoir de régler la vie-biologique, économique, etc.- de la population en la protégeant des risques et des dangers qui lui sont consubstantiels »<sup>328</sup> Ici, l'idée vendue aux masses postule

<sup>322</sup> Erik Orsenna, *le cercle des économistes. Un monde de ressources rares*, op.cit., p.175

<sup>323</sup> Tiburce Koffi, *Côte d'Ivoire, l'agonie du jardin*, NEI/CEDA, 2006

<sup>324</sup> Jean-Marie Adiaffi, *Les naufragés de l'intelligence*, CEDA, Abidjan, 2000

<sup>325</sup> Guillaume Soro, *Pourquoi je suis devenu un rebelle*, Hachettes Littératures, Paris, 2005, p.13

<sup>326</sup> Caloz-Tschopp Marie- Claire (dir.), *Lire Hannah Arendt aujourd'hui, Pouvoir, guerre, pensée, jugement politique*, L'harmattan, 2008, p. 28

<sup>327</sup> Idem., pp.28-29

<sup>328</sup> Armando Culoto, « Populations, citoyennetés et territoires, Autochtonie et gouvernementalité en Afrique », *Revue Politique africaine, numéro 112*, décembre 2008, p.10

clairement la protection des autochtones contre les étrangers et les « mal greffés » à la nation, notamment les nordistes ivoiriens. A propos, Armando Cutolo précise que « la biopolitique a connu un moment crucial de son élaboration dans la colonie, durant laquelle ont été mises au point des doctrines évolutionnistes et racistes qui, en oblitérant la dimension politique des sociétés dominées, ont permis une classification taxonomique et hiérarchique fonctionnelle à la gouvernamentalité coloniale. »<sup>329</sup> « La politique des races » du gouverneur William Ponty<sup>330</sup> à travers la mise en valeur différentielle des territoires et des populations par les administrations coloniales serait, selon lui, des formes de biopouvoir dans l'acception foucauldienne.

L' « autochtonisation »<sup>331</sup> des débats politiques sous couvert de l'ivoirité et de la sécurisation foncière<sup>332</sup> ont produit des discours extrémistes au nom de la nécessité de préservation des autochtones, de la défense des populations « premières venues » et installées sur le sol contre les invasions étrangères et allogènes. La citoyenneté en Côte d'Ivoire procède de ce fait d'une graduation et d'une hiérarchisation des statuts, fortement ethnicisés dans une grille inégalitaire.<sup>333</sup> La conquête du pouvoir politique confère « la capacité d'atteindre des résultats désirés, voulus »<sup>334</sup>, les acteurs cherchant à se doter de moyens et de capacités d'influer sur le cours<sup>335</sup> du pays.

Dans cette visée dualiste de l'action et du pouvoir liés<sup>336</sup>, le contrôle de l'État et de l'administration ne facilite-t-il pas la maîtrise de ces enjeux de biopouvoir dans un pays où existe un office d'identification des populations et où des millions d'Ivoiriens demeuraient, bien avant l'identification électorale de 2010, sans cartes d'identité ? La question de la citoyenneté reste l'un des points majeurs dans la mobilisation du nord comme nous l'étudierons plus loin. Le professeur Degni Ségui, ancien Haut-commissaire de l'ONU au Rwanda, rappelle pour la Côte d'Ivoire, son pays, toute l'importance des droits politiques et de la question de la citoyenneté dans le monde. « Dans tous les pays et dans les conventions internationales, précise –t- il, est indiqué qu'on ne dit plus « tout individu », on ne dit plus « tout homme », mais on dit

---

<sup>329</sup> Armando Culoto, « Populations, citoyennetés et territoires, Autochtonie et gouvernamentalité en Afrique », article cité., p.13

<sup>330</sup> Idem., p.13

<sup>331</sup> Idem., p.16

<sup>332</sup> Idem.,p.16

<sup>333</sup> Idem., p.16

<sup>334</sup> Anthony Giddens, *La constitution de le société*, op.cit., p.64

<sup>335</sup> Idem., pp.63-64

<sup>336</sup> Idem., p.64

« tout citoyen ». <sup>337</sup> On analysera dans ce travail cette question importante de la citoyenneté et des droits politiques. Ne constitue t-elle pas l'une des raisons de la rupture du pacte national ?

Comme nous le verrons dans le corps de la thèse, cette **rupture du compromis social** conduisit à **l'inflation belligène**. D'où vient donc que malgré le succès relatif de la vision et de la pratique d'Houphouët, l'héritage ne fût pas suffisamment solide pour résister aux chocs internes et extérieurs jusqu'à « la rupture du compromis » <sup>338</sup> ?

Pour réussir le pari de la stabilité de son régime et du pays, un chercheur synthétise la stratégie houphouëtienne à travers l'expression de « compromis houphouétiste » <sup>339</sup> entendu sous le registre d'un pacte social. Compromis articulé autour d'une politique volontariste et centralisée d'ouverture sur l'extérieur <sup>340</sup>, un laxisme stratégique face à la corruption systémique et enfin le troisième paramètre du pacte social étant la gestion paternaliste de la diversité sociale. <sup>341</sup> Il est évident que ce pacte social a contribué à sécuriser le régime et à stabiliser longtemps le pays mais ses limites et ses fragilités n'ont guère manqué de se manifester bien avant la mort de son concepteur. L'explosion démocratique dans le pays sera le cycle de la libération de la parole critique contre la gestion houphouëtienne de la diversité sociale.

Le champ politique <sup>342</sup> ivoirien reconfiguré avec l'avènement de la démocratie multipartiste continue à se construire progressivement et comporte ses codes, ses spécificités mais ne reste pas moins un champ de jeux, d'alliances, de ruptures au gré des enjeux. La démocratie représentative, comme la définit Daniel Gaxie, « se donne à voir comme une compétition pour la conquête de *positions de pouvoir* dans l'État. Des hommes et des femmes rivalisent pour accéder à des institutions centrales (parlement, gouvernement, cabinets ministériels, juridictions politiques, organismes consultatifs, postes politico-administratifs) ou périphériques (mandats électifs, fonctions politico-administratives dans les collectivités territoriales dans le cas français). » <sup>343</sup> Dans la mesure où l'accès à ces positions de pouvoir est tributaire directement ou indirectement de l'élection, la compétition démocratique s'offre

<sup>337</sup> Degni Ségui in DIABATE Idriss, DEMBELE Ousmane, AKINDES Francis (dir.), *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, op.cit., p.86

<sup>338</sup> Francis Akindès, « Les racines de la crise ivoirienne militaro-politique en Côte d'Ivoire », *Monographie*, CODESRIA, Dakar, 2004, pp.8-10

<sup>339</sup> Idem, p.8

<sup>340</sup> Idem., p.9

<sup>341</sup> Idem., p.14

<sup>342</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique, République, Elections, Règles du jeu, Parlement, Crise, Représentativité*, Presses universitaires de Rennes, 2010, p.11

<sup>343</sup> Daniel Gaxie, *La Démocratie représentative*, op.cit., p.11

diversement, selon les contextes et les moments, comme une compétition pacifique, une compétition inégalement différenciée, une compétition autonome et hétéronome, une compétition pour la conquête d'un marché politique.<sup>344</sup>

A la recherche « d'une improbable identité »<sup>345</sup> comme l'écrit Yves Mény à propos du centre en France peinant à se tailler une identité propre entre la droite et la gauche, les partis politiques ivoiriens, à de rares exceptions, puisent dans l'identité tribale, ethnique et régionale, dans un retournement et une manipulation pour en faire une ressource politique quoique incendiaire à long terme.

- ***La Rébellion comme moment de la militarisation de la concurrence politique***

La confiscation du pouvoir passe par le verrouillage de l'accès au champ politico-électoral et le rejet de la candidature de Ouattara au scrutin présidentiel de 2000 avec la constitutionnalisation de l'ivoirité<sup>346</sup> à travers l'article 35 de la Loi fondamentale participe de cette logique. Cet article a fait l'objet d'une bataille politico-juridique<sup>347</sup> fixant les conditions d'éligibilité à la présidence de la République. Son enjeu hautement politique serait l'une des raisons du recours à la violence armée après l'échec des moyens pacifiques de la concurrence démocratique.

L'éclatement de la rébellion symbolise la fracture de l'État-nation et la militarisation de la concurrence politique. Le système politique ivoirien, sous l'emprise du lien ethno-régional, a fini, dans la matrice globale des contradictions, par rendre pertinente cette interaction entre le système et l'acteur, celui-ci étant difficilement concevable en dehors du système qui impose des marges à sa liberté et qui, malgré celles-ci, peut influencer sur le système et le changer ; interaction décrite par Michel Crozier et Erhard Friedberg dans le livre *l'acteur et le système*.<sup>348</sup> Juxtaposition de ces deux logiques dont l'action organisée tire sa source.

La rébellion entend donner son propre sens au système ivoirien, l'inscrire dans une rationalité au regard des contraintes, des circonstances, des partenaires et adversaires

---

<sup>344</sup> Daniel Gaxie, *La Démocratie représentative*, op.cit., op.cit., pp.11- 45

<sup>345</sup> Yves Mény, *Le système politique français*, 6<sup>ème</sup> Edition, Montchrestien, 2008, p.64

<sup>346</sup> Michel Bayeron, « L'État de droit face aux usages et enjeux politiques du droit constitutionnel en Côte d'Ivoire », *Thèse de doctorat en Droit*, Université Paris I Sorbonne, 2008, p.190

<sup>347</sup> Idem., p.189

<sup>348</sup> Michel Crozier, Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, Editions du Seuil, 1977, p.11

en face. Marge de liberté et volonté de changement inscrites dans l'adaptation autant que la manipulation des événements avec la nécessité de calculs rationnels.<sup>349</sup>

Si les relations de pouvoir peuvent constituer des obstacles au changement, elles peuvent également servir de finalité au changement.<sup>350</sup>

La rébellion est, on ne le dit pas souvent, non pas seulement le moment des armes et de la violence mais surtout celui du choc entre deux conceptions antagoniques de la nation ivoirienne, du sens à donner au vivre-ensemble.

Le refus du maintien de la division sociale du travail postule l'idée de l'alternance opposée à l'hégémonie politique des baoulés et à la discrimination entre citoyens. La « fusicratie » est symptomatique de la fragilité structurelle de la démocratie ivoirienne.

### *J- Liturgie électorale et fragilité de la transitologie démocratique*

L'on étudiera la question de la démocratie et les enjeux électoraux qu'elle porte avec leur charge crisogène. On verra également les enjeux inhérents à la crise postélectorale de 2010 sans oublier le scrutin présidentiel controversé de 2000. La scène démocratique ivoirienne n'est nullement affranchie de l'emprise ethnique comme nous l'étudierons plus en profondeur dans le corps de la thèse. En effet, la pluralité ethnique instrumentalisée peut déboucher sur toutes formes de rupture et l'alternance pacifique, dans un tel contexte, ne peut guère servir de monopole en matière d'options. Là où est l'urne, un analyste écrivait que le fusil n'est pas forcément loin.<sup>351</sup>

Dans la perspective que la démocratie, pluraliste avec sa liturgie électorale, sert de moyen de régulation des conflits<sup>352</sup>, la scénographie du scrutin s'oppose à celle de la force.<sup>353</sup> Mais faut-il trop croire aux possibilités d'alternance quand ici la confiscation du pouvoir ne s'encombre d'aucune vertu ? Le Président Bédié a, dès son auto-proclamation présidentielle à la télé, le soir du décès d'Houphouët, démontré qu'il ne comptait laisser un autre rival lui ravir le pouvoir présidentiel. N'est-il pas allé à la télévision nationale professer martialement et clairement aux Ivoiriens de se mettre à

<sup>349</sup> Michel Crozier, *Le phénomène bureaucratique*, Seuil, Paris, 1963, 1971, p.202

<sup>350</sup> Michel Crozier, Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, op.cit., p.432

<sup>351</sup> Olivier Ihl, « l'Urne et le Fusil. Sur les violences électorales lors du scrutin du 23 avril 1848 », in *Revue française de science politique*, Vol.60 Numéro 1, 2010, p.9

<sup>352</sup> Olivier Ihl, « l'Urne et le Fusil. Sur les violences électorales lors du scrutin du 23 avril 1848 » article cité, p.11

<sup>353</sup> Idem., p.27

sa disposition ?<sup>354</sup> Depuis la mort d'Houphouët en 1993, l'un des défis majeurs demeure la pacification des mœurs politiques ivoiriennes. Est-ce sûr que l'alternance même « en exorcisant le recours à la force, contribue de façon décisive à la pacification des mœurs politiques ? »<sup>355</sup> Il n'est pas du tout vain de s'interroger d'ailleurs sur sa nature.<sup>356</sup> Son but n'est-il pas d'intégrer<sup>357</sup> dans un même mécanisme politique ce que Quermonne appelle les deux conditions nécessaires à la réalisation de l'équilibre et du progrès : la continuité des institutions et du système politique, et le renouvellement des élites gouvernementales et des politiques publiques ? Quermonne ajoute qu'« à mi-chemin de l'immobilisme et de la rupture, elle caractérise aujourd'hui « les démocraties qui fonctionnent ». »<sup>358</sup> Et pourtant l'alternance de 2000 avec l'arrivée de Gbagbo n'a pas contribué à pacifier la scène politique ivoirienne. Au contraire, cette élection présidentielle a fini, après des résultats contestés, par le recours aux armes !

Ne faut-il pas proposer un paradigme nouveau, celui du **refus de la démocratie**, disons de ses exigences, qui serait l'une des causes du recours à la guerre dans la concurrence politique ? La construction de cette démocratie sans éthique<sup>359</sup> et à coups de bazooka<sup>360</sup> comme l'écrivent Achille Mbembé et Célestin Monga, génère des problématiques diverses dont le contentieux post électoral n'est qu'un ultime avatar. Le droit constitutionnel étant « l'ensemble des règles juridiques qui encadrent l'exercice du pouvoir politique et la compétition pour sa conquête dans l'État »<sup>361</sup>, tel que le définit le professeur Hugues Portelli, est devenu un enjeu majeur dans la crise ivoirienne en tant qu'il peut servir d'outil de préservation du pouvoir mais aussi pour écarter les adversaires dans l'accès aux élections comme ce fut le cas avec le rejet de la candidature de Ouattara au scrutin présidentiel de 2000. On ne manquera pas de

<sup>354</sup> Cette phrase de Bédié a surpris les téléspectateurs Ivoiriens le soir du mardi 7 décembre 1993 quand, accompagné de commandos le soutenant pour sa prise de Pouvoir en tant que dauphin constitutionnel, il s'est empressé, sans attendre la cour suprême, de s'autoproclamer Président. Le dauphin d'Houphouët a averti que le pays sera gouverné et a demandé aux Ivoiriens de se *mettre à sa disposition*. Cette phrase signifie clairement de se placer sous son commandement, d'obéir à son Pouvoir.

<sup>355</sup> Jean-Louis Quermonne, *L'alternance au pouvoir*, Montchrestien, 2003, p.15

<sup>356</sup> Idem., p.13

<sup>357</sup> Idem., p.9

<sup>358</sup> Idem., p.9

<sup>359</sup> Achille Mbembé, « En Côte d'Ivoire, c'est une démocratie sans éthique qui se construit, Interview avec Sabine Cessou », *Slate Afrique*, <http://www.slateafrique.com>, visité le 1er Octobre 2011

<sup>360</sup> Achille Mbembé, Célestin Monga, « Côte d'Ivoire : La démocratie au bazooka ? » *Médiapart*, <http://blogs.mediapart.fr>

<sup>361</sup> Hugues Portelli, *Droit constitutionnel, 9ème édition*, op.cit., p.1

mieux analyser ce tournant majeur dans la fracture du lien national et de la dichotomie entre le Sud et le Nord du pays.

L'on sait qu'une constitution au sens moderne positiviste d'aujourd'hui peut être au cœur de la bataille entre la légalité et la légitimité dans la mesure où une constitution peut se révéler oppressive, voire tyrannique.<sup>362</sup> La crise ivoirienne a démontré que les dynamiques constitutionnelles<sup>363</sup> ainsi que les enjeux dont elles sont porteuses ne sont plus le monopole de la seule « élite politico-administrative. »<sup>364</sup>

Le cas ivoirien s'offre à voir, dans l'éclairage doublement conceptuel et typique de Gaxie, comme une confiscation des moyens constitutionnels, légaux et institutionnels d'accès aux positions de pouvoir avec la politisation du droit constitutionnel, son utilisation comme outil au service du pouvoir. Or, comme dans le cadre de l'arrimage du juridique au politique, sinon la vassalisation du droit par la politique, « dire et faire le droit »<sup>365</sup> n'est pas, dans un contexte ivoirien, tache affranchie de subjectivité, d'intérêts et d'enjeux partisans. Le contentieux électoral de 2010 tranché par le Conseil constitutionnel au mépris de ses propres prérogatives et du droit accompagne la prégnance de la politisation du droit comme phénomène en Côte d'Ivoire en particulier et en Afrique en général. Le juge constitutionnel est devenu un enjeu politique.<sup>366</sup> La décision du conseil constitutionnel ivoirien semble, cette fois-ci, se démarquer de la jurisprudence française en matière de contentieux électoral, dominée, comme l'écrivent Favoreu et Philip, par *le principe de l'influence déterminante* entendu dans le sens où l'annulation d'une élection est prononcée si les faits invoqués par le requérant ont une influence suffisante pour fausser le résultat du scrutin.<sup>367</sup>

Il faut rappeler que le monopartisme houpouëtien avait étouffé toute velléité de contestation des résultats électoraux. À l'époque, comme le soulignent Francis Wodié, agrégé de droit public, homme politique et actuel président du Conseil constitutionnel ivoirien, et Martin D. Bléou, « le système socio- politique ivoirien

---

<sup>362</sup> Philippe Raynaud, Stéphane Rials, (sous la dir.) *Dictionnaire de philosophie politique*, PUF, 2006, p.133

<sup>363</sup> Jean-François Kouadio, « Le pouvoir en Afrique : Dynamique constitutionnelle et nouvelle donne politique. Exemples de la Côte d'Ivoire et du Gabon », *Mémoire de DEA, Droit*, Université Sorbonne Paris I, p.10

<sup>364</sup> Nelly Haudegand, Pierre Lefébure, *Dictionnaire des Questions politiques, 60 enjeux de la France contemporaine*, Éditions de l'Atelier, Éditions ouvrières, Paris, 2000, p. 66

<sup>365</sup> Yves Mény, *Le système politique français, 6<sup>ème</sup> Edition*, op.cit., p.131

<sup>366</sup> Michel Bayeron, « L'État de droit face aux usages et enjeux politiques du droit constitutionnel en Côte d'Ivoire », *Thèse de doctorat en Droit*, Université Paris I Sorbonne, déjà citée, pp.189-190

<sup>367</sup> Favoreu L., Philip L., *Les grandes décisions du conseil constitutionnel, 15<sup>ème</sup> édition*, avec la collaboration de P. Gaïa, R. Ghevontian, F. Mélin- Soucramanien et A. Roux, Dalloz, 2009, p.10

caractérisé par la prévalence du politique sur le juridique ne semble pas se prêter au développement »<sup>368</sup> du contentieux électoral.

Il est utile de souligner l'antériorité de ces propos à la période multipartiste où le contentieux électoral est devenu une constance. Il nous paraît donc utile de développer plus loin notre paradigme du refus de la démocratie au moment où les contestations de résultats électoraux, les coups d'État voire les rébellions viennent chaque fois rappeler la fragilité des dynamiques démocratiques sur le continent en dépit de quelques exemples salués. Cette incapacité ivoirienne à organiser des élections apaisées a davantage contribué à la mobilisation internationale au chevet du pays « malade » de son champ politique puisant dans les contradictions sociales.

- *Présence française et implication de la communauté internationale*

On analysera le rôle de la France, ses intérêts, ses enjeux ainsi que la forte implication de la communauté internationale dans la crise ivoirienne. Cette implication internationale met la France et l'ONU au cœur des dispositifs internationaux de résolution du conflit ivoirien. La France, comme « acteur incontournable dans la crise ivoirienne »<sup>369</sup>, crise que des chercheurs, à notre instar, qualifient de structurelle<sup>370</sup>, avec son intervention en tant que force d'interposition, n'a-t-elle pas révisé sa doctrine de ni-ingérence ni-indifférence en cours sous le gouvernement Jospin pour un réengagement<sup>371</sup> sur le terrain africain ?

L'intervention militaire française tant au moment de l'éclatement de la rébellion qu'au moment de la crise postélectorale, constitue un incontestable « réinvestissement français de la scène africaine. »<sup>372</sup> Le lien quasi-structurel avec ses anciennes colonies africaines, qualifié de néocolonial, se trouve mieux formulé à travers les mots d'Edgar Faure : « *partir pour mieux rester.* »<sup>373</sup>

La présence onusienne en Côte d'Ivoire sera l'un des points étudiés dans cette thèse en raison de l'importance de sa bureaucratie civile et de ses contingents militaires au

---

<sup>368</sup> Francis Wodié, Martin D. Bléou, *La chambre administrative de la cour suprême et sa jurisprudence (Commentaires d'arrêts)*, *Annales de l'Université d'Abidjan, Série A, Volume 6*, Faculté de Droit, Centre Ivoirien de Recherches et d'Études Juridiques, Économica, 1981, p.11

<sup>369</sup> Neghest-Hewane Sere queberhan, « L'intervention française en Côte d'Ivoire : Esquisse d'un Nouveau Type d'engagement en Afrique », *Mémoire de D.E.A.*, Université Paris II Assas, 2003-2004, p.4

<sup>370</sup> *Idem.*, p.5

<sup>371</sup> *Idem.*, p.23

<sup>372</sup> *Idem.*, p.24

<sup>373</sup> Edgard Faure cité par Neghest-Hewane Sere queberhan, « L'intervention française en Côte d'Ivoire : Esquisse d'un Nouveau Type d'engagement en Afrique », *Mémoire de D.E.A* cité

chevet de la Côte d'Ivoire. Le débat sur l'enjeu du primat disputé entre la certification ousienne des élections et la primauté de la décision du conseil constitutionnel renvoie à une question plus large selon nous, en l'occurrence « la séparation verticale des pouvoirs »<sup>374</sup> postulant la limitation du pouvoir y compris celui de l'État et de sa souveraineté. À propos, Marie-Anne Cohendet écrit « notons que la séparation verticale du pouvoir peut s'exercer *à l'intérieur de l'État*...mais aussi *au-dessus de l'État*. Le pouvoir de l'État, ajoute-t-elle, peut être limité par des pouvoirs supra étatiques, comme des autorités internationales. »<sup>375</sup>

La forte implication de la communauté internationale dans la crise ivoirienne, moment d'« implosion du système socio-politique »<sup>376</sup> conforte les dynamiques internationales du « Peacebuilding »<sup>377</sup> avec les « global governance organisations »<sup>378</sup> comme les nomme « The Oxford Encyclopedia of Peace ».

Crise profonde témoignant fort de l'inachèvement qui marque l'État-nation.

#### - *De l'inachèvement structurel de l'État-nation ivoirien*

On s'attellera à démontrer en quoi l'inachèvement reste l'un des traits caractéristiques majeurs de l'État-nation ivoirien. L'État-nation ivoirien, inachevé comme l'a prouvé la crise qui l'a sérieusement mis à l'épreuve, oscille entre les deux conceptions classiques connues, la conception politique de la nation marquée par le volontarisme houphouïste du vivre-ensemble, conception française devant beaucoup à Renan et, dans la pratique, celle des philosophes nationalistes allemands du XIX<sup>ème</sup> siècle privilégiant les dimensions ethnique, culturelle, territoriale, linguistique voire celle de la communauté de sang.<sup>379</sup>

Ce que Dominique Schnapper appelle « la communauté des citoyens » ne peut se fortifier sans une réelle volonté politique.<sup>380</sup> Dans un contexte ivoirien de diversité sociale, l'exclusion et la discrimination rendent-elles ardue son édification.<sup>381</sup>

<sup>374</sup> Marie-Anne Cohendet, *Droit Constitutionnel, 4<sup>ème</sup> édition*, Montchrestien, 2008, p.415

<sup>375</sup> Idem., p.415

<sup>376</sup> Ghauthier de Villers, « Les crises chroniques et leurs causes: le cas du Zaïre », in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, op.cit., p. 211

<sup>377</sup> Nigel J. Young (Editor en Chief), "System of Roles in Peacebuilding", in *The Oxford Encyclopedia of Peace*, Oxford University Press, 2010, p. 245

<sup>378</sup> Idem, p.245

<sup>379</sup> Nelly Haudegand, Pierre Lefébure, *Dictionnaire des Questions politiques, 60 enjeux de la France contemporaine*, op.cit., p.10

<sup>380</sup> Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, Editions Gallimard, 2003, p.14

<sup>381</sup> Idem., pp.14-20

L'on peut comprendre toute la problématique de l'État-nation ivoirien dans ce choc entre le volontarisme du discours et la force du réel sociologique. L'idée de la nation unie professée n'empêche le repli ethno-régional.

Comme nous le développerons plus loin, après l'avoir conçue, façonnée et servie, l'État se retourne contre la nation, la détruit avec la manipulation de la diversité sociale et l'instrumentalisation du nationalisme dans sa version repliée, réductrice, caricaturale et populiste, voire xénophobe et discriminatoire. La production sociale du politique<sup>382</sup> a besoin d'un espace politique<sup>383</sup> sur lequel se déploient des acteurs et ne peut échapper à la force du réel, ce que nous appelons la vérité de la sociologie. La différenciation de l'ordre des activités politiques d'une part et leur insertion en tant qu'activités spécialisées dans l'ensemble des activités sociales d'une part, participent de la tension constitutive du politique.<sup>384</sup> La Côte d'Ivoire a vu la nation fracturée par la manipulation de l'État et du pouvoir à des fins tribales, ethniques et régionales.

Faut-il voir dans « la fracture du destin de la nation »<sup>385</sup> ivoirienne l'œuvre du « roi mage de Yamoussoukro »<sup>386</sup>, comme Samba Diarra désigne Houphouët ? « Les exigences d'une pérennisation de l'hégémonie baoulé »<sup>387</sup> ont-elles liquidé la justice sociale et l'éthique nationale depuis sous le premier président ?

Il sera également question d'analyser les dispositifs institutionnels de réconciliation mis en place après la crise postélectorale de 2010/2011, leurs défis et leurs limites.

La gouvernance du post conflit reste tributaire de l'équation de la paix et des perspectives de la réconciliation qui se présente comme un chantier laborieux autant qu'un défi majeur à relever. Le président de la Commission Dialogue, Vérité et Réconciliation (CDVR), l'ancien premier ministre, Charles Konan Banny, de l'ethnie baoulé et apparenté à Félix Houphouët-Boigny, semble avoir compris tout l'enjeu stabilisateur et pacificateur de sa mission quand il déclare : « Désarmons aujourd'hui nos haines, faute de quoi nous nous acheminons à grands pas vers une guerre de Cent ans ».<sup>388</sup>

---

<sup>382</sup> Jacques Lagroye avec Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, 5<sup>ème</sup> édition revue et mise à jour, Presses de science po et Dalloz, 2006, p.23

<sup>383</sup> Idem., p.111

<sup>384</sup> Idem., pp.111-112

<sup>385</sup> Samba Diarra, *Les faux complots d'Houphouët-Boigny, Fracture dans le destin d'une nation*, Karthala, 1997

<sup>386</sup> Idem., p.123

<sup>387</sup> Idem., p.221

<sup>388</sup> Charles Konan Banny cité par Adrien Hart, « Côte d'Ivoire, Comment éviter la guerre de cent ans ? » site Slate Afrique, <http://www.slateafrique.com>, visité le 1<sup>er</sup> Octobre 2011

De la réussite de la mission réconciliatrice reste tributaire le retour<sup>389</sup> véritable du pays tant sur la scène africaine qu'internationale. La mission essentielle de la commission dialogue, vérité et réconciliation n'est-elle pas de recoller les morceaux de la nation fracturée et surtout de sortir le pays de la nébuleuse du sens ?

Question pertinente à laquelle un point est consacré dans ce travail dont la démarche méthodologique intègre également les enjeux conjoncturels. Méthodologie de la dialectique du structurel et du conjoncturel à la teneur des faits.

## II- Méthodologie de recherche et Difficultés rencontrées

Au-delà de notre connaissance du terrain ivoirien et des recherches documentaires, bibliographiques, la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité inspirent notre démarche méthodologique. Notre pari politologique est d'aller à la rencontre de cette étiologie plurale, cette symptomatologie politique et socioéconomique. Ce que nous appelons une démarche méthodologique au service d'une **politologie des gènes de la crise** ; parcours généalogique donc pour mieux en dénuder le potentiel autant que le réel hautement politiques. Au cœur de l'État-nation comme réalité matricielle, le politique, le social et l'économique voire le culturel font confluence pour former ce que nous nommons un « complexe crisogène. »

L'on comprend donc que cette thèse a fait le pari du plongeon sociohistorique, refusant le manichéisme événementiel ou le réductionnisme du paradigme de l'ivoirité. L'étude de la statogenèse<sup>390</sup> ivoirienne est donc un préalable sociopolitique et méthodologique facilitant la compréhension de la sociogenèse de la crise, par ailleurs, tributaire de la réalité des fondations ; celle de l'État et du modèle développementaliste recoupant avec l'esthétique de la Nation. **Une politologie des gènes de l'État** entendue comme une exploration scientifique des fondations ; une approche des fondements visant à saisir la crise ivoirienne dans sa profondeur

---

<sup>389</sup> Adrien Hart, « Le retour de la Côte d'Ivoire », Slate Afrique, <http://www.slateafrique.com>, visité le 1<sup>er</sup> Octobre 2011

<sup>390</sup> Luc Sindjoun, *Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun. La sociogenèse de l'État*, Thèse d'État en science politique, Université Yaoundé II, 1994, p. 45 (Par statogenèse, il faut entendre l'histoire de la formation du monopole étatique. En d'autres mots, la sociogenèse de l'État dans sa dynamique de pénétration de la périphérie (société). Notre approche d'interrogation de la crise ivoirienne s'appuie sur une quête généalogique qui part de l'analyse des fondements de l'État et du modèle de développement ivoiriens pour mieux saisir les causes profondes et les enjeux de la crise politique, elle-même postulée comme postérieure autant que continuité des crises économique et sociale.)

structurelle. Le rapport à la politique<sup>391</sup> n'est-il pas avant tout un structurant de l'ordre social en dépit des méfiances envers l'univers politique dont Daniel Gaxie nous dit qu'il est souvent considéré comme « manipulateur »<sup>392</sup> ?

L'émergence de nouveaux États en Afrique postcoloniale en particulier et dans le Tiers Monde en général fut marquée, écrit Christian Coulon, par la mise en place de systèmes politiques originaux<sup>393</sup>, opportunité de renouvellement pour la science du politiste.<sup>394</sup> L'étude de ce nouveau monde politique commande une quête généalogique et « le politiste se doit d'aller au fonds des choses, de pratiquer ce que G. Gurvitch appelle « une sociologie en profondeur », c'est-à-dire d'appréhender les phénomènes sociaux aux différents niveaux de la réalité sociale, au lieu de s'en tenir aux aspects formels, nécessairement superficiels. »<sup>395</sup> Propos qui résument en grande partie notre **approche méthodologique** de la conflictualité ivoirienne entendue comme dynamique autant longue que profonde. De la sociogenèse de la crise dans ce qu'elle a d'abord recélé de charge latente (longue et lente symptomatologie<sup>396</sup>) au cycle de l'inflation belligène (conflit armé), moment tragique où la « fuscricratie » informe des limites structurelles de la **proto-démocratie**<sup>397</sup> ivoirienne, l'État-nation aura été sérieusement éprouvé, d'abord cerné par une dynamique cumulative de problèmes endogènes et exogènes, puis ébranlé jusqu'à ses fondements.

Autre clarification importante dans notre démarche méthodologique, dépasser les querelles des politistes tentant à conférer le primat soit au choix rationnel de l'acteur pour certains soit au systémisme pour d'autres, paradigmes que nous développerons plus loin. Il s'agit à ce sujet, dans notre démarche, d'intégrer l'interrelation dynamique et les influences mutuelles liant l'acteur, certes porteur de rationalité, de calculs, de visées et le poids de la structure sociale, voire sociétale.

Il est précisément question ici de porter à priori l'intuition de la pluralité des dimensions de cette crise symétrique à la pluralité des paradigmes que l'on pourrait

---

<sup>391</sup> Daniel Gaxie, « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », *Revue française de science politique*, volume 52, numéro 2-3, 2002, p.175

<sup>392</sup> Idem., p.175

<sup>393</sup> Christian Coulon, « Système politique et société dans les États d'Afrique noire, A la recherche d'un cadre conceptuel nouveau », *Revue française de science politique*, volume 22, numéro 5, année 1972, p.1049

<sup>394</sup> Christian Coulon, « Système politique et société dans les États d'Afrique noire, A la recherche d'un cadre conceptuel nouveau », article cité, p.1049

<sup>395</sup> Idem., p.1050

<sup>396</sup> Nous développerons et analyserons plus loin ce concept

<sup>397</sup> Démocratie qui n'a pas encore pris corps, non encore consolidée et stabilisée et surtout non immunisée contre les formes diverses de privatisation de la violence contre l'Etat dont les coups d'Etat et les rebellions constituent les formes emblématiques.

convoquer au nom de l'avantage à tirer de la traditionnelle connexion entre sciences. Nous faisons, en somme, nôtre le point de vue de Georges Balandier quand il écrit : « la connaissance en profondeur du politique relève de l'approche multiple. Dans cette nouvelle entreprise de déchiffrement, ce qui se donne à voir, c'est l'essai de parvenir à ce que l'on pourrait désigner du terme *politanalyse*. »<sup>398</sup>

Edgar Morin ne dit pas le contraire quand il invite les chercheurs à honorer « le paradigme de complexité »<sup>399</sup> comme prise en compte de la complexité des choses, des phénomènes et du social. « Dans notre conception, écrit Edgar Morin, un paradigme est constitué par un type de relation logique extrêmement forte entre des notions maîtresses, des notions clés, des principes clés. Cette relation et ses principes vont commander tous les propos qui obéissent inconsciemment à son empire.»<sup>400</sup>

Avec ce postulat, le paradigme de complexité implique le refus de la simplicité qui voit soit l'un, soit le multiple mais ne peut voir que l'Un peut être en même temps Multiple.<sup>401</sup> Dans le cadre de cette thèse, ce choix méthodologique permet non de récuser la spécialisation scientifique mais plutôt d'enrichir la focale politologique avec la pluridisciplinarité. Refuser « la vision mutilante et unidimensionnelle »<sup>402</sup>, comme la focalisation sur l'ivoirité ou le néocolonialisme par exemple, c'est prendre conscience logiquement que même dans le cadre de la crise ivoirienne, chaque discipline prise isolément est marquée par l'inachèvement et l'incomplétude en matière de connaissance.<sup>403</sup> C'est également saisir tous les bénéfices épistémologiques de l'association, de la conjonction et de l'interaction scientifiques plutôt que les méthodologies de *disjonction* et de *réduction*<sup>404</sup> dénoncées par Edgar Morin en raison de leur incapacité à saisir et pénétrer la complexité multidimensionnelle des phénomènes.

George Balandier ne dit pas le contraire. Pour comprendre le politique en profondeur, il préconisait « l'approche multiple »<sup>405</sup>. L'on peut dire qu'après l'apogée de l'hyperspécialisation, l'interdisciplinarité gagne du terrain. Dans le même sens

---

<sup>398</sup> Georges Balandier, « Le politique des anthropologues », in *Traité de science politique, 1. Science politique, science sociale, l'ordre politique*, sous la dir. (Madeleine Grawitz et Jean Leca) PUF, 1985, p.333

<sup>399</sup> Edgar Morin, *Introduction à la pensée complexe*, Éditions du Seuil, 2005, p.77

<sup>400</sup> Idem., p.79

<sup>401</sup> Idem., p.79

<sup>402</sup> Idem., p.20

<sup>403</sup> Idem., p.12

<sup>404</sup> Idem., p.18

<sup>405</sup> Georges Balandier, « Le politique des anthropologues », in *Traité de science politique, 1. Science politique, science sociale, l'ordre politique*, sous la dir. (Madeleine Grawitz et Jean Leca) , op.cit., p.333

justement, Pierre Bourdieu critiquait « la division disciplinaire du travail historique comme obstacle épistémologique ». <sup>406</sup> Ici l'approche paradigmatique plurale dans une option interactionniste fonde notre conviction que la réalité ivoirienne, par ses dimensions multiples, gagne à être interrogée par des grilles venant compléter ce que nous appelons **l'Essentiel politologique** de cette thèse. En effet, la tonalité politologique et la centralité des enjeux politiques sont constitutives de cette thèse en tant qu'elles inspirent notre démarche méthodologique.

La méthodologie étant le cheminement du chercheur, les moyens et voies qu'il emprunte et use pour manipuler les outils pour trouver ce qu'il cherche, l'objet de recherche reste un défi et la méthodologie un secours, un allié. « La connaissance est la mise en relation d'un sujet et d'un objet par le truchement d'une structure opératoire. » <sup>407</sup> Cette définition que Jean-Michel Besnier emprunte chez Jean Piaget renvoie à une problématique majeure : le rapport du chercheur à la connaissance. « La connaissance devient un problème théorique, écrit-il, et non plus seulement une activité tournée vers le monde, dès lors que le savoir se révèle autre chose qu'une simple reproduction des réalités et s'impose comme le produit de l'élaboration du matériau auquel le sujet est d'abord confronté. » <sup>408</sup> Est-ce un hasard si le théoricien de la connaissance se demande comment s'effectue l'élaboration qui a conduit au savoir, « par quels prismes la réalité est passée avant de devenir un objet pour le sujet qui connaît. » <sup>409</sup>

Outre les faits, l'analyse théorique articulée à la réalité ivoirienne, la déconstruction de certaines notions, certains paradigmes <sup>410</sup> à travers une production bibliographique

---

<sup>406</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France, 1989-1992*, op.cit., p.200

<sup>407</sup> Jean-Michel Besnier, *Les théories de la connaissance, réédition*, PUF, 2008, p.23 se référant à Jean Piaget, *Logique et connaissance scientifique*, Gallimard, Paris, « *Encyclopédie de la Pléiade* », 1967

<sup>408</sup> Jean-Michel Besnier, *Les théories de la connaissance, réédition*, PUF, 2008, p.23 se référant à Jean Piaget, idem., p.12

<sup>409</sup> Idem., p.12

<sup>410</sup> Par paradigme, il faut entendre « un ensemble de notions, de valeurs, de raisonnements, de présupposés, de pratiques, de croyances et d'arguments qui sont partagés et admis par une communauté et qui fonde ainsi une approche particulière du monde et de l'histoire. Les paradigmes scientifiques (par exemple, la physique newtonienne ou la psychologie du comportement), les paradigmes éthiques ( les doctrines touchant la fidélité dans les relations), les paradigmes technologiques (l'avion à réaction), les paradigmes juridiques (les doctrines des droits humains) permettent de préciser de manière concrète sous quel angle on aborde une question », Gérard Fourez avec la collaboration de Marie Larochelle, *Apprivoiser l'épistémologie*, Éditions de Boeck, 2009, p.144. Il faut citer comme autres exemples de paradigmes les « post colonial studies », la négritude (Senghor et Césaire), l'afrocentricité, l'africanisme comme des communautés de chercheurs abordant l'Afrique ou la postcolonialité sous des angles communs à eux mais différents des approches des autres paradigmes. Achille Mbembé, chercheur camerounais basé en Afrique du Sud, développe l'Afropolitanisme comme paradigme nouveau pour mieux rendre compte de la situation africaine, l'Afrique dans le monde.

diverse et surtout les notions soumises à l'épreuve de la réalité caractérisent notre démarche.

La méthode se veut soignée pour atteindre un objectif. Elle exige un minimum d'ordre, de cheminement et postule, de ce fait, une part de tradition de recherche qui a déjà fait ses preuves. François Dieu écrit que bien que récente en tant que science sociale, la science politique, dans sa méthode de recherche, observe le cheminement habituel devenu un partage.<sup>411</sup> De la conquête du sujet et ses prénotions, à la formulation du sujet et des hypothèses, jusqu'à la vérification de celles-ci par l'expérimentation<sup>412</sup>, le politiste peut être amené à abandonner certaines intuitions, à reformuler voire à abandonner certaines hypothèses de départ.

Certaines lectures fondamentales en science politique et en sociologie et surtout sur la Côte d'Ivoire nous ont fait prendre conscience de la pluralité des dimensions de la crise. Cela nous a amenés à reformuler plusieurs fois le sujet et à enrichir la bibliographie.

Ainsi, pour en arriver à cette formulation de notre sujet faisant de l'État-nation la matrice de recherche intégrant la complexité conflictuelle ivoirienne, il nous a fallu, sans doute abandonner la thèse monopolistique de l'ivoirité que les médias et certains chercheurs ont érigée en boîte noire sinon en disque dur étiologique. Il s'agit d'analyser l'essence conflictuelle et le bouillon crisogène dans l'antagonique croisement des intérêts des acteurs sur le champ fluide des enjeux qui se fixent tout en se prolongeant, voire s'interpénètrent.

Au surplus, les productions en science politique, en anthropologie, en sociologie, en ethnologie, en économie, en épistémologie mais aussi sur les questions internationales, géopolitiques et stratégiques nous ont aidés à mieux éclairer la crise dans le cadre global de l'État-nation avec ce qu'il offre d'enjeux divers mais surtout politiques. Ces nombreux travaux dont nous sommes redevables nous ont donc permis d'affiner notre propre réflexion et surtout d'interroger certaines des thèses que nous défendons ou récusons dans ce travail.

L'on rappellera ici à la suite de Philippe Braud les « deux grandes conceptions de la connaissance scientifique des phénomènes sociaux et politiques »<sup>413</sup> que sont le réalisme, largement hégémonique et assignant comme objectif à la recherche l'effort

---

<sup>411</sup> François Dieu, *Introduction à la méthode en science politique*, L'Harmattan, Paris, 2008, pp.30-56

<sup>412</sup> Idem., pp.50-66

<sup>413</sup> Philippe Braud, *La science politique*, op.cit., p.91

de « montrer la réalité et de l'expliquer »<sup>414</sup> et le constructivisme qui, porté par un certain pessimisme, juge la réalité inaccessible.<sup>415</sup> Jean- Marie Denquin met en relief ce décalage entre le discours et les phénomènes quand il écrit avec justesse : « La généralité et l'ambiguïté des mots – par exemple « gouvernement du peuple » – ont pour conséquence que la réalité qui est censée en être déduite apparaît toujours en décalage par rapport à l'objectif rêvé : les attentes ne sont pas satisfaites, les mécanismes produisent des résultats inverses de ceux en vue desquels ils ont été conçus, les idéaux proclamés engendrent leur contraire. »<sup>416</sup> Critiquant les réductions et les schématismes au mépris de la diversité des trajectoires démocratiques et des variétés culturelles, il ajoute : « L'usage performatif du langage échoue à traduire l'idéal dans le réel, mais ce qui est fait conserve le nom de ce que l'on prétendait faire. »<sup>417</sup> On essaiera néanmoins d'interroger avec rigueur les concepts-clés dans ce travail en dépit de l'inachèvement conceptuel et de l'impuissance des signifiants à toucher la teneur des signifiés.

En d'autres mots, pour l'approche constructiviste, la réalité n'existe que dans les discours et le langage construits par le chercheur, incapable de la saisir dans sa vraie essence.<sup>418</sup> La reconnaissance de cette double approche n'exclut la neutralité axiologique préconisée par Max Weber.<sup>419</sup>

Nous privilégions justement **le réalisme** dans ce travail en tant qu'effort d'aller à la source, d'interroger les faits et la réalité ivoirienne mais il reste évident que tout comme l'ivoirité est en elle-même une sorte de **construction discursive** manipulant la réalité sociale, par ailleurs mystifiée, le chercheur a son discours, sa manière propre de conceptualiser la réalité et les phénomènes sociaux et politiques.

**L'interdisciplinarité** ou les « pratiques dites « **interdisciplinaires** » utilisent des résultats de diverses disciplines pour comprendre un phénomène complexe.»<sup>420</sup> Cette démarche sied bien à notre approche méthodologique mais aussi à nos visées épistémologiques.

---

<sup>414</sup> Philippe Braud, *La science politique*, op.cit.,p.91

<sup>415</sup> Idem., p.91

<sup>416</sup> Jean –Marie Denquin, «Que veut-on dire par « démocratie » ? L'essence, la démocratie et la justice constitutionnelle » *Jus Politicum*, n°2, 2009. *Revue internationale de droit politique*, www.juspoliticum.com, p.11

<sup>417</sup> Idem., p.11

<sup>418</sup> Philippe Braud, *La science politique*, op.cit., p.91

<sup>419</sup> Idem., p.3

<sup>420</sup> Gérard Fourez avec la collaboration de Marie Larochelle, *Apprivoiser l'épistémologie*, op.cit., p.14 citant Maingain, Dufour, Fourez, 2002

Par exemple pour mieux analyser le moment-clé de la conflictualité, nous avons fait le choix de la pluralité paradigmatique. Des paradigmes pluralistes présentant le béhaviorisme, de Gur, Davies, la crise ivoirienne est soumise à l'éclairage de Charles Tilly et de Sidney Tarrow ainsi qu'au paradigme de la guerre nomade cher à Michel Galy<sup>421</sup> sans oublier l'analyse sociologique des crises politiques de Michel Dobry. « La politique du conflit » selon Charles Tilly et Sidney Tarrow, saisit le conflit<sup>422</sup> dans sa relation avec la crise, la crise politique, ses formes, les acteurs et identités politiques. Le professeur Michel Dobry propose également des notions intéressantes qui peuvent être articulées à la réalité ivoirienne. Les notions *d'interactions conflictuelles*, de *mobilisations multisectorielles* et de *conjonctures politiques fluides* trouvent une pertinence dans le cas ivoirien<sup>423</sup> et seront mieux développées dans la trame de cette thèse.

L'épistémologie du politique<sup>424</sup> ne peut donc faire économie de la prise en compte de la connexion entre les sciences qui ont comme objet l'étude de la matrice sociétale dans ce qu'elle a de centralité humaine. Comment étudier le bouillon sociétal quand l'on sait que, malgré la thèse du déterminisme des phénomènes chez les scientifiques<sup>425</sup>, axiome permettant de saisir les causes et leurs implications, le déterminisme ne vaut pas forcément s'agissant des phénomènes sociaux ? Pierre Favre rappelle les propos incisifs d'Althusser selon lequel l'indéterminé est un « vide épistémologique. »<sup>426</sup> Et si les tensions du politique transcendaient les jeux des acteurs du centre pour prendre corps avec la réalité périphérique ? En cela une quête fondamentale semble mieux indiquée pour sonder les piliers d'un modèle dont la déstabilisation témoignerait certainement de sa fragilité structurelle longtemps passée sous silence.

## L'esprit méthodologique de Foucault

---

<sup>421</sup> Michel Galy, dir. *Guerres nomades et sociétés ouest-africaines*, l'Harmattan, 2007

<sup>422</sup> Charles Tilly, Sidney Tarrow, *Politique(s) du conflit*, Presses de la fondation nationale des sciences Politiques, 2008, pp. 20-21

<sup>423</sup> Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, op.cit., p.36

<sup>424</sup> Pierre Favre, *Comprendre le monde pour le changer, Epistémologie du politique*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2005

<sup>425</sup> Voir Claude Bernard, René Thom, in Pierre Favre, idem., p.50

<sup>426</sup> Cité par Pierre Favre, *Comprendre le monde pour le changer, Epistémologie du politique*, Idem., p.50

D'où vient que le modèle de stabilité soit sous l'épreuve rude d'une « fracture communautaire »<sup>427</sup> pour reprendre l'expression d'Ousmane Dembélé ? Que peut signifier la stabilité ? Méthode de questionnement déconstructeur que nous utiliserons. Foucault avait posé la question du scepticisme méthodologique, sinon de la prudence du chercheur, sur l'existence des agrégats. Et Paul Veyne pense qu'en plus d'être philosophe, l'auteur de *l'archéologie du savoir* est un grand historien. Il a révolutionné l'histoire dans la mesure où « au lieu de croire qu'il existe une chose appelée « les gouvernés », par rapport à laquelle « les gouvernants » se comportent, considérons qu'on peut traiter « les gouvernés » selon des pratiques si différentes, selon les époques, que les dits gouvernés n'ont guère que leur nom de commun. »<sup>428</sup>

Avec Foucault, s'agit-il de procéder à un refus de certaines notions, certains paradigmes, trop absolutistes à notre goût tels ceux qui essentialisent l'ethnie. Il s'agit, comme chez Foucault, dans *l'archéologie du savoir*<sup>429</sup>, écrivant sur les formations discursives,<sup>430</sup> de s'interroger sur ce que recouvrent réellement des notions comme la grammaire, la médecine, l'économie politique.<sup>431</sup> Nous ne pourrions, en effet, nous satisfaire à priori des notions telles l'ethnie, l'ivoirité ou l'État-nation. Nous avons donc revisité les processus historiques de leur construction et tenté de les déconstruire à l'aune du réel, qui, même occulté et caricaturé, sait se venger des signifiants flous voire creux. Dans cette crise ivoirienne, faut-il aussi percevoir la crise définitionnelle des concepts (ethnie, nation, ivoirité, État) dont parle le professeur Jean-Marie Denquin. Selon lui, des concepts de « démocratie »<sup>432</sup> et de « crise de la représentation »<sup>433</sup>, produisent une « prolifération des ambiguïtés. »<sup>434</sup>

Cette thèse a aussi connu certaines contraintes.

## Difficultés rencontrées

---

<sup>427</sup> Ousmane Dembélé, Côte d'Ivoire : « La fracture communautaire », in La Côte d'Ivoire en guerre : dynamiques du dedans, dynamiques du dehors, *Revue politique africaine, numéro 89*, juin 2000, p.34

<sup>428</sup> Paul Veyne, *Comment on écrit l'histoire, suivi de Foucault révolutionne l'histoire*, Éditions du Seuil, 1979, p.207

<sup>429</sup> Michel Foucault, *L'archéologie du savoir*, Gallimard, 1969, p.47

<sup>430</sup> Idem., p.47

<sup>431</sup> Idem., p.48

<sup>432</sup> Jean-Marie Denquin, « Pour en finir avec la crise de la Représentation », *Revue Jus Politicum - n° 4 - 2010*, <http://www.juspoliticum.com>, p.38

<sup>433</sup> Idem., p.38

<sup>434</sup> Idem., p.38

Nous avons rencontré comme principale difficulté l'évolution constante de la situation réelle de la Côte d'Ivoire, soumise à **la dynamique de la crise**, recomposant souvent certains enjeux voire impliquant de nouveaux acteurs nationaux ou internationaux. Cette donne a sans cesse imposé une reformulation des hypothèses de départ mais aussi justifié l'importance donnée à certaines dimensions, par nous, minorées au départ. Ainsi l'ivoirité qui, au départ, nous semblait au cœur de la crise, a fini, à l'épreuve de l'analyse, par s'avérer comme un avatar d'une crise beaucoup plus structurelle, multiforme et multidimensionnelle et dont la généalogie remonte jusqu'au règne de Félix Houphouët-Boigny. Le conflit armé postélectoral de 2010-2011 entre les camps Gbagbo et Ouattara a imposé de développer certains aspects induits par l'évolution de la réalité sur le terrain.

***Problématique : Hypothèse focale et déclinaison plurielle***

L'hypothèse porte en soi l'une des ambitions majeures de cette thèse, celle de la déconstruction d'une certaine épistémologie, en d'autres termes, revisiter de manière critique la construction de certains discours et paradigmes essentialistes ou partiels sur la crise ivoirienne. Il s'agit ici de postuler ce que nous appelons l'**Ivoirologie**<sup>435</sup>, c'est-à-dire l'effort méthodologique d'interroger de manière complexe la crise ivoirienne en se démarquant des approches manichéistes, simplistes et essentialistes. Partant donc de **la désubstantialisation** et de **la désessentialisation** de l'ivoirité, détrônée de son statut de **disque dur étiologique** sans pourtant tomber ni dans la banalisation ni dans la déconsidération de ce concept, notre hypothèse de recherche, tout en soulevant des questions sous-jacentes, postule la crise ivoirienne comme étant ***une crise structurelle de l'État-nation, fondamentalement inachevé dans sa construction. Ainsi, donc, la crise de l'État-nation ivoirien procède de la somme des contradictions et des enjeux endogènes et exogènes qui ont atteint un seuil de conflictualités mal contenues et régulées par la politique. Ces contradictions ont débouché sur le recours à la violence armée comme moyen concurrentiel et***

---

<sup>435</sup> Par Ivoirologie, nous entendons l'effort de recherche qui nourrit l'ambition de transcender sinon relativiser un ensemble complexe de discours sur la Côte d'Ivoire, en somme la production foisonnante sur le pays, sur sa crise surtout; discours et productions le plus souvent portés sur l'ivoirité ou sur des aspects particuliers de la crise qui, à notre entendement, gagnent à être intelligibles avec le bénéfice de la mise en relation avec d'autres aspects pour mieux saisir la crise dans sa profondeur et surtout sa complexité. Ce que nous appelons le complexe étiologique, pluriel, tensionnel, constituant un ensemble tout en étant traversés par une multiplicité de dimensions et d'enjeux.

*biopolitique, au sens foucauldien, pour le contrôle du pouvoir et de la sphère étatique sur fonds de course hégémonique entre les élites<sup>436</sup> politiques ethno-régionales .*

*Dans cette hypothèse, il est important de souligner que la course hégémonique vise la conquête, l'exercice et le contrôle du pouvoir d'État, de la sphère étatique sensée cristalliser une manne essentielle ; manne dont le contrôle permet de maîtriser les*

---

<sup>436</sup> Avant d'analyser la question des élites en Côte d'Ivoire, on tentera de clarifier quelques points. Citant le Robert, les auteurs du *Dictionnaire de sciences politiques* définissent l'élitisme comme « un système favorisant les élites au détriment du plus grand nombre.», et les élites sont définies comme « l'ensemble des personnes considérées comme les meilleures, les plus remarquables d'un groupe, d'une communauté. ». Cf., David Alcaud, Laurent Bouvet, Jean-Gabriel Contamin, Xavier Crettiez, Stéphane Morel, Muriel Rouyer, *Dictionnaire de sciences politiques, 2<sup>ème</sup> édition, notions essentielles, enjeux et débats, grands auteurs*, Sirey, 2010, p.130. Il faut également rappeler que les thèses élitistes dont les théoriciens éminents sont Vilfredo Pareto, Gaetano Mosca et Charles Wright-Mills sont relativisées sinon remises en cause par les approches dites pluralistes portées par des auteurs comme Robert Dahl et Raymond Aron. Les approches élitistes, dans une démarche réaliste, défendent l'idée d'une minorité intelligente, meilleure qui gouverne. Pareto parle ainsi de « gens qui ont à un degré remarquable des qualités d'intelligence, de caractère, d'adresse, de capacité de tout genre » et distingue l'élite gouvernementale de l'élite non gouvernementale. Sa thèse est également celle de la « circulation des élites » représentant un mouvement social cyclique caractérisé par la mobilité ascendante des meilleurs tandis que les autres redescendent dans les couches inférieures de la société. Mosca, à son tour, insiste sur le pouvoir de la minorité organisée qui essaie de bâtir un consensus autour de ses propres intérêts, sorte de classe sociale pouvant être ouverte ou fermée. Quant à Charles Wright-Mills, il construit son analyse autour de l'idée des acteurs du pouvoir exerçant leur hégémonie dans les trois « hiérarchies institutionnelles » clés : l'institution politique, militaire et économique qui constituent le « triangle du pouvoir ». Contre cette approche, les pluralistes insistent sur la pluralité des élites, associées ou rivales, en raison de la complexité de la structure du pouvoir. D'où la question formulée par Robert Dahl *Qui gouverne ?*, titre de son livre paru en 1961. Ce dernier insiste sur la notion de polyarchie en raison de la dispersion des ressources et de la diversité des organisations.(Voir David Alcaud, Laurent Bouvet, Jean-Gabriel Contamin, Xavier Crettiez, Stéphane Morel, Muriel Rouyer, *Dictionnaire de sciences politiques, 2<sup>ème</sup> édition, notions essentielles, enjeux et débats, grands auteurs*, op.cit., pp. 130-131)

Jean-Jacques Raynal précise qu'en dépit de la diversité des théories élitistes, « elles partent toutes du même postulat : ***l'égalitarisme est un leurre ; les sociétés doivent être gouvernées par les plus capables.***», Cf., Jean-Jacques Raynal, *Histoire des grands courants de la pensée politique, 2<sup>ème</sup> édition*, Hachette Livres, 2006, pp.36-37. Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud soulignent l'importance de prendre en compte l'évolution des débats autour des théories élitistes d'autant que cette évolution tient davantage « compte désormais, dans une perspective comparative, de la nature de l'État en fonction duquel se constituent des rapports distincts entre les élites. », cf., Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, 7<sup>e</sup> édition revue et augmentée*, Armand Colin, 2011, pp.107

Ainsi, donc la structure du pouvoir en Côte d'Ivoire puise dans des réalités locales tout en portant des caractéristiques générales. Si tout pouvoir cherche à se consolider et à se pérenniser, la fabrique ainsi que l'émergence des élites en Côte d'Ivoire ont puisé dans le vivier ethno-régional. Si les diplômés de l'école Républicaine constituent des instruments communs d'accès et de promotion au sein des creusets étatique et administratif, la sélection des élites à travers la politique des nominations, des concours publics voire des élections ne s'est jamais affranchie substantiellement des origines ethno-régionales. Cette précision est capitale pour comprendre comment et pourquoi les pouvoirs d'Houphouët et de Bédié furent constitués autour du noyau baoulé dans la sphère étatique. Avec l'arrivée de Gbagbo au pouvoir, l'on parle de l'influence des élites de l'ouest et avec Ouattara, c'est une sorte de moment des élites nordistes au pouvoir. Les partis politiques ivoiriens, tout en affichant quelques personnalités issues de groupes ethno-régionaux différents, ont une cristallisation communautaire et cela se lit aisément à travers leurs appareils dirigeants. La question élitiste est donc importante dans la crise ivoirienne mais elle s'inscrit dans un enjeu beaucoup plus large, celui de la conquête pour le contrôle de l'État dans un contexte de raréfaction des ressources et de discriminations ethno-régionales en œuvre depuis Félix-Houphouët-Boigny qui, en dépit du consensus relatif qu'il avait mis en place, ne s'était guère gêné de favoriser les élites issues de l'ethnie baoulé, la sienne. Il avait clairement déclaré qu'à sa mort un baoulé comme lui succèdera. Ce qui se réalisa effectivement avec l'arrivée d'Henri Konan Bédié au pouvoir, son dauphin constitutionnel, à sa mort en 1993.

*autres enjeux : économiques, militaro-sécuritaires, biopolitiques, administratifs et diplomatiques constituant de stratégiques et juteuses ressources à la disposition des détenteurs du pouvoir d'État.*

*En somme, dans un contexte ivoirien caractérisé par la raréfaction des ressources et la vassalisation du secteur économique privé par le pouvoir politique, l'État joue un rôle économique de premier plan et reste un employeur essentiel . La crise postélectorale a renoué avec la militarisation de la concurrence politique et peut se résumer en une formule simple : Qui contrôle le palais présidentiel contrôle l'État, le pays et leurs leviers stratégiques. Ici, le palais symbolise l'essentiel stratégique pour mettre la main sur les autres instruments du monopole de la violence légitime ainsi que sur les secteurs économiques et administratifs.*

L'on devine aisément que notre hypothèse, ayant fait le choix de la profondeur structurelle de la crise ainsi que de sa complexité étiologique, considère l'ivoirité comme une de ses dimensions en tant qu'elle est utilisée comme moyen d'exclusion (de l'autre) mais aussi de préservation du pouvoir par les entrepreneurs politiques ivoiriens de l'époque de la surenchère « ivoiritaire ». Les enjeux politiques demeurent donc centraux en raison de la course hégémonique pour le contrôle de l'État dans un contexte de crise économique et de raréfaction des ressources.

Cette prégnance du politique expliquerait-elle peut-être l'absence de débats programmatiques centrés sur de véritables projets novateurs ? Tout en prenant le soin de poser « la problématique de l'autonomie du politique »<sup>437</sup>, un auteur souligne : « dans les sociétés modernes, la prééminence du pouvoir politique dans l'espace public est un fait patent. »<sup>438</sup> Réalité nuancée néanmoins par les pressions sur les gouvernants et la prise en compte par eux de l'environnement, des contraintes, des réseaux sociaux dans les processus décisionnels.<sup>439</sup>

Nous partageons la crainte de Bruno Losch sur la réduction des autres causes de la crise structurelle par la focalisation sur la conquête du pouvoir qui ne doit occulter « le recours au temps long et les repérages des régularités qui permettent de mieux dénouer les intrigues de l'histoire ivoirienne. »<sup>440</sup>

Crise structurelle comme hypothèse, que signifie donc le concept structurel ? Il est évident que ce qualificatif vient de structure ? Par **structure**, il faut aller peut-être au-

<sup>437</sup> Philippe Braud, *La science politique*, op.cit., p.71

<sup>438</sup> Idem., p.71

<sup>439</sup> Idem., p.71

<sup>440</sup> Bruno Losch, *La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national*, op.cit., p.24

delà du fondement, pour postuler dans la même perspective sémantique d'Anthony Giddens comme : « ensemble de relations de transformation, organisées en tant que propriétés de systèmes sociaux »<sup>441</sup>. Par systèmes sociaux, le sociologue anglais entend « relations entre acteurs ou collectivités, reproduites et organisées en tant que pratiques sociales régulières. »<sup>442</sup>

Le choix de saisir la crise comme une dynamique de structuration vise à s'affranchir autant de « l'épiphénoménique » que du réductionnisme. Et c'est là que la définition du théoricien de la structuration prend tout son sens en tant que « conditions qui régissent la continuité ou la transformation des structures, et par conséquent la reproduction des systèmes sociaux. »<sup>443</sup> La trajectoire ivoirienne comme structuration a connu ses continuités, ses ruptures, ses contradictions et surtout ses recompositions. Bruno Losch ne dit pas autre chose quand il écrit : « privilégier un regard diachronique sur ce qu'a été la trajectoire du pays au cours des dernières décennies, ses mouvements de fonds et ses ruptures. »<sup>444</sup>

Le parcours d'investigation du politiste vise ici à dépasser ce que le professeur Malick Ndiaye appelait, avec justesse d'ailleurs, « l'effort de penser l'existant au-delà de son immédiateté phénoménale »<sup>445</sup>, défi essentiel<sup>446</sup> qui commande de prendre au sérieux les dynamiques endogènes dont le problème *juula* (le sentiment d'exclusion durable chez les nordistes) et le complexe d'Akan<sup>447</sup> comme cycle hégémonique de l'ethnie d'Houphouët sans occulter l'idéologie martyrologique chez l'ouest, région originaire de Gbagbo. L'unité nationale, exaltée en Côte d'Ivoire, ne dilue pas la réalité de la politique au sens d'Hannah Arendt selon laquelle « la politique repose sur un fait : la pluralité humaine »<sup>448</sup> et elle prend naissance dans *l'espace- qui- est- entre- les hommes*.<sup>449</sup> La politique est ici postulée selon la philosophe politique comme relation entre des différences.<sup>450</sup> La politique en Côte d'Ivoire se nourrit de cette réalité de la pluralité, de la différence en dépit de la mystique unitaire. D'où la prudence à appréhender méthodologiquement la crise dans

---

<sup>441</sup> Anthony Giddens, *La constitution de la société*, op.cit., p.74

<sup>442</sup> Idem., p.74

<sup>443</sup> Idem., p.74

<sup>444</sup> Bruno Losch, *La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national*, op.cit., p.6

<sup>445</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ? Entre la question juula, le complexe d'Akan et le souverainisme de Laurent Gbagbo*, op.cit., p.54

<sup>446</sup> Idem., p.54

<sup>447</sup> Idem., p.184

<sup>448</sup> Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?* Editions du Seuil, 2001, p.39

<sup>449</sup> Idem., p.42

<sup>450</sup> Idem., p.42

sa structuration, sa dynamique pour mieux éclairer ses assauts et ses sursauts, surtout ses éruptions. Une vigilance épistémologique comme démarche de recherche visant à ne pas confondre cette **dynamique structurelle** avec ses dérivations<sup>451</sup> qui sont le *Muslimisme* nordiste<sup>452</sup>, « la bushimanophobie »<sup>453</sup> des originaires des savanes et surtout l'Ivoirité<sup>454</sup>, autre avatar ou déclinaison dérivative, qui, sans l'occulter, ne tient pas le rôle de pilier étiologique dans une crise beaucoup plus complexe, complexifiée par des facteurs multiples, durable et surtout pluridimensionnelle. Cette approche structurelle fonde notre hypothèse de recherche qui sera largement soumise à l'épreuve de l'analyse et des faits.

### III- Le Plan et sa justification

Le plan de cette thèse se décline sous le mode bipartite :

- **Statogenèse et mystique du développement en Côte d'Ivoire (I) ;**
- **La conquête et le contrôle de la sphère étatique comme enjeu structurant de la crise politico-militaire (II).**

Ce plan obéit à un objectif de cohérence : Interroger tout d'abord ce qui fonde l'État et la nation tels que conçus, imaginés et construits progressivement par Félix Houphouët-Boigny afin de mieux saisir la généalogie de la crise. Crise dont le déferlement tragique sera étudié dans la deuxième partie avec la rébellion, ses enjeux et ses acteurs comme moment critique et tragique pour la nation et l'État ivoiriens.

Si ce plan analyse tout d'abord la fondation état-nationale comme point de départ, ce n'est pas seulement en raison du lien nécessaire que la politologie a avec des sciences dont les plus proches semblent être la sociologie<sup>455</sup> et le droit mais aussi pour saisir la complexité de la construction de la nation et de l'expérience étatique ivoiriennes à même de mieux éclairer l'inflation et l'exacerbation conflictuelles et belligères. La nation ivoirienne, comme l'écrit Pierre Kipré, théoricien du concept d' « Ivoiriens de souche, Ivoiriens de souche multiséculaire et Ivoiriens de circonstance »<sup>456</sup>, est une

---

<sup>451</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ? Entre la question juula, le complexe d'Akan et le souverainisme de Laurent Gbagbo*, op.cit., p.184

<sup>452</sup> Idem., p.184

<sup>453</sup> Idem., p.184

<sup>454</sup> Idem., p.184

<sup>455</sup> Le terme sociologie est forgé par Auguste Comte pour remplacer l'expression « physique sociale ». Associant le latin *societas* et le grec *logos*, il est apparu publiquement pour la première fois dans la 47<sup>ème</sup> leçon du Cours de philosophie positive, en 1839. Le terme servit à « décrire la manière humaine, l'histoire et les théories politiques. » Cf. *La Société. Les plus grands textes d'Auguste Comte et Emile Durkheim à Claude Lévi-Strauss*, Collection Anthologie du savoir, dirigée par Jean Daniel, Le Nouvel Observateur, CNRS Editions, Paris, 2011, p.19

<sup>456</sup> Cette formule de Pierre Kipré a eu un écho polémique. Elle est fréquemment citée et a été critiquée par le célèbre chanteur ivoirien Alpha Blondy, qui en pleine crise postélectorale de 2011 entre

construction nouvelle tout comme le peuple ivoirien est le produit d'une trajectoire enrichie d'« apports humains très divers mais déterminés à faire de leur cadre géographique un espace de souveraineté et de dignité partagée. »<sup>457</sup>

La deuxième partie, préalablement informée des fondations et des ressorts surtout de la fragilité de l'État en dépit de sa relative réussite économique, s'attachera à analyser et à comprendre les enjeux portés par le cycle de la rébellion armée qui consacrera comme nous le verrons la dichotomie du pays. En somme, une sorte de défaite wébérienne pour l'État central d'autant que la rébellion nordiste s'organisera sous une forme d'État de fait avec son arsenal militaro-sécuritaire et son administration pour asseoir son emprise sécuritaire, administrative, politique et fiscale sur les zones échappées à l'autorité de l'État légal. Aussi, verrons-nous comment, dans une dynamique de transitologie démocratique, avatar d'un État postcolonial caractérisé par une fragilité structurelle, la « fuscricratie » peut illustrer le prolongement de la démocratie sinon de la politique par d'autres moyens.

Comment comprendre la crise politico-militaire sans s'interroger préalablement sur ce que Christian Bouquet appelle « le placage de l'État-nation sur les réalités africaines »<sup>458</sup>, expérience de transfert de modèles qui ne pouvait pas marcher selon lui en raison de fortes différences entre les réalités africaines et occidentales ?

Cette problématique inhérente au transfert des modèles soulève l'enjeu du cycle inaugural de l'État-nation ivoirien qu'étudiera la première partie qui suit. Le cycle des indépendances africaines est aussi celui des bâtisseurs d'État, des géniteurs de nations, mus par une sorte de double mystique étatiste et développementaliste.

---

Gbagbo et Ouattara, pense qu'avec l'annulation des milliers de voix au nord pour donner Gbagbo vainqueur au mépris des résultats proclamés par la Commission électorale indépendance, constitue un retour clair de la guerre de l'ivoirité. Dans la même interview, Alpha Blondy critique les effets de cette expression célèbre de Pierre Kipré. (Voir. Alpha Blondy, L'interview d'Alpha Blondy sur la crise ivoirienne, propos recueillis par Anne Khady Sé, Slate Afrique, <http://www.slateafrique.com> 22/03/2011

<sup>457</sup> Pierre Kipré, *Côte d'Ivoire. La formation d'un peuple*, Editions Sides-Ima, 2005, p.286

<sup>458</sup> Christian Bouquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, op.cit., p.295

**PREMIÈRE PARTIE :**  
**STATOGENÈSE ET MYSTIQUE DU DÉVELOPPEMENT**  
**EN COTE D'IVOIRE**

Moment conçu comme inaugural, le tournant indépendantiste portait une part de passion de l'État. L'on peut même postuler qu'il a existé aux premières années des indépendances africaines une sorte de moment hégélien de l'État conçu comme fin. Une sorte de totalitarisme étatique non au sens d'Hannah Arendt mais de l'État portant la nation entière, sa création. D'après Hegel, l'État « est l'unité du vouloir subjectif et du vouloir général et essentiel ; c'est cette unité, poursuit-il, qui constitue l'ordre éthique (*Sittlichkeit*).»<sup>459</sup> Ainsi, au sortir de l'expérience coloniale, tout devait converger vers l'État incarné par le Président fort, lui-même se concevant comme figure mythique et sacrée. L'État devait permettre la réalisation du bonheur de toute la société mais aussi son unité. Cette mystique de l'État a animé la génération de Houphouët-Boigny. Bâisseurs d'États et de nations, les « pères des indépendances » se concevaient, à défaut d'être prophètes, comme des mystiques, des missionnaires. L'indépendance fut, à travers cette grille de lecture de l'Histoire, comme un cycle inaugural. La statogenèse y trouvait la clé des enjeux dont elle était porteuse.

La période dite postcoloniale inaugure un cycle institutionnel. Les institutions concourent à établir un « ordre politique » en imposant un cadre légitime ayant pour fonction d'ordonner les interactions au sein de la société.<sup>460</sup> L'on comprend mieux pourquoi Max Weber qualifie l'État d'organisation à caractère institutionnel.<sup>461</sup> On précisera également que l'institution est le substantif du verbe « instituer.»<sup>462</sup> Ainsi, « lorsque rien n'existe encore, ou lorsque tout est à reconstruire après un désastre, instituer, c'est créer ou réinventer les structures de la vie collective. »<sup>463</sup> C'est en cela que la fondation des infrastructures étatiques postcoloniales trouve la pertinence et la vitalité d'une cyclicité historique.

---

<sup>459</sup> Hegel, *La raison dans l'Histoire*, op.cit., p.136

<sup>460</sup> David Alcaud, Laurent Bouvet, Jean-Gabriel Contamin, Xavier Crettiez, Stéphane Morel, Muriel Rouyer, *Dictionnaire de sciences politiques, 2<sup>ème</sup> édition, notions essentielles, enjeux et débats, grands auteurs*, Sirey, 2010, p.203

<sup>461</sup> Idem., p.202

<sup>462</sup> Jean-François Dortier (sous la dir.), *Le dictionnaire des sciences sociales, op.cit., p.355*

<sup>463</sup> Idem., p.355

L'État, comme curiosité et intérêt épistémologiques, n'en demeure pas moins une énigme. Pierre Bourdieu, dans ses cours sur l'État, attirait l'attention sur l'objet impensable qu'est l'État.<sup>464</sup> D'où le risque, écrit-il, « d'appliquer à l'État une pensée d'État »<sup>465</sup> pour la simple raison que « les structures mêmes de la conscience à travers laquelle nous construisons le monde social et cet objet particulier qu'est l'État, ont de bonnes chances d'être le produit de l'État. »<sup>466</sup> Ces propos du sociologue français montrent l'élasticité sémantique du concept d'État, à la fois comme principe d'orthodoxie, écrit Bourdieu, et aussi principe caché qui ne peut être saisi qu'à travers les manifestations de l'ordre public, entendu comme ordre physique mais aussi symbolique contre le désordre et l'anarchie.<sup>467</sup>

En effet, l'État reste à la fois une énigme tout en étant une manifestation effective. Dans son analyse de la sociogenèse de l'État en Occident, Norbert Elias met en lumière ce qu'il nomme la loi du monopole par laquelle est rendue possible la confiscation des moyens militaires et fiscaux par l'État. Processus de monopolisation, la disposition des moyens militaires et la levée de l'impôt sont retirées au particulier pour ne relever que domaine exclusif du pouvoir social central.<sup>468</sup> Selon Elias, les moyens financiers renforcent le maintien du monopole militaire et policier qui, de son côté, est le garant du monopole fiscal, les deux monopoles se renforçant mutuellement, l'un étant inconcevable sans l'autre.<sup>469</sup> La fondation de l'État en Côte d'Ivoire puise dans toute la panoplie connue de la centralisation et de la monopolisation tant cette genèse se pose comme moment fondateur, inaugural bien que fortement inspiré de l'expérience française dont Félix Houphouët-Boigny reste admiratif.

La statogenèse renvoie à l'exégèse génétique de l'État ivoirien en tant que « sociogenèse de la formation du monopole étatique ».<sup>470</sup> L'étatisation en Côte d'Ivoire<sup>471</sup> est accompagnée de la diffusion du développement comme mystique

---

<sup>464</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, op.cit., p.13

<sup>465</sup> Idem., p.13

<sup>466</sup> Idem., p.13

<sup>467</sup> Idem., p.15

<sup>468</sup> Norbert Elias, *La dynamique de l'Occident*, op., cit., p.25

<sup>469</sup> Idem., p.25

<sup>470</sup> Luc Sindjoun, *Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun. La sociogenèse de l'État*, Thèse d'État, op.cit., p.45

<sup>471</sup> Tessa Bakary, « Côte d'Ivoire, l'étatisation de l'État » in *États d'Afrique noire*, sous la direction de Jean-François Médard, Paris, Karthala, 1991, p.53

publicisée, investissant la périphérie<sup>472</sup> invitée à accompagner la grande œuvre du président bâtisseur, « père de la nation », régnant, au nom du présidentielisme autoritaire, en hégémon gramscien au cœur du Centre (l'État). Dans son livre *le Politique*, Platon assignait au roi la mission de savoir tisser l'unité de la cité pour en faire une communauté.<sup>473</sup> Le philosophe grec, un des précurseurs de la science politique bien qu'idéaliste à la recherche du meilleur régime, faisait de l'art de la gestion de la cité une technique et l'action politique visait à concilier les hommes fougueux et les hommes modérés au nom de la communauté.<sup>474</sup> Elle devait servir au progrès de tous au nom de l'harmonie bien que Platon fut opposé à la démocratie qui condamna à mort son maître Socrate. L'action politique houphouëtienne se nourrissait de cette théorie du tissage du lien national.

Comment faire pour que le développement à la fois idéologie et traduction quotidienne en actions ne tourne au « développement du sous-développement »<sup>475</sup> comme l'affirme le verdict d'un auteur ? Comment, dans le mimétisme institutionnel<sup>476</sup>, avatar de la donne globale importatrice, réussir le pari de la greffe et de la réinvention de l'État et des autres modèles importés, surtout, comme l'écrit Luc Sindjoun, le mimétisme suppose la supériorité de la technologie française en la matière<sup>477</sup> ? Le nouvel État ivoirien est également en prise avec les clivages de « la société plurale »<sup>478</sup> entendue doublement comme source de conflits et de libéralisme magnifiant la diversité.<sup>479</sup> Réalités complexes à prendre en compte par « l'analyse pluraliste. »<sup>480</sup>

L'État<sup>481</sup> moderne ou postmoderne, cette dernière configuration étatique étant marquée par des crises, l'incertitude et la complexité<sup>482</sup> et dont la disparition n'est pas

<sup>472</sup> Jacques Chevallier, « Le modèle centre-périphérie dans l'analyse politique », *Centre, Périphérie, Territoire*, Paris, PUF, 1978, p.7

<sup>473</sup> Platon, *Le Politique*, présentation et traduction par Luc Brisson et Jean-François Pradeau, GF Flammarion, édition mise à jour, 2005, p.210

<sup>474</sup> Idem., p.211

<sup>475</sup> Charles –Robert Dimi, *Historicité et rationalité de la démocratie africaine*, Éditions l'Harmattan, 2007, p.8

<sup>476</sup> Bertrand Badie, « Invention et réinvention de l'État. Contribution à une réflexion générale sur l'État., Droit, Institutions et Systèmes politiques. » *Mélanges en hommage à Maurice Duverger*, (sous la dir. de Dominique Colas et Claude Émeri), PUF, 1987, pp.495-504

<sup>477</sup> Luc Sindjoun, *Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun. La sociogenèse de l'État*, Thèse citée, p.82

<sup>478</sup> Christian Coulon, « Système politique et société dans les États d'Afrique, noire, A la recherche d'un cadre conceptuel nouveau », *Revue française de science politique*, article cité, p.1060

<sup>479</sup> Idem., p.1060

<sup>480</sup> Idem., p.1060

<sup>481</sup> Le concept ÉTAT sera largement étudié et interrogé ainsi que celui de NATION plus loin dans cette thèse. Seront confrontées les différentes théories de l'État et de la Nation ainsi celui de l'État de

certaine<sup>483</sup>, charrie, en dépit des spécificités culturelles locales, l'universel comme partage du génie humain. En effet, l'État, pris dans ses deux acceptions majeures que souligne Pierre Bourdieu, (État- administration, État-territoire)<sup>484</sup> a une histoire génétique.<sup>485</sup> Wébérien, jaloux du monopole de la violence légitime, hégélien, hobbesien, français ou allemand ou encore tel que l'analyse Norbert Elias avec la levée de l'impôt<sup>486</sup> et le contrôle territorial s'ajoutant au monopole militaire, l'État utilise partout ce que Charles Tilly appelle les instruments de coercition ; idée proche d'ailleurs de celles de Wéber et d'Elias.<sup>487</sup> Bourdieu place à juste titre Elias dans la filiation wébérienne. L'État, produit du génie humain, quoique critiqué par les marxistes d'être un instrument de domination et d'oppression, symbolise néanmoins le minimum organisationnel, institutionnel convenu autour duquel s'effectuent la conquête, le partage et l'exercice du pouvoir. Acteur majeur, l'État, en Côte d'Ivoire et ailleurs dans le monde, demeure-t-il ce mal nécessaire ayant résisté en partie à son démantèlement par la vulgate néolibérale ?

Étudier et comprendre les modèles ivoiriens, politico-institutionnel (État -nation avec un présidentielisme soutenu par la monocratie) et économique (agro-exportateur<sup>488</sup> reposant sur les cycles du cacao<sup>489</sup> et du café) commande également, dans un souci de cohérence et de fidélité à la réalité, de tenir compte de la part d'inspiration française qui les a aussi nourris. Approche comparatiste, sans nul doute, utile dans ce travail. À propos, Bertrand Badie et Guy Hermet, traitant de la crise du comparatisme classique, mettent en relief l'une des thèses défendues par lui, à savoir la transculturalité des concepts et des pratiques politiques.<sup>490</sup> Dans cette optique, le comparatisme classique ne trouvait refuge que dans l'axiomatique développementaliste<sup>491</sup>, minorant les différences culturelles qui tendraient à

---

droit. Évidemment l'articulation entre l'État et la Nation à travers le concept d'État-Nation fera également l'objet d'une étude approfondie.

<sup>482</sup> Jacques Chevallier, *L'État postmoderne*, 3<sup>ème</sup> édition, L.G.D.J., 2008, p.17

<sup>483</sup> Idem., p.19

<sup>484</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, op.cit., p.196

<sup>485</sup> Idem., p.203

<sup>486</sup> Idem., p.204

<sup>487</sup> Idem., p.205

<sup>488</sup> Contamin Bernard, Fotê Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, Karthala – ORSTOM, 1997, p.159

<sup>489</sup> François Ruf, in Contamin Bernard, Fotê Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, op.cit., p.249

<sup>490</sup> Bertrand Badie, Guy Hermet, *La politique comparée*, op.cit., p.13

<sup>491</sup> Idem., p.13

s'amenuiser au fur et à mesure de la traçabilité et de la profondeur du progrès et du développement.<sup>492</sup>

Quant au mot nation, qui étymologiquement veut dire un groupe d'êtres humains « de même naissance », il avait certes une existence et une signification dans l'Antiquité selon les auteurs du livre *Histoire des idées politiques*<sup>493</sup>. Avant de devenir un concept politique moderne ayant du succès, il renvoyait dans l'antiquité à ce que les modernes appelleraient aujourd'hui des communautés culturelles ou ethniques, sa modernité politique étant liée à celle de l'État en tant qu'elle devient « un groupe dont la nature appelle une organisation territoriale et politique, pour se distinguer de simples « communautés » ou « cultures » (qu'elle tolère en son sein dans une mesure qu'il lui revient de préciser). »<sup>494</sup>

La Côte d'Ivoire des indépendances baigne donc dans la circulation des modèles<sup>495</sup> que rend facile la naissance d'un « système international. »<sup>496</sup> Le mot « État » est également mondialisé et présenté comme acteur de base des relations internationales, l'État voit l'universalisation de certains aspects de sa pratique.<sup>497</sup> La construction étatique en Côte d'Ivoire, comme « dynamique de pénétration »<sup>498</sup> évolue dans cette dialectique entre l'endogène et l'exogène mais comment l'« État périphérique »<sup>499</sup> peut-il négocier sa survie face aux États dits hégémoniques<sup>500</sup>, ceux d'Occident, dans une réalité, la sienne, structurée par les dépendances politique, militaire et économique<sup>501</sup> ? Soulignant l'imprécision<sup>502</sup> de la notion d'État périphérique, les deux auteurs n'occultent pas la réalité ambiguë qu'elle traduit néanmoins dans le processus d'« homogénéisation des scènes politiques.»<sup>503</sup>

<sup>492</sup> Bertrand Badie, Guy Hermet, *La politique comparée*, op.cit., p.13

<sup>493</sup> Géraldine Muhlmann, Evelyne Pisier, François Châtelet, Olivier Duhamel, *Histoire des idées politiques*, PUF, nouvelle édition refondue, 2012, p.529

<sup>494</sup> Idem., p.529

<sup>495</sup> Bertrand Badie, Guy Hermet, *La politique comparée*, op.cit., .., p.169

<sup>496</sup> Idem., p.169

<sup>497</sup> Idem., p.169

<sup>498</sup> Yannick Rumpala, « La « consommation durable » comme nouvelle phase d'une gouvernementalisation de la consommation », *Revue française de science politique*, vol.59, numéro 5, octobre 2009, p.976

<sup>499</sup> Bertrand Badie, Guy Hermet, *La politique comparée*, op.cit., p. 69

<sup>500</sup> Idem., p.169

<sup>501</sup> Idem., p.169

<sup>502</sup> Idem., p.169

<sup>503</sup> Idem., p.169

Moderne, l'État ivoirien se fonde aussi sur le positivisme juridique<sup>504</sup> en tant que droit « posé »<sup>505</sup> par des hommes, « droit en vigueur », ou « droit positif »<sup>506</sup> pour les besoins de la vie en société organisée. L'État se pense en tant que modèle tout comme les lois aussi sont dans une dynamique de pensée<sup>507</sup>.

Il est important de souligner que le développement constituait le défi stratégique pour ce jeune État et le procès du sous-développement<sup>508</sup> devait être évité tant l'ambition le disputait à l'euphorie indépendantiste. Ce que Félix Houphouët-Boigny résumait en quelques mots, parlant du miracle ivoirien qui serait « dû essentiellement à la capacité de travail de nos paysans et à la volonté du gouvernement de diversifier une production qui reposait originellement sur trois produits d'exportation, bois, café et cacao. »<sup>509</sup>

Le parti unique, avec son emprise<sup>510</sup> monopolistique, fut un double instrument, politique mais aussi servant de creuset à l'unité nationale. Les deux Titres composant la première partie de cette thèse étudieront en profondeur cette problématique de la sociogenèse de la Côte d'Ivoire postcoloniale à travers la construction de l'État-nation ivoirien (Titre I) et la sociogenèse de la crise ou les fondements étiologiques et symptomatologiques (Titre II).

---

<sup>504</sup> Georges Burdeau, Francis Hamon, Michel Troper, *Droit constitutionnel*, 26<sup>ème</sup> édition, L.G.D.J., 1999, p.24

<sup>505</sup> Idem., p.24

<sup>506</sup> Idem., p.24

<sup>507</sup> Guy Carcassonne, « Penser la loi », *Revue Pouvoirs, la loi*, numéro 114, 2005, p.39

<sup>508</sup> Pierre Salama, *Le procès de sous-développement*, François Maspero, 1972, p.20

<sup>509</sup> Félix Houphouët-Boigny, préface du livre *Développement ou appauvrissement* de Denis Bra Kanon, Economica, 1985, p.6

<sup>510</sup> Alban Alexandre Coulibaly, *Le système politique ivoirien. De la colonie à la IIème République*, l'Harmattan, 2002, p.16

**TITRE I : LA CONSTRUCTION DE L'ÉTAT-NATION IVOIRIEN**

L'Afrique n'est pas orpheline de tradition étatique contrairement à une certaine vulgate. S'il est vrai que certaines aires du continent ont méconnu l'État<sup>511</sup>, Daniel Bourmaud précise qu'il serait excessif d'en faire une règle générale<sup>512</sup> en niant l'existence d'États précoloniaux. L'historien ivoirien, Pierre Kipré, résume, à travers trois traits essentiels, la construction du peuple ivoirien même si la nation ivoirienne elle-même reste une construction nouvelle et fragile. L'espace ivoirien, selon lui, témoigne d'une présence ancienne de peuples qui se déplacent, se rencontrent et s'interpénètrent depuis des siècles. Deuxième trait de l'histoire et de la formation du peuple ivoirien, c'est le fait que le territoire actuel sur lequel vivent les populations n'a pas été déterminé et délimité par elles-mêmes mais par la colonisation et enfin, selon Kipré, le troisième trait serait la situation de pays-carrefour de la Côte d'Ivoire.<sup>513</sup> Ce troisième trait, considéré comme un atout majeur<sup>514</sup>, nous semble également important, d'où notre choix de saisir la place géopolitique et géoéconomique de la Côte d'Ivoire comme pays d'attrait à fort taux d'immigration.

Le jeune État ivoirien hérite d'un territoire artificiel et d'une poétique relationnelle avec la France dont la composante étatique constitue un pilier. Le rapport de Félix Houphouët-Boigny à l'État puise nécessairement dans cette esthétique gaullienne de l'État. Dans cette optique, parlant du général De Gaulle dans ses mémoires, Jacques Chirac souligne chez le fondateur de la Vème République, la personnification de l'État « dans ce qu'il a de plus fort, de plus élevé et de plus exigeant »<sup>515</sup>. Le Général n'est-il pas allé jusqu'à dire : « Il n'y a de France que grâce à l'État ? »<sup>516</sup> Comme pour De Gaulle chez qui l'État était une mystique<sup>517</sup>, Félix Houphouët-Boigny, qui ne cachait guère son admiration pour le fondateur de la Vème République française,

<sup>511</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, op.cit., p.14

<sup>512</sup> Idem., p.14

<sup>513</sup> Pierre Kipré, Côte d'Ivoire. *La formation d'un peuple*, op.cit., pp.286-290

<sup>514</sup> Idem., p.289

<sup>515</sup> Jacques Chirac, *Le temps présidentiel, mémoires*, Nil Éditions, 2011, p. 11

<sup>516</sup> Idem., p.11

<sup>517</sup> Idem., p.11

avait une conscience aigüe de l'usage de l'État comme levier et instrument personnels et publics. D'où la difficulté de le concevoir comme un État impartial<sup>518</sup>. La République définie comme « forme institutionnelle qui contrôle les dominations privées que des individus peuvent exercer sur leurs semblables ( que cette domination ait ou non la forme d'une interférence effective) par l'institution d'une dépendance comme à la loi, donc par une interférence non arbitraire de la puissance publique qui, loin de nous rendre non libres, constitue au contraire notre liberté »<sup>519</sup> est ici forme choisie pour imaginer le destin ivoirien dans ce qu'il a d'inspiration française et de production propre. L'État républicain est ici le creuset commun, malgré l'autoritarisme houphouëtiste, dans l'esprit du principe rousseauiste de dépendance commune à la loi<sup>520</sup>, pour échapper à la privatisation de l'ordre.

Dans la continuité du lien noué sous la colonisation, la Côte d'Ivoire s'inspira de « la théorie classique française assimilant l'État à la nation. »<sup>521</sup> En lançant un défi développementaliste<sup>522</sup> à Nkrumah en 1957, pariant que la Côte d'Ivoire, dans ses choix assumés de proximité et de continuité avec la France et du libéralisme, finirait par dépasser le Ghana voisin, le dirigeant ivoirien n'était pas moins porteur d'un projet d'hégémonie<sup>523</sup>, quoique sous son acception gramscienne recomposée, arrimée aux enjeux régionaux en Afrique. L'hégémon ivoirien était un pari pour le futur, un défi quotidien à relever. L'ambition hégémonique était d'abord ethnique avant d'être portée par la collectivité nationale dans la mesure où avec la colonisation et en complicité avec elle, l'ethnie baoulé, celle d'Houphouët, était progressivement considérée comme le « bloc historique de la couche sociale chargée de la fonction hégémonique. »<sup>524</sup> Ce bloc ethnique contrôla l'essentiel des leviers étatiques et même le parti unique au pouvoir.

Bien que le parti politique comme sujet d'étude et de recherche en France fut souvent négligé jusqu'à « la publication du grand livre de Maurice Duverger en 1951 »<sup>525</sup> sur

---

<sup>518</sup> Olivier Duhamel, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Seuil, 2009, p.53

<sup>519</sup> Jean-Fabien Spitz, « Originalité et pertinence contemporaine du langage politique républicain. Une approche historiographique et analytique », *Revue Raisons politiques*, numéro 36, novembre 2009, p.142

<sup>520</sup> Idem., p.142

<sup>521</sup> Georges Burdeau, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 13<sup>ème</sup> édition, Librairie générale de Droit et de jurisprudence, Paris, 1968, p.20

<sup>522</sup> René Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, Seuil, 1962, p. 141

<sup>523</sup> Hugues Portelli, *Gramsci et le bloc historique*, PUF, 1972, p.11

<sup>524</sup> Idem., p.12

<sup>525</sup> Pierre Avril, *Essais sur les partis politiques*, op.cit., 1990, p.8

les partis, Félix Houphouët-Boigny avait compris toute la fonction politique et pratique du parti PDCI comme levier d'influence, de mobilisation, de conquête du pouvoir et cela depuis les joutes électorales concurrentielles dans les territoires coloniaux.

La Côte d'Ivoire, à l'instar de tous les pays, va se lancer dans la quête de la puissance. « C'est la puissance, écrit Luc Sindjoun, qui institue les relations internationales comme ordre, c'est-à-dire comme ensemble de positions et de rôles inégaux, variant en fonction des ressources des acteurs ; elle introduit l'inégalité constitutive du milieu international. »<sup>526</sup>Le défi ici en Afrique postcoloniale en général et en Côte d'Ivoire en particulier est de transformer la puissance comme potentialité en effectivité.<sup>527</sup>La Côte d'Ivoire indépendante est à l'assaut de l'espace vital géopolitique, géoéconomique et stratégique (Chapitre I) tout en s'appuyant sur des fondements structurant son État-nation (Chapitre II).

---

<sup>526</sup> Luc Sindjoun, *Sociologie des relations internationales africaines*, Karthala, 2002, p.143

<sup>527</sup> Idem., p.157

## **CHAPITRE I : La Côte d’Ivoire indépendante à l’assaut de l’espace vital géopolitique, géoéconomique et stratégique**

L’avènement du jeune État-nation ivoirien coïncida avec un tournant triplement géopolitique, géostratégique et idéologique dans le monde marqué par la guerre froide. Comprendre le modèle de l’État-nation ivoirien passe nécessairement par l’analyse des contours idéologiques et des configurations géopolitiques et stratégiques qui ont marqué la période des indépendances. L’État ayant précédé la nation en Côte d’Ivoire<sup>528</sup> comme le souligne Alban Alexandre Coulibaly, cette dernière fut et reste d’ailleurs un défi. Jeune et fragile, l’État ivoirien est inséré dans cette réalité internationale complexe. Le visage étatique tant sur le plan national que sur la scène internationale sera longtemps Félix Houphouët-Boigny dans sa capacité à diriger et à décider au nom de l’ensemble.<sup>529</sup> Centralité du visage présidentiel, puisant dans la magie de l’ubiquité avec les symboles du pouvoir et dans l’ambiguïté du commandement<sup>530</sup>, c’est en effet une sorte de face à face entre le Pouvoir et le Peuple, autrement le pays profond. L’Houphouëtisme est une sorte de synthèse entre ce que le doyen Burdeau appelle d’un côté les Élités et de l’autre, les masses.<sup>531</sup> Ce relationnel n’est-il pas, dans le cadre de l’autoritarisme houphouëtien, une « confrontation entre

---

<sup>528</sup> Alban Alexandre Coulibaly, *Le système politique ivoirien*, op.cit., pp.19-20

<sup>529</sup> George Burdeau, *Traité de science politique, Tome III, La dynamique politique, Volume I, Les forces politiques*, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1982, p.53

<sup>530</sup> Idem., p. 55

<sup>531</sup> Idem., p.49

les élites et le peuple »<sup>532</sup> ou en d'autres mots « entre le petit nombre et le grand nombre »<sup>533</sup> même si dans ce contexte postcolonial ivoirien l'autoritarisme et l'absence de démocratie constituent non des exceptions mais plutôt des règles ?

Dans ce modèle ivoirien, la relation particulière avec la France constitue une dimension importante comme choix de l'altérité post coloniale. Comment penser l'autonomie entre compétences et dépendances ?<sup>534</sup> L'État-nation postcolonial, même en dépit de certaines contraintes, n'en a pas moins essayé de se tailler une assise nationale et une stature internationale. Le choix de la proximité partenariale avec la France oscille entre vision pragmatique et hypothèque de la souveraineté quand l'on sait que jusqu'à sa mort, De Gaulle veille personnellement sur l'Afrique avec les réseaux souterrains de Foccart au détriment des prérogatives du Quai d'Orsay.<sup>535</sup> La douce rupture sinon la recomposition de l'altérité coloniale sous une autre forme de proximité assumée entre la Côte d'Ivoire et la France après l'indépendance se situent dans un contexte mondial aux fortes mutations. Le mouvement des indépendances est dans le prolongement de la quête de paix et d'émancipation après le traumatisme de la seconde guerre mondiale. Le transfert des compétences<sup>536</sup> de la communauté franco-africaine à la République de Côte d'Ivoire, signé à Paris le 11 juillet 1960 fut ratifié le 27 du même mois par l'assemblée ivoirienne.<sup>537</sup>

La modification des rapports internationaux dans le Tiers Monde<sup>538</sup> n'a pas été sans l'intérêt que représentait à l'époque cette entité géo-internationale floue. Ainsi, le Tiers Monde, notion aujourd'hui désuète en raison des changements notoires intervenus en son sein, la Chine et d'autres ayant fortement émergé, fut un enjeu majeur entre l'Est et l'Ouest.<sup>539</sup>

Pour Houphouët, l'État constitue le levier de la stabilité pour gagner le pari du développement. L'axiome houphouëtien en la matière se trouve bien formulée à travers sa célèbre phrase quand il affirma « préférer l'injustice au

---

<sup>532</sup> Jean-Vincent Holeindre et Benoît Richard, (sous la coordination de), *La Démocratie, Histoire, théories et pratique*, coordonné par, Éditions sciences humaines, 2010, p.29

<sup>533</sup> Idem., p.29

<sup>534</sup> Marlène Jouan, Sandra Laugier (sous la dir.), *Comment penser l'autonomie ? Entre compétences et dépendances*, PUF, 2009

<sup>535</sup> Adotevi Stanislas, *De Gaulle et les Africains*, Éditions Chaka, 1990, p.163

<sup>536</sup> Jean du Bois de Gaudusson, Gérard Conac, Chritine Desouches, *Les constitutions africaines, Tome I*, Éditions Bruylant, la documentation française, 1997, p.261

<sup>537</sup> Idem., p.261

<sup>538</sup> Maurice Vaisse, *Les relations internationales depuis 1945*, Armand Colin, Paris, 2008, p.104

<sup>539</sup> Idem., p.104

désordre. »<sup>540</sup>L'État, malgré sa jeunesse et sa fragilité, s'est conçu dans son ambition comme un État-partout. Notre néologisme ne signifie guère le trop- d'État et ne postule nullement pas l'ubiquité de l'État<sup>541</sup> comme présence quantitative de l'État à la périphérie au sens où l'entend Luc Sindjoun, mais plutôt un État qui, dans son ambition wébérienne, entend, dans un empressement, marquer tout son territoire, contrôler tous ses administrés même si cela restait, en certaines circonstances, dans l'état de projet.

Moment fondateur où « le développement devient le nouveau leitmotiv de systèmes politiques caractérisés par la pauvreté, l'absence de capitaux, la rareté des compétences et du savoir- faire »<sup>542</sup>, comme l'écrit le professeur Daniel Bourmaud. Le continent clientélisé<sup>543</sup>, en dépit de la réalité de la dépendance, ne signifie pourtant pas un client exclusivement soumis aux relations internationales. Au contraire, il arrive que les pays africains dont la Côte d'Ivoire tirent de leur situation ce que Daniel Bourmaud appelle une rente bipolaire<sup>544</sup> en recourant souvent à « la politique dite de la bascule »<sup>545</sup> par des menaces de changements d'alliances, sorte de chantages sur le camp occidental pour s'attirer ses bonnes grâces.<sup>546</sup> La singularité de la relation franco-ivoirienne a très souvent été exploitée comme un avantage comparatif par le pays d'Houphouët pour capter une bonne partie de l'Aide publique française. Les deux sections, indépendance et contexte idéologique et géopolitique (1) et les enjeux de la relation particulière « françafricaine » (2) qui suivent, rendent compte de ces questions majeures qui pèseront sur la trajectoire ivoirienne.

### **Section 1 : Indépendance et contexte idéologique et géopolitique**

L'indépendance de la Côte d'Ivoire s'inscrit dans le vaste mouvement continental d'aspirations et de luttes pour la liberté des peuples colonisés. Avec ses réalités propres, cette colonie négocia son indépendance avec la puissance coloniale française sous l'égide de Félix Houphouët-Boigny.<sup>547</sup> Entre le père de l'indépendance et le père de la nation, le glissement symétrique devenait facile d'autant que Félix Houphouët-

---

<sup>540</sup> Emile Dervain préface, Françoise Kaudjhis-Offoumou, *Procès de la démocratie en Côte d'Ivoire*, l'Harmattan, 1997, p.14

<sup>541</sup> Luc Sindjoun, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, op.cit., p.54

<sup>542</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, op.cit., p.77

<sup>543</sup> Idem., p.99

<sup>544</sup> Idem., p.99

<sup>545</sup> Idem., p.101

<sup>546</sup> Idem., pp.101-102

Boigny, comme ses homologues africains de l'époque, s'auto-attribuait également l'expression de père de la nation.<sup>548</sup>

Le choix de la proximité assumée avec la France déconstruit la mythologie indépendantiste (paragraphe 1) tout comme la Côte d'Ivoire, jeune État, butte aux enjeux de l'unité africaine dans le contexte de la fracture idéologique (paragraphe 2).

### ***Paragraphe 1 : Déconstruction de la mythologie indépendantiste***

Pour la Côte d'Ivoire comme pour les autres territoires colonisés, l'échec du projet de communauté franco-africaine (A) n'a pas signifié triomphe du projet fédéraliste africain, cher à Nkrumah, contrairement à Houphouët dont l'émergence est le fruit d'une histoire dont les causes produisent les effets attendus (B).

Ainsi, déconstruire le mythe indépendantiste, c'est saisir la réalité historique dans sa continuité où le lien colonial, recomposé, garde sa prégnance dans la sphère décisionnelle de l'État-nation ivoirien.

#### **A.L'échec du projet de la communauté franco-africaine**

Le référendum constitutionnel proposé par le général De Gaulle en 1958 aux Africains leur donnait la possibilité du droit à la libre détermination.<sup>549</sup> Le général, visionnaire qu'il était, avait sans doute tiré les leçons de la guerre d'Indochine et de celle d'Algérie.<sup>550</sup> Il était donc impossible, du moins très difficile de maintenir une « souveraineté au prix de gros frais militaires contre le gré des populations locales »<sup>551</sup> acquises à l'idée de l'indépendance. Il est important d'interroger la position d'Houphouët sur l'indépendance (1), la singularité guinéenne (2) avec le NON de Sékou Touré au référendum de 1958 et ce que nous appelons le divorce à l'amiable (3) pour qualifier la vague de pays francophones qui, au tournant de l'année 1960, ont négocié avec la France leurs indépendances sous la pression de l'accélération de l'Histoire.

#### ***1.Houphouët contre l'indépendance***<sup>552</sup>

---

<sup>548</sup> Alioune Badara Diop, « Espace électoral et violence au Sénégal (1983-1993) : l'ordre public otage des urnes », *Africa Development*, Vol. XXVI, Nos. 1 & 2, 2001, p. 148

<sup>549</sup> André Kaspi, Jean-Baptiste Duroselle, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, 14<sup>ème</sup> édition, Armand Collin, Paris, 2004, p.259

<sup>550</sup> Idem., p.259

<sup>551</sup> Idem., p.259

<sup>552</sup> Ce refus de l'indépendance a fait couler beaucoup d'encre et c'est l'une des énigmes de ce que nous appelons le paradoxe du président ivoirien. Comment celui qui tira toutes les ressources

Ce que l'on pourrait conceptualiser par refus de l'indépendance<sup>553</sup> est resté dans la sphère africaine de la France comme une exception houphouëtienne en Afrique de l'Ouest. En effet, contre le sens de l'Histoire et au mépris des aspirations des masses et des élites africaines à l'indépendance et surtout le choix de ses autres collègues africains militant pour l'indépendance, Félix Houphouët-Boigny proposa un projet de communauté de destins, mais au-delà des mots, une architecture politique militant pour le statu quo colonial. Face à la non faisabilité d'un tel projet au regard des réalités et nécessités dialectiques de l'époque, il se résolut à l'irréversibilité tant de l'idée que du fait indépendantistes. Le paradoxe de Félix Houphouët-Boigny (a) le rend homme complexe travaillant pour la préservation de la communauté franco-africaine (b), projet contre lequel la marche de l'histoire se déployait implacablement pour en dicter le glas (c).

#### *a. Le paradoxe de Félix Houphouët-Boigny*

De l'ethnie baoulé<sup>554</sup>, sous-groupe du grand ensemble akan, Houphouët ne fut pas moins un Homme de paradoxe, ouvert aux autres mais ayant une grande idée de sa propre personne et de sa place dans l'Histoire. Chef tribal, ethnique<sup>555</sup> mais aussi moderne et conscient de l'équilibre entre les groupes composant la mosaïque ivoirienne, Houphouët a eu un rapport alambiqué avec la colonisation et la France.

---

politiques de son militantisme contre les injustices et crimes de la colonisation à la tête des agriculteurs africains de l'époque ainsi qu'en tant que député portant l'auréole et le prestige politique et militant de la suppression du travail forcé pouvait-il s'inscrire dans une dynamique de continuité coloniale quoique lui-même l'envisageait sous une forme de communauté de destins franco-africains ?

<sup>553</sup> « Félix Houphouët-Boigny, le tout premier président de la Côte d'Ivoire, ne voulait pas de l'indépendance. Du moins pas en 1960. Son pays, estimait-il, n'était pas prêt. », écrit Fabienne Pompey, *Jeune Afrique*, Côte d'Ivoire en quête d'unité, numéro du 08/08/2010

<sup>554</sup> Les Baoulés, ethnie d'Houphouët, font partie de l'ensemble akan, ensemble ethnique s'étendant jusqu'au Ghana dont sont originaires les baoulés. Leur mythe fondateur repose sur l'héroïsme d'une femme appelée Pokou qui aurait sacrifié son enfant devant le fleuve et permettre à ses compagnons et elle d'échapper aux poursuivants, des guerriers ennemis, restés désarmés face au fleuve sans moyen de le franchir comme Pokou et ses fidèles. Ce sacrifice l'élèvera et le désignera comme reine. Elle devient alors la reine Pokou, fondatrice très respectée dans l'imaginaire baoulé. Selon l'historien ivoirien, Jean Noël Loucou, dans son livre *Histoire de la Côte d'Ivoire, 1- La Formation des peuples*, CEDA, Abidjan, 1984, voir page 168, le nom baoulé viendrait de cet épisode du sacrifice de l'enfant unique de Pokou. Baoulé signifie « enfantement » ou « baouli » qui veut dire « l'enfant est mort », c'est-à-dire l'enfant sacrifié au fleuve pour permettre la traversée. Même s'il confirme l'origine territoriale de la provenance de l'ethnie d'Houphouët, venue du Ghana, J.-Noël Loucou juge l'épisode du sacrifice de l'enfant inventé de toutes pièces (p.168).

Cette intronisation de la reine Pokou aura permis de faire accepter par les autochtones certaines coutumes des Akan et le système matrilineaire chez les baoulés y tire aussi son origine, Pokou étant une femme. La famille de la reine, celle des Agoua ou Ouarebo en a aussi profité pour asseoir son hégémonie sur les autres. Voir J.-Noël Loucou, op.cit., pp.168-169

<sup>555</sup> Nous analyserons la notion d'ethnie en profondeur plus loin, le terme étant sujet à débats et à controverses.

Sa marque est d'abord celle d'un lecteur réaliste pragmatiste<sup>556</sup> de l'Histoire, de ses enjeux et de ses contraintes. Frédéric Grah Mel<sup>557</sup>, auteur de la biographie monumentale de plus de 2000 pages dont le troisième tome n'est sorti qu'en 2011, loue sa vision développementaliste en ces termes: « Houphouët a réalisé tout le développement de la Côte d'Ivoire entre 1967 et 1980 ». <sup>558</sup>

Sa relation particulière avec la France où il avait de solides entretiens<sup>559</sup> et ses liens privilégiés avec De Gaulle et l'admiration<sup>560</sup> réciproque entre les deux Chefs d'État ajoutent au paradoxe houphouëtien un brin de complexité et de non-dits. L'Houphouétisme est convergence d'ambition nationale, de génie personnel non dénué de ruse avisé pour la confiscation présidentialisée du pouvoir, vision éclairée par une lecture froide du réel au sens où il se produit sous le sceau des faiseurs d'Histoire. Sortir de la duplicité<sup>561</sup> occidentale quand la démocratie et les droits de l'homme proclamés n'empêchent le déchainement affreux de l'esclavage et de l'aménagement colonial. N'est –ce pas que c'est « à la fin de la deuxième guerre mondiale que l'Afrique découvre De Gaulle, De Gaulle rencontre l'Afrique, terre d'accueil de Charles –Sans –Terre »<sup>562</sup>. L'Histoire s'est accélérée à partir de ce tournant et la France butte aux résistances dans ses colonies, après sa propre libération du joug nazi. L'indépendance refusée par Houphouët et finalement proclamée à contrecœur est un fait historique à placer dans son triple contexte

---

<sup>556</sup> Georges Ayache, Pascal Chaigneau, *Dictionnaire biographique des relations internationales depuis 1945*, Economica, Paris, 2007, p.119

<sup>557</sup> Frédéric Grah Mel, journaliste ivoirien, a consacré dix années, 2000-2010, à une biographie monumentale de Félix Houphouët-Boigny de plus de 2000 pages en trois tomes : *Félix Houphouët-Boigny, Biographie, Félix Houphouët-Boigny, L'Épreuve du pouvoir* et le troisième, *Félix Houphouët-Boigny, La Fin et la suite*. Le premier publié aux Editions Cerap et Maisonneuve & Larose, 2003, les tomes II et III aux éditions Cerap/Karthala, 2010, reviennent sur le jeune militant anticolonial, le début de sa carrière politique sous la colonisation jusqu'à sa mort en 1993 en passant par sa longue carrière politique, sa présidence ainsi que sa conception de la Côte d'Ivoire, ses rapports au pouvoir, à l'Afrique, à la France et au monde. Cette biographie est saluée pour son caractère complet, sa minutie mais aussi par la capacité de l'auteur à éviter l'hagiographie et le pamphlet pour une analyse froide, non passionnelle à la lumière des faits, l'auteur ayant fait de nombreux séjours de recherche tant dans les régions ivoiriennes, en France, aux États-Unis, dans de nombreux pays africains à la recherche de documents, de traces, d'archives. Bien que nous nous démarquons souvent de certains points de vue de l'auteur, jugés par nous, un peu complaisants, malgré son effort de rigueur et d'objectivité sur un plan global, nous nous référerons souvent à son travail pour éclairer certains aspects du dirigeant ivoirien dont l'ombre plane encore sur le pays.

<sup>558</sup> Frédéric Grah Mel cité par Pascal Airault, *Jeune Afrique*, « Sur les traces d'Houphouët », numéro du 28 août au 13 septembre 2011, pp.68-69

<sup>559</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, Les Editions du CERAP/ Karthala, 2010, p.21

<sup>560</sup> Idem., p.21

<sup>561</sup> Jean-Claude Guillebaud, *Le commencement d'un monde, Vers une modernité métisse*, Editions du Seuil, 2008, p. 200

<sup>562</sup> Adotevi Stanislas, *De Gaulle et les Africains*, op.cit., p.179

idéologique, réaliste et cyclique.<sup>563</sup> Le cycle des indépendances est celui d'un commencement.<sup>564</sup> Le commencement d'un monde, bien que non dans le sens de la modernité métissée avec la planète décentrée de Jean- Claude Guillebaud.<sup>565</sup> Plutôt un commencement à saisir comme moment-clé d'une continuité recomposée. Il y a ce que l'on pourra alors qualifier de paradoxe Houphouëtien. Militant anticolonialiste coriace, il a gagné une partie de sa renommée et de son leadership par la défense des populations africaines notamment les agriculteurs ivoiriens de l'époque dont il dirigeait le syndicat<sup>566</sup>, et contre le travail forcé dans les colonies françaises dont il tirera d'immenses ressources politiques de sa suppression par l'onction de la loi portant son nom.

Laurent GBAGBO, dans sa thèse de doctorat publiée, explique le choix de Félix Houphouët-Boigny à la tête du syndicat agricole par des raisons tactiques, voire stratégiques obéissant aux rapports de force en sa faveur à l'époque : « Dès sa création, le S.A.A. choisit comme président Félix Houphouët. Ce choix n'est pas le fait du hasard ; il traduit la volonté du syndicat de rassembler autour de ses objectifs tous les grands planteurs, quelle que soit leur origine. En effet, Félix Houphouët était chef de canton à Yamoussoukro ; il pouvait donc trouver le langage pour rallier tous les chefs traditionnels du territoire, surtout qu'en ce qui concerne la main- d'œuvre, les chefs traditionnels étaient très importants car ce sont eux qui livraient les contingents des travailleurs aux recruteurs ; les avoir de son côté n'était pas un détail. »<sup>567</sup> Médecin, haut cadre de l'administration coloniale, il portait l'avantage de rendre accessible la lutte des planteurs au près des milieux intellectuels. Ne s'était-il pas fait remarquer auparavant, par la publication « en 1932 dans un journal de Dakar, *Le Progrès colonial*, un article intitulé « on nous a trop volés ! » »<sup>568</sup>

---

<sup>563</sup> La participation d'Houphouët à différents gouvernements des IVème et Vème Républiques françaises lui offrit l'opportunité d'être à la fois informé et avisé tant du bouillon de l'histoire coloniale à l'époque que de sa dynamique globale vers l'émancipation des peuples colonisés.

<sup>564</sup> La thèse de la déconstruction du mythe de l'indépendance signifie ici que la relation franco-africaine fut, au tournant des années 1960, seulement recomposée avec la poursuite du contrôle et de l'influence de Paris sur son pré-carré. L'indépendance est le moment certes d'un commencement mais non révolutionnaire en soi. Ce commencement comme mystique de l'indépendance est certes un cycle mais il ne demeure pas moins une continuité de la domination et de la dépendance.

<sup>565</sup> Jean-Claude Guillebaud, *Le commencement d'un monde, Vers une modernité métisse*, op.cit., pp.451-455

<sup>566</sup> Syndicat Agricole Africain, SAA, pour le rôle éminent de Félix Houphouët, à la tête de ce syndicat, voir, Marcel Amondji, *Côte d'Ivoire, Le P.D.C.I. et la vie politique ivoirienne de 1944 à 1985*, L'Harmattan, 1986, pp. 37-43

<sup>567</sup> Laurent Gbagbo, *COTE D'IVOIRE, économie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960)*, L'Harmattan, 1982, pp.29-30

<sup>568</sup> Idem., p.30

Une autre source souligne l'engagement militant du futur président ivoirien avant sa politique dite collaborationniste avec la colonisation au tournant de l'année 1951. Actif autant qu'activiste, « député en 1946, Houphouët-Boigny tente de mettre en application les revendications défendues par son syndicat. C'est ainsi qu'il fait voter une loi qui met fin au travail forcé dans les territoires d'outre-mer. La même année, il réunit à Bamako plusieurs dirigeants d'Afrique de l'ouest qui fondent le premier mouvement d'émancipation interafricain dans les colonies françaises, le Rassemblement démocratique africain (RDA). »<sup>569</sup> Ce combat anticolonial est celui du premier Houphouët, celui ayant une conviction de gauche : « Le Président ivoirien a assis sa légitimité sur son rôle au temps de la colonisation et notamment sur son combat pour l'abolition du travail forcé, qui fut à l'origine de sa légende »<sup>570</sup>, souligne un autre auteur.

Ce parti qui dominera la politique dans les colonies françaises de l'Afrique de l'ouest dans l'après seconde guerre mondiale s'était, dès sa création, rapproché des communistes français pour s'en démarquer plus tard. Cette distance prise avec l'idéologie communiste s'explique, selon beaucoup d'auteurs, par le pragmatisme du dirigeant ivoirien, « soucieux de maintenir le dialogue avec Paris, accepte de rompre avec les communistes et oriente le RDA vers une gauche modérée. »<sup>571</sup> Cette thèse réaliste sensée obéir à des considérations collectives est contredite par le point de vue de Marcel Amondji qui voit plutôt dans cette inflexion du dirigeant ivoirien un souci égoïste pour sa propre carrière politique au détriment du mouvement révolutionnaire ivoirien et africain plutôt que par conviction.<sup>572</sup>

#### *b- Félix Houphouët-Boigny<sup>573</sup> pour la communauté franco-africaine*

En effet, Félix Houphouët-Boigny n'a jamais caché son souhait d'une confédération franco-africaine, souhait décliné en proposition. Cette confédération devait obéir logiquement à une architecture politico-institutionnelle dont la France devait

<sup>569</sup> Jordane Bertrand, *Histoire des indépendances africaines et de ceux qui les ont faites*, Afronundi, 2010, p.69

<sup>570</sup> Tess D. Bakary, « Côte d'Ivoire, l'étatisation de l'État », in. *États d'Afrique noire, Formations, mécanismes et crise*, Karthala, 1991, sous la dir. de Jean- François Médard, p.71

<sup>571</sup> Jordane Bertrand, *Histoire des indépendances africaines et de ceux qui les ont faites*, op.cit., p.69

<sup>572</sup> Marcel Amondji, *Côte d'Ivoire, Le P.D.C.I. et la vie politique ivoirienne de 1944 à 1985*, L'Harmattan, 1986, p.29

<sup>573</sup> Pour des raisons de commodité, nous utiliserons souvent Houphouët plutôt que Félix Houphouët-Boigny en raison de l'usage à la fois populaire et habituelle tant par des chercheurs, la presse et l'opinion ivoirienne et panafricaine. Le raccourci des noms des hommes politiques est d'ailleurs un phénomène mondial même dans les cercles de recherche. (Bush plutôt que Georges Bush, Obama plutôt que Barack Hussein Obama, De Gaulle ou Sarkozy ou encore Bongo plutôt qu'Omar Bongo Odimba). Ce raccourci ne nous dispensera d'ailleurs pas d'écrire le plus souvent son nom complet.

continuer à être l'épicentre. Ainsi, comme le note bien Bernard Droz, « malgré les efforts d'Houphouët, la tendance à l'émancipation est irréversible. »<sup>574</sup>

La lutte des milieux intellectuels africains émancipés ne produisait-elle pas également l'Histoire en tant qu'œuvre des hommes au sens hégélien de la raison en marche ?<sup>575</sup> L'Histoire, dans son écoulement dialectique, ne militait-elle pas pour l'irréversibilité des indépendances ? Cette nécessité dialectique de la décolonisation<sup>576</sup> pouvait-elle échapper à la lucidité et l'intelligence visionnaire de Félix Houphouët-Boigny ? D'autres motivations inavouées n'expliquaient-elles pas ce paradoxe face à l'appel de l'Histoire ? Peut-être que la généalogie de cette proximité avec l'ancienne métropole est à chercher dans les enjeux de la période coloniale et le cycle des indépendances.<sup>577</sup> Sur cette question, deux thèses sont généralement avancées. En premier lieu, celle de l'intéressé lui-même qui, en toute logique, se défend contre l'idée d'un pacte collaborationniste avec la France et mettant plutôt en avant son pragmatisme nourri à la force du réel, au poids des rapports de force asymétriques au détriment de l'Afrique et surtout l'indigence technologique du continent face aux défis d'un développement moderne.

Au ministre de la justice de la France de l'époque, François Mitterrand, de retour des festivités de l'indépendance du Ghana en 1957, de passage en Côte d'Ivoire, Félix Houphouët avait clairement expliqué son projet de maintien de la communauté avec la France. Selon lui, « il est donc possible, souhaitable que les africains construisent avec le peuple de France un monde nouveau où la fraternité ne serait plus un vain mot... Nous avons besoin de la France pour notre émancipation humaine et sociale, la France a besoin de nous pour assurer la permanence de sa grandeur, de son génie dans le monde. »<sup>578</sup>

Le refus de l'indépendance par Félix Houphouët-Boigny fut analysé par un autre auteur que Marcel Amondji, en occurrence Pierre Nandjui avec l'argument de l'égoïsme, en d'autres termes ses intérêts politiques personnels et la sécurité de sa

---

<sup>574</sup> Bernard Droz, *Les décolonisations*, Seuil, 1996, p.54

<sup>575</sup> Jordane Bertrand, *Histoire des indépendances africaines et de ceux qui les ont faites*, op.cit., p.28-31

<sup>576</sup> Bernard Droz, *Les décolonisations*, op.cit., p.59

<sup>577</sup> Marc Adoux Papé, *Les conflits identitaires en « Afrique francophone »*, Idem, p.124

<sup>578</sup> Bulletin de l'Association pour l'étude des problèmes de l'Union française, Num 10, mars 1957, pp.4-5, cité par Joseph –Roger de Benoist, in *L'Afrique noire française, L'heure des indépendances*, sous la dir. De AGERON Charles-Robert et Marc Michel, CNRS EDITIONS, Paris, 1992,2010, p.178

carrière politique.<sup>579</sup> Il n'en demeure pas moins que la communauté franco-africaine était historiquement condamnée du moins dans sa forme fusionnelle de l'époque. Il est difficile aussi de ne pas tenir compte des arguments développés par le leader ivoirien notamment son souci d'accélérer le développement de son pays en captant l'expérience et le savoir-faire français.

*c- L'Histoire contre la communauté franco-africaine*

Jean Lacouture<sup>580</sup> évoquait la présience gaullienne inhérente à l'irréversibilité du processus d'émancipation des peuples colonisés. Vision stratégique des rapports coloniaux exprimés dans les mémoires de guerre du Général dont un extrait se laisse à lire comme explicite : « Que les territoires d'outre-mer se détachent de la métropole ou que nous y laissions accrocher nos forces, pour combien de temps compterons-nous entre la mer du Nord et la Méditerranée ? Qu'ils nous restent, au contraire, associés, voilà la carrière ouverte à notre action sur le continent ! Séculaire destin de la France ! Or ; après ce qui s'est passé sur le sol de nos possessions africaines et asiatiques, ce serait une gaguère que de prétendre y maintenir notre Empire tel qu'il avait été. À fortiori, n'y peut-on songer quand les nationalités se dressent d'un bout à l'autre du monde et qu'auprès d'elles la Russie et l'Amérique font assaut de surenchères. »<sup>581</sup>

Dans ces mots signés de la belle plume de De Gaulle mêlant esthétique poétique et style nourri de mystique de la grandeur, l'on voit clairement l'idée de la France incapable de contenir les basculements de l'Histoire mais tout de même soucieuse de préserver l'essentiel. Et De Gaulle n'oublie surtout pas de rappeler le soutien de la Russie et de l'Amérique aux peuples colonisés. Il faut effectivement souligner le soutien de ces deux pays aux mouvements anticoloniaux jusque dans l'enceinte de l'ONU créée après la seconde guerre mondiale. De Gaulle veut remplacer l'empire par une autonomie tout en gardant les territoires d'outre-mer dans le giron politique et économique français. C'est donc tout logiquement qu'il ajoute : « Afin que les peuples dont nous sommes responsables restent demain avec la France, il nous faut transformer en autonomie leur condition de sujets. »<sup>582</sup> Le général qui, agacé, avait demandé un jour à l'opposant François Mitterrand de faire un effort pour se hisser au

<sup>579</sup> Pierre Nandjui, *Houphouët-Boigny, L'Homme de la France en Afrique*, L'Harmattan, 1995, p.130

<sup>580</sup> Jean Lacouture, *De Gaulle, 2- Le politique, 1944-1959*, Seuil, 1985, p.154

<sup>581</sup> Idem., p.154

<sup>582</sup> Idem., p.154

rang des Hommes d'État,<sup>583</sup> avait une double conscience du sens de l'Histoire et des intérêts français.<sup>584</sup> Lacouture souligne dans l'autre tome de sa biographie consacrée au général, le témoignage de Senghor sur la sensibilité du général pour l'humanisme africain et sa conscience de ce que la France devait à l'Afrique pour sa libération du joug nazi.<sup>585</sup>

Le moment de la décolonisation coïncide avec celui de l'instabilité politique en France et la naissance de Ve République française intervient en cette période singulière. À propos, Houphouët joua un rôle significatif au sein du comité consultatif et dans la rédaction de la constitution française de 1958. Dans ce comité de 36 membres, il y avait 5 Africains dont Houphouët-Boigny en tant que Ministre d'État, Lamine Guèye et Léopold Sedar Senghor pour le Sénégal, Philibert Tsiranana de Madagascar et Gabriel Lisette du Tchad.<sup>586</sup> Or l'on sait qu'Houphouët, en sa qualité de ministre d'État était le seul Africain<sup>587</sup> dans l'entourage immédiat du Général De Gaulle en ce moment où se décidait le sort de l'Afrique à travers la rédaction de la constitution et du projet référendaire qui sera proposé aux territoires. Houphouët fit tout pour que la continuité du lien colonial demeurât. Deux chiffres éloquentes en disent assez sur la divergence de visions et de positions entre La Côte d'Ivoire et la Guinée à l'époque. Tandis que le projet constitutionnel fut voté avec 99,9 % de Oui en Côte d'Ivoire avec Houphouët, en Guinée, il reçut le NON avec 95%, Sékou Touré ayant fait le choix de l'indépendance.<sup>588</sup>

Deux années plus tard, avec l'échec du projet de communauté proposée par Félix Houphouët-Boigny, c'est donc naturellement contre son gré qu'il s'est résolu à proclamer l'indépendance de la Côte d'Ivoire le 7 Décembre 1960, suite aux proclamations d'indépendance dans de nombreuses colonies françaises en Afrique. Ce mariage franco-africain n'aura pas lieu et les mots historiques du président

---

<sup>583</sup> Jean Lacouture, citant De Gaulle, *in De Gaulle 2- Le Politique, op.cit.*, p.492

<sup>584</sup> L'Histoire était en marche et l'environnement international, géopolitique et géostratégique avait ses données structurelles et ses réalités conjoncturelles, rendant très ardue la réalisation du projet houphouëtiste de la communauté franco-africaine. L'onde de choc géostratégique de la seconde guerre mondiale, l'instabilité politico-gouvernementale en France qui caractérisa la IVème République, le borbier des guerres coloniales (Cambodge et Algérie) sans oublier le choix résolu des autres dirigeants africains des autres colonies françaises, constituent autant de raisons essentielles qui rendirent impossible la viabilité ainsi que la mise en place de la communauté franco-africaine proposée par le dirigeant de la colonie de Côte d'Ivoire.

<sup>585</sup> Jean Lacouture, *De Gaulle, 3- Le souverain, 1959-1970*, Seuil, 1986, p.411

<sup>586</sup> Adotevi Stanislas, *De Gaulle et les Africains*, op ; cit., p.144

<sup>587</sup> Idem., p.145

<sup>588</sup> André Kaspi, Jean-Baptiste Duroselle, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, op. cit., p.259

ivoirien sont restés célèbres : « J'ai attendu en vain sur le parvis de l'église, avec mon bouquet de fleurs fanées à la main. »<sup>589</sup>

Volonté de continuation affichée et revendiquée contrastant sans doute avec l'élan révolutionnaire de Sékou Touré en Guinée.

## 2- La singularité guinéenne

En raison de son choix pionnier de l'indépendance immédiate, Sékou Touré imprima à son pays l'attribut de la singularité. Il a opté pour le NON au projet proposé par De Gaulle (a) et l'analyse de cette préemption guinéenne (b) postule la contagion dans le sillage du sens de l'Histoire (c).

### a. Sékou TOURE et le NON au référendum

Dans la logique de la conférence de Brazzaville, la vision gaullienne du référendum sur l'auto-détermination des colonies françaises, l'Afrique française avait le choix historique entre le oui et le non. Même si le projet référendaire paraissait démocratique, il visait à préserver le statu quo colonial. Ainsi, « en posant l'alternative, « communauté ou sécession », cette dernière « avec ses conséquences » (interruption de l'« aide »), le général de Gaulle espérait dissuader les dirigeants africains de la tentation indépendantiste. »<sup>590</sup> Sékou Touré surprit à la fois ses pairs africains et le général de Gaulle qui venait de faire une tournée triomphale dans les colonies françaises avec la promesse du « oui » partout. Ce qui signifiait la continuité avec la France même si l'environnement international et les réalités africaines présageaient clairement de l'irréversibilité du processus indépendantiste. Sékou Touré a dit tout le mal qu'il pensait du colonialisme oppresseur, ce qui a eu le don de fâcher le général.<sup>591</sup>

Les propos de Sékou Touré lors du passage de De Gaulle en Guinée seront interprétés comme une rupture : « Nous ne renonçons pas et ne renoncerons jamais à notre droit légitime et naturel à l'indépendance... Ce projet de constitution ne doit pas s'enfermer dans la logique du régime colonial... Nous sommes Africains et nos territoires ne sauraient être une partie de la France... »<sup>592</sup>

<sup>589</sup> Pierre Nandjui, *Houphouët-Boigny, L'Homme de la France en Afrique*, op.cit., p.130

<sup>590</sup> Jean Suret-Canale, in *L'Afrique noire française, L'heure des indépendances*, sous la dir. de Charles-Robert Ageron et Marc Michel, CNRS ÉDITIONS, Paris, 1992, 2010, p.161

<sup>591</sup> Merneptah Noufou Zougmore, *journal L'Événement*, du Jeudi 1<sup>er</sup> Juillet 2010

<sup>592</sup> Adotevi Stanislas, *De Gaulle et les Africains*, op.cit., pp.151-152

Mais les propos du dirigeant guinéen qui resteront plus à la postérité et qui continuent encore d'incarner l'homme dans l'imaginaire populaire africain sont ceux-ci : « Il n'y a pas de dignité sans liberté, car tout assujettissement, toute contrainte imposée et subie dégradent celui sur qui elle pèse, lui retire une part de sa qualité d'homme et en fait arbitrairement un être inférieur. Nous préférons la pauvreté dans la liberté à la richesse dans l'esclavage. »<sup>593</sup>

Il faut souligner que Sékou Touré avait pourtant pris soin dans son discours historique de ménager l'avenir et proposait une continuité de fraternité avec la France. La réponse du Général de Gaulle fut évidemment le respect de la volonté guinéenne mais cela impliquait une rupture dans les rapports. Ce qui fit de ce « non » guinéen un moment hautement historique, fondateur, à forte charge symbolique : « Je dis ici plus haut encore qu'ailleurs que l'indépendance est à la disposition de la Guinée, répondit le général De Gaulle. Elle peut la prendre ; elle peut la prendre le 28 septembre en disant « Non » à la proposition qui lui a été faite et, dans ce cas je garantis que la métropole n'y fera pas obstacle. Elle en tirera, bien sûr les conséquences, mais d'obstacles elle n'en fera pas et votre territoire pourra, comme il le voudra, suivre la route qu'il voudra. »<sup>594</sup> L'on sait que la rupture guinéenne rendit difficile la relation franco-guinéenne.

#### *b. L'analyse de la préemption guinéenne*

Contre donc la perpétuation de l'empire et de l'autorité française<sup>595</sup>, la rupture guinéenne fut un exemple catalyseur au sens qu'il allait « contribuer à rendre caduque la « communauté » en moins de deux ans. »<sup>596</sup> Bien que l'indépendance ne fût « prise » de manière univoque, l'exemple guinéen accéléra le cours global.

#### *c- Un exemple contagieux*

La décolonisation comme vaste mouvement de l'Histoire<sup>597</sup> fut, à défaut d'effets domino proprement parlé, une logique d'entraînement. La décolonisation britannique

---

<sup>593</sup> Adotevi Stanislas, *De Gaulle et les Africains*, op.cit., p.152

<sup>594</sup> Merneptah Noufou Zougmore, Idem

<sup>595</sup> Jean Suret-Canale, *L'Afrique noire française. L'heure des indépendances*, op.cit., p.161

<sup>596</sup> Ibidem, p.161

<sup>597</sup> CH. R. Ageron, in *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXème siècle*, dir. Jean – François Sirinelli, PUF, 1995, Quadrige, 2004, p.332

fut plus précoce en Asie<sup>598</sup> qu'en Afrique mais l'indépendance de la Gold Coast le 6 mars 1957<sup>599</sup>, devenue le Ghana, fut un moment décisif.

La Communauté française<sup>600</sup>, avec des exécutifs locaux, a été, comme nous l'avons vu, « refusée par Sékou Touré, à la grande colère de De Gaulle qui le fera payer cher à la Guinée. »<sup>601</sup> Le Ghana et la Guinée indépendants, le premier étant de l'espace anglophone, ont inspiré les autres même si les autres dirigeants africains de l'espace francophone semblent avoir tenu compte des mesures de rétorsion contre la Guinée pour opter pour une approche beaucoup plus pragmatiste. Une sorte de divorce négocié.

### 3- *Le divorce à l'amiable*

Si le geste de Sékou Touré fut loué par une partie des masses africaines et a séduit au-delà de la Guinée, il n'a néanmoins pas fait perdre la raison réaliste chez beaucoup de dirigeants africains de l'époque qui ont bien analysé les conséquences des représailles françaises à l'encontre de la Guinée. Avant la démocratie athénienne dont Euripide formulait l'esprit par l'égalité à la prise de la parole : « qui veut prendre la parole »<sup>602</sup>, la soif de dignité et d'égalité était déjà au cœur de l'Histoire et devait se poursuivre au-delà des cultures. La « belle égalité »<sup>603</sup> devait être un partage pour toute l'humanité. Évoquant l'avenir de l'Algérie, De Gaulle, prenant l'exemple sur l'Afrique noire, se réfère, selon Lacouture, aux deux Hommes africains marquant pour lui la question indépendantiste en Afrique noire, Houphouët qu'il aimait tant et Sékou Touré qu'il a combattu pour son audace. D'où pour l'Algérie, la métaphore éclairante : « Au mieux, ce sera de l'Houphouët-Boigny ; au pire, du Sékou Touré. »<sup>604</sup> Et Lacouture de commenter cette formule : « Soit une émancipation à l'amiable, soit une rupture en tempête. »<sup>605</sup> Malgré l'indépendance pionnière de la Guinée, Félix Houphouët-Boigny usera de son influence pour fragiliser le projet

---

<sup>598</sup> CH. R. Ageron, *in Dictionnaire historique de la vie politique française au XXème siècle*, op.cit., p.335

<sup>599</sup> Idem., p.336

<sup>600</sup> Odile Tobner, « La vision de l'Afrique chez les Présidents de la Cinquième République française », *in. L'Afrique répond à Sarkozy*, Éditions Philippe Rey, Paris, 2008, p.454

<sup>601</sup> Ibid., pp.454-455

<sup>602</sup> Jacqueline de Romilly, *Pourquoi la Grèce ?*, Editions de Fallois, 1992, p.111

<sup>603</sup> Idem., p.111

<sup>604</sup> Jean Lacouture, *De Gaulle, 3- Le souverain*, op.cit., p.58

<sup>605</sup> Idem., p.58

fédéraliste de Senghor. Senghor dirigeait le P.R.A. (le parti du rassemblement africain), le R.D.A. d'Houphouët ayant choisi la collaboration depuis 1951.

L'indépendance de la fédération du Mali composée du Sénégal et du Soudan français (l'actuel Mali) constitua un coup de semonce à la communauté franco-africaine toujours défendue par le dirigeant ivoirien. Il demandera d'ailleurs à ce que la France applique l'article 86 exigeant « un référendum à l'échelle de l'État demandeur mais qui entraîne immédiatement son exclusion de la communauté. »<sup>606</sup> Zèle qui finit d'achever ceux qui doutaient encore de son aversion<sup>607</sup> pour l'indépendance et l'unité africaine. L'échec du projet de communauté franco-africaine<sup>608</sup>, par ailleurs soutenu, par Houphouët, ne fut point une surprise. Il ne tardera pas à comprendre le sens de l'Histoire et le mouvement global en cours.<sup>609</sup> Les soutiens américain et soviétique à la dynamique indépendantiste rendaient davantage le contexte favorable à l'utilisation par les peuples de leur droit le plus souverain à l'émancipation.<sup>610</sup> Le divorce à l'amiable devint le mode d'accès à l'indépendance après l'exception guinéenne.

## **B.Raisons de l'émergence du leadership de Félix Houphouët-Boigny**

Il est important de souligner la singularité houphouëtienne dans la dynamique ivoirienne tant coloniale que postcoloniale. L'on sait les deux facteurs majeurs pour l'émergence d'une figure politique : son génie propre et le bénéfice des circonstances historiques. La fabrique du chef est un art préemptif pour prendre de l'avance sur les concurrents (1) mais l'œuvre humaine sait aussi lire dans la dialectique des circonstances postulées comme opportunités (2)

### *1.La préemption houphouëtienne ou la fabrique du leadership*

Le leader ne pousse pas comme un champignon. Marx ne disait-il pas la même chose des philosophes ? Houphouët représente l'archétype du « politicien investisseur » utilisant toutes les offres à sa disposition en matière d'opportunités et de ressources

---

<sup>606</sup> Adotevi Stanislas, *De Gaulle et les Africains*, p.157

<sup>607</sup> Idem., p.157

<sup>608</sup> Georges Ayache, Pascal Chaigneau, *Dictionnaire biographique des relations internationales de 1945*, op.cit., p.119

<sup>609</sup> Idem., p.119

<sup>610</sup> Pierre Nandjui, *Houphouët-Boigny, L'Homme de la France en Afrique*, op.cit., p.19

politiques.<sup>611</sup>La capacité préemptive du dirigeant ivoirien lui a permis de se poser en figure d'identification dans une trajectoire pragmatique de fabrique du leader.

Il n'y a guère de leader politique qui n'ait une part d'intelligence préemptive. La solide expérience gouvernementale française d'Houphouët l'a familiarisé avec les soubresauts politiques. Lui furent également instructifs l'instabilité de la IV<sup>ème</sup> République française et son long séjour au palais bourbon où il « s'initia à la vie parlementaire ».<sup>612</sup> Ces opportunités auront été un laboratoire pour celui dont la première école fut la lutte contre l'ordre colonial. D'où la présence chez Houphouët de cette science préemptive, cette capacité à anticiper pour se positionner et s'arrimer à l'appel de l'Histoire. « Figure de la politique française »<sup>613</sup>, avant l'indépendance, Houphouët se consolida politiquement à partir des années 1950 constituant pour lui « le tournant de son sacre ».<sup>614</sup>

Il y a eu comme un laboratoire dans l'Afrique coloniale tant l'époque révéla des hommes qui n'ont pas brusquement surgi des masses mais ont connu des trajectoires d'émergence dans un contexte et un climat de rivalités internes. Ce laboratoire de fabrique des leaders donna les premiers présidents de l'Afrique indépendante mais aussi beaucoup de hauts cadres ayant ensemble dessiné les contours des États-nations d'aujourd'hui qui furent à la fois leurs œuvres, leur imagination mais aussi leurs échecs quand l'on adopte le paradigme de Kwamé Nkrumah, militant ouvertement pour une unité devant éviter les morcèlements territoriaux qui donnèrent les micro-États indépendants.

## 2.La dialectique des circonstances

Tout leader émerge des circonstances qui le révèlent à lui-même et à sa société.<sup>615</sup>  
Que serait le général De Gaulle sans la seconde guerre mondiale comme drame pour la France ?

---

<sup>611</sup> Tess D. Bakary, « Côte d'Ivoire, l'étatisation de l'État », in. *États d'Afrique noire, Formations, mécanismes et crise*, op.cit, p.65

<sup>612</sup> Frédéric Graph Mel, *Félix Houphouët- Bobigny, La fin et la suite*, op.cit., p.20

<sup>613</sup> Idem., p.21

<sup>614</sup> Marcel Amondji, *Côte d'Ivoire, Le P.D.C.I. et la vie politique ivoirienne de 1944 à 1985*, op.cit., p.54

<sup>615</sup> Félix Houphouët-Boigny fut à la fois un acteur et un produit de l'Histoire. Les hommes agissent et confèrent une tournure aux circonstances mais celles-là révèlent également les hommes, l'intelligence signifiant, en psychologie, la capacité d'adaptation aux situations à problèmes. L'Homme n'est-il pas par définition un être en mouvement, contraint de s'adapter pour vivre, tenir et s'épanouir.

Issu de la bourgeoisie agricole et terrienne baoulé, fils de chef devenu médecin, Félix Houphouët-Boigny était également un grand planteur dans une colonie où la valorisation des matières premières par la colonisation devait mettre en relief la culture du binôme café- cacao. C'est dans ces circonstances d'injustices dans le traitement entre agriculteurs blancs et indigènes qu'il s'illustra comme l'avocat de la cause des autochtones, les siens. Il joua un rôle moteur tant dans la suppression du travail forcé que dans la création du Rassemblement Démocratique Africain R.D.A., un parti « transcolonie » couvrant une grande partie de l'Afrique noire francophone. Ce rôle pionnier explique, en partie, sa base sociologique et électorale en Côte d'Ivoire, faisant de lui une figure à laquelle se reconnaissait une grande partie des Ivoiriens ainsi qu'à sa politique comme le précise Tessy D. Bakary.<sup>616</sup> En effet, selon cet auteur lui reconnaissant une part de mérite dans la lutte anti-coloniale justifiant un moment sa réelle popularité, sa longue domination sur la scène politique ivoirienne de 1945 jusqu'à sa mort ne peut donc être expliquée par le seul élément de l'équation de l'intérêt personnel. Nous partageons cette grille de lecture sociologique qui relativise les jeux politiques propres déployés dans la perspective de la conservation pernicieuse du pouvoir comme l'analysent certains auteurs déjà cités.

### ***Paragraphe 2 : Fracture idéologique<sup>617</sup> et projet de l'unité africaine***

L'indépendance des pays africains a eu lieu dans un contexte international dominé par la bipolarisation idéologique. Cette division idéologique au plan international a non seulement cristallisé les passions mais aussi régenté le monde, rendant peu effectives

---

La devise humaine pourrait être, dans ce sens, s'adapter (changer) ou périr. Le président ivoirien a fait sienne cette devise non écrite, lui dont la trajectoire riche en fit à la fois un agitateur, un inspirateur, un apprenant, fasciné qu'il était par le général De Gaulle, mais aussi un pionnier en certains domaines. Il fut incontestablement une figure du paradoxe dont nous ne manquerons guère à en démontrer les traits, les caractéristiques à travers les faits.

<sup>616</sup> Tessy D. Bakary, « Côte d'Ivoire, l'étatisation de l'État », in. *États d'Afrique noire, Formations, mécanismes et crise*, op.cit., p.66

<sup>617</sup> Nous utilisons la fracture idéologique pour qualifier ce qui est communément appelée la bipolarisation du monde. Bipolarisation qui est le fruit, selon nous, d'un processus de choix et de positionnements des États dans le climat de l'alternative idéologique entre le capitalisme et le communisme. La fracture idéologique est elle-même processus avec le résultat de la dichotomie qu'a connu le monde jusqu'à la chute du mur de Berlin en 1989. Les pays nouvellement indépendants d'Afrique, d'Asie, du monde arabe, bref, les pays dits du tiers monde, choisiront chacun un camp. Ce choix majeur entre le bloc soviétique et le bloc occidental n'a pas empêché une lecture et une pratique réaliste des relations internationales et de la diplomatie entre les États. La Côte d'Ivoire, sous l'impulsion de Félix Houphouët-Boigny, choisit, dans la continuité de sa rupture avec les communistes français sous la colonisation, le camp occidental. D'où le choix du libéralisme ou du capitalisme en Côte d'Ivoire. Capitalisme dont la nature et les caractéristiques seront analysées plus tard tant il a connu, contrairement au mythe, une bonne dose de présence étatique, de dirigisme dans le secteur économique.

les velléités de non alignement. La Côte d'Ivoire n'a pas échappé à cette réalité internationale qui a logiquement eu des répercussions sur sa politique intérieure ainsi que sur sa diplomatie. Les enjeux idéologiques, géopolitiques et géostratégiques (A) commandaient des décisions et des positions souvent critiquées comme l'anti fédéralisme d'Houphouët (B), jaloux de construire l'hégémonie ivoirienne (C) dans le cadre des États-nations, redoutant de voir son pays dilué dans un vaste ensemble continental.

### **A.Enjeux idéologiques, géopolitiques<sup>618</sup> et géostratégiques**

Dans un contexte de dichotomie idéologique, la Côte d'Ivoire a choisi ce qu'il était convenu d'appeler le bloc occidental, se démarquant des pays voisins tels le Ghana, le Mali, la Guinée qui avaient opté pour le bloc soviétique avec son corolaire de conversion au marxisme-léninisme quoique adapté aux réalités tropicales.

Les considérations géopolitiques et géostratégiques ont souvent été intégrées dans la politique ivoirienne. L'après seconde guerre mondiale n'était point sans menaces stratégiques notamment la course à la dissuasion nucléaire. La géopolitique, définie par Kjellen, dans son ouvrage *l'État, comme forme de vie*, paru en 1916, est « la science de l'État comme organisme géographique tel qu'il se traduit dans l'espace. »<sup>619</sup> Et aussi en d'autres termes, « l'étude de l'État considéré comme un organisme géographique, ou encore un phénomène spatial, c'est-à-dire comme une terre, un territoire, un espace ou plus exactement encore, un pays. »<sup>620</sup>

La donne géopolitique structure nécessairement les décisions étatiques, surtout au vingtième siècle dans le vent de la décolonisation et du bouillon idéologique. La Côte d'Ivoire n'échappe pas à cette histoire mondiale comme à sa spécificité régionale. Le choix du camp occidental n'était guère innocent (1), la géopolitique de la Côte

---

<sup>618</sup> La dimension géopolitique de l'État recoupe avec ses aspirations spatiales tant sur le plan de l'espace comme donnée physique que comme sphère d'extension en matière d'influences, d'échanges. La géopolitique intègre l'espace comme donnée essentielle. Elle apparaît dans la continuité épistémologique et académique de la géographie politique avec l'intégration articulée du couple ÉTAT/ESPACE. L'ouvrage de l'Allemand Friedrich Ratzel intitulé *Au sujet des lois de l'expansion spatiale des États* publié en 1901 constitue un ouvrage majeur et fondateur dans la naissance de la géopolitique comme science autonome même si le mot géopolitique n'est pas inventé par Ratzel. Le terme géopolitique sera « inventé par Rudolf Kjellen (1864-1922), professeur de sciences politiques et d'histoire aux universités suédoises de Göteborg et d'Uppsala. » in *La géopolitique, 2<sup>ème</sup> Edition*, Pascal Lorot, François Thual, Montchrestien, EJA, 2002, p.16

<sup>619</sup> Cité par Pascal Lorot, François Thual, *La géopolitique, 2<sup>ème</sup> Edition*, Montchrestien, EJA, 2002, p.17

<sup>620</sup> Idem., p.17

d'Ivoire (2) laissant transparaître un emmurement idéologique et stratégique (3) du pays.

### *1. Les raisons du choix occidental ou la donne idéologique et réaliste*

Trois raisons essentielles nous semblent être à l'origine de l'option du camp occidental par la Côte d'Ivoire. En premier lieu, l'influence de la France gaulliste<sup>621</sup> sur Houphouët, ensuite la conviction du dirigeant ivoirien que le communisme asphyxiait les énergies et enfin le réalisme houphouëtien à l'origine de ses options pragmatiques. En raison de sa longue carrière politique depuis la colonisation, Houphouët a été témoin des âges du gaullisme.<sup>622</sup> Le leader ivoirien fera d'ailleurs sienne cette acception bonapartiste du gaullisme défini par René Rémond comme rêve de grandeur de la nation, le souci de l'unité nationale et la volonté du progrès économique et social de la Côte d'Ivoire.<sup>623</sup> N'est-ce pas une lapalissade de rappeler la proximité du président ivoirien avec la France et surtout sa proximité et sa fascination personnelles pour le Général de Gaule ? Pour celui qui ne voulait pas de l'indépendance au sens du tournant des années 1960, s'inscrire dans le sillage idéologique français était logique et attendu.<sup>624</sup>

---

<sup>621</sup> Le retour du Général De Gaulle au pouvoir en France suite à l'instabilité de la IVème République et à l'impasse de la guerre d'Algérie, correspond également à un moment-clé de la relation de l'Hexagone avec ses territoires d'Afrique noire. Le fondateur de la Vème République française était un connaisseur de l'Afrique. Le Continent lui a permis d'avoir un triple tremplin territorial, humain (armée des tirailleurs) et géostratégique pour organiser la résistance contre l'Allemagne nazie durant la deuxième guerre mondiale. Présenté comme le décolonisateur de l'Afrique, De Gaulle ne pouvait pourtant pas ignorer les mutations mondiales et les réalités des luttes indépendantistes en Afrique noire. Le Ghana anglophone venait d'être indépendant en 1957. L'aspiration à l'indépendance n'était pas moins forte dans les colonies françaises d'Afrique noire même si beaucoup des leaders africains de l'époque ne voulaient pas d'une rupture brutale avec le colonisateur.

Le referendum de 1958 soumis aux territoires dans le sens de la continuité coloniale ou de l'indépendance reçut un NON majoritaire en Guinée avec Sékou Touré en 1958. L'exemple guinéen, pionnier, était un signal fort. Et la rupture des relations avec la Guinée avec l'appel de la France à ses ressortissants de quitter immédiatement ce territoire fut suivi de la mobilisation des intellectuels et cadres africains accourus au secours de la Guinée indépendante pour aider le nouvel Etat mais aussi pour former les enfants et la jeunesse de la Guinée. Cette mobilisation prompte, véhicule selon nous un double sens : l'aspiration des peuples africains à l'indépendance comme continuité de la lutte contre la colonisation et, deuxième sens, la conviction panafricaine d'une Afrique unie. D'éminents intellectuels comme Joseph Ki-Zerbo de la Haute Volta, devenue plus tard le Burkina Faso ou Harris Memèl Fotè de la Côte d'Ivoire et d'autres du Sénégal, du Mali voire des anglophones ont spontanément répondu à l'appel panafricain de Sékou Touré de venir servir en terre africaine de la Guinée mais aussi des Français qui ont choisi, au risque de perdre leur nationalité française, de rester.

<sup>622</sup> J.-P. Cointet, *Gaullisme, in Dictionnaire de la vie politique française au XXème siècle*, sous la dir. De Jean-François Sirinelli, Quadrige, PUF, 1995, 2004, p.525

<sup>623</sup> *Idem.*, p.525

<sup>624</sup> C'est donc logiquement que la Côte d'Ivoire choisit d'être du camp français. L'expérience ministérielle de Félix Houphouët-Boigny dans les gouvernements français avant les indépendances ainsi que l'indépendance négociée avec des accords spécifiques sont autant d'éléments de l'influence française sur le choix ivoirien.

L'admiration du dirigeant ivoirien pour De Gaulle qui fut son chef du temps où il était ministre en France est connue ainsi que la proximité entre les deux hommes quand Houphouët sera à la tête de la

En dépit de cette donne de proximité avec la France, certains auteurs soulignent plutôt l'aversion du président ivoirien à l'époque pour les idées marxistes avec lesquelles il avait pris ses distances et a fini par avoir la conviction de leur statu quo au regard des enjeux économiques internationaux de l'époque.

Dans sa biographie, Frédéric Grah Mel analyse la diplomatie d'Houphouët sous trois traits essentiels tout en reconnaissant sa fidélité sans faille à la France et son ancrage<sup>625</sup> dans le camp occidental. Selon lui, les choix de politique étrangère de Félix Houphouët-Boigny « ont été toujours fondés sur les trois données suivantes : de solides références historiques, une froide analyse des leçons de l'actualité, quelques convictions fortes. »<sup>626</sup> Félix Houphouët-Boigny lui-même donnait des précisions importantes pour comprendre certains enjeux à l'époque : « Nous avons en Côte d'Ivoire vingt avocats, dix médecins et deux ingénieurs. Croyez-vous vraiment que nous puissions nous débrouiller tout seuls ? »<sup>627</sup> La prise de décision en politique, comme nous l'avons vu, n'obéit pas qu'à des considérations intérieures. La géopolitique, à ses origines, apparaît comme une lutte entre l'espace maritime et l'espace terrestre<sup>628</sup> et à ce titre, nous conceptualisons la pénétration coloniale en Afrique comme une défaite géopolitique et la colonisation comme un choc géopolitique, l'homme blanc étant venu par la mer pour soumettre la terre africaine. Or Houphouët a été témoin de ce choc. La répression brutale du mouvement anticolonialiste en Côte d'Ivoire et la disparition de Victor Biaka Boda<sup>629</sup> l'ont convaincu de la nécessité de collaborer et de rester dans le giron français par pragmatisme ?

Marcel Amondji, comme nous l'avons vu, avance la thèse de la trahison<sup>630</sup> du mouvement révolutionnaire ivoirien par Houphouët en s'alliant avec la France, toute fois, l'auteur reconnaît la violence de la répression pour briser le mouvement de la

---

Côte d'Ivoire en faveur de l'indépendance. Proximité restée intacte, avec Foccart comme trait d'union, jusqu'à la mort de De Gaulle. La relation quasi fusionnelle avec la France sera maintenue par Foccart et Houphouët, lui-même en personne.

<sup>625</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit., p.19

<sup>626</sup> Idem., p.19

<sup>627</sup> Félix Houphouët-Boigny cité par Fabienne Pompey, Côte d'Ivoire, en quête d'unité, *Jeune Afrique* du 08/08/2010

<sup>628</sup> Gérard Dussouy, *Les théories géopolitiques. Traité de relations internationales(I)*, l'Harmattan, 2006., p.116

<sup>629</sup> Marcel Amondji, *Côte d'Ivoire, Le P.D.C.I. et la vie politique ivoirienne de 1944 à 1985*, op.cit., pp. 46-47

<sup>630</sup> Idem., p.29

part de l'administration coloniale française notamment à Dimbokro et à Bouaflé sans oublier la disparition du compagnon de lutte d'Houphouët évoquée ci avant.<sup>631</sup>

Ce choix singulier ne visait-il pas aussi à tirer des bénéfices géopolitiques quand tous les voisins de l'environnement géographique immédiat sont proches de Moscou et de Pékin ?

## 2- Géopolitique de la Côte d'Ivoire<sup>632</sup>

La Côte d'Ivoire n'échappe pas à la théorie et à la réalité de l'État expansionniste dans l'espace et le temps (a) tout comme le choix du camp libéral occidental n'était pas sans visées économiques (b).

### a- La géopolitique où l'État expansionniste dans l'espace et dans le temps

Avec son atout maritime et son port, la Côte d'Ivoire, avait un atout géopolitique majeur. Les penseurs de la géopolitique comme MacKinder n'utilisent-ils pas la métaphore de la terre contre la mer ?<sup>633</sup> Dans le contexte de deux guerres mondiales en un seul siècle et de la troisième guerre mondiale<sup>634</sup>, idéologique, celle-là et achevée sans conflit, l'État ivoirien, malgré les débats autour du concept espace vital et de l'idée ratzélienne de Lebensraum et les reproches voire les récupérations faites<sup>635</sup> de sept lois de l'espace de Ratzel<sup>636</sup>, ne pouvait guère ignorer que l'essence de l'État est de prétendre à croître sans cesse.

<sup>631</sup> Marcel Amondji, *Côte d'Ivoire, Le P.D.C.I. et la vie politique ivoirienne de 1944 à 1985*, op.cit., p.46

<sup>632</sup> Christian Bouquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire. Le désespoir de Kourouma*, collection Perspectives géopolitiques, Paris, Armand Colin, 2005, 315 p.

<sup>633</sup> Pascal Lorot, François Thual, *La géopolitique, 2<sup>ème</sup> Edition*, op.cit., p.25

<sup>634</sup> Gérard Dussouy, *Les théories géopolitiques. Traité de relations internationales(I)*, op.cit., p.49

<sup>635</sup> Idem., p.124

<sup>636</sup> En effet, dans le rappel de la conscience géographie de l'État, Ratzel énonce sept lois de l'espace dans son ouvrage déjà cité, lois résumées ainsi :

- 1- La croissance spatiale des États va de pair avec le développement de leur culture.
- 2- L'Étendue des États s'accroît parallèlement au renforcement de diverses autres manifestations de leur développement comme puissance économique, et commerciale ou idéologique
- 3- Les États s'étendent en incorporant ou assimilant les entités politiques de plus petite importance
- 4- La frontière est un organe vivant dont l'emplacement matérialise le dynamisme, la force et les changements territoriaux de l'État.
- 5- Une logique géographique prévaut dans tout processus d'expansion spatiale puisque l'État s'efforce d'absorber les régions importantes pour conforter la viabilité de son territoire : littoral, bassins fluviaux, plaines et, plus généralement, territoires les plus richement dotés.
- 6- L'État se trouve naturellement porté à s'étendre par la présence à sa périphérie d'une civilisation inférieure à la sienne.

La conception ratzélienne de l'État, même critiquée d'être dans le registre hobbesien du monstre violent dans un état de nature où le plus fort dévore le faible, présente des notions comme l'espace et l'essence expansionniste de l'État qui nous paraissent pertinentes, tout État ayant une ambition géopolitique ; ne serait-ce qu'en terme d'influence dans son environnement immédiat. Dans l'expérience étatique, l'isolationnisme n'est qu'une exception et même pour les États-Unis, Robert Kagan ne manque pas de rappeler que ce n'est qu'un mythe.<sup>637</sup> Dans ce livre dont Léon Wieseltier disait que depuis la mort de Raymond Aron, rien de tel n'avait été écrit, s'agissant bien sûr du domaine des relations internationales, Robert Kagan, récuse la thèse isolationniste et souligne l'ambition d'une Amérique puissante, forte, grande depuis déjà les pères fondateurs, Washington, Hamilton, Franklin et Jefferson ; le pays étant considéré comme un « Hercule au berceau » ou « l'embryon d'un grand empire. »<sup>638</sup> Aussi, insiste-t-il sur ce qu'il appelle « la psychologie de la puissance et de la faiblesse. »<sup>639</sup>

La Côte d'Ivoire, dans sa quête d'hégémonie régionale, devait rayonner sur le plan culturel (loi 1) de Ratzel ; sa puissance économique devait contribuer à son rayonnement régional et son influence internationale (loi 2) ; l'absorption, pas territoriale, mais d'influence de pays tels le Niger, la Haute Volta ou le Togo dans le cadre du Conseil de l'entente dont il était le Deux ex Machina (loi 3). L'atout maritime et les frontières avec des pays continentaux tels le Mali ou le Burkina, pays de l'hinterland, obligés par la géographie d'intensifier leurs échanges avec le voisin ivoirien (loi 4); la répression sanglante et sans état d'âme de la rébellion sécessionniste de l'ouest caféier et cacaoyer, poumon économique du pays, afin que cet atout majeur n'échappe à la République constitue la déclinaison ivoirienne de (loi 5) de Ratzel. Le paradigme gramscien de l'hégémonie culturelle déclinée à travers Abidjan, capitale culturelle, artistique et la Côte d'Ivoire comme terre d'accueil des matières grises d'autres pays, musiciens, intellectuels mieux payés que dans leurs

---

7- La tendance générale à l'assimilation ou à l'absorption- des nations les plus faibles- invite à multiplier les appropriations de territoires dans un mouvement en quelque sorte auto-alimenté. (Pascal Lorot, François Thual, *La géopolitique, 2<sup>ème</sup> Edition*, op.cit., pp.15-16)

<sup>637</sup> Robert Kagan, *La puissance et la faiblesse. Les États-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial*, Plon, 2003, p.136

<sup>638</sup> Idem., p.137

<sup>639</sup> Idem., p.48

pays d'origine croise ici la (loi 6 ) de Ratzel, vise à porter l'influence ivoirienne sur la sous-région périphérique.

Il n'a manqué à la Côte d'Ivoire que les velléités d'annexion territoriale de pays voisins (loi sept) , le paradigme de Foucault de l'auto- limitation de l'État en matière de politique extérieure, au regard des réalités et des rapports de force, ayant prévalu pour que les sept lois de Ratzel trouvassent ici leur totale illustration. L'Houphouëtisme, dans son essence opportuniste et pragmatiste, était hobbesien mais ratzelien dans sa politique de quête d'hégémonie, grotien dans sa conscience de l'équilibre dans les relations internationales et wilsonien voire kantien dans le discours pacifiste décliné comme une mystique au service de son image de sage.

Les paradigmes grotien<sup>640</sup> et hobbesien,<sup>641</sup> même critiqués, gardent une grande part de réalité dans la pratique des relations interétatiques. La géopolitique étant le champ de convergence entre les données temporelles, spatiales et les intérêts des États<sup>642</sup>, le président ivoirien n'ignore guère l'atout maritime et le port comme enjeu pour les pays de l'hinterland tels le Mali, la Haute Volta devenue le Burkina Faso. Ces pays continentaux sans accès maritime, dans leur lutte pour la survie,<sup>643</sup> sont doublement dépendants de la Côte d'Ivoire en raison de leur manque portuaire et leurs nombreuses diasporas. Certes, leurs apports furent et restent importants dans le succès agricole et le dynamisme commercial ivoiriens mais ils constituent en quelque sorte des ressources géopolitiques importantes pour le régime ivoirien. Le Sénégal qui n'a pas de frontière physique avec la Côte d'Ivoire en est pourtant lié par sa diaspora non négligeable. Le Ghana y connaît également une diaspora importante en plus de l'interaction économique.

Le succès économique lui-même servait de manne paternaliste dans la relation ivoirienne avec certains pays voisins surtout la Haute Volta dont le Président de l'époque Maurice Yaméogo était si proche de son homologue ivoirien.

La création du conseil de l'entente entraînait également dans cette vision de levier d'Archimède où l'hégémon ivoirien, fort de son succès économique et de sa relation privilégiée avec la France, plastronnait dans son arrière-cour. La prospérité liée au

---

<sup>640</sup> Gérard Dussoy, *Les théories géopolitiques*, op.cit., p.41

<sup>641</sup> Idem., p.45

<sup>642</sup> Robert Kagan, *La puissance et la faiblesse*, op.cit., p.136

<sup>643</sup> Gérard Dussoy, *Les théories géopolitiques*, op.cit., p.118

succès du café et du cacao<sup>644</sup> constituait un atout pour la politique extérieure. La quête de puissance diplomatique et économique imposait que la Côte d'Ivoire consentît à ouvrir « ses portes aux voisins »<sup>645</sup> parce que dans la dynamique géopolitique structurée par la mutualité des intérêts, « il y a action, interaction. »<sup>646</sup> La configuration géopolitique ivoirienne avait son pendant géostratégique pour tenir et dissuader les pays voisins. La présence de la base militaire française en Côte d'Ivoire remplissait une triple fonction de défense des intérêts français, de préservation du régime de Félix Houphouët-Boigny et de dissuasion géopolitique dans la sous-région.

*b- Choix du camp libéral occidental comme enjeux économiques*

Lucien Jaume rappelle que le libéralisme a une histoire qui s'enracine dans la philosophie.<sup>647</sup> La liberté politique et économique met en prise la liberté avec la loi, lesquelles ne sont pas forcément antinomiques.<sup>648</sup> Il y'a une cohérence de choix houpouëtiens en matière de libéralisme et d'option occidentale.<sup>649</sup> L'ouverture aux investisseurs étrangers<sup>650</sup> entrainait dans le cadre développementaliste d'un pays en chantier sur tous les plans.<sup>651</sup> Ayant fait le choix de « l'alliance structurelle » selon l'expression de Jean-François Bayart, que l'on pourra requalifier de forte dépendance ou de densité coopérative avec la France, Houphouët comptait beaucoup sur les experts, coopérants et investisseurs français. Le fort besoin d'investissements exigeait une ouverture du marché ivoirien.

Houphouët avait, en sa manière, son « révolutionnisme pragmatique. »<sup>652</sup> Le choix du capitalisme, malgré les reproches qui seront faits au président ivoirien d'avoir bradé son pays, semblait avoir une symétrie avec l'ambition agricole houpouëtienne dont le succès est difficile à contester au regard des deux cultures majeures du pays, le

<sup>644</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Payot, 2008, p.147

<sup>645</sup> Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, Arthaud, Paris, 1985, p.68

<sup>646</sup> Idem., p.68

<sup>647</sup> Lucien Jaume, *Les origines philosophiques du libéralisme*, Flammarion, Paris,2010, p.15

<sup>648</sup> Idem., p.15

<sup>649</sup> Ayant tiré les leçons de son passé clairement de gauche, anticolonialiste luttant contre le travail forcé et les brimades et violences de l'administration coloniale, nationaliste défendant résolument les intérêts des planteurs autochtones, Houphouët a fait du pragmatisme un de ses crédos. Son choix du camp occidental est à situer depuis la période coloniale dans la mesure où son rapprochement de la France, sa participation dans les gouvernements de la IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup>me Républiques françaises ainsi que son souhait d'une communauté franco-africaine semblaient avoir initié le futur président ivoirien à faire de la politique à l'aune des réalités, vision hobbesienne, machiavélique qui n'est pas moins gaulliste quand l'on sait son admiration pour le leader de la France libre.

<sup>650</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit.,p.12

<sup>651</sup> Idem., p.12

<sup>652</sup> Colonos Ariel, *La morale dans les relations internationales*, Odile Jacob, 2005, p.304

café et le cacao. Ce choix capitaliste, bien que critiqué à l'épreuve du réel, a eu des incidences sur les marchés de l'État. Comme l'écrit Braudel, « le capitalisme ne triomphe que lorsqu'il s'identifie avec l'État, qu'il est l'État. »<sup>653</sup> Le rapport de l'État avec le monde de l'argent<sup>654</sup> entre dans une option globale structurante. Les pays africains sont passés à l'indépendance sans avoir une maîtrise de la technologie, indispensable aux politiques et stratégies d'industrialisation, voyant passer sous leurs yeux « la troisième révolution industrielle »<sup>655</sup> et ses vagues d'innovation.<sup>656</sup> Le fameux transfert des technologies cachait une dépendance autant qu'une nécessité d'échange et de diffusion scientifico-technologique notamment les barrages hydroélectriques et les centrales thermiques pour l'industrialisation et le besoin en énergie.<sup>657</sup>

Houphouët, dans son aversion pour le communisme, déclarait que « c'est en nous aidant à construire le bonheur en Afrique que l'occident permettra à nos pays de ne pas basculer dans l'aventure. C'est en effet la misère qui fait le lit du communisme. »<sup>658</sup> Les options idéologiques n'étaient donc pas dépourvues d'appels à la communication, à l'échange et au transfert au service de la nécessaire industrialisation du pays devant passer progressivement d'une économie agricole à une économie industrielle<sup>659</sup> à même de transformer localement une partie des matières premières pour plus de valeur ajoutée, industrialisation ayant connu de fortes limites.

### 3.L'emmurement idéologique et géostratégique<sup>660</sup> de la Côte d'Ivoire

Au regard des choix et des positionnements idéologiques opérés par les pays voisins de la Côte d'Ivoire, il n'est guère exagéré de parler d'un emmurement idéologique au plan sous régional. Dans l'extension de l'espace vital de la Côte d'Ivoire, cela ne fut

<sup>653</sup> Fernand Braudel, *La dynamique du capitalisme*, op.cit., p.68

<sup>654</sup> Idem., p.68

<sup>655</sup> Dominique Plihon, *Le nouveau capitalisme*, La découverte, 2009, p.6

<sup>656</sup> Idem., p.6

<sup>657</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit., p. 12

<sup>658</sup> Idem., p.28, citant *le Journal de France Inter*, édition, 13-14 du Lundi 3 mai 1976

<sup>659</sup> Idem., p.12

<sup>660</sup> Nous utilisons cette expression pour qualifier la situation de la Côte d'Ivoire entouré à l'époque de pays d'obédience communiste ou soviétique. Du Ghana de N'Nkrumah à la Guinée de Sékou Touré en passant par le Mali de Modibo Keita pour ne citer qu'eux, tous anticapitalistes à l'époque, la Côte d'Ivoire était dans une sorte de singularité idéologique. Quand on connaît les relations compliquées entre la Côte et le Ghana sans oublier la Guinée à l'époque, pays d'ailleurs critiquant la présence de la base militaire française selon les accords de défense, il s'agissait bel et bien d'une sorte de dialectique idéologico-stratégique porteuse de relents conflictuels. Une sorte de guerre froide tropicale.

point sans conséquences. Le pays paraissait emmuré stratégiquement et idéologiquement. Entourée de pays, pour la plupart, d'obédience marxiste au moment des indépendances, la Côte d'Ivoire, dans le contexte de la guerre froide, fut un îlot libéral et occidental face à la Guinée de Sékou Touré, le Mali de Modibo Keita, le Ghana de Nkrumah et sa révolution panafricaine, même si dans le cadre du conseil de l'entente, une sorte d'arrière-cour diplomatico-stratégique, Félix Houphouët-Boigny pouvait s'enticher avec des pays comme la Haute Volta (actuel Burkina Faso), le Bénin. Il eut également des liens amicaux et complices avec le Libéria de William Tolbert.

L'antinomie idéologique entre la Côte d'Ivoire et son voisin ghanéen est de notoriété publique. La rivalité économique, autrement la course au développement, se déployait sur fonds de divergences de visions, d'idées, d'options et de choix. Si Félix Houphouët-Boigny, par son ethnie, a des liens historiques et culturels avec le Ghana, il était opposé à Kwamé Nkrumah tant au niveau des options idéologiques qu'à propos de l'unité africaine. Kwamé Nkrumah, premier ministre du Ghana indépendant, en partance pour la Guinée, a fait une escale à Abidjan. Bien accueilli par Houphouët qui, le 6 avril 1957, lui lança lors de la réception officielle : « Près de nous vient de naître un nouvel État indépendant, peuple d'autochtones. Nous ne pouvons pas ne pas souhaiter bonne chance à notre voisin de l'est auquel nous attachent des liens. Nous suivrons avec intérêt son audacieuse expérience..... Un pari est donc ouvert entre nos deux territoires, l'un ayant choisi l'indépendance, l'autre préférant la voie difficile de la constitution, avec la métropole, d'une communauté d'hommes égaux en droits et en devoirs...Dans dix ans, nous comparerons nos résultats. »<sup>661</sup>

L'on voit clairement le climat concurrentiel voire l'hostilité contenue entre les deux voisins, surtout les deux leaders. L'aura de Nkrumah n'agaçait pas qu'Houphouët. Dans son livre *Grammaire des civilisations*, Fernand Braudel rappelle la phrase du premier ministre sénégalais dans les premières années de l'indépendance : « la ghanocratie ne nous intéresse pas. »<sup>662</sup> Phrase dénonçant, tout en la redoutant,

---

<sup>661</sup> Bruno Losc, « La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national », in Côte d'Ivoire, la tentation ethnonationaliste, *Revue Politique africaine*, numéro 78 de juin 2000, pp. 5-6, voir aussi René Dumont, *L'Afrique noire est mal partie*, op.cit., p.141

<sup>662</sup> Fernand Braudel, *Grammaire des civilisations*, Flammarion, Paris, 1993, p.216

l'influence ghanéenne. La rivalité structurait les relations interétatiques au moment où l'enjeu historique invitait à l'urgence de l'unité continentale.

De l'autre côté, la mésentente entre Houphouët et Sékou Touré était de notoriété publique. Sékou Touré, « le frère ennemi du RDA »<sup>663</sup> n'a pas digéré la fuite des médecins français avec le stock de médicaments vers la Côte d'Ivoire à la proclamation de l'indépendance de la Guinée et surtout les avantages accordés aux planteurs français qui acceptent de s'installer en Côte d'Ivoire, souligne un auteur.<sup>664</sup>

Entre les deux pays<sup>665</sup>, des « incidents de frontières » ont eu lieu en 1960<sup>666</sup>. Amis durant une bonne partie de la lutte contre la colonisation au sein du RDA (Rassemblement démocratique africain), Sékou Touré a pris ses distances avec Houphouët « depuis le IIIème congrès inter- territorial du RDA de Bamako, en Septembre 1957. On sait, souligne Nandjui, la blessure d'amour-propre que le chef d'État ivoirien a ressenti en voyant son lieutenant prendre ses distances pour s'engager aux côtés de ceux qui refusent l'oppression de la puissance colonisatrice. »<sup>667</sup> L'émancipation du dirigeant guinéen de l'influence d'Houphouët venait s'ajouter aux divergences idéologiques entre les deux Chefs d'États.<sup>668</sup>

Les relations avec le Mali étaient plus apaisées que celles avec la Guinée. Modibo Keita, le premier président du Mali indépendant, fut connu à la fois par ses choix d'une économie administrée par l'État, loin du libéralisme économique ivoirien mais aussi par sa lutte pour l'unité du continent. Ces deux positionnements l'éloignaient du leader ivoirien. Sa proximité idéologique avec le Ghana ainsi que la Guinée et son expérience fédérale avec le Sénégal mise en échec ne lui ont pas fait perdre tout le sens des réalités. Le voisinage territorial avec la Côte d'Ivoire et la forte dépendance

<sup>663</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit., p.37

<sup>664</sup> Idem., p. Citant Sidiki Kobélé Keita et son livre *Des complots contre la Guinée de Sékou Touré (1958-1984)*, p.41

<sup>665</sup> La guerre des journaux et des radios entre les deux pays avait une saveur idéologique faisant clairement transparaître la rivalité interpersonnelle.

Sékou Touré, dans la recherche de solutions alternatives, à sa rupture avec la France suite au différend né du référendum de 1958 et de la proclamation de l'indépendance faisant de la Guinée la pionnière subsaharienne sous giron français, choisit le camp soviétique sur le plan économique tout en cultivant des liens diplomatiques étroits avec les États-Unis.

Les deux États se sont mutuellement accusés de subversions l'un contre l'autre et Houphouët évoquait souvent l'ingratitude de Sékou Touré pour l'avoir aidé et soutenu financièrement lors des joutes électorales dans les territoires colonisés avant les indépendances.

<sup>666</sup> Pierre Nandjui, *Côte d'Ivoire, Le P.D.C.I. et la vie politique ivoirienne de 1944 à 1985*, op.cit., p.160

<sup>667</sup> Idem., p.161

<sup>668</sup> Idem., pp. 161- 163

du Mali du port d'Abidjan imposaient plus de retenue et moins de conflictualités avec Houphouët.

## **B.Félix Houphouët-Boigny contre le projet unitaire africain**

Nous étudierons ici sa position face à l'OUA et son rôle moteur au sein du conseil de l'entente ainsi que sa rivalité notoire avec le président Senghor.<sup>669</sup> Le destin des grands Hommes ne recoupe-t-il pas le plus souvent avec celui des nations ? Houphouët s'est avéré hostile à l'OUA (1) et la création du conseil de l'entente sous sa direction visait à casser toute dynamique transnationale dans la sous-région ouest-africaine (2).

### *1.Houphouët et l'O.U.A. 670*

Le combat contre l'unité africaine fut une constance chez Houphouët et il arrivait que l'on s'étonnât de ce zèle contre l'unité du continent même si les conclusions des travaux de la création de l'OUA montrent que la plupart des dirigeants africains, contrairement à la légende, restaient jaloux de leur poste de Président dans le cadre de l'État-nation. Les « étapistes » ou gradualistes ne cachaient pas moins « des anti-unité immédiate. » Houphouët s'illustra néanmoins par sa particularité antipanafricaine<sup>671</sup> et cette dimension connue du personnage avait, selon nous, une conséquence tant sur les choix de l'État ivoirien que sur ses relations avec le reste de l'Afrique, d'où l'utilité de l'analyser.

L'OUA fut créée à un moment cyclique et la responsabilité ivoirienne dans la préservation des intégrités territoriales héritées de la balkanisation coloniale est évidente bien que d'autres non –dits expliquent cet échec majeur sur la voie de l'unification continentale. La naissance de l'OUA fait suite à la disparition des grands ensembles coloniaux comme l'Afrique occidentale française avec l'accession à l'indépendance dans la dispersion.<sup>672</sup> Les nouveaux États « nés d'une histoire récente,

<sup>669</sup> Adotevi Stanislas, *De Gaulle et les Africains*, op.cit., p. 146

<sup>670</sup> Organisation de l'Unité Africaine créée en 1963 à Addis-Abeba. Dès sa création, l'O.U.A. était affaiblie par les rivalités entre Présidents mais aussi son incapacité à décider de l'unité immédiate chère à Nkrumah, le Président ghanéen. Houphouët dirigeait pour l'occasion le groupe dit de Monrovia ayant beaucoup contribué à la reconnaissance des frontières héritées de la colonisation et de leur intangibilité.

<sup>671</sup> Adotevi Stanislas, *De Gaulle et les Africains*, op.cit., p.157

<sup>672</sup> Joseph Roger de Benoist, *La balkanisation de l'Afrique occidentale française*, Nouvelles éditions africaines, Dakar, 1979, p.9

imposée par l'occident »<sup>673</sup> symbolisaient, dans leur forme état-nationale, l'échec de l'union.

Il convient de souligner que la création de l'Organisation de l'Unité Africaine (O.U.A.) est l'aboutissement d'un combat dont l'idée vient hors d'Afrique, c'est-à-dire née dans sa diaspora américaine. Le président ghanéen s'est illustré chantre de ce projet unitaire sans en être l'auteur même si son engagement fut salué comme nourri et pétri de conviction. À Addis-Abeba, capitale de l'Éthiopie, deux groupes s'affrontèrent. Le groupe dit de Monrovia sous la férule du président ivoirien et celui de Casablanca encore appelé groupe des progressistes, sous la direction de Nkrumah. Pour Mwayila Tshiyembe, « Le but ultime devient la fondation des États-Unis d'Afrique, susceptibles de faire du continent noir un acteur sur la scène mondiale : l'unité économique, politique et militaire est la condition majeure pour relever ce défi, estime le leader ghanéen Kwame Nkrumah, qui lance le mot d'ordre « *l'Afrique doit s'unir* » , auquel se rallie en janvier 1961 le « groupe de Casablanca » (Ghana, Égypte, Maroc, Tunisie, Éthiopie, Libye, Soudan, Guinée-Conakry, Mali et le gouvernement provisoire de la République algérienne, GPRA). »<sup>674</sup>

Modibo Keita, président du Mali à la création de l'OUA, déclarait, en substance, de renoncer aux territoires état-nationaux car, d'après lui, « si vraiment, nous sommes les uns et les autres animés par la volonté ardente de faire l'unité africaine, il faut que nous prenions l'Afrique telle qu'elle est, il faut que nous renoncions aux prétentions territoriales, si nous ne voulons pas instaurer en Afrique ce qu'on pourrait appeler l'impérialisme noir... »<sup>675</sup> Si le panafricanisme de certains dirigeants africains de l'époque n'était pas dénué d'hypocrisie, certains l'en avaient comme forte conviction. Barthélémy Boganda qui a conduit l'actuelle Centrafrique à l'indépendance se montrait plus radical dans les propos : « l'unité, c'est la vie ; la division, c'est la mort. »<sup>676</sup> Ce groupe progressiste devait buter aux résistances et manœuvres des partisans de la préservation des frontières héritées de la colonisation. « Houphouët-Boigny était présent à sa création le 25 mai 1963 à Addis-Abeba où il s'est rendu en

<sup>673</sup> Joseph Roger de Benoist, *La balkanisation de l'Afrique occidentale française*, op.cit., p.9

<sup>674</sup> Mwayila Tshiyembe, « Du Messianisme aux rives de la Mondialisation. Difficile gestation de l'Union africaine », *Revue Le Monde diplomatique*, numéro de Juillet 2002

<sup>675</sup> Modibo Keita cité par Yacouba Zerbo, « le conflit frontalier entre le Mali et le Burkina-Faso », in *Guerres et conflits en Afrique, Revue Guerres mondiales et conflits contemporains*, janvier 1996, 181, p.110

<sup>676</sup> Barthélémy Boganda cité par Antoine-Denis N'Dimina- Mougala, in *Guerres et conflits en Afrique, Revue Guerres mondiales et conflits contemporains*, op.cit., p.51

... bateau. Il y est allé pour défendre le principe de l'intangibilité des frontières coloniales, une charte confédérale qui met fin au rêve de l'unité organique du continent dont « rêvaient » Sékou Touré, Kwamé Nkrumah et les autres progressistes. »<sup>677</sup>

La seconde moitié du vingtième siècle, caractérisée par la recherche de l'unité, est une donne arrimée à l'évolution mondiale.<sup>678</sup> Selon un auteur, l'anti panafricanisme du dirigeant ivoirien remonte à 1951, année où il décida de collaborer avec l'administration coloniale. Il utilisa donc le PDCI contre le RDA, parti fédéraliste africain.<sup>679</sup>

Félix Houphouët-Boigny n'est pas seulement considéré comme l'Homme de la France en Afrique<sup>680</sup>, il aura été aussi un acteur majeur dans l'étouffement du rêve unitaire dont il contribua à briser la dynamique. Au comité de coordination du RDA à Conakry, 8-11 juillet 1955, il déclarait clairement et de manière assumée : « Il n'y a pas, et il ne peut y avoir d'action utile en dehors de la coopération avec l'administration »<sup>681</sup> coloniale. Il nous semble que la position officielle de la Côte d'Ivoire était motivée par deux raisons essentielles, à savoir la relative richesse potentielle du pays par rapport aux pays voisins ainsi que la conception houphouëtienne de son propre rôle historique qui ne devait pas se diluer dans un fédéralisme méta - état-national. D'où sa formule désormais connue d'une Côte d'Ivoire ne devant pas être la vache laitière de l'union. Une sorte de nationalisme anti panafricain, jaloux de l'État-nation et son potentiel, ses richesses et ses prérogatives. Les pères des indépendances n'ont pas su donner le primat à l'invention d'un destin unitaire<sup>682</sup>, se repliant, en dépit de l'angélisme des discours, sur les micro-nationalismes. L'individualité nationale<sup>683</sup> a eu raison de la collectivité transafricaine.<sup>684</sup>

<sup>677</sup> <http://www.dialprod.com/memoire/ci>. (visité le Lundi 2 Mai 2011 à 2 heure du matin)

<sup>678</sup> Lansiné Kaba, *Nkrumah et le rêve de l'unité africaine*, éditions Chaka, 1991, p.16

<sup>679</sup> Marcel Amondji, *Côte d'Ivoire, Le P.D.C.I. et la vie politique ivoirienne de 1944 à 1985*, op.cit., p.100

<sup>680</sup> Voir le livre de Pierre Nandjui, *Houphouët-Boigny, L'Homme de la France en Afrique*, L'Harmattan, 1995, déjà cité

<sup>681</sup> Marcel Amondji, *Côte d'Ivoire, Le P.D.C.I. et la vie politique ivoirienne de 1944 à 1985*, op.cit., p.82

<sup>682</sup> Nsame Mbongo, *Choc des civilisations ou recompositions des peuples*, Editions Dianōia, 2004, p.91

<sup>683</sup> Idem., p.91

<sup>684</sup> Idem., p.91

Contrairement à une opinion répandue, rares sont les premiers présidents africains de l'ère indépendantiste qui étaient, au delà de la beauté des discours, des panafricanistes convaincus. Le Président Nyerere en 1963 même se satisfît de l'O.U.A. au nom du réalisme et de la pédagogie des étapes. Axelle Kabou, dans un livre retentissant qui n'a pas manqué de secouer les partisans de la pensée unique africaine et le confort utopique souvent complaisant qui l'accompagne, en dépit de certaines audaces intellectuelles, évoque cette bataille entre « modérés » et « progressistes » à Addis-Abeba lors des assises constitutives de l'OUA. Ligne différentielle qui cachait, en réalité, des conflits personnels et de pouvoir entre leaders africains. Et, contrairement, à une idée reçue, elle souligne les cas de Sékou Touré avertissant que l'unité ne se fera pas autour d'une seule personne<sup>685</sup>, propos visant Nkrumah. L'auteure camerounaise cite également Julius Nyerere<sup>686</sup> de la Tanzanie, dans sa conception étapiste contre toute accélération du processus unitaire mais aussi Ahidjo du Cameroun allant jusqu'à traiter Nkrumah d'intolérant<sup>687</sup> à qui l'on reproche « son impérialisme noir. »<sup>688</sup> On lit clairement cette duplicité des Présidents, non pressés d'aller à l'unité.<sup>689</sup> Duplicité ou réalisme qui a très souvent prévalu tout le long de l'apartheid avec plus de quarante États africains traitant avec le régime raciste de Pretoria malgré les discours révolutionnaires et des joutes verbales de condamnation.<sup>690</sup>

De tous les pères de l'indépendance, Nkrumah s'est fait le plus déterminé à la réalisation de l'unité continentale. « Notre objectif, soulignait-il, c'est l'union africaine dès maintenant. Il n'y a pas de temps à perdre. Nous devons nous unir maintenant ou périr. »<sup>691</sup> Contre cet empressement du leader ghanéen les défenseurs de l'« étapisme », défendant une stratégie graduelle, autrement des étapes progressives à passer avant l'unité politique. Une stratégie confinant au statu quo. Dès sa création, l'OUA a surpris par certains des articles de sa charte dont l'article II qui stipulait clairement la défense de la souveraineté, l'intégrité territoriale ainsi que l'indépendance des États membres. Cet article consacrait clairement la sauvegarde

---

<sup>685</sup> Axelle Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* Op.cit., p.192

<sup>686</sup> Idem., p.191

<sup>687</sup> Idem., p.75

<sup>688</sup> Idem., p.75

<sup>689</sup> Idem., pp.191-192

<sup>690</sup> Edem Kodjo, *Et demain l'Afrique ?* cité par Axelle Kabou, idem., p.194

<sup>691</sup> Cité par Lansiné Kaba, *Nkrumah et le rêve de l'unité africaine*, op.cit., p.169

des frontières état-nationales. Article antiunitaire faisant triompher la ligne du groupe de Monrovia et de son leader, le Président ivoirien.<sup>692</sup>

Aussi l’OUA même fut une parodie, sinon un affront à Kwamé Nkrumah par sa contradiction structurelle, ses articles étant à contrecourant de ses nobles objectifs unitaires.<sup>693</sup> Des rivalités internes au sein du groupe progressiste sont aussi à prendre en compte dans l’échec du projet unitaire. Mwayila Tshiyembe ajoute des raisons géopolitiques et géostratégiques d’ampleur mondiale : « Ce pari a buté sur deux vulnérabilités que les présidents Kwame Nkrumah (Ghana) et Gamal Abdel Nasser (Egypte) avaient minimisées ou ignorées. D’abord, le poids des anciennes puissances coloniales : bien qu’affaiblies par la seconde guerre mondiale, soumises au nouveau leadership américano-soviétique et contraintes à la décolonisation par les Nations Unies, elles détenaient encore une capacité de pénétration forte, et donc de nuisance. Tout projet d’unification du continent africain heurtait frontalement leurs intérêts vitaux (ressources minières et énergétiques, clientélisme et réseaux commerciaux). Ensuite, Kwamé Nkrumah et le groupe de Casablanca espéraient naïvement le soutien attendu du camp « progressiste » (Union soviétique et Chine populaire en tête), celui des États-Unis, chantres de la liberté individuelle et du droit à l’autodétermination. Or, poursuit l’auteur, l’appui du camp progressiste est resté surtout verbal, et celui de Washington est allé aux puissances coloniales alliées, au nom d’un principe de « containment » destiné avant tout à stopper l’expansion communiste dans le monde. »<sup>694</sup>

Le fédéralisme africain, sous sa forme étatique ou conventionnel selon la typologie de Doudou Thiam<sup>695</sup>, la première forme concernant le Nigéria ou l’ex fédération du Mali, la seconde caractérisant les organisations sous régionales et régionales, fut sans doute un échec sur un plan global. Certes le fédéralisme de type conventionnel avec son processus d’intégration économique a certains acquis mais ses limites s’expliquent par le manque d’organe véritablement exécutif nonobstant la réalité de la fonction exécutive.<sup>696</sup>

## 2. Le Conseil de l’entente comme instrument d’influence

<sup>692</sup> Yaya Traoré, *Cheick Anta Diop et le rêve de l’unité africaine*, Mémoire de maîtrise, ENSUP, Bamako, 1998, p.34

<sup>693</sup> Idem., p.35

<sup>694</sup> Mwayila Tshiyembe, *ibidem*

<sup>695</sup> Doudou Thiam, *le fédéralisme africain*, Présence africaine, 1979, pp.165

<sup>696</sup> Idem., p.165

Le conseil de l'entente servit d'outil d'influence géopolitique pour la Côte d'Ivoire (a) ainsi qu'à mieux faire d'Abidjan, en rivalité avec Dakar, le cœur d'un pôle diplomatique majeur (b). Dans cette rivalité entre les États, les ambitions et les rivalités personnelles trouvent l'opportunité de leurs expressions.

#### *a. Rôle géopolitique et diplomatique du Conseil de l'entente*

Créé en 1959 sous l'impulsion d'Houphouët, le Conseil de l'entente était officiellement une organisation de coopération économique entre ses États créateurs (la Côte d'Ivoire, la Haute Volta, le Bénin, le Niger). Le Togo se joindra au groupe en 1966. Il s'avèrera plutôt un levier d'influence sous régionale pour la Côte d'Ivoire. Les pays qui se sont joints à la Côte d'Ivoire pour le créer sont tous francophones et aucun d'entre eux n'avait aucun des trois atouts du pays d'Houphouët :

- Son poids économique ;
- Son rayonnement international ;
- Son degré de proximité avec la France.

Si en 1959, le poids économique de la Côte d'Ivoire est à relativiser, son succès économique n'étant venu que plus tard, à cette époque, l'influence d'Houphouët était déjà grande tout comme sa proximité avec la France gaulliste dont il s'inspirait de « la technologie politique. »<sup>697</sup>

Cette organisation sous-régionale servait essentiellement selon nous à défendre la ligne du leader ivoirien, lui permettant ainsi de :

- Mieux peser dans la sous-région ouest africaine ;
- Isoler le Sénégal et les autres pays aux dirigeants idéologiquement opposés à la Côte d'Ivoire, à savoir la Guinée et le Mali ;
- Servir de tremplin diplomatique et d'outil d'influence pour la Côte d'Ivoire sur la scène africaine ;
- Appuyer et soutenir le leadership ivoirien et ses thèses à l'OUA.

#### *b. La rivalité Houphouët - Senghor<sup>698</sup>*

---

<sup>697</sup> Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'État*, Grasset / Fasquelle, 1979, 1982, p.161

<sup>698</sup> La rivalité avec Senghor entre dans une grande et longue marche vers l'hégémonie tant en Côte d'Ivoire que dans la sous-région. Entre l'intellectuel policé à l'intelligence alerte et le politicien retors très habile, tous les deux francophiles, la rivalité était prévisible bien qu'elle n'a pas eu la même forme véhémente et oratoire qui opposait Sékou Touré et Houphouët.

Avec l'application de la loi- cadre de 1956<sup>699</sup> instaurant dans les colonies françaises « un régime d'autonomie interne »<sup>700</sup>, Houphouët voit son pouvoir se consolider en Côte d'Ivoire mais aussi sa domination politique à travers le PDCI qui remporte les élections territoriales de 1957.<sup>701</sup> L'une des clés de la rivalité entre Houphouët et Senghor est d'ordre géopolitique et explique en partie l'antifédéralisme du premier craignant de voir Dakar devenir la capitale de l'ensemble fédéral au détriment d'Abidjan. Dans un réalisme froid, le dirigeant ivoirien confirme cette phobie de l'influence sénégalaise en cas de fédéralisme : « la formule fédérale n'eut pas manqué d'assurer la prédominance du Sénégal. J'étais conscient de ce danger. »<sup>702</sup> En sus, pour affaiblir Dakar, il réussit à faire d'Abidjan la capitale de la Françafrique, le symbole de la proximité assumée avec la France.

### **C.L'hégémon sous régional ivoirien**

La psychologie ivoirienne, à travers son éminent dirigeant, est celle d'un désir et d'une quête acharnée d'hégémonie sous régionale voire régionale face au géant anglophone nigérian. Cette ambition hégémonique s'appuyait, à notre avis, sur trois leviers essentiels : l'atout du succès économique (1), la mystique de l'hospitalité comme ressource politico-diplomatique(2) et une certaine ambition culturelle et artistique captant les talents d'autres pays africains(3).

#### *1.De l'attrait économique à l'ambition régionale*

L'idée d'une Côte d'Ivoire ayant la « direction politique, économique voire culturelle » en Afrique au sens de Gramsci même si le révolutionnaire italien faisait de l'hégémonie intellectuelle et morale<sup>703</sup> un préalable à la conquête de l'État restait une constance de la politique houphouëtienne. On peut même postuler que sa proximité assumée avec la France visait une possibilité de sous-traiter l'influence

---

La rivalité Houphouët Senghor semble être aussi psychanalytique au sens de deux fils concourant au mérite de l'amour paternel. Le Sénégal en raison de l'antériorité de la pénétration coloniale, de sa situation géographique et géopolitique fut un territoire particulier sous la colonisation. Ce n'est pas un hasard si Dakar fut la capitale de l'AOF.

<sup>699</sup> Paul N'Da, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.34

<sup>700</sup> Idem., p.34

<sup>701</sup> Idem., p.34

<sup>702</sup> P.H. Sériex, *Houphouët-Boigny, l'homme de la paix*, Seghers-NEA, 1975,p.180

<sup>703</sup> Hugues Portelli, « Antonio Gramsci, 1891-1937, Cahiers de prison », in. *Dictionnaire des œuvres politiques*, dir. DUHAMEL O., CHATELET F., PISIER E., Quadrige, Puf, 1986, 2001, P.382

française en Afrique, ce qui ferait du sous-traitant aux yeux de ses pairs africains un plus puissant qu'eux. Houphouët a atteint en partie cet objectif. « La philosophie de la praxis »<sup>704</sup> qu'est le marxisme dans l'acception gramscienne était un modus operandi mais aussi vivendi chez le libéral Houphouët.<sup>705</sup> On peut même noter une forme de nationalisme chez Houphouët, mais forme de nationalisme anti panafricain postulant l'idée de développement séparé de chaque territoire, la Côte d'Ivoire ne peut pas, dans ce cas, être « la vache laitière » parmi les vaches maigres.<sup>706</sup>

Chez Houphouët, la « démarche gradualiste »<sup>707</sup> consistait à conquérir la direction politique et économique pour prendre ensuite le leadership diplomatique dans la région. Le succès économique ivoirien fut utilisé comme une ressource diplomatique, politique et internationaliste pour mieux vendre l'image du pays. Bien que discuté, le miracle ivoirien conceptualisait mieux cette mystique du leadership régional même plus ancré et exercé dans l'espace francophone. Il faut préciser que le géant nigérian, anglophone, n'a jamais courbé l'échine face à la Côte d'Ivoire parce que plus puissant économiquement, démographiquement et militairement que le pays d'Houphouët.

Après dix années de pouvoir, le poids économique de la Côte d'Ivoire dans la sous-région fut combiné à la mystique houphouëtienne de la paix pour peser sur certains conflits africains. Celui qui aimait entonner « le dialogue est l'arme des forts » n'était pas moins un pyromane tant au Nigéria (Biafra) qu'au Libéria. Du Biafra et ses milliers de morts à l'Angola en passant par la guerre civile libérienne, Houphouët fut souvent cité comme un acteur souterrain. Ce que ne contestent pas nombreux de ses biographes.

Si son soutien à la rébellion angolaise avait des motivations idéologiques parmi d'autres, son appui à la sécession biafraise au Nigéria s'expliquait par son hostilité au géant économique et démographique de l'Afrique de l'Ouest dont il voulait la

---

<sup>704</sup> Olivier Nay, *Histoire des idées politiques*, op.cit., p.476

<sup>705</sup> L'Houphouëtisme comme vision, ambition et conception personnelle du pouvoir présidentieliste ne fut pas moins une quête d'hégémonie. Bien que critiqué en raison des interprétations et caricatures, voire récupérations cyniques dont il fut l'objet, le concept d'espace vital comme champ d'influence et d'extension de la vie dans sa mobilité, sa fluidité, sa soif, son besoin d'étirement, semblait être au cœur de la politique ivoirienne. La Côte d'Ivoire devait se battre sur la scène africaine, affirmant son influence dans la sous-région ouest-africaine et son entregent diplomatique dans tout l'espace francophone.

<sup>706</sup> Axelle Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* op.cit., p.200

<sup>707</sup> Hugues Portelli, « Antonio Gramsci, 1891-1937, Cahiers de prison », in. *Dictionnaire des œuvres politiques*, op.cit., p.382

dislocation avec le soutien de la France, écrit Pierre Nandjui.<sup>708</sup> Frédéric Grah Mel, avec la subtilité du biographe sensible au charisme historique du leader ivoirien, tente de donner des raisons moins convaincantes, à nos yeux, au soutien aux rebelles Biafrais tout comme en Angola dont il pense qu'Houphouët voulait un rééquilibrage des forces en conflit.<sup>709</sup> Sa politique avec le régime raciste de l'Apartheid fut aussi critiquée même si certains pays africains faisaient la même chose mais de manière beaucoup plus discrète.

A l'attrait économique, il faut ajouter l'hospitalité utilisée comme ressource. L'attractivité du pays et les fortes diasporas de pays voisins constituaient des atouts diplomatiques.

## *2-Mystique de l'hospitalité comme ressource politique et diplomatique*<sup>710</sup>

Les diasporas constituaient et continuent encore de nos jours à être des atouts politique et diplomatique mais aussi d'excellents outils de pacification et d'affermissement des relations entre la Côte d'Ivoire et les pays d'origine des groupes diasporiques. Les communautés étrangères vivant en Côte d'Ivoire constituaient à l'époque du père de la nation une ressource politique pour le PDCI (a) mais également des atouts diplomatiques (b), surtout stratégiques pour imposer la paix aux pays voisins (c) qui hésiteraient plus d'une fois avant d'attaquer un pays qui accueille de nombreux de leurs ressortissants.

### *a- Les diasporas comme atout politique*

Nous ne doutons pas de la sincérité et de la réalité indiscutables de la politique d'hospitalité ivoirienne. La forte présence numérique des diasporas postule de saisir l'hospitalité comme une réalité ivoirienne tout en étant une forme de stratégie d'esthétisation de l'immigration, de laboratorisation du panafricanisme et de l'intégration des populations et des pays africains. Personne n'osera occulter la nécessité et le besoin en flux migratoires pour soutenir l'ambition économique, surtout agricole du pays mais sous le père de l'indépendance, l'hospitalité vue et conçue comme volonté n'était pas moins réelle. C'est donc tout naturellement que la

<sup>708</sup> Pierre Nandjui, *Houphouët-Boigny, L'Homme de la France en Afrique*, op.cit., p.130

<sup>709</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La suite et la fin*, op.cit., pp.28-29

<sup>710</sup> « Les nouveaux outils de la diplomatie du XXI<sup>e</sup> siècle », *Revue Relations internationales*, numéro 121, janvier-mars 2005, op.cit.

nécessité rencontra le calcul politique de faire des diasporas africaines une formidable ressource politique au plan interne. Très souvent attachés au pays d'accueil, les « frères africains » avaient même le droit de vote et beaucoup ont adhéré au PDCI, le parti au pouvoir. L'opposition, à travers Gbagbo, traitera ce contingent électoral non ivoirien de « bétail électoral » au début des années 1990 dans le vent de la démocratisation et du multipartisme.

Un décret de loi pris par l'Assemblée nationale le 10 octobre 1990<sup>711</sup> fait obligation aux candidats à la fonction de président de la République de déposer comme caution 20 millions de Franc CFA mais la visée électorale de cette loi est qu'elle autorise les étrangers (africains) à voter.<sup>712</sup> Environ quatre millions de personnes, soit le tiers de la population, ont autorisation de voter.<sup>713</sup> Même si cette loi exclut les étrangers non africains, elle constitue une ressource politico-électorale pour le parti unique pour lequel voteront en masse les étrangers africains en reconnaissance de la politique d'hospitalité. Le FPI, parti de l'opposition, dénoncera plus tard l'organisation des étrangers en associations affiliées au PDCI.<sup>714</sup> Cette citoyenneté politique accordée aux étrangers posera problème plus tard comme nous le verrons dans les points consacrés à l'ivoirité et à la xénophobie.

#### *b- Les diasporas comme atout diplomatique*

De même qu'elles constituaient une formidable ressource politique, les diasporas africaines représentaient un atout diplomatique pour le pouvoir ivoirien.

La capitale ivoirienne était une représentation diplomatique importante pour tous les pays avec une diaspora importante. Le Burkina Faso, le Mali, la Guinée, le Sénégal, le Ghana, la France accordaient une importance particulière à cette terre de rencontre et les pouvoirs ivoiriens ont très souvent su jouer de ces diasporas comme ressource diplomatique.

#### *c- Les diasporas comme bouclier pacifique*

Les diasporas des pays voisins peuvent constituer une double ressource politique et diplomatique<sup>715</sup> pour stabiliser et pacifier le vaste ensemble géopolitique. Elle fait partie de nouveaux outils de la diplomatie, chaque pays s'appuyant sur les atouts

<sup>711</sup> Paul N'Da, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire*, L'harmattan, 1999, p.71

<sup>712</sup> Idem., p.71

<sup>713</sup> Idem., p.71

<sup>714</sup> Idem., p.71

<sup>715</sup> « Les nouveaux outils de la diplomatie du XXe siècle », *Revue Relations internationales*, numéro 121, janvier-mars 2005, op.cit., p.59

pour lesquels il est spécialisé (culture, science, humanitaire)<sup>716</sup> comme nous le verrons plus loin avec la diplomatie du café et du cacao.

N'est-ce pas qu'il est très difficile de faire la guerre à un pays voisin qui héberge des millions de ses ressortissants ? N'est-il pas inconfortable de rompre diplomatiquement avec un pays avec lequel l'on partage de nombreux intérêts économiques, humains et démographiques ?

La rivalité avec Nkrumah, Senghor, l'animosité souvent insultante avec Sékou Touré, la froideur avec Modibo Keita du Mali et les tensions avec le Burkina Faso sankariste n'ont jamais dépassé le seuil des banalités politico-diplomatiques même si le pays a, une fois, frôlé la guerre avec la Guinée avec mobilisation de troupes aux frontières. La présence de la base militaire française à Abidjan et la relation privilégiée entre De Gaulle et Houphouët<sup>717</sup> jouèrent un réel rôle dissuasif. Les diasporas africaines, surtout celles nombreuses de pays voisins, constituent, selon nous, l'autre pôle dissuasif ; une sorte de réalités nécessairement intégrées dans l'analyse du voisinage, du climat diplomatique, du partenariat et des situations de crises inter étatiques.<sup>718</sup> L'économie, la politique et la diplomatie se trouvaient réconciliées autour des ressources humaines au cœur des enjeux et des intérêts mutuels.

Bien qu'elle eut lieu après la mort d'Houphouët, la rébellion militaire que nous étudierons plus loin, venue du Burkina Faso, n'a pas manqué d'exposer les Burkinabés vivant en Côte d'Ivoire. C'est donc dire combien la diaspora peut freiner les ardeurs belliqueuses et de ce fait constituer un facteur pacificateur.

La stratégie d'influence régionale savait également s'appuyer sur les leviers culturels.

### 3- *La quête de l'hégémonie culturelle*

Les études l'occultent le plus souvent et pourtant le succès économique ivoirien, sa tradition d'immigration, d'accueil et d'intégration autour de l'esthétique de l'hospitalité ont eu un impact culturel et artistique sur le pays. Il existait un

<sup>716</sup> « Les nouveaux outils de la diplomatie du XXe siècle », *Revue Relations internationales*, numéro 121, janvier-mars 2005, op.cit.,p.86

<sup>717</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix-Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit., p.21

<sup>718</sup> C'est donc le troisième atout, celui pacifique, des diasporas après avoir constitué des atouts politique interne mais aussi diplomatique dans la relation de la Côte d'Ivoire avec les pays voisins, lesquels, au nom du même réalisme structurant les relations diplomatiques et internationales n'ont jamais perdu de vue la force de captation de la Côte d'Ivoire, sa capacité à accueillir, à intégrer des populations venues de pays plus pauvres et plus frappés par le chômage de masse.

dynamisme culturel et artistique dû, en grande partie, à deux raisons : le brassage culturel et l'importance accordée à la culture par le Président Houphouët qui savait récompenser les musiciens ivoiriens et africains. L'hospitalité est, de ce fait, une ressource de légitimation.<sup>719</sup> Tout pouvoir fonde sa consolidation en partie sur des structures de domination et de légitimation.<sup>720</sup> Investissements infrastructuels symboliques mais stratégiquement efficaces. Des groupes de musique et des musiciens non ivoiriens ont souvent séjourné longtemps en Côte d'Ivoire. Du groupe antillais Kassav aux musiciens zaïrois (à l'époque), maliens, sénégalais, guinéens, ghanéens voire d'autres pays, Abidjan, souvent citée à l'époque comme la troisième capitale mondiale du reggae après Kingston en Jamaïque, Londres en Angleterre, savait accueillir les artistes et les sportifs de tous les horizons.<sup>721</sup>

Au regard de la forte proximité franco-ivoirienne assumée de manière décomplexée, il est important d'analyser ses enjeux. L'on comprendra alors plus loin dans cette thèse pourquoi Paris joua un rôle important dans la régulation de la longue période agitée allant de la rébellion de 2002 à l'élection présidentielle de 2010.

## Section 2 : Les enjeux de la relation particulière françafricaine

William James nous rappelle que le pragmatisme, comme philosophie et conception de la vie, désigne d'anciennes manières de penser.<sup>722</sup> Il inspire le choix houphouëtien à l'ouverture, surtout sur le plan économique où la gestion des marchés interne et extérieur entre dans le cadre de cette vision.<sup>723</sup> La singularité partenariale avec la France porte l'ambition de conforter son propre Pouvoir personnel.<sup>724</sup> Certains auteurs allant jusqu'à écrire : « il s'est appuyé sur les Français pour asseoir son pouvoir africain, le vrai, le seul qui compte à ses yeux. »<sup>725</sup> Il est pourtant difficile de nier l'ambition pour une Côte d'Ivoire développée.

---

<sup>719</sup> François Chazel, *Du pouvoir à la contestation*, op.cit., p.57

<sup>720</sup> Idem., se référant à Anthony Giddens, p.57

<sup>721</sup> Il faut aussi souligner les nombreux sportifs, surtout footballeurs qui tentèrent leurs chances au « pays de l'hospitalité » qui deviendra plus tard celui de l'ivoirité xénophobe. Les musiciens ivoiriens et africains, à l'époque, n'ont jamais manqué de rendre hommage à cette tradition d'accueil, d'hospitalité, saluant surtout son premier architecte, le Président Houphouët.

La quête de puissance et d'influence et d'estime de la Côte d'Ivoire dans sa globalité hégémonique était aussi une conquête de rayonnement culturel et artistique.

<sup>722</sup> William James, *Le pragmatisme*, Le Monde/ Flammarion, Paris, 2010, p.60

<sup>723</sup> Marie-France Jarret, François-Régis Mahieu, *Côte d'Ivoire, De la déstabilisation à la refondation*, L'Harmattan, 2002, p.16

<sup>724</sup> Jean- Louis Gombeaud, Corinne Moutout, Stephen Smith, *La guerre du cacao*, op.cit., p.36

<sup>725</sup> Idem, p.36

Ce partenariat privilégié vit d'une logique d'importation de modèles dont l'échec, relatif, est souvent imputé à la colonisation.<sup>726</sup> Modèle étatique occidental qui montrerait son dysfonctionnement en Afrique<sup>727</sup> sans oublier les atteintes dites à l'indépendance. Il convient d'analyser les enjeux de cette relation particulière à l'épreuve de la réalité afin de jauger l'effectivité de l'indépendance voire en déconstruire le mythe (paragraphe 1). Aussi la forte présence de la France au cœur de l'État et de l'économie ivoiriens mérite d'être analysée (paragraphe 2).

***Paragraphe 1 : De l'effectivité de l'indépendance ou la déconstruction d'un mythe***

Diriger un État exige une saine appréciation des réalités comme De Gaulle l'a dit de la politique comme l'art du réel. L'État a sa raison mais aussi ses raisons. « La raison militaire d'État et la raison financière d'État »<sup>728</sup>, comme les conceptualise Daniel Bensaïd, participent, en réalité d'une même dialectique du rapport à la teneur du réel. Interroger l'effectivité de l'indépendance au nom de la déconstruction du mythe nous amène à analyser la question de la forte dépendance (A) mais aussi celle de la souveraineté et de l'effectivité de l'indépendance(B).

**A.L'Indépendance dépendante**

Le pacte pragmatique avec la France, ancien colonisateur,<sup>729</sup> soulève logiquement la problématique de la souveraineté par le choix de l'étroite collaboration. N'est-ce pas une recomposition du lien colonial sous d'autres formes ? Le leader ivoirien, fort de sa longue expérience en tant que ministre d'État dans « le cabinet de De Gaulle constitué en juin 1958 »<sup>730</sup>, a fait le choix de la collaboration étroite avec l'ancienne puissance coloniale ; ce que Jean-François Bayart appelle l'alliance structurelle.<sup>731</sup> Il veilla à la sécurité de son régime et à des outils d'une coopération privilégiée. L'origine du mot Françafrique<sup>732</sup> est attribuée à Houphouët-Boigny. Verschave écrit à propos : « Félix Houphouët fut l'inventeur de l'expression « françafrique ». »<sup>733</sup>

<sup>726</sup> Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'État*, op.cit., pp.162-163

<sup>727</sup> Idem., p.162

<sup>728</sup> Daniel Bensaïd, *Moi la révolution*, Gallimard, 1989, p.234

<sup>729</sup> Pierre Nandjui, *Houphouët-Boigny, L'Homme de la France en Afrique*, op.cit., p.130

<sup>730</sup> Jean du Bois de Gaudusson, Gérard Conac, Christine Desouches, *Les constitutions africaines publiées en langue française, Tome1*, op.cit., p.260

<sup>731</sup> Jean-François Bayard, *L'État en Afrique, La politique du ventre*, op.cit., p.47

<sup>732</sup> François-Xavier Verschave, *La Françafrique, Le plus grand long scandale de la République*, Stock, Paris, 1998, 1999. Ce livre est incontournable dans la compréhension de l'expression Françafrique tout comme dans l'étude des relations franco-africaines dans le cadre de la

La Françafrique, selon Houphouët-Boigny, conceptualise les rapports franco-africains sous l'angle de la coopération, de la fraternité et de l'entente entre États mais aussi entre Peuples. Le Président ivoirien traduisait la Françafrique en d'autres termes qui lui étaient très chers dont l'expression « l'indépendance dans l'interdépendance. » Peut-être ne croyait-il pas à l'exaltation révolutionnaire<sup>734</sup>, à la mystique de la rupture. À la révolution préférerait-il ce que Daniel Bensaïd appelle la « mutation. »<sup>735</sup> L'indépendance est conçue comme un changement, ce mot étant selon la définition ironique de Daniel Bensaïd, « promesse imprécise, indéfinie, à géométrie variable, rétractable selon les circonstances, divisible en une infinité de petits changements. »<sup>736</sup> Si pour certains, il devait être radical, pour le dirigeant ivoirien, le changement signifiait une sorte de continuité incarnée dans le lien fusionnel avec la France.

S'il reconnaît le culte voué à De Gaulle parmi la génération des Africains de l'indépendance, Adotevi Stanislas l'analyse ainsi : « le culte voué à De Gaulle ne peut exister que cultivé, façonné et chargé d'un ensemble de fonction de légitimation et d'occultation de l'histoire africaine. »<sup>737</sup> Houphouët ne cachait pas, à cet effet, son amitié pour le fondateur de la Vème République. Sans doute avait-il fait sienne cette invitation du Général en 1959 au Sénégal, s'adressant aux Africains : « Puisqu'il vous faut prendre l'indépendance, prenez-là, mais il cite l'Évangile et devant tous les orages qui s'annoncent il déclare : « restez avec nous, il se fait tard, la nuit descend sur le monde ! » Des hommes près de moi, essuient une larme. Je regarde l'un d'entre eux. Je lui dis : vous ne trouvez pas ce langage paternaliste ? Le révolutionnaire noir me toise : non paternel. Merveilleux, n'est-ce pas ? »<sup>738</sup> Ce témoignage de Jean Daniel, jeune reporter à l'époque pour le journal l'Express, repris par Adotevi Stanislas, restitue bien le bouillon de l'histoire à l'époque quand elle se fait, se défait, se recompose, divine œuvre mais œuvre humaine avant tout. Félix Houphouët-Boigny

---

confidentialité et de la raison d'État avec ses logiques illégales, souterraines et métajuridiques. L'auteur a par ailleurs, publié d'autres livres sur le même sujet, livres aussi importants que celui fondateur du paradigme français dans les études africaines, africanistes voire afrocentristes bien que l'auteur fût français.

<sup>733</sup> François-Xavier Verschave, *Noir silence, Qui arrêtera la Françafrique ?* Éditions les Arènes, 2000, p.266

<sup>734</sup> Daniel Bensaïd, *Moi la révolution*, op.cit., p.280

<sup>735</sup> Idem., p.280

<sup>736</sup> Idem., p.280

<sup>737</sup> Adotevi Stanislas, *De Gaulle et les Africains*, op.cit., p.171

<sup>738</sup> Jean Daniel cité par Adotevi Stanislas, Idem., p.169

a-t-il compris que face à la nuit du monde agité, les convulsions de l'Histoire, rester avec la France comme de Gaulle demande aux Africains en 1959, malgré l'indépendance devenue irréversible, serait un choix plus judicieux que l'aventure soviétique ?

Le choix houphouëtien, comme nous l'avons indiqué, datait pourtant de longtemps. Aux élections du 21 octobre 1945 à la Constituante française, il déclarait : « j'aime la France à laquelle je dois tout. J'aime la Côte d'Ivoire, partie intégrante du grand Empire français. C'est à la seule fin de servir la plus grande France, la France de 130 millions d'habitants, une et indivisible, que je brique vos suffrages. Mon oncle est mort bravement au service de la France. C'est le même sang utérin qui coule dans mes veines. Bon sang ne peut mentir... »<sup>739</sup>

D'où la pertinence des interrogations à propos de l'effectivité indépendantiste en Côte d'Ivoire d'autant que, comme déjà vu, le dirigeant ivoirien n'est allé à l'indépendance qu'à contre cœur.

## **B. La question de la souveraineté et de l'effectivité de l'indépendance**

Les relations internationales sont souvent sous le joug de rationalités que Félix-Houphouët-Boigny, réputé lucide, ne pouvait guère ignorer (1) mais la raison peut conditionner des choix mettant en difficultés les idées de souveraineté et d'indépendance, interrogées sous la grille de l'effectivité (2). Celles-ci peuvent se voir déconstruites à l'épreuve des faits et du réel.

### *1. La Côte d'Ivoire et la rationalité des relations internationales*

Il y a une rationalité qui sert d'esprit aux relations internationales, laquelle guide et commande les actes et les positionnements des États. Dans la quête de puissance et d'influence, même le moment-clé des indépendances n'échappe pas à la lecture réaliste de l'Histoire. Mais le destin des grands Hommes se confond souvent à celui des Peuples et des Nations et leurs actes sont souvent guidés par la volonté de préserver et de conforter leur pouvoir personnel. Certains choix d'Houphouët, surtout sa proximité avec la France, ne peuvent être affranchis de cette donne propre à chaque pouvoir de faire des alliances qui peuvent entamer la souveraineté tout en

---

<sup>739</sup> Samba Diarra, *Les faux complots d'Houphouët-Boigny, Fracture dans le destin d'une nation*, op.cit., p.27

confortant le pouvoir personnel du Chef. Le père de l'indépendance ivoirienne ne fut pas moins un homme de controverses et d'intrigues. La lecture de certains de ses choix discutés invite à une certaine dose de prudence pour mieux cerner les fondements des dits choix qui semblaient plutôt obéir à une raison pragmatiste et réaliste dont use tout État. Cette raison réaliste à l'œuvre explique en grande partie le choix de la relation bilatérale singulière avec la France. Était-elle néanmoins sans incidence sur la souveraineté du pays ?

## *2. Déconstruire le mythe de l'indépendance et de la souveraineté nationales*

Le principe de la souveraineté nationale reste un débat et « les publicistes affirmèrent que les prérogatives dont l'État est le sujet ne sont que les droits et pouvoirs de la nation elle-même. »<sup>740</sup> Ce principe devait néanmoins poser un problème. En effet, comment l'État, considéré comme un sujet juridique, peut-il revendiquer la souveraineté alors que celle-ci est la possession de la nation ? La théorie française apporta une solution en refusant la séparation de l'État de la nation, formant, dans leur articulation, un couple indissociable, le premier étant le visage juridique et institutionnel de la seconde. Le principe de la souveraineté nationale trouve sa solution dans le dépassement de la dissociation de l'État et de la nation, autrement dans l'État-nation.<sup>741</sup>

Dans la théorie postcoloniale, l'affirmation de l'indépendance rencontrait celle de la souveraineté au cœur de la nation comme concept central.<sup>742</sup> Nkrumah et Houphouët avaient des visions diamétralement opposées, le premier étant résolument panafricain, l'unité devant permettre d'optimiser et d'enrichir le potentiel africain<sup>743</sup>, le second opposé au projet fédéraliste.<sup>744</sup> Le leader ivoirien avait su saisir son influence au sein du RDA pour prôner une ligne plus modératrice et étouffer le radicalisme anti-

<sup>740</sup> Georges Burdeau, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 13<sup>ème</sup> édition, Librairie générale de Droit et de jurisprudence, op.cit., p.20

<sup>741</sup> Georges Burdeau, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 13<sup>ème</sup> édition, Librairie générale de Droit et de jurisprudence, op.cit., p.21

<sup>742</sup> L'indépendance nationale renvoyait du coup à la souveraineté nationale. La mystique de l'unité et de la cohésion de la nation s'ajoutait à cette infrastructure discursive à portée communicationnelle. Mais l'indépendance postulée comme moment de rupture avec la confiscation du destin du peuple ou de la nation par le joug colonial fut-elle une réalité, une effectivité ? L'étude des faits déconstruit en grande partie l'indépendance ainsi que la souveraineté des jeunes États-Nation trop fragiles, dépendants de l'ancien colonisateur. La Côte d'Ivoire illustre cette parfaite continuité du lien colonial sous d'autres formes.

<sup>743</sup> Cheick Anta Diop, *Fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique noire*, Présence africaine, 1960, p.50

<sup>744</sup> Laurent Gbagbo, *COTE D'IVOIRE, économie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960)*, op.cit., p. 184

impérialiste.<sup>745</sup> Dans le cas ivoirien, l'étroite coopération décomplexée avec la France et revendiquée par Houphouët achevait, à nos yeux, en dépit des mérites d'une vision réaliste à l'époque, de convaincre de l'impossibilité d'une indépendance effective, réelle dans le cadre des États-nations à l'époque.

Cheick Anta Diop avait depuis 1960 dénoncé la perversion de l'aide aux pays sous-développés risquant « fort bien de servir pendant longtemps encore de moyen de chantage. »<sup>746</sup> Il est vrai que la relation franco-ivoirienne était structurelle<sup>747</sup> et ne fut guère une surprise d'autant que la vision du leader ivoirien s'inscrivait clairement dans ce sens. La question souverainiste n'était d'ailleurs pas propre à la seule Côte d'Ivoire. Elle fut et demeure encore une problématique mondiale.

Jean François Bayart précise que sur le chemin de la collaboration étroite avec la France, le Président ivoirien « a vite été rejoint, *mutatis mutandis*, par ceux de ses pairs qui le lui avaient vertement reproché. »<sup>748</sup> La nature des rapports postcoloniaux est insérée fondamentalement dans la nature de la décolonisation, pacifique pour presque toute l'Afrique noire,<sup>749</sup> préfigurant une étroite collaboration avec l'ancienne puissance coloniale.<sup>750</sup> Paramètre qui permet de comprendre avec le recul la proximité franco-africaine dictée par le réalisme après les indépendances.

### ***Paragraphe 2 : La France dans l'État et l'Économie de la Côte d'Ivoire***

Ce point est important pour comprendre plus tard la forte implication de la France dans la résolution de la crise militaro-politique.

Les conseillers et coopérants français étaient au cœur de l'État ivoirien, influents au palais, presque un État dans un État (1), situation qui ne semblait guère gêner le président ivoirien en raison de l'option de la coopération structurelle assumée. Les accords de défense et la base militaire française en Côte d'Ivoire remplissaient, selon certains auteurs, une double fonction de sécurisation du régime et de préservation des intérêts néocoloniaux (2).

<sup>745</sup> Frédéric Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op.cit., p.109

<sup>746</sup> Cheick Anta Diop, *Fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique noire*, op.cit., p.117

<sup>747</sup> Jean-François Bayart, *L'État en Afrique, La politique du ventre*, op.cit., p.47

<sup>748</sup> Idem., p.47

<sup>749</sup> CH. R. Ageron, « Décolonisation », in *Dictionnaire historique de la vie politique française au XX<sup>ème</sup> siècle*, dir. Jean – François Sirinelli, op.cit., pp.340-341

<sup>750</sup> Partout a prévalu une forte dépendance vis-à-vis de Paris même dans les pays au discours prosoviétique, la diplomatie de l'ombre donnait un continuum de la dépendance à la nature des rapports.

### *1-Un État dans un État*

Il convient d'emblée de préciser que la forte présence de conseillers français auprès d'Houphouët, soulignée par des auteurs, n'était pas moins vraie mais elle a évolué progressivement et est à comprendre dans le cadre d'une politique d'alliance structurelle voulue et assumée par le père de l'indépendance revendiquant le bénéfice de l'expertise française. Ce choix est à situer également sur le plan historique et cyclique.

Ce dispositif de l'État dans l'État reposait sur la présence française dans la sphère décisionnelle de conseillers politiques, coopérants techniques et scientifiques et la nécessité de la préservation des intérêts économiques à travers les nombreuses entreprises françaises. Dispositif qui ne pouvait mieux servir et se rendre efficace sans la sécurisation des Français vivant en Côte d'Ivoire ainsi que du régime ami. Laurent Gbagbo situe le moment critique de cette relation quasi fusionnelle en 1951 où « la bourgeoisie ivoirienne s'est muée, souligne-t-il, en bourgeoisie compradore, créant ainsi une des conditions essentielles de la transition du système colonial en système néo- colonial. »<sup>751</sup> A ce fait, l'historien Gbagbo ajoute le fait qu'outre la participation d'Houphouët au Gouvernement français, la rupture du R.D.A. avec le P.C.F. (parti communiste français) a servi à finaliser la collaboration de la bourgeoisie ivoirienne avec l'occupant.<sup>752</sup> Pour Gbagbo, avec Houphouët-Boigny, la bourgeoisie ivoirienne s'est tout simplement « livrée pieds et poings liés à l'impérialisme français. »<sup>753</sup>

La relation après l'indépendance s'inscrit dans cette dynamique structurelle longue. Avec l'indépendance, les relations entre les deux États seront définies, comme le précise Pierre Nandjui, au plus haut degré. Et, précise -t-il, « c'est justement pour cette raison que, dès 1963, l'Élysée a détaché le lieutenant-colonel Bichelot du Service de documentation extérieure et de contrespionnage (SDECE) auprès du cabinet présidentiel de Côte-d'Ivoire, afin d'aider M. Houphouët-Boigny à suivre de près l'évolution politique du continent africain. »<sup>754</sup> De même que cette dépendance « structurelle » pour reprendre l'expression de Jean François Bayart se matérialise par

---

<sup>751</sup> Laurent Gbagbo, *COTE D'IVOIRE, économie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960)*, op.cit., p.139

<sup>752</sup> Idem., p.139

<sup>753</sup> Idem., p.140

<sup>754</sup> Pierre Nandjui, *Houphouët-Boigny, L'Homme de la France en Afrique*, op.cit., p.130

des conseillers français permanents à la présidence ivoirienne mais aussi des visiteurs assidus comme Jean Mauriceau Beaupré.<sup>755</sup>

Il existait une parfaite entente entre les deux pays concernant l'orientation politique et économique et les questions sécuritaires et militaires de la Côte d'Ivoire. Foccart incarnait cette étroite collaboration, coopération selon les termes officiels. Au palais, influents, certains des proches conseillers du Président ivoirien sont français comme l'écrit Fabienne Pompey : « Parmi ses proches collaborateurs, deux Français resteront à son service – et à celui de Paris : son directeur de cabinet, Guy Nairay, et le secrétaire général du gouvernement, Alain Belkiri. Dans l'administration officieront cadres et coopérants français. Avec ses 60 000 ressortissants, la communauté française de Côte d'Ivoire est la plus importante d'Afrique. Les entreprises de l'ancienne métropole contrôlent une grande partie de l'économie. Mais le business n'est pas l'essentiel : la diplomatie française s'appuie sur ses ex-colonies pour affirmer sa présence sur la scène internationale, et le pays est l'une des pièces maitresses de ce dispositif. »<sup>756</sup>

Les conseillers techniques français sont aussi présents au sommet de l'État ivoirien. On notera l'exemple de « Raphaël Saller qui faisait fonction depuis l'indépendance de chef effectif du Gouvernement »<sup>757</sup> avant d'être remplacé en 1966 dans le cadre de l'africanisation<sup>758</sup>, autrement ce qui fut appelé l'ivoirisation des cadres. L'on peut aussi ajouter la gestion du Franc CFA, monnaie critiquée encore d'être un outil néocolonial. Thierry Michalon définit, à propos, le néocolonialisme comme une « nouvelle forme du colonialisme : maintien des anciens territoires colonisés devenus juridiquement indépendants, dans une situation de domination économique et même politique par leur ancien colonisateur. »<sup>759</sup> De cette définition, convient-il de remarquer comme centrale l'idée de continuité, de subordination dans ce que l'on peut qualifier d'asymétrie dans la puissance ou d'inégalité réelle entre les États, en dépit du formalisme du droit international.

L'économie fut et demeure l'un des pôles essentiels de la coopération bilatérale franco-ivoirienne. La crise ivoirienne a fait déguerpir certains investisseurs français

<sup>755</sup> Pierre Nandjui, *Houphouët-Boigny, L'Homme de la France en Afrique*, op.cit., p.130

<sup>756</sup> Fabienne Pompey, « Côte d'Ivoire, en quête d'unité », *Jeune Afrique*, article déjà cité

<sup>757</sup> Jean du Bois de Gaudusson, Gérard Conac, Christine Desouches, *Les constitutions africaines publiées en langue française, Tome1*, op.cit., p. 261

<sup>758</sup> Idem., p.261

<sup>759</sup> Thierry Michalon, *Quel État pour l'Afrique ?* L'Harmattan, 1984, p.60

notamment dans le secteur des PME et PMI<sup>760</sup> mais, s'empresse de souligner la même source, les grands groupes français ont souvent conforté leurs positions. Bolloré a récupéré en 2004 et sans appel d'offres la concession du terminal à conteneurs du port d'Abidjan quand ses filiales ont saisi l'opportunité de l'économie de guerre et du trafic du cacao tant au Nord qu'au Sud de la Côte d'Ivoire.<sup>761</sup> Quant au groupe Bouygues, il gère encore le secteur de l'eau et de l'électricité et avait reçu la promesse sous Gbagbo de construire le troisième pont d'Abidjan et d'un barrage hydroélectrique. La même entreprise s'est lancée dans la prospection du gaz et du pétrole quand Sagem a remporté le marché de la confection des cartes d'identité et électorales sécurisées.

Malgré la crise et la partition du pays, le groupe Vinci poursuivait également les travaux de l'érection de Yamoussoukro en véritable capitale politique pour accélérer le transfert d'Abidjan des bâtiments et symboles clés du pouvoir d'État au cœur du pays baoulé.<sup>762</sup> L'on peut faire remarquer que la raison réaliste a prévalu sur les velléités de rupture durant la crise politico-diplomatique entre les deux pays et plus précisément les relations compliquées entre les Présidents Gbagbo et Chirac. D'autres entreprises françaises sont présentes dans l'économie ivoirienne. « On peut aussi citer, écrit Raphaël Granvaud, Alcatel, Technip, Bivac (Seillière), CFAO (groupe Pinault), ou encore France Telecom, dans la liste, non exhaustive, des entreprises qui ont fait de très bonnes affaires en Côte d'Ivoire. La France était toujours le premier partenaire commercial et le premier « investisseur » en 2007. »<sup>763</sup>

La communauté française de Côte d'Ivoire a vu son nombre décroître au fil de l'évanouissement du miracle ivoirien et surtout de la montée de la conflictualité et de la violence. Présente dans le commerce, le négoce et l'industrie mais aussi dans les services tout comme dans les BTP, la communauté française de Côte d'Ivoire constitue un des éléments -clés du lien quasi-fusionnel entre les deux pays au temps d'Houphouët. La communauté libanaise est aussi dynamique et présente dans le tissu économique et industriel avec de nombreuses PME. Une grande partie de ceux qu'on nomme les Libanais de Côte d'Ivoire sont aussi de nationalité ivoirienne ou française.

---

<sup>760</sup> Raphaël Granvaud, *Que fait l'armée française en Afrique ?* Agone, 2009, p.284

<sup>761</sup> Ibid., p.284

<sup>762</sup> Ibid., p.284

<sup>763</sup> Idem., p.284

## 2. Les accords de défense et la base militaire française au service de la sécurité du régime<sup>764</sup>

Les accords de défense remplissaient des fonctions stratégiques avec la bipolarisation et la donne était aussi africaine avec les bases militaires positionnées dans l'espace francophone. Les accords veillaient, à travers la base militaire française à Abidjan, à sécuriser un régime ami. Les effectifs militaires sur le continent africain étaient très importants à l'indépendance malgré la tendance à la baisse : « Les effectifs des forces françaises en Afrique, écrit un analyste, sont passés de 30.000 hommes aux indépendances en 1960 à moins de 10.000 aujourd'hui, soit un coût de près de 800 millions d'euros par an, selon le rapport, ce qui n'est pas négligeable au vue de la crise économique frappant la France. »<sup>765</sup> Les accords militaires, avec des clauses souvent tenues secrètes inhérentes à la défense et à la sécurisation des régimes en place, comportaient des volets de coopération militaire allant des armements à la formation des militaires des nouveaux pays dotés de jeunes armées. Il faut souligner la tendance actuelle réclamant tant la révision que la fin des clauses secrètes.

Les bases militaires françaises en Afrique<sup>766</sup> permettent à la France de soutenir indirectement les régimes amis dont elle œuvre au maintien au pouvoir.<sup>767</sup> Est-ce un hasard si Gbagbo avait repris l'expression de Salvador Allende de « la guerre pour la seconde indépendance. »<sup>768</sup> Cette présence militaire s'enracine dans la présence coloniale. Ce n'est qu'en 1967 que la loi de 1900 créant l'armée coloniale est abrogée. Toutefois, cette abrogation n'a pas mis fin à la présence militaire française en Afrique.<sup>769</sup> « La France a été, précise cette source, la seule puissance coloniale européenne à maintenir des garnisons sur le sol des anciennes colonies. D'abord présentes dans une dizaine de pays, les bases permanentes, en principe liées à l'existence d'un accord de défense, voient leur implantation progressivement redéfinie et réduite. »<sup>770</sup> Les accords de défense implantent des bases militaires françaises en Côte d'Ivoire, en Centrafrique, finalement fermées en 1998, au Sénégal, à Djibouti, au Gabon, le dispositif Épervier au Tchad n'ayant pas le statut de base

<sup>764</sup> Raphaël Granvaud, *Que fait l'armée française en Afrique*, op.cit., p.30

<sup>765</sup> Adrien Hart, La France, « Gendarme de l'Afrique », Slate Afrique, <http://www.slateafrique.com>, visité le 4 septembre 2011

<sup>766</sup> Jean Ziegler, *Main basse sur l'Afrique, La recolonisation*, op.cit., p. 8

<sup>767</sup> Idem., p.8

<sup>768</sup> Idem., p.8

<sup>769</sup> Raphaël Granvaud, *Que fait l'armée française en Afrique?*, op.cit., p.37

<sup>770</sup> Ibid., p.38

permanente. Elles interviendront le plus souvent au secours des régimes en place comme en 1962 pour sauver le régime de Senghor au Sénégal. L'opération Kolwezi du nom d'une zone minière dans l'ex Zaïre fut une intervention spéciale à la demande du dictateur Mobutu pour sauver des Européens dans les mains des rebelles mais aussi pour venir au secours du régime. C'est en Centrafrique en 1979<sup>771</sup> que l'opération Barracuda met fin au régime de Bokassa dont le successeur, David Dacko, fut transporté à Bangui, la capitale centrafricaine, dans un avion de l'armée française pour être intronisé. Avant au Gabon, l'armée française s'était portée au secours du Président Léon Ba. Le Tchad d'Hissène Habré fut aidé en 1984 avant d'être à nouveau secouru par l'opération Épervier en 1986 pour contrer les troupes de Kadhafi.

S'agissant de l'accord franco-ivoirien, il arrange les deux pays, l'ancienne puissance coloniale trouvant une base stratégique stable, la Côte d'Ivoire se voyant bien sécurisée face à des pays comme la Guinée Conakry qui entretenait avec elle des relations exécrables. La motivation ivoirienne justifiant l'accord, au nom de la coopération militaire,<sup>772</sup> est clairement la défense et la sécurité du régime d'Houphouët-Boigny<sup>773</sup> mais aussi de la Côte d'Ivoire dans un environnement géopolitique souvent hostile.<sup>774</sup>

L'implication française dans la régulation du conflit militaire de 2002 comme force d'interposition donna aux contempteurs de la politique de Paris de réduire la crise multiforme du pays en conflit néocolonialiste<sup>775</sup> en dépit des responsabilités des acteurs politiques ivoiriens eux-mêmes notamment les promoteurs de l'ivoirité.

Alpha Blondy, le célèbre chanteur ivoirien bien connu, a consacré une chanson critique à l'endroit de l'armée française en Côte d'Ivoire mais bien avant la rébellion militaire. Cette chanson semblait viser la base militaire permanente.<sup>776</sup>

---

<sup>771</sup> Raphaeël Granvaud, *Que fait l'armée française en Afrique?*, op.cit., p.47

<sup>772</sup> Idem., p.32

<sup>773</sup> Idem., pp.45-52

<sup>774</sup> L'accord stipulant surtout que la France se porte au chevet de la Côte d'Ivoire en cas d'agression extérieure. Dans le bellicisme lié à la fracture idéologique de la guerre froide, cette présence dissuasive de la France servait de rempart aux velléités belliqueuses du marxiste Sékou Touré de la Guinée et d'autres menaces pouvant venir de pays voisins. L'idée de la sécurité nationale n'était nullement antinomique à celle du régime sur lequel la France a veillé jusqu'à la mort du « sage de l'Afrique », surnom d'Houphouët.

<sup>775</sup> Raphaeël Granvaud, *Que fait l'armée française en Afrique ?*, op.cit., p.281

<sup>776</sup> Alpha Blondy, dans la chanson intitulée « Armée française », Ce titre est extrait de l'album : *Yitzhak Rabin*, année de sortie, 1998, Label Polydor

La position actuelle de la France semble évoluer vers un changement notoire en matière de présence militaire. Comme l'écrit Adrien Hart, Paris compte ne garder que deux bases : « celle du Gabon située dans une région grande productrice de pétrole et à l'Est celle de Djibouti, emplacement stratégique entre Afrique et péninsule arabique. Mais les choses évoluent rapidement. Au Sénégal, la France restera présente avec un «*pôle opérationnel de coopération à vocation régionale*» avec environ 430 militaires stationnés au 31 juillet 2011 et 300 en 2014. L'armée française continuera d'utiliser l'aéroport et le port de la capitale sénégalaise, Dakar. Une présence rassurante pour les 25.000 Français, dont de nombreux binationaux, vivant au Sénégal. »<sup>777</sup>

Ces évolutions de la politique française dans le prisme de l'adaptation aux réalités interviennent au moment où le Royaume Uni tend vers le désengagement<sup>778</sup> tandis que les États-Unis renforcent leurs missions<sup>779</sup> sur le Continent. Il convient aussi de souligner l'offensive de charme chinoise en Afrique. Les récentes crises malienne et centrafricaine invitent à relativiser l'idée du désengagement français.

En somme, la présence française en Côte d'Ivoire fut souhaitée, demandée et clairement revendiquée par Félix Houphouët-Boigny. Cette trame relationnelle franco-ivoirienne fait partie des fondements de l'État ivoirien dans sa poétique de l'altérité postcoloniale. Fondements de l'État-nation dont l'étude qui suit permet de comprendre au mieux la pluralité des enjeux.

---

(Armée Française allez-vous en !  
 Allez-vous en de chez nous  
 Nous ne voulons plus d'indépendance  
 Sous haute surveillance  
 Armée Française allez-vous en !  
 Allez-vous en de chez nous  
 Nous ne voulons plus d'indépendance  
 Sous haute surveillance...  
 Nous sommes des États indépendants et souverains  
 Votre présence militaire entame notre souveraineté  
 Confisque notre intégrité  
 Bafoue notre dignité  
 Et ça, ça ne peut plus durer  
 Alors allez-vous en !  
 En Côte d'Ivoire, nous ne voulons plus de vous  
 Au Sénégal, nous ne voulons plus de vous  
 Au Gabon, nous ne voulons plus de vous  
 En Centrafrique, nous ne voulons plus de vous  
 A Djibouti, nous ne voulons plus de vous  
 A Ndjamena, nous ne voulons plus de vous).  
<sup>777</sup> Adrien Hart, *La France, gendarme de l'Afrique*, article cité  
<sup>778</sup> Idem  
<sup>779</sup> Idem

## CHAPITRE II : Les Fondements de l'État-nation ivoirien

Comprendre les fondements de l'État-nation ivoirien, c'est aussi cerner les contours sémantiques et les théories liées au concept d'État-nation. L'État-nation comme choix postcolonial s'avère être également une négation de la mystique unioniste et panafricaine à travers le micro-étatisme.<sup>780</sup> Dans sa somme magistrale sur l'État, Pierre Bourdieu utilise la métaphore du « législateur artiste »<sup>781</sup> qu'il emprunte chez Kantorowicz. L'État-nation est selon lui une création juridique. Un travail d'abord de législateur. Le législateur est comparé à l'artiste capable de faire quelque chose à partir de rien. S'efforçant d'imiter la nature grâce à leur génie propre et à leur inspiration, le juriste et l'artiste ont des fonctions comparables<sup>782</sup> même si « la différence entre eux, écrit Bourdieu, est que le législateur tire sa force de l'inspiration divine et crée des jugements et des techniques juridiques à partir de rien ; mais pour le faire, il agit *ex officio* et pas seulement *ex ingenio*. Le juriste est un professionnel officiellement mandaté pour créer *ex officio* des fictions officielles. »<sup>783</sup> Prenant ses distances avec la métaphore, Bourdieu se fait plus explicite quand il écrit : « Les juristes font l'État-nation ; c'est vite dit : ils font un État qu'ils chargent de faire la nation. »<sup>784</sup> Le sociologue dresse un parallèle avec le modèle allemand où il y a d'abord la langue, la culture, la nation avant l'État. C'est pourquoi dans ce modèle

---

<sup>780</sup> Nsame Mbongo, *Choc des civilisations ou recompositions des peuples*, op.cit., p.122

<sup>781</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, op.cit., p.94

<sup>782</sup> Idem., p.95

<sup>783</sup> Idem., p.95

<sup>784</sup> Idem., pp. 546-547

allemand « l'État exprime la nation. »<sup>785</sup>L'histoire de l'État-nation ivoirien est donc à mettre en perspective avec les théories de l'État-nation en Afrique (section1) avant d'interroger la problématique de la réussite et de l'échec des modèles importés dans la confrontation entre l'endogène et l'exogène quand la synthèse n'est pas évidente (section 2). Approche préalable qui rendra plus facile la compréhension des faiblesses structurelles de l'État-nation ivoirien, faiblesses entrant dans le cadre étiologique de la crise politico-militaire (section 3).

### **Section 1 : Théories et faiblesses de l'État-Nation en Afrique**

La formation de l'État postcolonial est à lire dans une double dynamique de rupture et de continuité structurelle dont les conséquences sur la nature de ce produit seront son caractère hybride et son inachèvement. L'État n'a pourtant pas été ce Léviathan de toujours. Il a inspiré et impulsé maints cycles de développement et de progrès sous l'éclairage d'Hommes d'État visionnaires et humanistes. Les théories de l'État (paragraphe 1) permettent de comprendre la variété des idées et des conceptions mais surtout des modèles. Préalable avant de visiter en profondeur le couple État-nation et ses modèles ; l'État étant au service de la construction nationale (paragraphe 2).

#### ***Paragraphe 1 : Les théories de l'État***

La double théorie de l'État comme institution indépendante de la société civile et aussi affranchie de la bourgeoisie d'un côté et de l'État comme instrument au service de la classe bourgeoise dominatrice de l'autre est de plus en plus réduite à la seconde acception, c'est-à-dire l'État accusé de n'être qu'un instrument servile.<sup>786</sup> Les différentes définitions de l'État mais surtout les théories qui le saisissent (A) balisent le champ à la compréhension de l'État postcolonial comme modèle occidental importé en prise avec la donne endogène (B).

#### **A. Définitions et théories de l'État**

Nous tenterons ici de définir l'État et de passer en revue certaines des théories en cours le concernant. S'interroger qu'est-ce que l'État (1) n'est pas vain sur les plans épistémologique, heuristique et pratique. L'interrogation s'articule surtout avec les

<sup>785</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, op.cit., p.547

<sup>786</sup> Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'État*, op.cit., p.26

théories de l'État (2). Il convient également d'analyser l'État wébérien(3).<sup>787</sup> Les conceptions françaises de l'État et de sa souveraineté méritent d'être étudiées en raison de l'influence qu'elles exercent sur l'Afrique francophone dont la Côte d'Ivoire (4). Le développement de ces quatre points complémentaires vise la revisite, l'interrogation voire la déconstruction de la figure étatique dans son histoire longue, faite aussi de recompositions. Il permet également d'appréhender l'État comme acteur majeur.

### *1. Qu'est-ce que l'État ?*

L'État n'a pas de définition unique et univoque mais il porte et comporte des éléments constitutifs de son fondement qui sont le plus souvent partagés. Son incarnation dans des institutions et son identification, quoique relative, le plus souvent aux détenteurs du pouvoir, le rendent plus matériel, physique que la nation, beaucoup plus dans les consciences, les imaginaires partagés. L'État est saisi ici sous la loi du triptyque classique(a) avec ce que cela offre de rappel sur les conditions historiques de l'apparition de la notion de sa modernité(b). Processus consubstantiel avec la conception et la pratique du pouvoir de plus en plus dépersonnalisé (c).

#### *a. L'État et le triptyque classique*

Maurice Duverger utilise la métaphore de Janus, le Dieu à double face, pour qualifier l'État. Janus à deux visages, il est instrument de domination au service d'une classe au détriment des dominés tout en étant un moyen d'assurer l'ordre social, l'intégration au nom du bien commun.<sup>788</sup> C'est donc dire toute la complexité de l'État.

Si le terme existait avant sa conception moderne, issu du latin *status* et désignant originellement des personnes ayant la même condition sociale<sup>789</sup>, il a connu des évolutions majeures aux plans sémantique, caractéristique et institutionnel. Philippe Braud définit l'État comme société juridiquement organisée<sup>790</sup>. Un autre auteur intègre le triptyque classique. « L'État, écrit Renaud Denoix de Saint Marc, peut être défini, d'un point de vue institutionnel, comme l'autorité souveraine qui exerce son

<sup>787</sup> Nous consacrons un point aux conceptions wébériennes de l'État en raison de ses traits essentiels tant en Afrique que comme marque universelle, tout État aspirant et tenant à se faire respecter, obéir ou craindre en dépit de la multiplicité des ressorts wébériens.

<sup>788</sup> Maurice Duverger, *Introduction à la science politique*, Gallimard, 1964, p.22

<sup>789</sup> Philippe Braud, *Penser l'ÉTAT*, Éditions du Seuil, 1997 et Mars 2004, p.8

<sup>790</sup> Idem., p. 21

pouvoir sur la population habitant un territoire déterminé et qui, à cette fin, est dotée d'une organisation permanente. »<sup>791</sup> L'on constate les trois éléments constitutifs combinés pour donner la structure et le fondement de l'État comme produit du génie humain et des luttes historiques qui en déterminèrent les évolutions et les formes multiples.

Comme l'on peut le constater, cette définition rend la question territoriale indispensable à l'expression, l'affirmation et l'exercice de la volonté souveraine de l'État ainsi que l'existence obligatoire d'une population qui reconnaît le pouvoir coercitif de cet État, ce qui, du coup, crédibilise et renforce l'État dans ses relations diplomatiques et internationales au nom de l'extension par des moyens pacifiques de son espace vital<sup>792</sup>. L'on sait que l'État dépasse au sens géopolitique le cadre de ses frontières territoriales reconnues. Pour les auteurs du *Lexique de science politique*, « aucun État n'existe sans une base territoriale. Un gouvernement en exil, même reconnu par les États amis, ne peut pas revendiquer la qualité d'État. La présence d'une population est une condition de l'existence d'un État : il n'y a pas d'État sans population d'êtres humains. Ceux-ci en étaient autrefois sujets ; ils en sont aujourd'hui les citoyens et, à ce titre, participent à la désignation des gouvernants. »<sup>793</sup> Et bien qu'au service de la population au nom de la nécessité sécuritaire, de l'ordre et de l'intérêt général, il est de plus en plus dissocié de la société civile (ensemble des individus, des communautés et des groupes privés)<sup>794</sup>, dont l'apparition de la notion remonte au XVIII<sup>e</sup> siècle.<sup>795</sup>

Georges Burdeau souligne globalement deux formes d'État, à savoir la forme de l'État au point de vue politique (État libéral, État socialiste) et la forme étatique au point de vue juridique (État unitaire, État fédéral).<sup>796</sup> Aussi, le doyen insiste sur la distinction entre la forme de l'État et celle du gouvernement. « La forme de l'État vise la consistance du pouvoir dont l'État est le titulaire ; la forme du gouvernement, au contraire, est déterminée par la manière dont sont désignés les agents d'exercice de

<sup>791</sup> Renaud Denoix de Saint Marc, *L'ÉTAT*, Puf, 2005, p.3

<sup>792</sup> L'espace vital, terme devenu central dans la géographie politique tout comme celui d'espace politique, est historique associée à la géopolitique allemande et plus précisément à Friedrich Ratzel (fin du XIX<sup>e</sup> siècle). En allemand (lebensraum), il fut utilisé et galvaudé par l'expansionnisme belliqueux des nazis. (Voir *Lexique de science politique*, sous la dir. de Olivier Nay, Dalloz, 2008)

<sup>793</sup> Ibidem, p.3

<sup>794</sup> *Lexique de science politique*, sous la dir. de NAY Olivier, Dalloz, 2008 p.185

<sup>795</sup> Philippe Braud, *Penser l'ÉTAT*, op.cit., p.19

<sup>796</sup> Georges Burdeau, *Droit et institutions politiques*, op.cit., pp.46-47

ce pouvoir, et par la façon dont il est mis en œuvre. »<sup>797</sup> S'il précise que la forme de l'État peut dans une certaine mesure influencer sur la nature du gouvernement, il ajoute justement que deux États différents dans leur forme, peuvent avoir des formes de gouvernements semblables ou inversement, c'est-à-dire des États de nature semblable ayant des formes gouvernementales différentes. La France avant 1940 et l'Italie (deux États unitaires) n'avaient-elles pas des formes de gouvernements différents, la France gouvernée par un régime parlementaire et l'Italie par des méthodes dictatoriales.<sup>798</sup>

Dans son livre classique *Théorie pure du droit*, Hans Kelsen définit l'État en insistant sur la dimension temporelle. A la théorie des trois éléments constitutifs de l'État, il innove justement avec le caractère temporel de l'État tout en le coulant dans le droit international : « Ainsi, l'État dont les éléments essentiels sont le peuple, le territoire et le pouvoir, se définit comme un ordre juridique relativement centralisé, limité dans son domaine de validité spatial et temporel, soumis immédiatement au droit international, et efficace dans l'ensemble et généralement. »<sup>799</sup> Citant les trois fonctions essentielles de l'État en cours dans la théorie traditionnelle, (législation, administration (gouvernement y compris), et juridiction), Kelsen définit la fonction étatique de manière puritaine au sens juridique. Dans cette optique kelsenienne, une fonction n'est qualifiée et reconnue comme fonction de l'État que si elle « est prévue et réglée dans l'ordre juridique, c'est-à-dire si elle constitue une fonction juridique, en un sens étroit ou en un sens plus large du terme. »<sup>800</sup>, dans la mesure où l'État est la personnification de cet ordre juridique. Une autre dimension nous semble importante dans la définition de l'État. C'est bien celle de la reconnaissance internationale, avec le triomphe du droit international et de l'importance de l'ONU comme cadre institutionnel majeur de la communauté internationale.

#### *b. Conditions historiques de l'apparition de la notion moderne de l'État*

Selon Olivier Nay, c'est après le crépuscule de la féodalité vassalique au XIVE siècle et le passage de la monarchie « tempérée » à la monarchie « absolue » dans des pays tels l'Espagne et l'Angleterre à la fin du XVIe siècle et en France au XVIIe siècle, qu'apparaît un nouveau système de domination à caractère institutionnel que l'on

<sup>797</sup> Georges Burdeau, *Droit et institutions politiques*, op.cit., p.46

<sup>798</sup> Idem., p.46

<sup>799</sup> Hans Kelsen, *Théorie pure du droit*, Dalloz, Paris, 1962, p.383

<sup>800</sup> Idem., p.386

appelle l'État.<sup>801</sup> Dans ce mouvement, la distinction entre le roi et la couronne contribuera à assoir l'idée d'État avec l'analyse et la conception de l'institution monarchique dans sa permanence temporelle, sa durabilité et sa continuité au-delà de la personne du roi auquel on l'identifiait exclusivement auparavant. Il faudra néanmoins « attendre le XVe siècle pour que la notion d'État (status), entendue comme une puissance publique et impersonnelle, fasse son apparition dans le discours des légistes. »<sup>802</sup> Cette innovation ne s'est évidemment pas faite de manière brutale ni linéaire mais suivant une dynamique sociétale longue. « L'idée d'État est rendue possible parce que la monarchie, après plusieurs siècles d'institutionnalisation, ne peut plus apparaître simplement comme le pouvoir d'un homme : elle est devenue dans les faits un ordre de pouvoir réglé par des lois et encadré par des structures qui résistent au temps. La naissance de l'État monarchique apparaît, à cet égard, comme le fruit d'un triple processus de dépersonnalisation, de rationalisation et de sacralisation du pouvoir. »<sup>803</sup>

### *c. La dépersonnalisation du pouvoir*

Tout d'abord il faut s'empresse de souligner la différence entre l'État et le pouvoir même si au départ ce ne fut pas évident.<sup>804</sup> En effet, dans le souci de rendre le Pouvoir avec ses prérogatives propres indépendant des personnalités gouvernantes chargées de sa mise en œuvre, l'État fut inventé comme support. « L'État, écrit Burdeau, est le titulaire abstrait et permanent du Pouvoir dont les gouvernants ne sont que des agents d'exercice essentiellement passagers. »<sup>805</sup> Des trois processus évoqués par le professeur Nay plus haut, celui qui nous semble le plus important, en raison de son caractère structurant sur la distinction du pouvoir institutionnalisé et de celui qui l'exerce temporellement, est bien le processus de dépersonnalisation.<sup>806</sup> Cette dépersonnalisation ne soumet-elle pas le roi lui-même aux usages de plus en plus ancrés ? « La formation de l'État monarchique est tout d'abord l'histoire d'une lente

---

<sup>801</sup> Olivier Nay, *Histoire des idées politiques*, Editions Dalloz, Paris, Armand COLIN, Paris, 2004, p.142

<sup>802</sup> Idem., p.143

<sup>803</sup> Idem., pp.143-144

<sup>804</sup> Georges Burdeau, *Droit et institutions politiques*, op.cit., p.12

<sup>805</sup> Idem., p.13

<sup>806</sup> Ce choix qui peut paraître arbitraire ne signifie guère que les deux autres processus, à savoir la rationalisation et la sacralisation ne sont pas significatifs. Il nous semble cependant qu'il est de l'ordre naturel des choses et de la nature de l'égoïsme des intérêts humains de tirer tous les avantages de la sacralisation du pouvoir qu'il détient, pratique qui continue de nos jours. Aussi la rationalisation nous semble être au service, sinon dans la droite ligne de la dépersonnalisation du pouvoir afin de mieux circonscrire les pouvoirs du roi, du président et de rendre la société gardienne de sa permanence au-delà des successions sur le trône.

dépersonnalisation du gouvernement royal. Ce processus est le plus immédiatement visible dans le domaine symbolique...Le roi perd progressivement la liberté de modifier comme il l'entend les usages monarchiques. Il est identifié aux règles codifiées et aux symboles de la monarchie plus qu'à son histoire personnelle. »<sup>807</sup>

Nous pensons que cette dépersonnalisation, sans priver le roi de tous ses attributs et prérogatives, ne constitue pas moins le début d'un processus démocratique au sens où le roi même se soumet aux usages en cours qui le précèdent et lui survivront.

## 2. *Théories de l'État*

L'histoire de l'État aura produit de multiples théories, lesquelles ne furent jamais figées, confrontées au temps et à d'autres théories. Processus long jusqu'à la distinction entre l'État et ses représentants : « La notion de personnalité morale est au cœur de la théorie juridique de l'État. Elle conduit à distinguer une entité abstraite : l'État, la République, la Couronne, etc., et des individus qui la représentent. »<sup>808</sup> De l'État monarchique à la question de la souveraineté chez Bodin, Hobbes et Rousseau, la théorie de l'État est fertile et l'acception wébérienne offre des spécificités propres aussi. L'État monarchique constitue la première forme affinée au sens d'architecture institutionnelle de l'idée d'État moderne. La concentration de l'essentiel du pouvoir dans les mains du roi, les frontières de plus en plus définies du royaume sur lequel s'exerce son pouvoir, le cérémonial monarchique et son arsenal juridique et légal de plus en plus codifié font du pouvoir monarchique un lieu de convergence d'innovation, de fixation et de clarification. L'État monarchique est donc un temps d'enrichissement et d'innovation symbolique et rituelle. D'où l'idée très significative des deux corps du roi<sup>809</sup> qui n'en dit pas moins sur la permanence du trône, sa continuité après la mort physique du roi, son corps immortel, symbolisant la

<sup>807</sup> Olivier Nay, *Histoire des idées politiques*, op.cit., p.144

<sup>808</sup> Philippe Braud, *Penser l'ÉTAT.*, op.cit., p.28

<sup>809</sup> Ernst Kantorowicz, *Les deux corps du roi- Essai sur la théologie politique du moyen âge*, Gallimard, broché, 1989. Ce livre est devenu un classique. La notion des deux corps du roi a eu un écho planétaire, académique dans la mesure où l'institutionnalisation, les usages, les coutumes et symboles liés à la monarchie, la couronne et les autres formes de régime politique partagent le paradoxe de la dissociation et de l'incarnation. Autant, il faut dissocier le roi de la couronne, distinguer le corps mortel du roi de son corps immortel, autant tout détenteur de pouvoir incarne, en quelque, sorte les symboles qui lui survivront. C'est donc dire que cette distinction est loin d'être nette et ne saurait être conçue en termes fractionnels mais de complexité. Le roi n'est-il pas en même temps les deux corps dont il partage le second avec son successeur qui, comme dans une course de relais, transmettra le même corps symbolique immortel à son successeur. Idée d'héritage, de présent et de continuité, les deux corps du roi est une esthétique conceptuelle de la dialectique de l'unité plurielle de l'Être.

communauté politique, lui survit à travers la continuité de la couronne. « Parce qu'il est naturellement un homme mortel, le roi souffre, doute, se trompe parfois : il n'est ni infailible, ni intouchable, et en aucune manière l'ombre de Dieu sur Terre comme le souverain peut l'être en régime théocratique. Mais dans ce corps mortel du roi vient se loger le corps immortel du royaume que le roi transmet à son successeur. »<sup>810</sup>

Dans la culture africaine, même si cet imaginaire est de plus en plus fragilisé par l'islamisation et la culture rationnelle, les deux corps de l'ancêtre était une croyance partagée au sens où l'ancêtre continuait à être parmi les vivants. Le célèbre poème du sénégalais Birago Diop intitulé « Souffles » dont l'extrait est bien connu des écoliers et étudiants d'Afrique noire rend bien cette réalité ancrée dans les consciences.<sup>811</sup>

Si le poète et conteur sénégalais ne parle pas du roi, il est clair que cette dualité (physique et métaphysique), en d'autres termes « l'ancêtre est mort, vive l'ancêtre ! » comme « le roi est mort, vive le roi ! » évoque le partage de la continuité de l'Histoire en tant qu'œuvre humaine partagée survivant aux personnes physiques mortelles. La continuité et la permanence de la couronne après la mort du roi témoignent également du fait que la communauté lui survit. D'où la problématique de la source de la souveraineté. Dans la philosophie politique, le grand théoricien de la souveraineté fut sans conteste Jean Bodin (1530-1596). En effet, Bodin fait même de la souveraineté un attribut essentiel de l'État. Il fut sans doute influencé par le contexte historique de son époque marquée par les guerres de religion.

D'autres théories de l'État sont développées par des auteurs tels Machiavel, Thomas Hobbes, adeptes de l'État réaliste et fort. Rousseau et Locke développent une conception contractuelle de l'État quand l'État hégélien s'inscrit dans le mouvement dialectique de la raison en tant qu'il est la réalisation de l'Idée dans la société des hommes. L'État est donc d'émanation rationnelle même si dans le mouvement de l'Esprit tel que le décrit Hegel dans ses trois moments, il vient après la famille et la

---

<sup>810</sup> Patrick Boucheron, « Les deux corps du roi » d'Ernst Kantorowicz, *Revue L'Histoire*, numéro 315, 12/2006

<sup>811</sup> « Écoute plus souvent/Les choses que les êtres/La voix du feu s'entend/Entends la voix de l'eau/Écoute dans le vent/Le buisson en sanglot /C'est le souffle des ancêtres/Ceux qui sont morts ne sont jamais partis/Ils sont dans l'ombre qui s'éclaire/Et dans l'ombre qui s'épaissit/Les morts ne sont pas sous la terre/Ils sont dans l'arbre qui frémit/Ils sont dans le bois qui gémit/Ils sont dans l'eau qui coule/Ils sont dans la case, ils sont dans la foule/Les morts ne sont pas morts. », Birago Diop, *Souffles*, dans « *Leurres et lueurs* », Éditions Présence Africaine, Paris, 1960

société civile car « c'est seulement dans l'État que l'homme a une existence conforme à la Raison »<sup>812</sup>, écrit Hegel. C'est dans l'État que l'individu s'objective<sup>813</sup> en tant que l'État. Plutôt que de brimer la liberté, l'État brime en réalité l'anarchie et permet à l'individu subjectif de se réaliser objectivement en participant à la vie étatique, à l'élaboration des lois. L'État concilie le vouloir subjectif de l'individu et le vouloir objectif ou volonté générale, ajoute Hegel.<sup>814</sup>

Quant au marxisme, il prône la destruction et la fin de l'État, jugé comme étant un outil de domination aux mains de la bourgeoisie donc d'aliénation pour les prolétaires. L'approche marxiste intègre néanmoins l'idée de l'État transitoire.<sup>815</sup> « C'est pourquoi, écrit Jean-Luc Chabot, contrairement aux thèses anarchistes, l'État ne disparaît pas après la Révolution. L'État prolétarien de la période de la dictature du prolétariat a pour objet l'élimination des aliénations. Lorsque ce but sera atteint, il s'éteindra de lui-même (dépérissement) pour laisser place à la société communiste sans classes. »<sup>816</sup> Cette vision marxiste de l'État est celle de « la critique de l'aliénation politique »<sup>817</sup>; incarnée et portée par l'État.

On soulignera également l'opposition classique entre Durkheim et Marx. Pour le premier, le développement de la société accompagne celui de l'État<sup>818</sup> dont les fonctions se multiplient en fonction de la division sociale du travail dont l'État tire son origine.<sup>819</sup> Durkheim, comparant l'État à un organisme biologique écrit que les règles administratives « réglementent la façon dont fonctionne le système cérébro-spinal de l'organisme social. »<sup>820</sup> L'éminent sociologue pense, contrairement à Marx, que « plus l'État est fort, plus l'individu est respecté. »<sup>821</sup> Les deux auteurs reconnaissent néanmoins la pluralité des trajectoires et des spécificités liées au phénomène d'État mais leur opposition se situe au niveau du rapport de l'individu à l'État, Marx critiquant l'État comme outil d'aliénation de l'individu et servant les intérêts de la bourgeoisie et appelle à sa fin quand Durkheim insiste sur sa nécessité.

---

<sup>812</sup> Hegel, *La raison dans l'Histoire*, op.cit., p. 136

<sup>813</sup> Idem., p. 136

<sup>814</sup> Idem., p. 136

<sup>815</sup> Jean-Luc Chabot, *Histoire de la pensée politique, fin XVIIIe siècle- début XXIe siècle*, op.cit., p.166

<sup>816</sup> Idem., p.166

<sup>817</sup> Idem., p.166

<sup>818</sup> Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'État*, op.cit., p.28

<sup>819</sup> Idem., p.30

<sup>820</sup> Idem., p.31

<sup>821</sup> Emile Durkheim, dans « Leçons de sociologie », p.77 cité par Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'État*, op.cit., p.33

C'est à Max Wéber qu'on doit néanmoins une conception monopolistique de la violence jugée légitime dans l'ordre social. Monopole revenant à l'État et à lui seul pour être justement légitimé.

### 3.L'État wébérien

Pour Philippe Braud, il existe trois grandes approches de l'État en science politique, à savoir, l'approche théorique et conceptuelle afin de dégager les critères de l'État idéal- type, l'approche historique pour voir les conditions de l'apparition de l'État moderne ainsi que sa richesse pratique et expérimentale selon les pays, les continents et enfin l'approche sociologique permettant d'étudier les réalités concrètes auxquelles renvoie le concept.<sup>822</sup> Et dans son exemple d'idéal- type étatique, il fait largement référence au modèle de Max Wéber (1864-1920).

L'État wébérien est un État fort qui se donne les moyens de se faire respecter et imposer sa volonté même par la violence dont il revendique par ailleurs la légitimité et le monopole. Mais ce n'est pas par coquetterie mais par nécessité que l'entreprise à caractère institutionnel<sup>823</sup>(tel que le théoricien allemand définit l'État) utilise la contrainte physique ou la violence. Si Wéber n'a pas trouvé dans les fins poursuivies par les différents États l'élément de convergence idéal-typique, comme le souligne le professeur Braud, il pense l'avoir trouvé à travers la violence comme moyen commun aux États, d'où la centralité de ce critère dans son idéal- type étatique. Le recours à la violence n'est néanmoins pas l'unique moyen d'action des gouvernants pour imposer leur volonté et « cette observation est importante parce qu'elle anticipe certaines interprétations erronées de la pensée wébérienne. Il admet, au contraire, que les dirigeants se sont servis ou se servent couramment de toutes les méthodes concevables susceptibles de servir leurs buts. Néanmoins, la violence constitue pour eux le moyen spécifique car, dans une société organisée en État, aucun autre groupement n'a le droit d'en user sans y être autorisé par lui. »<sup>824</sup>

C'est donc dans la situation d'impossibilité de faire respecter sa volonté, d'asseoir sa domination, de faire appliquer les lois et les règlements dans la cité des hommes par des moyens pacifiques que l'État fait appel à la violence comme l'*ultima ratio*,

<sup>822</sup> Philippe Béraud, *Penser l'ÉTAT*, op.cit., p.14

<sup>823</sup> Max Weber, *Economie et Société*, trad., Paris, Plon, 1971, p.57

<sup>824</sup> Philippe Braud, *Penser l'ÉTAT*, op.cit., p.51

autrement le dernier recours.<sup>825</sup> Montesquieu n'écrivait-il pas, dans sa vision du pouvoir et de la puissance de la monarchie : « il y a des cas où la puissance doit agir dans toute son étendue : il y en a où elle doit agir par ses limites. Le sublime de l'administration est de bien connaître quelle est la partie du pouvoir, grande ou petite, que l'on doit employer dans les diverses circonstances.»<sup>826</sup> Ce n'est d'ailleurs pas par hasard si Weber,<sup>827</sup> même accordant une importance toute particulière à la place indispensable de la bureaucratie étatique pour mieux contrôler les maillages de la société et imposer sa volonté et sa domination, ne s'est pas borné, dans ses modes de domination, à la seule charge violente.<sup>828</sup>

Il est important d'en dire également sur le rapport de l'État à la souveraineté en France. Analyse d'autant utile qu'elle permet de mieux comprendre l'expérience étatique en Côte d'Ivoire en raison de la part d'inspiration française dans le modèle étatique ivoirien.

#### *4. Les conceptions françaises de l'État et de sa souveraineté*

Bodin est considéré comme le grand théoricien de la souveraineté. Après lui, la notion de souveraineté connaîtra une dynamique académique et un succès politique en France quoique critiquée en Allemagne comme nous le verrons plus loin. A propos de l'État-nation ou du rapport de l'État au droit, il existe des différences doctrinales entre l'Allemagne et la France. Si un consensus relatif existe aujourd'hui, à des différences près, sur les trois éléments classiques constitutifs de l'État, celui-ci, en ce qui concerne la relation avec le territoire, n'a pourtant pas de droit de *dominium* mais bien d'*imperium*, au sens que l'État n'a pas sur son sol une propriété mais seulement une puissance de domination qualifiée de souveraineté territoriale<sup>829</sup>. L'unanimité est

<sup>825</sup> Philippe Braud, *Penser l'ÉTAT*, op.cit., p.51

<sup>826</sup> Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, Chapitre XXV, Flammarion, 2008, p. 303

<sup>827</sup> Dans une perspective d'analyse conceptuelle ou paradigmatique, il nous semble au regard de l'exégèse de la pensée wébérienne que l'État post colonial en Afrique noire française et même ailleurs sur le continent a très souvent abusé de la doctrine de l'auteur d'*Économie et Société* dans la mesure où la force brute et brutale a très souvent été convoquée et souvent pas en tant qu'*ultima ratio*. Les débats récents autour de l'État de droit prouvent suffisamment que l'ordre démocratique, même dans sa trajectoire de plus en plus structurante des sociétés africaines, n'a pas encore réussi dans beaucoup de pays, et surtout pas en Côte d'Ivoire, notre cas d'étude, à alléger l'État wébérien avec le recours aux ressources politiques censées reporter ou suppléer à l'appel à la contrainte.

<sup>828</sup> Laquelle violence est rendue plus pédagogique avec l'acception légale-rationnelle dans la mesure où les populations finissent de plus en plus par adopter et accepter l'application des lois sans contraintes. A ce mode de domination, il ajoute le traditionnel et le charismatique, le premier renvoyant aux coutumes, aux traditions morales, le dernier au *modus operandi* de maints grands hommes de l'Histoire, des grands hommes politiques aux prophètes. Norbert Elias s'inspire de Weber pour développer la collecte des impôts comme autre monopole étatique.

<sup>829</sup> Raymond Carre de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'État*, Dalloz, 2004, p.3

loin d'être acquise concernant la question de la souveraineté étatique. Même s'agissant des critères permettant de déterminer la qualité d'État, les débats doctrinaux sont également importants.

Ainsi, résumant la conception de Jellinek, Carré de Malberg<sup>830</sup> souligne l'importance chez ce dernier des deux critères, à savoir la nécessité pour l'État d'un organe suprême propre au sens organisationnel qui ne saurait se confondre avec celui d'un autre État ainsi que la nécessité du pouvoir d'auto-organisation de l'État pour remplir ses trois fonctions essentielles constituant sa puissance, c'est-à-dire les pouvoirs d'administration, de législation et de justice.<sup>831</sup>

Malberg ne se contente pourtant pas, au-delà des deux critères distinctifs de l'État chez Jellinek, des trois fonctions classiques auxquelles il ajoute pertinemment celle de culture. La fonction de culture ou d'éducation, essentielle à ses yeux, incombe à la puissance étatique.

S'agissant de la personnalité de l'État, cette notion contient une forte charge symbolique renvoyant à la fois à la nation mais également à la souveraineté résidant en la nation. Mais pourquoi cette notion d'État-personne ? Que sous-tend-elle et qu'est ce qui la fonde ? A ces interrogations, Malberg explique que « ce qui est personnifié dans l'État, ce n'est point la collectivité d'hommes qu'il renferme, mais c'est l'*établissement* étatique lui-même. Ainsi la personne étatique est située complètement en dehors des membres humains de l'État, c'est-à-dire non seulement en dehors de ces membres pris individuellement, mais encore en dehors de leur ensemble total et indivisé. »<sup>832</sup>

Rejoignant ainsi Duguit, Malberg lie la double incarnation de la souveraineté par l'État et la nation à la condition que les deux forment une seule et même chose. Conception qui renvoie à la théorie de l'État-nation dans la doctrine française. Dans le cas contraire où l'État et la nation ne coïncident pas, Malberg exclue clairement la possibilité de la souveraineté étatique et souveraineté nationale en même temps.<sup>833</sup> De même en France, l'histoire de la souveraineté et des enjeux qui lui sont liés ne peut

---

<sup>830</sup> Raymond Carre de Malberg est qualifié de « plus grand publiciste français » par le professeur Michel Troper, in *Ecrire une Constitution*, Didier Maus, Jean-Louis Halpérin, Bastien François, Michel Troper, avec Emmanuel Laurentin et Antoine Lachang, Revue française de droit constitutionnel, numéro 79, PUF, 2009, p.560

<sup>831</sup> Raymond Carre de Malberg, *Contribution à la théorie générale de l'État*, op.cit., pp.164-165

<sup>832</sup> Idem., pp.11-12

<sup>833</sup> Idem, p.13

faire l'économie du tournant révolutionnaire. À la prise de la Bastille et le cri « vive la nation », devait suivre logiquement une devise donnant la préséance à la nation dans la déclinaison du triptyque « La Nation, La Loi, Le Roi ».

L'État va revêtir plusieurs formes au-delà de la France. Multiple, la trajectoire étatique, riche son histoire. De l'État producteur de la nation en passant par l'État hygiéniste, l'État centralisateur, l'État décentralisateur ou encore l'État (biopolitique) cherchant à connaître la société à travers les statistiques et les données chiffrées, placé dans le vaste cadre de l'État instituteur du social, Pierre Rosanvallon<sup>834</sup> analyse les formes de l'État démocratique. Il n'occulte point celles de l'État-providence tout comme l'État régulateur qui, connu pour l'impulsion ou la planification ou encore sous sa forme keynésienne. La trajectoire étatique est loin d'avoir épuisé sa propre Histoire, non pas en termes de passé mais de potentiel évolutif.

Quant à l'État en « postcolonie »<sup>835</sup>, il est difficile d'inscrire ses expériences dans un cadre unique en dépit des traits communs. Chaque pays a produit une expérience particulière en fonction de ses réalités propres, de ses dirigeants et des enjeux locaux et internationaux.

### **B.L'État postcolonial ou le modèle importé<sup>836</sup>**

L'État postcolonial dans son contexte historique (1) ainsi que la théorie de la greffe (2) ici étudiés baliseront le terrain à l'analyse du rapport d'Houphouët à l'importation

<sup>834</sup> Pierre Rosanvallon, *l'État en France de 1789 à nos jours*, Éditions du Seuil, 1990, p.100

<sup>835</sup> Achille Mbembe, *De la postcolonie, Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, 2000

<sup>836</sup> Le concept d'État importé ne force-t-il pas trop le trait ? Nous l'utilisons parce qu'il s'est imposé comme faisant partie de la grammaire générale des modèles importés post coloniaux.

Il a été critiqué pour être dans la continuation de la caricature européocentriste. Luc SINDJOUN, dans son livre « *L'État ailleurs, Entre noyau dur et case vide* », Éditions Économica, 2002, critique justement la notion d'État importé, p.2. L'État ailleurs postule un État avec ses traits et ses fondements réels qu'il ne faut ni tropicaliser ni caricaturer. Il est réel quoique différent et en dépit des emprunts et des influences sans « absolutiser » le rôle des acteurs locaux en raison de la limitation du champ des possibles du fait de l'importation du modèle occidental.

Par conséquent, tout en reconnaissant les indiscutables traits importés dans le modèle étatique ivoirien, traits souvent structurels, nous sommes proches du paradigme de Luc Sindjoun, à savoir saisir l'État dans sa dialectique entre l'importé et le local mais tout en reconnaissant sa nature propre, sa « statolité » sans tomber dans sa caricature. Cet État peut avoir ses particularités mais il n'en demeure pas moins un État. C'est pourquoi, outre l'usage de l'expression « importé », nous préférons celle de l'État ivoirien ou l'État en Côte d'Ivoire qui comporte évidemment des traits propres venus tant de l'imaginaire local que du génie de ceux qui l'ont bâti et incarné, surtout Houphouët-Boigny, connu pour son rapport pragmatique au modèle français et riche de son expérience acquise avec sa participation à différents gouvernements français de la IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> Républiques françaises tout en restant, une fois devenu Président de la Côte d'Ivoire, attaché aux traditions africaines, surtout celles des baoulés, son ethnie. Houphouët incarnait mieux, selon nous, la conception et la pratique de cet « État ailleurs » cher au Professeur Luc Sindjoun qui refuse les caricatures dont est souvent l'objet l'État en Afrique.

Cette épistémologie qui a inspiré les importateurs de modèles a laissé également un héritage où l'idée et la praxis forment un tout combiné avec la teneur des spécificités nationales.

### *1.L'État postcolonial dans son contexte historique*

L'État importé entre dans le cadre global diffusionniste comme donne néocolonialiste (a). En cela, il s'offre comme un effet de contagion (b) et ne symbolise pas moins un déficit d'imagination politique chez les jeunes États indépendants en dépit de la part d'originalité locale(c).

#### *a.L'État importé dans la donne globale néocolonialiste*

L'importation et sa grève institutionnelle ou encore « le placage d'institutions transposées de l'Europe »<sup>837</sup> se sont largement inspirés de la constitution française de 1958 même si la volonté de construction d'un État-nation solide et uni et les velléités de pouvoir personnel ont conduit à des régimes autoritaires avec partout en Afrique « la même conception uniformisatrice et centralisatrice ».<sup>838</sup> À priori, nous jugeons nécessaire d'apporter quelques précisions et clarifications.<sup>839</sup> Il y eut des États précoloniaux. C'est le cas de l'empire du Mali qui, au 13<sup>ème</sup> siècle de notre ère, sous l'autorité de l'empereur Soundjata Keita<sup>840</sup>, élaborait une constitution dans laquelle une grande partie des articles des droits de l'homme actuels étaient déjà pris en compte. L'Afrique n'a pas été qu'une mosaïque tribale et ethnique inorganisée.<sup>841</sup>

L'expérience étatique précoloniale constitue une réalité bien que les États actuels s'inscrivent dans le cadre de la modernité avec ses spécificités.

---

<sup>837</sup> Thierry Michalon, *Quel État pour l'Afrique ?* op.cit.,p. 69

<sup>838</sup> Ibid., p.69

<sup>839</sup> Si l'idée d'État moderne est un produit de la domination coloniale, pensé comme l'un de ses legs, l'Afrique a connu des États unifiés et même des nations constituées sous le joug d'un pouvoir reconnu aux frontières bien connues et des populations se revendiquant du même ensemble territorial avec ce désir de vivre ensemble cher à Renan.

<sup>840</sup> Roi du Mandé vainqueur de Soumangourou Kanté, roi du Sosso en 1232 à la bataille de Kirina, Soundjata Keita réunit toutes les provinces vassales et une constitution régissant l'empire fut adoptée par toutes les provinces et corporations. Cette constitution appelée aussi le Pacte de Kourouanfouga est de plus en plus publiée et diffusée voire citée à travers le monde. Elle régissait tous les aspects de la vie en société dans l'empire.

<sup>841</sup> Ainsi la théorie de la greffe institutionnelle ne peut nier ces réalités historiques, ces évidences factuelles. Il est néanmoins clair que la grammaire politico-institutionnelle, l'imagerie politique, l'ordre juridique africains de l'indépendance à nos jours doivent largement à la culture occidentale. Il nous semble aussi significatif, à notre sens en tout cas, d'intégrer la dimension cyclique dans la réalité, la théorie ainsi que la grammaire de l'importation, grille de lecture cyclique qui rend intelligible l'importance continentale à l'importation, voire au-delà de l'Afrique.

L'étatisation et la désétatisation<sup>842</sup> participent d'une histoire complexe où malgré ses faiblesses, l'État n'est pas totalement absent. C'est donc logiquement que « quelle que soit leur orientation politique ou idéologique, les États africains reprennent, principalement à la France, les dénominations des ministères, leur organigramme, le mode de distribution des compétences et les modes de gestion administrative. De façon plus significative, on retrouve la transposition du même principe d'organisation territoriale, voire le découpage issu de la colonisation dont parfois seul le nom donné aux circonscriptions a changé. »<sup>843</sup> Ces propos du professeur Badie en disent éloquemment tant sur le contexte que la tendance générale à l'importation, par ailleurs, ressemblant à un phénomène de contagion.

*b. Un effet de contagion*

L'importation fut un phénomène historique et continental, quoique qu'elle pût avoir des variances selon les espaces (anglophone, francophone, lusophone ou le Maghreb avec sa sociologie fortement islamique.) Frederick Cooper affirme que les États africains furent, en un double sens, des successeurs<sup>844</sup> : En un premier lieu, ils s'inspirèrent des institutions coloniales ou des modèles occidentaux (bureaucratie, armée, poste,)<sup>845</sup> constitutions dans le cadre des frontières héritées qui démontrèrent néanmoins leur intangibilité.

En deuxième lieu, les États africains « ont repris à leur compte ce qui fut le projet étatiste colonial dans sa version dernière : le développement. »<sup>846</sup> La souveraineté de « l'État sanctifié par la communauté des États déjà existants »<sup>847</sup> ne posait pas moins problèmes.

Le bilan des modèles importés demeure mitigé. Si le problème de la nature et de l'existence même de l'État mérite d'être posé<sup>848</sup>, il doit être replacé, selon nous, dans le vaste contexte dépendentiste et de quête d'originalité et d'émancipation.<sup>849</sup> Ces

<sup>842</sup> Jean- François Médard, « Étatisation et désétatisation en Afrique noire », in *États d'Afrique noire, Formations, mécanismes et crise*, op.cit., p.355

<sup>843</sup> Bertrand Badie, *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, 1992, p.192

<sup>844</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, Payot, 2008, p.127

<sup>845</sup> Idem., p.127

<sup>846</sup> Idem., p.127

<sup>847</sup> Idem., p.127

<sup>848</sup> Jean-François Médard, in *États d'Afrique noire, Formations, mécanismes et crise*, op.cit., p.8

<sup>849</sup> Ces modèles, en constante refonte dans les pays mêmes qui les ont vus naître, devenaient des fétiches standardisés en Afrique, ce qui, sur un plan progressiste, plaçait le continent à la traîne des autres pays. L'importation ne comporte t- elle pas ce risque de dépendance continue ? Nous pourrions évoquer la métaphore des peuples consommateurs et non producteurs de voitures qui restent constamment liés à la chaîne de l'innovation, se contentant d'acheter et de réparer sans cesse.

modèles se sont confrontés à la réalité locale et rencontrèrent bien de résistances<sup>850</sup> pas forcément idéologiques mais découlant d'une donnée empirique du pouvoir précolonial que l'ordre colonial n'a pas, par ailleurs, totalement annihilé.

*c. Le déficit d'imagination politique*<sup>851</sup>

La vague importatrice de modèles étrangers montre les limites de l'imagination politique. Une sorte de paresse intellectuelle et de manque de courage qui expliquèrent que presque partout en Afrique on a calqué les modèles occidentaux souvent en dysharmonie avec les réalités africaines.

Il faut néanmoins nuancer le propos dans la mesure où l'État en Afrique tout comme en Côte d'Ivoire plus particulièrement n'a pas été qu'importé. Il a été aussi le produit du génie des réalités locales, des idées, des cultures et des hommes ivoiriens. Génie de la société ivoirienne tout court. Et le Professeur Luc Sindjoun ne s'y est pas trompé quand, passant en revue les thèses de maints auteurs, il critique la notion d'État importé chez Bertrand Badie, l'État n'ayant pas été un État clé en main en Afrique. Il ne croit pas non plus à la thèse de l'après État-nation, développée par Jürgen Habermas, échéance qui selon lui, « ne relèverait plus du grand soir attendu mais de la quotidienneté vécue de l'interaction et de l'interdépendance entre les sociétés. »<sup>852</sup>

Pour Luc Sindjoun la thèse de l'après État-nation est tout simplement essentialiste tout comme celle de la fin de l'État dans la mesure où l'État connaît une configuration dynamique, variant dans l'espace et dans le temps ; et la globalisation ne sonne pas nécessairement son glas.<sup>853</sup> De même que, d'après Luc Sindjoun, l'État ailleurs n'est pas, comme l'a analysé Jean-François Bayart, qu'un État réinventé en fonction des enjeux locaux par le jeu propre des acteurs qu'il croit limité par l'importation.<sup>854</sup>

Le théoricien camerounais critique également le paradigme sous lequel son compatriote camerounais Achille Mbembé analyse l'État en Afrique ou autrement en « postcolonie », le faisant passer pour un État simulacre. « La catégorie « l'État

<sup>850</sup> Christian Bousquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, op.cit., p.224

<sup>851</sup> Nous relativisons l'idée de manque d'imagination. Nous préférons plutôt le déficit. Des recherches empiriques montrent bien que l'imagination politique en Afrique a été féconde malgré les relents dits de tropicalisation, d'indigénisation ou d'authenticité. Sur la vie intense ainsi que la fécondité de l'imagination politique en Afrique, lire l'essai d'Achille Mbembe, déjà cité : *De la postcolonie, Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, 2000

<sup>852</sup> Luc Sindjoun, *L'État ailleurs, Entre noyau dur et case vide* », Éditions Économica, 2002, p.2

<sup>853</sup> Idem., pp.2-3

<sup>854</sup> Ibid., pp.2-3

ailleurs » se pose en s’opposant à la tradition de présentation de la vie politique africaine sous l’emprise des catégories de la dérision, du simulacre. L’« État ailleurs » doit être pris au sérieux sur le plan analytique comme entreprise de domination conséquente ; le courant postcolonial semble inapte à le comprendre tant il est porté vers « les armes du faible ». Cela dit, poursuit Luc Sindjoun, l’État est un objet d’étude comme un autre, c’est-à-dire banal.<sup>855</sup> Précisant son paradigme d’analyse de l’État hors d’Occident (l’État ailleurs), il ajoute : « éventuellement, afin d’éviter de succomber à la « statolatrie », il faut avoir une analyse démystificatrice...L’ « État ailleurs » est subversif à l’égard du discours sur la crise de l’ « État légitime », c’est-à-dire l’État d’Occident ; en fait, il s’agit de montrer comme l’État ailleurs généralement présenté de manière péjorative, fait sens et produit du sens, survit à sa fragilité matérielle. »<sup>856</sup>En d’autres termes, il prend sa distance avec le rapport paternaliste, légitimiste qu’a l’État d’Occident avec l’État en Afrique. De même il évite l’essentialisme de la réinvention de l’État en Afrique. Dans cette perspective, l’État n’est pas qu’un pur produit importé ; d’où la précaution pour éviter le réductionnisme caricatural de l’État passé sous la dérision dès qu’il est figure hors d’Occident.

## *2. Théories et limites de la greffe*

La greffe ne concerne pas que l’Afrique. Des expériences existent ailleurs à travers le monde. La greffe de modèles comporte des enjeux (a) tant le prêt- à penser constitue une forme de pauvreté, grave parce que structurelle (b). Cela n’occulte point une part de succès dans la greffe de modèles (c) même si le diffusionnisme constitutionnel a souvent montré ses limites en matière d’effectivité (d).

### *a. Théorie et enjeux de la greffe*

Les théories de la greffe ont été largement discutées ces dernières années par les spécialistes travaillant sur les pays dits du tiers-monde ; pays pour la plupart fraîchement sortis du temps colonial pour s’inscrire dans une nouvelle dynamique d’auto- gestion conceptualisée à travers le terme indépendance. L’importation comporte des enjeux et pose une double problématique selon le professeur Bertrand Badie, pour la simple raison que « les sociétés extra-occidentales sont-elles

<sup>855</sup> Luc Sindjoun, *L’État ailleurs, Entre noyau dur et case vide*, op.cit., p.3

<sup>856</sup> Ibid., p.3

perpétuellement écartelées entre une logique d'adaptation et une logique d'innovation. La première, poursuit-il, est tenue pour « réaliste » ; elle est surtout rationnelle à court terme. La seconde s'inscrit intellectuellement dans un long terme mûrement réfléchi. »<sup>857</sup> Ce n'est point une alternative qui postule le choix de l'un de ses termes mais plutôt un effort de faire converger adaptation et innovation. Selon le professeur Badie, le résultat n'est pas garanti. Ainsi, « praticiens et sociologues cherchent souvent à les concilier, en prêtant notamment des propriétés novatrices aux pratiques d'hybridation forcée. La synthèse est périlleuse ; elle est surtout très fragile, car les deux logiques relèvent en réalité de stratégies qui s'affrontent : dans un contexte d'importation massive et peu contrôlée, l'innovation devient l'emblème naturel de la contestation et sert davantage à mettre en cause le pouvoir qu'à le réinventer. Aussi les appels revivalistes sont-ils en même temps mobilisateurs et tribunitiens, accusateurs et populistes davantage que programmatiques et constructeurs. »<sup>858</sup> Certes, « en désacralisant le chef africain, le Pouvoir colonial a sapé, du même coup, les fondements du Pouvoir traditionnel » et même si « le Pouvoir africain nouveau, comme l'État qu'il représente, sont des avatars de la colonisation »<sup>859</sup>, et forcé de vivre dans un État de droit, les Pouvoirs africains n'ont pas moins essayé de recourir aux traditions et coutumes précoloniales, même si c'était souvent à des fins politiciennes.

La notion d'africanisation de l'État sous-tendait une réappropriation du soi collectif culturel dans toute l'extension sémantique du mot culture intégrant les habitus de pouvoir. Entre les limites de l'africanisation et la difficulté de l'occidentalisation à s'ancrer, jaillissent, selon Badie, deux contradictions majeures dans la mesure où « l'occidentalisation forcée est en même temps génératrice d'ordre et d'entropie : elle impose des règles universelles sans pouvoir imposer leur effectivité ; elle énonce une unification des mondes sans pouvoir réaliser une unification des sens. »<sup>860</sup>

---

<sup>857</sup> Bertrand Badie, *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, op.cit., pp.10-11

<sup>858</sup> Ibid., p.11

<sup>859</sup> Maurice Kamto, *Pouvoir et Droit en Afrique, Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, L.G.D.J., Paris, 1987, p.299

<sup>860</sup> Bertrand Badie, *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, op.cit., p.315

La réalité importatrice et la greffe ne nient point ni la qualité ni la qualification d'État chez les modèles en Afrique, chaque État, même en Occident, ayant des traits liés à la donne locale, culturelle, autrement « l'effectivité de la statolité »<sup>861</sup> en Afrique noire.

*b. Le prêt-à-penser comme pauvreté structurelle*

Le prêt-à-penser constitue une sorte de pauvreté intellectuelle. De nos jours, la guerre des idées<sup>862</sup> fait rage avec la multiplication et la montée des think tanks avec un rapport de forces favorables aux États-Unis<sup>863</sup> face à l'Asie et l'Europe. L'Afrique reste plus que jamais très dépendante des concepts et idées venant d'Occident. Concepts dans l'agenda des décideurs et officiels africains. Les laboratoires d'idées sont devenus des outils supplémentaires de conquête et de conduite du pouvoir.<sup>864</sup> Le crépuscule des fétiches ne signifie pas encore le triomphe du cartésianisme et du matérialisme purs. La condamnation de l'espace païen historiquement parlant dont parle Mamadou Lamine Traoré a conduit à l'avènement d'un nouveau temps, le temps colonial après les conquêtes victorieuses, et « ce nouveau temps, dans le fracas des armes, faisait intrusion dans le monde, le temps des nouvelles magies, du livre, du canon, du père blanc, et du chef de canton blanc. »<sup>865</sup>

Les premiers écoliers africains étaient considérés à juste titre comme des otages de l'homme blanc, au regard des réticences africaines, disons celles des parents à envoyer leurs enfants chez le nouveau magicien. La première école au Soudan (actuel Mali) s'appelait d'ailleurs « école des otages », tout comme l'islamisation violente du continent et sa christianisation s'opérèrent à coups de canons. La vérité révélée en Afrique, ajoute le même auteur, était elle-même une vérité imposée.<sup>866</sup> Ainsi, feu Joseph Ki-Zerbo prônant plutôt le développement clés en tête et non clés en mains, écrivait ceci : « Le développement clés en main, ce serait justement l'ordinateur dont on ne comprend pas le cœur, dont on n'est pas capable de changer

---

<sup>861</sup> Luc Sindjoun, p.1, emprunte ce néologisme « statolité » c'est-à-dire la qualité d'État, chez Augustin Kontchou Kouomegni, « De la statolité en Afrique : à la recherche de la souveraineté », *Revue science et technique, Volume VI, num. 364*, Juillet-Décembre 1989, p.19-33

<sup>862</sup> Stephen Boucher, Martine Royo, *Les Think Tanks, Cerveaux de la guerre des idées*, Félin, 2009, pp.11-12

<sup>863</sup> Idem., pp.26-28

<sup>864</sup> Idem., p.28

<sup>865</sup> Mamadou Lamine Traoré, *Philosophie et Géomancie, vers une philosophie originelle africaine*, Editions Donniya, Bamako, 2007, p.128

<sup>866</sup> Ibidem, p.129

de logiciel. C'est l'appareil à l'état brut : on vous apprend mécaniquement à l'utiliser, mais vous ne l'introduisez pas comme un rouage dans votre propre système. »<sup>867</sup>

Et pourtant, le doyen Ki Zerbo n'était point un contempteur de l'échange éthique encore moins opposé aux nouvelles technologies. Il fallait d'ailleurs veiller, selon lui, à ce que les gens ne gèrent Internet avec la mentalité de l'homme de Cro-Magnon.<sup>868</sup>

Nous partageons ce souci d'ouverture, d'adaptation aux mues du monde. Souci devant s'appuyer d'abord sur le génie propre de l'Afrique. Il faut même souligner le rôle souvent moteur des échanges et des emprunts tant dans la préservation des acquis propres des peuples qui, en eux, trouvent des substances vitales à leur propre enrichissement. Ainsi, il est légitime de s'interroger si la greffe fut totalement un échec ?

### *c. Les réussites de la greffe*

L'on peut soutenir qu'il y a aussi eu une recomposition dialectique avec les échecs et les réussites concernant les greffes.<sup>869</sup> La vision de la confrontation et du choc est donc à relativiser d'autant qu'elle dilue les enrichissements mutuels. Parce que justement, « les États et les peuples ne peuvent s'éviter. Ils sont même condamnés à se rencontrer et à collaborer ou à guerroyer » que dans le cadre d'« une problématique de la recomposition intercommunautaire des États et des peuples, le bellicisme des Hegel, Nietzsche ou Huntington ne peut être regardé que comme une monstruosité théorique fondée sur une rationalité perverse » qu'il faut faire le pari du dépassement des différences culturelles, écrit Nsame Mbongo.<sup>870</sup> Le génie français ne doit-il pas beaucoup à l'hellénisme et à Rome ?

L'expérience ivoirienne est donc aussi celle d'une rencontre historique avec sa part d'échanges quoique opérée dans la violence de la colonisation. Dans la dialectique de l'endogène et de l'exogène, l'houphouétisme, architecture politique, s'offre comme « construction sociale et politique qui trouve les matériaux de son édification aussi bien dans une certaine ethnologie coloniale que dans le procès d'invention du politique en Côte d'Ivoire. »<sup>871</sup> Cette architecture comme réalité objective a vu sa

---

<sup>867</sup> Joseph Ki- Zerbo, *A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, Éditions l'Aube, 2003

<sup>868</sup> Idem., p.108

<sup>869</sup> Nsame Mbongo, *Choc des civilisations ou recomposition des peuples ?* op., cit., pp. 3-15

<sup>870</sup> Ibidem, p.146

<sup>871</sup> Francis Akindès, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.9

matérialisation dans le complexe politico-économique.<sup>872</sup> Cet État hybride, emprunt tropicalisé, n'était pas moins une composante d'une donne globale d'importation de modèles étrangers. Et cette donne transcendait le cadre étriqué d'un seul État-nation pour couvrir tout le continent africain, et même au-delà de l'espace francophone.

*d.Limites du diffusionnisme en matière d'effectivité constitutionnelle*

La théorie sur l'importation et son corolaire de greffe des modèles ne concernent pas exclusivement les modèles de développement clés en main. Il y'a tellement de similitudes entre la constitution française de la Vème République et celles des pays francophones de l'Afrique subsaharienne qu'il n'est guère exagéré d'utiliser l'expression de *constitutions copies* ou *constitutions clés en mains*, en d'autres termes des constitutions importées. Ces similitudes s'expliquent-elles peut-être par l'influence de l'école et de la culture françaises sur les élites formées dans l'hexagone. « Les Léviathan boiteux »<sup>873</sup> comme Bertrand Badie qualifie les États faibles ne vivent pourtant pas que de modèles importés et ne sont pas moins des États. Il est pourtant important de souligner l'écart entre la beauté des textes constitutionnels et leur effectivité. Le diffusionnisme n'a-t-il pas croisé le fer avec la réalité de la sédimentation précoloniale des structures sociopolitiques actuelles<sup>874</sup> de l'Afrique comme l'écrit le professeur Bourmaud ? Donne syncrétique mêlant et recomposant des influences divergentes.<sup>875</sup> Le diffusionnisme constitutionnel en Afrique s'est le plus souvent accommodé avec la mise sous tutelle de la constitution qui devient un instrument pervers mais efficace aux mains des Pouvoirs en place. De même que « la doctrine juridique n'est pas neutre parce qu'elle produit un certain nombre d'effets sociaux »<sup>876</sup> comme le souligne Michel Troper, les modifications constitutionnelles en Afrique sont souvent symétriques aux intérêts et agendas politiques du pouvoir en place.<sup>877</sup>

<sup>872</sup> Francis Akindès, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, op.cit.,p.9

<sup>873</sup> Bertrand Badie, *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, op.cit., p.23

<sup>874</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, op.cit., p.7

<sup>875</sup> Idem., p.7

<sup>876</sup> Michel Troper, *La théorie du droit, le Droit, l'Etat*, PUF, 2001, p.3

<sup>877</sup> Les modifications fréquentes de la constitution fusionnaient avec la volonté de durer sinon de mourir au pouvoir comme Houphouët aimait dire qu'un chef baoulé meurt au pouvoir. L'un des enjeux essentiels de l'importation, c'est le double jeu de l'adoubement occidental et la tropicalisation des articles qui peuvent contribuer à pérenniser le pouvoir.

La tropicalisation vue comme adaptation aux réalités et conceptions de pouvoir en Afrique où, comme disent les bambaras du Mali, « fagan ka kan ka bogniè »<sup>878</sup> c'est-à-dire le pouvoir doit être respecté, s'inscrit dans une logique wébérienne du pouvoir fort. Toutefois, nous ne faisons pas du présidentielisme une singularité africaine dans la mesure où le continent et l'Amérique latine n'en sont pas ses seules terres d'élection. Il reste néanmoins, en dépit des nuances, très présent sur le continent et « même s'il faut reconnaître avec le professeur Conac que « le présidentielisme est, au fond, la formule la plus répandue des régimes politiques modernes. »<sup>879</sup> Et comme le précise Maurice Kamto, dans la continuité de Conac, le présidentielisme est partout où le président est « la clé de voûte » des institutions car il est de la nature même du régime présidentieliste d'être mixte et composite, ce qui allie pluralité institutionnelle et prééminence de l'institution présidentielle sur les autres institutions.

Bertrand Badie donne des raisons de l'échec sinon les difficultés de l'importation et de la greffe à prendre corps. Ces échecs sont imputables au fait que « contrairement à l'État occidental, l'État importé s'est essentiellement construit d'en haut, hors de toute tractation avec la société périphérique ; son échec tient en grande partie ) sa difficulté de pénétrer la société locale et de surmonter les résistances communautaires qu'elle lui oppose ; la mobilisation contestataire est d'autant plus efficace qu'elle se nourrit à son tour de l'affirmation des attentes d'intégration micro communautaire des individus. Autant d'éléments qui font de la référence localiste le fondement d'une stratégie politique particulièrement sûre. »<sup>880</sup>

Au-delà de la problématique spécifique des modèles importés, l'échec de l'étatisation en Afrique serait dû selon Bertrand Badie et Pierre Birnbaum certes à la structure importée et plaquée mais aussi à la faiblesse de la société civile. La faiblesse de l'étatisation s'expliquerait également par les limites des ressources étatiques mais aussi par la confiscation de la manne publique dans le cadre de l'État patrimonial

---

<sup>878</sup> L'imaginaire populaire en Afrique et particulièrement au Mali attribue une essence supra humaine au pouvoir, surnaturelle, divine. Le président ou le chef est l' élu du destin et le destin n'est pas inscrit dans la seule volonté humaine. Il plonge dans les abysses d'un ordre magico- surnaturel où l'idée et l'esprit de Dieu, des génies voire des ancêtres, ne sont jamais loin. La prédestination prépare le chef ou le président à sa grande fonction sémiante de conduite des hommes, d'où le mérite qu'on lui doit. La dimension wébérienne de la phrase bambara « fanga ka kan ka bogniè » (le pouvoir doit être respecté) est dans l'idée d'obéissance, de contrainte, de force.

Ainsi, le pouvoir doit pouvoir se faire obéir et respecter par ceux qui oublient le respect qu'on lui doit.

<sup>879</sup> Maurice Kamto, *Pouvoir et Droit en Afrique, Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone*, op.cit., p.278

<sup>880</sup> Bertrand Badie, *L'État importé, l'occidentalisation de l'ordre politique*, op.cit., p.260

(néo patrimonial)<sup>881</sup>, dans un environnement caractérisé par la faiblesse du secteur privé.

L'échec relatif de l'importation renvoie à l'interrogation sur le modèle état-national.

***Paragraphe 2 : État-Nation et ses modèles ou l'État au service de la construction nationale***

Nous analyserons tout d'abord le concept d'État-Nation (A) avant d'interroger l'unité de l'État et de la nation, sous la forme couplée communément appelée État-nation (B) avec les différences de conceptions entre la France et l'Allemagne.

**A. Analyse du concept d'État-nation**

Selon les auteurs du *Dictionnaire de la pensée politique*, « l'expression « État-nation » est forgée en 1907 par l'historien allemand Friedrich Meinecke (1862-1954) dans le prolongement des conflits d'interprétation qui mettent en opposition, depuis le début du XIXe s., les conceptions française et allemande de la nation. »<sup>882</sup>

L'historicité de la nation est à analyser (1) avant d'en décliner la pluralité conceptuelle mais aussi sa réalité diverse. La nation se conçoit et se pratique au pluriel (2).

*1. De la Nation*

Des auteurs précisent que la nation est un type d'appartenance qui accompagne l'État, lui correspond-elle, reste à savoir, et, ajoutent-ils, c'est un des enjeux des recherches et réflexions sur ces sujets, lequel des deux couples de l'État-nation est le pilote de l'autre.<sup>883</sup> Les mêmes soulignent la relation antithétique entre les notions de nation et d'Empire pour la raison que la notion politique d'État-nation s'est forgée contre le modèle de l'Empire qui prévalait au Moyen Age et même pendant une grande partie de la période contemporaine.<sup>884</sup> L'Empire austro-hongrois n'a-t-il pas connu son anéantissement tout récemment qu'avec la Première guerre mondiale ?<sup>885</sup> Si l'Empire ne méconnaît pas l'existence des « nationalités » comme différences communautaires, celles-ci n'ont pas la pleine « souveraineté », qui définit au contraire l'État-nation.<sup>886</sup>

<sup>881</sup> Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'État*, op.cit., p.163

<sup>882</sup> Olivier Nay, Johann Michel, Antoine Roger, *Dictionnaire de la pensée politique, Idées, doctrines et philosophes*, Armand Colin, Editions Dalloz, 2005, p.67

<sup>883</sup> Géraldine Muhlmann, Evelyne Pisier, François Châtelet, Olivier Duhamel, *Histoire des idées politiques*, op.cit., p.529

<sup>884</sup> Idem., p.529

<sup>885</sup> Idem., p.529

<sup>886</sup> Idem., p.529

La nation ne fut pas seulement une mythologie mobilisatrice. Elle fut aussi un concept constitutionnel clairement pris en compte par beaucoup de constitutions africaines. La constitution ivoirienne du 3 novembre 1960 en son article 8 fait du président de la République l'incarnation de l'unité nationale mais aussi comme garant de l'indépendance de la nation.<sup>887</sup>

Le mot Nation remonterait à l'antiquité quand son idée moderne serait européenne.<sup>888</sup> Forgé à travers le mot latin *natio* qui signifie naître, le concept de nation, dans son acception moderne, reste récent. Il recouvre aussi plusieurs conceptions et désigne des réalités diverses. Si la nation peut se définir comme étant une « Communauté politique d'appartenance, proprement imaginaire, permettant de penser le peuple comme un groupe humain uni et cohérent aspirant à vivre ensemble »,<sup>889</sup> l'élément essentiel qui fonde cette communauté d'appartenance reste à discuter tant il varie. « Le concept de nation dans l'ancienne France »<sup>890</sup>, surtout la nation médiévale<sup>891</sup> « est une race, son histoire se confond avec celle de la dynastie »<sup>892</sup> même si le sentiment national finira par gagner progressivement mais lentement la périphérie du royaume.<sup>893</sup> Le sentiment national sera l'œuvre d'une construction lente par des générations successives.<sup>894</sup> Quant à la nation, elle a un contenu large mais peut être définie comme étant le « lien juridique et politique, défini par la loi d'un État, unissant un individu au dit État. »<sup>895</sup> Cette définition ne couvre les contours moraux et sociologiques de la nationalité en tant que communauté culturelle, linguistique voire religieuse.<sup>896</sup> « La nation, écrit Olivier Nay, apparaît pour la première fois comme une communauté d'hommes et de femmes unis par une même origine historique, mais aussi par un fort sentiment d'adhésion à la collectivité. Elle est aussi

---

<sup>887</sup> Jean du Bois de Gaudusson, Gérard Conac, Christine Desouches, *Les constitutions africaines publiées en langue française, Tome1*, op.cit.,p.268

<sup>888</sup> Gil Delannoï, *La Nation*, Éditions, Le cavalier Bleu, 2010, pp.27 et 33

<sup>889</sup> *Lexique de Science politique, Vie et institutions politiques*, Olivier Nay (sous la dir.), Dalloz, 2008, p.340

<sup>890</sup> Yves Durand, « Le concept de nation dans l'ancienne France » in *Revue Conflits actuels*, num. 1 automne-hiver 1997,, p.28

<sup>891</sup> Idem., p.28

<sup>892</sup> Idem., p.28

<sup>893</sup> Idem., p.28

<sup>894</sup> C. Beaune cité par Yves Durand, « Le concept de nation dans l'ancienne France », article cité, in *Revue Conflits actuels*, numéro 1, déjà citée, p. 28

<sup>895</sup> Gérard Cornu, *Vocabulaire juridique*, op.cit., p.584

<sup>896</sup> Idem., p.584

le creuset d'une unité qui ne s'établit plus simplement dans la référence au royaume et dans l'appartenance au monde chrétien, mais dans l'histoire commune. »<sup>897</sup>

La révolution française a largement contribué à réhabiliter sinon à populariser le mot nation en faisant de celle-ci (la Nation) le dépositaire de la souveraineté. La nation, transcendant les individus, retire la souveraineté au roi pour la redonner au peuple entier, uni qui en devient, du coup, son gardien. La nation devient donc plus transcendante, plus cimentée, plus soudée que le peuple. Renan souligne l'importance du désir du vivre ensemble qui suppose aussi des concessions y compris l'oubli de certains faits et traits historiques qui rendraient difficiles sinon impossibles la construction et la consolidation de la nation. Déterminant le substrat, le fondement de la nation, il critique la politique turque ayant fait de la Turquie un État-multinational en raison de la séparation des nations sur la base religieuse dont la conséquence fut, selon lui, la ruine de l'Orient. « Prenez une ville comme Salonique ou Smyrne, écrit-il, vous y trouverez cinq ou six communautés dont chacune a ses souvenirs et qui n'ont entre elles presque rien en commun. Or l'essence d'une nation est que tous les individus aient beaucoup de choses en commun, et aussi que tous aient oublié bien des choses. Aucun citoyen français ne sait s'il est burgonde, alain, taïfale, visigoth ; tout citoyen français doit avoir oublié la Saint-Barthélemy, les massacres du Midi au XIIIème siècle. Il n'y a pas en France dix familles qui puissent fournir la preuve d'une origine franque, et encore une telle preuve serait-elle essentiellement défectueuse, par suite de mille croisements des généalogies. »<sup>898</sup> Cet extrait important donne une idée claire de la conception renanienne de la nation plus fondée sur la volonté commune de vivre ensemble, le désir partagé de faire chemin ensemble et de bâtir maison commune.

Les mauvaises interprétations, dans le cadre des schémas binaires, friands de dichotomie tranchée, dénie à cette conception toute référence au fonds historique que Renan ne néglige pourtant pas. Certes l'État français, royal puis républicain, a joué un rôle important dans la construction de la nation, la nation n'étant pas une évidence au départ<sup>899</sup> mais l'identité nationale<sup>900</sup> se nourrit de valeurs constituant un

---

<sup>897</sup> Olivier Nay, *Histoire des idées politiques*, op.cit., p.350

<sup>898</sup> Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Editions Mille et une Nuits, 2010, pp.14-15

<sup>899</sup> Jacques Rougeot, « La nation France aujourd'hui », in *Revue Conflits actuels*, num. 1 automne-hiver 1997, p.4

<sup>900</sup> Idem., p.14

fonds culturel, religieux, spirituel avec, comme le souligne Jacques Rougeot,<sup>901</sup> une place importante du christianisme mais aussi l'influence romaine sur le plan juridique.<sup>902</sup> La laïcité et le patriotisme sont aussi de ces valeurs ainsi que la réalité migratoire contemporaine, ajoute-t-il.<sup>903</sup>

La thèse de Renan est celle de la fusion progressive des populations coulées dans le même moule. Elle fut le souci de maints dirigeants africains face à la mosaïque ethnique mais l'épreuve historique montre même encore de nos jours que les ethnies ont la vie dure, en dépit de la réalité de certaines trajectoires constructivistes du fait de la colonisation, rendant souvent discutable l'existence historique de l'ethnie et de la pertinence même de la notion. Nous y reviendrons dans le point consacré à l'ethnie.

La conception de Barrès de la nation accorde une place importance à l'histoire, au souvenir, au passé commun et est moins ouverte sur le présent et l'avenir. Là où chez Renan, le désir de vivre ensemble sert de ciment, l'Histoire et la culture partagées unissent chez Barrès.

Si la conception de Renan est citée comme étant la conception française de la nation, plus ouverte ayant débouché sur le jus soli ( le droit du sol) la conception allemande de la nation place l'histoire et la culture mais aussi la langue au cœur des critères constitutifs. Fichte, Herder ou Gellner sont les grands penseurs de cette conception qui donne force au jus sanguinis « droit du sang » dans lequel la filiation sanguine reste importante. Soulignant la difficulté d'une seule définition à rendre compte de la nation, Benedict Anderson écrit : « Dans un esprit anthropologique, je proposerai donc de la nation la définition suivante : une communauté politique imaginaire, et imaginée comme intrinsèquement limitée et souveraine. »<sup>904</sup>Détaillant sa définition à travers quatre traits essentiels dans la fabrique de la nation, elle précise que la nation est *imaginaire* en raison du fait que les membres de la plus petite des nations ne connaîtront jamais la plupart de leurs concitoyens<sup>905</sup> ; imaginée comme *limitée* parce que même la nation avec un milliard d'êtres humains a des frontières finies et même le relent messianique des nations ne leur empêche de comprendre qu'aucune

---

<sup>901</sup> Jacques Rougeot, « La nation France aujourd'hui », art. cité, p.14

<sup>902</sup> Idem., p.14

<sup>903</sup> Idem., p.14

<sup>904</sup> Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, op.cit., p.19

<sup>905</sup> Idem., p.19

n'englobera à elle seule toute l'humanité<sup>906</sup>, imaginée comme *souveraine* « parce que le concept est apparu à l'époque où les Lumières et la Révolution détruisaient la légitimité d'un royaume dynastique hiérarchisé et d'ordonnance divine »<sup>907</sup> et enfin la nation est imaginée comme une *communauté* parce que, indépendamment des inégalités et de l'exploitation qui peuvent y régner, la nation est toujours conçue comme une camaraderie profonde, horizontale. »<sup>908</sup> Certes Gellner pense que « c'est le nationalisme qui crée la nation »<sup>909</sup>, ce qui se rapproche de l'effort de l'État dans la construction de la nation mais il s'est progressivement installé « en Europe l'archétype politique contre ethnique, le politique étant le cas français et l'ethnique renvoyant à la notion de nation héritée en Allemagne. »<sup>910</sup>

Si la croyance à une ascendance commune chez Herder par exemple ne peut nullement minimiser la place des souvenirs et de l'Histoire dans la fabrique de l'essence nationale, Renan responsabilise, en quelque sorte, les vivants qui ont aussi un rôle important dans la fabrique de cette maison commune qu'est la nation. Faut-il aussi préciser que même en France, l'histoire et la culture partagées rencontrent une importance chez Barrès et Maurras. Ce dernier, en fervent royaliste, place l'individu dans un cadre organiciste non dénué de hiérarchie et de déterminisme dans lequel le roi commande et l'individu est soumis. Malgré les différences, sa conception se rapproche de celle de Barrès. Ainsi, comme l'écrit Simon Chavarie « si, pour Maurras, l'aspect organiciste de son nationalisme demeure relativement secondaire, il en va tout autrement de Barrès. En effet, pour l'auteur de *La terre et les morts*, l'individu trouve sa fonction au sein de la nation dans «l'acceptation d'un déterminisme». Selon lui, nos pensées «traduisent de très anciennes dispositions physiologiques [...] et se retrouvent chez tous les êtres assiégés par les mêmes images.» Dans ce contexte, poursuit Simon Chavarie, l'individu se trouve absorbé par un tout plus grand, la nation et la race, qui possèdent toutes les caractéristiques d'un organisme vivant, capable de se pérenniser à travers les générations. Aux yeux de Barrès, la France possède un caractère qui lui est propre et dont les origines se

---

<sup>906</sup> Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, op.cit., p.20

<sup>907</sup> Idem., p.20

<sup>908</sup> Idem., p.20

<sup>909</sup> Cité par Gil Delannoi, *La Nation*, op.cit., p.101

<sup>910</sup> Ibid.p.74

perdent dans la nuit des temps. L'individu, quant à lui, n'est que le produit de cet héritage, une cellule dans un corps duquel il tire toute sa substance. »<sup>911</sup>

Il ressort que la nation est difficilement analysable sans l'intégration de plusieurs aspects, plusieurs dimensions malgré les conceptions nationales propres et les querelles entre spécialistes. Et nous pensons que « les thèses organicistes »<sup>912</sup> ne sont pas forcément irréductibles des « thèses volontaristes. »<sup>913</sup>

## 2. *Acception multiple de la Nation*

Certains auteurs insistent sur la double acception du mot nation, à saisir dans sa dimension juridique et sociologique. « Si la représentation de la Nation comme entité abstraite, transcendante aux individus membres du corps social demeure à la base de l'idéologie nationale, cette conception formulée par les révolutionnaires de 1789 a été infléchie et complétée ultérieurement. »<sup>914</sup> Cette extension sémantique du terme nation sous sa dimension juridique trouvera son pendant sociologique chez Duguit qui refuse de lui reconnaître une personnalité juridique ; dans la mesure où comme conscience et volonté autonomes, la nation relèverait d'une fiction juridique rendant, du coup, artificielle la conception que les révolutionnaires ont produite.<sup>915</sup> Cette double conception soulignée par Maurice Kamto peut pourtant se voir dépasser par le rajout de la dimension historique en tant que construction sur le long cours intégrant nécessairement le passé, dimension historique qui ne peut s'enfermer dans la dimension sociologique. L'on précisera que la dimension sociologique, tout en charriant une partie du passé, intègre nécessairement le présent contrairement à la grille historique.

D'autres auteurs tiennent compte du fait pluriel des ingrédients entrant dans la composition nationale en tant que dialectique de l'unité et de la diversité. Dialectique qui selon nous fait de la nation un défi permanent. C'est justement dans le dépassement de ces deux conceptions (juridique et sociologique) que nous partageons

---

<sup>911</sup> Simon Chavarie, *La Nation organique : Maurras, Barrès et Groulx*, Partie 2, site <http://www.lepanoptique.com>, publié le 1 Novembre 2008, visité le 3 Juin 2011

<sup>912</sup> Raoul Girardet, « Nations et nationalismes : définitions et perspectives », in *Revue Conflits actuels*, num. 1 automne-hiver, numéro déjà cité.p.24

<sup>913</sup> Idem., p.24

<sup>914</sup> Maurice Kamto, *Pouvoir et Droit en Afrique, Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, op.cit., p.431

<sup>915</sup> Ibid.p.431

la convergence des multiples où la Nation sentimentale de Michelet ou de Renan se voit complétée par la Nation abstraite de Sieyès.<sup>916</sup>

Le territoire peut constituer un élément qui rassemble avec le partage de la culture en son sein mais les frontières ont été volatiles dans l'Histoire. La langue, dans certaines situations, constitue un élément important au sens où la langue est au cœur de la culture. La communauté linguistique peut créer un imaginaire national partagé.

Mais comment réaliser l'unité de l'État et de la nation dans une réalité pluriethnique et éviter l'État-ethnie<sup>917</sup> entendue comme l'État monopolisé par une seule ethnie politiquement hégémonique même laissant des leviers étatiques périphériques aux ethnies alliées?

### **B.L'unité de l'État et de la Nation ou l'État-Nation**

L'unité de l'État et de la Nation est une conception bien française pas forcément partagée en Allemagne. L'État-Nation est donc une articulation des deux termes à visée fusionnelle et fonctionnelle dans laquelle les deux font « un » en tant que l'État devient le serviteur de la nation même s'il peut la précéder comme l'illustre la situation de beaucoup de pays africains.

Dans d'autres cas, la nation peut néanmoins précéder l'État comme chez les nations qui revendiquent un État dans le cadre du nationalisme politique. L'État-nation est le plus souvent porté de nos jours par le nationalisme. Celui-ci diffère du « simple patriotisme ». Ainsi, l'État-nation, souligne un auteur, peut être « le type de société globale correspondant au règne de l'individualisme comme valeur. »<sup>918</sup> « La racine individualiste de l'État »<sup>919</sup> peut aussi favoriser les divisions internes.<sup>920</sup> La conception française de l'État-nation (1) est bien différente de l'allemande (2) et le nationalisme, dans sa manifestation, peut signifier une symptomatologie de la crise même de l'État-nation avant la surenchère guerrière(3).

#### *1.La conception française*

---

<sup>916</sup> Maurice Kamto, *Pouvoir et Droit en Afrique, Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone*, op.cit., p.431

<sup>917</sup> Mwayila Tshiyembé, *État multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique*, L'Harmattan, 2001, p.69

<sup>918</sup> L. Dumont, *Essai sur l'individualisme*, Seuil, 1983, p.20 cité par Pierre Avril, *Essais sur les partis politiques*, op.cit., p.35

<sup>919</sup> Pierre Avril, *Essais sur les partis politiques*, op.cit., p.36

<sup>920</sup> Idem., p.36

Les révolutionnaires français, écrit Pierre Bourdieu, font l'État universel, et cet État fera la nation par l'école et l'armée. Tout le contraire du modèle allemand dans le rapport de l'État à la nation.<sup>921</sup> Qu'est-ce que l'État-nation ? Question non dénuée de sens (a) quand l'on sait les débats actuels autour de la notion, surtout de ses défis, lesquels sont structurés par la question de la souveraineté (b) à l'heure des enjeux transnationaux.

#### *a. Définition de l'État-nation*

L'État-nation résulte d'une double confrontation historique et politique mêlant pratique politique et production d'idées sur le pouvoir, l'État, la nation, bref sur la société humaine et la gestion régulatrice au cœur des rapports humains. « Dans cette perspective, écrit Yves Deloye, l'État-nation, tel qu'il apparaît définitivement au XIXème siècle en Europe occidentale, peut être entendu comme une entreprise politique à caractère institutionnel qui revendique avec succès non seulement le monopole de la violence légitime mais également celui de la formation de l'identité nationale. Une telle formulation théorique, complète-t-il, nous semble plus respectueuse de la réalité historique. Elle ne limite pas à l'émergence de l'État au processus de monopolisation militaire et fiscal (Elias, 1975). Ces deux monopoles ne sont pas suffisants pour spécifier la configuration sociale que constitue l'État-nation. Historiquement, la concentration du pouvoir militaire et fiscal dans un appareil administratif centralisé s'accompagne de l'inscription spatiale et nationale de l'exercice de cette puissance. »<sup>922</sup>

Cette définition, bien que détaillée et longue, même intégrant l'articulation de l'État et de la nation, nous semble limitée et partielle dans la mesure où elle fait pré-exister l'État qui doit former l'identité nationale. Si des exemples existent effectivement dans les pays d'Afrique dont la Côte-d'Ivoire, il existe pourtant des cas où la nation pré-existe à l'État. C'est l'exemple des nations ethniques ou culturo-linguistiques qui finissent par revendiquer un État et l'obtenir dans le cadre de la lutte du nationalisme politique. L'on peut légitimement citer le cas de la Palestine où s'est déjà réalisée, malgré les divisions stratégiques internes face à Israël, la formation d'un imaginaire national qui précède l'État, encore un défi à relever. La conception française du

<sup>921</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, op.cit., p.547

<sup>922</sup> Yves Deloye, in *Fractures de l'État-nation*, sous la dir. de Noëlle Burgi, Éditions Kimé, Paris 1994, p.155

rapport de l'État à la Nation refuse le séparatisme, prônant une union entre les deux. Conception unitaire, anti dualiste et soulevant la question de la souveraineté au rang d'enjeu majeur.

*b. La souveraineté de l'État et de la nation*

La naissance en Europe de l'Etat-nation comme « forme politique spécifique » vise la réalisation de la superposition entre souveraineté politique et homogénéité culturelle.<sup>923</sup> La théorie contractuelle de Rousseau situe le souverain chez « le peuple en corps » quand les révolutionnaires français, à la suite de Sieyès, confèrent la souveraineté à la Nation exprimée à travers ses représentants qui parlent, non en leurs noms propres, mais au nom de la Nation. Pierre d'achoppement entre souveraineté étatique et souveraineté nationale quand les jacobins, dénoncent le « despotisme représentatif ». Mais cette polémique a-t-elle un sens ? Le manichéisme binaire ne trouve-t-il pas sa solution dans l'idée de l'État comme reflet politique de la nation, son organisation politico-institutionnelle ? Contrairement à la doctrine allemande, il existe en France une conception unitaire de l'État et de la Nation.

La nation ayant précédé l'État, celui-ci ne peut être que son prolongement juridique. « D'après cette conception, écrit le professeur Jacques Chevallier, l'État n'est pas considéré comme le fait politique originaire, mais comme le simple prolongement de la Nation, à laquelle il est génétiquement lié. D'origine consensuelle, l'État est créé par voie d'accord, au moins tacite, entre les membres de la communauté nationale. »<sup>924</sup> Selon Jacques Chevallier également, ce débat binaire n'a pas de sens d'autant que « la consécration de la souveraineté de l'État ne la remet pas en cause dans la mesure où, à la différence des auteurs allemands pour qui la Nation n'est qu'un élément constitutif de l'État, la doctrine française ne considère l'État que comme l'expression de la Nation, sa « personnification juridique » : dépourvu de volonté propre, privé de fin en soi, l'État ne ferait qu'assurer la traduction en termes juridiques de la puissance collective de la Nation ; c'est donc dans la Nation que réside le fondement de la souveraineté. »<sup>925</sup>

Le doyen Burdeau, de son côté, souligne que malgré la critique liée à la fonction du couple État/Nation, cette confusion de l'État et de la nation comporte néanmoins « un

<sup>923</sup> Dominique Colas, *Sociologie politique*, op.cit., p.497

<sup>924</sup> Jacques Chevallier, *l'État de droit*, 5<sup>ème</sup> édition, Montchrestien, Extensio Éditions, 2010, p.55

<sup>925</sup> Idem, p.56

avantage politique considérable ». <sup>926</sup> En effet, l'articulation État-Nation ne rend telle pas « inconcevable, en effet, toute divergence entre la puissance étatique et les forces sociales qui cristallisent les aspirations collectives. Avec l'État-nation, il n'existe dans le groupe qu'un seul pouvoir sous deux figures : la figure sociologico-politique qu'il doit à son enracinement dans la communauté nationale, la figure juridique lui vaut sa prise en charge par l'institution étatique. » <sup>927</sup> La double souveraineté étatique (interne et externe), même dans la conception française, a pourtant intégré la nécessaire auto-limitation de l'État au plan juridique afin que l'ordre juridique puisse à la fois servir et justifier la puissance étatique au nom du refus de l'anarchie. Outre l'idée de l'auto-limitation de l'État, le respect de l'ordre juridique ainsi que la confrontation avec la souveraineté des autres États imposent nécessairement des limites.

Il est important de souligner le modèle allemand avec ses spécificités.

## 2. Le modèle allemand de l'État-nation <sup>928</sup>

La théorie de l'État et de la nation en Allemagne se nourrit du kantisme au départ avant de dépasser la vision kantienne d'un « droit naturel rationnel » sous tendu par l'idée de liberté après l'échec de la révolution de 1848 puis l'avènement de Bismarck. <sup>929</sup> Ainsi la nouvelle conception allemande de l'État va dissocier l'État de la nation et aussi des gouvernants pour en faire un sujet juridique autonome. Gerber, tout comme O. Von Gierke avanceront clairement la dualité État/Nation. L'idée de la dualité fera son chemin pour mieux s'affirmer en Allemagne, établissant clairement une ligne différentielle avec la France. Pour O. Von Gierke (1874) par exemple, « L'État doit être considéré comme une entité juridique absolument différente de la Nation, comme une personne qui prend consistance et son substratum ailleurs que dans la nation. » <sup>930</sup> Le dualisme entre l'État et la Nation sera combattu par la doctrine française qui fait coïncider les deux plutôt que de les séparer dans la mesure où selon

<sup>926</sup> Georges Burdeau, *Droit et institutions politiques*, op.cit., p.21

<sup>927</sup> Idem., p.21

<sup>928</sup> Il existe une opposition entre les conceptions allemande et française de l'État et de la nation. Différences qui peuvent se comprendre en raison des différences historiques mais aussi des traditions culturelles, intellectuelles et politiques entre les deux pays. La proximité géographique reste néanmoins un facteur de facilitation des échanges intellectuels, culturels et de la circulation des idées et des hommes. Le séjour de Karl Marx en France en est une parfaite illustration tout comme le succès qu'a eu la notion de « Rechtsstaat » ou État de droit en France. Mais comme le souligne bien le professeur Chevallier, cet échange fut réciproque et non unilatéral.

<sup>929</sup> Georges Burdeau, *Droit et institutions politiques*, op.cit., p.21

<sup>930</sup> O. Von Gierke cité par Jacques Chevallier, *L'État de droit*, op.cit., p.21

cette doctrine, l'État n'est rien d'autre que la personnification juridique de la Nation.<sup>931</sup> Transparaissent dans ces débats et expériences multiples des enjeux inhérents au nationalisme.

### *3.Nationalisme comme une expression de la crise de l'État-nation*

Il s'agit dans ce point de définir le nationalisme, d'interroger ce que recouvre ce mot (a) pour mieux cerner les formes et les enjeux du nationalisme (b) dans ce qu'ils sous-tendent d'historique et d'actuel.

#### *a.Définitions du nationalisme*

Le mot « nationalisme » est apparu pour la première fois à la fin du XVIIIe siècle, écrit Olivier Nay. Il serait dans la diatribe prononcée par l'abbé Barruel contre les jacobins (il sert alors à dénoncer les excès du patriotisme).<sup>932</sup> Il ne connaîtra pas tout de suite un succès populaire. Son usage courant remonterait à la dernière décennie du XIXe siècle et Maurice Barrès l'aurait réintroduit en 1892 dans un article publié dans le Figaro et intitulé « la querelle des nationalistes et des cosmopolites ». <sup>933</sup>

C'est à partir de cette période que le mot nationalisme « n'est plus péjoratif et a une utilité politique, servant à désigner une sensibilité politique prônant la primauté des valeurs et des intérêts nationaux sur tous les autres enjeux politiques. »<sup>934</sup>

Quant à sa définition, Benedict Anderson souligne les « trois paradoxes qui ont souvent dérouté, voire irrité, les théoriciens du nationalisme : « 1) la modernité objective des nations aux yeux de l'historien par rapport à leur ancienneté subjective aux yeux des nationalistes ; 2) l'universalité formelle de la nationalité en tant que concept socio-culturel-dans le monde moderne-, chacun « a », doit « avoir », « aura » une nationalité, de même qu'il ou elle « a » un genre, par rapport à l'irréversible singularité de ses manifestations concrètes : ainsi par définition, la nationalité « grecque » est *sui generis* ; 3) la puissance « politique » des nationalismes par rapport à leur misère philosophique, voire leur incohérence. Autrement dit, à la

<sup>931</sup> Jacques Chevallier, *L'Etat de droit*, op.cit., p.21

<sup>932</sup> Olivier Nay, *Histoire des idées politiques*, op.cit., p.352

<sup>933</sup> Idem., p.352

<sup>934</sup> Idem., p.352

différence de la plupart des autres *ismes*, le nationalisme n'a jamais engendré « ses » grands penseurs: pas de Hobbes ni de Tocqueville, pas de Marx ni de Weber. »<sup>935</sup>

D'autres chercheurs définissent le nationalisme comme « attitude ou doctrine politique consistant, pour un groupe social, à défendre le droit de former une nation souveraine et/ou à revendiquer la primauté des intérêts nationaux sur les intérêts extérieurs. »<sup>936</sup> Selon Ernest Gellner, « le nationalisme n'est pas créé par les aspirations des nations : c'est le nationalisme qui crée les nations et non pas le contraire. »<sup>937</sup> Ces propos méritent d'être relativisés<sup>938</sup> dans la mesure où la plupart des États-nations africains, dans leur configuration territoriale, sont récents et sont de pures créations coloniales. Ils ont préexisté au nationalisme ce qui n'occulte pas la lutte commune contre le colonisateur. Si le combat anticolonial peut être analysé et compris comme une forme de nationalisme africain au sens global, continental, les États-nations actuels ont préexisté au nationalisme et ce n'est qu'avec la proclamation de l'indépendance que l'idéologie nationaliste comme ciment unitaire vit le jour.<sup>939</sup>

#### *b. Les formes et enjeux du nationalisme*

Il existe une diversité des formes de nationalisme (ethnique, religieux, régional, culturel, etc.) Même en France, avec la révolution, le « mythe de la nation »<sup>940</sup> sert aux députés libéraux dans le combat pour la liberté. Mais face au nationalisme des lumières, une forme conservatrice, contrerévolutionnaire exalte la grandeur de la France et son enracinement, conception défendue par Bonald et Maistre. Cette conception, en partie sentimentaliste et « aux antipodes de l'universalisme des lumières »<sup>941</sup> inspirera le nationalisme de droite. D'où la synthèse de Renan conciliant la dimension historique et celle du désir de vivre ensemble.<sup>942</sup> Les nations ont une

<sup>935</sup> Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, op.cit., pp.18-19

<sup>936</sup> *Lexique de science politique, Vie et institutions politiques*, op.cit., p.342

<sup>937</sup> Dans Nations et nationalismes, 1989, cité par Gil Delannoi, *La Nation*, op.cit., p.101

<sup>938</sup> Gil Delannoi, *La Nation*, op.cit., p.102

<sup>939</sup> Le nationalisme peut être souvent une idéologie unificatrice tout comme il peut servir de vitalité à la pluralité culturelle au sein de l'État-nation s'il n'est pas porteur de projet politique séparatiste. Il peut souvent se muer en véritable projet séparatiste avec une armée acquise à la cause de l'objectif de réalisation d'Un État sur un territoire bien donné comme au Soudan ou au Mali avec le problème touareg. Les pouvoirs en place peuvent aussi en faire un énorme moyen de propagande et de consolidation de leur pouvoir en tant qu'idéologie de ralliement, de mobilisation et de détournement de l'attention populaire plus orientée vers des objectifs et des ennemis extérieurs pour mieux occulter les enjeux endogènes.

<sup>940</sup> Olivier Nay, *Histoire des idées politiques*, op.cit., p.351

<sup>941</sup> Idem., p.351

<sup>942</sup> Idem., p.351

« biographie »<sup>943</sup> et leur « généalogie » aime s'enraciner dans l'histoire lointaine.<sup>944</sup> Il faut donc rappeler « le national-populisme haineux de Barrès »<sup>945</sup> et « son culte de la terre et des morts »<sup>946</sup> dénonçant les ennemis de la patrie et celui de Maurras que le professeur Olivier Nay qualifie d'intégral<sup>947</sup> au sens où il est contre la révolution, la majorité mais aussi contre le parlementarisme.<sup>948</sup>

Le nationalisme remplit des fonctions sociales et politiques :

- La lutte pour l'indépendance politique comme le cas des pays sous colonisation revendiquant leur souveraineté politique avec l'État-nation comme vague historique et sa production de l'idéologie nationaliste ;<sup>949</sup>
- La lutte pour un territoire et un État indépendant dans le cadre du séparatisme ou de la sécession ;
- La manifestation et l'expression de la conscience nationale sous forme d'exaltation face à l'extérieur comme le cas des jeunes patriotes de la Côte d'Ivoire en prise avec la France durant la crise ivoirienne, forme qui exprime également l'idée d'une indépendance effective, c'est-à-dire réelle. Laurent Gbagbo a même théorisé l'idée de deuxième indépendance dans le sens de la souveraineté économique après l'indépendance politique de 1960. Dans cette fonction politique contre l'impérialisme, le nationalisme sert de ressource politique ;<sup>950</sup>
- Le nationalisme comme idéologie de grandeur et d'influence comme dans le cas de l'Iran même si le pays use de la rhétorique de la souveraineté aussi ;
- Même les empires coloniaux ont souvent utilisé le nationalisme au service de l'impérialisme colonial<sup>951</sup> et Benedict Anderson cite la carte, le recensement et le musée comme les trois institutions coloniales.<sup>952</sup>

Les auteurs du lexique font bien d'analyser les formes sous lesquelles le nationalisme peut se manifester, allant des luttes pour l'indépendance, contre l'impérialisme, pour

---

<sup>943</sup> Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, op.cit., p.206

<sup>944</sup> Idem., p.206

<sup>945</sup> Olivier Nay, *Histoire des idées politiques*, op.cit., p., p.355

<sup>946</sup> Idem., p.354

<sup>947</sup> Idem., p.360

<sup>948</sup> Idem., p.360

<sup>949</sup> Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, op.cit., p.119

<sup>950</sup> Idem., p.143

<sup>951</sup> Idem., p.154

<sup>952</sup> Idem., p.167

un territoire, contre un pouvoir considéré comme illégitime. Ils soulignent également l'idée d'un nationalisme en quête de grandeur et d'influence porté par un pouvoir politique, un État au delà de ses frontières.<sup>953</sup>

Ce qu'il faut également ajouter, c'est que le nationalisme peut revêtir une forme culturelle dans le cadre de l'État-nation ou de l'État fédéral sans qu'il soit porteur de revendication politique en quête d'un État. Gil Delannoi apporte des précisions intéressantes et met en garde contre les confusions abusives dans la mesure où l'idée selon laquelle le nationalisme définit la nation peut être caricaturale. En effet, toute idéologie se référant à la nation est-elle nationaliste ? C'est loin d'être sûr.<sup>954</sup> Tout comme dans le cadre de l'État-nation, le nationalisme peut constituer une menace sérieuse tant pour l'unité de l'entité état-nationale que pour sa sécurité territoriale. À ce sujet, les exemples soudanais, biafrais, touareg au Mali et au Niger sont éloquentes. Le Sud –Soudan a réussi, au bout de décennies de guerres et de massacres, sa sécession pour devenir un État reconnu sur le plan international quand le séparatisme biafrais fut violemment réprimé par l'État du Nigéria. Le nationalisme touareg défie l'unité tant du Mali que du Niger. Les Kurdes incarnent de nos jours le nationalisme politique qui n'a pas encore réussi à arracher un État.

Gil Delannoi pense pourtant qu'il est possible de trouver des caractères communs aux formes de nationalisme, « dans des petits nationalismes régionaux que dans un extrême comme le nazisme. »<sup>955</sup> L'auteur de « La Nation » en cite quatre<sup>956</sup> qui ne sont d'ailleurs pas propres qu'aux nationalismes mais présents aussi, selon lui, chez les fanatismes :

- la peur d'un déclin,
- le désir de réaction contre le présent avec des relents idéologiques et des tentatives de réécriture de l'histoire par le nationalisme à son profit,
- Le nationalisme comme forme d'organicisme où l'individu doit tout à la nation comme collectivité supérieure qui lui survit, doit être prêt à se sacrifier pour la nation,
- Enfin l'usage constant de la propagande par le nationalisme pour entretenir et canaliser le sentiment national.

<sup>953</sup> *Lexique de science politique, Vie et institutions politiques*, op.cit, p.342

<sup>954</sup> Delannoi Gil, *La Nation*, op.cit., p.103

<sup>955</sup> Idem., p.103

<sup>956</sup> Idem., pp.103 -104

C'est alors que « plus encore que l'idéologie nationale, il est le produit et le producteur d'une politique de masse. »<sup>957</sup>

Raoul Girardet distingue justement « le nationalisme des nationalistes »<sup>958</sup> dans le sens revendicatif et activiste du « nationalisme comme sentiment général »<sup>959</sup> se confondant avec le patriotisme mais, souligne-t-il, les deux peuvent se recouper, la première forme pouvant contribuer à stimuler, organiser la seconde, voire lui donner des mots d'ordre.<sup>960</sup> Toutefois, l'exaltation du sentiment national<sup>961</sup> peut déboucher, dans certains cas, en « impérialisme, en messianisme belliciste. »<sup>962</sup> C'est à ce titre que le nationalisme fut souvent traité de pathologie par les intellectuels cosmopolites et progressistes qui ont dénoncé la peur de l'autre, l'entretien de la haine qu'il véhicule ? Aussi, s'appuie-t-il souvent sur des objets culturels tels les arts plastiques, la musique, la poésie, la prose, la fiction qui lui servent d'instruments d'exaltation et de propagande.<sup>963</sup> L'esprit de sacrifice au sens réel et figuré est aussi produit par les nationalismes. Le nationaliste exalté peut consentir mourir pour la nation.<sup>964</sup>

Benedict Anderson souligne avec justesse le processus de l'apparition de la conscience nationale en Europe qui, selon elle, doit beaucoup à « la convergence du capitalisme et de la technologie de l'imprimerie sur la diversité fatale des langues humaines qui a ouvert la possibilité d'une nouvelle forme de communauté imaginée qui, dans sa morphologie moderne, a créé les conditions de la nation moderne. »<sup>965</sup>

Le nationalisme comme ressource politique trouve sa parfaite illustration dans notre étude à travers la mobilisation des jeunes patriotes en faveur de Gbagbo mais aussi l'instrumentalisation politicienne, idéologique et manœuvrière que le Président a su en faire.

L'actualité de la nation<sup>966</sup>, écrit Raoul Girardet, présenterait celle-ci sous deux visages contradictoires, la persistance du sentiment national confronté au

---

<sup>957</sup> Delannoï Gil, *La Nation*, op.cit.,p.104

<sup>958</sup> Raoul Girardet, *Nations et nationalismes : définitions et perspectives*, article cité, p.24

<sup>959</sup> Idem., p.24

<sup>960</sup> Idem., p.25

<sup>961</sup> Idem., p.25

<sup>962</sup> Idem., p. 26

<sup>963</sup> Benedict Anderson, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, op.cit., p.145

<sup>964</sup> Idem., p.145

<sup>965</sup> Idem., p.57

<sup>966</sup> Raoul Girardet, *Nations et nationalismes : définitions et perspectives*, article cité, p.26

régionalisme.<sup>967</sup> Le phénomène d'unification transnationale<sup>968</sup> sur le plan des intégrations économiques, douanières et autres réalités constituent de nouveaux défis pour les États-nations et les nationalistes. L'État-nation vit de ses propres contradictions dont sa part importée et son génie réinventif constituent des dimensions importantes à explorer. La Côte d'Ivoire partage cette réalité complexe à travers son modèle état-national.

## **Section 2 : État-nation ivoirien, entre importation et réinvention localiste**

L'État-nation postcolonial, en mal d'assises, n'était pourtant point réduit à n'être qu'une interface entre ses populations et le reste du monde<sup>969</sup> contrairement à ce qu'écrivait Frederick Cooper. Certes, la survie<sup>970</sup> des jeunes États-nations postcoloniaux dépend en partie de leurs structures partenariales extérieures, mais ils sont loin d'être dépourvus de ressources internes contrairement à la vulgate dépendantiste dont nous ne nions pas la réalité dans leur fonctionnement mais qui reste à nuancer. C'est en cela que l'étude de l'architecture ainsi que de l'infrastructure état-nationale ivoiriennes nous paraît d'un intérêt à la fois méthodologique que de cohérence. Sans ce préalable, il sera difficile d'appréhender toute la profondeur structurelle et sociétale de la crise politique qui rencontre la faillite du leadership et la fragile structure état-nationale. La centralité houphouëtienne et la construction d'un capital symbolique (paragraphe 1) étaient postulées comme un sacrifice de soi et un service à l'État développeur à l'option capitaliste revendiquée (paragraphe 2). Le dirigeant ivoirien aimait exalter sa fortune personnelle d'origine familiale, bien que contestée, pour mieux mettre en relief la mystique du chef qui se sacrifie pour « sortir les autres du trou »<sup>971</sup> selon sa propre formule.

### ***Paragraphe 1 : État, centralité houphouëtienne et construction d'un capital symbolique***<sup>972</sup>

---

<sup>967</sup> Raoul Girardet, *Nations et nationalismes : définitions et perspectives*, article cité, p.26

<sup>968</sup> Idem., p.26

<sup>969</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op.cit., p.228

<sup>970</sup> Idem., p.228

<sup>971</sup> Félix Houphouët-Boigny avait l'habitude de dire qu'il a fait sortir les pauvres du trou, qu'il a développé la Côte d'Ivoire, pays non doté en ressources naturelles en pariant sur le travail des paysans et les cultures d'exportation.

<sup>972</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, op.cit., p.300

Dès le début, la construction de l'État ivoirien rencontrait la volonté du président de se construire un capital symbolique, en d'autres termes des dispositifs infrastructurels de légitimation et de domination. On rappellera ici l'analyse du doyen Maurice Duverger sur « la fusion des deux légitimités »<sup>973</sup> en référence à la confiance des Français à De Gaulle, valeur ajoutée fusionnant avec la légitimité constitutionnelle.<sup>974</sup> L'Houhouëtisme opère sur le même registre en convoquant sans cesse « la geste » du héros national sauveur comme onction primordiale dont la légitimité constitutionnelle du présidentielisme monocratique n'est que continuité. L'État-nation postcolonial ivoirien est largement inspiré du modèle français (A) et ce modèle est incarné par la centralité houphouëtienne (B). Le monopartisme<sup>975</sup> est un outil au service du présidentielisme<sup>976</sup> (C).

### **A. Un État inspiré du modèle français**

Le modèle étatique ivoirien s'est inspiré de l'expérience française en la matière. Houphouët a été politiquement formé par l'épreuve coloniale et sa carrière ministérielle en France.<sup>977</sup> Double école donc pour avoir un rapport décomplexé avec la France (1) mais la dynamique étatique en Côte d'Ivoire procède par un processus complexe d'échange entre l'État et la société (2).

#### *1. Félix Houphouët-Boigny et l'importation sans complexe*

Houphouët-Boigny avait une relation toute particulière avec la France. Une relation décomplexée où la proximité avec l'ancien colonisateur, même décriée, oscillait entre dépendance et greffe des modèles français. Le dispositif importatif ivoirien se voit confronté à la dialectique de la dépendance et de l'appropriation (a) dans la mesure où le pays s'est, sans complexe, inspiré essentiellement du constitutionnalisme français et des institutions de l'ancien colonisateur (b).

#### *a. L'État en Côte d'Ivoire entre dépendance et appropriation*

Tout d'abord, il faut souligner que l'État en Côte d'Ivoire, malgré la dépendance liée au poids de l'importation, n'a pas été sans marges de manœuvres. Sa « relative

<sup>973</sup> Maurice Duverger, « Les institutions de la Vème République », *Revue française de science politique*, Année 1959, volume 9, numéro 1, p.111

<sup>974</sup> Idem., p.111

<sup>975</sup> Pierre –Henri Siriex, *Houphouët -Boigny, An African stateman*, op.cit., p.196

<sup>976</sup> Idem., p.176

<sup>977</sup> Idem., p.131

autonomie »<sup>978</sup> est aussi le résultat de ce que Tessy Bakary appelle « l'étatisation de l'État »<sup>979</sup> avec ses deux processus complémentaires, l'ivoirisation dans le sens de l'appropriation et son émancipation de la société.

En dépit de l'inspiration indiscutable du modèle français, de la collision entre théorie souverainiste et théorie dépendantiste, la réalité ivoirienne est celle d'un État qu'il faut « prendre au sérieux » comme disait Luc Sindjoun de l'État hors d'Occident. Sa qualité ainsi que sa nature reconnues par Tessy Bakary en dépit de la dépendance, reflètent une réalité institutionnelle fortement incarnée par Houphouët et d'une administration relayée localement comme bras et visage de l'État proches des populations. Quelle que soit l'approche de sa définition, anthropolitique<sup>980</sup> comme celle de Jean-Pierre Magnant postulant l'existence de l'État « à partir du moment où le pouvoir politique se différencie des autres au point que certains vivent de la politique alors que d'autres travaillent pour ceux-ci »<sup>981</sup>, définition se rapprochant à celle de Clastres, analyse Jean-François Médard, ou la définition classique de Wéber de l'État revendiquant le monopole de la contrainte physique légitime<sup>982</sup> ou encore l'acception de l'État comme pouvoir pleinement institutionnalisé, l'État en Afrique existe, certes avec certains traits propres.<sup>983</sup> Les processus d'hybridation semblent mieux éclairer la dialectique de l'importation et de l'appropriation. Cela est valable pour la Côte d'Ivoire et pour les expériences ailleurs dans le monde, inspirées par le modèle occidental.

#### *b.Importation du droit constitutionnel et du modèle institutionnel français*

La constitution ivoirienne du 3 Novembre 1960 consacre le monarque présidentiel en la personne d'Houphouët mais elle s'inspire du modèle français de la séparation des pouvoirs bien que le législatif soit volontairement affaibli dans le cas ivoirien au nom du présidentielisme bâtisseur de nation, garant de l'autorité et de la stabilité dont a besoin la construction fragile de l'État-nation. La constitution de 1960, fondatrice de

<sup>978</sup> Tessy D. Bakary, Côte d'Ivoire, « L'étatisation de l'État », in. *États d'Afrique noire, Formations, mécanismes et crise*, Karthala, 1991, sous la dir. de Jean- François Médard, p.54

<sup>979</sup> Ibid., pp. 54-55

<sup>980</sup> Jean-François Médard, *États d'Afrique noire : Formations, Mécanismes et Crise*, op.cit., p.355

<sup>981</sup> Jean-Pierre Magnant, *Idem.*, p.356

<sup>982</sup> Malgré ses faiblesses et ses figures, patrimoniale, néo patrimoniale, bureaucratique clientéliste, voire défaillante en certains cas, l'État africain n'est pas une coquille vide. En Côte d'Ivoire, il a même montré, au-delà de ses institutions, de son administration, de ses hommes forts l'incarnant, qu'il pouvait être très présent dans l'économie caféière et cacaoyère sans jamais se montrer laxiste, au sens wébérien, pour dissuader et réprimer les subversions et les contestations venues de la périphérie. Les exemples de la révolte des Agnis et la répression violente et sanglante de la sécession du canton du Guébié dans l'ouest du pays en 1970 le prouvent suffisamment.

<sup>983</sup> Jean-François Médard, *États d'Afrique noire : Formations, Mécanismes et Crise*, op.cit., p.356

la Côte d'Ivoire moderne, a posé « les bases d'un régime présidentieliste »<sup>984</sup> conférant au chef de l'État la primauté dans les institutions politiques. »<sup>985</sup>

Élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans renouvelables indéfiniment, le Chef de l'État ivoirien détermine et conduit la politique de la nation comme le dispose l'article 12 de la Constitution. Le monarque présidentiel a besoin de cette monopolisation exécutive par le biais constitutionnel pour affermir son pouvoir. Sa stratégie de l'État-personne incarnant la centralisation de l'autorité, le renforcement du pouvoir exécutif et de l'affaiblissement du pouvoir législatif vise « la concentration des pouvoirs aux mains de la personne placée au sommet des institutions »<sup>986</sup>. La formule du professeur Frédéric Joël Aïvo, parlant de la « norme apprivoisée par le politique »<sup>987</sup> a ici tout son sens. Soulignant le rôle du « constitutionnalisme présidentieliste dans la sacralisation du Pouvoir dans les régimes politiques d'Afrique noire en tant qu'il fonde la suprématie du Chef de l'État par la prééminence reconnue au Président de la République sur les autres organes de l'État, Maurice Kamto observe, avec raison, que le présidentielisme favorise la personnalisation du Pouvoir. »<sup>988</sup>

L'Étatisation de la société s'appuie en partie sur l'architecture constitutionnelle. Elle n'est pas verticale comme on peut le penser. En cherchant à s'imposer à la société, l'État ne se socialise-t-il pas de fait ?

## *2.L'Étatisation de la société et socialisation de l'État*

Le rapport entre l'État et la société en Côte d'Ivoire est structuré en grande partie par l'architecture bureaucratique, outil administratif facilitant la capture étatique (a) mais la couverture administrative se veut également un prolongement de l'État et creuset de la nation (b).

### *a.Le modèle bureaucratique ivoirien pour faciliter la capture étatique*

Dans son étude sur le phénomène étatique en Côte d'Ivoire en tant que processus, Tessa D. Bakary souligne la grande tendance des analystes et études à prioriser le

<sup>984</sup>Alban Alexandre Coulibaly, *Le système politique ivoirien*, op.cit., p.146

<sup>985</sup>Idem., p.146

<sup>986</sup>Tessa B. Bakary, « Côte d'Ivoire, l'étatisation de l'État », in *États d'Afrique noire*, op.cit., p.72

<sup>987</sup>Frédéric Joël Aïvo, « La crise de normativité de la constitution en Afrique », in *Revue de Droit public et de science politique en France et à l'étranger*, numéro 1, L.G.D.J., 2012, p.149

<sup>988</sup>Maurice Kamto, *Pouvoir et Droit en Afrique, Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone*, op.cit., p.279

phénomène de « capture de l'État », autrement dit son appropriation par la société au détriment de « l'autonomisation de l'organisation politique par rapport à la société. »<sup>989</sup> Nous préférons plutôt utiliser réception étatique par les populations à l'expression capture dans la mesure où existe une dialectique d'interaction entre l'État et la société. Tessy n'ignore d'ailleurs pas les deux logiques qu'il intègre sous l'expression globale « étatisation de l'État » entendue à la fois comme « ivoirisation » de l'État et son émancipation par rapport à la formation sociale contrôlée par l'organisation politique : deux processus distincts, mais qui doivent être pensés simultanément.<sup>990</sup> L'auteur souligne la distinction à faire entre la notion d'ivoirisation définie comme « phénomène de capture de l'État par la société ivoirienne »<sup>991</sup> et l'autre ivoirisation lancée au début des années 1970, lors de la création du ministère du Travail et de l'Ivoirisation des cadres, autrement le remplacement des expatriés par les nationaux ivoiriens au sein de l'État et de l'administration.<sup>992</sup>

La relativisation de l'autonomie de l'État « implique que l'État n'est pas le jouet d'une classe sociale, que toutes ses actions ne peuvent être interprétées comme servant des intérêts de classe bien définis »<sup>993</sup>, l'État jouant son rôle d'arbitre au service de la cohésion sociale. Nous partageons évidemment ce dernier point dans la mesure où malgré les caricatures et les qualifications tropicalisées de l'État en Afrique, il ne saurait être réduit en un outil absolument patrimonial voire néo patrimonial au nom d'une « politique du ventre », expression chère à Jean François Bayart. « La vie collective d'une communauté nationale »<sup>994</sup> produit des figures qui, dans leur quête de pouvoir et de puissance, sont tentées par la confiscation des ressources publiques, le plus souvent redistribuées dans le cercle familial, clanique ou partisan. Aussi, la problématique du centre et de la périphérie est dialectique, d'autant que « étatisation et socialisation » souligne Tessy, se télescopent et emportent une combinaison des approches « État » et « Société ». En fait la construction locale de l'État, analyse le professeur Luc Sindjoun, ne s'effectue pas exclusivement sur le registre de la contrainte de l'imposition des « prêts à spatialiser » que sont les unités

---

<sup>989</sup> Tessy B. Bakary, « Côte d'Ivoire, l'étatisation de l'État », in *États d'Afrique noire*, op.cit., pp. 55-

56

<sup>990</sup> Idem., pp.54-55

<sup>991</sup> Idem., p.55

<sup>992</sup> Idem., p.55

<sup>993</sup> Idem., p.57

<sup>994</sup> Jean – François Sirinelli, *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXème siècle*, dir. Jean – François Sirinelli, op.cit., p.9

administratives, mais aussi sur le registre de la séduction, c'est-à-dire de l'incorporation des élites locales dans la gestion de l'espace, de la colonisation des cadres d'action administrative par les intérêts locaux. »<sup>995</sup>

La centralisation et la « périphérisation » s'influencent mutuellement et il ne faut y voir une frontière étanche malgré les tensions. Sindjoun analyse, avec brio, cette articulation entre centre et périphérie par la thèse de la tension permanente et de l'interpénétration. « L'étatisation des sociétés locales est une configuration dynamique dans le cadre de laquelle l'« étatisation de la société » et la « socialisation de l'État » sont en tension permanente. »<sup>996</sup>

L'administration post coloniale n'est pas aussi différente du modèle occidental qu'on pourrait le croire. Les deux modèles, malgré le localisme et la différence culturelle, cherchent chacun à conquérir l'État dans une dynamique de « territorialisation de la domination politique »<sup>997</sup> ou la « projection périphérique de l'État et l'absorption locale de l'État »<sup>998</sup> sont des données pertinentes en dépit des spécificités des Etats-nations.

#### *b.L'administration comme prolongement de l'État et creuset de la nation*

A ses débuts, l'État ivoirien s'est méfié de la décentralisation au nom de l'édification de l'unité nationale, pratique propre aux modèles état-nationaux postcoloniaux. L'administration publique, dans son extension et sa proximité avec les populations, contribue largement à « l'étatisation définie comme un processus de formation, d'imposition et d'expansion d'un ordre politique »<sup>999</sup> même si ce processus dépend de son degré de pénétration sociale.<sup>1000</sup> L'on peut par ailleurs faire remarquer que l'héritage de la culture politique et juridique française en matière de droit administratif n'a pas été sans conséquence. On assiste à une dynamique de prépondérance des sources écrites.<sup>1001</sup> En dépit des abus, l'on peut même parler d'émergence de l'ordre administratif par les textes<sup>1002</sup> et de plus de soins et

<sup>995</sup> Luc Sindjoun, *L'État ailleurs, Entre noyau dur et case vide*, op.cit., p.28

<sup>996</sup> Idem., p. 28

<sup>997</sup> Idem., p. 29

<sup>998</sup> Idem., p.29

<sup>999</sup> Idem., p.325

<sup>1000</sup> Idem., p.325

<sup>1001</sup> Yédoh Sébastien Lath, « Les caractères du droit administratif des Etats africains de succession française. Vers un droit administratif africain francophone ? », in *Revue de Droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, numéro 5, L.G.D.J., 2011, p.1263

<sup>1002</sup> Idem., p.1263

d'exigence en matière d'effectivité du contrôle juridictionnel<sup>1003</sup> à travers la montée en puissance du juge dans le contrôle de l'administration.<sup>1004</sup>

Il est aussi important d'étudier l'essence de l'houphouëtisme dont le spectre continue de peser encore sur le destin du pays.

### **B.L'Houphouëtisme comme centralité et conception du pouvoir et ses dispositifs infrastructuraux de légitimation et de domination**

Les rédacteurs de l'Encyclopédie ont beau écrire « ce n'est pas l'État qui appartient au prince, c'est le prince qui appartient à l'État »<sup>1005</sup>, la réalité du pouvoir est autre. Diderot, dans sa philosophie politique, n'avait pas tort de faire preuve de volontarisme, de souhait, de proposition, surtout quand il ajoute « en un mot, la couronne, le gouvernement et l'*autorité* publique, sont des biens dont le corps de la nation est propriétaire, et dont les princes sont des usufruitiers, les ministres et les dépositaires.»<sup>1006</sup>

Le pouvoir sous tous les cieux, même démocratique, est démesure, écrivait Pierre Legendre.<sup>1007</sup> Félix Houphouët-Boigny, bien que se disant serviteur de l'État et de la nation, ne concevait pas moins le levier et la manne étatiques comme un patrimoine dont il pouvait décider du sort.

Le pouvoir a besoin d'un processus de légitimation<sup>1008</sup> et son détenteur est dans un rapport d'incarnation du rôle politique qui est le sien; rôle si bien analysé par la sociologie des institutions.<sup>1009</sup> Le rôle a une valeur heuristique en sociologie des institutions et convoque plusieurs approches disciplinaires.<sup>1010</sup>

L'Houphouëtisme se présente à la fois comme une conception du pouvoir et une méthode de gestion des hommes, donc art de gouverner propre à Félix Houphouët-Boigny. Art mis au service d'une vision et d'une ambition pour la Côte d'Ivoire qui ne sont pas sans reproches. Cette centralité du « guide de la nation » se nourrissait

<sup>1003</sup> Yédoh Sébastien Lath, « Les caractères du droit administratif des Etats africains de succession française. Vers un droit administratif africain francophone ? », in *Revue de Droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, article cité, p.1284

<sup>1004</sup> Idem., p.1281

<sup>1005</sup> Diderot et d'Alembert, *L'Encyclopédie*, Éditions le Monde/Flammarion, Paris, 2010, p.145

<sup>1006</sup> Diderot et d'Alembert, *L'Encyclopédie*, op.cit. p.145

<sup>1007</sup> Pierre Legendre, *La fabrique de l'homme occidental*, op.cit., p.17

<sup>1008</sup> Catherine Achin, Elsa Dorlin, Juliette Rennes, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexion sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Revue Raisons politiques, Etude de pensée politique*. Le corps présidentiable, numéro 31, Presse sciences Po, 2008, p.9

<sup>1009</sup> Idem., p.8

<sup>1010</sup> Idem., p.9

aussi de rituels politiques<sup>1011</sup> dont la répétition et la succession des stéréotypes<sup>1012</sup>, « à forte charge symbolique, souligne Berstein, confère au champ du politique une puissance d'adhésion, de communion, de conviction qui appartient au domaine du religieux et contribue à une forme de sacralisation du politique. »<sup>1013</sup>

Dans cette conception doublée de méthode de pouvoir, il y a la captation de l'héritage indépendantiste comme ressource politique(1), la personnification du pouvoir reposant sur la mythologie du président État-nation au service de la fabrique d'un imaginaire national(2), d'un autoritarisme souvent répressif, la contrainte n'occultant pas la réalité d'un effort légitimateur et de redistribution néo patrimoniale(3).

### *1. Captation de l'héritage indépendantiste comme ressource politique*

Chaque père de l'indépendance en Afrique a développé une stratégie de providentialisation pour conforter le pouvoir personnel.

La fabrique du mythe du père de l'indépendance entre dans la logique tant de l'affirmation personnelle de Houphouët que de la consolidation du pouvoir d'État. Dans notre entendement, une analyse de l'Houphouëtisme ne peut nier l'ambition de l'homme pour son pays, ni les choix inhérents à la confiscation et à la préservation du pouvoir personnel. La mythologie du père de l'indépendance vise la monopolisation du rôle de héros afin de réussir la main basse sur l'héritage indépendantiste qui est pourtant une lutte collective, surtout que le président ivoirien était, comme nous l'avons vu, hostile à l'indépendance. En dépit de cela, il entend néanmoins incarner l'âme et l'esprit indépendantistes.

Ce que nous appelons mythologie du père de l'indépendance était à la fois un art, une ruse, un calcul politique au service de la fabrique de l'image. L'héritage devient donc un enjeu hautement politique. Une rente qu'il faut confisquer, monopoliser à son seul profit, au détriment des autres combattants politiques et syndicaux et des masses ayant lutté pour la cause de la libération nationale. Le dirigeant ivoirien était habité par l'obsession de laisser trace. Volonté de laisser une trace indélébile dans l'Histoire et Régis Debray ne s'y est pas trompé avec ces lignes éloquentes : « Comme la peinture selon Michel-Ange, l'État-symbole supposait la supériorité de l'Idée sur la

---

<sup>1011</sup> S. Berstein, in *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXème siècle*, dir. Jean – François Sirinelli, op.cit., p.1101

<sup>1012</sup> Idem., p.1104

<sup>1013</sup> Idem., p.1104

réalité, et l'activité politique s'apparentait à une production symbolique (« cet homme, disait-on jadis, est en train d'écrire un chapitre d'Histoire »).<sup>1014</sup> Le mythe ancré dans les imaginaires nourrit ici la légitimation politique. Comme dans « l'Afrique noire traditionnelle, écrit Maurice Kamto, le mythe est la matrice des forces dynamiques qui se déploient dans l'univers », et joue un rôle médiateur en tant que « fondement axiologique des sociétés fondées sur la symbiose entre le monde des vivants et celui des morts. »<sup>1015</sup>

« L'ordre mythique » structure autant les imaginaires qu'il lie le passé au présent. La mythologie houphouëtienne sait jouer de cette Afrique des essences que la colonisation n'a pas pu totalement étouffer. Les peuples, même en s'occidentalissant, ne jettent pas tous leurs fétiches ou toutes leurs croyances.<sup>1016</sup> Luc Sindjoun invite à ne pas rire de ce « simulacre » et de cette « théâto-cratie »<sup>1017</sup> tant moqués par Achille Mbembé dans son livre la postcolonie déjà cité dans cette thèse. Parce que « la sacralisation du pouvoir est une modalité de théâtralisation politique consacrant la force de l'institution présidentielle » que, ajoute-t-il, « l'art de la présentation du soi présidentiel est marqué par la symbolique de la nation, fait du titulaire du pouvoir exécutif l'incarnation de la cohésion du groupe : c'est complète-il, la dramatisation de la fonction présidentielle. »<sup>1018</sup>

La confiscation du capital indépendantiste élève Houphouët au rang de « père fondateur de la première République »<sup>1019</sup> mais aussi de la Côte d'Ivoire tout court. Il devient ainsi dans les imaginaires populaires un véritable héros de chasse. Un chasseur singulier<sup>1020</sup>, redoutable, béni des hommes, des dieux, des génies et protégé par des forces surnaturelles contre les mauvais esprits et les mauvaises personnes.

<sup>1014</sup> Régis Debray, *L'État séducteur*, Gallimard, 1993, p.33

<sup>1015</sup> Maurice Kamto, *Pouvoir et Droit en Afrique, Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone*, op.cit., p.154

<sup>1016</sup> Les premiers dirigeants de l'Afrique indépendante ont tous cultivé ce mythe du père de l'indépendance. Un mythe qui met en perspectives le sacrifice consenti par le président dans sa lutte anticoloniale et l'idée souvent avouée de son « indispensabilité » pour le pays et la nation dont l'avenir progressiste passe nécessairement par son pouvoir.

Cette mythologie puise aussi dans l'idée psychanalytique du père dont le besoin dépasse le cadre familial et se manifeste dans maintes sphères de la vie et de l'existence. Ne dit-on pas que les peuples entiers vivent ce besoin pressant de la nécessité d'un père. Houphouët ne fut point le seul politique à user de ce mythe dont la fabrique entre dans le cadre d'une stratégie politique de personnalisation et de personification du pour d'État et de la nation.

<sup>1017</sup> Luc Sindjoun, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, op.cit., p.307

<sup>1018</sup> Idem., p.307

<sup>1019</sup> Alban Alexandre Coulibaly, *Le système politique ivoirien*, op.cit., p.31

<sup>1020</sup> Dans son roman intitulé « *En attendant le vote des bêtes sauvages* », publié en 1998 aux Editions du Seuil, feu Amadou Kourouma, écrivain ivoirien, prix Renaudot, décrit avec brio dans un style délirant, ce héros de la lutte, de la chasse dont le destin se confond avec le destin politique du peuple.

Ce chasseur singulier a également échappé aux coups bas de l'homme blanc, envahisseur et occupant, qui ne voulait pas déguerpir. Celui qui a été au cœur de cette histoire de héros, de chasse, de dangers et de victoires sémillantes, mérite naturellement de conduire la multitude humaine, de la guider, de l'éclairer, de la mener vers la liberté, le progrès et l'espérance d'un nouvel horizon. Et Debray peut s'étonner, le refus de mourir est force vitale chez tous les hommes et énergie chez les détenteurs du pouvoir : « le narcissisme d'État devient une épidémie. Pourquoi partout cette obsession du « laisser une trace » ? Comment expliquer cette inflation mémorielle, cette boulimie de témoignages, à l'intérieur d'une vidéosphère volontiers amnésique ? »<sup>1021</sup> Ce que ne précise pas Debray dans cette course à l'immortalité symbolique, c'est qu'au cœur de la vidéosphère est une « visagecratie » nourrissant la boulimie de l'égo. Le premier président de la Côte d'Ivoire indépendante a fait main basse sur l'héritage et le capital indépendantistes. Il est vrai que cette confiscation est elle-même une donne cyclique propre aux premiers dirigeants de l'Afrique dite postcoloniale.

Dans « la redéfinition de l'espace politique »<sup>1022</sup> postcolonial, le rôle des pères des indépendances est important et Kwame Nkrumah n'avait pas tort de demander à ses partisans : « cherchez d'abord le royaume politique. »<sup>1023</sup> Le « Vieux » comme on appelait Houphouët était aussi d'une intelligence communicationnelle à forte charge symbolique bien que réellement il fût, à un moment de sa vie, un vieux au sens africain du père et du patriarche. Lui-même se qualifiait souvent de vieux<sup>1024</sup> pour montrer son long parcours et prouver qu'il a assez fait pour le pays, que sa trajectoire politique est celle de la lutte et doit inspirer les plus jeunes à plus d'humilité et d'estime à son égard.

Le qualificatif « vieux » n'était donc nullement méprisant chez les Ivoiriens. Il symbolisait même le respect pour le patriarche, le père de la nation qu'était Houphouët. D'où sa propre expression « le « vieux » que je suis ». <sup>1025</sup>

Si Wéber évoque trois formes de domination : traditionnelle, charismatique et légale –rationnelle, Fernand Tönnies préfère la notion d'*autorité*, interchangeable avec celle

---

<sup>1021</sup>Régis Debray, *L'Etat séducteur*, op.cit., p. 140

<sup>1022</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op.cit., p.104

<sup>1023</sup> Idem., p.104

<sup>1024</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit., p.256

<sup>1025</sup> Idem., p.256

de *dignité* selon lui, également déclinée sous trois formes : La dignité ou autorité de l'âge, celle de la force et enfin celle de la sagesse ou de l'esprit.<sup>1026</sup> Le *père* concentre, selon lui, ces trois formes d'autorité quand il protège, exige et dirige les siens.<sup>1027</sup>

A la lumière des faits, l'indépendance ivoirienne eut certes comme héros Houphouët-Boigny mais elle demeure, comme dans les autres pays africains, un héritage populaire à analyser et à comprendre dans une grille de trajectoire sociale, sociétale et historique.<sup>1028</sup>

## *2. Personnification du pouvoir, mythologie du président État-Nation et fabrique de l'imaginaire national*

L'autoritarisme de Félix Houphouët-Boigny<sup>1029</sup> complétait le dispositif charismatique. Achille Mbembé souligne la variété des trajectoires d'« indigénisation » de l'État<sup>1030</sup> tout en précisant que « la pratique générale du pouvoir s'est, cependant, globalement située dans la continuité de la culture politique coloniale et dans le prolongement des aspects les plus despotiques des traditions ancestrales, elles-mêmes réinventées pour la circonstance. »<sup>1031</sup> Presque partout en Afrique, le mythe du président État-nation avait besoin d'un visage transcendant. C'est la figure du président centripète incarnant le double visage de l'État et de la nation, tout simplement le visage de la Côte d'Ivoire (a). Le choix de l'État-nation justifié par la nécessité de l'unité cache d'autres enjeux (b). Il fallait aussi une double concentration et confiscation du pouvoir régalien (c), par celui qui incarne l'État, la nation et ce qu'ils ont de rapport à la force réelle et symbolique du pouvoir.

### *a. Le Président centripète ou le double visage de l'État et de la Nation*

Tout pouvoir nourrit un désir centripète en tant qu'il cherche à tout attirer vers soi comme centre attractif. Le visage du chef et toute sa stratégie entrent dans cette

<sup>1026</sup> Fernand Tönnies in *La Société. Les plus grands textes d'Auguste Comte et Emile Durkheim à Claude Lévi-Strauss*, Collection Anthologie du savoir, dirigée par Jean Daniel, op.cit., p.137

<sup>1027</sup> Idem., p.137

<sup>1028</sup> Un vaste mouvement historique, une aspiration naturelle chez l'Homme à la liberté, qui s'empara de toute l'Afrique, au delà des blocs coloniaux issus du partage de Berlin. Un second argument semble jouer contre le mythe du héros indispensable, celui justement du vent global soufflé par l'occupation de la France par l'Allemagne nazie et la participation active de l'Afrique francophone à la libération. Le sacrifice des tirailleurs sénégalais, les massacres de Thiaroye et d'autres facteurs contribuèrent à la dialectique de l'inflation du désir indépendantiste.

<sup>1029</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, op.cit., p.95

<sup>1030</sup> Achille Mbembé, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, op.cit., p.68

<sup>1031</sup> Idem., p.69

captation centripète. Le Président est ce centre moteur vers lequel toute la symbolique étatique et nationale esthétisée doit revenir. Stratégie de capture et de convergence pour affermir l'incarnation. Le pouvoir aime la figure de l'« UN », de l'étalon singulier. La personnalisation du Pouvoir « se traduit, écrit le doyen Burdeau, par la mise en vedette des personnalités qui assument les fonctions gouvernementales. L'homme fait oublier l'institution dont il n'exerce que passagèrement les prérogatives. Le Président des États-Unis s'effaçait derrière le sourire de Kennedy, le Chancelier derrière la robuste vieillisse d'Adenauer ; Ben Gourion n'est plus le chef de l'État mais le berger d'Israël ; N'krumah est statufié ; la rose et la calotte blanche de Nehru laissaient dans l'ombre son titre constitutionnel... »<sup>1032</sup> Cette personnalisation finit par la personnification du Pouvoir par son détenteur, or l'autre processus, c'est-à-dire l'institutionnalisation entendue comme « l'acte par lequel le fondement du Pouvoir est transféré de la personne des gouvernants à une entité : l'État »<sup>1033</sup> est nécessaire pour la continuité de l'État lui-même au-delà des gouvernants passagers et mortels. Ces deux processus, institutionnalisation du Pouvoir et personnification du Pouvoir sont souvent antinomiques. L'État, dans le cadre d'une forte personnification du Pouvoir, court le risque de son propre effacement. Le Pouvoir est désormais incarné non par l'institution mais par la Personne, le dirigeant. Celui-ci n'incarne-t-il pas l'État ? La dialectique poussée à son bout postule plus une complexité qu'une absolue contradiction. Cette complexité explique-t-elle peut-être la fragilité des États africains où la pratique est plutôt à la personnalisation au détriment de l'institutionnalisation ?

L'Houphouëtisme est à la fois personnalisation et personnification du Pouvoir, de l'État et de la Nation. Le Président centripète concentre, attire tout vers lui, confisque et monopolise l'essentiel des leviers. Il est le centre et la figure des allégeances des individus, des tribus, des ethnies et des régions. Il n'y a pas de pouvoir enraciné sans puissance symbolique et rite politique. Parce que le rite politique<sup>1034</sup> signifie quelque chose d'important dans l'ordre de l'irrationnel mais aussi de l'utile que c'est à travers lui que « s'opère le plus souvent l'adhésion à la culture politique dont celui-ci est porteur. Le rite politique convoque « le rappel dans le discours des grands thèmes qui

---

<sup>1032</sup> Georges Burdeau, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, op.cit., pp.31-32

<sup>1033</sup> Idem., p.15

<sup>1034</sup> S. Berstein, in *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXème siècle*, dir. Jean – François Sirinelli, op.cit., p.1102

fondent l'identité de la nation, du régime ou du parti, des événements historiques symboliques de l'héritage desquels ils se réclament, du souvenir des grands hommes dont l'action est évoquée et dont les portraits ornent les tribunes, les salles. »<sup>1035</sup>

L'unité nationale comme idéologie mobilisatrice est pensée et ritualisée autour de la figure de Félix Houphouët-Boigny. Et cette idéologie n'a rien de caricatural ni de tropical. L'occident l'a très souvent utilisée pour affermir l'État-nation.

Le concept d'idéologie forgé en 1801 par le philosophe français Destut de Tracy<sup>1036</sup> a connu évidemment des évolutions sémantiques. Marx l'a replacé dans le cadre des modes de production et des instruments de domination qu'utilise la classe dominante. L'étymologie « discours de l'idée » ne sera guère abandonnée mais plutôt enrichie.

La construction nationale ne devient-elle pas une idéologie en raison de la fonction populiste qu'elle remplit ? Une idéologie de l'État comme « idéologie de mobilisation des énergies physiques, de captation de l'imagination et des pulsions affectives des populations. Elle vise à mobiliser (l'activité de) celles-ci sur des thèmes ayant une portée globalisante, totalisante ; à façonner une conscience collective nouvelle marquée par le désir de vivre en commun et la volonté de combler son aspiration au bien-être matériel. »<sup>1037</sup>

Dans son exégèse sur la métamorphose de l'État qu'il trouve de plus en plus démystifié, parce que « l'État éducateur était un Verbe à chair pauvre. L'État séducteur, étant une Chair au Verbe maigre »<sup>1038</sup>, Debray occulte le fait que les deux peuvent se retrouver. Il n'est pas vérifié que l'État éducateur fût dénié de manie séductrice. Mais dans cette mythologie houphouëtienne de la nation et de l'État incarnés, l'État éducateur et l'État séducteur que Debray dissocie se retrouvent conciliés dans la mesure où le père de la nation s'est doublement voulu premier éducateur et premier séducteur avec le monopole érigé sur les médias d'État.

Comme beaucoup de ses homologues africains, Houphouët incarnait le présidentielisme négro-africain dans lequel « le chef de l'État et le chef du gouvernement sont, sauf exception, le même homme, qui reçoit des pouvoirs

<sup>1035</sup> S. Berstein, in *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXème siècle*, op.cit., p.1102

<sup>1036</sup> Destut de Tracy, *Eléments d'idéologie*, Paris, 1826, réed. Paris, J. Vrin, 1975.

<sup>1037</sup> Maurice Kamto, *Pouvoir et Droit en Afrique, Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, op.cit., p.327

<sup>1038</sup> Régis Debray, *L'Etat séducteur*, op.cit., p.40

considérables. »<sup>1039</sup>Ce présidentialisme africain n'est-il pas une déformation des systèmes parlementaire et présidentiel pour asseoir l'autoritarisme et la dictature ?<sup>1040</sup>

Le théâtre du pouvoir n'évacue les rideaux que quand la lumière l'arrange. L'idée de démythification est donc à relativiser dans la mesure où justement « on ne connaît pas de sociétés, avec ou sans écriture, où la chefferie ne s'auréole pas d'une sacralité plus ou moins diffuse. Les souverains païens étaient plutôt divinisés dans leur personne. Les souverains chrétiens l'étaient plutôt dans leur fonction, comme délégués de Dieu. Mais, toujours Clovis a besoin de Rémi, même quand il n'est plus roi mais président. C'est l'axiome d'incomplétude qui le veut, propre à tout groupe organisé : le principe de légitimité transcende obligatoirement la personne du Prince, fût-il un soudard heureux. Quand l'onction du suffrage remplace le Saint Chrême, et l'élection populaire l'élection divine, il n'y a pas transition brutale du sacré au profane mais glissement vers une sacralité de compromis, certes, mais aux effets persistants. »<sup>1041</sup>

Propos qui s'arriment bien à la conception houphouëtienne du pouvoir dont malgré le statut présidentiel des temps postmodernes, s'est voulu dans la continuité de la royauté baoulé, son ethnie. Ne se glorifiait-il pas d'être un fils de roi, d'avoir été lui-même chef traditionnel de la région de Yamoussoukro, sa terre natale ?

La fabrique du Pouvoir incarné ne peut se passer d'incorporation entendue comme « l'ensemble des pratiques gestuelles et discursives de ceux ou celles qui incarnent l'institution, mais également par les pratiques de ceux ou celles qui témoignent par leur distance ou leur déférence de sa réalité sociale. »<sup>1042</sup>Cette stratégie a son répertoire<sup>1043</sup> symbolique, gestuel et discursif. Luc Sindjoun donne l'exemple de ce poète « bamiléké » qui dit d'Ahmadou Ahidjo du Cameroun : « Tu es devant et nous sommes derrière » ou encore une formule plus dithyrambique « Ahidjo est notre Dieu. »<sup>1044</sup>Les flatteurs peuvent même exceller tel Laurent Dona Fologo, de tous les Pouvoirs ivoiriens, longtemps ministre d'Houphouët avant d'occuper le poste prestigieux de président du Conseil économique et social sous le président Gbagbo.

<sup>1039</sup> Thierry Michalon, *Quel État pour l'Afrique ?* Op.cit., pp.58-59

<sup>1040</sup> Ibid., p. 59

<sup>1041</sup> Régis Debray, *L'État séducteur*, op.cit., p.22

<sup>1042</sup> Catherine Achin, Elsa Dorlin, Juliette Rennes, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexion sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Revue Raisons politiques*, Etude de pensée politique. Le corps présidentiable, numéro 31, op.ct., p.10

<sup>1043</sup> Idem., p.10

<sup>1044</sup> Luc Sindjoun, *L'État ailleurs, entre noyau dur et case vide*, op. cit., p.308

Puisant dans le symbolisme de la culture africaine, Laurent Dona Fologo disait d'Houphouët qu'il « est le seul fétiche ivoirien qui mérite d'être adoré. »<sup>1045</sup>

La geste houphouëtienne procédait à l'écriture d'une histoire personnelle mais aussi à la « production d'une identité politique. »<sup>1046</sup> Celle du patriote bâtisseur, protecteur de la jeune nation ouverte au monde.

*b. Les enjeux unitaires liés à l'articulation État-nation*

Analysant le rapport entre État, nation et président, Maurice Kamto procède par syllogisme et dans cette optique, le chef de l'État incarne la Nation, la Nation se confond avec l'État, donc le chef de l'État incarne l'État<sup>1047</sup>

Le choix de l'État-nation pour la plupart des jeunes États indépendants africains au tournant des années 1960 semblait obéir, du moins officiellement, à des impératifs de fondation d'une collectivité nationale unie, solide et solidaire. Ce choix n'était pas, selon nous, exempt d'idéologie, d'influence française sur les options concernant les modèles encore moins de calculs politiques. L'affermissement du tissu national n'a-t-il pas très souvent servi d'idéologie officielle au service de l'autoritarisme, la dictature et la confiscation prolongée du pouvoir d'État ainsi qu'à sa patrimonialisation dans certains pays?

*c. concentration et confiscation du pouvoir régalien*

Dans cette stratégie de fabrique de l'image du président-État-nation, il faut nécessairement une concentration du pouvoir d'État qui passe par le contrôle de l'appareil d'État par le président, également chef de l'État et patron du parti unique; autrement, son monopole sur le pouvoir d'État et ses leviers stratégiques. Dans Utopie, Thomas More proposait la limitation du pouvoir du roi, mesures devant « empêcher le roi d'être trop puissant »<sup>1048</sup> et il souhaitait étendre l'équilibre jusqu'à la répartition des biens économiques.<sup>1049</sup>

La concentration du pouvoir est donc d'abord une confiscation de tous les leviers essentiels : politique, économique, sécuritaire, administratif et diplomatique. Pouvoir

<sup>1045</sup> Fologo cité dans *Fraternité Hebdo*, num 1326, du 4 Octobre 1984

<sup>1046</sup> Eric Fassin, « Des identités politiques. Jeux et enjeux du genre et de la race dans les primaires démocrates aux Etats-Unis en 2008 », *Revue Raisons politiques*. Etudes de pensée politique, numéro 31, Presse de science Po, 2008, p.67

<sup>1047</sup> Maurice Kamto, *Pouvoir et Droit en Afrique, Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, op.cit., pp.431-434

<sup>1048</sup> Thomas More, *Utopie*, Flammarion, 2008, p.325

<sup>1049</sup> Idem., p.325

qui dans ce cas n'est distribué et délégué qu'au gré des intérêts et des amitiés du président. Est-ce étonnant que la société postcoloniale soit aussi le lieu de la nuit des intellectuels ? L'intellectuel, au sens actuel du terme, né à Paris, le 13 janvier 1898 selon Gérard Noiriel<sup>1050</sup>, est rarement écouté par les pères des indépendances s'il ne se plie pas à la dure loi de l'allégeance centripète dont le Président est le bénéficiaire. Dire la vérité au pouvoir<sup>1051</sup> relève du courage. La trajectoire du pays relève de la haute science du père de l'indépendance même s'il a quelques génies de l'ombre.

Les pères des indépendances aimaient d'ailleurs « prendre les choses en main » dès les premières heures des indépendances pour marquer leur espace de leur sceau prépondérant. Et comme le souligne bien le document du ministère de la coopération de la France, « à partir de l'indépendance, Houphouët-Boigny a géré « personnellement » l'évolution économique et politique de la Côte d'Ivoire. »<sup>1052</sup>

Pourtant il y a comme un jeu gagnant-gagnant dans cette relation du pouvoir avec la plèbe et Jouvenel ne s'est point trompé en écrivant : « l'État trouve dans les plébéiens les serviteurs qui le renforcent, les plébéiens trouvent dans l'État le maître qui les élève. »<sup>1053</sup> Et parce que le pouvoir houphouëtiste n'ignore point les avantages que l'on peut tirer d'une stratégie de redistribution même au gré des corruptions que les besoins du pouvoir ne sont pas forcément antinomiques aux relents d'enrichissement de petites gens<sup>1054</sup>, qui en militant, même à la base au PDCI, le parti présidentiel, peuvent se tailler une place au soleil ou profiter de certains avantages au niveau de l'administration locale.

### *3-Pouvoir, contrainte et stratégie légitimatrice*

Marcel Gauchet dans *La condition politique* établit une interaction entre le religieux et l'économie du commandement<sup>1055</sup> bien que la naissance de l'État moderne peut être considérée comme un affranchissement du religieux par la libération de la politique. Par cette libération, l'État devient la Raison.<sup>1056</sup> Et pourtant les dirigeants, pour affermir leurs pouvoirs, n'ont jamais cessé de diffuser une conception

<sup>1050</sup> Gérard Noiriel, *Dire la vérité au pouvoir, Les intellectuels en question*, Agone, 2010, p.13

<sup>1051</sup> Idem., p.102

<sup>1052</sup> Ministère de la coopération, *Documentation française*, op.cit, p.20

<sup>1053</sup> Bertrand de Jouvenel, *Du Pouvoir, Histoire naturelle de sa croissance*, Editions Hachettes Littératures, 1998, p.302

<sup>1054</sup> Ibid.p.299

<sup>1055</sup> Marcel Gauchet, *La condition politique*, Gallimard, 2005, p.17

<sup>1056</sup> Idem., pp.18-19

transcendantale, religieuse et rituelle du pouvoir. C'est que le pouvoir a besoin de se légitimer même au moyen de la mystification, du symbolisme et du religieux.

Le clientélisme servait autant le jeu du charisme cultivé que la légitimation (a). Le complexe café-cacao produit une manne importante et la désyndicalisation du monde paysan permet de mieux contrôler les velléités subversives des ruraux (b). À défaut, l'autoritarisme et la répression peuvent sévir contre ceux qui osent se mesurer au pouvoir et à son prestigieux détenteur (c).

*a. Jeux de charisme et clientélisme néo patrimonial comme outils légitimateurs*

Selon Dominique Colas, charisme vient du mot grec *charisma* où il signifie « don » ou « grâce » et il est tiré de la terminologie du christianisme antique.<sup>1057</sup> La domination charismatique reposerait sur une sorte de soumission extraordinaire à la vertu héroïque ou exemplaire d'une personne ou à des ordres révélés ou émis par la personne charismatique.<sup>1058</sup> La domination houpouétienne avait une dimension charismatique bien que complétée par un autoritarisme paternaliste et un clientélisme patrimonial.

Le professeur Bourmaud rappelle que « chez Max Wéber, le patrimonialisme repose sur une confusion entre la sphère du droit public et la sphère du droit privé de la part du titulaire du pouvoir. Le patrimonialisme, ajoute-t-il, est donc inséparable du pouvoir personnel. Les relations entre le détenteur du pouvoir et ceux qui lui sont soumis sont fondées sur un lien personnel, la loyauté personnelle au chef. »<sup>1059</sup>

Le néopatrimonialisme de J.F. Médard et de S. Eisenstadt n'est qu'une variante du patrimonialisme malgré le préfixe « néo ». <sup>1060</sup> Prenant sa distance avec l'essentialisation du néopatrimonialisme pour qualifier les États africains dans la mesure où le patrimonialisme comme type idéal, ne caractérise pas particulièrement l'État africain<sup>1061</sup>, Bourmaud analyse le néopatrimonialisme comme correspondant « à une situation de dualisme où l'État se caractérise par un phénomène de patrimonialisation et de bureaucratisation. C'est la combinaison de ces deux traits qui fait la spécificité de l'État néo patrimonial en Afrique subsaharienne »<sup>1062</sup> au sens de Médard. Le professeur Bourmaud souligne, par ailleurs, que l'expression la politique

<sup>1057</sup> Dominique Colas, *Sociologie politique*, op.cit., p.111

<sup>1058</sup> Idem., p.111

<sup>1059</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, op.cit., p.60

<sup>1060</sup> Idem., p.61

<sup>1061</sup> Idem., p.61

<sup>1062</sup> Idem., p.62

du ventre de Jean-François Bayart pour qualifier l'État africain ne peut postuler à l'innovation, relevant plus d'un refus d'utiliser des concepts plus classiques tels le clientélisme ou le patrimonialisme.<sup>1063</sup>

Comme nous le verrons plus loin, dans notre articulation entre la corruption généralisée, autrement le régime de la mangercratie et la problématique de la gouvernance, le pillage de la manne publique, bien qu'important, constitue une réalité en Côte d'Ivoire mais ne saurait guère constituer l'essence de l'État. Combinant les trois formes de domination wébérienne, Houphouët, au surplus de la domination charismatique, n'hésitait guère à puiser dans le fonds culturel et traditionnel et incarner le patriarche. Cette forme de domination que Wéber appelle traditionnelle se nourrissait également de l'atout que pouvait constituer l'âge du président, appelé « vieux », « père ». Sa filiation royale affermissait cette mythologie culturo-traditionnelle à laquelle s'ajoutait la domination légale à travers la justice et l'administration. Les ressorts de la légitimation<sup>1064</sup> ne s'épuisent pas. Outre cet arsenal de légitimation et de domination, Houphouët-Boigny savait également exploiter le clientélisme de l'État pour acheter la paix sociale et la stabilité. Il savait « arroser » d'argent, de cadeaux et d'égards les chefferies traditionnelles, faire monter les élites au sein de l'appareil de l'État en tenant compte d'un relatif équilibre ethno-régional et laisser l'enrichissement illicite à travers le pillage de la manne publique, impuni au nom de la philosophie du « grilleur d'arachide »<sup>1065</sup> déjà vue. Une sorte de tolérance face à la corruption pour mieux étouffer les ardeurs subversives.

*b. Complexe café-cacao, dépolitisation<sup>1066</sup> et désyndicalisation du monde paysan comme stratégie de stabilité du régime*

Nous étudierons plus loin les enjeux liés au café et au cacao mais il faut tout de suite analyser et intégrer le monde paysan dans la stratégie légitimatrice du président ivoirien. Grand planteur depuis la colonisation, le président se définissait très souvent comme un paysan, donc le premier paysan du pays. Dans ce que Bruno Losch appelle le complexe café-cacao, une relation partenariale interactive existe entre l'État, les producteurs et les négociants. Complexe dont le prolongement se poursuit sur le

---

<sup>1063</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, op.cit., p.59

<sup>1064</sup> Béatrice Hibou, *Anatomie politique de la domination*, op.cit., p.56

<sup>1065</sup> Idem., p.182 citant Francis Akindes, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, op.cit.

<sup>1066</sup> Béatrice Hibou, *Anatomie politique de la domination*, op.cit., p.182

marché international des deux produits phares de l'économie ivoirienne. Le binôme café-cacao était un des piliers structurants du contrat social houphouëtiste.<sup>1067</sup>

Outre le fait que le président a été lui-même ministre de l'agriculture, département sur lequel il veillait après l'indépendance avant de nommer plus tard quelqu'un d'autre à ce poste, la coupe des paysans récompensant les meilleurs producteurs permettait de vanter les mérites de l'État, du monde paysan et des avantages que le monde paysan tirait de la rente agricole.<sup>1068</sup> Malgré la Coupe nationale du Progrès<sup>1069</sup>, il est pourtant reproché au président et à son clan de s'être enrichis sur le dos des paysans avec un prix du café et du cacao relativement bas au regard du niveau du marché international à des moments de forte demande.<sup>1070</sup>

L'on sait la puissance du syndicalisme paysan en Côte d'Ivoire sous la colonisation et qui révéla le futur président. Pour ne pas avoir à affronter les révoltes d'un monde paysan pouvant devenir subversif, le président ivoirien a empêché toute velléité syndicale. La désyndicalisation du monde paysan est aussi une sorte de dépolitisation dans la mesure où le monopole du PDCI rendait plus facile autant le recrutement d'une clientèle politique locale au sein des planteurs qu'un enrôlement systématique du monde rural dans le monopartisme. Une stratégie discursive reposant sur les concepts de paix, de dialogue dont il disait qu'il était l'arme des forts complétait le dispositif consensuel.

L'alliance avec la chefferie Coulibaly du nord entre également dans cette grande stratégie de multiplication et d'exploitation maximale des dispositifs de légitimation du pouvoir et de domination politique stable, durable et bien consolidée.

Béatrice Hibou fait bien de rappeler que le consensus<sup>1071</sup> fut le discours de ralliement de la plupart des premiers dirigeants africains même si certains ne l'avaient pas forcément revendiqué. Le consensus était au service de l'unité nationale, elle-même au service de la stabilité pour permettre à l'État développementaliste<sup>1072</sup> de s'atteler à ses chantiers. Le développement même n'était pas souvent moins qu'une illusion.

---

<sup>1067</sup> Béatrice Hibou, *Anatomie politique de la domination*, op.cit., p.181

<sup>1068</sup> Antoine Sery, *Côte d'Ivoire. Après la faillite, l'Espoir ?*, op.cit., p.68

<sup>1069</sup> Idem., p.69

<sup>1070</sup> Idem., p.69

<sup>1071</sup> Béatrice Hibou, *Anatomie politique de la domination*, op.cit., p.174

<sup>1072</sup> Idem., p.174

L'illusion du volontarisme de l'État développementaliste<sup>1073</sup> pouvait s'appuyer néanmoins sur le parti unique.

*c. Autoritarisme, contrainte et répression comme outils de domination et de consolidation du pouvoir*

Le tableau de l'État autoritaire et répressif en Afrique affiche une variété de pouvoirs tout comme les dictateurs n'ont pas les mêmes crans, les mêmes brutalités. La science politique africaniste doit à Gérard Conac l'expression « présidentielisme monocentré »<sup>1074</sup> caractérisé par un présidentielisme fort outillé d'un parti unique monopolisant le marché politique et électoral. L'autoritarisme et la répression accompagnent très souvent cette concentration du pouvoir dans une seule main autour d'une seule personne. Mais faut-il souligner l'importance de la typologie des autoritarismes établie par J.F. Médard<sup>1075</sup>, distinguant trois formes essentielles, notamment le sultanisme désignant des systèmes politiques bâtis sur l'arbitraire et la patrimonialisation de l'État, les autoritarismes durs et enfin les autoritarismes modérés comme le cas de Félix- Houphouët-Boigny.<sup>1076</sup> L'image d'homme de paix charismatique attribuée à Houphouët a souvent occulté les répressions mortelles, souvent qualifiées de massacres par certaines sources. Il est connu comme l'a dit Luther que « Dieu n'a pas donné aux gouvernants une queue de renard mais un sabre »<sup>1077</sup> mais ils semblent souvent l'utiliser soit pour des raisons défensives, dissuasives ou offensives dans le cadre de véritables situations contestataires ou subversives menaçant le pouvoir. La répression de 1963 officiellement appelée l'affaire du complot devenue par la suite l'affaire du faux complot a mis les velléités d'opposition au pouvoir d'Houphouët sous l'éteignoir et cela pour longtemps tant la charge répressive fut lourde.

L'un des survivants, ministre arrêté en fonction à l'époque, analyse la visée stratégique et tactique de ce complot qu'Houphouët même reconnaîtra plus tard comme faux, une fois les objectifs dissuasifs atteints. Il fallait obtenir « l'effet escompté : terroriser la Côte d'Ivoire, la mettre à genoux afin d'avoir ensuite les mains libres pour agir selon son bon plaisir. »<sup>1078</sup> Si cet ancien ami et compagnon

<sup>1073</sup> Béatrice Hibou, *Anatomie politique de la domination*, op.cit., p.174

<sup>1074</sup> Gérard Conac, *Les institutions constitutionnelles des États d'Afrique francophone et de la République malgache*, Economica, Paris, 1979, livre cité

<sup>1075</sup> Jean-François Médard, *Politique Africaine*, numéro 43, octobre 1991

<sup>1076</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, op.cit., p.95

<sup>1077</sup> Luther cité par Bertrand de Jouvenel, *Du Pouvoir*, p.207

<sup>1078</sup> Amadou Koné, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, op.cit., p.107

d'Houphouët pense que l'effet escompté fut obtenu, le grand gagnant étant le président ivoirien, la démocratie, le débat pluraliste ainsi qu'une gestion transparente des entreprises et ressources publiques du pays payèrent le lourd tribut au nom de la loi du silence et de la patrimonialisation de l'État, régnant sur le pays et ses biens.<sup>1079</sup> La « sécession » de 1970 à l'Ouest du pays fut violemment réprimée dans le sang. Sous la direction de Nragbé Kragbé, des paysans de l'Ouest ivoirien se révoltent, proclamant « la République d'Eburnie »<sup>1080</sup>, en clair une sécession. Cette République séparatiste, désignant grossièrement l'Ouest de la Côte d'Ivoire fut une épreuve tant pour le pouvoir d'Houphouët que pour l'unité de l'État-nation. Même si elle fut étouffée dans le sang au prix de centaines ou des milliers de morts selon les sources contradictoires, cette expérience douloureuse creusa le fossé entre l'État et les populations de l'Ouest surtout l'ethnie Bété dont était originaire le chef des rebelles sécessionnistes. Est-ce un hasard si certains voyaient en Laurent Gbagbo le continuateur, par d'autres moyens, de la lutte de Nragbé Kragbé, tué?

### **C. Le parti unique comme ressource politique au service du présidentielisme autoritaire**

Le parti politique est devenu une architecture incontournable sur la scène démocratique et son histoire précède d'ailleurs l'actuelle euphorie démocratique. Sa définition est loin d'être univoque.<sup>1081</sup> Toutes les définitions font néanmoins ressortir les idées d'organisation à but politique et l'objectif majeur de la conquête et de l'exercice du pouvoir, critères le différenciant des autres formes d'organisations sociales et humaines. Pierre Bréchon rappelle la réalité mondiale du phénomène de partis : « Aujourd'hui, les partis existent dans pratiquement tous les pays au monde. Ils y remplissent des fonctions qui sont assez différentes selon le système politique considéré. »<sup>1082</sup> Selon le politiste chercheur, il y a une corrélation entre l'apparition des partis politiques en Occident et les phénomènes démocratiques et électoraux avec

<sup>1079</sup> Amadou Koné, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, op.cit., p.111

<sup>1080</sup> Jean- Pierre Dozon, « Les Bété : une création coloniale », in *Au cœur de l'Ethnie*, sous la dir. d'Amselle Jean- Loup, Elikia M'Bokolo, Editions La découverte, 1999, pp.81-83

<sup>1081</sup> Pierre Bréchon dans « Les partis politiques dans l'expression du suffrage », article déjà cité insiste sur l'importance de cette définition. Ainsi, écrit-il : « D'après la commission de Venise (Commission européenne pour la démocratie par le droit, organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles), « un parti politique est considéré comme une association de personnes dont l'un des buts est de participer à la gestion des affaires publiques par le biais de la présentation de candidats à des élections libres et démocratiques » (lignes directrices adoptées en mars 2004). », pp.109-121

<sup>1082</sup> Pierre Bréchon dans « Les partis politiques dans l'expression du suffrage », article cité., pp.109-121

la place pionnière des Etats-Unis, suivis de la Grande Bretagne. Ainsi, le partis politiques « apparaissent d’abord aux États-Unis où deux grands partis s’organisent dès la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle pour choisir le candidat présidentiel, organiser les soutiens en sa faveur et essayer de fidéliser son électorat. Ils se développent aussi en Grande-Bretagne au rythme de l’élargissement du corps électoral. Dans les années 1830, des *registration societies* se créent pour faire inscrire sur les registres électoraux les sympathisants d’un candidat. Ces associations donnent naissance aux premiers partis et de véritables machines électorales, libérales et conservatrices, se forment dans la seconde moitié du siècle. »<sup>1083</sup> Machines électorales mais également instruments de légitimation des pouvoirs, les partis ont aussi histoire liée avec l’autoritarisme en dépit du succès démocratique actuel. L’autoritarisme<sup>1084</sup> puise dans l’idéologie unitaire et développementaliste dans la mesure où ces deux objectifs semblent justifier le monopole du président. Le PDCI a su monopoliser l’héritage indépendantiste sans être pourtant le seul parti anticolonial en Côte d’Ivoire (1). À l’indépendance le choix du parti unique était une donne africaine à la fois au service de l’unité nationale que des pouvoirs en place (2). Dans la typologie des partis, le PDCI comme la plupart des partis uniques en Afrique était un État-Parti plutôt qu’un Parti-État(3).

### *1. Le parti de l’indépendance*

Le PDCI a été créé le 9 Avril 1946<sup>1085</sup> sous la direction de Félix Houphouët.

La captation tant de la symbolique que de l’héritage indépendantistes ne fut pas une exclusivité du parti unique ivoirien. Au contraire, elle fut une donne africaine, une confiscation de l’aboutissement que constitue l’indépendance, au mépris et au prix du déni de la réalité des luttes collectives. Surtout que l’ère coloniale fut également le temps du multipartisme. Ce fait des partis improprement qualifiés de partis de l’indépendance ne constituait-il pas, en réalité, une ressource politique, une manne électorale, une rhétorique de mobilisation des masses et de la nation en des fins inavouées de monopolisation et d’affermisssement du pouvoir du président, du parti à

---

<sup>1083</sup> Pierre Bréchon dans « Les partis politiques dans l’expression du suffrage », article cité, pp.109-121

<sup>1084</sup> Daniel Bourmaud, « AUX SOURCES DE L’AUTORITARISME EN AFRIQUE : DES IDÉOLOGIES ET DES HOMMES », De Boeck Université | *Revue internationale de politique comparée*, article cité, p.634

<sup>1085</sup> Marcel Amondji, *Côte d’Ivoire, Le P.D.C.I. et la vie politique ivoirienne*, op.cit., p.26

sa solde ? Le PDCI RDA<sup>1086</sup> ne s'imposa néanmoins aux autres formations politiques, dans le cadre du multipartisme en cours sous la colonisation, qu'après d'âpres luttes politico-électorales dans lesquelles le génie politique de Félix Houphouët-Boigny ainsi que ses alliances politico-régionales à l'échelle ivoirienne furent assez remarquables et efficacement récompensés, électoralement parlant. Son sacre politique et sa prééminence auront les années 1950<sup>1087</sup> comme tournant et le PDCI confirmera son assise et sa mue vers le parti unique entre 1951-1963<sup>1088</sup> même si Marcel Amondji considère le même tournant comme la dégradation du mouvement anticolonial ivoirien.<sup>1089</sup> C'est dans cette affirmation claire que le P.D.C.I. consolidera sa domination en Côte d'Ivoire. Ainsi, en 1959, « le PDCI a pris la suite de la branche ivoirienne du RDA (Rassemblement démocratique africain), mouvement qui a amené à l'indépendance les pays qui constituaient l'AOF (Afrique occidentale française).<sup>1090</sup> Au moment de l'indépendance ivoirienne, le PDCI RDA était effectivement le parti dominant. C'est fort donc de ce statut qu'il fut considéré jusqu'à nos jours comme le parti de l'indépendance. Autant l'histoire du PDCI est liée à celle d'Houphouët, autant l'aura de celui-ci doit beaucoup aux vicissitudes du temps colonial dont son rôle dans l'abolition du travail forcé par la loi du 11 avril 1946<sup>1091</sup> et sa stature politique au moment de l'adoption de la loi-cadre en 1956 instaurant le collège unique pour les élections dans les territoires coloniaux français d'Afrique.<sup>1092</sup>

Houphouët n'était pas le seul héros de l'époque, le député du Sénégal, Lamine Guèye n'était-il pas à la base de la suppression du code de l'indigénat en 1946 même si la citoyenneté française étendue à toute l'Union française, donc aux colonisés, ne permettait toujours pas à ces derniers de participer à l'époque aux élections législatives?<sup>1093</sup>

---

<sup>1086</sup> Faut-il souligner que le caractère fédéral, voire panafricain du Rassemblement démocratique africain ( R.D.A.) avait un peu mis sous sourdine le rayonnement des sections locales dans la mesure où, malgré ses déclinaisons territoriales à travers des noms locaux ( PDCI- RDA pour la Côte d'Ivoire, le PDG-RDA pour la Guinée, l'US -RDA pour le Soudan français) pour ne citer que ces trois exemples, le sigle RDA portait un prestige et un capital électoraux certains et ce n'est qu'après les indépendances prises séparément après l'échec du projet fédéral ou unioniste, que les démembrements territoriaux du RDA s'affirmèrent véritablement, la mention RDA devenant progressivement un simple souvenir historique.

<sup>1087</sup> Marcel Amondji, *Côte d'Ivoire, Le P.D.C.I. et la vie politique ivoirienne*, op.cit., p.54

<sup>1088</sup> Idem., p.61

<sup>1089</sup> Idem., p.61

<sup>1090</sup> Ibid, p.22

<sup>1091</sup> Daouda- Gary Tounkara, in Adam Ba Konaré (sous la dir.), *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, La Découverte, 2008,p.243

<sup>1092</sup> Idem., p.243

<sup>1093</sup> Yves Benot, *les parlementaires africains à Paris: 1914-1958*, Éditions Chaka, paris, 1989, p.77

Mais chaque territoire ayant son héros, Houphouët était le male politique dominant de la colonie de Côte d'Ivoire et la mémoire savait s'en souvenir même avec l'indépendance. D'où la gloire du passé comme énorme ressource politique, manne électorale qu'il n'a cessé d'utiliser dans sa stratégie légitimatrice et auto-mystificatrice.

## *2. Le choix du parti unique*

Le monopartisme est une sorte de moment d'asphyxie de la liberté et de « la pensée critique. »<sup>1094</sup> Le multipartisme était pourtant bien inscrit dans la constitution ivoirienne qui fonda la première République. Si la nécessité d'une nation soudée a contribué à la mise en place de régimes monopartites presque partout sur le continent, le multipartisme, comme nous l'avons déjà indiqué, était une réalité sous la colonisation. La monocratie, antinomique à une véritable démocratie fluide, était donc de fait en Côte d'Ivoire, la répression politique, souvent mortelle ayant contribué à dissuader ceux qui seraient tentés de créer un parti rival au PDCI, dit parti de tous les Ivoiriens. L'houphouëtisme comme conception du pouvoir personnel, même non dénué d'ambition pour la nation et son unité, n'était pas moins une négation autant qu'un refus de l'espace politique concurrentiel. Le PDCI, parti de tous les Ivoiriens<sup>1095</sup> n'était pas un choix volontaire consenti en termes d'adhésion pour la plupart des Ivoiriens et il est difficile dans ce cas de parler de démocratie à l'ivoirienne, expression que récuse systématiquement l'opposition clandestine de l'époque.<sup>1096</sup> Houphouët ne s'en cachait ni ne s'en gênait d'ailleurs, paternaliste dans les propos comme ses paires présidents, pères de l'indépendance, de la nation : « La concentration renforce la confiscation quand celle –ci préserve jalousement ce qui a été concentré dans les seules mains du dirigeant. Houphouët n'aimait guère le multipartisme à propos duquel il fut clair : « Tant que je serai au pouvoir, il ne sera jamais question de multipartisme. »<sup>1097</sup> C'est ainsi que le bureau politique du PDCI était « un instrument au service des ambitions personnelles de ce dernier. Le bureau politique, statutairement instance suprême du parti, fut mis à son entière dévotion. N'ayant ni l'initiative, ni un quelconque pouvoir de décision, cette instance devint

<sup>1094</sup> Gérard Noiriel, *Dire la vérité au pouvoir, Les intellectuels en question*, op.cit., p.108

<sup>1095</sup> Antoine Sery, *Côte d'Ivoire. Après la faillite, l'Espoir ?* op.cit., p.118

<sup>1096</sup> Idem., 118

<sup>1097</sup> Amadou Koné, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, op.cit., p.113

une simple caisse de résonance des volontés d'Houphouët-Boigny. »<sup>1098</sup> Au regard des faits et de l'analyse des enjeux, il ressort que le refus de la démocratie multipartite n'obéissait pas seulement à des nécessités de production de la nation mais aussi et surtout à une logique de renforcement du pouvoir personnel. Le PDCI, avant de devenir un parti unique, s'est effectivement confronté à la délibération, à la concurrence et au suffrage sous la colonisation.

Le parti unique comme instrument monocratique et de conservation du pouvoir fut une donnée africaine avant le multipartisme. Le Président Senghor lui assignait un rôle prépondérant lors de son discours prononcé au congrès de l'Union Progressiste Sénégalaise. Pour Senghor, « le rôle du parti est de conception, d'organisation et de contrôle. C'est dire sa primauté sur les autres organismes ( parlement, gouvernement) dont le rôle est essentiellement d'étude, d'élaboration et de gestion. Ceux-ci mettent en forme et en pratique la doctrine du parti. »<sup>1099</sup> Conception senghorienne recoupant avec celle d'Houphouët et « une telle conception du pouvoir induit l'idée que le monopartisme génère la concentration du pouvoir entre les mains du chef de l'État et, en tant que le précepteur de la Nation, il est l'inspirateur du parti et tuteur de l'Assemblée, son autorité quasi exclusive, pour reprendre la formule de Jean Lacouture, *fait songer à l'arbre tropical dont l'ombre interdit autour la vie*<sup>1100</sup>. »<sup>1101</sup>

Dans la geste houphouëtienne, le parti unique doit aussi tout au héros qu'il est, d'où la légende sur sa fortune. Or, selon Marcel Amondji, c'est plutôt *la coopérative des Planteurs*,<sup>1102</sup> caisse du Syndicat agricole africain que dirigeait Houphouët, qui rendit de gros services financiers au PDCI. Argent des planteurs donc et non fortune personnelle d'Houphouët, d'ailleurs amassée après l'indépendance une fois devenu Président de la Côte d'Ivoire selon Marcel Amondji. D'où l'étalage de sa fortune personnelle comme la première du pays, en termes de volume, le 26 avril 1983, après plus de vingt ans de pouvoir.<sup>1103</sup>

La stratégie consiste à mettre le parti au pas puisqu'il doit tout au chef. Il devient son instrument politique de domination mais aussi de dictature. Les vrais et faux complots étaient l'occasion d'étouffer, de décapiter les écarts de points de vue, les

<sup>1098</sup> Amadou Koné, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, op.cit., p.117

<sup>1099</sup> Alban Alexandre Coulibaly, *Le système politique ivoirien*, op.cit., p.31

<sup>1100</sup> Idem., citant J. Gicquel, p.31

<sup>1101</sup> Idem., p.31

<sup>1102</sup> Marcel Amondji, *Côte d'Ivoire, Le P.D.C.I. et la vie politique ivoirienne*, op.cit., p.89

<sup>1103</sup> Idem., p.89

divergences d'idées, voire idéologiques, les rebellions et les contestations tant internes qu'à l'extérieur du parti.

### *3. De l'État-parti au parti-nation*

Pierre Avril distingue deux sortes de partis uniques. Le premier type que l'on peut qualifier de parti-État quand le parti domine et contrôle l'État et l'État-parti, le parti servant d'outil de domination pour l'État et étant soumis aux dictats et vœux du détenteur suprême du pouvoir d'État. Si le premier type est illustré par le modèle soviétique, l'État contrôlant le parti qui lui est voué concerne les spécimens fournis par les constitutions africaines d'avant la vague de démocratisation des années 1990. Parti du président, donc de la nation tout entière, le PDCI défend la politique et les choix du « leader charismatique »<sup>1104</sup> au nom de l'intérêt de la nation. Le parti contribue dans ce sens à la réalisation de l'unité de la nation ainsi qu'à sa préservation.<sup>1105</sup> C'est en cela que le PDCI était de fait à la fois le parti de l'État et celui de la nation. Parti du Président également dans la mesure où la mystique du Chef, véhiculée et portée par la perception populaire, mêle le destin de la nation<sup>1106</sup> à celui du chef dont le parti n'est que la propriété. La Côte d'Ivoire partageait avec tous les pays nouvellement indépendants à l'époque cette préoccupation majeure de la fondation de la nation ainsi que de la fabrique de son imaginaire, comme le souligne bien Alioune Badara DIOP pour le cas du Sénégal : « La philosophie du Bloc démocratique sénégalais (BDS), l'ancêtre du parti socialiste (PS) et toute la stratégie électorale de son leader, Léopold Sédar SENGHOR, consistaient à faire du Parti un instrument consensuel de modernisation et de construction de la réalité sociale étatique- c'est-à-dire de l'objectivation institutionnelle et de l'idée de nation-synthèse des registres de légitimation pluriels des différents groupes historiques, culturels et religieux.»<sup>1107</sup>

---

<sup>1104</sup> Marc Aiko Ziké, *La politique ivoirienne sur le café et le cacao*, l'Harmattan, 2010, p.19

<sup>1105</sup> Idem., p.20

<sup>1106</sup> Adam Ba Konaré, « Gouvernance et expérience démocratique en Afrique : l'éclairage de la culture et de l'histoire » in *Petit précis de remise à niveau sur l'Histoire africaine à l'usage du Président Sarkozy*, sous la dir. Adame Ba Konaré, op.cit., pp.309-310

<sup>1107</sup> Alioune Badara Diop, *Espace électoral et violence au Sénégal (1983-1993) : l'ordre public otage des urnes*, Africa Development, Vol. XXVI, Nos.1&2, 2001, p. 150

Est-ce un hasard si Félix Houphouët-Boigny aimait dire que tous les Ivoiriens sont membres du PDCI ?<sup>1108</sup> Le développement était omniprésent dans les discours certes en tant que volonté politique mais aussi idéologie légitimatrice du pouvoir.

***Paragraphe 2 : L'État développeur et l'option du capitalisme économique***

Le modèle agro-exportateur est porté par la philosophie de l'État développeur ouvert à un capitalisme tempéré. Bien qu'ayant choisi le capitalisme comme système de conduite de l'économie<sup>1109</sup> au nom d'une société qui a le goût du risque et qui s'oppose au « rigidisme »<sup>1110</sup>, le modèle ivoirien était tempéré, fortement régulé contrairement aux thèses de l'ultra ouverture de la Côte d'Ivoire. La présence étatique au cœur de ce qui constituait le cœur de l'économie, c'est-à-dire l'agriculture et le niveau relatif du développement du tissu industriel sont des éléments explicatifs des caractéristiques du capitalisme ivoirien. L'État développeur fut une donne tropicale au-delà des débats bi polarisants inhérents à la guerre froide. C'est l'État architecte et maître d'œuvre du développement (A). Le choix du capitalisme comme option développementaliste fut une préemption visionnaire (B) malgré les failles structurelles du modèle ivoirien. Tous les pays africains n'ont-ils pas fini par comprendre l'importance de la libéralisation maîtrisée de l'économie avec une présence étatique nécessaire ?

**A. L'État comme architecte et maître d'œuvre du développement**

L'État ivoirien fut l'architecte du développement du pays en partenariat avec l'ancien colonisateur dont le président ivoirien avait sollicité et revendiqué la proximité sinon la présence au cœur de la gestion du pays. L'État qui impulse le développement (1) fut en Côte d'Ivoire un État planificateur (2).

*1.L'État impulseur*

---

<sup>1108</sup> Dans sa stratégie d'incorporation, il arrivait que le parti recrutât au sein des élites de la société civile mais surtout des leaders religieux jouant bien leur rôle de racines locales. Le parti se définit comme celui de toute la Nation, de tous les Ivoiriens. Aidé en cela par l'autoritarisme sinon la dictature du président du pays qui entendait régenter toute la scène nationale. La démocratie a certes des vices et des insuffisances<sup>1108</sup> mais son refus obéissait plus à l'encrage du pouvoir autoritaire et personnel. Il symbolise le verrouillage du champ politique.

<sup>1109</sup> Marc Aiko Ziké, *La politique ivoirienne sur le café et le cacao*, op.cit.,p.19

<sup>1110</sup> Idem.,p.19

Face au défi agricole, l'État ivoirien a procédé à une sorte de division du travail.<sup>1111</sup> Il ouvre les perspectives, impulse, encadre le monde paysan qui, à son tour traduit la vision étatique en se focalisant essentiellement sur les cultures d'exportation. L'État et d'autres partenaires étrangers s'occupent de l'exportation et de la commercialisation des produits de rente. Adam Smith n'a-t-il pas attribué à l'investissement massif dans l'agriculture l'une des causes majeures de la richesse des colonies anglaises d'Amérique ?<sup>1112</sup> En Côte d'Ivoire, le développement fut à la fois une question de rhétorique (a), avant d'être une dynamique impulsée(b).

#### *a.La rhétorique du développement*

L'État développeur n'est-il pas l'État qui fait des options fondamentales<sup>1113</sup>, selon Marc Aiko Ziké ? Le développement fut un concept dans ce que nous appelons l'histoire cyclique et ses grands moments. Peut-être que le mot développement sera « abandonné » un jour, trop usé, si ce n'est déjà le cas au regard des bilans. Pour le cas de la Côte d'Ivoire, ce mot recoupait avec les idées de la vision étatique, de la liberté économique et surtout du progrès collectif. Et, dans un enthousiasme ressemblant à un plaidoyer pro-Houphouët, Marc Aiko Ziké écrit : « Les observateurs objectifs de l'évolution sociale, économique et culturelle du pays, souligne-t-il, estiment que la Côte d'Ivoire a eu la très grande chance d'avoir eu à sa tête, à cette période cruciale, Félix Houphouët-Boigny, un homme d'une saine vision prospective qui a tout imaginé, tout conçu et tout fait réaliser. De sorte que, à l'époque, voire encore aujourd'hui, parler de la Côte d'Ivoire, de ses performances économiques, de son comportement sur la scène internationale revient à décrire l'action du Président Houphouët-Boigny. »<sup>1114</sup>

Il y a comme un phénomène de cycles dans la vie des idées qui ont accompagné le parcours post colonial de l'Afrique. Idées qui sont à analyser dans le cadre général des modèles importés. Le concept du développement qualifié d'idéologie du développement entre dans ce cadre de l'importation des idées.

C'est dans cette lecture cyclique des mots-clés tels le développement, la planification, la dette, la révolution verte, l'ajustement structurel et la démocratie, que nous analysons le cas ivoirien. La dépendance des modèles étrangers qu'on veut

<sup>1111</sup> Adam Smith, *La richesse des nations*, Flammarion, Paris, 2009, p.25

<sup>1112</sup> Idem., p.110

<sup>1113</sup> Marc Aiko Ziké, *La politique ivoirienne sur le café et le cacao*, op.cit., p.18

<sup>1114</sup> Idem., p.19

reproduire<sup>1115</sup> fut d'abord une dépendance en idées, donc une importation de savoirs, de concepts venants d'ailleurs. L'épistémologie du développement fut donc en Côte d'Ivoire une répétition, un plagiat relayé par les médias publics, les cercles du pouvoir, donne partagée évidemment avec les autres pays du tiers-monde, autre concept de l'Histoire cyclique. La rhétorique du développement dont abusent encore les « ingénieurs politiques »<sup>1116</sup> servait à mobiliser les populations mais aussi à justifier l'utilisation de sommes colossales déclinées en milliards de Franc CFA et soutenir l'idée que l'État avait une vision, savait où il menait le peuple et la nation. Il n'était d'ailleurs pas rare de voir le concept de développement traduit dans les langues africaines pour faciliter son appropriation par les masses villageoises souvent illettrées et analphabètes. Le développement justifiait également la présence du pouvoir en place sensé servir la cause nationale. En cela, il fut également une idéologie légitimatrice et mobilisatrice.

*b. Quand l'État initie et impulse la dynamique*

On a encore de la peine à dissocier l'État des hommes passagers qui l'incarnent et le représentent. Tout le mérite de la nation, dans l'Afrique postcoloniale, a tendance à être l'œuvre des Présidents. En Côte d'Ivoire comme en France, l'État keynésien<sup>1117</sup> va de pair avec l'État providence<sup>1118</sup>, la redistribution étant tributaire de la production dont l'État fait son affaire. L'État postcolonial ivoirien, dans sa mission de production de la nation,<sup>1119</sup> voulait faire du développement l'un des ciments de celle-ci. Parlant d'Houphouët justement, Marc Aiko Ziké écrivait clairement : « C'est cet homme, en effet, qui a forgé le destin de la Côte d'Ivoire. »<sup>1120</sup>

Tout en reconnaissant son rôle de leader, nous préférons plutôt parler d'État développeur qui inspire et impulse la dynamique. L'État visionnaire initie et met en application les plans de développement. Sans être présent au niveau de tous les secteurs, l'administration, sous son contrôle, quadrille le pays, encadre le monde paysan. L'État propulsif<sup>1121</sup>, pour reprendre l'expression de Pierre Rosanvallon, a été à la base de la promotion et de l'essor de la culture caféière et cacaoyère. L'État

---

<sup>1115</sup> Mwayila Tshiyembé, *État multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique*, op.cit., p.231

<sup>1116</sup> Idem., p.231

<sup>1117</sup> Pierre Rosanvallon, *L'État en France, de 1789 à nos jours*, op.cit., p.243

<sup>1118</sup> Idem., p.184

<sup>1119</sup> Idem., p.100

<sup>1120</sup> Idem., p.19

<sup>1121</sup> Idem., pp.203-210

ivoirien, en dotant le pays d'infrastructures multiples jusque dans les coins reculés du pays, en suivant de près la production et en gérant le négoce des deux premiers produits d'exportation du pays ( le café et le cacao), a pleinement joué son rôle d'impulsion de la dynamique agricole et économique. Malgré les limites du modèle, l'analyse à l'épreuve des faits, rend difficile la négation d'une telle réalité.

## *2.L'État planificateur*

Suivant son modèle français qui, après la seconde guerre mondiale élaborait un **plan de modernisation et d'équipement** voté en 1947<sup>1122</sup>, la Côte d'Ivoire a fait converger vision et technicité. Dans l'architecture gouvernementale ivoirienne, il y avait un ministère du plan<sup>1123</sup> ayant la charge de la politique de planification. L'État fut à la fois un État planificateur et paysan. La planification était d'ailleurs une donnée postcoloniale dans beaucoup d'États africains. Si les plans de développement globaux et sectoriels étaient plus répandus dans des pays d'obédience soviétique, le capitalisme ivoirien n'en a pas fait économie. L'ambition agricole justifiait tant la forte implication de l'État dans le secteur caféier et cacaoyer que dans la définition des objectifs à atteindre. À ce niveau, le succès agricole du pays permet de reconnaître l'efficacité relative de la planification. Sans elle, la Côte d'Ivoire atteindrait difficilement son rang de puissance agricole et de premier producteur mondial en cacao.<sup>1124</sup> L'expérience ivoirienne avait le mérite de laisser une place à l'émergence progressive d'un secteur privé.

## **B. Choix du capitalisme, une préemption visionnaire**

L'option capitaliste reposait sur une rationalité (1) mais ce capitalisme, par sa nature extravertie, était aussi régulé (2) et avait sa part « redistributive » (3).

### *1.Les raisons du choix capitaliste*

D'après Rostow, le choix d'une politique de développement doit tenir compte de trois faits <sup>1125</sup>: En premier lieu, l'utilisation maximale des techniques de productivité pour

<sup>1122</sup> Pierre Rosanvallon, *L'État en France, de 1789 à nos jours*, op.cit., p.247

<sup>1123</sup> Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.8

<sup>1124</sup> L'État paysan se confondait avec le Président paysan dans la mesure où Houphouët aimait mettre en valeur son propre passé paysan, sa lutte pour les intérêts des producteurs ivoiriens sous la colonisation. Propriétaire des grandes parcelles mises en valeurs, de plantations bien entretenues, il n'avait de cesse de répéter que le succès ivoirien repose sur l'Agriculture. Il convient de remarquer que la planification concernait d'autres secteurs outre que celui de l'Agriculture.

<sup>1125</sup> W.W. Rostow, *Les étapes de la croissance économique*, Editions du seuil, 1963, p.172

accroître la productivité<sup>1126</sup> ; deuxièmement, saisir les opportunités et possibilités de l'aide extérieure<sup>1127</sup> et enfin « le développement économique doit être réalisé par ceux qui se trouvent sur place. Les élites cultivées non communistes de ces sociétés en transition, écrit-il, portent une lourde responsabilité quant à l'avenir de leurs peuples. »<sup>1128</sup> Le choix du capitalisme par la première République ivoirienne obéissait à des impératifs idéologiques, pragmatiques aussi.

Tout d'abord, il faut rappeler l'importante précision introduite par l'étude désormais classique de Samir Amin qui préfère parler de capitalisme en Côte d'Ivoire plutôt que de capitalisme ivoirien en raison de la très faible bourgeoisie locale.<sup>1129</sup> Dans le contexte de la guerre froide, la proximité avec la France<sup>1130</sup> semble avoir joué dans le choix du capitalisme. Il est aussi évident que le Président Houphouët, loin de tout calcul politicien, semblait avoir pressenti le progressif essoufflement du communisme. Il eut la conviction visionnaire de laisser émerger un secteur privé.<sup>1131</sup> Ne faut-il pas aussi ajouter les visées économiques de la France qui, dans le cadre ivoirien, passaient mieux par l'ouverture de l'économie du pays aux investisseurs étrangers, surtout français ? Il serait très difficile pour les investisseurs français de s'introduire et s'affirmer durablement dans certains secteurs clés de l'économie ivoirienne avec une politique publique verrouillée, un contrôle marxiste-léniniste sur l'économie. Le capitalisme, même régulé, offrait plus d'opportunités à l'ancien colonisateur. Cette rationalité historique n'est pas étrangère au choix capitaliste.

## *2.L'équilibre ou le capitalisme tempéré*

La qualification de l'option ivoirienne comme capitaliste ne fait pas l'objet de contestation toute fois, des travaux ont démontré toutes les particularités du modèle ivoirien. Pour Samir Amin, le modèle ivoirien dont il salue certaines performances incontestables<sup>1132</sup> était fortement régulé contrairement à l'idée répandue d'une Côte d'Ivoire trop ouverte aux investisseurs étrangers. Malgré l'option capitaliste, l'État ivoirien a tenu à veiller sur certains secteurs. Mieux le modèle ivoirien a permis

---

<sup>1126</sup> W.W. Rostow, *Les étapes de la croissance économique*, op.cit., p.172

<sup>1127</sup> Idem., p.172

<sup>1128</sup> Idem., p.173

<sup>1129</sup> Idem., p.280

<sup>1130</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit., p.19

<sup>1131</sup> Idem., p.28

<sup>1132</sup> Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.266

d'immenses redistributions notamment dans le domaine des infrastructures et des équipements jusque dans les zones rurales. Il a aussi permis de doter le pays de tissu industriel plus développé que dans les pays voisins malgré ses limites<sup>1133</sup>. La part des nationaux était néanmoins limitée dans ces entreprises privées, l'administration publique ivoirienne, la mentalité bureaucratique, la facilité d'enrichissement par le biais de la manne étatique avec la tolérance de fait dont bénéficiaient les pilleurs constituaient des facteurs n'incitant pas les nationaux ivoiriens à investir le champ de l'entrepreneuriat privé. Ce n'est qu'avec la crise économique et les limites d'absorption de la fonction publique que les Ivoiriens ont véritablement commencé à disputer âprement le secteur privé aux investisseurs français et libanais solidement implantés dans le pays. Quant aux deux secteurs du commerce et du transport privés, les Ivoiriens y avaient d'importantes niches bien que l'informel occupât une place aussi significative.

### *3.Succès économique et redistribution*

Il est difficile de ne pas reconnaître la volonté de redistribution dans le modèle ivoirien. Houphouët, malgré sa boulimie patrimoniale, était sensible à la redistribution des dividendes de la croissance et des retombées du dynamisme économique. La Côte d'Ivoire, au regard des cinq étapes de la croissance économique élaborées par Rostow, avait non seulement dépassé la phase de démarrage<sup>1134</sup> mais également amorcé la marche vers la maturité<sup>1135</sup> même si celle de la consommation de masse<sup>1136</sup> restait moins évidente.

L'État planificateur devenu l'État paysan n'était pas moins un État architecte et bâtisseur. La politique des grands travaux fut aussi une priorité étatique.

Faut-il rappeler qu'Houphouët cumula, aux premières années de l'indépendance, les postes de Présidents de la République et de ministre de l'agriculture<sup>1137</sup> en raison de l'importance structurante de ce ministère auquel il ajoutait également celui des affaires étrangères ?

---

<sup>1133</sup> Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, op.cit., pp.214-215

<sup>1134</sup> W.W. Rostow, *Les étapes de la croissance économique*, op.cit., p.52

<sup>1135</sup> Idem., p.80

<sup>1136</sup> Idem., p.96

<sup>1137</sup> Marc Aiko Ziké, *La politique ivoirienne sur le café et le cacao*, op.cit., p.27

Tout d'abord, les grands ports du pays n'ont cessé de s'arrimer au dynamisme agricole pour répondre au boom cacaoyer et caféier, de l'ananas, de l'huile de palme et autres produits agricoles pour faciliter leurs exportations. Les ports d'Abidjan et de San Pedro, surtout ce dernier, étaient des poumons du dynamisme économique. Ils constituaient des gisements d'emplois significatifs et continuent à l'être même de nos jours.

La politique des grands travaux concernait des secteurs clés comme les infrastructures routières, les centres de santé, les écoles, l'électrification, la construction de bâtiments administratifs imposants. La basilique de Yamoussoukro, la plus grande du monde, construite au crépuscule d'Houphouët dans un contexte économique difficile, d'où les critiques contre une telle œuvre vue comme un gâchis pharaonique, sont autant d'éléments de l'État architecte bâtisseur. L'État veillait également à la pérennisation des acquis agricoles par une politique d'incitation du monde rural.<sup>1138</sup>

Les théories du développement, dans leur analyse du centre et de la périphérie,<sup>1139</sup> soulignent l'impuissance des pays producteurs de matières premières à contrôler les prix.<sup>1140</sup> Les revenus de l'État ivoirien ont souffert de la détérioration des termes de l'échange, relativisant l'ambition de l'État bâtisseur d'infrastructures.

Les grands travaux entraînaient dans le cadre de l'équipement du pays pour poser les fondations réelles du développement. Ils incarnaient également la politique de redistribution de l'État ivoirien. L'analyse du sous-développement<sup>1141</sup> recoupant avec la théorie du retard<sup>1142</sup> n'oublie-t-elle pas souvent l'asymétrie dans la répartition ? L'équipement en milieu rural, malgré ses limites, fut également l'œuvre du dynamisme économique du pays. Il y eut beaucoup plus de réalisations dans les zones à forte concentration baoulé, l'ethnie d'Houphouët, ce que nous appelons le privilège baoulé ou Akan, mais l'État n'a pas totalement oublié le relatif équilibre régional dans les travaux bien que le Nord et l'Ouest fussent moins dotés.

---

<sup>1138</sup> Marc Aiko Ziké, *La politique ivoirienne sur le café et le cacao*, op.cit., pp.42-44

<sup>1139</sup> Jacques Brasseur, *Introduction à l'économie du développement*, Armand Colin, 1993, p.109

<sup>1140</sup> Idem., p.83

<sup>1141</sup> J. Brémond, A. Gélédan, *Dictionnaire des théories et mécanismes économiques*, Hatier,1984, p.401

<sup>1142</sup> Idem., p.404

### Section 3 : Faiblesses structurelles de l'État-Nation ivoirien

L'État-nation a posé problème au moment des indépendances et cela au-delà de la Côte d'Ivoire. En maintenant les frontières état-nationales héritées de la balkanisation coloniale, l'Afrique ne s'est-elle pas condamnée avec les fragilités durables que portera chaque État-nation ? Frederick Cooper rappelle, à propos, que Basil Davidson, grand « supporter inconditionnel du nationalisme africain durant la grande époque des années 1950, voit aujourd'hui dans l'État-nation « le fardeau de l'homme noir » »<sup>1143</sup> dans la mesure où il est une institution imposée et inadaptée à la situation africaine.<sup>1144</sup> Cooper, pour sa part, pense néanmoins qu'il y a pire que l'État-nation, son absence. Comme en Somalie ou en Sierra Leone ou encore au Libéria.<sup>1145</sup>

En Côte d'Ivoire, il a pourtant montré longtemps sa solidité avant de s'écrouler. Comment comprendre cet écroulement ? Quelles faiblesses cachées, latentes ou visibles le modèle ivoirien de l'État-nation portait ?

Les limites du modèle importé (paragraphe 1) recourent avec l'État face à la question de la pluralité ethnique (paragraphe 2).

#### *Paragraphe 1 : Les limites du modèle importé*

L'importation bute à la donne endogène qui décline ses réalités propres rendant problématique la greffe autant que l'appropriation (A). Le manque de volonté politique et le déficit de culture démocratique (B) rendent la politique autant que le sort de la nation soumis à la volonté du présidentielisme autoritaire dont l'on sait que le premier objectif est sa propre consolidation, sa propre préservation et surtout sa pérennisation, surtout quand le « père de l'indépendance et de la nation » entend mourir au pouvoir.

#### **A. Réalités endogènes et greffe**

Malgré son succès relatif, les modèles importés butent au réel sociologique qui les met sans cesse à l'épreuve (1). Cette confrontation, sur fonds d'hybridation, rend les modèles souvent formels (2). Leur effectivité devient un défi majeur à relever.

##### *1. La force du réel sociologique*

---

<sup>1143</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op.cit., p.267

<sup>1144</sup> Idem., p.267

<sup>1145</sup> Idem., p.267

Soulignant la faiblesse des travaux politologiques sur le rapport entre Culture et Politique, à ne pas confondre avec la culture politique spécifique à un pays, Bertrand Badie insiste sur le dépassement du paradigme de l' « âme des peuples »<sup>1146</sup> car si le concept de culture a été scientifiquement construit par les anthropologues pour lesquels il constitue un objet central d'analyse, voire l'identité même de leur science, le politiste, quant à lui, considère le facteur culturel comme une variable parmi tant d'autres bien que tenant compte évidemment de son interaction avec le système politique.<sup>1147</sup>

L'Etat ivoirien porte autant le génie français que la teneur de la culture locale. Complexité non moins confrontation expliquant des phénomènes de résistance, de rejet, de refus et surtout d'inadaptation dans les contextes d'importation de modèles. Nier cette réalité, c'est nier l'existence de cultures en Afrique et des différences avec les conceptions, les visions cosmogoniques et les expériences occidentales. L'endogène s'offre comme réalité quotidienne et durable dont il faut prendre en compte la signification dans l'analyse des modèles d'État-nation en cours depuis les indépendances. Même les élites intellectuelles et politiques africaines formées dans les universités et écoles occidentales ne peuvent nier cette différence culturelle en dépit de l'inspiration occidentale et du choix du jacobinisme<sup>1148</sup>.

La donne endogène peut constituer un point de départ intéressant pour le législateur dans la mesure où « la coutume juridique, comme l'observe Antony Allot, est, cependant, le matériau idéal à utiliser pour un législateur qui doit innover, car elle a déjà fait montre de son étonnante capacité d'adaptation aux conditions fluctuantes de l'économie et de la sociologie. »<sup>1149</sup>

L'importation et la greffe se nourrissent de la sociologie de la différence culturelle au-delà des enjeux institutionnels dont on abuse souvent. Or les institutions dans chaque pays sont, en quelque sorte, le reflet de la société, sinon de ses aspirations. Dans le cas africain, l'enjeu se situe à ce niveau. Le modèle importé n'étant pas souvent l'émanation du génie des sociétés africaines, celui-ci s'y manifeste soit sous la forme d'opposition, de rejet, de métissage ou d'hybridation. En tous les cas, les

<sup>1146</sup> Bertrand Badie, *Culture et Politique*, 3<sup>ème</sup> édition, revue et corrigée, Economica, 1993, p.6

<sup>1147</sup> Idem., p.10

<sup>1148</sup> Alain Serge Mescheriakoff, *Le droit administratif ivoirien*, op.cit., p.10

<sup>1149</sup> Antony Allot, « La place des coutumes juridiques africaines dans les systèmes juridiques africains modernes », in *Études de droit africain et de droit malgache*, Présentation de Jean Poirier, Éditions Cujas, 1966, p. 260

modèles importés ne restent jamais exempts de confrontation. Le meilleur exemple, selon nous, se trouve dans le droit foncier en Afrique qui, même bien formulé, est souvent contourné par les populations rurales qui lui préfèrent le droit foncier coutumier tant dans la session des terres que dans la gestion des conflits fonciers.

La réussite de la greffe est donc tributaire de la prise en compte des réalités africaines, qui sans être figées, ne contiennent pas moins une teneur différentielle.

## 2- Caractère formel de l'importation

Même si certains ne vont pas jusqu'à demander la disparition pure et simple de l'État-nation<sup>1150</sup>, la question se pose nécessairement et, avec pertinence, sur la forme qu'il doit prendre au regard des réalités locales propres à chaque pays.<sup>1151</sup>

Au moment de l'installation du pouvoir Ouattara en 2011, le Président de l'Assemblée nationale ivoirienne, contournée par le nouveau Président de la République qui a estimé son mandat expiré a critiqué ce dernier. S'il ne conteste pas le fait évident de l'expiration du mandat des députés, il juge illégaux les actes posés par le nouveau président : « Alassane Ouattara, précise Mamadou Koulibaly, lors de sa prestation de serment, a juré de respecter et de défendre fidèlement la Constitution. Rien dans la constitution ne lui donne le droit de décréter la fin du mandat du parlement. Au mieux il pourrait demander son avis au conseil constitutionnel, à moins qu'il considère que le conseil constitutionnel est illégal également. Auquel cas la prestation de serment qui a eu lieu le serait aussi. »<sup>1152</sup> Précisant son idée, Mamadou Koulibaly parle clairement de violation de la constitution dans la mesure où « Abréger le mandat parlementaire en cours pourrait être interprété comme une violation des dispositions constitutionnelles et légales préjudiciable à l'avènement de l'État de droit prôné par le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara. »<sup>1153</sup>

La constitution est pourtant bien appliquée dans les cas où cette application arrange et protège les intérêts des pouvoirs.

---

<sup>1150</sup> Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op.cit.,p.268

<sup>1151</sup> Idem., p.268

<sup>1152</sup> Mamadou Koulibaly, « Je ne suis pas un dauphin constitutionnel », Interview dans *l'Expression*, numéro du 28 Juin 2011

<sup>1153</sup> Idem., article cité

Le constitutionnalisme de pacotille<sup>1154</sup> tout comme la prévarication constituent, en d'autres termes, un manque de volontarisme pour traduire en actes concrets les vœux, les discours et les projets. L'échec de la greffe institutionnelle s'explique donc, au-delà du culturalisme, par le manque de volonté et l'égoïsme des pouvoirs en place, plus soucieux de leurs intérêts contingents.

### **B. Manque de volonté politique et de culture démocratique**

Le volontarisme du pouvoir et de l'État a des limites tout comme le refus de la démocratie peut constituer un facteur de fragilisation du modèle état-national. Le volontarisme politique se mêle de vision stratégique du devenir collectif pour inventer, non un Futur mais un Avenir. Dans le contexte ivoirien, l'Houphouëtisme fut à la fois volontarisme et vision mais il avait ses limites et le déficit systémique rejaillit nécessairement sur le cours et l'état du pays.

Érasme ne trouvait guère d'un mauvais œil que l'on se félicitât soi-même. « Je déclare qu'on a raison de se louer soi-même quand on ne trouve personne pour le faire »<sup>1155</sup>, écrit-il. Houphouët aimait aussi s'attribuer le grand rôle historique pour mieux mettre en relief autant son volontarisme, son ambition que ses efforts et surtout son bilan. Reconnaisant la « bourgeoisie » étatique enrichie à coup de corruption et de ponction sur la manne publique, il pouvait se permettre un jour de mettre chacun à sa place : « vous qui n'aviez rien, mais que ma politique a permis de sortir du trou, c'est vous qui allez maintenant me traiter de voleur ? Celui qui est né dans l'argent et qui reste dans l'argent ? »<sup>1156</sup> Le niveau de corruption et du pillage des biens public constitue pourtant un manque de volontarisme politique, sinon une de ses limites.

La fortune d'Houphouët avant le pouvoir serait d'ailleurs une légende selon B. Kotchy qui attribue sa fortune sous la colonisation aux cotisations des populations au nom du R.D.A., un grand parti de masse. « Quand Houphouët vous dit qu'il est riche et qu'il est né dans de l'or, a-t-il réellement baigné dans l'or paternel ou maternel ? Jamais ! L'or en sa possession, c'est tout ce qu'il a acquis pendant la campagne du RDA quand les gens ont cotisé, donné cet or dans la région de Dabou et dans notre région afin de faire la lutte émancipatrice. On pourrait citer toutes les mines dont il

---

<sup>1154</sup> Mwayila Tshiyembé, *État multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique*, op.cit., p.144

<sup>1155</sup> Érasme, *Éloge de la folie*, Flammarion, 2008, p.15

<sup>1156</sup> Journal *Fraternité Matin* du 29 avril 1983 cité par Marcel Amondji, op.cit., p.178

avait le contrôle ! »<sup>1157</sup> De nombreux auteurs comme Amadou Koné, Marcel Amondji<sup>1158</sup> et Amadou Kourouma défendent cette thèse. Houphouët aurait donc plutôt amassé une grande fortune durant sa longue carrière et surtout une fois devenu Président de la Côte d'Ivoire.

Les limites du volontarisme politique expliquent aussi, en sus de la corruption banalisée, l'instrumentalisation de la différence ethnique. Elles en disent long aussi sur le manque de justice sociale et d'État de droit.

Et comme l'écrit Jacques Rancière, la démocratie n'est pas un régime politique.<sup>1159</sup> Elle est « l'institution même de la politique, l'institution de son sujet et de sa forme de relation. »<sup>1160</sup> Le refus de la démocratie est ici analysé comme facteur fragilisant l'État-nation en tant qu'il produit un flux de frustrations et d'injustices liées au présidentielisme autoritaire et répressif.<sup>1161</sup>

Nous reviendrons sur ce concept de refus de la démocratie plus loin dans notre analyse de la crise postélectorale qui a opposé Ouattara et Gbagbo en 2010/2011.

### ***Paragraphe 2 : L'État-nation ivoirien face à la question ethnique***

L'État-nation a toujours été mis à l'épreuve par la pluralité sociale et nationale. Une analyse historique et critique du concept d'ethnie (A) permet de mieux comprendre la question de la multiethnicité ainsi que la transethnicité en Côte d'Ivoire (B). À la fois défis et enjeux, ces deux problématiques convergent autour de la question de la recomposition permanente au sein de la société ivoirienne, relativisant l'ethnicité mais aussi sa place dans l'étiologie de la crise ivoirienne.

#### **A. Analyse historique et critique du concept d'ethnie**<sup>1162</sup>

<sup>1157</sup> Kotchy B., in *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, op.cit., p.120

<sup>1158</sup> Marcel Amondji, *Côte d'Ivoire, Le P.D.C.I. et la vie politique ivoirienne*, op.cit., p.20

<sup>1159</sup> Jacques Rancière, *Aux bords du politique*, op.cit., p.231

<sup>1160</sup> Idem., p.232

<sup>1161</sup> Certes la démocratie ne saurait avoir le monopole du développement, la Chine dictatoriale, adémocratique a prouvé que même une société étouffée au plan des libertés pouvait vivre dans une croissance soutenue et une relative prospérité mais il est évident qu'elle peut davantage libérer les talents, régénérer la nation.

<sup>1162</sup> L'ethnie n'est pas, dans notre approche d'analyse de la crise ivoirienne un substrat momifié qui serait à la base de tous les problèmes mais il est néanmoins impossible d'occulter sa part structurante dans certains conflits africains en général et surtout dans celui de la Côte d'Ivoire en particulier. La question ethnique, même manipulée, n'en est pas moins une réalité conflictuelle. Nous partageons, par ailleurs, l'idée de Frederick Cooper selon laquelle il est trop simple de gémir sur la nature « occidentale » de l'État. N'a-t-il pas été partout un processus de luttes, de réappropriation et d'adaptation même dans des pays hier colonisés comme les pays africains ? ( Frederick Cooper, *L'Afrique depuis 1940*, op.cit., p.268

La compréhension historique du phénomène ethnique ainsi que sa critique offrent deux thèses majeures, celle de l'historicité des ethnies (1) ainsi que la thèse de leur construction (2) rendant très problématique l'existence et la réalité de certaines ethnies. En dépit de ces chocs paradigmatiques, la réalité des consciences ethniques, souvent revendiquées et clairement affichées, semble être une évidence.

### *1. La thèse de l'historicité*

La généalogie et la critique du concept d'ethnie (a) permettent de s'interroger sur sa signification. En d'autres termes, quelle réalité ou quel phénomène le concept ethnique qualifie, nomme et désigne-t-il ? (b). Dans cette démarche analytique, une pluralité de dérivés conceptuels rend la question plus problématique inhérente au concept protéiforme d'ethnie (c).

#### *a-Généalogie et critique du concept d'Ethnie*

Le concept d'ethnie est sujet à des débats contradictoires tant dans le milieu académique que médiatique. La complexité ethnique dans les États-nations postcoloniaux donna au concept un succès en dépit des controverses. Le génocide rwandais, souvent passé à la grille ethniciste, constitue une illustration parfaite de l'ampleur des polémiques liées à la validité factuelle et historique du concept.

Ainsi, convient-il de s'interroger qu'est-ce qu'une ethnie ? D'où vient qu'un petit mot puisse charrier autant d'antagonismes entre les spécialistes ? Une approche généalogique conviendrait d'abord à notre démarche avant de questionner la complexité portée par ce mot.

Pour les spécialistes, la généalogie du mot remonterait à ses racines grecques *ethnos* et son usage dans les langues européennes serait récent. Le mot français ethnique n'est employé que depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle, un siècle après l'utilisation des mots « ethnographie » et « ethnologie ». <sup>1163</sup> D'après Jean Pierre Chrétien, la racine grecque *ethnos* consolide sa progression dans les autres langues européennes même si le monde anglo-saxon s'agrippe encore à *tribe* ou les Allemands qui continuent d'employer *Stam*. <sup>1164</sup> Le mot tribu généralement préféré pour désigner les

<sup>1163</sup> Jean Pierre Chrétien, *in Les ethnies ont une histoire*, sous la dir. CHRÉTIEN J.-P., PRUNIER G., Karthala, 2003, p.VII

<sup>1164</sup> Ibidem, p.VII

particularismes arabo-berbères se heurte aussi à des difficultés liées à beaucoup de limites rendant le concept souvent invalide.

*b- Qu'est-ce qu'une ethnie ?*

Si les débats sont restés houleux sur la question de l'apparition historique des ethnies, de leurs éponymes, voire des critères entrant dans leur définition pour les spécifier en tant que groupes humains distincts des autres, il ressort néanmoins quelques éléments souvent cités indispensables dans la qualification de l'ethnie en tant qu'entité. Il arrive souvent que tous les critères ne se retrouvent réunis dans certains cas et « la définition de l'ethnie généralement acceptée, précisent certaines sources, renfermant un certain nombre de critères parmi lesquels figurent la langue, le territoire, le nom, les liens de parenté, les coutumes et la conscience d'appartenir à un même groupe »<sup>1165</sup> peut prêter à débat. Cette définition de l'ethnie à partir de ces critères vus comme importants sinon indispensables, s'inspire largement d'une autre qui définit l'ethnie « comme un ensemble stable d'êtres humains, constitué historiquement sur un territoire bien déterminé, possédant des particularités linguistiques, culturelles et psychiques communes et relativement stables, ainsi que la conscience de leur unité et de leur différence des autres formations semblables (conscience de soi), fixée dans l'auto appellation(ethnonyme). »<sup>1166</sup>

Dans une lecture historique longue, Drissa Diakité utilise le terme de « consolidation des ethnies noyaux »<sup>1167</sup> dans son étude déjà citée. Cette expression met justement le doigt sur deux évidences :

- L'antériorité de certaines ethnies par rapport à d'autres,
- L'appréciation de toutes les ethnies comme produits de l'Histoire.

Il n'est pas aussi rare de voir certains soninkés, ethnie vivant au Mali mais aussi au Sénégal avec une minorité en Mauritanie, se considérer comme « vrais » parce que portant un nom de famille reconnu par les sources orales et traditionnelles comme antérieur à d'autres. Les noms de famille ne sont jamais neutres en Afrique et

---

<sup>1165</sup> Assimi Kouanda, « La religion musulmane : facteur d'intégration ou d'identification ethnique, Le cas des Yarse du Burkina Faso », in *Les ethnies ont une histoire*, dir. Jean Pierre Chrétien et G. Prunier, p.132

<sup>1166</sup> *Processus ethniques en URSS*, éditions du Progrès, Moscou, 1983, p.10 cité par KOUANDA Assimi, Ibidem, p.132

<sup>1167</sup> Drissa Diakité, Ibidem, p.136 (Nous partageons cette expression dont la pertinence se trouve très souvent vérifiée auprès des Africains revendiquant très souvent, avec un brin de fierté mal dissimulée, l'antériorité de leur ethnie comme c'est fréquent chez les Soninkés qui revendiquent la paternité et le génie politique de l'empire du Ouagadou.)

renvoient souvent à une ethnie ou une communauté de patronyme partagé sur le plan originel. Il faut aussi souligner que le même nom de famille peut se retrouver en des ethnies différentes souvent. Faut-il rappeler que l'idée d'ethnie n'est pas seulement africaine. S'il n'est pas rare de voir substitués mutuellement les concepts de tribu et d'ethnie selon les cas, les pays, les chercheurs voire les médias, la persistance des particularismes culturels et linguistiques au sein des États-nations est un phénomène mondial. Parlant des violences en Birmanie, le quotidien français, *le Monde*, utilise clairement le mot ethnie comme ligne conflictuelle dans ce pays asiatique : « Pour la première fois, depuis dix-sept ans, écrit-il, de violents combats mettent aux prises l'armée birmane et les miliciens armés de la deuxième ethnie du pays. »<sup>1168</sup>

Le concept d'ethnie est même jugé inapproprié et invalide pour qualifier les réalités socio- culturelles auxquelles l'a imposé l'ethnographie coloniale. Il est « anachronique »<sup>1169</sup>, dépassé dans la mesure où son contenu figé ne saisit pas mieux le caractère mouvant, dynamique et contradictoire des sociétés, sa continuité avec la tradition « classificatoire figée des naturalistes »<sup>1170</sup> constituent autant de réserves. Même définissant, à son tour, l'ethnie « en tant que communauté nationale ou culturelle, un ensemble de groupes d'individus d'origines diverses, qui se rencontrent, se dotent d'un système de communication ou le renforcent, et forgent, consciemment ou inconsciemment, des institutions culturelles et religieuses qui les lient, les engagent les uns envers les autres et les distinguent de leurs voisins, avec qui ils échangent des éléments culturels et humains »<sup>1171</sup>, Gilbert Gnonnin lui préfère le concept de « nationalité » refusé, selon lui, aux sociétés africaines comme à d'autres alors que l'on l'applique à celles d'Europe même dans le cadre de l'État-nation. Cet auteur évoque un « problème épistémologique qui découle de la crise du concept d'ethnie, sans pour autant que soient remises en cause ni l'existence, ni la profondeur historique des réalités sociales auxquelles il s'applique. »<sup>1172</sup>

Cette précision est très importante dans la mesure où il y a souvent une confusion entre l'idée de contester le concept d'ethnie et la reconnaissance des réalités socioculturelles que le concept qualifie ou encore l'effectivité de la « conscience

<sup>1168</sup> Antoine Clapik, « L'ethnie des Kachim se soulève contre le régime birman », *le Monde*, numéro du 21 Juin 2011, p.10

<sup>1169</sup> Gilbert Gnonnin, in *Les ethnies ont une histoire*, op. cit., p. 167

<sup>1170</sup> J.-P. Chrétien., « l'alibi ethnique dans les politiques africaines, *Esprit*, numéro 7-8, 1981, p.109

<sup>1171</sup> Gilbert Gnonnin, *Ibid.*, p. 169

<sup>1172</sup> *Ibid.* p. 168

ethnique se traduisant par le sentiment d'appartenance à un seul et même groupe, différent de celui des autres. »<sup>1173</sup>

### *c-L'Ethnie, une pluralité de dérivés conceptuels*

Jusque dans les substantifs et adjectifs rattachés au mot ethnie, l'unanimité est loin d'être faite. Il reste néanmoins vrai que les débats tournent souvent autour de la recherche de la meilleure formulation. La fécondité conceptuelle ainsi que l'actualité du concept, explique, selon Jean- Pierre Chrétien, ces différences dans le choix des mots. « Les mots, ethnie, ethnique, ethnisme, ethnicisme, ethnicité, souligne-t-il, fonctionnent et entrent dans un débat actuel, voire dans notre quotidien, qu'on le veuille ou non. Les « ethnicités » de banlieue de toutes factures se prolongent en modes « ethniques » ». <sup>1174</sup>

De tous ces mots, nous retenons celui d'ethnicité qui renvoie à la complexité liée au concept d'ethnie sur le plan sociologique, politique et surtout de l'altérité. Si une différence significative ne s'avère guère entre ethnicisme et ethnisme, l'ethnicité sous-tend à la fois une dynamique de formation des consciences ethniques, les manipulations et les affirmations dont elles peuvent être l'objet jusqu'à leur instrumentalisation politicienne à des fins de conquête, de préservation du pouvoir d'État devant resté dans la sphère ethnique du détenteur au détriment des autres ethnies. Dans cette optique, l'ethnicité en Côte d'Ivoire peut se lire comme une trajectoire à la fois d'opposition, de confrontation mais aussi de recompositions quand l'on sait que les frontières ethniques sont loin d'être étanches et cimentées.

### *2-La Thèse constructiviste*

Parlant des courants anthropologiques anti nominalistes et déconstructeurs, Michel Galy reconnaît que « l'ethnicité fait sens dans les rapports sociaux et politiques de la cité africaine »<sup>1175</sup>, par-delà la contestation des généalogies, les redéfinitions coloniales, le flou des définitions mais il ajoute qu'il n'y a pas « d'ethnies monadiques, closes et fermées. »<sup>1176</sup> Le théoricien de l'ethnicité mouvante<sup>1177</sup> l'intègre dans le cours long de l'histoire. Ce paradigme ouvre la voie à la question du

<sup>1173</sup> Gilbert Gonnin in *Les ethnies ont une histoire*, op. cit., p.168

<sup>1174</sup> *Processus ethniques en URSS*, Ibidem,p.X

<sup>1175</sup> Michel Galy, « Au-delà de la structure et de l'évènement, l'espace politique » in *L'Afrique entre cultures et conflits*, *Revue Cultures et Conflits*, L'Harmattan, 2009, p.8

<sup>1176</sup> Idem., p.8

<sup>1177</sup> Idem., p.8

constructivisme colonial et ses enjeux (a) avant que la question des consciences ethniques s'impose comme une évidence (b). En d'autres termes, fût-elle une construction coloniale, l'ethnie manifeste sa réalité dans les consciences, les mots, les actes et les décisions, souvent revendiqués clairement.

*a-Le constructivisme colonial et ses enjeux*

Faut-il aussi souligner le recoupement paradigmatique entre l'historicité et le constructivisme, les deux s'impliquant mutuellement. Aux groupes culturels et linguistiques précoloniaux, il y a eu de nouveaux groupes constitués au nom des intérêts et visées de l'aménagement colonial. L'ethnie comme invention coloniale<sup>1178</sup> trouve sa parfaite illustration dans le cas des bétés en Côte d'Ivoire. Ainsi, l'ethnie bété de l'ancien président ivoirien, Laurent Gbagbo, dans l'ouest du pays, fut une création de la colonisation française.<sup>1179</sup>

Dans son investigation sur ce que nous qualifions de trajectoire de la construction de l'ethnie bété, Jean-Pierre Dozon résume le double paradoxe polémique de la question ethnique, c'est-à-dire la reconnaissance du travail constructiviste de la colonisation mais aussi la réalité et l'effectivité des consciences coloniales.<sup>1180</sup> À propos des Bétés justement, l'auteur écrit : « S'il est incontestable qu'aujourd'hui l'ethnie bété existe, que sa désignation et son territoire ne font l'objet d'aucune ambiguïté, on ne peut être aussi affirmatif en ce qui concerne l'univers qui précède la colonisation française, loin s'en faut. Tout d'abord, l'ethnonyme est sujet à caution ; nos investigations, menées essentiellement chez l'un des trois grands groupes qui composent l'ethnie bété, appelé communément « bété de Gagnoa », attestent que les intéressés ignoraient ce désignatif avant la période coloniale. Selon eux le terme **bété** provient d'une expression courante **bété o bété o** signifiant littéralement « paix » ou « pardon » ; or cette expression, les archives laissées par l'administration coloniale l'indiquent aisément, fut maintes fois utilisée par les populations locales durant la phase de pacification intensive, et désigne, en guise d'identité, un geste de conciliation ou de

---

<sup>1178</sup> Jean-Louis Amselle, Elikia M'Bokolo, *Au cœur de l'ethnie, Ethnies, tribalisme et État en Afrique*, préface, p.III

<sup>1179</sup> Jean-Pierre Dozon, *in Au cœur de l'ethnie*, op.cit., pp.51-84

<sup>1180</sup> En un mot, si certaines ethnies, pas toutes, la précision nous semble très importante, sont le fruit de l'aménagement colonial, opposant le plus souvent les groupes africains à des fins de division pour mieux ancrer l'ordre colonial comme le cas des Bétés, ce travail a fini par produire un imaginaire ethnique, la croyance des communautés elles-mêmes en leur spécificité identitaire.

soumission. »<sup>1181</sup> Par ailleurs, l'auteur ajoute le fait de la diversité interne ainsi que la non reconnaissance d'une identité commune chez les bétés.

L'ethnie est, selon certains auteurs, une construction coloniale dans le but d'opposer les populations africaines les unes contre les autres. Le constructivisme serait, dans cette grille de lecture, une trajectoire à la fois intellectuelle et idéologique des anthropologues et ethnologues au service de la mission « civilisatrice ». Ils auraient largement contribué à vulgariser le concept d'ethnie, à en faire le référentiel fondamental désignant les populations africaines. Critiquant le constructivisme, Michel Galy cite justement l'exemple ivoirien : « Des cas précis, précise t-il, comme la recomposition très rapide de l'ethnicité en Côte d'Ivoire au moment de la rébellion de 2002, prouvent mieux que de longs discours, la validité des thèses constructivistes, et l'erreur radicale de ceux qui, dans les années 70 encore, bétonnaient le dualisme Bété/ Baoulé, Est/Ouest, comme idéal type unique du politique » au pays d'Houphouët-Boigny »- comme ils persistent trop souvent à dire... »<sup>1182</sup>

La recomposition dont parle Galy concerne en effet le dépassement ou la minoration des différences ethniques existant au sein de la rébellion, l'appartenance nordiste partagée et surtout les objectifs politiques partagés, à savoir l'effectivité de la citoyenneté politique des Nordistes, l'ayant emporté sur les différences ethniques.

Michel Galy ne nie pas la pluralité ethnique encore moins les clivages mais comme il fait bien de le souligner, certains chercheurs en ont fait une ligne de démarcation essentialiste. Certes « les conflits interethniques ne cessent de déchirer le tissu national »<sup>1183</sup> au Nigéria, pays où le confessionnel<sup>1184</sup> s'ajoute aux difficultés et dans d'autres pays y compris la Côte d'Ivoire, mais le substantivisme ethniciste montre des limites dans l'étiologie des crises africaines. Il critique d'ailleurs à cet effet Bernard Lugan dont il récuse le concept d'Ethnie-État.

Tout en reconnaissant l'existence de ce que nous-mêmes avons conceptualisé par *privilège baoulé*, n'avons-nous pas refusé tout essentialisme en la matière en raison de l'ouverture houphouëtiste et son effort transethnique quoique limité ?

### *b-De la question des consciences ethniques*

<sup>1181</sup> Jean-Pierre Dozon, *in Au cœur de l'ethnie*, op.cit., pp.59-60

<sup>1182</sup> Michel Galy, *La guerre nomade*, op.cit., p.20

<sup>1183</sup> Guy Nicolas, « Participation juvénile aux violences politiques nigérianes », in *L'Afrique entre cultures et conflits*, *Revue Cultures et Conflits*, op.cit., p.15

<sup>1184</sup> Idem., p.15

La question des consciences ethniques reste aussi un débat houleux en raison de la manipulation dont elles sont souvent l'objet dans le cadre de l'ethnicité politicienne. Toutefois, nous pensons comme Jean –François Bayart, qu'il est aujourd'hui difficile de nier la réalité des consciences ethniques. « On ne peut nier, écrit-il, l'existence, voire l'irréductibilité des consciences ethniques. Celles-ci ne sont pas le reflet d'un stade élémentaire du développement que condamnerait la modernisation. Elles ne sont pas non plus le simple fruit de manipulations du colonisateur, de l'impérialisme ou des tenants de l'État contemporain. Les politistes fidèles à la tradition marxiste l'admettent maintenant. »<sup>1185</sup>

La définition du mot ethnie, au regard de beaucoup de réalités africaines, est sujet à caution. Les éléments constitutifs de l'ethnie trouvent chacun leurs limites dans leur confrontation à certains cas et au réel.

- La communauté originelle n'est pas souvent avérée comme nous l'avons vu dans le cas des bétés. Autrement, certaines ethnies aujourd'hui constituées, même partageant en leur sein la conscience d'appartenance commune, n'ont pas une historicité prouvée avant leur constitution récente.
- De même que certains groupes ethniques aujourd'hui constitués ou séparés ont une même origine commune voire linguistique comme c'est le cas des Tutsis et des Hutus pour la communauté de langue.<sup>1186</sup>
- Des cas qui contredisent<sup>1187</sup> la validité ethnique selon les critères de langues comme l'exemple des Bozo et des Somono du Mali, deux peuples attachés au Fleuve Niger, vivant de la pêche, parlent les mêmes dialectes et les mêmes langues et entretenant tous les deux la parenté à plaisanterie avec les Dogons, une autre ethnie. Et pourtant ces deux groupes ont la conscience ethnique, se considèrent, malgré la communauté linguistique, comme entité ethnique différente de l'autre. Dans pareils cas, le chercheur doit-il se baser sur quel élément ? Comment mesurer la conscience ethnique si ce n'est qu'elle

<sup>1185</sup> Jean-François Bayart, *L'État en Afrique*, op.cit., p.66

<sup>1186</sup> En ce qui concerne l'origine commune voire la même langue, en dépit de ce que les linguistes appellent les variances dialectales, des groupes aujourd'hui qualifiés d'ethnies tels les Dioulas de la Côte d'Ivoire, les Bambaras du Mali, les Diolas de la Gambie ou d'une partie du Sénégal, les Malinkés du Mali et de la Guinée, les Dioulas du Burkina Faso ont tous la même origine mandingue et se comprennent entre eux sur le plan linguistique même si la frontière linguistique tend à mieux s'affirmer concernant les Diolas avec les autres groupes cités.

<sup>1187</sup> Bernard Gardi, « Des « ingénieurs traditionnels » au Mali, in. *Les ethnies ont une histoire*, op. cit., p.92

apparaît, quand elle existe réellement, dans les mots, les faits et les attitudes, souvent revendiquée clairement et brandie comme flambeau de fierté ?

- L'exemple des Baoulés émigrés dans le sud- Ouest de la Côte d'Ivoire brouille encore l'homogénéité ethnique. L'auteur<sup>1188</sup> de l'étude souligne la forte tendance à l'émiettement tribal, clanique, une sorte de « séparatisme » social, entre les sous-tribus, les tribus que la classification officielle unit sous le nom d'ethnie commune baulé.<sup>1189</sup>
- De même que la notion de territoire tend à se fluidifier, loin des aires culturo-linguistiques momifiées par certains anthropologues exotiques. Le cas du groupe mandingue éparpillé dans les pays ci-dessus cités est éloquent. Cette transfrontalité, voire cette déterritorialisation de l'ethnie se trouvent beaucoup plus confirmées par le cas de l'ethnie Peul présente dans de nombreux pays africains dont le Mali, la Guinée, la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Burkina Faso, le Niger, le Nigéria, le Cameroun, le Tchad pour ne citer qu'eux. L'Éthiopie est d'ailleurs souvent citée comme la terre originelle des Peuls si certains ne l'apparentent aux peuples sémitiques.
- La transethnicité sur fonds de recomposition, de brassages et d'intégration sous-tend, selon nous, à la fois une dynamique ouverte aux échanges, aux enrichissements mutuels qu'une intégration relativisant la momification ethnique et ses relents de rigidité.

Même actives, revendicatives voire politiquement manipulées, les consciences ethniques revendiquées comme identités, surtout « par les Ivoiriens eux-mêmes »<sup>1190</sup> comme l'écrivent Dozon et Chaveau, laissent la place aux rencontres et aux retrouvailles. Le mariage interethnique et la vision politique d'une nation unifiée contribuent largement à relativiser l'idée d'ethnie et de frontières entre les ethnies même si l'État-nation et son idéologie unificatrice n'ont guère réussi à les effacer. L'État même est contraint, comme en Côte d'Ivoire, de tenir compte voire de vanter

---

<sup>1188</sup> Michel Lesourd, « Une remise en cause de l'ethnicité. Le comportement socio spatial des Baules émigrés dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire », in *Les ethnies ont une histoire*, op.cit, p.89

<sup>1189</sup> Même si des raisons opportunistes et politiques contribuent souvent à les rapprocher, les unir contre les autres ethnies, les rapports intra-ethniques sont loin d'être sous le sceau de l'appartenance partagée, le lien de mariage au sein de l'ethnie qui pouvait paraître évident et naturel étant souvent inexistant entre les différents sous-groupes. Certes, il est clair que l'ethnie baulé (baoulé) est aujourd'hui admise. Elle revendique souvent sa suprématie politique pour être celle d'Houphouët et de son successeur mais l'émiettement tribal et clanique relative très souvent l'homogénéité ethnique.

<sup>1190</sup> J.P. Chaveau, J. P. Dozon, « L'État, l'économie de plantation et les ethnies en Côte d'Ivoire » in *L'État contemporain en Afrique*, sous la dir. d'Emmanuel Terray, op.cit., p.228

la multiplicité ethnique<sup>1191</sup> prise en compte dans la distribution des postes ministériels.<sup>1192</sup> Aussi la rencontre avec l'Occident colonial a introduit et produit des mutations significatives rendant problématique l'idée de l'authenticité africaine comme le souligne bien Ela, beaucoup plus radical d'ailleurs quand il écrit : « Pourtant, il faut renoncer à retrouver ici l'Africain « authentique ».

Qu'on le veuille ou non, poursuit-il, depuis l'irruption du capitalisme dans les sociétés africaines, rien n'est plus comme avant. Balandier l'a bien observé chez les Fang et les Ba-Kongo. On ne peut plus rien comprendre des peuples africains comme si la colonisation n'avait pas eu lieu.

En un sens, ces peuples ont été si profondément perturbés qu'ils n'ont plus la même identité. »<sup>1193</sup>

La déstructuration identitaire est donc un fait comme la pluralité identitaire qui cache aussi la reconnaissance d'entité commune comme par exemple la Côte d'Ivoire en tant que pays commun.

## **B.Pluralité ethnique et transethnicité en Côte d'Ivoire**

Malgré la mosaïque ethnique en Côte d'Ivoire, des grands groupes ethno-régionaux se sont formés et reconnus officiellement (1). Ces regroupements donnent un sens à la transethnicité relativisant l'essentialisme ethnique dans le pays (2).

### *1-Les grands groupes ethniques*

Comme nous l'avons vu, la question ethnique ne relève pas seulement de l'histoire ou de l'ethnologie encore moins de la culture comme réalité qui se donne dans sa teneur. Elle fut aussi une question coloniale et de classification officielle arbitraire. La Côte d'Ivoire n'a pas échappé à cette réalité. Nous partirons de la pluralité ethnique aux grands groupes ethniques (a) pour analyser le processus de l'émergence de pôles ethno-régionaux<sup>1194</sup> (b).

---

<sup>1191</sup> J.P. Chaveau, J. P. Dozon, « L'État, l'économie de plantation et les ethnies en Côte d'Ivoire » in *L'État contemporain en Afrique*, op., p.229

<sup>1192</sup> Idem., p.229

<sup>1193</sup> Jean-Marc Ela, *Restituer l'Histoire aux sociétés africaines, Promouvoir les sciences sociales en Afrique*, l'Harmattan, 1994, p.35

<sup>1194</sup> Nous empruntons cette expression à Michel Galy qui qualifie de pôles ethno-régionaux les grands groupes ethniques comme les Akan (centre) ou les Krous (Ouest) par exemple. Si cette expression paraît schématique, elle est pourtant le reflet de la réalité psychique dans son expression de tous les

*a- De la mosaïque ethnique aux grands groupes ethniques*

Il y a environ 60 ethnies<sup>1195</sup> en Côte d'Ivoire selon les sources. Conférant des vertus stabilisatrices à la mosaïque ethnique dans le pays par le fait de l'ancrage de l'autorité de l'État et du pouvoir profitant autant de la diversité que de la division ethnique, mettant le pays à l'abri du face à face entre deux ou trois grandes ethnies comme c'est bien le cas dans certains pays, Jean Pierre Dozon observe que le pays « a l'avantage d'une diversité ethnique (une soixantaine de groupes),c'est-à-dire d'une division de fait, permettant ainsi à l'État d'imposer son autorité. »<sup>1196</sup>

Cette pluralité ethnique s'est vue, au fil du temps, recomposée et a produit ce qu'on appelle aujourd'hui les grands groupes ou tout simplement les groupes ethniques, c'est-à-dire, plusieurs ethnies partageant des critères rendant possible une conscience communautaire généralement partagée même si elle est moins forte qu'au sein de l'entité ethnique prise singulièrement. Dans le cadre officiel, l'on cite généralement selon les sources quatre ou cinq grands groupes ethniques, à savoir les Akans, les Krous, les Gours, les Malinkés, les Mandés du Sud. Mais le recensement officiel de 1998, selon Christian Bouquet, « reprenant les classifications des ethnologues et des linguistes, distingue, non quatre mais cinq groupes »<sup>1197</sup> (Akan, Krou, Mandé du Sud, Mandé du Nord, Gur). Ces derniers ne sont souvent cités par certaines sources qui ramènent les groupes ethniques à quatre. Ainsi, dans ce qu'il appelle les identités régionales, Jean Pierre Dozon cite quatre groupes sur fonds de dichotomie régionale : deux grands groupes (Malinkés « Dioulas » et Sénoufos au Nord) et deux autres grands groupes cette fois localisés au Sud (Les Akans et les Krous).<sup>1198</sup>

Ce schéma simplificateur selon l'auteur lui-même recoupe néanmoins avec les représentations populaires.<sup>1199</sup> Une autre source<sup>1200</sup> confirme le nombre quatre (Akan, Krou, Mandé, Voltaïque) même si les appellations changent, les découpages ethno-régionaux demeurent les mêmes. Il faut préciser que ce dernier auteur regroupe dans Mandé ceux qu'un autre auteur divise en Malinkés et Mandé du Sud. Ainsi, Loucou

---

jours. Ces pôles sont d'ailleurs souvent utilisés officiellement à travers les mots Akan, Krous, Manding, Gour ou encore Nord, Sud, Centre, Ouest.

<sup>1195</sup> Christian Bousquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, op.cit., p. 173

<sup>1196</sup> Jean-Pierre Dozon, in *Au cœur de l'Ethnie*, op.cit., p.54

<sup>1197</sup> Christian Bousquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, op.cit., p. 174

<sup>1198</sup> Idem., p.54

<sup>1199</sup> Idem.,p.54

<sup>1200</sup> Pierre Nandjui, op.cit.p.10 se référant à Françoise Dureau, *Migrations et urbanisation : Le cas de la Côte d'ivoire*, éditions ORSTOM, 1987, p. 9-10

va jusqu'à six grands groupes (Gour, Mandé du Sud, Manding, krou, Lagunaires, Akan).<sup>1201</sup>

Il faut préciser que Voltaïque désigne les Gour ou Gur dont l'ethnie principale est incontestablement les Sénoufos aujourd'hui tout comme chez les Akan, les baoulés constituent l'ethnie principale, de même chez les Krous où les Bétés dominant. Ces grands groupes cachent comme écrit plus haut de nombreuses ethnies (Koulango, Lobi, Gouin, Gonja, Dan, Yacouba, Wenmebo ou Toura, Gouro, Ngan, Dida, Neyo, Agni, Abron, Alladian, Adjoukrou, Ebrié, Abbey, Atié, Abouré et beaucoup d'autres) sans oublier les principales déjà citées ( Baoulés, malinkés, Bétés, Mandés, Sénoufos.)

*b-Des grands groupes ethniques aux pôles ethno-régionaux*

Les pôles ethno-régionaux comme l'a écrit Michel Galy constituent aujourd'hui une réalité dans les représentations populaires en Côte d'Ivoire. Ce concept se différencie des grands groupes ethniques déjà cités par le croisement de la région et de la recomposition ethnique.

Il ne signifie non plus la dichotomie Nord-Sud même si celle-ci constitue également une autre réalité dans ce pays. Les pôles ethno-régionaux sont essentiellement au nombre de trois (les Akan au Centre mais aussi une partie de l'est et du Sud, les Krous ou gens de l'Ouest ivoirien et les Malinkés et Sénoufos se partageant essentiellement le pôle du Nord dans l'imaginaire populaire même si des différences linguistiques et culturelles existent entre ces deux grandes ethnies. Beaucoup de Sénoufos sont d'ailleurs chrétiens contrairement à l'idée du Nord musulman.)

Une fois de plus, l'expression pôles ethno-régionaux ne nie guère les différences voire les tensions entre les ethnies de ces régions.

*2-La transethnicité comme relativisme de l'essentialisme ethnique en Côte d'Ivoire*

Certes, on a assisté à une ethnicisation de la vie politique<sup>1202</sup> et une politisation de l'ethnie mais la réalité nuance cette perspective.

L'ethnicité à notre avis n'est pas à enfermer dans la seule logique de la dramatisation meurtrière et nous partageons avec Drissa Diakité la réalité du « processus

---

<sup>1201</sup> Jean-Noël Loucou, *Histoire de la Côte d'Ivoire, 1. La Formation des Peuples*, CEDA, Abidjan, 1984, voir classification dans tout le livre mais surtout dans la table des matières où ressort le même découpage ethnique ( pp.204-208)

<sup>1202</sup> Tessa Bakary, *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.124

d'intégration interethnique » pouvant aboutir jusqu'à un « brassage ethnogénétique »<sup>1203</sup> dont les bambaras, dans leur altérité avec d'autres ethnies, constituent un exemple éloquent en Afrique de l'Ouest. La réalité des brassages ethniques n'occulte guère la dialectique de la différence sur fonds ethnique, régional et religieux dans la crise ivoirienne. Complexité permettant de s'interroger, en le déconstruisant, sur le terme ethnies. Terme polémique parce que désignant une réalité mouvante, complexe et souvent floue, voire construite. La réalité des brassages ethniques (a) n'occulte pas la dialectique de la différence à travers l'ethnie, la région et la religion (b), données qui doivent néanmoins amener à faire un travail de déconstruction de la notion d'ethnies (c).

*a- La réalité des brassages ethniques*

Les brassages ethniques en Côte d'Ivoire constituent une évidence et postulent contre les murs ethniques étanches. Le pays d'Houphouët a sévi sous les diables de l'ethnie mais les lignes ont bougé. De même que les grands groupes ethniques ou pôles ethno-régionaux sont un pas important vers l'intégration, l'unicité ethnique au Nord du pays reste un mythe. Au sein de la rébellion, Dioulas musulmans et sénoufos chrétiens combattent ensemble le pouvoir de Gbagbo chrétien et brouillent les pistes religieuses et ethniques. Au sein de la rébellion ivoirienne, la communauté régionale semble primer dans la mesure où la double pluralité ethnique et confessionnelle est une réalité.

Les mariages entre les ethnies et la relative pluralité ethnique au sein des partis politiques sont autant d'éléments confirmant la réalité et la possibilité des rencontres intégratives. Sur le sujet, l'historien Pierre Kipré donne des chiffres éloquentes sur la courbe de progression du métissage ethnique et communautaire. Si les registres officiels donnent en 1928 un taux moyen de 0,14% d'intermariages ethniques dans les villes, ce taux atteint 13% déjà en 1959 et quinze ans après l'indépendance de la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire en 1975, ce taux atteint 35%.<sup>1204</sup>

L'hégémonie populaire de la langue Dioula, en dépit de la mosaïque ethnolinguistique, contribue également aux processus de brassages et cela se remarque dans la musique.

<sup>1203</sup>Drissa Diakité, « Unification étatique et processus ethniques. Le cas des empires soudanais de l'âge d'or ( VIIIe –XVIe siècle) » in *Les ethnies ont une histoire*, op.cit, p. 142

<sup>1204</sup>Pierre Kipré, *Côte d'Ivoire : La formation d'un peuple*, SIDES, Paris, 2005, p.213

*b- Dialectique de la différence à travers l'ethnie, la région et la religion dans la crise ivoirienne.*

La différence n'est pas forcément un problème, encore moins une faiblesse si elle est gérée à travers une vision d'intégration, de tolérance et de respects mutuels.

Qui oserait nier la question de la différence renvoyant à celles importantes d'identification, d'intégration, de solidarité claniques ou de rejet de l'autre alors qu'elle n'est pas une exclusivité ivoirienne et reste même inhérente à la nature de l'homme ? N'est-ce pas qu'elle est même devenue une question publique avec le concept de l'ivoirité qui l'incarne tant ? L'ivoirité en tant qu'idéologie d'exclusion est fondée essentiellement sur la différence. Elle postule la dialectique du « nous » par rapport à « eux » ou encore du « vous » par rapport à « nous ». Elle est un déni de la société « multinationale »<sup>1205</sup> comme nous le verrons plus en profondeur plus loin.

Réalité plurale que le « fétichisme de l'État-nation »<sup>1206</sup> peut évidemment nier. Les différences entre Hommes et femmes à la base de certaines discriminations, celles entre musulmans et chrétiens, entre l'Afrique et l'Occident ne sont –elles pas des questions mondiales ? Cela ne saurait éluder les rencontres et les enrichissements qu'elles rendent possibles.

Drissa Diakité définit l'intégration ethnique comme « le processus général d'un rapprochement toujours plus grand des divers groupes ethniques, qui se manifeste par l'apparition d'une certaine communauté culturelle, alors même que les traits ethniques fondamentaux sont maintenus. »<sup>1207</sup>

Ces trois dimensions (ethnique, régionale et religieuse), sous leurs aspects clivants ou différentiels, sont incontestablement présentes dans les causes sinon les facteurs qui furent manipulés par les hommes politiques ivoiriens ainsi qu'une partie de la presse propagandiste pour conduire à son seuil crisogène.

Le glissement des régions vers les ethnies qui, majoritairement y vivent, se fera progressivement tout comme l'identification de certains hommes politiques à leurs régions d'origine. Une réalité pas seulement ivoirienne ou africaine. Gilbert Gonnin fait bien de le relever car « il n'existe pourtant aucune différence entre l'ethnicité ou

---

<sup>1205</sup> Mwayila Tshiyembé, *État multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique*, op.cit., p.86

<sup>1206</sup> Idem., p.86

<sup>1207</sup> Drissa Diakité, « Unification étatique et processus ethniques. Le cas des empires soudanais de l'âge d'or (VIIIe –XVIe siècle) » in *Les ethnies ont une histoire*, op.cit, p., p.139

le nationalisme basque ou breton et celui des Bambara, Haoussa, Agni, Tura, etc. »<sup>1208</sup> Le contexte ivoirien<sup>1209</sup>, malgré ses spécificités et ses implications, n'est donc pas à mettre dans un essentialisme particulariste ou une tropicalisation de ce qui n'est qu'un trait fondamental du vécu et de la trajectoire humaine tout court.

Une fois ces précisions importantes apportées, nous pouvons sereinement aborder le cas ivoirien où l'on retrouve plusieurs configurations, ethniques, régionales et religieuses.<sup>1210</sup> De ces trois dimensions, celle concernant ce que nous qualifierons de fracture régionale est beaucoup plus simple à cerner malgré le relativisme qu'elle exige aussi. La dichotomie Nord-Sud fut et reste une réalité psychologique tant dans les conséquences de la crise, visible dans la sociologie électorale, présente dans les résultats des scrutins électoraux qu'au niveau des prises de positions tant au sein de la classe politique que de la population ivoirienne. Cette dichotomie ivoirienne, bien que dans les esprits et dans les mots, peut paraître schématique<sup>1211</sup> dans la mesure où l'on ne doit pas oublier le fait que « le Nord est dans le Sud »<sup>1212</sup> comme l'écrit bien Judith Rueff.

Il est également connu qu'une politique étatique de rejet et d'exclusion peut contribuer à ancrer la différence, à l'approfondir, à la creuser surtout en termes de conscience ethnique, religieuse ou régionale, l'Être humain ayant tendance à se replier spontanément, par instinct grégaire ou de survie, sur ceux qu'il considère comme les siens (famille, tribu, ethnie, région ou coreligionnaire), d'où la nécessité de bien gérer la diversité ethnique et nationale.<sup>1213</sup>

La charte du Nord, appelant à un « Grand Nord uni, fort, crédible, partenaire à part entière et arbitre des situations futures »<sup>1214</sup> se nourrit d'ethno-régionalisme avant l'officialisation de l'ivoirité n'a pas facilité la transethnicité. Cette charte se nourrissait également d'idéologie autochtoniste, présentant les Nordistes comme les premiers à fouler le sol de la Côte d'Ivoire et cela depuis le XIIIème siècle, les premiers ayant droits de la Côte d'Ivoire.<sup>1215</sup>

---

<sup>1208</sup> Gilbert Gonnin, *in Les ethnies ont une histoire*, op.cit., p.168

<sup>1209</sup> Thomas Hofnung, *La crise en Côte d'Ivoire, Dix clés pour comprendre*, op.cit., p.35

<sup>1210</sup> Idem., p.35

<sup>1211</sup> Idem., p.31

<sup>1212</sup> Judith Rueff, *Côte d'Ivoire, le feu au pré carré*, op.cit.

<sup>1213</sup> Philippe Assale, *Les dessous de la crise ivoirienne, D'Houphouët- Boigny à Guéï*, L'Harmattan, 2009, p. 240

<sup>1214</sup> Idem., p.62

<sup>1215</sup> *Fraternité Matin* du 21 Octobre 2003

En ce qui concerne néanmoins l'identification ethnique, il faut tout de suite souligner le fait ethnique pluriel au Nord du pays<sup>1216</sup>, ce qui contredit les thèses superficielles de l'uniformisation des populations du Nord, pourtant différentes sur le plan ethnique bien qu'elles aient moins de problèmes en termes d'altérité ou de coexistence. Certes le grand groupe ethnique Manding dont les Malinkés, « dioulas » avec en son sein d'autres ethnies sert d'élément originel commun auquel beaucoup de nordistes peuvent s'identifier, mais cela ne nie l'existence au Nord de l'autre grand groupe appelé Gur ou Voltaïques dont les sénoufos<sup>1217</sup>, ethnie de Guillaume Soro, chef de la rébellion. Un premier élément contre l'uniformisation ou l'unicité ethnique du Nord tient donc à la diversité, la différence entre Nordistes.

Cette pluralité permet de préciser naturellement qu'au sein de ceux qu'on a appelés les rebelles et plus tard forces nouvelles, il y a plusieurs groupes ethniques tout comme au sein du R.D.R. considéré comme le grand parti du Nord ou qualifié par ses adversaires de parti des Nordistes ou des musulmans.<sup>1218</sup> Ces données relativisent l'essentialisme ethnique ou religieux. De même que tous les Nordistes ne sont pas de la même ethnie et de la même religion, tous les sudistes ne sont pas à mettre dans le même moule ethnique ou religieux. Les brassages à travers les mariages, l'urbanisme et le partage des activités malgré la spécialisation d'une grande partie des Nordistes dans le commerce et le transport constituent des facteurs importants qui, à défaut d'être des dissolvants, minorent la teneur essentialiste.

Dans sa belle formule de « crise du regard », Ela observe qu'il existe deux types de regards<sup>1219</sup> sur les sociétés africaines. Le premier type qu'il qualifie d'« archéologique » fige les sociétés africaines. Ce regard se nourrit de l'obscurantisme hégélien sur l'Afrique, bannie de l'Histoire en tant que mouvement. Lévy-Bruhl et ses catégories binaires antagonistes classifiant les sociétés entre « prélogiques » et « logiques », « primitives » et « civilisées », même avec les

<sup>1216</sup> Jean- Noël Loucou, *Histoire de la côte d'Ivoire, 1. Formation des Peuples*, op.cit., pp.21-35 et pp. 81-99

<sup>1217</sup> Idem., pp.21-26

<sup>1218</sup> La même réalité plurielle vaut pour la diversité religieuse au Nord bien que la majorité musulmane reste un fait indiscutable au point que l'islam aussi est souvent qualifié de religion des Nordistes comme s'il n'y avait pas une minorité musulmane au Sud et des Chrétiens au Nord. À propos justement, le chef de la rébellion nordiste est chrétien. Guillaume Soro (actuel président de l'Assemblée nationale ivoirienne) n'était ni de la même ethnie, ni de la même religion que son rival, Ibrahim Coulibaly dit IB, ancien chef du commando invisible, tué en 2011 durant la crise post électorale. Celui-ci était de l'ethnie dioula du grand groupe Manding et musulman quand Soro est sénoufo faisant partie du grand groupe Gur ou Voltaïque. Soro est donc sur le plan religieux très minoritaire au Nord comme au sein de la rébellion qu'il a dirigée.

<sup>1219</sup> Jean-Marc Ela, *Restituer l'Histoire aux sociétés africaines*, op.cit., p. 17

rétractations à posteriori de Bruhl, revenu sur sa conception hiérarchisée, incarne bien ce paradigme de l'Afrique figée. Contre ce regard, Ela propose un regard « dynamique »<sup>1220</sup> qui saisit les sociétés africaines dans leur réalité mouvante, leur participation à l'Histoire, la production matérielle et immatérielle de leur génie propre ouvert aux autres vents venus d'ailleurs.

*c-Ethnie : réalité et déconstruction d'un concept polémique*

L'ethnie comme nous venons de l'analyser constitue aujourd'hui une réalité en Afrique comme ailleurs. Les consciences ethniques existent et s'expriment. La réalité ethnique ne doit néanmoins pas occulter les expériences de construction artificielle d'ethnies comme au Rwanda, la création coloniale de certaines comme le cas des Bétés de Côte d'Ivoire et surtout l'ethnicisme instrumentalisé dont la déconstruction permet de faire émerger d'autres causes à certains conflits abusivement réduits à l'ethnie.

La « tentation ethno-nationalisme »<sup>1221</sup> n'est point absente mais ne saurait constituer une grille de lecture substantielle dans la crise ivoirienne. La Côte d'Ivoire comme « communauté nationale »<sup>1222</sup> est une « construction nouvelle, comme l'écrit l'historien Pierre Kipré, en rupture avec toutes les structures ancestrales de populations au sein desquelles aujourd'hui la jeunesse l'emporte de loin, constituant la base d'un peuple ivoirien. »<sup>1223</sup> Même fabriquées, les nations tiennent néanmoins à leurs âmes quand elles en portent la conscience.

Nous allons maintenant analyser d'autres dimensions importantes participant aussi des causes profondes de la crise. De l'ethnologie politique à la faillite du marché, la trajectoire ivoirienne révèle maints ancrages étiologiques.

Les modèles houphouëtistes de développement non auto- centré mais plutôt ouvert<sup>1224</sup> et de l'État-nation ont eu des succès incontestables malgré leurs évidentes limites. Outre les problèmes liés à la détérioration des termes de l'échange<sup>1225</sup> et « le concept d'infériorité de marché »<sup>1226</sup>, la dynamique cyclique a imposé ses lois dures à la

<sup>1220</sup> Jean-Marc Ela, *Restituer l'Histoire aux sociétés africaines*, op.cit., p.20

<sup>1221</sup> « La tentation ethno-nationalisme », *Revue Politique africaine*, numéro de Juin 2000. Dans ce numéro, de larges pages sont consacrées à la problématique ethno-nationaliste en Côte d'Ivoire.

<sup>1222</sup> Pierre Kipré, *Côte d'Ivoire. La formation d'un peuple*, op.cit., p.286

<sup>1223</sup> Idem., p.286

<sup>1224</sup> Denis Bra Kanon, *Développement ou appauvrissement*, Economica, 1985, p.14

<sup>1225</sup> Idem., p.45

<sup>1226</sup> Idem., p.120

trajectoire ivoirienne. « Les mécanismes du pseudo-libéralisme »<sup>1227</sup> ne cachent-ils pas un manque de volonté de la part des pays industrialisés dans la reconnaissance de l'asymétrie et des inégalités au dépend des pays en voie de développement ainsi que la nécessité de réorganiser la marché ?<sup>1228</sup>, ainsi s'interroge cet ancien ministre de Félix Houphouët-Boigny.

---

<sup>1227</sup> Denis Bra Kanon, *Développement ou appauvrissement*, op.cit., p.91

<sup>1228</sup> Idem., p.91

**TITRE II : LA SOCIOGENESE DE LA CRISE OU LES  
FONDEMENTS ETIOLOGIQUES ET SYMPTOMATOLOGIQUES**

La Côte d'Ivoire postcoloniale est dans cette tradition de recherche de la stabilité et de l'ordre par l'emprise étatique. La trajectoire étatique ivoirienne se confond avec celle de la nation. Le couple État/Nation renvoie essentiellement à trois choses : stabilité, changement et crise. Harris Memel- Fotê met en relation ces trois concepts pour mieux élucider le modèle ivoirien. « Dans ce que la littérature a nommé le modèle ivoirien de développement, écrit-il, une structure économique qui aménage des ressources se conjugue avec une structure politique qui organise des voies et moyens en vue de réaliser des finalités. »<sup>1229</sup> Parlant de ce qui a longtemps fait la fierté sinon la valeur ajoutée de la Côte d'Ivoire, c'est-à-dire la stabilité, Harris Memel-Fotê fonde son analyse sur une triade : « trois éléments entrent dans la métaphore architecturale de la stabilité. Il y a l'idée d'un sol qui supporte, il y a l'idée d'une structure édifiée sur ce sol, il y a, complète-t-il, l'idée d'une permanence qui caractérise la relation de solidité qui soude la structure à sa base, à son environnement naturel et humain, à la durée. »<sup>1230</sup>

Quant à l'instabilité, elle doit être entendue dans un sens pluriel.<sup>1231</sup> Le changement est partiel ou superficiel quand l'instabilité ne touche que quelques éléments structurels, global quand l'instabilité touche au contraire l'ensemble de la structure et enfin le changement devient radical quand l'instabilité touche à la fois la structure et le sol sur lequel celle-ci repose.<sup>1232</sup> Il convient donc d'aller interroger certaines des causes ayant contribué à la rupture de la stabilité en Côte d'Ivoire. Autant l'ivoirité n'est que la résultante d'un processus de corrosion, autant la rébellion ivoirienne a été précédée par une sociogenèse, entendue comme généalogie et dynamique d'une déstabilisation structurelle à l'impact sociétal, fondée sur les crises économique et

---

<sup>1229</sup> Harris Memel-Fotê, « De la stabilité au changement. Les représentations de la crise politique et la réalité des changements » in Contamin Bernard, Fote Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, op.cit., p.611

<sup>1230</sup> Idem., p.611

<sup>1231</sup> Idem., p.611

<sup>1232</sup> Idem., p.611

sociale. Sans ce fondamental socioéconomique, il est difficile de comprendre les enjeux politiques et les manipulations politiciennes de certaines questions sociales.

La question de la pluralité ethnique comme celle du partage des revenus sont des problématiques importantes. Houphouët s'auto félicitait : « nous avons donc bien travaillé »<sup>1233</sup> en insistant sur le succès agricole. Les cultures vivrières avaient connu une forte diversification<sup>1234</sup> tout comme les productions industrielles. Le Président ivoirien écrit dans sa préface du livre de Denis Bra Kanon en 1985 en pleine crise économique pourtant : « Pour les cultures industrielles, notre production a été multipliée par 2,5, pour les régimes de palme et le café, par 3 pour les noix de coco, par 4 pour l'ananas, par 5 pour le cacao, par 20 pour le coton, et nous produisons 34 000 T de latex et 125 000 T de sucre alors que les cultures d'hévéa et de canne sont nouvelles chez nous. »<sup>1235</sup>

Ces chiffres indiquent certes le dynamisme du modèle ivoirien mais occultent la faiblesse des capacités industrielles du pays ainsi que sa forte dépendance des aléas du marché international. Aussi, l'État-nation tout comme le modèle de développement sont tributaires d'une donne sociale globale et de l'altérité ivoirienne avec la sous-région venue en masse en Côte d'Ivoire ainsi qu'avec le reste du monde avec l'ambition ivoirienne de déploiement dans les échanges multiformes qu'impose la nécessité d'ouverture du vaste monde. Les limites de ce modèle état-national et développementaliste ivoirien indiquent assez sur la crise multiforme du pays dont la politique n'est qu'une dimension. Dimension certes importante parce que porteuse d'enjeux crisogènes.

Dans l'optique du politiste, soucieux d'éviter l'essentialisation des dimensions comme l'ivoirité et d'aller à la source des causes lantaines de la crise, nous étudierons dans les deux chapitres qui suivent, les limites du modèle de développement ivoirien (Chapitre I) impliquant dialectiquement celles de l'État-nation (Chapitre II).

---

<sup>1233</sup> Félix Houphouët-Boigny, préface du livre *Développement ou appauvrissement* de Denis Bra Kanon, op.cit., p.6

<sup>1234</sup> Idem., pp.5-6

<sup>1235</sup> Idem., p.6

## CHAPITRE I : Les limites du modèle de développement ivoirien

Le modèle de développement adopté par la Côte d'Ivoire a ses racines dans les options opérées sous la colonisation française. Appelé « modèle agro-exportateur »<sup>1236</sup> ou autrement capitalisme en Côte d'Ivoire selon l'expression de Samir Amin, il vit essentiellement du succès agricole, lui-même largement tributaire du café et du cacao (section I). Ce modèle doit aussi à la vision industrielle de l'État conscient de la nécessité de la transformation des matières premières. « L'État quasiment omniprésent dans *l'industrie* par des entreprises para -étatiques et mixtes »<sup>1237</sup> ou tout simplement étatiques n'a pas abandonné tout le secteur industriel aux entreprises privées étrangères contrairement à une vulgate répandue. Les limites du modèle donneront aux enjeux migratoires et à ceux liés au partage de l'espace foncier rural une importance significative. (section II).

### Section 1 : Place structurante du binôme café-cacao dans le modèle ivoirien

Félix Houphouët-Boigny concevait l'agriculture comme le pilier du modèle de développement (paragraphe 1) mais le secteur agricole devait reposer sur le binôme

---

<sup>1236</sup> Harmut Schneider, *Ajustement et équité en Côte d'Ivoire*, Série Ajustement et équité dans les pays en développement, dirigée par Christian Morriison, op.cit., p.20

<sup>1237</sup> Idem., p.21

café - cacao dont l'importance peut cacher pourtant une part de vulnérabilité (paragraphe 2).

### ***Paragraphe 1 : Houphouët et l'agriculture comme pilier***<sup>1238</sup>

L'État est présent<sup>1239</sup> dans la conception de la politique de développement en raison de l'importance stratégique qu'il accorde au secteur. Il veille à l'organisation de la filière café, cacao (A) dans une vision globale où l'agriculture structure l'économie(B).

#### **A.L'État-paysan ou l'organisation étatique de la filière café-cacao**

L'État ivoirien et son rôle dans le développement agricole en Côte d'Ivoire font l'objet de débats contradictoires. Deux idées phares se dégagent, à savoir l'État « impulseur » sur le plan agricole, porteur de vision et d'ambition<sup>1240</sup> et l'État moins responsable du développement du café et du cacao, cultures imposées par la colonisation et dont l'essor serait plutôt dû à la culture de plantation familiale locale.<sup>1241</sup> Le rapport d'Houphouët à l'agriculture ne relevait pourtant pas d'un opportunisme développementaliste.<sup>1242</sup> Il était ancré dans la trajectoire du leader ivoirien. Homme de terroir attaché aux traditions, chef coutumier baoulé, Houphouët a hérité de vastes terres et s'est illustré grand planteur depuis la colonisation.<sup>1243</sup> Si les cultures cacaoyère et caféière ont été introduites par la colonisation en Côte d'Ivoire dans le cadre de la spécialisation agricole des colonies, Houphouët fut des autochtones ivoiriens qui ont su saisir l'opportunité de ces nouvelles cultures dont les produits étaient achetés et exportés par les négociants français. Le Président planteur est en réalité un planteur devenu Président de la République.

Le caractère plural du profil de l'Homme lui permet d'occuper des positions quasi privilégiées parmi les producteurs locaux. Il faut surtout relever l'importance que les colons eux-mêmes accordaient à la culture du café et du cacao. Sous la colonisation, une concurrence existait déjà entre planteurs blancs et autochtones ivoiriens.

---

<sup>1238</sup> Félix Houphouët-Boigny, préface du livre *Développement ou appauvrissement* de Denis Bra Kanon, op.cit., p.6

<sup>1239</sup> Harmut Schneider, *Ajustement et équité en Côte d'Ivoire*, Série Ajustement et équité dans les pays en développement, dirigée par Christian Morisson, op.cit., pp.20-21

<sup>1240</sup> Marc Aiko Ziké, *La politique ivoirienne sur le café et le cacao*, op.cit., pp.24-34

<sup>1241</sup> Bruno Losch, « A la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne » in *Modèle ivoirien en questions*, op.cit., pp.209-210

<sup>1242</sup> Félix Houphouët-Boigny, préface du livre *Développement ou appauvrissement* de Denis Bra Kanon, op.cit., p.6

<sup>1243</sup> Marc Aiko Ziké, *La politique ivoirienne sur le café et le cacao*, op.cit., p.24

Comme nous l'avons indiqué, Houphouët cumulait plusieurs atouts qui lui ont valu de devenir le premier dirigeant du Syndicat agricole africain, organisation syndicale défendant les intérêts fonciers, agricoles et surtout commerciaux des producteurs agricoles autochtones dont il fut des créateurs.

Intellectuel, médecin, activiste anticolonialiste, chef coutumier, c'est tout logiquement que le syndicaliste émergera en Homme politique éminent. Son attachement à l'agriculture de plantation s'explique donc plus par ces deux facteurs liés à sa filiation locale, tribale, coutumière et aux enjeux agricoles sous la colonisation. La colonisation française était décidée à vulgariser de nouvelles cultures telles le café et le cacao en Côte d'Ivoire et l'arachide au Sénégal. La conviction que l'agriculture devait être le cœur de l'économie du nouvel État-nation ivoirien remonte donc à la période coloniale. Le Président paysan n'était donc pas une caricature encore moins une expression connotée.

Houphouët est selon Marc Aiko Ziké le fondateur de la Côte d'Ivoire moderne, architecte du développement agricole dont il porta la vision.<sup>1244</sup> Le Président ivoirien, complète-t-il, fut durant des années le Ministre de l'agriculture du pays.<sup>1245</sup> Cette vision fut traduite en politique agricole avec des structures créées à cet effet allant du Ministère de l'Agriculture, la CAISTAB<sup>1246</sup>, les structures d'encadrement aux structures de financement<sup>1247</sup> des campagnes agricoles sans oublier le prix garanti aux producteurs de café et de cacao. L'agriculture devait jouer le rôle impulseur de l'économie.

## **B.L'agriculture comme élément structurant de l'économie**

L'agriculture occupe une place importante dans les politiques publiques. La place focale de l'agriculture procède de la vision<sup>1248</sup> développementaliste globale.

---

<sup>1244</sup> Marc Aiko Ziké, *La politique ivoirienne sur le café et le cacao*, op.cit., p.19

<sup>1245</sup> Idem., p.27

<sup>1246</sup> CAISTAB ou caisse de stabilisation dont le rôle était de pallier aux fluctuations des prix pouvant baisser les revenus des paysans et les détourner de la culture du café et du cacao. La CAISTAB ne fut pas moins une caisse qui servit de moyen d'enrichissements personnels mais aussi permit à l'État ivoirien d'asseoir son contrôle sur la commercialisation des deux produits phares, le café et le cacao. La CAISTAB résulte de la fusion des deux caisses de stabilisation, l'une pour le café, l'autre pour le cacao, créées par la colonisation par les décrets du 30 septembre 1955. Ce n'est qu'avec l'indépendance que l'État ivoirien les fusionnera. ( Ziké Marc Aiko, idem., p.29)

<sup>1247</sup> Idem., p.32

<sup>1248</sup> Marc Aiko Ziké, *La politique ivoirienne sur le café et le cacao*., op. cit., pp. 24 et 46

Le tournant des indépendances peut être aussi considéré comme celui des politiques publiques entendues comme articulation entre deux acceptions anglo-saxonnes, à savoir *policies* et *polity*.<sup>1249</sup> Dans cette articulation, les politiques publiques forment les programmes d'action suivis par les autorités étatiques, autrement dit les *policies* de la *polity*.<sup>1250</sup> La politique publique est la science de l'État en action<sup>1251</sup> comme l'écrit Pierre Muller. « L'expression politiques publiques repose donc sur deux notions fondamentales : celle d'État et celle de programme d'action »<sup>1252</sup>, souligne Patrick Hassenteufel. C'est donc tout logiquement qu'il existe une symétrie entre la nature de l'État et le choix des politiques publiques.<sup>1253</sup> Selon Patrick Hassenteufel, l'analyse des politiques publiques repose sur trois questions essentielles : Pourquoi les politiques publiques sont-elles mises en place ? Comment les acteurs impliqués agissent-ils ? Quels sont les effets de l'action publique ?<sup>1254</sup> Ces trois questions permettent de comprendre les fondements, les instruments d'actions ainsi que le public cible des politiques publiques en cours.<sup>1255</sup>

La rationalité libérale de la Côte d'Ivoire, malgré la présence étatique dans plusieurs secteurs de la vie de la nation, se comprend ainsi mieux. Les politiques publiques se fabriquent et sont donc des produits sociaux<sup>1256</sup> soumis aux mutations.<sup>1257</sup> En la matière, les deux grands modèles de politiques publiques, notamment « le modèle synoptique », plus classique en cours dans les années 1950-1960 et « le modèle des ajustements mutuels » ont tous eu leur âge d'or.<sup>1258</sup>

Le modèle houphouëtien fut synoptique, axé sur la puissance publique même si la démocratisation et la multiplication des acteurs de la société civile forcent aujourd'hui l'État ivoirien à se référer à l'efficacité du modèle des ajustements mutuels, plus enclin à la concertation, à la négociation et au partage de la mise en œuvre, l'État n'ayant plus ce monopole. Mais il ne faut pas occulter la part « des rationalités multiples enchevêtrées »<sup>1259</sup> depuis Houphouët même si l'État avait tout fait pour empêcher l'émergence du syndicalisme paysan. L'agriculture devait

---

<sup>1249</sup> Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, Paris, 2008, p.7

<sup>1250</sup> Idem., p. 7

<sup>1251</sup> Pierre Muller, *Les politiques publiques*, PUF, 1990, 2010, p.3

<sup>1252</sup> Patrick Hassenteufel, *Sociologie politique : l'action publique*, op. cit., p. 7

<sup>1253</sup> Idem., p.16

<sup>1254</sup> Idem., p.9

<sup>1255</sup> Idem., p.9

<sup>1256</sup> Gilles Massardier, *Politiques et actions publiques*, Armand Colin, Paris, 2003, 2008, p.2

<sup>1257</sup> Idem., p.2

<sup>1258</sup> Idem., p.9

<sup>1259</sup> Idem., p.67

également prendre en compte les besoins d'autosuffisance alimentaire du pays, autre priorité essentielle des années 1960.

L'État ivoirien aura joué moins de rôle dans la production, domaine dans lequel il s'est montré libéral et dirigiste dans la commercialisation.<sup>1260</sup>

Bruno Losch explique cette forte présence étatique dans la commercialisation par l'enjeu de pouvoir économique et politique que représentent le café et le cacao. Le contrôle de la mise en marché par la caisse de stabilisation permet du coup à l'État d'élargir la base de la bourgeoisie étatique<sup>1261</sup> afin de faire profiter à plus de personnes les mannes caféière et cacaoyère et mieux consolider le pouvoir. D'où l'exploitation sinon l'expropriation des paysans par l'État par l'allocation de prix bas comparativement à ceux payés aux paysans d'autres pays. L'idée de paysans ivoiriens bien rémunérés par le prix garanti serait donc selon lui une illusion, un subterfuge pour cacher le profit exorbitant que l'État ivoirien tire de la commercialisation du café et du cacao.<sup>1262</sup>

La vision focale de l'agriculture comme moteur du développement et clé du succès ivoirien reposait en grande partie sur le pragmatisme houphouëtiste. Le rang que la Côte d'Ivoire occupe aujourd'hui dans la géopolitique mondiale du café et du cacao est, en partie, tributaire de la vision et des efforts de la première République marquée par la présence structurante d'Houphouët. Bruno Losch, dans son étude du processus de commercialisation, qualifié de chaînon manquant<sup>1263</sup> parce que oublié par les chercheurs et articulant sur le plan paradigmatique les dimensions locale, nationale et internationale des filières café/cacao, relativise largement ce point de vue dans la mesure où la colonisation a été à la base de l'incitation à ces deux cultures même s'il reconnaît le rôle impulseur des politiques publiques ivoiriennes surtout dans le domaine de la commercialisation.<sup>1264</sup>

Le cacao et le café étaient les deux cultures essentielles de cette vision focale agricole. Il faut aussi souligner les efforts de diversification agricole que l'on oublie souvent. Houphouët et l'État qu'il a incarné jusqu'à sa mort n'ont jamais négligé les cultures vivrières dont le riz, l'igname, le manioc et l'huile de palme. Le bois

<sup>1260</sup> Bruno Losch, « A la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne » in *Modèle ivoirien en questions*, op.cit., pp.210-212

<sup>1261</sup> Idem., p.221

<sup>1262</sup> Idem., pp.221-222

<sup>1263</sup> Idem., p.208

<sup>1264</sup> Idem., p.212

constituait aussi un produit d'exportation important en raison du climat fertile du pays.

***Paragraphe 2 : La centralité du binôme café- cacao et autres limites du modèle ivoirien***

En raison de leur place structurante dans l'agriculture ivoirienne, elle-même pilier de l'économie du pays, le café et le cacao constituent un binôme incontournable. À eux deux à l'époque, le café et le cacao « représentent, bon an mal an, 65 à 70 pour cent des recettes d'exportation du pays. »<sup>1265</sup> Plus de 4 millions d'Ivoiriens travaillent dans les plantations et avec le phénomène de l'extension de la réalité de la famille en Côte d'Ivoire,<sup>1266</sup> « les deux tiers des Ivoiriens tirent tout ou partie de leurs revenus des fèves cacaoyères ou des cerises de café. »<sup>1267</sup> La culture des deux produits d'exportation a profondément marqué le pays tant en milieu rural qu'urbain au regard des activités connexes qui leur sont liées (A). L'existence d'un tissu industriel cache les faiblesses de l'industrialisation (B). Aussi la question de la dette au volume important ne constitue-t-elle pas une hypothèque sur la souveraineté (C) ?

**A. Le cacao et le café en Côte d'Ivoire**

Le cacao est très important pour l'économie ivoirienne (1) tout comme le café (2). Les deux produits phares du pays valent d'avoir leur diplomatie. La diplomatie du cacao et du café (3) a souvent placé la Côte d'Ivoire au cœur des négociations malgré son impuissance face aux dures lois du marché international.

*1. Le cacao comme un des produits rois de l'agriculture ivoirienne*

Le cacao et le café sont incontestablement les grandes cultures de plantation à la base du succès agricole ivoirien. Mais il faut aussi souligner la place importante du bois comme produit d'exportation souligné par Houphouët en personne.<sup>1268</sup> Sans le cacao et le café, il serait difficile de réaliser le « miracle ivoirien », expression à laquelle nous préférons plutôt succès ivoirien.

---

<sup>1265</sup> Louis Gombeaud, Corinne Moutout, Stephen Smith, *La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo*, op.cit., p.21

<sup>1266</sup> Idem., p.21

<sup>1267</sup> Idem., p.21

<sup>1268</sup> Félix Houphouët-Boigny, préface du livre *Développement ou appauvrissement* de Denis Bra Kanon, op.cit., p.6

Introduit en Côte d'Ivoire et plus précisément à Bingerville à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle<sup>1269</sup>, le cacao doit essentiellement son succès en Côte d'Ivoire à la volonté coloniale de le promouvoir mais aussi à la vision étatique.

Le pays fournissait déjà 1000 tonnes environ en 1920 pour en fournir jusqu'à 55 000 tonnes en 1939, écrit Samir Amin.<sup>1270</sup> Le succès du cacao en Côte d'Ivoire s'explique par plusieurs raisons. Tout d'abord, la volonté de la colonisation et du nouvel État ivoirien de le vulgariser davantage. Il faut aussi ajouter l'adéquation entre cette culture importée et le climat ivoirien. Son cours mondial, malgré ses oscillations, en a aussi fait un produit valorisé sur le plan du négoce. Une logique d'efficacité et de rentabilité commerciale a largement contribué à imprimer son succès agricole. Le choix agricole d'ouverture de l'État<sup>1271</sup> postcolonial a surtout structuré davantage le succès ivoirien. La production cacaoyère n'a cessé de connaître un progrès jusqu'à hisser la Côte d'Ivoire au rang de premier producteur mondial. Plus fertile sur les sols de l'ouest ivoirien dans la zone appelée la boucle du cacao, il a attiré de nombreuses populations ivoiriennes du centre essentiellement les baoulés mais aussi et surtout des millions d'étrangers venus de pays voisins. Le succès agricole ivoirien est aussi le fait de cette politique ivoirienne d'attraction, d'accueil et d'intégration en milieu rural malgré les difficultés créées dans le partage de l'espace foncier rural.

Le rang de premier producteur mondial de cacao confère dynamisme à l'économie ivoirienne et bonifie l'image internationale du pays tout en générant d'énormes avantages commerciaux. L'État interventionniste ivoirien<sup>1272</sup> relativise la thèse de l'extraversion économique du pays.

## *2. Le café cet autre produit roi*

Selon Samir Amin, le café est le produit phare de la Côte d'Ivoire. Certes le pays n'occupe pas la première marche mondiale dans le niveau de production caféière à l'instar du cacao, mais il figure parmi les gros producteurs et surtout les grands exportateurs. La culture du café débuta en 1891, introduit par Verdier dans le pays<sup>1273</sup>. Au milieu des années 1960, c'est-à-dire quelques années après les

<sup>1269</sup> Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.60

<sup>1270</sup> Ibid., p.60

<sup>1271</sup> Joseph Tchundjang Pouemi, *Monnaie, servitude et liberté, La répression monétaire de l'Afrique*, Editions Menaibuc, 2<sup>ème</sup> édition, 2000, p.110

<sup>1272</sup> Idem., p.88

<sup>1273</sup> Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, op.cit, p.58

indépendances, la Côte d'Ivoire occupait déjà le rang de troisième producteur mondial après le Brésil et la Colombie. Aussi, depuis la colonisation, la production n'a cessé d'augmenter passant de 1000 tonnes en 1930 à 20 000 tonnes vers 1939. La campagne agricole de 1965-1966 fournissait déjà 280 000 tonnes de café.<sup>1274</sup> La marge de progression fut donc grande. Le café n'a d'ailleurs jamais été relégué dans la vision étatique de l'agriculture. Le dynamisme de cette culture en milieu rural fut partie intégrante du succès du modèle ivoirien. Ce qui fut appelé le miracle ivoirien devait beaucoup au café en raison des millions de ruraux qui annuellement réservaient des nombreuses d'hectares à cet autre produit phare.

### *3. La diplomatie du café et du cacao*<sup>1275</sup>

La Côte d'Ivoire s'est appuyée sur ses deux produits phares pour mieux conforter sa stature internationale. Incontournable dans la géoéconomie mondiale du cacao et sur le marché de la production, de l'exportation et de l'offre en raison du premier rang mondial qu'il occupe, le pays n'était pas moins présent dans les enjeux caféiers. À travers sa présence à Londres où se discutent les enjeux du marché, le pays s'est appuyé sur la diplomatie du cacao et du café.

Cette diplomatie du café et du cacao entre dans le cadre de la spécialisation des pays sur la scène internationale. Tout comme l'Arabie Saoudite, s'appuyant sur ces deux atouts internationaux et stratégiques : le pétrole dont elle est le premier producteur mondial et son leadership islamique en raison de son aura religieuse due à l'histoire de l'islam, de son prophète et des lieux saints de cette religion sur son sol, le pays d'Houphouët s'appuie sur ses spécialités agricoles et commerciales.

Le café et le cacao entrent donc dans le cadre de ce qu'on appelle « les nouveaux outils de la diplomatie au XXe siècle ».<sup>1276</sup>

---

<sup>1274</sup> Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.58

<sup>1275</sup> La Côte d'Ivoire fut active dans la diplomatie du café et du cacao, lire Marc Aiko Ziké in *La politique ivoirienne sur le café et le cacao*, op.cit., pp.145-153. En effet, dans le prolongement du combat du syndicat agricole africain dont Houphouët-Boigny fut le dirigeant, la Côte d'Ivoire indépendance va se déployer diplomatiquement et fut des fondateurs de l'Organisation Interafricaine du Café (OIAC) dont le siège est à Abidjan en Côte d'Ivoire, l'Organisation Africaine et Malgache du Café (OAMCAF), l'Alliance des pays producteurs du cacao. Il faut aussi souligner la forte implication ivoirienne dans les Accords sur le café et le cacao mais aussi sur les places des bourses de commerce de café et de cacao dont New York, Londres, Paris, Tokyo, p.93

<sup>1276</sup> « Les nouveaux outils de la diplomatie au XXe siècle », *Revue Relations internationales*, numéro 121, janvier-mars 2005, op.cit.

La diplomatie helvétique n'a-t-elle pas fait de l'atome, de l'espace ou des molécules, dans le cadre de la coopération scientifique, des outils de sa diplomatie ?<sup>1277</sup> Le comité international de la-Croix-Rouge n'a-t-il pas promu la diplomatie humanitaire avec une action intégrée de la paix, la sécurité et le développement ?<sup>1278</sup> On peut aussi citer la place financière suisse<sup>1279</sup> en tant qu'instrument de politique étrangère ou encore l'émergence des centres culturels français, tel celui de New York comme outil diplomatique.<sup>1280</sup>

La diplomatie du café et du cacao n'est donc pas une simple lubie internationaliste. Elle s'appuie essentiellement sur le poids et l'importance de la Côte d'Ivoire dans la production et le négoce de ces produits même si le marché, comme pour les autres matières premières voire pour les énergies et les mines, fixe ses propres prix par la loi de la demande et de l'offre.

## **B.Faiblesse de l'industrialisation et dépendance des matières premières**

La faiblesse de l'industrialisation explique la forte dépendance du pays de l'extérieur, peinant à transformer localement une grande partie de ses matières premières pour plus de valeur ajoutée. Malgré la volonté d'industrialisation (1) le pays reste essentiellement tributaire des matières premières soumises à la détérioration des termes de l'échange (2).

### *1.La volonté d'industrialisation*

La Côte d'Ivoire n'était pas un pays doté d'industries significatives à son accession à l'indépendance. C'est la raison pour laquelle les politiques publiques de la première République ivoirienne traduisaient une volonté étatique de faire de l'industrialisation une des priorités étatiques. À cet effet justement, le libéralisme économique et l'ouverture vers l'extérieur ont été des choix étatiques majeurs.<sup>1281</sup> L'industrialisation est le fait de la volonté publique. La libéralisation et l'ouverture aux investissements

<sup>1277</sup> Bruno J.Strasser, « L'atome, l'espace et les molécules : la coopération scientifique internationale comme un nouvel outil de la diplomatie helvétique, (1951-1969) », in Les nouveaux outils de la diplomatie du XXe siècle, *Revue Relations internationales*, numéro 121, janvier-mars 2005, p.59

<sup>1278</sup> Marion Harroff Tavel, « La diplomatie humanitaire du comité internationale de la Croix-Rouge », in Les nouveaux outils de la diplomatie du XXe siècle, *Revue Relations internationales*, idem., p.86

<sup>1279</sup> Marc Perrenoud, « La place financière suisse en tant qu'instrument de politique étrangère », in Les nouveaux outils de la diplomatie du XXe siècle, *Revue Relations internationales*, idem., p.24

<sup>1280</sup> Laurence St Gilles, « l'émergence d'un outil diplomatique : les centres culturels français de New York (1944-1963) », in. *Revue Relations internationales*, Idem., p.43

<sup>1281</sup> Christine Brochet, Jacques Pierre, *Industrialisation des pays d'Afrique sub-saharienne. Le cas de la Côte d'Ivoire*. Op.cit., p.17

étrangers entrent également dans le cadre de cette vision industrielle. Les exemples chinois et d'autres asiatiques le prouvent assez. La volonté étatique est essentielle dans l'impulsion industrielle. Dans l'exemple ivoirien, il y eut double stratégie d'industrialisation, à savoir les industries publiques et privées. L'identification du pays au capitalisme occulte le fait d'investissements publics importants après les indépendances tant dans les infrastructures routières, portuaires comme à San Pedro mais aussi dans l'industrie. Samir Amin qui a étudié sans complaisance la structure ainsi que la nature du modèle économique ivoirien pour, dans une logique critique, le qualifier de « capitalisme en Côte d'Ivoire », titre de son livre. Le chercheur, par ce titre, prend ses distances avec l'expression « capitalisme ivoirien » en raison des limites du modèle, notamment la faiblesse de la bourgeoisie locale.<sup>1282</sup> Il n'a pas manqué néanmoins de reconnaître la part de régulation étatique, non négligeable. Il cite à ce sujet les « investissements publics lourds » dans certains secteurs comme les routes, l'électricité et l'eau.<sup>1283</sup>

Une autre source souligne l'existence certes mais relative d'un tissu industriel. Selon une étude, « Depuis 1960, l'industrie ivoirienne a fait un bond considérable, permettant ainsi la constitution d'un tissu manufacturier exceptionnellement dense pour l'Afrique de l'Ouest. »<sup>1284</sup> Dans les années 1980, 12 branches industrielles concentraient l'essentiel de la surface industrielle du pays dont les plus importantes sont les dérivés du pétrole, de l'énergie et de l'eau, les autres aliments, les corps gras, les filatures, les produits dérivés du café et du cacao, la transformation du bois, etc.<sup>1285</sup> Mais l'arbre ne doit pas cacher la forêt, le modèle industriel ivoirien a ses faiblesses en raison de la structure de dépendance forte des investissements étrangers et surtout français comme l'a souligné Samir Amin et surtout de l'incapacité du modèle à créer une véritable bourgeoisie nationale dans le domaine industriel.

Il existait certes et existe encore des bourgeoisies de nature administrative, commerciale, rurale mais la part des nationaux ivoiriens dans le secteur privé reste à consolider face aux français et aux libanais même si une partie de ces dernières est constituée de bi-nationaux. L'industrialisation ivoirienne s'est heurtée à des

---

<sup>1282</sup> Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, op.cit., Idem., p.279

<sup>1283</sup> Ibid., p.214

<sup>1284</sup> Ministère de la Coopération français, Documentation française, Côte d'Ivoire, 1996,p.32

<sup>1285</sup> Christine Brochet, Jacques Pierre, *Industrialisation des pays d'Afrique sub-saharienne. Le cas de la Côte d'Ivoire*, op.cit., p.17

contraintes majeures<sup>1286</sup> rendant difficile sa poursuite.<sup>1287</sup> Au nombre de ces contraintes, on peut citer le manque de compétitivité des structures locales,<sup>1288</sup> l'étroitesse du marché local,<sup>1289</sup> la dépendance financière et technologique extérieure.<sup>1290</sup>

Nous pensons qu'il faut, au-delà de ces éléments certes importants, souligner le choix initial opéré par le pays à l'indépendance, permettant aux investisseurs étrangers de rapatrier une très grande partie de leurs bénéfices et surtout la forte présence des investisseurs étrangers dans l'industrie au détriment des nationaux beaucoup plus séduits par la manne administrative qui avait sa bourgeoisie comme l'a si bien décrit Samir Amin.

## *2. Détérioration des termes de l'échange*<sup>1291</sup>

Les aléas internationaux, la fluctuation des prix<sup>1292</sup> et la loi de la demande et de l'offre<sup>1293</sup> rendent vulnérables les États producteurs et exportateurs de produits de base, notion introduite par la Charte de la Havane en 1948 qui la définit « comme tout produit de l'agriculture, de la forêt, de la pêche et tout minéral, que ce produit soit sous sa forme naturelle ou qu'il ait subi une transformation qu'exige communément la vente en quantités importantes sur le marché international. »<sup>1294</sup>

Une autre limite du modèle ivoirien réside dans la forte dépendance du pays et cela, jusqu'à nos jours, du marché international, précisément dans l'exportation des matières premières (café, cacao, ananas, bananes), les quatre principales cultures d'exportation<sup>1295</sup> du pays. Par ailleurs l'ananas, la banane comme le bois et d'autres produits relativisent notre thèse de la centralité caféière et cacaoyère qui n'en demeure pas moins vraie. L'économie ivoirienne reste diversifiée depuis Houphouët et cela explique aussi en partie la résistance du pays malgré les triples crises

<sup>1286</sup> Idem., p.98

<sup>1287</sup> Idem., p.98

<sup>1288</sup> Idem., p.98

<sup>1289</sup> Idem., p.99

<sup>1290</sup> Idem., p.100

<sup>1291</sup> Selon Jacques Brasseur l'on parle de détérioration des termes de l'échange « lorsque les prix des produits qu'il importe évoluent moins favorablement que les prix des produits qu'il exporte : par exemple si les prix des importations augmentent plus vite que les prix des exportations (cas des pays consommateurs de produits pétroliers dans les années soixante-dix), voir « *Introduction à l'économie du développement* », op.cit., p.73

<sup>1292</sup> Philippe Chalmin, Claude Mouton, *Matières premières et échanges internationaux*, Economica, 1980, p.241

<sup>1293</sup> Idem., p.209

<sup>1294</sup> Philippe Chalmin, Claude Mouton, *Matières premières et échanges internationaux*, o.cit.,p.6

<sup>1295</sup> Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.57

économique, politico-sociale et militaire étudiées dans le cadre de cette thèse comme crise structurelle de l'État-nation.

S'agissant de la détérioration des termes de l'échange<sup>1296</sup>, le pays en fut et en est encore victime comme tous les pays exportateurs de matières premières, fortement dépendantes des aléas et fluctuations du marché international. La baisse des cours mondiaux du café et du cacao a affecté sérieusement et durablement les recettes ivoiriennes, a accentué la pauvreté en milieu rural et déstabilisé l'économie. Le bras de fer qu'Houphouët a engagé contre la détérioration des termes de l'échange et la baisse des revenus de l'État ivoirien et de ceux des agriculteurs du pays en stockant la production ivoirienne pour faire monter les prix sur le marché international s'est soldé par un échec. L'embargo sur les ventes du cacao en 1987 entrainé dans le cadre de la riposte étatique face aux aléas du marché international et à la chute vertigineuse des prix.<sup>1297</sup> La crise du marché du café et du cacao, s'étalant de 1987 à 1993,<sup>1298</sup> a révélé le caractère structurel et multiforme de l'agriculture ivoirienne.<sup>1299</sup>

Même si le Président ivoirien fut des dirigeants africains qui ont compris toute l'importance souverainiste de l'industrialisation et de la transformation des produits sur le plan national, la Côte d'Ivoire est restée et reste encore très dépendante du marché international, ne parvenant pas encore à transformer une grande partie de sa production pour en faire des produits finis à valeur ajoutée.

### **C.La crise de la dette ou l'État assiégé et la question de la souveraineté**

Le processus d'endettement comme la crise qui en a découlée passe par une trajectoire de fonctionnement structurel et d'aléas conjoncturels où train de vie de l'État corrompu, mauvais gestionnaire (1) et hypothèque de la souveraineté sont indissociables (2) comme nous l'étudions ci-dessous.

#### *1.Train de vie de l'État et Corruption*

Le train de vie de l'État désigne le train dépensier du fonctionnement de l'État. En la matière, la Côte d'Ivoire est un idéal -type de la bureaucratie administrative lourde,

---

<sup>1296</sup> Idem., p.60

<sup>1297</sup> Louis Gombeaud, Corinne Moutout, Stephen Smith, *La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo*, op.cit., p.13

<sup>1298</sup> Bruno Losch, « A la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne » in *Modèle ivoirien en questions*, op.cit., p.222

<sup>1299</sup> Idem., pp. 222-223

pesante et dépensière même s'il faut s'empresse de souligner le souci de l'État de redistribuer une part de la manne financière<sup>1300</sup>. Certes ce fut un modèle postcolonial envié avant la fêrue des politiques d'ajustement structurel limitant les recrutements de l'État. Plans d'ajustement structurel ne pouvant, par ailleurs, constituer une simple spécificité ivoirienne.

Concernant l'État proprement dit, il a fini par s'essouffler en matière de paiement des salaires, de fonctionnement efficient des services publics. La mauvaise gestion, la corruption, la gabegie, la politique du ventre,<sup>1301</sup> le manque de rigueur, de contrôle, de répression des mauvaises pratiques explique aussi les difficultés étatiques à maîtriser son fonctionnement administratif au nom de l'intérêt général. L'étude déjà citée nommait du doigt les difficultés structurelles du modèle ivoirien dans la mesure où malgré son succès et sa diversification économique « des activités industrielles ne doivent pas faire oublier l'existence de graves difficultés structurelles. La crise que connaît la Côte-d'Ivoire, depuis une décennie, a contribué à dévoiler des faiblesses longtemps considérées comme conjoncturelles. »<sup>1302</sup>

L'État endetté est aussi un État mauvais gestionnaire, dépendant structurellement de l'extérieur. Avec la chute des prix mondiaux du café et du cacao, les limites de l'industrialisation expliquant la faiblesse du niveau de transformation locale des matières premières, l'État a fini par s'endetter. La France reste encore le premier partenaire économique et le premier créancier du pays.

Dans le domaine de l'aide publique au développement, elle reste de loin, le premier soutien à l'État ivoirien. A la mort d'Houphouët en 1993, le pays était l'un des plus endettés de l'Afrique. Ainsi, « au 31 Décembre 1993, la dette extérieure totale de la Côte d'Ivoire s'élevait à 7 810 milliards de FCA d'arriérées, soit 40,6 (pour cent).»<sup>1303</sup> Le niveau de l'endettement ivoirien explique, en grande partie, l'obligation du pays à adopter les politiques d'ajustement structurel sous l'impulsion des institutions financières internationales. Cela n'est pas sans conséquence sur la souveraineté de l'État à être maître de ses politiques publiques et de ses décisions majeures.

---

<sup>1300</sup> Joseph Tchundjang Pouemi, *Monnaie, servitude et liberté, La répression monétaire de l'Afrique*, op.cit., p.92

<sup>1301</sup> Jean-François Bayart, *L'État en Afrique, la politique du ventre*, op.cit., p.325

<sup>1302</sup> Ministère de la Coopération français, *Documentation française*, Ibid., p.32

<sup>1303</sup> Ministère de la Coopération français, *Documentation française*, op.cit., p.37

## 2. La souveraineté à l'épreuve des politiques d'ajustement structurel

La politique d'ajustement structurel, initiée à partir de 1981,<sup>1304</sup> intervint comme une logique régulatrice des déséquilibres nés après le boom du café et du cacao et des difficultés du marché des matières premières agricoles.<sup>1305</sup> Elle trouve aussi l'État endetté, sacrifiant sa souveraineté face aux bailleurs de fonds et les créanciers. La crise de la dette devient réelle et publique dans un pays quand son niveau devient très inquiétant et pis, l'incapacité de l'État à honorer ses promesses et ses échéances de remboursement. L'aide publique au développement (APD) dont la Côte d'Ivoire a bénéficiée dans le cadre de la coopération tend à s'amenuiser en raison du scepticisme voire de l'opposition des opinions publiques dans les pays donateurs. Opinions occidentales qui doutent de l'efficacité de cette aide comme l'indique Maurice Vaïsse.<sup>1306</sup>

Intellectuel engagé très présent dans le débat public, professeur agrégé en économie, Mamadou Koulibaly, doublement ancien ministre de l'Économie et des finances et président de l'Assemblée nationale ivoirienne, membre éminent du parti F.P.I. de Laurent Gbagbo, parti qu'il a quitté en Juillet 2011 après la crise postélectorale, donne, de manière détaillée, sa lecture du processus qui a conduit la Côte d'Ivoire à contracter une dette qui, à un moment, est devenue insoutenable : « notons que la dette de la Côte d'Ivoire remonte essentiellement aux années 70, 80 et 90. C'est au cours de ces trois décennies qu'elle a connu une évolution fulgurante. De 100 milliards de francs CFA, équivalant à 17,7% du PIB en 1973, le montant de la dette est passé successivement à 2371 milliards, soit 75,6% du PIB en 1985 puis 8468 milliards, soit 136% du PIB en 1996. » Pour celui considéré comme l'ex numéro deux du régime Gbagbo, « il a donc fallu être économe et stratège pour faire reculer ce fléau. Grâce à la discipline budgétaire en mars 2009 la Côte d'Ivoire a pu être élue, pour la première fois, à l'initiative PPTE<sup>1307</sup> qui vise à annuler cet héritage

---

<sup>1304</sup> Harmut Schneider, *Ajustement et équité en Côte d'Ivoire*, Série Ajustement et équité dans les pays en développement, dirigée par Christian Morisson, op.cit., p.31

<sup>1305</sup> Idem., p.31

<sup>1306</sup> Maurice Vaïsse, *Les relations internationales depuis 1945*, op.cit., p.103

<sup>1307</sup> Sigle signifiant Pays Pauvres Très Endettés.

empoisonné. Nous avons obtenu que les créanciers de la Côte d'Ivoire annulent, à partir de mars 2011, plus de 6400 milliards de francs CFA. »<sup>1308</sup>

Comme l'indiquent ces chiffres, avec un tel niveau d'endettement, le modèle économique ivoirien a fini par manifester et afficher clairement des failles structurelles, c'est-à-dire profondes, touchant au fondement même de l'économie et de la société. La dépendance s'est accentuée à l'égard de la France. Avec l'arrivée de Ouattara au pouvoir, le pays a bénéficié d'importantes annulations de dettes même si les négociations étaient déjà avancées sous Gbagbo.<sup>1309</sup>

Ce volume de la dette obère logiquement la marge souveraine du pays. Ne dit-on pas « d'un État qu'il est souverain lorsque aucune volonté étrangère ne peut interférer dans son fonctionnement. Les jeunes Républiques africaines membres de la « communauté » de 1958 à 1960, étaient autonomes mais non pas souveraines, car un certain nombre des compétences, des pouvoirs appartenant normalement à un État souverain (défense, monnaie, affaires étrangères par exemple) étaient exercées à Paris par les organes de la « communauté ». »<sup>1310</sup>

Feu Léopold Sedar Senghor, Président du Sénégal au moment de ces propos fut moins nuancé quand il déclara clairement : « Sous le régime colonial, on pouvait protester. On avait le peuple avec nous. Aujourd'hui on est colonisé et l'on ment au peuple en disant qu'on est libre. »<sup>1311</sup>

Pour mieux qualifier les limites du modèle de développement ivoirien, Samir Amin utilise l'expression « « croissance sans développement », c'est-à-dire, précise-t-il, croissance engendrée et entretenue de l'extérieur, sans que les structures socioéconomiques mises en place permettent d'envisager un passage automatique à l'étape ultérieure, celle d'un dynamisme auto- centré et auto-entretenu. »<sup>1312</sup> L'auteur de l'étude classique sur le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire ayant reconnu la part du succès du modèle fut en quelque sorte un Cassandre quand l'on

<sup>1308</sup> Mamadou Koulibaly, « Je ne suis pas un dauphin constitutionnel », Interview, journal *l'Expression*, numéro du 28 Juin 2011

<sup>1309</sup> La réalité de la forte dépendance ivoirienne, la crise du modèle ainsi que la soumission aux politiques d'ajustement structurel, aux dictats des institutions de Brettons Woods et surtout la forte présence française, pas seulement dans le domaine économique, mais aussi sécuritaire et militaire, rendent difficilement soutenable la thèse d'une souveraineté ivoirienne même si la donne est presque africaine voire extra africaine, excepté l'Afrique du sud, qui, en dépit des faiblesses de son modèle, garde réelles marges de manœuvre sur le plan de la diplomatie, de l'économie, de la défense, rendant plus effective sa souveraineté.

<sup>1310</sup> Thierry Michalon, *Quel État pour l'Afrique ?* op.cit., p.39

<sup>1311</sup> Cité par Thierry Michalon, op.cit., se référant à *Jeune Afrique* du 31 Décembre 1975

<sup>1312</sup> Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.281

place son livre dans son contexte, c'est-à-dire quelques années déjà après l'indépendance ivoirienne. Les limites du modèle étaient déjà visibles selon lui. Même si les mirages du miracle ivoirien, qu'il conteste d'ailleurs, attiraient encore des flux migratoires de pays voisins.

Du champ où il est acheté au producteur ivoirien avec un prix fixé par la caisse de stabilisation sur laquelle veille l'État ivoirien jusqu'à sa transformation en Europe en produit industriel, le café passe par plusieurs phases et plusieurs intermédiaires <sup>1313</sup>(acheteur mandaté par l'exportateur, transport à l'usine de décorticage pouvant appartenir à une coopérative ivoirienne où le café vert sort et prend la route du port d'exportation, transitaire et frais de douane, arrivé en Europe, vente et transformation jusqu'aux buveurs de bars et cafés).<sup>1314</sup>

Avant donc d'arriver dans la tasse du buveur du matin en Europe, le café aura subi les lois du marché avec tout ce qu'elles impliquent de fluctuations, de coûts de transport et autres frais divers liés à la loi de l'offre et de la demande.<sup>1315</sup> L'État ivoirien reste lié à cette loi extérieure qui lui échappe en termes de poids, de position malgré l'importance de la production du pays.

## Section 2 : Enjeux migratoires et partage de l'espace foncier rural

Nous avons étudié la nation. Elle ne peut mieux être saisie que dans la prise en compte de ce qu'elle contient de mélanges. La nation moderne n'est guère fermée. Nation, populations, démographies, peuples nous paraissent des concepts à revisiter. Jacques Dupâquier<sup>1316</sup> rappelle les définitions du *Dictionnaire démographique multilingue* qui définit la *population* comme « l'ensemble des habitants d'un certain territoire, ou une faction de cet ensemble ( par exemple la population d'âge scolaire) »<sup>1317</sup> et la *nation* comme « un ensemble d'individus liés par un passé commun et vivant sur un même territoire. »<sup>1318</sup> Le dictionnaire cité précise que le mot *peuple* « appartient au langage courant » et ne serait pas « utilisé en

<sup>1313</sup> Denis Bra Kanon, *Développement ou appauvrissement*, op.cit., p.99

<sup>1314</sup> Idem., p.99

<sup>1315</sup> Idem., p.99

<sup>1316</sup> Jacques Dupâquier, « nation, population, démographie », in *Revue Conflits actuels*, num. cité, p.46

<sup>1317</sup> Idem., p.46

<sup>1318</sup> Idem., p.46

démographie ». <sup>1319</sup> Non satisfait de ces définitions, Jacques Dupâquier se réfère au Robert et des définitions données au terme nation insistent sur cette distinction importante : « il faudrait distinguer, écrit-il, nationalité ethnique et nationalité politique, c'est-à-dire citoyenneté. L'État a le pouvoir d'attribuer la citoyenneté à des personnes d'origine étrangère établies sur son territoire, mais celles-ci ne deviendront des nationaux qu'au terme d'un processus d'assimilation culturelle. » <sup>1320</sup>

Il s'avère donc que les populations étrangères constituent une donnée importante en Côte d'Ivoire. Le cas ivoirien est d'ailleurs un exemple souligné par Jacques Dupâquier, l'État ayant permis aux étrangers de voter jusqu'à la mort d'Houphouët. Seulement, l'exemple ivoirien ne saurait entrer dans le processus d'assimilation culturelle comme postérieure. Cette assimilation était presque déjà une réalité malgré les spécificités culturelles propres au pays, les étrangers étaient fortement brassés aux ivoiriens.

La donne migratoire ivoirienne soulève donc à la fois la problématique d'une citoyenneté de fait et des limites de régulation globale. La citoyenneté sans la nationalité juridique, cette expression pourra résumer la situation des étrangers en Côte d'Ivoire. Ceux-ci, pour beaucoup, se considéraient d'ailleurs fils de la grande nation ivoirienne dans son acception ouverte et hospitalière.

Dans cette section, nous étudions les enjeux migratoires et fonciers dans leur articulation. La migration et l'attractivité foncière (paragraphe 1) entrent dans le double cadre du succès ivoirien et d'une politique publique d'accueil. Aussi, le foncier rural constitue un double enjeu de développement et de partage dans le cadre des traditions ivoiriennes et de la volonté étatique d'ouvrir l'espace foncier rural aux étrangers (paragraphe 2).

### ***Paragraphe 1 : Migration et attractivité foncière***

Les mouvements migratoires en Côte d'Ivoire sont globalement de deux natures : celle des ressortissants de pays voisins et celle des nationaux Ivoiriens attirés par la boucle du cacao à l'ouest du pays. Les baoulés et les malinkés, « composantes

---

<sup>1319</sup> Jacques Dupâquier, « nation, population, démographie », article cité

<sup>1320</sup> Idem., p.47

dominantes des groupes akan et mandé »<sup>1321</sup> constituent l'essentiel de ce flux migratoire vers l'ouest propice aux cultures de rente.<sup>1322</sup> La terre a attiré des flux migratoires mais l'immigration fut aussi l'histoire d'une politique de l'administration coloniale (A) avant de devenir un objectif étatique (B) avec l'indépendance dans le cadre des ambitions agricoles comme pilier du développement du pays.

### **A.La migration sous la colonisation**

La migration sous la colonisation fut une réalité ivoirienne importante à souligner (1) pour mieux saisir les enjeux actuels. Elle contribua au processus de sédentarisation et de fixation des étrangers en terre ivoirienne (2).

#### *1.L'immigration sous la colonisation*

Les flux migratoires en Côte d'Ivoire remontent à la colonisation dans le cadre de l'aménagement du pays. La forte présence des Voltaïques s'explique en partie par cette politique du colon même si le succès économique ne va pas tarder à donner une impulsion forte à l'arrivée de milliers sinon des millions d'africains de pays voisins.

Le transfert de populations sous la colonisation s'effectuait dans le cadre du travail forcé et la politique de l'administration coloniale de promouvoir certaines cultures de plantation, de bâtir des infrastructures routières, portuaires en ce qui concerne la Côte d'Ivoire. En raison de la mise en valeur tardive d'une grande partie du territoire ivoirien<sup>1323</sup>, le processus connaîtra une accélération dès les années 1950.<sup>1324</sup>

Les conflits entre autochtones ivoiriens et étrangers remontent d'ailleurs à la colonisation avant l'apparition récente du concept d'Ivoirité.

#### *2.La sédentarisation des étrangers sous la colonisation*

On l'oublie très souvent mais la complexité de la situation ivoirienne démontre pourtant une forte sédentarisation des étrangers, certains dans le cadre de l'aménagement et la mise en valeur des territoires coloniaux et d'autres de manière

---

<sup>1321</sup> Alphonse Yapi-Diahou, « De la composition et de la solidarité des régions en Côte d'Ivoire » *in Côte d'Ivoire, L'Année terrible 1999-2000*, Marc Le Pape et Claudine Vidal (sous la dir.), Karthala, 2002, p.197

<sup>1322</sup> Idem., p.197

<sup>1323</sup> Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.268

<sup>1324</sup> Ibid., p. 268

volontaire. L'identification ethnique par le nom, la langue et la culture renvoie beaucoup de ces étrangers, dans le cadre de la perception sociale, à leurs foyers ou pays d'origine sans tenir compte du caractère récent de la nationalité ivoirienne au sens juridique conféré par l'indépendance. À titre d'exemple, un Ouédraogo venu du territoire de la Haute Volta dans les années 1930 et ses enfants nés sous la colonisation, donc avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire, sont très souvent perçus et considérés, voire comptabilisés comme Voltaïques ou Burkinabés de nos jours. Perception occultant la réalité de l'arrivée progressive de tous les groupes ethniques sur le sol aujourd'hui appelé Côte d'Ivoire. A l'inverse, beaucoup de peuples voisins venus du Libéria, du Ghana et partageant des parentés avec certaines ethnies du centre et de l'Ouest ivoiriens n'ont souvent pas eu les mêmes problèmes une fois fortement sédentarisés, leurs noms étant de « consonance sudiste ».

Ces exemples soulèvent les problématiques d'autochtonie et ses droits sous-jacents de premiers venus, de premiers installés sur les terres mais aussi de catégorisation voire la fabrique de la figure de l'étranger ou de l'immigré. Il convient de souligner que la sédentarisation en Côte d'Ivoire a été précédée par le phénomène de travailleurs saisonniers qui revenaient et retournaient au pays d'origine.<sup>1325</sup> Le processus d'immigration accélérée avec l'intensification de la mise en valeur a attiré des Nordistes du pays ainsi que les ressortissants de pays voisins quelques années avant l'indépendance et a continué à s'approfondir après celle-ci.<sup>1326</sup>

Il serait néanmoins difficile d'appréhender la complexité consubstantielle à la profondeur de la crise ivoirienne sans tenir compte de cette réalité de sédentarisation depuis la période coloniale.

## **B.L'immigration comme objectif étatique**

La forte présence des immigrés s'explique par l'ouverture volontaire des autorités à la main d'œuvre étrangère pour les besoins agricoles (1) mais le succès économique du pays a également constitué un appel d'air sous régional voire au-delà de l'Afrique (2).

### *1. Une ouverture réaliste et pragmatique aux flux migratoires*

<sup>1325</sup> Idem., p.32

<sup>1326</sup> Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.32

L'immigration fut, après l'indépendance de la Côte d'Ivoire, un objectif étatique. L'État ivoirien a pris conscience de l'indispensable rôle des ressortissants des pays voisins, notamment les Voltaïques et les Maliens à l'époque, dans sa politique de vulgarisation et de développement de l'agriculture, des infrastructures, bref sa stratégie d'invention du modèle ivoirien. L'État n'a donc eu de cesse d'encourager et de faciliter l'accès des étrangers à la terre, leur implantation en ville également.

Parce que la nation est à penser<sup>1327</sup>, elle est une pratique au quotidien.<sup>1328</sup> Houphouët, imprégné de la France et guère ignorant de l'Allemagne, sait ce qu'est le droit du sang germanique et le droit du sol français. Il n'est nullement un prophète de « l'internationalisme prolétarien »<sup>1329</sup> encore moins de l'homme sans ancrage territorial<sup>1330</sup>, ce citoyen du monde sans gravité et sans identité fixe<sup>1331</sup>, mais le dirigeant ivoirien a perçu les vertus d'une immigration laborieuse, gérée dans le cadre de la division du travail social en Côte d'Ivoire. La terre sera ce tremplin d'insertion des vagues migratoires au nom de l'agriculture, moteur du développement.

Il faut noter l'importance que le Président Houphouët accordait aux ressources humaines attirées par le modèle ivoirien dont il savait, loin de la tardive rupture ivoiritaire sous Bédié, qu'elles contribuaient au rayonnement de la Côte d'Ivoire.

## *2.L'immigration comme rançon du succès économique*<sup>1332</sup>

Après l'indépendance, la forte croissance et le dynamisme de l'économie ivoirienne n'ont cessé d'attirer les ressortissants des pays voisins de la Côte d'Ivoire.<sup>1333</sup> L'urbanisation et la ruralisation furent deux phénomènes simultanés, les centres urbains attirant essentiellement les diplômés africains souhaitant se frayer une carrière dans l'administration ivoirienne ou les candidats au commerce urbain ou interurbain voire dans le transport quant au même moment, le foncier rural accueillait et intégrait des vagues d'immigrés dans le cadre de l'agriculture de plantation

<sup>1327</sup> Paul-Marie Couteaux, « Penser la nation », in *Revue Conflits actuels*, numéro cité, p.86

<sup>1328</sup> Jean- Pierre Doumenge, « La nation au quotidien, ou une pratique de la nation », in *Revue Conflits actuels*, idem., p.104

<sup>1329</sup> Idem., p.104

<sup>1330</sup> Idem., p.104

<sup>1331</sup> Idem., p.104

<sup>1332</sup> Alphonse Yapi-Diahou, « De la composition et de la solidarité des régions en Côte d'Ivoire » in *Côte d'Ivoire, L'Année terrible 1999-2000*, Marc Le Pape et Claudine Vidal (sous la dir.),op.cit., p.193

<sup>1333</sup> Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.33

essentiellement le café, le cacao, l'ananas, la banane. C'est la raison de la forte présence d'immigrés dans l'ouest ivoirien précisément dans la boucle du cacao.

L'immigration comme nécessité économique pour le pays pose moins le problème de l'homogénéité politique et culturelle de la nation<sup>1334</sup> que celle du vivre ensemble et du partage des ressources disponibles. Paul-Marie Couteaux, pensant la nation française, indique, par ailleurs, l'importance des limites inhérentes à cette homogénéité, certes utile, et cite comme un bon critère de la non homogénéité politique et culturelle « la bonne vieille distinction, très fondatrice de la culture française, entre le public et le privé. »<sup>1335</sup> Critère n'existant pas, selon lui, dans les théocraties et les dictatures, prompts souvent à vouloir supprimer les différences au nom de l'unité et de l'appartenance à la communauté nationale.<sup>1336</sup>

Certes, il n'est pas rare d'entendre s'exprimer des angoisses sur l'islamisation progressive de la nation et de la société ivoiriennes ainsi que la probable minoration, en termes d'importance numérique, des chrétiens sur le long terme, mais nous postulons le primat des enjeux économiques, le partage des ressources sur ces considérations sociologico-religieuses qui ne furent manipulées qu'une fois ancrées la crise économique et la raréfaction des emplois.

### ***Paragraphe 2 : Le foncier rural comme enjeu de développement et de partage***

Dans ce paragraphe, nous étudions la conception qu'ont les populations rurales ivoiriennes de la terre comme un bien immatériel et collectif (A) mais également son statut juridique, c'est-à-dire la législation officielle qui régit le foncier rural souvent qualifié de foncier indigène par les anthropologues (B).

#### **A.La terre comme ressource immatérielle et bien collectif**

La conception de la terre n'est pas, au-delà des soupçons d'africanisation et de particularisme forcené, différente de celle du reste de l'Afrique, disons de manière essentielle. La terre est placée dans un écosystème global qu'elle partage avec les

---

<sup>1334</sup> Paul-Marie Couteaux, « Penser la nation », in *Revue Conflits actuels*, numéro cité, p.86

<sup>1335</sup> Idem., p.94

<sup>1336</sup> Idem., p.94

êtres et les autres choses. Le vivant ne se limite guère ni à l'homme ni à l'animal. Le vivant est synergie et partage. Il est bien collectif immatériel.

Pour Elizabeth C. Gianola, « les systèmes fonciers africains constituent donc des cas spécifiques parce qu'ils sont communautaires. Mais d'où vient cette particularité ? Depuis que nous connaissons la nature des relations parentales, nous connaissons celle des relations foncières. Les relations foncières africaines sont communautaires car elles reflètent la nature communautaire des relations parentales.»<sup>1337</sup> S'agissant de « la relation homme-homme, on constate que les sociétés africaines recherchent toujours un équilibre entre la communauté et l'individu. Ainsi, au niveau foncier, selon les systèmes africains indigènes, l'individu peut postuler à certains droits d'exploitation inhérents au patrimoine foncier du groupe dont il est membre, tels que les droits individuels d'accès et d'usage à la terre. »<sup>1338</sup>

Les systèmes de représentation<sup>1339</sup> de la collectivité humaine ont leur structure, bien qu'invisible. Ils tiennent par l'adhésion à eux du plus grand nombre.<sup>1340</sup> L'immatérialité de la terre s'ancre ainsi dans l'« économie morale ».<sup>1341</sup> La conception immatérielle de la terre l'extrait de la vulgarité des biens que l'on brade non pas qu'elle ne se vend pas mais même au marché elle a un statut sensible. Les pouvoirs des États modernes ont d'ailleurs compris tout l'enjeu.<sup>1342</sup>

Le double statut de la terre (bien immatériel et bien marchand) est bien résumé par Elizabeth C. Dianola dans son diagramme avec un axe horizontal et un autre vertical prenant en compte la dialectique de l'immatériel et du matériel : « la relation homme-

<sup>1337</sup> Elizabeth C. Gianola, *La sécurisation foncière, le développement socioéconomique et la force du droit, Le cas des économies ouest-africaines de plantation (la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali)*, L'Harmattan, 2000, p.61

<sup>1338</sup> Idem., p.61

<sup>1339</sup> Maurice Godelier, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Albin Michel, 2007, p.225

<sup>1340</sup> Idem., p.225

<sup>1341</sup> Pour cette idée d'économie morale, lire CHAVEAU Jean-Pierre, « Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource », Une étude de cas dans le centre-ouest ivoirien in *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, (sous la dir. de Bernard Contamin, Harris Memel- Fote, Karthala – ORSTOM, 1997, p. 328

<sup>1342</sup> Aux premières années de la côte d'Ivoire, les pouvoirs publics avaient pris toute la mesure stratégique dans le développement agricole du pays. Pour la mise en valeur des terres, leurs aménagements et répondre tant aux besoins développementalistes des plans de l'État et à ceux des populations rurales, l'État avait proclamé sa propriété sur l'ensemble des terres bien que cela concernait essentiellement les terres non encore aménagées. Ce que l'on peut qualifier de souveraineté étatique sur le foncier s'explique par la double vision « economiciste » et immatérielle de la terre. L'expression « la terre de nos ancêtres » signifie clairement en Afrique l'idée de continuité de la vie et la nécessité de la préservation du pacte vital liant les générations. La terre a une valeur marchande, économique et il n'est guère dit que, dans certains contextes, l'africain ne la dissocie pas de lui. Seulement, la relation vitale globale en termes de conscience éco systémique demeure.

terre est, selon elle, un continuum qui varie entre un rapport d'inséparabilité ( la personne- l'individu ou le groupe - étant indissociable de la terre avec laquelle elle est liée) et un rapport de séparabilité ( à savoir, la terre est complètement séparable de la personne en raison de sa valeur purement économique). Au point d'origine, la terre est représentée comme communautarisée, parentalisée, personnalisée, c'est-à-dire qu'elle est inséparable du groupe ou de l'individu auquel elle est associée. On dit que la « personne » et la terre se confondent. Au fur et à mesure que l'on progresse vers le droit, on assiste à un changement de représentation de la terre de l'immatériel vers le matériel. »<sup>1343</sup> Le caractère immatériel de la terre ne tient pas à sa sacralisation avec le « maître de la terre » qui dans beaucoup de régions rurales en est le gardien traditionnel, le patriarche qui y veille ou encore les génies et autres Dieux de la terre, mais (nous parlons de son immatériabilité) mais tient-elle également au fait de son caractère communautaire.<sup>1344</sup>

L'État use de cette culture traditionnelle du partage ancrée dans les mentalités.<sup>1345</sup> Dans cette gestion globale non exempte de conflits comme nous le verrons plus loin, les conceptions et pratiques coutumières priment très souvent la législation officielle. Les idées de partage, de solidarité et de cohabitation impliquent la logique de la complexité de la vie sociale. En Côte d'Ivoire, comme nous l'étudierons, les notions d'autochtonie, d'« allogénie » et d'étrangers soulèvent beaucoup de débats inhérents à la structuration des relations foncières et sociales. Les notions de premiers occupants et de ce que l'on pourra qualifier de « venus après » ou « tard venus » en disent long sur l'échelle et l'antériorité des présences sur l'espace foncier limité. Mais ces conflits ne nient nullement la réalité profonde, ancienne et pérenne des relations de partage et de solidarité consolidées dans les coutumes et les cultures africaines en milieu rural.

---

<sup>1343</sup> Elizabeth C. Gianola, *La sécurisation foncière, le développement socio-économique et la force du droit, Le cas des économies ouest-africaines de plantation ( la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali)*, op.cit., p.47

<sup>1344</sup> La notion de communauté est à comprendre ici dans son sens complet en matière temporelle autrement dans l'acception de continuité et de totalité temporelle où le passé et les ancêtres, les vivants et le présent ainsi que le futur et les générations à venir partagent l'usufruit de la terre. Là où est l'importance de l'héritage est aussi présente la conscience de la préservation et de l'hygiène pour la transmission.

<sup>1345</sup> Philippe Assalé, *Les dessous de la crise ivoirienne*, op.cit, p. 37, l'auteur se référant à Mariatou Koné, « Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Gboguhé », Intervention au Colloque international « *Les frontières de la question foncière- At the frontier of land issues* », Montpellier, 2006

En Côte d'Ivoire « la rareté des terres caféières et cacaoyères »<sup>1346</sup> peut expliquer une situation beaucoup plus conjoncturelle que permanente dans la réalité des conflits fonciers. Les mouvements<sup>1347</sup> de recompositions<sup>1348</sup> recourent avec l'effectivité de la solidarité<sup>1349</sup> autour de la ressource foncière.

L'idée de l'immatérialité foncière recoupe donc avec les trois réalités sous-jacentes de personnification, de communautarisation et « d'économisation » au sens de bien économique. Bien économique qui doit s'économiser et se transmettre parce qu'aussi bien collectif, la terre appartient à la communauté qui la prête à l'individu au nom du droit à la subsistance et à la vie. Comme nous le verrons plus loin, l'accès à la propriété individuelle est un droit qui implique aussi des devoirs au sein de la communauté dans le cadre de l'« économie morale » fondée sur l'idée du droit à la vie, à la subsistance.

## **B. Le statut juridique du foncier rural**

Avec l'indépendance, la terre est un bien étatique (1). L'État finit par adopter une doctrine controversée mais efficace pour ses besoins développementalistes, à savoir que la terre appartient à celui qui la met en valeur (2). Des milliers d'étrangers accèdent à la propriété foncière pour les besoins de l'agriculture, pilier de l'économie. Mais face aux litiges et conflits fonciers, la législation officielle est mise sous éteignoir au profit des instances traditionnelles de médiation et de régulation des conflits (3).

### *1. La terre appartient à l'État*

La Côte d'Ivoire, malgré la politique libérale d'Houphouët sur certains plans, a eu une conception souveraine, stratégique de la terre comme bien social et mieux comme bien public. La question foncière recoupe obligatoirement avec les objectifs de « l'économie de plantation. »<sup>1350</sup> L'État ivoirien, comme le précise Assalé, au début des indépendances, « s'est arrogé toutes les terres. La loi de 1962 sur le foncier rural

<sup>1346</sup> Alphonse Yapi-Diahou, « De la composition et de la solidarité des régions en Côte d'Ivoire » *in Côte d'Ivoire, L'Année terrible 1999-2000*, Marc Le Pape et Claudine Vidal (sous la dir.), op.cit., p.205

<sup>1347</sup> Idem., p.195

<sup>1348</sup> Idem., p.196

<sup>1349</sup> Idem., p.191

<sup>1350</sup> J.P. Chaveau, J. P. Dozon, « L'Etat, l'économie de plantation et les ethnies en Côte d'Ivoire » *in L'Etat contemporain en Afrique*, sous la dir. d'Emmanuel Terray, op.cit., p.223

insiste sur le fait que toutes les terres appartiennent à l'État. »<sup>1351</sup> Dans sa conquête wébérienne des terres nationales au nom de la puissance publique et de la souveraineté, l'État « peut autoriser leur utilisation et leur mise en valeur. Bien que cette loi n'ait jamais été promulguée, le discours du président Houphouët-Boigny du 15 Janvier 1962, devant l'Assemblée nationale ressemble à un décret d'application. »<sup>1352</sup>

Et se référant aux travaux de Mariatou Koné sur le foncier, Monsieur Assalé cite une partie de ce discours qui donne une idée claire de la vision de l'État ivoirien dès les premières années de l'indépendance : « Nous n'avons pas d'usines à nationaliser, mais à créer, de commerce à étatiser, mais à mieux organiser, de terre à distribuer, mais à mettre en valeur. C'est dans cet esprit que, tout en reconnaissant aux citoyens ivoiriens leur droit de propriété sur la parcelle de terrains qu'ils ont mis en valeur, l'État, par un projet de loi que le Gouvernement va soumettre à l'Assemblée Nationale, sera reconnu par tous comme étant seul propriétaire des terres incultes (forêts et savanes), du sous-sol, des rivières et des lagunes. Désormais, c'est l'État qui repartira à l'ensemble des citoyens les terrains disponibles en vue d'une meilleure production. »<sup>1353</sup> Ce discours du président ivoirien confirme notre idée de l'importance capitale et stratégique du foncier dans le plan de développement de l'État ivoirien. La facilitation de l'accès à la ressource foncière est une sorte de pragmatisme au service des objectifs agricoles de l'État.

C'est alors que la loi de 1964 interdira les ventes de terre. Comme dans une stratégie graduelle, le président ivoirien, deux années plus tard, dans son discours à la Nation du 5 Août 1966, dira que dans le domaine foncier, le système traditionnel de propriété foncière est modifié au profit de l'État pour faciliter, dans la logique des objectifs gouvernementaux en matière de développement agricole, la mise en valeur de vastes espaces dans l'escarcelle de l'État.<sup>1354</sup> L'idée de stratégie graduelle postule que le président ivoirien semblait tenir compte également des sensibilités et ressentiments liés à la question foncière, d'où la nécessité d'une pédagogie alliée au droit.

---

<sup>1351</sup> Philippe Assalé, *Les dessous de la crise ivoirienne, D'Houphouët à Guéï*, op.cit., pp. 36-37

<sup>1352</sup> Idem., pp. 36-37

<sup>1353</sup> Ibidem, p. 37, l'auteur se référant à Mariatou Koné, « Foncier rural, citoyenneté et cohésion sociale en Côte d'Ivoire : la pratique du tutorat dans la sous-préfecture de Gboguhé », Intervention au Colloque international « *Les frontières de la question foncière- At the frontier of land issues* », Montpellier, 2006

<sup>1354</sup> Mariatou Koné, Ibidem, cité par ASSALE Philippe, *Les dessous de la crise ivoirienne*, op.cit.p.37

## 2. La terre appartient à celui qui la met en valeur

L'État ivoirien ne se limitera donc pas à la quasi-nationalisation des terres. La souveraineté nationale recoupant avec celle de l'État dans le cadre politico-socio-juridique de l'État-nation et l'ambition agricole ont commandé que l'État se décidât à aller beaucoup plus loin. La facilitation de l'accès à la ressource foncière est mise au service des allogènes et des étrangers, plus précisément les Ivoiriens d'autres régions du pays, principalement les baoulés, l'ethnie du président, et les nordistes, immigrés à l'Ouest à cause de la fertilité de ses terres cacaoyères et des ressortissants des pays voisins particulièrement les Voltaïques à l'époque (les Burkinabés aujourd'hui).

L'économie de plantation, comme le rappellent Chaveau et Dozon, n'est pas seulement le produit d'une imposition autoritaire du cacao et du café en Côte d'Ivoire par la colonisation.<sup>1355</sup> Elle est aussi un effort de l'État postcolonial. La stratégie graduelle ou l'ouverture de la propriété foncière aux populations non autochtones des zones à forte concentration cacaoyère aura comme année fondatrice 1967. Le Vème Congrès du P.D.C.I., le parti au pouvoir, décidera le 30 Octobre 1967 que « le Gouvernement et le Parti ont donc décidé, dans l'intérêt du pays, de reconnaître à tout citoyen ivoirien d'origine ou d'adoption, qui met une parcelle de terre en valeur quelle qu'en soit l'étendue, le droit de jouissance à titre définitif et transmissible à ses héritiers. »<sup>1356</sup> Cette date ainsi que cette décision auront des implications tant sur les relations foncières en milieu rural, entre autochtones, entre ceux-ci et les allogènes et surtout les étrangers mais aussi sur la vulgarisation des deux cultures dont l'État voulait qu'elles fussent les leviers essentiels du développement agricole, lui-même au cœur de la stratégie de développement global du pays.

C'est donc à partir de ce moment-clé qu'il faut comprendre l'impulsion majeure donnée à l'agriculture cacaoyère et caféière et la facilitation de l'accès aux terres par les étrangers avec tous les conflits fonciers qui en découleront.

---

<sup>1355</sup> J.P. Chaveau, J. P. Dozon, « L'État, l'économie de plantation et les ethnies en Côte d'Ivoire » in *L'État contemporain en Afrique*, sous la dir. d'Emmanuel Terray, op.cit.,pp.220-224

<sup>1356</sup> Mariatou Koné, Ibidem, cité par ASSALE Philippe, *Les dessous de la crise ivoirienne*, op.cit., pp.37- 38

La décision sera, comme il fallait s'y attendre, vivement critiquée par les populations de l'Ouest, perçue par beaucoup comme injuste. Une sorte de dépossession des autochtones qui vivaient là sur la terre de leurs ancêtres et Houphouët, lui-même, fut soupçonné et critiqué, comme le souligne Assalé, d'avoir favorisé les baoulés, ses frères d'ethnie, venus nombreux à l'Ouest. Reprochant à Houphouët de n'avoir pas anticipé et mesuré les conséquences à long terme de son discours et de cette décision, Assalé écrit « les autochtones ou les premiers arrivés, perdent leur droit de présomption de propriété. Un étranger qui arrive dans un village n'a pas besoin de l'autorisation des villageois pour occuper une terre inexploitée. »<sup>1357</sup> Il est difficile, malgré les difficultés qu'elle a créées, de ne pas reconnaître la trace structurante de cette décision dans l'essor de l'économie agricole en Côte d'Ivoire. N'est-elle d'ailleurs pas inscrite dans l'esprit du capitalisme d'État et sa dose de libéralisme<sup>1358</sup> et de propriétés privées du président ivoirien ?<sup>1359</sup>

La nouvelle loi foncière du 23 Décembre 1998 sous le Président Bédié va dans le sens de la reconnaissance de l'autochtonie. L'État rétrocede en fait aux autochtones les terres qu'il leur avait arrachées.<sup>1360</sup> Il faut souligner que cette loi va beaucoup plus loin. Elle concerne les étrangers et même ceux vivant depuis des décennies en Côte d'Ivoire et ayant contribué indiscutablement au développement agricole du pays, le propulsant au rang de premier producteur mondial de cacao sans oublier une place honorable parmi les premiers producteurs mondiaux de café.

Tout titulaire de certificat foncier doit prouver désormais sa nationalité ivoirienne pour prétendre à un titre de propriété définitive, les étrangers se contentant d'un bail emphytéotique et pis, ne peuvent pas transmettre leurs plantations à leurs héritiers.<sup>1361</sup>

Il faut apporter une analyse profonde aux conséquences de la loi foncière de 1998.<sup>1362</sup>

---

<sup>1357</sup> ASSALE Philippe, *Les dessous de la crise ivoirienne*, op.cit., p.38

<sup>1358</sup> J.P. Chaveau, J. P. Dozon, « L'Etat, l'économie de plantation et les ethnies en Côte d'Ivoire » in *L'Etat contemporain en Afrique*, sous la dir. d'Emmanuel Terray, op.cit., p.257

<sup>1359</sup> Mais les lois aussi n'ont-elles pas leur destin ? Ne sont-elles pas temporelles, donc modifiables ? Elles peuvent même connaître une fin. Les lois se font et se défont. C'est ainsi dans le climat de l'idéologie de l'Ivoirité sous la présidence de Bédié, successeur d'Houphouët, et sa politique de « déhouphouëtisation » dans beaucoup de domaines, que la législation foncière connaît sa touche d'ivoirisation. La préférence nationale à l'ivoirienne devait remettre les autochtones dans leurs droits. C'est alors que « face à l'afflux des migrants dans leurs régions, les populations de l'Ouest et du Sud-ouest ont toujours préféré la valorisation du droit coutumier sur la propriété terrienne.

<sup>1360</sup> Philippe Assalé, *Les dessous de la crise ivoirienne*, op.cit., pp.37-38

<sup>1361</sup> Philippe Assalé, *Les dessous de la crise ivoirienne*, op.cit., pp.37-38

<sup>1362</sup> Tout d'abord, elle s'inscrit dans un contexte de fragilisation du climat social ivoirien en raison de l'idéologie xénophobe de l'ivoirité dont la publicisation a contribué à la vulgariser. Cette loi vient aussi s'ajouter à l'agitation politique et les difficultés politiques et militantes de l'opposition

Sous la présidence Bédié, le plan foncier rural (PFR) en cours en 1996, visait deux objectifs principaux :

- La sécurisation des droits fonciers des acteurs de base afin de mieux optimiser les investissements fonciers mais aussi une meilleure gestion des conflits ;
- L'élaboration d'un outil ou « documentation foncière » à usages multiples : administration foncière, aménagements fonciers, gestion des terroirs et des ressources naturelles.<sup>1363</sup>

Cité comme expérience novatrice en raison de sa démarche pragmatique prenant en compte les enjeux et les acteurs, le plan foncier rural (PFR) en tant que choix institutionnel, « suppose une reconnaissance explicite de la part de l'État des régimes fonciers coutumiers sans affirmer une option juridique décidée *à priori* quant à la validation juridique des droits recensés ; en outre la démarche retenue est, dans ses principes tout au moins, de nature participative car le recueil des informations repose entièrement sur les déclarations des paysans et leur validation intrinsèque soumise à une procédure publique contradictoire. »<sup>1364</sup>

La transition foncière<sup>1365</sup> est plus une dynamique qu'une rupture brutale avec comme enjeu la pluralité des normes foncières appelées à cohabiter nécessairement. La loi qui suivra consacrera une rupture. Si elle constitue une garantie de sécurisation des droits fonciers pour les autochtones, elle a dépossédé une partie des populations non originaires des zones à forte densité agricole. Socialement, la loi de 1998 a créé de

---

notamment du R.D.R. d'Alassane Ouattara, très soutenu par les populations du Nord qui, faut-il le préciser, ont migré en masse dans l'Ouest tout comme les baoulés au nom du boom cacaoyer. À cela, il faut, dans le cadre de l'ivoirité, voir en cette loi un élément de l'agenda politico-électoral avec les visées sur l'horizon présidentiel de 2000. Quant à la lettre propre de la loi, elle crée une situation juridique compliquée voire insensée au niveau de la non transmissibilité de la propriété des plantations. Que la terre soit une propriété étatique voire autochtone, l'usage qu'on en fait ne doit-il pas être dissocié, et précisément la plantation ? Les arbustes du cacao et du café n'étant pas sauvages, ayant été plantés après aménagement de la terre, l'impossibilité de sa transmission à ses héritiers peut être considérée comme une dépossession. Autrement dit, à la mort du planteur étranger, son bien, pas forcément la terre, mais la plantation n'est plus la propriété de ses enfants. Économiquement, celle loi paralyse la production agricole. Moralement, elle semble violer ce que l'on a nommée l'économie morale qui en milieu rural africain exige de donner une parcelle à l'étranger sédentarisé de quoi pouvoir vivre. Autrement le droit à la subsistance se trouve mis à mal.

<sup>1363</sup> Jean-Pierre Chaveau, Pierre-Marie Bosc et Michel Pescay, « La logique des systèmes coutumiers », in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, sous la dir. Philippe Lavigne Delville, Karthala- Coopération française, 1998, pp.553-554

<sup>1364</sup> Jean-Pierre Chaveau, Pierre-Marie Bosc et Michel Pescay, « La logique des systèmes coutumiers », in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, op.cit..p .575

<sup>1365</sup> Michel Pescay, « Transformation des systèmes fonciers et « transition foncière » au Sud-Bénin, in La logique des systèmes coutumiers », in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, sous la dir. Philippe Lavigne Delville, Karthala-Coopération française, 1998, p. 131

sérieux problèmes de dépossession. Quand l'on sait le nombre de Burkinabés vivant en Côte d'Ivoire, évalué à plus de deux millions, dont une grande partie vit de l'agriculture à l'Ouest, la loi a des conséquences sociales énormes. N'a-t-elle pas aussi affecté des Ivoiriens (Baoulés, Agnis, Malinkés, Dioulas, Abron, Koulango), considérés comme des allogènes par les populations autochtones de l'ouest? Est-ce donc étonnant que sa suppression fût évoquée dans les négociations de Linas Marcoussis en France entre la rébellion et le gouvernement Gbagbo ? <sup>1366</sup>

La question foncière reste donc l'un des enjeux de la crise ivoirienne même si elle n'est pas souvent formulée comme revendication phare. La forte implication du Burkina Faso dans la crise ivoirienne n'est pas étrangère à l'enjeu de la préservation des intérêts fonciers de sa forte diaspora, la plus nombreuse dans le pays, qui a de grandes plantations caféières et cacaoyères surtout dans l'ouest du pays.

### *3.La quasi ineffectivité de la législation officielle*

Il existe une pluralité des sources juridiques en matière foncière (a) et la primauté du droit coutumier (b) sur la législation foncière officielle est une évidence en Côte d'Ivoire même si ce dernier tend à émerger de plus en plus au nom de la modernisation de la propriété.

#### *a.La pluralité des sources juridiques en matière foncière*

Avant d'évoquer la mise entre parenthèse de la législation officielle, il serait intéressant de souligner la réalité de la source plurielle du droit foncier. Parlant de la problématique de la sécurisation juridique du foncier en Afrique de l'ouest, Philippe Lavigne Delville fait remonter le problème à la période coloniale car « censé être transitoire, le dualisme juridique institutionnalisé par le cadre colonial est devenu structurel. »<sup>1367</sup> Malgré les critiques liées au cadre informel ou extralégal, accusé de favoriser les abus et les arbitraires, il n'était pas un problème pour les populations<sup>1368</sup> en raison de la force des coutumes et des médiations culturelles en matière foncière. En la matière, la législation officielle est loin d'avoir le monopole et l'on peut même postuler clairement que malgré l'existence de lois et règles officielles

<sup>1366</sup>Philippe Assale, *Les dessous de la crise ivoirienne*, op.cit., p.39

<sup>1367</sup> Philippe Lavigne Delville, « La réforme foncière rurale au Bénin, Emergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide », *Revue française de science politique*, vol.60, numéro 3, 2010, p.472

<sup>1368</sup> Idem., p.472

foncières, le droit coutumier ou traditionnel a largement le dessus dans la sollicitation tant pour l'accès à la terre, son exploitation que pour la gestion des conflits fonciers.

Les recherches sur le terrain ainsi que les études empiriques n'ont pas tardé à découvrir cette réalité duale de la source du droit foncier et « peu à peu, l'examen des droits et des processus juridiques amena les anthropologues à une compréhension pluraliste du droit. Le droit ainsi que le processus juridique étaient désormais analysés par rapport au tout social, une approche qui révèle la nature non unitaire du droit. Ainsi, on ne reconnaissait plus un seul système juridique ni une source principale du droit (à savoir, l'État). »<sup>1369</sup>

Ainsi, l'anthropologie juridique intègre à la fois l'ordre juridique, la compréhension du droit en tant que règle, sa place dans la résolution des conflits fonciers, aussi « la compréhension de la pluralité des sources ainsi que la compréhension du droit par rapport aux matrices sociales plus larges : le langage, l'histoire, la politique »<sup>1370</sup> afin de mieux socialiser le droit en tant que produit du mouvement de la société malgré la dialectique bien connue de l'inter-influence.

#### *b. La primauté du droit foncier coutumier*

Si dans le cadre de l'État au sens formel et principiel, aucune autre norme juridique ne saurait s'imposer au droit officiel en raison du monopole étatique à faire appliquer le droit, l'État n'a néanmoins pas le monopole ni dans la production du droit, ni dans la gestion des conflits fonciers comme nous le verrons au point suivant. Le droit traditionnel ou coutumier a même tendance à s'imposer comme la source juridique la plus sollicitée tant au niveau de l'allocation de la ressource foncière que dans la gestion des conflits découlant du partage, de la cohabitation en milieu rural et des transactions la concernant. Le « modèle paternaliste-autoritaire » du milieu foncier ivoirien, loin du modèle civiliste français<sup>1371</sup> a pourtant la préférence des populations. L'unanimité semble être faite autour du primat du droit coutumier en matière foncière, ce qui n'occulte guère le processus d'appropriation de la législation officielle, de plus en plus préférée par les nouvelles générations.

---

<sup>1369</sup> Elizabeth C. Gianola, *La sécurisation foncière, le développement socio-économique et la force du droit, Le cas des économies ouest-africaines de plantation ( la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali)*, op.cit., pp.252-253

<sup>1370</sup> Ibid., p.254

<sup>1371</sup> Jean-Pierre Chauveau, « Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource. Une étude de cas dans le centre-ouest ivoirien » in *Modèle ivoirien en questions*, op. cit., p.339

Autant il convient de relativiser cette dynamique d'appropriation de la législation foncière officielle, autant il ne faut minimiser les aspirations à sécuriser la ressource foncière comme bien de plus en plus marchandable et vendable.

La théorie locale des droits fonciers même fait référence à de « grands principes normatifs tels que les droits « d'autochtonie » liés à l'appartenance communautaire et à forte dimension religieuse, la reconnaissance du droit d'accès à la terre pour assurer sa subsistance, élargie aux non-autochtones sous forme de relations de patronage, la reconnaissance de droits acquis par la mise en valeur, partiellement élargie aux non-autochtones et le principe hiérarchique d'attribution des droits entre lignages, quartiers, groupes domestiques et membres de ces groupes). »<sup>1372</sup> Deux précisions s'imposent néanmoins, à savoir qu'il n'existe pas de fixisme concernant les structures et les systèmes fonciers coutumiers. Ils n'empêchent pas la reconnaissance des propriétés familiales même si celles-ci sont aussi régies dans le cadre global d'arrimage aux traditions et coutumes en matière de pratiques foncières.

Aussi les théories évolutionnistes du foncier<sup>1373</sup> postulent une évolution progressive de systèmes de propriété commune vers une tendance à la généralisation de la propriété privée, individuelle et familiale, ce qui constitue une relativisation du rôle des autorités coutumières. Cette évolution s'expliquerait par les deux facteurs de la croissance démographique et du marché.<sup>1374</sup>

Le primat du droit coutumier sur la législation officielle, même relativisé, s'explique par une logique de praxis, d'habitudes et surtout de confiance des acteurs du foncier rural à des systèmes qui sont les leurs, qu'ils ont souvent hérités et dont ils ont pu jauger de l'efficacité. C'est donc une rationalité sociologique qui sous-tend cette forte sollicitation des systèmes fonciers coutumiers. L'État même a bien compris cette dualité et le plus souvent ne revendique pas le monopole des normes foncières.

---

<sup>1372</sup> Jean-Pierre Chauveau, « Jeu foncier, institutions d'accès à la ressource et usage de la ressource. Une étude de cas dans le centre-ouest ivoirien » in *Modèle ivoirien en questions*, op. cit., p.67

<sup>1373</sup> Philippe Lavigne Delville, « Privatiser ou sécuriser ? » in *La logique des systèmes coutumiers, in Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, sous la dir. Philippe Lavigne Delville, Karthala-Coopération française, 1998, p.29

<sup>1374</sup> Philippe Lavigne Delville, « Privatiser ou sécuriser ? » in *La logique des systèmes coutumiers, in Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, op.cit ;, p.29

### ***Paragraphe 3 : Litiges fonciers entre autochtones, allogènes et étrangers***

La crise économique a eu des conséquences sur la réorganisation des modes d'allocation et de distribution de la ressource foncière en milieu rural (A), devenue un enjeu de plus en plus conflictuel (B).

#### **A.Crise économique et enjeux fonciers**

La crise économique a des répercussions sur la gestion et le partage du foncier rural. Face à la montée du chômage dans les grandes villes à forte concentration démographique (1), de nombreux Ivoiriens se dirigent vers l'agriculture. La crise économique détermine en grande partie les mouvements de retour à la terre dans l'objectif des reconversions et des réinsertions (2). Aussi la manipulation politicienne de la question migratoire n'est pas sans incidences sur le milieu rural (3).

##### *1.Chômage urbain*

Comme nous l'avons intégré dans nos hypothèses, la crise économique est l'une des dimensions essentielles de la grave crise ivoirienne, celle de l'État-nation tout court.

Le modèle de développement et le centralisme administratif ont fini par montrer leurs limites. Certes le pays était loin d'être fermé ou hostile au secteur privé ou aux investisseurs étrangers mais le capitalisme ivoirien, comme déjà vu, n'a pas pu faire émerger un véritable secteur privé essentiellement contrôlé par les nationaux. La bourgeoisie ivoirienne fut une bourgeoisie d'État, vivant de la manne étatique, ses niches économiques et financières sur fonds de corruption et d'enrichissements illicites impunis.

Certes la forte présence des investisseurs privés français et libanais dont beaucoup sont devenus des binationaux par la naturalisation a créé des milliers d'emplois mais les gisements pourvoyeurs d'emplois privés montrèrent leurs limites face à la montée du chômage, conséquence de la crise économique, elle-même découlée de la chute drastique des prix des matières premières. Dozon et Chaveau soulignent que l'économie de plantation s'est révélée être un excellent analyseur de la société

ivoirienne.<sup>1375</sup> Ne comporte t- elle pas les questions coloniales, étatiques<sup>1376</sup>, économiques mais aussi foncières et ethniques ? N'est-elle pas au cœur du succès économique ? Même en période de crise, le retour vers la terre constitue un enjeu de reconversions. Quand l'on sait l'attrait des villes africaines, alimentant l'exode rural, les problèmes dans l'espace urbain finissent par devenir, comme en Côte d'Ivoire, difficiles à gérer. La structure économique et industrielle du pays, dans son évolution, n'a pas pu mieux accompagner la formation des ressources humaines.

Les disparités<sup>1377</sup> de développement entre les régions dont Houphouët avait pris la mesure dans les années 1970<sup>1378</sup>, comme l'écrit Tessy Bakary, n'aggravent-elles pas les questions urbaines dans la mesure où elles expliquent, en partie, les fortes pressions démographiques sur les villes ?<sup>1379</sup>

## *2.Retour à la terre et le problème de la raréfaction de la ressource foncière*

Le retour à la terre n'est pas une mode qui séduit une génération d'Ivoiriens encore moins une manie d'endogénie ou de ruralisation mais découle d'une logique d'appauvrissement, de paupérisation des zones urbaines. Il symbolise aussi l'échec des politiques de développement, du modèle ivoirien mis à l'épreuve de l'évolution sociale et des mutations du monde.

Outre ces raisons essentielles à l'origine du retour à la terre, il faut insister sur l'existence du droit à la subsistance en milieu rural relativisant les processus d'appauvrissement contrairement aux villes où il n'existe quasiment de chaînes de solidarité solides, durables sur lesquelles compter pour un projet de reconversion professionnelle. Le droit à la subsistance revêt une forme morale en Afrique rurale et il est presque impossible d'y voir un chômeur au sens effectif. Pour le cas de la Côte d'Ivoire, ce droit a largement profité aux étrangers et allogènes. Ce droit a ses limites

<sup>1375</sup> J.P. Chaveau, J. P. Dozon, « L'Etat, l'économie de plantation et les ethnies en Côte d'Ivoire » in *L'État contemporain en Afrique*, sous la dir. d'Emmanuel Terray, op.cit.,p.223

<sup>1376</sup> Idem., p.223

<sup>1377</sup> Tessy D. Bakary, « Transition politique et succession en Côte d'Ivoire », in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Momar-Coumba Diop, Mamadou Diouf (sous la dir.) op.cit., p.131

<sup>1378</sup> Idem., p.131

<sup>1379</sup> La raréfaction des emplois administratifs et industriels, l'entrée à la fonction publique étant désormais filtrée, sous la pression des bailleurs de fonds et des institutions internationales, avec l'instauration des concours d'entrée, le rêve de devenir fonctionnaires qui animait de nombreux lycéens et étudiants se voit brisé. Les politiques d'ajustement structurel imposées à l'État ivoirien comme aux autres États africains administrent leur cure amère, allant jusqu'à des programmes de départ volontaire à la retraite anticipée dans certains pays pour désengorger l'administration publique. Fatigués d'endurer la pauvreté, souvent l'humiliation, beaucoup de jeunes désœuvrés élisent la terre comme nouvelle opportunité de se donner une vie digne, indépendante.

car dans certains cas, les droits fonciers ne sont pas permanents. Etienne LE ROY fait bien de les qualifier de faire-valoir indirects et droits délégués<sup>1380</sup>, souvent négligés ou minimisés par la recherche et l'étude des questions foncières.<sup>1381</sup>

Cette affluence vers les zones rurales a produit de nouveaux problèmes dans les relations rurales et foncières. Nous pouvons résumer ces nouveaux rapports sous trois problématiques fondamentales :

- Les réaffirmations et revendications d'autochtonie avec l'idée du retour sur la terre des parents et le droit à la propriété sous-jacente à cette revendication;
- La reconnaissance du droit à la subsistance facilitant l'accès aux terres cultivables même si la priorité est accordée aux autochtones dont le retour est d'ailleurs facilité, dans certains cas, par le lien gardé avec la famille restée au village qui le plus souvent peut aider le candidat au retour à réussir sa reconversion;
- Les tensions entre autochtones opposés à la fois aux allogènes (Ivoiriens non originaires des zones sollicitées) et surtout avec les étrangers solidement implantés et propriétaires depuis des années. Entre une logique de droits fonciers considérés comme permanents par ces derniers et l'idée de « transfert temporaire des droits de culture »<sup>1382</sup> souvent avancée par les autochtones, « les dynamiques foncières » se trouvent souvent confrontées à des situations conflictuelles que les entrepreneurs politiques enveniment très souvent.

### 3.L'instrumentalisation politicienne de l'immigration

---

<sup>1380</sup> Etienne Le Roy, « Faire-valoir indirects et droits délégués, Premier état des lieux », in La logique des systèmes coutumiers, in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, sous la dir. Philippe Lavigne Delville, Karthala-Coopération française, 1998, p. 87

<sup>1381</sup> Le chômage dans les villes, surtout à Abidjan, la capitale économique du pays, a atteint des niveaux inquiétants, finissant de convaincre des anciens ruraux urbanisés de retourner dans leurs localités rurales. Il y a aussi des diplômés chômeurs originaires des zones favorables aux cultures caféières et cacaoyères qui ont regagné les zones paternelles pour négocier sinon exiger leur part de ressources foncières afin de se réinsérer, se reconvertir à travers l'agriculture.

Le retour à la terre concerne aussi des ivoiriens qui ne repartent pas forcément dans leurs zones d'origine, leurs régions de naissance. Les motivations du choix du lieu de réinsertion ou de reconversion de ces allogènes s'explique en partie par la fertilité des terres de l'Ouest aux cultures du café et du cacao mais aussi à la nature du projet professionnel selon qu'il concerne l'agriculture ou l'élevage. Dans les deux professions, il faut nécessairement une surface raisonnable.

<sup>1382</sup> Etienne Le Roy, « Faire-valoir indirects et droits délégués, Premier état des lieux », in La logique des systèmes coutumiers, in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, op.cit., p. 87

L'on sait que l'immigration encouragée sous Houphouët répondait à une forte demande en mains d'œuvre<sup>1383</sup> et aura fortement contribué à hisser l'État ivoirien dans la sphère internationale avec son option capitaliste et spécialisation en produits d'exportation.<sup>1384</sup> Face à la montée des tensions entre les originaires des régions caféières et cacaoyères et les étrangers voire les allogènes, le pouvoir ivoirien a souvent soufflé le chaud et le froid même si Houphouët avait su davantage protéger ces deux catégories de populations dans les milieux ruraux contrairement au pouvoir du Président Bédié qui a clairement fait le choix de prioriser et de valoriser l'autochtonie contre les étrangers<sup>1385</sup> alors que s'agissant des ethnies dites autochtones, Jean-Pierre Dozon fait bien de préciser « qu'aucune d'elles ne peut revendiquer une autochtonie absolue »<sup>1386</sup> au regard des réalités historiques, anthropologiques et culturelles du pays.

La loi foncière de Bédié votée en 1998 peut être considérée comme un élément de *déhouphouëtisation*<sup>1387</sup> à travers la remise en cause du principe « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». La visée bédiéiste était claire. Flatter l'orgueil des Ivoiriens dits de souche dans un climat sociopolitique berçé par le vent de l'ivoirité politique et les débats autour de la candidature d'Alassane Ouattara aux présidentielles de 2000 à venir. L'ivoirité entre Ivoiriens n'a pas tardé à être instrumentalisée dans les conflits fonciers et les rapports interethniques avant de servir de ligne de fracture entre les Ivoiriens autochtones et les étrangers dans le bassin cacaoyer.<sup>1388</sup> L'instrumentalisation de l'immigration par le pouvoir en place visait à s'attirer, en milieu rural, toutes les couches des populations ivoiriennes séduites par le discours ivoiritaire mais aussi celles qui rendaient les étrangers responsables de la paupérisation du pays par les facilités d'accès aux ressources foncières.

## **B. Gestion des conflits fonciers, instances d'arbitrage et primat du droit coutumier**

Il convient de s'interroger sur la nature des conflits fonciers (1), sur les différentes instances d'arbitrage (2) et surtout le succès du droit coutumier (3) en dépit de l'émergence du droit positif en matière de gestion des conflits fonciers (4).

### *1. Nature des conflits fonciers*

---

<sup>1383</sup> Francis Akindès, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.10

<sup>1384</sup> Idem., p.12

<sup>1385</sup> Jean-Pierre Dozon, « L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », in Contamin Bernard, Fote Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, op.cit., p.779

<sup>1386</sup> Idem., p.795

<sup>1387</sup> Ce mot sera largement analysé plus loin.

<sup>1388</sup> Alfred Babo, Yvan Droz, « Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire », Rapport Colloque international "*Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues*", Montpellier, 2006, pp. 1-6

Définir ce que recouvre la notion de conflit foncier (a) permet de mieux en étudier la typologie (b).

*a. Qu'est-ce qu'un conflit foncier ?*

Entrant dans la catégories des phénomènes de tensions et compétitions pour les ressources naturelles et les affrontements qui peuvent en découler : concurrences, désaccords, litiges, différends, oppositions déclarées ou affrontements violents avec la double approche de la violence ( physique et symbolique)<sup>1389</sup>, le conflit n'est considéré comme ouvert ou déclaré qu'en fonction de la charge de violence (physique ou symbolique) utilisée mettant en mal la cohésion ou la cohabitation sociales.<sup>1390</sup>

Il ressort de ces éléments de définition une typologie des conflits fonciers dans une configuration d'échelle et d'intensité.

*b. La typologie des conflits fonciers*

Aussi, ils peuvent concerner l'accès à la ressource, son partage, dans le cadre d'un héritage ou la sécurisation de la propriété. Tout en avertissant contre les risques de surinterprétation ou d'euphémisation<sup>1391</sup> dans l'étude des conflits fonciers, les mêmes auteurs évoquent les causes essentielles à la source des dits conflits. Les principales seraient notamment l'accroissement démographique, la rareté des terres cultivables entraînant une compétition plus accrue, la complexité des situations foncières surtout à propos de la propriété souvent commune. Ils ajoutent les situations d'instabilité, d'emboitements ou de superpositions des droits fonciers coutumiers dans leur évolution, le caractère procédural des systèmes fonciers coutumiers de règlement des conflits, enfin la participation de fait et simultanée des acteurs au système foncier coutumier et au système du droit positif malgré la marginalisation de ce dernier type de droit au profit du coutumier. Cohabitation ou utilisation simultanée qui complique davantage certaines relations foncières.<sup>1392</sup>

S'agissant de la typologie<sup>1393</sup> des conflits fonciers, elle se répartit globalement en :

---

<sup>1389</sup> Jean-Pierre Chauveau, Paul Mathieu, « Dynamiques et enjeux des conflits fonciers », in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, op.cit., p. 243

<sup>1390</sup> Ibid., p.243

<sup>1391</sup> Ibid., p. 244

<sup>1392</sup> Jean-Pierre Chauveau, Paul Mathieu, « Dynamiques et enjeux des conflits fonciers », in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, op.cit., pp. 246-247

<sup>1393</sup> Ibid., pp.248-250

- Conflits sur les limites dans le cas de la colonisation agraire dont étaient accusés les baoulés à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Ce type de conflits concerne également la forte pression foncière à laquelle il faut assigner une limite ;
- Conflits sur les droits, cas les plus graves au sens où ils mettent la question de la propriété comme enjeu majeur avec les risques de dépossession ;
- Conflits et diversité des droits impliquant la relation ambivalente entre les sources normatives en matière foncière ;
- Conflits sur les règles qui sont appelées à évoluer et font souvent l'objet de renégociation, souvent avec l'implication des acteurs étatiques et coutumiers ;
- Conflits liés à la séparation des droits sur les arbres et les droits sur les terres, cas dans lesquels l'aménagement de la terre, surtout par l'État, entraîne des conflits entre les propriétaires traditionnels qui ont planté les arbres et les nouveaux occupants qui entendent remettre la terre en valeur pour de nouveaux besoins agricoles. Ces conflits appellent à être régulés et arbitrés.

## *2. Les différentes instances d'arbitrage*

Il existe trois instances d'arbitrage et de gestion des conflits fonciers. Le maître de terre, imbu de son pouvoir traditionnel voire mystique, est incontournable (a). Toutefois, la nature de certains conflits invite à plus de protagonistes, rendant l'implication des autorités coutumières, souvent religieuses, nécessaire (b). Même rare, l'intervention de l'administration étatique n'est pas absente (c) mais comme dernier recours.

### *a. Le maître de terre*

Le maître de terre existe dans plusieurs cultures africaines. En Côte d'Ivoire, il est investi d'un pouvoir souvent mythique sinon sensé être doté de capacités occultes du fait de ses liens avec les génies. Le maître de terre est le gardien traditionnel des terres et veille sur elles. Il fait des sacrifices pour harmoniser les relations invisibles liant les génies de la forêt aux hommes. Ces sacrifices visent aussi à demander aux esprits et aux ancêtres une bonne pluviométrie. C'est donc tout naturellement qu'il intervient comme instance d'arbitrage dans les conflits fonciers. Au maître de la terre, le professeur Alliot attribuait un grand rôle : « en Afrique noire, une importance particulière était ainsi attribuée à la mise en valeur de la terre. En dehors des lignages maîtres de la terre, attachés à elle par un lien religieux, les autres lignages n'avaient

avec elle un rapport stable que dans la mesure où ils la défrichaient et continuaient à la mettre en valeur : s'ils l'abandonnaient et si la friche repoussait, le maître de la terre pouvait l'attribuer à d'autres défricheurs. »<sup>1394</sup>

C'est donc tout logiquement qu'il intervient dans la gestion des conflits fonciers et porte une voix autorisée. Il faut néanmoins rappeler que la cellule familiale joue également un rôle important dans la régulation et la gestion des conflits. Ce n'est que quand les conflits, par leur nature et leur ampleur, dépassent le cadre familial qu'il est fait appel aux autres instances d'arbitrage.<sup>1395</sup>

#### *b. Les instances coutumières et religieuses*

Déjà bien développé dans les points précédents, le rôle des autorités traditionnelles est prépondérant dans la gestion des relations foncières conflictuelles. À elles, faut-il ajouter les figures religieuses et principalement les chefs musulmans et chrétiens dont les méthodes et les pédagogies recourent avec celles des autorités coutumières même si la dimension religieuse, la référence à la foi, souvent partagée, est mise en avant par elles. Comme l'observe Jean –Pierre Chauveau, « face à l'échec des tentatives de gestion étatique du foncier, il est constamment prôné une « meilleure prise en compte des systèmes fonciers coutumiers ». »<sup>1396</sup> Les instances coutumières et religieuses constituent donc la première instance d'arbitrage en termes d'importance et de sollicitation. Cette primauté s'explique par les liens de proximité, le partage des valeurs culturelles, sociales et religieuses incarnées de manière symbolique par les chefs coutumiers et religieux.

#### *c. L'administration étatique*

Comme nous l'avons vu, la législation officielle est moins sollicitée mais elle devient incontournable dans certains cas. Par exemple dans les cas de conflits violents, il peut arriver que la force publique s'auto saisisse et intervienne, la suite du conflit faisant l'objet d'appréciation judiciaire par les représentants de l'État. Il peut aussi arriver

---

<sup>1394</sup> Michel Alliot, « Les résistances traditionnelles au droit moderne dans les États d'Afrique francophone et à Madagascar », in *Études de droit africain et de droit malgache*, Présentation de Jean Poirier, Éditions Cujas, 1965, p. 246

<sup>1395</sup> Le maître de terre n'est pas seulement respecté, il est aussi redouté en raison des pouvoirs surnaturels qu'on lui attribue. Beaucoup de protagonistes en conflits se soumettent le plus souvent à son arbitrage pour ne pas s'attirer les foudres de sa vengeance. Mais les craintes de ce pouvoir supposé ne doivent pas occulter les dimensions charismatiques liées à sa figure de sage social.

<sup>1396</sup> Jean-Pierre Chauveau, « La logique des systèmes coutumiers », in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, sous la dir. Philippe Lavigne Delville, Karthala- Coopération française, 1998 p.66

que les acteurs impliqués en conflits sinon une partie d'eux décident d'eux-mêmes de solliciter le droit positif dans la gestion des conflits fonciers.<sup>1397</sup>

Dans les cas de changements de règles, l'État est souvent nécessaire pour apporter un peu de clarification : « c'est le cas en Côte d'Ivoire où toute clarification des droits pour diminuer les tensions et les conflits fonciers entre autochtones et allochtones nécessiterait probablement une négociation préalable d'ordre politique et l'établissement de nouvelles règles du jeu acceptables par toutes les parties» avec des clauses souvent non foncières, donc d'ordre politique mais important dans la résolution des conflits.<sup>1398</sup>

### *3. Le succès du droit coutumier*

Il arrive que la plupart des litiges fonciers soient réglés dans le cadre communautaire sans qu'ils soient portés à l'appréciation de l'administration. Cela est souvent dû, comme le souligne Monsieur Timera pour les soninkés, à la « capacité des communautés à gérer elles-mêmes leurs contradictions sans intervention de la puissance publique. Il y a une véritable stratégie d'évitement institutionnel pour tout ce qui relève des conflits au sein des communautés d'Hommes seuls. »<sup>1399</sup> Même si cet exemple concerne les immigrés soninkés vivant en France, il illustre bien la réalité des modes et habitudes de gestion conflictuelle en Côte d'Ivoire et en Afrique.

Le foncier rural au cœur du binôme café-cacao est à saisir dans cette lecture complexe disons globale. Les anthropologues utilisent souvent d'ailleurs le terme de foncier indigène pour mieux qualifier le contexte africain traditionnel comme mode de gestion foncière qui a tendance à primer la législation foncière officielle.<sup>1400</sup> Cette expression est définie comme étant l'ensemble des « pratiques foncières actuellement en usage qui font l'objet d'un consensus collectif. Si nous nous efforçons de les décrire, il serait plus exact de les concevoir comme un ensemble de gestes ou

---

<sup>1397</sup> Les représentants de l'État trouvent souvent dans les situations conflictuelles des opportunités d'extorsion. Les conflits fonciers graves font l'objet souvent de déploiement de moyens financiers pour se payer les faveurs de l'administration le plus souvent corrompue et peu encline à la neutralité et à l'objectivité du droit positif.

<sup>1398</sup> Jean-Pierre Chauveau, Paul Mathieu, « Dynamiques et enjeux des conflits fonciers », in *Quelles pratiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, op.cit., p. 249

<sup>1399</sup> Mahamet Timera, *Les Soninkés en France, D'une histoire à l'autre*, Karthala, 1996, p.82

<sup>1400</sup> J. Vanderlinden, *Anthropologie juridique*, Dalloz, 1996, pp.52-53

d'actions habituels par rapport à la terre, produit du système socioculturel et des institutions politiques des sociétés indigènes dont ils font partie, plutôt que comme un ensemble de normes foncières établies par une autorité extérieure tel que l'État. »<sup>1401</sup>

Pour le professeur Alliot, le droit dans l'imaginaire africain n'est pas une simple affaire technique rendue par un spécialiste. Le droit coutumier ne donne pas seulement raison à l'individu ou la partie lésés, il se soucie de la paix sociale : « il s'agit, écrit le professeur Alliot, moins de trancher conformément à une loi que d'amener les parties à se concilier : le rappel de la règle coutumière est surtout destiné à obtenir l'acquiescement des intéressés. Juger ; ce n'est donc pas faire appliquer un texte par un technicien, c'est pour le chef rapprocher les esprits, réconcilier les hommes. »<sup>1402</sup>

#### *4. La revanche du droit positif*

Nous pensons comme beaucoup d'auteurs d'études sur le foncier que la place de plus en plus importante du droit positif n'est guère à négliger. Le monde change et les relations foncières avec. Avec la mondialisation, l'effritement des valeurs coutumières et l'aspiration des nouvelles générations à la propriété en général et à la propriété foncière en particulier, la nécessité de sécurisation des biens et de la ressource foncière comme bien privé militent pour la valorisation du droit positif. L'acquisition de titres fonciers constitue souvent une garantie contre certains abus du droit traditionnel lignager avec lequel les conflits entre membres de la même famille ne sont pas rares. Chez les Akans de Côte d'Ivoire, la succession selon les règles coutumières posent, dans certains cas, de sérieux problèmes, les fils ne pouvant pas hériter de leurs pères dont les biens reviennent au neveu. L'exemple de ce gros planteur Agni, une ethnie ivoirienne membre du grand groupe ethnique Akan, est assez édifiant : « La loi du pays veut que le neveu reçoive tout, mais il ne recevra rien. Tous mes fils, toutes mes filles, toutes mes femmes travaillent pour moi, tandis que mon neveu ne sait même pas où se trouve mon campement... Quand il me voit il

---

<sup>1401</sup> Elizabeth C. Gianola, *La sécurisation foncière, le développement socio-économique et la force du droit, Le cas des économies ouest-africaines de plantation ( la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali)*, op.cit, op. cit., p.59

<sup>1402</sup> Michel Alliot, *Les résistances traditionnelles au droit moderne dans les États d'Afrique francophone et à Madagascar*, op.cit., p. 245

ne me salue guère. Il pense qu'à ma mort, il pourra chasser mes fils ». <sup>1403</sup> L'auteur précise que ce gros planteur, non content de la structure coutumière, entend matérialiser sa volonté par un testament écrit pour pouvoir transmettre ses biens à ses fils à contrario des règles traditionnelles en cours. Mais un mort décide-t-il toujours de ce qui pourrait se passer après lui ? Il arrive que les coutumes aient le dernier mot, que la famille cède aux pressions traditionnelles dont le non-respect désacraliserait davantage les autorités qui les incarnent et veillent à leur sauvegarde.

L'exemple de ce planteur n'est pourtant pas un cas isolé. Il illustre une dynamique en cours où le souci de sécurisation des biens rencontre la volonté de voir ses enfants hériter du labour d'une vie, celle de leur père. Aussi, la question de la sécurisation des biens fonciers n'est pas sans rapport avec la crise économique qui frappe l'État-nation. Dans la symptomatologie, un soin devait être porté aux conflits fonciers, exacerbés par les tensions politiciennes et la crise économique <sup>1404</sup>, bouleversant les rapports humains dans le bassin forestier. <sup>1405</sup>

L'on voit à donc après cette étude des relations foncières recoupant avec les intérêts économiques combien la crise de l'État-nation ivoirien a des racines profondes. Bien avant la rébellion de 2002, les affrontements interethniques autour des enjeux fonciers ont souvent fait de nombreuses victimes en milieu rural. D'où l'importance d'avoir pris en compte ces enjeux dans un pays dont l'économie est marquée par le poids de l'agriculture et des produits d'exportation. Dans le point qui suit, la crise de l'État-nation gagnera donc mieux en clarté.

---

<sup>1403</sup> Binet J., « le droit successoral chez les Ewes » in *Études de droit africain et de droit malgache*, Présentation de Jean Poirier, op. cit., p. 312 citant Kobben, « Héritage chez les Agnis », Africa, 1954

<sup>1404</sup> Alfred Babo, Yvan Droz, « Conflits fonciers : de l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. » *Rapport Colloque international "Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues"*, Rapport cité, p.18

<sup>1405</sup> Idem., p.18

## CHAPITRE II : La crise de l'État-nation

La crise de l'État-nation ivoirien est une pluri-crise dont les formes (écologique<sup>1406</sup>, économique, sociale, politique, identitaire, foncière) convergées touchent à la structure et au sol sur lequel repose la structure pour reprendre la grille conceptuelle de Harris Memel-Fotê.<sup>1407</sup> « Le cumul des contradictions »<sup>1408</sup> a mis au grand jour la latence crisogène. Le modèle ivoirien de développement à l'épreuve de la crise<sup>1409</sup>, comme l'écrit Bonnie Campbell, révèle ses limites qui ont justifié les politiques d'ajustement structurel.<sup>1410</sup> Certains auteurs<sup>1411</sup>, à juste raison d'ailleurs, nuancent fortement l'idée d'États fantomatiques<sup>1412</sup> en Afrique tout en reconnaissant la faiblesse de la construction étatique postcoloniale. Le modèle ivoirien avait laissé entrevoir des failles importantes davantage révélées par les spasmes du crépuscule du règne houphouëtiste. Le miracle économique ivoirien est revenu à sa rationalité humaine, porteuse de lisibilités objectives et d'enjeux subjectivés au gré des intérêts des détenteurs du pouvoir d'État. La Côte d'Ivoire avait pris une avance certaine au niveau de la sous-région et le pari développementaliste n'est pas sans acquis. Sans doute, l'houphouëtisme structurant a façonné les deux modèles : État-national et développementaliste dans la mesure où le régime présidentieliste a concentré

---

<sup>1406</sup> Eric Léonard, « Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole », in Contamin Bernard, Fote Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, op.cit., p.393

<sup>1407</sup> Harris Memel-Fotê, « De la stabilité au changement. Les représentations de la crise politique et la réalité des changements » in Contamin Bernard, Fote Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, op.cit., p.611

<sup>1408</sup> Idem., p.613

<sup>1409</sup> Bonnie Campbell, « Le modèle de développement ivoirien à l'épreuve de la crise », in Contamin Bernard, Fote Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, op.cit., p.37

<sup>1410</sup> Idem., p.49

<sup>1411</sup> Marc Adoux Papé, *Les conflits identitaires en « Afrique francophone »*, op.cit., p.107

<sup>1412</sup> Idem., p.107

l'essentiel du pouvoir d'État dans la sphère décisionnelle du Président. Face à ses propres contradictions internes, ses non-dits, ses refus de la réalité, ses limites structurelles combinées à la force des circonstances et des enjeux du monde ouvert dont il fait partie, l'État-nation ivoirien, dans sa complexité et sa diversité, est entré en crise. Ce chapitre analyse en sa Section 1 le crépuscule de l'Houphouëtisme dans un contexte d'effervescence du front sociopolitique. Des facteurs et des faits ont également contribué à la fragilisation de l'État-nation dont l'ivoirité qui constitue un élément structurant de fragilisation de l'État-nation (section 2)

### **Section 1 : Crépuscule de l'Houphouëtisme et effervescence du front sociopolitique**

Le crépuscule de l'houpouëtisme est caractérisé par un paradoxe visible. La concomitance de l'angoisse justifiée à propos de l'après-Houphouët et les vagues d'espoirs diffusées par le messianisme de l'alternative incarnée par l'opposition. Malgré la faillite de l'économie<sup>1413</sup>, même l'opposition n'a pas perdu tout espoir de voir le pays refondé.<sup>1414</sup> La corruption institutionnalisée<sup>1415</sup> est aussi mise en avant par les opposants pour expliquer la faillite économique et morale. La soif démocratique et multipartite travailla la société entière même si les nouveaux partis politiques, s'appuyant sur les échecs de la monocratie et sur les fortes attentes sociales, en furent les héros et les hérauts (paragraphe 1) mais en Côte d'Ivoire, les syndicats d'enseignants et d'étudiants se montrèrent très présents sur le champ social avec des discours et des revendications oscillant entre syndicalisme et politique quand l'on sait la frontière assez fine entre ces deux champs (paragraphe 2).

#### ***Paragraphe 1 : La soif démocratique et multipartite***

L'aspiration démocratique avait comme revendication principale l'ouverture et la libéralisation du marché politique. Le multipartisme devait permettre de garantir une pluralité de l'offre politique à travers les nouveaux droits politiques et syndicaux, le citoyen étant libre d'adhérer au parti de son choix. Donne plurielle (A) qui devait voir sa traduction en actes par les premières élections politiques démocratiques, ouvertes et plurielles avec le scrutin présidentiel comme révélateur de l'audace de

---

<sup>1413</sup> Antoine Sery, *Côte d'Ivoire. Après la faillite, l'Espoir ?* op.cit., p.13

<sup>1414</sup> Idem., p.13

<sup>1415</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France, 1989-1992*, op.cit., p.442

Gbagbo, comme premier opposant à Houphouët, figure nationale désormais secouée et concurrencée (B).

### **A- Démocratie, multipartisme et expression plurielle**

La chute du mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne constituent des révélateurs essentiels d'un monde en mutations. L'onde de choc géopolitique et internationale fut un vent venu balayer les côtes africaines. Le souffle démocratique en Afrique fut une convergence entre la force des attentes internes et les flux exogènes emparés du vaste monde interpénétré (1). L'opportunité était à la fois belle et mûre pour contester la chape de plomb du règne monocratique pour l'ouverture du marché politique (2).

#### *1.La chute du mur de Berlin et le vent de la démocratisation en Afrique*

L'avènement de la démocratie constitue un coup fatal au monopole politique des partis au pouvoir. Alain Garrigou rappelle comment en France, les entrepreneurs politiques ont opposé la politique à l'autorité sociale notabiliaire et sont parvenus à les vaincre en dépit de la longue résistance des notables.<sup>1416</sup>

En développant une stratégie de proximité avec les électeurs, les entrepreneurs politiques, par les vertus du suffrage universel, « l'emportaient sur les notables comme la politique l'emportait sur l'autorité. »<sup>1417</sup> L'origine modeste pour la plupart des entrepreneurs politiques faisait qu'ils trouvaient en l'expression du suffrage universel autant une arme qu'un moyen pour s'imposer dans l'arène politique.<sup>1418</sup>

Dans l'Afrique des années 1990, l'expression du vote libre et pluriel suppose une sorte d'égalité citoyenne au détriment de certaines oligarchies et certaines aristocraties locales ayant bénéficié de la monocratie. Le contexte de l'écroulement du mur de Berlin fut celui d'un crépuscule mais aussi d'agitations majeures qui n'ont guère épargné l'Afrique. L'idéologie marxiste-léniniste qui a inspiré le communisme s'écroula, sinon s'éclipsait, l'Histoire étant loin d'être finie. « Les turbulences des dernières années »<sup>1419</sup> d'Houphouët ne furent pas un fait isolé. Elles procédaient du cours long de l'Histoire. La démocratie porte l'espérance et l'exigence ici de la

---

<sup>1416</sup> Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Seuil, 2002, pp. 304-305

<sup>1417</sup> Idem., p.305

<sup>1418</sup> Idem., p.231

<sup>1419</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit., p.395

participation<sup>1420</sup> et de la capacité à répondre.<sup>1421</sup>C'est la verticalité du pouvoir même qui en prend pour son grade. Houphouët-Boigny comme ses homologues Présidents africains fut invité à s'ouvrir politiquement à la démocratie et à ses conséquences logiques multipartistes. L'ouverture démocratique fut le moment de l'offre plurielle et de l'écroulement du « mythe de l'ère du TOUT-Houphouët ».<sup>1422</sup>

La Côte d'Ivoire trouva son héros de l'époque à travers Laurent Gbagbo, qui dans la clandestinité, luttait déjà contre le monopartisme et le monopole du PDCI sur la scène politique ivoirienne. Ce « messager ivoirien »<sup>1423</sup> qui a osé se mesurer à Houphouët n'incarne pas moins, en cette époque, l'espoir et l'audace.

## *2. La contestation du monopartisme en Côte d'Ivoire et l'avènement de la démocratie*

Les années 1990, au delà du contexte international, signifient aussi, comme l'écrit Harris Memel Fotê, « la crise de la structure politique »<sup>1424</sup> ivoirienne. C'est le moment où s'affrontent deux représentations du salut national, celle du parti au pouvoir et celle de l'opposition.<sup>1425</sup>L'avènement de la démocratie multipartite s'est fait dans des conditions socioéconomiques difficiles avec un pays frappé par la double crise économique et sociale et placé sous le joug de l'ajustement structurel (a). L'ouverture démocratique ivoirienne s'opère concomitamment avec la fragilisation du lien national (b). Moment critique où le post Houphouëtisme n'est plus guère un sujet tabou même au sein du parti au pouvoir (b).

### *a. Contexte de la crise socioéconomique*

Les années 1990 en Côte d'Ivoire sont marquées par le crépuscule du règne d'Houphouët-Boigny, la guerre latente, souvent visible, pour sa succession mais surtout par la double crise économique et sociale, la première étant au cœur de la seconde. Les angoisses de l'après Houphouët n'étaient plus murmurées mais très souvent exprimées clairement. La France était également soucieuse de préserver le pays représentant la vitrine de sa politique africaine. La démocratisation comme

---

<sup>1420</sup> Richard Crook, Démocratie, participation et capacité à répondre, in Contamin Bernard, Fote Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, op.cit., p.459

<sup>1421</sup> Idem., p.459

<sup>1422</sup> Pascal D. Kokora. *Le Front Populaire Ivoirien. De la Clandestinité à la légalité, Le vécu d'un fondateur*, L'Harmattan, 1999, p.19

<sup>1423</sup> Idem., p.19

<sup>1424</sup> Harris Memel-Fotê, « De la stabilité au changement. Les représentations de la crise politique et la réalité des changements » in Contamin Bernard, Fote Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, op.cit., p.613

<sup>1425</sup> Idem., p.613

moment croise la question de la transition politique liée à la succession.<sup>1426</sup> Les politiques d'ajustement structurel sont dures et souvent mal perçues. L'éléphant d'Afrique est invitée à maigrir, à revoir ses dépenses somptueuses. La crise économique devient une crise sociale que les revendications corporatistes creusent et approfondissent.

Le front social, frappé par la crise économique, le chômage, la raréfaction des ressources et la cherté du coût de la vie est aussi en proie aux revendications des syndicats d'enseignants et d'étudiants. Le pays vit sous les injonctions des bailleurs de fonds internationaux et sous le régime de la politique d'ajustement structurel.

*b.L'ouverture démocratique sur fonds de fragilité nationale*

La Côte d'Ivoire s'ouvre à la démocratie multipartite précisément le 30 avril 1990.<sup>1427</sup> Face aux contextes internationaux favorables à la liberté politique et syndicale et aux pressions internes, Houphouët décide, pragmatique et réaliste, de mettre fin au monopole du PDCI sur la scène politique ivoirienne. Une nouvelle constitution est votée et le multipartisme devenu un fait. Des partis se créent aussitôt tout comme une floraison d'associations et de syndicats. Ce moment de l'ouverture démocratique est aussi un printemps pour la société civile ivoirienne. Le SYNARES et la FESCI joueront un rôle important, aux côtés des partis politiques, dans l'approfondissement de l'expression libre et plurielle en Côte d'Ivoire comme logique et droit démocratiques. Le président Houphouët a beau jeu d'opter pour la stratégie de « l'héritier sans nom ni visage »<sup>1428</sup> ou encore de préférer la formule *akan*<sup>1429</sup> selon laquelle un chef ne connaît pas de son vivant le nom de son successeur<sup>1430</sup>, personne n'est dupe. Les lueurs du crépuscule du pouvoir sont bien visibles.<sup>1431</sup> La soif électorale cache déjà mal la soif du pouvoir des « héritiers ».

<sup>1426</sup> Tessy D. Bakary, « Transition politique et succession en Côte d'Ivoire », in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Momar-Coumba Diop, Mamadou Diouf (sous la dir.) Codesria, Karthala, 1999, p.103

<sup>1427</sup> Pascal D. Kokora. *Le Front Populaire Ivoirien. De la Clandestinité à la légalité, Le vécu d'un fondateur*, op.cit., p.187

<sup>1428</sup> Tessy D. Bakary, « Transition politique et succession en Côte d'Ivoire », in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Momar-Coumba Diop, Mamadou Diouf (sous la dir.) Codesria, Karthala, 1999, p.107

<sup>1429</sup> Idem. ; p.107

<sup>1430</sup> Idem., p.107

<sup>1431</sup> Le contexte va produire de nouvelles figures syndicales et politiques qui se positionnent pour mieux peser bientôt ou demain sur le champ politique appelé à s'ouvrir à de nouveaux talents, de nouvelles énergies. Le début des années 1990 révèlent aux ivoiriens les figures qui vont marquer l'après Houphouët et qui seront les acteurs et protagonistes de la crise politique et militaire. Laurent Gbagbo se révèle comme le héros tenace de la lutte pour la démocratie. Alassane Ouattara, premier ministre d'Houphouët, plein de pouvoir, presque un Président bis, Houphouët étant plus préoccupé par

## **B. Les premières élections présidentielles ouvertes**

Ces premières élections en partie libres se déroulent dans le contexte de l'euphorie multipartiste. Comme en France, ici aussi « l'institution d'une concurrence politique pour la conquête des trophées politiques par des élections au suffrage universel a amené l'organisation des partis politiques, la professionnalisation politique et, par voie de conséquence, la division du travail politique entre professionnels et « profanes ». »<sup>1432</sup>

Le printemps démocratique africain fut une réalité dans les années 1990 (1) et il devait révéler Laurent Gbagbo comme icône de l'opposition ivoirienne à travers le scrutin présidentiel de 1990 (2).

### *1. Un printemps démocratique*

Les récentes révolutions arabes ne doivent pas faire oublier la première vague de démocratisation que l'Afrique a connue. À voir de près, la rupture cyclique qu'a connue certains pays africains tels le Bénin et le Mali ressemble aux exemples égyptien et tunisien. Si au Bénin, la révolution fut douce, passant de l'ouverture démocratique à l'alternance par le moyen des urnes avec comme moment clé la conférence nationale permettant aux forces vives du pays de faire un bilan critique de la dictature et de proposer une nouvelle architecture politique pour le pays, au Mali, il s'est bien agi d'une véritable révolution populaire qui a duré environ quatre mois avec les syndicats des travailleurs, U.N.T.M.(Union nationale des travailleurs du mali) et l'AEEM (Association des élèves et étudiants du Mali) comme piliers de la contestation de la dictature militaire. Après des centaines de morts et des fissures au sein du régime, l'armée se porta au secours des populations pour parachever le travail révolutionnaire.

Dans d'autres pays africains comme le Congo- Brazzaville, le Cap Vert, le Gabon, il y eut le fait multipartiste et souvent des élections présidentielles avec la défaite du Président sortant comme au Bénin, au Congo-Brazzaville et au Cap vert.

---

sa santé et ses soins, Bédié, Président de l'Assemblée nationale, dauphin constitutionnel en lutte souterraine avec Ouattara pour le fauteuil du « vieux ».

<sup>1432</sup> Alain Garrigou, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, op.cit., p.22

Ce premier printemps démocratique fut celui de la première vague de démocratisation du continent, les cas égyptien et tunisien constituant la deuxième vague. Moments d'agitations qui révèlent des hommes audacieux.

## *2. Laurent GBAGBO comme icône de l'opposition*<sup>1433</sup>

Avec le FPI, son parti, dont le sigle aurait été suggéré par Ouara-Obou<sup>1434</sup>, compagnon de Gbagbo lors d'une rencontre avec celui-ci et Pascal D. Kokora, qui donne ce témoignage, dans un café parisien de la station du métro Alesia, Gbagbo se pose en alternative. Son intrusion dans le champ politico-électoral constitue un coup de semonce contre le monopartisme (a). Gbagbo est aussi une figure de la rupture et de la refondation (b).

### *a. Un coup de semonce contre le monopartisme*

S'agissant de la première vague de démocratisation en Afrique, la Côte d'Ivoire n'a pas connu d'alternance mais l'élection présidentielle de 1990 ayant opposé essentiellement Houphouët-Boigny et Laurent Gbagbo fut un moment innovant, une rupture sur le plan des imaginaires et des pratiques. Houphouët avait déjà entendu parler d'un étudiant agitateur depuis 1968-1969 mais aussi en 1971 quand il était professeur au Lycée.<sup>1435</sup> Il aura plus tard cet audacieux comme adversaire politique. Cette élection peut être considérée comme un sérieux coup de semonce au règne sans partage du PDCI durant trente ans. Même si le Président Houphouët l'emporta sur son adversaire avec un score presque soviétique, celui-ci réussit à avoir un score à deux chiffres sans oublier ses critiques dénonçant des pratiques électorales frauduleuses en faveur du « vieux ». Ce baptême électoral permit à l'opposant de se poser en figure de la rupture et de la refondation nationale. Gbagbo, dans sa stratégie, se positionna ainsi en alternative à l'Houphouëtisme.

### *b. Gbagbo, la figure de la rupture et de la refondation*

Avant d'être un rénovateur, Laurent Gbagbo fut un agitateur, un esprit subversif. Houphouët n'avait pas apprécié l'altercation entre l'enseignant Gbagbo et la fille de l'ambassadeur d'Israël en Côte d'Ivoire à l'époque quand l'enseignant de gauche

<sup>1433</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit., p.367

<sup>1434</sup> Pascal D. Kokora, Pascal D. Kokora. *Le Front Populaire Ivoirien. De la Clandestinité à la légalité, Le vécu d'un fondateur*, op.cit., p.7 (note de bas de page)

<sup>1435</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit., pp.369-370

avait traité Israël de pays impérialiste et fasciste<sup>1436</sup>. Houphouët reconnaîtra néanmoins que face à la fille du diplomate chassée de la classe, l'enseignant avait raison. Ironie de l'Histoire, devenu Président, Gbagbo confiera une grande partie de sa sécurité à des conseillers militaires israéliens au moment de la rébellion et de la partition du pays.

Les idées critiques et révolutionnaires de Gbagbo finissent par le conduire à une rééducation dans l'armée où il passa « 22 mois, du 31 mars 1971 au 20 janvier 1973, tour à tour au camp militaire d'Akouédo, au camp de surveillance de la zone diamantifère de Séguéla et à l'école des forces armées (EFA) de Bouaké. »<sup>1437</sup> Il présenta ce passé comme celui d'un résistant pour la cause nationale. Son programme était donc une alternative à l'Houphouëtisme. Le Gbagboïsme incarne la rénovation postulée comme vision d'une Côte d'Ivoire en rupture avec l'Houphouëtisme, critiqué comme conception et pratique personnelles du pouvoir, quasi patrimoniales et sans justice sociale. La rénovation était dans ce sens une rupture avec le conservatisme Houphouëtiste.

La nouvelle Côte d'Ivoire imaginée socialiste par l'opposant charismatique, plein de bagout, à l'époque, était aussi nationaliste tant sur la question des étrangers, traités de « bétail électoral » en faveur du PDCI que de la relation particulière avec la France, l'ancien colonisateur. La divergence entre Gbagbo et Houphouët est à la fois idéologique, le premier étant socialiste, le second libéral et liée au rapport à la France. Gbagbo, dans sa thèse d'État publiée en 1982 développe l'idée de l'alliance entre la bourgeoisie ivoirienne et la colonisation, laquelle bourgeoisie avait eu comme leader émergent Houphouët. Il critique les structures néocoloniales en Côte d'Ivoire que l'indépendance n'a pas démantelées pour la simple raison qu'Houphouët avait un pacte avec la France.<sup>1438</sup>

Mais une autre raison, cette fois-ci familiale, oppose les deux hommes politiques. Outre le rapport antagonique sur la France, le biographe d'Houphouët ajoute le fait de l'arrestation de Koudou Paul, le père de Gbagbo, par Houphouët en 1964 lors des répressions qui ont suivi le « faut complot ». Pour Grah Mel, « leur antagonisme avait

---

<sup>1436</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit., p.370

<sup>1437</sup> Idem., p.370

<sup>1438</sup> Laurent Gbagbo, *Côte d'Ivoire, économie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960)*, op. cit., p.63

été scellé »<sup>1439</sup> dès cet évènement, surtout que Koudou Paul a toujours proclamé son innocence, le complot même étant qualifié à posteriori de faux par Houphouët qui a réhabilité par des nominations certains de ceux qui avaient subi ses foudres en prison. « L'antagonisme des représentations du salut politique »<sup>1440</sup> s'articulent autour de la conception de « la continuité et de la reconsolidation »<sup>1441</sup> pour le P.D.C.I., parti au pouvoir, et « le salut par la rupture et la refondation »<sup>1442</sup> de la Côte d'Ivoire, philosophie et programme portés par Gbagbo.<sup>1443</sup>

Le Gbagboïsme ou rénovation était une alternative<sup>1444</sup> séduisante à l'époque à l'Houphouëtisme crépusculaire. En ce moment d'effervescence sociopolitique, les syndicats et la musique ont aussi joué leurs partitions.

### ***Paragraphe 2 : Les syndicats d'enseignants et d'étudiants et la musique zouglou***

Sur le champ social, le front syndical enseignant (A) dispute la vedette avec les cadets étudiants qui émergent bruyants, subversifs et courageux au sein de la fédération étudiante et scolaire (B). La musique zouglou, par ailleurs née dans les campus universitaires, eut un impact national sur le champ social des revendications. Elle est une musique de la critique socio-politique en ce qu'elle relaie les difficultés des étudiants mais se fait également porte-voix des couches sociales frappées par la misère. Elle est aussi une thérapie au mal social (C).

#### **A. Le front enseignant (SYNARES)<sup>1445</sup>**

<sup>1439</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op. cit., p.378

<sup>1440</sup> Harris Memel-Fotê, « De la stabilité au changement. Les représentations de la crise politique et la réalité des changements » in Contamin Bernard, Fote Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, op.cit., p.614

<sup>1441</sup> Idem., p.614

<sup>1442</sup> Idem., p.616

<sup>1443</sup> Le FPI (Front populaire ivoirien) parti de Gbagbo connut un succès réel auprès des couches pauvres de la société ivoirienne et surtout auprès des étudiants. À ses débuts, le parti était loin d'être clivé et considéré comme c'est aujourd'hui le cas par certains comme étant celui des bétés, l'ethnie de Gbagbo en raison de la forte présence bété parmi ses cadres dirigeants, fait qui aujourd'hui caractérise, par ailleurs tous les grands partis ivoiriens, comme nous l'analyserons plus tard. Gbagbo apparaît dans les années 1990 comme l'opposant principal à Houphouët et à son parti le PDCI. Il incarne le renouveau et l'alternative. Son charisme tient au fait qu'en dépit de l'opportunité de l'accélération de l'Histoire par la chute du mur de Berlin, il était connu pour sa longue lutte clandestine et son séjour dans les prisons d'Houphouët.

<sup>1444</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op. cit., pp.390-391

<sup>1445</sup> Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur

Des revendications corporatistes (1) au glissement vers le champ politique (2), le syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur a été de l'agitation sociopolitique de la fin de l'houphouëtisme, notamment en février 1992.<sup>1446</sup>

### *1-Le SYNARES et les revendications corporatistes*

Le Syndicat national de la recherche et de l'enseignement supérieur est créé pour défendre les droits des enseignants et travailleurs du secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche. Sa vocation est donc syndicale et ses objectifs essentiellement corporatistes. Le syndicat se fit une réputation coriace en faveur du triple contexte sociopolitique de la crise, du vent de contestation pour la démocratie en Afrique, dont en Côte d'Ivoire, de la fin du long règne d'Houphouët. Ces trois facteurs ont largement contribué à donner une certaine forme de vitalité revendicative aux enseignants du supérieur. Il faut aussi ajouter la spécificité des enseignants du supérieur qui sont tous de grands diplômés, la majorité formée dans les universités occidentales.<sup>1447</sup> Il faut noter la forte présence revendicative, tonitruante et activiste du puissant syndicat étudiant, la FESCI que nous verrons au point suivant, le SYNABEFACI ( Syndicat national des travailleurs des banques, établissements financiers, assurances et cabinets de courtage en assurance de Côte d'Ivoire) mais aussi le SYNACASS-CI (Syndicat national des cadres supérieurs de la santé).<sup>1448</sup> Il faut aussi rappeler le rôle de l'UGTCI (Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire) mais aussi l'UPACI (Union patronale de Côte d'Ivoire)<sup>1449</sup>. Malgré la pluralité syndicale, nul autre n'eut les rôles majeurs et la notoriété populaire du SYNARES et de la FESCI. D'après l'auteur de la monumentale biographie d'Houphouët, le syndicat « et son bouillant secrétaire général, Marcel Etté, étaient les protagonistes les plus en vue, les grandes vedettes »<sup>1450</sup> de la dénonciation de la situation déplorable des travailleurs, de la corruption des barons du régime et des dérives du parti unique.

<sup>1446</sup> Tessy D. Bakary, « Transition politique et succession en Côte d'Ivoire », in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Momar-Coumba Diop, Mamadou Diouf (sous la dir.) op.cit., p.118

<sup>1447</sup> La double expérience universitaire ivoirienne et occidentale en font des gens « éclairés », avisés et très au courant du fonctionnement de l'État, de la situation réelle du pays. Une sorte d'élite privilégiée tant sur le plan des idées, des revendications que du niveau de vie relativement acceptable en comparaison avec la situation d'autres fonctionnaires moins dotés. Le SYNARES ne fut pas le seul syndicat à défendre ses intérêts corporatistes en ces années troubles se confondant aux revendications pour l'ouverture politique et démocratique.

<sup>1448</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit., p.411

<sup>1449</sup> Idem., p.399

<sup>1450</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit., p.411

## 2-Le SYNARES et le glissement du syndicalisme à la revendication politique

La frontière n'est jamais nette entre syndicalisme et politique bien que la vocation syndicale initiale soit la défense de droits catégoriels.

L'État étant l'organisation politique de la nation dans le cadre de l'État-nation ivoirien, il doit être son serviteur et doit s'atteler à préserver l'intérêt général.<sup>1451</sup>

Le SYNARES, suite à des tracts aux auteurs anonymes, évoque l'existence de nombreux milliardaires en Côte d'Ivoire même si le syndicat se garde de citer des noms.<sup>1452</sup> De même qu'il dénonce les répressions violentes contre les étudiants.

Plus récemment, le SYNARES a pris position dans la lutte politique opposant Gbagbo à Ouattara suite à la confusion inhérente aux résultats des élections présidentielles de 2010. Par un communiqué signé de son premier secrétaire général adjoint, Yapo Yapi André, il reconnaît Gbagbo comme Président : « suite aux recours introduits par le candidat Laurent Gbagbo et à l'incapacité de la Commission électorale indépendante (CEI) de donner les résultats provisoires dans les trois jours constitutionnels à elle impartis, le Conseil constitutionnel a dit le droit, a déclaré Laurent Gbagbo vainqueur et l'a investi dans ses fonctions de président de la République de Côte d'Ivoire le samedi 4 décembre 2010. »<sup>1453</sup> Dans son communiqué, le syndicat utilise la rhétorique nationaliste dont nous faisons état, invitant la nation et l'intérêt général dans sa stratégie communicationnelle comme point de ralliement : « Le SYNARES demande au peuple ivoirien de se lever au-dessus des querelles partisans pour ne voir que l'intérêt supérieur de la Nation, et de refuser d'apporter sa caution aux fauteurs de troubles, à ceux qui n'ont d'autres rêves que de transformer la Côte d'Ivoire en un État -esclave. »<sup>1454</sup> Il faut souligner les divergences au sein des syndicats à vocation

---

<sup>1451</sup> Les syndicats ne demandent donc pas de permission pour dénoncer les dérives du régime. Le glissement vers le champ politique est facile, logique et met souvent en difficulté beaucoup de régimes. Le crépuscule de l'Houphouëtisme n'a pas été épargné par cette tonalité politique.

Un syllogisme résume cette stratégie de glissement du syndical au politique.

- Le SYNARES défend les intérêts de fonctionnaires
- Or l'État incarne le visage politique de la nation
- Donc le SYNARES doit se mêler de tout ce qui concerne la vie et l'avenir de la nation ivoirienne.

La même démarche concerne beaucoup de syndicats surtout la FESCI même si elle n'est pas conceptualisée et théorisée ainsi, les propos, les faits et la nature de revendications, souvent politiques clairement le prouvent assez.

<sup>1452</sup> Idem., p.398

<sup>1453</sup> *Journal le Temps* du 9 Décembre 2010

<sup>1454</sup> *Journal le Temps* du 9 Décembre 2010, déjà cité.

nationale. Le SYNARES représentant l'enseignement supérieur, il est évident que tous les enseignants ne peuvent partager ni la lettre ni l'esprit de ce communiqué.<sup>1455</sup>

Le souci sécuritaire, les limites de l'État de droit, la violence étatique ne suffisent pas, de notre point de vue, à comprendre ce mode opératoire alambiqué. La politique du ventre sous sa forme de « mangerocratie » en Côte d'Ivoire est l'un des mobiles de la vulnérabilité et de la stratégie de la girouette de nombreux syndicats, souvent en collusion avec le pouvoir.

## **B- La FESCI<sup>1456</sup> ou les nouveaux rois de la scène publique**

Le syndicat étudiant est un enfant de l'histoire cyclique (1). Il constituera un précieux laboratoire de fabrication de futurs leaders (2) avant d'entacher sa crédibilité dans la violence, souvent tragique (3).

### *1-Un syndicat, enfant de l'histoire cyclique.*

La FESCI est incontestablement, tout comme la plupart des syndicats d'étudiants, le produit d'une histoire cyclique. Dans le cas ivoirien, la naissance ainsi que l'émergence du syndicat comme force publique représentant les intérêts des étudiants, des scolaires ivoiriens, donc leur porte-revendications sont indissociables du double

---

<sup>1455</sup> On a même constaté clairement une véritable division au sein de beaucoup d'organisations de la société civile ivoirienne, reflet de la crise socio-politico-militaire du pays même si les répressions du régime Gbagbo, en ces moments de vie dure et de sécurité dégradée à Abidjan et dans le pays, être favorable à Ouattara obligeait à montrer profil bas de peur des représailles qui ont accompagné la crise postélectorale.

Les allégeances des organisations syndicales ont même changé de camp dans une logique de pragmatisme et de réalisme aussitôt Ouattara installé au palais présidentiel et Gbagbo en prison. Cela démontre la fragilité des syndicats ivoiriens, de la société civile ivoirienne en termes de ligne de conduite, de clarté, de lisibilité.

<sup>1456</sup> Fédération estudiantine et scolaire de Côte d'Ivoire, FESCI fut créée le 21 avril 1990. Elle a été au cœur des contestations sociales et syndicales des premières années de l'ouverture démocratique. La FESCI représente depuis la principale organisation des étudiants et scolaires du Pays. Elle a été toujours proche de l'opposition surtout de Laurent Gbagbo quand celui-ci était le principal opposant du pays durant les dernières années du règne d'Houphouët-Boigny. A la mort du père de la nation, la FESCI est toujours restée proche de Gbagbo dans son opposition au Pouvoir du Président Bédié. Durant la Présidence Bédié, les deux leaders qui, sans être les premiers dirigeants, vont marquer son histoire se révéleront aux Ivoiriens, en occurrence Guillaume Soro et Charles Blé Goudé qui lui a succédé à la tête de l'organisation. Les deux se croiseront dans un face à face avec la rébellion de 2002, le premier dirigeant celle-ci et Charles Blé Goudé ayant réussi à créer une organisation des jeunes patriotes pour se mettre à la disposition du Pouvoir Gbagbo dans son combat contre les rebelles et la France. L'on connaît les destins ministériels des deux, Guillaume Soro ayant même été premier ministre de Gbagbo et de Ouattara. Il faut toutefois préciser que le cheminement de la FESCI avec l'opposition connaîtra une rupture avec l'avènement de Gbagbo au pouvoir en 2000. Le mouvement restera dans le sillage du nouveau Pouvoir rompant avec sa tradition d'activiste proche de l'opposition politique. Malgré l'avènement de Ouattara au Pouvoir et l'affaiblissement relatif de l'organisation, sous le choc de la chute de Gbagbo, la FESCI demeure encore très présente dans l'espace scolaire et universitaire, forte de son implantation réussie, de ses réseaux. L'éclipse temporaire, tactique d'ailleurs, n'augure pas forcément de sa disparition souvent évoquée.

contexte ivoirien et international favorable aux libertés syndicales, politiques et leurs logiques d'expression plurale parce que libérée de la chape de plomb imposée par la monocratie et la culture du parti unique, du présidentielisme autoritaire, sinon dictatorial. La FESCI, en raison de son essence de militants jeunes difficiles à canaliser, pouvait se permettre toute sorte d'extrémisme verbal. Houphouët ainsi que la rue ivoirienne assistèrent étonnés et ébranlés aux cris de ralliements des élèves et étudiants « Houphouët voleur ! Houphouët corrompu ! Houphouët démissionne ! »<sup>1457</sup> durant les années de braises de la contestation estudiantine.<sup>1458</sup> Ce syndicat actif a fait émerger de futurs leaders.

## 2. Un laboratoire pour fabriquer de futurs politiques

LA FESCI a révélé aux Ivoiriens des leaders étudiants qui comptent encore dans la Côte d'Ivoire post-houphouëtiste, démocratique, multipartiste et plurielle. La violence fait partie de la culture de la FESCI même si les forces de l'ordre l'ont aussi très souvent réprimée avec les descentes policières dans ses bastions.<sup>1459</sup>

Le pouvoir houphouëtiste a souvent utilisé des « loubards »<sup>1460</sup> dans son combat contre le mouvement sans oublier la forte présence des forces de l'ordre pour tenter de circonscrire sa portée discursive et ses mobilisations.<sup>1461</sup> De Alexis Koné, premier secrétaire général du mouvement<sup>1462</sup> en passant par Martial Ahipeaud, Eugène Djué, Guillaume Soro, Charles Blé Goudé, Karamoko Yayoro, la FESCI a été un laboratoire qui a préparé de futures figures politiques qui, rompues aux luttes, aux revendications, aux réseaux, aux mobilisations et surtout aux affronts syndicaux avec l'État, ont franchi le Rubicon pour investir le champ politique. Il y a également

---

<sup>1457</sup> Frédéric Grah Mel, *Félix Houphouët-Boigny, La fin et la suite*, op.cit., p.400

<sup>1458</sup> Ce fut d'ailleurs le même cas au Mali avec le puissant syndicat étudiant, AEEM (association des élèves et étudiants du Mali) qui, à côté de l'UNTM (Union nationale des travailleurs du Mali) ont été les fers de lance de la contestation du régime de Moussa Traoré et les principaux artisans de sa chute. Le vent de la démocratisation, l'écroulement des monocraties, sinon leur fin par l'offre plurielle de la démocratie multipartiste ont permis d'éclore des syndicats et des partis politiques, souvent alliés dans la nature des revendications même si pour les derniers, la conquête du pouvoir était le premier objectif contrairement aux premiers dont l'objectif essentiel est l'amélioration des conditions de travail et de vie de leurs adhérents, leurs sympathisants voire tous ceux pour lesquels ils prétendent œuvrer.

<sup>1459</sup> Françoise Kaudjhis-Offoumou, *Procès de la démocratie en Côte d'Ivoire*, l'Harmattan, 1997, p.15

<sup>1460</sup> Idem., p.15

<sup>1461</sup> Idem., p.15

<sup>1462</sup> Innocent Edouard Kati-Coulibaly, *L'avènement d'un syndicat en période de transition démocratique : cas de la fédération estudiantine et scolaire de la Côte d'Ivoire (FESCI)*, Mémoire de DEA, Etudes africaines, Option science politique, 2000-2001, p.48

Damana Pickas<sup>1463</sup>, ancien de la FESCI quand Soro dirigeait la fédération estudiantine, représentant<sup>1464</sup> du ministère de l'intérieur au sein de la Commission électorale indépendante, CEI. C'est justement lui qui a déchiré les feuilles contenant des résultats partiels du second tour du présidentiel de 2010 devant les caméras des télévisions.<sup>1465</sup> Les images de cet ancien de la FESCI et de la jeunesse FPI, proche de Gbagbo, ont fait le tour des médias du monde. Comme Charles Blé Goudé, il appellera à la résistance patriotique<sup>1466</sup> contre la France et le camp Ouattara durant la crise postélectorale prolongée jusqu'en 2011.

La génération FESCI, plus que jamais, a réussi son intrusion dans le champ politique ivoirien.<sup>1467</sup> La FESCI aura « été un puissant laboratoire de formation politique. Ceux qui en sortent ont des idées et convictions très fortes et marquées de leurs mentors politiques. »<sup>1468</sup> Pour ne citer que les deux figures majeures connues. Guillaume Soro, devenu chef de la rébellion ivoirienne, Ministre puis Premier Ministre et actuellement président de l'Assemblée nationale tout en lorgnant le fauteuil présidentiel dans les années à venir. Charles Blé Goudé, qui, dans un face à face avec Soro à qui il a succédé à la tête de la FESCI, rentrera de l'Angleterre, au moment du déclenchement de la rébellion, pour créer l'organisation des jeunes patriotes mise à la disposition du Président Gbagbo au pouvoir contesté. Le leader de la galaxie patriotique devient, plusieurs années plus tard, Ministre de la jeunesse dans le dernier gouvernement contesté de Gbagbo, formé en pleine crise postélectorale de 2010-2011 avant d'être transféré à la Cour pénale internationale, CPI, en 2014. La FESCI aura produit deux figures politiques bien présentes sur l'échiquier politique ivoirien, bouillantes au cœur du champ politique au sens de Bourdieu.

---

<sup>1463</sup> Sylla A., « Damana Pickas sort de sa réserve et crache ses vérités », *le journal Soir Infos*, numéro du 12 septembre 2011

<sup>1464</sup> Idem

<sup>1465</sup> Idem

<sup>1466</sup> Idem

<sup>1467</sup> Les revendications de la FESCI pour l'amélioration de la situation des étudiants étaient pourtant légitimes au regard des nombreux problèmes rencontrés par les étudiants, l'université, les enseignants sans oublier le chômage qui attendait la majorité des étudiants à la sortie de l'université. Son succès reposait donc en partie sur un corps de revendications partagées par la majorité des étudiants. Une réalité sociale nourrissait le syndicat en ces moments de crise économique, crise sociale dont celle du café et du cacao était au cœur des difficultés de l'État ivoirien.

La fabrique du chef, l'émergence du leader se font dans des contextes, des circonstances qui, sous le double effet de la lutte méritante et de l'aubaine des circonstances, la part de chance des destins, font que certains finissent par s'imposer aux autres qui reconnaissent leur autorité, leur ascendant. Il n'y a pas de chef véritable sans une part de mérite, une part d'ascendant.

<sup>1468</sup> Bernard Doza, Interview dans *l'Intelligent d'Abidjan*, numéro du Lundi 9 mai 2011

Le champ faisant l'objet d'enjeu de verrouillage et de luttes pour son ouverture, l'assaut pour l'investir, l'un des enjeux de la crise globale ivoirienne est aussi l'ardent combat des jeunes pour ouvrir davantage le champ politique, l'y investir et être aussi de la sphère étatique, y jouer un rôle dans l'exercice du pouvoir politique et d'État, bref, peser significativement sur la marche du pays.

### *3. Violences en milieu universitaire ou la saison des machettes*

Dans son architecture et son déploiement de la violence, la FESCI a son arsenal de guerre (lance-pierre, cailloux, machettes).<sup>1469</sup> L'organisation revendique même ses « techniciens en armement ».<sup>1470</sup>

Elle est connue pour avoir révélé aux Ivoiriens une forme de violence brute, crue dans l'espace scolaire. Celle du « machettage », consistant à sévir contre l'adversaire syndical à coups de machettes. Cette pratique pour laquelle Charles Blé Goudé est très souvent cité avec ses partisans a contribué à faire de la violence l'un des moyens d'en imposer aux autres. L'émergence à la tête du syndicat étudiant est rarement le résultat d'une lutte d'argumentaires, de programmes opposés dans un jeu civilisé et apaisé mais de rapports de force avec leur part de stratégies propres à tout combat de groupe mais aussi de violences et de méthode dissuasives et répressives de l'adversaire.

Il y a une symétrie entre la violence intra-FESCI et celle de l'État wébérien contre elle non en termes de volume et de degré mais de méthode, la force brute l'emportant sur celle des arguments. Le procès de la démocratie en Côte d'Ivoire<sup>1471</sup> ne peut faire l'économie de la forte répression étatique contre l'opposition politique et les syndicats. Des cas de viols, de pratiques dégradantes et humiliantes et de nombreux blessés parmi les étudiants eurent lieu « dans la nuit du vendredi 17 au 18 mai 1991 »<sup>1472</sup> avec la descente musclée des « para-commandos » mais aussi l'armée, la Gendarmerie et la Police.<sup>1473</sup> Ces brutalités étatiques furent dénoncées par le syndicat des enseignants, l'opposition politique, une partie des journaux et la Ligue ivoirienne

---

<sup>1469</sup> Innocent Edouard Kati-Coulibaly, *L'avènement d'un syndicat en période de transition démocratique : cas de la fédération estudiantine et scolaire de la Côte d'Ivoire (FESCI)*, Mémoire de DEA, Études africaines, Option science politique, op.cit., p.63

<sup>1470</sup> Idem., 63

<sup>1471</sup> Françoise Kaudjhis-Offfoumou, *Procès de la démocratie en Côte d'Ivoire*, l'Harmattan, 1997

<sup>1472</sup> Idem., p.16

<sup>1473</sup> Françoise Kaudjhis-Offfoumou, *Procès de la démocratie en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.16

des droits de l'Homme « présidée par le professeur Degni Segui ». <sup>1474</sup> Même les parents d'élèves ainsi que des associations de femmes dénoncèrent cette asymétrie de la violence étatique disproportionnée. <sup>1475</sup> Les auteurs de cette opération violente contre les étudiants ne furent pas punis. <sup>1476</sup> L'impunité fait aussi partie de ce procès de la démocratie ivoirienne.

Ayant clairement soutenu Laurent Gbagbo au cours de la campagne présidentielle de 2010 et durant la crise postélectorale qui a suivi en raison du long compagnonnage <sup>1477</sup>, la FESCI a opté pour une stratégie de profil bas quand Ouattara l'a emporté tant dans les urnes qu'avec les armes sur Gbagbo. <sup>1478</sup>

L'arrivée de Gbagbo au pouvoir en 2000 avait inféodé le syndicat au pouvoir. Le nouveau président avait rencontré le bureau de la FESCI et avait remercié l'organisation pour son soutien <sup>1479</sup> non sans demander une trêve sociale. <sup>1480</sup>

### **C. Le zouglou comme thérapie et musique revendicative**

Le zouglou a marqué le moment de la renaissance démocratique ivoirien dans ce qu'il a révélé de bouillonnements politique, social et surtout syndical dans les années 1990. La génération zouglou avec Didier Bilé <sup>1481</sup> comme tête de pont s'est révélée à la fois

<sup>1474</sup> Idem., p.16

<sup>1475</sup> Idem., p.16

<sup>1476</sup> Les congrès de la FESCI pour le renouvellement de l'équipe dirigeante sont devenues des messes de violences multiformes avec leurs lots de gros bras, de gardes de corps, de machettes, de gourdins et souvent de pugilats, décrédibilisant davantage le syndicat qui a sérieusement entamé son capital sympathie malgré sa force d'implantation, de subversion, de mobilisation et d'agitation qu'il ne faut guère minimiser. La FESCI a souvent été très proche de l'opposition ivoirienne notamment Laurent Gbagbo qui a su en faire un redoutable relais juvénile. Une fois au pouvoir, il réussira à en faire un noyau social de mobilisation, moment où la confrontation entre le syndicat et l'État a connu une réelle éclipse.

<sup>1477</sup> Françoise Kaudjhis-Offoumou, *Procès de la démocratie en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.16

<sup>1478</sup> Les avis restent partagés sur l'idée de dissoudre le syndicat ou de le laisser se reformer mais il demeure à ce jour le plus puissant syndicat dans le milieu scolaire et universitaire et l'un des plus puissants d'Afrique. Il n'y a pas d'histoire humaine sans figures révélées à elles-mêmes et aux autres hommes. La multitude humaine n'est pas seulement organisée. Elle est traversée par des luttes âpres, des collisions et des collusions souvent, au gré des antagonismes ou des convergences d'intérêts. Dans cette dialectique des rencontres, des joutes grégaires, où l'intérêt individuel se mêle à l'intérêt général, émergent des figures, des personnalités. Même dans le cadre de la FESCI, réputée pour ses « machettages » opérations de dissuasion et de répression de l'adversaire (l'étudiant) à coups de machettes et de violences, il existe chez ceux qui ont su et pu émerger comme les chefs, une part d'autorité indiscutable. Le moment FESCI est à la fois celui de la vitalité syndicale, politique et de l'expression d'un malaise de la nation dont les franges sociales, corporatistes, politiques portent des revendications qui en disent beaucoup sur la crise structurelle et multiforme de la Côte d'Ivoire.

<sup>1479</sup> Innocent Édouard Kati-Coulibaly, *L'avènement d'un syndicat en période de transition démocratique : cas de la fédération estudiantine et scolaire de la Côte d'Ivoire (FESCI)*, Mémoire de DEA, Études africaines, Option science politique, Mémoire cité, p.89

<sup>1480</sup> Idem., p.89

<sup>1481</sup> Abdramane Kamaté, Côte d'Ivoire : *Une guerre des rythmes. Musique populaire et pouvoir de 2000 à 2006*, Mémoire de Master 2 de Science politique-Études africaines, Université Paris 1 Sorbonne, p.25

imaginative et revendicative. Les frustrations de la jeunesse expliquent en grande partie la naissance de ce nouveau rythme musical.<sup>1482</sup> La musique zouglo est née dans le bouillon de la contestation sociale et politique des années 1990. Certaines vedettes de cette musique populaire furent d'ailleurs des étudiants comme « les parents du campus » et leur chanson « étudiant ».

Ce groupe constitué d'étudiants fut emblématique de la popularisation du zouglo « Il faut entrer dans son milieu pour connaître la misère et la galère de l'étudiant, chante-t-il. Oh bon Dieu, qu'avons-nous fait pour subir un tel sort ? Et c'est cette manière d'implorer le seigneur qui a engendré le zouglo, danse philosophique qui permet à l'étudiant de se recueillir et d'oublier un peu ses problèmes. Dansons donc le zouglo ! »<sup>1483</sup> Le zouglo fut une forme d'expression musicale du malaise étudiant et social. Ses textes reflétaient clairement la crise économique, le chômage, la cherté de la vie, le mal-être des étudiants, des jeunes et de la société ivoirienne mais aussi le génie de la débrouillardise dans un contexte social de raréfaction des ressources. Il dénonçait aussi, de manière vigoureuse ou ironique, la corruption de l'État et la gabegie. De tonalité syndicale, politique, il ne fut pas moins une sorte de thérapie et de moyen cathartique. La vague activiste des années 1990 porte l'utopie d'un changement profond et le besoin d'alternance sied mieux à la nouvelle société de la démocratie pluraliste.<sup>1484</sup> On sait les vertus pacificatrices des mœurs<sup>1485</sup> que porte l'alternance quand elle ne signifie pas forcément ni changement de régime ni révolution brutale.<sup>1486</sup>

En Côte d'Ivoire, la fin de la monocratie a consacré la concurrence dans un cadre d'offre politique diversifiée et les prophètes de l'alternance ont compris, chantres de l'alternative, que la conquête de la sphère d'État par des moyens pacifiques devient difficile sinon impossible que l'avènement de la démocratie n'a pas cassé la structure du fonctionnement de l'État et les tripatouillages dont sait vite rendu expert le

---

<sup>1482</sup> R.G. Blé, « Zouglo et réalités sociales des jeunes en Côte d'Ivoire », *Afrique et développement*, Vol.XXXI, N°1, 2006, Codesria, p.174

<sup>1483</sup> Extrait de la chanson « Étudiant » du groupe zouglo « les Parents du campus ». Chanson qui fut la plus célèbre dans les campus durant toute la période qu'a duré le phénomène musical zouglo. Elle a eu un succès retentissant à la télé ivoirienne, dans la société jusque dans la sous-région ouest africaine. Les parents du campus relayaient en forme musicale les problèmes de bourses, de dortoirs, de promiscuité, mais aussi le sens de la débrouillardise des étudiants mais aussi la joie de vivre sur les campus universitaires.

<sup>1484</sup> Jean –Louis Quermonne. *L'alternance au pouvoir*, op.cit., p.13

<sup>1485</sup> Idem., p.15

<sup>1486</sup> Idem., p.13

pouvoir. La fragilisation du contrat social s'est faite dans des contextes portant des enjeux.

## **Section 2 : Contextes, facteurs et faits de fragilisation de l'État- nation**

L'État, tout comme l'État-nation, n'échappent pas à la loi temporelle. Produits de l'Histoire, ils subissent des évolutions. La formation de l'État comme l'a souligné Norbert Elias n'a-t-elle pas été un long processus de monopolisation des ressources financières et militaires avec son corolaire de développement et de spécialisation de l'administration ? Dans la fragilisation des fondements de l'État-nation, des facteurs ont joué un rôle et doivent être ici étudiés (paragraphe 1). De même qu'il convient d'analyser et d'interroger la vision multiethnique d'Houphouët dans sa politique de consensus national, fait de compromis et d'équilibres, il convient d'en souligner surtout les limites car Houphouët avait également une dimension clanique et ethnique qui n'est pas étrangère à l'étiologie de la crise ivoirienne (paragraphe 2).

### ***Paragraphe 1 : Facteurs de fragilisation du lien national***

La régulation asymétrique et autoritaire de la concurrence politique a fragilisé le consensus national (A), facteur dont les conséquences se verront exacerbées par la faillite du développement qui a davantage creusé les inégalités et révélé les asymétries au sein de la société diverse et plurale (B). La déstabilisation de la structure<sup>1487</sup> de l'État-nation entre spécificités locales et enjeux extérieurs n'explique-t-elle pas la profondeur de la crise ? (C)

#### **A.La crise de l'État-nation ivoirien comme limites de la régulation éthique de la concurrence**

Si tout notre travail tend à analyser pour mieux comprendre la crise ivoirienne, nous l'avons, dans notre problématique, postulée comme crise structurelle de l'État-nation. Et dans cette qualification, nous pensons que la Côte d'Ivoire, dans sa trajectoire longue comme double modèle de développement et d'État-nation, a produit de manière dialectique des causes suffisantes ayant rendu possible la maturation progressive du mal-être collectif sous ses formes diverses jusqu'à l'inflation militaire.

---

<sup>1487</sup> Comme expliqué dans l'introduction, le mot structure révèle la profondeur de la crise en tant qu'atteinte corrosive aux piliers de l'État-nation.

Le long règne d'Houphouët, en raison de son autorité quoique contestée vers les dernières années, a contribué à masquer les problèmes, mêmes structurels. « Le vent de divorce entre Ivoiriens et étrangers »<sup>1488</sup> soufflait déjà avec la carte de séjour, la xénophobie s'aggravant avec les limites de la gestion néo patrimoniale de l'État et de sa manne.

Étudiant le processus de développement de l'État au Nigéria, Ibrahim Jibrin compare ce pays à la Côte d'Ivoire et au Cameroun. Qualifiant les trois modèles d'États néo-patrimoniaux,<sup>1489</sup> il s'interroge néanmoins sur le fait que la Côte d'Ivoire et le Cameroun sont restés stables contrairement à l'agitation nigériane. Certes, cette comparaison date d'avant l'implosion en Côte d'Ivoire mais Jibrin Ibrahim explique la relative stabilité dans ces deux pays par le rôle des pères fondateurs, sage patriarche de la nation. Faut-il lire cet état de fait dans une perspective hobbesienne, « dès lors que le pouvoir amène directement aux richesses, la lutte pour le pouvoir s'apparente à ce que Thomas Hobbes a appelé l'état de nature, la guerre de tous contre tous. »<sup>1490</sup> Il ajoutait que contrairement à la Côte d'Ivoire et au Cameroun, le Nigéria « n'a jamais connu d'Houphouët-Boigny ou d'Ahidjo. C'est la contestation qui amène au pouvoir, bien plus que l'obéissance »<sup>1491</sup>, souligne-t-il pour le Nigéria alors que selon lui, « le Président ivoirien a pu garder cette hiérarchie sous son contrôle jusqu'en 1989 grâce à un principe simple et efficace, à savoir que l'obéissance est la condition de l'accès au pouvoir. »<sup>1492</sup>

Crise parce que remise en cause de l'existant de manière brutale avec la violence de la crise économique ou crise du développement dont la quasi faillite a nécessité de revoir la grammaire des politiques publiques, les mécanismes de production, d'allocation et de distribution des ressources. La crise de l'État-nation est également une crise sociale avec ses enjeux fonciers, migratoires, avec la montée du chômage de masse, remettant en cause le confort de ce qui fut jadis appelé le miracle ivoirien. « La prophylaxie politique » d'Houphouët « comme l'ensemble des méthodes de protection, de consolidation et de fortification des positions de pouvoir par la prévention ou la régulation des mouvements de contestation » a fini par montrer ses

<sup>1488</sup> Nasser Serhan, « La Côte d'Ivoire et ses étrangers. Un vent de divorce soufflerait-il entre eux ? » in *Le Pape Marc, Vidal Claudine (sous la dir.), Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Éditions Karthala, 2002, p.173

<sup>1489</sup> Jibrin Ibrahim, in *États d'Afrique Noire*, op.cit., p.162

<sup>1490</sup> Idem., p.162

<sup>1491</sup> Idem., p.162

<sup>1492</sup> Idem., p.162

limites.<sup>1493</sup> L'État néo-patrimonial ivoirien dans lequel « ce n'est pas seulement une absence de distinction entre le domaine privé et le domaine public que l'on constate, mais aussi un conflit entre des normes privées et des normes publiques partiellement intériorisées »<sup>1494</sup> s'est essoufflé tant dans la production que dans la confiscation de la manne par la minorité dirigeante.

## **B.La faillite du développement comme facteur de fragilisation du lien national**

Le développement est essentiellement social, sociologique avant d'être économique dans le cadre du renforcement du lien état-national. Il préempte la stabilité et conditionne l'équilibre national.

Dans cette logique, malgré le miracle ivoirien contesté par Samir Amin remettant le succès ivoirien à sa juste place de vision humaine efficace avec ses limites, devait s'essouffler par les disfonctionnements liés à la structure même du modèle. Denis Bra Kanon, ministre de l'agriculture de la Côte d'Ivoire, dans son livre préfacé par le Président Houphouët, rappelle la célèbre citation de Rostow : « Ne comptez pas sur les produits de base pour votre développement. »<sup>1495</sup> Le ministre en charge de l'agriculture ivoirienne à l'époque reconnaissait les deux grands domaines concernant les limites du développement des pays du tiers- mondes : leur dépendance économique vis-à-vis des pays industrialisés par l'intermédiaire des marchés mondiaux ; dépendance induisant « une inégalité de positions sur les marchés où s'échangent les produits de bases »<sup>1496</sup> tels le café ou le cacao et Denis Bra Kanon ajoutait « la tendance à une rémunération insuffisante des pays en voie du développement. »<sup>1497</sup> Comme nous le constatons, la première problématique concerne la faiblesse du pouvoir de négociation des pays producteurs de matières premières dans leur accès au marché, la seconde sous-tend le problème global de la détérioration des termes de l'échange, le marché dictant ses prix et ceux-ci oscillant selon les humeurs du marché. L'intégration de ces deux problématiques majeures pour le modèle ivoirien ne ramène-t-elle pas à la faiblesse des capacités industrielles du pays, une faille structurelle du modèle de ce « pays en voie de développement

<sup>1493</sup> Tessa D.Bakary, Côte d'Ivoire, « l'étatisation de l'État », in *États d'Afrique noire*, op.cit., p.66

<sup>1494</sup> Jean-François Médard, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », in *États d'Afrique noire*, idem., p.334

<sup>1495</sup> Denis Bra Kanon citant Rostow dans son livre *Développement ou appauvrissement*, préface de S.E.M. Félix Houphouët-Boigny. Président de la République de Côte d'Ivoire, op.cit., p.13

<sup>1496</sup> Idem., p.13

<sup>1497</sup> Idem., p.14

ouvert sur l'extérieur » ?<sup>1498</sup> Le développement n'est-il pas, avec la justice sociale, des ferments significatifs de la nation ?<sup>1499</sup>

Le pays, devant accorder une importance aux cultures vivrières dont la progression de la culture de céréales en pays sénoufo au Nord entre 1950 et 1965 constitue, à ses yeux, le « vrai et le seul miracle ivoirien »<sup>1500</sup>. L'indépendance alimentaire ayant en partie souffert de la primauté des produits d'exportation.

Deuxième limite du progrès économique, la faiblesse du tissu industriel dont les premières industries légères ont commencé après l'éclatement de l'A.O.F., faiblesse qui limite les capacités transformatrices du pays ainsi que sa capacité à résorber le chômage.

Enfin, la troisième faiblesse du modèle se trouve dans les modes de financement de la croissance de l'économie du pays qui « hypothèquent sérieusement l'avenir dans la mesure où précise Amin, la rémunération – à des taux très élevés- du capital étranger, dont la domination s'exerce d'une manière absolue sur toute l'économie du pays, traduit la dépendance extérieure de cette croissance. »<sup>1501</sup> Même s'il a souligné le côté positif du capital étranger dans la première phase du développement accéléré du pays, le rapatriement des bénéfices énormes, souvent non réinvestis ainsi que la durabilité de la dépendance du pays de l'extérieur et l'absence de compétitivité des nationaux dans le secteur privé compromettaient le modèle. Sa prévision s'est avérée, la crise économique ainsi que celle de la dette ayant montré plus tard les limites du développement ivoirien.

---

<sup>1498</sup> Denis Bra Kanon citant Rostow dans son livre *Développement ou appauvrissement*, préface de S.E.M. Félix Houphouët-Boigny. Président de la République de Côte d'Ivoire, op.cit., p.14

<sup>1499</sup> Il est donc logique de mettre la crise politico-militaire de la Côte d'Ivoire en perspective avec la déstabilisation progressive de l'économie, les difficultés des financements publics, l'incapacité de l'État à faire face à ses devoirs publics d'investissements surtout sociaux. C'est à ce titre que le niveau de développement de la Côte a tantôt joué un rôle stabilisateur tantôt fait effriter le tissu social, affaibli la cohésion sociale. Le développement comme ciment de la nation n'est ni un mythe ni une idéologie. Il postule le partage du succès de l'État-nation comme résultat d'une vision, d'efforts collectifs et de génie individuel dans la mystique du vivre ensemble.

Amin avait déjà souligné les trios failles du modèle économique ivoirien. Failles qui sont restées structurelles jusqu'à la mort d'Houphouët et la structure de l'économie ivoirienne n'a pas significativement changé.

Tout d'abord, il mettait en garde contre les conséquences de l'exploitation extensive du bois même si cette politique a hissé la Côte d'Ivoire parmi les grands producteurs africains du bois.

<sup>1500</sup> Samir Amin, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, op.cit., pp.268-269

<sup>1501</sup> Ibid., p. 269

La faillite du développement constitue l'un des facteurs de la crise de l'État-nation ivoirien.<sup>1502</sup> Le patrimonialisme, notion wébérienne conçue comme « sous-type idéal de la domination traditionnelle »<sup>1503</sup> ne suffit pas, à lui seul, pour saisir toute la réalité ivoirienne mais la dimension néo-patrimoniale de l'État ivoirien constitue l'un des enjeux de la crise. L'État ne sert-il pas les intérêts privés jusqu'à l'accaparement de sa manne par une minorité oligarchique avec un chômage de masse dans un contexte de faiblesse du secteur privé ? Or, la mort du patriarche traditionnel qu'était Houphouët avec son charisme rendant possible la domination traditionnelle telle que définie par Weber comme forme de domination avec les deux autres : légale-rationnelle et charismatique,<sup>1504</sup> ajoutée au rétrécissement de la manne étatique, constituent autant de facteurs belligènes.

L'autochtonie comme revendication souvent xénophobe est d'une certaine manière la conséquence d'une crise du développement, d'une réalité de raréfaction des ressources, d'une asymétrie dans leur production, leur distribution et leur répartition. Les limites développementalistes recourent souvent avec celles distributives. C'est la structure de l'État-nation qui s'en trouva progressivement déstabilisée.

### **C. Déstabilisation de la structure de l'État-nation comme double réalité ivoirienne et mondiale**

L'approche comparative permet de nuancer certaines réalités apparemment nationales. Elle ouvre les horizons et permet de saisir les enjeux transnationaux et les effets d'interpénétration. Et en dépit de la crise du comparatisme classique dont parlent Bertrand Badie et Guy Hermet<sup>1505</sup>, la méthode comparative reste porteuse, selon nous, d'une triple valeur épistémologique, heuristique et théorique à même de mieux dépouiller le réel dans ce que sa théorisation dit et tait en termes de poncifs, de caricatures, de généralisations infondées et de facilités réductionnistes. Crise du comparatisme comme crise de l'universalisme quand « l'analyse comparative classique et, plus encore, son avatar développementaliste, reposent, écrivent les deux

---

<sup>1502</sup> Elle a eu comme conséquences entre autres, la paupérisation, la xénophobie et la remise en cause de la tradition d'accueil et d'hospitalité jusqu'à rejeter une partie des nationaux ivoiriens du Nord, immigrés en masse au Sud durant les deux décennies de progrès économique. Les tensions qui ont précédé l'avènement du concept de l'ivoirité ont concerné à la fois les milieux urbains et ruraux.

<sup>1503</sup> Jean-François Médard, « L'État néo-patrimonial en Afrique noire », in *États d'Afrique noire*, op.cit., p.325

<sup>1504</sup> Idem., p.325

<sup>1505</sup> Bertrand Badie, Guy Hermet, *La politique comparée*, op.cit., p.10

professeurs, sur un double postulat : l'universalité des concepts et l'universalité des pratiques. »<sup>1506</sup> Si, comme le précisent Badie et Hermet, cette acception du comparatisme prétendait qu'il ne saurait y avoir de science politique sans la communauté et le partage d' « un jeu de concepts applicables à l'ensemble des situations politiques »<sup>1507</sup> dans la mesure où la culture n'intervient pas significativement dans l'élaboration des catégories, l'universalisme courait le risque de minorer les différences culturelles au nom de « la transculturalité des concepts et des pratiques politiques. »<sup>1508</sup>

La crise du comparatisme est aussi analysée comme une crise de l'explication dans la mesure où « la crise de l'universalisme qui affecte la méthode comparative débouche inévitablement sur une crise de ses capacités explicatives. »<sup>1509</sup> « Si l'explication politique ne peut plus postuler, en effet, l'existence d'un facteur universellement déterminant qui transcenderait ainsi les cultures et les histoires »<sup>1510</sup>, c'est parce que les idées de déterminisme économique et celui des infrastructures ne peuvent être tenues pour universelles. Karl Polanyi et Louis Dumont, soulignent Badie et Hermet, n'ont-ils pas montré comment l'autonomisation et la rationalisation de l'économie ont été rendues possibles dans un contexte particulier en Occident alors que dans les autres cultures et expériences ailleurs dans le monde, l'économie est résolument « encastré » dans l'ordre social.<sup>1511</sup>

Un autre théoricien insiste sur la pluralité culturelle et civilisationnelle. Dans son livre « le choc des civilisations », dans le sillage du paradigme de la différence et du particularisme culturel, Samuel Huntington rappelle que « le sang, la langue, la religion, la manière de vivre : voilà ce que les grecs avaient de commun et ce qui les distinguaient des Perses et des autres non-Grecs »<sup>1512</sup> On perçoit dans ces propos de l'éminent théoricien de la différence entre les civilisations, non pas forcément un pessimisme belliqueux mais un constat nourri de réalisme, sans idéalisme ni utopie uniformisante. N'ajoute-t-il pas d'ailleurs que l'universalisme occidental est dangereux dans la mesure où il pourrait le mener à une guerre contre les États phares de civilisations différentes tels ceux de l'Asie ou du monde musulman attachés à

---

<sup>1506</sup> Bertrand Badie, Guy Hermet, *La politique comparée*, op.cit., p.12

<sup>1507</sup> Idem., p.13

<sup>1508</sup> Idem., p.13

<sup>1509</sup> Idem., p.16

<sup>1510</sup> Idem., p.16

<sup>1511</sup> Idem., p.17

<sup>1512</sup> Samuel Huntington, *Le choc des civilisations*, Odile Jacob, poches, 2000, p.46

leurs cultures, leurs manières de vivre et le mener à sa propre défaite?<sup>1513</sup> L'effondrement de l'URSS ne doit donc pas conduire l'Occident à l'imposition d'un ordre unique, le sien triomphant au mépris des autres civilisations.<sup>1514</sup> Le théoricien américain ne semble pas professer un belliquisme souhaité mais plutôt une analyse froide, réaliste, peut-être pessimiste, mais non dénuée de l'idée du respect de la différence. Le paradigme explicatif, rappellent Badie et Hermet, manque de neutralité sur le plan culturel et peut également tomber dans le piège de l'exacerbation de la différence culturelle.

Le troisième niveau de la crise du comparatisme classique concerne la crise du rapport à l'histoire. « Le comparatisme classique a enfin été affecté gravement par son incapacité de se définir par rapport à l'histoire et d'intégrer dans son analyse la dimension historique des objets sociaux qu'il se proposait de comparer. L'ignorance de cette dimension, comme l'écrivent Badie et Hermet, rend toute comparaison artificielle et illusoire. »<sup>1515</sup> Ces propos donnent une pertinence tant à notre choix de saisir la crise ivoirienne à travers les fondements de l'État-nation depuis l'indépendance et l'insertion de la trajectoire ivoirienne dans le cadre global de la double rencontre des peuples, celle de la France avec la Côte d'Ivoire et de celle-ci avec ses voisins africains sur fonds de mouvements migratoires et des brassages. Dynamique ayant précédé d'ailleurs l'indépendance, d'où notre méthodologie de ne point isoler la crise politique de son ancrage et sa filiation sociologiques. Cette étude de la crise sur le temps long paraît bien justifiée, « puisqu'en ne tenant compte que des manifestations immédiatement contemporaines, l'analyse risque de laisser de côté tout ce que la profondeur historique révèle d'exceptionnel et de singulier. »<sup>1516</sup>

Dans un livre collectif consacré au modèle ivoirien<sup>1517</sup>, feu Harris Memel-Fotê<sup>1518</sup> analyse la dialectique de la stabilité et du changement. Saisissant le modèle ivoirien

---

<sup>1513</sup> Samuel Huntington, *Le choc des civilisations*, op.cit., pp.468-469

<sup>1514</sup> Idem., p.469

<sup>1515</sup> Bertrand Badie, Guy Hermet, *La politique comparée*, op.cit., p...22

<sup>1516</sup> Idem., p.22

<sup>1517</sup> Bernard Contamin, Harris Memel-Fotê, *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements et recompositions*, Karthala, Osrtom, 1997

<sup>1518</sup> Harris Memel-Fotê fut un éminent professeur d'Anthropologie et de sociologie à l'université d'Abidjan. Né en 1930 en Côte d'Ivoire sous la colonisation, il a été des intellectuels africains qui ont spontanément répondu à l'appel de la Guinée indépendante en 1958 pour suppléer les coopérants et agents coloniaux français contraints de quitter le pays avec la menace du Général de Gaulle contre tout français qui refuserait de quitter la Guinée indépendante de perdre sa nationalité française. C'est durant une escale à l'aéroport d'Abidjan que Harris Memel-Fotê sera empêché de continuer son trajet, contraint par le pouvoir de Félix Houphouët-Boigny de rester servir la Côte d'Ivoire, son pays C'est

dans ses éléments constitutifs, il le définit comme « une structure économique qui aménage des ressources se conjugue avec une structure politique qui organise des voies et moyens en vue de réaliser des finalités. »<sup>1519</sup>

Quant à Edgar Morin, il articule la notion de structure avec celle d'organisation tout en précisant que la seconde est plus complexe, plus riche que la première. Selon lui, l'organisation englobe d'ailleurs la structure. « La notion de structure, écrit-il, très utile et intégrable dans l'idée d'organisation, ne peut résumer en elle cette idée. C'est en général l'ensemble des règles d'assemblage, de liaison, d'interdépendance, de transformations, que l'on conçoit sous le nom de structure, et celle-ci, à la limite, tend à s'identifier à l'invariant formel d'un système. »<sup>1520</sup> Morin précise que l'idée d'organisation et l'idée de système sont liées par celle d'interrelations, trois termes inséparables bien que distinguables.<sup>1521</sup> Ainsi « toute interrelation dotée de quelque stabilité ou régularité prend un caractère organisationnel et produit un système. »<sup>1522</sup>

Ces notions de *structure*, d'*organisation*, d'*interrelation* et de *système*<sup>1523</sup> fort utiles nous permettent de mieux saisir l'État-nation et le modèle de développement ivoiriens en tant qu'organisation et produit rationnels mais aussi en tant que système ayant une certaine stabilité avec des interrelations dont les fragilités et les vulnérabilités, à l'épreuve de facteurs endogènes et exogènes, sont entrées en crise.

En d'autres termes, Edgar Morin résume ainsi sa pensée : « l'idée d'interrelation renvoie aux types et formes de liaison entre éléments ou individus, entre ces éléments/individus et le Tout. L'idée de système renvoie à l'unité complexe du tout interrelationné, à ses caractères et ses propriétés phénoménales. L'idée d'organisation renvoie à l'agencement des parties dans, en, et par un Tout.»<sup>1524</sup> Les notions ainsi élucidées et mises en relation par Morin sont d'une importance capitale pour notre

---

alors qu'il restera en Côte d'Ivoire et formera des générations d'intellectuels ivoiriens. Membre de l'académie universelle des cultures, directeur

d'études à l'école des hautes études en sciences sociales de Paris, fondateur de l'institut d'ethnosociologie d'Abidjan dans les années 1960, Harris Memel Fotê est mort le dimanche 11 mai 2008 en Côte d'Ivoire. Il a reçu de nombreux hommages funèbres dont celui du président Gbagbo qui le considérait comme l'un de ses mentors ainsi que du FPI, le parti de Gbagbo.

<sup>1519</sup> Harris Memel-Fotê in *Bernard Contamin, Harris Memel-Fotê, Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements et Recompositions*, op.cit., p.611

<sup>1520</sup> Edgar Morin in Préface de *La Société. Les plus grands textes d'Auguste Comte et Emile Durkheim à Claude Lévi-Strauss*, Collection Anthologie du savoir, dirigée par Jean Daniel, op.cit., p.12

<sup>1521</sup> Idem., p.12

<sup>1522</sup> Idem., p.12

<sup>1523</sup> Les trois notions sont soulignées par nous.

<sup>1524</sup> Edgar Morin in Préface de *La Société. Les plus grands textes d'Auguste Comte et Émile Durkheim à Claude Lévi-Strauss*, Collection Anthologie du savoir, dirigée par Jean Daniel, op.cit., p.12

travail et donnent encore plus de justification à notre intuition de la pluralité complexe de l'État-nation ivoirien et de sa crise. Dans l'interrelation ivoirienne, l'on trouve, au-delà des relations intérieures propres sur le territoire, des prolongements avec l'environnement géopolitique, les pays voisins et la France. Le système étatique en tant qu'unité complexe intègre toutes ces dimensions interrelationnées quand l'organisation doit aux visions politiques du président Houphouët et de ses successeurs, ses rationalités, ses considérations, son réalisme, son idéalisme et son pragmatisme.

La structure, dans le cas ivoirien, est l'ensemble produit par l'aménagement et l'architecture politique et sociale et qui semble tenir malgré la crise, ce que Morin appelle la part d'invariant du système. Elle est le fondement de l'État-nation ivoirien. Elle est ce qui a garanti la stabilité et la régularité du système durant des décennies avant l'entrée en crise. Qu'elle touche la structure comme c'est le cas et la crise ivoirienne devient structurelle, profonde et grave.

Comment passer sous silence ces mots d'Émile Durkheim à propos de la structure politique ? Pour l'éminent sociologue, « la structure politique d'une société n'est que la manière dont les différents segments qui la composent ont pris l'habitude de vivre les uns avec les autres. »<sup>1525</sup> L'on devine le lien factuel avec la Côte d'Ivoire, l'analyse théorique permettant de mieux éclairer des cas précis nonobstant souvent les différences culturelles. C'est donc tout logiquement que Durkheim approfondit sa pensée en ces termes inhérents à la nature des rapports au sein de la société qui impacte nécessairement sur la structure sociale : « Si les rapports sont traditionnellement étroits, les segments tendent à se confondre ; à se distinguer, dans le cas contraire. »<sup>1526</sup> Est-ce un hasard si la fracture ivoirienne signifie distanciation entre les segments, les ethnies, les régions voire les religions ?

Dans la perspective de notre hypothèse du primat des enjeux politiques dans les pays à faible secteur privé où la manne étatique, sa surface économique, sa bureaucratie administrative et son réseau sécuritaire et diplomatique constituent d'immenses niches néo patrimoniales pour absorber les siens, récompenser ses soutiens, placer ses fidèles, privilégier ses « frères d'ethnie et de région », le professeur Fotê souligne

---

<sup>1525</sup> Émile Durkheim, *in La Société. Les plus grands textes d'Auguste Comte et Émile Durkheim à Claude Lévi-Strauss*, Collection Anthologie du savoir, dirigée par Jean Daniel, op.cit., p.254

<sup>1526</sup> Idem., p.254

l'importance du second aspect, c'est-à-dire le politique. « Encore qu'il y ait quelque arbitraire à dissocier ces deux aspects sans négliger la totalité ni les rapports entre secteurs et en particulier d'examiner dans quel sens et dans quelle mesure le passage de la stabilité au changement affecte ou non ce modèle. »<sup>1527</sup>

Mais que signifie le concept de stabilité dans un contexte politique ivoirien de parti unique à l'époque avec ce que nous appelons la centralité houphouëtienne ? Harris Memel Fotê voit trois éléments dans la constitution de ce qu'il qualifie de « métaphore architecturale de la stabilité » dont « l'idée d'un sol qui supporte, l'idée d'une structure édifiée sur ce sol et enfin l'idée d'une permanence qui caractérise la relation de solidité qui soude la structure à sa base, à son environnement naturel et humain, à la durée. »<sup>1528</sup> À partir de cette approche dynamique de la stabilité en tant que modèle intégrant des éléments interdépendants, l'on peut justement se faire une idée claire de l'autre concept opposé mais si lié à la stabilité, c'est-à-dire le concept d'instabilité qui caractérise durablement et structurellement la Côte d'Ivoire post houhouëtiste jusqu'à atteindre le stade de la violence armée et de la crise multiforme. Fotê souligne d'emblée le caractère polysémique de l'instabilité en fonction des facteurs, d'ampleur surtout. Ainsi, « quand elle atteint un ou quelques éléments de la structure, c'est un changement partiel ou superficiel qui se produit. L'instabilité touche t- elle au contraire l'ensemble de la structure, le changement devient global. Lorsqu'elle concerne à la fois la structure et le sol sur lequel celle-ci repose, le changement est radical »<sup>1529</sup>, précise le chercheur ivoirien.

La stabilité ivoirienne durant les décennies d'Houphouët reposait essentiellement sur une conception et une pratique particulières du pouvoir d'État. En tant que figure centrale de la nation, Félix Houphouët-Boigny n'était pas moins proche d'une vision ethnoculturelle, présente dans sa philosophie politique qui fait converger la stabilité par le haut, celle de l'État qu'il dirige et celle du bas en s'appuyant sur les chefferies traditionnelles.<sup>1530</sup> « La crise et les conflits ont fait émerger toute la fracture et toute l'exclusion sociales enfouies au sein de la société ivoirienne »,<sup>1531</sup> écrit un auteur. Comme dans une prémonition, l'auteur de ces lignes ajoutera : « tous les projets

<sup>1527</sup> Harris Memel-Fotê in Bernard Contamin, *Harris Memel-Fotê, Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements et recompositions*, op.cit., p. 611

<sup>1528</sup> Idem., p.611

<sup>1529</sup> Idem., p.611

<sup>1530</sup> Idem., p.627

<sup>1531</sup> Paul N'Da, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire*, L'Harmattan, 1999, p.117

collectifs unificateurs et tout le vouloir-vivre-ensemble semblent aller à- vau- l'eau. »<sup>1532</sup>La difficile régulation politique<sup>1533</sup>bute aux enjeux politiques<sup>1534</sup>, légitimes par ailleurs, qui dominent les débats de fonds empêchant les acteurs de s'entendre.<sup>1535</sup> L'absence de consensus<sup>1536</sup> entre les acteurs majeurs du jeu politique<sup>1537</sup> ne s'explique t- elle pas, en partie, par le déficit de leadership et de charisme des figures politiques post-houphouëtistes ?

Les États-nations sont affectés jusqu'à leur fondement. Les crises puisent dans la réalité des fragilités existantes. En dépit des spécificités ivoiriennes, la déstabilisation structurelle de l'État-nation est une réalité mondiale. La vision politique et sa traduction en actes concrets peuvent-elles en limiter les effets ? Etudier la vision multiethnique du père de la nation permettra de dénuder bien de facettes surtout aussi ses limites.

### *Paragraphe 2 : La vision multiethnique Houphouëtiste et ses limites*

La dose d'équilibre dans la gestion de la diversité sociale n'a pas empêché de réserver une part de l'État et de sa manne à l'ethnie du président. Le privilège baoulé (A) a tribalisé, ethnicisé et régionalisé davantage l'État et face à la crise économique, l'étranger devient une menace dont l'épouvantail peut servir le jeu politicien, état de fait qui fait émerger et consolider les consciences diasporiques (B). La Côte d'Ivoire vit une crise état-nationale depuis Houphouët qui se décline comme phénomène mondial qu'il faut interroger (C).

#### **A.L'équilibre ethnique et le privilège baoulé**

Il convient de rappeler la conscience, bien qu'insuffisante et moins volontariste, de la nécessité de l'équilibre au sein de l'État-nation et il est difficile de nier les efforts du Président dans ce sens(1). Cette politique de l'équilibre n'a pas empêché de privilégier les baoulés en particulier et les akans en général au détriment de la justice sociale, de l'éthique de l'égalité qu'exige la gestion des diversités au sein de la nation partagée (2).

<sup>1532</sup> Paul N'Da, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.117

<sup>1533</sup> Idem., p.179

<sup>1534</sup> Idem., p.179

<sup>1535</sup> Idem., p.179

<sup>1536</sup> Idem., p.274

<sup>1537</sup> Idem., p.274

### *1.La conscience de la nécessité de l'équilibre*

Le philosophe Érasme mettait en garde contre « le prince tel qu'il est fréquemment. Il ignore les lois, est assez hostile au bien général, car il n'envisage que le sien. »<sup>1538</sup> Cette remarque ne peut nullement résumer Houphouët. On ne peut pas nier la conscience et la preuve de l'intérêt général chez lui mais sa conception tribale, ethnique et régionale du pouvoir et de sa distribution fut aussi une réalité contre la consolidation nationale. « La part baoulé »<sup>1539</sup>, dont parlait Chauveau, autrement le quota ou la part de postes éminents et prestigieux réservés à l'ethnie d'Houphouët dans la sphère du pouvoir, au niveau de l'administration, de l'économie et dans d'autres domaines n'était pas une fiction.

Jean Pierre Dozon, parlant de sa conception du pouvoir selon les coutumes baoulé, instaurant un équilibre entre « gens du pouvoir » et « gens de la terre », souligne cette prépondérance de l'ethnie du Président dans les « hautes fonctions politico-administratives. »<sup>1540</sup> Le chercheur en science sociale parle même d'« ethnocratie » utilisé par Harris Memel-Fôté, éminence reconnue dans les sciences sociales en Côte d'Ivoire. Mais la « baoulisation »<sup>1541</sup> est, selon Jean- Pierre Dozon, un sujet à relativiser. Félix Houphouët-Boigny avait conscience de la diversité ethnique, régionale, culturelle et confessionnelle en Côte d'Ivoire. Il en tenait compte souvent dans sa politique et le soulignait dans ses discours. Il tenait compte d'un équilibre entre les régions et les ethnies. La formation des gouvernements ainsi que la composition du bureau central du parti unique lors des différents congrès tenaient compte de la société plurielle ainsi que de la donne ethno-régionale.

Les politiques publiques d'investissement, d'équipement notamment dans les infrastructures routières, l'école, la santé, l'électrification ainsi que les nominations aux postes administratifs et gouvernementaux obéissaient en partie à l'équilibre relatif entre les ethnies et les régions. Omar Bongo du Gabon ne cachait jamais une telle pratique au nom de l'unité nationale du Gabon même si la volonté de préserver durablement le pouvoir personnel passait par une intelligibilité d'ouverture

<sup>1538</sup> Érasme, *Éloge de la folie*, Flammarion, 2008, p.110

<sup>1539</sup> J.-P. Chauveau, « La part baoulé. Effectifs de population et domination ethnique », *Cahiers d'études africaines*, 105-106, XXVII(1-2), 1985, pp. 123-165

<sup>1540</sup> Jean-Pierre Dozon, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethno nationalisme », in *Revue Politique africaine*, numéro 78 de juin 2000, p.53

<sup>1541</sup> Idem., p.53

transethnique et de dosage régional. La conscience de l'affermissement de l'unité, de la consolidation de la cohésion sociale, de la justice sociale ainsi que des objectifs inavoués liés à la volonté de préservation du pouvoir, de le consolider ne furent pas absents chez le père de la nation ivoirienne en dépit de la préférence baoulé.

La relative aisance financière de l'État en comparaison avec les États voisins et les années de dynamisme économique rendaient nécessaires une part de redistribution plus ou moins équitable entre les régions sans diluer les asymétries et les inégalités régionales.

## *2. Le privilège baoulé<sup>1542</sup> et akan contre l'égalité citoyenne et l'éthique de la nation*

Le privilège baoulé apparaît comme un coup de semonce à l'égalité entre Ivoiriens mais aussi contre ce que nous appelons l'éthique de la nation entendue dans l'acception du partage de quelque chose qui lie, qui s'appelle nation et dont le partage exige et impose une éthique dans la gestion des communautés la formant. Cette éthique contribue, dans ce sens, au renforcement du sentiment national ainsi qu'à la mystique du vivre-ensemble. Très présents et privilégiés dans la sphère et l'appareil étatiques (a), les baoulés n'étaient pas moins favorisés dans d'autres secteurs clés au sein de l'État-nation (b).

### *a. Les Baoulés et l'État en Côte d'Ivoire*

Cette conscience transethnique ainsi que les pratiques de dosage ethno-régionales n'ont pas totalement brisé la tentation ethnique et le lien tribal dans la pratique de l'État par les différents Présidents ivoiriens. Houphouët n'était pas totalement néopatrimonialiste dans sa conception et dans sa pratique de l'État mais l'acception domestique<sup>1543</sup> était chez lui une part de réalité assumée. Malgré le « noyau patrimonial commun »<sup>1544</sup> aux États africains, d'autres logiques se laissent voir.

---

<sup>1542</sup> Le privilège baoulé signifie la primauté de l'ethnie baoulé dans l'exercice du pouvoir politique, administratif, son contrôle ainsi que son incarnation au nom de l'hégémonie politico-économique. L'État devient une sorte de passerelle, de relais, d'opportunité, de creuset pour asseoir l'hégémonie baoulé. Le privilège baoulé est surtout effectif dans le plan de succession d'Houphouët. Il contribuera largement et personnellement à écarter l'ancien dauphin constitutionnel, Philippe Grégoire Yacé au profit de Bédié, un baoulé comme lui et qui finit effectivement par lui succéder, au nom de la constitution, souvent modifiée au nom inavouée de la stratégie de cette succession intra-tribale, interne à l'ethnie.

<sup>1543</sup> Jean-François Médard, « L'État néo patrimonial en Afrique noire », in *États d'Afrique noire*, op.cit., p.326

<sup>1544</sup> Ergas Zaki cité par Jean-François Médard, Idem., p.333

En ce qui concerne le Président ivoirien, malgré son attachement relatif à la justice sociale, à l'équilibre et son souci de se fabriquer un charisme et une aura qui ne peuvent faire économie d'un certain sens de l'équilibre transethnique et régional, il a été aussi ce chef tribal soucieux des intérêts des siens. Lui-même s'inscrivait dans le mythe de la supériorité politique et culturelle des baoulés, son ethnie, censés être les mieux aptes à diriger en raison d'une supposée supériorité politique précoloniale dans le cadre du royaume akan et des chefferies traditionnelles. Ce mythe de la supériorité et de l'intelligence politique des Akans et surtout des baoulés a été déconstruit par l'éminent sociologue respecté de son vivant, le professeur Fôté déjà cité. En dépit de la non validité de la thèse d'une supériorité historique, par ailleurs promue par la colonisation française, les baoulés se sont taillé la part du lion dans l'État houphouëtiste. Le Président lui-même étant baoulé, il a tenu à nommer les siens aux postes régaliens et dans une configuration relative, les Agnis, apparentés aux baoulés dans le cadre de la grande famille akan.

Notre expression de privilège baoulé est donc loin d'être extrême. L'armée, la diplomatie, le gouvernement, le PDCI, l'administration et les bourses d'études avaient leur forte couleur baoulé. L'État houphouëtien était aussi un État conscient de la « sociation » comme « relatif compromis d'intérêts politiques né de la diversification ethno-régionale du recrutement politique. »<sup>1545</sup> L'État sociatif étant défini comme formule de gestion des sociétés plures et de facilitation de l'interaction entre le centre et la périphérie. Préférant ce terme de « sociation » à celui voisin de « consociationnisme » au sens de Arend Lijphart dans la mesure où l'État consociationniste est utilisé par ce dernier dans un contexte démocratique, d'où l'expression « démocratie consociationnelle », le professeur Luc Sindjoun utilise cette notion pour caractériser le mode de recrutement du personnel politique de Paul Biya du Cameroun, tenant compte de la diversité régionale et ethnique.<sup>1546</sup>

Le privilège baoulé ne signifie point l'absence des autres groupes ethniques dans la sphère étatique. On retrouve des représentants de chaque ethnie à des postes importants même si les bétés discriminés constituaient une sorte de non-dit dans les promotions importantes du père de la nation.

---

<sup>1545</sup> Luc Sindjoun, op.cit., p.310 citant Rainer Tetzlaff avec Christian Peters et Regina Wagemund, « *Politicized ethnicity. An underestimated reality in post-colonial Africa* », Law and State, Volume 46, 1992, p.43

<sup>1546</sup> Luc Sindjoun, Idem., p.310 citant Arend Lijphart, *Democracy in plural societies. A comparative exploration*, New Haven, Yale University Press, 1977

*b. Le privilège baoulé dans d'autres secteurs*

Le privilège baoulé existait dans d'autres secteurs tels le haut commandement de l'armée, l'administration et la diplomatie.

Dans le secteur agricole, il est difficile de parler d'une primauté baoulé compte tenue de la forte présence des immigrés comme main d'œuvre et propriétaires mais surtout de la localisation du foyer de l'agriculture de plantation essentiellement à l'ouest. Zone qui a attiré des milliers de baoulés en raison de la fertilité de ses sols propices au café et au cacao. La forte immigration des baoulés vers l'ouest fut même qualifiée par Lesourd de colonisation des terres de l'ouest. Argument qui s'appuie sur les relations compliquées entre les frères d'ethnie d'Houphouët, revendiquant souvent dans les litiges fonciers l'appartenance à l'ethnie du Président de la République. « La conscience d'appartenir au groupe baulé n'est pas négligeable. Face à l'étranger, souligne cet auteur, à l'autochtone qui lui concède une parcelle de forêt, à l'administration, l'immigrant revendique fortement son appartenance : il est de l'ethnie dominante du pays. »<sup>1547</sup>

Les baoulés, selon Lesourd, affiche une sorte de suffisance, voire d'arrogance face à l'étranger ou à l'autochtone ivoirien de l'ouest qui revendique à son tour le fait de vivre sur la terre de ses ancêtres. Le baoulé « reproduit le discours officiel ivoirien, reprenant à son compte l'idée que le baulé est partout chez lui en Côte d'Ivoire. Cette revendication de l'appartenance ethnique apparaît aussi lors des compétitions pour l'installation d'infrastructures de service : l'union est alors complète contre les autochtones ou d'autres immigrants (Mossi, Diula, Malinké). »<sup>1548</sup>

Le fait d'être baoulé apparaissant effectivement sous Houphouët comme un privilège dans certaines situations conflictuelles. Les baoulés étant privilégiés dans la sphère étatique et administrative, leurs frères d'ethnie pouvaient, comme c'est généralement le cas en Afrique, faire appel au parent « haut placé » c'est-à-dire détenteur d'une parcelle de pouvoir.

Dans le cadre tribal, le lien d'appartenance intervient souvent tant au niveau de la célérité des actes administratifs à délivrer que des décisions de justice même si l'on ne peut rendre ce critère absolu, la situation économique intervenant le plus souvent

<sup>1547</sup> Michel Lesourd, *Les ethnies ont une histoire*, op.cit, p.77

<sup>1548</sup> Ibid., p.77

et au-delà de la question ethnique, le riche étant, dans des situations conflictuelles, litigieuses, souvent privilégié en raison de sa capacité à soudoyer, à acheter les décisions administratives à son profit au mépris du droit. Ces discriminations ont contribué à affermir les liens entre étrangers.

### **B.L'épouvantail de l'étranger usurpateur et les consciences diasporiques**

Les consciences diasporiques existent et sont souvent attisées par des réalités du pays d'accueil. Riva Kastoryano précise qu'« à l'origine du concept de diaspora se trouve la dispersion d'un peuple. »<sup>1549</sup> Le mot diaspora reste donc très lié à l'histoire des Juifs en exil.<sup>1550</sup> Le nationalisme des diasporas reste aussi étroitement lié au territoire<sup>1551</sup>, soit de départ ou un territoire à gagner comme le cas des Juifs dispersés d'Europe rêvant de la création d'un État qui sera traduit plus tard par l'Israël.<sup>1552</sup> D'où la distinction entre « un nationalisme transnational » et un « nationalisme de diaspora » à la recherche d'un territoire comme indiqué pour les Juifs. La première forme concernerait les communautés burkinabé et malienne en Côte d'Ivoire ou par exemple les communautés algérienne ou marocaine en France. Dans ces exemples, « à la différence des diasporas historiques, la communauté transnationale est constituée de migrants appartenant à un État-nation (dit d'origine), dispersés comme des diasporas, mais à partir d'un centre. Ces centres sont des États-nations indépendants, souverains et territorialement définis. »<sup>1553</sup> La fragilisation de l'État-nation connaîtra une ampleur avec l'idéologie ivoiritaire sous Bédié, manipulée dans le sens de la défense des nationaux et des autochtones. En milieu rural, le pouvoir Bédié a également cajolé et manipulé les consciences autour de la ressource foncière, vantée comme étant l'exclusivité des Ivoiriens, voire des autochtones. Le spectre de la menace contre les autochtones fut brandi. Mais avant l'apparition officielle du concept d'ivoirité, l'ivoirisation des cadres fut à la fois un slogan et une pratique publique sous Houphouët pour traduire en actes la préférence nationale en faveur des nationaux notamment dans l'administration étatique.<sup>1554</sup>

---

<sup>1549</sup> Riva Kastoryano, « Vers un nationalisme transnational. Redéfinir la nation le nationalisme et le territoire », in *Revue française de science politique*, volume 56, 2006, p.538

<sup>1550</sup> Idem., p.538

<sup>1551</sup> Idem., p.534

<sup>1552</sup> Idem., p.539

<sup>1553</sup> Idem., p.539

<sup>1554</sup> La politique de l'ivoirisation des cadres sous Houphouët n'était pas forcément xénophobe. Elle entraînait dans la logique d'une appropriation des nationaux des leviers de l'État, de l'administration

Certes il existe en Côte d'Ivoire une part d'identités diasporiques<sup>1555</sup>, notamment chez la diaspora burkinabé mais elles ne se conçoivent pas comme conflictuelles<sup>1556</sup> dans ses aspirations et ses mobilisations. Au contraire, elles visent prioritairement la préservation des droits économiques notamment fonciers acquis par la longue présence en Côte d'Ivoire. Malgré les conflits, les identités diasporiques aspirent à la paix<sup>1557</sup> et s'efforcent d'ailleurs de partager la manière de vivre ivoirienne. Il est d'ailleurs très difficile de distinguer jeunes d'origine étrangère et jeunes nationaux sur le plan culturel.

Une fois de plus, la question identitaire entre Ivoiriens et étrangers est à relativiser. Les enjeux économiques les noient sérieusement. L'ivoirisation des cadres est donc une problématique plus économique et politique que culturelle.

Il y a une différence entre l'ivoirisation des cadres sous Houphouët et l'ivoirité sous le Président Bédié. Si l'ivoirisation sous tendait une sorte de préférence nationale, ce qui au regard de la loi, n'est pas condamnable, la fonction publique ainsi que les postes importants d'un État étant très souvent dévolus aux nationaux, l'idéologie de l'ivoirité s'avère par contre comme un moyen politique d'empêcher l'émergence politique d'Alassane Ouattara, rival de Bédié. Le concept, comme nous le verrons plus loin, aura un impact psychique en raison de sa publicisation, sa manipulation par le pouvoir d'État et les intellectuels à son service.<sup>1558</sup> C'est dans ce sens que l'ivoirité

dans le cadre de la souveraineté mais elle devait inspirer dans les années à venir les théoriciens et praticiens de l'ivoirité xénophobe.

Face à la montée des critiques contre la forte présence de conseillers étrangers dans les sphères décisionnelles notamment auprès du Président Houphouët lui-même et dans l'administration tout comme les nombreux étrangers de pays voisins, formés en Côte d'Ivoire ou dans leurs pays d'origine, travaillant dans le secteur public ivoirien, le régime d'Houphouët avait initié un programme d'ivoirisation des cadres avec un Ministère qui l'avait comme l'un de ses chantiers, l'une de ses attributions.

Ce programme visait à donner la priorité aux nationaux ivoiriens et à remplacer progressivement les expatriés français mais aussi les étrangers occupant des postes stratégiques pour le pays. Sans le conceptualiser, ce moment ivoirien peut être considéré comme le début de l'ivoirité même si l'expression n'avait pas encore droit de cité et n'était nullement récupéré manipulé à des fins purement politiciennes.

<sup>1555</sup> Astrid Von Busekist, « Voice ! Identités et mobilisations » in *Revue Raisons politiques. Etudes de pensée politique*, numéro 29, 2008, p.6

<sup>1556</sup> Idem., p.6

<sup>1557</sup> Idem., p.7

<sup>1558</sup> L'ivoirité ne tardera pas, au-delà de la lutte âpre pour le pouvoir entre le Président Bédié et son opposant Ouattara, comme l'expression de la dénonciation de la dépossession des nationaux ivoiriens par les étrangers. C'est dans cette optique qu'aux yeux des théoriciens du concept, Ouattara apparaissait comme l'étranger prétentieux et ambitieux qui souhaitait s'emparer du pouvoir d'État à travers son poste le plus prestigieux, la Présidence de Côte d'Ivoire. Or il était connu que Houphouët, le père de la nation, lui-même a tout fait pour respecter la promesse(défi) faite lors de la répression du « faux complot » de 1963, à savoir qu'il serait succédé par l'un des siens, autrement un baoulé.

bruyamment proclamée est une rupture avec l'Houphouëtisme. Les diasporas vont en souffrir, se sentant visées et discriminées par le concept controversé. Est-ce étonnant que la « diasporisation »<sup>1559</sup> soit un processus qui s'opère en fonction des réalités de la « société environnante »<sup>1560</sup>, autrement le pays d'accueil au sein duquel les étrangers et les minorités ressentent un mal vivre, une exclusion voire une menace contre eux ? La xénophobie entendue comme « l'ensemble des attitudes négatives envers les minorités ethniques, soit la définition classique du concept anglo-saxon *d'ethnic prejudice* (que traduit mal le français « préjugé »)<sup>1561</sup> est loin d'être un phénomène résiduel dans le monde.

Nous ne saurons réduire cette définition aux seules minorités ethniques. Dans le contexte ivoirien, la xénophobie concerne plutôt les communautés étrangères. Il faut toutefois souligner sa réalité ailleurs dans le monde, notamment en Europe où elle est aussi très développée.<sup>1562</sup> Nous dirons même qu'elle constitue une réalité mondiale, aussi ancienne que têtue. Tout comme elle apparaît multidimensionnelle en Europe<sup>1563</sup>, elle l'est en Côte d'Ivoire. Elle croise le partage des ressources foncières, économiques, mais aussi l'accès à la citoyenneté politique non pour les nordistes ivoiriens, ceux-ci étant des nationaux Ivoiriens, donc plutôt discriminés, mais pour les diasporas longtemps intégrées qui ont vu leurs droits de vote supprimés sous le Président Henri Konan Bédié qui a instrumentalisé la peur de l'étranger usurpateur. Le spectre de la menace contre les autochtones plane, instrumentalisé.<sup>1564</sup>

---

Cette volonté de conserver et de préserver le pouvoir politique éminent, le pouvoir d'État dans ce qu'il a de suprême dans la sphère akane, sinon baoulé, trouva sous Bédié une expression publique, populaire. L'ivoirité comme moyen de propagande, de viol des consciences et de manipulation des foules, s'appuie essentiellement sur l'idéologie de l'antériorité de l'occupation du sol, elle-même faussée et réécrite. L'autochtonie recoupe ici avec l'échelle de la nationalité même si les théoriciens de l'ivoirité prenaient le soin d'épargner les autres groupes ethniques, acceptés comme ivoiriens, l'ivoirité, dirigée contre Ouattara, les étrangers, n'était pas moins une stratégie de confisquer le pouvoir dans le cercle baoulé. Elle a contribué à fragiliser le lien national, à attiser la haine de l'étranger, accusé de déposséder les nationaux ivoiriens. Le concept d'ivoirité fera plus loin l'objet d'une analyse approfondie

<sup>1559</sup> Riva Kastoryano, « Vers un nationalisme transnational. Redéfinir la nation le nationalisme et le territoire », article cité, p.538

<sup>1560</sup> Idem., p.538

<sup>1561</sup> Guillaume Roux, Xénophobie, « Cultures politiques » et théories de la menace. Une comparaison européenne », in *Revue française de science politique*, vol.58, numéro 1, février 2008, p.71

<sup>1562</sup> Idem., p.71

<sup>1563</sup> Idem., p.71

<sup>1564</sup> Dans l'acception autochtone la catégorie d'étranger ne revêt pas forcément le sens juridique de la nationalité. Le baoulé ou le dioula ivoirien peuvent être considérés à l'ouest comme étrangers par rapport aux populations locales qui revendiquent leur antériorité historique sur le sol, donc leurs droit de propriété. Cette acception de l'étranger est d'ailleurs très répandue en Afrique. Au Mali, toute personne non ressortissante d'une localité et qui y vient pour la première fois est considérée comme étranger même si l'hospitalité comme valeur sociale et culturelle est de mise. L'étranger dans ce

A cet effet, *Guillaume Roux* souligne l'apport des « théories de la menace » ( *Threat Theories*<sup>1565</sup>) dans la compréhension des processus xénophobes et de leur montée au sein de la société autochtone ou du pays d'accueil.<sup>1566</sup> Jean Noël Loucou, un des théoriciens de l'ivoirité, s'est montré incisif sur ce qu'il appelle : « la place prépondérante, parfois hégémonique, des étrangers dans l'économie ivoirienne.»<sup>1567</sup>

A la lumière de ces théories, la situation ivoirienne en milieu rural présente une xénophobie essentiellement liée aux menaces économiques et foncières. « Une population se montrerait d'autant plus xénophobe, souligne Roux, qu'elle estime que les minorités ethniques font peser une menace sur ses propres intérêts. »<sup>1568</sup>Le spectre de l'étranger dépossesseur s'est clairement exprimé dans les campagnes ivoiriennes bien avant l'apparition publique et officielle de l'ivoirité. La sensibilité du foncier rural et les vagues d'immigration des baoulés et des étrangers à l'ouest du pays dans le bassin du café et du cacao ont suscité des méfiances, souvent provoqué des conflits ouverts. L'autochtonie est apparue sous Bédié comme une forme d'ivoirité même s'il faut bien le préciser, l'autochtonie n'épargne pas les Ivoiriens d'autres régions considérés par l'autochtone comme allogène ou allochtone.

En novembre 1999, « environ 15 à 20 000 migrants ont dû quitter précipitamment l'Ouest ivoirien- plusieurs dizaines sans doute ayant été massacrés. »<sup>1569</sup> Il faut préciser le climat ivoiritaire du moment.

Aussi, la loi sur le foncier votée sous Bédié fut dans le sillage idéologique et politique de l'ivoirité comme xénophobie et discrimination conceptualisées.

Il convient aussi de mettre en perspective la crise état-nationale ivoirienne avec sa réalité mondiale.

### **C.La Crise de l'État-nation comme phénomène mondial**

---

contexte n'est ni un mépris ni une manipulation. Il traduit un corps n'est membre habituel et connu de la collectivité sociale fixe, sédentarisée.

<sup>1565</sup> Guillaume Roux, Xénophobie, « Cultures politiques » et théories de la menace. Une comparaison européenne », in *Revue française de science politique*, article cité, p.69

<sup>1566</sup> Idem., p.69

<sup>1567</sup> Cité par Fabienne Pompey, Côte d'Ivoire : en quête d'unité, article déjà cité

<sup>1568</sup> Guillaume Roux, « Xénophobie, « Cultures politiques » et théories de la menace. Une comparaison européenne », in *Revue française de science politique*, vol.58, article cité. p.69

<sup>1569</sup> Michel Galy, article « Le savoir de l'Occident ? Sur les représentations du « coup d'Abidjan », le 24 décembre 1999, in *Revue Cultures et Conflits, L'Afrique entre cultures et conflits*, op.cit., p.83

La crise de l'État-nation est aujourd'hui est fait admis et n'est plus une exclusivité tiers-mondiste. La théorie africaniste française a produit de nombreux travaux sur l'État-nation et sa crise. Les paradigmes d'analyse s'affrontent entre partisans de l'État-nation, comme modèle occidental importé, et revisités selon la politique du ventre comme l'a postulé Jean-François Bayart ou de l'État néo patrimonial dont le grand théoricien est J.F. Médard. Il faut aussi ajouter à ce groupe des penseurs africains, qui tout en reconnaissant les difficultés de l'État-nation, se montrent porteurs d'autres grilles de lecture. Achille Mbembé est très sévère dans son analyse des sociétés postcoloniales, analyse par ailleurs jugée caricaturale par son compatriote Luc Sindjoun qui, comme nous l'avons vu, invite à prendre l'État africain au sérieux. Le professeur Bourmaud, de son côté, prend également ses distances avec les tenants du vide étatique dans l'Afrique précoloniale et des caricaturistes de l'État postcolonial. Il refuse surtout la particularisation de phénomènes à teneur mondiale qu'on voudrait transformer en monopole africain.

Outre ce deuxième groupe, il y'en a qui invitent au dépassement de l'État-nation. On connaît la position d'Habermas qui réfléchit sur son dépassement mais aussi des auteurs qui invitent à la réinvention d'un nouvel État adapté à l'Afrique, à ses réalités (Etienne Le Roy, Thierry Michalon, Bertrand Badie et Pierre Birnbaum qui ont démontré les limites du modèle diffusionniste<sup>1570</sup> ainsi que Mwayila Tshiyembé qui va jusqu'à élaborer une sociologie de la renaissance politique en Afrique).

Ce dernier auteur procède par une déconstruction des thèses sur l'État africain. Ainsi Jean-François Bayart et sa politique du ventre et J.F. Médard sont, selon lui, dans le paradigme wébérien même si le premier par effet de rhétorique<sup>1571</sup> refuse la filiation wébérienne<sup>1572</sup> quand le second, d'après Mwayila Tshiyembé, ajoute le préfixé « néo » pour remettre au goût le patrimonialisme de Wéber. Or, ajoute-t-il, exceptés le royaume de Lesotho et l'Éthiopie jusqu'en 1974, « aucun autre État d'Afrique noire n'était dirigé par un chef traditionnel ou fondé sur une domination traditionnelle, selon le canevas de Wéber. »<sup>1573</sup> Le glas du paradigme de la politique

---

<sup>1570</sup> Mwayila Tshiyembé, *État multinational et démocratie africaine, Sociologie de la renaissance politique*, op.cit., p.60

<sup>1571</sup> Idem., p.20

<sup>1572</sup> Idem., p.19

<sup>1573</sup> Idem., p.28

du ventre comme modèle explicatif de la spécificité de l'État africain a été sonné, selon lui, avec les scandales de corruption en France.<sup>1574</sup>

Il critique par ailleurs la thèse de Bayart postulant l'Afrique orpheline d'une grande tradition étatique<sup>1575</sup> dans la mesure où l'État ne peut se définir exclusivement selon le modèle occidental. « Du reste, écrit-il, l'État n'est rien d'autre que l'organisation du politique à l'échelle de la société globale, et la capacité d'agir ensemble mobilisée par les nations et les citoyens, afin de faire face aux enjeux et défis qui pèsent sur leur destin commun. »<sup>1576</sup>

Prônant à son tour le dépassement de l'État-nation inadapté aux réalités africaines, il prône l'avènement d'un État- multinational qui prend en compte la diversité ethnique et sociale, et associe celle-ci à l'État. Cet État multinational est une capacité d'agir ensemble, une démocratie post nationale, un État stratège du progrès social, un État vivant d'humanisme parce qu'au service de l'humain et garantissant un espace public mixte associant la diversité des nations et des ethnies en son sein qui ont droit de regard sur son fonctionnement et sa marche.<sup>1577</sup> L'État-multinational correspondrait au modèle étatique africain précolonial comme « communauté politique plurinationale ou a-nationale. »<sup>1578</sup>

Cette théorie qui se décline comme « modèle idéal-typique de réinvention du politique dans les sociétés plurinationales »<sup>1579</sup> séduit dans la mesure où elle établit des constats évidents. Autant il est impertinent de réduire l'État africain au patrimonialisme, il reste une évidence que les États-nations africains, comme en Côte d'Ivoire, sont inachevés, sont souvent étrangers aux populations, n'ont ni su dépasser la diversité ethnique comme en France et ni su en faire des atouts. Néanmoins, nous restons réservés sur la pérennité d'un système vivant de réalité sociologique, de diversité ethnique. Ne risque-t-il pas de donner un regain d'auto-affirmation exacerbée aux différentes ethnies ? Ne les rend-il pas, à long terme, facteurs de division, de pressions et de surenchère ?

La crise de l'État-nation, phénomène mondial, semble trouver sa solution, selon nous, dans les dynamiques intégrationnistes plutôt que dans la reconfiguration

---

<sup>1574</sup> Mwayila Tshiyembé, *État multinational et démocratie africaine, Sociologie de la renaissance politique*, op.cit., p.23

<sup>1575</sup> Idem., p.21

<sup>1576</sup> Idem. P.34

<sup>1577</sup> Idem., pp.91-102

<sup>1578</sup> Idem., pp.34-35

<sup>1579</sup> Idem., p.86

multinationale des anciens États-nations. Certes, Mwayila Tshiyembé n'ignore nullement cette réalité de l'intégration mais il semble que dans le cadre africain, avec le fédéralisme africain, tel que défini par Cheich Anta Diop et par tant d'autres, les actuels États-nations verront leurs propres cocktails explosifs internes réduits dans un vaste ensemble puissant. Cette dynamique transformera la réalité multinationale incontestable de la plupart des États-nations actuels en entité nationale, partie du tout fédéral. Une sorte de macro-multi nationalité plus vivante que la micro-multi nationalité agissant aujourd'hui dans le cadre des États-nations qui, comme le souligne avec justesse Mwayila Tshiyembé, les nie et semble les ignorer.

Mwayila Tshiyembé n'a certes pas tort d'inviter à rompre avec la mystique de l'État-nation dont la crise prouve bien que « l'État ne peut être que l'espace politique et juridique de plusieurs nations. »<sup>1580</sup>

L'église tout comme l'État, « les deux institutions qui en France organisaient la vie collective et réglaient les pratiques au nom de valeurs communes »<sup>1581</sup> sont aujourd'hui affaiblis<sup>1582</sup> dans la mesure où la transcendance religieuse<sup>1583</sup> n'opère plus efficacement quand l'État se voit concurrencé par d'autres acteurs sur son territoire et au-delà de ses frontières. N'est-ce pas une mue globale reconfigurant l'État sous sa forme qualifiée de postmoderne ? « L'État postmoderne, écrit Jacques Chevallier, est un État dont les traits restent précisément, et en tant que tel, marqués par l'incertitude, la complexité, l'indétermination : et ces éléments, ajoute-t-il, doivent être considérés comme des éléments structurels, constitutifs de l'État contemporain. »<sup>1584</sup>

À propos de cette dernière configuration étatique, le professeur Chevallier défend la thèse du non dépassement de l'institution étatique en dépit de ses mutations et de ses crises.<sup>1585</sup> Le mouvement serait, selon nous, l'un des attributs majeurs de l'État, en Occident ou sous les tropiques, d'où notre distance prise avec la classification de R. Cooper avec sa trilogie États pré-modernes, États modernes et États post-modernes.<sup>1586</sup> La plupart des États africains seraient dans le premier groupe en raison de leur fragilité, tandis que des pays tels le Brésil, l'Inde ou la Chine seraient des

<sup>1580</sup> Mwayila Tshiyembé, *État multinational et démocratie africaine, Sociologie de la renaissance politique*, op.cit., p.95

<sup>1581</sup> Schnapper Dominique, *La démocratie providentielle*, Éditions Gallimard, 2002, p.272

<sup>1582</sup> Idem., p.272

<sup>1583</sup> Idem., p.272

<sup>1584</sup> Jacques Chevallier, *L'Etat post-moderne, 3<sup>ème</sup> édition*, op.cit., p. 17

<sup>1585</sup> Idem., p.19

<sup>1586</sup> Idem., p.18

États modernes attachés à la conception traditionnelle de l'État en tant que détenteur du monopole de la force et en dernier lieu, les États occidentaux (les post-modernes) caractérisés par la logique de la coopération, de l'interdépendance, effaçant la séparation entre affaires intérieures et étrangères.<sup>1587</sup> Il est aisé de constater que si les États occidentaux ou ceux de la Chine ou de l'Inde sont incontestablement plus solides que ceux d'Afrique, les attributs de la jouissance du monopole de la force tout comme l'interdépendance et la coopération ainsi que la jonction entre les affaires intérieures et étrangères sont propres à tout État d'aujourd'hui. Jacques Chevallier prend soin de relativiser la classification de Cooper dans la mesure où « en réalité, si tant est que les États sont confrontés aux mêmes défis essentiels et placés dans un contexte élargi d'interdépendance, la logique de la post-modernité tend à irradier au-delà du cercle étroit des pays européens. »<sup>1588</sup>

La fluidité serait-elle, de ce fait, l'essence de l'État dont le destin est dans le mouvement qui le structure, le complexifie et le renouvèle sans cesse ?

---

<sup>1587</sup> Jacques Chevallier, *L'Etat post-moderne*, 3<sup>ème</sup> édition, op.cit., p.18

<sup>1588</sup> Idem., p.18

## Conclusion de la Première partie

Cette première partie se voulait préalable méthodologique et cohérence épistémologique en raison de la nécessité, selon nous, d’aller à la source, à la structure, en un mot, comme dans la construction d’une maison, bâtir d’abord la fondation même si pour notre part il s’agissait de les interroger, les analyser pour en mesurer la part de solidité et de fragilité. Non point une nostalgie des origines mais plutôt une vision dynamique et longue d’une trajectoire complexifiée par tant de facteurs aidant à mieux éclairer le travail du politiste. En effet, l’intelligibilité de la crise passe par une revisite des fondements génétiques de l’État, de la nation ainsi que du modèle de développement ivoiriens sans oublier la conception et la pratique du pouvoir houphouëtien. Démarche visant à saisir les traits saillants qui font la spécificité de la crise ivoirienne : sa multi dimensionnalité, sa généalogie longue, son cycle tragique marqué par la surenchère et l’inflation belligènes et enfin ses contours géopolitiques. Tout simplement sa complexité au sens d’Edgar Morin.

La crise ivoirienne, sous ses aspects économiques, est d’abord une crise de la société touchée dans sa structure et ses fondements. L’érosion de l’État,<sup>1589</sup> le primat de l’économique sur le politique<sup>1590</sup>, quoique discutable dans le cas ivoirien, sont des configurations mondiales mais également des dynamiques mettant à l’épreuve l’État-nation, cerné par des problèmes et des enjeux transnationaux<sup>1591</sup>, tel le sort des produits agricoles ivoiriens, tributaires des fluctuations du marché international.

---

<sup>1589</sup> Samy Cohen, *La résistance des États, Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Seuil, 2003, pp.238-239

<sup>1590</sup> Idem., p.238-239

<sup>1591</sup> Idem., p.238-239

La crise ivoirienne est à la fois une crise économique, sociale, politique et militaire que nous avons coulée dans le cadre structurel et complexe de l'État-nation. La première partie de notre travail visait donc à comprendre l'État-nation ivoirien dans ses caractéristiques, son rapport à l'Houphouëtisme structurant depuis l'indépendance, le déploiement géopolitique, géostratégique et surtout géoéconomique du pays après son accession à l'indépendance. Que serait la Côte d'Ivoire sans sa situation particulière en Afrique de l'Ouest ? Que serait-elle sans l'Houphouëtisme et sa relation particulière avec la France cultivée, entretenue et assumée ?

Nous avons vu, dans cette première partie, le jeune État-nation ivoirien se tailler sa place dans le temps et l'espace postcoloniaux africains, se déployer sur le terrain africain et international. Pariant réussir son développement en s'appuyant sur la France, l'agriculture comme secteur focal bâti sur le complexe café-cacao, la double ouverture à l'immigration et au marché international à travers une option libérale régulée contrairement à l'idée d'une Côte d'Ivoire extravertie à excès, le pays, sous la direction de son architecte en chef, Félix Houphouët-Boigny, était- faut-il en partie le reconnaître- devenu un modèle développementaliste. Dans la catégorie des pays à revenus intermédiaires sous Houphouët, la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui, sous les effets conjugués de la crise économique survenue avec la crise du cacao, la montée du chômage et de la crise militaro-politique fait partie des PPTE (pays pauvre très endetté).

Cette première partie aura surtout démontré les faiblesses structurelles de l'État-nation, la sémiotique de la crise latente, une partie de l'étiologie et de la symptomatologie. Les problèmes migratoires recourent avec les enjeux fonciers en milieu rural. Le complexe étiologique de la crise reste en partie tributaire de l'Houphouëtisme comme périphérisation charismatique et autoritaire et pratique du pouvoir. Le crépuscule de l'Houphouëtisme avait déjà alerté sans que les acteurs politiques, surtout le pouvoir Bédié, eussent pris conscience du basculement progressif du pays vers la fracture communautaire dont la partition territoriale avec la rébellion ne fait que confirmer la gravité et la profondeur.

La conquête du pouvoir d'État aux moyens des armes que nous verrons dans la partie qui suit constitue le passage à la militarisation de la régulation politique.

L'enjeu majeur que sont devenus l'État et son appareil en Côte d'Ivoire ne contredit-il pas, en partie, la formule célèbre de Reagan quand il disait « l'État n'est pas la solution à notre problème. C'est l'État qui est le problème. » ?<sup>1592</sup>

L'antiétatisme du président libéral américain privilégiait le primat du privé, de l'économique quand en Côte d'Ivoire, malgré le rôle destructeur de l'État dans la fragilisation de la nation, il reste la sphère à conquérir. Et en dépit de sa crise, faut-il tomber dans l'euphorie à proclamer la fin de l'État-nation<sup>1593</sup> ? Ne faut-il pas, avec Samy Cohen, récuser la désormais connue classification des États de Robert Cooper en trois types : États pré-modernes (dont les États africains), États modernes (la plupart de ceux d'Asie) et les États post-modernes (la plupart de ceux d'Occident) ?<sup>1594</sup>

La crise de l'État, la contestation de son autorité, son efficacité, le rétrécissement de sa sphère, sa quasi impuissance face à certains défis transnationaux ne sont-ils pas des phénomènes mondiaux ?

La reconfiguration des appareils étatiques<sup>1595</sup> et la crise de l'architecture étatique<sup>1596</sup> constituent des problématiques intéressantes. De même, la double stratégie de conquête de l'appareil étatique, par la voie pacifique (démocratique) et la violente (la guerre) élève « le monstre froid » de Nietzsche au rang d'enjeu majeur.

Après l'euphorie développementaliste dont la mystique fut portée par les attelages étatiques, les crises des sociétés africaines ne révèlent-elles pas l'échec du développement comme concept mais aussi vision politico-économique ? La vie, la mort et la réapparition du concept de développement<sup>1597</sup> accompagnent les mouvements indépendantistes et de décolonisation de l'après-guerre mondiale.

La démystification du *développementisme*<sup>1598</sup> met en relief l'échec des États sans forcément diluer leur attrait aux yeux des élites africaines. Au contraire, la raréfaction des ressources implique leur contrôle et leur allocation.

L'État constitue de ce fait un levier important dont le champ de déploiement couvre tant de mannes de la société postcoloniale. Est-ce pour cette raison que sa conquête constitue autant un enjeu majeur au point de donner raison à l'idée de la guerre

---

<sup>1592</sup> Reagan cité par Samy Cohen, *La résistance des États*, op.cit., p.44

<sup>1593</sup> Samy Cohen, *La résistance des États*, op.cit., Idem., p.49

<sup>1594</sup> Idem., pp.34-35

<sup>1595</sup> Jacques Chevallier, *L'État post-moderne*, 3<sup>ème</sup> édition, op.cit., p.19

<sup>1596</sup> Idem., p.19

<sup>1597</sup> Serge Latouche, *Survivre au développement*, op.cit., p.13

<sup>1598</sup> Idem., p.24

comme poursuite de la politique par d'autres moyens ? Le cycle militaire dans la crise ivoirienne élève l'État au rang d'enjeu majeur, d'outil à conquérir comme si la « fusicratie » prolongeait la démocratie.

Et c'est là le paradoxe ivoirien que même critiqué et décrédibilisé, l'État demeure néanmoins l'outil essentiel à conquérir pour contrôler son propre destin et celui des autres par les piliers institutionnels de l'ordonnement étatique. Cette marche vers l'État même aux moyens de la violence croise les enjeux ethno-communautaires pour conférer à la crise une vraie dimension tragique. L'analyse du cycle militaire de la crise permettra de révéler bien d'autres enjeux et de donner encore davantage d'arguments à notre hypothèse du choc des ambitions antagoniques pour le contrôle de la sphère étatique, des privilèges, des leviers et des avantages qu'elle offre.

**DEUXIÈME PARTIE :**

**LA CONQUÊTE ET LE CONTRÔLE DE LA SPHÈRE  
ÉTATIQUE COMME ENJEU STRUCTURANT DE LA  
CRISE POLITICO-MILITAIRE**

Jared Diamond énumère quelques grandes causes du déclin d'une société.<sup>1599</sup> Dans son volumineux livre *Effondrement*, l'essayiste américain précise que tout déclin n'est pas un effondrement, celui-ci étant dans l'échelle de la gravité, plus marquant, profond et catastrophique que le déclin.<sup>1600</sup> Il cite, toutes fois, comme causes des déclin, les fluctuations qui affectent normalement et modérément les restructurations politiques, économiques et sociales, la conquête d'une société par une société voisine ou son déclin lié à l'ascension de sa voisine ou enfin « le remplacement ou le renversement d'une élite dirigeante par une autre. »<sup>1601</sup>

Ces propos mettent en relief le concept d'enjeu même non nommé dans la mesure où l'enjeu comme objet de convoitise est au cœur des mobilisations individuelles et collectives, surtout guerrières. L'enjeu est ce qui fait l'objet de convoitises, de désirs, de nécessité, de faim et surtout de visées qui peuvent être croisées, antagoniques dans une configuration à la fois de pluralité d'acteurs, de mobilisations fortes et souvent de confrontations violentes.

Le cycle militaire dans la crise ivoirienne à partir de 2002 semble illustrer le dernier point de Jared Diamond, à savoir le renversement de l'élite qui gouverne, donc les détenteurs du pouvoir d'État. Le premier coup d'État militaire du pays n'avait-il pas renversé le Président Bédié en 1999, mettant fin à environ quarante années de pouvoir du parti PDCI ? La rébellion de 2002 ne vise-t-elle pas clairement l'État central dont elle cherche le contrôle ?

Il est fréquent que l'acte soit précédé de la rationalité d'une fin, d'un calcul et en dépit des critiques formulées à l'endroit des théories du choix rationnel, il est difficile

---

<sup>1599</sup> Jared Diamond, *Effondrement*, Editions Gallimard, 2006, p.16

<sup>1600</sup> Idem., p.16

<sup>1601</sup> Idem., pp.16-17

« d'écarter avec trop de vigueur la théorie sociologique du choix rationnel »<sup>1602</sup>, écrit Pierre Favre, dans la mesure où l'on « risque de mettre mal la rationalité en tant que fondement possible de la société politique elle-même. »<sup>1603</sup> N'est-ce pas que la prétention de « mettre fin à la terrible conflictualité du monde »<sup>1604</sup> peut difficilement se passer de « l'usage par l'homme de sa raison, tout homme étant doté de raison. »<sup>1605</sup>

L'assaut militaire contre l'État ivoirien le 19 septembre 2002 apporte deux évolutions notoires dans la crise ivoirienne : d'une part, il consacre effectivement la fracture état-nationale qu'Ousmane Dembélé appelle, en d'autres termes, la fracture communautaire<sup>1606</sup> et d'autre part, met au grand jour le recours à la concurrence armée, violente comme moyen de régulation du jeu politique. La concurrence politique s'est transformée clairement en concurrence guerrière.<sup>1607</sup> La rébellion ivoirienne symbolise également une sorte de défaite du mode de concurrence pacifique<sup>1608</sup> consubstantielle à la démocratie. D'où la pertinence du paradigme transitologique<sup>1609</sup> sur les processus démocratiques en Afrique, comme dynamiques fragiles loin d'être consolidées.

Les auteurs et chercheurs conviennent de la mue du coup d'État en rébellion en Côte d'Ivoire. Cette thèse, par ailleurs, reconnue par les acteurs mêmes de la crise a le mérite du bon sens dans la mesure où le calcul des bénéfices et des risques de toute action de mobilisation intervient dans le choix de la méthode. Or une rébellion ne coûte-t-elle pas plus chère sur le long terme qu'un coup d'État ? Celui-ci n'a-t-il pas l'avantage de surprendre l'État contesté dont on veut le renversement brutal du pouvoir ? C'est parce que le coup d'État en tant qu'« acte d'une autorité constituée portant une atteinte illégale et brutale à l'ordre qui la constitue, pour s'emparer du pouvoir ou s'y maintenir »<sup>1610</sup> a échoué que les acteurs militaires ont, par nécessité,

---

<sup>1602</sup> Pierre Favre, « Vers un nouveau basculement des paradigmes dans la science politique française ? A propos du choix rationnel en science politique, débats critiques », *Revue française de science politique*, vol.60, numéro 5, 2010, p. 1021

<sup>1603</sup> Idem., p.1021

<sup>1604</sup> Idem., p.1021

<sup>1605</sup> Idem., p.1021

<sup>1606</sup> Ousmane Dembélé, « Côte d'Ivoire : La fracture communautaire, in La Côte d'Ivoire en guerre : dynamiques du dedans, dynamiques du dehors », *Revue politique africaine*, numéro cité, p.47

<sup>1607</sup> Luc Sindjoun, « L'Afrique », in *Nouveau manuel de science politique*, Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort ( dir.), La Découverte, Paris, 2009, p.201

<sup>1608</sup> Idem., p.2005

<sup>1609</sup> Frédéric Zalewski, « Les transitions démocratiques, en Europe centrale et orientale », in *Nouveau manuel de science politique*, Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort ( dir.), idem., p.211

<sup>1610</sup> Pierre Avril, Jean Gicquel, *Lexique, Droit constitutionnel*, op.cit., p. 37

opté pour un contrôle durable, par le biais de la rébellion, de leur base territoriale nordiste et au centre pour mieux peser dans leur opposition au pouvoir du Président Laurent Gbagbo. Mais comment la Côte d'Ivoire en est-elle arrivée là ? Notre première partie a démontré l'étiologie multiple, la symptomatologie sur le plan des limites du développement mais aussi du foncier en ce qu'ils symbolisent les fragilités de l'État-nation. La rébellion semble être un refus des survivances tenaces de l'autocratie en tant que « régime politique soumis à la volonté d'une seule personne, en antinomie avec *l'État de droit*. »<sup>1611</sup>

La rébellion armée constitue une sorte de rupture. Les ruptures plongent généralement dans une trame sociale, voire sociologique plus profonde, d'où le fait qu'en Côte d'Ivoire, le cycle politico-militaire soit ancré dans la dialectique des difficultés socioéconomiques comme nous l'avons vu dans la première partie de ce travail.

Parce que le développement économique n'a pas connu un prolongement industriel solide, que les matières premières sont trop dépendantes des aléas extérieurs, que le secteur privé, moins solide, ne relativise pas assez le poids et l'importance de l'État malgré ses faiblesses. L'État devient tout naturellement un enjeu majeur dans un tel espace circonstancié. Le conquérir, c'est vivre de sa manne et contrôler ce que le pays possède d'essentiel. La longévité des hommes politiques dans la sphère étatique est, en partie, un effet structurel du système, soutient avec pertinence Tessy Bakary.<sup>1612</sup> Mais dans la crise politico-militaire, il n'y a pas que les enjeux de partage des mannes néo patrimoniales de l'État. Il y'a dans les revendications des nordistes et de la rébellion une quête de plénitude et d'effectivité de la citoyenneté. Ce que nous appelons un *désir d'ivoirité*, antinomique à l'ivoirité xénophobe et discriminatoire. Les enjeux de la citoyenneté politique, portés par le bout des fusils et des kalachnikovs, structurent en partie la crise ivoirienne quand la concurrence politique entre les grands groupes ethno-régionaux, malgré l'hypocrisie qui refuse de reconnaître la tonalité tribale, vise le cœur de l'État comme enjeu majeur. Félix Houphouët-Boigny lui-même reconnaissait les limites de la gouvernance en Afrique

---

<sup>1611</sup> Pierre Avril, Jean Gicquel, *Lexique, Droit constitutionnel*, op.cit., p.12

<sup>1612</sup> Tessy Bakary, *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.239

quand il dit : « qu'il serait trop facile de ne chercher qu'en dehors de nos frontières l'explication de nos faiblesses, de nos retards ou de nos possibles reculs. »<sup>1613</sup>

Certains jugent le modèle de l'État unitaire inapproprié à la Côte d'Ivoire : « C'est ainsi, les leaders politiques des indépendances ont manqué une grande souplesse en optant effectivement pour l'État unitaire : les principes de base exempts de partialité furent altérés en pratique dans le temps et dans l'espace. »<sup>1614</sup> Le modèle fédéraliste<sup>1615</sup> est jugé plus adapté à la pluralité tribale et ethnique. Si nous ne croyons pas à un fédéralisme sur fonds de reconnaissance des frontières tribo-ethniques, il semble clair que dans le cadre de l'État-nation incapable d'impulser un développement durable, la conquête de l'État et de sa sphère constitue un enjeu majeur. L'hégémonie politique ne permet-elle pas de mettre la main sur l'appareil de l'État et de contrôler le secteur public et ses mannes économiques, sécuritaires, diplomatiques et politiques ?

Comment les enjeux politiques ont-ils pris de l'ampleur et connu une échelle d'aggravation en Côte d'Ivoire pour aboutir au recours à la concurrence armée comme moyen de conquête du pouvoir d'État ? Pourquoi la régulation politique pacifique s'est-elle révélée impuissante face à la montée et à la complexité de la crise au point de faire des armes l'ultime recours ?

Si le coup d'État contre le président Bédié en 1999 a surpris une partie des Ivoiriens et au-delà du pays, la rébellion ivoirienne a moins surpris les observateurs familiers du pays au regard du cumul des frustrations et des violences. Kouakou Gbahi Kouakou, dans son livre *Le peuple n'aime pas le peuple, La Côte d'Ivoire dans la guerre civile* explique la surenchère de la haine et la responsabilité de Bédié, de Ouattara et de Gbagbo à travers leurs déclarations incendiaires certes à des moments différents mais susceptibles d'aggraver les tensions sociopolitiques. Il rappelle le discours radical et menaçant du président Bédié à la veille de l'an 2000 lors de son adresse traditionnelle à la nation dans le climat tendu de l'ivoirité. L'auteur rappelle également les propos de Ouattara, exaspéré par le climat de l'ivoirité et de sa citoyenneté ivoirienne contestée, selon lesquels « si vous voulez qu'on brûle ce pays,

<sup>1613</sup> Félix Houphouët-Boigny cité par Agnero Lasme Pierre, « Raisons profondes des crises en Côte d'Ivoire - Le tribalisme, notre mal », *journal l'intelligent d'Abidjan*, 14 janvier 2011

<sup>1614</sup> Agnero Lasme Pierre, « Raisons profondes des crises en Côte d'Ivoire - Le tribalisme, notre mal », *journal l'intelligent d'Abidjan*, 14 janvier 2011

<sup>1615</sup> Voir *Le Manifeste du Mouvement des Fédéralistes de Côte d'Ivoire* du 20 novembre 2005

on va le brûler » ou ceux de Gbagbo face à la rébellion « si tu sors ton épée, je sors la mienne et nous nous battons. »<sup>1616</sup> Ce citoyen critique par ailleurs le silence de la société civile ivoirienne face aux surenchères guerrières des différents leaders politiques. C'est donc dire combien les enjeux politiques ont un moment rencontré le manque de volonté d'apaisement et de conciliation de la part des leaders de premier plan dont les propos et les comportements influencent pourtant la société, minée par les divisions.

Dans cette deuxième partie de la thèse, nous analysons : Les enjeux de la crise politique (Titre I) avant d'étudier en détails la problématique du conflit armé comme moyen de conquête et de contrôle du pouvoir et de la sphère d'État, constituant le tournant de la rébellion ivoirienne (Titre II).

---

<sup>1616</sup> Kouakou Gbahi Kouakou, *Le peuple n'aime pas le peuple. La Côte d'Ivoire dans la guerre civile*, op.cit., pp.169-170

## **TITRE I : LES ENJEUX DE LA CRISE POLITIQUE**

Un paradoxe existe dans la crise ivoirienne participant de ses structurants spécifiques ; celui de l'État contre la nation alors que la vocation initiale de l'État était de la bâtir. En effet, cette crise révèle l'étonnante entrée en collision de l'État et de la nation. En d'autres termes, l'État cesse d'être cet instrument de réalisation de l'unité nationale, de sa consolidation, de la garantie de la gestion ainsi que la permanence vitale de la diversité culturelle, ethnique et régionale de la Côte d'Ivoire pour devenir plutôt un État confisqué, désintégrateur et destructeur de l'unité de la nation. Contrôler l'État suppose dans cette tragédie ivoirienne mettre en avant sa tribu, son ethnie, sa région au détriment d'une pratique étatique inspirée par l'éthique du vivre ensemble et de la nécessité de la justice sociale qu'implique une telle éthique de la bonne gestion de la diversité humaine et culturelle.

En somme, un État prisonnier de la tribu, de l'ethnie ou de la région. C'est donc une rupture avec la mission historique même jusque-là assignée aux États-nations postcoloniaux, l'État ayant précédé la Nation qu'il doit fabriquer et construire.

Comme l'écrit Dominique Schnapper, « la nation démocratique fonde sa légitimité sur cette société politique abstraite, la « communauté des citoyens »<sup>1617</sup>, formée d'individus civilement, juridiquement, politiquement libres et égaux. »<sup>1618</sup>

Si l'idée de transcendance par le politique peut permettre de comprendre que même dans les sociétés les plus « civiques », se maintiennent et se renouvèlent les spécificités ethniques et les particularismes, en Côte d'Ivoire, la « nation ethnique » à l'allemande semble souvent terrasser « la nation civique » plus proche des conceptions américaine et française.<sup>1619</sup> L'architecture nationale devait donc sa fondation, sa solidité et sa préservation tant à la vision qu'à la volonté intégrationnistes, unionistes et fusionnelles de l'État.

---

<sup>1617</sup> Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, op.cit., p.14

<sup>1618</sup> Idem., p.14

<sup>1619</sup> Idem., p.15

Est- ce étonnant que la crise militaire soit l'expression d'une ferme volonté de conquête du pouvoir suprême aux fins de contrôler l'État et ses démembrements ?

Dans les deux chapitres qui suivent, on étudiera l'avènement de Bédié au pouvoir à propos duquel un journaliste ivoirien écrivait en 1994 que le pays était en des mains sûres<sup>1620</sup>, celui-ci se positionnant comme un anti-Houphouët jusqu'à rompre le consensus national (Chapitre I). On analysera également en profondeur les enjeux inhérents au champ politique où sera interrogée l'hypothèse du primat du politique sur l'économique recoupant avec l'enjeu majeur de la citoyenneté en Côte d'Ivoire (Chapitre II).

---

<sup>1620</sup> Kouamé Michel, *L'Adieu à un géant. Spécial Fraternité Matin*, 5 avril 1994

## CHAPITRE I : Bédié comme anti-Houphouët ou la rupture du consensus national

L'houphouëtisme portait sa part d'acquis et d'échecs. La positivité de son héritage reste également à relativiser fortement. Dans son premier rapport confidentiel sur la Côte d'Ivoire, de la période du 22 avril et 22 octobre 2001, l'ambassadeur de la France à Abidjan, Renaud Vignal, après 6 mois de séjour dans le pays fait cette analyse poignante: « ce pays est plus complexe qu'on ne le croit, c'est tout à fait à tort qu'on en a fait la « Suisse » de l'Afrique ;

-L'héritage d'Houphouët-Boigny est moins positif qu'on ne le dit pieusement, on a trop oublié de décoloniser, certes parce que ni Houphouët ni Bédié ne le souhaitaient vraiment mais on n'avait pas besoin de les écouter à ce point. »<sup>1621</sup>

Bédié s'inscrit en effet dans la filiation houphouëtienne tant dans son rapport à la France que dans le souci de préserver le pouvoir dans le cercle baoulé avant de le perdre.

Christian Bouquet, de son côté, précise que « l'héritage de Félix Houphouët-Boigny apparaît sans cesse comme un spectre en filigrane des événements qui ont suivi sa disparition »<sup>1622</sup> tout en ajoutant que les chercheurs ont tendance à surestimer le poids des « années Houphouët » au détriment des responsabilités des successeurs.<sup>1623</sup> Nous partageons sans doute ce point de vue analytique dans la mesure où il reste clair que les successeurs, pour des raisons multiples dont politiques, surtout le président

<sup>1621</sup> Cité par Charles Onana, *France-Côte d'Ivoire, la rupture*, Editions Duboiris, 2013, p.31

<sup>1622</sup> Christian Bouquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, op.cit., p.146

<sup>1623</sup> Idem., pp.146-147

Henri Konan Bédié, comme nous le verrons, ont rompu avec l’Houphouëtisme entendu comme politique de compromis dans la gestion de la diversité ethnique, d’où son rapport ouvert à l’immigration.

La fracture de l’État-nation ivoirien caractérisée par une crise multiforme décline une étiologie aux contours multiples. Ses symptômes<sup>1624</sup> étaient visibles depuis le crépuscule du pouvoir d’Houphouët. Marcel Amondji n’avait-il pas écrit sur « l’envers » de la légende Houphouët qui avait déjà montré ses limites et failles devenues visibles dès les années 1980 ?<sup>1625</sup> Souleymane Koli précise qu’ « au moment où le Président Houphouët décède, le pays est confronté à des difficultés de toute nature, tant économiques que sociales etc. Le pouvoir, ajoute –t-il, a glissé entre les mains de personnes qui n’ont pas eu la compétence suffisante pour gérer comme il l’aurait fallu, et cela a accéléré la crise. »<sup>1626</sup> Il n’oublie néanmoins pas de souligner que la mort du père de la nation a libéré la parole par une grande liberté d’expression dans le pays.<sup>1627</sup> Aussi, il n’est plus un mystère la question hégémonique chez les Akans qui ont donné deux Présidents au pays, le père de la nation et son successeur, tous deux baoulés, donc des akans par extension. « Le complexe d’Akan » est angoisse d’une ethnie déterminée à conserver le pouvoir dans son giron.<sup>1628</sup>

Sur un plan, Bédié poursuit bien l’objectif de son prédécesseur, à savoir la conservation du pouvoir dans le cercle baoulé et akan. Son arrivée au pouvoir a eu

---

<sup>1624</sup> Le chapitre précédent a démontré comment certaines réalités sociales et décisions publiques avaient contribué à fragiliser le lien national. Le vivre ensemble ivoirien battait déjà de l’aile au crépuscule du Pouvoir houphouëtiste. A la mort du père de la nation, les angoisses voire les prophéties chaotiques sur l’avenir de la nation ivoirienne n’étaient guère exagérées au regard de ce qui va se produire sous Bédié. Il y a donc eu comme un moment de surdité en Côte d’Ivoire aux signes, aux manifestations de fragilité, la crise économique et les difficultés sociales. Les interrogations sur la forte présence des immigrés dans le pays, leur place dans l’économie, dans le foncier rural sans oublier les difficultés même de l’État endetté étaient des signes inquiétants. Il faut aussi souligner la crise des matières premières, la montée du chômage, de la criminalité, la libération de la parole des jeunes, qui, avec la FESCI, entendent continuer à faire trembler les pouvoirs publics et surtout la guerre latente, feutrée et souvent manifeste au sein du parti unique et essentiellement entre le premier ministre, Alassane Ouattara et le président de l’Assemblée nationale, Henri Konan Bédié, dauphin constitutionnel constituaient autant de réalités préoccupantes. C’est parce que les limites du modèle de développement et de l’État-nation, les conséquences qui hypothèquent certaines décisions étatiques et surtout le « train de vie » de l’État et sa dimension néo patrimoniale avaient sérieusement remis en cause la stabilité que les symptômes de l’implosion devenaient plus visibles, plus manifestes, plus affichés. La symptomatologie de la crise ivoirienne remonte déjà au temps de Félix Houphouët-Boigny mais avec l’avènement de Bédié et sa stratégie de rompre avec son imposant prédécesseur, la crise ivoirienne venait de véritablement commencer, l’ivoirité venant prendre le relais de la carte de séjour qui restera d’ailleurs en vigueur. L’ivoirité est le premier symptôme apparent et trop visible de l’inflation future vers la violence armée sans en être la seule cause.

<sup>1625</sup> Marcel Amondji, *Félix Houphouët et la Côte d’Ivoire : L’envers d’une légende*, Editions Karthala, Paris, 1984, voire chapitre 3.

<sup>1626</sup> Souleymane Koly in DIABATE Idriss, DEMBELE Ousmane, AKINDES Francis (dir.), *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, op.cit., p. 96

<sup>1627</sup> Idem., p.96

<sup>1628</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d’Ivoire ? Entre la question juula, le complexe d’Akan et le souverainisme de Laurent Gbagbo*, op.cit., p.184

lieu dans des conditions socioéconomiques difficiles. Le contexte politique fut également propice aux intrigues, alliances et luttes pour la succession du père de la nation. Cette succession devait semer le grain de la rupture au sein du parti au pouvoir entre les partisans de Bédié et ceux d’Alassane Ouattara, premier ministre d’Houphouët. Ne faut-il pas également voir les traces et les conséquences de cette rivalité pour le pouvoir dans la politique et les décisions du nouveau Président ?

La Bédiésation comme cycle bédiéiste en Côte d’Ivoire constitue, sur le plan de la conception de la nation, un moment de déhouphouëtisation et de rupture avec son successeur (Section 1). Dans cette entreprise, l’ivoirité sera publicisée et utilisée comme une arme d’exclusion politique (Section 2).

### **Section 1 : La Bédiésation comme déhouphouëtisation ou la rupture du Président Bédié avec l’Houphouëtisme**

Bédié succéda à Houphouët dans des conditions sociopolitiques difficiles. Moment critique où « la crise, la démocratisation et la succession »<sup>1629</sup> étaient trois défis majeurs pour le pays. Le successeur avait enfin un nom et un visage.<sup>1630</sup> Houphouët avait créé volontairement une sorte d’instabilité constitutionnelle<sup>1631</sup>, modifiant régulièrement l’article constitutionnel relatif à sa succession au point que ledit article 11 fut qualifié de caméléon constitutionnel.<sup>1632</sup> Les trois personnalités qui, à un moment donné de leurs parcours, « furent en position institutionnelle de remplacer Houphouët-Boigny, notamment MM. Jean-Baptiste Mockey, Philippe Grégoire Yacé et Henri Konan Bédié »<sup>1633</sup>, furent souvent traités par le président comme des véritables rivaux jusqu’à l’élimination politique des deux premiers en faveur du dernier.

Le temps de Bédié au pouvoir (1993-1999) peut être considéré comme celui de la rupture avec l’Houphouëtisme en raison du primat que le successeur accorde aux conceptions nativistes et fermées de la nation. Dans ce sens, la Bédiésation est une sorte de déhouphouëtisation tant de la pratique du pouvoir que de la conception de la nation. Bédié n’a pas pu éviter l’emprise du lien ethno-tribal sur sa politique

<sup>1629</sup> Tessy D. Bakary, « Transition politique et succession en Côte d’Ivoire », in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Momar-Coumba Diop, Mamadou Diouf (sous la dir.) op.cit., p.112

<sup>1630</sup> Idem., p.107

<sup>1631</sup> Idem., p.109

<sup>1632</sup> Idem., p.109, empruntant cette expression à Kouamé.

<sup>1633</sup> Idem., p.109

(paragraphe 1) qui a fini par rompre le pacte de stabilité de la nation ivoirienne (paragraphe 2).

***Paragraphe 1 : L'emprise du lien ethno-tribal comme rupture du pacte national***

Bédié ne rompt pas avec l'État-ethnie<sup>1634</sup> entendu comme le contrôle de l'essentiel des leviers étatiques par une ethnie au mépris de la pluralité ethnique, de la diversité sociale quoiqu'en Côte d'Ivoire, la centralité akane n'a pas empêché l'association de figures symboliques d'autres ethnies à la gestion du pouvoir. Dans sa stratégie d'autovalorisation, de différenciation avec Houphouët, il a plutôt instrumentalisé l'ivoirité pour tuer symboliquement le père. Ce rapport psychanalytique avec Houphouët, le géant, explique que, pour s'élever vers les sommets, se donner une stature de grand chef et d'homme d'État, le Président Bédié voulait s'inscrire dans l'écriture d'un cycle nouveau dans l'histoire du pays. Son contrat social, l'ivoirité, ne tardera pas à enflammer la nation. Mise dans la « bouche » des détenteurs du pouvoir d'État, des acteurs éminents de la scène politique qui ont plus accès aux médias, l'ivoirité ne tardera pas à s'imposer comme concept public, médiatique.

Idéologie de légitimation et de consolidation du pouvoir, et si l'ivoirité était plutôt ce qui devait avoir raison du pouvoir de son propre inventeur ? Elle n'a certes pas la force d'atomisation des structures sociales<sup>1635</sup> au nom de la société unifiée dont parle Hannah Arendt à propos du totalitarisme, « les hommes de masse » n'ayant rien de commun qu'ils partagent, isolés les uns des autres dans le système totalitaire<sup>1636</sup>, mais l'ivoirité partage avec le totalitarisme cette jachère de la pensée, ce vide de la pensée libre. Le chanteur célèbre, Alpha Blondy, qualifiait d'ailleurs l'ivoirité de totalitarisme xénophobe dans une de ses chansons.

Houphouët avait noué un pacte avec le Nord depuis la période coloniale à travers la chefferie traditionnelle de Korhogo (A), pacte subtilement et stratégiquement mis au service de l'hégémonie politique baoulé qui avait besoin de stabilité nationale pour se maintenir et mieux opérer (B).

**A.Félix Houphouët et le pacte politique avec le nord**

---

<sup>1634</sup> Mwayila Tshiyembé, *État multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique*, op.cit., p.69

<sup>1635</sup> Hannah Arendt, *La nature du totalitarisme*, Payot, Paris, 1990, p.99

<sup>1636</sup> Idem., p.99

L'alliance avec la famille Coulibaly de Korhogo<sup>1637</sup> (1) fut un coup de génie nécessaire à l'émergence d'Houphouët depuis la concurrence politique sous la colonisation (2). L'étude de cette alliance permet de comprendre l'un des secrets de la longévité du pouvoir d'Houphouët mais aussi de saisir tout le sens de notre thèse de la bédiation comme cycle de déhouphouétisation avec la rupture que le successeur aura avec le Nord dans son animosité farouche à l'égard d'Alassane Ouattara.

### *1.L'alliance d'Houphouët-Boigny avec la chefferie traditionnelle du nord*

Dans les années 1940, Houphouët-Boigny a compris tout le bénéfice immédiat et ultérieur qu'il pouvait tirer de son alliance avec le vieux Palenforo Coulibaly, chef traditionnel à Korhogo, au nord du pays. Cette alliance stratégique a produit ses effets immédiats et permis à l'homme politique baoulé de conquérir les terres dioula et sénoufo du nord. Certes, à cette époque la notoriété politique et publique d'Houphouët était déjà une réalité. Lui-même chef traditionnel baoulé, il a compris la place et l'influence sociologique des chefferies traditionnelles dans son pays en particulier voire en Afrique en général. Durant tout son long règne, cette alliance avec le nord à travers la chefferie et la promotion politique et économique de certains cadres nordistes conforteront le parti unique, le PDCI, mais aussi le pouvoir d'Houphouët au nord.

Avec les Coulibaly de Korhogo, il avait de grands électeurs très influents. Le professeur Malick Ndiaye attire pourtant l'attention sur la persistance de ce qu'il appelle le problème *juula*<sup>1638</sup>, nom générique, quoique caricatural, pour désigner les populations nordistes en dépit de l'exploitation politicienne de l'alliance par Houphouët. D'après le sociologue sénégalais, le problème *juula* a montré son appétit politique au crépuscule du règne du père de la nation avec la charte du Nord que nous verrons, comme appel au ralliement ethno-régional. L'alliance avec le père de la nation n'avait donc pas étouffé tout appétit pour le pouvoir chez les nordistes.

---

<sup>1637</sup> Grande ville du nord en pays sénoufo où la chefferie traditionnelle des Coulibaly a servi de relais de légitimation et de soutien au pouvoir d'Houphouët. En quelque sorte, il s'agissait d'une sorte d'alliance.

<sup>1638</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ? Entre la question juula, le complexe d'Akan et le souverainisme de Laurent Gbagbo*, op.cit., p.184

## 2. La concurrence politique sous la colonisation

Il convient de souligner que la réalité du multipartisme et de la concurrence politique durant la colonisation explique la stratégie d'Houphouët de s'allier avec le Nord en s'appuyant sur la chefferie traditionnelle des Coulibaly de Korhogo.<sup>1639</sup>

La colonisation est aussi le lieu de l'invention d'hommes politiques dans les colonies. Une certaine manière d'inventer l'Afrique selon les besoins et la vision du colonisateur.<sup>1640</sup> Le temps colonial est aussi celui d'un apprentissage de la politique selon des codes français. Le temps d'une nouvelle culture de la gestion de la cité bien que le continent eût ses pouvoirs et États précoloniaux. La greffe du système politique concurrentiel français ainsi que le déploiement discursif qui va avec le rituel et la scénographie des élections sont ici des dynamiques d'imposition et d'appropriation, tout comme une certaine vision épistémologique du continent appelée africanisme.<sup>1641</sup> En effet, la période coloniale fut caractérisée par la pluralité des partis politiques, rendant plus rude la concurrence pour élire les représentants des territoires. Le nord ivoirien constituait un électorat immense sans oublier l'émergence d'hommes politiques nordistes. Certes les Akans constituent un groupe ethnique important mais préempter une alliance avec le grand nord confère une assise politique et électorale plus solide.<sup>1642</sup> Cette alliance est donc un produit de la structure des réalités coloniales dont le multipartisme et les fiefs ethno-électorales constituent des dimensions. Donne poussant l'acteur politique Houphouët à capter l'électorat au-delà de la sphère baoulé et akan en s'appuyant sur des figures d'autres régions.

### **B.L'alliance au service de l'hégémonie baoulé et de la stabilité**

<sup>1639</sup> Thomas Hofnung, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, op.cit., p.20

<sup>1640</sup> Ch. Didier Gondola, *Africanisme : la crise d'une illusion*, L'Harmattan, 2007, p. 218

<sup>1641</sup> Idem., p.219

<sup>1642</sup> La vocation de l'homme politique ambitieux comme celle des partis politiques étant de conquérir plus d'espace, de terrains, de militants et de voix, le réalisme ainsi que la conscience des limites du vote tribal, comme nous le verrons plus loin, obligent à former des alliances.

Celles-ci ne sont efficaces et solides que si elles s'appuient sur des réalités locales, culturelles et symboliques fortes. L'attrait symbolique et culturel des chefferies est un phénomène presque mondial même s'il n'existe quasiment plus en Occident. Même en Angleterre, la monarchie est encore de mise malgré l'essentiel du pouvoir exécutif dans les mains du premier ministre issu de la majorité parlementaire.

Dans le contexte colonial en Côte d'Ivoire, avoir avec soi la chefferie traditionnelle de Korhogo constitue une énorme ressource politico-électorale au nord. Cette alliance diffuse une forte charge symbolique, imaginaire mais aussi effective dans les choix électoraux.

Le mythe de la supériorité politique des akans avant la période coloniale a été déconstruit par le professeur Harris Memel Foté. Cette supériorité supposée est, selon lui, une construction coloniale. Mais toute fois, l'hégémonie politique baoulé, non précoloniale, le sera sous la colonisation et consolidée avec la Présidence d'Houphouët. L'une des causes des conflits politiques africains se trouve dans la faillite des élites<sup>1643</sup> qui exploitent la manne tribale, ethnique à des fins de pouvoir. Le président ivoirien n'échappe pas à ce travers. Cette pratique a des conséquences sur la « construction de la nation. »<sup>1644</sup> Bernard Doza, journaliste écrivain ivoirien, polémiste de gauche, donne des explications intéressantes à ce sujet : « Il faut toujours revenir à l'histoire. Et pour saisir ce qui arrive, il faut remonter jusqu'en 1909 lorsque la guerre coloniale battait son plein en Côte d'Ivoire. Toutes les tribus étaient hostiles à la pénétration coloniale. L'une d'entre elles les Akouès (Baoulés) a alors trahi les autres en s'engageant au côté des colons. En guise de remerciement ces derniers avaient scolarisé une des pupilles de la chefferie traditionnelle, en l'occurrence, Félix HOUPHOUËT-BOIGNY. »<sup>1645</sup> Et Maurice Delafosse, gouverneur colonial en Côte d'Ivoire, sera un conseiller d'Houphouët. »<sup>1646</sup>

Pour conforter sa domination politique, Houphouët fait du nord, un tremplin pour une majorité politico-électorale (1) mais aussi au service de l'hégémonie baoulé (2). Une alliance qui devait isoler les bétés (3).

### *1. Le Nord comme tremplin majoritaire*

Pour mieux comprendre les enjeux de l'alliance d'Houphouët avec la chefferie traditionnelle de Korhogo, il faut la circonscrire, la contextualiser. Ce que Bernard Doza appelle le pouvoir Akan<sup>1647</sup> s'enracine depuis la colonisation et comme nous le verrons avec l'ivoirité, la xénophobie était déjà une réalité dans le territoire colonial de Côte d'Ivoire. « Aussi pour comprendre les convulsions que nous vivons aujourd'hui, souligne Bernard Doza, il faut dire que c'est en partie parce que cette philosophie de l'ivoirité qui a été écrite par M. BEDIE en 1994 puise ses sources dans le pouvoir Akan qui ne veut pas céder la place à une véritable démocratie en Côte

<sup>1643</sup> Mamadou Koulibaly, *Sur la route de la liberté*, op.cit., p.154

<sup>1644</sup> Idem., p.155

<sup>1645</sup> Bernard Doza, interview dans le journal « le Grand Soir », sur le site [http : /www.leconservateur.net](http://www.leconservateur.net), visité le 15 mars 2011 à 22h

<sup>1646</sup> Idem

<sup>1647</sup> Idem

d'Ivoire : c'est là, à mon sens, le fond du dossier. Ce pouvoir Akan se met en place dès 1945, lorsqu'au lendemain de la guerre, la France lance à Paris une Assemblée Constituante et demande à l'Outre-Mer d'envoyer des députés. Une grande campagne démarre et confronte d'abord deux principaux candidats : OUEZZIN COULIBALY de la Haute-Volta (puisque les deux pays par la grâce coloniale formaient une même entité) et HOUPHOUËT qui venait de la Basse-Côte. »<sup>1648</sup> Houphouët battu au premier tour par OUEZZIN COULIBALY très populaire, fera campagne au second tour contre l'étranger mossi. Or, en ces moments, l'actuelle Côte d'Ivoire et l'actuel Burkina Faso formaient le même territoire colonial, donc l'adversaire d'Houphouët n'était nullement étranger. Mais dans les villes situées sur le sol d'origine d'Houphouët, il est clair que ce discours xénophobe va trouver un écho parmi les populations sensibles à l'autochtonie.<sup>1649</sup> Déçu, OUEZZIN COULIBALY va désister pour son adversaire au second tour.<sup>1650</sup>

Comme nous l'avons vu, l'alliance baoulé-sénoufo et dioula, autrement entre le centre et le nord eut comme résultat une majorité sociologique incontestable. Ce bloc sociologique majoritaire a toujours servi de tremplin électoral pour Houphouët. Certes, l'alliance a été au détriment de l'ouest tant que le nord restait la chasse gardée du PDCI, parti d'Houphouët. Dans une réalité sociale et politique tribalisée, ethnicisée, l'émergence nationale d'une figure ressortissante de l'ouest était difficile dans la mesure où le leadership politique d'Houphouët était admis chez les baoulés en particulier et les Akan en général. Avec la sous-traitance locale avec la chefferie traditionnelle de Korhogo, il était politiquement et électoralement difficile de rivaliser avec le PDCI.

Mais l'un des non-dits de cette alliance n'est-il pas la pérennisation de l'hégémonie politique baoulé au-delà de la personne et du pouvoir du père de la nation ?

## *2. Le Nord au service de l'hégémonie baoulé*

Il est très difficile pour un homme politique moderne de s'appuyer que sur sa communauté d'origine. Les réalités du Pouvoir, la nécessité du minimum d'équilibre

---

<sup>1648</sup> Bernard Doza, interview dans le journal « le Grand Soir », interview citée

<sup>1649</sup> Idem

<sup>1650</sup> Idem

au maintien du Pouvoir, à sa légitimation, le souci de préserver un semblant d'unité nationale contraignent à une dose de retenue, de mesure dans le repli identitaire.

Le privilège aux siens ne peut néanmoins faire économie d'une certaine mesure d'ouverture aux autres groupes. C'est donc dire que même dans le jeu ethno-politique, une part de rationalité inhérente aux calculs des intérêts est à l'œuvre.

La société plurale comme celle de la Côte d'Ivoire a montré qu'elle pouvait souvent contester un Pouvoir pourtant cité comme solide. Les révoltes des Sanwi à l'est et des Guébiés de l'ouest confortent la nécessité d'alliance au nord pour mieux consolider la domination politique des baoulés et des Akan, plus nombreux et privilégiés sur la scène étatique, dans l'administration et dans la diplomatie.

L'alliance a également permis d'étouffer l'émergence de figures politiques nordistes pouvant contester le Pouvoir d'Houphouët. Celui-ci n'avait pas oublié la montée en puissance de Sékou Sanogo<sup>1651</sup>, candidat du parti progressiste lors de l'élection sous la colonisation dans laquelle Ouezzin désista, déçu du discours haineux contre les voltaïques, (les siens et lui-même) d'Houphouët. Le rival au nord fut donc Sékou Sanogo dont la candidature a empêché l'élection d'Houphouët au premier tour, les voix du nord lui ayant manqué.<sup>1652</sup> Il a tiré les leçons de cette élection en prenant conscience de la limite du suffrage des Akan. L'alliance avec le nord profite donc plus logiquement à l'hégémonie politique baoulé qu'au nord. Et Amadou Koné souligne bien ce jeu de masque à la base du mythe du bénéfice du Pouvoir Houphouët au nord. Au contraire, l'ancien ministre d'Houphouët pense que le nord fut le grand oublié par les investissements publics et les politiques de développement étatiques.<sup>1653</sup>

La configuration de l'alliance du pouvoir akan avec le nord a contribué comme nous l'avons souligné à mieux isoler l'ouest du pays.

### *3. Une alliance pour mieux isoler les bétés ?*

---

<sup>1651</sup> Bernard Doza, interview dans le journal « le Grand Soir », interview citée

<sup>1652</sup> Idem

<sup>1653</sup> Le Pouvoir Houphouët fut le grand bénéficiaire de la stabilité et de l'allégeance du nord. Jusqu'à la création du RDR d'Alassane Ouattara en 1994, ressortissant du nord, le PDCI y régnait sans partage et même le FPI de Gbagbo, avec l'avènement du multipartisme en 1990, malgré son implantation, n'était à mesure de déboulonner le parti d'Houphouët au nord.

Le Président Bédié n'a pas réussi à préserver cette alliance avec le nord pour mieux conforter son Pouvoir. Est-ce sa faute quand la rivalité avec Ouattara pour un fauteuil présidentiel indivisible déboucher en rupture ? La création du RDR devait forcément reconfigurer le champ partisan ivoirien, le sentiment ethno-régional existant aussi chez les nordistes indépendamment des fautes politiques et stratégiques du Pouvoir Bédié dont l'ivoirité fut la plus connue.

Une certaine opinion pourra, au nom de l'hypocrisie, crier à une approche ethniciste de la pratique du pouvoir dans notre grille de lecture. Nous ne faisons pourtant qu'analyser la réalité têtue telle qu'elle s'est offerte et s'offre encore en Côte d'Ivoire comme le repli ethno-régional des leaders politiques ivoiriens, sorte de confort et de sécurité politiques en dépit des discours volontaristes et du réalisme électoral invitant à aller au-delà de sa sphère d'origine. C'est d'abord la colonisation qui a imposé les marqueurs ethniques sur le champ politique au nom de la politique du « diviser pour mieux régner » et à sa suite, les politiciens africains ont très peu rompu avec ce jeu dangereux. Le fait ethnique est incontestable dans la pratique du pouvoir houphouëtien mais aussi dans celles de ses successeurs, tous encore sous l'emprise du lien ethno-régional. L'ethnie du Président Gbagbo a le plus souffert du Pouvoir d'Houphouët.<sup>1654</sup> Elle symbolise incontestablement au regard des faits (discriminations, répressions, emprisonnements, caricatures) l'une des failles de l'Houphouëtisme et surtout la faiblesse de la vision houphouëtienne de l'État-nation. « La question bété »<sup>1655</sup> reste encore un contentieux. Cette alliance au détriment des bétés essentiellement même si cela ne fut pas son premier objectif qui n'est autre que conforter l'émergence et le leadership d'Houphouët a incontestablement eu, de notre point de vue, un impact sur la stabilité du Pouvoir d'Houphouët mais aussi sur celle de la Côte d'Ivoire, les ressentiments de l'ouest étant plutôt dûs à d'autres causes telles l'asymétrie du développement entre les régions et la répression violente de la sécession de 1970 à l'ouest. Houphouët lui-même a contribué à caricaturer les bétés et à les isoler politiquement comme le souligne bien Bernard Doza : « Tout le temps qu' HOUPHOUËT-BOIGNY a régné dans le parti unique, les Bétés étaient considérés comme l'ennemi du pouvoir, mais ce qui me fait aujourd'hui tiquer, c'est qu'au moment où les Bétés étaient considérés comme l'ennemi du pouvoir de 1957 à 1993, aucun intellectuel ivoirien ne s'est levé pour dire : ce n'est pas normal. Et pourtant les Bétés subissaient les affres de la dictature. Quand on était Bété en Côte d'Ivoire, on était considéré comme palabreur, révolutionnaire et anti-social.»<sup>1656</sup>

---

<sup>1654</sup> J.P. Chaveau, J.P. Dozon, « Au cœur des ethnies ivoiriennes, l'État. L'État, l'économie de plantations et les ethnies en Côte d'Ivoire » in *l'État contemporain en Afrique*, Emmanuel Terray (sous la dir.), op.cit., p.287

<sup>1655</sup> Idem., p.287

<sup>1656</sup> Bernard Doza, interview dans le journal « le Grand Soir », sur le site <http://www.leconservateur.net>, visité le 15 mars 2011, article cité

C'est dire combien la vision et la pratique du pouvoir peuvent influencer sur le cours de l'Histoire d'un pays et surtout sur sa stabilité.

### ***Paragraphe 2 : Bédié et la rupture du pacte de stabilité***

En dépit de sa part indéniable dans l'étiologie de la crise ivoirienne, Félix Houphouët-Boigny a longtemps été un facteur de stabilité<sup>1657</sup> du pays ainsi que dans la construction de l'unité entre Ivoiriens.<sup>1658</sup> Le Pouvoir Bédié, au contraire, a eu des difficultés énormes à se consolider. Avait-il oublié les vertus politiques du consensus politique malgré les critiques radicales de Béatrice Hibou écrivant sur « la violence du consensus »<sup>1659</sup> en tant qu'il musèle l'opposition ? La stratégie intra-ethnique de monopolisation du pouvoir par les Baoulés constitue, en soi, ce que Jean-Baptiste Harguindeguy et Alistair Cole appellent « un cas paradigmatique »<sup>1660</sup> dans leur étude sur les tensions entre monolinguisme et plurilinguisme en France quand l'on sait tous les efforts déployés depuis lustres pour l'hégémonie sinon le monopole du français. Sans doute l'héritage de Félix Houphouët-Boigny était lourd. La rupture avec Alassane Ouattara, l'ancien premier ministre, (A) symbolise l'écriture d'un nouveau cycle politique avec ses évolutions dans le contexte de la stratégie ethno-régionale du Président Bédié (B).

#### **A. La rupture d'Alassane avec le PDCI comme moment critique**

L'histoire politique ivoirienne de ces vingt dernières années est un excellent cas d'école dans la mesure où elle condense les mutations et évolutions portées par les processus transitoires. Bédié et Ouattara ont-ils compris en 2005 ce que Bédié devait comprendre en 1994 ? Les retrouvailles contre Gbagbo semblent avoir tiré les leçons de leur rupture qui a sérieusement remis en cause le contrat social ivoirien et contribué à davantage délégitimer le pouvoir de Bédié jusqu'à sa chute brutale par le coup d'État de 1999. Une conception consensuelle du pouvoir<sup>1661</sup> n'est pas forcément

<sup>1657</sup> Tessy Bakary, *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.264

<sup>1658</sup> Idem., p. 264

<sup>1659</sup> Béatrice Hibou, *Anatomie politique de la domination*, op.cit., p.106

<sup>1660</sup> Jean-Baptiste Harguindeguy, Alistair Cole, « La politique linguistique de la France à l'épreuve des revendications ethno territoriales », *Revue française de science politique*, vol.59, numéro 5, octobre 2009, p.939

<sup>1661</sup> Tout en reconnaissant qu'il entre dans le cadre des stratégies efficaces de légitimation et de domination, Béatrice Hibou critique le consensus et n'a pas totalement tort de souligner ses effets pervers dont le premier est, à long terme, le musèlement de l'opposition, pourtant indispensable au dynamisme démocratique et à la pluralité de l'offre politique. L'opposition permet également d'éviter

une mauvaise chose dans le cadre d'un double dynamisme et fragilité démocratiques à condition que le consensus ne soit pas un unanimité stérile muselant toute velléité d'opposition comme au Mali sous Amadou Toumani Touré.<sup>1662</sup> À ce prix, Béatrice Hibou peut bien avoir raison quand elle écrit que le consensus est violence.<sup>1663</sup>

Néanmoins dans le contexte de fragilisation de la Côte d'Ivoire posthouphouëtiste, une dose de consensus permettant de construire une majorité politico-électorale stable à même de gouverner le pays dans une relative stabilité pouvait peut-être sauver le pays et éviter la rébellion. À contrario d'une telle opportunité politique, le président Bédié n'a pas pu ou su contenir les rivalités au sein du PDCI en opérant un deal ou une alliance avec Ouattara. Peut-être qu'avec un Ouattara travaillé par le désir ardent d'être président, le compromis ou le consensus n'était guère possible au regard des visées et enjeux de pouvoir, le poste de Président de la République n'étant pas divisible ?

La rivalité entre Bédié et Ouattara pour la succession d'Houphouët a laissé des traces. Pour Ouattara qui prétendait désormais au fauteuil présidentiel, la cohabitation avec son rival président de l'assemblée nationale devenu Président de la République paraissait impossible quand l'on sait la mainmise des Présidents africains sur leur parti. Le parti au pouvoir est le parti du Président de la République. Celui-ci ne peut consentir souffrir de rivalité en son sein. Il doit être comme Mobutu, l'ex Président du Zaïre, « le seul coq dans la bassecour ». À sa soumission et à sa disponibilité toutes les poules.

La rupture d'Alassane Ouattara avec le PDCI s'est effectuée à un moment critique pour la Côte d'Ivoire. Certes la succession s'était relativement bien passée malgré la rivalité déjà évoquée. Le droit avait triomphé, la constitution a prévalu sur les considérations politiciennes. La France tout comme l'armée ivoirienne, par le biais du général Guéi, ont choisi le camp de Bédié. Ce dernier a eu sans doute la chance d'être mis en pôle position par Houphouët<sup>1664</sup> qui, malgré tout, l'a adoubé de longue date comme le souligne Jacques Baulin.<sup>1665</sup> Mais en ces moments de transition de Pouvoir,

---

que toute la classe politique se retrouve autour de l'État clientéliste. (voir Béatrice Hibou, Anatomie de la domination politique, op.cit., p.106)

<sup>1662</sup> V. Baudais, G. Chauzal, « Les partis politiques et « l'indépendance partisane » d'Amadou Toumani Touré », *Revue Politique africaine*, n° 104, décembre 2006, p.61-80

<sup>1663</sup> Idem., p.106

<sup>1664</sup> Jacques Baulin, *La succession d'Houphouët-Boigny*, op.cit., p.124

<sup>1665</sup> Idem., p.70

Bédié n'ayant ni l'autorité, ni le charisme, encore moins l'intelligence d'Houphouët, la Côte d'Ivoire souffrait encore de manière psychanalytique de la mort du père. Son ombre planait encore sur le pays et les allées du pouvoir. Il a longtemps incarné le visage de la Côte d'Ivoire. La crise économique et sociale, les dérives de la carte de séjour, les rivalités politiciennes, la dévaluation du Franc CFA étaient autant de difficultés internes que Bédié a gérées comme il pouvait.

La création du RDR par Djény Kobina<sup>1666</sup> et d'autres transfuges du PDCI fut un coup dur pour le parti au Pouvoir. Ouattara avait aussi gagné en galon avec son poste de directeur adjoint du FMI à Washington. L'adjoint du français Michel Camdessus exerçait encore sur la politique ivoirienne une influence importante. Son adhésion au RDR conféra à ce parti un immense prestige politique. Le parti a vu ses rangs grossir et n'a pas tardé à être le centre politique de ralliement de la majorité des élites politiques du nord qui ont enfin trouvé leur mentor, leur figure d'identification à travers Ouattara, ancien patron de la banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest à Dakar, ancien premier ministre d'Houphouët et numéro deux de la prestigieuse institution internationale de Washington, homme d'argent et de réseaux internationaux. La création du RDR constitue donc un moment de rupture d'une alliance historique entre l'hégémonie politique baoulé et le Nord, alliance scellée entre Houphouët et le vieux Palenforo depuis la colonisation. Sur un plan politique, cette rupture peut être analysée comme un moment de recomposition des forces politiques, une nouvelle reconfiguration du champ politique, l'intrusion d'une éminence politique particulière parce que technocrate influent, musulman du nord, une remise en cause aussi de la division du travail social, un coup de semonce à la domination du PDCI, une relégation de ce parti des terres du grand nord, aussitôt ralliées à Ouattara. Sur un plan démocratique, elle illustre un enrichissement et une rénovation de l'offre politique.<sup>1667</sup>

---

<sup>1666</sup> Djény Kobina est un transfuge du PDCI. Ancien du parti unique, il quittera le parti unique avec des camarades pour créer le Rassemblement des Démocrates Républicains en 1994. Mais c'est avec Alassane Ouattara que le RDR connaîtra le succès qui l'amènera au pouvoir en 2011.

<sup>1667</sup> Il serait parcellaire de ne voir dans ce moment critique un seuil dans la conflictualité politique en Côte d'Ivoire avec l'apparition de la conscience tribale et ethnique politisée dans ce qu'elle en matière d'identification à des figures perçues comme les représentants de leurs régions ou leurs ethnies sur la scène politique. La conscience tribale politisée existait bien, sûr, avant la naissance du RDR mais avec le caractère quasi national du PDCI, régnant dans toutes les régions et le caractère transethnique du FPI de Gbagbo séduisant la jeunesse désœuvrée, la teneur ethno-régionale était atténuée, diluée dans les relents de couverture du territoire national présents chez tout parti aspirant à accéder au Pouvoir.

## B.La politique ethno-régionaliste<sup>1668</sup> du Président Bédié

Félix Houphouët-Boigny a souvent su préserver son dauphin tout en le persécutant par moment. Était-ce un jeu sibyllin pour mieux le mettre à l'abri ? Avant la place qu'il donnera dans les années 1990 au premier ministre devant jouer le rôle de président en cas d'absence du territoire, Houphouët savait déjà pousser la diversion en faisant croire à plusieurs prétendants à la fois qu'ils étaient chacun son préféré. Mathieu Ekra, baron du PDCI et baoulé comme lui, n'assurait-il pas déjà l'intérim à l'absence du Président<sup>1669</sup> dans les années passées ? La succession infra-tribale est mise au service de la préservation de l'hégémonie politique baoulé (1). Les nordistes ivoiriens paieront également, dans la déhouphouétisation bédienne, les tracasseries liées à la carte de séjour, cartes sensées ne concerner pourtant que les non Ivoiriens (2).

### *1. De la succession intra-ethnique à la préservation de l'hégémonie baoulé*

En promettant qu'à sa mort, c'est bien un des siens qui lui succéderait, Félix Houphouët-Boigny a bien tenu promesse en faisant tout, comme nous l'avons vu, pour éliminer Philippe Grégoire Yacé, longtemps son dauphin constitutionnel, et mettre Bédié sur orbite. Cette stratégie n'était guère insensée. L'on sait que Bédié est baoulé contrairement à Yacé. Le temps Yacé, autrement, sa position de Président de l'assemblée nationale qui faisait de lui, le futur successeur constitutionnel d'Houphouët, ne fut qu'un leurre. La stratégie houphouëtienne contribuait à mieux masquer l'hégémonie baoulé, sinon à lui conférer un visage acceptable. L'arrivée de Bédié au Pouvoir fut donc d'abord l'œuvre d'Houphouët pour préserver l'hégémonie politique baoulé commencée depuis la colonisation. Le pouvoir devait non seulement resté dans les mains et régions baoulés sinon akan au détriment des régions nord et ouest.<sup>1670</sup> La notion de région étant composite vue ses dimensions territoriale,

<sup>1668</sup> L. Nguessan Zoukou, *Régions et régionalisation en Côte d'Ivoire*, L'Harmattan, 1990. Dans ce livre l'auteur, partisan d'une décentralisation véritable et viable, démontre le lien historique des régions avec l'administration coloniale, la Côte d'Ivoire indépendante ayant maintenu la même imagerie d'organisation administrative et territoriale bien que les nombre de régions ayant souvent évolué. L'auteur démontre également la prégnance du régionalisme comme préférence des élites pour leurs régions d'origine (p.18). Ce régionalisme est, selon lui, pratiqué de manière quasi-officielle en Côte d'Ivoire.

<sup>1669</sup> Louis Gombeaud, Corinne Moutout, Stephen Smith, *La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo*, op.cit., p.58

<sup>1670</sup> Comme nous l'avons postulé dans notre hypothèse de départ, le contrôle du pouvoir d'État permet, dans les pays à faible secteur privé, de contrôler l'essentiel du pouvoir administratif,

culturelle, administrative, institutionnelle<sup>1671</sup>, le régionalisme, sournois<sup>1672</sup> ou assumé, peut avoir des conséquences fâcheuses sur l'unité de la nation surtout quand elle attire, dans un cadre, sélectif, des « investissements majeurs ». <sup>1673</sup>

Dans son livre *les chemins de ma vie*, le Président Bédié ne se gêna guère de souligner la place des baoulés en Côte d'Ivoire. Le Bédiéisme comme rupture avec l'Houphouëtisme fut, dans certains domaines, une continuité. La préservation du Pouvoir n'était pas seulement pour lui-même. Le Pouvoir devait être préservé aussi pour les baoulés, les akans et ne devait échapper à cette sphère. Bédié était donc aussi, tout en étant au service de la nation, serviteur de son ethnie par la perpétuation sinon le prolongement de sa domination politique sur les autres groupes ethniques.

Jean Konan Banny, dans une métaphore proverbiale digne de la sagesse baoulé, critiquait Bédié quelques années après sa chute, jugeant que l'on ne doit plus confier le canari à celui qui l'a déjà cassé.<sup>1674</sup> La politique tribale se nourrit aussi de gestes historiques et d'imaginaires culturels très instrumentalisés et détournés de leur fonction sociale. Au plus fort moment de la guerre postélectorale en 2011, pour annoncer l'entrée des troupes rebelles rebaptisées les Forces républicaines de Côte d'Ivoire, le ministre Sidiki Konaté, très proche de Guillaume Soro, déclarait clairement : « Les vrais garçons sont désormais à Abidjan, bientôt on joue la

---

économique, sécuritaire, diplomatique, bref, la manne étatique. Bédié, une fois au pouvoir, veillera à préserver la domination des baoulés et dans une moindre mesure celle des akans sur la politique et l'administration en Côte d'Ivoire. Sa politique tribale, ethno-régionale avait d'ailleurs eu comme point d'orgue la transformation progressive de Daoukro, sa ville d'origine, comme une quasi nouvelle capitale. Houphouët avait été l'architecte de l'érection de Yamoussokro en capitale politique de la Côte d'Ivoire. Bédié, sans le proclamer ni l'officialiser, avait tenu à accorder un privilège à Daoukro. La ville avait revêtu un nouveau visage avec le lancement des grands travaux. Le Président lui-même y séjournait fréquemment. Même le coup d'État qui mettra fin à son Pouvoir en 1999 a commencé quand le Président était encore dans sa ville.

<sup>1671</sup> L. Nguessan Zoukou, *Régions et régionalisation en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.11

<sup>1672</sup> Idem., p.18

<sup>1673</sup> Idem., p.18

<sup>1674</sup> Le canari symbolise ici le Pouvoir. Le Pouvoir a besoin de gravité. Il est difficile à conquérir et doit être gardé avec délicatesse. Parce qu'il l'a pris avec légèreté, n'a pas su en prendre soin qu'il est tombé et s'est fracassé. Bédié, en d'autres termes, a fait perdre le Pouvoir aux baoulés, aux akans, a mis fin à leur hégémonie politique.

Dans cette symbolique de la chasse, Gbagbo est le chasseur intrépide qui a su donner le Pouvoir aux bétés et aux gens de l'Ouest. Cet imaginaire existe aujourd'hui chez les nordistes à propos du Président Ouattara. Il n'est d'ailleurs pas rare de l'entendre. Ouattara symbolise le chasseur vainqueur, celui qui a terrassé le lion Gbagbo, celui qui a apporté à la maison, aux siens, la tête du fauve. En Afrique de l'ouest, chez les chasseurs, quand l'on tue un fauve, on tranche son cou ou sa queue pour prouver que l'on l'a effectivement abattu. Gbagbo en prison, c'est le gibier vaincu par le chasseur Ouattara, le héros des nordistes mais aussi des démocrates mais surtout de son parti, le RDR qui a souffert dans l'opposition.

finale. »<sup>1675</sup> Les vrais garçons sont ici les militaires défendant l'élection de Ouattara face à Gbagbo et la finale symbolise ici, comme en football, la bataille d'Abidjan comme épilogue de la guerre avec la victoire du camp Ouattara. Le camp Gbagbo déclarait aussi que ses troupes étaient invincibles. La geste du chasseur traditionnel, les Dozos, une composante d'ailleurs des forces rebelles, trouve ici ses terrains d'application et de propagande. Dans la même période, Ibrahim Coulibaly, alias IB, assassiné plu tard, ex putschiste, patron du commando invisible<sup>1676</sup> traquant l'armée de Gbagbo, était cité, avec éloge, comme « l'Homme invisible d'Abidjan ». L'invisibilité n'est-elle pas aussi un pouvoir attribué aux chasseurs en Afrique, face aux dangers mortels en pleine brousse ? Damien Glez parle même de « *le Comte de Monte Christo d'Abidjan* »<sup>1677</sup>, IB comparé par ses *aficianodos* au génie argentin du football, Lionel Messi.<sup>1678</sup>

C'est dans cette herméneutique de l'analyse culturelle qu'il faut comprendre la politique tribale de Bédié mais aussi de tous les Présidents ivoiriens sans exception, soucieux de valoriser les siens, de leur réserver les postes les plus régaliens et les plus prestigieux. D'où les mythes infondés valorisant l'ethnie du Président au détriment des autres groupes. Ici, contrôler le palais présidentiel, c'est contrôler l'essentiel des mannes juteuses du pays. C'est là que le paradigme marxiste du primat économique trouve ses limites empiriques et factuelles. La politique semble contrôler l'économie ici dans un contexte où la manne publique a plus de poids que le secteur privé, faible.

## 2. Les Nordistes face à la carte de séjour

Bien que créée par un premier ministre nordiste, Alassane Ouattara, l'idée étant trouvée par Mathieu Ekra, baron du PDCI, la carte de séjour a fini par être utilisée comme outil de discrimination policière et administrative contre les nordistes. Non qu'officiellement leur nationalité fût contestée mais dans la pratique quotidienne, les contrôles abusifs des policiers sur les places publiques, dans la circulation, dans les marchés et aux abords des mosquées ont fini par toucher les ressortissants du nord, par ailleurs très nombreux au Sud. Certes la carte de séjour ne concernait guère les nationaux ivoiriens mais en raison de la communauté linguistique et des similitudes

<sup>1675</sup> Jean Marc Sahi, Situation post crise. Konaté Sidiki à Man, « Les garçons sont à Abidjan. C'est la finale », journal le *Nouveau réveil*, Jeudi 17 mars 2011

<sup>1676</sup> Damien Glez, IB, l'homme invisible d'Abidjan, *site slate Afrique*, visité le 20 Mai 2011

<sup>1677</sup> Idem.

<sup>1678</sup> Idem.

des prénoms et des noms entre nordistes ivoiriens et leurs « frères d'ethnie ou de culture » des pays voisins tels le Mali, le Burkina Faso ou la Guinée, ils furent souvent traités d'usurpateurs de la nationalité ivoirienne. Comment différencier un Koulibaly du Mali de celui de la Côte d'Ivoire ? Comment faire la différence entre un Ouattara du Burkina Faso et son homonyme de la Côte d'Ivoire ? Comment faire la différence entre un Youssouf Diallo de la Guinée et un Youssouf Diallo de la Côte d'Ivoire ? Dans les États modernes, ces questions ne devaient pourtant pas poser de problèmes juridiques compliqués et devaient paraître même simples.<sup>1679</sup>

Les dérives des contrôles inhérents à la carte de séjour ont contribué à creuser le sentiment de discrimination des nordistes ivoiriens, se sentant traités comme des étrangers dans leur propre pays. Le sentiment régionaliste ainsi que le fait régional sont patents en Côte d'Ivoire.<sup>1680</sup> Les régions, concepts et modèle hérités de l'aménagement colonial<sup>1681</sup>, pouvaient pourtant intégrer un vrai projet de décentralisation<sup>1682</sup> permettant une véritable opportunité d'utilisation et d'optimisation du potentiel régional ainsi qu'une redistribution équitable de la manne publique. Au lieu d'un tel projet, la région est devenue une ligne de fracture que les exactions de l'État et du pouvoir creusent davantage dans les esprits.

Quant aux étrangers, ils subirent les tracasseries et les abus policiers, la carte de séjour étant devenue, à l'époque, un moyen de racket, une nouvelle source de revenus pour les policiers. Contrôler cinq ou quelques étrangers non détenteurs de cartes de séjour garantissait une somme journalière non négligeable. Il était donc prévisible que ces abus finissent par toucher les nordistes ivoiriens dont les noms, les prénoms voire la religion sont très souvent les mêmes que beaucoup de Maliens, de Burkinabés et de Guinéens. Les abus policiers épargnaient curieusement les sudistes ivoiriens dont les noms sont souvent les mêmes au Ghana ou au Togo.

---

<sup>1679</sup> En effet, la carte d'identité nationale est l'instrument moderne attestant de la nationalité de quelqu'un à condition qu'elle soit valide, vraie avec toutes les mentions (noms, prénoms, photo, date de validité et autres signatures nécessaires). Or il faut souligner la mauvaise foi sinon le zèle des policiers ivoiriens dont certains étaient effectivement marqués par l'idéologie ivoiritaire. La logique voudrait tout simplement que toute personne détentrice d'une carte d'identité nationale dûment établie et répondant aux critères administratifs nécessaires n'eût pas de soucis à se faire en cas de contrôle routinier. Dans la pratique, le policier s'arrogeait le droit de douter non de la validité de la carte d'identité mais de la nationalité de son porteur soupçonné illico d'être un étranger usurpant la nationalité ivoirienne. Des scènes de protestation voire d'abus n'étaient pas rares en la matière.

<sup>1680</sup> L. Nguessan Zoukou, *Régions et régionalisation en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.9 et 18

<sup>1681</sup> Idem., p.22

<sup>1682</sup> Idem., p.9

## Section 2 : Ivoirité, xénophobie et exclusions politiques

L'ivoirité n'est pas insignifiante dans la compréhension des clés de la crise politico-militaire en Côte d'Ivoire bien qu'elle ait trouvé la crise de l'État-nation dont elle procède. En tant que discours construit, elle puise dans le populisme et la manipulation des foules. Guillaume Soro, le leader de la rébellion, explique que le but de l'ivoirité était de faire des immigrés les boucs émissaires des malheurs du pays. Il ajoute, parlant des chantres du concept : « et comme les Burkinabé et les Maliens ne suffisaient pas à assouvir leur soif de haine, c'est jusqu'à leurs concitoyens du nord que s'est étendue leur vindicte. »<sup>1683</sup> L'on verra donc plus loin pourquoi l'ivoirité ne vise pas seulement les immigrés et en quoi, elle finit par être utilisée contre les nordistes ivoiriens avec Alassane Ouattara comme symbole de ce rejet communautaire.

Les théoriciens de l'ivoirité n'ignorent rien des « modes de production de l'opinion. »<sup>1684</sup> Ils savent que dans un pays où le « capital scolaire »<sup>1685</sup> n'est pas forcément le bien le mieux partagé et que le « capital culturel »<sup>1686</sup> en dépend en grande partie pour faire des jugements<sup>1687</sup> lucides faisant la part des choses, violer les consciences avec des concepts populistes peut produire une opinion à des fins bien calculées. L'ivoirité est d'abord une réécriture confisquée, manipulée de l'histoire de la Côte d'Ivoire. La Bédiésation comme nouveau cycle présidentiel constitue une mort symbolique d'Houphouët. L'ivoirité structurant le Pouvoir Bédié et ses velléités de s'émanciper du poids tutélaire de son illustre prédécesseur l'ont conduit à ce que nous qualifions de politique de déhouphouëtisation, entendue dans le sens de l'effacement du père de la nation dans les consciences au profit du nouveau Pouvoir. L'ivoirité postule la catégorisation des Ivoiriens sur un mode discursif, narratif et idéologique dont les visées sont à la fois politiciennes et biopolitiques (Paragraphe 1) mais cette idéologie publicisée- avec des conséquences graves sur l'État-nation ivoirien- ne renvoie t- elle pas à la problématique globale de la transitologie démocratique comme continuation de la longue tragédie ivoirienne (Paragraphe 2) ?

---

<sup>1683</sup> Guillaume Soro, *Pourquoi je suis devenu un rebelle*, op.cit., p.13

<sup>1684</sup> Pierre Bourdieu, *La distinction, critique sociale du jugement*, Les Éditions de Minuit, 1979, p.490

<sup>1685</sup> Idem., p.490

<sup>1686</sup> Idem., p.490

<sup>1687</sup> Idem., p.8

### ***Paragraphe 1 : L'Ivoirité comme idéologie sélective et enjeu biopolitique***

L'ivoirité incarne une certaine définition nativiste de la Côte d'Ivoire surtout de la citoyenneté contre la tradition d'ouverture, de pluralité illustrée en grande partie par l'Houphouétisme. C'est à l'aune de la stratégie de quête d'originalité et d'émancipation vis-à-vis d'Houphouët et de préservation du pouvoir qu'il faut comprendre l'idéologie discriminatoire et xénophobe de l'ivoirité. Le moment ivoiritaire est également celui de la déhouphouëtisation (A). C'est le moment symbolisant le retour de l'État contre la nation, en d'autres mots, l'État destructeur de l'unité nationale (B). L'ivoirité politique n'est pas seulement idéologique. Elle a des visées biopolitiques au sens foucauldien (C).

#### **A. Bédié au pouvoir et la déhouphouëtisation**

Thomas Hofnung se montre très explicite quand il écrit que Bédié n'est pas Houphouët<sup>1688</sup> et qu'il est différent du rusé béliér<sup>1689</sup> qui savait jouer des circonstances et des hommes. La Bédiésation est un repli et une fermeture de la Côte d'Ivoire, clairement en rupture avec la politique d'ouverture, d'hospitalité et de gestion de la société plurielle d'Houphouët-Boigny. L'ivoirité, arme politicienne de préservation du pouvoir, aura ses justifications idéologique<sup>1690</sup>, politique<sup>1691</sup> et économique.<sup>1692</sup> Incarnant la nuit ivoirienne, le moment d'auto-damnation de la nation, elle est une construction sociopolitique.<sup>1693</sup> La Bédiésation est donc une tentative de tuer une deuxième fois le père de la nation, la mort symbolique après la mort physique, mais comme nous le verrons au point consacré à l'alliance des Houphouëtistes en 2005 et la captation du symbole d'Houphouët par Bédié lui-même et Ouattara durant la campagne présidentielle de 2010, le père de la nation continue à hanter la vie politique ivoirienne. En effet, le paradoxe de la rupture cyclique (1) au moment où la nation avait plutôt besoin de soins et d'unité et l'État de plus de retenue et de vision fait que le cycle Bédié incarne une entreprise de déhouphouëtisation (2).

---

<sup>1688</sup> Thomas Hofnung, *La crise en Côte d'Ivoire, Dix clés pour comprendre*, op.cit., p.34

<sup>1689</sup> Idem., p.34

<sup>1690</sup> Francis Akindès, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.28

<sup>1691</sup> Idem., p.29

<sup>1692</sup> Idem., p.30

<sup>1693</sup> Idem., p.28

### *1. Le paradoxe de la rupture cyclique*

L'héritier constitutionnel (a) a-t-il oublié le contexte de fragilité et de vulnérabilité nationale (b) qui était celui de son arrivée au pouvoir ?

#### *a. L'Héritier constitutionnel et l'héritage politique*

Conformément à la Constitution ivoirienne, Bédié succéda à Houphouët. L'héritier constitutionnel y est parvenu après deux importantes épreuves, la première dans la durée, plus de dix ans comme président de l'Assemblée nationale, deuxième personnalité de l'État dans l'ombre écrasante du géant que fut Félix Houphouët-Boigny et ensuite la lutte proprement dite pour la succession face à Ouattara à la mort du « vieux ». Celui-ci fut à la fois politicien hors pair, Homme politique structurant, figure nationale incarnant l'État-nation ivoirien dont la trajectoire et le modèle lui devaient beaucoup. Succéder à Houphouët n'était donc guère une sinécure. Un proverbe africain dit qu'il n'est pas facile de prendre la place du baobab ; le baobab étant un arbre trapu, imposant. Félix Houphouët-Boigny, pour tenir la Côte d'Ivoire, avait su faire la synthèse, de notre point de vue, des trois formes de domination selon Max Weber. Et nous pensons trouver l'essence de l'art du pouvoir d'Houphouët, puisant plus dans cette synthèse que dans les approches réductrices de sa conception et de sa pratique du pouvoir. Bédié n'avait pas la même légitimité que son illustre prédécesseur bien que la question de la légitimité soit souvent liée à la démocratie.<sup>1694</sup> Et même si la contrainte est souvent opposée à la légitimité, l'anatomie de la domination use de plusieurs astuces et s'appuie sur plusieurs ressorts.<sup>1695</sup> Et la domination autoritaire peut trouver les moyens de sa légitimation par un processus de normalisation, de légitimation clientéliste par une économie politique du don ou d'une légitimation s'appuyant sur la lutte contre les déviants ou la corruption.<sup>1696</sup> Or le Bédiésme en la matière a eu sa part de scandales financiers plutôt que de réprimer le pillage des ressources publiques.

En effet, à son enracinement traditionnel utilisé comme ressource politique pour mieux asseoir son pouvoir en se référant aux valeurs baoulés, traditionnelles, Houphouët savait bien que l'image du sage, du chef traditionnel dégage une respectabilité, une autorité, un tremplin de domination comme l'a si bien analysée

<sup>1694</sup> Béatrice Hibou, *L'anatomie de la domination politique*, op.cit., p.23

<sup>1695</sup> Idem., p.23

<sup>1696</sup> Idem., pp.23-54

Weber. Mais homme de synthèse pragmatique, il savait recourir, selon les situations, à la force légale pour sécuriser, maîtriser et réprimer. Le charisme cultivé, entretenu, utilisé, instrumentalisé complétait son architecture de domination, son infrastructure d'emprise pour mieux concilier le « bâton et la carotte », la loi et la tradition. Il faut observer avec Béatrice Hibou la flexibilité des processus de légitimation.<sup>1697</sup> Autant le pouvoir peut user de la normalisation et de la persuasion avec un langage politique adapté à l'interprétation de la vie en société.<sup>1698</sup> Qui peut soutenir l'inutilité des énoncés idéologiques et l'importance persuasive de ce qu'Althusser appelait l'« appareil idéologique d'État » ?<sup>1699</sup> N'est-ce pas que la circulation du pouvoir<sup>1700</sup> au sein de la société se fait par celle de flux de désirs et de croyances ?<sup>1701</sup>

Bédié n'ignore pourtant pas l'importance d'une telle machinerie idéologique et croit l'avoir trouvée à travers l'idéologie ivoirite comme manipulation du nationalisme, par ailleurs discriminatoire. Le successeur du père de la nation sait que « l'idéologie ne flotte pas au-dessus de la réalité, elle a un impact sur le concret de la vie quotidienne. »<sup>1702</sup> L'héritier constitutionnel avait donc le choix entre la stratégie d'assumer l'héritage, de mieux le capter, dans ses aspects positifs comme énorme ressource politique pour mieux consolider l'unité nationale ou s'en démarquer au nom de l'expression d'une conception et d'une pratique personnelles du pouvoir dans l'optique de l'écriture d'une Histoire propre.

#### *b. Fragilité nationale et paradoxe bédéiste*

Bédié est arrivé au pouvoir à un moment de fragilité nationale. Le monopole du PDCI, parti unique, avait pris fin avec le multipartisme et le FPI de Gbagbo, sorti de la clandestinité et aurolé par l'essai présidentiel de 1990 où son candidat eut 18% des suffrages face à Houphouët. La crise économique et sociale, le chômage, les ambitions présidentielles d'Alassane Ouattara, la dévaluation étaient autant de réalités auxquelles la Côte d'Ivoire post Houphouët était butée. C'est justement ce que nous appelons le moment critique. À ce moment critique, le Président Bédié semble avoir répondu par ce que nous appelons le paradoxe cyclique, c'est-à-dire la

---

<sup>1697</sup> Béatrice Hibou, *L'anatomie de la domination politique*, op.cit., p.56

<sup>1698</sup> Idem., p.61

<sup>1699</sup> Idem., p.70

<sup>1700</sup> Yves Citton, *Mythocratie. Storytelling et imaginaire de gauche*, Éditions Amsterdam, Paris, 2010, p.37

<sup>1701</sup> Idem., p.39

<sup>1702</sup> Béatrice Hibou, *L'anatomie de la domination*, op. cit.,p.70

rupture avec la vision houphouëtienne de la nation ouverte, de la conscience et de la pratique d'un minimum d'équilibre, de mesure et de tempérance.

Thomas Hofnung écrit que Bédié n'avait pas au départ le relent extrémiste et nationaliste.<sup>1703</sup> Il avait même, selon lui, promis de garder le vote des étrangers avant que la peur de la montée du RDR d'Alassane Ouattara le poussât à le supprimer.<sup>1704</sup> « L'invention de l'ivoirité »<sup>1705</sup> obéira donc aux contingences politiques et à la reconfiguration du champ politique.

Bédié n'a pas mesuré le fait que c'était le moment critique où il fallait plutôt prendre soin de la question de l'unité nationale, de la gestion mesurée des souffrances économiques, sociales et humaines et surtout a-t-il, sans nul doute, minimisé la montée des revendications plurielles liées à la diversité ivoirienne. Comme il n'a pas mesuré la profondeur de la crise qu'apporteront l'ivoirité comme idéologie de désintégration nationale et « la chasse à Ouattara » comme une des priorités de sa Présidence. L'ethnonationalisme xénophobe remplit une fonction sélective<sup>1706</sup>, donc exclusive au détriment de l'unité du pays.

## *2.La Bédiésation comme déhouphouëtisation*

Se démarquer de son successeur visait à tuer symboliquement le père (a). Cette entreprise avait besoin de poser des actes puisés dans l'univers symbolique, sémiotique mais aussi politique (b).

### *a.La démarcation ou l'ambition de tuer le père*

La bédiésation était une sorte de stratégie politique et présidentielle de fabrique d'un nouveau style de gouvernance et surtout de l'écriture d'un nouvel imaginaire du chef permettant de se dissocier d'Houphouët. En soi un fort désir tragique de différenciation avec la figure tutélaire qui l'a créé. N'est-ce pas que Bédié est une créature houphouëtienne ?

La bédiésation est une stratégie freudienne de tuer le père. Or il était difficile de faire table rase sur Houphouët. Le père de la nation était toujours présente tant dans le cœur des Ivoiriens que sous leurs yeux par ses empreintes sur la nation. « Les morts

---

<sup>1703</sup> Thomas Hofnung, *La crise en Côte d'Ivoire, Dix clés pour comprendre*, op.cit., p.32

<sup>1704</sup> Idem., p.32

<sup>1705</sup> Idem., p.32

<sup>1706</sup> Francis Akindès, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*,op.cit.,p.22

ne sont pas morts », comme nous l'avons vu dans le poème classique « Souffles » de Birago Diop.

### *b. Les actes de déhouphouëtisation*

La rupture avec l'Houphouëtisme s'est matérialisée par une systématisation des mécanismes d'exclusions politiques<sup>1707</sup> et des polarisations identitaires.<sup>1708</sup> Parmi les actes importants de déhouphouëtisation, l'on peut citer deux qui nous paraissent majeurs : l'ivoirité dans sa conceptualisation et sa publicisation bien que nous verrons que ses racines plongent déjà sous l'ère houphouëtienne et l'érection informelle de Daoukro, ville d'origine de Bédié, comme nouvelle capitale. Outre les séjours constants du Président dans cette ville, les grands travaux participaient d'une volonté présidentielle de donner un statut nouveau à cette ville. L'ivoirité, idéologie de ralliement<sup>1709</sup> des siens, entendu son groupe ethnique, voire au-delà, vise à violer l'imaginaire national, d'où la dichotomie entre « Ivoiriens de souche »<sup>1710</sup> et « Ivoiriens de circonstance »<sup>1711</sup>, à se fabriquer l'aura d'un père qui protège la nation (autochtone) au sens sélectif contre les menaces extérieures. Vieille recette connue dans l'histoire des sociétés.

Le début de la mutinerie transformée en coup d'état qui scellera la fin du pouvoir de Bédié le trouvera d'ailleurs à Daoukro. Quand il a décidé sous la pression des conseillers et de l'accélération des événements de rentrer à Abidjan, la situation avait déjà commencé à être difficile à maîtriser.

Comme l'a bien analysé Épiphanie Bi-Zoro, « la politique adoptée par Bédié »<sup>1712</sup>, concernant son acharnement judiciaire contre Ouattara précisément et surtout la situation des étrangers en général, visait un double objectif : tourner la page Houphouët-Boigny afin de se forger une personnalité propre et rompre définitivement le cordon ombilical avec celui à qui il devait tout dans sa carrière, d'une part, fragiliser l'opposition en se présentant comme le meilleur défenseur de l'intérêt national contre l'invasion étrangère, thème favori du FPI d'autre part. »<sup>1713</sup>

## **B. L'Ivoirité ou l'État contre la nation**

---

<sup>1707</sup> Francis Akindès, *Les racines de la crise militaro-politique en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.23

<sup>1708</sup> Idem., p.23

<sup>1709</sup> Idem., p.23

<sup>1710</sup> Idem., p.23

<sup>1711</sup> Idem., p.23

<sup>1712</sup> Épiphanie Zoro-Bi, *Juge en Côte d'Ivoire, Désarmer la violence*, op.cit., p.49

<sup>1713</sup> Idem., pp.49-50

L'ivoirité suscite plusieurs problématiques dont la question de la nationalité au sens juridique, historique, débouchant fatalement sur l'imbricatio identitaire. Elle conduit également à la question de la citoyenneté au sens politique, juridique surtout dans un contexte où des nordistes se sentent ostracisés. Il faut rappeler les quatre critères principaux entrant dans le cadre de la nationalité en France, analysés par Patrick Weil : le lieu de naissance (*jus soli*), le lien de filiation (*jus sanguinis*), la situation matrimoniale (être marié avec un (e) citoyen(ne) ayant la nationalité du pays en question), la résidence passée, présente ou future considérée à un instant donné ou sur une durée plus ou moins longue sur le territoire d'un État.<sup>1714</sup> Ces quatre critères principaux structurent en grande partie la situation ivoirienne bien qu'en réalité, l'ivoirité ne soit pas un pur débat juridique en raison de sa fonction politique qu'il convient plutôt de mieux analyser ici à la lumière de la sociohistoire du pays. La nationalité, au sens juridique, même en France demeure un enjeu du débat politique, comme le souligne Patrick Weil.<sup>1715</sup> Pas étonnant que les mots droits du sol et du sang ne soient pas étrangers dans les débats ivoiriens.

Il existe une dimension identitaire dans la crise ivoirienne au sens où « le mot identité a des résonances qui vont du très intime au très extérieur. À l'extrémité la plus intime, on retrouve le sentiment que nous avons de nous-même comme d'un être unique, complexe et secret, que nul autre ne peut connaître complètement. À l'autre bout, c'est l'extrémité dépersonnalisée des banques de données, où un inconnu n'a besoin que d'un nom et d'un groupe de chiffres pour vous situer. »<sup>1716</sup> Il y a indiscutablement une part de murs dans ce conflit opposant le « nous » et l' « eux » en dépit de la réalité transethnique et des brassages. L'ivoirité est au cœur de cette problématique identitaire bien que les identités ethniques ne recoupent pas forcément avec le débat ivoiritaire. L'ivoirité fut certes politisée par Bédié<sup>1717</sup> mais il n'en est pas l'inventeur<sup>1718</sup> tout comme le concept revêtait, au départ, une dimension culturelle exaltant la fierté et la spécificité ivoiriennes. Le concept fédérateur aurait fait son apparition en 1974 sous la plume du critique littéraire ivoirien Pierre Niava avant que

<sup>1714</sup> Patrick Weil, « L'histoire de la nationalité française : une leçon pour l'Europe » in *Nationalité et citoyenneté en Europe*, sous la direction de Patrick Weil et Randall Hansen, La Découverte, 1999, p.55

<sup>1715</sup> Idem., p.64

<sup>1716</sup> Charles Tilly, Sidney Tarrow, *Politique(s) du conflit*, Presses de la fondation nationale des sciences Politiques, 2008, p.138

<sup>1717</sup> Marc Adoux Papé, *Les conflits identitaires en « Afrique francophone »*, op.cit., p.134

<sup>1718</sup> Ramsès L. Boa Thiémélé, *L'ivoirité entre culture et politique*, L'Harmattan, 2003, p.8

l'homme de théâtre Niangouran Porquet lui confère un sens de synthèse harmonieuse et féconde des valeurs ivoiriennes.<sup>1719</sup> Certains l'attribueraient au Président Senghor du Sénégal qui l'aurait utilisé dans les années 1970 pour magnifier la spécificité ivoirienne. Le concept, après la mort d'Houphouët, ne va pas tarder à être jugé comme une politique sélective<sup>1720</sup>, catégorisant les Ivoiriens. Le concept ivoirité a une histoire et des conditions sociales d'apparition (1) avant d'être cet instrument de l'État désintégrateur (2).

### *1. Histoire du concept et conditions de son apparition*

Les pratiques et l'imaginaire ivoiritaires ont précédé le concept (a). Les intellectuels joueront un rôle important dans cette épistémologie du mal (b) tout comme les médias ayant diffusé l'idéologie sélective et xénophobe (c).

#### *a. L'ivoirité avant le concept*

L'ivoirité comme pratique et affirmation de préférence nationale par rapport aux étrangers est beaucoup plus ancienne et remonte à la période coloniale. Même si le concept n'avait pas été encore inventé, face à la vague d'étrangers, dont beaucoup avaient été obligés de venir travailler en Côte d'Ivoire par la colonisation dans le cadre soit du travail forcé ou de l'aménagement des territoires, il y eut des rixes violentes entre Ivoiriens et Dahoméens et Togolais avec des déguerpissements d'étrangers, chassés.<sup>1721</sup> Cette complication de rapports entre autochtones ivoiriens et les étrangers serait due à la crise économique des années 1931-1938 rendant plus compétitif et concurrentiel l'accès aux ressources (cola, cacao).<sup>1722</sup> Il faut déjà souligner trois faits importants à cette époque. La naissance de l'Association de défense des intérêts des originaires de la Côte d'Ivoire exigeant « la préférence territoriale dans l'accès aux emplois de commis » et l'idée de l'expulsion des migrants originaires d'autres territoires de l'AOF mais aussi l'utilisation de l'expression « Côte d'Ivoiriens » dont se prévalaient les élites lettrées autochtones

<sup>1719</sup> Ramsès L. Boa Thiémélé, *L'ivoirité entre culture et politique*, op.cit., p.7

<sup>1720</sup> Épiphané Zoro-Bi, *Juge en Côte d'Ivoire, Désarmer la violence*, op.cit, pp.52-53

<sup>1721</sup> Daouda Gary Tounkara, « La crise ivoirienne : Le poids de l'histoire coloniale », *in petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du Président Sarkozy*, dir. Adame Ba Konaré, op.cit., p.242

<sup>1722</sup> Idem., p.242

contre les marchands européens et leur politique d'attirance de la main d'œuvre étrangère.<sup>1723</sup>

Pour Daouda Gary Tounkara, ce contexte colonial jetait déjà les bases de l'ivoirité dans sa dimension xénophobe.<sup>1724</sup> Pourtant Pierre Kipré, historien et ancien ministre, un des théoriciens de l'ivoirité fait remonter le terme en 1970.<sup>1725</sup> Même s'il en donne un sens positif, un creuset pour la nation à travers la culture comme point de soudure, lui-même sera l'inventeur d'une expression très polémique, à savoir « ivoirien multiséculaire de souche. » Expression doublement autochtoniste et ontologique, donc forcément extrémiste surtout dans le climat délétère de la division ivoiritaire.

Une chose est claire, l'ivoirité xénophobe comme pratique ne date pas de la Présidence Bédié même si elle a contribué à conceptualiser davantage, à publiciser une pratique et en faire une idéologie d'enfermement, de rejet, d'exclusion et de discrimination à l'encontre des étrangers et d'une partie des Ivoiriens. La politique d'ivoirisation des cadres avec son Ministère ad hoc sous Houphouët ne nous semble pas être dans l'esprit de l'ivoirité xénophobe dans la mesure où elle répondait à des impératifs certes politiques mais aussi souverainistes et juridiques, les nationaux étant, dans tout pays, les premiers bénéficiaires des postes dans la fonction publique surtout. L'existence de ce ministère n'avait pas conduit à chasser les étrangers dans le pays.

Par contre, comme le souligne bien Mamadou Koulibaly<sup>1726</sup>, la carte de séjour dans les dernières années du régime d'Houphouët avec Alassane Ouattara comme Premier ministre à l'époque déboucha sur des dérives clairement xénophobes qui ont fini par créer l'amalgame entre étrangers de pays voisins et nordistes ivoiriens partageant le plus souvent les mêmes noms de familles, les mêmes cultures et souvent la religion musulmane comme précédemment souligné. Mamadou Koulibaly appelle ce moment de la carte de séjour comme celui de l'ivoirité technocratique en ce sens que Ouattara, technocrate imposé à Houphouët par les bailleurs de fonds, était dans une logique technocratique de rationalisation des ressources de l'État avec les politiques d'ajustement structurel. La carte de séjour devait apporter un supplément d'argent

---

<sup>1723</sup> Daouda Gary Tounkara, « La crise ivoirienne : Le poids de l'histoire coloniale », *in petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du Président Sarkozy*, dir. Adame Ba Konaré, op.cit., p.242

<sup>1724</sup> Idem., p.242

<sup>1725</sup> Pierre Kipré, *Côte d'Ivoire : La formation d'un peuple*, SIDES, Paris, 2005, p.263

<sup>1726</sup> Mamadou Koulibaly, *Sur la route de la liberté*, op.cit., p.51

dans les caisses de l'État même si, en plus d'avoir créé une dichotomie entre Ivoiriens et étrangers, elle n'apporta presque rien dans les caisses étatiques, les policiers l'ayant fait un moyen de racket des lieux de cultes musulmans, des porteurs de boubous, des lieux à forte concentration d'étrangers à des fins d'enrichissement personnel.<sup>1727</sup> Cette chasse à l'étranger venait<sup>1728</sup> après la fin du vote des étrangers dénoncé par l'opposant Gbagbo avec l'avènement du multipartisme. L'Ivoirité technocratique fut une pratique que Bédié conceptualisera. C'est donc réducteur de ne pas mettre autant le concept que la pratique xénophobe dans une perspective longue où celui qui en fut victime plu tard, c'est-à-dire Ouattara, l'utilisa, à travers la carte de séjour contre les étrangers.

Un autre auteur partage cet enracinement pré Bédiéiste de l'ivoirité en mettant en relief notamment la responsabilité de Ouattara : « Alassane a participé à sa manière, et le premier, à la stigmatisation des étrangers, mais dans une perspective économiciste et technocratique consistant à exiger d'eux une carte de séjour dont le paiement contribuerait à renflouer les caisses de l'État. »<sup>1729</sup> Pointant aussi du doigt la responsabilité de Gbagbo<sup>1730</sup> qui a, en tant qu'opposant, instrumentalisé l'immigration dans sa dénonciation sous Houphouët et même feu le Général Guéï qui a aussi manipulé la question migratoire, Aminata Traoré précise que « le ver de « l'ivoirité » était déjà dans le fruit de la croissance économique extravertie. »<sup>1731</sup> Le paradigme d'analyse étiologique d'Aminata Traoré de la crise ivoirienne, en général, est dans cette phrase puisqu'elle est des auteurs qui interrogent le fondement du modèle de développement ivoirien pour mieux ressortir la profondeur et le caractère structurel de la crise ivoirienne. Dimension multiple que nous interrogeons également dans ce travail de thèse pour éviter la focalisation sur l'ivoirité.

### *b. Les intellectuels et l'épistémologie du mal*

Le procès de l'intellectuel africain est souvent fait sans concession par certains d'entre eux-mêmes. Un auteur postule l'Afrique malade de ses hommes politiques, tout en critiquant le clientélisme intellectuel<sup>1732</sup> comme ralliement à la dictature pour lui fournir un discours pseudo-nationaliste sans aucun fondement rationnel. Cette

<sup>1727</sup> Mamadou Koulibaly, *Sur la route de la liberté*, op.cit., pp.51-54

<sup>1728</sup> Idem., p.52

<sup>1729</sup> Aminata Traoré, *Lettre au président des Français à propos de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique en général*, Fayard, 2005, p.78

<sup>1730</sup> Idem., p.76

<sup>1731</sup> Idem., p.69

<sup>1732</sup> Robert Dussey, *L'Afrique malade de ses hommes politiques*, Jean Picollec Editeur, 2008, p.66

élite clientéliste au service des pouvoirs est antidémocratique selon le même auteur.<sup>1733</sup> Cheick Amidou Kane, l'auteur du roman « L'aventure ambiguë », devenu un classique de la littérature africaine dit à propos de la Côte d'Ivoire : « les élites ivoiriennes ont une grande part de responsabilités dans la crise en Côte d'Ivoire, qui symbolise leur faillite. Ils ont voulu tricher avec les réalités ethniques, installer l'appartenance ethnique dans le jeu politique. Ce qui est une absurdité. La Côte d'Ivoire telle que façonnée regroupe les ethnies que la colonisation africaine a réunies sur son territoire. S'il est vrai que le pays jouit d'une grande richesse comme le cacao et le café, il est clair que la main d'œuvre vient du Nord, du Burkina Faso et d'autres pays de la sous-région. Et Houphouët-Boigny s'est rendu vite compte qu'il avait besoin des autres. C'est pourquoi, il a créé le Conseil de l'Entente. Malheureusement, les élites qui lui ont succédé ont galvaudé cet héritage en ayant recours au concept d'ethnie. Et ces politiques n'ont pas trouvé mieux que d'instrumentaliser les populations. »<sup>1734</sup>

Certes tous les intellectuels africains ne sont pas corrompus et certains ont souvent payé leur indépendance au prix de leur carrière sinon de leurs vies durant les pires dictatures. Il est néanmoins difficile de trouver un Pouvoir africain qui ne s'appuie sur des intellectuels bardés de diplômés dévoués à la cause de la préservation et de la consolidation du Pouvoir présidentiel dont ils partagent la manne et les avantages. Dans une contribution, un intellectuel burkinabé écrivait ceci : « Nos intellectuels doivent changer de comportement sinon, on serait tenté de donner raison ou de prendre au sérieux William Sassine qui dit « pour développer l'Afrique, il faut commencer par fermer les écoles », ou se résoudre à croire comme Jean Paul Sartre que « l'intellectuel africain est un mensonge vivant ». »<sup>1735</sup>

En Côte d'Ivoire, les intellectuels ne furent pas en reste. L'ivoirité apparaît dans un contexte sociopolitique d'angoisse existentielle de la nation ivoirienne après la disparition d'Houphouët et la recherche par Bédié d'un nouveau contrat social. Des intellectuels se mettent au service du nouveau Pouvoir dans son écriture du nouveau contrat social, autrement, une nouvelle vision pour une Côte d'Ivoire nouvelle. Organisés au sein de la Cellule universitaire de Recherche et de Diffusion des Idées et

<sup>1733</sup> Robert Dussey, *L'Afrique malade de ses hommes politiques*, op.cit., p.66

<sup>1734</sup> Interview / Cheikh Hamidou Kane, « La crise en Côte d'Ivoire, une faillite des élites ivoiriennes », *Journal le Patriote* ; numéro du 23 août 2012

<sup>1735</sup> Simporé Lanciné, « Crises politiques en Afrique. Et si les intellectuels africains refusaient le développement ? », *Journal le Pays* du 21/03/2008

Actions Politiques du Président Henri Konan Bédié, CURDIPHE, des intellectuels tels George Niangoran- Bouah, Saliou Touré, Jean- Noël Loucou, Benoît Sacanoud, Niamkey Koffi vont publier un livre collectif en 1996.<sup>1736</sup> À ce livre, s'ajoutent deux revues, ETHICS et RACINES. L'ethnologue Niangoran Bouah définit l'ivoirité dans cet ouvrage collectif comme étant « l'ensemble des données socio-historiques, géographiques et linguistiques qui permettent de dire qu'un individu est citoyen de Côte d'Ivoire ou ivoirien. L'individu qui revendique son ivoirité est supposé avoir pour pays la Côte d'Ivoire, né de parents ivoiriens appartenant à l'une des ethnies autochtones de la Côte d'Ivoire.»<sup>1737</sup>

La démarche de ces intellectuels recoupe avec la lettre du contrat social d'Henri Konan Bédié, ayant aussi donné sa vision de l'ivoirité dans un livre. Selon le Président, l'ivoirité concerne « en premier lieu les peuples enracinés en Côte d'Ivoire mais aussi ceux qui y vivent et y travaillent en partageant nos valeurs. »<sup>1738</sup>

Quant à la définition précédemment citée de l'ethnologue Niangoran Bouah, elle paraît surprenante sur un plan scientifique bien qu'opérante sur un plan politico-idéologique. Il y a déjà une confusion entre le fait d'être citoyen et d'être national ivoirien, la plupart des étrangers ayant exercé une citoyenneté de fait en Côte d'Ivoire jusqu'au droit de vote. L'ethnologue utilise en même temps le terme ivoirien qui, dans les États modernes a une essence juridique même si nous n'ignorons guère que la nationalité peut s'appuyer sur la sociohistoire. Seulement, n'est-il pas ivoirien quelqu'un qui ne remplit pas ces critères socio-historiques et qui, par naturalisation ou par filiation serait culturellement d'ailleurs ? Dans l'acception ivoiritaire de Niangoran Bouah, il ne suffit pas d'être de parents ivoiriens, il faut aussi remplir la condition d'être de parents appartenant, précise-t-il, à l'une des ethnies autochtones de la Côte d'Ivoire.

Avec notre déconstruction de la notion d'ethnie, que peut signifier ici une ethnie autochtone ? Qu'elle puisse désigner l'une des quatre ou cinq grands groupes ethniques que nous avons déjà vus, un jeune né de parents ivoiriens nés en Côte d'Ivoire, Ivoiriens de nationalité et par la culture mais originaires par exemple du

---

<sup>1736</sup> *L'ivoirité ou l'esprit du nouveau contrat social du Président Henri Konan Bédié*, Abidjan, PUCI, 1996

<sup>1737</sup> Cité par Jarret Marie-France, Mahieu François-Régis, *La Côte d'Ivoire, De la déstabilisation à la refondation*, op.cit., p.51

<sup>1738</sup> Henri Konan Bédié, *Les Chemins de ma vie*, Éditions du Plon, 1999, p.44

Sénégal, wolof ou peul, ne serait-il pas Ivoirien au motif que le wolof ou le peul ne constitue pas une ethnie autochtone de la Côte d'Ivoire ? Que dire des Ivoiriens d'origine française ou des libano -ivoiriens qui ne se réclament d'aucune ethnie ivoirienne ?

Benoît Sacanoud, président de la cellule de réflexion au service de Bédié fait sienne la formule présidentielle : « Il n'y a aucune difficulté à reconnaître l'Ivoirien s'il accepte de revêtir son blanc manteau de l'ivoirité. »<sup>1739</sup> Cette formule de Bédié est si mystérieuse qu'elle prête à confusion malgré l'idée de la facilité à reconnaître l'Ivoirien des autres nationalités.

L'ivoirité pose la problématique, en la renouvelant, de l'indépendance de l'intellectuel face au pouvoir. Comment l'intellectuel peut-il dire la vérité au pouvoir en le critiquant<sup>1740</sup> pour mieux gouverner l'opinion et éclairer les citoyens quand lui-même est inféodé au pouvoir ?

Pour sa part, l'historien Jean – Noël Loukou, qui fut d'ailleurs directeur de cabinet du Président Bédié, décline sa conception, une sorte de mélange d'autochtonie et de préférence nationale par rapport aux étrangers : « plusieurs faits peuvent justifier l'inquiétude des Ivoiriens. C'est d'abord l'importance numérique des étrangers en Côte d'Ivoire...liée à un fort taux d'immigration et à une forte natalité. Les étrangers occupent une place prépondérante parfois hégémonique dans l'économie ivoirienne. Cette présence étrangère menace donc de rompre l'équilibre socioéconomique du pays. »<sup>1741</sup> Ajoutant la question de l'angoisse d'être ivoirien, l'ivoirité, selon lui, peut être une revendication culturelle, avant de clarifier que « l'ivoirité est, selon nous, une exigence de souveraineté, d'identité, de créativité. Le peuple ivoirien doit d'abord affirmer sa souveraineté, son autorité face aux menaces de dépossession et d'assujettissement : qu'il s'agisse de l'immigration ou du pouvoir économique et politique. »<sup>1742</sup>

Saliou Touré, Ministre de l'enseignement supérieur à l'époque précisait, pour sa part, que l'ivoirité n'a rien de sectaire. Au contraire, le concept est fédérateur des différences et désigne une manière d'être originale.

<sup>1739</sup> Cité par Fabienne Pompey, Côte d'Ivoire : en quête d'unité, article déjà cité

<sup>1740</sup> Gérard Noiriel, *Dire la vérité au pouvoir, Les intellectuels en questions*, op.cit., p.69

<sup>1741</sup> Philippe Kouhon, *Côte d'Ivoire : Ivoirité, Un concept philosophique ?* Le Grand Soir, numéro du 31 Décembre 2002

<sup>1742</sup> Idem.

Le Président Bédié lui-même tentera, une fois la dérive ivoiritaire installée, de redéfinir le concept. Et pourtant malgré l'acception culturaliste dans le sens de la valorisation de l'identité ivoirienne, les intellectuels de la CURDIPHE fixeront des critères d'appartenance à un pays centrés sur l'histoire, la langue ou encore sur l'un des cinq groupes ethnolinguistiques de la Côte d'Ivoire. Ces critères, selon nous, rétrécissent les perspectives d'une citoyenneté ouverte, comme celle de la Côte d'Ivoire dans la vision houphouëtienne.

Faut-il placer l'Afrique face au monde quand : « l'histoire du monde est pleine de grandeur et d'astuce, de compromis et de révolution, d'héroïsme et de banalité, de tragédie et d'espoir, de complots et de collaborations, d'orthodoxie et d'hérésie. Mais celle de l'Afrique, poursuit cet analyste, est pleine de tragédies et de complots parce que les intellectuels africains en ont décidé ainsi. »<sup>1743</sup> L'ivoirité est également, selon nous, une arme discursive et narrative dans la volonté de maintien de l'architecture de la division sociale du travail en cours à l'époque, les nordistes devant rester confinés essentiellement dans le commerce et les Akans, le grand groupe ethnique d'Houphouët, devant gérer la cité et la chose publique avec une opposition essentiellement bété, sensée servir de faire valoir et dont le rôle non-dit doit être de conférer un visage plus ou moins crédible à la démocratie simulacre, prisonnière de la tribu, de l'ethnie et de la région.

L'ivoirité se laisse donc lire et comprendre comme une tropicalisation du « story telling », ce nouvel art des politiciens en intelligence avec les communicants pour raconter des histoires aux peuples, les mystifier avec le talent oratoire, le génie communicationnel, la prouesse incantatoire. Mais, avec l'ivoirité, c'est également l'offre d'une double atteinte à l'éthique de la gestion digne d'une nation aux composantes diverses et à l'hygiène d'une vie en société. L'ivoirité est aussi une sorte d' « ethnicisation de la vie politique. »<sup>1744</sup>

Au surplus, ne faut-il pas l'analyser comme le moment allemand, dangereusement anti- renanien de la nation ivoirienne où le vivre ensemble a cédé le champ à la conception de la nation repliée sur l'ontologie de la terre des ancêtres, de leur sang, leurs cultures, héritages purs dont les « Ivoiriens multiséculaires de souche », tels que

<sup>1743</sup> Simporé Lanciné, « Crises politiques en Afrique. Et si les intellectuels africains refusaient le développement ? » Article déjà cité

<sup>1744</sup> Tessy Bakary, *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.134

théorisés par l'historien Pierre Kipré. Ivoiriens purs dont la mission historique serait de défendre l'ancrage multiséculaire face aux immigrés et Ivoiriens du nord, majoritairement musulmans, à la nationalité « douteuse », mal greffés à ce que le pays a de socle autochtone ? Cette conception même de la nation manipule en la falsifiant l'histoire du peuplement ivoirien puisque les Ivoiriens du Nord, victimes de l'ivoirité, revendiquent le 17<sup>e</sup> siècle comme moment d'arrivée sur ce territoire ivoirien, donc bien avant les baoulés, l'ethnie du père de la nation, donc de Bédié, venus officiellement au 18<sup>e</sup> siècle du Ghana.

Ce que l'ivoirité murmure et ne vocifère pas comme toute idéologie diffuse dont la portée transcende les concepts qui l'habillent, c'est bien la question de la citoyenneté politique dont l'exercice effective et pleine permet d'entrer dans le champ politique, de se positionner comme acteur du champ, de conquérir et de gagner des positions de pouvoir au cœur de l'État. De la conceptualisation à la manipulation de l'identité ivoirienne<sup>1745</sup>, l'ivoirité se décline comme concept xénophobe, ethnique, régionaliste mais aussi d'instrumentalisation de la différence religieuse, autrement contre les musulmans du Nord. Le concept glissera aisément vers l'exclusion<sup>1746</sup>, relayé par une presse partisane et xénophobe<sup>1747</sup> et par certains chefs religieux chrétiens.<sup>1748</sup> L'ivoirité apparaît comme un rétrécissement, un repli sur l'autochtonie, l'antériorité des sédentarisation mais aussi comme ligne de démarcation avec les étrangers dans un pays dont le succès doit beaucoup à l'apport de l'immigration depuis la période coloniale jusqu'au succès de l'agriculture de plantation. Est-ce étonnant que Niangoran Bouah, l'un des théoriciens du concept, utilise le mot angouisse ? Sans doute, la rivalité entre Bédié et Alassane Ouattara est un facteur essentiel dans l'instrumentalisation politique du concept. Ouattara, aux yeux de ses compatriotes du Nord<sup>1749</sup>, incarne le frère d'ethnie, de région voire de religion en dépit de la

---

<sup>1745</sup> Jolivet Elen. L'ivoirité. De la conceptualisation à la manipulation de l'identité ivoirienne, Séminaire : le fait national, 2002-2003, entièrement disponible sur <http://geo-phile.net> (visité le 20 octobre 2011)

<sup>1746</sup> Idem., p.27

<sup>1747</sup> Idem., p.53

<sup>1748</sup> Idem., p.56

<sup>1749</sup> Surtout que même avec sa défaite dans ses tentatives de succéder au père de la nation, Ouattara continue de secouer le parti unique, le PDCI, fissuré avec la création du R.D.R. (Rassemblement des Démocrates Républicains) de feu Djény Kobina. Ce parti ne se réclamait-il pas déjà de Ouattara ? Il ne tardera d'ailleurs pas à se porter comme son Président. Une machine de guerre politico-électorale ralliée par la majorité des populations et des cadres du Nord ivoirien.

C'est dans ce contexte que l'ivoirité est vite apparue comme une arme politique qui, malgré ses relents xénophobes, viserait aussi les Nordistes et leur figure de ralliement, Alassane Ouattara.

minorité chrétienne au nord. L'identification est donc construite d'une manière consciente ou inconsciente ; elle opère en tous les cas et est loin d'être sans effets.

Dans l'écriture de cette histoire de rejet, de discrimination, les intellectuels ont une responsabilité et puisqu'ils sont souvent aussi pleins de haine<sup>1750</sup> au point de penser que les intellectuels africains seraient, comme l'écrit cet analyste, « un frein au développement »<sup>1751</sup> de leurs pays ?

La mise en doute de la nationalité ivoirienne du concurrent Alassane Ouattara, les accusations contre lui pour s'être prévalu de la nationalité burkinabé, Haute Volta à l'époque et d'avoir travaillé un moment au nom de ce pays, achèvent de convaincre que l'ivoirité n'est pas un concept culturel de valorisation de l'Être ivoirien dans son essence identitaire et sa diversité mais plutôt une arme politicienne de discrimination et d'exclusion. Entre la bonne foi affichée du concept et son usage dans les architectures discursives et politiques de ses géniteurs, le concept gagne en « volcanicité. »

### *c. Les médias ivoirites ou les canaux de la haine*

La presse ivoirienne est encore jeune et a histoire liée avec la démocratie multipartite même si a toujours existé une presse officielle constituant depuis les indépendances la voix du pouvoir. La libéralisation politique est allée de pair avec celle de la presse. Ainsi, l'opposition politique et la presse qui lui est proche ont, au gré des changements de régimes, subi la répression du pouvoir tentant de les museler.

De l'autre côté, la presse officielle, gouvernementale, soumise au pouvoir, exécute la volonté du pouvoir. Le rôle des médias d'État et de la presse écrite proche du pouvoir Bédié dans la diffusion et la publicisation du concept de l'ivoirité est à analyser dans cette collusion intime entre le pouvoir et la presse dite gouvernementale. Cette presse n'a jamais manqué ni d'imagination ni de zèle dans la chasse à l'immigré ou à l'étranger usurpateur. C'est alors que Ouattara, l'actuel président, a longtemps, incarné cette figure expiatoire de l'étranger usurpateur. Henri Soupa l'observe bien, jugeant la presse ivoirienne « loin des « canons » du journalisme à l'occidentale revendiqués par les professionnels de l'information »; arrimée aux réalités locales, moins portée sur l'objectivité exigée par la déontologie, cette presse ivoirienne « s'est

---

<sup>1750</sup> Simporé Lanciné, *Crises politiques en Afrique. Et si les intellectuels africains refusaient le développement ?* article déjà cité

<sup>1751</sup> Idem

forgée une identité particulière. »<sup>1752</sup> Passionnée, elle n'est que la réplique de l'arène politique caractérisée par le manque de culture démocratique et, abusant de la population.<sup>1753</sup> L'ivoirité et sa galaxie de thuriféraires incarnent d'une manière l'État dangereux déployé contre l'unité nationale. Alassane Ouattara n'a pas ignoré le bénéfice politique qu'il peut aussi tirer de l'ivoirité pour construire son image victimologique faisant de lui une dorte de visage d'identification et de ralliement de tous les frustrés. La crise ivoirienne a trouvé et puisé dans une économie des frustrations accumulées le plus souvent utilisées au gré des enjeux politiques comme nous l'avons vu dans le pacte du père de l'indépendance avec le nord au détriment des « bétés ».

## 2.L'État désintégrateur

L'État désintégrateur est l'État retourné contre sa propre création, la nation (a). L'ivoirité soulève la question de l'indigence de la pensée et de la responsabilité en politique (b). Cette problématique rend responsables les successeurs du « vieux » dont les limites de la gestion ont souvent bon dos. Les limites de l'Houphouëtisme doivent-elles dédouaner les successeurs ?

### a. Quand l'État se retourne contre la nation

Bien que son parti ne fût pas l'inventeur de l'ivoirité, Mamadou Koulibaly, un des vice-présidents du parti de Gbagbo et président de l'assemblée nationale ivoirienne à l'époque, a clairement regretté les erreurs et errements du passé, mettant le doigt sur la responsabilité des Ivoiriens dans la descente aux enfers du pays : « Ce n'est pas parce que l'on appartient à un parti, disait-il, que l'on ne peut pas être critique sur ses actions. Dans mes discours, j'assume toujours la part de responsabilité de notre groupe. Certains n'aiment pas la notion de responsabilité alors ils me disent dur. C'est pourtant en étant responsable que l'on peut faire son autocritique et avancer plus efficacement. Je regrette qu'à un certain moment, nous nous soyons laissés portés par le vent de l'ivoirité, du tribalisme et de bien d'autres maux encore. »<sup>1754</sup> Certes ces propos peuvent sembler venir en retard, tenus en 2011 après une tragique crise postélectorale mais ils témoignent d'une manière des défis de la Côte d'Ivoire

<sup>1752</sup> Henri Soupa, « Côte d'Ivoire : guerre, médias et violence symbolique », in *Guerres nomades et sociétés ouest-africaines*, op.cit., p.152

<sup>1753</sup> Epiphane Zoro, *Afrique de l'Ouest, réguler l'information en temps de conflit*, IPAO, Dakar, 2004, p.32

<sup>1754</sup> Mamadou Koulibaly, Sans détour, Interview, *journal Notre Voie*, numéro 3854 du 4 Juin 2011

en termes de reconquête d'une nation soudée, unie, à la cohésion sociale affermie. Aussi, ils en disent suffisamment sur le rôle de l'État et de ses détenteurs dans la consolidation ou la fragilisation de l'unité nationale.

*b.L'ivoirité comme indigence de la pensée ou la responsabilité en politique*

Qui mieux que Harris Mémel Fotê a su mettre le doigt sur la responsabilité des intellectuels non pas par rapport à l'ivoirité seulement mais par rapport à la situation globale du pays ? Témoin de l'indépendance, il va jusqu'à soutenir l'idée que Houphouët n'avait pas demandé « cet abandon total de l'exercice de la conscience »<sup>1755</sup> mais ajoute –t-il : « c'est nous-mêmes qui avons offert plus qu'il nous a été demandé. Si vous relisez la Bible ou le Coran, vous vous rendez compte que Dieu a demandé aux hommes quelque chose et les hommes se sont donnés corps et âmes, plus que ce qui leur a été demandé. »<sup>1756</sup> Le zèle humain peut exceller dans les situations de démission et de compromission collectives.

Faut-il rappeler la belle formule d'Hannah Arendt, marquée par l'ampleur du mal du nazisme et l'enfer du siècle de l'holocauste, « Sans pensée, il n'y a pas de vérité. »<sup>1757</sup>

Le chanteur le plus célèbre de la Côte d'Ivoire, Alpha Blondy, qualifiait l'ivoirité de « totalitarisme xénophobe ». Si le trait est un peu forcé, la définition qu'Hannah Arendt donne du communisme et du nazisme qualifiés de « tentatives de domination totale pour dérober à l'homme sa nature même »<sup>1758</sup> rappelle que l'ivoirité est aussi une sorte de dépossession de l'homme de sa liberté, de son être.

Sous d'autres aspects, l'ivoirité peut être analysée comme une sorte de nationalisme. Un nationalisme non déployé contre l'impérialisme mais plutôt contre une catégorie de populations à l'intérieur du pays, considérées comme des menaces contre la nation. Houphouët, accusé de nationalisme contre des africains avant la colonisation, relativisait en l'analysant comme une séquelle de la colonisation<sup>1759</sup>. Et pourtant, durant les joutes électorales sous la colonisation, non content de voir contre lui dans la colonie de Côte d'Ivoire une opposition interne animée par les Ivoiriens ralliés au PRA (parti du Regroupement Africain) de Senghor, appelant à préserver un

<sup>1755</sup> Harris Mémel Fotê in DIABATE Idriss, DEMBELE Ousmane, AKINDES Francis (dir.), *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, op.cit., p.138

<sup>1756</sup> Idem., p.138

<sup>1757</sup> Hannah Arendt, *Journal de pensée, Vol 2*, Seuil, Paris, 2005, p.816

<sup>1758</sup> Hannah Arendt, *La nature du totalitarisme*, op.cit., p.58

<sup>1759</sup> Daouda –Gary Tounkara, « La crise ivoirienne : Le poids de l'histoire coloniale », in *petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du Président Sarkozy*, dir. Adame Ba Konaré, op.cit.,p.249

gouvernement fédéral<sup>1760</sup> contre l'antipanafricanisme d'Houphouët, ce dernier n'a pas hésité à chasser des migrants africains, non Ivoiriens, supposés, militants pour cette cause.<sup>1761</sup>

Dans une analyse des problématiques complexes, Mamadou Koulibaly déclare ceci: « Il y a deux façons d'aborder un problème difficile : certaines personnes analysent une situation dans sa globalité et créent même des problèmes plus complexes à résoudre en additionnant et multipliant les griefs préexistants et d'autres externalités, ce qui rend la solution difficilement accessible et surtout démotivante. »<sup>1762</sup>

S'agissant de la seconde méthode, l'économiste agrégé, homme politique et président de l'Assemblée nationale ivoirienne au moment de ces propos poursuit : « d'autres brisent les questions en morceaux pour les résoudre par étape pour ensuite regrouper les petites solutions de chacun des morceaux dans une solution globale plus large. Je pense que la deuxième école de pensée est meilleure. Nous devons nous atteler à gérer les urgences pour être efficaces. Si nous voulons tout gérer d'un coup, nous allons droit dans le mur. »<sup>1763</sup>

Pourquoi donc face à la question migratoire, à la crise économique, la réflexion libre et critique n'a pas été au rendez-vous au moment de l'Histoire critique de la Côte d'Ivoire ? La pensée a failli face à l'ivoirité. Non pas que des intellectuels n'aient pas dénoncé l'idéologie xénophobe mais parce qu'elle fut avant tout l'œuvre des efforts de conceptualisation et de publication d'intellectuels alimentaires. Cette indigence de la pensée participait de l'écriture d'un cycle de biopolitique pour le pays.

### **C.L'ivoirité politique comme idéologie au service de la biopolitique**

L'ivoirité semble avoir du mal à convaincre d'être d'essence culturelle désintéressée. Un auteur écrit d'ailleurs à propos qu'elle « n'a rien d'un simple concept culturel, mais plutôt une politique ségrégationniste dont le seul but est de s'éterniser au pouvoir. »<sup>1764</sup> Et sert donc d'outil de préservation du pouvoir par le camp Bédié

---

<sup>1760</sup> Daouda –Gary Tounkara, « La crise ivoirienne : Le poids de l'histoire coloniale », *in petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du Président Sarkozy*, dir. Adame Ba Konaré, op.cit., p.249

<sup>1761</sup> Idem., p.250

<sup>1762</sup> Mamadou Koulibaly, Sans détour, interview, *Journal Notre Voie*, idem.

<sup>1763</sup> Idem

<sup>1764</sup> Edna Diom, *Côte d'Ivoire, un héritage empoisonné*, L'Harmattan, 2008, p.26

soucieux de « se maintenir au pouvoir, contre la volonté du peuple »<sup>1765</sup> avec un tel zèle où tous les moyens deviennent bons pour atteindre l'objectif.<sup>1766</sup> Vue sous l'angle du contrôle des populations, de leurs vies, leurs corps, leur déploiement sur l'espace vital, l'ivoirité comporte des enjeux hautement biopolitiques. Elle a des visées biopolitiques (1) tout comme l'office national d'identification qui, en tant que structure administrative, n'en est pas moins un instrument de comptage, de chiffrage, de distinction, de contrôle et de maîtrise des populations (2).

### *1. L'ivoirité comme enjeu biopolitique*

Il convient d'interroger le concept de biopolitique sous son acception foucauldienne (a) avant d'étudier son articulation avec les dispositifs ivoiritaires (b).

#### *a. Qu'est-ce que la biopolitique ?*

Néologisme forgé par Foucault, « la « biopolitique » consiste pour un pouvoir à prendre en compte les conditions de vie des populations afin de les intégrer dans l'exercice du gouvernement politique. Sur le plan historique, elle se développe en Occident à partir du XVII<sup>e</sup> siècle. Elle conduit l'État moderne à élargir progressivement son activité à de nouveaux domaines, tels que l'hygiène, la santé ou l'habitat. Pour Foucault, la biopolitique permet un plus grand contrôle sur la société, alors même qu'elle semble moins autoritaire. »<sup>1767</sup>

Même voulant faire le bien des populations, les desseins et décisions du pouvoir ne sont jamais neutres. Là où la recherche du bonheur et du bien-être collectifs est le projet professé, la volonté d'ancrer le commandement par l'affermissement et le renforcement du pouvoir n'est jamais loin dans la mesure où l'enjeu biopolitique est moins le relâchement du pouvoir dans ses déploiements wébériens. Il rend ses mécanismes variés, subtils et en définitive, « loin de protéger la liberté, elle (la biopolitique) contribue au renforcement des mécanismes de surveillance dans la société. »<sup>1768</sup> La biopolitique n'est donc pas le pouvoir territorialisé seulement, mais la totalité du complexe territoire-populations-activités. Foucault lui-même le soulignait mieux dans son analyse des enjeux liés à l'État de police. Si à partir de Westphalie, est acté le principe d'autolimitation du pouvoir dans ses relations militaro-

<sup>1765</sup> Edna Diom, *Côte d'Ivoire, un héritage empoisonné*, op.cit., p.26

<sup>1766</sup> Idem., p.26

<sup>1767</sup> *Lexique de science politique*, sous la dir. de Olivier Nay, op.cit., p.37

<sup>1768</sup> Idem., p.37

diplomatiques, réalisme et nécessité obligent, « en revanche, dans l'ordre de ce l'on appellerait maintenant la politique intérieure, l'État de police, qu'est-ce qu'il implique ? Eh bien, il implique justement un objectif ou une série d'objectifs qu'on pourrait dire illimités, puisqu'il s'agit précisément, dans l'État de police, pour ceux qui gouvernent, de prendre en compte et de prendre en charge l'activité non seulement des groupes, non seulement les différents états, i.e. des différents types d'individus avec leur statut particulier, non pas seulement de prendre en charge cela, mais de prendre en charge l'activité des individus jusque dans leur grain le plus tenu. »<sup>1769</sup>

Conférant le primat aux phénomènes concrets plutôt qu'aux universaux utilisés par la plupart de ses prédécesseurs, Foucault entend soumettre ces concepts globaux (souveraineté, peuple, État, société civile) à la rigueur du réel qui se manifeste, au phénomène qui se donne dans sa complexité. Dans une formule résumant sa démarche, il écrit : « l'historicisme part de l'universel et le passe en quelque sorte à la râpe de l'histoire. Mon problème est tout inverse. Je pars de la décision, à la fois théorique et méthodologique, qui consiste à dire : supposons que les universaux n'existent pas, et je pose à ce moment-là la question à l'histoire et aux historiens : comment pouvez-vous écrire l'histoire si vous n'admettez pas à priori que quelque chose comme l'État, la société, le souverain, les sujets, existe ? »<sup>1770</sup>

La démarche foucauldienne est celle d'une rigueur méthodologique pour valider ces universaux dans leur confrontation avec les phénomènes qu'il dit concrets, que les universaux désignent. C'est dans cette logique que la gouvernementalité, c'est-à-dire la manière dont on opère la conduite des hommes<sup>1771</sup>, même dans sa déclinaison libérale au cœur de son analyse, use des moyens et des mécanismes nouveaux pour mieux se renforcer. L'ivoirité décline une part biopolitique.

### *b.L'ivoirité comme enjeu biopolitique*

L'ivoirité n'a pas été une simple idéologie discriminatoire fondée sur une conception nativiste et autochtoniste de la nation. Elle s'est également traduite par des lois et a suscité une surenchère autour du légalisme<sup>1772</sup> mais non ici comme culte de la loi<sup>1773</sup>,

<sup>1769</sup> Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Cours au Collège de France. 1978-1979, Gallimard, Seuil, 2004, pp.8-9

<sup>1770</sup> Ibidem, pp.4-5

<sup>1771</sup> Ibidem, p.192

<sup>1772</sup> Jean-Luc Chabot, *Histoire de la pensée politique, Fin XVIIIè – début XXIè siècle*, op.cit., p.23

<sup>1773</sup> Idem., p.23

comme le définit Jean-Luc Chabot mais comme débats houleux et antagoniques autour de lois brandies par un camp et féroce­ment critiquées par l'autre en tant qu'elles sont jugées politiciennes, circonstancielles et discriminatoires visant le contrôle des populations. Il faut rappeler que l'ivoirité est née dans des conditions sociopolitiques particulières pour la Côte d'Ivoire. À la fragilité du régime Bédié répliquait une fragilité de la nation. L'État Bédié n'a pas rompu avec l'État de police qui comme le souligne Foucault, même avec la raison d'État, s'impose « une autolimitation ». La raison d'État n'est pas aveugle. Elle sait fixer des limites à son propre déploiement dans le champ des possibilités et des faisabilités. Définissant la raison d'État « comme État de police, incarnée dans l'État de police, même si cette raison d'État a des objectifs illimités, il y a eu une perpétuelle tentative au XVIème et au XVIIème siècles de la limiter, et cette limitation, ce principe, cette raison de limitation de la raison d'État, on la trouve du côté de la raison juridique. Mais vous voyez que c'est une limitation externe. »<sup>1774</sup>

À la limitation externe, la raison d'État, en connaissance de cause, aura une limitation interne, avec l'apparition de l'économie politique. La raison gouvernementale au nom d'une gouvernementalité libérale, se fixe des limites. C'est ce que Foucault appelle le passage de la « véridiction juridique à la véridiction épistémique ». Par véridiction épistémique, Foucault n'entend « pas dire qu'on atteint à ce moment-là une sorte de seuil épistémologique à partir duquel l'art de gouverner pourrait devenir scientifique. Je veux dire que ce moment que j'essaie d'indiquer actuellement, que ce moment est marqué par l'articulation sur une série de pratiques d'un certain type de discours, qui, d'une part, le constitue comme un ensemble lié par un lien intelligible et, d'autre part, légifère et peut légiférer sur ces pratiques en termes de vrai ou faux. »<sup>1775</sup>

L'ivoirité en Côte d'Ivoire, avec ses accents extrémistes, est apparemment moins dans la subtilité de la biopolitique et sa gouvernementalité libérale, et pourtant dans l'analyse exigeante de ses enjeux et ses implications, donne à saisir des visées et enjeux biopolitiques. La vérité de l'État a ses médias et ses intellectuels qui, face aux tribus<sup>1776</sup>, refusent de faire comme le poète irakien Saadi Youssef le dit : « marcher

<sup>1774</sup> Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Cours au Collège de France. 1978-1979, op.cit., p.11

<sup>1775</sup> Ibid., p. 20

<sup>1776</sup> Régis Debray, *L'intellectuel face aux tribus*, CNRS Éditions, 2008

d'un pas solitaire avec les autres. »<sup>1777</sup> Une manière d'inviter l'intellectuel critique à assumer sa singularité dérangeante. Ici, l'intellectuel relaie la position du pouvoir. Dans le contexte ivoirien, l'enjeu biopolitique se situe justement à deux niveaux essentiels : le contrôle des populations qui, parti de la carte de séjour au crépuscule de l'Houphouëtisme, comme instrument de différenciation, dissociation mais aussi de démarcation afin d'isoler les étrangers des ivoiriens<sup>1778</sup>, une volonté inavouée de compter, de contrôler, de maîtriser a atteint le seuil de l'ivoirité, sous Bédié, dans le sillage idéologique de la carte de séjour, l'enjeu de l'identification des populations à travers l'office créé à propos.<sup>1779</sup> Identifier les populations<sup>1780</sup>, c'est les compter, distinguer l'ivoirien de l'étranger même si l'ivoirité n'est pas seulement utilisée comme idéologie xénophobe touchant aussi les nordistes ivoiriens en partie par ses généralisations et ses caricatures faciles que le bas peuple manipulé relaie sans précaution. L'ivoirité n'est pas que biopolitique, faut-il préciser, mais traîne et draine des enjeux biopolitiques dans la raison d'État qui refuse de se fixer des limites jusqu'à frôler les dangers de l'idée foucauldienne « un gouvernement ne sait jamais assez qu'il risque de gouverner toujours trop ». <sup>1781</sup> D'où notre idée que l'ivoirité est un refus de rendre moins exorbitantes ses prérogatives, un refus du paradigme de l'autolimitation. Est-ce étonnant qu'elle soit le moment ivoirien de l'abus, de l'exclusion, de l'extrémisme, de la xénophobie ? Aussi, elle est le moment ivoirien du refus de la véridiction juridique, sinon incarne son ineffectivité. L'État de droit n'est pas soluble dans la raison d'État si cette dernière n'est pas l'expression d'exceptions importantes et nécessaires pour la vie en société.

À vouloir trop régenter et contrôler la multitude humaine, on court le risque de la désagrèger. À vouloir trop encadrer la nation, on la fragilise en la privant des ressorts nécessaires à sa dynamique et à sa fluidité. L'ivoirité, idéologie tribale et

---

<sup>1777</sup> Cité par Régis Debray, *idem.*, p.59

<sup>1778</sup> Le plan foncier rural étudié dans cette thèse entend enregistrer les propriétés foncières pour mieux les sécuriser dans un contexte de fort taux d'immigration. La loi foncière de 1998 et le recensement général des populations ivoiriennes n'ont jamais échappé au contexte sociétal (social, économique, politique) qui les a nourries et dont le pouvoir écoutait les récurrentes et dures contradictions. L'ivoirité va gagner en seuil, en intensité mettant en doute la nationalité d'une partie des ivoiriens dont la figure fut Ouattara. Il y a eu dans la trajectoire ivoirienne du pourrissement sociopolitique comme une stratégie de regain, d'échelle jusqu'au rejet de la candidature de Ouattara aux présidentielles de 2000, toujours dans le climat malsain de l'ivoirité.

<sup>1779</sup> <http://www.oni.ci>, site visité le 2 octobre 2011

<sup>1780</sup> *Idem*

<sup>1781</sup> Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique*, Cours au Collège de France. 1978-1979, *op.cit.*, p. 20

xénophobe<sup>1782</sup>, est également piège contre la nation. Elle incarne, en cela, l'État contre la nation car faut-il insister là-dessus, l'État peut aller à l'encontre de la nation et il n'est pas vrai que ses agissements soient toujours le reflet des attentes et des volontés populaires.

La véridiction épistémique foucaldienne signifiant l'auto limitation interne par le biais de l'économie politique se voit confirmée sur le plan économique-libéral, la déhouchouëtisation n'ayant jamais signifié renationalisation. Le deuxième moment foucaldien sous Bédié est dans la validité du paradigme de pouvoirs illimités au plan intérieur. L'État ivoirien s'étant arrogé le monopole de la force légitime, l'État de police peut s'exprimer souvent même en temps démocratique. Surtout quand la proto-démocratie est symétrique à ce que nous appelons la proto-nation ivoirienne dans le sens de son inachèvement, sa fragilité structurelle. L'État ivoirien qui entend compter les populations à travers le recensement<sup>1783</sup> ne veut pas seulement savoir avec qui et quoi il a « affaire » mais il veut aussi et surtout pouvoir exclure, clôturer s'il le faut, la nationalité, la limiter à travers l'identification administrative et juridique des populations. Enjeu de contrôle mais aussi de préservation du pouvoir d'État dans la sphère de ceux qui l'ont, l'incarnent et l'exercent, prompts à puiser dans les recettes wébériennes pour démontrer et prouver que l'État phallique est loin d'être émasculé. L'administration assure sa police<sup>1784</sup>, celle du maintien de l'ordre général en dépit des tâches spécifiques.<sup>1785</sup>

C'est dans cette optique que l'ivoirité n'est pas une simple idéologie d'exclusion. Elle est dans l'art de gouverner comme outil, mécanisme, moyen au service d'objectifs dont le majeur est la préservation du pouvoir afin qu'il ne tombe dans d'autres mains.<sup>1786</sup> L'art de gouverner n'a-t-il pas ses règles à fixer ? Le devoir-faire du gouvernement ne doit-il pas s'identifier au devoir-être de l'État ? « Qu'est-ce que c'est que gouverner ? Gouverner selon le principe de la raison d'État, c'est faire en

<sup>1782</sup> Marc Adoux Papé, *Les conflits identitaires en « Afrique francophone »*, op.cit., p.139

<sup>1783</sup> <http://www.oni.ci>, site visité le 2 octobre 2011

<sup>1784</sup> Alain Serge Mescheriakoff, *Le droit administratif ivoirien*, op.cit., p.24

<sup>1785</sup> Idem., p.27

<sup>1786</sup> Le partage de l'espace vital foncier en milieu rural régi par la nouvelle loi sous le président Bédié, dans le climat socio- politique de l'ivoirité contre ce que les théoriciens du pouvoir post houphouëtien appelaient les menaces de dépossession des ivoiriens de souche, obéit à une logique de contrôle et de répartition de ressources foncières. Alassane Ouattara incarnait cette figure de l'étranger voulant déposséder ceux « qui vivent sur la terre de leurs ancêtres », les ivoiriens « multiséculaires de souche » d'où son passage par la grille d'épuration de la nationalité ivoirienne qui devait être expurgée des corps étrangers qui la pillent. Les pilleurs de nationalité sont des pilleurs du patrimoine ivoirien dont les ivoiriens de souche seuls ont droit d'usufruit.

sorte que l'État puisse être rendu solide et permanent, qu'il puisse être rendu riche, qu'il puisse être rendu fort en face de tout ce qui peut le détruire. »<sup>1787</sup> Le biopouvoir compte, comptabilise, classe, classifie, catégorise, contrôle, filtre s'il le faut pour mieux doter en puissance les détenteurs du pouvoir et verrouiller la voie à toute possibilité d'alternance.<sup>1788</sup>

## 2.L'Office national d'identification à la lumière de la biopolitique

L'office national d'identification donne des réponses modernes et administratives à certaines questions de l'idéologie ivoiritaire. La maîtrise des populations par l'État, surtout la connaissance de la population nationale par un recensement méticuleux permettant d'identifier qui est Ivoirien et qui ne l'est pas bien que les objectifs de l'office ne le disent pas clairement ainsi. Les enjeux biopolitiques et les préoccupations migratoires sont au cœur de ses missions. « Créé par DÉCRET N°2001/103 DU 15 Février 2001, l'Office National d'Identification (ONI) est un Établissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) dont le siège est à Abidjan. »<sup>1789</sup> Le décret N°2004-28 du 15 janvier 2004 fixe ses missions et son organisation.<sup>1790</sup> L'office est chargé de la mise en œuvre de la politique de l'état civil en liaison avec les officiers, les agents d'état civil et les autorités judiciaires, de l'identification, de l'immigration et de l'émigration des personnes résidant en Côte d'Ivoire.<sup>1791</sup> L'un des objectifs majeurs de l'ONI est la modernisation de l'état civil par la délivrance aux nationaux ivoiriens et aux étrangers de titres d'identité ainsi que suivre l'immigration et l'émigration des populations.<sup>1792</sup>

L'on comprend que la fameuse carte d'identité ivoirienne, document nécessaire à la demande d'autres pièces tel le passeport, constitue un enjeu national. Sa possession vous prémunie en partie contre les abus des forces de l'ordre dans la rue, surtout dans un pays où la présentation de la carte d'identité ivoirienne par des Nordistes ne suffisait pas à

---

<sup>1787</sup> Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique, Cours au Collège de France. 1978-1979*, *op.cit.*, p.6

<sup>1788</sup> Dans ce contexte d'exclusion, de xénophobie, l'alternance, pacifique ou violente, signifie pour le pouvoir perte de soi, de sphère étatique, administrative, de sa manne, donc un moment dangereux de dépossession. L'épouvantail de l'étranger renvoie à la figure de l'envahisseur. Identifier les visages, les soumettre aux lois votées pour les circonstances, c'est soumettre les corps et les esprits. C'est mieux rationaliser et optimiser le contrôle des populations. L'office d'identification n'avait pas des objectifs administratifs purement et exclusivement neutres.

<sup>1789</sup> <http://www.oni.ci>, site visité le 2 octobre 2011

<sup>1790</sup> Idem

<sup>1791</sup> Idem

<sup>1792</sup> Idem

attester souvent de leur nationalité ivoirienne lors des contrôles policiers. La biopolitique ici en dit aussi sur la tragédie ivoirienne.

La thèse des contraintes structurelles et extérieures ne peut absolument valoir de diluant des responsabilités des acteurs de premier plan dans la tragédie africaine. Un président de la République n'a-t-il pas plus de sphère décisionnelle et de responsabilité (publique) qu'un paysan adonné à ses travaux champêtres ou une ménagère illettrée du marché soucieuse de nourrir ses enfants ? Notre approche de la complexité ne minimise donc pas l'ivoirité bien que refusant d'en faire le disque dur étiologique de la crise. Parce que l'État-nation porté à bout de bras était miné en son cœur, sa structure, corrodée par le temps long que les démons de l'ivoirité ont trouvé géniteurs, diffuseurs et clientèle de consommation.

### ***Paragraphe 2 : Transitologie comme continuation de la tragédie ivoirienne***

La notion de transition en Côte d'Ivoire concerne essentiellement la période militaire se situant entre le coup d'État militaire ayant consacré la chute de Bédié à l'élection présidentielle de 2000 gagnée par Gbagbo face au général candidat, président de la transition militaire. La transitologie, dans la science politique, ne saurait guère néanmoins se réduire seulement à une telle période. Elle puise dans le temps long tout en interrogeant la structure. La transitologie désigne la fragilité des dynamiques démocratiques en Afrique et ailleurs. Le cycle démocratique africain peut être comparé, dans sa réalité, à une transition vers plus de stabilité institutionnelle, de vitalité démocratique et surtout d'ancrage d'une culture véritablement démocratique. La dynamique de la transition démocratique en Afrique<sup>1793</sup> pose des enjeux majeurs dont la libéralisation politique<sup>1794</sup>, les modes de transition<sup>1795</sup> ainsi que la consolidation des processus démocratiques<sup>1796</sup> sur le continent. Et même sous cet angle large, la transition militaire ivoirienne et ses enjeux constitutionnels (A) tout comme le scrutin présidentiel de 2000 qui a vu le rejet des candidatures de Ouattara et de Bédié (B) constituent un moment particulier dans la longue transition

---

<sup>1793</sup> Mamadou Gazibo, « En Afrique » in *Nouveau Manuel de science politique*, Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (sous la dir.), op.cit., p.219

<sup>1794</sup> Idem., p.219

<sup>1795</sup> Idem., p.221

<sup>1796</sup> Idem., p.223

démocratique en cours en Côte d'Ivoire et dont la crise postélectorale de 2010-2011 a bien montré qu'elle est loin de connaître son épilogue.

### **A.Le référendum constitutionnel de 2000 ou la politisation du droit constitutionnel**

L'enjeu constitutionnel en 2000 concerne la politisation du droit constitutionnel utilisé comme ressource politique. Il a lieu dans un contexte sociopolitique particulier (1) et le référendum constitutionnel marque la naissance de la deuxième République ivoirienne (2). Si la nouvelle constitution verrouille les conditions d'éligibilité à la fonction présidentielle, elle ressemble, en partie, à certaines constitutions africaines qui comportent également des articles restrictifs en la matière (3).

#### *1.Le contexte sociopolitique*

Le contexte sociopolitique est celui de la surenchère ivoiritaire. La modernité des élites africaines est problématique tout comme leur extraversion qui « n'est pas compensée par une notion du bien public et de l'intérêt général dans des démocraties en formation. »<sup>1797</sup>

Des concepts tels « ivoirité », « togolité »<sup>1798</sup>, « congolité » et autres peuvent être dangereux surtout dans un contexte social de difficultés économiques dues à la crise. « Quand vint la crise, entraînant la destruction soudaine de l'accroissement du surplus qui avait permis le financement de politiques transethniques du nouvel État, fait remarquer Samir Amin, la classe dirigeante elle-même, s'est divisée en fractions qui, ayant perdu toute légitimité fondée sur les résultats du développement, s'efforcent désormais de créer pour elles-mêmes, de nouvelles bases souvent synonymes de repli ethnique.»<sup>1799</sup> Propos illustrant bien la situation ivoirienne.

Le référendum constitutionnel a lieu dans un contexte sociopolitique très agité et une crise socioéconomique. La Côte d'Ivoire venait de connaître quelques mois plutôt son premier coup d'État avec la chute de Bédié. Le second facteur de la particularité de cette période est celui de la transition militaire. Malgré la présence de partis politiques dans le gouvernement de transition les militaires et les fusils font intrusion dans le champ politique. Le troisième élément témoignant du climat sociopolitique

<sup>1797</sup> Anne-Cécile Robert, *L'Afrique au secours de l'occident*, op.cit., p.77

<sup>1798</sup> Idem., p.78

<sup>1799</sup> Samir Amin cité par Anne-Cécile Robert, Idem., p.78

délétère est l'Ivoirité et le sentiment d'exclusion chez les partisans de Ouattara. Faut-il rappeler que la chute de Bédié a trouvé presque la totalité des membres du bureau national du RDR, parti de Ouattara, en prison ? Le père Noël en treillis, expression en cours en Côte d'Ivoire à l'époque, témoigne de la date du coup d'État intervenu le 24 décembre 1999 comme évènement éclipsant la fête de Noël. Les jeunes militaires à l'origine du coup d'État, mutinés pour réclamer des arriérées de soldes, font appel au charisme de l'officier Guéï. Celui-ci prend soin de nommer Seydou Diarra, un nordiste, comme premier ministre. L'initiative sera prise par la transition de réviser la constitution.

Rarement un coup d'État a suscité autant d'espoirs, les condamnations ayant été molles. L'ivoirité avait rendu impopulaire son inventeur. La chute de Bédié fut de feu le général Robert Guéï un héros même si le putsch est plus l'œuvre de jeunes militaires moins gradés dont feu Ibrahim Coulibaly dit IB. Dans une métaphore tonitruante, le président de la transition ivoirienne déclare être venu pour balayer la maison et la quittera dès qu'elle sera propre. Il ajoute même ne pas être intéressé par le pouvoir.<sup>1800</sup> Le général ne va pas tarder à changer d'avis et à se préparer à confisquer le pouvoir au mépris de ses promesses. Moment où le « tout sauf Ouattara »<sup>1801</sup> domine et cela se lit souvent clairement dans la presse et les déclarations des adversaires politiques du leader nordiste. Le référendum constitutionnel se déroule alors à un moment où Guéï peine à faire mystère de ses intentions. Ses visées présidentielles, ses déclarations contradictoires prouvent qu'ayant rendu la maison assez propre, il a clairement décidé d'y planter son lit, de s'y installer durablement. Le contexte est donc aussi à la recherche des moyens de préservation du Pouvoir. La constitution politisée entendue dans le sens de l'arrimage de certains de ces articles aux ambitions présidentielles de Guéï sert d'outil précieux pour écarter les adversaires sérieux à ses yeux. Après sa prise de pouvoir, Guéï est allé jusqu'à déclarer que l'ivoirité est un bon concept.<sup>1802</sup> Une manière de s'inscrire dans le sillage idéologique du président déchu afin de plaire au camp nationaliste ivoiritaire.

## *2.L'approbation populaire du projet de constitution et la naissance de la deuxième République ivoirienne*

<sup>1800</sup> Christian Bouquet, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire*, op.cit., p.41

<sup>1801</sup> Thomas Hoftung, *La crise en Côte d'Ivoire, Dix clés pour comprendre*, op.cit., p.39

<sup>1802</sup> Idem., p.40

Le projet de la nouvelle constitution est approuvé par référendum du 1<sup>er</sup> août 2000. Le Oui l'emporte majoritairement à hauteur de 86, 53%, tous les grands partis, y compris paradoxalement le RDR de Ouattara, ayant appelé à voter la nouvelle constitution. Or cette constitution ne manque pas d'articles polémiques au regard des enjeux et de la situation ivoirienne. Ouattara a-t-il commis une faute stratégique en appelant à approuver la nouvelle Loi fondamentale qui servira à l'écarter de la joute présidentielle ? Certes dans son préambule, la nouvelle constitution insiste sur la : « diversité ethnique, culturelle et religieuse »<sup>1803</sup> de la Côte d'Ivoire ainsi que du désir « de bâtir une nation unie solidaire et prospère »<sup>1804</sup> mais l'article qui retient l'attention des commentateurs et même du citoyen lambda est bien le 35 relatif aux conditions d'éligibilité à la fonction de président de la République. Une partie de cet article dispose en effet : « Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Le candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante-quinze ans au plus. Il doit être Ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens d'origine. Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne. Il ne doit s'être jamais prévalu d'une autre nationalité. Il doit avoir résidé en Côte d'Ivoire de façon continue pendant cinq années précédant la date des élections et avoir totalisé dix ans de présence effective. »<sup>1805</sup>

La conjonction ET avait attiré l'attention et suscité des débats. Elle sous-tendait qu'il ne suffit point d'être d'un parent ivoirien mais le père ET la mère du candidat doivent être impérativement Ivoiriens. Le sociologue Harris Mémel Fotê avait prononcé une formule qui résume à elle seule les enjeux ainsi que les crispations liées à la nouvelle constitution loin d'avoir réglé le problème ivoirien. L'éminent sociologue qui fut professeur au Collège de France déclarait : « La conjonction « ET » c'est la fermeture, c'est le repli sur soi et par conséquent elle n'a pas d'avenir, tandis que la conjonction « OU », c'est l'ouverture, le brassage. Si vous gardez le « ET » dans la constitution, un jour la conjonction « OU » finira par vous envahir ». <sup>1806</sup> Prophétie

<sup>1803</sup> Voir Côte d'Ivoire. Portail officiel du gouvernement, <http://www.gouv.ci>, visité le 10 septembre 2011

<sup>1804</sup> Idem

<sup>1805</sup> Voir Côte d'Ivoire. Portail officiel du gouvernement, <http://www.gouv.ci>, cité

<sup>1806</sup> Harris Mémel Fotê, cité par Idriss Diabaté, *in Les intellectuels ivoiriens face à la crise*, op.cit., p.195

prémonitoire, la rébellion de 2002 est une contestation de ce droit constitutionnel autochtoniste, verrouillé, instrument politique d'exclusion.<sup>1807</sup> La conjonction « OU » a fini par envahir effectivement la Côte d'Ivoire avec la marche de la rébellion nordiste sur le Sud. Le « ET » a permis de rejeter la candidature d'Alassane Ouattara en 2000.

Elle ne fut acceptée des années plu tard qu'après de longues négociations qui ont suivi les revendications de la rébellion sans toutefois modifier la constitution. La mise entre parenthèse de la constitution ivoirienne de 2000 par l'accord de Pretoria consacre le réalisme pragmatique de la pédagogie politique sur le purisme constitutionnel. Le droit constitutionnel a souvent été conservateur en matière de clarification des conditions d'éligibilité à la fonction présidentielle. Une étude comparative nous semble utile pour mieux saisir les enjeux dans certains pays africains.

### *3. Une étude comparative des articles relatifs aux conditions d'éligibilité à la fonction de Président de la République en Afrique*

Avec l'avènement de la démocratie pluraliste et la fin du monopole politique des partis uniques, rendant la concurrence politique plus rude, le droit constitutionnel est devenu un nouvel outil précieux pour la préservation du Pouvoir. Nous pouvons même évoquer la constitution-alliée dans l'acceptation de la constitution comme ressource politique jouant la rôle d'une alliée confortable pour le Pouvoir en place. Le Président n'est-il pas à la base de la nomination d'une partie significative des juges constitutionnels ? Ceux-ci le plus souvent ne jouent pas bien leur rôle de gardiens de la constitution encore moins de la constitutionalité de certaines lois.

Dans l'utilisation politicienne de la constitution, en termes d'objectifs et de visées de préservation du Pouvoir, l'article inhérent aux conditions d'éligibilité au poste de Président de la République constitue, à lui seul, un enjeu majeur dans beaucoup de pays africains. Ainsi, il serait utile et pertinent, dans le cadre de ce travail, de passer en revue les conditions constitutionnelles de la candidature présidentielle pour quelques pays africains, le constitutionalisme africain ayant offert en la matière des cas souvent plus restrictifs que la Côte d'Ivoire. Il est important de souligner que les constitutions qui seront ici citées changent au gré des enjeux politiques mais les

---

<sup>1807</sup> Idriss Diabaté, *in Les intellectuels ivoiriens face à la crise*, op.cit., p.195

articles ici cités permettent de saisir l'enjeu politique que constitue la loi fondamentale surtout avec l'avènement de la démocratie multipartiste.

Ainsi, dans la constitution camerounaise du « 2 juin 1972 révisée le 18 janvier 1996 », « les candidats aux fonctions de Président de la République doivent être des citoyens camerounais d'origine, jouir de leurs droits civiques et politiques et avoir trente-cinq ans révolus à la date de l'élection. »<sup>1808</sup> L'article 5 de la constitution camerounaise cité ci-dessus n'est pas très éloigné, dans son contenu, de l'article 65 de la constitution de la République du Burundi du 13 mars 1992 qui dispose : « Le candidat aux fonctions de Président de la République doit être de nationalité burundaise de naissance, être âgé de trente-cinq ans révolus à la date du dépôt des candidatures et résider au pays au moment de la présentation des candidatures. »<sup>1809</sup> L'on peut faire remarquer ici que pour ces deux pays, la candidature est moins verrouillée.

Pour le Bénin, l'article 44 de la constitution du 11 décembre 1990 fixe les conditions d'éligibilité suivantes au poste de Président de la République : « Nul ne peut être candidat aux fonctions de Président de la République s'il :

- N'est pas de nationalité béninoise de naissance ou acquise depuis au moins dix ans ;
- N'est de bonne moralité et d'une grande probité ;
- Ne jouit de tous ses droits civils et politiques ;
- N'est âgé de quarante ans au moins et soixante-dix ans au plus à la date de dépôt de sa candidature ;
- Ne réside sur le territoire de la République du Bénin au moment des élections ;
- Ne jouit d'un état complet de bien-être physique et mental dûment constaté par un collège de trois médecins assermentés désignés par la cour constitutionnelle. »<sup>1810</sup>

Il est évident que l'article 44 de la constitution béninoise est détaillé et riche, ce qui le rend restrictif. Un seul critère est suffisant pour éliminer un candidat. Il faut néanmoins noter la possibilité pour un béninois naturalisé, donc pas de naissance ou

---

<sup>1808</sup> Jean du Bois de Gaudusson, Gérard Conac, Chritine Desouches, *Les constitutions africaines, Tome 1*, op.cit., pp.131-132

<sup>1809</sup> Idem., p.106

<sup>1810</sup> Idem., pp.53-54

d'origine qui, au bout de dix ans, peut prétendre à la magistrature suprême à condition de remplir les autres critères évidemment. Ce qui est une avancée, une ouverture contrairement aux cas constitutionnels mentionnant la naissance d'origine.

Quant à la constitution burkinabé du 11 juin 1991 révisée le 27 janvier 1997, son article 38 dispose : « Tout candidat aux fonctions de Président du Faso doit être burkinabé de naissance et né de parents eux-mêmes burkinabé, être âgé de trente-cinq ans révolus à la date du dépôt de sa candidature et réunir les conditions requises par la loi. »<sup>1811</sup> Cette disposition constitutionnelle verrouillée et moins ouverte semble avoir inspiré les rédacteurs du projet constitutionnel ivoirien de 2000.

Au Cap Vert, les critères d'éligibilité dans l'article 118 de la constitution du 14 février 1981 révisée le 4 septembre 1992 fixait comme critère l'obligation d'être cap verdien d'origine, avoir la qualité d'électeur, être âgé de plus de trente-cinq ans le jour de la présentation de sa candidature et surtout avoir résidé sur le territoire national durant les trois années précédentes.<sup>1812</sup>

Au Gabon, la constitution du 26 mars 1991 dispose en son article 10 la possibilité d'être candidat pour les gabonais des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques, âgés de quarante ans au moins et de soixante-dix ans au plus.

Le même article précisait l'impossibilité pour toute personne naturalisée gabonais de prétendre aux fonctions de Président de la République. « Seule la descendance ayant demeuré sans discontinuité au Gabon le peut, à partir de la quatrième génération. »<sup>1813</sup>

La constitution guinéenne du 23 décembre 1990 à travers son article 26 ne dispose pas de conditions d'éligibilité aux fonctions de Président de la République compliquées. Au contraire, cet article dispose tout simplement que « tout candidat à la présidence de la République doit être de nationalité guinéenne, jouir de ses droits civils et politiques et être âgé de quarante ans au moins et soixante-dix ans au plus. »<sup>1814</sup> Il est vrai que le même article fixe comme condition l'obligation de la présentation de la candidature par un parti politique légalement constitué, ce qui, par ailleurs, conforte le jeu partisan et empêche les candidatures indépendantes. Cette disposition constitutionnelle a néanmoins l'avantage de ne comporter ni mention

<sup>1811</sup> Jean du Bois de Gaudusson, Gérard Conac, Chritine Desouches, *Les constitutions africaines, Tome 1*, op.cit., p.79

<sup>1812</sup> Idem., p.172

<sup>1813</sup> Idem., pp.138-139

<sup>1814</sup> Idem., p.368

guinéen de naissance ni d'origine. De même qu'elle n'empêche pas un guinéen naturalisé d'être candidat comme dans les cas burkinabé et gabonais. Tout comme elle ne s'intéresse pas à la nationalité des parents du candidat comme dans les cas burkinabé et ivoirien s'agissant de la constitution ivoirienne de la deuxième République.

La loi fondamentale algérienne du 28 février 1989 révisée le 28 novembre 1996 fixe des conditions plus rigoureuses loin du respect de la diversité dans la mesure où il ne suffit pas d'être algérien d'origine et de disposer de ses droits civils et politiques. Il faut être musulman et attester de la nationalité algérienne du conjoint. D'autres conditions liées à la participation à la lutte de libération contre la France verrouillent davantage les conditions d'éligibilité.<sup>1815</sup>

Au Madagascar, l'article 46 de la constitution du 18 septembre 1992 dispose de la nationalité malgache d'origine comme condition à la candidature aux fonctions de Président de la République. À cette condition s'ajoutent les critères de l'âge fixé à quarante ans révolus, de la jouissance des droits civils et politiques même si d'autres conditions non édictées dans la constitution peuvent être fixées par la loi.<sup>1816</sup>

La constitution fondatrice de la Côte d'Ivoire indépendante du 3 novembre 1960 ne détaille curieusement pas les conditions d'éligibilité aux fonctions de Président de la République. Elle n'en fixe d'ailleurs aucune condition et dispose tout simplement que « la loi fixe les conditions d'éligibilité, de présentation des candidatures, de déroulement du scrutin, de dépouillement et de proclamation des résultats », le conseil constitutionnel ayant le rôle de contrôle de la régularité de ces opérations.

Il est vrai que ce mutisme constitutionnel s'inscrit dans la double réalité du présidentielisme houphouëtien et du monopartisme de fait même si l'article 7 de la même constitution reconnaissait le multipartisme sans qu'il fût effectif.

Ce mutisme de la constitution sur les conditions d'éligibilité et le transfert de cette compétence à la loi offraient à Houphouët, par le contrôle de l'assemblée nationale par le parti unique, d'imposer par une loi ses conditions souhaitées et préférées. L'intimidation de l'autoritarisme voire la peur de représailles achevant le travail de la monopolisation du droit, réduisant à néant toute prétention aux fonctions

<sup>1815</sup> Jean du Bois de Gaudusson, Gérard Conac, Chritine Desouches, *Les constitutions africaines, Tome 1*, op.cit., p.28

<sup>1816</sup> Idem., p.394

présidentielles, les contrevenants étant traités comme des ennemis du père de la nation et de l'indépendance.

### **B.Le rejet de la candidature de Ouattara et de Bédié au présidentiel de 2000 comme moment-clé de la crise politique**

La candidature de Ouattara au scrutin présidentiel de 2000 a suscité des controverses<sup>1817</sup> autant que son rejet. Ce rejet ne résulte-t-il pas d'une dynamique d'exclusion avec ce que Francis Akindès qualifie de constitutionnalisation de l'ethnonationalisme.<sup>1818</sup> L'appréciation de cette candidature est tributaire de la position partisane des uns et des autres en Côte d'Ivoire mais pour un chercheur, il convient de la situer dans son contexte sociopolitique et d'en dégager les implications. L'exclusion de Ouattara et de Bédié, par le rejet de leurs candidatures, a laissé Gbagbo, seul rival sérieux, face au général Robert Guéï (1). Ce rejet n'est pas sans conséquences graves sur le cours des événements mais aussi sur le destin du pays (2).

#### *1.L'opposant Gbagbo contre le putschiste Guéï : Un scrutin très controversé*

C'est sous l'empire de la constitution de la deuxième République ivoirienne qu'a lieu le scrutin présidentiel de 2000. Les candidatures sont soumises aux conditions fixées dans la nouvelle constitution qui a eu une approbation populaire. Comme attendue, la candidature de l'ancien premier ministre d'Houphouët sera rejetée. Comme motif évoqué, il est reproché à Ouattara d'avoir obtenu une autre nationalité, en l'occurrence burkinabé. Ses deux parents ne seraient pas tous Ivoiriens.

Il faut également noter le rejet de la candidature de l'ancien président exilé en France. Le critère de la résidence décennale sur le territoire ivoirien est aussi un autre verrou. La constitution, malgré le succès du référendum, semble taillée sur mesure pour écarter des candidats jugés redoutables, des adversaires notoires à la confiscation du Pouvoir par le général putschiste.

Seul l'opposant Gbagbo, proche de Guéï durant la deuxième étape de la transition, dont la candidature a été validée est d'une envergure politique capable de menacer le

---

<sup>1817</sup> Ange Ralph Gnahoua, *La crise du système ivoirien, Aspects politiques et juridiques*, L'Harmattan, 2006, p.108

<sup>1818</sup> Francis Akindès, *Les racines militaro-politiques de la crise ivoirienne*, op.cit., p.32

dessein de Guéi de se faire élire et rester président de la République. Dans ce combat entre un opposant charismatique sans grands moyens financiers et le putschiste comptant sur les leviers du Pouvoir, l'appareil de l'État, la campagne présidentielle reste sans grand engouement, les rejets des candidatures de Ouattara et de Bédié ayant découragé des millions d'Ivoiriens dont précisément leurs partisans.

Gbagbo finira par l'emporter sur Guéi avec l'aide de la rue appelée à chasser le général candidat s'étant proclamé vainqueur sans attendre les résultats officiels. Guéi ne se résout à reconnaître sa défaite que sous la pression de la rue mais aussi celles de l'extérieur après de nombreux morts. « La restitution forcée du pouvoir »<sup>1819</sup> à Gbagbo ne fut pas le scénario souhaité par les Ivoiriens mais aussi la communauté internationale qui avaient fondé beaucoup d'espairs sur le régime militaire invité à être arbitre électoral de la transition, comme au Mali en 1992, plutôt qu'acteur de la concurrence électorale. Le désenchantement des populations<sup>1820</sup> ivoiriennes devait pourtant connaître un regain au regard de l'aggravation de la crise ivoirienne.

## 2. Conséquences sociopolitiques du rejet de la candidature de Ouattara

Il n'est point d'exagéré de considérer effectivement la transition militaire ivoirienne comme une année terrible.<sup>1821</sup> Commencée par un coup d'état militaire réussi et une chute de régime, elle s'est dénouée en affrontements tragiques entre partisans de Gbagbo et ceux de Guéi, puis entre ceux de Ouattara et ceux de Gbagbo. L'année terrible, avec le rejet de la candidature de Ouattara, a approfondi la fracture nationale devant conduire à la rébellion. La transition fut un moment de désenchantement<sup>1822</sup> après l'euphorie et l'espoir. L'ivoirité est d'abord une politique de dissuasion contre les étrangers mais aussi contre Ouattara. Avant la question constitutionnelle de la recevabilité de sa candidature au regard de la nouvelle constitution, c'est d'abord une stratégie dissuasive contre son désir de postuler.

Ainsi le journal *Le National* ne s'est guère encombré de précautions dans son envolée ivoiritaire, allant jusqu'à écrire que si Ouattara maintenait sa candidature pour le scrutin présidentiel de 2000, la Côte d'Ivoire « pourrait basculer vers des

<sup>1819</sup> Francis Akindès, *Les racines militaro-politiques de la crise ivoirienne*, op.cit., p.105

<sup>1820</sup> Idem., p.103

<sup>1821</sup> Marc Le Pape, Claudine Vidal in *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Marc Le Pape, Claudine Vidal (sous la dir.),op.cit., p.7

<sup>1822</sup> Kouamé N'Guessan, in *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Marc Le Pape, Claudine Vidal (sous la dir.),op.cit., p.51

événements semblables à ceux de 1958 qui ont conduit le paisible peuple ivoirien à chasser les Dahoméens. »<sup>1823</sup> Comme on le constate, le journal ne prédit point que la candidature sera constitutionnellement rejetée quoique cette prédiction serait discutable juridiquement, mais s'insurge clairement contre le principe même de la candidature de Ouattara. La référence à la chasse des Dahoméens n'est évidemment pas fortuite puisque sous la colonisation il y eut plusieurs tueries d'étrangers africains suivies d'expulsions massives. Outre l'érosion des positions économiques nationales et les ferments durables de l'idéologie xénophobe, l'ivoirité a ses racines depuis la colonisation dans les rapports entre Ivoiriens de l'époque et étrangers africains. Le rejet de la candidature de Ouattara constitue un tournant majeur dans la crise politique ivoirienne. Il fait de ce dernier le héros martyrisé et discriminé auquel s'identifient désormais de millions de nordistes ivoiriens. Il soulève la question de l'échelle et de la graduation de la citoyenneté dont la dimension politique devient plus brûlante que jamais.

« La nationalité douteuse » succède à l'argument de la possession par lui de la nationalité burkinabé. La constitution taillée sur mesure empêche, comme nous l'avons vu, tout candidat s'étant prévalu d'une autre nationalité. Le rejet de la candidature de l'ancien premier ministre d'Houphouët intervient après des années de « croisade contre l'ancien Premier ministre Alassane Dramane Ouattara (ADO), qui a des ambitions présidentielles. »<sup>1824</sup> Le Président Bédié a théorisé, publicisé et surtout popularisé le concept de l'ivoirité. Le Président Général Guéi l'a constitutionnalisées. Or durant ces années, la situation sociopolitique s'aggravait, la fracture entre le Nord et le Sud du pays s'approfondissant tous les jours. L'ivoirité entraine clairement dans les stratégies d'exclusion et pour Bédié comme pour d'autres, « Alassane Ouattara ne peut pas être candidat car il n'est pas ivoirien, ou en tout cas pas suffisamment. »<sup>1825</sup>

Sur un plan stratégique voire symbolique, l'on peut dire que l'ivoirité a paradoxalement profité à Ouattara dans l'extension de sa surface politique et surtout la consolidation de son image en termes d'identification chez les nordistes dans la mesure où à : « à travers ADO, ce sont toutes les populations du nord de la Côte d'Ivoire qui se sentent rejetées ». <sup>1826</sup>Le scrutin présidentiel de 2000 semble consacrer

---

<sup>1823</sup> Le Journal *Le National*, numéro du 17 mai 2000

<sup>1824</sup> Fabienne Pompey, Côte d'Ivoire : en quête d'unité, *Jeune Afrique*, article cité

<sup>1825</sup> Idem

<sup>1826</sup> Idem

l'ivoirité avec le rejet de la candidature de Ouattara.<sup>1827</sup> L'on peut même dire que les stratèges et les idéologues de l'ivoirité ont atteint leur objectif discriminatoire bien qu'ayant sans conteste fragilisé la nation en approfondissant la fracture entre le Nord et le Sud. Et la problématique de la citoyenneté devenait plus que jamais un enjeu national.

---

<sup>1827</sup> Après la fuite de Guéi, les militants du RDR descendent dans la rue, appelant à la reprise du scrutin présidentiel incluant tous les candidats. De ces moments d'affrontements entre partisans de Ouattara et de Gbagbo, décidé à s'installer au palais présidentiel qu'il a longtemps convoité, naît l'affaire du charnier de Yopougon, du nom de la découverte de nombreux morts jetés en pâture dans un lieu du quartier Yopougon à Abidjan. Ces nombreux morts sont cités aussitôt comme étant des partisans de Ouattara abattus par des gendarmes fidèles à Gbagbo. Le coup d'État manqué mué en rébellion qui interviendra en 2002 est souvent cité comme une opération de vendetta visant à venger la mort de nombreux nordistes par les forces fidèles au nouveau président. Gbagbo devient président dans un contexte de guerre civile latente. Ce moment prolonge en réalité la profonde fragilité ivoirienne. La vulnérabilité de la nation, l'approfondissement du sentiment d'exclusion, de répression chez les partisans de Ouattara.

## CHAPITRE II : Champ politique et primat du politique sur l'économique comme enjeu majeur de citoyenneté

Le champ politique<sup>1828</sup> postule un espace de jeux, d'alliances et de positionnements antagoniques autour des enjeux constamment en mouvement, l'enjeu essentiel étant la conquête du Pouvoir d'État mais aussi la fabrique d'une majorité politico-électorale s'appuyant sur une majorité sociologique. Il faut noter la proximité entre champ politique et espace politique. Cette notion d'espace politique « a été conceptualisée essentiellement depuis Friedrich Ratzel, fondateur de la géographie politique. »<sup>1829</sup> La géographie politique, s'appuyant sur des concepts tels territoire, réseau et cyberspace, s'inscrit dans une dynamique humaine, académique et conceptuelle.<sup>1830</sup> Le champ politique ivoirien est, comme les autres champs politiques, le lieu privilégié où se fixent les règles de la compétition politique même si certains critères sont effectivement monopolisés par le droit constitutionnel comme les critères d'éligibilité à la fonction de Président de la République et la veille électorale pour en vérifier la

---

<sup>1828</sup> L'expression champ politique a été forgé par Pierre Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, op.cit., Nous étudierons plus profondément cette notion de champ politique dans la section de ce chapitre consacrée à propos. Il faut toutefois souligner que chez Bourdieu, le champ est espace limité, autonome faisant partie du macrocosme social qui le renferme. Il y a donc une pluralité de champs dans la société. Il y a par exemple le champ politique, le champ religieux, le champ religieux.

<sup>1829</sup> Stéphane Rosière, Kevin Cox, Céline Vacchiani-Marcuzzo, Carl Dahlman, (sous la dir.), *L'espace politique*, Editions Ellipses, 2009, p.3

<sup>1830</sup> Idem., pp.20-25

régularité et la légalité avant la proclamation des résultats définitifs par le juge constitutionnel. Le politique ivoirien structure en grande partie les enjeux de la citoyenneté politique. Ce chapitre traite des enjeux de la citoyenneté politique (Section 1), de la sphère étatique comme porteuse d'enjeux multiples avec la prégnance politique cristallisée autour du pouvoir (Section 2) et enfin du champ politique et de la concurrence entre les entreprises politiques en Côte d'Ivoire (Section 3 ).

### **Section 1 : Les enjeux de la citoyenneté politique**

On rappellera ici l'attachement résolu de Benjamin Constant à la liberté de l'individu qui, en aucun cas, ne doit être asservi par la société.<sup>1831</sup> Et c'est là l'une des clés de compréhension de la crise ivoirienne. La citoyenneté politique est au cœur de la crise politique. N'est-ce pas que le rejet de la candidature de Ouattara au scrutin présidentiel de 2000 tout comme les polémiques liées à l'article 35 de la constitution de la IIème République fixant les critères d'éligibilité à la fonction de président de la République ainsi que les revendications des rebelles à la table de négociation de Linas Marcoussis soulèvent d'importantes questions recoupant avec les enjeux politiques de l'expression effective et pleine de la citoyenneté ? Vincent Banos observe que « dans le monde moderne, la citoyenneté et le territoire, son corolaire spatial, sont au fondement même de la légitimité politique. »<sup>1832</sup> Précisant que cette conception n'est pas spécifique à la France, il qualifie néanmoins d'utopie inachevée cette relation entre territoire et citoyenneté.<sup>1833</sup>

Dans cette perspective, le désir d'ivoirité des Nordistes exprime la quête de la citoyenneté pleine, égale et effective (Paragraphe 1). Aussi, il est important d'étudier les quatre figures politiques ayant marqué l'après Houphouët (Paragraphe 2).

---

<sup>1831</sup> Jean-Luc Chabot, *Histoire de la pensée politique, Fin XVIIIe – début XXIè siècle*, op.cit., p.70

<sup>1832</sup> Vincent Banos, in Stéphane Rosière, Kevin Cox, Céline Vacchiani-Marcuzzo, Carl Dahlman, (sous la dir.), *L'espace politique*, op.cit., p.128

<sup>1833</sup> Idem., p.128

***Paragraphe 1 : Le Désir d'Ivoirité<sup>1834</sup> des Nordistes comme revendication de la citoyenneté pleine, égalitaire et effective***

Les mobilisations communautaires des Nordistes ivoiriens consacrent un rejet de la philosophie nativiste portée par l'ivoirité xénophobe et discriminatoire. Le désir d'Ivoirité est un désir d'intégration pleine de la Nation postulée comme maison commune. Ce désir est absolument un appel à être accepté comme citoyen à part entière de la nation ivoirienne. Et c'est d'une manière paradoxale une chance pour la Côte d'Ivoire que le désir d'Ivoirité des Nordistes soit inscrit comme rejet du séparatisme politique qui constitue une menace plus grave pour les nations. Il est à l'antipode du séparatisme politique à la recherche d'un nouvel État prôné par certains mouvements rebelles en Afrique et dans le monde. La rébellion touareg du MNLA ne demande-t-elle pas à se séparer du Mali au nom d'un nouvel État qu'elle baptise l'Azawad ? Les Nordistes Ivoiriens ne sont pas dans une logique sécessionniste. Au contraire, leurs revendications citoyennes expriment clairement un fort désir d'ivoirité (A). Ce relent revendicatif valant appel urgent à être acceptés dans la matrice nationale vise l'exercice de ce que nous appelons le triptyque inhérent à la citoyenneté (B) qui doit être pleine, égale et effective.

**A. Les revendications citoyennes comme désir d'ivoirité chez les nordistes**

Autant l'ivoirité se nourrit de l'idéologie d'autochtonie<sup>1835</sup>, autant les deux recourent avec la stratégie d'exclusion de groupes considérés comme spécifiques, hier les bétés<sup>1836</sup> sous Houphouët, clamant leur discrimination, plu tard les nordistes dans la Côte d'Ivoire post-Houphouët. Le désir d'Ivoirité postule une revendication ferme à rester dans la mère patrie ivoirienne, à revendiquer sa nationalité ivoirienne en dépit des difficultés. Contre l'ivoirité xénophobe, un puissant désir d'Ivoirité quoique devenu une revendication politique et citoyenne à bout de kalachnikovs avec la rébellion de 2002 contre le Pouvoir Gbagbo. Au crépuscule du pouvoir du père de la

---

<sup>1834</sup> Ce que nous appelons le désir d'ivoirité est l'antithèse véritable à l'ivoirité xénophobe. En effet, l'attitude des Ivoiriens du nord est à l'opposé des velléités sécessionnistes. Au contraire, les Ivoiriens du nord, se sentant discriminés, privés de droits politiques, par identification symbolique à Ouattara dont l'ivoirité est soit contestée, traitée de Burkinabé, soit mise en doute ou rencontrant des difficultés dans le renouvellement de leurs pièces d'identité, beaucoup étant soupçonnés par les agents administratifs d'être plutôt des Burkinabés, des Maliens ou des Guinéens en raison des communautés linguistiques et culturelles transnationales, veulent restés Ivoiriens à part entière.

<sup>1835</sup> Tessy Bakary, *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.130

<sup>1836</sup> Idem., p.130

nation, a circulé un brûlot appelé la Charte du Nord. Celle-ci soulevait déjà deux problèmes essentiels : celui de la captation et de la mobilisation de la solidarité ethno-régionale et celui de la fragilisation du lien national (1). Elle est pourtant anti-sécessionniste malgré son contenu et son ton clairement tribaux et régionaux (2). Ne soulève-t-elle pas véritablement la question de la citoyenneté politique(3) ?

*1.La Charte du Nord comme idéologie<sup>1837</sup> de ralliement ethno-régionale et élément désintégrateur de la nation*

Il est difficile d'aborder la question de la citoyenneté politique et des droits politiques chez les nordistes Ivoiriens sans évoquer le moment fondateur de la Charte du Nord. L'apparition de ce brûlot clandestin au crépuscule du règne de Houphouët-Boigny au moment de la « primature » de Ouattara n'a guère facilité la succession du « vieux ». Même si les auteurs de la Charte clandestine restent inconnus, Ouattara a été soupçonné d'en être l'auteur dans une stratégie de mobilisation des siens, une captation politicienne du sentiment ethno-régional que la Charte aiguise et creuse davantage en faveur du premier ministre de l'époque.

En raison de la clarté tribale et ethno-régionale de cette Charte, il convient, de souligner son effet désintégrateur de la nation, minée par la course entre groupes ethno-régionaux pour l'hégémonie politique. Le texte de la Charte invite « la communauté du grand Nord »<sup>1838</sup> à soutenir « le fils du Nord ».<sup>1839</sup> Le texte s'insurge contre « la notion de successeur désigné, de dauphin »<sup>1840</sup> tout comme il invite à prêter main forte à Ouattara pour l'aider à éviter les pièges. Il dénonce les injustices socioéconomiques dont le Nord est victime et invite tous les fils du Nord à plus de solidarité et à rester mobilisés pour les combats futurs.<sup>1841</sup> Est-ce qu'il faut voir dans ces mots le présage de la naissance du RDR en 1994 ?

*2.Le combat des nordistes ivoiriens comme antithèse sécessionniste ou manifestation d'un attachement résolu à la nation ivoirienne*

---

<sup>1837</sup> La Charte du Nord inaugure la publicisation autant que la manipulation de la conscience d'appartenance ethno-régionale. En appelant à soutenir Ouattara, le fils du Nord, les auteurs de ce brûlot anonyme n'ont pas moins contribué à semer le tribalisme politique. En cela, elle fragilise davantage la nation en tant que communauté intégrant les diversités ethniques, sociales et régionales.

<sup>1838</sup> Pierre Kipré, *Côte d'Ivoire. La formation d'un peuple*, op.cit., p.260

<sup>1839</sup> Idem., p.260

<sup>1840</sup> Idem., p.260

<sup>1841</sup> Idem., p.260

L'un des problèmes majeurs rencontrés par maints État-nations fut la tentation sécessionniste, le plus souvent due à l'affirmation politique et souvent armée des particularismes identitaires liés à la pluralité de la nation malgré sa mythologie unitaire. Nous étudierons donc la nature des revendications des nordistes ivoiriens et y faire ressortir en quoi elles contredisent l'habituelle thèse sécessionniste en cours dans l'analyse des conflits internes impliquant l'État-nation. De quelle nature étaient les revendications nordistes ? Quelles en furent les caractéristiques ?

La crise ivoirienne a déconstruit le mythe de l'homogénéité de la société.<sup>1842</sup> L'ivoirité aura prouvé les limites de l'identification supra-ethnique<sup>1843</sup> et l'équilibre entre les régions,<sup>1844</sup> comme conscience et essai dans la pratique par l'État. L'effort étatique n'a pas suffi tant il fut aussi en deçà des attentes de la société plurale. Mais malgré ces faiblesses de l'État-nation, les Ivoiriens du Nord, même dans leur lutte, manifestent et expriment un fort désir d'appartenir à la Côte d'Ivoire comme nation, comme État-nation.

Contrairement donc aux cas sécessionnistes comme le Biafra nigérian, le Katanga congolais, le cas soudanais ou la rébellion touareg du Mali, les revendications des nordistes étaient un désir de Côte d'Ivoire pensée, revendiquée comme patrie commune, terre historique et cadre de vie en commun au présent et dans l'avenir. Contre la ligne de démarcation raciale, culturelle comme marqueur au sens allemand de la nation, le nord semble revendiquer la conception renanienne du vivre ensemble, refusé par ce qui est souvent présenté de manière schématique comme le Sud malgré sa mosaïque, ses disparités, ses différences en dépit du fonds chrétien dominant et de sa situation géographique naturelle partagée.

### *3.L'enjeu de la citoyenneté politique chez les nordistes*

Il est important de souligner spécifiquement la question de la citoyenneté politique dans la mesure où elle constitue l'un des éléments au cœur des causes de la crise ivoirienne. « La communauté des citoyens » peut transcender ou relativiser sa diversité par une véritable volonté nourrie d'égalité citoyenne.<sup>1845</sup> Elle ne signifie guère effacer la différence ni la nier mais plutôt la mettre dans les moules du civisme,

---

<sup>1842</sup> Luc Sindjoun, *L'État ailleurs, Entre noyau dur et case vide*, op.cit., p.228

<sup>1843</sup> Idem., p.296

<sup>1844</sup> Idem., p.309

<sup>1845</sup> Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, op.cit., p.14

de l'égalité.<sup>1846</sup> La citoyenneté ne s'exprime pas forcément dans la seule sphère de la nationalité et échappe très souvent aux contextes restrictifs souvent administratifs, légaux et réglementaires qui gèrent et impliquent la nationalité. Le citoyen peut, à certains niveaux, certains moments de la vie en société se retrouver être un étranger. Ainsi, comme nous le voyons, la citoyenneté est extensible et s'exprime par plusieurs biais, sur plusieurs espaces. Ce n'est pas un hasard si le concept est souvent disséqué, éclaté en aspects ou dimensions multiples. L'on pourra parler de citoyenneté plurielle déclinée en formes culturelle, économique, politique, administrative.

Sur le plan politique, la démocratie ne fut-elle pas définie « moins en elle-même que par sa volonté de détruire les oligarchies, les privilèges et les anciens régimes » ?

C'est avec justesse que Vincent Banos évoque ce rôle émancipateur de la démocratie en tant, qu'elle permet, par la citoyenneté politique d'arracher l'individu à la communauté religieuse et ethnique.<sup>1847</sup> La participation à la communauté politique devient le lieu de rencontres des différences même si « cette déclinaison politique de la modernité nécessite un médiateur spatial permettant de redéfinir, via la citoyenneté, un rapport particulier à l'espace de la légitimité »,<sup>1848</sup> et ajoute-t-il, « ce rôle de corolaire spatial de la citoyenneté est dévolu au territoire. »<sup>1849</sup>

À l'aune des réalités ivoiriennes, être Ivoirien signifie, chez les nordistes, avoir tout simplement les mêmes droits que les sudistes et surtout les droits politiques.<sup>1850</sup> Les débats en Europe à propos du vote des étrangers dans les élections locales que certains pays ont même déjà rendu possible prouvent bien que la citoyenneté est aussi une question d'implication et de partage d'espaces dans la vie en société plutôt qu'une simple équation de nationalité juridique.

Comme l'écrit Dominique Schnapper, il existe une « tension entre l'égalité civile et politique des citoyens et les inégalités sociales des individus concrets »<sup>1851</sup>, en

<sup>1846</sup> Dominique Schnapper, *La communauté des citoyens*, op.cit., pp.14-17

<sup>1847</sup> Vincent Banos, in Stéphane Rosière, Kevin Cox, Céline Vacchiani-Marcuzzo, Carl Dahlman, (sug la dir.), *L'espace politique*, op.cit., p.128

<sup>1848</sup> Idem., pp.128-129

<sup>1849</sup> Idem., p.129

<sup>1850</sup> Certes, rien dans la constitution n'empêche un nordiste de prétendre à n'importe quel poste électif y compris le plus éminent, en l'occurrence la fonction de président de la République mais avec la discrimination politique qu'a subie Ouattara, considéré comme le héros politique du Nord, le seul nordiste ayant réussi, depuis l'indépendance, à implanter et organiser un parti politique en mesure de gagner l'élection présidentielle et les tracasseries administratives subies par le nordiste lambda, la question des droits politiques et l'expression d'une citoyenneté effective et pleine deviennent autant une urgence qu'une priorité.

<sup>1851</sup> Schnapper Dominique, *La démocratie providentielle*, op.cit., p.26

d'autres termes entre le formel et l'effectif. Il est clair que le débat ne se pose pas de la même manière selon qu'il concerne les citoyens-nationaux ou les citoyens étrangers autrement dit, les étrangers qui revendiquent leur part de citoyenneté en termes de droit de participation et de reconnaissance.

C'est dans la mesure de cet enjeu essentiel de partage et d'égalité que la citoyenneté politique a connu des évolutions dans l'Histoire moderne. Restrictive, verrouillée, limitée, discriminatoire, elle a souvent privilégié certains groupes et cela même et surtout dans l'Histoire de l'Occident où la nationalité n'était pas forcément symétrique à la citoyenneté. Les États-Unis ont connu un élargissement progressif du « corps des citoyens »<sup>1852</sup> par celle du corps politique<sup>1853</sup> dont furent longtemps privés les Noirs. Il existait une inégalité légale entre les citoyens nationaux quand il s'agissait d'élire les représentants de la nation. Le droit de vote pour les femmes, n'est-il pas assez récent dans certains pays occidentaux et particulièrement en France ?

Si nous avons souligné l'importance des enjeux politiques ainsi que la conquête du Pouvoir d'État dans ce travail de thèse, c'est justement qu'une lecture de l'ivoirité sous le paradigme du biopouvoir tel que l'entend Foucault, apparaît comme une politique de « régulation des populations »<sup>1854</sup>. L'État s'étant donné le pouvoir d'agir sur « la population en tant que telle, sur l'homme en tant qu'être vivant »<sup>1855</sup> avec, dans le contexte ivoirien, du contrôle des populations, de la citoyenneté par la maîtrise des actions et services administratifs, monopolisés et manipulés par l'État. La rébellion, qui fut d'abord un coup d'État manqué, ne visait autre chose que l'État en tant qu'instrument de biopouvoir leur permettant de pouvoir changer les règles du jeu. L'accession de Ouattara au Pouvoir constitue l'achèvement d'une marche mais aussi d'un combat contre une biopolitique dangereuse, improductive, fragilisant la nation parce que contre l'égalité citoyenne et les libertés.

La fameuse anecdote est bien connue en Côte d'Ivoire et continue d'être souvent murmurée, souvent vociférée. En effet, un mythe, celui du pouvoir économique des nordistes, puisqu'il est très difficile d'évaluer la part du poids des nordistes ivoiriens dans l'économie ivoirienne, voudrait bien que ceux-ci soient à la recherche du

---

<sup>1852</sup> Schnapper Dominique, *La démocratie providentielle*, op.cit., p.102

<sup>1853</sup> Idem., p.87

<sup>1854</sup> Foucault, *Il faut défendre la société*, Gallimard, Paris, 1997, p.220

<sup>1855</sup> Idem., p.220

pouvoir politique qui leur fait défaut comme prolongement et logique de leur poids économique. Ce mythe<sup>1856</sup> postule que les nordistes ivoiriens, du fait de leur forte présence et implication dans les secteurs du commerce et du transport urbain et interurbain, ont le pouvoir économique en Côte d'Ivoire et ne devaient pas accéder au pouvoir politique suprême sinon leur hégémonie serait totale.

Outre la réalité de leur poids relatif dans ces secteurs, ne sont-ils pas très présents au Sud, et même dans les zones fortement agricoles où le binôme-café leur offre d'autres atouts financiers et agricoles importants en tant qu'allogènes venus disputer aux autochtones de ces régions leurs terres, leurs atouts locaux ? Il faut néanmoins souligner que ces ressentiments dans la région de l'ouest du pays touchent aussi et surtout les étrangers surtout les Burkinabés. Les nordistes partagent ces soupçons de dépossession des autochtones avec les baoulés, migrants du centre vers l'Ouest cacaoyer.

Pour revenir aux nordistes, leur langue, le dioula, un dialecte dérivé de la langue mandingue dont les variantes se retrouvent au Mali, en Côte-d'Ivoire (dont le dioula), en Guinée, au Burkina Faso, au Sénégal et jusqu'en Mauritanie et surtout en Gambie, ne s'est-elle pas imposée comme la langue ivoirienne la plus parlée dans le pays après le français ? Et pourtant les nordistes dans la réalité sont loin d'être plus nantis que les autres sur le plan économique et la région Nord a moins bénéficié des équipements publics. L'État autoritaire a produit un champ politique national à « l'occidentale »<sup>1857</sup> sans y intégrer les autres exigences. Situation qui a créé des asymétries et des injustices révélant la violence fondatrice de l'État contre ses propres communautés.<sup>1858</sup> Or en Afrique, malgré ce que l'on appelle le petit commerce, que valent les grands investissements structurels de l'État ? Le Nord ivoirien a très souvent dénoncé ces écarts de développement entre les régions du pays, comme le souligne Amadou Koné, ancien ministre sous Houphouët : « Le Nord, parent pauvre, fut oublié au moment de l'installation des équipements d'infrastructure. Son réseau routier est resté le même depuis la fin de la colonisation. Les axes Séguéla-Tingréla, Séguéla-Odienné, Odienné- Boundiali sont impraticables dès qu'il pleut. Aujourd'hui

<sup>1856</sup> La richesse des Nordistes du fait du commerce est en réalité un mythe malgré leur forte présence dans ce secteur et dans celui du transport. La Charte du Nord, au contraire, nommait les difficultés du Nord, son manque d'infrastructures (Voir Pierre Kipré, Côte d'Ivoire. La formation d'un peuple, op.cit., p.260)

<sup>1857</sup> Michel Galy, article « Le savoir de l'Occident ? Sur les représentations du « coup d'Abidjan », le 24 décembre 1999 », in *Revue Cultures et Conflits, L'Afrique entre cultures et conflits*, op.cit., p.83

<sup>1858</sup> Idem., p.83

encore, les quatre-vingt pour cent de son territoire habité manquent d'eau potable, d'électricité et de téléphone. Le Nord et l'Ouest furent les deux régions dans lesquelles la loi supprimant les chefferies traditionnelles fut réellement appliquée. Cette suppression intervient à la hâte et ne correspondait guère à une nécessité. »<sup>1859</sup>

Un autre argument nous semble, au regard des réalités africaines, démentir la supériorité économique du Nord, à savoir celui de l'importance de la bourgeoisie d'État dont l'on sait qu'elle a beaucoup plus profité aux Baoulés en premier et aux Akans en Côte d'Ivoire en raison du privilège que le détenteur du pouvoir suprême a en Afrique de nommer les siens aux plus hautes fonctions de l'État et de l'administration. Privilège dont Houphouët, durant son long règne, ne s'est gêné d'utiliser en faveur des siens. L'orientation des grands travaux de l'État, des investissements en matière d'infrastructures lourdes passent en grande partie par la volonté du président, des ministres et aussi des hauts cadres de l'administration. Or, justement, les Nordistes sont loin d'avoir été les premiers à ces secteurs durant les règnes d'Houphouët, de Bédié ou de Gbagbo. Il faut aussi relativiser. À part le cas spécifique des baoulés et des Akans, les nordistes comme les autres ethnies étaient présents dans l'administration même si les différents pouvoirs ont toujours veillé à préserver les postes régaliens et les postes administratifs sensibles et souvent pourvoyeurs de ressources financières économiques dans la sphère clanique, ethnique, régionale et souvent politique dans le cadre du multipartisme où le parti au pouvoir se finance souvent par l'enrichissement de ses hauts cadres. Et la prudence paradigmatique de Michel Galy de la « construction d'un champ à double référent »<sup>1860</sup> nous semble pertinente au sens où « la supposée norme occidentale » trouve place à côté du « retour sans cesse grandissant du refoulé ethnorégional qui sans cesse informe et restructure le champ politique. »<sup>1861</sup>

Les valeurs de la République et la justice sociale n'empêchent la prise en compte de la filiation ethno-régionale tant au sein du champ politique qu'au cœur de l'État. Il fut reproché à Gbagbo, qui, dans son franc-parler, avait parlé de mise à niveau quand l'opposition a dénoncé l'ampleur de la corruption et de l'enrichissement personnels des cadres du F.P.I. La mise à niveau signifiait tout simplement que la roue politique

<sup>1859</sup> Amadou Koné, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, op.cit, p.126

<sup>1860</sup> Michel Galy, article « Le savoir de l'Occident ? Sur les représentations du « coup d'Abidjan », le 24 décembre 1999 », in *Revue Cultures et Conflits, L'Afrique entre cultures et conflits*, op.cit., p.78

<sup>1861</sup> Idem., p.78

tourne et que pour rester puissants dans un pays pauvre, le parti qui, après les difficultés de l'opposition, accède au pouvoir, doit se mettre au même niveau financier et économique que l'ancien parti au pouvoir. Or l'on sait les partis fortement colorés par l'ethnie et la région.

L'exclusion politique matérialisée par le rejet de la candidature de Ouattara aux scrutins présidentiel et législatif de 2000 n'a-t-elle pas exacerbé le sentiment d'exclusion, de discrimination chez les nordistes ivoiriens ? Le pays en proie au péril de l'ivoirité<sup>1862</sup> selon l'expression de Jean-Pierre Dozon est même qualifié dans un documentaire de poudrière identitaire.<sup>1863</sup> Une symptomatologie pré-rébellion face à laquelle les différents pouvoirs ivoiriens semblent afficher une surdité coriace. Les problèmes administratifs sensibles liés à l'identification des populations et ses enjeux sous-jacents d'établissement des actes administratifs et de la liste électorale sont venus alambiquer une situation déjà conflictuelle.

Cette phrase terrible « J'ai frappé le Nord en ce qu'il avait de meilleur »,<sup>1864</sup> prêtée à Houphouët, suite aux complots de 1963 durement réprimés avec son lot d'intellectuels et de politiques emprisonnés n'ajoute-t-elle pas à cette volonté étatique, l'État incarné par le Président, de discriminer le Nord, l'affaiblir ? Parlant des velléités d'implication chez les soninkés qui, comme le cas des Nordistes ivoiriens, sont beaucoup plus cités comme spécialisés dans le commerce et l'immigration, délaissant la sphère politique de leurs pays d'origine aux autres ethnies, un auteur écrit : « néanmoins, depuis un peu plus d'une décennie, il y a un processus visible d'intégration dans les espaces sociopolitiques et économiques respectifs qui s'exprime à travers la conquête de positions politiques au sein du bloc hégémonique. »<sup>1865</sup>

Dans cet exemple, le désir d'intégration politique est le même et l'hégémonie dans sa déclinaison politique, est vue comme étant une possession d'autres groupes. La citoyenneté politique permet d'être au cœur de la sphère décisionnelle, la sphère étatique.

## **B.Enjeu de l'exercice du triptyque inhérent à la citoyenneté**

<sup>1862</sup> Jean-Pierre Dozon, « La Côte d'Ivoire au péril de l'ivoirité », *Afrique contemporaine*, n°193, janvier-mars 2000, p.13-23

<sup>1863</sup> Benoît Scheur, Documentaire « Côte d'Ivoire, poudrière identitaire », 2001

<sup>1864</sup> Ibidem, p.125

<sup>1865</sup> Mahamet Timera, *Les Soninkés en France, D'une histoire à l'autre*, op.cit., p.17

La crise ivoirienne a mis en lumière la réalité complexe de la citoyenneté en Côte d'Ivoire. Dans l'antiquité comme dans la modernité, la citoyenneté a toujours été une construction historique<sup>1866</sup>, un processus de combats, d'enjeux et d'inégalités. À l'épreuve des faits, elle postule conflits et paradoxes.<sup>1867</sup>

L'asymétrie et l'inégalité en la matière sont beaucoup plus dans la pratique que dans la loi en dépit de l'exception constitutionnelle de 2000. La citoyenneté politique semble être le chaînon manquant, revendiqué par le RDR et la rébellion armée venue du nord pour une citoyenneté pleine (1), égale (2) et surtout effective (3).

### *1.Sa plénitude*

Fred Constant rappelle que « la citoyenneté n'est ni un attribut universel ni un mécanisme naturel de la vie en collectivité. Originellement liée à la démocratie, ajoute-t-il, dont elle est l'un des « rouages » essentiels, la citoyenneté est avant tout une *forme spécifique de division du travail politique*. Elle est née avec l'incorporation des classes inférieures dans l'activité politique. »<sup>1868</sup> Ce rappel historique que Fred Constant emprunte à Moses Finley, est très important dans la mesure où il rend compte de la polysémie du terme, surtout de sa traduction dans les faits selon les sociétés et les époques. L'un des enjeux majeurs de la crise ivoirienne est l'expression de la citoyenneté dans sa plénitude. Le conflit ivoirien même semble postuler la réalité d'une catégorisation des citoyens. Cette réalité non dite existait sous le Président Houphouët avec l'idéologie savamment entretenue de la supériorité politique des akans, notamment des baoulés, mythe déconstruit depuis, l'art moderne de la gestion de la cité et de la multitude humaine, étant, selon Harris Memel-Foté, très récent chez les baoulés avec la rencontre avec l'occident.

À titre de comparaison, Patrick Weil fait une étude processuelle de la nationalité française et rappelle « l'ombre portée des discriminations »<sup>1869</sup> qui proviennent de « la non-accession au statut de plein droit accordé à la majorité des Français ». <sup>1870</sup> Il

---

<sup>1866</sup> Fred Constant, *La citoyenneté*, 2<sup>ème</sup> édition, Montchrestien, 2000, p.19

<sup>1867</sup> Idem., p.43

<sup>1868</sup> Idem., p.19

<sup>1869</sup> Patrick Weil, *Liberté, égalité, discriminations*, Gallimard, 2008, p.14

<sup>1870</sup> Idem., p.15

souligne que plusieurs années après leur naturalisation, les naturalisés n'avaient pas le droit d'exercer certaines fonctions politiques ou professionnelles.<sup>1871</sup>

En ce qui concerne les nordistes ivoiriens, la revendication de ce que l'on pourra appeler la citoyenneté politique est claire et évidente.<sup>1872</sup> Il faut préciser que légalement, rien n'empêchait certes un nordiste d'exercer ses droits politiques mais deux faits majeurs ont produit une opinion de discrimination chez les nordistes et cela est important pour comprendre le cumul des frustrations : le rejet de la candidature du héros politique du nord pour lequel la majorité des nordistes voterait sans doute en raison de la prégnance du vote ethno-régional dans le pays et les soupçons sur la nationalité qui pesaient sur beaucoup de nordistes lors des contrôles policiers. L'ivoirité ne produit pas seulement un espace public, elle crée également une opinion victimologique chez les nordistes même si le politicien Ouattara a aussi manipulé ce sentiment de rejet pour consolider son électorat nordiste en matière d'identification et de mobilisation communautaire.

Si la formation d'un espace public a été nécessaire à la diffusion de l'idéal d'égalité, la citoyenneté peut revêtir des formes multiples et ses manifestations apparaissent, selon les contextes, comme idéal<sup>1873</sup>, comme expression de l'identité<sup>1874</sup>, comme un ensemble de droits et d'obligations<sup>1875</sup> mais également, comme un jeu de rôles sociaux spécifiques<sup>1876</sup> et même comme ensemble de qualités morales.<sup>1877</sup> Cette pluralité dans ses modes phénoménologiques mais aussi ses revendications peut en faire un problème sociopolitique. Après la naissance de l'individu<sup>1878</sup>, libre dans le vaste ensemble sociétal, la révolution de l'égalité<sup>1879</sup> n'est-elle pas une exigence

---

<sup>1871</sup> Patrick Weil, *Liberté, égalité, discriminations*, op.cit., p.15

<sup>1872</sup> La prétention de Ouattara au poste de président de la République, candidature rejetée en est la parfaite illustration. Dans l'acception d'une citoyenneté pleine, l'échelon politique semble être le complément indispensable pour sortir de la traditionnelle division sociale du travail ayant consacré l'évidente suprématie politique des sudistes.

De l'exercice de la citoyenneté culturelle à travers la musique et les arts du nord à leur forte présence économique à travers le commerce et le transport, le cycle de la citoyenneté politique a trouvé sa figure de ralliement en Alassane Ouattara, le premier nordiste ayant été le premier et seul premier ministre du patriarce Houphouët. Certes, rien n'empêche juridiquement ou constitutionnel un nordiste de prétendre à la présidence du pays mais Houphouët ayant tout fait, malgré sa relative politique équilibrée, de conserver l'essentiel du pouvoir d'État dans la sphère des akans, la candidature de Ouattara est perçue et imaginée par les nordistes comme le moyen de l'expression et de l'exercice de la citoyenneté politique.

<sup>1873</sup> Fred Constant, *La citoyenneté, 2<sup>ème</sup> édition*, Montchrestien, op.cit., p.27

<sup>1874</sup> Idem., p.27

<sup>1875</sup> Idem., p.29

<sup>1876</sup> Idem., p.31

<sup>1877</sup> Idem., p.32

<sup>1878</sup> Idem., p.19

<sup>1879</sup> Idem., p.19

collective ? La citoyenneté dans sa plénitude sous-tend de ce fait l'égalité politique. Le rejet de la candidature de Ouattara a davantage convaincu une grande partie des nordistes ivoiriens de la nécessité de conquérir le pouvoir d'État pour mieux se sentir Ivoiriens au sens plein, total et égalitaire.

## 2. Son égalité

Patrick Weil, en soulignant l'asymétrie dans la citoyenneté pleine, pose en d'autres termes le problème de l'égalité. Avec la promulgation en 1803 de la première partie du Code civil instaurant la filiation paternelle appelée plus tard *jus sanguinis*, comme voie exclusive de la transmission de la nationalité française à la naissance, la discrimination touche les femmes mariées aux étrangers.<sup>1880</sup> Il précise que parallèlement, à partir de 1803, les femmes françaises mariées à des étrangers prennent la nationalité de leurs époux et perdent leur nationalité française.<sup>1881</sup> Ce n'est aussi qu'avec le décret Crémieux du 24 octobre 1870 que les Juifs d'Algérie deviennent pleinement français tout comme 7000 musulmans d'Algérie devenus pleinement français entre 1865 et 1962, c'est à dire progressivement non pas avec le décret suscité mais par d'autres procédures.<sup>1882</sup>

La nationalité octroyée peut même être refusée à des milliers de naturalisés ou de nationaux français partis à l'étranger.<sup>1883</sup> Le régime de Vichy, à la base de « la rupture de l'égalité des droits » avec la loi du 7 octobre 1940, abroge le décret Crémieux qui en 1870 avait naturalisé les Juifs d'Algérie.<sup>1884</sup> C'est ainsi que « 110 000 Juifs d'Algérie sont ramenés du statut de citoyen à l'état de sujet »<sup>1885</sup>, écrit Patrick Weil.

À la lumière de ces précisions, l'on comprend l'enjeu mondial de la question de la nationalité qui très souvent est du ressort des Pouvoirs, des États qui en produisent et en maîtrisent les législations souvent au mépris des réalités sociales et anthropologiques. Cet exemple sociohistorique français ne vise nullement à justifier la discrimination en Côte d'Ivoire mais, au contraire, plutôt à démontrer combien la citoyenneté peut constituer un enjeu hautement politique au point de susciter souvent des revendications violentes.

<sup>1880</sup> Patrick Weil, *Liberté, égalité, discriminations*, op.cit., p.93

<sup>1881</sup> Idem., p.93

<sup>1882</sup> Idem., p.95

<sup>1883</sup> Idem., p.99

<sup>1884</sup> Idem., p.99

<sup>1885</sup> Idem., p.99

Les différentes constitutions ivoiriennes, de la première République à la deuxième, ont reconnu et consacré clairement l'égalité des citoyens ivoiriens. Cette égalité reste symétrique en droits et en devoirs. La discrimination est donc une pratique politique, voire politicienne et non constitutionnelle même si la constitution de 2000 est analysée comme taillée sur mesure en ce qui concerne son article disposant des critères liés à la magistrature suprême du pays pour empêcher Ouattara d'être candidat. Cette candidature en effet sera rejetée, creusant davantage le sentiment de discrimination des nordistes qui s'identifient à Ouattara.

### 3. Son effectivité

Une formule pourrait résumer une autre composante de la question citoyenne en Côte d'Ivoire, celle du passage de la citoyenneté formelle à l'effective. Or, en Côte d'Ivoire comme ailleurs, surtout en France, Fred Constant rappelle que la citoyenneté fonctionne à la fois à l'*inclusion* et à l'*exclusion*. Malgré la rhétorique politique de la citoyenneté<sup>1886</sup>, la République a procédé par des aménagements antinomiques avec ses propres valeurs fondatrices. La tentation devient très forte de tenir certains groupes à l'écart du bénéfice des droits proclamés sinon à subordonner leur jouissance à des restrictions.<sup>1887</sup> Si le modèle américain, en matière de citoyenneté, a ses contreperformances avec le miroir du problème noir, la ségrégation, l'esclavage, la France coloniale, ajoute Constant, est également confrontée à un dilemme républicain.<sup>1888</sup> Si en France, le modèle républicain et sa mystique universaliste trouvent des limites à l'épreuve du réel, n'est-ce pas que « la loi est dure mais la pratique est molle » conclut avec humour Constant.<sup>1889</sup>

Comment, dans un État moderne, assumer « la double référence »<sup>1890</sup> entendue comme « connivence et parole lourde et allusive, quasi mythique du côté de l'africanité »<sup>1891</sup> et les exigences portées par l'égard dû au modèle du blanc<sup>1892</sup>, modèle emprunté et greffé sans léser les principes républicains ? Le droit comme principe de ralliement, comme moyen de sceller le pacte du vivre ensemble, est enjeu

<sup>1886</sup> Fred Constant, *La citoyenneté*, 2<sup>ème</sup> édition, op.cit., p.62

<sup>1887</sup> Idem., p.43

<sup>1888</sup> Idem., p.50

<sup>1889</sup> Idem., p.51

<sup>1890</sup> Michel Galy, article « Le savoir de l'Occident ? Sur les représentations du « coup d'Abidjan », le 24 décembre 1999 », in *Revue Cultures et Conflits, L'Afrique entre cultures et conflits*, op.cit., p.89

<sup>1891</sup> Idem., p.89

<sup>1892</sup> Idem., p.89

permanent et le restera en raison de l'imperfection de la pratique qu'on a fait. Imperfection ne découlant pas forcément d'une ignorance de la loi ou d'une méprise de son contenu mais de la mauvaise foi de ceux qui l'utilisent souvent à leur profit. L'effectivité de la citoyenneté en Côte d'Ivoire passe dans cette configuration par ce que nous appelons une éthique constitutionnaliste, en rupture avec la politisation du droit constitutionnel. La revendication politique autour de la question de l'égalité des citoyens ivoiriens n'a jamais négligé cet enjeu hautement juridique, précisément constitutionnel.

***Paragraphe 2 : Les quatre figures politiques du post-Houphouëtisme***

Par figure, il faut entendre des personnalités fortes dotées d'un potentiel charismatique et d'un capital symbolique capables d'en faire des sujets d'identification communautaire, collective. À ce sujet, Malick Ndiaye souligne que les groupes humains fournissent les figures quand les symboles sont produits spécifiquement par les nations.<sup>1893</sup> Ces figures qui ont le défi d'être des symboles qui échappent aux « servitudes liées aux origines »<sup>1894</sup> sont l'objet de préférence identitaire en tant que « miroir du groupe d'appartenance qui se projette et se conçoit d'après la trajectoire réussie d'un de ses membres. »<sup>1895</sup>

L'on voit la différence entre figure et symbole. En somme, la figure appartient à sa communauté d'origine quand le symbole, selon Malick Ndiaye, appartient à la nation entière. L'on peut tout de même préciser qu'il s'agit ici de figures prééminentes de la scène politique ivoirienne même si elles ont effectivement le défi de gagner la bataille d'être des symboles. Ce qui est loin d'être gagné dans une réalité ivoirienne caractérisée par les marqueurs ethno régionaux.

Le post houphouëtisme est marqué par quatre figures politiques ou encore les « quatre grands » bien qu'un soit issu de l'armée. Bédié est perçu comme l'héritier ayant succédé au « vieux » au nom de la passation intra-ethnique du pouvoir (A). Gbagbo incarne l'opposant courageux ayant fait le choix de la concurrence pacifique devant l'amener au pouvoir (B) quand Ouattara, exclu et discriminé, est à la conquête de ses

---

<sup>1893</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ?*, op.cit., p.124

<sup>1894</sup> Idem., p.135

<sup>1895</sup> Idem., p.134

droits politiques (C). Enfin, le général Guéï, incarnant le charisme des armes (D) a fait intrusion dans le champ politique avec le coup d'État de 1999.

### **A. Bédié, un héritier issu de la sphère baoulé et akane**

Trois traits essentiels qualifient Bédié. Il est l'héritier (1) qui a bénéficié du privilège du destin (2) et qui a voulu se construire dans une stratégie de dissociation et de différenciation avec Houphouët (3), stratégie d'auto-valorisation qui ne fut pas sans risques pour sa carrière présidentielle.

#### *1. L'héritier constitutionnel*

À la mort d'Houphouët en 1993, Bédié, en tant que président de l'assemblée nationale, était le successeur constitutionnel en dépit des tentatives anticonstitutionnelles de Ouattara dans sa stratégie de contournement, autrement de viol de la constitution. Bédié n'a pas le même génie de la subtilité inscrite dans la « tradition houphouëtienne. »<sup>1896</sup> Fils spirituel<sup>1897</sup> du père de la nation, Henri Konan Bédié est loin d'avoir la surface politique et la légitimité<sup>1898</sup> de son illustre prédécesseur. Il faut rappeler que la succession d'Houphouët a bien commencé avant sa mort. Cette question hautement politique a même été précoce, souvent instrumentalisée par Houphouët lui-même pour mieux mesurer les degrés de loyauté et d'empressement des prétendants au trône. Le véritable premier dauphin, Philippe Yacé a été évincé au profit de Bédié. Des modifications constitutionnelles ont souvent eu lieu. Il est donc difficile de soutenir l'idée d'une succession non préparée par Houphouët même si les reproches récurrents sur sa longévité au pouvoir sont loin d'être sans fondement. Les jurisprudences en matière de succession, le cas Senghor et l'exemple d'Ahidjo au Cameroun, furent souvent évoquées pour une transmission douce, paisible pour éviter le chaos à la mort du père de la nation ivoirienne. Le président ivoirien était dans une double logique tribale de sa succession. Dans son entendement un chef baoulé meurt au pouvoir et son successeur devait être nécessairement baoulé. Ces deux logiques sont devenues des faits. Houphouët avait

<sup>1896</sup> Thomas Hofnung, *La crise en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.36

<sup>1897</sup> Michel Galy, article « Le savoir de l'Occident ? Sur les représentations du « coup d'Abidjan », le 24 décembre 1999 », in *Revue Cultures et Conflits, L'Afrique entre cultures et conflits*, op.cit., p.87

<sup>1898</sup> Idem., p.87

néanmoins tout fait pour écarter Philippe Yacé et faire élire Bédié comme président de l'assemblée nationale, position institutionnelle qui fit de lui, durant plus de dix ans, le dauphin ou le successeur constitutionnel.

Bédié apparaît non comme un corps étranger mais plutôt comme un successeur à la légitimité faible. Ahmadou Kourouma ne soulignait-il pas l'égoïsme des chefs à se voir succéder par moins qu'eux ?<sup>1899</sup> Les peuples n'arrêtent-ils d'être « attachés à un guide dont la disparition cesse d'être une catastrophe pour le pays » ?<sup>1900</sup> Bédié avait pourtant trois atouts majeurs dont l'adoubement constitutionnel avec l'aide d'Houphouët, une expérience politique et ministérielle et surtout d'être de l'ethnie baoulé, celle du président, sous-groupe du grand groupe akan.

## *2. Le privilège du destin*

Bédié peut être considéré comme un privilégié du destin. Il doit sa longue carrière politique à Félix Houphouët-Boigny et à « la monocratie »<sup>1901</sup> et ses leviers autoritaires. Après des études d'économie en France, Bédié fut le premier ambassadeur de la Côte d'Ivoire aux États-Unis. Cette représentation diplomatique prestigieuse contrastait avec son jeune âge, n'ayant pas encore trente ans et son déficit d'expérience politique à l'époque. L'Histoire a de ces coïncidences souvent troublantes. En effet, l'actuel président ivoirien, Alassane Ouattara, était étudiant aux États-Unis au moment où Bédié y était ambassadeur. Bédié sera plus tard ministre des finances avant de se faire élire à la tête de l'assemblée nationale, faisant de lui l'héritier constitutionnel avec le confort du lien politique avec Houphouët. Celui-ci fut sans doute son pygmalion à qui il doit d'être président.

Le privilège dont a bénéficié Bédié s'explique aussi par le fait qu'il n'est pas des premiers compagnons de lutte politique d'Houphouët et était loin d'être le plus expérimenté encore moins le plus charismatique au sein du PDCI. Des figures éminentes comme Mathieu Ekra ou Jean Konan Banny, tous deux baoulés comme lui, avaient plus d'étoffe et de légitimité politiques. Sans nul doute aussi plus

---

<sup>1899</sup> Ahmadou Kourouma, *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Gallimard, Paris, 1998, p.192

<sup>1900</sup> Idem., p.192

<sup>1901</sup> Jean-Luc Chabot, *Histoire de la pensée politique, Fin XVIIIè – début XXIè siècle*, op.cit., p.276

expérimentés que lui. Est-ce un hasard si « les légitimations »<sup>1902</sup> du pouvoir bédienne rencontrèrent tant de difficultés ?

### *3.La stratégie de différenciation et d'auto-valorisation*

Tuer le père, tel fut le modus operandis de la stratégie bédienne à son arrivée au pouvoir. La déhouphouëtisation était tout simplement une bédiation conçue et imaginée comme un nouveau départ, un nouveau cycle politique et présidentiel. Bédié une fois au pouvoir a compris ce déficit de légitimité même si sa présidence était légale, constitutionnelle. Il se savait étouffé par la forte personnalité de son prédécesseur de son vivant. Même à sa mort, son ombre continue à planer sur le pays. C'est donc logiquement que le président Bédié va procéder à une sorte de différenciation avec la figure titulaire, stratégie de bédiation qui peut être analysée comme une déhouphouëtisation. L'ivoirité inventée par « le très peu charismatique Bédié »<sup>1903</sup>, pour reprendre la formule de Thomas Hofnung, entre dans cette stratégie. Concept qui ne tardera pas à empoisonner la vie politique ivoirienne<sup>1904</sup> et menacer la cohésion sociale.<sup>1905</sup>

L'auto-valorisation, sous-traitée aux courtisans qui ne manquent jamais dans le champ politique, des médias à sa botte, le nouveau contrat social écrit par des intellectuels, au cœur duquel l'ivoirité apparaît comme concept central, une attention particulière à sa ville d'origine, Daoukro au point d'en faire une seconde capitale officieuse étaient autant d'éléments probants de la volonté de Bédié à incarner clairement un nouveau cycle politique et effacer l'ombre projetée d'Houphouët quoique de manière posthume. Au même moment, l'opposant Gbagbo continuait à fourbir ses armes pour la conquête du pouvoir.

### **B.Gbagbo, le courage de l'opposant nationaliste**

A propos de Laurent Gbagbo, le journaliste Charles Onana écrit : « Beaucoup de choses ont été dites et écrites sur le président Gbagbo et sur son régime dans les

---

<sup>1902</sup> Jean-Luc Chabot, *Histoire de la pensée politique, Fin XVIIIè – début XXIè siècle*, op.cit.,p.275

<sup>1903</sup> Thomas Hofnung, *La crise en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.9

<sup>1904</sup> Idem., p.10

<sup>1905</sup> Idem., p.10

médias français et panafricains depuis 2001. Certaines sont exactes et d'autres fausses. »<sup>1906</sup>

Nous partageons en partie ces propos bien que l'auteur se contente d'effleurer les erreurs de gouvernance sans insister sur les répressions et la part de Gbagbo dans la crise. Il s'attèle certes à démontrer l'hostilité française envers le président ivoirien sans, autre limite de son livre, insister sur les causes intra ivoiriennes de la rébellion, notamment la discrimination et les répressions subies par les nordistes. Comme tout travail de journaliste, phénoménologue du courtermisme partiel, le livre de Charles Onana a le déficit d'occulter l'ancrage étiologique de la crise et surtout de taire les politiques répressives autant sous Bédié, Guéï que sur Gbagbo à l'endroit des nordistes ivoiriens dans la vague sulfureuse de l'ivoirité.

Il est important en effet de faire quatre remarques importantes à propos de Gbagbo : Tout d'abord, il a été un opposant courageux et à défaut d'être le père attitré de l'avènement démocratique en Côte d'Ivoire, il en fut incontestablement le héros. Il est difficile de nier donc son capital de lutte dont il a tiré une grande partie de son charisme et de sa popularité. Deuxième remarque, son arrivée au pouvoir a trouvé en place la crise politique liée à la candidature de Ouattara sous les présidents Bédié et Guéï. Aussi, troisièmement, il n'est pas l'inventeur de l'ivoirité. Enfin, sa part de responsabilité dans l'aggravation de la crise, dans les répressions d'opposants et surtout le jeu de l'ethnopolitique, sorte de maladie chez tous les dirigeants politiques ivoiriens de premier plan.

Gbagbo a bâti sa réputation sur sa pugnacité et sa constance dans son combat politique pour le projet de refondation de la Côte d'Ivoire. De la lutte clandestine avant 1990 (1) à l'avènement de la démocratie, son combat (2) le mena au palais présidentiel avant d'en être délogé par les armes en 2011 durant la crise postélectorale.

### *1.La lutte clandestine*

Laurent Gbagbo a été le héros de l'avènement démocratique en Côte d'Ivoire bien que d'autres figures de la gauche ivoirienne y ont largement contribué. Les luttes et les circonstances historiques choisissent néanmoins leurs héros. Sa constance dans la lutte contre Houphouët hostile à toute démocratisation avant d'y être contraint par

---

<sup>1906</sup> Charles Onana, *France-Côte d'Ivoire, la rupture*, op.cit., p.29

l'histoire, son choix de l'idéologie socialiste à contrecourant du père de la nation, sa posture nationaliste et son audace à se présenter contre lui lors des présidentielles de 1990 l'ont incontestablement révélé et consacré comme l'opposant principal au « vieux ». Il avait mené une lutte clandestine pour la démocratie et le multipartisme l'ayant souvent conduit en prison. Le FPI, son parti, fut créé dans la clandestinité avant de devenir un parti officiellement reconnu à la faveur de la démocratisation. Son combat clandestin mais reconnu contre Houphouët lui imposa l'épreuve d'un long exil politique<sup>1907</sup> en France, exactement six ans et cinq mois.<sup>1908</sup> L'historien Gbagbo avait soutenu une thèse sur l'état de l'économie et de la société ivoirienne à l'accession de l'indépendance. Cette thèse publiée plus tard et souvent citée dans notre travail dénonçait clairement les options libérales d'Houphouët ainsi que sa proximité avec la France jugée compromettante pour les intérêts de la Côte d'Ivoire. Une thèse dans le sillage de sa conviction nationaliste.

## *2. Le combat pour la démocratie*

Le combat de Gbagbo pour la démocratie ne fut pas seulement clandestin. Comme nous l'avons souligné plus haut, il sortit de la clandestinité pour s'inscrire clairement dans la continuité de son combat à l'avènement de la démocratie. Le FPI, le Front Populaire Ivoirien, en récoltant 18% au scrutin présidentiel de 1990, fut un coup dur au double monopole politique et électoral du parti au pouvoir. Gbagbo venait de démontrer que le statut du père de la nation, tout en étant prééminent, n'était plus monopolistique du marché politico-électoral.

Gbagbo dont le père fut aussi arrêté et emprisonné lors des complots des années 1960 dont Houphouët reconnaitra la nature fautive, donc l'innocence des accusés, avait bien compris que le pouvoir du président était à son crépuscule dans les années 1990. Il se savait aussi exclu de la succession constitutionnelle, Bédié étant l' élu du destin. C'est donc dans une logique de combat politique long, dur et éprouvant que Gbagbo s'est résolument inscrit. Il a réussi à séduire la jeunesse et Guillaume Soro, actuel président de l'assemblée nationale et ancien chef de la rébellion, qui l'affrontera des années plus tard, avoue avoir été séduit à l'époque par cet opposant courageux.<sup>1909</sup> Le

---

<sup>1907</sup> Pascal D. Kokora, *Le front populaire ivoirien de la clandestinité à la légalité*, op.cit., p.141

<sup>1908</sup> Idem., p.141

<sup>1909</sup> Guillaume Soro, *Pourquoi je suis devenu un rebelle ?*, Hachettes Littératures, Paris, 2005, p.50

chef des rebelles précise que son propre père est né sous Houphouët-Boigny et lui n'avait pas envie de mourir sous le même régime.<sup>1910</sup>

L'après Houphouëtisme confortera donc la position d'opposant de Gbagbo face au successeur constitutionnel du « vieux ». Bédié n'avait ni l'intelligence ni la stature charismatique de son illustre prédécesseur.<sup>1911</sup>

Si le FPI avait gagné le galon de premier parti d'opposition, bien implanté<sup>1912</sup>, la naissance du RDR en 1994 reconfigure sérieusement le champ politique ivoirien avec un fonds essentiellement ethno régional qu'il ne faut gère occulter ou nier. Le grand parti du Nord, par sa capacité de mobilisation et de discipline reconnues jusque dans le camp Gbagbo<sup>1913</sup>, s'est aussitôt imposé comme un rival sérieux en termes de résultats électoraux.<sup>1914</sup>

Reconnu comme une bête politique, un opposant manœuvrier, Gbagbo saura jouer des hommes et des circonstances pour chasser le général putschiste Guéi par la rue lors du scrutin présidentiel de 2000 avec la contestation de la victoire revendiquée et l'auto-proclamation du militaire candidat. Sa présidence en fut un acteur essentiel tant du champ politique ivoirien et de l'après houphouëtisme. Même transféré en prison à la Haye après son arrestation suite à la guerre postélectorale de 2011, son parti le FPI, bien qu'affaibli par la perte du pouvoir, continue de revendiquer sa filiation. La récente libération de ses leaders<sup>1915</sup> a redonné un regain de combativité au parti avec comme ligne de mire le scrutin présidentiel de 2015.

### **C.Ouattara et la conquête des droits politiques**

<sup>1910</sup> Guillaume Soro, *Pourquoi je suis devenu un rebelle ?*, op.cit., p.50

<sup>1911</sup> La scène politique ivoirienne offre des occasions de multiples retrouvailles. Gbagbo fut emprisonné avec sa femme au crépuscule du pouvoir d'Houphouët par Alassane Ouattara, premier ministre à l'époque, accusé de casses et de violences politiques.

Sous Bédié, il choisit délibérément la stratégie du boycott électoral au scrutin présidentiel de 1995, refusant de jouer « aux faire valoir », la transparence du scrutin étant loin d'être garanti.

Les fissures au sein du parti au pouvoir suite aux querelles inhérentes à la succession d'Houphouët entre Bédié et Ouattara et l'ambition présidentielle de ce dernier vont davantage convaincu Gbagbo de la dialectique de pourrissement pour espérer accéder au pouvoir.

Le champ politique ivoirien étant fortement marqué par l'identification ethno-tribale et régionale, l'apparition de Ouattara sur la scène politique ivoirienne n'est pas forcément une bonne nouvelle pour Gbagbo. L'électorat du FPI avait également en plus de l'ouest, région d'origine de Gbagbo une partie significative des nordistes séduits par son combat et sa ténacité.

<sup>1912</sup> Pascal D. Kokora, *Le front populaire ivoirien de la clandestinité à la légalité*, op.cit., pp.187-188

<sup>1913</sup> Idem., p.188

<sup>1914</sup> Idem., p.188

<sup>1915</sup> Pascal Affi Nguessan et d'autres dirigeants du FPI. Pascal Affi Nguessan, libéré après son arrestation suite à la crise postélectorale de 2011, dirige présentement le parti en l'absence de Gbagbo.

Alassane Ouattara est d'abord connu comme un technocrate qui fut appelé au secours de la Côte d'Ivoire endettée et frappée par la crise économique. Nommé premier ministre à un moment décisif de la succession d'Houphouët, le technocrate fut politisé (1), n'ayant pas résisté à la tentation du pouvoir. Ce choix du défi politique devait l'amener à gérer sa situation de figure politique discriminée dont le premier défi fut la conquête de ses droits politiques avant d'accéder au pouvoir dans des conditions difficiles (2).

### *1. Ouattara comme technocrate politisé*

Alassane Ouattara se révéla tout d'abord aux Ivoiriens comme un technocrate occupant un poste éminemment important dans la sphère étatique par sa nomination par Houphouët comme premier ministre.<sup>1916</sup> Le Président ivoirien, au nom de sa conception et de sa pratique présidentielistes, n'avait jamais voulu s'adjoindre un premier ministre. Il veillait scrupuleusement à être au cœur du gouvernement, mieux à rester la figure dominante à laquelle le gouvernement, l'administration devaient s'identifier et faire allégeance. Être donc « le premier premier ministre » d'Houphouët-Boigny au moment où celui-ci était fatigué et malade conféra à Ouattara une position institutionnelle, exécutive et politique importante ; surtout une visibilité médiatique et internationale indéniables. Musulman, nordiste formé aux États-Unis, ancien fonctionnaire du FMI<sup>1917</sup> et ancien gouverneur de la banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest, BCEAO, basée à Dakar, Ouattara avait tout pour être le technocrate réputé et reconnu tant pour son savoir-faire que par son expérience. Sa foi libérale l'aida à administrer des cures difficiles à l'économie ivoirienne, exigées par les partenaires internationaux du pays.

Il fut nommé par Houphouët à un moment de difficultés économiques, sociales et politiques, d'effervescence que n'exorcise pas « le printemps démocratique. »<sup>1918</sup> Les caisses de l'État connaissaient de sérieuses difficultés dans un pays où la crise des matières premières, la corruption, le train de vie lourd de l'administration publique constituaient des facteurs sérieux de fragilisation sociale.

---

<sup>1916</sup> Thomas Hofnung, *La crise en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.25

<sup>1917</sup> Idem., p.25

<sup>1918</sup> Idem., p.25

La crise économique touchait le milieu rural tout comme les villes. C'est dans ce contexte qu'apparut la carte de séjour exigée des millions d'étrangers dans le pays comme moyen pour renflouer les caisses de l'État. C'est à ce titre que Mamadou Koulibaly parle d'ivoirité technocratique, faisant remonter l'ivoirité à cette période déjà même si le concept sera inventé et publicisé sous Bédié. Ouattara apparaît déjà à cette époque comme un homme qui comptera dans l'avenir. Il joue presque le rôle de Président bis, le vrai étant plus occupé par sa santé.<sup>1919</sup> Est – ce un hasard si la charte du Nord, appelant les nordistes à s'impliquer en politique, à conquérir le pouvoir d'État, à exercer leur citoyenneté politique, apparaît à cette époque de manière clandestine ? Contexte marquée par l'euphorie du multipartisme qu'Houphouët exécrait et qu'il avait auparavant qualifié de « vue de l'esprit »<sup>1920</sup> avant de s'y résigner.

Analyser la crise ivoirienne sans souligner ces moments critiques de remise en cause de la division du travail social, de la reconfiguration du champ politique, c'est occulter sa dimension longue, profonde et structurelle et surtout les enjeux politiques portés par la crise militaire. Le poste de premier ministre permit à Ouattara de se politiser davantage, de muer du technocrate en figure politique éminente. Mais sa carrière politique sera un chemin de croix.

## *2. Ouattara de la discrimination à la conquête de ses droits politiques*

C'est après son échec à succéder à Houphouët-Boigny face à Bédié que Ouattara, déjà connu, respecté et redouté, comprit tout son potentiel politique et électoral. Le cycle politique fut officialisé avec la création du RDR en 1994 même s'il n'en est pas le créateur officiel. Son ambition présidentielle en 1995 contribua davantage à massifier et renforcer l'identification des nordistes à lui, même si après un entretien avec Bédié et l'évaluation de la situation, il finit par renoncer de se présenter.<sup>1921</sup>

---

<sup>1919</sup> Thomas Hofnung, *La crise en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.26

<sup>1920</sup> Idem., p.25

<sup>1921</sup> Même reparti au FMI, il continuait d'être fortement sollicité par les nordistes et une partie de la classe politique ivoirienne notamment le RDR de Djény Kobina qui sera sa machine de guerre électorale jusqu'à son accession au pouvoir en 2011.

Le poste de directeur général adjoint du Fonds monétaire international a aussi contribué à rehausser davantage sa stature internationale.

Son retour définitif en Côte d'Ivoire pour se consacrer à la politique fut le moment décisif. Le champ politique ivoirien fut reconfiguré autour de trois grands partis politiques, le PDCI dont est issu le RDR de Ouattara et le FPI de Gbagbo. Ces trois partis recourent schématiquement avec les trois grandes régions, le sud, le nord et l'ouest, le PDCI et le FPI se disputant certaines régions du sud, de l'est.

Le retour définitif de Ouattara en Côte d'Ivoire sous la présidence de Bédié coïncide avec l'apogée de l'ivoirité conçue par ce dernier comme outil politique et discriminatoire. Il lui sera reproché de posséder la double nationalité (burkinabé et ivoirienne) s'il n'est même pas traité clairement d'être un étranger, c'est-à-dire un Burkinabé. Le déni de son droit de concourir à l'élection présidentielle constitua une problématique incandescente fortement médiatisée et publicisée au nom de la préservation du pouvoir dans la sphère de l'ethnie baoulé et du grand groupe ethnique, Akan. Ouattara, par opportunisme tactique, affirme qu'on veut l'écartier parce qu'il est musulman<sup>1922</sup> ; opportunisme que ne manque de dénoncer l'écrivain Ahmadou Kourouma du Nord et réputé pour son franc-parler. Le prix Renaudot souligne que Ouattara s'est mis à défendre les droits du Nord et des immigrés alors qu'il fut le premier à s'attaquer aux étrangers avec la carte de séjour.<sup>1923</sup>

Les questions de citoyenneté, de droits politiques, de discriminations, d'égalité constitutionnelle des citoyens deviennent essentielles avec l'idéologie ivoiritaire et la catégorisation des citoyens.

Le militaire président contribua à cette dynamique de détérioration du climat sociopolitique.

#### **D. Le général Guéi et le charisme des armes**

Le général Guéi fut un officier charismatique aimé des troupes. Ce charisme lui vaudra d'être sollicité pour assumer un coup d'État dont il n'était ni l'architecte ni l'auteur en 1999 (1). Il est également le président qui a dirigé la transition militaire dénouée de manière (2) calamiteuse selon l'expression de Gbagbo.

##### *1. Le charisme des armes*

Avant de devenir Président par le coup d'État militaire de 1999, Robert Gué était connu en Côte d'Ivoire comme un officier respecté. Il avait été, en tant que chef d'état-major général des forces armées ivoiriennes, l'arbitre de la succession de Félix Houphouët-Boigny en choisissant le camp Bédié au nom du respect de la constitution. Ce choix avait été compris comme une allégeance de l'armée au nouveau pouvoir

---

<sup>1922</sup> Thomas Hofnung, *La crise en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.35

<sup>1923</sup> Voir Judith Rueff, *Côte d'Ivoire, le feu au pré carré*, op.cit., p.66

mais aussi comme le respect de la constitution par l'élite militaire. Sans doute, le rôle souterrain de la France pour faciliter la succession en faveur du dauphin constitutionnel a aussi guidé le choix de Guéi.

Le charisme des armes était évident chez le saint-cyrien en dépit du fait qu'il ne se soit guère illustré sur des champs de guerre ; son pays n'ayant jamais fait de guerre sous Houphouët malgré le rôle de pyromane sous-régional prêté au « vieux ». Sa formation militaire fut bien étoffée ainsi que son parcours dans l'administration militaire du pays. Comme réponse à son aide durant l'épreuve de la succession, le Président Bédié le nommera ministre de la jeunesse et des sports même si cela pouvait ne pas être perçu comme une promotion, ce ministère n'étant pas régalien. Bédié finira par l'écarter et se défaire de son influence gênante. Accusé de subversion, il tombera en disgrâce, contraint à une retraite anticipée pour l'éloigner du commandement militaire.

Le conflit entre Bédié et Guéi est réellement né durant la violence électorale de 1995. Suite au boycott actif<sup>1924</sup> de l'élection présidentielle par l'opposant Gbagbo et aux violentes contestations destructrices de biens, l'officier refusa d'impliquer l'armée pour mater la rue, action dévolue plutôt à la police.<sup>1925</sup> Ce refus courageux le rendit à la fois populaire et exposé aux représailles du palais. L'officier choisit l'honneur. Ce choix courageux qui permit d'éviter un massacre compta pour l'avenir quand les jeunes putschistes de 1999 iront le chercher dans son village où il vivait sa retraite.

## *2. Le général Président ou la transition militaire*

Dans la transition ivoirienne comme moment critique, le général Robert Guéi est la figure centrale. Il incarne trois dimensions essentielles : présidentielle, politique et militaire. Ces trois dimensions furent incarnées dans un pays voisin par un autre officier, Amadou Toumani Touré<sup>1926</sup> du Mali avec lequel Guéi partage une quatrième dimension, cette fois ci temporelle.

---

<sup>1924</sup> Kouamé N'Guessan, « Le coup d'état de décembre 1999 : espoirs et désenchantements », in *Côte d'Ivoire, L'année terrible 1999-2000*, op.cit., p.55

<sup>1925</sup> Idem., p.55

<sup>1926</sup> Amadou Toumani Touré, ATT, s'est rendu célèbre après avoir remis le pouvoir aux civils en 1992. Il avait fait un coup d'état le 26 mars 1991 contre le général Moussa Traoré en promettant de quitter le pouvoir à l'issue d'une transition refondatrice. La conférence nationale souveraine de 1991 fut à la base d'un projet de nouvelle constitution qui fut adoptée, consacrant la naissance de la troisième République. À la suite des élections présidentielles de 1992 gagnées par l'historien Alpha Oumar Konaré, ATT tint promesse et remis le pouvoir le 8 juin 1992 au Président démocratiquement

En effet, les deux hommes furent les figures des périodes transitoires suite à des coups d'État militaires.

Certes la politique comparée postule toujours la nécessité de la prise en compte des spécificités inhérentes aux contextes, aux pays, aux cultures et aux hommes, mais les transitions malienne et ivoirienne partagent ces quelques réalités :

- Coups d'État militaire à des moments d'agitation et de crises politiques, la répression meurtrière des manifestants au Mali exigeant la démocratisation du pays et le climat de l'ivoirité politique en Côte d'Ivoire avec l'arrestation et l'emprisonnement de presque tout le bureau politique du parti d'opposition, le RDR d'Alassane Ouattara, lui-même sous le coup d'un mandat d'arrêt international, donc interdit d'entrer en Côte d'Ivoire;
- Une crise sociale et économique pour les deux pays ;
- De fortes attentes populaires et démocratiques tant au plan national qu'international ; d'où le caractère exceptionnel du coup d'État ivoirien souligné par ceux qui en prennent acte, une manière de reconnaître implicitement qu'il est salutaire.<sup>1927</sup> Les mutins furent fêtés comme des libérateurs<sup>1928</sup>, dans un climat où l'ivoirité<sup>1929</sup> avait fini par inquiéter et exaspérer ;
- La présence de militaires au pouvoir même si le gouvernement dans les deux pays est composé de civils et de militaires, le palais présidentiel reste contrôlé par le patron des putschistes.

---

élu. Dix ans plus tard, ATT, conformément aux dispositions constitutionnelles, démissionna de l'armée pour se présenter candidat au scrutin présidentiel de 2002 qu'il remporta au second tour face au candidat du parti au pouvoir, Soumaila Cissé. Durant presque dix ans, ATT, en figurant de rassemblement, expérimenta une méthode consensuelle de gestion du pouvoir, travaillant presque avec toute la classe politique. Sa sortie fut malheureusement triste. A deux mois de la fin de son second mandat, il fut victime d'un coup d'État le 22 mars 2012 de la part de jeunes mutins conduits par le capitaine Amadou Haya Sanogo, mécontents de sa gestion de la guerre face aux touaregs maliens du Nord.

<sup>1927</sup> Kouamé N'Guessan, « Le coup d'état de décembre 1999 : espoirs et désenchantements », *in Côte d'Ivoire, L'année terrible 1999-2000*, op.cit, p.59

<sup>1928</sup> Idem., p.59

<sup>1929</sup> Idem., p.59

Certes, il faut insister sur la particularité ivoirienne, surtout la discrimination politique, l'ivoirité et l'ethnicité politique, mais il fut de notoriété publique de comparer le général Guéi au lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré du Mali.<sup>1930</sup>

Dans le cas ivoirien, le général Guéi opta pour la préservation du pouvoir qu'il souhaitait par un adoubement électoral. Et pourtant les aspirations collectives à la liberté, la démocratie et le progrès social ne changent pas en fonction du leadership<sup>1931</sup>, ce qui change, c'est l'égard du leadership pour les aspirations, sa volonté et sa capacité ou non de leur réserver des réponses.<sup>1932</sup> Il faut donc dire que Guéi, en se dédisant, a déçu une grande partie des Ivoiriens. Et sa candidature à l'élection présidentielle de 2000 constitue en soi la différence notoire avec le malien auquel il fut comparé.

Dans cette ambition de continuité du pouvoir, de transformation du pouvoir militaire, putschiste en pouvoir légitime sur le plan démocratique, le général Guéi va incontestablement creuser davantage la crise politique et sociale en écartant d'abord avec la nouvelle constitution Alassane Ouattara puis l'ancien Président Bédié. Dans cette tactique politicienne, Gbagbo fut le seul concurrent sérieux par ailleurs minimisé par Guéi. Le général putschiste, adoubé par ses pairs de la CEDEAO<sup>1933</sup> au nom de la sécurité de leurs ressortissants en Côte d'Ivoire, sera le nouvel acteur menaçant la paix, la stabilité. Est-ce finalement étonnant que « le choc des ambitions »<sup>1934</sup> qui l'opposera à Gbagbo le conduira à sa perte et à la chute du régime militaire.<sup>1935</sup>

---

<sup>1930</sup> Cette comparaison tant en Côte d'Ivoire qu'en dehors du pays reposait aussi sur des espérances politiques et sociales de stabilisation, de régulation politique, de normalisation politique et surtout d'égalité démocratique.

Si un autre point est consacré à la transitologie ivoirienne dans le cadre de cette thèse, il est utile de mettre le général Guéi dans le champ politique comme figure éminemment politique comptant dans l'après Houphouët. C'est dans ce cadre qu'il est à la fois figure, acteur et protagoniste de la crise ivoirienne malgré le fait qu'il fût un militaire.

La symétrie avec Amadou Toumani Touré sous tendait clairement une symétrie de la pratique et de l'exemplarité souhaitées et exigées de Guéi. En effet, le putschiste du Mali avait réussi sa mue politique et démocratique par une éthique de l'arbitrage en renonçant personnellement à la concurrence présidentielle, l'arbitre ne pouvant pas être joueur à la fois. Il assumait la charge de la transition et remit effectivement le pouvoir au vainqueur des élections démocratiques de 1992.

<sup>1931</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ?*, op.cit., p.179

<sup>1932</sup> Idem., p.179

<sup>1933</sup> Kouamé N'Guessan, « Le coup d'état de décembre 1999 : espoirs et désenchantements », in *Côte d'Ivoire, L'année terrible 1999-2000*, op.cit., p.68

<sup>1934</sup> Kouamé N'Guessan, « Le coup d'état de décembre 1999 : espoirs et désenchantements », in *Côte d'Ivoire, L'année terrible 1999-2000*, op.cit., p.68

<sup>1935</sup> Idem., p.68

Guéi chassé par la rue en 2000 fera sa réapparition en 2002 de manière tragique. Avec l'échec du coup d'État transformé en rébellion, il fut retrouvé assassiné, le corps jeté dans la rue. Accusé post mortem d'être de connivence avec la rébellion, son assassinat reste encore non éclairé bien que reproché au camp loyaliste de l'époque, celui du Président Gbagbo.

## **Section 2 : La sphère étatique porteuse d'enjeux multiples**

Le primat économique ne se justifie pas dans tous les contextes et nous postulons son renversement à l'aune des réalités ivoiriennes (Paragraphe 1). Le contrôle de l'État par le pouvoir permet de mettre la main sur la manne publique et les autres leviers de l'appareil de l'État ivoirien. Sans essentialiser la patrimonialisation de l'État, l'existence d'une corruption à grande échelle au nom de « la politique du ventre », symbole de la faillite de la bonne gouvernance (Paragraphe 2) constitue à la fois une réalité ivoirienne et un enjeu majeur de la crise ivoirienne dans la mesure où celui qui contrôle l'État contrôle du coup sa manne.

### ***Paragraphe 1 : La négation du paradigme marxiste***

«Dans le jeu politique en Afrique, reconnaît un compagnon politique du président Gbagbo, on met en avant la conception patrimoniale du pouvoir d'État. L'arrivée au pouvoir est l'occasion de s'enrichir et compte tenu de la pauvreté, le leader qui est arrivé au pouvoir, on lui dit qu'il faut qu'il conserve ce pouvoir. C'est souvent l'occasion pour ceux qui poussent ce leader de se servir de lui pour leurs besoins personnels. »<sup>1936</sup>La double faiblesse de l'économie et du secteur privé (A), réalités structurelles ivoiriennes, confère une préséance, un certain primat à l'État, à la politique surtout au pouvoir d'État pour renverser le paradigme marxiste (B).

#### **A. Double faiblesse de l'économie et du secteur privé**

L'économie dans les pays en développement comme la Côte d'Ivoire reste importante mais elle continue en partie, malgré la réalité de l'ouverture du pays aux investisseurs privés, d'être régentée par le pouvoir politique. Jusqu'à l'accès des privés aux pans de

---

<sup>1936</sup> Miaka Oureto, « La Démocratie, A quoi ça sert la politique de la chaise vide ? » Interview, le journal *le Nouveau Réveil*, numéro du 27 Mai 2011

l'économie, l'État, continue, via le mécanisme des marchés publics et les appels d'offre, de contrôler et de maîtriser la sélection des entreprises devant réaliser les projets gouvernementaux. Le secteur économique reste néanmoins faible, partageant les limites structurelles du modèle de développement. La faiblesse de l'économie, les limites de ses capacités d'absorption témoignent fort de l'importance du chômage et de la pauvreté en Côte d'Ivoire. Aussi, l'État, son poids, son pouvoir et ses capacités ne se mesurent guère à la seule taille de la fonction publique. L'État reste présent dans le secteur privé en tant qu'il le tient en partie et celui-ci n'a pas réussi, comme dans les pays industrialisés, à s'émanciper de l'État.<sup>1937</sup> D'où la pertinence de notre thèse de renversement de l'explication marxiste du primat économique.

## **B.La préséance étatique et politique ou le renversement du paradigme marxiste**

L'analyse marxiste du primat de l'économique sur le politique sied moins à des sociétés à faible secteur économique et dans certaines situations « le renversement de la formule marxiste »<sup>1938</sup> comme l'a fait Pierre Clastres s'avère plus adapté à la réalité sociale. L'État régulateur vise le contrôle de la sphère étatique qui ne doit pas échapper à son emprise (1). Cette veille entre dans le cadre de la constitution du patrimoine étatique (2).

### *1.L'État régulateur*

Nous avons vu que l'État ivoirien, malgré son ouverture au secteur privé, fut un État régulateur sous Houphouët. Samir Amin a bien analysé la nature de ce capitalisme particulier régulé. On peut, à cet effet, rappeler le concept de Tessa Bakary pour mieux illustrer cette implication développementaliste de l'État. Les dictatures du

---

<sup>1937</sup> Cette faiblesse de l'économie, sa forte dépendance de l'État qui en contrôle des pans importants confèrent à la sphère étatique une importance significative. Le secteur privé reste faible en Côte d'Ivoire. S'il concerne de nombreux secteurs, allant de l'agriculture, secteur moteur de l'économie, à l'industrie en passant par la culture, l'artisanat, les services, il demeure, à côté de l'État, limité. Les grands entrepreneurs du privé vivent en partie des contrats et des prestations avec l'État. Certes une grande partie des Ivoiriens travaillent dans le secteur privé mais nous pensons que dans les pays en développement la faiblesse du secteur privé donne un primat au politique sur l'économique non pas forcément en terme d'utilité mais de rapports de force.

<sup>1938</sup> Pierre Bouretz, CLASTRES Pierre, 1934-1977, *La société contre l'État*, 1974, in F. Châtelet, O. Duhamel, E. Pisier, *Dictionnaire des œuvres politiques*, PUF, 2001, p.228

développement<sup>1939</sup> et les démocraties du développement<sup>1940</sup> partagent cette ambition du progrès socioéconomique portée par la mystique développementaliste.

Cette présence étatique dans la sphère économique donne un important pouvoir de levier et néo patrimonial au pouvoir politique. La présence étatique où le contrôle de l'économique par le pouvoir s'avère ici un renversement du paradigme marxiste. Il est clair que l'analyse de Marx s'appliquait à un contexte capitaliste où l'économique a le primat sur le politique.

En Côte d'Ivoire, outre la faiblesse du secteur privé et de la dépendance de ce secteur de la manne que l'État distribue à travers les grands travaux, les contrats, les appels d'offres, les prestations, il y a la présence continue de l'État ivoirien dans la filière café-cacao qui constitue le cœur de l'agriculture ivoirienne, elle-même pilier de l'économie. Il faut néanmoins souligner la déconstruction du mythe de ce qui fut appelé la bourgeoisie des planteurs.<sup>1941</sup> L'État régulateur est un État qui se donne des marges, qui s'attribue des pans de l'économie, qui prélève aussi des impôts importants, qui conserve sous son emprise et son contrôle certains secteurs. Il est vrai qu'avec les vagues de privatisations des années 90, l'État ivoirien a cédé beaucoup d'entreprises au privé mais il reste encore le premier employeur du pays, mais aussi celui qui fait tourner le secteur privé. Outre les emplois administratifs et politiques, l'État ivoirien, en levant l'impôt, en contrôlant la commercialisation du café et du cacao et le pétrole, quoique de production modeste, brasse encore de nos jours une manne importante qui est loin d'être sans enjeux politiques.

## *2.La sphère étatique<sup>1942</sup> comme rente néo patrimoniale*

La sphère étatique est une manne importante dont les politiciens africains sont conscients. Les conflits et les crises politiques sont souvent structurés par les enjeux inhérents au contrôle de cette manne. Le néopatrimonialisme de J.F.Médard est un paradigme non dénué d'intérêt même si, dans le sillage du professeur Bourmaud,

---

<sup>1939</sup> Tessy Bakary, *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, op.cit., p. 107

<sup>1940</sup> Idem., p.107

<sup>1941</sup> Idem., p.282

<sup>1942</sup>La rente étatique, c'est aussi le contrôle des milliards prélevés par les administrations des impôts, de la douane mais aussi les crédits et dons des partenaires au développement. Être ministre ou haut cadre de l'administration constitue une opportunité d'avoir accès à une partie de la rente publique soit avec un bon salaire et des avantages liés au poste (gratuité du logement, mise à disposition d'une voiture de fonction et autres petits avantages) ou, pour les fonctionnaires peu scrupuleux, le pillage et l'impunité. Contrôler le pouvoir politique et étatique vous confère un immense pouvoir sur la sphère économique et la Côte d'Ivoire illustre bien ce renversement de paradigme marxiste.

nous considérons qu'il ne suffit pas pour qualifier de manière essentialiste l'État africain. Il est néanmoins difficile de contester les enjeux patrimoniaux ou néo patrimoniaux dans la crise ivoirienne voire dans la professionnalisation du personnel politique comme phénomène mondial.

Dans le renversement du paradigme marxiste, qui contrôle ici le politique contrôle l'essentiel de l'économique. L'État néo patrimonial reste une dimension de la réalité étatique en Afrique même si l'idée du patrimonialisme structurel reste discutable pour qualifier l'État. La rente étatique est souvent surévaluée mais dans un pays sous développé où, comme nous l'avons vu, le secteur privé a des capacités de recrutement limité, où le chômage et la pauvreté de masse constituent des réalités, la sphère étatique et ses rentes sont des enjeux majeurs. Pierre Clastres se montrait d'ailleurs plus incisif dans la relation entre l'économique et le politique en donnant le primat au second quand il écrit : « la relation politique du pouvoir précède et fonde la relation économique d'exploitation. »<sup>1943</sup> Dans une telle logique « le politique devient ainsi la voie d'accès privilégiée à l'enrichissement »<sup>1944</sup>, écrit Bourmaud. Le professeur fait bien d'ajouter que « symétriquement, l'économique conforte le pouvoir. Le monde des entrepreneurs économiques en Afrique n'est que marginalement indépendant dans sa composition du complexe politico-étatique. »<sup>1945</sup> Outre les nombreux postes bien rémunérés du palais présidentiel et des ministères, il y a les hauts postes de l'administration souvent confiés à des proches ou à des compagnons de lutte politique pour les remercier de leur persévérance, leur loyauté et leur fidélité au chef quand il était dans l'opposition.

Il y a également ces nombreuses filières de recrutement avec de milliers de postes dans l'administration (enseignement, santé, police, armée, services et autres). La rente de l'État constitue l'enjeu majeur pour ce que Jean François Bayart a qualifié de politique du ventre.

---

<sup>1943</sup> Pierre Clastres, *La société contre l'État*, Les Éditions de Minuit, 1974, p.169

<sup>1944</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, op. cit., p.64

<sup>1945</sup> Idem., p.64

**Paragraphe 2 : La politique du ventre<sup>1946</sup> en Afrique comme faillite de la « gouvernance »**

La politique du ventre comme paradigme d'explication du phénomène de prédation de la manne publique a été vivement critiquée. Aussi, il ne suffit pas à rendre de toute la teneur de l'État africain qu'il caricature par ailleurs. La politique comme service à soi(A) est une réalité en Afrique mais non une exclusivité du continent. Malgré les limites heuristiques du paradigme, il rend compte néanmoins d'un phénomène grave symbolisant la faillite de la gouvernance (B).

**A.La politique comme service à soi**

Max Wéber a analysé la dimension intéressée et lucrative de l'entreprise politique en tant qu'elle rapporte gros aux entrepreneurs politiques.<sup>1947</sup> Le serviteur de l'État peut se révéler, en réalité, un auto-serviteur.

Dans son étude déjà citée, Tessy Bakary explique la relative autonomie de l'État ivoirien par ses caractéristiques internes « tels la nature et le niveau de compétition politique, le mode de recrutement et de socialisation des élites dirigeantes, autrement dit la structure du champ et du marché politique, sont prises comme indicateurs de cette autonomie. »<sup>1948</sup> Long processus, l'étatisation de l'État ivoirien, expression par ailleurs tautologique même si, comme nous l'avons vu, l'auteur en donne un contenu par les deux processus déjà cités, a eu des phases comme « l'unification des marchés politiques »<sup>1949</sup>, c'est-à-dire le rapprochement d'acteurs, création d'espaces politiques ayant évolué d'un jeu pluriel ouvert et concurrentiel sous la colonisation jusqu'à l'hégémonie du PDCI pour finir en monopole sous Houphouët, avant la réouverture multipartiste dans les années 1990. L'étatisation n'a pas fait économie de l'État-personne<sup>1950</sup> à travers la figure imposante et prééminente d'Houphouët incarnant les mots de Louis XIV, « l'État, c'est moi ! ».

---

<sup>1946</sup> L'expression politique du ventre est de Jean-François Bayart avec son livre *L'État en Afrique, La politique du ventre*, op.cit. Comme nous l'avons déjà indiqué, l'expression politique du ventre tout comme le néopatrimonialisme de J.F. Médard sont critiqués et cela pour deux raisons essentielles. Daniel Bourmaud pense clairement que la politique du ventre n'est, comme le néopatrimonialisme, des expressions qui désignent la même réalité, le même phénomène du patrimonialisme de Max Wéber. La politique du ventre comme paradigme n'innove donc pas. Aussi, les pratiques de prédation et de corruption ne constituent nullement des monopoles africains. Elles constituent un phénomène mondial en dépit des spécificités. La « mangercratie » que chantent la rue et la musique ivoiriennes est autant dénonciation de la corruption et appel à intégrer la sphère du « manger » et du « boire ».

<sup>1947</sup> Max Weber, *Le savant et le politique*, op.cit., p.137

<sup>1948</sup> Tessy D. Bakary, « Etatisation en Côte d'Ivoire », in *Etats d'Afrique noire*, op.cit., p.58

<sup>1949</sup> Ibid., pp.59-69

<sup>1950</sup> Tessy D. Bakary, Etatisation en Côte d'Ivoire, in *Etats d'Afrique noire*, op.cit., p.70

L'État-personne ou l'État incarné en une personne physique a sa mystique opérant dans le cadre de l'imaginaire national. Il eut son monarque présidentiel pour enfin devenir un État peu réceptif aux intérêts sociaux, un État isolé de son environnement social.<sup>1951</sup> Ce processus a conduit à un État ivoirien peu vulnérable, contrôlant et maîtrisant les oppositions sociales, par ailleurs réprimées, par l'autoritarisme. C'est donc une logique si les élites de l'État ivoirien, constituent, selon Tessy Bakary un paradoxe dans la mesure où « il n'est pas possible de distinguer une classe dominante déléguant son pouvoir à une classe régnante, les deux étant confondues au sein de l'élite de l'État. »<sup>1952</sup> Ce phénomène a ses explications et serait dû à la « faible institutionnalisation de l'État ivoirien », conséquence de « l'individualisation politique et du mode d'agrégation des intérêts sociaux qu'elle induit. Les maîtres de l'appareil de l'État, parce que très attachés à défendre leurs intérêts individuels, ne peuvent pas s'ériger en classe sociale indépendante de l'État, d'autant plus que ce dernier et ses dépendances constituent leur principale base économique. »<sup>1953</sup> Ce processus explique, en grande partie, les limites de l'État ivoirien.

Dans cette confusion entre manne publique et compte personnel, la CAISTAB, caisse de stabilisation et de soutien des prix des produits agricoles, l'office de commercialisation du cacao et du café<sup>1954</sup> est vue par l'opinion ivoirienne comme la caisse où « on puise des deux mains. »<sup>1955</sup> Dans la CAISTAB, « le quota politique »<sup>1956</sup> entendu comme la part d'Houphouët et des grands commis de l'État dans la manne cacaoyère et caféière était de rigueur.

## **B. La politique du ventre comme faillite de la gouvernance**

Daniel Gaxie est loin d'avoir tort en écrivant que « l'entreprise politique est donc aussi une entreprise d'intérêt puisqu'elle regroupe tous ceux qui sont politiquement et personnellement attachés à son existence et à son succès. »<sup>1957</sup>

La professionnalisation politique avec le phénomène d'hommes se consacrant à temps plein<sup>1958</sup> à l'existence et au succès de l'entreprise politique vise l'accès et la

---

<sup>1951</sup> Tessy D. Bakary, Etatisation en Côte d'Ivoire, in *Etats d'Afrique noire*, op.cit., pp.75-76

<sup>1952</sup> Ibid., p.80

<sup>1953</sup> Ibid., p.80

<sup>1954</sup> Louis Gombeaud, Corinne Moutout, Stephen Smith, *La guerre du cacao. Histoire secrète d'un embargo*, op.cit., p.17

<sup>1955</sup> Idem., p.17

<sup>1956</sup> Idem., p.34

<sup>1957</sup> Daniel Gaxie, *La Démocratie représentative*, op.cit., p.97

préservation des positions de pouvoir. Ces positions de pouvoir ne garantissent-elles pas l'accès à la sphère « mangerocratique », autrement dit au champ du « manger » et du « boire » ? Tout d'abord, on s'interrogera sur le concept de gouvernance (1) avant de recomposer la politique du ventre en Côte d'Ivoire sous le paradigme de la mangerocratie qui, dans notre acception, rend beaucoup plus compte de la réalité ivoirienne (2).

### *1. Qu'est-ce que la gouvernance ?*

S'interrogeant, dans le style d'Alain Badou qui avait formulé *De quoi Sarkozy est-il le nom ?*, Ali Kazancigil pose une intéressante question aux implications à la fois généalogiques, conceptuelles, sémantiques et médiatiques : *De quoi la gouvernance est-elle le nom ?*<sup>1959</sup>

Kazancigil rappelle le caractère polysémique<sup>1960</sup> du terme et fait remonter sa généalogie au XIII<sup>e</sup> siècle en France en se référant au *Grand Larousse de la langue française* même si *l'Oxford English Dictionary* fait remonter l'origine du mot gouvernance à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle quand, à son tour *Le Petit Robert* la situe à la fin du XV<sup>e</sup> siècle. La gouvernance à ces époques serait utilisée dans le même sens que la gouverne, terme marin évoquant le pilotage.<sup>1961</sup> Au XVII<sup>e</sup> siècle, la gouvernance désigne les juridictions du Nord, notamment des régions de l'Artois et de Flandre qui sont sous domination espagnole.

Le professeur Ali Kazancigil ajoute que le *Dictionnaire de la Langue française* de Littré mentionne la gouvernance d'Arras.<sup>1962</sup> Au siècle suivant, le concept n'est pas présent dans les débats des philosophes des lumières et dans leurs réflexions sur les systèmes politiques légitimes.<sup>1963</sup>

Mais selon Guy Hermet, la gouvernance s'inscrit dans la lignée du caméralisme en Allemagne à partir du VIII<sup>e</sup> siècle, issue donc des « sciences camérales » qui étudient

---

<sup>1958</sup> Daniel Gaxie, *La Démocratie représentative*, op.cit., p.97

<sup>1959</sup> Ali Kazancigil, *La gouvernance. Pour ou contre le politique ?* op.cit., p.17

<sup>1960</sup> Idem., p.17

<sup>1961</sup> Idem., pp.16-17

<sup>1962</sup> Idem., p.17

<sup>1963</sup> Idem., p.17

les conditions du bon gouvernement.<sup>1964</sup> « La normativité se réincarne de nos jours dans la formule « bonne gouvernance »<sup>1965</sup>, clarifie-t-il. La gouvernance vise dans ce cas, comme objectifs essentiels « l'optimisation des ressources de l'État, l'accroissement de la prospérité et la satisfaction des besoins de la population, ce qui correspondrait à ce que nous appelons, de nos jours, le développement socio-économique. »<sup>1966</sup>

Le concept doit son renouveau actuel à l'idée de gouvernance d'entreprise. Cette idée renvoie également aux stratégies de bonne gestion, de communication mais également de la responsabilité sociale des entreprises. Il faut néanmoins rappeler les critiques dont sont l'objet la notion de gouvernance en raison de son appropriation néolibérale avec les implications telles les privatisations, la rationalisation des services publics, l'absence de distinction entre privé et public.

En dépit de ces réserves, on est forcé de reconnaître que le mot gouvernance connaît de nos jours un succès médiatique et une inflation académique. Il est au cœur des politiques publiques comme de l'entreprise privée mais aussi dans les stratégies communicationnelles de certaines ONG internationales. Mais au fait qu'est-ce que la gouvernance ? Que recouvre ce concept passe partout ?

Un autre auteur, Philippe Moreau Defarges précise que « les historiens anglais du Moyen Age se réfèrent à la **governance** pour caractériser le mode d'organisation du pouvoir féodal. »<sup>1967</sup> C'est alors, précise Defarges, que le terme réapparaît durant le dernier quart du XXème siècle comme l'une des notions clés de l'univers des entreprises et des organisations.

Sans quitter le monde de l'entreprise où il recoupe souvent avec le management, le terme couvre d'autres champs. L'on parle aujourd'hui de gouvernance d'entreprise, de gouvernance politique, de gouvernance économique, de gouvernance multilatérale, d'éthique de la gouvernance, etc....Au cœur de cette notion, les idées d'efficacité, d'efficience, de décision appropriée, autrement, « la gouvernance s'inscrit dans cette

---

<sup>1964</sup> Ali Kazancigil, Idem., p.17, se référant à Guy Hermet, « un régime à pluralisme limité ? A propos de la gouvernance démocratique », *Revue française de science politique*, vol.54, n° 1, 2004, p.163

<sup>1965</sup> Idem., p.17

<sup>1966</sup> Ali Kazancigil, Idem., p.17, se référant à Guy Hermet, « un régime à pluralisme limité ? A propos de la gouvernance démocratique », *Revue française de science politique*, vol.54, n° 1, 2004, p.163

<sup>1967</sup> Philippe Moreau Defarges, *La Gouvernance*, PUF, 2003, p.5

quête permanente de meilleurs systèmes de gestion des hommes et des ressources. »<sup>1968</sup>

Comme on le constate, cela requiert un changement de pédagogie, une méthode beaucoup plus synergique. À propos, « pour la gouvernance, écrit Defarges, la décision, au lieu d'être la propriété et le pouvoir de quelqu'un (individu ou groupe), doit résulter d'une négociation permanente entre les acteurs sociaux, constitués en partenaires d'un vaste jeu, le terrain de jeu pouvant être une entreprise, un État, une organisation, un problème à résoudre. »<sup>1969</sup>

Le terme sera donc vulgarisé dans les années 1990 à travers des livres émanant du monde anglo-américain, précise Defarges. Lesquels livres dont « *Governance without Government* » sous la direction de James Rosenau et Ernest Czempiel en 1992 ; « *Modern Governance* », sous la direction de Jan Kooiman paru en 1993 ou encore « *Democratic Governance* » de James March et Johan Olsen (1995)<sup>1970</sup> baliseront le terrain officiel pour le mot gouvernance avec la création en 1992 à Londres du Centre pour l'étude de la gouvernance globale ou encore la mise en place par les Nations Unies de la Commission sur la gouvernance globale en 1995.<sup>1971</sup> Ainsi, le rapport produit par les 28 personnalités représentatives de la planète aura comme titre « *Notre voisinage global.* »<sup>1972</sup> L'on voit donc que de sa généalogie à son appropriation par le monde politique, la gouvernance est passée d'abord dans le monde de l'entreprise.

La gouvernance s'est déjà imposée dans le discours officiel en Afrique. Le concept est même très utilisé par les associations et ONG, la société civile l'utilisant souvent pour dénoncer les manquements et les limites de la gestion, de la démocratie, de la lutte contre la corruption. La gouvernance cache, sous cette utilisation des ONG, l'idée de l'éthique ou du bien comme idéal, comme manquement dans les politiques gouvernementales. Les pays sous-développés utilisent également l'expression de gouvernance multilatérale pour mieux défendre leurs intérêts sur le marché des matières premières ou encore dans les situations de conflits ou de crises comme en côte d'Ivoire.

---

<sup>1968</sup> Philippe Moreau Defarges, *La Gouvernance*, op.cit., p.6

<sup>1969</sup> Idem., pp.6-7

<sup>1970</sup> Idem., p.9

<sup>1971</sup> Idem., p.9

<sup>1972</sup> Idem., p.9

En somme, le concept s'est imposé en dehors de l'univers de l'entreprise et l'on parle aujourd'hui de gouvernance politique postulée démocratique. Ce qui sous-tend que la gouvernance peut ne pas être démocratique. Elle peut ne pas être bonne et garantir ce qu'Aristote appelait « la vie bonne ».

Le professeur Kazancigil nous rappelle que les débats sur l'inachèvement du concept et son imposition comme concept majeur au nom du « principe de précaution »,<sup>1973</sup> publicisé ne sont plus d'actualité malgré la polysémie du concept, destin qu'il partage, par ailleurs, avec beaucoup de concepts. Le débat se situerait plutôt au niveau de la question de la gouvernance contre le politique et surtout sur le « retour du politique ».<sup>1974</sup> Toutefois, même si le débat est dépassé sur l'intérêt heuristique de réfléchir sur le concept de gouvernance en raison de son omniprésence politique, médiatique, associative, entrepreneuriale, voire comme sujet débattu dans des revues prestigieuses<sup>1975</sup>, la confrontation entre le politique et la gouvernance se poursuit, le premier étant de plus en plus concurrencé par la seconde. La référence au politique devient souvent même indésirable en raison du succès, pas seulement médiatique, mais aussi scientifique du mot gouvernance, comme le rappelle Kazancigil ?<sup>1976</sup>

Il serait néanmoins prématuré d'envisager l'hypothèse du succès définitif de la gouvernance sur le mode classique de gestion de la cité au cœur du politique et de l'État.<sup>1977</sup> L'innovation que la gouvernance introduit, dans sa confrontation avec la politique, n'est-elle pas, au-delà de l'idée de la bonne gestion, au niveau de l'idée de pluralité des sources de pouvoir, la société civile ainsi que les grandes associations transnationales ayant réussi à casser le monopole de la politique ?

La politique résiste mais « l'esprit de la gouvernance »<sup>1978</sup> n'a pas renoncé à son projet de triomphe final.<sup>1979</sup> L'appropriation du concept et sa revendication par les décideurs étatiques nuancent aussi cette opposition et élargit le champ sémantique. La gouvernance politique vise ce dépassement d'autant qu'elle postule que le concept peut opérer sur le champ de la décision politique.

---

<sup>1973</sup> Ali Kazancigil, *La gouvernance. Pour ou contre le politique ?* op.cit., p.211

<sup>1974</sup> Idem., p.211

<sup>1975</sup> Idem. p.211

<sup>1976</sup> Idem., p.211

<sup>1977</sup> Idem., pp.211-215

<sup>1978</sup> Idem., p.216

<sup>1979</sup> Idem., p.216

## 2. La politique du ventre en Côte d'Ivoire ou le paradigme mangercratique<sup>1980</sup>

La politique du ventre que nous qualifions de mangercratie apparaît comme une permanence du service à soi, antinomique du service public. Nous préférons le paradigme de la mangercratie comme concept nouveau. La mangercratie concerne à la fois les élites et les gens d'en bas bien que pour les premiers il s'agit de pillage et de compromission. Harris Mémel Fotê, sans utiliser le concept, reconnaît clairement le souci du ventre et du confort faisant taire les intellectuels et les hommes politiques face aux dérives des régimes. L'emprise du « végétatif, l'alimentaire, le manger »<sup>1981</sup> sur les élites est si forte que comme le révèle le dicton ivoirien « yeux voient, bouche parle pas »<sup>1982</sup>, rappelle le sociologue. Dans un contexte ivoirien voire ailleurs où il est connu que « le manger est doux. Et comme le manger est doux, qui peut échanger la douceur pour l'amer ? », s'interroge l'auteur.<sup>1983</sup>

La mangercratie survit à tous les régimes et n'est la spécificité d'aucun. Elle n'est pas un monopole de l'Afrique comme le précise Jean- François Bayart.<sup>1984</sup> De la monarchie autoritaire à la démocratie, la corruption et le pillage structurent les réalités politiques et quotidiennes même si, contrairement en Côte d'Ivoire, certains pays sont parvenus à circonscrire de manière volontariste le pillage des biens publics, leur détournement. L'impunité explique en partie cette permanence de la politique du ventre qui, il faut néanmoins le souligner, ne désigne pas forcément le pillage, la corruption ou l'enrichissement illicite. La gouvernance politique s'avère un pillage des ressources publiques en Afrique et l'enjeu est à la gouvernance démocratique<sup>1985</sup>, en dépit des débats doctrinaux que charrie le concept<sup>1986</sup>. La politique du ventre accorde le primat au ventre individuel, celui de l'homme politique qui gouverne et

<sup>1980</sup> Nous appelons mangercratie ou tyrannie du ventre ce que Jean-François Bayart qualifie politique du ventre. La politique du ventre, dans le cadre de l'État néo patrimonial accorde une importance à la manducation, autrement au « manger » et au « boire » avec l'accès au champ politique et surtout aux positions de pouvoir comme enjeu, celui-là garantissant l'accès aux ressources économiques et financières.

Or puiser dans la manne publique constitue un acte délictuel, une pratique illégale surtout quand les hommes politiques se servent plutôt que de servir la nation dans un total climat d'impunité, la justice étant elle-même corrompue et vassalisée. La politique du ventre peut-être analysée, dans cette optique, comme une faillite de la gouvernance quand l'on sait les idées d'efficacité voire d'efficacités souvent que porte ce concept. Dans l'univers de l'entreprise, la gouvernance vise les résultats, les gains et les bénéfices appelés à croître.

<sup>1981</sup> Harris Mémel Fotê in DIABATE Idriss, DEMBELE Ousmane, AKINDES Francis (dir.), *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, op.cit., p.139

<sup>1982</sup> Idem., p.139

<sup>1983</sup> Idem., p.139

<sup>1984</sup> Jean-François Bayart, *L'État en Afrique, La politique du ventre*, op.cit., p. 326

<sup>1985</sup> Ali Kazancigil, *La gouvernance. Pour ou contre le politique ?* op.cit., p.11

<sup>1986</sup> Idem., p.11

gère, au détriment du ventre collectif, symbolisant ici l'intérêt général. On ne peut pas suffisamment se servir et servir valablement l'intérêt général. Dans le contexte récent de la démocratie représentative, la politique du ventre s'avère comme un temps d'auto service, ou encore un moment de service à soi avant que ne se réalise l'alternance qui ne signifie pas forcément alternative. Le dynamisme démocratique peut même être une opportunité d'alternance des mangeurs surtout avec l'absence d'indépendance de la justice et de manque de volonté politique pour sévir contre la corruption et le pillage de déniés publics.

Tout comme la mangecratie comme régime du ventre, prégnance du « manger » et du « boire », la politique du ventre peut concerner la course aux postes juteux sans que le fonctionnaire soit indélicat. La course aux postes de ministres ou pour d'autres emplois bien rémunérés n'est d'ailleurs pas spécifique ni à la Côte d'Ivoire ni à l'Afrique. Max Wéber avait justement bien fait remarquer que l'homme politique professionnel qui vit de la politique peut en profiter par le biais des rémunérations<sup>1987</sup> qu'il ne critique d'ailleurs pas. D'où son réalisme froid l'amenant à écrire que « toutes les luttes partisans ne sont donc pas uniquement des luttes pour des buts objectifs, mais elles sont aussi et surtout des rivalités pour contrôler la distribution des emplois. »<sup>1988</sup> En France aussi, la professionnalisation de la politique fait qu'il y a des politiciens de métier au sens où ils ne vivent que de la politique durant des décennies. Les cas de Jacques Chirac voire de Mitterrand sont éloquentes. Les rivalités entre Bruno Lemaire et François Baroin en 2011 pour succéder à Christine Lagarde partie au FMI, ont connu un tournant inédit pour la course aux postes et aux attributs du pouvoir.<sup>1989</sup>

Non pas que les politiciens soient tous sans conviction mais parce que contrairement à l'idée répandue de l'État néo patrimonial ou de la politique du ventre comme des caractéristiques africaines, la mangecratie, comme tyrannie du quotidien, soin au ventre, est une réalité mondiale avec évidemment des spécificités et des ampleurs selon les pays. Le professeur Daniel Bourmaud se montre d'ailleurs plus incisif quand

---

<sup>1987</sup> Max Wéber, *le savant et le politique*, op.cit., p.140

<sup>1988</sup> Idem., p.141

<sup>1989</sup> Les velléités de représailles (enjeu de maintien au poste) pour certains membres de la droite ou centre, dissuadés de soutenir la candidature de Borloo sont autant d'exemples de la politique comme service d'abord à soi. L'on pourra également souligner les accords d'appareils entre le parti socialiste français et Europe Écologie les Verts au seuil de la Présidentielle de 2012, l'enjeu étant pour les écologistes de négocier des circonscriptions électorales de confort voire des ministères au détriment de certaines lignes et positions écologiques sacrifiées au nom du réalisme.

il rappelle, dans son refus de particularisation africaine, que les réalités des pratiques de patronage, de clientélisme caractérisent également les États occidentaux.<sup>1990</sup> Il va même loin en écrivant que « la prédation est consubstantielle à l'État, à tout État. Il n'existe pas en effet d'État sans extraction de ressources donc sans prédation à un point tel d'ailleurs que les économistes libéraux les plus radicaux font de cette caractéristique l'élément majeur de contestation du fait étatique. »<sup>1991</sup>

Ce qui spécifie néanmoins le cas ivoirien, c'est le fait que la faiblesse du secteur privé, l'ampleur du chômage, les bas salaires et la structure large de la famille africaine poussent beaucoup de fonctionnaires à vivre en partie de la rente étatique même aux moyens du vol et de la corruption. Dans la mangercratie<sup>1992</sup> comme régime du « manger et du boire », même le simple citoyen est tenaillé par les soucis quotidiens, le parent fonctionnaire constituant souvent une passerelle pour accéder à une partie de la rente étatique. La mangercratie structure donc une réalité sociale permanente où le droit de vivre le dispute aux opportunités para légales.

Quand le chanteur de reggae Tiken Jah Fakoli<sup>1993</sup> chante qu' « on a vu toutes les autres « craties », on veut maintenant la mangercratie », il relaie les revendications du citoyen ivoirien lambda, souffrant du chômage, de la misère et de la faim. La mangercratie, c'est donc aussi le régime de la débrouillardise quotidienne dans l'abondance des pilleurs des biens publics. Les deux pendants de la mangercratie, celui des « hauts placés », les gens du centre vivant de l'État et par l'État souvent avec des pratiques illégales, et celui du bas peuple, les gens de la périphérie, se retrouvent autour du ventre, de « l'autosuffisance alimentaire » comme enjeu essentiel. La société ivoirienne, soutiennent Cohen et Tessy, n'échappe guère à la polarisation entre ceux qui profitent de la manne étatique et ceux qui en sont exclus, en dépit de la croissance économique durable.<sup>1994</sup>

L'alternance des mangeurs<sup>1995</sup> est à la fois une permanence de la mangercratie et une victoire pour son emprise sur la société. Elle constitue un enjeu majeur du champ politique, la conquête du pouvoir étant liée à celle de la rente étatique.

---

<sup>1990</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, op.cit., p.58

<sup>1991</sup> Idem., p.59

<sup>1992</sup> Idem., p.XVI

<sup>1993</sup> Idem., p.XVI

<sup>1994</sup> Tessy Bakary, *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.281

<sup>1995</sup> Certes dans un pays développé, le travail est souvent bien rémunéré et le chômage non répandu comme en Côte d'Ivoire, le ventre devenant une simple question banale assurée par le niveau

### Section 3 : Champ politique et concurrence politique

Même dans un champ de décomposition autoritaire, la concurrence politique<sup>1996</sup> dans le contexte démocratique ne saurait guère signifier la totale liberté des forces de l'opposition, promotrices tonitrueuses de la mystique du changement. Le champ politique est comme les autres champs un espace d'hommes, d'acteurs et d'enjeux, d'alliances et de ruptures. Il est espace politique<sup>1997</sup>, territoire limité avec ses réseaux.<sup>1998</sup> La géographie politique en Côte d'Ivoire va au-delà du champ politique comme espace de concurrence à l'accès codifié, au fonctionnement spécifique. D'où les trois âges de cette discipline avec les paradigmes du territoire comme premier âge, celui du réseau avec la mondialisation et les migrations et enfin le troisième âge, caractérisé par la fragmentation des territoires et des réseaux, aussi marqué par le cyberspace.<sup>1999</sup> La géographie politique croise la sociologie politique et implique toute la société y compris la conquête de la société civile comme enjeu politique.

Quant au champ politique, il est espace de professionnels, ceux de la politique. Un champ de conflits, d'affrontements souvent de violences. Aussi la collectivisation de la vie politique<sup>2000</sup> avec la mobilisation d'un volume de ressources collectives levées par les partis soit par le biais des militants ou par l'aide étatique aux partis constitue un enjeu pour ceux qui veulent vivre de la politique.<sup>2001</sup>

Dans cette section, il est question d'étudier ces enjeux ébauchés, le jeu partisan dans l'espace politique ivoirien (Paragraphe 1) avant de voir la stratégie d'implantation politique et de captation ethno-régionale (Paragraphe 2) pour mieux cerner les contours de la quête hégémonique et de la sociologie électorale en Côte d'Ivoire avec les perspectives du vote moderne (Paragraphe 3).

---

relativement élevé des revenus. Dans les pays à fort taux de chômage, la mangercratie, comme régime de pillage ou Pouvoir à même de garantir aux populations « le manger » suffisant tel que le réclame le chanteur Tiken Jah Fakoli, est une question quotidienne, permanemment urgente et préoccupante. Elle symbolise de ce fait un échec du développement et un défi pour la démocratie.

Ce qui caractérise la mangercratie, c'est en conclusion, l'alternance des mangeurs au sens où le changement de Pouvoir ne met fin ni à la pauvreté de masse quand les citoyens réclament le manger à suffisance ni l'enrichissement illicite de la minorité qui contrôle l'État.

<sup>1996</sup> Paul N'Da, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.221

<sup>1997</sup> Stéphane Rosière, Kevin Cox, Céline Vacchiani-Marcuzzo, Carl Dahlman, (sous la dir.), *L'espace politique*, op.cit., pp.20-21

<sup>1998</sup> Idem., p.21

<sup>1999</sup> Idem., pp.20-25

<sup>2000</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique*, op.cit., p.74

<sup>2001</sup> Alain Garigou, « Vivre de la politique », article, *Politix*, numéro 20, 1992

### ***Paragraphe 1 : Le jeu partisan dans l'espace politique ivoirien 2002***

La démocratie multipartite diversifie l'offre tout en rendant rude la politique partisane. Le jeu partisan postule des choix, des lignes, des démarcations, des adhésions avec leur corolaire de rejets et d'antagonismes. L'affrontement entre les partis est un combat de choix opposés mais le champ politique ivoirien est aussi espace de jeux d'alliances, de ruptures autour des enjeux changeants (A). La succession d'Houphouët-Boigny fut un moment d'enjeu d'autant qu'il consacre la course à l'hégémonie entre les hommes politiques mais aussi entre les grands groupes ethno-régionaux, soucieux de maîtriser les codes et les règles d'accès au champ (B). Les partis politiques apparaissent, de ce fait, comme le lieu privilégié pour l'accès au champ politique. C'est également par eux que se passe la sélection des élites dirigeantes. Mais, comme Bourdieu l'a bien souligné, le champ politique n'est pas déconnecté de la société malgré son autonomie fonctionnelle et spécifique. L'espace du politique n'a pas que des acteurs spécialisés.<sup>2003</sup> Ces derniers ont besoin d'une indispensable légitimité sociale<sup>2004</sup> qui sous-tend des interdépendances et des interactions.<sup>2005</sup> La société civile en Côte d'Ivoire reste faible mais elle symbolise le lieu du chevauchement des champs (C), la politique faisant l'objet d'attraction au même titre que les hommes politiques cherchent également à toujours s'appuyer sur des figures influentes de la société civile. La proximité de certains syndicats ivoiriens (enseignants, étudiants, paysans) et même du champ religieux avec le Pouvoir dans la mesure où « le retour du religieux et la question démocratique »<sup>2006</sup> constituent des préoccupations mondiales. Le centre et la périphérie ne connaissent jamais une réelle césure. Nous étudierons ces points essentiels pour mieux saisir la structure fluctuante mais paradoxalement pérenne du champ politique ivoirien.

#### **A. Champ politique, jeux et enjeux**

---

<sup>2002</sup> L'espace politique, dans le sens des auteurs cités dessus (Stéphane Rosière, Kevin Cox, Céline Vacchiani-Marcuzzo, Carl Dahlman,) ou encore dans l'acception de la géographie politique, ne se limite pas seulement au champ politique dans le sens de Bourdieu. L'espace politique est tout l'espace, tout le territoire que les acteurs du champ politique, professionnels de la politique cherchent à conquérir. La géographie politique ivoirienne offre un espace plural, divers.

<sup>2003</sup> Jacques Lagroye avec Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, 5<sup>ème</sup> édition revue et mise à jour, op.cit., p.111

<sup>2004</sup> Idem., p.111

<sup>2005</sup> Idem., p.121

<sup>2006</sup> Marcel Gauchet, in *Raymond Aron et la démocratie au XXème siècle*, Actes du colloque international, op.cit., p.63

Mais que recouvre la notion de champ politique ? Qu'est ce qui le caractérise fondamentalement ? Il convient d'en interroger la nature ainsi que les caractéristiques propres (1). En Côte d'Ivoire, l'espace politique a connu des moments de recomposition, de reconfiguration et de remise en cause de la division du travail social, mouvement ayant influé sur la nature du champ politique (2). Celui-ci recouvre d'énormes enjeux donnant lieu à des conflits d'intérêts. Pour mieux atteindre leurs objectifs, conscients de leurs limites, les hommes politiques ainsi que les partis procèdent souvent à des alliances (3).

### 1. *Qu'est-ce que le Champ politique*

Tout d'abord, il convient d'interroger le concept de champ avant sa déclinaison politique. Qu'est-ce donc un champ selon Pierre Bourdieu ? Il le définit dans son rapport à la société conçue comme totalité au sein de laquelle se trouvent les différents champs dont le champ politique. « Le champ, écrit Bourdieu, est un microcosme autonome à l'intérieur du macrocosme social. »<sup>2007</sup>

Cette définition amène quelques observations. Tout d'abord, le champ apparaît comme un espace mais un espace inséré dans la matrice sociale. Aussi, le terme microcosme<sup>2008</sup>, emprunté à Raymond Barre selon Bourdieu, confère des limites au champ. Il est autonome, ce qui suppose qu'il a des caractéristiques propres qui lui confèrent une nature spécifique le distinguant des autres champs. La définition de Bourdieu ne le dit pas explicitement mais l'autonomie du champ cache sa relation avec d'autres champs que le sociologue développe plus tard. Sa définition laconique mais claire du champ est de ce point de vue dense dans la mesure où sans autonomie le champ ne sera pas spécifique, distinct et ne mériterait pas sa qualification pour absence de nature propre. L'inclusion du champ dans le macrocosme social implique une logique relationnelle avec d'autres champs, inhérente au fonctionnement même de la société caractérisée par l'interaction, le dynamisme, l'antagonisme, la convergence, le conflit et la négociation. Si le champ est un microcosme faisant partie du tout social, qu'est ce qui caractérise donc le champ politique ? Concept élaboré par Bourdieu.

---

<sup>2007</sup> Pierre Bourdieu. *Propos sur le champ politique*, Presses universitaires de Lyon, 2000, p.52

<sup>2008</sup> Idem., p.52

Le concept de champ politique, comme l'observe Delphine Dulong, « s'avère en effet particulièrement heuristique pour qui cherche à comprendre le fonctionnement et l'organisation de la vie politique. »<sup>2009</sup> Bourdieu lui-même avait souligné la valeur heuristique du concept de champ politique. Il lui assignait alors trois avantages. La notion de champ politique permet, selon lui, de construire avec rigueur cette réalité qu'est la politique ou le jeu politique. Elle permet également de comparer le champ politique à d'autres champs tels les champs religieux et artistique; enfin la notion de champ politique comporterait des vertus négatives, caractéristiques de bons concepts qui, selon Bourdieu, « valent peut-être autant par les faux problèmes qu'ils écartent que par les problèmes qu'ils permettent de construire. »<sup>2010</sup>

Le champ étant, en d'autres termes, « un espace structuré de positions structurantes, ou plus simplement, un espace d'activité à l'intérieur duquel les acteurs occupent des positions qualifiées de structurelles »<sup>2011</sup>, le champ politique est donc un microcosme avec sa propre loi, ses règles de fonctionnement et ses acteurs.<sup>2012</sup>

Les positions structurelles ne supposent-elles pas que « ces positions existent indépendamment des individus qui les occupent et font partie de la structure du champ ? »<sup>2013</sup> Delphine Dulong distingue alors l'existence au sein du champ les positions de pouvoir dites positions dominantes et les positions de candidats au pouvoir dites positions dominées.<sup>2014</sup> Les acteurs politiques en lutte au sein du champ ne sont pas les seuls, selon Bourdieu, à en faire partie dans la mesure où les journalistes et les spécialistes, de nos jours, produisent également des effets structurants, ils font partie du champ politique.<sup>2015</sup> Le champ politique apparaît de ce fait comme un champ particulier, ayant ses caractéristiques propres, ses codes et ses enjeux spécifiques et qui a une genèse<sup>2016</sup>, ce que Bourdieu appelle « une histoire sociale de la naissance du champ politique. »<sup>2017</sup>

---

<sup>2009</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique, République, Élections, Règles du jeu, Parlement, Crise, Représentativité*, op.cit., p.11

<sup>2010</sup> Pierre Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, pp.51-52

<sup>2011</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique, République, Élections, Règles du jeu, Parlement, Crise, Représentativité*, op.cit., p.11

<sup>2012</sup> Pierre Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, op.cit., p.52

<sup>2013</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique, République, Élections, Règles du jeu, Parlement, Crise, Représentativité*, op.cit., p.11

<sup>2014</sup> Idem., p.11

<sup>2015</sup> Pierre Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, op.cit., p.61

<sup>2016</sup> Idem., p.53

<sup>2017</sup> Idem., p.53

Le vote à la majorité, l'invention de l'isoloir au XIX<sup>ème</sup> siècle tout comme les débats autour de l'oligarchie comme pouvoir concentré dans les mains d'un petit nombre<sup>2018</sup> et la nécessité de démocratisation véritable de la vie politique sont les fruits d'une histoire; autrement la vie et l'histoire politiques furent un processus dynamique.<sup>2019</sup> Le champ politique, selon Bourdieu, sous-tend à la fois un espace à la fois fermé et ouvert, limité et connecté au reste de la société, ayant des rapports et des liens avec d'autres champs. Le microcosme séparé du reste du monde est en réalité spécialisé. De même que dans le champ religieux, il y a les laïcs et les clercs,<sup>2020</sup> Bourdieu précise que le champ politique obéit également à cette logique de coupure entre professionnels de la politique et profanes.<sup>2021</sup> La notion de champ politique est importante pour comprendre les enjeux liés à la maîtrise de la sphère étatique en Côte d'Ivoire.

## *2.Reconfiguration et recomposition de l'espace politique enjeux d'intégration du champ*

Le champ politique comme espace différencié<sup>2022</sup> avec ses jeux et ses codes<sup>2023</sup> exige souvent des conditions sociales d'accès<sup>2024</sup> tout comme la politique a ses rituels, ses rigueurs et ses exigences.<sup>2025</sup>

En Côte d'Ivoire, la mort du père de la nation fut une opportunité de reconfiguration du champ politique. La division du travail social sous Houphouët ne lui survivra pas, les autres ethnies et régions voulant mettre fin à l'hégémonie politique des baoulés, des Akans et du centre. Avec l'Houphouëtisme structurant, les baoulés sont parvenus à avoir des capitaux politiques<sup>2026</sup> importants en tant que groupe social au sommet du pouvoir d'État et le champ politique ivoirien comme espace de compétition<sup>2027</sup> pour les « positions de pouvoir »<sup>2028</sup> a connu des bouleversements avec la multiplication de l'offre politique suite au processus de démocratisation de l'Afrique dans les années

<sup>2018</sup> Pierre Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, op.cit., p.53

<sup>2019</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique, République, Élections, Règles du jeu, Parlement, Crise, Représentativité*, op.cit., p.10

<sup>2020</sup> Idem., pp.52-53

<sup>2021</sup> Idem., p.53

<sup>2022</sup> Idem., p.12

<sup>2023</sup> Pierre Bourdieu, *Propos sur le champ politique*, op.cit., p.60

<sup>2024</sup> Idem., pp.54-55

<sup>2025</sup> Idem., p.52

<sup>2026</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique, République, Élections, Règles du jeu, Parlement, Crise, Représentativité*, op.cit., p.13

<sup>2027</sup> Idem., p.13

<sup>2028</sup> Idem., p.13

1990. L'entrée dans le champ constitue donc un enjeu majeur. Et le rejet de la candidature d'Alassane Ouattara<sup>2029</sup> comme celle de Bédié en 2000 apparaît comme une fermeture du champ dans sa déclinaison compétitive sur le plan électoral.

Espace privilégié où se joue une partie de la citoyenneté politique, le champ politique ivoirien a, selon nous, connu deux grands moments de reconfiguration : l'avènement de la démocratie multipartite et ses nouvelles figures politiques venues dans le champ disputer, dans une concurrence ouverte, les enjeux politiques et électoraux face au PDCI, l'ancien parti unique. Mais il faut relativiser l'effectivité démocratique, le pluralisme politique butant aux résistances de « la volonté de formation autoritaire de l'État-nation »<sup>2030</sup> qui n'hésite pas à brider le droit à la différence d'opinions.<sup>2031</sup> C'est le moment de la révélation de Gbagbo et d'autres nouveaux acteurs politiques.

Le second moment de la reconfiguration du champ politique ivoirien se situe en 1994 avec la création du RDR d'Alassane Ouattara et le début de l'émergence progressive de trois grands fiefs ethno-régionaux recoupant avec la sociologie politico-électorale des trois principaux partis ivoiriens : le PDCI et l'espace ethno-régional Akan essentiellement au centre et au sud, y compris une grande partie des régions lagunaires, le FPI et l'espace ethno-régional Krou localisé à l'ouest et enfin le RDR et l'espace Mandé au nord du pays. En essayant d'échapper à la tentation de « fétichiser des concepts, de leur attribuer des propriétés magiques »<sup>2032</sup>, l'on constatera que la réalité ivoirienne accepte une multiplicité de concepts plutôt que la dictature d'un

---

<sup>2029</sup> La question de la citoyenneté politique, devenue revendication collective, publique dont la figure symbolique est Ouattara, est une forme de demande d'admission effective et égalitaire, comme droit citoyen, au champ politique, mieux à son objectif suprême : le palais présidentiel dans la mesure où avant Ouattara, des personnalités nordistes avaient certes occupé des postes importants, eu des positions politiques significatives dans le champ politique mais jamais aucune n'avait été aussi proche de la dernière marche. Aucune n'avait aussi manifesté clairement autant d'appétits pour le palais éburnéen. Ouattara n'avait pas été le seul premier ministre nordiste avant Guillaume Soro ? Dans le champ politique où il était déjà, il fallait creuser l'avantage, prétendre plus, ravir le graal, s'emparer de la dernière marche, le Palais présidentiel incarnant le sommet du pouvoir d'État. Qui contrôle le palais contrôle l'essentiel du pouvoir, surtout du pouvoir dans le champ politique. Encore, ce levier d'Archimède est puissant dans le régime présidentiel ivoirien où l'assemblée nationale ne fait pas le poids devant l'exécutif dont elle n'est le plus souvent qu'une caisse de résonance. L'analyse bourdieusienne de la question du champ politique est d'autant intéressante qu'il y a, même dans le cas ivoirien, une sorte de dialectique de l'ouverture/fermeture, volonté de fermeture contre pression pour l'ouverture. C'est donc dire que le champ politique est jeu d'intérêts à l'interne autant qu'enjeux. Jeux entre les acteurs souvent alliés, partenaires souvent adversaires. Autant il peut arriver que les fauves fassent « bande » autant il peut arriver qu'ils se dévorent entre eux.

<sup>2030</sup> Pierre Kipré, *Côte d'Ivoire. La formation d'un peuple*, op.cit., p.270

<sup>2031</sup> Idem., p.270

<sup>2032</sup> Jacques Lagroye avec Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, 5<sup>ème</sup> édition revue et mise à jour, op.cit., p.113

seul signifiant. Le champ politique est espace et les interactions bâtissent un système d'entremêlements qui relativise les lignes ethno-régionales.<sup>2033</sup>

Malgré la naissance de nouveaux petits partis et l'effort réaliste de tout parti politique à dépasser l'électorat tribal et régional au nom de la nécessité de la quête hégémonique, malgré le relatif progrès du vote moderne, ces trois grandes réalités ethno-régionales recourent les capitaux électoraux des grands partis ivoiriens.

Le pluralisme, consubstantiel à la démocratie, n'est pas moins porteur de rivalités politiques.<sup>2034</sup> Luc Sindjoun, se référant aux concepts de centre et de périphérie chez Chevallier<sup>2035</sup>, analyse l'intégration politique « comme un processus de colonisation du centre par la périphérie, d'interpénétration entre l'ordre politique et l'ordre social, d'intensité de la porosité des frontières sensées les séparer. »<sup>2036</sup> Le déficit de culture politique<sup>2037</sup> et de culture citoyenne en raison de l'extériorité de l'État au citoyen et à la nation<sup>2038</sup>, n'empêche les revendications pour leur approfondissement. En Côte d'Ivoire, le champ politique peut cristalliser une grande part des contradictions dont les débats manichéens entre « société ouverte aux étrangers » contre « société fermée aux étrangers »<sup>2039</sup>, « droit du sang » contre « droit du sol »<sup>2040</sup>, « société intégrative »

---

<sup>2033</sup> Le FPI, sans jamais parvenir à remettre en cause la majorité politique et électorale du PDCI, est tout de même apparu comme un parti d'avenir avec son leader populiste au bagout et joutes tribunes reconnus. Laurent Gbagbo, proche du peuple, enseignant, historien averti, au fait du « parler » de la rue séduit des franges sociales importantes. Il faut observer qu'à cette époque, ni le PDCI ni le FPI n'était aussi ethno-tribal, les impératifs de la concurrence entre les deux les poussant à transcender les clivages ethniques et régionaux pour séduire et mériter l'électorat des autres régions. Certes le PDCI restait toujours contrôlé par l'élite baoulé et akan avec un électorat plus solide dans les régions akanes, le FPI étant aussi bien implanté à l'ouest, région d'origine de Gbagbo, l'absence de leaders politiques de poids originaires des autres régions de la Côte d'Ivoire offrait l'opportunité aux deux plus importants partis de l'époque à réduire la base tribale, ethnique et régionale avec un visage beaucoup plus transethnique. Le grand nord restant majoritairement PDCI, le FPI avait tout de même séduit une partie des nordistes, surtout les jeunes moins disposés à suivre les consignes moutonnières de grands électeurs locaux.

C'est donc naturellement que la création du RDR avait provoqué une sorte de sursaut du lien, non pas forcément de la faute de ce parti, mais du réveil et du retour de réalités sociologiques tenaces en veilleuse.

Le RDR ayant réussi à chasser le PDCI et le FPI au nord, les discriminations dont sont victimes Alassane Ouattara lui profitant paradoxalement, les populations se replient, dans des réflexes tribaux, au sein de partis dirigés par un des fils considéré comme un « frère d'ethnie ou de région. »

Pour nous il existe une indiscutable consubstantialité entre champ politique et désir d'intégration politique. Les relents de verrouillage du champ aux non-initiés ou non admis sont aussi naturels, s'agissant des tentations de ceux qui y sont déjà et qui n'aimeraient pas voir le champ envahi au risque d'y être chassés ou marginalisés par l'intrusion de nouveaux concurrents féroces et redoutables. Et cette configuration résume, à elle seule, tous les enjeux liés tant à l'ivoirité comme idéologie de rejet, de fermeture du champ politique aux autres, et au désir ainsi qu'à la lutte d'une grande partie des Nordistes ivoiriens pour leur intégration politique, autrement leur entrée dans le champ politique.

<sup>2034</sup> Paul N'Da, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire*, op.cit., pp.104-105

<sup>2035</sup> Jacques Chevallier, *Centre, périphérie, Territoire*, Paris, PUF, 1978 cité par Luc Sindjoun, p.20

<sup>2036</sup> Luc Sindjoun, *L'État ailleurs, Entre noyau dur et case vide*, op.cit., p. 20

<sup>2037</sup> Pierre Kipré, *Côte d'Ivoire. La formation d'un peuple*, op.cit., p.270

<sup>2038</sup> Idem., p.270

<sup>2039</sup> Idem., p.270

contre « société exclusive ». <sup>2041</sup> Ces débats sont pourtant importants dans la mesure où ils sont omniprésents depuis la mort du « père de la nation. »

Le paradigme de la mangercratie offre donc un excellent laboratoire pour le champ. Dans l’imaginaire collectif, le champ politique ici se confond, en partie, au champ du « manger et du boire », donc au champ mangercratique. <sup>2042</sup> L’intégration politique n’est pas, en termes de désir, d’ambition et de pression, sans noblesse, sans éthique et sans conviction pour le pays et la nation, mais elle peut sous-tendre une revendication, une demande d’admission au champ du manger et du boire abondant. Il n’y a donc guère une étanchéité entre les champs. Une fluidité les lie, les interpénètre. Le politiste camerounais l’analyse autrement comme « passage de la politologie des solides qui différencie vigoureusement le centre de la périphérie à la politologie des fluides plus apte à saisir le mélange ou le baroque. » <sup>2043</sup> Il faut ajouter que la caractéristique majeure du champ politique demeure la conquête du pouvoir, suprême enjeu pour les acteurs politiques.

### *3. Les alliances comme Jeux, enjeux de Pouvoir et champ politique*

Le champ politique ivoirien est espace de jeux en tant que les alliances se nouent et se dénouent au gré des enjeux circonstanciés, les ennemis d’hier pouvant se rencontrer et les anciens amis s’affronter. Le front républicain ayant uni Gbagbo et Ouattara contre Bédié sera enterré avec le coup d’État de 1999, Bédié n’étant plus l’enjeu, Gbagbo semble avoir un pacte temporaire avec le général putschiste pour écarter Ouattara et Bédié dont les candidatures seront rejetées au scrutin présidentiel de 2000. L’alliance Gbagbo- Guéi se dénoue dans l’affrontement violent avec la crise électorale, l’opposant, avec le concours de la rue et de certains de ses amis socialistes français, ayant réussi à chasser le général candidat voulant tripatouiller les résultats du scrutin. Les hommes politiques ivoiriens ont-ils oublié que l’acceptation de l’ordre

---

<sup>2040</sup> Pierre Kipré, *Côte d’Ivoire. La formation d’un peuple*, op.cit.,p.270

<sup>2041</sup> Idem., p.270

<sup>2042</sup> Le champ est aussi enjeux pour ceux qui veulent y accéder et qui réclament son ouverture. « Manger est bon. Manger est doux » aiment dire les ivoiriens comme pour dire que les gens d’en haut, les hommes du pouvoir, ceux qui contrôlent l’État et ses ressources mangent gracieusement, précieusement et abondamment. La question de la jouissance participe ici de ce que nous conceptualisons par le paradigme mangercratique dans sa double déclinaison comme tyrannie du ventre pour ceux qui cherchent à manger tout simplement, juste le nécessaire quotidien qui restent encore enjeu, lutte et ceux qui jouissent de l’abondance de la corruption, du pillage et de l’impunité.

<sup>2043</sup> Luc Sindjoun, *L’État ailleurs, Entre noyau dur et case vide*, op.cit., p.20

politique<sup>2044</sup> ne se décrète guère et que pour s'ancrer, le Pouvoir a besoin de se légitimer en s'efforçant de se conformer aux attentes réelles et symboliques des gouvernés ?<sup>2045</sup>

C'est avec son arrivée au pouvoir que Gbagbo retrouvera, cette fois-ci, Ouattara, son ancien allié contre Bédié, dans une farouche opposition contre son pouvoir. L'alliance des Houphouëtistes dont Bédié et Ouattara constituent les poids lourds incarne une sorte de paix des braves entre ennemis d'hier, unis face à Gbagbo. Ces alliances souvent fragiles indiquent également le déficit de légitimité des leaders les conduisant à compter sur d'autres forces qui ne sont pas les leurs dans leur stratégie de conquête du pouvoir.

Les crises et les ruptures de légitimité<sup>2046</sup> peuvent découler d'un extrémisme politique, lui-même intervenant comme réactions à des discriminations et des exclusions.<sup>2047</sup> L'alliance des Houphouëtistes, machine politico-électorale, aura raison de Gbagbo en 2010, Bédié, honorant sa parole, ayant appelé à voter pour Ouattara au second tour des présidentielles. Ces jeux d'alliances reconfigurent sans cesse le champ politique autour d'enjeux, par essence, fluides et changeants. Ces empoignades montrent combien le champ politique est aussi une arène guerrière au sens figuré comme au propre.

## **B.La guerre de succession comme enjeu d'hégémonie politique**

La succession d'Houphouët se jouait avant sa mort à deux niveaux essentiels : au sein du pouvoir même comme dans l'opposition avec l'alternative incarnée par Gbagbo. La succession est course hégémonique au sein du parti unique (1). L'enjeu pour Ouattara est d'être accepté dans le champ politique comme acteur légitime (2). En Côte d'Ivoire, comme ailleurs, les partis politiques ne constituent-ils pas les voies d'accès privilégiées au champ politique en tant que cadres de sélection des élites dirigeantes(3) ?

### *1. Une succession au sein du parti unique*

---

<sup>2044</sup> Jacques Lagroye avec Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, 5<sup>ème</sup> édition revue et mise à jour, op.cit., p.407

<sup>2045</sup> Idem., p.407

<sup>2046</sup> Idem, p.459

<sup>2047</sup> Idem., p.459

La question de la succession d’Houphouët était, au regard de la constitution, réglée (a) mais cette disposition constitutionnelle n’a pas empêché qu’elle fût porteuse de rivalités pour l’hégémonie politique (b).

*a. Une succession constitutionnelle*

Il nous faut relativiser les discours récurrents sur la succession non ou mal préparée d’Houphouët-Boigny. La constitution ivoirienne à sa mort faisait de Bédié, le Président de l’Assemblée nationale, le dauphin constitutionnel, le successeur légal du Président défunt. À s’en tenir à la lettre de la constitution, la question était tranchée, résolue, clarifiée. Le Président ivoirien, bien que clairement tribaliste sinon ethniciste dans sa stratégie de succession, avait tenu à l’inscrire dans un cadre constitutionnel. Bien que très attaché aux traditions africaines, il n’ignorait guère que l’époque était au primat du droit positif s’agissant de certaines questions institutionnelles dans le cadre de l’État-Nation. L’ancien Président de l’Assemblée nationale, Philippe Grégoire Yacé, avait été écarté<sup>2048</sup> au profit de Bédié dans le plan de succession.<sup>2049</sup> Une fois Bédié installé à la tête des députés, il restait à veiller sur l’agenda, les échéances pour mieux répondre aux objectifs de succession. Ce qui fut fait. Houphouët a donc bien préparé constitutionnellement sa succession même s’il lui fut reproché de ne s’être pas retiré à temps pour permettre au pays d’entrer dans une transition douce et éviter le choc brutal de sa disparition en 1993. La succession constitutionnelle n’a pourtant pas épargné à la Côte d’Ivoire de rudes luttes politiques pour la succession d’Houphouët-Boigny. Les enjeux politiques ne recourent pas forcément avec la clarté constitutionnelle.

*b. Une succession comme enjeu de rivalités politiques<sup>2050</sup>*

L’empressement de Bédié à s’adresser à la nation ivoirienne sur le plateau du journal télévisé de 20 H du mardi 7 décembre 1993, jour du décès du père de la nation,<sup>2051</sup> pour s’emparer du Pouvoir en dit long sur les jeux et luttes de coulisses dans la succession. Certes il était indiscutablement le dauphin constitutionnel, mais sentant la rivalité ouattariste, Bédié ne s’encombra pas de formalités protocolaires. Il se fit accompagné par des commandos assurant sa sécurité et se proclame illico nouveau

<sup>2048</sup> Jacques Baulin, *la succession d’Houphouët-Boigny*, op.cit., p.124

<sup>2049</sup> Idem., p.70

<sup>2050</sup> Paul N’Da, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d’Ivoire*, op.cit., pp.104-105

<sup>2051</sup> Idem., p.105

président.<sup>2052</sup> Un extrait de son discours a même paru martial<sup>2053</sup> par son ton : « la constitution, notre loi suprême, me confère, dans cette dramatique situation, des responsabilités dont je mesure le poids, de chef de l'État. Je les assume dès maintenant. Je les assumerai dans le droit fil de celui qui en fut l'instigateur, et le pays sera gouverné. Le pays sera gouverné pour tous, Ivoiriens et étrangers vivant sur notre territoire. À cette fin, je demande à tous de se mettre à ma disposition. »<sup>2054</sup>

Le dauphin constitutionnel n'a pas attendu le constat par la cour suprême du décès ainsi que de la vacance du Pouvoir.<sup>2055</sup> La bête politique Houphouët a observé, avec malices et cynisme, les querelles politiciennes souterraines pour sa succession. Le parti unique, organisation politique au sein de laquelle se jouait la succession en tant que cadre de compétition,<sup>2056</sup> de mobilisation de ressources et capacités d'action<sup>2057</sup>, est surtout le lieu de la sélection<sup>2058</sup> des dirigeants. L'ancien dauphin constitutionnel, Yacé, a, semble-t-il, payé le prix fort de l'empressement.<sup>2059</sup> Éjecté de la tête de l'Assemblée nationale, sérieusement affaibli par les manœuvres houphouëtienne au sein du PDCI, il finit ses jours à la tête du Conseil économique et social de la Côte d'Ivoire, un poste honorifique sans réelle portée politique.<sup>2060</sup> Jacques Baulin précise que le président ivoirien a tenu à faire partager son plan de succession avec la France. Reçu à Paris par Chirac et Balladur avec l'assentiment d'Houphouët-Boigny, l'héritier Bédié retourne à Abidjan après avoir laissé une bonne impression aux yeux

<sup>2052</sup> Paul N'Da, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.105

<sup>2053</sup> Idem., p.105

<sup>2054</sup> Henri Konan Bédié cité par Paul N'Da, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.105

<sup>2055</sup> Paul N'Da souligne que le lendemain de la prise du Pouvoir par Bédié, c'est-à-dire le mercredi 8 décembre, le premier ministre Ouattara fait parvenir un communiqué à l'AFP (Agence France Presse) où il précise qu'il n'a pas l'intention de démissionner. Or, selon le même auteur, le Président de l'Assemblée nationale, dauphin constitutionnel, aurait eu l'aval de la France avant de s'empresse se proclamer à la télévision nationale. (p.105)

Ouattara finira par démissionner mais ce moment est fondateur dans la rivalité féroce qui va opposer durant des années l'ancien premier ministre d'Houphouët et le nouveau président. La question de la succession d'Houphouët fut une des plus longues en raison du tabou levé par le Président lui-même avant la fin des années 1960. Faut-il y voir l'âge du père de la nation déjà à cette époque ? En évoquant très tôt sa succession, Houphouët, fin politique, a ouvert une boîte de pandores qu'il a pourtant su contrôler. Était-il animé d'arrière-pensées politiciennes pour mieux conforter le caractère indispensable du pilier de la nation qu'il incarnait ? Voulait-il piéger les prétentieux pressés de lui succéder pour mieux mesurer les degrés d'allégeance à sa personne et à sa politique ?

<sup>2056</sup> Jacques Lagroye avec Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, 5<sup>ème</sup> édition revue et mise à jour, op.cit., p.226

<sup>2057</sup> Idem., p.226

<sup>2058</sup> Idem., p.226

<sup>2059</sup> Jacques Baulin, *La succession d'Houphouët-Boigny*, op.cit., p.124

<sup>2060</sup> L'élimination politique de Philippe Grégoire Yacé au profit de Bédié n'a pourtant pas mis fin à la guerre latente au sein du parti au pouvoir. La figure la plus citée après Yacé fut Mathieu Ekra, homme politique et ministre éminent de l'ère Houphouët et disputant avec Bédié qui avait la préférence du Président Houphouët, l'appartenance à l'ethnie baoulé. Il n'était caché de personne surtout après les propos qui lui furent prêtés en 1963, que Félix Houphouët-Boigny travaillait à une succession intra-baoulé, autrement au sein de son ethnie.

des parrains français.<sup>2061</sup> Il prend surtout soin de démentir qu'il est loin d'être ce pro-américain que ses adversaires s'évertuent à lui coller comme étiquette.<sup>2062</sup>

L'apparition de Ouattara comme figure émergente en faveur du poste éminent de premier ministre qu'il occupa aux dernières années du règne d'Houphouët fut perçue comme une double menace : contre Bédié, le dauphin constitutionnel et contre le projet de succession au sein de l'ethnie baoulé.

Ouattara n'apparaissait pas au départ comme un homme politique. Son profil d'économiste technocrate faisait plutôt de lui un exécutant des volontés d'Houphouët qui l'avait nommé. Musulman du Nord, son visage conférait une perception d'équilibre régional au pouvoir fragilisé par l'opposition du FPI, le parti de Gbagbo, le front social, la crise économique et la guerre de succession. Il apparaît donc comme une sorte de dyarchie institutionnelle en termes de personnalités se projetant dans l'après Houphouët à travers Bédié et Ouattara, respectivement Président de l'Assemblée nationale et premier Ministre. Les deux figures politiques de premier plan sont de surcroît identifiées à des groupes ethno-régionaux, Bédié pour le centre et les Akans, Ouattara perçu comme étant le miroir symbolique du Nord majoritairement musulman dont les Dioulas et les sénoufos constituent les deux principaux groupes ethniques. La victoire d'Henri Konan Bédié dans ce « conflit entre héritiers »<sup>2063</sup> ne fait qu'annoncer une nouvelle donne dans les contours du champ politique ivoirien, ses enjeux et ses acteurs.<sup>2064</sup> Cette succession intra-baoulé annonce de futures joutes antagoniques entre les acteurs et les régions du pays.

## *2. Ouattara et le combat pour l'entrée dans le champ politique*

Nous avons certes évoqué Ouattara comme figure majeure du post houphouëtisme. Ici, il s'agit d'analyser son rôle dans la remise en question de la division du travail social (a) et poser la spécificité politique de son cas (b) au regard des réalités ivoiriennes.

### *a. Ouattara comme remise en cause de la division du travail politique*

L'appétit politique de Ouattara fut vu comme une menace nouvelle et le pouvoir Bédié, paniqué, ne passa pas de main morte pour le contenir, l'étouffer voire

<sup>2061</sup> Jacques Baulin, *La succession d'Houphouët-Boigny*, op.cit., p.150

<sup>2062</sup> Idem., p.150

<sup>2063</sup> Pierre Kipré, *Côte d'Ivoire. La formation d'un peuple*, op.cit., p.270

<sup>2064</sup> Idem., p.270

l'éradiquer par tous les moyens.<sup>2065</sup> La menace Ouattara est à lire dans la réalité ivoirienne d'un pouvoir politique dans les mains des baoulés, Houphouët ayant tout fait pour préparer un baoulé à sa succession dans une réalité sociale où les nordistes sont beaucoup plus identifiés au commerce et au transport. Division sociale du travail qui n'a pas empêché que des figures politiques nordistes comme Fologo ou Amadou Koné aient joué des rôles importants dans la gestion du pays, occupant de postes de ministres à des moments différents. Étaient-ils des faire-valoir, des alibis politiques et symboliques servant à nuancer la forte coloration baoulé et akan du pouvoir ?

*b. Spécificité du cas Ouattara*

La spécificité ouattariste réside dans sa prétention au poste suprême, celui de Président de la république.<sup>2066</sup> Cette ambition présidentielle a valeur de demande de reconfiguration du champ politique, enrichi par l'avènement du RDR. L'ambition présidentielle assumée de la figure nordiste n'est pas moins une exigence à ouvrir davantage le jeu politique. Le moment Ouattara est aussi celui d'un regain de citoyenneté politique chez beaucoup de nordistes longtemps restés résignés sous la suprématie du PDCI après trente ans de monopole quoique relativisé par la création du FPI de Laurent Gbagbo au début des années 1990. Le non-dit ivoirien, en tous les cas dans les sphères baoulés, n'était-il pas qu'une personnalité politique d'une autre ethnie du pays pouvait prétendre à tous les postes importants, régaliens excepté la Présidence ? Le fauteuil d'Houphouët devait être conservé et préservé dans le giron baoulé. Le « vieux » avait su jouer pour affaiblir des rivaux de Bédié, Yacé, Camille Alliali, Jean-Baptiste Mockey<sup>2067</sup> même si Jean Konan Banny, baoulé et cousin

---

<sup>2065</sup> L'arrivée de Ouattara sur la scène politique ivoirienne fut perçue et souvent ressentie comme une rupture de l'équilibre existant, une remise en question de la répartition du travail social, une menace contre les milieux détenteurs du pouvoir d'État et surtout comme l'exigence d'une révision de la spécialisation ivoirienne.

Est-ce un hasard si la montée en puissance de Ouattara, ses visées sur le PDCI, considéré en silence, souvent à mots explicites comme étant le parti des baoulés, rencontrèrent une farouche adversité au sein du parti présidentiel ? Est-ce un hasard si le RDR qui le portera au pouvoir en 2011 après une crise postélectorale réglée par « le langage des armes » soit venu des entrailles de l'ancien parti houphouëtiste à la suite d'une fracture ? Il faut aussi souligner le rapide phénomène d'identification générale de la plupart des nordistes à ce nouveau parti vu comme celui des nordistes.

<sup>2066</sup> Ouattara introduit une onde de choc, un ébranlement des habitudes, des imaginaires et surtout une menace symbolique, un viol sémiotique avec le triple signe nordiste, musulman, non baoulé.

Il incarne la revendication non professée de l'alternance ethnique et régionale voire confessionnelle dans un pays où les musulmans constituent la deuxième confession religieuse.

Sa nomination au poste de premier ministre et son passage au Fonds monétaire international, sa réputation de brillant économiste ajouté à la peur viscérale qu'il suscita chez le pouvoir Bédié au risque de trop le valoriser pour le porter en figure de rejet, de discrimination, ont contribué à façonner le mythe Ouattara.

<sup>2067</sup> Jacques Baulin, *La succession d'Houphouët-Boigny*, op.cit., p.152

d'Houphouët mais surtout du clan des Akoués comme le président, paraît plus coriace, outillé de ses liens dans l'armée.<sup>2068</sup>

« La conceptualisation politique des identités ethniques et régionales »<sup>2069</sup> se traduit à travers des surnoms puisant dans l'imaginaire culturel de la bravoure et de l'héroïsme. Le Nord a trouvé son héros symbolique en Ouattara. Les nordistes ne tarderont pas à lui coller deux sobriquets valorisants « le bravché » ou « warifaté »<sup>2070</sup>, le premier signifiant « le brave homme » qui résiste aux brimades, sort triomphant des pièges, le second faisant de lui « le père de la fortune » en raison des informations et rumeurs sur ses centaines de milliards en franc CFA, engrangés lors de sa longue et juteuse carrière internationale notamment au FMI mais aussi son passage à la tête de l'institution monétaire sous régionale, la BCEAO.<sup>2071</sup> L'intrusion de Ouattara dans le champ politique reconfigure tant celui-ci qu'il remet en cause les anciennes alliances politico-régionales et remet les musulmans et les nordistes ivoiriens au cœur de la citoyenneté politique comme enjeu majeur d'égalité.

Si la rébellion ivoirienne ou encore les revendications de Ouattara ne furent jamais sécessionnistes, c'est parce que le désir d'ivoirité était plus fort et la question de la conquête du pouvoir d'État plus substantielle que l'aventure obscure d'une dichotomie territoriale séparatiste avec une République du Nord.

### *3. Les partis politiques comme moyens d'accès au champ politique et creuset élitaire*

Faisant remonter l'apparition des partis politiques modernes aux États-Unis et précisément pendant la première moitié du XIXe siècle à travers l'émergence de deux grands partis<sup>2072</sup> dans ce pays avant que le phénomène n'atteigne la Grande Bretagne,

<sup>2068</sup> Jacques Baulin, *La succession d'Houphouët-Boigny*, op.cit., p.151

<sup>2069</sup> Marc Le Pape, Claudine Vidal, *Côte d'Ivoire. L'année terrible, 1999-2000*, op.cit., p.155

<sup>2070</sup> Le mythe Ouattara s'est aussi fabriqué autour de son immense fortune supposée qu'il aurait amassé, selon ses partisans, durant sa carrière prestigieuse de fonctionnaire du FMI, de patron de la BCEAO même s'ils préfèrent taire ses années comme premier ministre d'Houphouët, poste qui n'est pas sans possibilités d'enrichissements personnels en Afrique. Le mythe de Ouattara, « père de l'argent » véhicule l'image d'un futur président déjà riche qui ne piquera pas dans les caisses de l'État et qui gèrera le pays de manière honnête, probe et désintéressée.

<sup>2071</sup> Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest créée en Avril 1959 pour émettre la monnaie commune, le Franc Cfa et coordonner la politique monétaire commune des États membres. La Côte d'Ivoire est le pays le plus riche au sein de la cette banque. Elle assure également le poste de gouverneur, le premier poste, de cette institution commune.

<sup>2072</sup> Pierre Brechon, « Les partis politiques dans l'expression du suffrage », in *Revue Pouvoirs*, 2007/1 (n° 120), p.109

Pierre Bréchon insiste sur leur place importante dans la démocratie pluraliste en tant qu'ils jouent un rôle décisif dans la sélection des élites et des gouvernants.<sup>2073</sup>

Défini par Edmund Burke comme « un ensemble d'hommes unis pour promouvoir par leurs efforts communs l'intérêt national sur la base de quelque principe simple sur lequel ils sont d'accord »<sup>2074</sup>, définition que Pierre Avril qualifie de normative<sup>2075</sup> ou selon l'acception réaliste de Schumpeter qui refuse de définir le parti selon ses principes, préférant le saisir plutôt comme « un groupe dont les membres se proposent d'agir de concert dans la lutte concurrentielle pour le pouvoir politique »<sup>2076</sup>, le parti politique reste marqué par l'idée de groupement et d'ambition pour le pouvoir. À ce sujet, le professeur Pierre Avril cite la définition de Max Wéber dans *Économie et société*, définition plus large. Selon donc Wéber, « on doit entendre par partis des associations reposant sur un engagement (formellement) libre ayant pour but de procurer à leurs chefs le pouvoir au sein d'un groupement et à leurs militants actifs des chances-idéales ou matérielles- de poursuivre des buts objectifs, d'obtenir des avantages personnels, ou de réaliser les deux ensemble. »<sup>2077</sup> Wéber insistait sur les idées de groupement, de domination et d'*adhésion*, sa définition nous paraissant plus à même d'intégrer les objectifs multiples, les intérêts personnels et publics, certains militants ayant une certaine conviction au-delà des considérations matérielles.

Quant au phénomène de parti, le professeur Avril observe que la plupart des politistes contemporains sont dans le sillage de la thèse de Maurice Duverger refusant l'origine médiévale<sup>2078</sup>, soulignant que l'apparition des partis politiques ne peut remonter « au-delà de l'Amérique jacksonienne (1828) »<sup>2079</sup>

Ces définitions suffiraient si elles n'avaient pas minoré quelques éléments que Sartori souligne dans sa définition minimale du parti comme « groupe politique identifié par une étiquette officielle qui présente des candidats aux élections et qui est capable de faire désigner à travers les élections des candidats aux fonctions publiques. »<sup>2080</sup> Le

<sup>2073</sup> Pierre Brechon, « Les partis politiques dans l'expression du suffrage, p.118

<sup>2074</sup> Edmund Burke cité par Pierre Avril, *Essai sur les partis politiques*, Editions Payot, 1990, p.14

<sup>2075</sup> Pierre Avril, *Essai sur les partis politiques*, op.cit.,p.14

<sup>2076</sup> Schumpeter cité par Pierre Avril, Idem., p.14

<sup>2077</sup> Max Wéber, cité par Pierre Avril, Idem., p.14

<sup>2078</sup> Pierre Avril, op.cit., p.15

<sup>2079</sup> Idem., p.15

<sup>2080</sup> Sartori cité par Pierre Avril, Idem., pp.17-18

professeur Avril insiste sur les trois éléments qui sont au cœur de la définition sartorienne, en l'occurrence le label, l'organisation et les élections.<sup>2081</sup>

Nous pensons effectivement que les partis d'aujourd'hui sont difficilement envisageables sans leur rapport aux élections.<sup>2082</sup>

Quelle nature révèlent les partis politiques ivoiriens à la lumière de ces définitions ? Ont-ils des spécificités ? Il semble que les partis politiques ivoiriens, dans leur nature, apparaissent comme des partis « attrape-tout »<sup>2083</sup> après que le PDCI, parti unique, n'a pas échappé au phénomène des partis de masses, expression dont le professeur Avril précise que Maurice Duverger a popularisée.<sup>2084</sup>

Il y a donc une diversité de définitions du parti politique mais il convient de rappeler ici avec Pierre Bréchon la définition adoptée par la commission de Venise (Commission européenne pour la démocratie par le droit, organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles), précise-t-il. Ainsi pour cette commission, « un parti politique est considéré comme une association de personnes dont l'un des buts est de participer à la gestion des affaires publiques par le biais de la présentation de candidats à des élections libres et démocratiques » (lignes directrices adoptées en mars 2004).<sup>2085</sup> Selon Pierre Bréchon, cette définition est très importante parce que les partis étant « des associations de personnes poursuivant un but commun, ils jouissent des libertés fondamentales reconnues par la Convention européenne des droits de l'homme et notamment par l'article 11 sur la liberté de réunion et d'association, ainsi que par l'article 10 sur la liberté d'expression. Leur création doit donc être libre. »<sup>2086</sup>

Si l'avènement de la démocratie et du multipartisme en 1990 a mis fin au monopole du parti unique en Côte d'Ivoire, il a, en diversifiant l'offre politique, consacré la révélation d'une nouvelle génération de politiciens de métier, vivant de la politique

<sup>2081</sup> Pierre Avril, *Essai sur les partis politiques*, op.cit., p.18

<sup>2082</sup> Que sert aujourd'hui un parti pour lequel les élections ne constitueraient pas l'objectif en tant que les joutes électorales demeurent une passerelle rituelle, convenue pour accéder aux positions de pouvoir, aux fonctions publiques ?

En Côte d'Ivoire, les partis politiques sont effectivement labellisés, reconnaissables dans leurs noms, leurs symboles, leurs passions électorales. Nous postulons d'ailleurs que malgré les crises post électorales, le temps démocratique en Afrique comme processus véritablement commencé à partir des années 1990, après la période coloniale, ont consacré une fièvre électorale, une électionnite aigue, voire une électionnisation de la vie politique tournant autour de l'enjeu électoral ouverte et transparent comme ce fut le cas en Côte d'Ivoire durant les dix dernières années.

<sup>2083</sup> Kirchheimer cité par Pierre Avril, *Essai sur les partis politiques*, op.cit., p.83

<sup>2084</sup> Pierre Avril, *Idem.*, p.83

<sup>2085</sup> Pierre Bréchon, « Les partis politiques dans l'expression du suffrage », article cité, p.111

<sup>2086</sup> *Idem.*, p.111

en se faisant élire soit dans les élections législatives ou municipales, Houphouët ayant réussi à conserver son fauteuil face à Gbagbo lors du scrutin présidentiel de 1990.

La démocratie, comme « force du nombre »<sup>2087</sup> pouvant produire du capital politique<sup>2088</sup> et électoral offre l'occasion de la professionnalisation du personnel politique<sup>2089</sup>. Les nouveaux politiciens ivoiriens, pourtant considérés par les anciens du PDCI comme des profanes faisant intrusion dans le champ politique, une fois entrés, souhaitent, à leur tour, le clôturer au nom des enjeux de Pouvoir et de l'égoïsme défendant les intérêts personnels. On assiste à l'émergence de jeunes prenant d'assaut les nouveaux partis d'opposition et contribuant à donner une aura nationale aux figures perçues comme alternatives à la politique routinière du PDCI, parti régnant sans partage depuis les dernières années de la colonisation.

Les partis politiques en Afrique avaient verrouillé l'entrée du champ politique tout comme l'accès aux positions de pouvoir. En France également, l'arrivée de nouveaux hommes politiques, hommes de milieux populaires, promus par l'onction électorale, contrairement au critère nobiliaire ne fut pas évidente.<sup>2090</sup> Sous le second empire, le système de sélection aux positions de pouvoir était assuré de manière monopolistique par l'empereur, le rôle prégnant des partis conduisant à un autre mode de sélection plus ouvert de nature oligopolistique comme le souligne Delphine Delong.<sup>2091</sup> À ce sujet, la carrière nobiliaire de Georges Clémenceau<sup>2092</sup>, parti du local pour accéder au sommet national, contraste avec la carrière partisane des anonymes qui s'anoblirent par l'onction électorale<sup>2093</sup> et revendiquant la représentation de groupes, de milieux au nom desquels ils militent et s'expriment par le « nous » plutôt que par le « je ».

En Côte d'Ivoire, l'on ne peut pas parler de noblesse verrouillant le champ politique, mais une sorte d'oligarchie sélectionnée par le parti unique. Le multipartisme offre donc une opportunité d'accéder au champ et aux positions de pouvoir sans forcément passer par le PDCI, ce qui était rare sous le présidentielisme autoritaire d'Houphouët pour lequel le parti unique restait absolument dévoué à sa politique, à sa volonté de commandeur suprême. En somme, les partis politiques, à l'épreuve du réel,

---

<sup>2087</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique*, Idem., p.13

<sup>2088</sup> Idem., p.13

<sup>2089</sup> Idem., p.17

<sup>2090</sup> Idem., p.109

<sup>2091</sup> Idem., p. 109

<sup>2092</sup> Idem., p.108

<sup>2093</sup> Idem., p.95

constituent des lieux de rencontres, de luttes, de fusions, de scissions, d'alliances au nom du pouvoir.<sup>2094</sup> Bien que les partis politiques n'aient pas le monopole de la formation de l'opinion publique, Pierre Bréchon nous informe qu'ils en constituent un vecteur important.<sup>2095</sup> Ils dessinent et modulent sans cesse les frontières du champ partisan. Le jeu partisan lui-même a lieu dans sa relation avec le reste du macrocosme social.

### C. Jeu partisan et société civile en Côte d'Ivoire

C'est d'autant intéressant de comprendre les enjeux partisans qu'il existe une société civile qui, contrairement aux idées reçues, est loin d'avoir une césure nette avec le champ politique. Il est important d'étudier le processus historique de l'émergence de la société civile en général (1) avant d'étudier la société civile ivoirienne (2).

#### *1. Processus historique et émergence de la société civile ?*

Parlant du système politique français, Pierre Rosanvallon critique l'occultation des nuances concernant la société civile, ses syndicats et ses organisations qui, en dépit du jacobinisme, « démon de la centralisation », l'ont sans cesse amendé, modelé.<sup>2096</sup> Sa thèse est que l'État centralisateur n'a pas détruit, contrairement à la vulgate et aux canons, tous « les pouvoirs intermédiaires » qui ont su souvent résister.<sup>2097</sup> Ce concept s'est de nos jours imposé mais il faut aller à ses sources historiques pour se rendre compte que la société civile est l'histoire d'une dynamique mais aussi de luttes. Le terme société civile a une signification (a) mais il recouvre également un processus que Foucault répartit entre quatre moments essentiels (b).

#### *a. Qu'est-ce que la société civile ?*

La société civile est devenue une notion très prisée de nos jours. Elle s'est imposée comme concept-clé dans le rapport de l'État à la société dans sa configuration non politique, non partisane. Le professeur Hugues Portelli souligne la référence fréquente de Gramsci au concept de société civile dans les *Quaderni*.<sup>2098</sup> Et chez Gramsci, ajoute le professeur, la société civile désigne « la direction intellectuelle et

---

<sup>2094</sup> Florence Haegel, *Partis politiques et système partisan en France*, sous la direction de Florence Haegel, Presses de Sciences po, 2007, p.12

<sup>2095</sup> Pierre Bréchon, « Les partis politiques dans l'expression du suffrage », article cité, p.117

<sup>2096</sup> Pierre Rosanvallon, *Le modèle politique français, La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Seuil, 2004, pp.10-11

<sup>2097</sup> Idem., p.10

<sup>2098</sup> Hugues Portelli, *Gramsci et le bloc historique*, PUF, 1972, p.13

morale » d'un système social. »<sup>2099</sup> Même s'il l'emprunte à Hegel, Gramsci donnera au concept une importance capitale que nous analyserons plus loin en détail.

Aussi, Marx et Gramsci, tout en s'inspirant de Hegel, vont s'opposer quant à la définition de la société civile. Si Marx interprète cette notion hégélienne « comme l'ensemble des rapports économiques »<sup>2100</sup>, Gramsci « l'a interprétée, souligne Portelli, comme le complexe de la superstructure idéologique. »<sup>2101</sup>

Le concept a donc une trajectoire historique sur laquelle insiste Foucault. La société civile est le produit d'une histoire, d'une évolution : « Depuis le XIXe siècle, précise Foucault, la société civile a toujours été référée dans le discours philosophique, dans le discours politique aussi, comme étant cette réalité qui s'impose, qui lutte et qui se dresse, qui s'insurge et qui échappe au gouvernement, ou à l'État, ou à l'appareil d'État, ou à l'institution. »<sup>2102</sup> Précisant davantage ses termes, l'auteur place la société civile dans sa trajectoire historique longue. Elle n'est pas ce simple « donné historico-naturel » qui s'offre comme socle mais « aussi comme principe d'opposition à l'État ou aux institutions politiques. La société civile, ce n'est pas une réalité première et immédiate. La société civile, c'est quelque chose qui fait partie de la technologie gouvernementale moderne. »<sup>2103</sup> L'inventeur du concept de la biopolitique compare, par ailleurs, la société civile à la folie ou à la sexualité en tant que « réalités de transaction » placées dans la dialectique des relations de pouvoir où le pouvoir lui-même ne contrôle pas tout, où quelque chose lui échappe et s'impose progressivement à « l'interface des gouvernants et des gouvernés », des figures « transactionnelles et transitoires » qui sans avoir existé de tout temps, produits d'une histoire de lutte, de rencontres, d'oppositions et de négociations, ne demeurent pourtant moins des réalités.<sup>2104</sup>

Il faut également souligner que Hegel s'est inspiré des théoriciens du contrat social (Rousseau et Locke) pour analyser la société civile dont la particularité, comme fin pour soi, constitue le premier principe. La particularité et l'universalité ne s'excluent pourtant pas. Les deux contribuent tant à l'émancipation de l'individu qu'au progrès

---

<sup>2099</sup> Hugues Portelli, *Gramsci et le bloc historique*, op.cit., p.13

<sup>2100</sup> Idem., p.13

<sup>2101</sup> Idem., p.13

<sup>2102</sup> Michel Foucault, *La naissance de la biopolitique*, Cours au Collège de France, 1978-1979, op.cit., p.300

<sup>2103</sup> Idem., p.300

<sup>2104</sup> Idem., pp.300-301

de l'Histoire comme raison à l'œuvre et en marche. Si Hegel distingue l'État comme aboutissement de l'idée ethnique et comme rationalité de la société civile, il pense que la liberté individuelle à travers la société civile trouve sa consécration dans l'État qui protège les libertés, sécurise la société et représente l'intérêt général. Dans ce processus historique de production sociétale, si nous pouvons reformuler ainsi, l'apparition des figures n'est ni spontanée ni gratuite. C'est l'œuvre de l'histoire comme champ humain traversée de tensions multiples.

De la société civile, Foucault donne quatre grandes étapes qu'il est important de rappeler ici pour mieux élucider la trajectoire dynamique du concept aujourd'hui à la mode.

*b. Les quatre moments de la société civile*

Dans l'analyse des quatre moments dont le lien dynamique et continu a débouché sur ce que nous appelons aujourd'hui société civile, Foucault se réfère à Ferguson, dont le livre fut traduit en français en 1783 sous le titre *Essai sur l'histoire de la société civile* que Foucault rapproche à celui d'Adam Smith, *Essai sur la richesse des nations*. Il écrit que le mot « nation » chez ce dernier se rapproche sémantiquement de la notion de société civile chez Ferguson.<sup>2105</sup> Quant aux quatre grands moments, ils confèrent à la société civile une historicité progressivement construite.

- Tout d'abord, la société civile apparaît comme premier stade dans sa constante historico-naturelle, moment inaccessible perdu dans les fonds historiques. Foucault parle même de non-société en ce moment insondable.
- Dans un second moment, la société civile est comme principe de synthèse spontanée où entre les hommes il n'y a pas de contrat explicite ni d'union volontaire. Personne n'a délégué ni renoncé volontairement ses droits à une tiers personne.
- Dans une troisième phase, la société civile est la matrice permanente du pouvoir politique. Elle est passage de *pactum unionis* spontané au *pactum subjectionis* ou pacte de sujétion. Une précision importante ici selon Foucault à ce niveau où malgré la subordination spontanée, la formation du pouvoir est elle aussi spontanée dans la mesure où entre les hommes, la soumission n'est encore pas volontaire.

---

<sup>2105</sup> Michel Foucault, *La naissance de la biopolitique*, Cours au Collège de France, 1978-1979, op.cit., p. 302

- Enfin, la société civile comme élément moteur de l'Histoire en tant qu'à ce stade on assiste à une dissociation des intérêts, l'égoïsme de l'homo economicus obligeant les individus à obéir les uns aux autres. Faut-il préciser qu'à ce niveau de la société civile, la dernière phase, l'égoïsme des intérêts n'empêche l'émergence de l'intérêt collectif ?<sup>2106</sup>

Cette étude cyclique n'est pas analyse linéaire de la société civile mais plutôt la complexité d'un mouvement aux processus liés. Elle permet de mieux saisir la question de son existence en Côte d'Ivoire.

## *2.La société civile en Côte d'Ivoire*

La société civile ivoirienne a souffert du présidentielisme répressif et du régime monocratique (a) mais elle a su émerger progressivement comme produit du combat syndical et démocratique (b) en dépit de sa faiblesse due essentiellement au sous-développement et à la dépendance de ses leaders de l'État (c). N'est-ce pas que pour être efficaces, libres, ceux-ci ont nécessairement besoin d'être indépendants de l'État ? Cette question renvoie à une problématique générale inhérente à tous les pays où le primat économique sur le politique n'est pas évident.

### *a.La société civile étouffée par l'autoritarisme monocratique*

La Côte d'ivoire partage avec les autres pays africains la réalité d'une société civile sous joug étatique si elle n'est même pas quasiment inexistante dans la mesure où l'autoritarisme couplé à la monocratie présidentialiste confèrent un monopole étatique, en termes de contrôle, sur la société. Le pouvoir houphouëtiste n'était pas de la trame de celui d'un Staline ou d'un Sadam Hussein mais il n'était pas moins opposé à l'apparition de pôles susceptibles d'échapper au contrôle de l'État. Ce que Pascal D. Kokora appelle « le monisme politique de feu Houphouët-Boigny »<sup>2107</sup> était une sorte d'emprise autoritaire<sup>2108</sup> sur le pays entier.

---

<sup>2106</sup> Michel Foucault, *La naissance de la biopolitique*, op.cit., pp. 302-309 ( Dans ces pages suivantes, voir p.311, Foucault récapitule et caractérise la société civile à travers trois éléments dont en premier lieu, apparition des unités collectives et politiques sans être pour autant des liens juridiques, ni purement économiques, ni purement juridiques où il n'y a point de droits délégués ou concédés ; deuxièmement, la société civile est l'articulation de l'Histoire sur le lien social où un ordre juridique ne précède pas l'Histoire mais plutôt formation perpétuelle de nouvelles structures sociales et enfin relations interne complexe entre le lien social et le rapport d'autorité sous forme de gouvernement.)

<sup>2107</sup> Pascal D. Kokora, *Le Front populaire ivoirien, de la clandestinité à la légalité, le vécu d'un fondateur*, op.cit., p.7

<sup>2108</sup> Idem., p.93

Nous ne postulons pas que sous son règne, il n'existait pas de société civile mais celle-ci était faible, volontairement affaiblie par le pouvoir voire captée, orientée dans le sens de servir les intérêts du pouvoir. C'est le propre de tout pouvoir de chercher à contrôler la société, de ne laisser aucune grande catégorie sociale lui échapper. Or, dans sa définition, l'unanimité est faite sur un point, à savoir qu'il n'y a de société civile véritable sans un minimum de liberté d'expression et d'action vis-à-vis de l'État. La société civile, pour croître et résister à l'emprise politique, doit être dotée d'une capacité de refus, de liberté, autrement être souvent ce que le pouvoir ne veut pas qu'elle soit.<sup>2109</sup>

Les composantes de la société civile sont utiles à la vitalité de la démocratie si elles jouent bien leur rôle de vigie sans prétendre remplacer l'État. Les ONG dans les démocraties ont d'ailleurs poussé les États à plus d'interventionnisme<sup>2110</sup> au nom des intérêts des populations. Aussi, la résistance des États face à la mondialisation ouvre des perspectives de l'avènement d'un monde westphalien<sup>2111</sup> au nom de l'interaction des intérêts. Et les sociétés civiles participent à l'avènement de cette société internationale, transnationale marquée par des flux d'échanges.

La société civile ivoirienne a, il faut le reconnaître, contribué à la fin de la monarchie dans les années 1990 à travers la mobilisation syndicale, associative. Elle est autant le produit de cette histoire de luttes qu'elle a contribué à peser sur le cours historique. La question de son indépendance face à l'emprise étatique et à la tentation politicienne demeure toutefois une question loin de manquer d'enjeux.

#### *b. La société civile comme produit de la lutte démocratique*

La société civile ivoirienne, dans son bouillonnement actuel, profite du contexte et du climat relativement démocratiques. La démocratie profite à l'éclosion des associations, des mouvements, des organisations non gouvernementales. La société civile, de ce point de vue, est le produit de la dynamique démocratique avec l'interaction du renforcement mutuel. Il faut donc relativiser l'idée de la société civile

---

<sup>2109</sup>Or il est connu que sous les pères des indépendances africaines, l'idéologie de la construction nationale, consubstantielle à l'idée de la nécessité de la consolidation de l'unité de l'État-nation, ne laissait guère de place à l'apparition et au renforcement de contre-pouvoirs susceptibles de contester l'autorité de l'État. Le monopole du P.D.C.I., parti au pouvoir, sur la scène politique ivoirienne visait à renforcer non seulement le pouvoir présidentiel mais aussi à empêcher toute rivalité tant politique qu'associative. Les rares associations sont le plus souvent sous le joug du pouvoir, si elles ne font pas, comme le parti présidentiel, l'apologie des mérites du « grand Président », « père de la nation ».

<sup>2110</sup> Samy Cohen, *La résistance des États*, op.cit., p.163

<sup>2111</sup> Idem., p.49

comme moteur de l'avènement de la démocratie en Côte d'Ivoire. Il fut l'œuvre de partis clandestins et d'hommes courageux comme le Front Populaire Ivoirien de Laurent Gbagbo qui ont souvent fait la prison avant l'ouverture démocratique et la libéralisation politique des années 1990.

Avec le sursaut démocratique de 1990, la libéralisation politique et syndicale, l'euphorie des élections présidentielles de 1990 et la campagne critique de Gbagbo, le challengeur du vieux Houphouët, on a assisté à une libération de la parole, un regain de liberté d'action, moment clé où les nouvelles associations et les syndicats nouvellement créés ont joué un grand rôle dans le renforcement démocratique. Lien de renforcement mutuel entre société civile et démocratie, la première donnant à la deuxième une vitalité expressive, la seconde garantissant les droits de la première au refus.

Cette société civile a ses faiblesses.<sup>2112</sup>Quant à la faiblesse de la société civile, elle trouve à travers le sous-développement l'une des pistes de son explication. La misère la rend vulnérable et moins indépendante vis-à-vis du pouvoir, limitant en partie sa liberté de ton et d'action.

*c. La faiblesse de la société civile comme conséquence du sous-développement*

La société civile ivoirienne devait, dans le conflit, jouer le rôle d'arbitre<sup>2113</sup> selon Kouakou Gbahi Kouakou mais l'arbitre qui devait tempérer la surenchère politicienne est faible. « Pour être clair, écrit le même auteur, la société civile ivoirienne n'a pas joué son rôle de sentinelle de la vie publique, soit parce qu'elle a peur des enjeux et de la brutalité des duels, soit parce qu'elle est tout simplement corrompue et donc partisane. Cette dernière hypothèse me paraît la plus plausible. N'est-ce pas qu'il est plus difficile de réveiller quelqu'un qui fait semblant de dormir que quelqu'un qui dort ? »<sup>2114</sup>

La faiblesse de la société civile en Côte d'Ivoire ne s'explique seulement pas par l'étouffement autoritaire et monocratique. Notre postulat du renversement du paradigme marxiste du rapport de l'économique au politique trouve ici une justification. Pays sous-développé avec la faiblesse du secteur privé, l'État attire, séduit et s'impose par sa rente. Or les figures charismatiques d'une société civile

<sup>2112</sup> Kouakou Gbahi Kouakou, *Le peuple n'aime pas le peuple. La Côte d'Ivoire dans la guerre civile*, Gallimard, 2006, p.169

<sup>2113</sup> Idem., p.169

<sup>2114</sup> Idem., p.169

dynamique doivent être libres du pouvoir étatique pour bien et mieux défendre leurs convictions. Si la faiblesse de la société civile peut être, à son tour, l'une des causes du sous -développement, celui-ci rend vulnérables les femmes et les hommes incarnant la société civile comme interface.<sup>2115</sup>

Les leaders religieux sont généralement les mieux épargnés par l'autoritarisme des pouvoirs africains en raison de la sensibilité de la question de la foi et surtout de l'extrémisme des réactions pouvant découler de leur musèlement, leur répression voire leurs assassinats. Les pouvoirs préfèrent les avoir pour eux que contre eux. La générosité légendaire d'Houphouët complétait l'autorité de l'État pour amadouer les figures sociales non politiques.

La société civile ivoirienne de nos jours est loin d'avoir gagné son autonomisation face à la politique. Elle reste aussi étouffée et enchaînée par la misère et n'échappe pas à la tentation de la politique du ventre. Elle n'échappe pas aussi à l'ethnicisme.

### ***Paragraphe 2 : Stratégie d'implantation et de captation ethno-régionaliste***

Comment appréhender la concurrence politique sur fonds de foire électorale dans une société plurale sans que « la discussion politiste »<sup>2116</sup> s'interroge sur la solubilité de la démocratie dans le pluralisme culturel<sup>2117</sup> ?

La réalité politique ivoirienne reste celle du lien manipulé. Les stratégies d'implantation des organisations partisans que sont les partis recourent très souvent à la manipulation du lien ethno-régional dans le cadre d'un réalisme efficace quoique dangereux (A) mais la conscience du dépassement des frontières ethno-régionales s'avère être une contrainte politique pour tout parti et leader politique soucieux d'élargir sa base politico-électorale (B).

#### **A.La stratégie politicienne de la manipulation du lien comme réalisme culturel**

---

<sup>2115</sup> Michel Foucault, *La naissance de la biopolitique*, op.cit., p.301

<sup>2116</sup> Luc Sindjoun, « *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurales* », Introduction inaugurale au Colloque International Francophonie – Commonwealth Démocratie et sociétés plurielles (Yaoundé 24 – 26 janvier 2000), op.cit.

<sup>2117</sup> Idem., p. 1

Il existe un rapport évident entre la démocratie et la pluralité ethnique en Afrique dans la mesure où rares sont les grands partis politiques qui ne recourent pas à l'instrumentalisation politicienne du lien (1) mais cette pratique affaiblit sérieusement la nation dans ce qu'elle a de projet et de nécessité unitaires (2).

*1. Démocratie et lien ethnique ou critique de la sociologie du lien instrumentalisé*

Le professeur Luc Sindjoun rappelle la tendance spectrale dans les débats sur la démocratie dans les sociétés plurales marquées par l'hétérogénéité culturelle<sup>2118</sup>, d'où la réalité d'une raison alarmiste<sup>2119</sup> qui donne vigueur au risque dans les trajectoires démocratiques. Ce rappel n'est pas sans intérêt quand l'on sait les limites et les fragilités de la gestion du consensus politique. Dans ces sociétés divisées, « la démocratie est généralement présentée sous la forme de la démocratie consensuelle ou consociationnelle »<sup>2120</sup> selon la thèse d'Arend LIJPHART. Le chercheur camerounais se réfère à juste titre à cette citation de LIJPHART selon laquelle : « dans les sociétés plurales, c'est-à-dire les sociétés qui sont profondément divisées suivant des clivages religieux, idéologique, linguistique, culturel, ethnique ou racial, et qui sont virtuellement constituées en sous-sociétés séparées ayant chacune son parti politique, son groupe d'intérêt et son moyen de communication, la flexibilité nécessaire à la démocratie majoritaire est absente. Dans ces conditions, la loi de la majorité est non seulement antidémocratique, mais aussi dangereuse, parce que les minorités auxquelles l'accès au pouvoir est constamment dénié, se sentiront exclues, victimes de discrimination et cesseront de manifester leur allégeance au régime. »<sup>2121</sup>

Ces précisions paradigmatiques sont intéressantes dans la mesure où sans avoir théorisé forcément le consensus autour d'une coalition de partis, le Président Houphouët avait traduit le consensus minimal comme mode de pouvoir même s'il mettait plus en avant les concepts de « dialogue » et de « concorde ». Ce second concept est pertinent et intéressant pour notre argumentation dans la mesure où Luc Sindjoun nous rappelle que par

---

<sup>2118</sup> Luc Sindjoun, « *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurales* », article cité, p.2

<sup>2119</sup> Idem., p.2

<sup>2120</sup> Luc Sindjoun se référant à Arend LIJPHART, p.3

<sup>2121</sup> Idem., p.3 se référant à Arend LIJPHART, LIJPHART, A., *DEMOCRACIES*, New Haven, YALE UNIVERSITY PRESS, 1984, p.22-23

démocratie consensuelle<sup>2122</sup>, il faut également entendre « démocratie de concordance »<sup>2123</sup> visant à atténuer les effets de la loi de la majorité.

En d'autres termes, le consensus permettrait de gérer avec mesure la diversité et de protéger, en partie, la minorité. Il faut tout de même nuancer la thèse d'Arend Lijphart sur la raison du recours au consensus. Dans certains cas comme en Côte d'Ivoire sous Houphouët ou sous Amadou Toumani Touré du Mali (2002-2012), le consensus ne régit pas la problématique du rapport entre majorité et minorité sociales. Il n'est même pas sûr que les Présidents optant pour le consensus soient eux-mêmes de l'ethnie majoritaire du pays pour prétendre protéger la minorité. Le président du Mali fut même élu sans parti politique, c'est à dire comme candidat indépendant mais dès son élection, il a recouru au mode consensuel de la gestion du pouvoir. Au contraire, le consensus est souvent utilisé au nom de la paix sociale globale, de la stabilité, souvent du développement voire avec des visées de pérennisation du pouvoir en place.

La crise ivoirienne est légitimement perçue par certains analystes comme une crise de rupture du consensus houphouétiste avec l'arrivée de Bédié au pouvoir et l'érection tonitruante de l'ivoirité sur la scène publique. L'effet combiné de la mort du père de la nation et de la crise socioéconomique a rendu plus ardue la gestion de la diversité ivoirienne. Le cynisme politicien n'a donc guère épargné aucun scrupule pour instrumentaliser le lien ethno-régional comme instrument de conservation ou de conquête du pouvoir.

Les affinités ethniques pour paraphraser « les affinités électives »<sup>2124</sup> de Max Wéber, constituent une réalité tant dans la sociologie ivoirienne que dans le champ politique et électoral. Nous avons vu, dans notre étude sur l'ethnie, que malgré sa réalité souvent constructiviste, sa conscience existe. La réalité de l'ethnie ne constitue pas le problème mais plutôt sa manipulation à l'aune des enjeux politico-électorales. La démocratie du lien postule la prise en compte de la pluralité et de la diversité dans ce qu'elles ont de différence dans les considérations et décisions politiques et électoralles. Tel votera pour « le fils de la région » ou pour « le frère ou la sœur d'ethnie ». Houphouët n'a-t-il pas lancé son défi développementaliste à Nkrumah

---

<sup>2122</sup> Luc Sindjoun, « *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plures* », article cité, p.3

<sup>2123</sup> Idem., p.3

<sup>2124</sup> Weber cité par François Chazel, *Du pouvoir à la contestation*, op.cit., p.139

comme frère du grand groupe ethnique Akan plutôt qu'au président du Ghana ?<sup>2125</sup> Houphouët n'était-il pas si sensible à la succession *infra-tribale*<sup>2126</sup> au point de l'envisager dans un cadre beaucoup plus restreint, ce que Pascal D. Kokora, par ailleurs compagnon de lutte de première heure de Gbagbo, qualifie de *micro-tribalisme*<sup>2127</sup> poussant le « vieux » à préparer Bédié, bien que cette thèse ne soit sans polémique, comme futur président ?<sup>2128</sup>

Il arrive que la question du lien ethnique soit même un débat public, abordée sans tabou. Ainsi, sur la question du lien ethnique dans le cadre des nominations et face aux accusations de favoritisme à l'endroit de ses frères d'ethnie, les Bétés, le Président Gbagbo répondait clairement : « C'est faux. Prenez les dernières vagues de promotions du mois d'août. Qui, parmi les généraux promus, est de mon ethnie ? Philippe Mangou ? Il est de Yopougon. Georges Guiai Bi Poin ? Il est gouro. Combien de Bétés parmi les officiers supérieurs ? Comptez-les et dites-moi ! Il ne suffit pas de dire, il faut prouver. Ceux que j'ai récompensés au mois d'août l'ont été parce qu'ils furent les principaux artisans du redressement de notre armée après l'agression de septembre 2002. »<sup>2129</sup>

Ces propos ne sont pas faux mais ils cachent mal ce qu'on a appelé un moment la Bétéisation du pouvoir sinon de l'armée. Sérieusement affecté par la rébellion, Laurent Gbagbo « ne veut plus revivre le coup d'État manqué du 19 septembre 2002. Alors il applique une méthode radicale : la « Bétéisation ». La promotion de membres de son ethnie, les Bétés, dans les Fanci, la gendarmerie et la police. Ces trois corps réunis comptent environ vingt-huit mille hommes. Le chef de l'État ne peut pas mettre des Bétés partout. Mais il les place aux postes clés. Dans la hiérarchie »<sup>2130</sup>, écrit Christophe Boisbouvier.

Pratique loin néanmoins d'être propre à Gbagbo seul. Comme déjà indiqué, aucun Président ivoirien n'échappe à cette inclination vers les frères d'ethnie devant être placés certains postes jugés sensibles ou régaliens. La captation du soutien ethno-régional illustre en partie la faiblesse du tissu national et de la construction processuelle de la nation. La sécurité de Ouattara est clairement assurée pour

<sup>2125</sup> Pascal D. Kokora, *Le Front populaire ivoirien, de la clandestinité à la légalité, le vécu d'un fondateur*, op.cit., p.37

<sup>2126</sup> Idem., p.36

<sup>2127</sup> Idem., p.36

<sup>2128</sup> Idem., p.36

<sup>2129</sup> Gbagbo, interview, « Je vais mettre les héritiers d'Houphouët à la retraite », *Jeune Afrique*, 26/10/2010

<sup>2130</sup> Christophe Boisbouvier, Gbagbo et l'armée : Qui menace qui ? , *Jeune Afrique*, 22 /08/2005

l'essentiel par les anciens chefs rebelles intégrés dans la nouvelle armée nationale. Si son alliance avec le PDCI offre le poste de premier ministre à cet allié, le pouvoir Ouattara garde au sein du cercle nordiste maints postes clés.

### *2.La captation ethno-régionaliste comme affaiblissement de la nation*

La manipulation du fait ethnique est une constance dans la politique ivoirienne comme la diabolisation des bétés.<sup>2131</sup> La solidarité ethnique et clanique<sup>2132</sup> se manifeste au cœur du pouvoir et de l'État. Elle sert aussi à faire adhérer les frères d'ethnie et de région qui s'identifient aux personnalités promues. La démocratie, comme « technologie de gestion des sociétés plures »<sup>2133</sup> peut justement favoriser « la légitimation et la consolidation des sociétés plures »<sup>2134</sup> si en dépit de cette potentialité, cet idéal réalisable, elle ne posait comme le souligne Luc Sindjoun, deux problèmes majeurs à la sociologie politique des sociétés plures : la problématique de la formation d'une communauté politique et la mise en œuvre même de la démocratie.<sup>2135</sup>

La Côte d'Ivoire ne méconnaît pas l'instrumentalisation du lien tribal. Comme nous l'avons vu, la considération de l'ethnie, de la région dans les décisions politiques entre dans le cadre d'une stratégie de repli ou de blindage par les siens. L'ethnie d'origine sert de noyau politique, la région d'origine de fief politico-électoral. Aucun Président, aucun parti ivoirien, malgré la conscience d'une dose d'équilibre, n'a échappé à cette part aux siens, ce privilège des frères, des sœurs d'ethnie ou de région. Autant le privilège baoulé fut une réalité sous les Présidents Houphouët et Bédié, autant il a existé un privilège bété pendant la Présidence Gbagbo. L'arrivée de Ouattara au Pouvoir a, dès ses premières nominations, affiché des relents et un visage clanique même si l'équilibre est souvent tenté comme effort au nom de la justice étatique et de l'éthique de la gouvernance. Celle-ci est loin d'être totalement détribalisée et désethnicisée en Côte d'Ivoire, voire dans les autres pays africains.

La conscience ethnique étant une réalité indépendante du jeu politique et s'exprimant autour d'autres enjeux tel le foncier rural.

---

<sup>2131</sup> Pascal D. Kokora, *Le Front populaire ivoirien, de la clandestinité à la légalité, le vécu d'un fondateur*, op.cit., p.79

<sup>2132</sup> Idem., p.77

<sup>2133</sup> Luc Sindjoun, « *La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plures* », Introduction inaugurale au Colloque International Francophonie – Commonwealth Démocratie et sociétés plurielles, op.cit., p.5

<sup>2134</sup> Idem., p.5

<sup>2135</sup> Idem., p.5

## **B. Le dépassement du lien ethno-régional comme nécessité d'efficacité politique**

Le dépassement de l'emprise du lien ne peut se faire avec *l'épouvantail du tribalisme*.<sup>2136</sup> Les limites politico-électorales de la surface ethno-régionale (1) contraignent les acteurs à dépasser leurs fiefs tribaux et cet effort de dépassement de la sphère ethno-régionale comporte des enjeux modernes détribalisés indispensables à l'éthique démocratique (2).

### *1. Les limites politico-électorales de la surface ethno-régionale*

Les leaders politiques ivoiriens ont intégré la conscience que l'on ne peut pas gagner une élection présidentielle avec les seules voix de la tribu, de l'ethnie ou de la région nonobstant la réalité des fiefs politico- électoraux recoupant avec les zones d'origine des principaux leaders politiques. Reconnaisant les limites du vote de son ethnie, le Président Gbagbo déclarait sans fioritures : « Si je ne comptais que sur le vote bété, même si je dois être roi chez moi, je n'irais pas très loin. »<sup>2137</sup> La conscience pragmatique de ce dépassement ethno-régional se nourrit de la réalité des peuples et des ethnies qui se rencontrent<sup>2138</sup> et façonnent des tissus de brassages et s'interpénètrent.<sup>2139</sup>

Cette conscience des limites des « voix des frères et des sœurs » d'ethnie, de région pousse à tenir compte de la nécessité de donner un semblant transethnique et régional aux partis politiques afin de capter les voix d'autres régions. La présence de Fologo au PDCI avec le ralliement du RDR par d'anciens cadres PDCI originaires du Nord permet au parti de l'indépendance de cacher sinon d'atténuer sa base fortement baoulé qui se lit clairement au niveau de la composition du bureau central. La présence de Mamadou Koulibaly et de Pascal Affi Nguessan au FPI avant que le premier ne le quitte en 2011 pour créer le LIDER, son propre parti, atténue la forte coloration bété. De même qu'Anne Ouleto comme porte-parole de Ouattara durant la campagne sans oublier des figures comme Henriette Diabaté, du nom de son mari, originaire du Nord, elle-même étant sudiste, donne un simulacre transethnique et

---

<sup>2136</sup> Pascal D. Kokora, *Le Front populaire ivoirien, de la clandestinité à la légalité, le vécu d'un fondateur*, op.cit., p.82

<sup>2137</sup> Laurent Gbagbo, « je vais mettre les héritiers d'Houphouët à la retraite », *Jeune Afrique* 26/10/2010

<sup>2138</sup> Pierre Kipré, *Côte d'Ivoire, La formation d'un peuple*, op.cit., p.286

<sup>2139</sup> Idem., p.286

transrégional au RDR de Ouattara. Il faut toutefois souligner le fait qu'en raison de la formation des trois grands pôles (Centre, nord et ouest) recoupant respectivement avec le PDCI, le RDR et le FPI, la réalité ethno-tribale des partis est bien visible, dont l'effort à étendre la surface politique et électorale. Comme le souligne Malick Ndiaye en Côte d'Ivoire, les symboles sont restés captifs de leurs groupes ethno-régionaux d'origine qui revendiquent leurs droits spécifiques au détriment de la nation en formation<sup>2140</sup> et aucun leader ivoirien, Houphouët, Bédié, Guéi, Gbagbo et Ouattara n'échappe à l'ethnisme récurrent par la grâce de l'idéologie ou de la providence.<sup>2141</sup>

Dans cette stratégie, les élections locales pouvaient constituer une opportunité de séduction si les nordistes très nombreux au sud ne se portaient pas candidats au nom du RDR dans beaucoup de grandes villes du sud du fait de leur sédentarisation.<sup>2142</sup> Ce qui fait que ce parti reste encore marqué par le visage nordiste même au Sud par ses représentants aux élections quand le PDCI ou le FPI s'appuient sur des nordistes au Nord. Ce phénomène a une explication. En raison de la forte migration des nordistes au Sud et du contraire pour les Sudistes vers le Nord, le PDCI et le FPI sont obligés de s'appuyer sur des personnalités du Nord pour capter un électorat local en lequel l'on retrouve très peu de populations d'origine sudiste.

## *2. Le dépassement du lien ethnique comme nécessité politique et ses enjeux modernes*

Le dépassement du lien ethno-régional et des « blocs identitaires »<sup>2143</sup> relève du réalisme politique. Il apparaît donc comme une nécessité politique si le parti ne veut pas périr de ses propres limites communautaires. L'on mesure toute la visée électorale et réaliste des propos de Gbagbo cité plus haut sur les limites du vote bété. La

<sup>2140</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ?*, op.cit., p.124

<sup>2141</sup> Idem., p.124

<sup>2142</sup> La même réalité est propre au PDCI à l'ouest où la présence baoulé attirée par la culture du café et du cacao confère un électorat tribal au parti bien que ce soit le fief de Gbagbo. Est-ce étonnant la victoire du RDR aux élections municipales de 2000 à Gagnoa, pourtant fief de Gbagbo ?

Même à Abidjan, la réplique ethno-régionale se voit aussi malgré le caractère multiethnique et multirégional voire multinational de cette grande métropole dont l'électorat a plus profité à Gbagbo en 2010 lors du scrutin présidentiel. Il convient néanmoins de souligner les efforts des partis à s'implanter dans des zones considérées comme acquises à leurs adversaires et il est difficile de négliger la stratégie d'appui sur des figures locales ayant une influence et une notoriété. Et surtout les familles des chefs traditionnels, souvent choyés de cadeaux. Ce réalisme permet d'atténuer le repli communautaire et ouvre les partis à d'autres talents, cadres et militants n'étant pas de la communauté qui constitue l'essentiel de la base militante ou électorale.

<sup>2143</sup> « Laurent Gbagbo, je vais mettre les héritiers d'Houphouët à la retraite », *Jeune Afrique*, 26/10/2010

division du pays entre Nord et Sud recoupe avec la différence écologique<sup>2144</sup> entre les deux régions, « le Nord savanicole, réputé pauvre d'une part et, de l'autre, le Sud forestier riche.»<sup>2145</sup> Le vote moderne rend manichéenne en partie cette nette dichotomie. La stratégie de captation communautaire s'inscrit donc dans le cadre de la fidélisation d'un électorat potentiel sûr, acquis d'avance. En effet, l'extension para communautaire de l'électorat étant une nécessité pour espérer devenir le parti majoritaire du pays. À ce sujet, Bernard Muna, avocat, candidat à l'élection présidentielle de 2011 au Cameroun salue l'absence d'ethnie dominante dans son pays : « Après les élections de 1992, on aurait pu arriver aux mêmes extrémités qu'au Rwanda. Le Cameroun a été sauvé par l'absence d'ethnie dominante. »<sup>2146</sup>

Évidemment, l'absence d'ethnie dominante comme les hutus, ultra majoritaires au Rwanda, ne signifie pas absence d'ethnie majoritaire. La majorité, si elle est atténuée par la pluralité, ne sera pas forcément dominante. En Côte d'Ivoire, certes les Akans sont cités pour être plus nombreux mais c'est bien le long règne d'Houphouët et celui de Bédié qui ont contribué à asseoir leur hégémonie politique<sup>2147</sup>, administrative sur les autres ethnies mais la pluralité a fini par imposer une alternance fut-elle hélas ethno-régionale avec les arrivées de Guéi et de Gbagbo de l'ouest et tout récemment de Ouattara, originaire du Nord.

Le vote moderne est donc une nécessité sociologique et démocratique et tout parti aspirant au Pouvoir d'État est obligé de s'étendre au-delà de ses terres traditionnelles. Comme l'écrit Malick Ndiaye, le passage de l'homme politique du statut de figure à celui de symbole obéît à sa vocation universelle au sein de son groupe d'appartenance<sup>2148</sup> « en ce qu'il constitue une élévation productrice de valeur »<sup>2149</sup>, d'où l'éthique d'une édification de lien transcommunautaire et trans-identitaire. En d'autres mots, « la logique des origines cède le pas à la logique politique, nouveau registre qui réfute et dépasse les groupes primaires d'appartenance. »<sup>2150</sup> L'alliance des Houphouëtistes qui a fini par gagner électoralement en 2010 constitue une sorte de grande alliance intercommunautaire entre akans, nordistes avec une partie de

<sup>2144</sup> Alphonse Yapi-Diahou, « De la composition et de la solidarité des régions en Côte d'Ivoire », in *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Marc Le Pape, Claudine Vidal (sous la dir.), p.191

<sup>2145</sup> Idem., p.191

<sup>2146</sup> Bernard Muna cité par *Jeune Afrique*, Le candidat qui s'y voit déjà, numéro 2642 du 28 août au 3 septembre 2011, p.32

<sup>2147</sup> Pierre Kipré, *Côte d'Ivoire. La formation d'un peuple*, op.cit., p.265

<sup>2148</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire*, op.cit., p.135

<sup>2149</sup> Idem., p.135

<sup>2150</sup> Idem., p.135

l'ouest représentée par l'UDPCI de feu Robert Guéi. Cette alliance a transcendé les lignes classiques et isolé davantage le FPI de Gbagbo.

***Paragraphe 3 : Quête hégémonique et sociologie électorale en Côte d'Ivoire et enjeux du vote moderne***

Analyser la sociologie électorale en Côte d'Ivoire (A) permet de mieux comprendre les rapports de force politiques et voir clair dans la géographie politico-électorale à même de révéler la carte électorale dont le scrutin présidentiel de 2010 constitue un indicateur intéressant (B).

**A.La sociologie électorale en Côte d'Ivoire ou le combat pour la rotation ethno-géographique du pouvoir**

Nous avons déjà souligné le poids du lien ethnique dans la politique ivoirienne. Il s'agit ici d'analyser les imaginaires inhérents aux blocs ethno-régionaux à propos de ce que nous appelons la rotation ethno-géographique du pouvoir. A propos, le témoignage de l'ancien ambassadeur français à Abidjan au moment de la gravité de la crise politico-militaire est éloquent.

Dans son deuxième rapport confidentiel d'évaluation de la situation ivoirienne après 10 mois de séjour en Côte d'Ivoire, l'ancien ambassadeur français, feu Renaud Vignal, parlant de la période de mai 2001 à février 2002 analyse les facteurs de stabilisation dont une infrastructure solide et un président habile politiquement et tant d'autres facteurs.

A propos des facteurs de fragilité, l'ambassadeur français écrit ceci : « on est frappé, dans toutes conversations avec tous les acteurs politiques de ce pays, de leur référence constante aux bases tribales de leurs partis politiques. De Laurent Gbagbo, on dit que « c'est la première fois qu'un Bété occupe la présidence » ; certains ajoutent que « il fallait qu'ils y accèdent un jour, pour l'équilibre du pays ».<sup>2151</sup> L'ambassadeur ajoute que les acteurs précisent néanmoins que la base ethnique de

---

<sup>2151</sup> Cité par Charles Onana, *France-Côte d'Ivoire, la rupture*, Editions Duboiris, 2013, p.40

Gbagbo ne lui suffira pas pour sa réélection, d'où la nécessité pour lui de faire des alliances avec d'autres partis pour espérer gagner.

Concernant Ouattara, il écrit : « de même peut-on entendre, en privé, Alassane Ouattara dire par plaisanterie à un collaborateur, parlant de son accession un jour à la tête de l'État, qu'il faudra bien « que les Ivoiriens s'accommodent d'un président Sénoufo... » ; et que son parti sera le seul à avoir des résultats sur l'ensemble du territoire, « car les musulmans sont partout » (alors que sa pratique musulmane est bien tiède) ; et que « Bédié gagnera le Congrès du PDCI en avril 2002, parce que le PDCI doit être dirigé par un Baoulé, ce que Fologo, son adversaire, n'est pas »... »<sup>2152</sup>

Ces propos donnent sens à notre thèse de la rotation ethno-géographique du pouvoir présente dans les imaginaires et les perceptions. La sociologie électorale en Côte d'Ivoire recoupe avec les stratégies politiques visant la rotation ethno-géographique du pouvoir. Autant l'hégémonie constitue un objectif naturel des partis politiques (1), autant les élections constituent un baromètre sur la teneur sociologique (2).

### *1.L'hégémonie comme objectif naturel des partis politiques*

On interrogera d'abord le concept d'hégémonie (a) avant de voir sa traduction dans la politique plurale en Côte d'Ivoire (b).

#### *a. Une histoire du concept d'hégémonie*

Le concept d'hégémonie est central<sup>2153</sup> dans l'analyse d'Antonio Gramsci de la société capitaliste mais aussi dans sa stratégie de renversement du système capitaliste. Mais si Gramsci a contribué à donner au concept d'hégémonie une résonance académique et une aura intellectuelle, le professeur Hugues Portelli souligne que le théoricien italien lui-même attribue sa paternité à Lénine.<sup>2154</sup> Lénine pourtant n'utilise pas ce concept et préfère plutôt celui de « direction ».<sup>2155</sup> L'hégémonie « désigne le pouvoir qu'exerce la classe dominante grâce aux croyances et aux valeurs qu'elle parvient à imposer à l'ensemble de la société. Ainsi dans le schéma gramscien, la bourgeoisie se maintient au pouvoir parce qu'elle a réussi, après avoir pris le contrôle

<sup>2152</sup> Charles Onana, *France-Côte d'Ivoire, la rupture*, op.cit.,p.40

<sup>2153</sup> Olivier Nay, *Histoire des idées politiques*, op.cit., p.478

<sup>2154</sup> Hugues Portelli, *Gramsci et le bloc historique*, op.cit., pp. 68-69

<sup>2155</sup> Idem., p.69

des appareils répressifs de l'État, à « prendre la direction intellectuelle et morale » de la société. »<sup>2156</sup>

Cette définition gramscienne de l'hégémonie cache pourtant des querelles de doctrines. En effet, il existe des différences de points de vue entre Lénine et Gramsci.<sup>2157</sup> Le premier fait de la conquête de l'État, du pouvoir politique, voire, si nécessaire, le renversement du système capitaliste au moyen de la violence un objectif stratégique nécessaire quand le second propose une stratégie graduée passant d'abord par l'hégémonie idéologique et intellectuelle, préalable à la conquête du pouvoir politique. Aussi Gramsci relativise l'économisme dans son analyse de la domination capitaliste. Gramsci réussit une belle synthèse dans son analyse globale. Certes il faut distinguer « l'hégémonie comme primauté idéologique et économique d'une classe et son prolongement normal, c'est-à-dire l'hégémonie politique par la dictature »<sup>2158</sup>, mais le penseur italien les concilie sur le long terme avec la construction du bloc historique<sup>2159</sup>, bloc majoritaire devant exercer durablement sa domination idéologique et politique. Il n'oublie point la place des intellectuels. Le bloc intellectuel ou idéologique en tant que sphère d'influence des idées et des idéologies sert d'allié au pouvoir. Il exerce une influence culturelle, intellectuelle sur les autres couches de la société civile.

Dans l'analyse et la stratégie gramsciennes, cette alliance est d'autant nécessaire que le groupe hégémonique est celui qui contrôle la société civile. La conquête de la société politique vient parachever l'hégémonie en l'étendant à l'ensemble de l'État (société civile plus société politique).<sup>2160</sup>

L'ambition hégémonique est au cœur de la crise ivoirienne. Elle se déploie sur le champ de la diversité ethnique et régionale avec la domination politique durable comme enjeux de conquête, d'exercice et de conservation du pouvoir.

#### *b. La quête hégémonique et politique plurale en Côte d'Ivoire*

Par politique plurale, nous voulons qualifier le champ politique caractérisé par une offre politique plurielle exacerbée par la diversité ethnique. Cette diversité sociale conditionne en partie les attitudes, les actions et les stratégies des acteurs politiques.

---

<sup>2156</sup> Olivier Nay, *Histoire des idées politiques*, op.cit., p.478

<sup>2157</sup> Hugues Portelli, *Gramsci et le bloc historique*, op.cit., p.73

<sup>2158</sup> Idem., p.78

<sup>2159</sup> Idem., pp.88-89

<sup>2160</sup> Idem., p.74

Dans ce sens, la politique plurale ne signifie pas seulement le multipartisme tout comme elle ne se limite guère à la manipulation politicienne de la diversité ethnique, du lien tribal et originaire des acteurs politiques et des populations auxquelles ils s'adressent. En puisant dans le tribalisme « comme forme de nationalisme à une échelle plus réduite »<sup>2161</sup>, les acteurs politiques ivoiriens jouent le jeu périlleux de l'essence identitaire manipulée. Or l'identité est un terme à la fois précis en ce sens que dérivant du latin *idem*, signifiant le même<sup>2162</sup>, elle postule ce qui est propre à un homme, ou à un groupe humain, social et qui aussi le différencie des autres.<sup>2163</sup> Or si l'identité peut puiser dans des facteurs objectifs tels l'héritage, l'histoire, la langue, la culture, elle vit également de représentation, de subjectivation mentale.<sup>2164</sup>

La politique plurale est croisement dialectique entre cette double diversité, l'offre politique et la pluralité sociale en termes de catégories spécifiques. Dans le contexte ivoirien, la quête hégémonique comme politique de la concurrence postule trois pôles majeurs recoupant plus avec la diversité régionale qu'ethnique. Ces trois pôles relativisent la mosaïque ethnique en les regroupant autour de grands ensembles ethniques et régionaux.

Cette quête hégémonique a connu trois moments clés dans l'histoire politique de la Côte d'Ivoire telle qu'elle s'est déroulée dans les cinquante dernières années. Il y a eu ce que l'on peut qualifier de moment baoulé ou akan avec l'émergence d'Houphouët sous la colonisation, son alliance avec le nord et son long règne. Quoique contesté, l'hégémonie politique akan, pas dans l'acception constructiviste précoloniale, mais comme effectivité postindépendance s'est poursuivie avec le Président Bédié, Houphouët ayant tout fait pour que le Pouvoir restât dans la sphère des baoulés. Cette succession intra ethnique nous amène à inclure les deux règnes dans le moment akan ou baoulé.

Le coup d'État du général Guéi a fait perdre le Pouvoir aux Akans pour l'amener à l'ouest. Le second moment de l'hégémonie politique devait être celui de l'ouest ou des Krou quoique dans leur diversité ethnique. La transition militaire n'a pas duré suite à la « chasse » de Guéi du Pouvoir par la rue venue au secours de Gbagbo

---

<sup>2161</sup> Philippe Assalé, *Les dessous de la crise ivoirienne, d'Houphouët à Guéi*, op.cit., p.111

<sup>2162</sup> Idem., p.97

<sup>2163</sup> Idem., p.97

<sup>2164</sup> Jean- René Ladmiraal, Edmond Marc Lipiansky, *La communication interculturelle*, Armand Colin, paris, 1998, pp.9-10

revendiquant la victoire des urnes. Mais le Pouvoir n'a pas quitté l'ouest, le nouveau Président étant bété, ethnie la plus active politiquement dans l'ensemble krou, donc de l'ouest. Il faut souligner que Guéi, étant aussi de l'ouest comme Gbagbo, n'a pas eu le temps de mieux exercer son Pouvoir et son emprise mais c'est avec Gbagbo que l'on assistera à l'émergence politique de figures originaires de l'ouest occupant les hauts postes étatiques malgré le relatif jeu d'équilibre imposé plus tard par les Accords de Linas Marcoussis.

Le troisième moment hégémonique est celui des nordistes ivoiriens après leur alliance avec Houphouët qui a plus profité à l'hégémonie baoulé qu'au nord même au regard de l'asymétrie du développement. L'arrivée de Ouattara au pouvoir constitue le point de départ véritable de ce moment nordiste. L'égalité républicaine entre Ivoiriens doit passer par le droit pour tous de prétendre au fauteuil présidentiel. Cette arrivée de Ouattara au pouvoir avait été précédée du sentiment sinon de l'idée reçue du contrôle de l'économie par les Nordistes, ce qui était loin d'être vrai au regard de la complexité ivoirienne. Le dynamisme du Nord sinon sa présence sur la scène nationale se manifestaient à travers la mobilisation des nordistes dans les domaines du commerce et du transport, de l'influence grandissante de l'islam, de la culture qu'il diffuse, la progression populaire de la langue dioula, la langue locale la plus parlée en Côte d'Ivoire et la forte présence de musiciens nordistes ( Alpha Blondy<sup>2165</sup>, Tiken Jah Fakoly<sup>2166</sup>) les deux artistes ivoiriens les plus connus à l'extérieur sans oublier Ismaël Isaac, l'idole des jeunes, la diva Aicha Koné.

Alpha Blondy, star mondiale du reggae, qualifiera l'Ivoirité de totalitarisme xénophobe dans une de ses chansons quand Tiken Jah Fakoly, à son tour, dira en substance :« c'est l'ivoirité contre la vérité. Je pense que la musique est une arme qui peut souvent réussir là où la diplomatie a échoué. »<sup>2167</sup>

Il faut certes relativiser la dimension musicale en raison du dynamisme des musiciens bétés qui ont aussi eu des figures emblématiques tels Ernesto Djédjé, Gadji Celli et d'autres mais aussi la diversité et la richesse des horizons musicaux de la Côte

---

<sup>2165</sup> Voir Yacouba Konaté, *Alpha Blondy, reggae et société en Afrique*, Abidjan, CEDA, 1997

<sup>2166</sup> Abdramane Kamaté, *Côte d'Ivoire : Une guerre des rythmes. Musique populaire et pouvoir de 2000 à 2006*, Mémoire de Master 2 de Science politique- Études africaines, Université Paris 1 Sorbonne, Mémoire cité, p.30

<sup>2167</sup> Abdramane Kamaté, *Côte d'Ivoire : Une guerre des rythmes. Musique populaire et pouvoir de 2000 à 2006*, Mémoire de Master 2 de Science politique- Études africaines, Université Paris 1 Sorbonne, Mémoire, p.30

d'Ivoire. La crise ivoirienne a d'ailleurs bipolarisé le champ de la production musicale, le camp Gbagbo ainsi que celle de l'opposition ayant, chacun, ses vedettes musicales. Avec la musique comme arme politique<sup>2168</sup>, c'est une nouvelle génération d'artistes aux référents politiques différents.<sup>2169</sup>

Le moment nordiste devait donc arriver avec la conquête de l'État et du pouvoir politique.<sup>2170</sup> Les nordistes ivoiriens semblent être trop pressés pour parachever les étapes gramsciennes de l'hégémonie. Si pour le théoricien italien, « la prééminence de la direction culturelle et idéologique »<sup>2171</sup> est capitale, différence majeure avec Lénine,<sup>2172</sup> la rébellion ivoirienne constitue un moment léniniste même si le Pouvoir en face n'est pas capitaliste. La marque léniniste est beaucoup plus dans la stratégie que dans la nature du régime et des motivations des rebelles. La société politique et le contrôle de l'appareil de l'État constituent ici les objectifs de la rébellion.<sup>2173</sup>

Le professeur Portelli souligne bien le cas des pays « à faible société civile ».<sup>2174</sup> Dans ce cas, « l'essentiel de la lutte se situe au niveau de la société politique »<sup>2175</sup> même si le risque de l'invariance des structures économiques est bien réel. L'opposition ivoirienne avait aussi compris ce rôle des idées dans la bataille de l'opinion même si le temps court n'a pas permis la construction d'une véritable hégémonie idéologique, la société ivoirienne étant très divisée.

Le moment hégémonique du nord commence donc véritablement avec l'arrivée d'Alassane Ouattara au Pouvoir. Les analystes ne le soulignent pas assez mais l'étude des faits postule un renversement d'alliance entre baoulés et nordistes, cette fois-ci en faveur du nord. Le nord fut longtemps l'allié d'Houphouët pour mieux isoler l'ouest. Le soutien de Bédié et de la chefferie baoulé à Ouattara au second tour des

---

<sup>2168</sup> Abdramane Kamaté, *Côte d'Ivoire : Une guerre des rythmes. Musique populaire et pouvoir de 2000 à 2006*, mémoire cité, p.22

<sup>2169</sup> Idem., p.22

<sup>2170</sup> Il faut néanmoins souligner la compilation des sphères d'influence manifestant la présence nordiste (musique, religion, langue, commerce, transport) avait fait naître l'idée d'une forte influence culturelle. S'il est difficile de soutenir la thèse d'une hégémonie économique et culturelle des nordistes, ceux-ci avaient néanmoins réussi à mieux se révéler dans ces domaines. L'on sait, comme nous le défendons dans ce travail, que la thèse marxiste du primat économique se trouve limitée dans les sociétés à faible secteur privé.

Or en Côte d'Ivoire, les baoulés ayant confisqué le pouvoir étatique, administratif et politique longtemps, ils n'étaient pas moins bien lotis économiquement.

L'hégémonie économique et culturelle du nord était loin d'être achevée. Justement, le primat du politique sur l'économique et la conscience en Afrique que celui qui contrôle l'État contrôle l'essentiel de sa manne mais aussi l'économie confère au Pouvoir un enjeu et un attrait majeurs.

<sup>2171</sup> Hugues Portelli, *Gramsci et le bloc historique*, op.cit., p.73

<sup>2172</sup> Idem., p.73

<sup>2173</sup> Idem., p.73

<sup>2174</sup> Idem., p.152

<sup>2175</sup> Idem., p.152

présidentielles de 2010 confère, en plus de sa région d'origine, à l'actuel Président un bloc sociologique, électoral, politique confortable bien que non acquis définitivement en raison de la fragilité des alliances politiques.

La Côte d'Ivoire connaît effectivement une société civile faible. Dans la stratégie hégémonique des Nordistes, il n'existe pas un vrai « lien organique »<sup>2176</sup> entre les intellectuels et les prétendants politiques (RDR). C'est plutôt le Pouvoir Gbagbo, au plus fort moment de la crise ivoirienne et dans sa lutte contre la France mais surtout son combat pour préserver son Pouvoir, qui avait réussi à mobiliser des intellectuels, jusqu'au-delà de la Côte d'Ivoire pour faire alliance avec son Pouvoir.<sup>2177</sup>

Sur la question de la concurrence entre grands pôles ethno-régionaux pour l'hégémonie politique, l'arrivée de Ouattara au pouvoir peut être interprétée comme la réalisation de l'esprit de la Charte du Nord qui, au crépuscule du règne d'Houphouët, invitait au soutien au « fils du Nord »<sup>2178</sup>, « lui prêter main forte ».<sup>2179</sup> Ces mots de la charte du nord confortent davantage notre analyse qui ne tropicalise pas la scène politique ivoirienne ; au contraire, elle nomme une réalité certes triste mais qui demeure encore prégnante, la politique du lien ethno-régional. Si l'on ne peut contester une chose dans la crise ivoirienne, c'est bien la réalité du communautarisme politique ou de la politique communautariste. Les propos d'Houphouët, d'autres présidents, la charte du nord, les nominations tribales, la structure ethno-régionale des grands partis ivoiriens, la guerre civile et ses fractures sont autant de faits, de preuves de cette tragédie de l'ethnopolitique et de ses enjeux hégémoniques.

## *2. Les élections comme baromètre révélateur de la teneur sociologique*

<sup>2176</sup> Hugues Portelli, *Gramsci et le bloc historique*, op.cit., p.152

<sup>2177</sup> Ces faits sont loin d'être des chroniques journalistiques. Au contraire, ils rendent compte de la politique en Côte d'Ivoire en termes de sociologie et d'anthropologie politique. Certes Ouattara, avec son alliance avec Albert Mabri Toikeusse, dans le cadre de l'alliance des houphouëtistes signée à Paris en 2005, a réussi à avoir des relais solides à l'ouest, ce dernier revendiquant l'héritage de feu le Président Robert Guéi, l'ouest étant divisé avec l'assassinat du Guéi durant les premiers jours de la rébellion de 2002.

Le moment du nord avec le Président Ouattara, le premier ministre Guillaume Soro, le secrétaire général de la Président, le chef d'état-major des armées, le ministre de la défense ( le même Soro), le ministre de l'intérieur, les ambassadeurs ivoiriens en France, aux États-Unis, à l'ONU sans oublier le prestigieux poste de patron de la BECEAO (banque centrale des États de l'Afrique de l'ouest) basée à Dakar, sont autant de postes prestigieux avec de nombreux autres postes ministériels et administratifs concentrés dans les mains des nordistes. La démocratie a aussi cela de spécifique que le Président élu nomme aux plus hautes fonctions gouvernementales ses camarades de luttes. Cela apparaît consubstantiel à l'esprit démocratique, l'UMP ayant le contrôle de presque tout le gouvernement français sous Chirac, même donne avec les socialistes en période de non cohabitation.

<sup>2178</sup> Pierre Kipré. *Côte d'Ivoire. La formation d'un peuple*, op.cit., p.260

<sup>2179</sup> Idem., p.260

Les résultats de tous les scrutins en Côte d'Ivoire révèlent la marque ethnique et régionale. La nier, c'est faire montre d'un idéalisme allant certes dans le sens du dépassement des considérations ethniques mais au mépris de la réalité. Et pourtant, la réalité politique, les fiefs politiques, les résultats des élections locales, législatives et présidentielles, dans leur analyse, prouvent bien que le vote n'est guère affranchi de l'emprise ethno-régionale. Gbagbo arrive globalement majoritaire à l'ouest, Ouattara « écrase » ses concurrents au nord avec des scores plébiscitaires ou « soviétiques », Bédié, même bousculé par l'efficacité de la stratégie de captation de l'électorat akan déployée par Gbagbo, arrive globalement en tête au centre et chez les Akans. Les scores des figures politiques de premier plan recourent avec leurs régions d'origine.

Nous avons certes plusieurs fois insisté sur la nécessité de relativiser la marque ethnique, la politique en Côte d'Ivoire ayant également un visage moderne, transethnique, mais les élections continuent à constituer un baromètre révélateur de la teneur sociologique qui ne doit être nullement occultée dans l'analyse des enjeux ivoiriens notamment sur le plan politique.

Après la chute de Gbagbo et la création du parti Lider<sup>2180</sup> (Liberté, Démocratie pour la République) par Mamadou Koulibaly, Président de l'Assemblée ivoirienne à l'époque ayant quitté le FPI de Gbagbo<sup>2181</sup>, nous avons trouvé un intérêt au message posté par une ivoirienne dans le cadre du forum interactif des citoyens commentant les articles de presse et l'actualité politique. Nous reproduisons (comme note de bas de page) l'intégralité (avec quelques fautes par souci de fidélité) le commentaire sur Internet d'une dame, Kouamé Aya Martine, tels qu'elle l'a posté.<sup>2182</sup> Elle écrit

<sup>2180</sup> LIDER (Liberté, Démocratie pour la République) créé en août 2011 par Mamadou Koulibaly, Président de l'assemblée nationale ivoirienne et ancien 3<sup>ème</sup> vice-président du FPI, parti de Laurent Gbagbo dont il était l'une des figures majeures.

Ayant proposé sans succès un congrès faisant le bilan du parti au pouvoir et proposant purement un changement de nom du parti, il a fini, face aux réticences internes, de quitter cette formation politique au sein de laquelle il a milité longtemps.

<sup>2181</sup> César Ebrokié, Présentation de LIDER, faible moisson pour Mamadou Koulibaly, *journal Notre voie*, du 12 août 2011

<sup>2182</sup> « arrête eric, attends de voir la direction de son parti. pkoï vous n'aimez pas la vérité ? Le RDR a une base dioula parce que ado est dioula, le pdci baoulé parce que Bédié est baoulé. le seul qui a un peu transcendé cette politique c'est Gbagbo parce que en plus de ses zones originelles, il a chassé le PDCI en pays agni comme à aboïssou il est assis chez les attiés et gouros, les adioukrou; aladjan; ebrié; godié, dida, guéré, etc. les zones hors du grand nord comme daloa, divo, ... ou ado a eu un bon nombre de voix c'est les zones avec de gros dioulabougou. c'est ça la vérité et je mets quiconque au défi de me prouver le contraire. Gbagbo vient de l'ouest, il le partage avec l'udpci, est majoritaire au sud, repousse le pdci à l'est. bedié lui garde le V baoulé, et une partie de l'est qui était son bastion également. ado lui gagne a 99% au nord d'ailleurs la seule région de la Côte d'Ivoire où un autre

globalement que les partis politiques ivoiriens ont des bases ethniques, que seul Gbagbo est parvenu à bousculer Bédié sur ses terres originelles et souligne le poids écrasant du RDR au nord tout en concluant que malgré la présence de tous les fils de la Côte d'Ivoire dans les partis politiques, la politique reste tribale. S'insurgeant contre le déni de la réalité, elle apostrophe : « Pourquoi vous n'aimez pas la vérité ? » Bien que nous ayons souligné la progression du vote moderne dans le cadre de notre concept de politique détribalisée, désethnicisée à relativiser justement, nous partageons cette analyse de la carte et de la réalité électorales du pays encore sous l'emprise du lien ethno-régional.

Il est difficile de nier le poids ethnique dans les considérations politiques en Afrique même si dans certains pays tels le Mali, le Sénégal, le Bénin ou le Ghana, le vote moderne, moins tribalisé, est plus une réalité que dans d'autres. Les propos du médiateur de la République de la Guinée- Conakry ont surpris en 2011 suite à la tentative de coup d'État manqué, le 19 juillet 2001, contre le Président Alpha Condé. Facinet Touré, dans des mots surprenants de la part d'un médiateur censé souder la nation, déclarait dans un réalisme froid à l'aune des ethnies : « Les Peuls ont le cordon de la bourse et le pouvoir économique... Mais pour la quiétude sociale, ils n'ont qu'à se contenter de ça et laisser les autres ethnies se partager le reste. S'ils ont le pouvoir économique et que les autres ethnies se partagent le pouvoir politique, il y aura la stabilité dans ce pays. Dans le cas contraire, la paix ne tiendra pas plus de deux jours». <sup>2183</sup> De tels propos sont très graves pour la simple raison que le bon sens voudrait que même en société multiethnique, l'on ne peut, au nom d'une prétendue division sociale du travail, empêcher les membres d'une ethnie de se mêler de ce qui les concerne, la gestion politique de la cité et de la nation. La démocratie et son objectif, la constitution d'une communauté politique, ne visent-ils d'ailleurs le dépassement des clivages ethniques et des cantonnements régionaux ?

Comme nous l'avons souligné ailleurs dans ce travail, bien que souvent fruits d'une construction politico-coloniale, les ethnies existent dans les consciences et se voient

---

candidat n'a pas au moins 20% de voix fpi et pdci .on retrouve certes tous les fils des de Côte d'ivoire dans les partis politiques mais , la politique est tribale en cote d'ivoire », Kouamé Aya Martine, <http://www.abidjan.net>, 22 juillet 2011

<sup>2185</sup>Facinet Touré cité par Barka Ba, « La Guinée d'Alpha Condé face à ses cauchemars », <http://www.slateafrique.com>, 22/07/2011

dans les propos et les actes des Africains eux-mêmes. Cette emprise ethnique n'épargne pas les intellectuels et les hommes politiques qui en surjouent d'ailleurs à des fins politiciennes et électorales. Certains voient même à travers la tribu à la fois une force et un mal : « Le mal de la Côte d'Ivoire sans fioritures découle du tribalisme. L'État veut et a toujours voulu à toute force ignorée, occulter, voire escamoter le tribalisme séculaire ; sinon le réduire à l'état de folklore et d'expédient politique. Et pourtant objectivement les véritables conditions d'une paix juste et stable dépendent de la tribu. Qui est une communauté intégrée<sup>2184</sup>, une unité de vie, une nation à part entière. »<sup>2185</sup> Ou faut-il clairement revoir l'architecture administrative à l'aune des tribus unies par le lien fédéraliste plutôt qu'état-national ? Dans cette perspective, pour cet analyste, la diversité tribale doit être au contraire l'opportunité de bâtir la paix à condition de l'assumer : « Seul le fédéralisme, librement accepté peut nous permettre de réaliser cet objectif, et nous éviter des guerres fratricides et absurdes. »<sup>2186</sup>

Si ce politologue analyse le système politique ivoirien comme non constitué mais plutôt encore en voie d'intégration<sup>2187</sup>, cet inachèvement est exacerbé par la crise politico- militaire et « le désordre structurel engendré. »<sup>2188</sup> De tels propos sont intéressants mais amènent aussi à formuler des questions pertinentes : comment fédérer sur la base du tribalisme comme entité de base reconnue dans une société caractérisée par la mosaïque tribale sans émietter définitivement la nation ? La reconnaissance de la diversité sociale comme nécessité doit-elle signifier un fédéralisme politique sur la base de micro-tribalisme au détriment du projet du vivre-ensemble ? Pourquoi ne cherchera-t-on pas plutôt, en dépit de la reconnaissance des tribus comme réalités sociales, à les dépasser au nom du projet national du vivre ensemble comme l'Afrique du Sud en a fait son pari ? Le fédéralisme doit-il se faire

---

<sup>2184</sup> Mais comment saisir la vertu pacificatrice de la tribu quand elle sert d'outil de manipulation politicienne ? Comment la rendre instrument au service de l'édification de la nation quand sa conscience est structurellement antinomique à une véritable conscience nationale non déployée contre un ennemi extérieur mais soucieuse de dépasser la diversité explosive ? Certes, il n'est point question de nier la tribu comme il est incohérent de la rendre comptable de tout le mal ivoirien, ne faut-il pas plutôt l'interroger dans son rapport la politique surtout à la nation comme double creuset de la diversité conciliée et de la différence assumée ?

<sup>2185</sup> Agnero Lasme Pierre, « Contribution / Raisons profondes des crises en Côte d'Ivoire - Le tribalisme, notre mal, le journal » *l'Intelligent d'Abidjan*, publié le 14 janvier 2011

<sup>2186</sup> Agnero Lasme Pierre, « Contribution / Raisons profondes des crises en Côte d'Ivoire - Le tribalisme, notre mal, le journal » article cité

<sup>2187</sup> Idem

<sup>2188</sup> Idem

sur la base des régions comme échelles plus grandes ou sur les tribus dont certains pays connaissent plus de soixante ?

La question fédérale non envisagée dans le cadre de l'union africaine mais au sein des États-nations issus de la colonisation reste néanmoins pertinente sur le plan épistémologique d'autant qu'elle revient dans maintes crises qui secouent le continent. La crise du nord du Mali n'a pas également manqué de susciter le débat autour de la question fédérale au nom du respect de la diversité socioculturelle. L'on voit ainsi donc que le volcan ivoirien, nourri à l'humus tribaliste, est loin d'être éteint. Il semble sommeiller seulement. Le pays semble assis sur une bombe ethno-régionale que la mission des élites politiques et sociales est de désamorcer au nom du pacte social. Malgré la marque du vote moderne dans la nouvelle géographie électorale, le spectre tribal sévit sur le pays.

## **B. La nouvelle géographie politique électorale à partir des présidentielles de 2010**

Le bloc houphouëtiste constitue la majorité politico-électorale aujourd'hui en Côte d'Ivoire (1) même si les présidentielles ont révélé clairement la persistance des fiefs ethno-régionaux (2) que l'éthique d'une bonne gouvernance et le volontarisme politique traduit par des décisions publiques détribalisées peuvent contribuer à réduire au nom de leur dépassement pour le bien et l'unité de la nation (3). Est-ce un hasard si presque toutes les grandes nominations du président Ouattara sont scrupuleusement analysées à l'aune de l'ethnie et de la région par certains observateurs, voire l'opposition du camp Gbagbo pour voir jusqu'où le président peut s'inscrire dans la rupture avec la République ethnique ?

### *1. Le bloc houphouëtiste comme nouvelle majorité politico-électorale*

Le PDCI et le RDR réunis concentrent la majorité sociologique (a) avec une émergence du second parti, celui de Ouattara, comme le parti majoritaire du pays (b). Mais Ouattara, pour gagner face à Gbagbo, n'a-t-il pas utilisé une stratégie de sous-traitance ethno-régionale confiée au PDCI de Bédié en vue de capter l'électorat akan, essentiellement baoulé (c) ?

#### *a. La majorité sociologique du bloc houphouëtiste*

La politique ne peut s'affranchir d'alliances dans les stratégies de fabrication des majorités. Celles-ci s'imposent souvent comme une nécessité afin de capter et de

gagner une majorité sociologique devant se traduire en majorité politico-électorale. En Côte d'Ivoire, les alliances, bien que fragiles, constituent comme ailleurs une constante dans la donne politique. Félix Houphouët-Boigny avait coupé le pont avec les communistes pour se rapprocher de la colonisation dans un pacte non écrit entre la France et les baoulés.<sup>2189</sup> L'alliance entre Bédié et Ouattara cette fois-ci contre Gbagbo s'inscrit dans cette stratégie naturelle de tout leader politique à chercher des alliés pour la fabrique d'une majorité sociologique. La création du Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP) le 18 mai 2005<sup>2190</sup> à Paris a constitué un tournant décisif dans les jeux d'alliance pour la conquête électorale du pouvoir d'État. La naissance de cette nouvelle machine de guerre ne fut pas sans conséquences politique, sociologique et électorale quelques années plus tard. Avec la crise politico-militaire, Houphouët-Boigny, père de la nation, ayant réussi à préserver la nation dans une paix et une stabilité relatives, est redevenu une ressource politique. L'Houphouëtmania n'a épargné ni ses héritiers et disciples autoproclamés ni le Président Gbagbo qui fut pourtant hier l'opposant principal au « vieux ». Certes il se trouve en Côte d'Ivoire des houphouëtistes convaincus, mais tous les partis politiques ivoiriens ont essayé de gagner l'électorat baoulé et par extension akan pour lequel Houphouët reste encore la référence symbolique, la figure mythique.

La gravité de la crise sociopolitique a-t-elle creusé cette nostalgie pour le père de la Nation dont certains vont jusqu'à regretter la période au pouvoir ? Ce n'est donc pas surprenant que l'alliance signée à Paris entend utiliser à fonds la ressource politique Houphouët dont la magie opère encore dans le pays, d'Abidjan aux campements baoulés du centre du pays. Chacun essaie de se référer au symbole de la Nation qu'il fut et demeure. Le calcul rationnel politicien opère avec le génie de l'instrumentalisation du « paradis perdu », de ce moment du rêve ivoirien sinon du miracle.

Cette plateforme politique des Houphouëtistes, au-delà de ses deux forces politiques majeures, le PDCI et le RDR, est aussi composée du Mouvement des forces d'Avenir

---

<sup>2189</sup> Pour conforter sa domination politique, se donner une majorité politique, il avait aussi réussi à gagner le soutien de la chefferie Coulibaly du Nord, alliance qui lui permettra de mieux sécuriser sociologiquement son régime et de mieux implanter le parti unique dans le grand nord. La création du RDR à la mort d'Houphouët mettra fin à cette offre politique unique au Nord. Face au Pouvoir de Bédié, Ouattara formera une alliance politique avec Gbagbo. Le coup d'État de 1999 mettra fin à cette alliance avec le rapprochement entre Gbagbo et le putschiste Guéi sous la transition.

<sup>2190</sup> Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix, l'opposition ivoirienne crée une coalition pour les élections présidentielles, mise en ligne jeudi 19 mai 2005, <http://www.afrik.com>

(MFA)<sup>2191</sup> et de l'UDPCI de feu le général Guéi. Le Pouvoir Gbagbo a semblé minimisé la solidité politique et surtout sociologique de cette alliance, la traitant de « coalition de la médiocrité »<sup>2192</sup>, pariant que les baoulés ne voteront pas pour Ouattara au second tour et souhaitant même affronter celui-ci plutôt que Bédié au second tour. C'était oublier ce que nous avons qualifié de stratégie électorale de sous-traitance tribale que Ouattara a su mettre en place en s'appuyant sur des figures politiques et traditionnelles baoulés et akan.<sup>2193</sup> Ainsi, les figures politiques nationales baoulés furent les mieux placées pour aller parler et mobiliser les frères d'ethnie en vue du vote pour Ouattara au second tour. Stratégie efficace, voire attendue au nom du réalisme électorale, mais elle révèle justement l'emprise de l'ethnisme sur la nation ivoirienne encore fragile.

*b. Le RDR comme premier parti ivoirien*

Il est difficile de contester l'assise électorale et politique de Ouattara en Côte d'Ivoire. On peut même déduire dans les stratégies d'élimination dont il fut l'objet jusqu'au rejet de sa candidature au scrutin présidentiel de 2000 sans oublier l'attaque de sa résidence par des militaires suite à la rébellion de 2002 comme une certaine prise de conscience de son poids politique par ses adversaires.<sup>2194</sup>

Le scrutin municipal de 2000 gagné par le RDR, pourtant organisé par Gbagbo, a constitué une sorte d'impact psychologique sur les adversaires de Ouattara. Comment un parti pour une première participation électorale bat le parti du président Gbagbo ainsi que l'ancien parti PDCI ? N'est-ce pas un coup de gong suscitant des peurs ? La mobilisation politique<sup>2195</sup> des nordistes se voit structurée et organisée à travers cette redoutable machine à l'assaut du pouvoir central d'Abidjan dont Ouattara devient la proue. Elle est également une mobilisation des siens, entre soi, sur fonds de communauté régionale en dépit de la diversité ethnique et religieuse du

---

<sup>2191</sup> <http://www.afrik.com>

<sup>2192</sup> Idem

<sup>2193</sup> Avec les résultats des élections de 2010, il est difficile de contester cette alliance dans sa réalité de bloc sociologique majoritaire. Ce que nous appelons autrement le bloc houpouëtiste. Cette nouvelle géographie politique semble indiquer la position de leader du RDR, le parti de Ouattara.

<sup>2194</sup> Le test électoral de 2000 a révélé l'implantation du RDR dans le pays. Le parti de Ouattara est, en effet, arrivé en tête des élections municipales organisées par le pouvoir Gbagbo. Il a même réussi à arracher la mairie de Gagnoa, considéré comme le fief du Président Gbagbo. Les résultats de ces élections municipales offrent deux leçons majeures : le caractère démocratique et transparent du scrutin au crédit du Pouvoir Gbagbo, soucieux de prouver qu'en tant qu'opposant arrivé au pouvoir il se devait d'organiser des élections transparentes mais aussi, comme deuxième leçon, le poids électoral du parti de l'opposant Ouattara.

<sup>2195</sup> François Chazel, *Du pouvoir à la contestation*, op.cit., p.77

grand nord ivoirien. Le développement politique<sup>2196</sup> n'exige-t-il pas « l'association d'un centre mobilisateur et d'une périphérie mobilisable »<sup>2197</sup> ? Ce centre organisateur ou mobilisateur a trouvé en Ouattara le visage et la figure d'identification. Une sorte de fétiche fédérateur des nordistes.

*c. Le RDR et la sous-traitance ethno-régionale pour capter l'électorat baoulé et akan*  
Si la victoire de Ouattara lors des présidentielles de 2010, contestée par ailleurs par le camp Gbagbo qui dénonce d'énormes tricheries au nord, fief de Ouattara, est perçue dans certains pays voisins comme une sorte de « fraternité sous régionale »<sup>2198</sup> qui était une réalité<sup>2199</sup> sous le président Houphouët, notamment au Burkina- Faso, elle ne fut possible sans la réhabilitation de l'alliance entre nordistes et baoulés à travers le rassemblement des Houphouëtistes.<sup>2200</sup>

La victoire de Ouattara<sup>2201</sup> face à Gbagbo ne serait possible sans le fort apport de Bédié qui a mobilisé, en faveur de son allié politique, l'électorat baoulé, très important dans le jeu électoral au second tour des présidentielles. Cette sous-traitance tribale ne s'est pourtant pas faite exclusivement par le haut. Ouattara autant que Bédié ont su s'appuyer également sur des figures locales, les chefferies traditionnelles ou les « fils de la région » ayant un double poids politique à Abidjan et tribal sur le plan local. L'électorat baoulé a constitué une sorte d'arbitre électoral du second tour.

Le ralliement à Ouattara en 2003 d'Augustin Thiam, petit-neveu d'Houphouët-Boigny et devenu plus tard le chef traditionnel du canton Akouè et nommé gouverneur du district de Yamoussoukro en 2011 par le Président Ouattara, a

---

<sup>2196</sup> François Chazel, *Du pouvoir à la contestation*, op.cit., p.80

<sup>2197</sup> Idem., p.80

<sup>2198</sup> Ousmane Dembélé, « La construction économique et politique de la catégorie « étranger » en Côte d'Ivoire » in *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Marc Le Pape, Claudine Vidal (sous la dir.), p.132

<sup>2199</sup> Idem., p.132

<sup>2200</sup> La conscience des limites du vote ethnique existe bien chez les leaders politiques ivoiriens. Ainsi, chaque parti essaie de chercher des figures d'alliance pour élargir sa base électorale et politique. La stratégie de Gbagbo et de Ouattara au second tour des présidentielles de 2010 ressemble à une sorte de sous-traitance tribale et ethnique, chaque candidat s'appuyant sur les figures ethniques et régionales dans des ethnies ou des régions qui ne sont pas les leurs en termes d'origine ou d'appartenance.

<sup>2201</sup> Bien que contestée par le camp Gbagbo, la victoire de Ouattara a été officialisée tant par le président de la commission électorale indépendante au sein de laquelle tous les camps étaient représentés que par l'union africaine, invitée à faire la médiation entre les deux camps. Dans le point consacré à ce scrutin présidentiel de 2010 et surtout concernant la défaite de Gbagbo, nous donnerons d'autres précisions.

constitué, pour celui-ci, un pilier solide dans sa conquête du Pouvoir.<sup>2202</sup> Ces stratégies locales méritent d'être intégrées au poids politique de Bédié, l'ancien Président en faveur de Ouattara.

Né à la cour royale de la chefferie akouè, dirigée par son oncle et élevé dans la pure tradition baoulé par Mamie Fatai,<sup>2203</sup> la sœur aînée d'Houphouët-Boigny, Augustin Thiam a gardé une influence symbolique et tribale forte au sein des baoulés, l'ethnie du premier Président ivoirien. En se ralliant à Ouattara au détriment du PDCI, parti d'Houphouët, et à un moment où le destin présidentiel de Ouattara était encore incertain, Augustin n'avait pas caché le poids politique et surtout symbolique des baoulés en Côte d'Ivoire à Ouattara, dioula musulman du nord : « j'ai choisi de vous servir, lui explique Thiam. Vous ne pouvez être élu sans la chefferie baoulé ; je vous propose de vous l'amener. Faites de moi ce que vous voulez. »<sup>2204</sup> Nommé alors conseiller politique du chef du parti d'opposition, le petit-neveu d'Houphouët fera un travail sociologique de sensibilisation, de ralliement et d'alliance qui, limité au premier tour en raison de la propension quasi naturelle des baoulés à rester fidèles au PDCI, parti d'Houphouët, sera décisif au second tour au détriment de Gbagbo.<sup>2205</sup> Si Yamoussoukro, au cœur de la terre d'origine d'Houphouët, capitale politique de la Côte d'Ivoire est moins peuplée qu'Abidjan ou Bouaké, elle garde une charge symbolique forte en terme de sociologie électorale. Au second tour, elle a voté à plus de 80% pour Ouattara.<sup>2206</sup> La quête hégémonique ne peut se passer de certaines alliances symboliques surtout dans le cadre de la société diverse où le lien tribal, ethnique ou régional reste très fort. Cette alliance entre nordistes et baoulés semble être curieusement au détriment encore des bétés.

## *2. La persistance des fiefs ethno-régionaux comme réalité du vote du lien*

Nous utiliserons la notion de vote du lien pour caractériser l'électeur qui, pour des raisons liées à son appartenance originaire, vote en fonction du lien tribal, ethnique, régional ou religieux. Ce vote conscient mais prisonnier des origines s'ancre dans la politique d'identification culturelle. L'électeur se reconnaît à travers le candidat de

---

<sup>2202</sup> *Jeune Afrique*, « Augustin Thiam, la politique en héritage », numéro 2640-2641 du 14 au 27 août 2011, p.44

<sup>2203</sup> *Idem.*, p.44

<sup>2204</sup> *Idem.*, p.45

<sup>2205</sup> *Idem.*, p.45

<sup>2206</sup> *Idem.*, p.45

son ethnie, de sa région ou de sa religion et fait primer cette communauté sur les critères objectifs tels le programme, la compétence ou l'expérience voire la crédibilité du candidat et surtout au détriment de la communauté nationale. Le vote motivé par le lien ethnique se fait au détriment de la communauté politique censée regrouper des gens d'horizons et d'ethnies différents.

Malgré la notion de vote moderne, les clivages ethno-régionaux ainsi que les équilibres inhérents à une gestion trans ethno-régionale participent ici d'une même dynamique. Les politiciens ivoiriens utilisent les deux leviers dans leurs stratégies. La transethnicité ne les empêche jamais de puiser dans l'origine et le lien ethniques comme ressources politico-électorales.

L'analyse des discours politiques<sup>2207</sup> laisse entrevoir surtout qu'en dépit de la conscience du dépassement, la réalité du lien tribal est présente. Le slogan de « démocratie apaisée »<sup>2208</sup> sous Bédié remplissait-il une fonction purement politicienne et médiatique ? L'ethnie était en marche contre la nation avec la machine destructrice du concept de l'ivoirité. L'ethnie a donc fini par rattraper la nation et la soumettre à son joug implacable.

### *3. Le volontarisme politique comme facteur encourageant le vote moderne*

Le vote moderne conforte la nation. Il progresse en Côte d'Ivoire mais est freiné par les crispations identitaires et les allégeances ethno régionales.

La pratique politique, les choix politiques des décideurs publics, autrement des détenteurs du pouvoir d'État peuvent contribuer à faire progresser les mentalités et le vote moderne. Le volontarisme politique se traduit par des actes publics allant dans le sens de la consolidation de la nation, de l'impartialité de l'État et de la vision transethnique des élites au sommet de l'État.<sup>2209</sup> Les élections présidentielles de 2010 ont montré la progression du vote moderne à travers les percées électorales de Gbagbo à Abidjan et en certaines régions du pays akan.

---

<sup>2207</sup> Pierre Kipré, « Les discours politiques de décembre 1999 à l'élection présidentielle de 2000 : thèmes, enjeux et confrontations, » in *Côte d'Ivoire. L'année terrible, 1999-2000*, (Marc Le Pape, Claudine Vidal) sous la dir., op.cit., p.81

<sup>2208</sup> Idem., p.84

<sup>2209</sup> La formation du gouvernement ainsi que les nominations aux plus hautes fonctions politiques, administratives, diplomatiques, sécuritaires peuvent conférer au visage de l'État, du Pouvoir des caractéristiques transethniques, transrégionales et nationales. Le premier gouvernement de l'ère Ouattara était particulièrement attendu, passé au peigne fin des commentateurs et voire la population. Ce que l'on pourra appeler le temps de Nordistes ne devrait-il pas être celui de la Côte d'Ivoire rassemblée tout court.

Les jeunes constituent la catégorie sociale la plus portée vers les choix affranchis des considérations tribales, ethniques ou régionales. Et le Président Gbagbo avec un réalisme pertinent soulignait cette réalité : « Mon électorat est de loin le plus éparpillé, le plus transcommunautaire...le vote moderne, c'est l'avenir. Près du tiers des électeurs vivent dans le melting-pot d'Abidjan. Et Abidjan c'est le laboratoire de la Côte d'Ivoire de demain.»<sup>2210</sup>

En effet, la capitale économique ivoirienne, creuset des brassages et de la modernité, a majoritairement voté pour le Président Gbagbo en 2010 qui, malgré les limites, a le plus profité de ce vote transethnique. Sans être baoulé, akan ou lagunaire, il a réussi une percée significative chez les populations lagunaires pourtant traditionnellement acquises au PDCI. Les limites du vote prisonnier du lien ethnique constituent dans cette perspective une bonne nouvelle pour la démocratie ivoirienne. Le vote que les politistes qualifient de moderne peut être reconceptualisé par le vote détribalisé, désethnicisé, dérégionalisé au profit des critères transethniques et transrégionaux confortant les choix rationnels et l'affermissement du lien national.

Un journal ivoirien<sup>2211</sup> soulignait tous les soins et toutes les attentions particulières qui ont accompagné la formation du premier gouvernement du Président Ouattara, autrement au sortir de la crise postélectorale. L'enjeu fut la prise en compte de la diversité régionale, ethnique voire religieuse dans ce gouvernement de 36 membres, formé au début du mois de Juin 2011. Et, précise-t-il, même au sein des partis politiques invités à désigner leurs représentants dans ce gouvernement, une hygiène de représentativité, de prise en compte de la diversité ethno-régionale s'imposait. Il cite le cas du P.D.C.I. où l'ancien Président Bédié, soutien de Ouattara au second tour face à Gbagbo, a gommé des noms<sup>2212</sup> au nom de ce principe : « Tout comme il a tenu à la géopolitique. C'est ainsi que Dagobert Banzio dans le Moyen-Cavaly, Daniel Kablan Duncan au sud, Patrick Achi dans le sud-est, Thérèse Aya N'Dri-Yoman dans le sud, et Mme Raymonde Goudou Coffie dans le centre, ainsi que Remi Kouadio Allah. »<sup>2213</sup>

---

<sup>2210</sup> « Laurent Gbagbo, je vais mettre les héritiers d'Houphouët à la retraite », *Jeune Afrique*, 26/10/2010, article cité

<sup>2211</sup> Formation du gouvernement : Tout ce qui s'est passé, *Soir Info*, numéro du 3 juin 2011

<sup>2212</sup> Idem

<sup>2213</sup> Idem

Cet exemple prouve bien que le vote moderne ne s'est pas encore affranchi des liens tribaux, régionaux, ethniques ou religieux. Ces jeux d'équilibres entre les régions ne sont pas inutiles, au contraire, mais révèlent-ils la fragilité de l'État-nation encore très sensible aux questions ethniques, tribales et régionales ?

Le cycle militaire a révélé l'effectivité de la fracture état-nationale et l'incapacité des acteurs politiques ivoiriens à réguler pacifiquement les conflits et les problèmes.<sup>2214</sup> Le recours à la violence armée constitue-t-il le moment décrit par Ted Gurr concernant « l'intensité de la frustration relative »<sup>2215</sup> bien qu'elle ne détermine pas forcément le recours à la violence politique ? Face à la montée des déséquilibres au sein de l'État-nation, « le conflit surgit et revêt aisément une forme violente »<sup>2216</sup>, écrit Philippe Braud avant d'ajouter que dans pareilles situations « la faiblesse du pouvoir central ne lui donne le choix qu'entre la brutalité extrême et l'impuissance. »<sup>2217</sup>

Face à la rébellion armée, le pouvoir Gbagbo fut plus impuissant qu'outillé militairement en dépit de sa stratégie future de mobilisation sociale de la rue monopolisée longtemps par la galaxie des jeunes patriotes.

La militarisation du jeu politique ivoirien témoigne de l'échec des modes pacifiques de régulation des conflits sociopolitiques et inaugure une échelle d'intensité dans la tragédie de la scène démocratique ivoirienne alternant entre paix précaires et recours aux armes.

---

<sup>2214</sup> Les partis communiquent ainsi pour mieux se faire vendre bien que l'idée de nation suppose le dépassement de ce genre de justifications. Notre concept de proto-nation inscrit dans le paradigme de l'inachèvement et de la fragilité structurelle trouve ici un élément de justification. La sociologie politique du lien demeure une réalité en Côte d'Ivoire nous forçant de nuancer les progrès du vote moderne, entendu comme vote détribalisé et désethnicisé.

<sup>2215</sup> Philippe Braud, *Violences politiques*, op.cit., p.128

<sup>2216</sup> Idem., p.136

<sup>2217</sup> Idem., p.136

**TITRE II : LE CONFLIT ARME COMME MOYEN DE CONQUETE  
ET DE CONTROLE DU POUVOIR ET DE LA SPHERE D'ÉTAT OU  
LE TOURNANT DE LA REBELLION IVOIRIENNE**

La sociologie politique a fait des mobilisations collectives<sup>2218</sup> un domaine épistémique important mais quant à « la place du politique dans les mobilisations contestataires »<sup>2219</sup>, François Chazel nous précise qu'elle constitue une découverte progressive.<sup>2220</sup> La polémologie, science des conflits, nous informe de leur variété et des moyens de plus en plus sophistiqués qu'ils mobilisent. La rébellion armée entre dans cette catégorie des mobilisations contestataires visant soit à ébranler les pouvoirs soit à les renverser clairement. Le cas ivoirien, comme on le sait, était dirigé contre l'État. Échoué, le coup d'État, pour des raisons réalistes et stratégiques, devait se donner les moyens de sécuriser, protéger ses acteurs contre les représailles de l'État. D'où l'idée de conquérir des territoires, des villes pour en faire une ressource militaire, guerrière, hautement politique, efficacement stratégique dans la déclinaison des revendications brandies.

Comme l'écrivent Jacques Lagroye, Bastien François et Frédéric Sawicki, « les crises politiques sont des périodes de la vie sociale où le pouvoir est contesté en lui-même (et non pas seulement ceux qui l'exercent à ce moment précis), où une partie des soutiens se dérobe, où la « dynamique » des affrontements compromet les relations habituellement en vigueur entre les groupes, et où se trouvent modifiées les représentations et les croyances sur l'organisation sociale et politique ».<sup>2221</sup> Si ces mots replacent la crise politique dans sa matrice sociale, ne la réduisant pas à la seule contestation des gouvernants mais à la crise touchant le pouvoir lui-même, les trois auteurs précisent néanmoins que « dans ses aspects les plus spectaculaires, la crise politique est un temps où s'affirment les extrémismes et où se généralisent les mobilisations. »<sup>2222</sup> Dans cette optique, la crise ivoirienne se laisse voir dans son déploiement spectaculaire comme moment d'extrémismes et de mobilisations

---

<sup>2218</sup> François Chazel, *Du pouvoir à la contestation*, op.cit., p. 11

<sup>2219</sup> Idem., p.109

<sup>2220</sup> Idem., p.109

<sup>2221</sup> Jacques Lagroye avec Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, 5<sup>ème</sup> édition revue et mise à jour, op.cit., p.459

<sup>2222</sup> Idem., p.459

collectives. L'extrémisme politique défini comme l'adhésion active d'un groupe à une conception de la vie politique radicalement étrangère aux représentations dominantes, est souvent le fruit des exclusions de groupes sociaux, religieux et ethniques.<sup>2223</sup> Il se développe à la mesure de la répression ou de l'exclusion que subissent les groupes discriminés.<sup>2224</sup>

Les crises et les ruptures de légitimité expliquent-elles l'érosion des soutiens en tant que ces derniers sont nécessaires à la solidité et au maintien de tout pouvoir ?<sup>2225</sup> La répression et l'autoritarisme sont des secrets de la durabilité du pouvoir mais ils ne suffisent pas et ne remplacent pas la sociologie des mobilisations partisans en faveur du pouvoir.

La rébellion n'inaugure pas la crise ivoirienne même si elle la creuse davantage. Elle symbolise néanmoins le moment de la fracture effective, territoriale de l'État-nation ivoirien (Chapitre I). Elle doit être plutôt analysée dans ce cadre structurel au-delà de son visage militaire incontestable. N'est-ce pas que le recours aux armes prolonge les enjeux conflictuels de la scénographie démocratique ? La liturgie électorale qui n'a pu guère éviter la crise postélectorale (Chapitre II) a montré toute la signification et la prégnance dans la crise ivoirienne ? Les armes sont mobilisées contre le verrouillage des voies de la concurrence pacifique en 2002.

---

<sup>2223</sup> Jacques Lagroye avec Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, op.cit., p.459

<sup>2224</sup> Idem., p.459

<sup>2225</sup> Idem., p.454

## **CHAPITRE I : La rébellion armée comme preuve de la fracture de l'État-nation ivoirien**

Le 19 septembre 2002 constitue une date majeure dans la crise ivoirienne. Elle inaugure autant la rébellion que la partition du pays qui s'en suivra. Dans son livre déjà cité, le leader de la rébellion l'appelle « le jour où j'ai décidé de prendre les armes ». <sup>2226</sup>

Comment la Côte d'Ivoire a-t-elle basculé dans la concurrence guerrière ? Celle-ci ne constitue-t-elle pas une continuation de la violence politique quoique moment guerrier et militaire particulier ? Elle pose avec acuité à la fois la problématique de la militarisation de la concurrence politique et celle de la violence politique dont Philippe Braud nous signale la pluralité des formes (attentats, guerres, rébellions) autant que la dimension symbolique, les stratégies de légitimation poussant les protagonistes soit à se donner des noms plus acceptables ou à qualifier l'ennemi de mots avilissants. Faut-il aussi souligner avec Philippe Braud la banalisation du conflit quand la violence politique est plutôt stigmatisée ? <sup>2227</sup>

Dans son livre sur les rébellions touarègues du Mali et du Niger, Anne Saint Girons définit la rébellion comme « une réaction réflexe, un mouvement instinctif contre le malheur, contre l'injustice réelle ou perçue, qui s'en prend à ceux qui sont rendus

<sup>2226</sup> Guillaume Soro, *Pourquoi je suis devenu un rebelle*, op.cit., p.17

<sup>2227</sup> Philippe Braud, « Des attentats aux guerres, les violences politiques », *Sciences Humaines, Hors-série N° 47 - Décembre 2004 / Janvier - février 2005*

responsables de la situation, c'est-à-dire aux autorités.»<sup>2228</sup> L'auteure souligne également la différence avec la guerre « qui est un acte politique réfléchi visant à prendre un avantage sur le voisin. »<sup>2229</sup>

Cette définition doit être complétée par deux éléments importants à notre avis, à savoir la rupture du consensus<sup>2230</sup> comme condition étiologique, disons facteur qui rend la mobilisation rebelle imminente ou effective sans oublier l'idée de l'organisation<sup>2231</sup> méthodique et réfléchie de certaines rébellions avant leur déclenchement. La rébellion peut de ce fait être un acte réfléchi, préparé comme la guerre bien qu'elle vise l'État central et non un pays voisin.

La concurrence guerrière, comme forme spécifique de la concurrence politique, ne doit pas être absolument opposée à la forme pacifique dans la mesure où les armes poursuivent l'objectif de la conquête pacifique comme, nous le rappelle le professeur Luc Sindjoun.<sup>2232</sup> Les figures de l'adversaire et de l'ennemi, bien que distinctes, deviennent complémentaires<sup>2233</sup> tout comme les conflits politiques peuvent puiser dans les clivages ethniques.<sup>2234</sup> Malgré la réalité et les preuves de certaines constructions ethnographiques et coloniales de l'ethnie, les effets de réalité produits<sup>2235</sup> sont, dans certains cas, incontestables. D'où la quasi uniformité de la provenance ainsi que de l'appartenance communautaire des acteurs de la rébellion ivoirienne, tous étant presque du Nord malgré la minorité chrétienne incarnée par Guillaume Soro au sein des forces rebelles et de quelques noms rappelant des origines autres que nordistes. La communauté régionale semble l'avoir emporté sur les différences ethniques et confessionnelles au sein de la rébellion, d'où le fait que Guillaume Soro, non musulman, finit par s'imposer comme le chef.

Dans la mesure où la conquête du pouvoir d'État, de ses leviers et de ses attributs dont l'appareil militaro- sécuritaire et administratif constitue un redoutable outil biopolitique permettant de régenter le pays, de contrôler les populations, surtout de les maîtriser, l'urne impuissante peut se voir secourue par le fusil. Surtout que pour

---

<sup>2228</sup> Anne Saint Girons, *Les rébellions touarègues*, Ibis Press, Paris, 2008, p.15

<sup>2229</sup> Idem., p.15

<sup>2230</sup> Idem., p.15

<sup>2231</sup> Idem., p.15

<sup>2232</sup> Luc Sindjoun, « L'Afrique » in *Nouveau Manuel de science politique*, Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort (sous la dir.), op.cit., pp.201-202

<sup>2233</sup> Idem., p.201

<sup>2234</sup> Idem., p.203

<sup>2235</sup> Idem., Luc Sindjoun se référant à Jean-François Bayart, p.204

Ouattara, le héros politique du Nord de la Côte d'Ivoire, les voix d'accès à la compétition électorale furent verrouillées par la constitution de 2000 dans le sillage de l'euphorie ivoiritaire et de la formation du bloc nationaliste encore solide dans le pays en dépit de la chute de Gbagbo. L'on peut, dans l'hypothèse de la collusion entre Ouattara et les rebelles, non pas forcément en tant que le premier serait l'architecte de l'équipée rebelle mais plutôt en termes de partage évident des mêmes revendications, soutenir avec Luc Sindjoun l'idée de l'appui alternatif et cumulatif sur deux piliers, l'armée et le parti.<sup>2236</sup> La rébellion incarne le recours à la fuscricratie contre (ou au nom) de la démocratie. La crise postélectorale de 2010-2011 a fini par révéler la stratégie bicéphale des nordistes ivoiriens, les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire, FRCI, nom de circonstance des rebelles, se portant au secours du RDR, vainqueur des élections présidentielles au second tour. Le refus de la concurrence politique « ouverte »<sup>2237</sup> a conduit le pays à l'épreuve de la militarisation de la dynamique de conquête de l'État. Pour les Nordistes, la conquête revêt une forme duale, militaro-politique.

Nous avons déjà étudié l'étiologie lointaine, en d'autres mots, les causes structurelles qui, dans une dialectique d'entraînement, ont fondé la crise ivoirienne, il convient néanmoins d'en étudier les causes conjoncturelles qui ont motivé et rendu possible le recours aux armes. L'étude de l'étiologie et de la symptomatologie de la crise armée (Section 1) amènera à recourir à la pluriparadigmaté comme grille d'intelligibilité et de compréhension politologiques du conflit ivoirien (Section 2 ).

### **Section 1 : Étiologie<sup>2238</sup> et symptomatologie<sup>2239</sup> de la crise armée en Côte d'Ivoire**

L'on peut poser la question pertinente de savoir si la candidature de Ouattara n'avait-elle pas été rejetée au scrutin présidentiel de 2000 et si la peur de ce même rejet pour l'élection présidentielle à venir ne restait pas vivace chez les nordistes comme sentiment collectif de rejet et de discrimination, y aurait-il eu la rébellion de 2002 ?

---

<sup>2236</sup> Sindjoun se référant à Jean-François Bayart., op.cit., p.206

<sup>2237</sup> Idem., p.206

<sup>2238</sup> Prof. Djibril Samb, *Conflits et crises en Afrique, étiologie, typologie, symptomatologie, prévention et résolution*, conférence déjà citée

<sup>2239</sup> Idem

Ce rejet n'avait-il pas été perçu comme une discrimination au sein de la nation au détriment des nordistes ?

Le recours, une fois de plus, aux armes en 2011 après le blocage des voies pacifiques d'accès au pouvoir, ne prouve-t-il pas davantage que les discriminations et les frustrations ont compté dans l'étiologie de la crise politico-militaire.

Il faut d'emblée dire que la symptomatologie était déjà visible avant la mort d'Houphouët. Il faut également préciser que les camps opposés en Côte d'Ivoire au moment de la rébellion et même durant la longue crise qui a suivi essaient, chacun de son côté, de se justifier et d'accabler l'autre. Et là, se lit la profondeur de la fracture ivoirienne.

Deux thèses majeures interprétatives fondent l'étiologie de la rébellion à ne pas confondre avec les causes de la crise en général qui ne se limite point à la rébellion : la frustration entendue comme cumul explosif des discriminations et des violences subies est l'argument le plus développé par les rebelles nordistes pour justifier et légitimer leurs actions contre l'État central. En effet, le leader de la rébellion cite deux raisons majeures l'ayant poussé, lui et ses camarades, à l'option armée : les élections présidentielles de 2000 où les candidatures de Ouattara et de Bédié ont été rejetées et les répressions qui ont suivi une fois Gbagbo installé au pouvoir, surtout le charnier de Yopougon. Ce charnier intervint avec les répressions du 25 octobre 2000 lors de la marche de protestation de l'opposition politique. L'on découvrira plus tard 57 corps dans les environs de Yopougon, quartier d'Abidjan. Amnesty international a enquêté sur ce charnier. Il est découvert et est donc réel. Le leader de la rébellion cite le fait que les gendarmes jugés concernant ce charnier sous le régime Gbagbo ont été relaxés par la justice. La deuxième raison ayant motivé la rébellion est selon lui l'orientation discriminatoire et sectaire contre les nordistes ivoiriens prise par le régime Gbagbo en sus des répressions, option qui menaçait la cohésion nationale. Il précise que Gbagbo et ses partisans se sont inscrits dans le registre de l'ivoirité créée par Bédié<sup>2240</sup> avec Ouattara et les nordistes dans leur ligne de mire.

De son côté, le camp Gbagbo développe la thèse de la rébellion soutenue par la France dans sa stratégie de pérenniser les relations néocoloniales mises en place à la fin de la colonisation.<sup>2241</sup> Thèse défendue sans ambiguïtés par Simone Gbagbo,

<sup>2240</sup> Guillaume Soro, *Pourquoi je suis devenu un rebelle*, op.cit., pp. 17-20

<sup>2241</sup> Simone Ehivet Gbagbo, *Paroles d'honneur*, Éditions Autres Temps, 2008, p.401

l'épouse de Gbagbo. Cette thèse loyaliste exploitera à fonds les accords de Marcoussis que nous verrons plus loin comme moyens de pression française sur le pouvoir de Gbagbo,<sup>2242</sup> développe l'ex première dame.

De son côté, Charles Onana, avec un choix rédactionnel réducteur moins intéressé par les causes étiologiques structurelles et lointaines de la crise et même de la rébellion, soutient l'idée de la volonté française de punir le régime Gbagbo et de tenter son éviction. Il explique la rupture franco-ivoirienne sous Gbagbo par la distance que le président ivoirien a avec le président Chirac ainsi que par la méfiance du premier vis-à-vis des sommets franco-africains sans oublier sa volonté de « réviser certains contrats peu bénéfiques à la Côte d'Ivoire ».<sup>2243</sup> La relation franco-ivoirienne se complique donc selon cet auteur par le souci du président ivoirien « d'instaurer un autre type de rapports entre la France et son ancienne colonie. »<sup>2244</sup>

Cité par le même auteur, Gbagbo lui-même dit la même chose sur la proximité entre la France et la rébellion<sup>2245</sup> non sans ajouter que c'est le RDR, parti de Ouattara, qui l'a créée.<sup>2246</sup>

A la lumière de ces deux thèses antagoniques, l'on voit clairement apparaître la fracture ivoirienne. Celle des deux Côte d'Ivoire. Les mêmes arguments cités seront d'ailleurs re-utilisés lors de la crise postélectorale de 2010-2011.

Pour notre part, au-delà des passions tragiques, il reste néanmoins difficile de nier la part de la politique de discrimination ivoiritaire et de repressions dont furent victimes les nordistes ivoiriens dans l'éclatement de la rébellion tout comme la relation compliquée de Gbagbo avec la France chiraquienne est connue. Gbagbo lui-même n'a-t-il pas déclaré sur RFI qu'il dort mieux depuis que Chirac a quitté le pouvoir ?<sup>2247</sup>

---

<sup>2242</sup> Simone Ehivet Gbagbo, *Paroles d'honneur*, op.cit., p.353

<sup>2243</sup> Charles Onana, *France-Côte d'Ivoire, la rupture*, Éditions Duboiris, 2013, p.67

<sup>2244</sup> Idem., p.67

<sup>2245</sup> Idem., p.162

<sup>2246</sup> Idem., p ;83

<sup>2247</sup> RFI, 30/10/2007, WWW.RFI.FR

C'est donc dire que du côté des acteurs de la crise, ces deux thèses antagoniques constituent les pistes explicatives fondamentales de la rébellion armée et méritaient d'être citées avant l'analyse détaillée.

L'intrusion des armes dans le champ de la concurrence politique constitue un cycle nouveau dans la crise ivoirienne en tant qu'elle consacre la partition du pays et la fracture effective de l'État-nation (Paragraphe 1). On étudiera également l'étiologie générale des crises politiques en Afrique (Paragraphe 2) avant de comprendre la persistance du sentiment d'exclusion chez les Nordistes Ivoiriens (Paragraphe 3).

### ***Paragraphe 1 : La rébellion armée comme effectivité de la fracture de l'État-nation***

L'on peut d'emblée dire deux choses essentielles à propos de la rébellion armée à l'assaut du pouvoir d'État. La première est sans doute la montée dans l'échelle de la violence et surtout l'inauguration du cycle de la privatisation de celle-ci ; sorte de perte de la revendication du monopole wébérien de la violence légitime pour l'État. La seconde constitue une preuve supplémentaire de la confirmation de notre hypothèse de départ selon laquelle le contrôle du pouvoir étatique constitue pour les acteurs de tous les camps l'un des enjeux majeurs de la crise d'autant qu'il permet de mettre la main sur les autres leviers stratégiques dans la maîtrise des destins individuels et collectifs.

La rébellion est à la fois un moment critique et « un processus de militarisation »<sup>2248</sup> de la concurrence politique en Côte d'Ivoire. Mue guerrière du mode concurrentiel, l'intrusion ainsi que la révélation rebelles réveillent les souvenirs des coups d'États et autres formes violentes connues sur le chemin menant au palais présidentiel. Le professeur Degni Ségui rappelle l'instabilité politique dans l'Afrique postcoloniale par la fréquence des coups d'État dont environ 80 de 1963, date du premier contre

---

<sup>2248</sup> Bernard Adam, « Les transferts d'armes vers les pays africains : Quel contrôle ? » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, op.cit., p.109

Sylvanus Olimpio du Togo, à 1990, tournant de la démocratisation.<sup>2249</sup> Or il est clair que la rébellion ivoirienne est d'abord un coup d'État manqué.

L'histoire de la rébellion ivoirienne remonte au coup d'État manqué<sup>2250</sup> du 19 septembre 2002.<sup>2251</sup> Le matin de cette date, les Ivoiriens ont appris l'attaque des deux plus grandes villes du nord, Korhogo et Bouaké bien que cette dernière soit plutôt au centre du pays.<sup>2252</sup> Il y a également eu des affrontements à Abidjan bien que circonscrits par la riposte du pouvoir de Gbagbo qui se trouvait en visite en Italie. Pour sauver son pouvoir, Gbagbo eut le courage de rentrer d'urgence en Côte d'Ivoire en tant que chef de l'État et patron de l'armée.

L'officialisation de la rébellion est consacrée le 1<sup>er</sup> octobre 2002 quand l'un de ses acteurs, Tuo Fozié, ancien militaire proche du général Guéi, annonce la création du MPCJ, Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire, nom officiel.<sup>2253</sup> Quand Guillaume Soro prend la tête de l'aile politique de la rébellion<sup>2254</sup>, celle-ci s'incruste et s'institutionnalise dans le champ diplomatique en faveur des différentes négociations.

C'est donc un coup d'État échoué qui est transformé en rébellion durable.<sup>2255</sup> Il faut souligner surtout l'exception ivoirienne<sup>2256</sup> en la matière même si depuis le premier coup d'État réussi du pays en 1999, le pays a connu plus d'une décennie de ruine.<sup>2257</sup>

L'ivoirité<sup>2258</sup> ainsi que les séquelles de la guerre de succession d'Houphouët gagnée par Bédié<sup>2259</sup> et les discriminations sous son règne expliquent en partie cette montée de la violence. L'étiologie renvoie aux causes structurelles (perspectives longues et dimensions profondes), conjoncturelles (contextes et facteurs nationaux et internationaux) et immédiates (des éléments et facteurs déclencheurs) de la crise quand la symptomatologie est la somme des signes, des manifestations, en d'autres

<sup>2249</sup> Degni Ségui in DIABATE Idriss, DEMBELE Ousmane, AKINDES Francis (dir.), *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, op.cit., p.81

<sup>2250</sup> Koudou Claude, *La Côte d'Ivoire face à son destin. Et si l'Afrique était Gbagbo ?* L'harmattan, 2010, p.15

<sup>2251</sup> Le président Laurent Gbagbo lui-même, dans une déclaration télévisée (Radiotélévision Ivoirienne) faite le 21 septembre 2002, qualifie de coup d'état et non de mutinerie les événements du 19 septembre 2002.

<sup>2252</sup> Nougoua Ariane, *La force des normes internationales dans la résolution des conflits en Afrique : Le cas de la Côte d'Ivoire*, mémoire de Master II de Recherches Relations internationales, Université Paris 1, 2006-2007, p.72

<sup>2253</sup> Idem., p.72

<sup>2254</sup> Idem., p.72

<sup>2255</sup> Gökçe Bayindir, *Les coups d'état en Afrique et le cas de la Côte d'Ivoire*, mémoire DEA, science politique, Université Paris II, septembre 2004

<sup>2256</sup> Idem., p.57

<sup>2257</sup> Idem., p.57

<sup>2258</sup> Idem., p.71

<sup>2259</sup> Le Pape, Marc, Claudine Vidal, *Côte d'Ivoire, l'année terrible, 1999-2000*, op.cit., p.53

mots, les symptômes potentiels et visibles d'un délitement voire d'une rupture du contrat social.

La rébellion ne symbolise pas seulement la profondeur de la crise ivoirienne. Elle rend compte de sa teneur structurelle et multiforme comme nous l'avons postulé au début de ce travail. Le recours aux armes en dit assez sur le niveau de cumul des frustrations et l'atteinte du seuil implosif (A). Quant à la partition du pays, elle consacre surtout la fracture de l'État-nation (B).

### **A. De la frustration au recours aux armes**

Si Ted Gurr en premier suivi par Ivo, Rosalind Feierabend et Douglas Hibbs<sup>2260</sup> ont donné une place importante au paradigme de la frustration dans l'analyse des conflits, Philippe Braud précise que Gurr n'a jamais rendu automatique la corrélation entre intensité des frustrations et passage à la violence en raison justement de la capacité de répression, de dissuasion des certains pouvoirs qui parviennent en dépit des frustrations à empêcher le recours à la violence.<sup>2261</sup> Les frustrations<sup>2262</sup> sont presque toujours présentes dans les causes des crises politiques et Davis avec la courbe en « J » analyse leur montée en puissance et ce qu'elles peuvent produire comme effets.<sup>2263</sup> Les rebelles ivoiriens ont recouru aux armes pour donner plus de visibilité à leurs revendications posées comme défis au contrat social de l'État-nation (1). Le coup d'État manqué transformé en rébellion a permis aux acteurs armés d'être légitimés sur le champ politique, institutionnel et diplomatique (2).

#### *1. Les armes comme moyen de revendication de la rébellion*

La date du 19 septembre 2002 constitue un tournant majeur dans la crise ivoirienne. La rébellion ivoirienne illustre le moment belligère et de l'inflation dans la violence mais elle vient à la suite d'une dynamique de violences politiques dénoncées par les nordistes ivoiriens si l'on confère à la violence un sens plus large. Les violences ne sont pas seulement armées ou physiques. Elles peuvent être symboliques, psychologiques voire d'autres natures. Pour les nordistes du pays et surtout les

---

<sup>2260</sup> Philippe Braud, *Violences politiques*, op.cit., p.126

<sup>2261</sup> Idem., p.130

<sup>2262</sup> Jacques Lagroye avec Bastien François et Frédéric Sawicki, *Sociologie politique*, 5<sup>ème</sup> édition revue et mise à jour, op.cit., pp.456-459

<sup>2263</sup> Idem., p.458

acteurs rebelles, la discrimination et l'exclusion politiques constituent une forme de violences d'État contre lesquelles il faut opposer une violence plus défensive.

Luc Reyhler utilise le concept de « la structure d'opportunité »<sup>2264</sup> pour désigner la dialectique entre le pouvoir, les rapports de pouvoir<sup>2265</sup> et l'environnement favorable ou défavorable à la violence.<sup>2266</sup> La probabilité du passage à la violence est donc tributaire de ces facteurs sus cités. Il se fera quand la prévention de conflits, définie comme entreprises et actions pour « aplanir les litiges et diminuer les risques de la guerre »<sup>2267</sup> ou encore tentatives de « recherche de voies pacifiques pour apaiser un conflit »<sup>2268</sup>, aura échoué.

Le paradigme transitologique, inhérent à la démocratie, en Afrique, que nous verrons plus loin, postule la fragilité des processus démocratiques et trouve certaines de ses vertus heuristiques dans le recours à la violence armée contre l'obstruction des voies d'accès pacifiques au pouvoir.

Faut-il aussi déconstruire néanmoins l'idée reçue de la facilité à recourir aux armes comme si c'était un simple jeu d'enfants ? Dans le contexte ivoirien, la rébellion semble relever plus d'un seuil de maturité implosive des frustrations liées aux discriminations politiques que d'une banalité de la militarisation de la concurrence politique.

En complément des théories de la frustration relative citées, il convient de signaler les théories rationnelles (Bandura, Oberschall et d'autres) qui défendent la thèse de la prise en compte « par les groupes en conflits » du coût de la violence et des risques majeurs.<sup>2269</sup> Ce n'est donc pas de gaité de cœur que les acteurs optent pour le recours aux armes. La théorie du calcul rationnel des coûts par les acteurs qui essaient de minimiser et de limiter les risques reste en partie valable pour la Côte d'Ivoire. Si le coup d'État, jugé moins coûteux, avait réussi, la prise du pouvoir et le contrôle de l'État seraient effectifs en une journée et les acteurs n'auraient certainement pas besoin d'une rébellion demandant plus d'hommes et de risques majeurs.

---

<sup>2264</sup> Luc Reyhler, « Les crises et leurs fondements. La prévention des conflits violents » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, op.cit., p.52

<sup>2265</sup> Idem., p.52

<sup>2266</sup> Idem., p.52

<sup>2267</sup> Idem., p.62

<sup>2268</sup> Idem., p.62

<sup>2269</sup> Phillipe Braud, *Violences politiques*, op.cit., p.132

Dans le cas de la rébellion ivoirienne, il est important de souligner que deux représentations antagoniques de la violence se confrontent. D'un côté, le pouvoir Gbagbo évoque l'agression contre l'État légal, le gouvernement légitime de la Côte d'Ivoire quand les rebelles du nord recourent à la thèse de « la violence libératrice contre la violence oppressive »<sup>2270</sup> de l'État ivoirien. On est ici dans l'exemple de ce que Ted Gurr, l'auteur de *Why Men Rebel*, appelle les justifications normatives et instrumentales de la violence.<sup>2271</sup>

Quand la prévention des conflits qui peut d'ailleurs revêtir les formes unilatérale, bilatérale, trilatérale ou multilatérale<sup>2272</sup>, aura échoué, la dynamique de conflit enclenche ses trois sources principales : litiges, la structure d'opportunités et le processus décisionnel.<sup>2273</sup> Le pays avait-il épuisé les mécanismes de prévention ? Il reste clair que le pays a au contraire presque fait impasse sur les opportunités préventives et médiatrices au bénéfice de la surenchère. Sorte de moment de surdité ivoirienne où la violence a connu une échelle ascendante sans qu'aucune régulation efficace arrêtât son processus. L'on peut analyser l'option du coup d'État comme conséquence du calcul rationnel des coûts, celui-ci étant souvent moins long, moins durable et moins coûteux qu'une rébellion nécessitant plus d'hommes, d'espaces et de temps et surtout de moyens.

Il est donc logique de comprendre la rébellion comme choix ultime imposé par les réalités après l'échec du coup d'État qui était la véritable option stratégique élaborée pour s'emparer du pouvoir d'État et de ses leviers à Abidjan et ailleurs. Les acteurs majeurs de la rébellion ivoirienne ne se sont eux-mêmes gênés d'attester la validité historique de cette thèse d'un coup d'État manqué transformé en rébellion généralisée en marche sur Abidjan. La prise de décision critique a fini par avoir lieu des espérances pacifiques. Arthur Schopenhauer n'avait-il pas averti par ces mots : « l'être humain est, au fond, un animal sauvage et effroyable. »<sup>2274</sup> En d'autres termes, l'homo natura de Nietzsche<sup>2275</sup> trouve toujours un champ pour jouir de ses droits. La crise ivoirienne n'est-elle pas d'abord une crise de l'humain à travers la fragilité de sa

---

<sup>2270</sup> Phillipe Braud, *Violences politiques*, op.cit., p.27

<sup>2271</sup> Idem., p.130

<sup>2272</sup> Luc Reyhler, « Les crises et leurs fondements. La prévention des conflits violents » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, op.cit., p.62

<sup>2273</sup> Idem., p.62

<sup>2274</sup> Schopenhauer, *Éthique et politique*, Librairie générale de France, 1996, p.42

<sup>2275</sup> Idem., p.42 ( note de bas de page de Angèle Kremer- Marietti)

magnifique invention qu'est la société, qui d'ailleurs n'est même plus une singularité depuis que la science a mis la lumière sur la société des animaux ?

Les guerres ont leur secret surtout face à la soif de conquête de mannes<sup>2276</sup> et une étude de la dimension politique<sup>2277</sup> dans les mobilisations contestataires<sup>2278</sup> est bien possible à condition d'intégrer les trois dimensions essentielles de la sociologie politique : le pouvoir, les mobilisations collectives et les révolutions.<sup>2279</sup> À propos justement, François Chazel précise que le pouvoir renvoie à la stabilité, à l'ordre, les mobilisations collectives tendent à ébranler, à contester le pouvoir en dépit de la variance de leur degré, leur intensité quand les révolutions, voire les rébellions, visent comme en Côte d'Ivoire à renverser le pouvoir.<sup>2280</sup>

Avec l'éclatement de la rébellion, la France, le Burkina Faso et l'opposant Alassane Ouattara<sup>2281</sup> sont cumulativement accusés<sup>2282</sup> d'en être les instigateurs et les protecteurs malgré l'interposition rapide de la France qui a d'ailleurs mis un coup d'arrêt à la marche victorieuse des rebelles sur Abidjan. L'opération Licorne, comme nous le verrons plus loin, n'a pas mis la France à l'abri des critiques du camp Gbagbo et même des rebelles. Le refus de Paris de chasser les rebelles hors du territoire ivoirien comme le souhaitait Gbagbo n'a guère facilité les choses. Les acteurs de la rébellion ne sont-ils pas des Ivoiriens ? L'accord de défense entre les deux pays ne concerne-t-il pas plutôt une attaque extérieure contre la Côte d'Ivoire ?

De son côté, la rébellion a aussi reproché à Paris de l'avoir empêchée de marcher sur Abidjan au moment où l'armée ivoirienne restait destabilisée et défaite face à son offensive.

Au cœur des revendications rebelles, sont très présentes les questions inhérentes à la citoyenneté pleine et entière, l'égalité entre Ivoiriens et surtout les droits politiques notamment ceux de Ouattara, l'accès aux papiers d'identité, indispensables à la circulation et à la mobilité des personnes, des citoyens dans un État moderne et dans un monde ouvert. Un combattant rebelle explique ses motivations : « Je voulais lutter

<sup>2276</sup> Albert Norden, *Le secret des guerres*, Éditions Dietz Verlag, 1970, p.7

<sup>2277</sup> François Chazel, *Du pouvoir à la contestation*, op.cit., p.120

<sup>2278</sup> Idem., p.120

<sup>2279</sup> Idem., p.11

<sup>2280</sup> Idem., p.11

<sup>2281</sup> Stephen Smith, « Côte d'Ivoire : le visage de la rébellion », *Le Monde*, numéro du 11 octobre 2002

<sup>2282</sup> Le journal pro- Gbagbo *Notre Voie*, « Blaise Compaoré : le destabilisateur démasqué », numéro du 24 septembre 2002

contre la xénophobie, contre l'exclusion dont les gens du Nord étaient victimes. »<sup>2283</sup> La rébellion intervient dans le débat ivoirien comme une nouvelle stratégie de régulation du jeu politique mais surtout comme un passage de la conflictualité politique normale à la violence armée. La rébellion n'est pas exclusivement nordiste. Le leader de l'une de ses branches, la plus active dans l'Ouest ivoirien, n'est ni nordiste ni musulman. Félix Doh, patron du MPIGO, au nom à consonance libérienne, est au fait un Ivoirien sudiste se cachant derrière un pseudonyme : «Nous avançons à visage découvert, il n'y a aucune force obscure derrière nous. Nous agissons pour l'unité de notre pays», affirment-ils. C'est sans doute pour cela aussi que le sergent Félix Doh du MPIGO finira par dévoiler sa vraie identité. «C'est pour protéger ma famille restée à Abidjan, au début des opérations, lorsque j'ai pris le maquis que je me suis fait appelé Félix Doh. C'est d'ailleurs ainsi qu'on m'appelle encore dans le maquis, mais mon vrai nom est: Sinclair Ndri Nguessan.»<sup>2284</sup> Certaines voix accusent aussitôt l'ex président Bédié en raison de la présence de ce sudiste dirigeant la rébellion dans une région, ouest, où des conflits fonciers opposent migrants baoulés (Ivoiriens) aux autochtones bétés de la région, vrais propriétaires de la terre dans cette région dénonçant depuis Houphouët la colonisation de leurs terres par les baoulés et les étrangers.

En 2003, le journal ivoirien *le Nouveau Réveil* écrira que Doh Félix, le patron de la rébellion à l'ouest, blanchit définitivement l'ex président Bédié<sup>2285</sup> qui « n'a pas le destin d'un putschiste »<sup>2286</sup> mais les soupçons dans le camp Gbagbo ne sont pas totalement éteints.

Le recours aux armes comme moyen de revendication semble également indiquer un seuil explosif du cumul des frustrations chez les nordistes. Dans cette grille de lecture, la rébellion se décline comme un excès de violence à une situation d'excès de violences physiques et psychologiques subies par les nordistes avec les tracasseries administratives, les brimades policières, l'assassinat de certains acteurs du coup d'État de 1999 par le général Guéi dans sa stratégie de purge, le rejet de la candidature de Ouattara au scrutin présidentiel de 2000.

<sup>2283</sup> Cité par Colette Braeckman, « L'Afrique de l'ouest sous tensions. La grande fatigue des Ivoiriens », *Le Monde diplomatique*, septembre 2004

<sup>2284</sup> Didier Samson, Côte d'Ivoire, MPCI, MPIGO, MJP rebaptisés forces nouvelles, site RFI, <http://www.rfi.fr>, visité le 20 octobre 2011

<sup>2285</sup> « Doh Félix blanchit définitivement Bédié » (*Le Nouveau Réveil* 19/03/2003)

<sup>2286</sup> Idem

Il faut également rappeler les nordistes tués lors des mobilisations dans la rue à Abidjan au lendemain du scrutin présidentiel de 2000 auquel Ouattara avait été exclu pour exiger l'organisation de nouvelles élections au moment où Gbagbo face à Guéi venait de revendiquer la victoire.

Cette montée des frustrations, des humiliations, des discriminations et des violences à leur encontre est perçue comme une politique de l'excès contre laquelle il faut sévir, à laquelle il faut répondre. Autrement, la rébellion pour ses acteurs est un moyen pour mettre fin aux discriminations entre Ivoiriens. Elle permet, comme arme de pression sur l'État, de substituer la force dissuasive des armes à la pression du parti politique, le RDR, qui jusque-là était presque le porte-voix des revendications nordistes recoupant avec les droits politiques de Ouattara.

De son côté, Ouattara a aussi instrumentalisé le rejet de sa candidature en réussissant à en faire le symbole d'un rejet collectif. Cette stratégie de victimisation a contribué à mobiliser les nordistes, à les politiser davantage autour de la figure que constituait Ouattara. Ici, la réalité indiscutable des discriminations se voit amplifiée par la stratégie politicienne de victimisation et d'identification ethno-régionale.

Les descentes récurrentes des forces de l'ordre dans les mosquées, les discriminations contre les porteurs de boubous, symbole du musulman nordiste, ont contribué à la décision du recours aux armes comme réponse à la surenchère de la politique discriminatoire. L'intrusion de la rébellion dans le champ politique s'inscrit alors dans une logique de rapports de forces militaires, politiques et diplomatiques, faisant d'elle un acteur de premier plan pesant sur le débat inhérent à la vie et à l'avenir du pays. L'institutionnalisation de la rébellion lui offre une dimension officielle et diplomatique. Elle prendra part, avec ce nouveau statut, à toutes les négociations officielles sur l'avenir du pays jusqu'aux élections présidentielles de 2010. Elle s'illustrera également en tant qu'arbitre militaire de la confrontation postélectorale de 2011 entre Gbagbo et Ouattara.

*2.La rébellion comme acteur légitimé<sup>2287</sup> du champ politique et le pouvoir d'État comme enjeu majeur*

---

<sup>2287</sup> Nougoua Ariane, *La force des normes internationales dans la résolution des conflits en Afrique : Le cas de la Côte d'Ivoire*, mémoire de Master II de Recherches Relations internationales, mémoire cité, p.71

La conquête du pouvoir constitue l'enjeu majeur de la crise ivoirienne dans la mesure où pour les rebelles, conquérir le pouvoir d'État permet de régler leurs revendications et d'asseoir durablement leur vision de la Côte d'Ivoire, d'utiliser l'État au service de la nation imaginée. Michel Crozier et Erhard Friedberg font du pouvoir le fondement de l'action organisée<sup>2288</sup> tout en reconnaissant que « le concept de pouvoir est fuyant et multiforme. »<sup>2289</sup> Cet attribut protéiforme du concept n'empêche pourtant pas les deux auteurs de tenter une définition simple à même néanmoins de saisir le dénominateur commun aux différentes formes de pouvoir en dépit des différences entre leurs modes de légitimation, leurs sources, leurs objectifs et leurs manières d'exercice. « Le pouvoir- au niveau le plus général- implique toujours la possibilité pour certains individus ou groupes d'agir sur d'autres individus ou groupes. »<sup>2290</sup> Cette définition, précisent-ils, s'inspire de celle du politiste américain, Robert A. Dahl, qui a défini le pouvoir par la « capacité d'une personne A d'obtenir qu'une personne B fasse quelque chose qu'elle n'aurait pas fait sans l'intervention de A. »<sup>2291</sup> La capacité de faire et de faire faire et la conquête du pouvoir d'État permettent aux yeux des rebelles ivoiriens d'exorciser les frustrations, de résoudre les revendications et d'être à la fois acteurs du champ politique.

Ce n'est point un hasard si la mue du champ militaire en champ hautement politique a consacré la rébellion comme l'un des acteurs clés du champ politique ivoirien avant les élections. Celle-ci n'a t-elle pas comme objectif stratégique la conquête du pouvoir sinon des positions de pouvoir ? La rébellion fait des armes d'efficaces moyens pour atteindre les objectifs de pouvoir. Des positions d'acteurs importants dans les négociations, elle a fini par affirmer clairement sa présence dans le champ décisionnel. Elle est de ce fait un acteur militaro-politique spécifique de la crise ivoirienne. Avec les différents accords signés dans le cadre des négociations inter ivoiriennes, la rébellion a fait une intrusion dans le champ politique, devenant un acteur clé.

Le glissement de la rébellion du terrain militaire au champ politique a contribué à la redistribution des cartes politiques, la rébellion étant très proche des revendications portées par Ouattara. À la table ronde de Linas Marcoussis, la rébellion fut clairement

---

<sup>2288</sup> Michel Crozier, Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, op.cit., p.64

<sup>2289</sup> Idem., p.65

<sup>2290</sup> Idem., p.65

<sup>2291</sup> Idem., citant R. A. Dahl, « The concept of Power », *Behavioral Sciences*, n° 2, 1975, pp. 201-215

proche de Ouattara et de Bédié face au pouvoir Gbagbo. Cette transformation des forces armées rebelles en forces politiques était prévisible dans la mesure où les revendications rebelles étaient politiques et citoyennes. Elles visaient clairement la prise en compte de l'égalité citoyenne, de la fin des discriminations dont étaient victimes les nordistes. Les rebelles eux-mêmes étaient des nordistes en grande majorité. Pour s'affranchir de l'image de militaires, de porteurs de violence sur le champ politique, le Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire, MPCCI, leur appellation, se transformera en forces nouvelles, les FN.

Des accords de Linas Marcoussis<sup>2292</sup> aux Accords Politiques de Ouagadougou signés en 2007 sous la médiation de Blaise Compaoré<sup>2293</sup>, le Président burkinabé, aucune négociation inter ivoirienne sur la sortie de crise ne s'est faite sans une forte implication et participation des forces rebelles, devenues des acteurs politiques incontournables malgré le fait que ni le MPCCI ni les FN n'était un parti politique au sens juridique. Cette érection de la rébellion en acteur politique significatif du champ politique ne se limitant guère aux seules joutes électorales, ne s'explique t- elle pas par la logique du contrôle militaire de plus de la moitié du territoire ivoirien depuis 2002 ? Le contrôle militaire de la moitié du pays constitue pour les forces rebelles un précieux moyen de dissuasion et d'imposition d'une partie de leurs volontés.

Le réalisme politique ainsi que les rapports de force militaires en leur faveur semblent avoir facilité cette forte transformation. Leur participation à tous les gouvernements successifs mis en place par des négociations et la place particulière accordée à Guillaume Soro, chef des rebelles, au sein des gouvernements de Seydou Diarra et de Charles Konan Banny témoignent de leur double poids politique et militaire. Le poids du binôme militaro-politique connaîtra une inflation lors des Accords Politiques de Ouagadougou avec le concept de dialogue direct entre Gbagbo et les rebelles au Burkina.

---

<sup>2292</sup> Nous verrons plus loin les principaux accords. Ils figurent également dans l'index.

<sup>2293</sup> Depuis 2003 déjà, certains analystes comme Richard Banégas et René Otayek parlent de bénéfices que le Burkina Faso tirerait de la crise ivoirienne ( voir Richard Banégas et René Otayek, « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne : effets d'aubaine et incertitudes politiques », Politique africaine, n° 89, mars 2003, p.71-87) mais il faut reconnaître que si Blaise en profita pour conforter son statut international et susciter une mobilisation patriotique autour de lui comme défenseur des siens, le pays a souffert de la crise ivoirienne économiquement et sur le plan humanitaire. Avec la signature de l'APO, le Burkina venait de loin tout comme la Côte d'Ivoire d'ailleurs, lasse de sa situation de statu quo.

Les Accords Politiques de Ouagadougou, APO, mettront fin au gouvernement de Charles Konan Banny et octroient le poste de premier ministre à Guillaume Soro, le patron des forces rebelles qui, dans une rénovation langagière, se sont désormais définies comme les arbitres entre les acteurs politiques. Arbitres garants de la transparence et du caractère démocratiques des élections présidentielles. L'arbitre n'a pourtant pas hésité à prêter main forte à Ouattara dans sa guerre postélectorale contre Gbagbo, refusant de reconnaître sa défaite.

Il n'est donc pas fortuit que le pouvoir Gbagbo, dans sa conquête médiatique de l'opinion, ait su imposer l'idée que la rébellion sous-traite la volonté et le combat politique de Ouattara. La double proximité de la rébellion et de Ouattara avec le pouvoir du Burkina Faso, pays où a séjourné une grande partie des leaders de la rébellion avant les hostilités a contribué à faire asseoir dans l'opinion l'idée de la complicité entre Ouattara, le président Blaise Compaoré du Burkina Faso et la rébellion. La communication de crise du pouvoir Gbagbo ne manque pas de diffuser, via les tribunes des jeunes patriotes et dans une partie de la presse, les accusations de soutiens français à la rébellion par le biais de la proximité franco-burkinabé. L'on voit combien la rébellion est devenue un acteur autant qu'un enjeu publics et diplomatiques.

Présents au cœur du pouvoir à Abidjan, les rebelles ont contrôlé et gouverné sans partage la moitié du pays par la force militaire jusqu'à l'installation du pouvoir Ouattara en 2011 après la grave crise militaro-postélectorale.

Les élections législatives ayant suivi cette présidentielle controversée furent l'occasion pour la plupart des leaders de la rébellion de se faire élire députés. Le cas de Guillaume Soro, son patron, reste emblématique de cette mue. Après avoir dirigé la rébellion durant des années, été ministre et premier ministre, il s'est fait élire député au nord pour prendre ensuite la présidence de l'Assemblée nationale ivoirienne. Position institutionnelle prestigieuse qu'il occupe aujourd'hui, faisant de lui le dauphin constitutionnel en cas de vacance du pouvoir. Les positions de pouvoir exécutif et administratif constituent des atouts stratégiques et vitaux importants. Aussi, comme la nation reste à bâtir, comme elle naît de l'État dans le cas ivoirien, être au pouvoir permet de refonder la nation selon sa propre vision. Deux conceptions de la nation ivoirienne sont donc entrées en collision : la nation autochtoniste et

nativiste contre la nation ouverte, multiculturelle et multiconfessionnelle. Cette fracture dans les conceptions demeure encore.

## **B. La partition de la Côte d'Ivoire ou fracture de l'État-nation**

Dans un article publié en 2002, année de la rébellion, Richard Banégas et Bruno Losch évoquent la gravité de la situation ivoirienne; le pays serait au bord de l'implosion.<sup>2294</sup> La partition de fait de la Côte d'Ivoire par le contrôle de la moitié du territoire par les forces rebelles constitue pour ces dernières un redoutable moyen de pression politique et d'outil de revendication (1). Cette réalité met également au pilori le lien état-national, fissuré et fragilisé jusqu'à la fracture (2). Mais analysée sous un autre angle comme on le verra, la rébellion peut être vue comme un « OUI » à la Côte d'Ivoire (3).

### *1. La partition comme moyen de pression politique*

La partition de fait de la Côte d'Ivoire par le contrôle du nord et d'une grande partie du centre voire de l'ouest par les rebelles n'est pas juridique. La rébellion ne s'est pas inscrite dans un séparatisme juridico-politique au nom d'un nouvel État comme les Touaregs maliens en 2012. En dépit de son hostilité guerrière contre l'État central, elle reste attachée à la Côte d'Ivoire comme nation commune. L'État central reste commun même si les rebelles ont contesté la légitimité du pouvoir Gbagbo. Leur logique n'est pas séparatiste ni sécessionniste ; au contraire elle cherche à conquérir l'État. La rébellion armée demeure un outil de pression, de dissuasion pour obtenir satisfaction aux revendications posées. Les armes jouent ici un rôle de pression politique majeure et décisive sur l'État affaibli.

N'est-ce pas une chance pour le pays que la rébellion ne soit pas dans la logique de la « soudanisation », c'est-à-dire l'érection d'un nouvel État ? L'État et le pouvoir régalien à Abidjan demeurent ses objectifs militaires et politiques qui se confondent d'ailleurs.

### *2. La partition comme preuve de la fracture de l'État-nation et économie de la guerre*

---

<sup>2294</sup> Richard Banégas, Bruno Losch, « La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion », *Revue Politique africaine*, n°87, octobre 2002, p.139-161

Avec l'éclatement de la rébellion, la Côte d'Ivoire entre dans un nouveau cycle de violences, de crimes, d'exactions plus graves dont les populations civiles sont les premières victimes. Ces violences sont à la fois le fait du pouvoir Gbagbo sur la partie du pays sous son contrôle, surtout la répression violente des marches de l'opposition politique mais aussi de la rébellion qui ne parvient pas à contrôler ses commandants locaux régnant en seigneurs dans les zones sous leur contrôle. Faits contribuant à aggraver la fracture nationale, à la creuser davantage. On a assisté à des déguerpissements massifs de populations fuyant les zones dangereuses en fonction des différences ethniques ; des sudistes d'origine fuyant le nord, des nordistes quittant certaines zones du sud, très hostiles.

La notion de fracture sociale est publicisée par Jacques Chirac durant sa campagne présidentielle de 1995.<sup>2295</sup> En dépit de sa surmédiatisation par le politicien corrézien, l'expression est pourtant d'Emmanuel Todd, démographe, qui l'utilise dans son article intitulé « aux origines du malaise politique français. »<sup>2296</sup>

Le mot fracture s'applique de nos jours à plusieurs phénomènes. On parle de fracture sociale, de fracture numérique, de fracture Nord/Sud. La fracture de l'État-nation est aussi une notion admise dans le milieu académique. La rébellion consacre non seulement la partition territoriale de la Côte d'Ivoire mais symbolise clairement la fracture de l'État-nation. Avec la rébellion, se creuse davantage le fossé entre le nord et le sud, entre musulmans et chrétiens. Comme l'écrit Jean-Pierre Chrétien, « les enjeux de pouvoir qui entretiennent, font vivre ou exacerbent les rivalités à base dite ethnique, et par conséquent les manipulations politiques auxquelles elles sont soumises »<sup>2297</sup> structurent en partie les motivations rebelles.

La rébellion consacre également la défaite de l'État central, révélant sa faiblesse et sa vulnérabilité. Sa contestation n'est plus seulement par voie de protestation politique, médiatique ou dans la rue. L'État est défié, contesté et mis à rude épreuve par les armes. Le contrôle de la moitié du pays signifie une fragilisation du lien national et de la fin du monopole wébérien de l'État sur son territoire ainsi que de son monopole à revendiquer avec succès la violence légitime. Même sans avoir conquis l'État

---

<sup>2295</sup> Olivier Duhamel, *Histoire des présidentielles*, Seuil, 2008, p.190

<sup>2296</sup> Idem., p.190

<sup>2297</sup> Jean-Pierre Chrétien, « Ethnicité et politique : Les crises du Rwanda et du Burundi depuis l'indépendance, » in *Guerres et conflits en Afrique, Revue Guerres mondiales et conflits contemporains*, janvier 1996, 181, p.112

central, l'administration des régions nord confère un pouvoir immense aux commandants de la rébellion qui profitent de la manne générée par l'économie de la guerre. N'est-ce pas l'une des clés du manque d'empressement de la rébellion à s'inscrire dans la préparation d'élections libres en dépit de la même attitude chez le président Gbagbo ?

L'économie de la guerre instaure une situation de statu quo qui profite le plus souvent aux acteurs clés tandis que souffrent les populations ivoiriennes, paradoxalement abonnées aussi à la surenchère ethnorégionale en raison des opinions tranchées. Des chefs de guerre de la rébellion comme Shérif Ousmane, Wattao, Morou, Ben laden, Zakaria Koné, entres autres, se constituent des richesses souvent décriées par les rapports des ONG en raison de leur source mafieuse d'exploitation des ressources minières, de taxes et prélèvements sur le négoce des matières premières locales, qui en temps normal, reviennent aux caisses de l'État central ivoirien. La rébellion a sa propre caisse centrale à Bouaké, deuxième ville du pays où est implanté son quartier général, captant une partie des prélèvements faits par les commandants de zones.

On assiste ici, en dépit du noble combat officiel pour l'égalité citoyenne, à une jouissance locale du pouvoir éclaté. Les chefs rebelles exercent leur autorité sur la moitié du pays, font et font faire, se font obéir, allant jusqu'à revendiquer l'exercice du monopole de la violence dans leurs fiefs administrés. Des exactions, des massacres sont cités par les rapports d'organisations de la société civile dont Amnesty International. Les mannes de l'économie des zones contrôlées par la rébellion vont en partie dans les caisses centrales de la rébellion à Bouaké, au centre du pays, le reste servant à entretenir l'emprise rebelle sur les zones conquises et répondre aux besoins des commandants militaires locaux.

L'ethnicisation, la régionalisation et la tribalisation deviennent des refuges prenant le dessus sur l'appartenance commune bien que la rébellion revendique l'appartenance des nordistes à la nation ivoirienne en tant que citoyens lésés dans les droits politiques. L'État-nation comme creuset d'unification, comme confluence des diversités et comme réceptacle des différences, cesse d'être un symbole partagé dans la mesure où le nationalisme discriminatoire, avatar de l'ivoirité encore en cours à l'époque dans les esprits et les discours bien que transparaisant sous d'autres termes, le dispute au repli communautaire. Le lien solidaire entre les rebelles est d'abord un lien de partage d'identité commune, celle du nordiste, bien que sur le plan religieux,

le Nord ait une minorité chrétienne. Et si en dépit des violences, la rébellion cachait paradoxalement un désir d'ivoirité, sorte de « Oui » à la Côte d'Ivoire ?

### *3.La rébellion comme un OUI à la Côte d'Ivoire*

Parce que sa visée est centripète plutôt que centrifuge, la rébellion ivoirienne ressemble à un fort désir d'ivoirité au sens de revendication pour être acceptée et reconnue au sein de la nation.

Le « Oui » à la Côte d'Ivoire paraît paradoxal pour une rébellion qui conteste l'État et le pouvoir et qui en a ajouté à la tragédie du pays. La grille analytique du « Oui » se comprend pourtant sur un double plan paradigmatique et factuel. Nous avons souligné l'une des particularités de la crise ivoirienne, le refus de la sécession contrairement à certaines rébellions comme le séparatisme officiellement revendiqué par les Touaregs maliens ou encore la longue rébellion qui a fini par avoir raison du Soudan. Il faut tout de même souligner le fait que la rébellion ivoirienne utilise comme la malienne l'argumentaire, parmi d'autres bien sûr, de la marginalisation.<sup>2298</sup>

Même si la sécession dans le sens de la naissance d'un nouvel État régnant sur la moitié du pays est souvent évoquée et brandie, en réalité, elle entre dans le cadre d'une stratégie de pression plutôt qu'un objectif majeur et stratégique de ceux qui ont pris les armes en Côte d'Ivoire. Et ce fut la chance de la Côte d'Ivoire que la rébellion armée de 2002, pour plusieurs considérations, n'ait pas les mêmes objectifs que ceux du Biafra au Nigéria voire les troupes de feu John Garang au Soudan qui viennent d'avoir leur reconnaissance internationale en tant qu'État souverain, le Soudan du Sud. Ce dernier né des pays africains est aujourd'hui miné à son tour par une guerre civile entre le président Salva Kiir et son ancien vice-président, limogé.

La rébellion est, dans cette perspective, une sorte de pression pour l'intégration effective à la nation.

En d'autres termes, contrairement aux dynamiques séparatistes centrifuges (Touaregs du Mali, Soudan du Sud), les rebelles ivoiriens sont dans un mouvement centripète.

Comme l'écrit bien Achille Mbembé, les rebellions et le recours à la violence ne tirent-ils pas souvent leur origine de l'impossibilité de mettre fin aux régimes par la voie des urnes avec les élections truquées ?<sup>2299</sup> Le contrôle des principaux leviers de

<sup>2298</sup> Anne Saint Girons, *Les rébellions touarègues*, op.cit., p.14

<sup>2299</sup> Achille Mbembé, *Sortir de la nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, op.cit., p.20

l'État, de l'économie et de l'armée confère au détenteur du pouvoir la possibilité de durer, d'empêcher l'alternance démocratique par l'élection.<sup>2300</sup>

S'agissant de l'attachement de la rébellion ivoirienne au pays plutôt que la visée séparatiste, elle constitue une sorte de synthèse dialectique où l'opposition à l'État est une sorte d'affirmation de l'appartenance à la nation. Dans le même registre, Jean-François Khan, dans un livre sur les rebelles, ces gens qui ont souvent dit NON et très souvent sans arme, écrivains, intellectuels, citoyens, femmes et hommes politiques courageux, rappelle bien que le NON peut signifier un OUI.<sup>2301</sup> Et « le « non » du général de Gaulle fut un « oui » à la France ; le « non » de Victor Hugo, un « oui » à la République ; le « non » de Thomas Moore, un « oui » à sa foi...le « non » de Zola fut un « oui » à la démocratie ; les « non » de Clémenceau, autant de « oui » à la nation. »<sup>2302</sup> Il précise que d'autres « non » peuvent se déployer comme des « non » à l'absolutisme clérical, à la dictature militariste, à la tyrannie féodale, au fanatisme intégriste. « Le « non » d'Antigone à un pouvoir temporel par fidélité à un pouvoir spirituel » exprime la profondeur radicale de sa foi.<sup>2303</sup> Les vertus révolutionnaires du « non » sont connues, « de Thèbes à la place Tiananmen »<sup>2304</sup> parce que, « ceux qui ont dit « non » ont transformé le monde. »<sup>2305</sup> Si tous les « non » ne se valent pas<sup>2306</sup>, ceux de Socrate, de Spartacus, de Jeanne d'Arc, de Martin Luther King, de Zola et son « j'accuse », de Mandela contre l'Apartheid ou de Simon Bolivar au colonialisme espagnol<sup>2307</sup> sont d'une portée symbolique puissante.

À la lumière de ces exemples à travers le monde, l'on comprend que le refus soit structurant aux sociétés malgré la nécessité de la stabilité et la préservation d'un minimum d'ordre nécessaire pour éviter le chaos.

La rébellion ivoirienne avec son « non » à l'ivoirité et à la discrimination politique semble dire « oui » à la Côte d'Ivoire. Son « non » à l'État Gbagbo est aussi un « non » aux pouvoirs précédents, ceux de Bédié et de Guéi qui ont largement diffusé l'imaginaire ivoiritaire. Mais, même condamné en raison des conséquences tragiques de la violence armée, il convient de saisir ce « non » comme un « oui » à la nation dans la mesure où les acteurs de la rébellion placent l'égalité républicaine et

<sup>2300</sup> Achille Mbembé, *Sortir de la nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, op.cit., p.20

<sup>2301</sup> Jean-François Khan, *Les Rebelles, Celles et ceux qui ont dit non*, Plon, 2001, p.20

<sup>2302</sup> Idem., p.20

<sup>2303</sup> Idem., p.21

<sup>2304</sup> Idem., p.15

<sup>2305</sup> Idem., p.21

<sup>2306</sup> Idem., p.16

<sup>2307</sup> Idem., p.16

citoyenne au cœur de leurs revendications surtout l'égalité au niveau des statuts et des droits politiques. Certes tous les nordistes ne furent pas discriminés sur le plan politique mais qui ose ignorer la puissance symbolique et sociologique du sentiment de discrimination chez les nordistes avec le rejet de la candidature de Ouattara lors du scrutin présidentiel de 2000 ? L'ivoirité ne participe-t-elle pas du complexe étiologique de la crise dont certaines dimensions se retrouvent dans d'autres crises ailleurs sur le Continent ?

### ***Paragraphe 2 : L'étiologie générale des crises politiques en Afrique***

Il s'agit ici de confronter la typologie de Zartman (A) à celle de Koffi Anan (B) et voir celle qui recoupe le mieux avec l'étiologie de la crise armée en Côte d'Ivoire.

#### **A.La typologie de Zartman**

Se référant aux travaux de Zartman, le professeur Djibril Samb énumère six grandes causes des crises politiques en Afrique :

- « 1) Les luttes pour le pouvoir consécutives à la décolonisation comme en Angola ;
- 2) les problèmes liés à la consolidation de l'État-Nation après l'indépendance (Tchad, Angola) ;
- 3) les conflits entre mouvements de libération nationale rivaux;
- 4) les litiges frontaliers nés de l'identification d'un territoire mal défini comme la querelle entre le Bénin et le Niger relative à l'île Lété, entre le Mali et le Burkina Faso, entre le Cameroun et le Nigeria ;
- 5) les rivalités structurelles ou traditionnelles, par exemple entre le Maroc et l'Algérie ;
- 6) enfin, l'emballement des moyens et l'introduction d'armes étrangères. »<sup>2308</sup>

Ces six points étiologiques développés par Zartman sont certes intéressants mais sont loin de caractériser toutes les crises. La crise ivoirienne entre-t-elle avec justesse dans le modèle de Zartman ? D'où la pertinence de le confronter avec celui de Koffi Annan.

---

<sup>2308</sup> Prof. Djibril Samb, *Conflits et crises en Afrique, étiologie, typologie, symptomatologie, prévention et résolution*, leçon inaugurale déjà citée

## B. Typologie de Koffi Annan

Le professeur Djibril Samb ne manque pas de souligner la pertinence partielle du modèle de Zartman. Il prend toutefois ses distances avec cette approche comportant selon lui « une faiblesse majeure due à l'absence de tout cadrage historique et géostratégique. »<sup>2309</sup> D'où sa préférence pour le rapport « les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique »<sup>2310</sup> de Koffi Annan, ancien secrétaire général de l'ONU qui, en mai 1998 à New York, énumère « trois catégories de facteurs : historiques, externes et internes. Peut-être ces catégories ne sont-elles pas totalement homogènes et, en tout cas, demanderaient-elles à être affinées et précisées, mais elles fournissent des indices intéressants d'une approche étiologique de type empirique. »<sup>2311</sup> Rapport dont l'approche étiologique sera reprise<sup>2312</sup>, selon le professeur, par l'Académie internationale pour la Paix mais aussi d'autres centres de recherches en Afrique.

Il est difficile de soumettre la crise ivoirienne à l'une des six causes de Zartman. En apparence, elle s'approche de la deuxième cause, celle des difficultés liées à la consolidation de l'État-nation à l'indépendance. La Côte d'Ivoire, contrairement à l'Angola et au Tchad a été un État-nation à la stabilité plutôt reconnue malgré ses faiblesses structurelles. Elle fut même l'un des modèles de stabilité.

Nous préférons donc le modèle de Koffi Annan mais dans une approche combinée plutôt que séparée des trois catégories de facteurs. L'État-nation ivoirien est le prolongement de l'histoire coloniale avec ses contradictions et ses facteurs qui ont pesé sur l'évolution de la Côte d'Ivoire à l'indépendance. Nous avons vu que l'hégémonie politique des baoulés sur les autres groupes ethniques avait été rendue possible avec l'aide de la colonisation. Aussi, des facteurs extérieurs comme l'immigration, la géopolitique ivoirienne due à sa situation dans la sous-région avec un voisin libérien sérieusement fracturé par une guerre civile et les contradictions internes propres à la Côte d'Ivoire elle-même, imputable en partie, à la faiblesse du leadership, son manque de vision, sa faillite voire l'utilisation de l'État confisqué

---

<sup>2309</sup> Prof. Djibril Samb, *Conflits et crises en Afrique, étiologie, typologie, symptomatologie, prévention et résolution*, leçon inaugurale déjà citée

<sup>2310</sup> Rapport présenté en mai 1998 à New York

<sup>2311</sup> Prof. Djibril Samb, *Conflits et crises en Afrique, étiologie, typologie, symptomatologie, prévention et résolution*, leçon inaugurale déjà citée

<sup>2312</sup> Idem

contre la nation intègrent ensemble une chaîne de facteurs et de causes crisogènes. C'est tout le mérite de la simplicité et de l'efficacité du modèle de Koffi Annan.

Dans les causes de la crise, il reste clair que justifié ou non, le sentiment d'exclusion et les frustrations chez les nordistes structurent en partie le complexe étiologique du conflit ivoirien.

***Paragraphe 3 : Persistance du sentiment d'exclusion politique<sup>2313</sup> et climat ivoiritaire***

La persistance du sentiment d'exclusion chez les nordistes se nourrit essentiellement du rejet de la candidature de Ouattara au scrutin présidentiel de 2000 (A). La loi foncière de 1998 a mis en difficulté les étrangers, les baoulés et les nordistes ivoiriens établis à l'ouest et considérés comme allogènes tout comme la création de l'office national d'identification considéré comme un instrument de discrimination (B). Il faut également ajouter la désillusion après les vagues d'espoirs suscités par le forum de réconciliation qui n'a pas honoré ses promesses (C). Les répressions de l'État policier dont les nordistes sont également victimes à travers les marches violemment réprimées du RDR sous les présidents Bédié, Guéï et Gbagbo (D) semblent définitivement convaincre les nordistes de la nécessité du recours aux moyens militaires pour juguler la dynamique de la discrimination et de l'exclusion politiques. Ces quatre éléments comptent beaucoup dans l'étiologie immédiate de la rébellion. L'État policier, comme nous le verrons, manifeste son effectivité quotidienne au détriment de l'État de droit pourtant très prisé des médias voire valorisé et mystifié dans les discours officiels.

**A. La constitution de la deuxième République<sup>2314</sup> et le rejet de la candidature de Ouattara**

Le référendum constitutionnel de 2000 a été l'un des actes politiques et citoyens les plus structurants de la transition militaire. Il a consacré la naissance de la deuxième République ivoirienne. La nouvelle constitution et la nouvelle République ont pourtant consacré la politisation du droit constitutionnel. Bien que le référendum fût

---

<sup>2313</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ? Entre la question juula, le complexe d'Akan et le souverainisme de Laurent Gbagbo*, op.cit., p.184

<sup>2314</sup> Voir le Texte intégral de la Constitution du 1<sup>er</sup> Août 2000 fondant la 2<sup>ème</sup> République de Côte d'Ivoire dans notre Annexe

approuvé par les Ivoiriens dans le climat de l'ivoirité, l'article inhérent aux conditions d'éligibilité à la fonction présidentielle était taillé sur mesure pour empêcher Ouattara de postuler dans la course présidentielle. Bien que le RDR, parti de Ouattara, a paradoxalement appelé ses militants à voter OUI, la nouvelle constitution a davantage renforcé le sentiment d'exclusion chez les nordistes. Ce rejet contribue à la persistance de la fracture politique<sup>2315</sup> et renvoie aux « enjeux de la construction d'une citoyenneté nationale. »<sup>2316</sup>

Le référendum constitutionnel s'est tenu le 23 juillet 2000 dans un climat agité. Trois évènements troubles l'avaient en effet précédé. Tout d'abord, des soldats mutins réclament de l'argent, le 4 juillet, pour leur participation au coup d'État qui a permis à Guéi d'être au pouvoir.<sup>2317</sup> Des responsables du RDR dont Amadou Gon Coulibaly, Aly Coulibaly sont arrêtés<sup>2318</sup>, le parti étant accusé d'être de mèche avec les mutins dont l'acte est qualifié de coup d'État manqué. Le troisième évènement important intervient le 17 juillet, toujours de la même année, en vue du référendum constitutionnel. L'article 35 de la constitution est modifié, avec le « ET » qui remplace désormais le « OU »<sup>2319</sup>, verrouillant les conditions d'éligibilité à la présidence de la République.

Selon la nouvelle mouture constitutionnelle, il ne suffit plus d'avoir un des parents ivoirien pour être autorisé à postuler à la présidence, il faut être de père « ET » de mère Ivoiriens. Le « ET » a donc des conséquences beaucoup plus drastiques que le « OU » ; le « ET » ferme et verrouille quand le « OU » ouvre et élargit le cadre constitutionnel de la candidature à l'élection présidentielle.

Le parti de Ouattara, dans le but de signifier que celui-ci est ivoirien et remplit toutes les conditions fixées par la nouvelle constitution déclare que son président « n'est nullement concerné par cette modification de dernière minute. »<sup>2320</sup> Le RDR a-t-il commis une erreur stratégique pour avoir appelé à voter pour un projet constitutionnel inscrit dans le sillage de l'extrémisme ivoiritaire ? En tous les cas, la nouvelle constitution est approuvée massivement, le OUI l'ayant emporté avec

<sup>2315</sup> Pierre Kipré, « Les discours politiques de décembre 1999 à l'élection présidentielle d'octobre 2000 : thèmes, enjeux et confrontations, » in *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, op.cit., p.83

<sup>2316</sup> Ousmane Dembélé, « La construction économique et politique de la catégorie « étranger » en Côte d'Ivoire » in *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, op.cit., p.156

<sup>2317</sup> « Chronologie », in *Côte d'Ivoire in Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, op.cit., p.37

<sup>2318</sup> Idem., p.38

<sup>2319</sup> Idem., p.38

<sup>2320</sup> Idem., p.38

86,53% des suffrages, le taux de participation étant de 56%<sup>2321</sup>La nouvelle constitution est donc adoptée le 1er août 2000. La loi foncière de 1998 avait aussi suscité des remous en milieu rural.

### **B. De la loi foncière de 1998 à l'Office national d'identification**<sup>2322</sup>

Depuis la loi foncière de 1998<sup>2323</sup> sous le président Bédié, les questions de nationalité et de propriété sont intimement liées en Côte d'Ivoire. La loi foncière accorde à la fois un primat et des privilèges aux nationaux ivoiriens. Mais elle ne se contente pas de les privilégier d'autant qu'elle rend impossible l'obtention de la propriété foncière par les étrangers ainsi que l'impossibilité de la transmission successorale de la terre entre ceux-ci et leurs enfants. Or, dans tout pays moderne, un étranger peut être propriétaire d'un bien y compris dans le cadre d'une propriété foncière à condition de l'acquérir dans les conditions exigées par la loi. Dans le contexte ivoirien de cette loi, elle vient remettre en cause des propriétés souvent acquises légalement ou résultant de transitions foncières consenties entre Ivoiriens et étrangers ou tout simplement entre autochtones et allochtones ivoiriens. L'on sait, comme nous l'avons indiqué précédemment dans cette thèse, que le droit coutumier semble d'ailleurs prépondérant par rapport au droit moderne en milieu rural ivoirien à propos des transactions foncières voire dans la gestion et la régulation des conflits fonciers. Comme l'a étudié Jean-Pierre Chauveau, face à la raréfaction du foncier rural, des jeunes « patriotes » gban<sup>2324</sup> se mobilisent en se définissant défenseurs de la « patrie » ivoirienne.<sup>2325</sup> Cette mobilisation des populations autochtones, fréquente dans la trajectoire ivoirienne, trouve alors une traduction légale à travers la loi foncière. L'identification des populations était déjà un enjeu en 1998 dans le climat délétère de l'ivoirité même si le président Bédié n'avait point mis en place un organisme public chargé d'en faire son champ de missions.

L'identification des populations, dans un pays où la culture des documents d'identité modernes reste à consolider, a constitué un enjeu majeur dans la crise ivoirienne. Le

<sup>2321</sup> « Chronologie », in *Côte d'Ivoire in Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, op.cit., p.38

<sup>2322</sup> <http://www.oni.ci>

<sup>2323</sup> Voir le Texte de la Loi foncière de 1998 dans notre Annexe

<sup>2324</sup> Armando Cutolo, « Populations, citoyennetés et territoires, Autochtonie et gouvernementalité en Afrique », in *Enjeux de l'autochtonie, Revue politique Africaine* citée, p.11

<sup>2325</sup> Idem., p.11

souffle incendiaire de l'ivoirité en tant qu'idéologie xénophobe et discriminatoire a rendu plus prégnante la question.<sup>2326</sup>

La création de l'office national d'identification entre dans cette volonté politique de compter les Ivoiriens, de les identifier et les doter de papiers d'identité sécurisés. Ce qui n'est ni illégal ni une mauvaise pour un État à condition de n'être pas motivé par des calculs politiques. Il convient donc de rappeler les visées politiques<sup>2327</sup> de cette initiative en dépit de son importance voire sa pertinence administratives. Quel citoyen n'aimerait-il pas posséder de nos jours de pièces d'identité sécurisées de son État ? Il est, à cet effet, important de souligner le lien entre les lois biopolitiques et la question plus large de la citoyenneté. La citoyenneté n'est-elle pas, comme l'écrit Jean Leca, le moyen par lequel une personne « peut contrôler son propre destin en agissant à l'intérieur du groupe.<sup>2328</sup> » ?

La création de l'Office national d'identification (ONI) par le décret N°2001/103 du 15 Février 2001<sup>2329</sup> lui conférant un statut d'établissement public à caractère industriel et commercial avec des missions s'inscrit dans le cadre de cette concurrence politique autour de l'enjeu de la maîtrise numérique du vote par le contrôle voire le filtrage du processus d'identification et de délivrance des pièces d'identité indispensables à l'exercice du droit du vote du citoyen ivoirien.<sup>2330</sup>

Enjeu administratif et biopolitique à la fois, l'office national d'identification dont les missions ont été redéfinies par le décret N°2004-28 du 15 janvier 2004 « est chargé de la mise en œuvre de la politique de l'état civil en liaison avec les officiers, les agents d'état civil et les autorités judiciaires, de l'identification, de l'immigration et de l'émigration des

<sup>2326</sup> Avoir ses documents civils ivoiriens, c'est se sécuriser et échapper en partie aux tracasseries et brimades des forces de l'ordre. Les étrangers vivant en Côte d'Ivoire ont saisi tous les enjeux liés aux pièces d'identité, leur statut les obligeant à acheter la carte de séjour créée par l'État ivoirien en crise de trésorerie pour renflouer ses caisses.

Comme l'ont souligné certaines études, l'ivoirité sous Bédié peut être analysée comme une façon idéologique et populiste de traiter la question de la nationalité à travers de concepts flous intégrés dans le cadre global conceptuel de l'autochtonie, comme primat et droits « du premier venu » quand Gbagbo a plutôt essayé de la traiter selon les moyens modernes dignes d'un État moderne.

<sup>2327</sup> Dans les considérations du Pouvoir Gbagbo, l'identification des populations ne vise autre chose qu'à extirper les étrangers des nationaux Ivoiriens dans une perspective pas seulement biopolitique mais également politico-électorale. Le parti RDR de l'opposant Ouattara à l'époque, n'est-il pas clairement accusé d'être le réceptacle du vote étranger malgré la suppression officielle du droit de vote des étrangers ? Beaucoup d'étrangers n'ont –il pas en réalité des pièces d'identité attestant de leur nationalité ivoirienne soit acquises au moment du vote pour le parti unique qui leur en distribuait soit par la frilosité et la complicité de l'administration ?

<sup>2328</sup> Jean Leca « individualisme et citoyenneté », in Pierre Birbaum, Jean Leca (sous la dir.), *Sur l'Individualisme*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986, p.163

<sup>2329</sup> <http://www.oni.ci>

<sup>2330</sup> <http://www.oni.ci>

personnes résidant en Côte d'Ivoire. »<sup>2331</sup> L'ONI, dans sa mission de modernisation de l'état civil, doit délivrer aux nationaux et aux étrangers les titres d'identité et suivre l'immigration et l'émigration des populations.<sup>2332</sup> La rébellion de 2002 et la prise en compte de la question de l'identification des populations dans les différentes négociations ont prouvé son importance biopolitique, son enjeu politique et social et surtout électoral.

Nous pouvons même souligner la réalité de deux logiques entrées en collision ou en affrontement autour de cette question durant des années : d'une part, celle des nationalistes, adeptes de l'Ivoirien pur-sang et décidés à démasquer les étrangers et de l'autre celle de la résistance à l'exclusion, non pas des étrangers, mais d'une partie des Ivoiriens du nord, restés sans pièces d'identité ou dans l'impossibilité de les renouveler, confrontés aux manœuvres sinon au refus de l'administration. C'est dans ce contexte de tensions sociopolitiques qu'intervient le forum de réconciliation nationale.

### **C.Le Forum de réconciliation nationale entre espoirs et désillusions**

Initié par le président Gbagbo, le forum de réconciliation nationale s'est déroulé du 9 octobre au 18 décembre 2001. Le forum, sur le plan temporel, se justifiait d'autant que le climat sociopolitique restait sérieusement détérioré mais pourquoi cette opportunité de thérapie<sup>2333</sup> collective n'a-t-elle pas comblé les espoirs suscités ?

A l'époque, tous les regards sont tournés sur ceux que Philippe Assalé appelle les quatre grands<sup>2334</sup> que nous avons appelés les quatre figures du posthouphouëtisme, à savoir les présidents Gbagbo, Bédié, Guéï et l'ancien premier ministre Ouattara.<sup>2335</sup> Ne sont-ils pas les acteurs principaux de la scène politique et de la crise du pays à l'époque ? L'atmosphère pré forum est dominée par des faits sociopolitiques graves ayant souvent tourné à l'affrontement violent. Outre le climat délétère dans lequel s'est tenu le référendum constitutionnel consacrant la naissance de la deuxième République, le rejet des candidatures de Ouattara et de Bédié au scrutin présidentiel de 2000, il y a également eu les affrontements violents entre les camps de Guéï et de Gbagbo se disputant la victoire électorale. À cette vague de violences s'ajoute celle

---

<sup>2331</sup> <http://www.oni.ci>

<sup>2332</sup> Idem

<sup>2333</sup> Philippe Assalé, *Les dessous de la crise ivoirienne, d'Houphouët à Guéï*, op.cit., p.178

<sup>2334</sup> Idem. p.183

<sup>2335</sup> Avant qu'il ne devienne le président de la République en 2010

générée par l'affrontement entre partisans de Gbagbo, proclamé vainqueur, et ceux de Ouattara, exclu du scrutin et exigeant l'organisation de nouvelles élections présidentielles.<sup>2336</sup> Tous ces affrontements ont fait de nombreuses victimes.

L'État ivoirien a pris soin de donner une dimension internationale et diplomatique au forum en invitant d'éminentes personnalités étrangères dont « les Chefs d'État du Ghana, SEM John Kufuor, du Mali, SEM Alpha Omar Konaré, de Côte d'Ivoire, SEM Laurent Gbagbo, le ministre français de la Coopération, Charles Josselin, le Secrétaire Général de l'Organisation de l'Unité Africaine, SEM Essy Amara et le représentant du Secrétaire Général de l'Organisation des Nations Unies. »<sup>2337</sup>

Comme l'a déclaré le président Gbagbo : « Lors de mon investiture le 26 octobre 2000, a-t-il rappelé, j'ai poussé un cri du cœur au regard des fractures sociales profondes qu'a provoquées le bouleversement des dynamiques socioéconomiques. L'heure est maintenant venue pour se parler, s'écouter et s'entendre sur des solutions pour l'avenir. »<sup>2338</sup> Comme nous l'avons postulé sur la gravité de la crise, le président Gbagbo lui-même utilise le mot fractures qu'il qualifie d'ailleurs de profondes. Le président ivoirien, historien de formation, par ces propos, apporte une part de pertinence à notre choix méthodologique d'avoir tenu compte de la crise économique et sociale dans le complexe étiologique de la crise en plus bien sûr de l'ivoirité.

Le président du directoire du Forum, Seydou Elimane Diarra, ancien premier ministre de la transition sous Guéï, « a évoqué la trilogie "Vérité, repentance, pardon" pour exhorter les participants à œuvrer à ce que la Côte d'Ivoire puisse se réconcilier avec elle-même sans renier le passé. »<sup>2339</sup> Le mal de la nation ivoirienne est si profond que le président du directoire du Forum élève l'initiative au rang d'impératif : « la Côte

---

<sup>2336</sup> De l'arrivée de Guéï au Pouvoir comme président du Conseil national de salut public, CNSP, organe officiel de la transition, aux contestations qui ont suivi la proclamation de Gbagbo comme nouveau président, la répression a fait plus d'une centaine de morts. Le charnier de Yopougon, 57 corps de victimes, du nom des massacres de nombreux militants et ressortissants du nord favorables à Ouattara, se situe à ce moment critique. Le bilan des victimes, toutes tendances confondues, des affrontements consécutifs à la revendication de la victoire électorale, le pays ayant connu le 22 octobre 2000 deux présidents autoproclamés, est officiellement de 300.<sup>2336</sup>

Le forum fut considéré comme celui de tous les espoirs. L'initiative de Gbagbo est d'autant saluée qu'elle est nécessaire au regard de la fracture et de l'aggravation de la crise socio-politique.

<sup>2337</sup> Koné Seydou, Un Forum pour la réconciliation, <http://www.espace-francophone.com>, visité le 22 septembre

<sup>2338</sup> Moriba Coulibaly, « Quand la Côte d'Ivoire se parle et s'écoute, le président Konaré à l'ouverture du forum de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire », journal *L'Essor* du 11 octobre 2001

<sup>2339</sup> Idem

d'Ivoire, aujourd'hui plus qu'hier, a besoin d'union, de réconciliation et de paix. Elle a besoin de se parler et surtout de s'écouter. C'est tout à la fois un impératif historique, une exigence démocratique et une nécessité morale. »<sup>2340</sup>

Le directoire du forum a choisi trois thèmes majeurs sensés regrouper des thématiques diverses : les problèmes politiques, la gouvernance et les problèmes socioculturels dont fait partie l'épineuse question du foncier rural à la base de problèmes récurrents entre nationaux et étrangers mais aussi entre Ivoiriens autochtones et allogènes notamment dans le bassin caféier et cacaoyer de l'ouest.<sup>2341</sup>

Le forum est un cadre de dialogue mais aussi de libération des frustrations, de la parole et surtout des doléances.<sup>2342</sup> Sorte de catharsis collective, il est attendu comme cadre et opportunité pour exorciser les démons qui se sont emparés de la nation ivoirienne fragilisée, fracturée avec le fer de l'ivoirité et sérieusement minée par la crise économique et les problèmes fonciers. Il devait permettre les « explications franches »<sup>2343</sup> et des « résolutions consensuelles. »<sup>2344</sup>

Le statut politique et citoyen de l'ancien premier ministre resta comme un spectre sur le forum. Ouattara a saisi l'opportunité du forum pour apporter des précisions sur sa nationalité ivoirienne. Contestant le fait d'être traité de burkinabé, il rappelle sa naissance à Dimbokro, en terre ivoirienne, ainsi que sa filiation royale avec l'empereur Sékou Ouattara du nord. Dans ses conclusions, le directoire du forum fait des propositions allant dans le sens d'une régulation sociopolitique nécessaire pour mettre un terme définitif à la crise politique.

Il est reconnu la centralité de la contestation de la nationalité de Ouattara ainsi que le rejet de sa candidature au scrutin de l'année précédente dans les causes de la crise

<sup>2340</sup> Moriba Coulibaly, « Quand la Côte d'Ivoire se parle et s'écoute, le président Konaré à l'ouverture du forum de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire », article cité

<sup>2341</sup> Kouamé N'Guessan, « Le forum pour la réconciliation nationale » in *Côte d'Ivoire, l'année terrible, 1999-2000*, Marc le Pape, Claudine Vidal, op.cit, p.334

<sup>2342</sup> Le président Laurent Gbagbo ayant lui-même reconnu et affirmé être venu au pouvoir dans des conditions calamiteuses ne cherche autre chose qu'à renforcer son autorité à travers la réconciliation et la stabilité même si des arrières –pensées politiciennes ne sont pas absentes dans ses considérations. Les anciens présidents Bédié et Guéi ont également des doléances clairement formulées. Le premier exige que le coup d'État de 1999 qui a scellé son sort soit condamné par le forum quand son tombeur, Guéi se bat pour la reconnaissance de son statut d'ancien président avec les avantages financiers, matériels et protocolaires découlant de cette reconnaissance. Pour sa part, Ouattara, dans la peau et le rôle du martyr politique, la principale cible et victime de l'ivoirité, entend que le forum puisse clore définitivement la contestation de sa nationalité ivoirienne et surtout la reconnaissance de ses droits politiques.

<sup>2343</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ?* op.cit., p.191

<sup>2344</sup> Idem., p.191

politique. Le forum propose un règlement définitif de cette question et ménage les autres protagonistes, Bédié et Guéi, dans leurs revendications tout en reconnaissant l'autorité et le Pouvoir de Gbagbo. Le président gagne en légitimité par sa reconnaissance par ceux qui contestaient sa présidence. En d'autres termes, il n'est plus question d'organisation immédiate d'un nouveau scrutin présidentiel.

Au surplus, le forum demande aux autorités juridiques compétentes de donner à Ouattara un certificat de nationalité tout en préconisant, dans son rapport final, le maintien de la constitution en l'état. Il est néanmoins envisagé la mise en place d'un comité de juristes devant aider à la compréhension de la loi fondamentale en vue de prendre en compte les recommandations du forum dans le sens de la reconnaissance des droits de Ouattara.

Un porte-parole du Forum prononce cet extrait important des conclusions : «Au nom de la Nation, au vue des documents qui lui ont été présentés, le directoire du Forum recommande aux autorités judiciaires compétentes de délivrer à monsieur Ouattara un certificat de nationalité conformément aux lois et règlements en vigueur.»<sup>2345</sup> Le directoire reconnaît et nomme clairement la profondeur de la crise : «la fracture politique et sociale dont souffre aujourd'hui la Côte d'Ivoire trouve fondamentalement sa cause dans les controverses sur la nationalité d'Alassane Ouattara [et] que la persistance de cette fracture est de nature à compromettre l'unité nationale, le développement économique et social et l'avenir de la nation. »<sup>2346</sup>

Comme l'a souhaité l'ancien président, Bédié, le coup d'État de 1999 a été condamné dans son principe et dans sa forme. Laurent Gbagbo, en plus du gain politico-diplomatique qu'il obtient de l'organisation du Forum, parvient à faire adopter dans les conclusions « l'acceptation par tous des résultats des différentes élections générales et la reconnaissance des pouvoirs publics ivoiriens issus de ces élections, en vue d'une « meilleure stabilité» des «institutions républicaines et d'une paix sociale durable. »<sup>2347</sup>

Le Forum fut, au-delà de la réussite de son organisation, l'opportunité des retrouvailles entre les poids lourds de la scène politique ivoirienne notamment le

---

<sup>2345</sup> Christophe Champin, « Côte d'Ivoire, les conclusions du forum de réconciliation », 13/12/2001, <http://www.rfi.fr/actufr/articles>)

<sup>2346</sup> Christophe Champin, « Côte d'Ivoire, les conclusions du forum de réconciliation », article cité  
<sup>2347</sup> Idem

président Gbagbo, les anciens présidents Henri Konan Bédié et Robert Guéi, et de l'ancien premier ministre, Alassane Ouattara ainsi que d'éminentes personnalités venues d'autres pays.

Toutefois, il convient de reconnaître que la mise en œuvre des recommandations n'a guère connu ni un engouement ni un empressement du côté de l'État et du pouvoir Gbagbo. Le forum n'a pas permis de réhabiliter l'action politique<sup>2348</sup> encore moins de consolider la culture de l'État constitutionnel, reconnaît Philippe Assalé.<sup>2349</sup>

Il faut rappeler qu'auparavant, avec le rejet, le 6 octobre 2000, des candidatures d'Alassane Ouattara, de Bédié, d'Émile Constant Bombet par l'arrêt de la Cour Suprême, à travers son président Tia Koné<sup>2350</sup>, il ne restera que celles de Robert Guéi, Laurent Gbagbo, Francis Wodié, Théodore Mel Eg, Nicolas Dioulo qui sont retenues pour concourir à la compétition électorale pour la présidence.<sup>2351</sup> Des millions d'Ivoiriens se reconnaissant ou se revendiquant des personnalités aux candidatures rejetées ne se sentent-elles pas frustrées ? Le forum tenu après cette présidentielle controversée devait donc en conjurer les mauvais sorts et répondre aux frustrations.

Les belles recommandations sont restées, pour la plupart, des bijoux de tiroirs, leur traduction en actes ayant souffert des visées présidentielles futures. Est –ce cette méprise de l'urgence sociopolitique, de la profondeur de la crise, de la nécessité d'une régulation temporellement et opportunément adaptée qui a contribué à renforcer le sentiment d'exclusion chez les nordistes et leur recours à la violence armée ? Cette rébellion intervient au moment où l'État de police sous Gbagbo commençait à s'exprimer. La persistance de l'État à maîtriser l'agenda politique jusqu'aux élections présidentielles devant se tenir en 2005, la confiscation des documents de voyage d'opposants et la persistance du climat ivoiritaire sont encore des réalités après le forum.

#### **D.État de Police, État de droit et fragilisation de l'État-nation ivoirien**

La thèse de l'existence de l'État de police en Côte d'Ivoire est symétrique à celle de la réalité de la violence politique dans ce pays et au-delà prolonge le débat sur le rapport de l'État à la violence. Et par violence politique, nous entendons, à l'instar de

<sup>2348</sup> Philippe Assalé, *Les dessous de la crise ivoirienne, d'Houphouët à Guéi*, op.cit., p.199

<sup>2349</sup> Idem., p.205

<sup>2350</sup> « Chronologie », in *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, op. cit., p.45

<sup>2351</sup> Idem., p.45

Philippe Braud : « tous les actes susceptibles de causer des blessures aux personnes ou de porter atteinte aux biens, qu'elle qu'en soit l'intention ou la légitimation alléguée.»<sup>2352</sup> Définition qui intègre la violence physique ou symbolique, produite par des guerres, des attentats ou des rebellions à condition d'avoir une dimension politique, surtout quand sont présents « l'élément de contrainte matérielle et son lien avec des transactions politiques, formelles ou informelles.»<sup>2353</sup>

L'on sait que la conception moniste confond et fusionne État et Droit quand le dualisme les sépare. L'État de droit tire son origine de la doctrine allemande. L'expression française, bien qu'enrichie, en terme de contenu sémantique et d'analyse paradigmatique, vient de la notion allemande « Rechtsstaat », et selon le professeur Jacques Chevallier, Kant apparaît comme authentique précurseur de la conception libérale du Rechtsstaat. Le philosophe allemand introduit les germes d'un positivisme juridique. Fichte, à son tour, conçoit l'État comme responsable devant la communauté qui lui a délégué le pouvoir de faire la loi et qui reste son juge suprême. Quant à Hegel, il élabore une théorie, pensant l'État comme principe de totalité, en permanence traversée par la négativité, par le va et vient du général au particulier, une sorte d'autolimitation.<sup>2354</sup> Ainsi, concept fondateur importé, discuté dans les milieux académiques avant de s'imposer médiatiquement et publiquement aujourd'hui, il traduit, selon le professeur Chevallier, une certaine vision du pouvoir progressivement émergée en Occident avec la dynamique libérale de la politique et de la société et impliquant la limitation du pouvoir étatique, soumis à des règles.<sup>2355</sup>

Le terme, en raison de son succès académique, n'a pas échappé aux querelles doctrinales et aux interprétations polysémiques en raison de la complexité des rapports entre l'État et le Droit mais aussi les champs vastes que recouvrent ces deux notions. « Dès l'origine, précise Chevallier, plusieurs conceptions de l'État de droit se sont en effet affrontées : l'État de droit sera posé, tantôt comme l'État qui agit au moyen du droit, en la forme juridique, tantôt encore comme l'État qui est assujéti au droit, tantôt comme l'État dont le droit comporte certains attributs intrinsèques ; ces trois versions ( formelle, matérielle, substantielle) dessinent plusieurs figures

---

<sup>2352</sup> Philippe Braud, *Violences politiques*, op.cit., p.14

<sup>2353</sup> Idem., p.15

<sup>2354</sup> Jacques Chevallier, *L'État de droit*, op. cit., p.21

<sup>2355</sup> Ibidem, p.143

possibles, plusieurs types de configurations de l'État de droit, qui ne sont pas exemptes d'implications politiques. »<sup>2356</sup>

L'on peut dire que tout État cherche à asseoir son emprise sur son territoire et ses populations et comme l'écrit Pierre Favre, par la police et les autres ressources coercitives à sa disposition ; l'État produit l'ordre social.<sup>2357</sup> En effet, l'État fait de l'ordre un attribut autant qu'un objectif majeur de son maintien et de sa préservation. Max Wéber précise à propos de l'ordre qu'il est plus instable s'il est respecté pour des motifs rationnels que s'il l'est pour des raisons coutumières et routinières.<sup>2358</sup> L'ordre, ajoute-t-il, est légitime quand il puise dans l'exemplarité des dirigeants.<sup>2359</sup> L'ordre imposé par les moyens répressifs peut se féliciter d'une chape coriace mais l'État de police, qui n'aime pas s'encombrer du droit, n'est pas forcément solide et Wéber n'a pas manqué d'analyser les autres ressorts de la domination et de l'ordre.

Il convient de souligner que le droit constitue de plus en plus un enjeu pour les citoyens. La légalité des décisions est de plus en plus suivie de près. Delphine Dulong observe que l'État de droit, comme concept, « illustre bien les dangers du substantivisme dans les sciences humaines »<sup>2360</sup> et entre dans le cadre de la juridicisation de la vie politique.<sup>2361</sup>

Il est difficile de nos jours d'interroger le concept d'État de droit sans se référer, en partie, à Hans Kelsen . Ce théoricien l'a suffisamment analysé pour avoir proposé une vision propre de l'unité de l'État et du droit. Leur séparation lui semble à la fois insensée qu'inefficace au regard de la praxis et de la réalité. La conception kelsenienne trouve d'ailleurs l'expression État de droit tautologique. Pour Hans Kelsen, État et Droit font un et leur dualisme n'est qu'idéologique. En effet, selon lui, la théorie traditionnelle adopte le dualisme dans une incohérence, une contradiction consistant à faire de l'État un être distinct du droit tout en faisant de l'État un sujet soumis au droit, l'État personne, obéissant aussi à des obligations juridiques. Le

---

<sup>2356</sup> Jacques Chevallier, *L'État de droit*, op. cit., p.13

<sup>2357</sup> Pierre Favre, « Quand la police fabrique l'ordre social. Un en deçà des politiques publiques de la police? » *Revue française de science politique*, vol.59, numéro 6, décembre 2009, p. 1233

<sup>2358</sup> Max Weber, *Economie et Société*, op.cit., p.65

<sup>2359</sup> Idem., p.65

<sup>2360</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique*, op.cit., p.308

<sup>2361</sup> Idem., p.308

séparer de l'ordre juridique apparaît, à ses yeux, comme un non-sens théorique et pratique.

Partant d'une analyse historique, « le droit présuppose l'État, être métajuridique, sorte de macro-individu très puissant, ou organisme social, et l'État est un sujet de droit qui présuppose le droit, parce qu'il est soumis à celui-ci, obligé et habilité par lui. C'est la théorie des deux aspects et de l'auto-obligation de l'État. »<sup>2362</sup>, Kelsen en arrive à cette précision importante dans sa théorie : « En tant qu'organisation politique, l'État est un ordre juridique. Mais tout ordre juridique n'est pas un État : ni l'ordre juridique pré-étatique des sociétés primitives, ni l'ordre juridique international, supra-étatique ou inter-étatique, ne représentent un État. Pour être un État, il faut que l'ordre juridique ait le caractère d'une organisation au sens plus étroit et plus spécifique de ce mot, c'est-à-dire qu'il institue pour la création et l'application des normes qui le constituent des organes spécialisés ; il faut qu'il présente un certain degré de centralisation. L'État est un ordre juridique relativement centralisé. »<sup>2363</sup> S'agissant de la Côte d'Ivoire, à l'aune du dualisme État et Droit, elle a rarement vécu l'État de droit. L'état policier houphouëtiste se nourrit, en son temps, de faux complots pour mieux réprimer.<sup>2364</sup> Quand le président « annonce qu'il y a complot, il ne peut en être autrement »<sup>2365</sup>, écrit Samba Diarra. Le président ne menace-t-il pas d'arrestations et de punitions tous ceux qui, par honnêteté, veulent, après confrontations des accusés, remettre en cause la réalité du complot de 1963 et l'innocence d'Amadou Koné et de ses compagnons accusés ?<sup>2366</sup>

<sup>2362</sup> Hans Kelsen, *Théorie pure du droit*, op.cit., p.177

<sup>2363</sup> Idem., p.379

<sup>2364</sup> L'année 1963 restera comme celle de la mise au pas par Houphouët de tous ceux qui, à ses yeux, constituaient de potentiels concurrents au sein du parti unique ou de la scène publique ivoirienne. Jaloux de son pouvoir, le président, en inventant un complot, dont il reconnaitra plus tard comme faux, après avoir atteint son objectif d'intimidation et de dissuasion mais surtout de répressions, la nature fictive, entend prouver qu'il est le seul détenteur du pouvoir, la seule personnalité incarnant l'Etat et la nation. Les arrestations connaîtront des vagues successives ciblant les personnalités dans la ligne de mire du président. Certains accusés, sous l'atrocité de la torture, sont obligés de dénoncer leurs co-accusés. Parmi les accusés, il y a des personnalités politiques, des ministres, connus des Ivoiriens. On peut citer notamment Amadou Koné, Capri Djédjé, Etienne Djaument, Dignan Bailly, Tidiane Dem, Raymond Goffry Kouassi, Kacou Aoulou, Kwamé Benzène, Jean Konan Banny, Jean-Baptiste Mockey, Albert Paraïso, René Séry Koré. Sont tombés aussi dans la trappe, Jérôme Alloh, Batafoué, Djéssou Lougbo, Germain Coffi Gadeau, Camille Gris, Anne-Marie Raggi, Ladji Sidibé, Albert Baï Tagro, Dosso Kounandi, Gaoussou Soumahoro, Amadou Thiam. Mathieu Ekra et Bernard Dadié, l'écrivain célèbre, sont menacés mais non arrêtés. (Pour plus d'infos sur ces vagues d'arrestations, lire Samba Diarra, *Les faux complots d'Houphouët-Boigny, Fracture dans le destin d'une nation*, op.cit., pp.150-162)

<sup>2365</sup> Idem., p.123

<sup>2366</sup> Idem., p.134

Faut-il voir dans la réalité de l'État policier en Côte d'Ivoire la transformation de l'État en un parti unique et la violence pour étouffer toute opposition en vue du monopole du patrimoine national par un petit groupe comme l'écrit Pascal D. Kokora ?<sup>2367</sup> Si ce constat est exact, il convient de souligner, dans la perspective de la distinction que le professeur Pierre Avril établit entre parti-État et État-parti, que c'est plutôt le parti PDCI qui était soumis à l'État, donc à son service et non le contraire. Faisant donc partie de l'architecture policière de l'État, le PDCI était un État-parti.

L'État de police a accompagné l'autoritarisme houphouëtiste et a connu des moments de violence tragique notamment dans la vague des arrestations au début des années 1960 dans l'affaire dite des faux complots et surtout avec la répression de la sécession de 1970 à l'ouest du pays, soldée par un massacre variant, selon les chiffres, entre centaines et milliers de victimes. Aussi, le recours à la violence, à la répression dans une situation de conflit larvé<sup>2368</sup>, n'est pas sans visées monopolistiques sur les ressources au nom de l'économie de la prédation.<sup>2369</sup>

Nous pensons que l'État ivoirien, au regard de l'analyse conceptuelle et historique qui vient d'être faite, n'a pas été, de l'indépendance à nos jours un État de droit. Comme dans la plupart des pays africains et même ailleurs dans le monde, le pouvoir d'État a très souvent instrumentalisé le droit. Certes l'expression État de droit a sans doute presque conquis le monde et son impact médiatique, son appropriation par la société civile surtout sont des réalités quotidiennes, mais la surmédiation du concept ne signifie nullement effectivité de l'État de droit. En Côte d'Ivoire, avec « l'enkystement des pans entiers de la société »<sup>2370</sup>, la société civile affaiblie par plus de trente années de centralisme et d'autoritarisme répressifs houphouëtiens, l'expression État de droit a émergé comme concept à la mode tant au niveau de la société civile qu'au niveau des médias ivoiriens. Mais aussi l'État qui l'utilise à des fins cosmétiques, démagogiques, juste pour se tailler une légitimité fabriquée sur la scène internationale et devant ceux qu'on appelle « les bailleurs de fonds » ou « les partenaires internationaux », à savoir les nations puissantes et les institutions internationales.

---

<sup>2367</sup> Pascal D. Kokara, Pascal D. Kokora. *Le Front Populaire Ivoirien. De la Clandestinité à la légalité, Le vécu d'un fondateur*, op.cit., p.119

<sup>2368</sup> Achille Mbembé, *Sortir de la nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, op.cit., p.20

<sup>2369</sup> Idem., p.20

<sup>2370</sup> Idem., p.21

L'absence d'une véritable « pensée de la démocratie »<sup>2371</sup> n'empêche guère le génie politique de faire vivre des mythes idéologiques à la fonction légitimatrice. En dépit des limites de l'État de droit dans certains pays, le professeur Chevallier se montre optimiste quand il écrit : « Tout a changé depuis les années quatre-vingt : non seulement l'État de droit a quitté le terrain aride de la dogmatique juridique en se transformant en figure imposée du discours politique, mais encore il s'est mondialisé, en gagnant progressivement aussi bien les pays de tradition anglo-saxonne que ceux de l'Est ou du Sud ; tout État qui se respecte est désormais tenu de se présenter sous l'aspect avenant, de se parer des couleurs chatoyantes, de l'État de droit, qui est devenu un véritable standard international, auquel les États sont tenus de se conformer.»<sup>2372</sup> Cette standardisation internationale est effectivement une donne mais n'empêche le règne de l'État policier et de l'impunité dans beaucoup de pays. Les massacres jusque-là impunis en Côte d'Ivoire de 2002, année de la rébellion armée jusqu'à la crise postélectorale de 2010 et son chiffre de trois mille (3000) morts, chiffre avancé officiellement par le nouveau pouvoir qui les attribue à l'ancien président Laurent Gbagbo, constituent autant de preuves du déficit d'État de droit en Côte d'Ivoire.

Pour la région ouest du pays, le prix des conflits post électoraux fut lourd. L'Onuci<sup>2373</sup> avance officiellement le chiffre de 1012 personnes tuées, des victimes qui reflètent à la fois la fracture ethnique et la géopolitique migratoire du pays, très ouvert aux pays frontaliers. Ainsi, les sources onusiennes relayées par l'AFP font état de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité au compte des deux camps belligérants : « Sur ce total, « au moins 505 personnes ont été tuées » dans la seule ville de Duékoué entre décembre à fin avril, a-t-il ajouté en présentant un rapport d'enquête de la mission.

Parmi les victimes, l'Onuci a dénombré notamment 341 guéré, une ethnie considérée comme favorable au président déchu Laurent Gbagbo, 159 Burkinabè, 68 Maliens, 100 membres de l'ethnie malinké et 30 baoulé, des communautés considérées comme favorables au nouveau chef de l'État, Alassane Ouattara.

---

<sup>2371</sup> Achille Mbembé, *Sortir de la nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, op.cit., p.21

<sup>2372</sup> Idem, p.9

<sup>2373</sup> ONUCI (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire) crée aux termes de la résolution 1528 du 27 Février 2004 pour une période initiale de 12 mois à compter du 4 Avril 2004. Conformément à la résolution, l'ONU CI succède au coup à la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI). Pour les missions confiées à l'ONU CI, nous les détaillerons dans le point consacré à la présence ainsi qu'à l'implication des nations Unies dans la gestion du conflit ivoirien.

Près de 600 personnes ont été blessées et au moins 46 violées, notamment des femmes enceintes et deux mineures, par les deux camps. »<sup>2374</sup>L'on remarque donc que la violence et les tueries ont accompagné le parcours du pays jusqu'à nos jours souvent sur fonds ethniques.

L'État de droit, au-delà de sa fonction légitimatrice, utilisée comme ressource politique peut pourtant cimenter l'État-nation à condition d'être effectif et de ne pas se réduire à un simple formalisme médiatique.<sup>2375</sup>

Dimension plurielle d'une crise qui convoque une pluralité de paradigmes pour mieux cerner ses enjeux et ses profondeurs.

## **Section 2 : la pluriparadigmaté comme grille d'intelligibilité et de compréhension politologiques du conflit ivoirien**

Il est important de préciser que les termes conflit et crise sont tous les deux utilisés à propos de la Côte d'Ivoire. Comme nous l'avons déjà souligné, les deux s'interpénètrent. La crise non régulée peut déboucher sur un conflit armé tout comme le conflit, après sa dimension pacifique relative, peut déboucher sur un conflit armé ou une crise plus grave même si certains auteurs postulent que c'est bien la crise qui constitue un moment particulier en termes de gravité, d'escalades du conflit. Nous ne manquerons néanmoins pas d'approfondir plus loin les deux termes plus ou moins définis dans notre introduction. La notion de crise a même déjà fait l'objet d'une analyse étymologique jusqu'à ses acceptions actuelles. Il s'agit dans cette section d'étudier les théories et paradigmes d'analyse des conflits et crises (Paragraphe 1) avant de soumettre la crise ivoirienne à l'interparadigmaté (Paragraphe 2).

---

<sup>2374</sup> AFP, « Côte d'Ivoire, Politique, Troubles, Droits de l'Homme, ONU, Plus de 1000 personnes tuées dans l'Ouest durant la crise », *Dépêche* du 26 Mai 2011

<sup>2375</sup> Des massacres attribués par l'ONG Amnesty international à la rébellion comme ceux de Douékoué en 2011 dans le cadre de la crise postélectorale, attribuée aux deux parties ( les forces pro-Gbagbo et les Forces républicaines de Côte d'ivoire d'Alassane Ouattara composée essentiellement des anciens rebelles sous la double autorité politique et militaire du premier ministre Guillaume Soro) fragilisent non seulement l'État-nation mais constituent des entorses graves à l'État de droit.

### ***Paragraphe 1 : Théories et paradigmes d'analyse des conflits et des crises***

Les auteurs du *dictionnaire de la science politique et des institutions politiques* soulignent qu' « au cœur de la pensée sociale depuis Hobbes, la réflexion sur le conflit pose à elle seule la question du fondement de l'ordre social. Comment assurer l'intégration du corps social, s'interrogent-ils, compte tenu du caractère conflictuel permanent des relations sociales ? »<sup>2376</sup> L'on sait que Max Weber a inscrit le conflit dans la normalité<sup>2377</sup> sociale, lui conférant même des vertus stabilisatrices et régulatrices des antagonismes pour la préservation de la société.

L'analyse des conflits, pour être en phase avec le besoin théorique propre aux sciences sociales et humaines, à l'instar des études portant sur les questions sécuritaires, militaires et stratégiques, doit nécessairement s'appuyer sur certains paradigmes déjà connus tout en tenant compte des spécificités propres à chaque situation conflictuelle. La prise en compte de la dimension globale en termes d'analyse conceptuelle et paradigmatique permet donc de ressortir, à défaut de lois générales, des traits communs à différents cas conflictuels sans occulter les dimensions locales. Ainsi, nous soumettons le conflit ivoirien au paradigme de Gurr ainsi que la grille de lecture dite Politique(s) du conflit proposée par Charles Tilly et Sidney Tarrow<sup>2378</sup> (A) avant d'en dire plus sur la notion de crise bien que déjà définie (B).

#### **A. Politique du conflit ivoirien**

Il est important d'étudier la Politique du conflit comme champ conceptuel selon Charles Tilly et Sidney Tarrow (1) avant de voir ce que recouvre chez les deux auteurs le paradigme des interactions conflictuelles (2) qui nous sera d'un apport scientifique intéressant pour mieux comprendre certains aspects de la crise ivoirienne.

##### *1. Que revêt l'expression Politique(s) du conflit?*

---

<sup>2376</sup> Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, Philippe Braud, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 7<sup>e</sup> édition revue et augmentée, op.cit., p.65

<sup>2377</sup> Idem., p.66

<sup>2378</sup> L'expression Politique(s) du conflit est le titre du livre de Charles Tilly et Sidney Tarrow, presses de la fondation nationale des sciences Politiques, 2008. Ce livre analyse de manière théorique et concrète, à travers des cas précis, le large champ conflictuel allant de la grève à la révolution.

Dans leur définition de la politique du conflit, Charles Tilly et Sidney Tarrow citent trois éléments qu'ils jugent indispensables pour mieux rendre de la profondeur ainsi que de la complexité de l'expression paradigmatique Politique du conflit. « *La politique du conflit*, écrivent-ils, est faite d'interactions où des acteurs élèvent des revendications touchant aux intérêts d'autres acteurs, ce qui conduit à la coordination des efforts au nom d'intérêts ou de programmes partagés ; et où l'État se trouve impliqué, soit en tant que destinataire de la revendication, soit comme son instigateur, soit comme tierce partie. La politique du conflit réunit donc trois éléments bien connus de la vie sociale : le conflit, l'action collective et la politique. »<sup>2379</sup> Dans cette définition, nous retenons l'importance des notions *interactions*, *acteurs* et *politique*. Mais qu'est-ce qu'un conflit (a) ? Question essentielle conduisant à analyser les acteurs et les identités politiques (b).

*a. Qu'est-ce qu'un conflit ?*

Si la revendication nécessite la relation d'au moins un sujet vers au moins un autre sujet, le conflit selon les mêmes auteurs « implique qu'on pose une exigence portant atteinte aux intérêts de quelqu'un d'autre. »<sup>2380</sup> Tout conflit implique de ce point de vue un enjeu que l'on pourra définir par la chose convoitée, désirée, voulue, cherchée dont la possession ou l'acquisition mérite prise de risques liés aux antagonismes entre les intérêts. C'est dans ce sens que l'enjeu est le but, l'objectif qui motive l'action collective en tant que « coordination des efforts au nom d'intérêts ou de programmes partagés. »<sup>2381</sup> Dans cette définition de l'action collective, la notion de partage pourrait prêter à confusion. Or, il s'agit bel et bien de l'idée de coalition de ceux qui, même dans le jeu des antagonismes, partagent les mêmes intérêts contre le camp opposé. Les deux théoriciens de la politique du conflit ont d'ailleurs bien fait d'apporter des précisions et des clarifications malgré l'idée d'implication, d'interactions. Ainsi, « la plupart des actions collectives s'effectuent sans conflit important et sans impliquer l'État. L'essentiel de l'action collective se déroule en dehors de la politique du conflit.

Par ailleurs, la plupart des conflits se jouent en dehors de la sphère politique. On entre dans la *politique* quand on a affaire à des représentants de l'État, soit

---

<sup>2379</sup> Charles Tilly, Sidney Tarrow, *Politique(s) du conflit*, Presses de la fondation nationale des sciences Politiques, 2008, pp. 20-21

<sup>2380</sup> Idem, p.21

<sup>2381</sup> Idem, p.21

directement, soit en se lançant dans une activité qui touche aux droits de l'État, à ses règlements ou à ses intérêts. »<sup>2382</sup>

Ce relativisme du champ politique porteur de conflits semble s'expliquer par la dimension profonde et large tant de la société que de l'action humaine, ne pouvant et ne devant donc pas se résumer à un seul champ, un seul secteur en dépit des enjeux de pouvoir que contient le champ politique. En d'autres mots, l'ordre social ne recoupe pas toujours avec l'ordre politique.

Coser définit à son tour le conflit de manière paradoxale comme le souligne bien Christine Mironesco dans son livre *La logique du conflit, Théories et mythes de la sociologie politique contemporaine* salué par Pierre Birnbaum, dans sa préface, comme la première étude systématique en français des théories anglo-saxonnes en matière d'étude sociologique et politologique du conflit<sup>2383</sup>.

Coser s'inscrit dans la filiation de Georg Simmel et donne au conflit une fonction intégratrice contrairement à l'acception négative et exagérément chaotique. Ainsi, il définit le conflit comme « une lutte pour des valeurs et des biens rares, où les acteurs cherchent à neutraliser, léser ou éliminer des rivaux. »<sup>2384</sup>

Comment l'auteur conférant un rôle intégrateur au conflit peut-il le définir en reconnaissant que les acteurs cherchent à se neutraliser, à s'éliminer ? L'intégration suppose une dialectique de rencontres après les interactions conflictuelles qui, au nom du calcul des coûts, comme nous le verrons, épargnent les acteurs du chaos total. Or la définition de Coser présage le pire. Le problème que pose une telle définition est moins dans son contenu que dans son antinomie au paradigme global de conflit intégrateur auquel Coser est identifié dont il est effectivement l'un des promoteurs majeurs. Pour donc comprendre Coser, il faut transcender le moment immédiat des antagonismes pour voir l'effet intégrateur du conflit à long terme sur l'ordre social.

La rareté est aussi citée comme étant une source conflictuelle, autrement, elle expliquerait certains conflits liés aux ressources devenues rares.<sup>2385</sup>

<sup>2382</sup> Charles Tilly, Sidney Tarrow, *Politique(s) du conflit*, op.cit., p.22

<sup>2383</sup> Pierre Birnbaum, Préface de *La logique du conflit, Théories et mythes de la sociologie politique contemporaine*, Editions Pierre- Marcel Favre, 1982, p.13

<sup>2384</sup> L. Coser, *The functions of Social Conflict*, Glencoe, Free Press, 1964 (1956) cité par Christine Mironesco in *La logique du conflit, Théories et mythes de la sociologie politique contemporaine*, Éditions, Pierre-Marcel Favre, 1982, p.26

<sup>2385</sup> Christine Mironesco, op.cit., p.26

Il faut rappeler qu'il n'y a pas d'unanimité sur la typologie des conflits en dépit de la prise en compte de la notion d'intensité ou de gravité par tous les spécialistes. Aussi, la lecture sur la dynamique est presque partagée, le conflit ayant toujours des causes souvent lointaines sinon latentes qu'on néglige souvent. Quant à la typologie, nous retenons ici celle de Luc Reychler qui semble contenir tous les cas spécifiques. Sa typologie comprend six cas de conflits<sup>2386</sup> :

- 1- Les conflits liés à la différence entre les définitions d'une même situation<sup>2387</sup> par les parties (course à l'armement, délimitation de frontières, motivation et perception du passé, du présent et du futur...)
- 2- Les conflits concernant les intérêts<sup>2388</sup> (exigences à propos de la répartition des ressources comme le pouvoir politique, économique, le territoire, le gain, les privilèges, le prestige). Ici les intérêts politiques et économiques dominent.
- 3- Les conflits liés au moyen-but<sup>2389</sup>, autrement dans la définition de la stratégie pour atteindre les buts, d'où la fracture entre modérés et radicaux, entre ceux qui prônent la négociation et ceux qui optent pour la violence.
- 4- Conflits sur les valeurs<sup>2390</sup> (désaccords quant aux principes, aux valeurs, aux critères qui devraient déterminer et légitimer les décisions des parties, désaccords autour de la définition du bien et du mal, ici, l'idée d'Huntington par rapport à l'antagonisme Islam-Occident autour des valeurs culturelles et religieuses.)
- 5- Les conflits sur l'identité collective<sup>2391</sup> qui surgissent quand l'égo collectif et la dignité d'un peuple, d'une ethnie, d'un groupe ou d'une nation sont menacés. Ici l'on peut citer les conflits liés à l'ethnicité, au nationalisme, aux discriminations, au séparatisme, à l'autochtonie.
- 6- Les conflits de type irrationnel<sup>2392</sup> où prévalent les sentiments de haine, de vengeance. Ici, l'on se trouve, précise Luc Reychler, sur le terrain de la psycho

---

<sup>2386</sup> Luc Reychler, « Les crises et leurs fondements. La prévention des conflits violents » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, op.cit., pp.46-52

<sup>2387</sup> Luc Reychler, « Les crises et leurs fondements. La prévention des conflits violents » article cité, p.46

<sup>2388</sup> Idem., p.47

<sup>2389</sup> Idem., p.48

<sup>2390</sup> Idem., p.48

<sup>2391</sup> Idem., p.49

<sup>2392</sup> Idem., p.51

ou sociopathologie. Ici les motifs peuvent être la frustration, la vengeance, le sadisme, le masochisme, le fanatisme.)

Une revue de ces types de conflits offre l'opportunité de constater la confluence dans la mesure où, selon nous, le même conflit peut cumuler différentes raisons, causes ou motivations réparties dans cette typologie. Il est aisé de comprendre par exemple que le conflit ivoirien a des dimensions liées à l'antagonisme des intérêts (type 2), à la différence d'analyse de la situation (type 1) ou encore aux motivations identitaires (type 5) de la typologie de Luc Reyhler. L'étiologie et les motivations ne sont d'ailleurs pas épuisées par les trois types que nous venons de citer. Les acteurs, leurs motivations, leur architecture discursive, leurs identités en disent plus sur leur déploiement sur le champ conflictuel. De même que le choc des discours et des qualificatifs permet de comprendre certains enjeux liés à la définition des identités politiques des acteurs.

#### *b. Acteurs et identités politiques*

Les acteurs peuvent influencer sur le système voire le changer, le modifier.<sup>2393</sup> Le conflit même peut signifier un puissant désir de recomposition du système. Évoquant la singularité et la nécessité de la présence de l'État pour appréhender la dimension graduelle en termes d'ampleur dans l'interaction conflictuelle, Tilly et Tarrow élucident tout en établissant la relation dialectique entre les termes d'acteurs et d'identités politiques. « Nous parlerons d'*acteurs politiques* pour désigner les groupes à qui il arrive d'élever une revendication dans un tel contexte. Les noms collectifs qu'ils se donnent ou par lesquels les autres les désignent-« ces ouvriers », « nous les citoyens », « nous autres femmes », etc., - seront leurs *identités politiques*. »<sup>2394</sup>

Outre ces clarifications des deux auteurs, il est important de souligner les enjeux communicationnels ou en d'autres termes, la volonté de l'auto- définition pour ne pas se voir imposer une identité par l'adversaire, liés aux contours sémantiques et symboliques de l'identité politique. Nous pourrions multiplier les exemples inhérents à ces enjeux d'auto- définition, d'imposition d'identités ou de caricatures de l'autre, replacés dans le cadre plus vaste d'objectifs d'auto- valorisation, de stratégie de légitimation de sa revendication contenue en partie dans l'identité politique.

<sup>2393</sup> Michel Crozier, Erhard Friedberg, *L'acteur et le système*, op.cit., p.42

<sup>2394</sup> Charles Tilly, Sidney Tarrow, *Politique(s) du conflit*, op.cit., pp. 28-29

En Côte d'Ivoire, les rebelles et leurs adversaires ont tous pris conscience de ces enjeux communicationnels, langagiers, médiatiques, identitaires et symboliques pour mieux toucher les imaginaires collectifs nationaux et internationaux. Face au régime Gbagbo auto proclamé les « refondateurs », la rébellion réunifiée sera plus tard « les forces nouvelles » (FN), le terme de rebelle étant trop chargé, connoté voire galvaudé. Est-ce étonnant que malgré leur nouveau baptême, les FN continuent à être qualifiées par le camp d'en face d' « assaillants » ou de rebelles voire de forces étrangères ? L'expression « mossi Dramane »<sup>2395</sup> désignant Ouattara le renvoie aux origines burkinabés qu'on lui prête. Les jeunes patriotes<sup>2396</sup> de Côte d'Ivoire tout comme la nouvelle armée du président Ouattara, appelée les Forces Républicaines de Côte d'Ivoire, quoique essentiellement constituées d'anciens rebelles ( FN), révèlent autant d'enjeux portés par l'identité collective. C'est bien à dessein que le camp Gbagbo, durant l'élection présidentielle de 2010, qualifie l'adversaire politique Ouattara de « candidat de l'étranger » et le président Gbagbo lui-même qualifié de manière ultra nationaliste à des fins électorales de « candidat des Ivoiriens ». Autant d'exemples se référant aux enjeux inhérents à la définition des identités politiques.

Toujours dans la fécondité du cas ivoirien, ne faut-il pas voir dans le nom « le Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix » une stratégie politico-électorale des candidats Bédié et Ouattara coalisés sous cette appellation pour mieux capter, en termes symbolique, imaginaire, sociologique, politique et surtout électoral, l'héritage de Félix Houphouët-Boigny. Le père de la nation est même devenu une véritable ressource politico-électorale en ces temps de faillite de leadership et de manque de symbole unifiant la nation ivoirienne. Le fétiche Houphouët fonctionne et opère électoralement encore en Côte d'Ivoire, surtout dans les régions à fortes populations baoulés, akans.

---

<sup>2395</sup> Les mossis étant une ethnie très importante du Burkina Faso en raison de leur nombre dans ce pays, qualifier Ouattara de mossi dramane, c'est le renvoyer, autant que son père Dramane, à leurs origines burkinabés supposées. Il est vrai que les politiciens laissent la jeunesse utiliser cette expression pour ne pas être traités d'irresponsables et de pyromanes. Les jeunes patriotes se donnant toute liberté possible crient haut ce qui se murmure bas dans le camp Gbagbo.

<sup>2396</sup> Si un mot ou une expression sied mieux à l'exemple d'identité politique en Côte d'Ivoire, c'est bien celui ou celle de jeunes patriotes. Sous la direction du bouillant Charles Blé GOUDE, déjà cité, les jeunes patriotes se sont faits connaître à l'opinion ivoirienne et internationale par leur grande mobilisation, la virulence de leurs discours contre la France, le candidat Alassane Dramane OUATTARA et très souvent contre le Burkina Faso accusé d'être la terre d'accueil et de soutien des rebelles ivoiriens. Ce n'est pas étonnant que ce soit également les jeunes patriotes qui ont très souvent abusé du terme d'assaillants ou de rebelles pour qualifier Guillaume SORO et ses troupes malgré leur mue en Forces nouvelles. C'est donc dire que les enjeux communicationnels liés à la définition des identités politiques sont très importants dans la crise ivoirienne.

Dans un autre pays, au Mali voisin, les deux notions de « rénovateurs » et « conservateurs » opposèrent entre 2000-2001 les acteurs politiques du parti au pouvoir à l'époque, l'A.DE.MA.<sup>2397</sup>, les partisans d'un congrès extraordinaire rêvant de prendre le contrôle du parti s'étant auto qualifiés de rénovateurs tout en s'empressant de traiter les adversaires de conservateurs pour mieux revendiquer de leur côté l'idée de mouvement, de progrès, d'innovation et de rénovation.<sup>2398</sup>

La polysémie du concept de crise ne le rend pas plus large que le conflit mais ce dernier concept est rarement sans interaction humaine ou animale même si une catastrophe naturelle peut évidemment être à l'origine d'un conflit, le conflit même en soi ne peut être une catastrophe naturelle comme le serait la crise en termes d'inflation et de proportion. Il est même important de souligner le partage par les deux concepts des caractéristiques multiformes, multi aspects, en un mot la polysémie.

Crise et conflit ne se donnent aisément saisissables et définissables de manière absolue, précise et sédimentée. D'où aussi les possibilités paradigmatiques offertes, les fécondités conceptuelles, les largesses analytiques que permettent les deux notions sur le plan épistémologique. Il nous semble qu'un autre élément différentiel entre le concept de conflit et de crise est la dimension antagonique assez marquée, presque focale, dans le conflit, ce qui n'est pas forcément une nécessité dans le cas d'une crise.

En poussant même le raisonnement assez loin, il apparaît qu'il est des situations où la crise rassemble quand le conflit, en dépit des rassemblements internes propres aux camps opposés, divise, pris dans sa totalité interactive.

---

<sup>2397</sup> Alliance pour la démocratie au Mali était à l'époque le parti au pouvoir. Parti du président Alpha Oumar KONARE au pouvoir de 1992 à 2002, l'A.DE.MA. fut en proie à une crise interne pour son contrôle en vue des élections présidentielles de 2002, crise qui se solda par une son implosion par deux fois avec le départ de l'ancien premier ministre Ibrahim Boubacar KEITA qui le quitta pour créer le Rassemblement pour le Mali, R.P.M. et plu tard Soumaila CISSE, vainqueur des primaires et candidat du parti battu finalement au second tour par Amadou Toumani TOURE. Monsieur CISSE aussi quittera l'ancien parti au pouvoir pour créer l'Union pour la République et la Démocratie, l'U.R.D.

<sup>2398</sup> Dans la bataille de succession du président Alpha Oumar Konaré, le parti ADEMA, au pouvoir fut sérieusement ébranlé. Les rénovateurs en mission pour le président Konaré, déterminés à arracher le parti au premier ministre de l'époque, Ibrahim Boubacar Keita, actuel président de la République du Mali dont les soutiens étaient affublés du nom « conservateurs ». Les premiers, les rénovateurs, finiront par avoir raison des seconds, le premier ministre et ses partisans ayant perdu le poste de premier ministre et le contrôle du parti qu'ils quitteront pour fonder le Rassemblement Pour le Mali, RPM.

Le cas ivoirien peut donc, à juste titre, être à la fois qualifié de crise et de conflit. La crise ivoirienne<sup>2399</sup> se décline ainsi sous des formes multiples (économique, sociale, foncière, politique, militaire) même si dans une cohérence dynamique, les premières formes de crises ont servi de terreau fertile aux dernières, à savoir les crises politique et militaire. Le conflit ivoirien a revêtu la forme armée parce que la régulation sociopolitique semble avoir montré ses limites et le champ politique en tant que terrain de convergence antagonique a connu l'implication des acteurs même si ce n'est pas le relent sécessionniste en cours mais plutôt la dispute pour le même enjeu qui oppose, à savoir le contrôle du pouvoir et de la sphère étatiques pour mieux maîtriser les autres sphères importantes du pays ( économie, appareil bureaucratique<sup>2400</sup>, sécuritaire et militaire), d'où notre paradigme de renversement de la logique marxiste mettant la politique au pas de l'économie.

La crise au cœur de l'État-nation a bénéficié de plusieurs approches analytiques et paradigmes interprétatifs, les uns le plus souvent réducteurs comme les autres.

## *2. Le paradigme des interactions conflictuelles selon Tilly et Tarrow*

Ce paradigme d'analyse des conflits permet de mieux cerner le cas précis et pratique ivoiriens. Le jeu des acteurs politiques en Côte d'Ivoire est avant tout le cadre de la dynamique d'une véritable interaction conflictuelle allant des revendications aux négociations en passant par les affrontements meurtriers. Nous ne pouvons mieux analyser la politique du conflit ivoirien au sens où l'entendent Charles Tilly et Sidney

---

<sup>2399</sup> Sur l'expression **crise ivoirienne** ou **conflit ivoirien**, les publications ne manquent pas. Au contraire, une foisonnante bibliographie utilise cette qualification en dépit des différences entre les points de vue, l'analyse des causes et des enjeux. Nous ne citerons ici que quelques uns de ces livres (Amadou Koné, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, Kartala, 2003 ; Guy Labertit, *Adieu, Abidjan sur Seine, Les coulisses du conflit ivoirien*, Editions Autre temps, 2008 ; Idriss Diabaté, Ousmane Dembélé, Francis Akindes (dir.), *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, Kartala, 2005 ; Thomas Hofnung, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, la découverte, 2005, Philippe Assalé, *Les dessous de la crise ivoirienne*, L'Harmattan, 2009 ; Doh- Djanhouny, Bah Théo, *Autopsie de la crise ivoirienne, La nation au cœur du conflit*, L'Harmattan, 2006. Ce dernier livre cité utilise d'ailleurs les deux termes (crise et conflit). Voir d'autres livres utilisant soit la notion de crise ou de conflit ivoiriens dans notre bibliographie).

<sup>2400</sup> Max Weber, *Économie et société*, op.cit., p.298

Tarrow sans procéder, au préalable, par une clarification des termes, la théorie et l'étude de cas allant généralement de soi si l'on veut bien cerner les dimensions multiples, surtout s'agissant des enjeux et des antagonismes d'une crise ou d'un conflit politique. Définir les interactions conflictuelles (a) permet de mieux saisir les contours de la revendication politique dans le pays (b).

*a. Qu'est-ce que l'interaction conflictuelle ?*

L'interaction conflictuelle oppose tout en faisant converger les acteurs opposés vers le même enjeu. Ainsi « les identités politiques prennent leur sens dans l'interaction conflictuelle. »<sup>2401</sup> Dans ce jeu relationnel conflictuel la revendication portée par les acteurs réunis dans une identité politique peut être contestée, refusée par l'État, qui peut souvent aller jusqu'à refuser de reconnaître l'identité même de ceux qui revendiquent. Ce double refus peut constituer un motif d'inflation des frustrations, des antagonismes et surtout contribuer à radicaliser les porteurs de revendications.

*b. Les contours de la revendication politique en Côte d'Ivoire*

Si les deux auteurs proposent trois catégories de revendications (d'identité, de statut et de programme) il est intéressant de souligner qu'une analyse en profondeur de la crise ivoirienne et de ses enjeux nous pousse plus à intégrer ensemble ces trois formes de revendication plutôt que de réduire le cas ivoirien à une seule. Et la présence de ces trois catégories de revendication dans la crise ivoirienne tient au fait de sa complexité ainsi que de sa profondeur multiforme. Sous cet angle donc, les rebelles devenus les Forces Nouvelles (leur identité politique) telle que nous l'avons vue et analysée, ont porté une revendication identitaire non au sens sociologique d'appartenance à la nation ivoirienne mais d'abord comme acteurs sous un vocable choisi bien que caricaturé par leurs adversaires. C'est justement à ce titre qu'ils passeront au stade de revendication de statut pour être admis en tant qu'acteurs reconnus, à participer aux négociations politiques de Linas Marcoussis en France et aux autres négociations qui suivront.

C'est après qu'ils furent reconnus dans leur identité politique, bien mentionnée dans les accords et les documents officiels. Cette reconnaissance institutionnelle sinon officielle de leur identité politique leur a conféré désormais le droit d'être associés à

---

<sup>2401</sup> Charles Tilly, Sidney Tarrow, *Politique(s) du Conflit*, op.cit., p. 142

toutes les négociations. C'est ainsi qu'ils passèrent logiquement aux revendications programmatiques selon le triptyque de Tilly et de Tarrow.<sup>2402</sup>

## **B. De la notion de crise**

La notion de crise a déjà fait l'objet de clarifications mais il est important de l'appréhender sous certains paradigmes pour en décortiquer bien d'autres aspects. La crise est un moment de tensions extrêmes et de mobilisation et « l'analyse des mobilisations protestataires »<sup>2403</sup> ne peut s'affranchir de la nécessité de se référer à plusieurs sources et paradigmes. La crise constitue à la fois le moment de la violence, des mouvements de foules<sup>2404</sup> protestataires mais aussi celui des négociations. Il est utile de définir la notion de crise dans un sens générique (1) avant de définir ce qu'est une crise politique (2). Ainsi la crise politique pourra se décliner comme un blocage institutionnel (3) ou comme l'expression du refus de la démocratie (4).

### *1. Définition de la notion de crise*

Nous avons précédemment dans l'introduction épluché son étymologie voire son évolution. Avec tout ce qui est déjà dit, l'on peut ajouter que la crise peut être également analysée comme le moment critique du conflit. Elle s'en distingue par son degré et son ampleur plus élevés. Elle est même, selon certains auteurs comme Zartman, un passage au stade de la violence armée. Si le conflit politique est une donne de la vie politique, presque l'un des facteurs l'enrichissant, la crise politique sous-tend une rupture des équilibres traditionnels. Quand la légitimité du pouvoir est entamée et contestée<sup>2405</sup> et que les digues devant domestiquer la révolte<sup>2406</sup> sont impuissantes ou insuffisantes, il y a la possibilité d'une aggravation et d'une montée d'échelle.

La crise, dans son acception générique, recouvre un champ sémantique large et ouvert à la fluidité. Quelque soit sa forme, elle peut pourtant être définie comme une tentative ou une remise en cause claire de l'état, de l'ordre ou de la nature existants. Désirs, volontés, relents ou actions de remises en cause appelant à une amélioration,

---

<sup>2402</sup> Charles Tilly, Sidney Tarrow, *Politique(s) du Conflit*, op.cit., p. 143

<sup>2403</sup> Olivier Fillieule, in Pierre Favre, Olivier Fillieule, Fabien Jobard, (sous la dir.), *L'atelier du politiste, Théories, actions, représentations*, La découverte, Pacte, Paris, 2007, p.215

<sup>2404</sup> Pierre Favre, *L'épistémologie du politique*, op.cit., p.277

<sup>2405</sup> Philippe Jansen in *Révolte et société, Tome I*, Histoire au présent, Publications de la Sorbonne, 1989, pp.31-32

<sup>2406</sup> Idem., p.32

un dépassement, un renouvellement voire un anéantissement clair et total de ce qui existe et fait l'objet de contestation. Elle est donc une sorte d'introduction ou d'avènement du désordre par rapport à l'état existant. Elle peut aussi être une rupture ou un ralentissement dans le processus fonctionnel de l'ordre existant. Aussi la crise peut être multiforme.<sup>2407</sup> Typologie complexe, plurielle, de nature économique, financière, politique, sociale, culturelle, humanitaire, écologique, sanitaire, militaire ou crise de la représentation, du sens, des valeurs, elle sous-tend l'idée soit de blocage, de ralentissement ou de rupture sinon d'aspirations au dépassement, au changement voire à la disparition de l'ordre contesté. D'où notre approche méthodologique et paradigmatique de la situation ivoirienne définie comme crise multiforme de l'État-nation, déstabilisé dans ses fondements structurels et soumis à des chocs conjoncturels.

Là où il y a crise, ne sont jamais loin la contestation, la remise en cause, le désir de changement, le fait de rupture ou de détérioration. Dans sa dimension spatiale, la crise peut être localisée selon son ampleur. Nationale, régionale ou internationale, elle peut impliquer plusieurs entités état-nationales au mépris des frontières. La crise de l'identité serait un phénomène mondial, en tous les cas, débattue dans plusieurs pays comme conséquence des difficultés de mutation et d'adaptation aux enjeux transfrontaliers, mondiaux qui défient les cultures et les identités locales et nationales. Elle peut également avoir des fondements étiologiques conjoncturels ou structurels.

Concept multiforme, la crise revêt naturellement plusieurs formes et se décline sous plusieurs aspects. Ce caractère extensible du concept le met à l'abri de définition absolue, claire et univoque au point de trainer un certain pessimisme quant à la fixation précise de ses contours sémantiques. Selon le lexique de science politique, « le terme de crise est presque impossible à définir, mais repose ici peu ou prou sur l'idée que des situations sont suffisamment « anormales » pour susciter potentiellement une déstabilisation de l'ordre social, économique ou politique. »<sup>2408</sup> Transcendant le cadre des activités humaines et l'interaction qu'elles nécessitent, « les crises peuvent avoir des caractères très variés et ce terme générique désigne aussi bien les problèmes induits par une catastrophe naturelle, que les

<sup>2407</sup> *Lexique de science politique, Vie et institutions politiques*, op.cit., pp.111-114

<sup>2408</sup> Olivier Nay ( sous la dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, op.cit., p.111

conséquences d'un acte terroriste ou le développement d'une maladie épidémique. »<sup>2409</sup>

Il ressort de cette définition le caractère essentiellement flou du concept de crise dû à la largesse du champ qu'il peut couvrir, aux formes multiples ainsi qu'à la spécificité propre à chaque cas crisogène. En somme, la notion de crise implique l'anormalité, le blocage, la contestation ou la rupture de l'ordre existant. Elle se distingue du conflit soit par son ampleur plus grande comme souligné par Tilly et Tarrow mais également par le fait important qu'elle n'implique pas nécessairement l'action humaine en termes d'antagonisme, très souvent au cœur du conflit.

Bien que les auteurs cités précédemment évoquent la difficulté de la définir, nous définirons la crise, en sus de tout ce qui a été déjà dit à propos, comme étant une situation d'instabilité, remettant souvent en cause le consensus jusque-là en cours, bousculant les habitudes et la normalité et susceptible de produire des imprévues, des ruptures, des contestations voire des transformations de l'ordre existant. N'est-ce pas pour cela qu'elle met les hommes, les acteurs et les sociétés face au défi de l'adaptation à quelque chose de nouveau, d'inattendu, de bouleversant ? La crise politique n'a-t-elle pas la particularité d'impliquer l'État, la sphère publique ?

## *2. Qu'est-ce qu'une crise politique ?*

La spécificité de la crise politique, contrairement aux autres formes, est qu'elle implique l'État ou les acteurs politiques comme on l'a vu précédemment avec Philippe Braud.

La politologie des crises politiques révèle sans doute l'implication dynamique et antagonique de plusieurs acteurs. Elle nous édifie aussi sur la centralité d'enjeux faisant l'objet de convoitise, de concurrence.

Sur le champ politique, les périodes de crises, de révolutions ou de rébellions constituent des opportunités de « déplacement crucial de pouvoir ». <sup>2410</sup> Est-ce un hasard que la rébellion des nordistes ivoiriens, dans sa longue marche, a produit des configurations significatives dans le champ du pouvoir ivoirien ? La crise peut être une destruction-crédation dans ce sens selon la grille de lecture du vainqueur. La crise

---

<sup>2409</sup> Olivier Nay ( sous la dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, op.cit., p.111

<sup>2410</sup> Martin Malia, *Histoire des révolutions*, Éditions Tallendier, 2006, p. 400

politique peut être aussi plurielle dans ses aspects, ses formes. Elle peut aller de la remise en cause claire du pouvoir politique au blocage fonctionnel des institutions. Révolution, coup d'État ou émeute, elle constitue une contestation de la légitimité du pouvoir même si la perte de légitimité ne précède pas forcément la crise.<sup>2411</sup>

Plaçant les crises politiques dans leur vaste dimension de systèmes sociaux complexes différenciés en des sphères sociales autonomes, fortement institutionnalisées et dotées de logiques sociales spécifiques, le professeur Michel Dobry ajoute qu'elles peuvent être analysées comme des *mobilisations multisectorielles* ou des *mobilisations sectorielles* selon qu'elles sont localisées dans une pluralité de sphères sociales ou une seule.<sup>2412</sup> Citant les exemples des crises politiques de 1947-1948, de 1958-1962 ou de 1968 en France, Dobry les qualifie de crises entrant dans la typologie des mobilisations multisectorielles.<sup>2413</sup>

Mais la crise politique n'implique pas seulement la contestation, elle peut aussi déboucher sur des « transformations d'état »<sup>2414</sup>, d'où la notion chez Dobry de *conjonctures politiques fluides* caractérisant « la classe particulière de conjonctures critiques qui correspond à des transformations d'état des systèmes complexes lorsque ces systèmes sont soumis à des mobilisations multisectorielles. »<sup>2415</sup> Ces conjonctures politiques fluides échappent, dans l'acception que leur donne le professeur Dobry, à la tradition sociologique binaire entre routine, stabilité politique d'une part et désintégration et règne de la violence d'autre part pour la simple raison qu'elles portent la spécificité d'être dans une dynamique sociale et de jeux tactiques qui portent leur part d'originalité.

En retenant le critère de l'anormalité situationnelle dans la définition de la notion de crise, prise dans son sens général, il sera difficile de concevoir la crise politique sans intégrer nécessairement ce critère indispensable. Une crise politique implique et oppose des acteurs, menace des intérêts, déstabilise et fait bouger les lignes. C'est en cela qu'elle introduit une rupture dans l'ordre politique peu importe son étiologie propre. Elle est dans ce sens une « période de mobilisation et de contestation des

---

<sup>2411</sup> Olivier Nay ( sous la dir.), *Lexique de science politique. Vie et institutions politiques*, op.cit., p.114

<sup>2412</sup> Michel Dobry, *sociologie des crises politiques*, op.cit., p.36

<sup>2413</sup> Idem., p.36

<sup>2414</sup> Idem., p.34

<sup>2415</sup> Idem., p.36

autorités affectant simultanément plusieurs secteurs de la société. »<sup>2416</sup>Cette définition du lexique empruntant chez Dobry<sup>2417</sup> ne nous satisfait pas forcément dans la mesure où la crise politique peut avoir beaucoup d'aspects, d'implications qui ne concernent pas forcément la contestation des autorités. Ainsi, la crise politique peut être localisée uniquement dans la sphère législative sans que ce soit un mouvement inspiré du bas, une contestation venant de la société ou encore moins une action dirigée contre les autorités exécutives. Le champ politique étant vaste, le domaine du politique et son potentiel « crisogène », restent multiformes et ne peuvent se définir avec une focalisation sur la seule notion de la contestation.

Si le critère de l'anormalité ainsi que celui de la déstabilisation sont structurants d'une crise politique, celle-ci reste assez large en raison du champ qu'elle couvre et des acteurs qu'elle oppose. Nous avons précédemment établi la classification entre crises de gouvernement, de régime ou de l'État.

Ainsi, parlant de la crise politique ivoirienne, les auteurs se retrouvent certes autour de ce moment critique, cette longue transition ivoirienne, entamée depuis la mort du père de la nation ivoirienne en 1993 jusqu'à la crise postélectorale de 2010, mais parlent-ils des mêmes moments, des mêmes aspects ? Ont-ils les mêmes grilles de lectures ? Leurs étiologies ne révèlent-elles pas l'antagonisme interprétatif quand certains voient en l'ivoirité la clé crisogène et d'autres une déstabilisation structurelle, progressive de l'État-nation, son économie, sa société, ses rapports à la forte migration ?

La guerre, phénomène ancien dans les sociétés humaines ayant fait l'objet d'enquête historique depuis Hérodote et Thucydide<sup>2418</sup>, fait-elle partie de cette transitologie ivoirienne marquée par la remise en cause, la rupture du consensus, la fragilité de la nation ? Notre hypothèse trouve ici une justification majeure. Nous paraissent sectorielles, parcellaires, légères, réductrices les approches de la crise ivoirienne adoptant une unicité dimensionnelle ou la centralité du paradigme de l'ivoirité. Il est difficile d'appréhender la crise ivoirienne sans conférer au mot société un prolongement extraterritorial. Edgar Morin définit la société comme « un système, et

---

<sup>2416</sup> Olivier Nay (sous la dir.), *Lexique de science politique, Vie et institutions politiques*, op.cit., p. 113

<sup>2417</sup> Michel Dobry, *sociologie des crises politiques*, presses de la fondation nationale des sciences Politiques, 2009

<sup>2418</sup> Martin Malia, *Histoire des révolutions*, op.cit., p.13

bien que le terme système ne soit pas reconnu dans toute sa signification chez les fondateurs de la sociologie, il signifie au moins une relation organisatrice qui relie entre eux et au tout social les individus participant à une société. »<sup>2419</sup> Morin insiste, par ailleurs, sur la dimension organisatrice de la société contrairement à la horde, l'agrégat ou le troupeau.<sup>2420</sup> La société en tant que « réalité organisatrice propre »<sup>2421</sup> ne fonctionne jamais pourtant en vase clos, coupée de son environnement.

On comprend dans le contexte ivoirien, que la société ne soit pas forcément symétrique aux populations vivant sur son territoire en raison de l'imbrication, de la mobilité, de l'échange sous régional. Aussi le paradigme transfrontalier développé par Michel Galy à travers la notion de guerre nomade que nous analysons dans le cadre de ce travail nous paraît intéressant et important pour saisir la dimension géopolitique, transfrontalière, sous régionale de certains enjeux de la crise ivoirienne. Il permet d'intégrer dans l'analyse globale l'implication plus ou moins ouverte de certains pays voisins soit à travers un soutien de base territoriale à ceux qui deviendront les rebelles comme le cas du Burkina Faso ou la mobilité des mercenaires et des soldats ivoiriens des deux camps en conflit au mépris des frontières entre les États-nations ivoirien, libérien, guinéen, malien<sup>2422</sup> ou burkinabé.

À cet égard, la crise ivoirienne mobilise plusieurs secteurs dont l'économique, le politique, le social, le foncier et l'enjeu bio-sécuritaire dans leur articulation biopolitique de contrôle des populations, d'identification des visages, de sécurisation des pièces d'identité nationale, des documents administratifs avec toutes les polémiques et les blocages que cette opération d'identification a générés comme enjeu majeur d'inclusion ou d'exclusion de la nationalité ivoirienne au sens juridique, concret et administratif.

### *3.La crise politique comme blocage institutionnel*

---

<sup>2419</sup> Edgar Morin, Préface de « *La Société. Les plus grands textes d'Auguste Comte et Emile Durkheim à Claude Lévi-Strauss* », Collection Anthologie du savoir, dirigée par Jean Daniel, op.cit., p.7

<sup>2420</sup> Idem., p.7

<sup>2421</sup> Idem., p. 7

<sup>2422</sup> Le Mali et la Guinée sont moins impliqués dans les enjeux militaires même si les rebelles s'approvisionnent sur le plan de certaines denrées alimentaires et autres besoins quotidiens dans ces pays pour des produits difficiles à faire venir en quantité au Nord à partir du Sud ivoirien. Le gouvernement malien a d'ailleurs toujours veillé à empêcher que son territoire soit une base militaire rebelle. Sans doute, il entend protéger les millions de Maliens vivant en Côte d'Ivoire contre des représailles du camp Gbagbo voire des populations civiles acquises aux thèses nationalistes et xénophobes.

Dans le cadre d'une lecture constitutionnaliste de certains évènements, la notion de vide constitutionnel est souvent évoquée en Afrique. Des facteurs conjoncturels peuvent faire que l'État-nation soit buté à une crise politique loin d'être structurelle. C'est le cas du dépassement des délais constitutionnels régissant les élections devant produire les représentants des pouvoirs exécutif (président de la République) et législatif (élection des députés). Il est fréquent de constater des crises politiques en Afrique dans le cadre de la transition et de l'apprentissage difficile de la démocratie avec tout ce que ces processus comportent de mauvaise foi des acteurs en matière de refus de la rigueur démocratique, d'où des cas de blocage institutionnel.

« La centralité du paradigme « transitologique » » même a ses limites.<sup>2423</sup> La Côte d'Ivoire s'est trouvée, durant sa crise politico-militaire entre 2002 et 2010, sans élections présidentielles ni législatives. Le mandat du Président Gbagbo ainsi que ceux des députés ont connu leur fin sans que le pays fût dans la capacité d'organiser des élections démocratiques et ouvertes dans des conditions légales, constitutionnelles dignes. Un accord politique entre les protagonistes a permis de prolonger le mandat de Gbagbo ainsi que ceux des députés, prolongation qui a pris la durée d'un quinquennat, sorte de bonus quinquennal non prévu constitutionnellement.

#### *4. La crise politique comme refus du jeu démocratique*

La Côte d'Ivoire offre encore l'exemple d'illustration de notre paradigme du refus de la démocratie. Il est clair que le culturalisme<sup>2424</sup> comme prise en compte des spécificités culturelles propres<sup>2425</sup>, ne saurait justifier certaines situations politiques conflictuelles en Afrique. Le refus de la démocratie comme mauvaise foi mais surtout moyen d'éviter le choc et l'épreuve concurrentiels pour mieux confisquer durablement le pouvoir explique néanmoins certaines crises politiques, électorales et postélectorales. Ce refus de la démocratie a très souvent caractérisé les monarchies africaines. L'idéologie du parti unique comme creuset de la nation entraine dans la

---

<sup>2423</sup> Frédéric Zalewski, « Les transitions démocratiques. En Europe centrale et orientale », in *Nouveau manuel de science politique*, op.cit., p.211

<sup>2424</sup> Olivier Nay (sous la dir.), *Lexique de science politique, Vie et institutions politiques*, op.cit., p.114

<sup>2425</sup> Samuel Huntington, *Le choc des civilisations*, op.cit., pp.46-47

même stratégie du refus de la concurrence politique et de l'ouverture du jeu politique.<sup>2426</sup>

Enfin, il est intéressant de souligner l'idée de la fluidité politique avancée par Dobry, placée dans le cadre théorique plus vaste des conjonctures fluides pour saisir autant la dynamique des crises politiques que la graduation de la violence dans l'analyse de leur processus.<sup>2427</sup> Le processus pris comme dynamique, au-delà de la chronologie et des moments significatifs, constitue donc de ce point de vue, l'une des caractéristiques propres aux crises politiques malgré les écueils et les limites des paradigmes, d'où la prise en compte critique et lucide de ce que le professeur Michel Dobry qualifie les trois illusions de la sociologie des crises politiques, à savoir l'illusion étiologique, l'illusion de l'histoire naturelle et enfin l'illusion héroïque.<sup>2428</sup>

C'est donc dire tout le bénéfice et l'avantage épistémologiques à inviter plusieurs paradigmes à la fois dans l'éclairage des crises politiques qui, en raison de leur complexité, de la diversité de leurs formes et de leurs spécificités, sont autant fluides que fécondes en dimensions.

### ***Paragraphe 2 – L'interparadigmité<sup>2429</sup> comme grille de lecture de la crise ivoirienne***

Il est ici question de soumettre la crise ivoirienne à l'éclairage des paradigmes pluralistes et de ceux articulant rationalité et conflits (A) avant de l'analyser selon la notion de conflit mortel majeur (B). Soumise également à l'intelligibilité de la guerre nomade (C), chère à Michel Galy, la crise ivoirienne, dans sa dimension politique et armée, se voit mieux élucidée, mieux comprise dans ses enjeux, ses sens, ses perspectives et surtout ses silences.

#### **A.Des paradigmes pluralistes aux paradigmes de l'articulation entre rationalité et conflits**

---

<sup>2426</sup> La crise politique est donc souvent le produit du refus de la démocratie et de tous les subterfuges entrant dans le cadre du cynisme et de la boulimie politiques dont l'enjeu majeur demeure la confiscation, la préservation du pouvoir de manière durable au détriment des groupes concurrents, souvent discriminés, ostracisés voire réprimés. La crise de la citoyenneté n'est-elle pas un aspect de cette crise ? La crise postélectorale tout comme la rébellion armée contestant le pouvoir d'État du président Laurent Gbagbo ne constituent-elles pas également et de manière complexe autant des aspects de la crise ivoirienne que la crise elle-même dans sa prégnance situationnelle pour l'analyste qui veut fixer les contours dans le temps ?

<sup>2427</sup> Michel Dobry, *Sociologie des crises politiques*, op.cit., p. 125

<sup>2428</sup> Idem (Pour plus d'informations sur l'analyse par l'auteur des trois illusions, voir pages (45-75)

<sup>2429</sup> Gérard Dussouy, *Les théories géopolitiques*, op.cit., p.71

Le paradigme pluraliste analyse la stabilité dans son rapport avec le conflit (1) et la relation dynamique entre rationalité et conflit (2) permet également de mieux cerner les motivations décisionnelles des acteurs.

### *1.Pluralisme entre stabilité et conflit*

Dans son étude riche et diverse des théories et paradigmes, essentiellement américains et anglo-saxons des dynamiques conflictuelles, Christine Mironesco montre les limites de ceux-ci tout en insistant sur l'importance en termes de production épistémologique après la seconde guerre mondiale. Le pluralisme se décline sous deux formes : horizontal (a) et vertical (b).

#### *a.Le pluralisme horizontal*

Les arguments pluralistes<sup>2430</sup>, postulant la réalité diverse, complexe et plurale de la société en prise avec elle-même, se répartissent en pluralisme horizontal<sup>2431</sup> et pluralisme vertical<sup>2432</sup>. Plus précisément, le pluralisme vertical reproche au pluralisme horizontal d'accorder une importance significative aux valeurs libérales, à la réussite de l'individu. Au cœur des arguments pluralistes horizontaux d'analyse de la société et du conflit, sont incontournables l'auteur allemand Georg Simmel dont l'influence sur la sociologie américaine d'après-guerre a été significative et Coser qui s'en réclame clairement.<sup>2433</sup>

Entre romantisme et pragmatisme, les conceptions de Simmel et de Coser promeuvent l'individu mais aussi l'interaction et c'est à ce titre que « le conflit peut être fonctionnel et favoriser l'intégration sociale. »<sup>2434</sup> Même si Coser ne reprend pas toutes les thèses de Simmel, il reconnaît le fait que la cohésion sociale est effectivement plus forte dans le contexte d'un affrontement avec l'extérieur, la recherche d'ennemis imaginaires comme moyen de conforter l'unité du groupe ou la cohésion sociale, passe mieux chez les groupes totalitaires.<sup>2435</sup> La fonction intégrationniste du conflit est donc à relativiser.

---

<sup>2430</sup> Christine Mironesco, *La logique du conflit, Théories et mythes de la sociologie politique contemporaine*, op.cit., p.20

<sup>2431</sup> Idem., p.25

<sup>2432</sup> Idem., p.67

<sup>2433</sup> Idem., p.25

<sup>2434</sup> Idem., p.25

<sup>2435</sup> Idem., p.36

L'on peut, à titre d'exemple, intégrer la stratégie de Gbagbo et des jeunes patriotes dans cette optique de Simmel et de Coser. Dans une stratégie de renversement de la figure de l'ennemi, la France n'est plus perçue comme partenaire diplomatique et stratégique de l'État ivoirien mais prise à dessein comme ennemie impérialiste, néocolonialiste. Stratégie visant à souder les Ivoiriens contre ce qui est considéré comme « ennemie commune ». L'on connaît les limites de cette stratégie en raison de l'appréciation de l'opposition à Gbagbo qui considère la France plutôt comme un rempart contre les répressions et les abus du régime Gbagbo. Dans le contexte ivoirien, la présence effective des troupes françaises dans le pays et la forte implication diplomatique française rendaient pourtant l'ennemi réel pour soulever les foules et violer les imaginaires au sens de Serge Tchakhotine.<sup>2436</sup>

Le pluralisme horizontal de Simmel s'appuie également sur l'argument des « allégeances croisées et la diminution des conflits »<sup>2437</sup>, thèses vulgarisées aux États-Unis par la traduction de l'auteur allemand par Reinhard Bendix. De même que dans cette filiation l'on trouve Kurt Wolf qui a également inspiré Coser. Le modèle des clivages croisés ou autrement des allégeances croisées défend l'idée que « les divisions internes tissent la société. »<sup>2438</sup>

Lipset et Rokkan<sup>2439</sup>, à leur tour, se réfèrent à Simmel pour mieux étayer cette thèse qui, dans le contexte africain en général, et ivoirien en particulier, conviendrait à la question de la transethnicité où les diversités et les différences, dans leurs conflictualités, cachent néanmoins une dynamique de croisement, de brassages, de recompositions.

Pour être plus précis, disons qu'en dépit de la fracture nationale, la transethnicité et les brassages constituent aussi des réalités socioculturelles en Côte d'Ivoire. Cette grille de lecture des conflits est d'autant intéressante qu'elle en dit aussi sur le niveau de l'intégration ethnique et des croisements en Côte d'Ivoire. La conflictualité ivoirienne peut être rendue intelligible à ce propos comme étant un déficit de clivages croisés. En d'autres termes, les entrepreneurs politiques ivoiriens ont plutôt donné le primat à la manipulation des clivages plutôt que d'opter pour une éthique de la

<sup>2436</sup> Serge Tchakhotine, *Le viol des foules par la propagande politique*, op. cit., pp.473-475

<sup>2437</sup> Christine Mironesco, *La logique du conflit, Théories et mythes de la sociologie politique contemporaine*, op.cit., p.36

<sup>2438</sup> Idem., p.36

<sup>2439</sup> Idem., p.37

différence comme richesse. Le croisement et le brassage sont à la fois des produits de la dynamique historique, culturelle mais aussi du volontarisme politique. Cela soulève en effet les limites des arguments pluralistes axés sur le croisement dans la mesure où celui-ci ne se décrète pas et n'est guère le résultat d'un hasard ou d'une dynamique sociétale neutre. La place de l'homme politique comme preneur de décisions, comme acteur et agitateur n'y est nullement minime. On ne saurait donc négliger les responsabilités des acteurs de premier plan dans les dynamiques conflictuelles surtout s'agissant de leur atténuation et de leur exacerbation.

Le consensus est avant tout une question de volonté de dépassement et de partage.

### *b. Le pluralisme vertical*

Ce n'est point étonnant si les tenants du pluralisme vertical critiquent le caractère mécaniste des thèses horizontales qui, comme nous l'avons vu, tout en privilégiant l'individu, minimisent le rôle des élites, des décideurs, autrement, la place du volontarisme. Des auteurs comme Lijphart, Lehbruch,<sup>2440</sup> surtout le premier, insistent sur l'action des élites. « La démocratie de concordance comme spécificité d'approche en matière de conflits »<sup>2441</sup> est avant tout, une action créatrice du volontarisme en politique; approche soucieuse et consciente de la stabilité.

L'Houphouëtisme avait une bonne conscience du consensus et du volontarisme stabilisateurs. Le Bédiisme s'inscrit dans cette perspective comme une rupture avec l'Houphouëtisme, une sorte de déhouphouëtisation comme nous l'avons vu. Houphouët et Bédié partagent le même objectif hégémonique intra-ethnique sans partager la même méthode. Celui-ci a une pédagogie de croisement, de consensus, de dialogue et d'ouverture bien que n'hésitant pas à recourir souvent à l'autoritarisme, celui-là est dans une approche d'exclusion, de manipulation de la différence sociale. Dans son combat pour le maintien et la préservation de « l'hégémonie politique »<sup>2442</sup> baoulé, dans la continuité houphouëtienne en termes d'objectif, Bédié a rompu avec la méthode houphouëtienne. Bédié a voulu, de ce fait, poursuivre l'œuvre de la préservation intra-clanique du pouvoir tout en tournant paradoxalement le dos à l'art du compromis dont son prédécesseur était un incontestable orfèvre. Et c'est là toute l'importance paradigmatique du pluralisme vertical pour insister sur la

<sup>2440</sup> Christine Mironesco, *La logique du conflit, Théories et mythes de la sociologie politique contemporaine*, op.cit., p.68

<sup>2441</sup> Idem., p.67

<sup>2442</sup> Hugues Portelli, *Gramsci et le bloc Historique*, op.cit., p.30

donne élitaires dans la crise ivoirienne. Selon que les élites, les acteurs politiques de premier plan sont dans une démarche d'apaisement ou de confrontation, la nation et la société en ressentent les impacts.

## 2. De la question du rapport entre rationalité et conflits<sup>2443</sup>

La dimension rationnelle des conflits se décline complexe tant l'homme est à la fois méta rationnel (a) et rationnel (b) capable d'évaluer très souvent les situations et les contextes de manière rationnelle même si les deux dimensions ne sont pas forcément dichotomiques. L'homme n'est-il pas à la fois rationnel et irrationnel ? Les arguments religieux, idéologique voir les délires des foules manipulées, à l'imaginaire violé confirment la part irrationnelle du « bipède » pensant. L'agressivité humaine est aussi une donnée de l'histoire humaine.

### a. Le behaviorisme et l'homme agressif

Les théoriciens du behaviorisme et de l'homme agressif<sup>2444</sup>, Gur, Davies, Feierabend, dans leur interprétation de l'ordre social, cherchent à comprendre le comportement de l'homme comme acteur agressif. L'instabilité sociale, le plus souvent, met aux prises l'État et ses contestataires. La frustration est un concept important chez les théoriciens de l'homme agressif surtout Gur. Selon cette grille de lecture particulière, les hommes frustrés ont une disposition à opposer la violence à la source de leur frustration.<sup>2445</sup>

La frustration peut être partagée par plusieurs membres d'une société et comme facteur de passage à la violence, il y a la corrélation entre l'accumulation des attentes, l'aggravation de la condition sociale réelle des frustrés et les réponses qui leur sont réservées. Plus les frustrations s'accumulent et restent sans satisfaction, plus est grande la probabilité du passage à la violence. Le seuil, l'intensité et le degré de la frustration sont essentiels pour comprendre l'implosion de la violence. Gur établit à cet effet un rapport entre frustration et agression. Davies, quant à lui, situe le moment

---

<sup>2443</sup> Christine Mironesco, *La logique du conflit, Théories et mythes de la sociologie politique contemporaine*, op.cit., p.89

<sup>2444</sup> Idem., p.91

<sup>2445</sup> Idem., p.96

de l'éclatement de la violence au niveau du passage du seuil du tolérable à l'intolérable collectif.<sup>2446</sup>

Il faut souligner le fait que ces auteurs évitent justement de mettre l'homme au rang d'animal furieux sous les pulsions et l'instinct. Ils ne nient pas la rationalité humaine bien qu'insistant sur son côté irrationnel dans la compréhension de la violence. Les conditions réelles d'existence produisent la frustration et déclenchent, si elle n'est pas contenue ou satisfaite, l'agressivité qui s'exprime alors comme revendication ou moyen de défense. Mais cette école est, selon Christine Mironesco, critiquée pour son approche jugée déterministe, l'agression venant de l'extérieur, en d'autres termes de la société et ses failles et non de l'acteur, d'où l'origine extérieure de la solution en réponse à l'agression du frustré qui, plutôt que d'être compris, serait plutôt contrôlé.

Est-ce possible de saisir « la rationalité de l'irrationnel et de manager la violence »<sup>2447</sup>? L'ivoirité, idéologie irrationnelle, fut de l'ordre de la linguistique métaphysique des politiciens.<sup>2448</sup> L'ancien président du conseil constitutionnel ivoirien, celui-là même qui proclama Gbagbo président durant la crise postélectorale de 2010 avant de proclamer plus tard Ouattara comme président issu du même scrutin après la victoire militaire de ce dernier a fait un mea-culpa tragicomique : « Nous sommes allés trop loin. Satan nous a tous possédés »<sup>2449</sup>, parlant évidemment des Ivoiriens qu'il rend « tous responsables » de la crise ivoirienne malgré sa responsabilité centrale dans la politisation du droit constitutionnel à la base de la crise postélectorale. Est-ce à dire que la longue crise ivoirienne est un cycle irrationnel, satanique au sens d'un désert de rationalité ?

Le journaliste écrivain ivoirien de gauche, Bernard Doza, réputé pour sa rigueur critique, donne à l'étiologie du conflit ivoirienne des pistes ni « sataniques » ni para ivoiriennes : « Pour moi ce qui se passe aujourd'hui est la somme de toutes les incompréhensions qu'il y a eu depuis 2000 et qui ont concouru à l'arrivée de Gbagbo

<sup>2446</sup> Christine Mironesco, *La logique du conflit, Théories et mythes de la sociologie politique contemporaine*, op.cit., p.97

<sup>2447</sup> Idem., p.91

<sup>2448</sup> Dans le cas ivoirien, l'idée de la frustration communautaire et régionale est bien réelle chez les nordistes. Beaucoup d'auteurs, même critiques avec les dérives de la rébellion et l'affaiblissement de la Côte d'Ivoire par la partition momentanée du pays, reconnaissent la forte charge de la frustration générée par l'ivoirité. Étaient des réalités les difficultés rencontrées par beaucoup de nordistes ivoiriens dans le renouvellement de leurs pièces d'identité nationale ou d'autres actes d'état civil, indispensables à l'exercice de la citoyenneté politique et le vote qu'elle permet. Pour beaucoup l'impossibilité de pouvoir renouveler la pièce d'identité nationale est assimilée à une perte de la nationalité au sens juridique. Une privation grave de droits.

<sup>2449</sup> Paul Yao Ndré, déclaration faite à la TCI (Télévision de Côte d'Ivoire) cité par Elizabeth Goli, Super et décevant Yao Ndré, <http://www.leblanco.net>, visité le 2 Août, 2011 à 6 h 30 du matin

au pouvoir. Dans ce pays, il y a eu des gens qui se sont assis et élaboré une philosophie d'exclusion. Ces gens ont poussé à l'affrontement avec les partisans d'Alassane Ouattara. S'il a fallu aller jusqu'aux armes pour faire respecter les résultats d'une élection, c'est à cause de ceux qui ont élaboré cette philosophie de l'exclusion. »<sup>2450</sup> Ces propos démontrent clairement le processus du cumul des frustrations et des fractures produites par l'idéologie et le vent de l'ivoirité comme philosophie politique d'exclusion et de discrimination au cœur de la nation.

*b. Le calcul des coûts et bénéfices ou la théorie des choix rationnels*

Un autre paradigme, celui du « calcul des coûts et des bénéfices »<sup>2451</sup> s'inscrit dans le prolongement de la théorie des jeux en mathématiques et sert de grille d'étude des conflits. Ce paradigme reproche au behaviorisme son déterminisme biologique et social. Faisant de l'homme un acteur rationnel cherchant à maximiser et protéger ses biens, ses intérêts, cette théorie postule doublement l'effort de l'acteur en conflit avec un autre acteur ou à l'échelle des groupes armés, à éviter le pire, à limiter les dégâts. D'où sa tendance à chercher la coopération pour éviter de s'épuiser, de s'anéantir. Il n'entre en conflit qu'après avoir tenu compte de nombreux paramètres, qu'après avoir évalué les risques possibles encourus.

Le mot jeu est à prendre ici au sérieux dans la mesure où les jeux tactiques et stratégiques cachent une réelle conscience des dangers, la raison permettant d'évaluer les risques. L'ouvrage de Von Neumann et Morgenstern « Theory of games and economic Behavior » paru en 1944 signifiant « la théorie des jeux et le comportement économique », dans le sens évidemment de l'acteur économique rationnel sert de référence<sup>2452</sup> à ce paradigme important dans le champ d'analyse politologique de l'acteur dans des situations d'interactions et de conflits. Des auteurs tels Schelling et Rapoport représentent cette école de l'acteur rationnel. Elle revêt pour nous une importance paradigmatique pour appréhender et comprendre la crise ivoirienne dans la mesure où depuis la mort d'Houphouët en 1993 jusqu'à la crise postélectorale de 2010-2011, aucune élection présidentielle ne fut sans heurts et sans affrontements dans ce pays, la conquête du pouvoir suprême demeurant un enjeu majeur.

---

<sup>2450</sup> Bernard Doza, Interview dans l'Intelligent d'Abidjan, numéro du Lundi 9 mai 2011

<sup>2451</sup> Christine Mironesco, *La logique du conflit, Théories et mythes de la sociologie politique contemporaine*, op.cit., p.116

<sup>2452</sup> Idem., p.117

La longue transition ivoirienne est une épreuve pour la stabilité et pour les acteurs politiques sans oublier la société tout entière, jamais en marge du conflit sociopolitique. Il y eut un phénomène de graduation, d'échelle tant dans l'accumulation de la frustration comme le souligne Gur mais aussi et surtout une prudence chez les nordistes, autrement un calcul des coûts avant de tenter les coups d'État dont le dernier finit par se muer en rébellion en 2002.<sup>2453</sup> La rébellion ivoirienne, comme passage historique à la violence armée suite à un autre coup d'État échoué contre Gbagbo, la transition militaire de Guéi n'ayant servi qu'à déplacer les problèmes sinon à les exacerber par la constitution politisée de 2000, symbolise cette évaluation des coûts et des risques dans la contestation du pouvoir et de l'État.

La pertinence de la théorie du calcul des coûts et bénéfices, autrement des choix rationnels, se justifie par la prudence des deux camps belligères, celui du Président Gbagbo et celui de la rébellion, à recourir à nouveau à la violence. De 2002, date de la rébellion à la crise postélectorale, les deux armées ont mesuré les risques. L'échec de la tentative de la reconquête du Nord en 2005 a ramolli les ardeurs belliqueuses du camp Gbagbo. La stratégie des acteurs tient compte de « l'aspect social de la rationalité individuelle quand, précise Schelling, elle met en évidence l'interdépendance des décisions des acteurs. »<sup>2454</sup>

La situation de ni paix ni guerre n'a pourtant pas épuisé les frustrations ni dilué les velléités belliqueuses et le recours à la guerre en faveur de la crise postélectorale a donné une dimension mortelle au conflit ivoirien.

## **B.La notion de conflit mortel majeur**

La notion de conflit mortel majeur se réfère à l'ampleur de la conflictualité destructrice (1). Outre le cas ivoirien, les exemples ne manquent pas en Afrique et dans le monde (2).

---

<sup>2453</sup> Ce n'est que quand les tribunes de mobilisation et de dénonciations des discriminations, les critiques de journaux d'opposition de l'ivoirité et de l'ostracisme anti nordiste et xénophobe, les marches de contestations réprimées ont échoué jusqu'à l'emprisonnement des dirigeants du parti de Ouattara, lui-même étant sous le coup d'un mandat d'arrêt international, qu'a lieu le premier coup d'état militaire réussi de l'histoire de la Côte d'Ivoire. La chute de Bédié a constitué, pour de nombreux Ivoiriens notamment les Nordistes. Est-ce un hasard si l'appel du Président déchu pour faire échouer le coup d'État par une mobilisation citoyenne n'a trouvé aucun écho au sein de la société ? Le coup d'État est intervenu à un moment de fortes frustrations et de fragilisation du lien état-national déjà éprouvé par la crise économique et sociale.

<sup>2454</sup> Schelling cité par Christine Mironesco, *La logique du conflit, Théories et mythes de la sociologie politique contemporaine*, op.cit., p.117

### *1. Définition du conflit mortel majeur*

Si nous avons qualifié la crise ivoirienne de crise de l'État-nation, crise structurelle multiforme donc, il n'est pas étonnant qu'elle soit, dans sa teneur et son ampleur, une crise méritant la qualification de ***conflit mortel majeur*** au regard des années de violence et surtout de l'ampleur de celle-ci. Mais les deux critères que retiennent les auteurs de l'expression conflit mortel majeur se retrouvent dans le cas ivoirien : « Le conflit mortel majeur présente certaines particularités qui le distinguent des autres formes de politique du conflit. Deux d'entre elles jouent un rôle très important : l'énormité de la mise et le problème de l'entretien d'une force armée. »<sup>2455</sup>

L'option armée constitue en effet un pari majeur et risqué tout comme la persistance de la menace mortelle par les positions militaires préservées sur le terrain de 2002 à 2010. Les deux camps ivoiriens sont parvenus à gérer et à entretenir leurs troupes durant cette longue période avec les mannes de l'économie de la guerre.

### *2. D'autres exemples de conflits mortels majeurs*

L'on ne peut comparer, en termes d'ampleurs et de massacres, le conflit armé ivoirien à celui connu dans d'autres pays tels le Libéria, Le Rwanda, l'ex Yougoslavie, l'Irak, l'Afghanistan, la Sierra Leone ou l'Angola. La Côte d'Ivoire a néanmoins connu une tragédie avec la guerre. Une rébellion armée, organisée et entretenue par ses propres moyens et ses réseaux nationaux, régionaux et internationaux. Ce conflit a certes connu une régulation imposée par les implications internationales, diplomatiques avec le cessez le feu et les forces d'interposition entre les belligérants mais elle a enregistré des milliers de morts durant les 9 années.

L'importance numérique de la rébellion ainsi que l'occupation d'environ 60% du territoire du pays permettent également de mieux cerner la dimension majeure et mortelle. La situation mortelle et la tragédie de la crise postélectorale de 2010-2011 confirment l'ampleur de la violence mortelle en Côte d'Ivoire. Cette crise, dans une région tourmentée, n'a pas été sans recours aux mercenaires, surtout libériens dans une sorte de configuration nomade.

---

<sup>2455</sup> Charles Tilly, Sidney Tarrow, *Politique(s) du Conflit*, op.cit., p. 229

## C.Le concept de guerre nomade<sup>2456</sup>

Le concept de guerre nomade, selon Michel Galy, semble mieux rendre la teneur et la complexité régionale de la crise ivoirienne. Il permet d'éviter le réductionnisme territorial à l'origine des occultations et des caricatures. Définir cette notion paradigmatique (1) conduit à éclairer le cas ivoirien par ses soins (b).

### 1. *Qu'est-ce que la guerre nomade ?*

Michel Galy utilise le concept de guerre nomade<sup>2457</sup> pour saisir le conflit ivoirien dans sa mise à relation avec les conflits récurrents et violents de la sous-région et plus

---

<sup>2456</sup> Michel Galy, dir. *Guerres nomades et sociétés ouest-africaines*, l'Harmattan, 2007. Dans ce livre, le chercheur français qui a longtemps travaillé en Côte d'Ivoire a le mérite du terrain transnational. Son innovation tient non pas à son approche du terrain mais plutôt à son paradigme d'étude de la conflictualité mise en perspectives. Outre le fait que Michel Galy accorde une importance significative à l'interdisciplinarité, il aborde le conflit ivoirien dans sa dimension globale sous-régionale non point en termes de conséquences mais d'échanges des flux et acteurs de la violence qui se moquent des frontières des Etats-nations libérien, sierra léonais, ivoirien et guinéen et qui, au gré de la mobilité conflictuelle, s'engagent sur les nouveaux terrains en proie aux violences en fonction des alliances anciennes, souvent recomposées. Cette mobilité transfrontalière des acteurs et guerriers nomades implique souvent aussi, c'est important à souligner, les enjeux liés au mercenariat. L'argent devient le mobile de beaucoup de guerriers et les communautés trans ethniques ne sauraient résumer, à elles seules, l'implication de soldats libériens dans le conflit ivoirien. De même que l'ancien seigneur de guerre libérien, Charles Taylor, devenu Président à la suite d'une tragique guerre civile et aujourd'hui jugé par la cour pénale internationale de la Haye, trouvait un repli territorial à Danaé en territoire ivoirien, ses fréquentes présences à Abidjan avaient fini par convaincre du soutien du Pouvoir d'Houphouët à sa faveur contre Samuel Doe, ennemi déclaré du Président ivoirien, non content de l'assassinat de son ami Président du Libéria, William Tolbert et de son fils, par Samuel Doe, le Pouvoir Gbagbo tout comme les rebelles du Nord recruteront tous parmi les ex guerriers libériens. On connaît aussi les alliances transfrontalières entre Libériens et Sierra Léonais durant les guerres civiles successives qu'ont connues les deux pays.

<sup>2457</sup> La guerre nomade, comme paradigme d'étude a de ce fait le mérite de saisir la complexité humaine, sociale, sociologique, anthropologique et surtout transfrontalière des conflits violents qui ont fait saigner le Libéria, la Sierra Leone et dans une proportion relativement moins chaotique la Guinée ou la Côte d'Ivoire contrairement aux deux précédents pays cités ( le Libéria et la Sierra Leone. Les deux mérites du chercheur peuvent être ainsi résumés :Le premier tient aux années qu'il a consacrées à étudier cette crise de près, vivant en Côte d'Ivoire pour des motivations méthodologiques et pédagogiques liées au terrain pour mieux saisir la réalité et la complexité du conflit ivoirien ; Le second mérite tient à la double innovation conceptuelle avec celui de guerre nomade et paradigmatique avec la pluridisciplinarité à même de mieux prendre en compte, les dimensions multiples et complexes de ce conflit à résonance transfrontalière tant par ses acteurs que par ses conséquences.

Il prône une approche transfrontalière dans son analyse des conflits meurtriers qui secouent les quatre pays (le Libéria, la Sierra Leone, la Guinée, la Côte d'Ivoire. La guerre nomade est donc une guerre qui se moque des Etats-nations au sens juridique. Elle postule clairement les entremêlements, les

précisément chez le voisin libérien mais aussi en Sierra Leone. Le conflit s'appréhende dans cette grille de lecture comme un déploiement dans la durée au mépris des frontières des États-nations ; presque les mêmes acteurs, les mêmes protagonistes et les mêmes guerriers se rencontrant chaque fois au gré des changements de terrains et de conflictualités.

De même que les groupes ethniques transfrontaliers ont gardé les liens de solidarité, de telle sorte que « pas d'échappatoire au nomadisme, plutôt une fuite en avant vers une segmentation élargie : les anciennes alliances se réactualisent, gagnent les pays voisins, agglutinent et déstabilisent tour à tour les mosaïques ethniques et les appareils politiques. »<sup>2458</sup>

Les règles et les principes modernes des États-nations ne bouleversent pas tout le temps et surtout pas intégralement les vieilles logiques et solidarités coutumières, traditionnelles dont les aires méprisent les limites assignées par la géographie des frontières. Et comme l'observe fort bien Michel Galy, « c'est ainsi que les ethnies de frontière ont entraîné leurs pays respectifs vers la scène libérienne : ainsi les Toma et les Guerzé près de la Guinée, ou les Yacouba et les Wé de Côte d'Ivoire. A l'instar des irréguliers « Madigo » appuyant Doe contre Taylor, 300 soldats guinéens se sont battus au cœur de Monrovia contre le NPLF<sup>2459</sup> en Août 1990, tandis que le soutien ivoirien aux « rebelles » est un secret de polichinelle de la diplomatie africaine. »<sup>2460</sup>

S'agissant de l'innovation conceptuelle, la crise ivoirienne, dans sa phase armée, est analysée, par lui, à travers une approche paradigmatique valorisant la convergence disciplinaire qui rend pertinent le concept de guerre nomade. Ainsi, écrit Michel Galy : « d'une phénoménologie à une topologie des développements de la guerre nomade prise comme système, un champ conflictuel, on induira ses mécanismes d'expansion ; mais seule une généalogie comparée des formes du pouvoir au-delà,

---

alliances, les antagonismes et les complicités, bref les enjeux transnationaux. La conflictualité devient mouvante, change souvent de champ, de terrain sans que les acteurs varient substantiellement.

<sup>2458</sup> Michel Galy, dir. *Guerres nomades et sociétés ouest-africaines*, op.cit., p.177

<sup>2459</sup> National Patriotic Liberian Front ( Front Patriotique National du Libéria), fondé par Charles Taylor, ancien Chef de guerre devenu Président du Libéria et aujourd'hui inculpé à la Haye pour crimes de guerre et crimes contre l'Humanité. De 1989 à 1996, le NPLF est devenu l'un des mouvements armés les plus sanglants et les plus puissants. Il faut souligner que Charles Taylor bénéficiait du soutien de la Côte d'Ivoire sous Houphouët et du Burkina Faso de Blaise Compaoré avec des ramifications jusqu'en Libye comme l'a précisé Michel Galy.

<sup>2460</sup> Ibid., p.177

en deçà des États - permettra de donner sens aux formes du conflit, en particulier ivoirien. »<sup>2461</sup>

Il reste néanmoins à analyser la conflictualité ivoirienne à la lumière du concept de guerre nomade pour en saisir autant la pertinence que les limites.

## *2. Le cas ivoirien à la lumière du concept de guerre nomade*

Tout d'abord, il convient d'apporter une précision qui nous paraît importante. La crise ivoirienne soumise à la pertinence de la guerre nomade recèle les implications transfrontalières et sous-régionales même si l'on ne saurait nier les spécificités internes propres à chaque État-nation. On ne saurait aussi occulter les causes essentielles internes à l'origine de l'implosion et de l'explosion de la violence quand bien même les acteurs et les forces combattantes ne sont nullement soumis à l'intangibilité des frontières.

Le déclenchement du conflit libérien qui a eu des conséquences graves sur la stabilité interne de l'espace des quatre États-nations déjà cités, n'a pas épargné dès son début, l'implication transfrontalière, d'où la prise en compte de l'itinéraire de Charles Taylor, ancien seigneur de guerre devenu président du Libéria, à même d'illustrer l'interpénétration transfrontalière. « Évènement fondateur ou origine, souligne Michel Galy, ou que ce jour de Décembre 1989, où à la tête d'une centaine de rebelles armés-déjà...- par le Burkina, et financés par la Libye, ce « maître de guerre » franchit la frontière de la Côte d'Ivoire vers le Libéria. »<sup>2462</sup> Ces lignes montrent le caractère interétatique de certains conflits et l'auteur souligne bien l'implication pionnière du Burkina Faso dans la guerre civile libérienne ; déjà avant celle de la Côte d'Ivoire. À cet égard, la guerre nomade apparaît comme un défi majeur pour les États-Nations, incapables de contenir les poussées subversives et guerrières internes, et paradoxalement se projetant comme dans un jeu de quête de puissance, au-delà des frontières territoriales de la nation.

Dans le conflit ivoirien, Michel Galy insiste sur ce qu'il appelle « le point de fusion de deux types de violences autochtones : celle, segmentaire, de longue durée, branchée sur les complexes alliances ou inimitiés de l'ethnicité ; celle plus nomade dans ses parcours et en même temps toute entière tournée vers la conquête du centre,

<sup>2461</sup> Michel Galy, dir. *Guerres nomades et sociétés ouest-africaines*, op.cit., p.32

<sup>2462</sup> Idem., p.33

et du pouvoir d'État »<sup>2463</sup> Ainsi les caractéristiques majeures des guerres nomades se trouvent consacrées dans la permanence et la circulation des enjeux et violences multiples, imbriquées entre ce que Galy appelle les trois niveaux de l'ethnicité, du national et des relations internationales.<sup>2464</sup> On retrouve en effet les trois niveaux dans la crise ivoirienne même si l'ethnicité a tendance à primer dans les certaines analyses, occultant les autres dimensions qui nous paraissent aussi essentielles. De même que le conflit libérien a eu des répercussions en Sierra Leone et en Guinée mais aussi dans l'ouest ivoirien, plus précisément dans les zones de Danané et alentours, l'implication des mercenaires libériens dans le conflit ivoirien ne fait plus l'ombre d'aucun doute, laquelle implication se trouve effective tant du côté rebelle que du camp de l'État et du pouvoir Gbagbo.<sup>2465</sup>

Aussi, cette circularité et cette mobilité de la guerre au mépris des frontières ne révèlent-elles pas également la tragédie de la scénographie démocratique africaine, marquée par une fragilité structurelle ?

---

<sup>2463</sup> Michel Galy, dir. *Guerres nomades et sociétés ouest-africaines*, op.cit.,p.34

<sup>2464</sup> Idem,p.34

<sup>2465</sup> Les recrutements au sein des anciennes milices libériennes recourent très souvent avec les recompositions et les apparentements ethniques. Les Mano et Gyo du Libéria sont ainsi apparentés aux Yacouba ivoiriens et constituaient la couche cible de recrutements extra ivoiriens de la rébellion. Quant au camp Gbagbo, il a essentiellement recruté parmi les Kranh libériens apparentés aux guérés de l'Ouest ivoirien. Le nomadisme guerrier échappe aux contours état-nationaux et met au défi les frontières mais il ne peut, selon nous, ni postuler une communauté étiologique des conflits encore moins explique le conflit ivoirien par des causes extérieures. L'implication d'acteurs non ivoiriens, les recrutements de forces belligérantes dans les pays voisins, la résonance régionale en termes d'impact, le mercenariat transfrontalier ne sauraient faire impasse sur les causes essentiellement internes du conflit ivoirien.

## CHAPITRE II : Scénographie démocratique, liturgie électorale et crise postélectorale

La scénographie démocratique a ses scénaristes, ses acteurs, sa liturgie et ses constructions légitimatrices. L’Afrique recycle comme ailleurs les vieux outils de la mystification et de la mise en place des ferments du contrat social.

Ne faut-il pas s’interroger sur la problématique de l’universalité démocratique coulée dans un concept pour exalter le pouvoir du peuple sans pour autant qu’il consente à laisser toucher son essence ?<sup>2466</sup> Jean-Marie Denquin souligne en effet la difficulté à approcher l’essence du concept de démocratie quand l’on sait la spécificité et la diversité des expériences démocratiques à travers l’histoire et le monde.<sup>2467</sup> Et pourtant, ajoute –t-il, « le mot « démocratie » passe pour avoir un sens. Celui-ci est certes *arbitraire*, mais il n’en résulte pas qu’il soit *disponible*. »<sup>2468</sup>

La démocratie africaine elle-même n’échappe pas à la tropicalisation au point qu’un auteur parle de mirage démocratique<sup>2469</sup> caractérisé par des simulacres électoraux<sup>2470</sup> et des crispations identitaires.<sup>2471</sup> Un tel diagnostic paraît, à l’épreuve de la dynamique démocratique émergente, très sévère. L’alternance n’est-elle pas aujourd’hui une réalité sous le mode de la transparence électorale rendant possibles

---

<sup>2466</sup> Jean –Marie Denquin, «Que veut-on dire par « démocratie » ? L’essence, la démocratie et la justice constitutionnelle » *Jus Politicum, Revue internationale de droit politique*, n°2, article cité, p.11

<sup>2467</sup> Idem., p.11

<sup>2468</sup> Idem., p.25

<sup>2469</sup> Vincent Hugueux, *Le mirage démocratique*, CNRS Editions, 2012

<sup>2470</sup> Idem., p.17

<sup>2471</sup> Idem., p.25

les défaites de présidents sortants tels Wade, Kérékou, Soglo, Diouf qui reconnaissent leurs défaites face à l'opposition ?

En dépit de cette remarque nuancée en faveur de la démocratie structurante comme dynamique d'approfondissement, la réalité paraît complexe, le constat de l'auteur parlant du mirage démocratique n'étant pas totalement fallacieux quoique assez généralisant.

Ce chapitre analyse une problématique que nous appelons le refus de la démocratie (Section 1) avant d'étudier l'implication de la communauté internationale dans la crise ivoirienne (Section 2) et enfin en (Section 3) les élections présidentielles de 2010 entre crise postélectorale et reprise de la guerre.

### **Section 1 : L'Afrique et le refus de la démocratie comme fait majoritaire : le cas de la Côte d'Ivoire**

La démocratie, aux dires de Wendy Brown, serait un signifiant vide<sup>2472</sup> en dépit de « sa popularité sans précédent dans l'histoire ».<sup>2473</sup> Cette popularité ne l'empêche pas d'être aussi « vague conceptuellement et plus substantiellement creuse »<sup>2474</sup> au point qu'il est souvent question de démocratiser la démocratie, de dé-démocratie, de pluraliser la démocratie voire question même de démocratie qui vient.<sup>2475</sup> Dans le même livre collectif, Jean –Luc Nancy va jusqu'à écrire que la « démocratie » est devenue un cas exemplaire d'insignifiance à force de représenter le tout de la politique vertueuse et l'unique façon d'assurer le bien commun, le mot a fini par diluer toute possibilité de problématisation ou de mise en question.<sup>2476</sup> Il ajoute que pourtant on assiste partout à l'égalité, la justice et la liberté menacées par les ploutocraties, les technocraties et les mafocraties.<sup>2477</sup> Verdict sévère dont le tableau

---

<sup>2472</sup> Wendy Brown, « Nous sommes tous démocrates à présent » in *Démocratie, dans quel état ?* G. Agamben, A. Badiou, D. Bensaïd, W. Brown, J-L. Nancy, J. Rancière, K. Ross, S. Zizek, La Fabrique Éditions, 2009, p. 59

<sup>2473</sup> Idem., p.59

<sup>2474</sup> Idem., p.59

<sup>2475</sup> Idem., p.74

<sup>2476</sup> Jean-Luc Nancy, « Démocratie fini et infinie », in *Démocratie, dans quel état ?*, idem., p.77

<sup>2477</sup> Idem., p.77

est complété par Daniel Bensaïd qui qualifie la démocratie de scandale permanent.<sup>2478</sup> Alain Badiou, tout en étant critique aussi, reconnaît qu'en dépit de tout ce qui en dévalue chaque jour l'autorité, la démocratie reste l'emblème dominant de la société politique contemporaine.<sup>2479</sup> L'emblème, écrit-il, c'est l'intouchable d'un système symbolique.<sup>2480</sup> Le philosophe polémiste précise néanmoins que la société actuelle accepte que l'on critique la démocratie, que l'on en dise tout le mal sauf à la remettre en cause définitivement alors que pour toucher au réel de nos sociétés, il faut destituer leur emblème.<sup>2481</sup>

Comme on le constate, ces analyses réactualisent le débat sur les dynamiques démocratiques en tant que productions empiriques et génie spécifique des peuples en dépit de la communauté de l'esprit démocratique décliné en principes. Elles permettent de mieux aborder l'expérience fragile ivoirienne.

Tessy Bakary, parlant de la Côte d'Ivoire, postulait l'idée d'une démocratie à inventer<sup>2482</sup> et voyait un passage graduel, au regard des faits et des réalités, d'une démocratie à l'ivoirienne à la démocratie ivoirienne.<sup>2483</sup> Il semble que la fragilité du processus démocratique ivoirien ne fait plus de doute même si l'espoir reste permis. La violence armée est d'ailleurs une forme symptomatologique du déficit démocratique. Le refus de la démocratie existe à deux niveaux essentiels : au niveau des détenteurs du pouvoir étatique, redoutant l'alternance, qu'ils soient un parti au pouvoir bien ancré ou un ancien parti d'opposition parvenu au pouvoir après de rudes combats mais également au sein de la société elle-même. Si à propos du refus du développement, Axelle Kabou faisait « la radioscopie d'une idéologie parasitaire »<sup>2484</sup>, rejetant la civilisation technicienne et les progrès technologiques, il arrive que certaines populations africaines, en dépit des critiques acerbes à l'encontre des dirigeants, soutiennent par reflexes tribaux ou ethno-régionaux, les tripatouillages des résultats électoraux ou la répression tragique de l'opposition. Ce soutien au frère de l'ethnie et de la région n'est pas forcément le produit d'une manipulation politicienne. Il convient de souligner son effectivité même au sein des populations

<sup>2478</sup> Daniel Bensaïd, « Le scandale permanent » in *Démocratie, dans quel état ?*, idem., p.27

<sup>2479</sup> Alain Badiou, « l'emblème démocratique » in *Démocratie, dans quel état ?*, idem., p.15

<sup>2480</sup> Idem., p. 15

<sup>2481</sup> Idem., p.15

<sup>2482</sup> Tessy Bakary, *La démocratie par le haut en Côte d'Ivoire*, op.cit., p.19

<sup>2483</sup> Idem., p.19

<sup>2484</sup> Axelle Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* op.cit., p.92

rurales avant d'être exacerbée par les cercles intellectuels au service des palais ou des politiciens sans scrupules, conscients des dangers mais plus attachés à la préservation de leurs intérêts partisans conjoncturels au détriment de l'intérêt national. En Côte d'Ivoire, les mots dictature ou répression de l'opposition changent selon que l'on soit du pouvoir ou de l'opposition. C'est dire que les populations elles-mêmes sont loin d'être innocentes dans l'engrenage ethno-régional avec sa logique de déferlement tragique sur la scène sociopolitique.

Sur un autre plan, l'africanisation<sup>2485</sup> ou le retour aux valeurs endogènes deviennent souvent des idéologies de justification de la dictature, des abus, de la répression au nom de la démocratie à l'africaine, postulée et vantée spécifique, charriant l'imaginaire du pouvoir viril, d'essence divine et du chef prédestiné devant être respecté même s'il refuse de se plier aux exigences et règles démocratiques.

Notre premier paragraphe traite du contexte international qui a marqué l'avènement démocratique en Afrique dont il procède en réalité bien qu'avant la chute du mur de Berlin étaient en cours sur le continent des dynamiques de luttes clandestines contre les régimes monocratiques. Vent ou printemps démocratique dont nous avons déjà parlé mais qui ici est replacé dans son articulation avec les résistances auxquelles butent les processus démocratiques en Afrique (Paragraphe 1). Est-ce étonnant qu'en dépit de la société démocratique, le système politique ivoirien soit volontairement présidentieliste avec tous les enjeux constitutionnels inhérents au fonctionnement des institutions et du pouvoir, dimension par ailleurs assez présente dans la crise ivoirienne (paragraphe 2).

***Paragraphe 1 : Processus démocratiques en Afrique ou les espoirs de la protodémocratie***

Par protodémocratie, il faut entendre une dynamique démocratique marquée par la fragilité structurelle, susceptible d'être toujours remise en cause et surtout marquée par le déficit de culture démocratique. En somme, une démocratie incapable de véritablement changer l'ordre social en général et l'ordre politique en particulier. La protodémocratie se satisfait aisément du superficialisme électoraliste avec des

---

<sup>2485</sup>Axelle Kabou, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* op.cit., pp.141-147

résultats souvent contestés, des alternances sans alternatives sans oublier le désamour électoral caractérisé par un fort taux d'abstention.

La démocratie africaine soulève donc maintes interrogations légitimes bien que les trajectoires et les expériences varient d'un pays à l'autre. En dépit des "configurations institutionnelles"<sup>2486</sup> normales sur un plan phénoménologique, l'intrusion militaire sur le champ politique est souvent fréquente, relativisant le poids de "la partitocratie"<sup>2487</sup> même si la prolifération des partis politiques est un phénomène impressionnant.

Ces expériences démocratiques ne peuvent s'étudier sans le tournant décisif des années 1990 (A). Aussi, les trajectoires démocratiques du continent offrent une typologie variée et malgré la fragilité transitologique (B), certains pays écrivent de très belles pages démocratiques.

### **A.La démocratie africaine face à la rupture idéologique**

Pour Charles Robert-Dimi « l'intelligibilité du procès de démocratisation des institutions politiques et juridiques africaines est indissociable de son rapport à l'historicité africaine »<sup>2488</sup> dans la mesure où la démocratie serait « intriquée avec le développement de l'État capitaliste. »<sup>2489</sup>

Les années 1990 sont celles d'un basculement. La défaite du camp soviétique avait été annoncée, prévisible parce que visible avant la chute du mur de Berlin. Emmanuel Todd et Raymond Aron et tant d'autres ne s'étaient pas trompés sur l'impasse du communisme et de l'échec de l'idéologie qu'il portait, diffusait et défendait à travers le monde. Le bloc soviétique assistait impuissant à la montée en puissance du camp occidental caractérisé par l'attrait démocratique et la relative efficacité de la rationalité libérale au sens foucauldien du terme. Le mérite essentiel de la démocratisation n'est-il pas d'avoir engendré une diversification des sites institutionnels ?<sup>2490</sup> Cette diversification viendra occuper le lieu monopolisé jadis par le monisme.<sup>2491</sup> La plupart des dictatures africaines se cachaient derrière le marxisme-

---

<sup>2486</sup> Steve Jacob, « La volonté des acteurs et le poids des structures dans l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques ( France, Belgique, Suisse et Pays-Bas) », *Revue française de science politique*, vol.55, octobre-décembre 2005, p.838

<sup>2487</sup> Idem., p.849

<sup>2488</sup> Dimi Charles –Robert , *Historicité et rationalité de la démocratie africaine*, op.cit., p.15

<sup>2489</sup> Idem., p.15

<sup>2490</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, op.cit., p.146

<sup>2491</sup> Idem., p.146

léninisme et au nom de l'uniformisation idéologique, de la conversion de la nation et surtout de la mobilisation des masses pour la cause communiste pour imposer la chape de plomb du monopartisme dictatorial.

La défaite du camp soviétique apparaît sous cet angle comme une faillite systémique mais aussi comme une rupture cyclique avec la chute du mur de Berlin comme signe géostratégique et idéologique majeur.

### **B.Processus démocratiques et fragilité transitologique en Afrique**

La transitologie<sup>2492</sup> comme processus décline une pluralité de voies, par ailleurs, qualifiées incertaines.<sup>2493</sup> Il faut également rappeler que la transitologie soulève la problématique de la consolidation.<sup>2494</sup> Entendue généralement comme « processus menant à la démocratie »<sup>2495</sup>, la démocratisation, quant à elle, est, dans sa traduction matérielle, « le passage d'un système politique autoritaire à un système caractérisé par une compétition et une participation politiques « ouvertes », ainsi que par le respect des libertés civiles et politiques »<sup>2496</sup>, écrit Mamadou Gazibo, dans le sillage des thèses de Bratton et de Van de Walle.

Les processus démocratiques n'ont pour tant pas commencé avec le vent de l'est. Des pays comme le Sénégal avaient déjà expérimenté le multipartisme bien que la réalité fût une semi-démocratie dans laquelle l'État policier sévissait très souvent avec autorité. Néanmoins, contrairement à une idée reçue, des élections s'organisent et se perdent en Afrique et les défaites sont souvent acceptées et assumées. Les cas sont d'ailleurs nombreux même si l'exemple ivoirien de 2010 rend compte de la fragilité des processus transitologiques. La démocratie reste encore un défi et sa culture doit être encore consolidée et approfondie sans doute.

Le tournant démocratique consacre le retour du multipartisme pour la plupart des anciens territoires coloniaux sur lesquels furent érigés les nouveaux États. Comme

---

<sup>2492</sup> Michel Dobry, « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de *path dependence* », *Revue française de science politique*, volume 50, numéro 4-5, année 2000, p.585

<sup>2493</sup> Idem., p.585

<sup>2494</sup> Philippe C. Schmitter, Nicolas Guilhot, « De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des *democratization studies* », *Revue française de science politique*, volume 50, numéro 4-5, année 2000, p.615

<sup>2495</sup> Mamadou Gazibo, « En Afrique », in *Nouveau manuel de science politique*, Cohen Antonin, Lacroix Bernard, Riutort Philippe ( dir.), op.cit., p.218

<sup>2496</sup> Idem., p.218

nous l'avons déjà souligné, les élections dans les colonies se déroulaient sous le régime de la pluralité des partis politiques. L'accession à l'indépendance et l'idéologie de l'unité de l'État-nation ont mis fin à la concurrence plurale et légale. À l'exception notoire du Sénégal qui, avec la sagesse de Senghor et d'Abdou Diouf, connaissait une pratique multipartiste avec un opposant d'envergure, Abdoulaye Wade et son Parti Démocratique Sénégalais (PDS) face au parti socialiste (PS) au pouvoir bien que les élections n'étaient pas forcément transparentes selon l'opposition, les autres pays africains connaissaient des pratiques et des systèmes monocratiques autoritaires, dictatoriaux voire tyranniques.

En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, il convient de rappeler que la constitution de 1960 n'avait pourtant pas mis fin au multipartisme. La pluralité des partis était donc reconnue par la Loi fondamentale. Le monopole politique et électoral du PDCI était donc de fait avec son impact dissuasif.

Les années 1990 constituent pour l'Afrique en général et pour la Côte d'Ivoire en particulier le renouveau démocratique, la vitalité politique, la saison propice à l'éclosion de nouveaux partis pour concurrencer les partis au pouvoir avec l'ambition clairement affichée de les chasser du pouvoir. De ce point de vue, le tournant démocratique signifie aussi la fin d'un monopole politique, celle des partis uniques, la multiplication de l'offre politique, l'émergence de nouvelles figures politiques, l'extension du champ politique sinon son ouverture forcée par de nouveaux acteurs se posant en alternative. La démocratisation comme processus<sup>2497</sup> révèle des trajectoires spécifiques propres aux pays.<sup>2498</sup>

À propos des modes de transition en Afrique, Mamadou Gazibo observe qu'elles s'opèrent soit par un mode pacifique de compromis ou par le conflit.<sup>2499</sup> Cet auteur dresse une typologie prenant en compte la spécificité et la pluralité des cas : la transition par pacte entre élites (Afrique du sud, Namibie et au Bénin dont la conférence nationale a produit un projet de société très partagé par la classe politique à l'exception du petit parti communiste) ; les transitions dont la conférence nationale a abouti à la victoire d'un camp sur un autre (Niger, Zaïre) ; les transitions contrôlées (Burkina Faso, Cameroun, la Guinée Conakry), pays où le pouvoir en place prend de

<sup>2497</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, op.cit., p.146

<sup>2498</sup> Idem., p.147

<sup>2499</sup> Mamadou Gazibo, « En Afrique », in *Nouveau manuel de science politique*, op.cit., p.221

court l'opposition qui n'a pas le temps d'imposer la conférence nationale ; le mode de transition par réforme des institutions, cas se divisant en deux groupes : pays qui se démocratisent au sortir d'une guerre civile (Angola en 1992, Mozambique en 1994 et le Libéria en 1997), le deuxième cas de figure concernant les pays où le pouvoir accepte de s'ouvrir à la démocratie sous la pression de l'opposition sans toutefois aller à un pacte voire des compromis ( Côte d'Ivoire, Ghana, Malawi, Kenya, Tanzanie, Zambie) et enfin l'on a comme mode de transition démocratique le cas de pays où l'ouverture démocratique est arrachée suite à une insurrection populaire, cas de figure unique dont le Mali constitue, selon Mamadou Gazibo, l'exemple type.<sup>2500</sup>

Le tournant démocratique est aussi celui des conférences nationales réussies comme au Bénin et au Mali. Il faut aussi et surtout souligner la fin effective de certains Pouvoirs comme ceux du général Mathieu Kérékou du Bénin, vaincu dans les urnes par Nicéphore Soglo, du général Moussa Traoré du Mali, tombé à la suite d'un coup d'État militaire venu au secours d'une révolution populaire ayant duré environ quatre mois. Le Congo-Brazzaville ne sera point épargné et le Président Denis Sassou Nguesso, un autre militaire, sera battu dans les urnes par Pascal Lissouba même si une guerre civile tragique ramènera l'ancien Président, quelques années plus tard, au Pouvoir.<sup>2501</sup>

Il faut toutefois souligner la vulnérabilité des processus démocratiques sur le continent. Une sorte de protodémocratie dont la construction est loin d'être achevée. Dans la protodémocratie, la culture démocratique, l'État de droit restent des défis majeurs. Pour sortir de la simulation politique, ne faut-il pas que la démocratie africaine ne soit plus induite de l'extérieur<sup>2502</sup> ? Pour cela, elle a besoin, selon Charles-Robert Dimi, « de générateurs de changements opérants, c'est-à-dire des agents stimulateurs de la libération dans le sens d'une évolution contrôlée par les Africains eux-mêmes ».<sup>2503</sup> Perspective intéressante à condition, selon nous, qu'elle

<sup>2500</sup> Mamadou Gazibo, « En Afrique », in *Nouveau manuel de science politique*, op.cit., pp.221-22

<sup>2501</sup> Il faut également souligner la défaite de Pereira au Cap Vert. Le Ghana salué par Barack Obama. L'Afrique du Sud, le Bénin, le Mali, le Sénégal ont aussi des trajectoires plus ou moins démocratiques sans oublier le Niger et la Zambie, voire la Guinée, trois pays où des opposants ont accédé au pouvoir avec le mode de concurrence pacifique.

Le printemps arabe de 2011 apparaît, selon nous, plutôt comme une seconde vague de démocratisation en Afrique. La première vague a significativement concerné des pays subsahariens même si ces changements majeurs, souvent démocratiques et pacifiques comme au Bénin ou violentes et sanglantes comme au Mali, n'ont pas bénéficié de la même ampleur en termes de traitement médiatiques.

<sup>2502</sup> Dimi Charles –Robert, *Historicité et rationalité de la démocratie africaine*, op.cit., p.270

<sup>2503</sup> Idem., p.270

ne signifie guère une exclusion du continent des valeurs universelles démocratiques qui défient le particularisme culturel.

Parlant de l'élection du premier président islamiste en Égypte, Hillary Clinton, la secrétaire d'État américaine déclarait : « une élection ne fait pas la démocratie (...) Nous avons félicité le président Morsi et le peuple égyptien pour leur poursuite sur la voie de la transition démocratique. »<sup>2504</sup> Ces mots, sorte de paraphrase de la maxime « une hirondelle ne fait pas le printemps », concernent tant de pays à la culture démocratique non encore consolidée. L'on peut même juger, avec le recul, prémonitoires les propos de Hillary avec aujourd'hui la chute de Morsi suite à un coup d'État précédé d'une sorte de soulèvement populaire contre le président islamiste.

Il est néanmoins difficile de nier les espoirs et les lueurs de la protodémocratie. Dans la protodémocratie, la manipulation politicienne de la constitution et la politisation du droit constitutionnel constituent des enjeux majeurs au nom de la confrontation entre deux logiques antagoniques : les exigences d'alternance et les velléités de pérennisation des pouvoirs en place. D'où l'importance que prennent de plus en plus les enjeux constitutionnels.

### ***Paragraphe 2 : Système politique et enjeux constitutionnels dans la crise ivoirienne***

La constitution ivoirienne « adoptée par le référendum des 23 et 24 juillet 2000 »<sup>2505</sup> n'a pas fondamentalement changé « l'architecture constitutionnelle »<sup>2506</sup> prévalant sous l'empire de la constitution du 3 novembre 1960<sup>2507</sup>, écrit Alban Alexandre Coulibaly. Le système politique ivoirien est présidentiel et la crise politico-militaire a révélé les enjeux constitutionnels (1). Entre Gbagbo et ses opposants aux thèses recoupant avec celles de la communauté internationale, de Marcoussis jusqu'aux élections de 2010, il y'a d'un côté une stratégie de surenchère constitutionnelle utilisée par Gbagbo et de l'autre une tentative permanente de déconstitutionnalisation du fonctionnement exécutif, stratégie s'appuyant sur les accords politiques signés (2) devant, à leurs yeux, primer la constitution défendue résolument par Gbagbo qui en a

<sup>2504</sup> Hillary Clinton, La secrétaire d'État américaine Hillary Clinton, hier sur l'élection de M. Morsi en Égypte, journal *Direct Matin*, numéro 1118, jeudi 28 juin 2012

<sup>2505</sup> Alban Alexandre Coulibaly, *Le système politique ivoirien*, op.cit., p.145

<sup>2506</sup> Leonardo Morlino, « Architectures constitutionnelles et politiques démocratiques en Europe de l'Est », *Revue française de science politique*, volume 50, numéro 4-5, année 2000, p.682

<sup>2507</sup> Idem., p.145

faite un outil de préservation de son pouvoir et un rempart contre son dépouillement. Parce qu'il ne veut pas, selon les propres propos du président Gbagbo, devenir la reine d'Angleterre qu'il invoque la supériorité si ce n'est la sacralité de la Constitution. Une analyse du système politique ivoirien s'avère importante pour mieux cerner les enjeux liés à la Constitution.

### *1. Le système politique ivoirien entre Présidentialisme et enjeux constitutionnels*

Il faut tout d'abord éclaircir la notion de système politique. Jean-Louis Quermonne rappelle la distinction faite par Gabriel Almond et Bingham Powell entre régime politique « ensembles d'institutions coordonnées » et système politique « qui inclut, outre les institutions politiques, les structures économiques et sociales, les traditions historiques, le contexte culturel, les valeurs », c'est-à-dire toutes les structures dans leurs aspects politiques.<sup>2508</sup> Jean-Louis Quermonne ne manque pas de souligner le champ sémantique très large de cette définition et propose sa propre définition du régime politique comme « l'ensemble des éléments d'ordre idéologique, institutionnel et sociologique qui concourent à former le gouvernement d'un pays donné pendant une période déterminée. »<sup>2509</sup>

Tout en tenant compte de ces éléments idéologiques et sociologiques concourant à la formation des régimes politiques et des systèmes politiques, nous entendons insister ici sur les enjeux constitutionnels ainsi que sur l'aménagement juridique du champ institutionnel ivoirien. En effet, la constitution ivoirienne a consacré la prépondérance présidentielle ainsi que l'unité de l'exécutif malgré la présence figurative du premier ministre (a). La loi fondamentale est devenue un enjeu politique majeur et de la constitution-papier, sans effectivité durant des décennies, la Côte d'Ivoire est passée à la constitution-enjeu (b).

#### *a. La Prépondérance présidentielle ou l'unité de l'exécutif*

La nature d'un régime est fonction des traditions politiques mais aussi des contraintes temporelles, des choix populaires en partie et surtout de certains aléas et de la conception des détenteurs du pouvoir d'État. En la matière, le professeur Daniel Bourmaud analyse justement les évolutions majeures de la V<sup>e</sup> République française entre monarchie du fait du présidentielisme fort, dyarchie, au moment de la

---

<sup>2508</sup> Jean-Louis Quermonne, *Les régimes politiques occidentaux*, op.cit., p.9

<sup>2509</sup> Idem., p.9

cohabitation et enfin la configuration polyarchique comme conséquence d'un processus de fragmentation et de confusion.<sup>2510</sup>

La nature du régime ivoirien est présidentieliste même si la pratique houphouëtiste était plus personnalisée que celle de ses successeurs. Le présidentielisme ivoirien s'appuie d'ailleurs sur des dispositions constitutionnelles qui rendent difficile la contestation de son effectivité.<sup>2511</sup> Alban Alexandre Coulibaly évoque le présidentielisme négro-africain<sup>2512</sup> comme déviation<sup>2513</sup> du présidentielisme américain. Si la constitution ivoirienne s'inspire bien de celle de la France<sup>2514</sup>, sous Houphouët, l'absence de premier ministre et la création du poste de vice-président la rapprochaient du modèle américain où le président a le monopole exécutif.<sup>2515</sup> Les négociateurs de Marcoussis ont compris cette primauté du président de la République consacrée par la constitution ivoirienne pour s'atteler à affaiblir la fonction au profit du premier ministre par le biais de la délégation du pouvoir.

Un petit détour en France permet de rendre plus clairs les enjeux constitutionnels du pouvoir, du fonctionnement de l'exécutif et de moins tropicaliser le débat et éviter de faire de la Côte d'Ivoire le seul lieu de l'acuité et de l'importance des polémiques liées à l'herméneutique constitutionnelle.

L'on sait qu'en France, les débats sont permanents dans les milieux académique, universitaire, politique et médiatique sur la nature du régime français. Olivier Duhamel souligne cette différence d'interprétations à propos de la Vème République française soumise aux classifications du droit constitutionnel.<sup>2516</sup> Il distingue en la matière trois groupes : Ceux qui jugent le régime français parlementaire au motif que dans un tel régime le Gouvernement est, selon la constitution de 1958, responsable devant le Parlement.<sup>2517</sup>

Le deuxième groupe qualifie le régime français de présidentiel au motif que dans un tel régime le président est fort, ce qui est le cas de la Vème République même si

---

<sup>2510</sup> Daniel Bourmaud, « LES VES RÉPUBLIQUES MONARCHIE, DYARCHIE, POLYARCHIE. Variations autour du pouvoir sous la Ve République », *Revue Pouvoirs*, numéro 99, année 2001/4, p.17

<sup>2511</sup> Alban Alexandre Coulibaly, *Le système politique ivoirien*, op.cit., p.150

<sup>2512</sup> Idem., p.150

<sup>2513</sup> Idem., p.150

<sup>2514</sup> Jean-Luc Chabot, *Histoire de la pensée politique, Fin XVIIIe – début XXIe siècle*, op.cit., p.277

<sup>2515</sup> Idem., p.277

<sup>2516</sup> Olivier Duhamel, *Le pouvoir politique en France*, cinquième édition, Editions du Seuil, 2003, p.61

<sup>2517</sup> Idem., p.61

Olivier Duhamel précise que les partisans d'une telle qualification sont dans l'erreur d'analyse en raison de l'organisation de la révocabilité mutuelle entre l'exécutif et le législatif par la censure et la dissolution or, ajoute-t-il, « le régime présidentiel se reconnaît à l'irrévocabilité entre l'exécutif et le législatif. »<sup>2518</sup>

Quant au troisième groupe, il définit la Vème République comme un régime très particulier, assez variable qu'ils dénomment selon les auteurs, tantôt « césarien », tantôt « principat » (Bertrand de Jouvenel), tantôt « monocratie plébiscitaire » (Marcel Prélot), tantôt « régime populaire de type nouveau » (René Capitant), et toujours, lorsqu'ils veulent éviter les formulations polémiques, « régime *sus generis* ». <sup>2519</sup>

Analysant la place des institutions de 1958 dans ce qu'il appelle le mouvement constitutionnel national, Jean Gicquel situe la nouveauté de la constitution de 1958 au niveau du dépassement du régime représentatif et de la primauté du pouvoir exécutif. En somme, la Vè République est selon lui un régime présidentiel, le président de la République étant la clef de voûte institutionnelle.<sup>2520</sup>

C'est donc dire tous les enjeux constitutionnels liés à l'organisation de « l'exercice du pouvoir »<sup>2521</sup> que le doyen Georges Burdeau élève au rang d'objectif essentiel d'une constitution.<sup>2522</sup> En effet, la constitution n'a-t-elle pas précisément comme objet la désignation des chefs et l'aménagement de l'exercice de leurs fonctions comme premier objet<sup>2523</sup> en établissant leur *légitimité*, instituant leur *autorité* et en déterminant leur *compétence* ?<sup>2524</sup> Quant au second, il consiste à « indiquer l'idée de droit animatrice de l'institution étatique ». <sup>2525</sup> Cela conduit souvent d'ailleurs au phénomène qualifié par Burdeau de « tendance idéologique des constitutions contemporaines »<sup>2526</sup> marquées par la proximité impressionnante des dispositions inhérentes à la philosophie du régime quand les articles clarifiant la technique gouvernementale sont moins nombreux.<sup>2527</sup>

---

<sup>2518</sup> Olivier Duhamel, *Le pouvoir politique en France*, op.cit., p.61

<sup>2519</sup> Idem., p.62

<sup>2520</sup> Jean Gicquel, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 19<sup>ème</sup> édition, Montchrestien, 2003, pp.455-456

<sup>2521</sup> Georges Burdeau, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 13<sup>ème</sup> édition, op.cit., p.62

<sup>2522</sup> Idem., p.62

<sup>2523</sup> Idem., p.63

<sup>2524</sup> Idem., p.64

<sup>2525</sup> Idem., p.64

<sup>2526</sup> Idem., p.65

<sup>2527</sup> Idem., p.65

Si le professeur Olivier Duhamel écrit que la Vème République est un régime qui défie la typologie classique<sup>2528</sup>, il ajoute néanmoins qu'elle est un régime « Et parlementaire et présidentiel »<sup>2529</sup> tout en soulignant qu'il est juridiquement parlementaire avec la responsabilité du gouvernement devant le Parlement, politiquement présidentiel dans la mesure où le président est élu. Et dans un renversement négatif, la Vème République, selon lui, n'est ni parlementaire ni présidentielle dans la mesure où politiquement elle n'est pas parlementaire avec l'élection populaire du président non responsable devant le parlement et juridiquement, elle n'est pas présidentielle dans la mesure où le gouvernement et son chef sont responsables devant le Parlement.<sup>2530</sup> Le professeur pose alors une question intéressante : Comment expliquer alors qu'un régime juridiquement parlementaire soit médiatiquement présidentiel ?<sup>2531</sup> Il apporte une réponse à ce paradoxe. Réponse non dénuée d'intérêt : « La figure du président envahit l'écran et déforme l'image. Et l'on conçoit mal comment il pourrait en être autrement avec un président qui se trouve à la fois élu directement par le peuple et doté de prérogatives constitutionnelles lui permettant d'exercer des pouvoirs. »<sup>2532</sup>

Cet éclairage nous permet de mieux comprendre certains enjeux constitutionnels en Côte d'Ivoire dont l'essentiel des modèles juridiques, politiques et administratifs est d'inspiration française. L'organisation du système politique ivoirien notamment le fonctionnement institutionnel tire sa source essentielle dans la constitution. La pratique des hommes lui confère certes des formes particulières propres au contexte, aux réalités locales et à la personnalité de ceux qui ont présidé le pays mais le système reste clairement présidentiel. Le modèle ivoirien échappe de ce point de vue aux débats récurrents inhérents aux parts parlementaire et présidentielle à la base de notions telles semi-parlementaire ou semi-présidentiel comme à propos du modèle français qui l'a fortement inspiré dans le cadre global de ce que nous avons appelé les expériences d'importation et d'appropriation locales.

La constitution de la première République ivoirienne a clairement consacré le régime présidentiel en conférant l'essentiel du pouvoir d'État, des pouvoirs régaliens au

---

<sup>2528</sup> Olivier Duhamel, *Le pouvoir politique en France*, cinquième édition op.cit., p.65

<sup>2529</sup> Idem., p.63

<sup>2530</sup> Idem., pp.66-67

<sup>2531</sup> Idem., p.67

<sup>2532</sup> Idem., p.67

président de la République.<sup>2533</sup> Félix Houphouët-Boigny était, à travers la fonction présidentielle qu'il remplissait, incarnait et exerçait, la clé de voûte des institutions. Il déterminait et conduisait la politique de la Nation en vertu de l'article 12 de la constitution.<sup>2534</sup> Le parlementarisme en Côte d'Ivoire n'a jamais été une réalité. Le poids présidentiel a toujours vassalisé l'assemblée nationale. La constitution ivoirienne de la première République prévoyait le poste de premier ministre<sup>2535</sup> qui, durant plus de trente ans, n'a jamais été nommé, Houphouët étant très jaloux de son pouvoir qu'il concevait fort, autoritaire dans la pure tradition baoulé.

Un chercheur observe que le président ivoirien a tout fait pour annihiler tout bicéphalisme<sup>2536</sup> au sein de l'exécutif ivoirien au nom de la prééminence présidentielle.<sup>2537</sup> Comme nous l'avons également fait remarquer, malgré la domination monopolistique du PDCI, le parti unique de fait, la constitution de la première République reconnaît la pluralité partite. Quant au pouvoir législatif, en raison de l'absence du bicaméralisme, l'Assemblée nationale, s'est arrogé le monopole de cette sphère même s'il faut tout de suite s'empresser de préciser qu'elle n'était, elle-même qu'une caisse de résonance du pouvoir exécutif. En effet, en raison du verrouillage et du contrôle des marchés politique et électoral par le PDCI, l'Assemblée nationale ivoirienne ne pouvait qu'avoir un visage monocore, d'autres partis politiques n'existant pas.

Mais, comme le souligne Luc Sindjoun, le post colonialisme constitutionnel et l'universalisme constitutionnel ne peuvent constituer des absolus.<sup>2538</sup> Le premier n'a-t-il pas naturalisé la différence constitutionnelle quand le second, tout en étant spécifique, américain ou français, se prévaut de l'aura universelle.<sup>2539</sup> Le cosmopolitisme constitutionnel peut n'être, en réalité, qu'un particularisme constitutionnel<sup>2540</sup> et cela est très important pour ne pas caricaturer, voire mépriser le cas ivoirien qui doit être saisi dans ce qu'il est. La prépondérance présidentielle traduit en réalité l'unité de l'exécutif qui ne sera pas démentie même avec la

---

<sup>2533</sup> Alban Alexandre Coulibaly, *Le système politique ivoirien*, op.cit., p.146

<sup>2534</sup> Idem., p.146

<sup>2535</sup> Idem., p.146

<sup>2536</sup> Agnéro Privat Mel « La réalité du bicéphalisme du pouvoir exécutif ivoirien », *Revue française de droit constitutionnel* 3/2008 (n° 75), p. 513-549.

<sup>2537</sup> Idem., pp.513-549

<sup>2538</sup> Luc Sindjoun, *Les grandes décisions de la justice constitutionnelle africaine*, Editions Bruylant, 2009, p.8

<sup>2539</sup> Idem., p.8

<sup>2540</sup> Idem., p.8

nomination des différents premiers ministres bien qu'il y eut quelques moments d'exceptions.<sup>2541</sup>

Sous un autre angle, le jeu constitutionnel ainsi que la justice constitutionnelle ne participent-ils pas des manifestations institutionnelles de la démocratie ?<sup>2542</sup>

Contrairement aux idées reçues, le jeu politique africain sait jouer des rationalités et des réalités. La démocratie africaine ne saurait être saisie par le seul paradigme de la dépendance<sup>2543</sup> et de l'extraversion à l'égard de l'Occident.<sup>2544</sup> Le cas ivoirien illustre bien cette complexité dans la confrontation de modèles importés soumis au génie propre des sociétés d'appropriation.

S'agissant de la concurrence au niveau de l'exécutif ivoirien, Gbagbo a réussi à circonscrire le champ d'actions des deux premiers ministres issus des accords politiques et qui, sur le papier, étaient inamovibles. Autant Seydou Diarra (accord de Marcoussis) que Charles Konan Banny ont fait les frais de la concurrence présidentielle autour du partage de l'espace exécutif.<sup>2545</sup> Ces deux logiques se sont constamment confrontées comme nous le verrons dans les points suivants.

#### *b. De la constitution- papier à la constitution-enjeu*

<sup>2541</sup> Avec la crise politique et la rébellion armée, l'accord de Marcoussis en France a imposé au président Gbagbo un premier ministre, en l'occurrence Seydou Diarra contraignant le président à se séparer de Pascal Affi N'Guessan, du parti FPI.

Les premiers ministres de la période entre l'accord de Marcoussis jusqu'à l'élection présidentielle de 2010 ne seront jamais du parti présidentiel. Moment de difficile cohabitation avec Gbagbo qui ont donné, à défaut de l'exercice effectif de l'essentiel du pouvoir exécutif par ces premiers ministres, l'impression d'un véritable bicéphalisme.

Il faut tout de suite apporter quelques précisions importantes. De Seydou Diarra à Guillaume Soro en passant par Charles Konan Banny, Gbagbo n'a guère eu le choix de la nomination même si, au nom de la sacralité constitutionnelle, des moyens et des astuces furent trouvés pour conférer une forme constitutionnelle à leurs nominations. Faut-il également souligner que le réalisme ainsi que la prévalence de la théorie des choix rationnels contraignant, par nécessité, les acteurs à calculer les coûts de leurs actions, leurs décisions, ont largement compté dans l'acceptation des premiers ministres par Gbagbo, soucieux de montrer l'image d'un président sur le chemin de la résolution de la crise et de la paix.

<sup>2542</sup> Luc Sindjoun, *Les grandes décisions de la justice constitutionnelle africaine*, op.cit., p.5

<sup>2543</sup> Idem., p.7

<sup>2544</sup> Idem., p.7

<sup>2545</sup> Il n'y a que le premier ministre Guillaume Soro, chef des rebelles, qui a reçu à se tailler un espace exécutif face à l'ogre Gbagbo aidé par sa position présidentielle au palais, sa direction sur le conseil des ministres et la forte mobilisation constante des jeunes patriotes, prompts à s'emparer de la rue chaque fois que le président est en passe de devenir la reine d'Angleterre selon sa propre formule. Si Soro fut nommé à la suite de négociations directes entre Gbagbo et les rebelles sous la médiation de Blaise Compaoré du Burkina Faso, il avait également l'avantage d'être le chef de l'armée rebelle qui contrôlait encore à l'époque la moitié du territoire ivoirien. La stratégie de Gbagbo, comme nous l'étudierons dans les points qui suivent, a clairement constitué à contourner la lettre et l'esprit des accords et refuser, au nom de la primauté et de la supériorité constitutionnelles, d'être dépouillé de ses prérogatives présidentielles dont on sait qu'elles intègrent l'essentiel du pouvoir exécutif.

Cette bataille pour le contrôle du pouvoir exécutif est, en d'autres termes, une confrontation quotidienne entre affirmation et recours effectif au présidentielisme constitutionnel et le contournement de la constitution au nom de la supériorité des accords librement signés par toutes les parties.

De la constitution reléguée en simple papier, l’Afrique est-elle en passe d’avoir ce que nous appelons la constitution-enjeu en raison de la place de la Loi fondamentale dans la concurrence politico-électorale comme logique de la démocratie ? Ce cycle est aussi celui de l’importance que prennent la science politique, le droit public surtout sa déclinaison constitutionnelle. Le rapport entre la science politique et le droit public, malgré leur séparation, autrement leur autonomisation en sciences spécifiques, reste évident<sup>2546</sup> et cette convergence entre les deux est bien symbolisée par le droit constitutionnel. Le professeur Pierre Avril parle même de « revanche du droit constitutionnel »<sup>2547</sup> avec la naissance de la Ve République française. Faut-il rappeler la coïncidence entre la naissance de cette nouvelle République et les indépendances africaines ? Le constitutionnalisme africain, avant de connaître son renouveau actuel, est d’abord au service du pouvoir présidentiel et de la construction de l’unité de l’État-nation.

L’on sait que les pères des indépendances se sont donné tous les pouvoirs constitutionnels nécessaires à la consolidation, la pérennisation de leur Pouvoir avant de jeter la constitution aux oubliés. Celle-ci n’était plus un débat prégnant tant que le Président fort restait incontesté. Le Président autocrate ou dictateur l’évoquait et y recourait chaque fois que cela arrangeait son Pouvoir et entraînait dans le cadre de ses intérêts politiques. Quant au préambule et les autres points inhérents à la liberté, la légalité, la dignité humaine, ils restaient lettre morte. La constitution-papier est une constitution non sacralisée comme Loi fondamentale. Elle est aussi une constitution dont l’application et l’effectivité ne constituent pas un débat public à l’époque en raison de la monocratie. Cet état de fait n’est-il pas dû au contexte historique des dictatures et des régimes monocratiques caractérisés par le monopole politico-électoral du parti unique et le présidentielisme constitutionnel et effectif ?

Le multipartisme et la démocratie, le pluralisme syndical et médiatique, l’apparition de nouvelles figures politiques s’inscrivant clairement dans l’opposition, la contestation des résultats électoraux ont largement contribué à la publicisation constitutionnelle.

---

<sup>2546</sup> Philippe Raynaud, « Le droit et la science politique, Jus Politicum, » *Revue de droit politique*, Éditions Dalloz, 2009, p.14

<sup>2547</sup> Pierre Avril, « Une revanche du droit constitutionnel », *Revue Pouvoirs*, n° 49, 1989, p.5-13

La constitution-enjeu doit beaucoup, à cet égard, à la démocratisation malgré la fragilité des processus et du caractère encore formel de l'égalité entre les citoyens. La transitologie démocratique ne pourra donc signifier, de notre point de vue, l'inexistence ou la pure ineffectivité constitutionnelle. Elle sous-tend des évolutions profondes qu'il ne faut pas sous-estimer. Les populations africaines sont de plus en plus sensibilisées par le triptyque (opposition politique, organisations de la société civile, médias), dynamique contribuant à faire de la constitution un enjeu d'appropriation populaire.

Sous le présidentielisme autoritaire, l'indépendance des députés, représentants du peuple, était sujet à caution et l'on peut soutenir, avec Jean-François Kouadio, l'idée de l'exclusion du peuple<sup>2548</sup> dans l'écriture de la constitution. Même les révisions constitutionnelles visaient à pérenniser le pouvoir en place.<sup>2549</sup> Ce n'est qu'avec la rupture avec le monopartisme<sup>2550</sup> que le renouveau du constitutionnalisme<sup>2551</sup> constitue de plus en plus un enjeu populaire. En Afrique, on constate une cristallisation des enjeux constitutionnels autour des articles inhérents au mandat présidentiel et aux conditions d'éligibilité au poste de président de la République.

En définitive, l'on pourra dire qu'il existe un processus de publicisation, de socialisation, de médiatisation, bref de périphérisation des enjeux constitutionnels qui ne sont plus l'affaire de la seule opposition politique encore moins de la seule élite au pouvoir comme au temps de la monocratie autoritaire. Avec la démocratie multipartite, c'est une « dynamique constitutionnelle »<sup>2552</sup> qui commence et ne sera pas sans incident sur la nouvelle donne politique.<sup>2553</sup>

## *2.Surenchère constitutionnelle contre déconstitutionnalisation du fonctionnement de l'exécutif ou analyse des stratégies rebelle et loyaliste*

La stratégie internationale des rebelles et de leurs alliés politiques peut être analysée et comprise comme stratégie de déconstitutionnalisation du fonctionnement de l'exécutif. Cette dimension, somme toute importante, est pourtant moins analysée

---

<sup>2548</sup> Jean-François Kouadio, *Le pouvoir en Afrique : Dynamique constitutionnelle et nouvelle donne politique. Exemples de la Côte d'Ivoire et du Gabon*, mémoire de DEA, Droit, Université Sorbonne, Paris 1, 1999, p.16

<sup>2549</sup> Idem., p.80

<sup>2550</sup> Jean-François Kouadio, *Le pouvoir en Afrique : Dynamique constitutionnelle et nouvelle donne politique. Exemples de la Côte d'Ivoire et du Gabon*, mémoire cité, p.97

<sup>2551</sup> Idem., p.86

<sup>2552</sup> Idem., p.10

<sup>2553</sup> Idem., p.10

dans les études sur la crise ivoirienne. Non pas les enjeux constitutionnels mais plutôt l'exégèse de la stratégie des adversaires de Gbagbo qui, en s'appuyant sur les résolutions des Nations Unies ainsi que sur l'accord de Marcoussis, ne cherchent autre chose qu'à partager l'exécutif entre le Président et le premier ministre en affaiblissant le premier au profit du second. Or tous les spécialistes, analysant le système politique ivoirien à la lumière de la constitution et de l'architecture institutionnelle, conviennent sur la réalité du présidentielisme que la présence d'un premier ministre ne conteste d'ailleurs pas. Le Président demeure le véritable chef de l'exécutif. Les rebelles et leurs alliés politiques ont bien compris cet enjeu. D'où la stratégie de contournement constitutionnel ou de déconstitutionnalisation pure et simple du fonctionnement de l'exécutif par l'arrachement des prérogatives constitutionnelles du Président devant en partie revenir au premier ministre à la suite des accords.<sup>2554</sup>

Il faut souligner que l'un des éléments analytiques de la compréhension des rapports de force dans les négociations ainsi que les accords produits demeure la situation de paix armée<sup>2555</sup> qui, comme connue, n'est pas une vraie paix<sup>2556</sup> et qui confère une capacité de nuisance et de pression aux forces rebelles et leurs alliés politiques de l'opposition face à Gbagbo. Cette stratégie de déconstitutionnalisation consiste clairement à transférer les pouvoirs constitutionnels, sinon une grande partie, du Président Gbagbo aux premiers ministres imposés par les négociations. Notre analyse s'appuie sur des faits notamment le contenu des accords, la référence aux prérogatives constitutionnelles du Président de la République et les nombreux conflits entre le Président Gbagbo et les deux premiers ministres issus des accords, Seydou Diarra, désigné par les conciliabules de Marcoussis et son successeur Charles Konan Banny. Face aux deux, la surenchère constitutionnelle de Gbagbo entraine dans une stratégie de refus de se voir dépouiller de ses prérogatives. Pour contrer les résolutions internationales et les points des accords signés qui lui sont défavorables, le pouvoir Gbagbo s'est très souvent appuyé, en plus des jeunes patriotes, sur le droit constitutionnel comme ressource politique. Le droit constitutionnel a connu un regain

---

<sup>2554</sup> On comprend pourquoi, Laurent Gbagbo, non dupe, s'est toujours appuyé tant sur la supériorité de la constitution sur les accords ainsi que la prépondérance qu'elle confère au Président qu'il est. Les accords comme ceux de Linas Marcoussis ont pourtant imposé des premiers ministres à Gbagbo. Ces accords confèrent également au premier ministre le pouvoir de former le gouvernement, de déterminer la politique économique voire toutes mesures nécessaires pour rendre possibles l'organisation des élections.

<sup>2555</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ?* op.cit., p.142

<sup>2556</sup> Idem., p.142

d'usage, d'effectivité et de manipulation dans la période de la longue transition ivoirienne.

La *lex fundamentalis*<sup>2557</sup> ou loi fondamentale longtemps en veilleuse est devenue brusquement un enjeu politique, le présidentielisme autoritaire n'étant pas trop porté au respect de l'État de droit même si Béatrice Hibou nuance l'absence d'autoritarisme symétrique à l'existence de l'État de droit, le pouvoir s'arrangeant le plus souvent à faire voter des lois qui lui sont nécessaires et favorables. Carl Schmitt écrit à propos qu'« une constitution apparaît soit par une décision politique unilatérale du détenteur du pouvoir constituant, soit par une convention mutuelle de plusieurs détenteurs de ce pouvoir. »<sup>2558</sup> La constitution constitue donc un enjeu dans le cadre d'une transition démocratique dont l'expérience reste à approfondir et à parfaire.

En effet, l'article 35 de la constitution d'août 2000 dispose que pour être candidat à la Présidence de la République, il faut être Ivoirien de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens et ne s'être jamais prévalu d'une autre nationalité.<sup>2559</sup> La thématique du « ET » et du « OU », bien que propagée dans la conscience populaire par Robert Guéï, pustchiste, président de la transition, figurait déjà, d'après Yacouba Konaté, « dans le code électoral que Bédié a fait voter comme le volet juridico-politique de l'idéologie de la préférence nationale dite « ivoirité » ». <sup>2560</sup>Disposition visant clairement Alassane Ouattara. La constitution est devenue une arme autant qu'une ressource politiques. On peut d'ailleurs formuler la thèse de l'exacerbation de la crise politique ivoirienne par l'instrumentalisation constitutionnelle. La constitution reste un élément central dans l'organisation et l'architecture des pouvoirs modernes. L'avis de Maurice Kamto nous paraît pertinent concernant ce sujet quand il écrit que « l'histoire de la pensée juridique tourne autour de la recherche constante d'une norme suprême dont le respect s'impose à tous, aussi bien aux gouvernés qu'aux gouvernants. Loi divine dans la théorie du droit divin, loi naturelle dans le jus naturalisme, cette norme suprême s'appelle Loi constitutionnelle dans la construction juridique des positivistes. »<sup>2561</sup>

<sup>2557</sup> Carl Schmitt, *Théorie de la constitution*, PUF, 1993, p.173

<sup>2558</sup> Idem., p.177

<sup>2559</sup> Yacouba Dembélé, « Le destin d'Alassane Dramane Ouattara », in *Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000*, op.cit., p.254

<sup>2560</sup> Idem., p.254

<sup>2561</sup> Maurice Kamto, *Pouvoir et Droit en Afrique, Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone*, op.cit., p.185

Quant à l'idée de l'ineffectivité<sup>2562</sup> des constitutions africaines, elle renvoie à une polémique permanente car il arrive que la constitution soit bien appliquée, ayant été inventée de toutes pièces pour les intérêts du pouvoir en place en tant qu'elle sert à le légitimer, à lui donner un fondement juridique. Comme on le voit, la politisation du droit constitutionnel en Côte d'Ivoire ne signifie pas toujours l'ineffectivité de la constitution. Au contraire, quand cela arrange, la constitution revêt aussitôt une sacralité.<sup>2563</sup> L'ineffectivité constitutionnelle<sup>2564</sup> comme son effectivité remplissent le seul et même but : servir le pouvoir quand il est en jeu à préserver, à pérenniser.<sup>2565</sup> L'État de droit suppose que le gouvernement et l'administration soient aussi soumis au contrôle juridictionnel<sup>2566</sup> et que la constitution, norme suprême dans la hiérarchie, cesse d'être l'instrument des détenteurs passagers du pouvoir d'État.

L'implication de la communauté internationale dans les affaires électorales africaines, tant décriée par les nationalistes et autres anti-impérialistes, ne se verra limitée qu'à ce seul prix.

---

<sup>2562</sup> Maurice Kamto, *Pouvoir et Droit en Afrique, Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone*, op.cit., p.202

<sup>2563</sup> Nous préférons même parler de mystique constitutionnelle, quand taillée pour les besoins de préservation du pouvoir, elle élimine les adversaires potentiels ou déclarés, le pouvoir en place s'empresse de l'invoquer, de la sacraliser et d'inviter à son respect scrupuleux.

L'onction constitutionnelle n'est pas aussi ignorée ou négligée qu'on le croit. On a vu que même avec le bouillon démocratique et ses messes électorales où le contrôle citoyen ne permet plus certains abus, les détenteurs du pouvoir trouvent toujours de moments propices pour modifier la constitution selon leurs desseins.

<sup>2564</sup> Maurice Kamto, *Pouvoir et Droit en Afrique, Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone*, op.cit., p.202

<sup>2565</sup> Autrement, la constitution n'est pas appliquée quand le contexte n'arrange pas le pouvoir et pourtant pour le même objectif de préservation, le Pouvoir n'hésite pas à invoquer la constitution pour légitimer ses actes. Ainsi, le Président de la République qui fait sauter par référendum le verrou constitutionnel de la limitation de son mandat renvoie les opposants au double respect de la constitution et de la volonté populaire, fondement de la constitution elle-même.

Dans le cas ivoirien, on pourra même pousser loin le raisonnement et parler de confort constitutionnel au sens de la constitution-instrument assurant ses manipulateurs de gagner l'élection avant le vote effectif. La question de la candidature de Ouattara fut réglée non constitutionnellement mais plutôt politiquement avec l'accord scellé à Pretoria sous les auspices de Tabo Mbeki, Président de l'Afrique du Sud à l'époque et médiateur. Le traitement politique fut analysé comme plus pratique, plus commode et moins coûteux que l'écriture d'une nouvelle constitution et sa soumission à référendum. La politisation du droit constitutionnel n'est donc pas antinomique à l'effectivité constitutionnelle. Elle postule plutôt le recours à la constitution comme ressource politique au service du Pouvoir.

<sup>2566</sup> Dimi Charles –Robert , *Historicité et rationalité de la démocratie africaine*, op.cit., p.274

## Section 2 : La communauté internationale<sup>2567</sup> dans la crise ivoirienne

La communauté internationale renvoie au flux d'échanges entre les États dans une sorte de pluralité d'acteurs dont les États ne sont plus les seuls étalons. Fondée sur une vision multilatérale des relations internationales et un partage du travail international reposant sur les États, les institutions telles l'ONU et celles régionales mais également sur les ONG, la communauté internationale s'appuie sur plusieurs leviers selon les enjeux au nom de ce que Ariel Colonomos qualifie de « partage de la responsabilité »<sup>2568</sup> comme en Irak ou en Côte d'Ivoire.

La diplomatie, le droit international, les négociations bi et multilatérales la structurent autant que les médias, la géopolitique, la géoéconomie, la géostratégie et la guerre en constituent des enjeux qui impliquent ses principaux acteurs étatiques. Il est connu que le paradigme réaliste et pragmatique de Henri Kissinger a raison de Mère Teresa.<sup>2569</sup> L'accusation morale<sup>2570</sup> souvent portée par les organisations non gouvernementales ne parvient guère à empêcher le primat des intérêts dans les visions, positions très souvent adoptées. La crise ivoirienne a connu ses implications, ses inclinaisons, ses inflexions et ses acteurs étatiques et non étatiques internationaux. L'idée de communauté internationale dans les pays du sud renvoie très souvent,

---

<sup>2567</sup> Il faut souligner que la mission de la communauté internationale est généralement perçue comme une légitimation de l'exercice de la puissance d'une minorité de pays sur la majorité faible à travers l'appui sur des institutions internationales comme l'ONU ou d'autres. Cette perception est tributaire de beaucoup de considérations. Il n'est donc pas rare de voir des avis partagés sur l'implication de la communauté internationale dans le conflit ivoirien. S'il est très souvent salué par le camp rebelle et les partis politiques ivoiriens d'opposition au président Gbagbo, les partisans de ce dernier voient en la présence onusienne dans le pays, une opportunité d'appui aux thèses de la rébellion et de l'opposition. La communauté internationale, au nom du droit d'ingérence et du devoir de se porter au secours d'un pays à la dérive dont les conséquences débordent son cadre national, exerce son influence à travers non seulement l'organe représentant l'ONU ( l'onuci) mais aussi la diplomatie française, elle-même accusée par le camp Gbagbo du même mal de collusion avec la rébellion. Les discours violents des jeunes patriotes ne manquent pas de mettre dans le « même sac » la communauté internationale, la France souvent des pays tel le Burkina-Faso, accusé de défendre sa forte diaspora et de sous-traiter la politique étrangère française en raison de la proximité et des bons rapports de son président, Blaise Compaoré avec Paris. Dans ce postulat, la communauté internationale devient un réseau de pays puissants qui se partagent le monde en s'appuyant sur des institutions à cet effet. Il faut également souligner le paradoxe quand il lui est souvent reproché son indifférence face aux victimes quand elle tarde ou hésite à s'impliquer dans un conflit meurtrier.

<sup>2568</sup> Ariel Colonomos, *La morale dans les relations internationales*, Odile Jacob, 2005, p.141

<sup>2569</sup> Idem., p.11

<sup>2570</sup> Idem., p.72

surtout dans les opinions africaines à une sorte d'imposture juridico-diplomatico-médiatique au service des pays puissants et au détriment des faibles.

Cette section traite de l'implication africaine dans la crise ivoirienne (Paragraphe 1) ainsi que de celles de la France et de l'ONU (Paragraphe 2) avant d'étudier les différents accords dans la crise ivoirienne (Paragraphe 3).

### *Paragraphe 1 : L'Afrique face à la crise ivoirienne*

La crise ivoirienne a eu un impact régional<sup>2571</sup> important surtout sur les plans économique et commercial pour des pays de l'hinterland tels le Mali et le Burkina Faso en raison de leur handicap dans le domaine de l'accès maritime. La Côte d'Ivoire n'est-elle pas, après le géant nigérian, la deuxième économie de l'Afrique de l'ouest tout en occupant la première place dans la zone d'intégration économique, l'espace UEMOA (Union économique et monétaire des États de l'Afrique de l'Ouest) ? Son port constitue également un atout commercial sous-régional. Normal donc que les pays voisins toussent quand la Côte d'Ivoire s'enrhume.

La singularité burkinabé dans la crise ivoirienne (A) vaut d'être soulignée. Ce pays n'a pas le même statut que d'autres pays voisins face à la crise (B). Aussi, le rôle de l'Union africaine en Côte d'Ivoire sera analysé quand l'on sait les critiques vives dont l'institution continentale est très souvent l'objet face aux crises africaines (C).

#### **A.La singularité burkinabé**

La singularité du Burkina Faso dans la crise ivoirienne se résume en trois points essentiels. Tout d'abord, sa proximité avérée avec la rébellion, fait constituant un paradoxe (1) dans la mesure où il expose le pays et ses ressortissants tout en étant un excellent moyen de pression sur le pouvoir Gbagbo. Le second point concerne l'importance de la communauté burkinabé en Côte d'Ivoire (2) , la communauté étrangère qui a le plus souffert de la guerre et enfin comme troisième point le statut de médiateur officiel attribué au président Blaise Compaoré, devenu un acteur clé de la gestion de la crise politico-militaire (3).

---

<sup>2571</sup> G. Bio Soulé, « L'impact de la crise ivoirienne sur le commerce régional », in *Revue Politique africaine*, n° 89, mars 2003, p.102-11

### 1. La proximité avérée avec la rébellion comme paradoxe

Le soutien du Burkina Faso à la rébellion du nord de la Côte d'Ivoire est difficilement contestable à l'épreuve des faits. D'autres chercheurs n'en font même plus un sujet de doute tant pour eux, il est avéré. Le Burkina Faso a, d'après Ange Ralph Gnahoua, apporté à la fois un soutien logistique et humain (soldats et officiers) à la rébellion.<sup>2572</sup> Le président du Faso aurait-il vraiment juré que tant que Ouattara ne sera pas au pouvoir, la Côte d'Ivoire ne connaîtrait pas la paix comme l'affirme ce chercheur ?<sup>2573</sup> Une chose semble sûre, le Burkina a servi de base arrière à la rébellion et de terrain de préparation ainsi que de planification stratégique. La mort de Balla Keita, ancien ministre proche de Guéï, réfugié au Burkina, serait dûe aux controverses liées à ses contacts avec celui-ci, son mentor, ayant révélé des secrets concernant Ouattara, Blaise Compaoré et son mentor avant le lancement du coup d'État devenu rébellion.<sup>2574</sup>

Richard Banégas et René Otayek soulignent même l'importance sousestimée du soutien burkinabé aux rebelles<sup>2575</sup> et font remonter la planification de l'attaque contre le pouvoir Gbagbo à début 2001 après l'échec d'un premier coup d'État.<sup>2576</sup> Une grande partie des troupes rebelles n'ont-elles pas fait leurs entraînements militaires au Burkina Faso sous la barbe des autorités de ce pays qui se défend d'avoir d'ailleurs informé le Pouvoir Gbagbo de la présence sur son sol de déserteurs de l'armée ivoirienne ? Les rebelles ne sont-ils pas partis du Burkina Faso pour enclencher leur marche facile sur le territoire ivoirien, asseyant très rapidement leur domination militaire sur tout le nord du pays en quelques jours ? Feu Ibrahim Coulibaly dit IB<sup>2577</sup>, l'un des concepteurs et stratèges militaires de la rébellion vivait encore au Burkina au début de la rébellion ? Il a avoué que tout en revendiquant la paternité de la rébellion, il s'est gardé de s'en réclamer dès les premières heures pour des raisons

---

<sup>2572</sup> Ange Ralph Gnahoua, *La crise du système ivoirien, Aspects politiques et juridiques*, op.cit., p.145

<sup>2573</sup> Idem., p.145

<sup>2574</sup> Idem., p.145

<sup>2575</sup> Richard Banégas, René Otayek, *Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne, Effets d'aubaine et incertitudes politiques, Revue Politique Africaine, La Côte d'Ivoire en guerre*, revue citée, p.80

<sup>2576</sup> Idem., p.80

<sup>2577</sup> IB qui sera abattu des années plu tard et plus précisément en 2011 durant la crise postélectorale, a très souvent revendiqué la paternité de la rébellion même si, selon lui, il ne pouvait le faire les premiers jours en raison de la nécessité de protéger les autorités burkinabés mais également de ne conforter la thèse d'une attaque extérieure venant d'un État voisin soutenue par Gbagbo et ses partisans, espérant voir la France activer les accords de défense contre la rébellion.

stratégiques et diplomatiques à savoir mettre le Burkina Faso, son pays d'accueil, à l'abri d'accusations de la part du pouvoir Gbagbo.

Pas étonnant que le régime de Ouagadougou, sans clairement affirmer et reconnu son soutien aux rebelles, ait fini par s'imposer comme un acteur incontournable dans la recherche des solutions à la crise politique.

## 2. La forte diaspora burkinabé

Ce n'est pas un hasard si le Burkina a fait sienne la crise ivoirienne. Avec le divorce entre Compaoré et Gbagbo<sup>2578</sup>, des anciens amis devenus distants après la prise de pouvoir du dernier après que le président Burkinabé l'a beaucoup aidé dans l'opposition, le ton va être souvent moins diplomatique. Blaise Compaoré, au nom des intérêts de ses millions de ressortissants en Côte d'Ivoire, compare Gbagbo à Milosevic et lui prédit un sort devant la cour pénale internationale pour crimes contre l'humanité<sup>2579</sup>, de nombreux ressortissants Burkinabés ayant fait les frais des représailles ivoiriennes. De tous les pays voisins de la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso est celui qui a le lien humain et social le plus fort, le plus ancré avec elle.<sup>2580</sup> L'immigration burkinabé remonte à la période coloniale et la communauté territoriale coloniale entre les deux pays jusqu'à leur séparation en deux entités par la France a sérieusement contribué à renforcer les échanges et les brassages humains bien que ce fût plus les Voltaïques qui vinrent en masse en Côte d'Ivoire jusqu'à atteindre aujourd'hui 3 à 4 millions selon les chiffres.

Un triptyque semble résumer les enjeux de la crise ivoirienne pour la diaspora burkinabé (économique, humain et sécuritaire) en raison des exactions, des assassinats et des expropriations en milieu rural, beaucoup ayant fui leurs plantations

<sup>2578</sup> Richard Banégas, René Otayek, « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne, Effets d'aubaine et incertitudes politiques », *Revue Politique Africaine*, « La Côte d'Ivoire en guerre », revue citée., p.76

<sup>2579</sup> Blaise Compaoré, interview dans le quotidien français *le Parisien* du 21 janvier 2003

<sup>2580</sup> La communauté burkinabé reste très présente dans l'agriculture dont elle constitue l'essentiel de la main d'œuvre. En raison de la longue durée de sa sédentarisation, elle s'est fortement organisée et structurée dans les bassins cacaoyers et caféiers pour mieux défendre ses intérêts fonciers, agricoles et économiques.

Les Burkinabés ne se sont pas contentés de restés cantonnés dans le service de la main d'œuvre agricole. Ils ont réussi à s'implanter sur des domaines fonciers, souvent prêtés, souvent achetés pour opérer comme planteurs. Les enjeux de la crise ivoirienne varient selon les pays voisins. La guerre a eu des conséquences humaines, économiques et humanitaires au Burkina Faso, de milliers de Burkinabés craignant les exactions ayant fui la Côte d'Ivoire pour rentrer au pays. Les « diaspos », pour beaucoup d'entre eux, furent désorientés, dépaysés, certains n'ayant plus de liens directs avec les familles ou les villages d'origines en raison de leur sédentarisation réussie et durable en Côte d'Ivoire.

laissant derrière eux leurs biens et souvent des parents assassinés par des groupes officieux favorables au camp Gbagbo.

### *3.L'implication officielle du Burkina comme médiateur et ressource politico-diplomatique*

La proximité du Burkina Faso avec les rebelles a eu au début des conséquences dont la première est, au-delà des soupçons et des accusations du camp Gbagbo, l'affaiblissement de la position diplomatique de Ouagadougou même si le savoir faire de son président finira par rendre incontournable le pays des hommes intègres. Au début, le principe selon lequel on ne saurait être joueur et arbitre a été utilisé contre le Burkina Faso, écarté des premières médiations bien que l'avis de Blaise Compaoré, son leadership et sont ascendant sur les rebelles soient reconnus. Comme conséquence, il faut, du même coup, souligner le paradoxe de cette proximité dans la mesure où le Burkina Faso en a fait une excellente ressource politique, une aubaine<sup>2581</sup> diplomatique pour mieux exercer des pressions indirectes sur Gbagbo.

Le pouvoir de Ouagadougou a su exploiter de manière politicienne les représailles contre sa diaspora ivoirienne pour en faire un dispositif fédérateur de la conscience nationale. Mieux, cette tragique réalité est une opportunité de remobilisation de la nation burkinabé autour de son chef, son président. Ce patriotisme-spectacle<sup>2582</sup> a des visées re-légitimatrices.<sup>2583</sup> Tout en mettant en danger la forte et nombreuse diaspora burkinabé en Côte d'Ivoire, la position du régime burkinabé à l'égard des rebelles pouvait également dissuader le camp Gbagbo de contenir ses relents de représailles contre la diaspora Burkinabé bien que des centaines perdirent leurs vies surtout dans certaines zones rurales. Accusations et atout de pression psychique et militaire sur Abidjan peuvent résumer la position paradoxale du Burkina Faso. Les rapports de force militaires et diplomatiques ont prévalu sur la position et la lecture de Gbagbo concernant le Burkina Faso. Le recours à Blaise Compaoré comme médiateur et la signature de l'Accord politique de Ouagadougou en 2007 traduisent cette idée de la conscience ainsi que de la prise en compte de la réalité de l'incontournabilité du

---

<sup>2581</sup> Richard Banégas, René Otayek, « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne, Effets d'aubaine et incertitudes politiques », *Revue Politique Africaine*, La Côte d'Ivoire en guerre, revue citée, p.71

<sup>2582</sup> Richard Banégas, René Otayek, « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne, Effets d'aubaine et incertitudes politiques », article cité, p.81

<sup>2583</sup> Idem., p.81

Burkina Faso<sup>2584</sup> après l'échec des autres accords et de la situation de statu quo. La relation entre les deux pays en ce moment conflictuel est passée de la période des passions mal contenues au principe de réalité.

Outre l'instrumentalisation de la crise ivoirienne et des exactions contre les Burkinabés comme ressource de politique intérieure au Burkina Faso, ce moment de crise est propice au réveil du nationalisme.<sup>2585</sup> Au plus fort de la crise entre les deux pays, on assiste à la naissance de mouvements de patriotes burkinabés tels le Rassemblement Patriotique Burkinabé (RPB) défendant les intérêts du Burkina surtout de sa forte diaspora en Côte d'Ivoire.<sup>2586</sup>

## **B. Les autres pays voisins de la Côte d'Ivoire**

Conflit régional<sup>2587</sup>, l'impact est aussi régional et de la conflictualité mouvante, la guerre nomade impliquant les pays partageant le fleuve Mano selon le terme de Michel Galy, la crise ivoirienne a eu des acteurs, des implications et des conséquences économiques, sociales et géopolitiques dans la sous-région. Des pays à l'instar du Mali (1) sont contraints à une stratégie de contournement<sup>2588</sup> en matière d'accès maritime quand la Guinée et le Libéria sont aussi loin d'être indifférents au borbier ivoirien ; le Libéria, par certains de ses ressortissants, mercenaires ou volontaires, étant impliqué sur le terrain militaire(2).

### *1. Le Mali*

Pays de l'hinterland, le Mali est le premier partenaire économique sous-régional de la Côte d'Ivoire. Après le Burkina-Faso, il est le pays qui a aussi la plus forte diaspora en Côte d'Ivoire. Pays continental privé de débouchés maritimes naturelles, il est largement dépendant du port d'Abidjan en raison de sa capacité d'offres bien que

---

<sup>2584</sup> Le président de la République, visage symbolique de la nation, incarnation de millions de Burkinabés tenus et liés par l'appartenance à la nation, devient la figure centrale, le héros spontané appelé à veiller sur ses citoyens. Or le président Blaise porte la réputation d'être un militaire stratège reconnu. Sans être en guerre contre la Côte d'Ivoire, les exactions contre les Burkinabés ont conforté son image singulière de président courageux veillant sur sa diaspora et les intérêts économiques, agricoles et commerciaux de sa diaspora au pays de Gbagbo.

La signature de l'Accord politique de Ouagadougou constitue une victoire politico-diplomatique pour le président Blaise. Énormes ressources politique, diplomatique confortant son assise nationale, consolidant son image de médiateur dans de nombreuses crises de la sous-région après avoir été traité de paria incendiaire de la sous-région pour son implication souvent citée et dénoncée dans les crises comme au Libéria.

<sup>2585</sup> Richard Banégas, René Otayek, « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne, Effets d'aubaine et incertitudes politiques », *Revue Politique Africaine*, La Côte d'Ivoire en guerre, revue citée, p.81

<sup>2586</sup> Idem., p.82

<sup>2587</sup> Richard Banégas, Ruth Marshall- Fratani, Côte d'Ivoire, « un conflit régional in La Côte d'Ivoire en guerre », *Revue Politique Africaine*, numéro 89 déjà cite, p.5

<sup>2588</sup> Idem., p.10

Bamako, la capitale malienne, soit plus proche du port de Conakry en Guinée. Les échanges avec la Côte d'Ivoire n'ont jamais recoupé avec les lignes idéologiques sous la guerre froide. L'option capitaliste de la Côte d'Ivoire contrastait avec le choix de l'Est fait par le Mali de Modibo Keita, bien que le successeur de celui-ci fût moins porté sur les discours tranchés propres à la guerre froide. Il faut aussi observer que de tous les pays frontaliers de la Côte d'Ivoire, le Mali est celui dont la Côte d'Ivoire tire le plus de profit en matière d'échanges. De tous les pays voisins de la Côte d'Ivoire, le port d'Abidjan doit beaucoup aux commandes maliennes. Cette interdépendance bien qu'asymétrique, s'explique par le dynamisme du commerce au Mali et de la forte dépendance de ce pays enclavé de son voisin ivoirien. Le Burkina relativise sa dépendance ivoirienne en matière d'importations avec les ports de Lomé et d'Accra.

Une voix autorisée, celle de l'ancien président malien<sup>2589</sup>, ATT, donne toute la mesure de l'importance de la Côte d'Ivoire en matière d'échanges pour le Mali. D'où l'intérêt pour son pays de voir stabilisée la Côte d'Ivoire, pilier de la zone UEMOA<sup>2590</sup>. « En lisant la Côte d'Ivoire, je lis mon propre pays. Il y a deux millions de Maliens en Côte d'Ivoire. 30 % à 40 % de nos importations viennent par Abidjan. Donc nous avons en Côte d'Ivoire énormément d'intérêts stratégiques, d'intérêt humain. C'est le pays avec lequel nous échangeons le plus. Donc nous avons tout intérêt à trouver une solution à la crise. »<sup>2591</sup>Ces propos de l'ancien président malien illustrent tout le poids économique-géopolitique de la Côte d'Ivoire. Parce que la première économie de l'UEMOA constitue, sans nul doute, un des dispositifs essentiels du commerce régional<sup>2592</sup>, les pays frappés par l'onde de choc ivoirienne sont obligés d'adapter leurs réseaux marchands au bouleversement des circuits.<sup>2593</sup>Le

---

<sup>2589</sup> Il convient de préciser que ses propos sont tenus par ATT au moment où il était encore président. Il fut cassé du pouvoir par une mutinerie muée en coup d'état le 22 mars 2012. D'où notre propos de le qualifier d'ancien président au moment de la relecture de cette thèse.

<sup>2590</sup> U.E.M.O.A. (Union économique et monétaire ouest-africaine) est une organisation sous-régionale créée par le Traité signé le 10 Janvier 1994 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des sept pays de l'Afrique de l'ouest ayant en commun l'usage d'une monnaie commune, le F CFA . L'U.E.M.O.A. est composée du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et Togo. Le 02 mai 1997, la Guinée-Bissau est devenue le 8ème État membre de l'Union.

<sup>2591</sup> Amadou Toumani Touré, *Les Afriques*, numéro 146 du 27 Janvier au 2 Février 2011, p.2

<sup>2592</sup> Bio G. Soulé, L'impact de la crise ivoirienne sur le commerce régional, in *La Côte d'Ivoire en guerre, Revue Politique Africaine*, numéro 89, cité, p.102

<sup>2593</sup> Idem., p.104

Libéria et la Guinée n'ont pas la même forme de relations avec la Côte d'Ivoire, les deux étant dotés en ports.

## *2. Le Libéria et la Guinée*

Le Libéria est beaucoup plus impliqué dans la crise ivoirienne que son voisin guinéen. Certes il existe une importante communauté guinéenne en Côte d'Ivoire tout comme le rapprochement entre feu Lassana Conté, Président de la Guinée à l'époque et Laurent Gbagbo en raison de l'hostilité des deux Présidents à Blaise Compaoré du Burkina Faso, mais cette implication guinéenne n'a pas les mêmes caractéristiques que celle du Libéria. Notre analyse de la guerre nomade a bien souligné la forte implication libérienne dans le conflit ivoirien. Ne faut-il pas aussi rappeler le soutien ivoirien à l'ancien rebelle libérien, Charles Taylor, du temps d'Houphouët-Boigny ? Aussi, les guerriers libériens ont constitué un enjeu stratégique tant pour la rébellion ivoirienne que pour le Pouvoir Gbagbo. Il n'y a guère plus de doute sur la forte présence libérienne dans les troupes des deux camps. Implication reconnue par Ellen Johnson, la Présidente du Libéria. Les conséquences humanitaires du conflit libérien n'ont pas épargné la Côte d'Ivoire, surtout dans la ville de Danané et environs. Avec l'éclatement de la rébellion ivoirienne, il y a eu un flux de réfugiés ivoiriens au Libéria. Les exactions durant la crise postélectorale de 2010-2011 ont également été un moment important dans l'afflux des Ivoiriens au Libéria. La proximité géographique, les anciennes alliances politico-militaires et les réalités transethniques partagées structurent cette politique relationnelle.

## **C. L'Union africaine**

L'Union africaine est très souvent critiquée pour sa lourdeur, ses hésitations et ses compromis mous dans son implication et sa gestion des crises et conflits sur le continent. Elle renvoie souvent au paradigme de l'impuissance de la puissance développé par Bertrand Badie pour relativiser la puissance des États occidentaux sur la scène internationale, rendant impossible la réalité d'une puissance unipolaire<sup>2594</sup>, dont l'enlèvement américain en Irak et en Afghanistan constitue un exemple précieux.

---

<sup>2594</sup> Badie Bertrand, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, op.cit., p.110

La puissance est souvent prisonnière des logiques de systèmes, qui l'exposent à l'imprévisible, au précaire, voire l'inévitable.<sup>2595</sup>

L'Union africaine est dans cette perspective qualifiée d'organisation impuissante bien que n'ayant pas le même fonctionnement qu'un État. Deux moments majeurs caractérisent l'implication de l'institution panafricaine dans la crise ivoirienne. Le premier moment commence avant les élections présidentielles de 2010 (1). Second moment, avec le blocage intervenu à la proclamation des résultats et la situation de bicéphalisme étatique durant la crise postélectorale (2), l'implication de l'Union africaine est devenue plus visible bien que très arrimée aux positions et décisions de l'ONU.

### *1.L'Union africaine dans la crise avant les présidentielles de 2010*

L'Union africaine a encore montré sa désunion et son incapacité à s'imposer une discipline interne. La duplicité non de l'Union mais des États membres, réaffirmant leur souveraineté quand cette posture les arrange et les amitiés entre certains Chefs d'État africains mais aussi la pression des puissances occidentales sur la politique extérieure de certains pays, rendent difficile la cohérence décisionnelle au sein de l'Union. Contrairement à une légende médiatique, la position de l'Union ne plait certes souvent pas aux opinions africaines mais celle –ci a souvent adopté des positions ou prôné des principes souvent clairs comme sa condamnation de tout coup d'État, de tout mode d'accès au Pouvoir autre que le mode démocratique.

Durant la présidence d'Alpha Oumar Konaré, l'ancien président malien, à la tête de la commission, ces principes étaient vivement professés mais comment les imposer aux différents États-membres ? Au sommet de l'Union africaine à Abuja en 2005, à propos de la Côte d'Ivoire le président de la commission avait demandé à certains pays d'éteindre leurs filières de mercenaires.<sup>2596</sup> Comment contraindre un État africain, qui, pour des questions de souveraineté ou de relations personnelles, décide de nouer des liens avec un régime putschiste ou illégal non reconnu par l'Union ? C'est durant la crise postélectorale que l'Union africaine s'est le plus affirmée et il

---

<sup>2595</sup> Badie Bertrand, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, op.cit., p.50

<sup>2596</sup> Bi Bally Maurice Ferro, Côte d'Ivoire, « Sommet de l'UA- Alpha Oumar Konaré », « Il faut indiquer à certains pays d'éteindre leurs filières de mercenaires », <http://fr.allafrica.com>, 30 janvier 2005, visité le 10 octobre 2011

est loin d'être juste de parler d'insouciance de sa part vis-à-vis de la Côte d'Ivoire avant la tragique crise postélectorale. Il convient d'ailleurs de souligner toute l'importance de la médiation de Thabo Mbeki, président de l'Afrique du sud de l'époque, mandaté par l'institution panafricaine et qui, comme on le verra, a trouvé une solution définitive à la question houleuse des candidatures à l'élection présidentielle notamment celle d'Alassane Ouattara. Ce dernier était désormais à l'abri d'un éventuel rejet de sa candidature aux élections de 2010.

## *2.L'Union africaine face à la crise postélectorale*

Le sentiment le plus répandu à propos de la place de l'Union africaine dans les conflits et les crises politiques sur le continent est sans conteste celui de l'impuissance. Sa cacophonie a été dénoncée.<sup>2597</sup> Cette impuissance africaine a été vivement critiquée tant en Côte d'Ivoire qu'ailleurs sur le continent. La lourdeur d'Addis-Abeba confère souvent un champ et des opportunités d'intervention aux puissances occidentales au moment où la question : « Que peut l'Afrique pour la Côte d'Ivoire ? est loin d'être insensée ». <sup>2598</sup> La crise postélectorale a certes surpris par son ampleur avec le spectacle de deux Présidents, deux premiers ministres, deux gouvernements, deux armées, deux télévisions mais le climat de guerre civile<sup>2599</sup>, la distance de l'Angola et du Zimbabwe<sup>2600</sup> avec la position de l'Union africaine ont justifié les critiques sur sa lenteur. Son retard à adopter souvent une position claire même si elle finit toujours par adopter des positions, l'illisibilité ou le manque de courage de certaines décisions, son arrimage le plus souvent, important de souligner que ce n'est pas toujours le cas, aux positions des puissances occidentales qui participent largement à son financement, les divisions et rivalités internes décrédibilisent l'institution panafricaine. Les États-Unis et la France, après avoir clairement dénoncé le coup d'État électoral de Gbagbo, se sont empressés de brandir les menaces, dans une stratégie d'asphyxie<sup>2601</sup> et de diabolisation de Gbagbo.<sup>2602</sup> Le président Obama lui a même reproché sa « faillite morale. »<sup>2603</sup> Certes l'ONUCI

<sup>2597</sup> Adam Thiam, « Jusqu'où mènera la cacophonie sur la Côte d'Ivoire », *journal le Républicain*, numéro du 26 janvier 2011

<sup>2598</sup> Anne Khady Sé, L'impuissance africaine en Côte d'Ivoire, *Slate Afrique*, 4/03/2011, <http://www.slateafrique.com/691/impuissance-africaine-cote-divoire>

<sup>2599</sup> Idem

<sup>2600</sup> Idem

<sup>2601</sup> Anne Khady Sé, « L'impuissance africaine en Côte d'Ivoire », article cité

<sup>2602</sup> Idem

<sup>2603</sup> Idem

même s'y perd<sup>2604</sup> dans cette situation inédite et les « errements de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (Onuci), suscitent quelques interrogations qui restent sans réponse. »<sup>2605</sup>

L'Union africaine a pourtant souvent prôné des lignes claires : la priorité au dialogue, tout faire pour éviter la solution militaire et la mise en place d'un panel de Présidents dirigé par le président Aziz de la Mauritanie. La nomination du premier ministre kenyan, Raila Odinga avait été différemment interprétée. Après des missions et des négociations infructueuses, celui-ci finit par se fâcher avec le camp Gbagbo, jugé à la source du blocage. Le panel des présidents désignés finit par reconnaître la victoire électorale de Ouattara au détriment des soutiens africains de Gbagbo dont l'Angola était la tête de proue en reconnaissance de la fermeture par le président ivoirien du bureau de l'UNITA à Abidjan dès son arrivée au pouvoir en 2000.

L'Union africaine resta néanmoins divisée jusqu'au bout concernant le recours à la force pour déloger Gbagbo. Le camp Ouattara et les rebelles, aidés par l'aviation française, semblent avoir clairement compris l'impuissance de l'Union africaine face à certaines situations d'intransigeance. L'Afrique du Sud a jugé les élections mal organisées et s'est même opposée à un usage de la force avant de constater, impuissante, la marche rebelle sur Abidjan et le délogement de Gbagbo du palais.

### ***Paragraphe 2 : La France et l'ONU dans la crise ivoirienne***

Les opérations de maintien de la paix sous l'égide des Nations Unies constituent une composante importante dans les pays en crise ou en guerre.<sup>2606</sup> Elles interviennent le plus souvent quand les structures politiques, administratives et économiques d'un État sont mises à mal.<sup>2607</sup> La souveraineté de nos jours, tributaire de causes historiques<sup>2608</sup>, pose des problèmes pratiques voire théoriques dans l'analyse du cadre de l'État-Nation en raison des processus d'intégration en cours en Europe (cas de l'Union européenne) mais aussi ailleurs dans le monde. En Afrique, outre les organisations sous régionales et régionales telles l'UEMOA (union économique et

<sup>2604</sup> Anne Khady Sé, « L'impuissance africaine en Côte d'Ivoire », article cité

<sup>2605</sup> Idem

<sup>2606</sup> Gérard Dive, « Analyse des opérations de l'ONU : les objectifs, les moyens, la mise en œuvre... les résultats » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, GRIP-Editions Complexe, Fondation roi Baudouin, Medecins sans frontières, 1997, p. 145

<sup>2607</sup> Idem., p.140

<sup>2608</sup> Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, *Sociologie de l'Etat*, op.cit., pp.162-163

monétaire ouest africaine), la CEDEAO (Communauté des États d'Afrique de l'Ouest), l'Union Africaine, s'immisce dans les affaires internes des États-nations qui la composent. La Côte d'Ivoire est un cas d'école intéressant en la matière comme nous le verrons plus loin dans la crise postélectorale de 2010, crise prolongée jusqu'à 2011 avec la forte implication de la communauté internationale.

L'intervention française dans la crise ivoirienne (A) fut diversement interprétée. La présence onusienne s'est appuyée sur une véritable administration à la mesure de la gravité de la crise (B).

### **A.La France et la crise ivoirienne**

Comment sortir du paradigme colonial<sup>2609</sup> à l'heure des mutations africaines et du nouveau capitalisme français en Afrique<sup>2610</sup> ? On soulignera la particularité de la France sur le terrain ivoirien (1) avant d'analyser sa force d'interposition entre les belligérants ivoiriens, Licorne (2). Ne faut-il pas également voir en l'ONU un excellent outil d'influence (3) pour la France pour mieux traduire en résolutions ses attentes ?

#### *1.La particularité française en Côte d'Ivoire*

Le symbole de l'implication française dans la gestion de la crise ivoirienne reste la force Licorne qui, avec les forces onusiennes, sert de forces d'interposition entre les parties belligérantes ivoiriennes. Analysant la politique d'engagement de la France à l'épreuve de la crise ivoirienne<sup>2611</sup>, Stephen Smith souligne les cinq « principes » professées par les autorités françaises<sup>2612</sup>, principes qui sous-tendent leur action : la protection des ressortissants français ; la défense de l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire ; le soutien aux autorités légitimes ; l'appui aux organisations régionales africaines ; la défense des droits de l'homme.<sup>2613</sup> L'on soulignera ici que ces cinq principes officiels font impasse évidemment sur la défense des intérêts français tant en Côte d'Ivoire que sur les efforts de préservation de son rang sur la scène

---

<sup>2609</sup> France-Afrique. Sortir du pacte colonial, *Revue Politique africaine*, numéro 105, introduction (par la rédaction), p.24

<sup>2610</sup> Philippe Hugon, *La politique économique de la France en Afrique*, Idem., p.57

<sup>2611</sup> Stephen Smith, La politique d'engagement de la France à l'épreuve de la crise ivoirienne, in *La Côte d'Ivoire en guerre*, *Revue Politique Africaine*, numéro 89, cité, p.112

<sup>2612</sup> Idem., p.115

<sup>2613</sup> Idem., p.115

internationale. Avec l'éclatement de la crise armée et les menaces pesant sur les Français résidant en Côte d'Ivoire, environ cinq mille auraient quitté le pays d'après le consulat français à Abidjan.<sup>2614</sup> La France est-elle piégée par l'Histoire<sup>2615</sup> en Côte d'Ivoire comme l'écrit un analyste ? « À l'évidence, souligne Christian Eboulé, avec cette crise ivoirienne, la France se retrouve piégée à la fois par l'histoire et par ses choix politiques. En effet, les accords de défense entre l'ancienne puissance coloniale et de nombreux pays francophones sont encore aujourd'hui une réalité sur le continent. »<sup>2616</sup>

La présence de ces bases militaires et de ces accords de défense sied- elle à l'évolution actuelle du continent et du monde ? La particularité de la position française en Côte d'Ivoire s'explique selon nous par trois facteurs essentiels. En premier lieu, le lien historico-colonial entre les deux pays. En second lieu, les nationaux français vivant dans le pays comme communauté établie depuis des décennies et, malgré la vague de retour en France, reste encore la plus importante sur le plan numérique en Afrique subsaharienne. Enfin, les enjeux économiques et stratégiques pour la France dans l'ancienne vitrine de sa politique.

Cette trilogie de facteurs confère à la France un rôle ainsi qu'une place particulièrement importante au sein de la communauté internationale impliquée dans la gestion de la crise ivoirienne. En dépit de la doctrine de ni ingérence, ni indifférence, faut-il lire une « indolence post coloniale »<sup>2617</sup> française dans la crise ivoirienne comme l'écrit Stephen Smith ? Dans la politique africaine de la France, le pays de Félix Houphouët-Boigny a toujours constitué une particularité en termes de proximités et de relations bilatérales.

Il faut noter que la France a été prise de court par l'accélération de l'histoire en Côte d'Ivoire post houphouëtiste. Non qu'elle ne fût au fait de l'étiologie latente ou de la symptomatologie de la crise, mais par le premier coup d'État du pays qui a vu la chute du Président Bédié. Malgré la sécurisation du président déchu jusqu'à son exfiltration par la France et son appel à la population ivoirienne sur Radio France

---

<sup>2614</sup> Stephen Smith, La politique d'engagement de la France à l'épreuve de la crise ivoirienne, in La Côte d'Ivoire en guerre, *Revue Politique Africaine*, numéro 89, cité, p.116

<sup>2615</sup> Christian Eboulé, « Pourquoi la France fait la guerre à Gbagbo », *Slate Afrique*, visité le 3 septembre 2011

<sup>2616</sup> Idem

<sup>2617</sup> Stephen Smith, « La France dans la crise ivoirienne : ni ingérence, ni indifférence mais indolence post coloniale », in Côte d'Ivoire. » in *L'année terrible 1999-2000*, op.cit., p.311

internationale pour faire échouer le coup d'État<sup>2618</sup>, appel resté sans effet, la France n'a pas pu exercer une influence décisive en cette période de transition militaire. Les relations furent compliquées avec le général Guéi à propos de l'organisation des élections, du rejet de la candidature de Ouattara sans oublier le déni de promesse de Guéi qui a renoncé à suivre l'exemple d'Amadou Toumani Touré pour organiser des élections transparentes, ouvertes auxquelles lui-même ne devait pas être candidat. Or, l'on sait qu'en dépit des pressions françaises, le général président s'est dédit en se présentant candidat à l'élection présidentielle. La victoire de Gbagbo contre lui verra l'implication française dans la reconnaissance du nouveau Pouvoir, Gbagbo s'étant appuyé sur ses réseaux d'amitiés en France, surtout les socialistes.

Ce que Stephen Smith appelle « la reproduction coloniale »<sup>2619</sup> entendue comme liens entre les dirigeants et militaires africains et leurs camarades et collègues de formation, voire des liens d'amitié pesant dans des circonstances où les hommes politiques africains utilisent cette dialectique du lien avec l'ancien colonisateur en leur faveur pour conforter leurs pouvoirs. Bédié ne s'est-il pas appuyé sur son amitié avec Michel Dupuch,<sup>2620</sup> ancien ambassadeur de la France à Abidjan, pour qu'il intercédât en sa faveur auprès de Chirac et du gouvernement Jospin pour faire échouer le coup d'État qui eut raison de son pouvoir ? Les réseaux de camaraderie tissés à Saint- Cyr ne furent souvent utilisés par le général Guéi, ancien de cette prestigieuse école militaire ?<sup>2621</sup> L'on sait que les relations vont se compliquer entre le militaire putschiste et la France quand celui-ci se dédit et affiche sa volonté de se maintenir au pouvoir non sans exclure ses adversaires les plus redoutés. Charles Josselin, le ministre français de la Coopération, dans une conférence de presse en date du 25 juillet 2000 déclara : « la démocratie et l'uniforme se conjuguent mal ».<sup>2622</sup>

L'arrivée de Gbagbo en 2000 signera l'amorce d'un début de normalisation entre Abidjan et Paris. La normalisation relative jusqu'au forum de réconciliation nationale ne dura point. La rébellion armée de 2002 va sonner le début d'un nouveau cycle de relations tumultueuses entre la France et la Côte d'Ivoire. Refusant d'activer les accords de défense tels que le président Gbagbo le souhaitait, la France ayant jugé

<sup>2618</sup> Stephen Smith, « La France dans la crise ivoirienne : ni ingérence, ni indifférence mais indolence post coloniale », in *Côte d'Ivoire. » in L'année terrible 1999-2000*, op.cit.,p.312

<sup>2619</sup> Idem., p.316

<sup>2620</sup> Idem., p.312

<sup>2621</sup> Idem., p.316

<sup>2622</sup> Stephen Smith, « La France dans la crise ivoirienne : ni ingérence, ni indifférence mais indolence post coloniale », article cité, p.318

que l'attaque, quoique venue du Burkina voisin, était l'œuvre de nationaux Ivoiriens et non d'étrangers, Paris contribua néanmoins à arrêter la marche des rebelles sur Abidjan. Action saluée comme ayant permis d'éviter une véritable guerre civile et de limiter les exactions contre les civils.

La phase de complication des relations entre la France et le Pouvoir Gbagbo se situe véritablement à partir de l'accord de Linas Marcoussis, le camp Gbagbo ayant crié à une sorte de coup d'État contre Gbagbo en le dépouillant de ses prérogatives constitutionnelles au profit des rebelles et du premier ministre de consensus, Seydou Diarra auquel il devait transférer une partie de ses pouvoirs.<sup>2623</sup> Depuis cette date, le bloc nationaliste ivoirien, précisément les jeunes patriotes, certains ténors du pouvoir Gbagbo, une partie de la presse, bien que manipulé souvent, accusèrent la France d'être un soutien à la rébellion et à l'opposition politique.

## 2. La force Licorne

La force Licorne comme forme d'intervention militaire s'inscrit dans une tradition française d'investissement militaire du terrain africain. Outre les bases militaires, des opérations sporadiques d'interventions au gré des évolutions politiques et stratégiques sur le continent ont eu lieu comme l'opération Manta (1983-1984) au Tchad ou au Zaïre sous le président Giscard d'Estaing. La force Licorne peut être considérée comme une réponse instantanée de Paris à l'accélération de l'histoire en Côte d'Ivoire en raison de la rébellion. Déjà en Juin 2002, Dominique de Villepin, nouveau ministre des Affaires étrangères de la France, manifesta un grand intérêt pour l'Afrique avec de nombreuses visites,<sup>2624</sup> rompant avec la doctrine des socialistes (1997-2002) que Hubert Védrine traduisait par « un engagement renouvelé et modernisé »<sup>2625</sup>, connue également sous l'expression de « ni ingérence ni indifférence. » Il faut rappeler que le gouvernement socialiste avait mis en place le

---

<sup>2623</sup> Marcoussis, comme nous le verrons plus loin, fut jugé par le camp de Gbagbo comme un énorme coup de pouce aux rebelles. La France fut d'ailleurs accusée d'avoir parrainé la rébellion via le Burkina en raison de sa proximité avec Blaise Compaoré du Burkina Faso. Les jeunes patriotes ainsi que des officiels proches de Gbagbo ont clairement mis en avant le discours nationaliste, anticolonialiste. Selon eux Gbagbo serait victime d'un complot visant à le renverser en raison de sa politique d'indépendance économique, de diversification des partenaires économiques de la Côte d'Ivoire notamment la reconfiguration des rapports économiques en faveur de la Chine au détriment des intérêts français.

<sup>2624</sup> Neghest-Hewane Sere queberhan, *L'intervention française en Côte d'Ivoire : Esquisse d'un Nouveau Type d'engagement en Afrique*, Mémoire de D.E.A cité, p.26

<sup>2625</sup> Hubert Védrine, « nous restons fraternellement engagés mais autrement », *in géopolitique africaine*, n° 1, Hiver Janvier 2001, p.247-252 cité par Neghest-Hewane Sere queberhan, idem., p.26

projet RECAMP (Renforcement des capacités de Maintien de la Paix), un outil de coopération dans le cadre de sa nouvelle doctrine. Le RECAMP avait comme objectif essentiel de responsabiliser davantage les Africains à prendre en charge leur propre sécurité, la France se chargeant de la formation, de l'entraînement et de la fourniture des équipements.<sup>2626</sup> Avec l'éclatement de la rébellion ivoirienne, l'importance numérique des ressortissants français vivant en Côte d'Ivoire, les intérêts économiques et stratégiques français dans le pays et la profondeur de la crise devenue armée ont joué dans le choix de la France à opter pour une intervention directe.

Une semaine après l'éclatement de la rébellion, le communiqué de presse du 28 septembre 2002 du Quai d'Orsay précise que « mobilisée pour assurer la sécurité de la communauté française en Côte d'Ivoire, (la France) apporte par ailleurs son soutien logistique aux autorités ivoiriennes. »<sup>2627</sup> Avant la rébellion ivoirienne, outre l'intérêt nouveau de la France pour l'Afrique, suite à la réélection de Chirac et de la présence de la droite au Quai d'Orsay avec le diplomate Dominique de Villepin, des diplomates comme André Lewin, critiquait « la banalisation des relations franco-africaines »<sup>2628</sup> qui, selon lui, devaient préserver leur particularité pour en partager « le bouquet spécifique » à d'autres.<sup>2629</sup> Le président sénégalais, Abdoulaye Wade, insiste aussi sur cette relation particulière qui résistera, selon lui, aux rivalités avec les autres puissances mondiales en raison de la profondeur historique liant la France et l'Afrique et surtout le rapport direct entre le Chef de l'État français et les Chefs d'État africains francophones.<sup>2630</sup> La Licorne ne peut, dans ce contexte, que produire de nouveaux débats sur l'opportunité d'un regain d'intérêts pour l'Afrique. L'Opération Licorne n'en a pas moins suscité des polémiques selon les grilles de lecture. Nous pouvons observer trois grilles de lectures différentes sur l'appréciation des bénéfices ou inconvénients de Licorne recoupant avec les positions et l'identité des acteurs.

Tout d'abord, la France qui salue sa position pour s'être interposée dans les premiers jours de la rébellion pour l'empêcher de marcher sur Abidjan. L'intervention rapide

---

<sup>2626</sup> Hubert Védrine, « nous restons fraternellement engagés mais autrement », in *Géopolitique africaine*, n° 1, Hiver Janvier 2001, p.247-252 cité par Neghest-Hewane Sere queberhan, idem, p.26

<sup>2627</sup> Idem., p.28

<sup>2628</sup> André Lewin, « Contre la banalisation des relations franco-africaines », in *Géopolitique africaine*, n°3, juillet 2001, p.29-35

<sup>2629</sup> Idem., p.29-35

<sup>2630</sup> Abdoulaye Wade, « Crises africaines : mode d'emploi », in *Géopolitique africaine*, n°1, janvier 2001, p.11-12

de la France qui a même fait des victimes parmi les rebelles pressés et décidés à en finir avec le régime de Gbagbo n'a-t-elle pas sauvé le pouvoir Gbagbo ?

Cette question recoupe logiquement avec l'appréciation du camp rebelle reprochant justement à Licorne d'avoir sauvé Gbagbo<sup>2631</sup> en empêchant la marche victorieuse de la rébellion sur la capitale économique ivoirienne où se trouve encore concentré l'essentiel du pouvoir d'État malgré l'érection de Yamoussoukro en capitale politique du pays par Félix Houphouët-Boigny.

Enfin, le camp Gbagbo reproche à la France autant la timidité de son soutien que sa duplicité. Parmi le camp loyaliste, certains vont jusqu'à qualifier clairement Paris d'instigateur et de soutien aux rebelles même si Gbagbo, par convenance diplomatique, préfère regretter ou critiquer le refus de Paris de réactiver les accords de défense et de sécurité liant les deux pays en cas d'attaque extérieure contre la Côte d'Ivoire. La France insiste pourtant sur le soutien aux autorités légitimes ainsi que sur la défense de l'unité, de l'intégrité territoriale, de la souveraineté de la Côte d'Ivoire.<sup>2632</sup> Cette expression d'attaque extérieure est elle-même problématique d'autant que bien qu'il n'y a guère de doute que les rebelles se soient entraînés et soient venus du Burkina Faso, les visages des animateurs de la rébellion, en tous les cas, ceux qui l'ont clairement revendiquée, sont des Ivoiriens. Si l'aile militaire est essentiellement composée de militaires loyalistes déserteurs ayant fui la purge du général Guéi, l'aile politique et civile, incarnée par le jeune Guillaume Soro, reste aussi ivoirienne dans la mesure où le jeune patron de la rébellion est bien connu pour avoir été le patron du syndicat étudiant et scolaire le plus puissant du pays, la FEESCI, comme nous l'avons déjà vu. Face à cet imbroglio d'une rébellion préparée dans un pays voisin et dont les acteurs sont Ivoiriens, la notion d'attaque extérieure devient sujet à polémique, soumise de manière variable, à une pluralité d'interprétations.

Une certitude, en dépit de l'option pour une force d'interposition dont l'objectif essentiel est incontestablement la sécurité des Français ainsi que de leurs biens en Côte d'Ivoire, il est difficile de soutenir l'idée de l'inutilité de la Licorne dans le maintien de la paix. Sauf à refuser l'évidence, sans une telle force d'interposition

---

<sup>2631</sup> Neghest-Hewane Sere queberhan, *L'intervention française en Côte d'Ivoire : Esquisse d'un Nouveau Type d'engagement en Afrique*, Mémoire de D.E.A cité, p. 29

<sup>2632</sup> Conférence de presse de Dominique de Villepin, Ministre des Affaires étrangères français, prononcée le 27 novembre 2002 à Abidjan

rapide, la marche de la rébellion sur Abidjan, au regard du faible équipement des forces loyalistes, des effets dissuasifs de l'attaque surprise de la rébellion, les conséquences militaires, sécuritaires, humaines, humanitaires, sociales et économiques de cette équipée rebelle contre le pouvoir Gbagbo seraient incalculables. Licorne a contribué à éviter une catastrophe humanitaire<sup>2633</sup>, soutient d'ailleurs un chercheur. De même que le maintien de Licorne et des forces onusiennes a beaucoup joué dans la relative stabilité, période de ni guerre ni paix, de 2002 à 2010, date des élections présidentielles. La licorne, « intervention militaire décisive »<sup>2634</sup>, n'a-t-elle pas néanmoins facilité, avec sa présence comme force militaire d'interposition déployée sur la ligne de front séparant rebelles et loyalistes, la partition durable du pays, maintenue de 2002 jusqu'à 2011 ?

Si dans son article sur la politique d'engagement de la France sur le terrain africain, écrit en 2003, Stephen Smith, s'empressait de décréter le cadavre de la Françafrique<sup>2635</sup> au sens des réseaux occultes et mafieux ainsi que la fin de l'interventionnisme<sup>2636</sup>, la crise ivoirienne nuance fortement cette analyse. Les interventions militaires récentes au Mali et en Centrafrique confirment davantage l'intérêt africain de la France. Certes la France ne peut plus ignorer les évolutions stratégiques et géopolitiques mais aussi les changements de mentalités sur le continent mais ses interventions en Côte d'Ivoire, en Lybie, au Mali et en Centrafrique ne permettent pas de sonner la fin de l'interventionnisme. Les bases militaires sur le continent constituent également des atouts stratégiques pour Paris malgré les allègements d'effectifs ?

### *3.L'ONU comme outil d'influence et de puissance pour la France dans la crise ivoirienne*<sup>2637</sup>

La France est membre du précieux club du veto onusien. Puissance militaire, deuxième puissance diplomatique du monde par son large réseau diplomatique quoique sérieusement bousculée aujourd'hui par la Chine, la France s'appuie sur l'ONU comme outil et tremplin pour mieux exercer une partie de son influence en

<sup>2633</sup> Neghest-Hewane Sere queberhan, *L'intervention française en Côte d'Ivoire : Esquisse d'un Nouveau Type d'engagement en Afrique*, Mémoire de D.E.A cité, p.29

<sup>2634</sup> Idem., p.28

<sup>2635</sup> Stephen Smith, « La politique d'engagement de la France à l'épreuve de la crise ivoirienne », in *La Côte d'Ivoire en guerre, Revue Politique Africaine*, numéro 89, cité, p.123

<sup>2636</sup> Idem., p.125

<sup>2637</sup> Calixte Baniafouna, *La démocratie de l'ONU en Côte d'Ivoire, Du manchon de De Gaulle au bras armé de la Françafrique*, L'Harmattan, 2011, p.138

Afrique. L'onction onusienne l'aide à conférer une forme légale à certaines de ses interventions militaires comme en Côte d'Ivoire et tout récemment en Lybie ? Le mandat onusien a conforté la présence de la force Licorne en Côte d'Ivoire. De même que pour l'adoption des différentes résolutions entrant dans le cadre des solutions à la crise ivoirienne comme des pressions sur le camp Gbagbo, la France a souvent été à l'initiative des dites résolutions, influente et vigilante dans le choix des termes entrant dans leur rédaction. L'ONU, ce machin selon le Général De Gaulle, constitue néanmoins un outil d'influence et de puissance pour les cinq membres permanents. Elle permet à la France de mieux défendre son rang sur la scène internationale et de mieux préserver ses intérêts économiques et stratégiques en Afrique surtout.

## **B.L'ONU en Côte d'Ivoire**

La présence onusienne en Côte d'Ivoire, à travers l'ONUCI<sup>2638</sup>, s'inscrit en droite ligne de l'implication onusienne dans la résolution et la recherche de solutions à la crise. La création de l'Onuci (1) consacrera la mise sur pied d'une administration (2) locale à même de rapprocher l'institution mondiale du terrain conflictuel afin de faciliter la mise en œuvre de la sortie de crise et des recommandations onusiennes. L'implication onusienne se traduit surtout par les nombreuses résolutions adoptées pour mieux contraindre les acteurs Ivoiriens à plus de retenue (3).

### *1.La création de l'Onuci*

Gérard Dive précise qu' « une opération de maintien de la paix est généralement envisagée dans le cadre des crises africaines lorsque les structures politique, administrative et économique d'un État sont fortement mises à mal, voire réduites à néant. »<sup>2639</sup> Cette définition ne nous satisfait pas pour la simple raison qu'elle ne prend pas en compte les considérations horizontales liées aux menaces réelles sur les populations soit du fait de la répression par l'État lui-même, de l'affrontement entre une rébellion armée et l'État ou de la guerre civile. La définition de Gérard Dive semble plutôt insister sur la fragilité étatique, institutionnelle même si elle est

---

<sup>2638</sup> Opération des nations unies en Côte d'Ivoire instituée par la résolution 1528 du 27 février 2004 par le Conseil de sécurité de l'ONU suite aux recommandations de son secrétaire général. Le mandat de la MINUCI consistait à faciliter la mise en œuvre par les parties de l'Accord de Linas Marcoussis signés par les protagonistes officiels du conflit ivoirien. (Voir le site [www.onuci.org](http://www.onuci.org))

<sup>2639</sup> Gérard Dive, « Analyse des opérations de l'ONU : les objectifs, les moyens, la mise en œuvre... les résultats » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, op.cit., p.140

effectivement l'une des dimensions motivant la mise en place d'une opération de maintien de la paix. Dans le cas ivoirien, plus que les structures politique, administrative et économique, les structures sociales étaient menacées du fait de l'effectivité de la rébellion et de l'imminence d'une véritable guerre civile.

L'ONUCI (Opération des nations unies en Côte d'Ivoire) fut créée en 2004 par la résolution<sup>2640</sup> 1528 du Conseil de sécurité de l'ONU pour une durée initiale de 12 mois à compter du 4 avril 2004. À partir de cette date a pris fin le mandat de la MINUCI<sup>2641</sup> dont les forces ainsi que celles de la CEDEAO<sup>2642</sup> furent transférées pour le compte de l'ONUCI.

## *2. Le mandat de l'ONUCI*

Conformément à la résolution 1528 du Conseil de sécurité, l'ONUCI, en coordination avec les forces françaises, s'acquitte du mandat suivant<sup>2643</sup> : observation du cessez-le feu et du mouvement des groupes armés, désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation, appui aux opérations humanitaires, appui à la mise en œuvre du processus de paix, assistance dans le domaine des droits de l'homme, l'information sur le processus de paix (d'où la radio de l'Onuci) et enfin l'aide à la réconciliation et à l'ordre public.<sup>2644</sup>

Le Conseil de sécurité de l'ONU avait désigné un Haut représentant pour les élections. Il a été mis fin à son mandat, confié au représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en Côte d'Ivoire qui est de facto le patron de l'administration de l'ONUCI.<sup>2645</sup> Il est également confié à ce représentant spécial de certifier les élections présidentielle et législative afin de veiller et de vérifier les garanties inhérentes à leurs caractères libre, ouvert, transparent et juste selon les normes internationales. Pour cette mission, il bénéficie d'une cellule d'appui qui a une mission beaucoup plus technique.<sup>2646</sup>

---

<sup>2640</sup> L'ONU a adopté plusieurs résolutions sur la crise ivoirienne pour appuyer les médiations et soutenir les différents accords. Nous les présentons dans notre Annexe.

<sup>2641</sup> La Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire fut créée par la résolution 1479 adoptée le 13 mai 2003 par le Conseil de sécurité de l'ONU

<sup>2642</sup> Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest, organisation régionale créée le 28 mai 1975 dont les missions essentielles sont la promotion de l'intégration régionale entre les Etats-membres ainsi que la création d'une union monétaire.

<sup>2643</sup> [www.onuci.org](http://www.onuci.org), visité le 15 septembre 2011

<sup>2644</sup> [www.onuci.org](http://www.onuci.org), site cité

<sup>2645</sup> Idem

<sup>2646</sup> Idem

Comme on le voit, l'ONUCI a constitué une véritable administration spécifique en Côte d'Ivoire. La taille importante de son personnel le prouve bien. A la date du 31 juillet 2011, son personnel militaire est de 10 433 dont 8974 soldats, 193 observateurs militaires et 1276 policiers ; son personnel civil international au nombre de 397 ; le personnel civil local étant de 743 et les volontaires des Nations Unies qui sont de 216.<sup>2647</sup>

Par ailleurs, la présence onusienne en Côte d'Ivoire est diversement interprétée. Si les camps des rebelles et des Houphouëtistes voient en l'ONUCI un excellent outil de pression sur le président Gbagbo, traité de « boulangier » qui sait rouler ses adversaires et partenaires dans la farine, rarement enclin à honorer ses promesses, le président et ses partisans, notamment les jeunes patriotes voient en l'ONUCI un outil néocolonialiste au service de la politique et de la volonté françaises.

Nougoua Ariane voit plutôt en l'ONUCI une agence internationale de socialisation<sup>2648</sup> procédant à la fois par le bas par la prise en charge des populations locales<sup>2649</sup> mais également par le haut avec la socialisation des institutions étatiques<sup>2650</sup> au bénéfice de la paix.

Les critiques du camp Gbagbo s'expliquent en partie aussi par les relations difficiles que son régime a eues avec les présidents Chirac d'abord, puis Sarkozy, difficultés reconnues des deux côtés. De par sa position privilégiée à l'ONU, l'ancienne puissance coloniale a très souvent réussi à faire adopter à son goût les résolutions onusiennes sur la Côte d'Ivoire. L'épouse de Gbagbo critique à ce sujet l'instrumentalisation de l'ONU utilisée par la France comme levier d'influence et de pression : « L'ONU s'est toujours alignée automatiquement sur les positions de la France concernant la Côte d'Ivoire. C'est un peu comme si nous étions encore une simple colonie, une dépendance de la France. Et au conseil de sécurité, ajoute l'ex première dame, c'est l'ambassadeur de France à l'ONU, le même Jean-Marc de la Sablière qui rédige et présente tous les textes de résolution sur la Côte d'Ivoire. »<sup>2651</sup>

---

<sup>2647</sup> [www.onuci.org](http://www.onuci.org), site cité

<sup>2648</sup> Nougoua Ariane, *La force des normes internationales dans les résolutions des conflits en Afrique : Le cas de la Côte d'Ivoire*, mémoire de Master II de Recherches Relations internationales, Université Paris 1, 2006-2007, p.21

<sup>2649</sup> Idem., p.22

<sup>2650</sup> Idem., p.29

<sup>2651</sup> Simone Ehivet Gbagbo, *Paroles d'honneur*, op.cit., p.347

Le levier onusien sert de moyen de distorsion selon Simone Gbagbo pour traiter l'État ivoirien à l'aune du néocolonialisme.<sup>2652</sup>

Il faut rappeler que la crise ivoirienne a fait l'objet de nombreuses résolutions onusiennes en raison de la durée dans le temps et de sa gravité.

### *3. Les Résolutions des Nations-Unies sur la crise ivoirienne*

La communauté internationale est une expression de plus en plus critiquée. Il lui est reproché de désigner la communauté restreinte des puissants qui, sous onction onusienne, confèrent un semblant de légitimité aux décisions, résolutions défendant leurs intérêts. Il est aussi coutumier de voir le droit international critiqué. Kelsen est connu pour ses réserves à l'encontre du droit international, d'où son approche à la fois idéaliste et critique : « D'après la définition du droit qui est adoptée dans cet ouvrage, écrit-il, le «droit international»<sup>2653</sup> sera véritablement un droit s'il est un ordre de contrainte de la conduite humaine supposé souverain- s'il attache à la condition de certains faits déterminés par lui la conséquence d'actes de contrainte définis par lui, et si par suite il peut être décrit en propositions de droit, de même que le droit étatique. »<sup>2654</sup> Et pourtant, l'ONU y puise souvent son inspiration bien que plus guidée par le réalisme froid qui anime et caractérise les cinq détenteurs du précieux droit de véto. Les limites du droit international se situent justement, comme l'a souligné Kelsen, au niveau des limites de la contrainte, certains pays refusant de se soumettre aux résolutions onusiennes.

L'ONU est réputée pour sa batterie de résolutions concernant les cas conflictuels et les situations de crises. Elle a adopté de nombreuses résolutions<sup>2655</sup> sur la crise ivoirienne en fonction de l'évolution de la situation. Le plus souvent sous initiative française, les résolutions visent à encourager et à appuyer les initiatives de médiation, à faire pression sur les acteurs ivoiriens pour imposer une paix des braves, à accélérer le processus de désarmement et de normalisation. Elles entrent également dans le cadre de la définition et de la clarification du mandat de l'ONUCI, créée par la résolution 1528 du 27 février 2004.<sup>2656</sup> Les résolutions onusiennes clarifient

<sup>2652</sup> Simone Ehivet Gbagbo, *Paroles d'honneur*, op.cit., p.352

<sup>2653</sup> Hans Kelsen, *Théorie pure du droit*, op.cit.,p.420

<sup>2654</sup> Idem.,p.420

<sup>2655</sup> Voir le Texte des résolutions importantes dans notre Annexe

<sup>2656</sup> Idem

également les mandats des forces militaires onusiennes ainsi que la force française, Licorne, déployées sur le terrain.

Quant à la résolution 1633 du 21 octobre 2005<sup>2657</sup> ayant prolongé le mandat du président Gbagbo après l'expiration du mandat constitutionnel le 31 octobre 2005 en lui adjoignant un premier ministre doté des pleins pouvoirs, résolution suivie une année plus tard d'une autre, précisément la 1721 du 1<sup>er</sup> novembre 2006<sup>2658</sup>, prolongeant encore les mandats du président et du premier ministre pour une durée n'excédant pas 12 mois, elle fut diversement interprétée et appréciée.

Derrière ces résolutions se cachent les enjeux liés au partage du pouvoir et si la philosophie onusienne est celle de l'équilibre au nom de la paix, les adversaires de Gbagbo critiquent une présidence octroyée sans élection après l'expiration de son mandat. De son côté, le camp Gbagbo crie au dépouillement du président dans ses pouvoirs exécutifs en faveur du premier ministre qui lui est imposé. La prééminence des enjeux de pouvoir est restée une constance dans la crise ivoirienne jusqu'à l'arrestation de Gbagbo en 2011 et les mêmes enjeux furent au cœur des négociations dans les différents accords sur la crise.

L'ONU est critiquée comme étant l'instrument des forts pour imposer leur loi aux petits.<sup>2659</sup> Dans le jeu des puissances mondiales<sup>2660</sup>, l'institution onusienne sert de tremplin et d'instrument de puissance.

Dans le paragraphe qui suit, il sera question d'analyser les différents accords sur la crise ivoirienne.

### *Paragraphe 3 : Les différents accords dans la crise ivoirienne*

Il y a eu de nombreux accords sur la crise ivoirienne dont l'intégralité des textes se trouve dans notre annexe. Il est fréquent de voir le mot accord au singulier ou au pluriel tout en parlant évidemment du même ou des mêmes accords. Les deux appellations (accord ou accords) sont officiellement admises. Aussi nous utilisons successivement les deux formes.

---

<sup>2657</sup> Voir l'intégralité de cette résolution dans notre Annexe

<sup>2658</sup> Idem

<sup>2659</sup> Calixte Baniafouna, *La démocratie de l'ONU en Côte d'Ivoire, Du manchon de De Gaulle au bras armé de la Françafrique*, op.cit., p.11

<sup>2660</sup> Idem., p.138

Avant d'aborder cette question des accords politiques, ne faut-il pas d'abord s'interroger sur qu'est-ce qu'un accord politique? On retiendra ici la définition du professeur Jean-Louis Antagana-Amougou qui entend par accord politique « tout accord conclu entre les protagonistes d'une crise politique interne ayant pour but de la résorber, quelle que soit sa dénomination.»<sup>2661</sup> Jean-Louis Antagana-Amougou pose une problématique assez vaste (celle du conventionnalisme entendu comme un accord entre deux ou plusieurs volontés en vue de produire des effets de droit quelconques)<sup>2662</sup>. Problématique du conventionnalisme que nous avons d'ailleurs étudiée sous plusieurs aspects dans la stratégie internationaliste de la rébellion face à Gbagbo. Le conventionnalisme serait dans ce sens une menace contre la constitution sinon son contournement. Les différents accords sur la crise ivoirienne s'intègrent dans cette vaste problématique. Des accords de Lomé et d'Accra (A), l'accord de Marcoussis (B), celui de Pretoria (C) jusqu'à l'accord politique de Ouagadougou (D), la dimension diplomatique de la crise ivoirienne constitue un autre enjeu majeur pour les parties en conflit ainsi que pour tous les acteurs, Ivoiriens ou non Ivoiriens.

#### **A. Les accords de Lomé et d'Accra**

C'est dans la capitale togolaise que le premier accord sur la crise ivoirienne a été signé, le 1<sup>er</sup> novembre 2002 même si la diplomatie sénégalaise avec le président Wade est à l'origine du premier cessez-le feu entre les rebelles et les forces loyales. L'accord de Lomé scellera la libération des prisonniers. Cet accord avait néanmoins été précédé d'une réunion tenue à Accra entre les parties ivoiriennes. Feu le président Eyadema du Togo était une personnalité influente dans la sous-région malgré le faible poids économique de son pays. La longévité au pouvoir, dinosaure de la Françafrique à l'époque avec Omar Bongo du Gabon, les deux ayant saisi l'opportunité de la disparition de Félix Houphouët-Boigny en 1993 pour gagner en rang.

À Lomé, le Gouvernement ivoirien fut représenté par Laurent Dona- Fologo, ex baron du PDCI qui fut sous Gbagbo, le président du Conseil économique et social. Pour le Mouvement patriotique de Côte d'Ivoire, MPCCI, le mouvement rebelle, Guillaume Soro joua le négociateur signataire de l'accord en tant que jeune propulsé à la tête de la rébellion, jugé plus politique que les militaires. Eyadema avoua avoir été séduit

<sup>2661</sup> Jean-Louis Antagana-Amougou, « Les accords de paix dans l'ordre juridique interne en Afrique », *RRJ-Droit prospectif*, 2008, numéro 3, p.1724

<sup>2662</sup> Idem., p.1724

par l'ancien leader étudiantin de la Côte d'Ivoire. Mohamed Ibn Chambas, secrétaire exécutif de la CEDEAO, représenta l'organisation régionale. L'accord de Lomé, malgré le basculement des négociations à Accra au Ghana, peut être considéré comme le début d'une série de négociations entre les belligérants ivoiriens. À Accra, capitale du Ghana, un pays jugé moins proche de la France en raison de son passé colonial anglophone, trois accords seront signés, respectivement Accra I, Accra II et Accra III.

### **B. Les Accords de Marcoussis ou la distribution trinitaire du pouvoir exécutif**

Les Accords de Linas Marcoussis en France sont signés au sortir de la Table Ronde des forces politiques ivoiriennes, déroulée du 15 au 23 janvier 2003 sur invitation du Président de la République française. L'accord est signé le 24 janvier 2003. L'enjeu est aussi de taille pour la France, soucieuse de réussir sa mue de « gendarme »<sup>2663</sup> à l'acteur « gardien »<sup>2664</sup> de la paix bien que la Côte d'Ivoire se trouve dans une « situation hybride de ni guerre ni paix. »<sup>2665</sup> La table ronde a « rassemblé les parties suivantes FPI, MFA, MJP, MPCI, MPIGO, PDCI-RDA, PIT, RDR, UDCY, UDPCI. Les travaux ont été présidés par M. Pierre MAZEAUD, assisté du juge Keba Mbaye et de l'ancien Premier ministre Seydou Diarra et de facilitateurs désignés par l'ONU, l'Union Africaine et la CEDEAO. » Les Accords de Marcoussis vont susciter des polémiques et des critiques virulentes par leur contenu. Une analyse de quelques points saillants permet d'en saisir l'essence. En son point 3, l'Accord de Marcoussis<sup>2666</sup> réaffirme la nécessité de la préservation de l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire, ce qui signifie la condamnation de tout éventuel relent sécessionniste quoique les rebelles n'en ont jamais fait un objectif prioritaire ; l'État central et ses appareils les intéressant plus. Le respect des institutions ivoiriennes ainsi que la question de la restauration de l'autorité de l'État figurent également en ce point trois.

Il souligne l'attachement de toutes les parties au principe de l'accession démocratique au Pouvoir. C'est dans ses points spécifiques que le point 3 de l'Accord procèdera à un dépouillement du président Gbagbo au profit du premier ministre de consensus

---

<sup>2663</sup> Neghest-Hewane Sere queberhan, *L'intervention française en Côte d'Ivoire : Esquisse d'un Nouveau Type d'engagement en Afrique*, Mémoire de D.E.A cité, p.23

<sup>2664</sup> Idem., p.23

<sup>2665</sup> Idem., p.42

<sup>2666</sup> Voir le Texte de l'Accord de Marcoussis sur le site officiel du Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire en Côte d'Ivoire, <http://www.pnrrc-ci.org>

imposé par l'Accord.<sup>2667</sup> Le point (c) précise dans cette perspective le partage du Pouvoir exécutif ; la mise en place d'un gouvernement de réconciliation nationale qui « sera dirigé par un Premier ministre de consensus qui restera en place jusqu'à la prochaine élection présidentielle à laquelle il ne pourra se présenter. »<sup>2668</sup> Le dépouillement du président de la République<sup>2669</sup> se trouve mieux formulé au point (d) de l'Accord qui dispose que le premier ministre de consensus, issu de Marcoussis, « disposera, pour l'accomplissement de sa mission, des prérogatives de l'exécutif en application des délégations prévues par la Constitution. »<sup>2670</sup> Ce point est essentiel pour mieux comprendre les enjeux de pouvoir qui vont caractériser le fonctionnement de l'exécutif ivoirien entre Gbagbo et les différents premiers ministres qui vont suivre jusqu'aux élections présidentielles de 2010. Certes la constitution ivoirienne prévoit les délégations de Pouvoir que le président peut effectivement faire au profit du premier ministre mais quand l'on sait que la préparation des élections, le désarmement et d'autres questions sont traitées au niveau de l'exécutif, l'idée de donner tous les moyens nécessaires au premier ministre dans l'accomplissement de sa mission cache la stratégie d'un affranchissement des ordres et de l'autorité présidentiels.

En actant cela, l'Accord de Marcoussis instaure une sorte de dyarchie<sup>2671</sup> telle que Bernard Chantebout la définit dans son analyse des rapports entre le général De Gaulle et ses premiers ministres, malgré la forte personnalité du général et son autorité s'imposant plus facilement. Même s'il est très proche de Débré, travaillant de manière presque intime avec lui, son lien est plus distant avec le premier ministre Pompidou, dans la mesure où, écrit-il, « de Gaulle en est réduit à donner ses

---

<sup>2667</sup> Voir le Texte de l'Accord de Marcoussis sur le site officiel du Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire en Côte d'Ivoire, <http://www.pnrrc-ci.org>, cité

<sup>2668</sup> Idem

<sup>2669</sup> Analysons les implications ainsi que les conséquences de ce point ! L'application de ce point impose un nouveau premier ministre qui doit succéder à Pascal Affi Nguessan, nommé par Gbagbo après son arrivée au Pouvoir. Sachant qu'il est issu du FPI, le parti présidentiel, la succession du premier ministre par un autre, qualifié de consensus, arrache, ipso facto, le second poste le plus important de l'exécutif après celui du Président bien que le système politique et institutionnel ivoiriens, soit, au regard de la constitution, clairement présidentiel.

Autre conséquence de l'imposition du premier ministre de consensus, il doit former un gouvernement de réconciliation, ce qui suppose un partage de postes qui redistribue les postes en prenant en compte les différentes parties présentes à Marcoussis, y compris et surtout les rebelles, devenus des acteurs incontournables avec le rapport de forces militaires.

Le FPI est obligé de céder de nombreux postes au camp adverse au détriment de ses personnalités déjà ministres dans le gouvernement de Pascal Affi Nguessan ou ministrables.

<sup>2670</sup> Voir le Texte de l'Accord de Marcoussis sur le site officiel du Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire en Côte d'Ivoire, <http://www.pnrrc-ci.org>

<sup>2671</sup> Bernard Chantebout, *Brève histoire politique et institutionnelle de la Vème République*, Dalloz, Armand Colin, Paris, 2004, p.58

directives par écrit »<sup>2672</sup> au premier ministre qu'il rencontre moins par rapport à Debré en son temps. Dans un tel contexte où il y a des rivalités de pouvoir entre le président et le premier ministre, « on comprend dans ces conditions que finalement le système dyarchique fonctionnât assez mal. »<sup>2673</sup>

Marcoussis, soucieux de rendre libre et souverain le premier ministre, recommande le soutien de l'Assemblée nationale à sa politique. L'Accord de Marcoussis<sup>2674</sup> sera appliqué en partie notamment au niveau du choix des deux premiers ministres, Seydou Diarra et Charles Konan Banny et de la formation concertée des différents gouvernements avec la prise en compte des forces politiques et rebelles présentes à la Table ronde. L'annexe de l'Accord se montre plus précise dans la mise en œuvre des recommandations et des points inscrits signés.<sup>2675</sup>

La stratégie de Gbagbo, comme nous l'étudions dans ce travail, consiste à invoquer la primauté de la constitution ivoirienne sur les accords chaque fois qu'il pressent un empiètement du premier ministre sur sa sphère prérogative. Ce qui ne l'empêche de mettre « la norme internationale au service de la légitimité »<sup>2676</sup> de son pouvoir. L'un des enjeux des accords est aussi la légitimation du nouvel acteur que constituent les rebelles.<sup>2677</sup>

L'on peut conclure que l'Accord de Marcoussis, tout en ayant contribué à la stabilisation en raison du partage du pouvoir, a créé un bicéphalisme au niveau de l'exécutif même si Gbagbo est parvenu, quoique avec difficultés, à préserver le champ de ses prérogatives présidentielles. Mais ce bicéphalisme ne doit pas cacher la

---

<sup>2672</sup> Bernard Chantebout, *Brève histoire politique et institutionnelle de la Vème République*, p.59

<sup>2673</sup> Idem., p.60

<sup>2674</sup> L'annonce par Guillaume Soro, chef des forces rebelles, de l'attribution des ministères de la défense et de l'intérieur à ses troupes a suscité d'immenses mobilisations à Abidjan en raison du poids régalién et souverain de ces deux ministres. Gbagbo s'appuiera sur ce qui ressemble à une erreur de communication due aux empressements et au triomphalisme du camp rebelle, pour refuser de céder ces deux postes sécuritaires et militaires importants. La rue monopolisée par ses jeunes patriotes l'aidera dans sa résistance au processus de dépouillement clairement contenu dans l'Accord de Marcoussis.

<sup>2675</sup> Les questions de la nationalité, de la place des étrangers, de la suppression de la carte de séjour ainsi que de l'article 35 de la constitution de 2000 à la base du rejet de la candidature de Ouattara au scrutin présidentiel de la même année y figurent également ainsi que la dénonciation des médias de la haine. L'annexe salue la mise en place d'une commission électorale indépendante et recommande la mise en place d'une commission chargée des droits de l'homme. La question brûlante de l'identification des populations y est également traitée. De ce point de vue, Marcoussis contient des points intéressants entrant dans le cadre du démantèlement des lois « ivoiritaires ».

<sup>2676</sup> Nougoua Ariane, *La force des normes internationales dans la résolutions des conflits en Afrique : Le cas de la Côte d'Ivoire*, mémoire de Master II de Recherche, Relations internationales, Université Paris 1, 2006-2007, p.56

<sup>2677</sup> Idem., p.71

réalité horizontale d'une distribution trinitaire du pouvoir entre (camp Gbagbo, la rébellion et l'opposition politique).

### C. Accords de Pretoria

Il existe deux accords de Pretoria. Pretoria I, signé le 6 avril 2005 et Pretoria II, signé le 29 juin 2005. Le premier accord signé dans la capitale politique de l'Afrique du Sud est issu des négociations déroulées du 3 au 6 avril 2005. Thabo Mbeki, président de la première puissance économique du continent et médiateur mandaté par l'Union africaine, a adressé l'invitation aux parties ivoiriennes et c'est sous sa présidence que se sont tenus les travaux ainsi que la signature des accords.<sup>2678</sup>

L'une des avancées de Pretoria réside aux discussions sur l'amendement de l'article 35 de la constitution ivoirienne. Le point 14 de l'Accord dispose ainsi : « Les participants à la rencontre ont discuté de l'amendement de l'article 35 de la Constitution. Ayant écouté les points de vue des différents leaders ivoiriens, le médiateur s'est engagé à se prononcer sur ce sujet après avoir consulté le Président de l'Union Africaine, Son Excellence le Président Olosegum Obasanjo et le Secrétaire Général des Nations Unies, Son Excellence Kofi Annan. La décision issue de ces consultations sera communiquée aux leaders ivoiriens. »<sup>2679</sup>

Pretoria insiste sur le désarmement ainsi que sur les éventuelles sanctions par l'Union africaine contre ceux qui essaieraient de poser des obstacles contre la mise en œuvre des Accords mais la question de l'article 35 est considérée comme essentielle. Elle connaîtra une avancée avec Pretoria II<sup>2680</sup>, l'Accord soulignant l'engagement de Gbagbo à trouver une solution à l'article afin de permettre à tous les protagonistes de la crise de postuler à l'élection présidentielle. On voit là la question essentielle de la candidature de Ouattara. Une solution extra constitutionnelle, s'appuyant sur l'Accord et les négociations de Pretoria, règlera la question avec la traduction de la promesse de Gbagbo en acte effectif. Cet accord inspiré de Pretoria sur la question de

---

<sup>2678</sup> Si le président Gbagbo était absent à Marcoussis, il était bien présent à Pretoria. L'ancien président Henri Konan Bédié, représentant le PDCI, Alassane Ouattara, représentant du RDR et Guillaume Soro, représentant des forces nouvelles, nom qui regroupe à l'époque les groupes rebelles qui furent séparément représentés à Marcoussis même Guillaume Soro y était déjà la personnalité rebelle la plus influente. Seydou Diarra, le premier ministre dirigeant le gouvernement de réconciliation nationale, sorti de Marcoussis était aussi présent dans les négociations en Afrique du Sud.

<sup>2679</sup> Voir le Texte de l'Accord de Pretoria sur le site officiel du Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire en Côte d'Ivoire, <http://www.pnrrc-ci.org>

<sup>2680</sup> Idem.

l'éligibilité du président de la République a constitué une grande avancée bien que l'article 35 de la Constitution ne fût pas amendé. Ce consensus a permis cinq ans plus tard, en l'occurrence en 2010, de voir toutes les candidatures à l'élection présidentielle validées. Alassane Ouattara a pu être effectivement candidat en 2010 en vertu de l'esprit de Pretoria.

L'accord de Ouagadougou constitue également, comme nous le verrons au point suivant, un tournant.

#### **D. Les Accords politiques de Ouagadougou (APO)<sup>2681</sup>**

Cet accord a vu le jour dans un esprit qualifié de dialogue direct. En effet, le président Gbagbo a décidé de discuter directement avec la rébellion.

L'Accord politique de Ouagadougou, APO, fut signé le 4 mars 2007 à Ouagadougou, capitale du Burkina Faso par Laurent Gbagbo au titre de Président de la République de Côte d'Ivoire et par Guillaume Soro, secrétaire général des forces nouvelles, appellation officielle des rebelles. Il est signé sous l'égide de Blaise Compaoré, médiateur principal et officiel et troisième signataire de l'accord en sa qualité de président de la CEDEAO.<sup>2682</sup> Cet accord revêt des particularités propres qui le différencient des précédents.

Tout d'abord, précisons le contexte ainsi que le modus operandi de l'APO. La première particularité de cet accord se situe au niveau de son esprit. Il est le produit de ce que les parties ivoiriennes ont appelé le dialogue direct entre le camp Gbagbo et les rebelles. En cela, même concertés, le président Bédié et le premier ministre Ouattara, n'en sont pas signataires. Nous pouvons donc tirer la conclusion d'une lecture de gestion de la crise ivoirienne privilégiant les acteurs armés, marginalisant les partis politiques ivoiriens tels le PDCI et le RDR, le FPI, pourtant signataires des précédents accords. Malick Ndiaye voit aux accords de Ouagadougou un progrès dans la mesure où ils rendent possible la mobilité de l'État du sud au nord et de celle de

---

<sup>2681</sup> Voir le Texte de l'Accord de Ouagadougou sur le site officiel du Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire en Côte d'Ivoire, <http://www.pnrrc-ci.org>

<sup>2682</sup> Idem.

l'État du nord au sud<sup>2683</sup> mais ils sont loin d'avoir résolu les questions stratégiques à la base de la guerre,<sup>2684</sup>ajoute le chercheur sénégalais.

Quel est l'esprit et la rationalité qui ont prévalu et imposé, à un moment de la dynamique conflictuelle, cet accord comme partage entre les parties belligérantes ? Le primat du militaire sur le politique signifie également une plus grande implication politique de la rébellion avec le départ du premier ministre Banny à leur profit. L'esprit de cet accord est celui de la prise en compte des rapports de force militaires structurant la situation de partition du pays. Le dialogue direct procède donc d'une lecture réaliste faisant de Guillaume Soro, le secrétaire général des Forces Nouvelles, un acteur clé, primant cette fois-ci sur Henri Konan Bédié et Ouattara. Nommé comme premier ministre en vertu de l'APO, le chef de la rébellion devient de facto la deuxième personnalité de la sphère exécutive.

L'accord politique de Ouagadougou a également la particularité d'avoir été signé dans un pays qui a une implication particulière dans la crise ivoirienne, le Burkina Faso d'où sont partis les acteurs de la rébellion et qui a la plus importante diaspora en Côte d'Ivoire. Accusé d'être un pyromane, le président burkinabé est paradoxalement sollicité comme médiateur.<sup>2685</sup> La pédagogie du dialogue direct arrange d'un côté Gbagbo. Elle écarte sinon marginalise les opposants politiques, Bédié et Ouattara et rapproche davantage le Président de l'opposition militaire des Forces Nouvelles.

Dans l'APO, tous les signataires trouvent en partie<sup>2686</sup> leurs comptes : outre Gbagbo dont nous avons souligné la marge de manœuvre dont il bénéficie en traitant directement avec les rebelles, Blaise Compaoré en tire un prestige diplomatique, une ressource politique interne dont l'aura touche la nombreuse diaspora installée en Côte d'Ivoire dont il s'est fait le protecteur en chef. Guillaume Soro, le chef rebelle, gagne

<sup>2683</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ? Entre la question juula, le complexe d'Akan et le souverainisme de Laurent Gbagbo*, op.cit., p.142

<sup>2684</sup> Idem., p.142

<sup>2685</sup> Cette mue du pyromane en sapeur-pompier peut être interprétée comme une double lecture réaliste : Blaise n'a-t-il pas intérêt à saisir cette opportunité diplomatique après les exactions qu'ont subi ses ressortissants en Côte d'Ivoire avec des milliers qui ont fui le pays d'accueil pour le pays d'origine ? De son côté Laurent Gbagbo n'a-t-il pas mesuré la lenteur, les handicaps et les limites des accords et médiateurs précédents n'ayant pas la même influence et le même ascendant sur les rebelles ainsi que sur Ouattara que Blaise Compaoré ? Le recours à Blaise se lit par conséquent comme la logique d'une évolution de la gestion de la crise ivoirienne avec la prise en compte de la dimension sous régionale, le Burkina Faso étant une sorte de base arrière militaro-diplomatique pour les rebelles. Seul Blaise peut imposer certaines choses aux rebelles au nom du réalisme et du pragmatisme. Son principal objectif ne demeure-t-il pas la préservation des intérêts du Burkina Faso avec la protection et la sécurisation de ses millions de ressortissants et leurs biens au pays de Gbagbo, son ancien ami, du temps qu'il soutenait le socialiste ivoirien dans l'opposition ?

<sup>2686</sup> Voir le Texte de l'Accord de Ouagadougou sur le site officiel du Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire en Côte d'Ivoire, <http://www.pnrrc-ci.org>

en stature en devenant, par cet accord, le nouveau premier ministre du pays. De ministre d'État dans le gouvernement de Charles Konan Banny, il prend la place de ce dernier.

Dans sa lettre, l'APO entend accélérer le processus du désarmement, le redéploiement de l'administration dans les zones rebelles, la mise en place d'un État-major mixte intégrant les FAFN (les forces armées des forces nouvelles) et les forces loyalistes, l'identification des populations afin de garantir des pièces d'état civil à tous les ivoiriens, la pacification, la sécurité, la mise en place d'un cadre permanent de concertation, CPC<sup>2687</sup>, incluant cette fois-ci, les deux poids lourds politiques, Bédié et Ouattara, ce qui relativise leur marginalisation par l'accord de Ouagadougou dont ils ne sont pas signataires.

Certes le gouvernement dirigé par Soro conserve presque la même architecture avec la présence de presque tous les partis importants, mais les rebelles gagnent en stature politique et diplomatique avec le contrôle du poste de premier ministre. Les signataires de l'accord conviennent également que le président du Burkina, en sa qualité de médiateur au nom de la CEDEAO, saisit le conseil de sécurité des Nations Unies, par le biais de l'Union africaine, pour qu'elles entérinent l'accord. L'APO connaîtra d'autres accords dits complémentaires au nombre de quatre en raison de l'évolution de la crise ivoirienne, des rapports entre pouvoir Gbagbo et rebelles ou dans sa confrontation avec l'opposition politique.

Cet accord n'approfondit-il pas l'implication décisive des acteurs rebelles dans la sphère étatique avec l'arrivée de Guillaume Soro à la primature? La « rebfondation »<sup>2688</sup>, expression narquoise de Mamadou Koulibaly comme caricature du projet de société de Gbagbo se voit, réalisme oblige, dans une « gouvernance » horizontale avec la rébellion. La « rebfondation » devient-elle, comme la parodie Malick Ndiaye, ce « monstre mythologique ainsi constitué par le croisement du masque initiatique de Kigbafori Guillaume Soro et du Séplou de Gbagbo. »<sup>2689</sup> Ce croisement imposé par les rapports de forces militaro-diplomatiques en dit assez sur la négation ivoirienne de la jouissance wébérienne du monopole de la violence légitime par tout État sur l'entièreté de son territoire. Avec l'APO, c'est également la

<sup>2687</sup> <http://www.pnrrc-ci.org>

<sup>2688</sup> Cf. « Les blues de la République », *Fraternité Matin*, 4 août 2007

<sup>2689</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ? Entre la question juula, le complexe d'Akan et le souverainisme de Laurent Gbagbo*, op.cit., p.144

finalisation du processus d'institutionnalisation de la rébellion comme acteur majeur de la scène politique ivoirienne. Elle préserve ce statut jusqu'aux élections présidentielles de 2010.

### **Section 3 : Élections présidentielles de 2010 ou le mariage de la démocratie et de la « fusicratie »**

Les élections présidentielles de 2010 mettent à l'épreuve la commission électorale indépendante et le conseil constitutionnel ivoirien, point qu'étudiera le premier paragraphe de cette section. Aussi, cette section étudie en son deuxième paragraphe la problématique de la concurrence électorale par l'affrontement armé, le spectre du fusil sur l'urne. Le troisième paragraphe étudie les enjeux de la stabilisation et de la gouvernance post-conflit.

#### ***Paragraphe 1 : La commission électorale indépendante et le Conseil constitutionnel face aux enjeux électoraux***

La campagne électorale fut apaisée (A). La crise postélectorale découlera néanmoins de la contradiction entre le traitement des résultats électoraux par la Commission électorale indépendante (B) et celui fait par le Conseil constitutionnel ivoirien (C).

#### **A. Une campagne<sup>2690</sup> électorale apaisée**

Quatorze (14) candidats<sup>2691</sup> ont concouru au premier tour du scrutin présidentiel dont Lohoues Anne Jacqueline, la seule femme candidate. Agrégée en droit, femme politique connue en Côte d'Ivoire, sa candidature était attendue en termes de résultats même si son score sera décevant en raison de la forte concentr

ation des suffrages autour et en faveur des trois candidats majeurs, en l'occurrence Laurent Gbagbo, Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara. Au premier tour, Gbagbo doit affronter les héritiers d'Houphouët, Bédié et Ouattara (1). Le président sortant a

---

<sup>2690</sup> Tatiane Mossot, Les candidats à la présidentielle ivoirienne entrent en campagne, *France24*, 22/10/2010, site <http://www.france24.com/fr/2010>, visité le 10 octobre 2011

<sup>2691</sup> Rémy Coulibaly, « Présidentielle : les 14 candidats seront face à face » dans *Fraternité Matin*, 14 octobre 2010

opté pour une stratégie de captation du bloc nationaliste ivoirien comme ressource politico-électorale (2). Les résultats du premier tour montrent pourtant que Ouattara avait une implantation solide lui ayant permis de se hisser au second tour face à Gbagbo pour disputer le palais présidentiel (3).

### *1. Le Président sortant contre les héritiers d'Houphouët*

L'alliance des Houphouëtistes avait souvent été jugée contre-nature, entre deux anciens rivaux politiques, Bédié et Ouattara dont la haine mutuelle était née de l'enjeu de la succession d'Houphouët.

Leur alliance commune contre Gbagbo n'ayant pas présenté un candidat unique au premier tour, son assise devait être analysée d'abord par les résultats du premier tour à travers les scores des candidats des partis politiques la composant. Malgré les sondages, aucune hypothèse n'était à écarter sur l'ordre d'arrivée au premier tour. Plusieurs sondages réalisés par les entreprises de sondages françaises donnaient Gbagbo vainqueur.<sup>2692</sup> Si ces sondages n'avaient guère convaincu une partie de l'opinion ivoirienne et surtout pas les deux grands adversaires du président ivoirien, Bédié et Ouattara, déclarant disposer de sondages contraires les créditant de la victoire, il est clair que Gbagbo lui-même avait fini par être convaincu de sa victoire. Déclarant qu'autant de sondages ne peuvent se tromper, le Président Gbagbo va jusqu'à déclarer dans une interview accordée à l'hebdomadaire *Jeune Afrique* basée à Paris : « Bien sûr. Et tout le monde y croit en Côte d'Ivoire, même ceux qui font semblant du contraire. Il suffit de voir comment ils infléchissent leur campagne en fonction des résultats. Lorsqu'un sondage dit que Gbagbo est le plus proche du peuple, on les voit descendre au quartier pour manger avec les gens au bord de la route. »<sup>2693</sup> Il avait, avec justesse, rappelé la concurrence féroce entre les héritiers d'Houphouët, commencée dans la guerre de succession que nous avons déjà étudiée : « Plus exactement, je dirais que le 31 octobre 2010 marquera la fin de la

---

<sup>2692</sup>A propos des sondages en sa faveur, Gbagbo déclarait ceci dans *Jeune Afrique* : « En matière électorale, le risque zéro n'existe pas. Mais lorsque dix sondages, huit TNS-Sofres, un Gallup et un IREEP vous placent en tête depuis un an et demi et jusqu'à l'avant-veille du scrutin, il est rare qu'ils se trompent tous. » Il faut souligner les résultats de ces sondages qui donnaient Gbagbo vainqueur dans tous les cas de figures, face à Bédié ou Ouattara au second tour, le candidat de LMP ( La Majorité Présidentielle) arrivait en tête. *Jeune Afrique* écrit à propos : « le tout dernier sondage TNS-Sofres du 12 octobre donne Gbagbo en tête avec 48 % au premier tour. Et vainqueur au second avec 54 % face à Bédié et 61 % face à Ouattara », voir *Jeune Afrique*, Laurent Gbagbo, je vais mettre les héritiers d'Houphouët à la retraite, 26/10/2010

<sup>2693</sup> Idem

guerre des héritiers de Houphouët, dont je ne suis pas. Le premier coup de canon de cette guerre a résonné dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale en janvier 1993, quand les députés debout ont voulu mettre en pièces les réformes proposées par le Premier ministre de l'époque, Alassane Ouattara. C'était une première fissure dans le dispositif que Houphouët avait mis en place pour barrer la route à l'autre Côte d'Ivoire, la nôtre. Puis la fissure est devenue fracture, et les héritiers se sont déchirés avec férocité. »<sup>2694</sup> Par ces mots, Gbagbo entend rappeler la singularité de son combat d'opposant, l'alternative incarnée à l'époque par lui.

Le Président au parler proche du citoyen d'en bas, virtuose dans l'art d'utiliser les mots de la rue et de la jeunesse, avait promis d'envoyer ses deux adversaires à la retraite politique, confiant et tenace dans la bataille politico-électorale. N'avait-il pas été le challenger d'Houphouët en 1990 ? « Mais je suis un enfant des élections ! Si le pouvoir en Côte d'Ivoire se transmettait par héritage, je n'aurais jamais eu aucun poste dans ce pays. Et puis vous avez raison : j'aime mener ces batailles-là, j'aime battre campagne, ça m'excite. »<sup>2695</sup> Le candidat Gbagbo n'excluait pas, dans la même interview, une victoire dès le premier tour comme c'est souvent le cas en Afrique dans certaines élections présidentielles. S'était-il laissé abuser par l'euphorie optimiste des sondages en sa faveur ou a-t-il trop parié sur la solidité électorale du bloc nationaliste ?

## *2. Captation du bloc nationaliste comme ressource politique et électorale*

Il existe incontestablement un bloc nationaliste en Côte d'Ivoire, réalité sociale et sociologique qui manifeste sa présence sur la scène publique de manière constante et insistante depuis la crise armée. Il semble une évidence l'existence au sein de chaque nation une frange sociale porteuse à la fois de mystique nationaliste et d'outils discursifs pour l'exprimer. Néanmoins des événements peuvent contribuer à l'élargir, à la consolider et surtout à rendre son organisation plus urgente et plus exigeante. Le nationalisme ivoirien se distingue du patriotisme par ses relents extrémistes et « son bruit » tonitruant. Les jeunes patriotes ne sont, selon nous, que l'énergie mobilisée d'une frange plus large touchant les aînés et les milieux ruraux. L'ivoirité a contribué à élargir ce bloc nationaliste. Le président Gbagbo est élevé au rang de « symbole de

---

<sup>2694</sup> *Jeune Afrique*, Laurent Gbagbo, je vais mettre les héritiers d'Houphouët à la retraite, 26/10/2010, déjà cité  
<sup>2695</sup> Idem

cette résistance »<sup>2696</sup> et de « figure de héros au sens d'exploit inattendu »<sup>2697</sup> face à la politique néocolonialiste de la France. Quant à sa forme, il décline trois visages à travers ses accents. À la fois xénophobe, anticolonialiste et anti impérialisme, ce nationalisme se décline également autochtoniste contre les Ivoiriens du Nord considérés comme mal greffés à la mère nation à travers les critiques virulentes contre Ouattara.

La rhétorique nationaliste fut au cœur de la campagne électorale de Gbagbo durant le scrutin présidentiel de 2010. Elle s'inscrit dans un prolongement dans la mesure où elle fut récurrente depuis l'éclatement de la rébellion de 2002, revêtant des habits multiples au gré du contexte et du moment. Outre les outils constitutionnels utilisés à profit pour résister à la stratégie internationaliste de ses adversaires, le Président Gbagbo, s'appuyant sur la galaxie patriotique de Charles Blé Goudé, a utilisé le nationalisme comme argument discursif et narratif à des fins politiques.<sup>2698</sup> La conquête de l'opinion face à des adversaires politiques, le camp des houpouëtistes, traités de « candidats de l'extérieur » même si cette expression visait plus Ouattara que Bédié, nécessita le recours à l'idéologie de la libération, de l'indépendance effective. Quand la compétition électorale se réduit à la conquête du pouvoir au détriment du projet<sup>2699</sup>, tous les moyens deviennent-ils bons ? En fait, la stratégie nationaliste vise clairement à isoler Ouattara et Bédié de l'opinion. Est-ce un hasard si Gbagbo est officiellement qualifié de « candidat des Ivoiriens » par ses partisans contre le « candidat de l'extérieur » désignant Ouattara ?

Cette rhétorique vise à creuser davantage le sentiment de dissonance sociologique et symbolique de Ouattara avec la nation ivoirienne. En somme, Gbagbo entend signifier qu'il incarne le mieux la Côte d'Ivoire et porte mieux les aspirations collectives, les exigences nationales. Son camp a toujours recouru au nationalisme malgré les doutes sérieux sur le panafricanisme des jeunes patriotes jugés xénophobes

---

<sup>2696</sup> Koudou Claude, *La Côte d'Ivoire face à son destin. Et si l'Afrique était Gbagbo ?*, op.cit., p.61

<sup>2697</sup> Idem., p.61

<sup>2698</sup> Le nationalisme du camp Gbagbo, oscille, en réalité entre xénophobie visant notamment les Burkinabés, les Maliens, et anti-impérialisme contre la France accusée soutenir la rébellion et les adversaires politiques de Gbagbo. Charles Blé Goudé, leader des jeunes patriotes et qualifié par les médias de général de la rue, considérée comme un second rempart en plus de l'armée, donne de la voix contre le Burkina soutien des rebelles et de Ouattara et la France, responsable aussi de la crise politico-militaire. La guerre contre la Côte d'Ivoire est argumentaire renvoyant les rebelles dans le giron français.

<sup>2699</sup> Bruno Losch, « La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national in Côte d'Ivoire, la tentation ethnonationaliste », *Revue Politique africaine*, article cité, p.24

contre les ressortissants des pays voisins. Accents souvent menaçants contre les ressortissants Burkinabés.

Le Président lui-même use de la rhétorique nationaliste, anti impérialisme, enracinant son combat dans la longue histoire ivoiro-africaine : « Je suis africain et ivoirien. Je préférerais mourir plutôt que de brader l’Afrique et la Côte d’Ivoire. Ma filiation à moi, c’est celle de la résistance à la pénétration coloniale, c’est Bernard Dadié et son père, Gabriel, qui ont lutté pour que l’homme noir soit respecté dans ce pays. Ma filiation va bien au-delà de Houphouët-Boigny. J’ai repris la lutte là où le Rassemblement démocratique africain l’avait laissée au début des années 1950. Je veux une Côte d’Ivoire ouverte aux autres, pas une Côte d’Ivoire à qui l’on donne des ordres. Des conseils, oui. Des ordres, jamais. Ce pays n’est pas recolonisable. Nous n’avons pas peur d’être libres. »<sup>2700</sup> Propos qui contribuent à sa popularité auprès d’une partie des Ivoiriens voire au-delà de la Côte d’Ivoire.

Dans les mots de Gbagbo cités, une date retient ici notre attention. L’année 1950 considérée comme le tournant du pacte d’Houphouët-Boigny avec la France au détriment du mouvement nationaliste et panafricain ivoiriens comme l’ont souligné Marcel Amondji et Amadou Koné dans leurs travaux déjà cités. L’historien Gbagbo partage la même opinion quant au rapprochement entre Houphouët et la France, dix ans avant l’indépendance de la Côte d’Ivoire.

Après les années fastes<sup>2701</sup> et le moment de dépérissement<sup>2702</sup> du modèle ivoirien, le pays est-il en quête d’un nouveau projet national<sup>2703</sup> restant à définir ? L’élection de 2010 constitue pour Gbagbo l’opportunité d’une clarification. Le nationalisme ivoirien sous Gbagbo revêt trois caractéristiques majeures selon nous :

- Autochtoniste<sup>2704</sup> dans le sillage de l’ivoirité bien que Gbagbo n’utilise ce concept inventé par Bédié. Cette déclinaison nationaliste postule sans le dire clairement une citoyenneté asymétrique, graduée, à double vitesse.<sup>2705</sup>
- Ouattara reste le corps étranger mal greffé à la nation ivoirienne dans ce qu’elle a d’historique, de fons culturel dans l’acception barrésienne.

---

<sup>2700</sup> Laurent Gbagbo, *Jeune Afrique*, Idem

<sup>2701</sup> Bruno Losch, « La Côte d’Ivoire en quête d’un nouveau projet national in Côte d’Ivoire, la tentation ethnonationaliste », *Revue politique africaine*, article cité, p.16

<sup>2702</sup> Idem., p.18

<sup>2703</sup> Idem., p.5

<sup>2704</sup> Armando Cutolo, « Populations, citoyennetés et territoires », in Enjeux de l’autochtonie, *Revue Politique Africaine*, citée, p.13

<sup>2705</sup> Idem., p.16

- Xénophobe contre la forte migration avec les Burkinabés comme première communauté visée, la proximité avérée de Blaise Compaoré, Président du Burkina Faso avec la rébellion.<sup>2706</sup>
- Anti-impérialiste dans la dénonciation de la place et du rôle de la France en Côte d'Ivoire. Les accords de Marcoussis ainsi que l'alliance des Houphouëtistes signée à Paris en 2005, machine politico-électorale visant à terrasser Gbagbo électoralement sans oublier les relations difficiles entre le Président ivoirien et ses homologues français, Jacques Chirac et Nicolas Sarkozy, ami reconnu de Ouattara de longue date, sont utilisés pour enrichir la construction narrative et discursive de l'anti-impérialisme.

Après une campagne électorale apaisée sans incident majeur ni violence notoire, le premier tour du scrutin présidentiel tenu le 31 octobre 2010 s'est déroulé dans des conditions aussi calmes et apaisées sans heurts majeurs. Les résultats provisoires proclamés par la commission électorale indépendante se verront confirmés et définitivement proclamés par le conseil constitutionnel. Laurent Gbagbo, président sortant, arrive en tête avec 1. 756 504 voix soit 38, 04%.<sup>2707</sup> Il est suivi par Ouattara qui a recueilli 1. 481 091 voix soit 32, 07%.<sup>2708</sup> L'ancien président de la République, Henri Konan Bédié, candidat du PDCI arrive troisième avec 1. 165 532 voix soit 25,24%.<sup>2709</sup>

Le premier tour a connu une forte mobilisation électorale traduite par un vote effectif. Le taux de participation atteint donc logiquement 83, 73 %.<sup>2710</sup>

Des résultats du premier tour, il y a quelques observations à faire. L'extrême concentration des résultats en faveur des trois candidats recoupant avec la carte ethno-régionale, Laurent Gbagbo à l'ouest krou, Ouattara et le nord essentiellement mandé et musulman et Henri Konan Bédié du centre akan. Outre les trois grands candidats, Albert Mabri Toikeusse, candidat de l'UDPCI, parti de feu l'ancien président Robert Guéi, tué aux lendemains de la rébellion de 2002, est le seul à avoir

---

<sup>2706</sup> Nous doutons de sa dimension panafricaine qui pourrait être la quatrième forme du nationalisme ivoirien s'il n'était piégé par ses assauts xénophobes contre les Africains notamment les Burkinabés. La conviction panafricaine réelle empêche la xénophobie contre les Africains vivant en Côte d'Ivoire. Or si les discours de Gbagbo ont séduit une partie de l'opinion africaine, les pays dont les diasporas sont importantes en Côte d'Ivoire sont au fait de nombreuses exactions récurrentes contre leurs ressortissants. Est-ce étonnant que Gbagbo soit plus populaire en Afrique centrale qu'en Afrique de l'ouest plus en prise avec les réalités profondes et intimes ivoiriennes ?

<sup>2707</sup> Voir site de la CEI, <http://www.ceici.org>, visité le 10 septembre 2011

<sup>2708</sup> Idem

<sup>2709</sup> Idem

<sup>2710</sup> Idem

plus de 2 %, aucun des dix autres candidats n'étant parvenu à avoir 1 %, tous ayant, sans exception, eu des scores avec le chiffre zéro.<sup>2711</sup>

Aussi, le vote transethnique a le plus profité au président sortant qui, bien qu'étant d'une ethnie minoritaire, a séduit les populations lagunaires et une partie de celles du sud pour arriver en tête. Gbagbo a beaucoup plus érodé l'électorat d'Henri Konan Bédié et n'est guère parvenu à secouer électoralement Ouattara dans son fief solide du nord.<sup>2712</sup>

Il faut aussi rappeler qu'outre leurs partis bien implantés, les trois grands candidats ont mobilisé de gros moyens de campagne. L'argent constitue une ressource indispensable dans l'élection populaire du président surtout en ces temps médiatiques. Des États-Unis avec le record de mobilisation de fonds par le candidat Obama à la France, l'argent devient le nerf de la guerre électorale. Olivier Duhamel souligne la formule humoristique d'André Santini à propos du handicap financier de Raymond Barre face à Jacques Chirac durant la campagne présidentielle de 1988 : « dans toutes les campagnes présidentielles, il y a des candidats Coca et des candidats Pepsi. Coca- Chirac a beaucoup d'argent, on le voit partout. Pepsi-Barre en a moins, il passe inaperçu. »<sup>2713</sup>

Dans cette campagne présidentielle ivoirienne de 2010, l'on peut bien dire, tout en paraphrasant Santini, qu'il y avait trois candidats Coca, Gbagbo, Ouattara et Bédié même si le dernier aurait parié sur son image modérée comme atout d'adhésion des électeurs, analyse étant à la base de sa retenue en matière de déploiement d'argent. Les autres candidats, en dehors de ce trio, passent pour des candidats Pepsi. Est-ce un hasard si Gbagbo et Ouattara se sont hissés au second tour ?

### *3. Un second tour opposant Gbagbo et Ouattara*

Au moment où il était devenu évident que le second tour opposerait le président sortant à l'ancien premier ministre d'Houphouët, les réflexes ethno-régionaux n'ont pas manqué d'envahir les analyses des résultats du premier tour qui ont confirmé la sociologie électorale ethno-régionale.<sup>2714</sup>

<sup>2711</sup> <http://www.ceici.org>

<sup>2712</sup> Voir résultats par région sur le site de la CEI, <http://www.ceici.org>, visité le 10 septembre 2011

<sup>2713</sup> André Santini cité par Olivier Duhamel, *Histoire des présidentielles*, op.cit., p.166

<sup>2714</sup> Le journal *le Parisien*, Côte d'Ivoire : vers un second tour entre Gbagbo et Ouattara, 3/11/2010

Ce second tour ravive la ligne de fracture nord/sud d'autant que Gbagbo est le candidat à la posture nationaliste quand justement Ouattara est sa cible privilégiée, traité de candidat de l'étranger. Ennemis de longue date<sup>2715</sup>, les deux ex ténors du front républicain, ralliés à l'époque contre le président Bédié avant de s'affronter dix longues années qu'a duré le pouvoir Gbagbo ont l'opportunité historique de se mesurer l'un à l'autre. Les résultats du premier tour ont confirmé la domination hégémonique de Ouattara au nord<sup>2716</sup> alors que Gbagbo a le plus bénéficié de ce que l'on pourra qualifier de vote désethnicisé même si son ethnie, les bétés, ont largement voté pour lui à l'ouest. Pour le scrutin du second tour, une stratégie prévaut chez les deux candidats. Celle d'étendre la surface électorale au-delà des fiefs habituels mais comment séduire un électorat majoritairement localisé au centre du pays ayant voté pour Bédié au premier tour malgré son rang de troisième ? L'électorat de Bédié<sup>2717</sup> constitue un vivier électoral confortable qu'il faut réussir à séduire d'autant que les résultats officiels et définitifs du premier tour lui ont attribué 1 165 532 voix, chiffre constituant 25, 24%<sup>2718</sup> de l'électorat.

Ouattara s'est clairement appuyé sur le PDCI, parti d'Houphouët, des baoulés et des akans, de Bédié pour capter l'électorat du centre du pays. Dans une stratégie de sous-traitance ethno-régionale, il a envoyé les figures du PDCI parler à leurs frères d'ethnie, de tribu, de clan ou de région, stratégie qui a apparemment l'avantage de mieux nouer la confiance.<sup>2719</sup> Avec cette stratégie, les baoulés sont invités à voter par

---

<sup>2715</sup> <http://www.france24.com>, visité le 15 septembre 2011

<sup>2716</sup> Le journal *le Parisien*, Côte d'Ivoire : vers un second tour entre Gbagbo et Ouattara, article cité

<sup>2717</sup> Constitué majoritairement d'akans, grand groupe ethnique dont les baoulés constituent le cœur avec une partie des régions du sud et des lagunes même si Bédié fut sérieusement concurrencé par Gbagbo dans certaines de ces régions, l'électorat du 3<sup>ème</sup> du scrutin est difficile à séduire sans trois leviers essentiels : le parti PDCI, les chefferies traditionnelles et les fortes personnalités politiques originaires de ces régions. Ouattara, en vertu de l'accord entre membres de l'alliance des Houphouëtistes a l'avantage d'être clairement et officiellement soutenu par Bédié qui a officiellement appelé à voter pour lui. Gbagbo use d'une double stratégie : la posture nationaliste même s'il a pris soin d'inclure dans sa stratégie les préoccupations économiques et sociales telles l'emploi, la transformation des matières premières en produits industriels, approche thématique plus développée par Ouattara au premier tour et qui, selon l'appréciation de beaucoup d'analystes lui, a souri. Les deux candidats, le président historien contre le premier ministre économiste, ont pourtant surpris durant le débat télévisé qui les a opposés. Un débat ordonné, structuré, poli et courtois, plus sur les thématiques programmatiques que sur les attaques personnelles.

Gbagbo, s'appuie sur un second levier, celui du contact direct ou indirect avec les chefferies traditionnelles notamment baoulé pour faire échouer les consignes de vote lancées par Bédié en faveur de Ouattara, son partenaire politique du Rassemblement des Houphouëtistes pour la démocratie et paix, RHDP.

<sup>2718</sup> <http://www.ceici.org>, visité le 10 septembre 2011

<sup>2719</sup> Dans cette stratégie de sous-traitance confiée au PDCI et à ses barons, il a totalement mis dans l'ombre les figures du nord de son parti, le RDR, plus utiles électoralement au premier tour qu'au second dont l'enjeu se joue au centre et auprès des populations baoulé en particulier et akan en général. Face à des sondages contradictoires, le président sortant a espéré jusqu'au bout que Ouattara

procuration pour Ouattara. Les résultats proclamés<sup>2720</sup> par la commission électorale indépendante ont donné Ouattara gagnant même si le conseil constitutionnel va paradoxalement annuler des milliers de voix chez Ouattara pour proclamer Gbagbo vainqueur. Décision grave qui inaugura la crise postélectorale.<sup>2721</sup>

En visite officielle en 2013 à l'ouest du pays, région d'origine de Gbagbo, l'ancien patron de la rébellion, actuellement président de l'Assemblée nationale, est allé jusqu'au village natal de l'ancien président. Devant « les parents » de Gbagbo, Guillaume Soro, à propos des élections présidentielles de 2010, a fait ce témoignage public : « J'ai été premier ministre nommé pour organiser les élections. Les élections ont été organisées dans la transparence. Et moi, petit séminariste, chrétien catholique venu du petit séminaire de Katiola, je ne peux pas mentir aux Ivoiriens. Celui qui a gagné les élections en 2010, s'appelle Alassane Ouattara. Je ne suis pas dans l'amitié où on dit que quand ton camarade ment, par solidarité tu dois mentir avec lui, je suis pas dedans. Eih, s'ils ont décidé de mentir pour dire qu'ils ont gagné les élections, de les suivre ? Je ne les suis pas. Celui qui a gagné, c'est Alassane Ouattara. Et j'ai été loyal avec votre fils Gbagbo. Je suis allé le voir le 30 novembre, je lui ai dit, le 30 novembre, je lui ai dit : les nouvelles sont pas bonnes pour toi. C'est Alassane qui a gagné les élections. Laisse le pouvoir ! On ne devient pas grand simplement parce qu'on est président de la République. L'histoire a retenu de grands hommes qui n'ont jamais été premier ministre, ministre ou président de la République. Martin Luther King aux Etats-Unis, c'est un monument. Il n'a jamais été

---

dont la nationalité fut mise en doute dans le passé et souvent cité directement dans les médias de ses adversaires comme étant le père de la rébellion, serait boudé par les baoulés et les akans.

Il nous faut tout de suite souligner que le second tour était aussi un triple défi pour les Houphouëtistes :

- Surmonter les querelles et rivalités internes avant les élections
- Honorer la promesse selon laquelle l'exclu du second tour appellerait à voter pour celui qui se hissera au second tour contre Gbagbo
- Réussir à mobiliser l'électorat du perdant pour un transfert de voix significatif capable de conférer la victoire au camp des houphouëtistes.

<sup>2720</sup> La CEI proclama les résultats provisoires du scrutin du 28 novembre 2010, donnant Ouattara gagnant avec 2. 483 164 voix (54, 10%) devant Gbagbo qui recueille 2. 107 055 voix (45, 90%)

<sup>2721</sup> Si le camp Gbagbo s'est prévalu, durant toute la coûteuse crise postélectorale, de l'onction du conseil constitutionnel qui, au regard de la constitution, proclame les résultats définitifs et proclame le président, il est difficile de croire en sa victoire tant les résultats du centre, curieusement non annulés par le conseil constitutionnel, ont prouvé que les consignes de vote de Bédié en faveur de Ouattara avaient été bien suivies par ses électeurs. Les milliers de voix annulées chez Ouattara se retrouvent au nord or les résultats du premier tour, provisoires et définitifs, qui ne furent pas contestés ont clairement signifié le monopole de Ouattara dans les mêmes régions, constituant, par ailleurs, la base électorale du RDR.

Il est donc difficile d'annuler presque la totalité des voix du nord alors qu'elles sont à la base de la présence de Ouattara au second tour.

président de la République. Et je suis allé le lui dire...J'ai eu le courage d'aller lui dire qu'il a perdu le pouvoir et qu'il laisse le pouvoir. J'ai été loyal avec lui jusqu'au bout.»<sup>2722</sup>

Si l'on ne peut pas attester dans l'absolu la régularité des élections en certaines parties du nord du pays sous contrôle de la rébellion où l'Etat central est quasi absent, la majorité électorale du RDR au nord constitue néanmoins une donnée de la sociologie électorale du pays depuis la création de ce parti. Le nord est même le bastion politico-électoral de Ouattara. Sa victoire au nord même avec les irrégularités soulignées par le camp Gbagbo est difficile à contester dans un pays où chaque grand leader politique gagne dans sa zone d'origine.

Après la crise postélectorale et l'intronisation de Ouattara, les propos du président de la deuxième institution du pays, en l'occurrence Mamadou Koulibaly, président de l'Assemblée nationale de l'époque, éclairent sur les raisons de la défaite de Gbagbo plutôt que sa contestation des résultats.

Rappelant les circonstances et les contraintes qui ont pesé sur le scrutin sur les plans temporel et environnemental, le président de l'Assemblée nationale donne les raisons essentielles de la défaite de son camp: « nous avons commis la faute politique qu'il ne fallait pas : aller aux élections sans qu'il n'y ait eu application intégrale de l'accord de Ouaga. Nous sommes allés aux élections sans désarmement, sans redéploiement de l'administration, sans unicité de caisse, sans réunification du pays, et sans la réalisation de bien d'autres exigences de l'APO qui n'a été qu'un mauvais accord de surcroît mal appliqué. L'issue nous aura été fatale. »<sup>2723</sup>

Ces propos venant du numéro deux du pouvoir Gbagbo accréditent les thèses de la CEI, de l'ONUCI et même des adversaires de Gbagbo sur la défaite du président bien que certains de ses partisans croient encore à sa victoire. Les aveux du président du conseil constitutionnel ayant renversé les résultats et déclaré Gbagbo gagnant vont aussi dans ce sens quand il finira par investir Ouattara comme président de la République en déclarant que le diable avait possédé les Ivoiriens.

---

<sup>2722</sup> Emission « Sur les traces de Guillaume Soro (documentaire Vox Africa), disponible aussi sur youtube (<http://www.youtube.com/watch?v=9ew8cmOZV48>)

<sup>2723</sup> Mamadou Koulibaly, « je ne suis pas un dauphin constitutionnel », interview déjà citée

Cette analyse nous semble pertinente en partie mais cache une réalité que nous avons déjà soulignée : le monopole politique du RDR au nord. Nous pensons que même avec une réunification effective du pays, le RDR serait largement arrivé en tête en raison de deux facteurs importants : l'identification ethno-régionale au niveau des régions et des ethnies d'origine propre à tous les grands partis politiques ivoiriens et surtout l'épreuve des discriminations et les abus ivoitaires dont ont souffert les nordistes, facteurs ayant contribué à massifier, densifier et consolider leur soutien et leur vote en faveur de Ouattara considéré comme leur héros politique.

## **B. La CEI et les élections**

La création de la Commission électorale indépendante est prévue par la constitution ivoirienne du 1<sup>er</sup> août 2000 en son article 32, alinéa 4.<sup>2724</sup> En application de cette disposition constitutionnelle, « la loi n°2004-642 du 14 décembre modifiant la loi n° 2001-634 du 9 octobre 2001 portant composition, organisation, attributions et fonctionnement de la Commission Électorale Indépendante (CEI) »<sup>2725</sup> créera l'organe chargé des élections. Ainsi, l'article premier de cette loi dispose ainsi : « Il est créé en application de l'article 32 alinéa 4 de la Constitution, une Commission Électorale Indépendante en abrégé CEI, dont les attributions, l'organisation et le fonctionnement sont déterminés par la présente loi. La CEI est une autorité administrative indépendante dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière. »<sup>2726</sup>

Les attributions de la CEI (1) ainsi que sa mission de proclamer les résultats provisoires des résultats (2) feront ressortir sa place dans le processus électoral de 2010 et la crise grave qu'il a fini par produire.

### *1. Les attributions électorales de la CEI*

L'article 2 de la loi qui a créé la CEI fixe ses attributions. La Commission électorale indépendante « est chargée de l'organisation, de la supervision et du contrôle du déroulement de toutes les opérations électorales et référendaires dans le respect des lois et règlements en vigueur. »<sup>2727</sup> Toutefois, les attributions sont beaucoup plus

<sup>2724</sup> Voir la loi numéro 2000-513 du 1<sup>er</sup> août 2000 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire, adoptée par référendum le 23 juillet 2000.

<sup>2725</sup> <http://www.ceici.org/elections/ci>, site de la CEI

<sup>2726</sup> Idem

<sup>2727</sup> <http://www.ceici.org/elections/ci>, site de la CEI

détaillées<sup>2728</sup>, brassant tout le processus électoral. La composition de la CEI tient compte des différents partis politiques mais aussi des représentants de groupes rebelles officiels même si pour ces derniers il est précisé que c'est sous réserve de la mise en œuvre du désarmement. Elle comporte une commission centrale et des commissions locales, à l'échelon régional, départemental, sous-préfectoral et communal.<sup>2729</sup> La commission centrale est composée de membres permanents et de membres non permanents.<sup>2730</sup> Les autres commissions sont composées de membres non permanents. Quant aux membres de la commission centrale, ils sont désignés selon des modalités aussi particulières que précises.<sup>2731</sup> La proclamation des résultats provisoires constitue cependant un point important en vertu du code électoral et des attributions de la CEI. Elle explique l'importance médiatique donnée à Youssouf Bakayoko, son président, au soir des scrutins présidentiels. Cette attribution explique

---

<sup>2728</sup> Les attributions détaillées de la CEI sont : Le recensement électoral ; Les modalités de confection, d'établissement, de mise à jour, de révision et de refonte des listes électorales ; La gestion des fichiers électoraux ; L'établissement des listes électorales ; La mise à jour annuelle de la liste électorale ; L'impression et la distribution des cartes d'électeurs ; La proposition au Gouvernement de la détermination des circonscriptions électorales et de leur nombre, dans le respect des lois et règlements sur l'organisation administrative, du principe d'équilibre entre circonscriptions et de l'égalité entre citoyens ; La proposition au Gouvernement des dates du scrutin et d'ouverture des campagnes électorales ; La réception des candidatures ; L'information et la sensibilisation des populations ; La détermination des lieux et bureaux de vote ; L'établissement de la liste des imprimeries agréées ; La détermination des spécifications techniques des documents électoraux ; L'accréditation des observateurs nationaux et internationaux ; La désignation, la formation et la révocation des membres des bureaux de vote ; L'organisation et la supervision des campagnes électorales en rapport avec le gouvernement ; Le contrôle de la régularité du déroulement de la campagne électorale et l'organisation des mesures de nature à assurer l'égalité de traitement des candidats pendant la période de la campagne électorale quant à l'accès aux organes officiels de presse écrite, radiodiffusée et audiovisuelle ; La garantie sur toute l'étendue du Territoire nationale et à tous les candidats du droit et de la liberté de battre campagne ; La garantie sur toute l'étendue du Territoire nationale et à tous les électeurs du droit et de la liberté de voter ; Le contrôle de la régularité du déroulement des opérations de vote, de dépouillement des bulletins de vote et de recensement des suffrages ; La collecte des procès-verbaux des opérations de vote et la centralisation des résultats ; La proclamation provisoire ou définitive des résultats de toutes les élections à l'exception de l'élection présidentielle et du référendum pour lesquels la proclamation définitive des résultats relève de la compétence exclusive du Conseil constitutionnel (source : site de la CEI, <http://www.ceici.org>, visité le 10 septembre 2011)

<sup>2729</sup> Idem

<sup>2730</sup> Idem

<sup>2731</sup> Les membres de la commission centrale sont : Un représentant du Président de la République ; Un représentant du Président de l'Assemblée Nationale ; Un représentant du Président du Conseil économique et social ; Deux magistrats désignés par le Conseil Supérieur de la Magistrature ; Deux avocats désignés par le Barreau ; Un représentant du ministre chargé de l'Administration du Territoire ; Un représentant du ministre chargé de la Sécurité ; Un représentant du ministre chargé de l'Economie et des Finances ; Un représentant du ministre chargé de la Défense ; Deux représentants de chaque Parti ou Groupement politique ayant au moins un député à l'Assemblée nationale ou ayant remporté au moins une élection municipale, de Conseil régional, de Conseil général ou de District . A titre exceptionnel et uniquement jusqu'à la clôture des prochaines élections générales, trois représentants des mouvements ayant revendiqué la rébellion armée commencée en septembre 2002, sous réserve de la mise en œuvre du processus de désarmement. Les membres de la commission centrale sont nommés par décret pris en Conseil des ministres.

les enjeux internes au sein de la CEI dans la mesure où les représentants des partis politiques veillent non seulement à la régularité et à la transparence des opérations mais cette attention accrue n'explique -t- elle pas plutôt la défense des intérêts électoraux des structures ou des candidats au nom desquels ils siègent à la CEI ? L'empêchement par un partisan de Gbagbo de la proclamation d'une partie des résultats provisoires du second tour traduit les enjeux partisans au sein de la CEI rendant souvent compliqués son fonctionnement tout comme ses travaux malgré le fait que la recherche du consensus est privilégiée pour consolider les résultats avant leur proclamation.

## *2. Les résultats provisoires proclamés par la CEI*

En raison des difficultés internes qu'elle a connues notamment les divergences sur certains résultats contestés par le camp Gbagbo et les menaces contre la sécurité physique de son président, Youssouf Bakayoko, ayant publiquement avoué au cours de la crise postélectorale craindre pour sa vie, la CEI n'a pas pu respecter le délai de 72 heures dans lesquelles elle était tenue de proclamer les résultats provisoires. Cette difficulté a conduit à une proclamation hors du siège de la CEI. Youssouf Bakayoko a donné les résultats provisoires donnant Ouattara gagnant à l'hôtel du Golf pour des raisons de sécurité, selon ses propres propos. Cela a suscité beaucoup de commentaires d'autant que cet hôtel, sécurisé par les forces onusiennes, accueillait le candidat Ouattara ainsi que d'autres hautes personnalités. Il a été reproché au président de la CEI d'avoir quitté le lieu de la neutralité (siège de l'institution électorale) où il avoue n'être pas en sécurité, harcelé par le camp Gbagbo. Là où le président de la CEI évoque le soin de sa sécurité sous bienveillance des forces onusiennes, le camp Gbagbo y voit une complicité avec le camp Ouattara-Bédié (les houpouëtistes). C'est dire combien était stratégique pour les deux camps la surveillance et la veille sur le processus électoral. Il est important de souligner tout de même que le traitement des résultats de l'élection a eu lieu au siège de la CEI avec les représentants de tous les camps. C'est bien la proclamation qui a connu des difficultés pour finir par se faire à l'hôtel du Golf.

Ainsi, les résultats provisoires du scrutin présidentiel du 28 novembre 2010 proclamés par le président de la CEI donnent 2. 483 164 voix (54, 10%)<sup>2732</sup> à Alassane Ouattara et 2. 107 055 voix (45, 90%)<sup>2733</sup> à Laurent Gbagbo. Ce qui consacrait provisoirement Ouattara le nouveau Président de Côte d'Ivoire en attendant la décision du juge constitutionnel.<sup>2734</sup> Un enseignement à tirer de ces résultats provisoires, c'est bien l'écart, autrement la victoire nette de Ouattara mais qui sera remise en cause, comme nous le verrons, par le conseil constitutionnel.

Avant cette proclamation, en raison de l'expiration du délai de 72 heures dans lequel la CEI devait proclamer les résultats pour les raisons sécuritaires invoquées, la cour constitutionnelle s'était entretemps autosaisie du reste de la procédure, faisant du coup fi des résultats proclamés par la CEI comme nous le verrons au point suivant. La proclamation des résultats par le président de la CEI sans les autres membres de la commission et les félicitations adressées par des Ambassadeurs français et américain accrédités à Abidjan à Alassane Ouattara comme vainqueur du scrutin avant les résultats définitifs ont constitué des opportunités critiques pour le camp Gbagbo voire

<sup>2732</sup> <http://www.ceici.org>, visité le 10 septembre 2011

<sup>2733</sup> Idem

<sup>2734</sup> Le camp Gbagbo a contesté les résultats proclamés par la CEI. Il a été reproché au président de la commission électorale indépendante d'avoir proclamé les résultats au Golf Hôtel, là où l'adversaire de Gbagbo était retranché pour des raisons de sécurité, gardé par les forces internationales. L'ancien président, Bédié qui a soutenu Ouattara au second tour y était aussi logé pour les mêmes raisons sécuritaires. Le président de la CEI justifie le choix de ce lieu par des raisons sécuritaires. Youssouf Bakayoko a déclaré avoir reçu des menaces sur sa vie au siège de la CEI. Le Golf Hôtel, lieu sécurisé par les forces onusiennes, constituait donc selon lui le seul lieu sûr pour rendre les résultats de l'élection. La proclamation de résultats partiels avait été empêchée par un représentant du camp Gbagbo au sein de la commission électorale qui avait déchiré des feuilles contenant les résultats, images largement diffusées par les télévisions. La CEI a proclamé Ouattara vainqueur, victoire que reconnaîtra la représentation onusienne en Côte d'Ivoire. La victoire de Ouattara sera également reconnue par la médiation de l'Union africaine dirigée par l'ancien premier ministre kenyan, Rail Odinga. Après la crise militaire ayant dénoué la crise postélectorale, le numéro deux du camp Gbagbo, Mamadou Koulibaly, président de l'Assemblée nationale, brisera le silence pour reconnaître également la défaite de Gbagbo dans une interview dans Jeune Afrique. Assurant à l'époque la présidence intérimaire du FPI, parti de Gbagbo, Mamadou Koulibaly déclare, parlant de Gbagbo : « Il a fini par reconnaître sa défaite. D'ailleurs, le 11 avril, il a demandé à Désiré Tagro [alors secrétaire général de la présidence, NDLR] de sortir avec un mouchoir blanc. » A la question N'était-ce pas plutôt la reconnaissance d'une défaite militaire?, le président de l'Assemblée nationale répond : « C'est la continuation du résultat électoral. Nous avons dénoncé la fraude, dans le nord du pays. Nous sommes les premiers responsables, car le FPI n'avait pas de représentant dans de nombreux bureaux de vote. Nous avons réalisé une très mauvaise campagne électorale, mal organisée. Il n'y avait pas de stratégie, pas de discours cohérent, et trop de personnes étaient en première ligne, avec des moyens colossaux mais mal utilisés. Certains cadres n'ont pas travaillé ; ils ont détourné de l'argent pour acheter notamment des véhicules. » (Cf. Jeune Afrique, 14/06/2011.) Le numéro deux du régime a dénoncé des fraudes au nord du pays ayant bénéficié à Ouattara tout en déplorant l'incapacité de son camp à se faire représenter dans tous les bureaux de vote du nord. Il a été reproché également au camp Ouattara d'avoir dissuadé les gens du nord de voter pour Gbagbo dans le Nord où régnaient les forces rebelles. Il faut tout de même préciser que bien avant la crise postélectorale, le nord constituait un bastion électoral du RDR, parti de Ouattara où il a fait des scores plébiscitaires. Ce parti, même sans alliance avec le PDCI, avait battu sur le plan national, le parti de Gbagbo et même le PDCI dans les élections municipales qui ont suivi la présidentielle de 2000, élections organisées par le président Gbagbo. Le parti de Ouattara avait même gagné Gagnoa.

utilisées comme arguments dénonçant un complot international contre le Président sortant. A analyser de près, il est fréquent que le vainqueur proclamé d'une élection présidentielle soit salué dès les résultats provisoires avant les résultats du juge constitutionnel. Le cas Ouattara ne constitue donc pas une étrangeté en la matière. Nous verrons au point suivant que la décision du Conseil constitutionnel, très attendue, va imprimer à la crise latente un nouveau cycle de conflit armé.

### **C.Le Conseil constitutionnel et le scrutin présidentiel**

Dominique Rousseau s'interrogeait, parlant du conseil constitutionnel français : « De quoi le conseil constitutionnel est-il le nom ? »<sup>2735</sup> avant de relativiser son rôle dans l'imaginaire populaire et même dans le milieu universitaire en ces termes : «le juge constitutionnel n'est pas un intrus dans le jeu politique. Il n'est pas davantage le gardien des libertés que l'opinion – et, semble-t-il, la doctrine – souhaiterait. Il est peut-être seulement l'institution de la mesure démocratique.»<sup>2736</sup> Rappelant « la formule de Jean Rivero, qu'il filtre les moustiques et laisse passer les chameaux ; donc, écrit Dominique Rousseau, le Conseil ne mérite pas le beau titre de gardien des libertés et doit être déchu de son identité. »<sup>2737</sup>

Cette critique relativisant le rôle du Conseil constitutionnel français est une bonne introduction pour entamer le débat sur le rôle polémique du Conseil constitutionnel ivoirien dans la crise postélectorale. Est-ce devenu une récurrence le questionnement critique sur la justice constitutionnelle en Afrique ? Le doyen Maurice Duverger savait-il ses propos prophétiques quand dans la revue française de science politique, il écrivait : « les juristes les plus juridisants savent eux-mêmes que les textes constitutionnels sont moins importants que l'interprétation fixée par l'usage. »<sup>2738</sup> « La technique constitutionnelle »<sup>2739</sup> est-elle si pure et si désintéressée donc ?

Avant d'interroger en profondeur le cas ivoirien, rappelons également ces propos du professeur Alioune Sall parlant des débats inhérents à la candidature controversée de Wade au scrutin présidentiel de 2012 du Sénégal : « Il y a du reste fort à parier qu'après

<sup>2735</sup> Dominique Rousseau , « De quoi le Conseil constitutionnel est-il le nom ? », *Jus Politicum* - n° 7 – 2012, p.1

<sup>2736</sup> Dominique Rousseau , « De quoi le Conseil constitutionnel est-il le nom ? », article cité, p.13

<sup>2737</sup> Idem., p.1

<sup>2738</sup> Maurice Duverger, « Les institutions de la Vème République », *Revue française de science politique* , Année 1959, Volume 9, Numéro 1, pp. 101

<sup>2739</sup> Idem., p.103

avoir été sous les feux de la rampe, puis dans l'œil du cyclone, notre justice constitutionnelle sortira de l'épreuve quelque peu transfigurée, non parce qu'elle serait dorénavant sensible aux conditionnements de la conjoncture politique, mais parce qu'à l'occasion d'un débat il est vrai tendu, elle aura compris l'espérance désormais investie en elle et l'assumera en toute clairvoyance. C'est déjà un acquis : il y aura, sans doute, un avant et un après 2012. »<sup>2740</sup> Symétrie des propos, l'on pourra également dire qu'il y aura sans doute un avant et un après 2010 en Côte d'Ivoire.

À l'indépendance, la Côte d'Ivoire opta pour « un système juridictionnel moniste »<sup>2741</sup> comme l'écrit Francis Wodié, actuel président du conseil constitutionnel ivoirien. La chambre constitutionnelle faisait partie des différentes chambres au sein de la cour suprême. Quant à la Cour suprême ivoirienne « il a donc fallu attendre la Constitution du 3 novembre 1960 pour voir énoncé en son titre VI, article 57, la création d'une Cour suprême, confiant à la loi, le soin de l'organiser. »<sup>2742</sup> C'est donc en vertu de cette disposition constitutionnelle que le législateur ivoirien « édicta la loi numéro 61-201 du 2 juin 1961 portant organisation de la Cour Suprême. »<sup>2743</sup> Le manque de cadres explique, selon Francis Wodié et Martin Bléou, le choix du monisme juridictionnel par la Côte d'Ivoire au lendemain de l'indépendance.<sup>2744</sup> Coiffant ce système juridictionnel moniste<sup>2745</sup>, la Cour Suprême, à travers ses quatre chambres dont la Chambre constitutionnelle, avait en charge le contentieux électoral bien qu'il fut presque inexistant en raison de deux facteurs, le parti unique et la rareté sinon l'absence de contestation des résultats électoraux.

Auparavant, le traitement du contentieux électoral était confié à la chambre administrative de la cour suprême avec la loi du 5 août 1978. Comme l'écrivent Wodié et Bléou, « la chambre administrative de la Cour Suprême connaît : « en

---

<sup>2740</sup> Alioune Sall, « Interprétation normative et norme interprétative : à propos des décisions du Conseil constitutionnel », article, site <http://www.la-constitution-en-afrique.org>, p.1, visité le 25 mai 2012. Alioune Sall est professeur agrégé en droit et en science politique, Université Cheick Anta Diop de Dakar, Sénégal.

<sup>2741</sup> Francis Wodié, Martin D. Bléou, *La chambre administrative de la cour suprême et sa jurisprudence (Commentaires d'arrêts)*, *Annales de l'Université d'Abidjan, Série A, Volume 6, Faculté de Droit, Centre Ivoirien de Recherches et d'Etudes Juridiques*, op.cit., p.9

<sup>2742</sup> Francis Wodié, Martin D. Bléou, *La chambre administrative de la cour suprême et sa jurisprudence (Commentaires d'arrêts)*, op.cit., p.8

<sup>2743</sup> Idem., p.8

<sup>2744</sup> Idem., pp.8-9

<sup>2745</sup> Idem., p.8

premier et dernier ressort de tout le contentieux électoral que la loi soumet à la Cour Suprême sans en réserver la connaissance à la Chambre constitutionnelle. »<sup>2746</sup>

Avec la création du Conseil Constitutionnel par la N° 94-438 du 16 août 1994, cette institution d'État devient la juridiction suprême en matière électorale, ses décisions étant sans appel. Le conseil constitutionnel est investi d'un grand pouvoir au-delà des enjeux électoraux. Il contribue à l'ancrage de la culture démocratique et électorale et conforte l'État de droit par sa veille rigoureuse et vigilante sur la constitution, la constitutionnalité des lois et surtout la régularité de l'opération électorale. Ce rôle de gardien de la régularité électorale (1) revêt une importance qu'il ne faut guère sous-estimer. Là où est l'enjeu électoral se disputent d'âpres batailles pour le pouvoir. L'on sait que le pouvoir et la violence ont très souvent formé un couple difficile à dissocier. D'où la nécessité d'une éthique constitutionnelle au service de la stabilité, de la paix et de l'unité de la nation. Dans ce contexte ivoirien, la décision d'annulation de milliers de voix chez un candidat sans annuler le scrutin consacre le début du cycle de la crise postélectorale et le phénomène de la dyarchie étatique (2). Le conseil constitutionnel ivoirien devient de facto un outil de préservation du pouvoir et un facteur conflictuel (3).

### *1. Le rôle de gardien de la régularité électorale du Conseil constitutionnel*

Avant de préciser le traitement du contentieux électoral par le conseil constitutionnel ivoirien, il faut faire un petit détour en France dont le système juridique continue d'inspirer encore la Côte d'Ivoire et cela très fortement. Le comparatisme ne présente-t-il pas souvent l'avantage d'offrir des convergences et des divergences permettant de mieux comprendre certaines difficultés topiques ? Marie-Claire Ponthoreau n'hésite d'ailleurs pas à faire des droits constitutionnels comparés l'avenir du droit constitutionnel.<sup>2747</sup> Au surplus, elle rappelle que les constitutionnalistes ont été qualifiés de comparatistes par vocation.<sup>2748</sup> Le système juridique français sert, en partie, de référentiel à ceux des pays africains, chose traitée dans notre point consacré à l'importation des modèles. Le professeur Hugues Portelli, traitant des missions du conseil constitutionnel français, distingue deux grandes catégories de compétences, à

<sup>2746</sup> Francis Wodié, Martin D. Bléou, *La chambre administrative de la cour suprême et sa jurisprudence (Commentaires d'arrêts)*, op.cit., p.9

<sup>2747</sup> Marie-Claire Ponthoreau, *Droit(s) constitutionnel(s) comparé(s)*, Economica, 2010, p.50

<sup>2748</sup> Idem., p.50

savoir les consultatives et les juridictionnelles concernant l'ensemble des pouvoirs constitutionnels.<sup>2749</sup> Le conseil constitutionnel peut émettre des avis motivés et publics s'il est saisi par le président de la République lors de l'utilisation de l'article 16 de la constitution. « Les décisions prises dans le cadre de l'article 16 Const. sont également précédés d'un avis dont la publicité est laissée à la discrétion du chef de l'État. Depuis la révision de 2008, écrit Portelli, le Conseil peut être saisi pour avis par 60 députés ou 60 sénateurs après 30 jours d'exercice des pouvoirs exceptionnels afin d'examiner si les conditions du recours à l'article 16 sont toujours réunies. Après 60 jours et au-delà, il en est de même. »<sup>2750</sup> Le professeur Portelli ajoute qu'en dépit du caractère consultatif de cet avis public, il est clair, selon lui, que le refus du président de la République de se conformer à cet avis ouvrirait la voie à une procédure de destitution (art.68 Const.).<sup>2751</sup>

Quant à la deuxième catégorie des compétences du conseil, c'est à dire les juridictionnelles, elles concernent le contentieux électoral et référendaire, le contrôle des normes (le contrôle des projets de loi, le contrôle des irrecevabilités, le contrôle à priori de constitutionnalité des lois, le contrôle à posteriori de constitutionnalité des lois ou question prioritaire de constitutionnalité et enfin le contrôle de contrariété des traités internationaux).<sup>2752</sup> Il faut également souligner l'autorité des décisions du conseil constitutionnel lesquelles ne sont pas susceptibles de recours et s'imposent à tous les pouvoirs publics et juridictions même si aucune procédure n'est prévue pour les faire respecter.<sup>2753</sup>

L'on peut s'étonner de cette mission majeure confiée à une poignée de juristes, fussent-ils très compétents et rigoureux mais en Allemagne aussi « les pouvoirs de la Cour (constitutionnelle) sont considérables et elle est beaucoup plus qu'un juge de la constitutionnalité au sens strict : elle est un gardien du régime et un régulateur de l'équilibre politique entre les organes de l'État et les forces politiques du pays. »<sup>2754</sup> Georges Burdeau, Francis Hamon et Michel Troper, dans cet ouvrage collectif, sus cité, n'omettent pas de souligner toute la pertinence de l'expression le Gouvernement des juges pour caractériser les pouvoirs considérables de la Cour Suprême des États-

<sup>2749</sup> Hugues Portelli, *Droit constitutionnel, 9<sup>ème</sup> édition*, op.cit., p.343

<sup>2750</sup> Idem., p.343

<sup>2751</sup> Idem., p.343

<sup>2752</sup> Idem., pp.343-348

<sup>2753</sup> Idem., p.348

<sup>2754</sup> Georges Burdeau, Francis Hamon, Michel Troper, *Droit constitutionnel, 26<sup>ème</sup> édition*, op.cit., p.215

Unis bien que l'expression fût inventée par un auteur français, Lambert en 1921.<sup>2755</sup> Ces pouvoirs étendus de la Cour Suprême américaine font dire aux trois auteurs que les juges de la cour « ne se bornent à exercer une compétence juridictionnelle, mais qu'ils gouvernent. »<sup>2756</sup>

Cette exegèse comparatiste permet de mieux éclairer les attributions du Conseil constitutionnel ivoirien. En effet, l'article 94 de la constitution ivoirienne de 2000 dispose : « Le Conseil statue sur :

- L'éligibilité des candidats aux élections présidentielle et législative ;
- Les contestations relatives à l'élection du Président de la République et des députés. Le conseil constitutionnel proclame les résultats définitifs des élections présidentielles. »<sup>2757</sup>

Cette prérogative électorale du conseil constitutionnel selon la loi fondamentale de la Côte d'Ivoire ne lui confère pas pourtant un pouvoir absolu le faisant se substituer au peuple électeur. Au contraire, pour mieux comprendre les détails des attributions électorales du conseil constitutionnel ivoirien, il faut plutôt se référer au code électoral. En effet, l'article 64 du code électoral dispose que l'élection doit être annulée si le Conseil constitutionnel constatait des irrégularités graves susceptibles de dénaturer la sincérité du scrutin.<sup>2758</sup> Il n'est donc pas du pouvoir du conseil constitutionnel d'annuler des milliers de voix comme nous le verrons pour inverser de manière substantielle les résultats. Au contraire, ce qui relève de son pouvoir est l'annulation du scrutin, la commission électorale devant proposer une date qui sera fixée par décret en conseil des ministres. Aussi les polémiques sur la décision du conseil constitutionnel ivoirien offrent-elles l'opportunité « pour repenser l'arbitrage juridictionnel de la politique »<sup>2759</sup> comme l'écrit Alioune Sall à propos du Sénégal. Propos valant aussi et surtout pour la Côte d'Ivoire.

Jean-Marie Denquin pose une problématique qui transcende la France quand s'interrogeant sur les grandeurs et la décadence du droit constitutionnel, il récuse la

<sup>2755</sup> Georges Burdeau, Francis Hamon, Michel Troper, *Droit constitutionnel*, 20<sup>ème</sup> édition, op.cit., p.253

<sup>2756</sup> Idem., p.253

<sup>2757</sup> Cf. Constitution de 2000, voir <http://www.gouv.ci>,

<sup>2758</sup> Voir code électoral sur le site officiel du Gouvernement ivoirien, Textes officiels, <http://www.gouv.ci>, visité le 10 septembre 2010

<sup>2759</sup> Alioune Sall, « Interprétation normative et norme interprétative : à propos des décisions du Conseil constitutionnel », article déjà cité, site <http://www.la-constitution-en-afrique.org>, p.1, visité le 25 mai 2012

sagesse des membres du Conseil constitutionnel : « C'est pourquoi – une fois n'est pas coutume – le terme journalistique de « sages » appliqué aux membres du Conseil exprime peut-être la vérité de l'institution et le caractère moyen du droit constitutionnel jurisprudentiel. »<sup>2760</sup> Se montrant plus incisif à l'endroit de l'institution, il ajoute ce qui sied mieux à la Côte d'Ivoire selon nous : « Le paradis annoncé ne s'est pas vraiment manifesté. Le Conseil constitutionnel n'a pas refondé le droit constitutionnel français. Globalement il l'a plutôt banalisé et obscurci. »<sup>2761</sup>

L'on pourra à la suite du professeur écrire que la substitution du Conseil constitutionnel ivoirien à l'électeur sensé détenir la souveraineté électorale symbolise une sorte de nuit du droit constitutionnel qui a failli à sa mission régulatrice des contradictions qui traversent la société politique et généré une reprise des hostilités armées en Côte d'Ivoire.

## *2. Les résultats définitifs du second tour et le début de la crise postélectorale*

Le conseil constitutionnel n'a pas dit le droit. Il a tout simplement procédé à une inversion des résultats provisoires (a) créant une situation grave de bicéphalisme étatique, situation de confrontation entre la légitimité populaire et la légalité constitutionnelle (b).

### *a. Inversion des résultats provisoires et confiscation de la souveraineté électorale*

Les sept membres du conseil constitutionnel dont quatre ont été nommés par le président Gbagbo et trois par Mamadou Koulibaly, président de l'Assemblée nationale, ont été au cœur de la crise postélectorale. La proclamation de Gbagbo comme vainqueur et président par l'inversion des résultats provisoires surprend juridiquement. Elle a fait sortir le conseil de son champ d'attributions. A-t-il, par ailleurs, oublié qu'il n'a qu'une « compétence d'attribution »<sup>2762</sup> fût-elle grande et importante ? L'on pourra soutenir que le conseil constitutionnel ivoirien a également remis en cause la sacralisation de l'expression directe de la souveraineté nationale.<sup>2763</sup>

---

<sup>2760</sup> Jean-Marie Denquin, « La jurisprudence du Conseil constitutionnel : grandeur ou décadence du droit constitutionnel ? Un regard surplombant sur les libertés publiques » *Revue Jus Politicum* - n° 7 – 2012, <http://www.juspoliticum.com>, p.13

<sup>2761</sup> *Idem.*, p.14

<sup>2762</sup> Michel Verpeaux, Pierre de Montalivet, Agnès Roblot-Troizier, Ariane Vidal-Naquet, *Droit constitutionnel, Les grandes décisions de la jurisprudence*, PUF, 2011, p.33

<sup>2763</sup> *Idem.*, p.33

Les attributions du conseil constitutionnel sont clairement fixées par les articles 63 et 64 du Code électoral de sortie de crise, articles disposant : « le résultat définitif de l'élection du président de la république est proclamé par le conseil constitutionnel, après examen des réclamations éventuelles et publié selon la procédure d'urgence, dans les (07) jours à compter de la réception des procès-verbaux. »

« Dans le cas où le conseil constitutionnel constate des irrégularités graves de nature à entacher la sincérité du scrutin et en affecter les résultats d'ensemble, il prononce comme indiqué précédemment l'annulation de l'élection et notifie sa décision à la Commission Électorale Indépendante qui en informe le représentant du secrétaire général de l'O.N.U. et le représentant du facilitateur à toutes fins utiles. La date du nouveau scrutin est fixée par décret pris en conseil des ministres sur proposition de la commission Électorale Indépendante. Le scrutin a lieu au plus tard quarante-cinq jours à compter de la date de décision du conseil constitutionnel. »<sup>2764</sup> Voilà donc ce qui est clair. En conséquence, le conseil constitutionnel ivoirien, au regard de ce qui précède, avait deux possibilités<sup>2765</sup> : soit confirmer les résultats provisoires ou annuler le scrutin afin de redonner la parole au peuple<sup>2766</sup> qui s'exprime à travers de nouvelles élections bien organisées susceptibles d'être exemptes d'irrégularités majeures. Or, ayant constaté de nombreuses irrégularités si l'on se réfère aux milliers de voix annulées chez Ouattara, le déclassant du premier rang pour en faire le deuxième, le conseil constitutionnel devait plutôt annuler le scrutin du second tour.<sup>2767</sup>

Geoffroy Julien Kouao insiste sur la place régulatrice du conseil constitutionnel en Côte d'Ivoire pour limiter et encadrer les soifs de pouvoir : « Il est banal de rappeler, des siècles après, ad litteram, la célèbre et éclairante phrase de Lord Acton « le pouvoir rend fou, le pouvoir absolu rend absolument fou ». Car, il est d'une vérité éternelle, renchérit Thucydide « tout homme tend à aller jusqu'au bout de son pouvoir ». Le remède à cette maladie anthropologique, politiquement mortifère, est

---

<sup>2764</sup> Geoffroy Julien Kouao, « Le juge constitutionnel et le devoir d'ingratitude », *Journal Nord-Sud*, numéro du 23 décembre 2010. Voir code électoral sur le site officiel du Gouvernement ivoirien, Textes officiels, <http://www.gouv.ci>, visité le 10 septembre 2010

<sup>2765</sup> Idem

<sup>2766</sup> Idem

<sup>2767</sup> Ce qui serait plus logique dans la mesure où l'importance numérique des voix annulées chez l'adversaire de Gbagbo suppose que le juge constitutionnel a constaté d'énormes irrégularités. Or dans un tel cas où les irrégularités graves au nord sont de nature à affecter le résultat d'ensemble, le conseil a plutôt procédé à un travail d'élagage en faveur de Gbagbo en annulant des milliers de voix du nord dont on sait que c'est le fief politico-électoral de Ouattara. L'annulation de la quasi-totalité des voix de cette région devait logiquement le priver de la marge nécessaire pour l'emporter sur Gbagbo.

l'existence de contrepouvoir. Et justement, l'avènement du conseil constitutionnel, dans le système juridictionnel ivoirien, en 1994, s'analyse comme tel. »<sup>2768</sup>

Or, le conseil constitutionnel ivoirien est paradoxalement, dans ce cas précis, la source de la crise postélectorale. A-t-il oublié que « revêtue de l'onction de son géniteur (le peuple souverain), la constitution se trouve au faite de la hiérarchie des normes juridiques. C'est la norme des normes. En effet, parce que fondement du traité, de la loi et du règlement, elle leur est supérieure. C'est le fondement juridique de l'État »<sup>2769</sup> ? Institution prestigieuse, « en matière électorale, le conseil constitutionnel est l'arbitre des élections politiques. La présidentielle et les législatives, c'est-à-dire les élections à portée nationale. Privilège quasi divin, il en donne les résultats définitifs, après qu'il ait statué contradictoirement sur les contestations. »<sup>2770</sup>

L'on peut dire au regard des faits que le conseil constitutionnel s'est tout simplement substitué à l'électeur ivoirien plutôt que de lui donner l'opportunité de revoter. Pour dire le droit, le juge constitutionnel ne doit-il pas faire la distinction « entre l'existence matérielle des faits et l'appréciation des faits d'une part et la qualification juridique des faits d'autre part. »<sup>2771</sup> Ces propos de Francis Wodié et de Martin D Bléou résonnent aujourd'hui de pertinence bien qu'écrits il y a environ trente ans et cela pour deux raisons essentielles. D'une part, ils ont une valeur heuristique et d'autre part viennent, pour ce qui concerne Wodié, d'un agrégé en droit, qui, ironie de l'histoire, a, le 25 juillet 2011, succédé à la tête du conseil constitutionnel ivoirien le controversé Paul Yao Ndré, responsable de la proclamation conflictuelle de Gbagbo comme vainqueur de l'élection de 2010.

Les deux auteurs qui, à l'époque, pensaient que le primat du politique sur le juridique dû à la nature du système sociopolitique, atténuerait le développement du contentieux électoral<sup>2772</sup> n'avaient pas tort tant qu'il s'agissait d'un contexte de monopole politico-électoral du PDCI. Le multipartisme est propice au développement du contentieux électoral et la décision du conseil constitutionnel bouleverse la logique

---

<sup>2768</sup> Geoffroy Julien Kouao, « Le juge constitutionnel et le devoir d'ingratitude », article cité

<sup>2769</sup> Idem

<sup>2770</sup> Idem

<sup>2771</sup> Francis Wodié, Martin D. Bléou, *La chambre administrative de la cour suprême et sa jurisprudence (Commentaires d'arrêts)*, *Annales de l'Université d'Abidjan, Série A, Volume 6, Faculté de Droit, Centre Ivoirien de Recherches et d'Études Juridiques*, op.cit., p.143

<sup>2772</sup> Idem., p.11

concurrentielle.<sup>2773</sup> S'appuyant sur la décision juridiquement étonnante du juge constitutionnel, Gbagbo revendique la légalité et invoque non seulement le respect des lois, de la constitution et se définit seul président légal et légitime du pays. La légitimité contre la légalité, et si l'enjeu se hisse au niveau de la souveraineté électorale du peuple ? La démocratie et le rituel électoral ne constituent-ils pas des moyens d'exercice de la souveraineté du peuple voire de la nation ?<sup>2774</sup>

Wodié et Bléou rappelaient, avec raison, la question de l'originalité de la jurisprudence ivoirienne<sup>2775</sup> par le fait qu'elle est affectée peu ou prou par la jurisprudence française<sup>2776</sup>. La décision inédite du conseil constitutionnel ivoirien à propos des résultats du scrutin présidentiel de 2010 restera comme une originalité ahurissante tant elle paraît étonnante au regard des résultats proclamés précédemment par la Commission électorale indépendante et des attributions du conseil constitutionnel.

Au surplus, cette décision restera comme un cas jurisprudentiel très particulier en raison du refus clair et évident du juge constitutionnel de dire le droit et de s'ériger clairement en allié politique et électoral d'un candidat au détriment de la souveraineté électorale dont le peuple entier est détenteur. Le président controversé du Conseil constitutionnel, après des mois, n'a-t-il pas fini par proclamer Ouattara vainqueur lors de la cérémonie organisée à cet effet et fait son mea culpa ?

*b. Le bicéphalisme étatique ou la souveraineté électorale contre la légalité constitutionnelle*

La situation de 2010 a connu un précédent en 2000 avec le bicéphalisme opposant Gbagbo et de Guéï à l'époque, chacun revendiquant la victoire tout en se proclamant président. Plus que la question de la légitimité souvent évoquée pour qualifier la situation de Ouattara reconnu vainqueur par la commission électorale indépendante, ne faut-il pas élargir le champ conceptuel et le ramener plutôt à la souveraineté électorale ? Plus que la légitimité conférée par l'onction populaire, il s'agit de

---

<sup>2773</sup> Le travail d'inversion et d'élagage des résultats opérés par le conseil constitutionnel ivoirien ressemble à une usurpation de la souveraineté électorale du peuple. L'article 31 de la constitution ivoirienne de 2000 ne dispose-t-il pas que la souveraineté appartient au peuple ? Quant à l'article 32 de la même constitution, ne vient-il pas organiser l'exercice de la souveraineté populaire par les représentants élus du peuple ?

<sup>2774</sup> Michel Verpeaux, Pierre de Montalivet, Agnès Roblot-Troizier, Ariane Vidal-Naquet, *Droit constitutionnel, Les grandes décisions de la jurisprudence*, op.cit., p.30

<sup>2775</sup> Francis Wodié, Martin D. Bléou, *La chambre administrative de la cour suprême et sa jurisprudence*, op.cit., p.5

<sup>2776</sup> Idem., p.5

postuler l'expression, par le vote, de la souveraineté du peuple ou de la nation qui a voté et, par le biais de sa majorité, habille le vainqueur de l'onction électorale de cette souveraineté.

Quelques jours après le second tour des présidentielles, la Côte d'Ivoire eut deux Présidents. Laurent Gbagbo, le Président sortant déclaré vainqueur par les juges constitutionnels et Alassane Ouattara proclamé plutôt vainqueur par la commission électorale<sup>2777</sup> indépendante. L'on peut souligner le fait que Ouattara, dans sa position de Président légitime reconnu par la commission électorale, l'Onuci et la communauté internationale, était à la recherche de ce qui lui manquait, à savoir « un statut constitutionnellement reconnu. »<sup>2778</sup> La dyarchie ivoirienne<sup>2779</sup> peut même être qualifiée, au-delà de la pluralité des institutions dans chaque camp, d'étatique. Deux camps revendiquaient la victoire, la souveraineté et les prérogatives présidentielles, régaliennes et étatiques. La fracture toucha les grands corps de l'administration et même la diplomatie avec deux ministres des affaires étrangères, souvent deux directeurs se disputant la direction du même service administratif public. Situation rocambolesque où chaque cadre se revendique du Président qui l'a nommé.

Ainsi, chaque camp forma son gouvernement. La dyarchie étatique sinon institutionnelle soulève la question du respect de la constitution mais aussi de l'exigence de la conformité des lois et des décisions à celle-ci. Aussi, il convient de s'interroger sur l'indépendance du conseil constitutionnel<sup>2780</sup> ivoirien. La justice constitutionnelle ivoirienne a posé deux actes inédits en proclamant tout d'abord Gbagbo comme vainqueur définitif des élections pour finir par se dédire et redonner à Ouattara sa victoire sur le plan constitutionnel. Cela pose le problème de

<sup>2777</sup> Le résultat de la CEI fut confirmé et validé par le représentant de l'ONU, patron de l'ONUCI en Côte d'Ivoire alors que le conseil constitutionnel a tout simplement inversé les résultats provisoires, le deuxième devenant le premier.

Dans la même logique, Ouattara était reconnu par la communauté internationale en dépit de la duplicité de certains pays au début en Afrique et du soutien clair de l'Angola à Gbagbo. Ouattara sera aussi définitivement reconnu par l'Union africaine.

<sup>2778</sup> Yves Mayaud, « Le statut du ministère public. Le point de vue du professeur », *Revue de droit d'Assas*, 2011, p.56

<sup>2779</sup> Ce fut aussi le cas à Paris avec deux ambassadeurs s'attribuant le statut de représentant légal de la Côte d'Ivoire auprès de Paris. Même si Ali Coulibaly, l'ambassadeur nommé par Ouattara fut reconnu par la France comme le seul représentant légal et légitime du pays, Pierre Kipré, l'ancien ambassadeur, nommé par Gbagbo, historien comme lui, bété aussi comme Coulibaly et nordiste dioula comme Ouattara ne consentit à renoncer qu'empêché par les partisans de Ouattara à Paris d'investir les locaux de l'ambassade qu'il occupait toujours malgré la nomination de son successeur.

Ironie de l'Histoire, Pierre Kipré, comme nous l'avons vu dans notre section consacrée à l'ivoirité et l'auteur de l'expression « ivoirien multiséculaire de souche » dans l'esprit de l'ivoirité dont il fut l'un des idéologues, des théoriciens au temps de la présidence Bédié.

<sup>2780</sup> Michel Verpeaux, Pierre de Montalivet, Agnès Roblot-Troizier, Ariane Vidal-Naquet, *Droit constitutionnel, Les grandes décisions de la jurisprudence*, op.cit., p.203

l'indépendance des juges constitutionnels ivoiriens mais aussi leur crédibilité. N'est-ce pas que l'indépendance du conseil constitutionnel ne peut –être garantie que par le conseil lui-même ?<sup>2781</sup>

Il est aussi important de souligner ce qui ressemble à une répétition de l'histoire en Côte d'Ivoire. Comme le souligne bien Mamadou Koulibaly, ancien président de l'Assemblée nationale ivoirienne, le pays a connu deux présidents en 2000 comme nous l'avons déjà indiqué: « Il existe d'ailleurs un précédent notable en Côte d'Ivoire : En 2000, le président de la Cour suprême Tia Koné a fait prêter serment au général Guei en tant que président de la République le 24 octobre pour, 48 heures et 300 morts plus tard, faire prêter serment comme président de la République, cette fois à Laurent Gbagbo. Mon point de vue ne compte pas en la matière. Il y a des instances spécialisées pour cela. Je ne suis pas le juge des élections. »<sup>2782</sup>

Le Conseil constitutionnel a-t-il succombé à la politisation de ses décisions jugées partisans ?

### *3. Le Conseil constitutionnel ivoirien comme outil de préservation du Pouvoir*

Gbagbo avait salué la solidité démocratique des pays développés comme l'une des clés de leur avancée, déclarant le 26 Octobre 2000 que les grands pays sont développés parce que leurs dirigeants acceptent d'organiser des élections qu'ils peuvent perdre.<sup>2783</sup> Gilles Yabi d'International Crisis Group juge prémédité l'acte du conseil constitutionnel ivoirien : « Il n'y a rien de spontané dans la décision du Conseil constitutionnel qui a consisté à annuler 600 000 voix dans le nord du pays, donc dans des régions où Laurent Gbagbo avait obtenu moins de 10% au premier tour. Il s'agit d'une volonté de passer en force de la part du camp présidentiel. »<sup>2784</sup> Comment faire alors que malgré le bicéphalisme étatique, « il n'y a qu'un seul poste de président »<sup>2785</sup> ? Le Président Gbagbo avait écarté l'hypothèse d'une défaite,

<sup>2781</sup> Michel Verpeaux, Pierre de Montalivet, Agnès Roblot-Troizier, Ariane Vidal-Naquet, *Droit constitutionnel, Les grandes décisions de la jurisprudence*, op.cit.,p.204

<sup>2782</sup> Mamadou Koulibaly, « Le bilan de M. Ouattara est une impressionnante succession d'illégalités », Interview avec Max Lincoln et Guillaume N'Guettia » in *La Nouvelle*, le 21 septembre 2011

<sup>2783</sup> Laurent Gbagbo cité par Fabienne Pompey, Côte d'Ivoire : en quête d'unité, article cité

<sup>2784</sup> Gilles Yabi d'International Crisis Group: «L'ONU doit protéger les civils en Côte d'Ivoire», interview sur RFI, publié le 25 mars 2011, visité le 20 janvier 2012, <http://www.rfi.fr/afrique>

<sup>2785</sup> Idem

pensait même déjà à son futur premier ministre après sa victoire<sup>2786</sup> et se projetant après la fin de son pouvoir : « Je ne serai pas battu. J’y suis, j’y reste. Mais je ne serai pas éternellement président et, un jour, je transmettrai le flambeau à quelqu’un de plus jeune que moi. Le lendemain, je crois que je me mettrai à l’écriture d’un livre témoignage sur ma vie. »<sup>2787</sup> L’on déduit aisément de ces propos, que même rusé et intelligent en politique, surtout expérimenté, Gbagbo s’attendait à tout sauf à une défaite face à Ouattara. Sans doute, avait-il parié que l’électorat baoulé, même avec les consignes de Bédié, ne voterait pas pour son adversaire au second tour.

Comme nous l’avons déjà indiqué, la crise ivoirienne porte des enjeux constitutionnels faisant évidemment partie des enjeux politiques. En nommant des proches au sein du conseil constitutionnel, le Président espère, malgré la formalité de l’indépendance des juges constitutionnels, tirer un bénéfice décisionnel. Le cas ivoirien soulève trois problématiques importantes : le constitutionnalisme entre éthique et politisation (a), renvoyant à une problématique plus générale, celle de la politisation du droit constitutionnel ou de la constitutionnalisation de la concurrence politique (b). Aussi, le cas ivoirien indique les perspectives constitutionnelles en Afrique déclinées comme enjeux citoyens et de stabilité.

#### *a. Le constitutionnalisme entre éthique et politisation*

La vassalisation du droit constitutionnel par les entrepreneurs politiques ayant en mains le pouvoir d’État est une pratique courante en Afrique quoique loin d’être un monopole du continent. Nous avons vu que l’invocation de la primauté de la constitution<sup>2788</sup> peut cacher une volonté d’instrumentalisation du droit constitutionnel.<sup>2789</sup> L’annulation de milliers de voix de Ouattara fut une décision

<sup>2786</sup> Laurent Gbagbo, Je vais mettre les héritiers d’Houphouët à la retraite, *Jeune Afrique*, interview citée

<sup>2787</sup> Idem

<sup>2788</sup> Dans son livre *La théorie pure du droit* que Delphine Dulong qualifie de plus bel édifice théorique, Hans Kelsen symbolise le processus normatif par la pyramide. La pyramide des normes juridiques a comme base l’ensemble des règlements, le sommet est représenté par la constitution et le « ventre » par les lois. Voir l’analyse de cette pyramide comme un coup de force symbolique dans Delphine Dulong, *la Construction du champ politique*, op.cit., p.313

<sup>2789</sup> Il est comme une nécessité de limiter la loi par une Loi supérieure tout comme l’Homme qui, malgré son pouvoir sur la nature, manifeste le besoin vital de s’accrocher à un Être, un Dieu qui lui est supérieur, qui le transcende. Toute idée de constitution est d’abord une idée d’échelle, de sommet, de limite et de symbole. La constitution n’est aussi efficace que quand elle est sous l’onction, elle-même portant une certaine idée du sacré.

Les attributions électorales du conseil constitutionnel ivoirien concernent la régularité et la crédibilité du scrutin. Toutefois, constatant des fraudes ou des irrégularités d’ampleur entachant la crédibilité du scrutin, les juges constitutionnels peuvent annuler le scrutin dans les zones où ont lieu ces fortes irrégularités ou s’ils les jugent très importants, ils peuvent aller jusqu’à annuler le scrutin dans sa totalité et convoquer le corps électoral pour un nouveau scrutin.

grave, politique au service de Gbagbo. Cette décision amène à se poser des questions importantes : Comment des juges, connaisseurs et praticiens du droit, peuvent-ils prendre une décision clairement contraire à la lettre de leurs attributions ? Comment-peuvent-ils aussi se tromper sur des articles et points pourtant clairs dans les attributions électorales du conseil constitutionnel si tant est qu'ils se sont trompés ? Comment enfin peuvent-ils faire fi de la solution alternative (annulation du scrutin) qui leur était offerte dans l'esprit et la lettre de leurs prérogatives pour décider de manière aussi surprenante ?

Ne sommes-nous pas en face d'une situation de « droit comme ressource dans la lutte politique »<sup>2790</sup> vu le caractère illégal de la décision du conseil et de la proximité de ses membres avec le perdant des élections, le président sortant à qui beaucoup doivent leur nomination au conseil ? Le professeur Sindjoun rappelle que « la justice constitutionnelle telle qu'elle s'actualise aujourd'hui dans la plupart des pays africains est le témoin institutionnel des transformations politiques. »<sup>2791</sup> L'équation personnelle entre juges constitutionnels et détenteurs du pouvoir<sup>2792</sup> est une réalité même si elle n'exclut pas la réalité de bonnes décisions constitutionnelles.<sup>2793</sup>

Pourquoi le conseil constitutionnel ivoirien n'a pas annulé tout simplement l'élection au Nord, donc partiellement, ou tout simplement l'ensemble du scrutin et appelé à l'organisation de nouvelles élections s'il avait jugé aussi importantes les irrégularités comme il l'a dit dans les mots et concepts utilisés<sup>2794</sup> dans le rendu de sa décision ? Ne faut-il pas s'interroger sur les critères de la bonne décision ?<sup>2795</sup> Stricte application des prescriptions constitutionnelles ou légales ou interprétation extenso sensu ?<sup>2796</sup> Luc Sindjoun souligne le recours à l'idéologie du constitutionnalisme par la doctrine juridique pour rendre des décisions visant à limiter le pouvoir exécutif au profit des libertés.<sup>2797</sup> Dans le cas ivoirien, il ne s'agissait pas certes d'interpréter la

---

<sup>2790</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique*, op.cit., p.317

<sup>2791</sup> Luc Sindjoun, *Les grandes décisions de la justice constitutionnelle africaine*, op.cit., p.5

<sup>2792</sup> Idem., p.3

<sup>2793</sup> Idem. p.3

<sup>2794</sup> Thomas Dubut, « Le juge constitutionnel et les concepts : Réflexions à propos des « exigences constitutionnelles » », *Revue française de Droit constitutionnel*, 80, 2009, p.749

<sup>2795</sup> Luc Sindjoun, *Les grandes décisions de la justice constitutionnelle africaine*, op.cit., p.12

<sup>2796</sup> Idem., p.12

<sup>2797</sup> Idem., p.12

constitution ni de l'appliquer mais plutôt de remplir sérieusement ses missions de juge électoral.<sup>2798</sup>

L'histoire du droit constitutionnel montre qu'il a progressivement arraché son autonomie<sup>2799</sup> en se rendant jurisprudentiel<sup>2800</sup>, c'est-à-dire « un droit dont la source principale est dans des décisions de justice et non plus dans la loi. »<sup>2801</sup> Il cherche à sortir de la banalisation de la lecture et de l'interprétation de la constitution par tout profane dans la mesure où le droit constitutionnel devient le droit du contentieux constitutionnel, lire la constitution ne suffit plus pour en être un expert.<sup>2802</sup> Dans ce processus, le juge constitutionnel, pour gagner sa juridicité, a souvent tenté une clôture savante du droit,<sup>2803</sup> écrit Delphine Dulong.

Cette thèse doit être pourtant relativisée. En effet, Alioune Sall pense, au contraire, que la justice constitutionnelle a besoin de tous les spécialistes du droit voire au-delà en raison de la transversalité des problèmes : « l'interprétation de la Constitution pose des problèmes transversaux qui concernent tous les praticiens du droit, quelle que soit leur « spécialité ». La réflexion sur nos institutions souffre de deux maux, le juridisme et l'académisme : penser qu'une démocratie se bâtit à coups de textes, considérer que le débat sur les institutions est un apanage. Or, rendre la justice constitutionnelle n'est pas un exercice d'ésotérisme. »<sup>2804</sup>

Durant la longue crise ivoirienne, la constitution est restée un enjeu politique majeur.

---

<sup>2798</sup> Pourquoi le Président du conseil constitutionnel a fait une sortie médiatique remarquée à la proclamation des résultats par la commission électorale indépendante donnant le candidat Ouattara gagnant pour préciser ce que tout le monde savait comme relevant effectivement des prérogatives du conseil constitutionnel, à savoir le caractère provisoire des résultats proclamés de la CEI et la décision définitive attendue du conseil, devant, au regard de la constitution ivoirienne, proclamer le vainqueur définitif ? En rappelant précipitamment dans les médias que le dernier mot lui revenait et cela à la télévision nationale, le Président du conseil constitutionnel, agissant médiatiquement comme un homme politique, avait fait entrevoir, par anticipation la décision grave, historique qu'il s'apprêtait à prendre, c'est-à-dire l'inversion des résultats, le second devenant le premier après l'annulation de plus d'un tiers des voix de Ouattara proclamé gagnant par la commission électorale. En effet, le conseil proclamera Gbagbo vainqueur. Et cette décision illogique au regard des prérogatives du conseil, même s'il n'y a pas de débat sur le fait que le dernier mot lui revenait, est à l'origine de la crise postélectorale qui finira par la reprise des hostilités armées entre le camp présidentiel et les rebelles du nord, venus à l'appui de Ouattara reconnu par la CEI ainsi que par la communauté internationale comme le vainqueur.

<sup>2799</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique*, op.cit., pp.319-320

<sup>2800</sup> Idem., p.319

<sup>2801</sup> Idem., p.319

<sup>2802</sup> Idem., p.320

<sup>2803</sup> Idem., pp.319-320

<sup>2804</sup> Alioune Sall, « Interprétation normative et norme interprétative : à propos des décisions du Conseil constitutionnel », article déjà cité, site <http://www.la-constitution-en-afrique.org>, pp.2-3, visité le 25 mai 2012

*b. La politisation du droit constitutionnel ou la constitutionnalisation de la concurrence politique ?*<sup>2805</sup>

L'appropriation de la norme constitutionnelle par le politique<sup>2806</sup> pose la problématique globale de sa vulnérabilité<sup>2807</sup> autant que de sa banalisation.<sup>2808</sup> La politisation du droit constitutionnel<sup>2809</sup> constitue une menace grave contre la démocratie et fragilise la stabilité de la nation. Plutôt que de servir à bien réguler le jeu politique, le droit constitutionnel politisé devient plutôt partisan, illégal ou para légal par le fait que les juges constitutionnels, soumis aux volontés partisans, prennent des décisions jurisprudentielles dont le caractère politique devient facile à démontrer et prouver. D'un autre côté, la constitutionnalisation de la vie politique paraît une nécessité en raison de l'État de droit et de l'éthique de la concurrence et du combat contre les fraudes. Il convient d'ajouter que dans certains cas, la constitutionnalisation du jeu politique vise plutôt à écarter les opposants sinon à servir de moyens légaux aux présidences à vie comme c'est souvent le cas en Afrique où certains présidents modifient la constitution pour se maintenir indéfiniment au pouvoir.

Par constitutionnalisation de la vie politique « on entend à la fois l'intégration du Conseil constitutionnel comme acteur à part entière du processus législatif mais aussi l'encadrement croissant du jeu politique par la jurisprudence constitutionnelle. »<sup>2810</sup> La constitutionnalisation de la vie politique offre au juge constitutionnel un droit de regard sur le fonctionnement politique, institutionnel, les élections mais aussi et

<sup>2805</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique*, op.cit., p.322

<sup>2806</sup> Frédéric Joël Aïvo, « La crise de normativité de la constitution en Afrique », in *Revue de Droit public et de science politique en France et à l'étranger*, numéro 1, article cité, p.149

<sup>2807</sup> Idem., p. 149

<sup>2808</sup> Idem., p.154

<sup>2809</sup> Par politisation du droit constitutionnel nous entendons l'utilisation de l'interprétation constitutionnelle par le juge constitutionnel comme ressource politique au service, non de l'intérêt de la nation, du respect de la lettre et de l'esprit de la constitution, mais du Pouvoir en place. Dans cette perspective, le conseil constitutionnel devient une arme, un moyen politique pour la préservation à tout prix du Pouvoir. Le juge constitutionnel devient un partenaire, un allié du Pouvoir en place et veille à le servir par des décisions jurisprudentielles qui jurent avec l'éthique, la probité et l'objectivité désintéressée, bref à interpréter en pure conscience, sans arrière-pensées.

La politisation du droit constitutionnel consiste également aux révisions constitutionnelles par des référendum truqués à des fins d'octroi de possibilités constitutionnelles au Président sortant de se présenter. Les articles taillés sur mesure pour lui permettre de se représenter ou lui conférer des pouvoirs n'existant pas dans la constitution avant le référendum. Il serait certes difficile de prouver certains cas de politisation relevant non d'une décision jurisprudentielles clairement illégale mais d'une simple révision de la constitution qui n'est pas un acte illégal en soi si le scrutin référendaire ne connaissait, comme c'est souvent le cas dans certains pays africains voire ailleurs, des bourrages d'urnes, des tripatouillages afin que le « oui » l'emporte au profit du Président de la République que l'article révisé va clairement servir une fois le projet de révision voté.

<sup>2810</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique*, op.cit., pp.322-323

surtout les critères fixant les règles du jeu électoral<sup>2811</sup> comme ce fut le cas de la constitution de 2000 en Côte d'Ivoire dont l'article 35 a été interprété pour rejeter la candidature de Ouattara au scrutin présidentiel. Il convient de souligner tout de même que cette constitutionnalisation de la vie politique comme exigence de plus en plus récurrente en Afrique vise à respecter la primauté constitutionnelle mais surtout à veiller à son respect. Nous pouvons donc avancer que l'attitude face au droit constitutionnel varie en fonction des acteurs, des positions politiques, des cadres partisans et des enjeux des uns et des autres. C'est pourquoi, plus que la manipulation ou la politisation du droit, il convient de s'interroger sur la compétence politique des Ivoiriens en dépit des débats que charrie ce concept. Entendue comme « ce qui est attendu des citoyens dans un cadre démocratique »<sup>2812</sup>, la compétence politique, selon Julien Talpin, doit être repensée, désessentialisée<sup>2813</sup>, moins portée sur les motivations cognitives des acteurs que sur les actes concrets et pratiques qu'ils posent. Réinsérée dans une perspective processuelle et de production<sup>2814</sup>, elle pourra offrir l'opportunité de saisir les « trajectoires et devenir des acteurs, et ainsi évaluer le façonnement de la citoyenneté par le cadre institutionnel, politique et culturel dans lequel elle s'inscrit. »<sup>2815</sup>

Une éthique constitutionnelle<sup>2816</sup> pouvait sauver la Côte d'Ivoire dans la mesure où une décision légale s'inscrivant dans le seul cadre de la lettre et de l'esprit de la loi, mettrait le pays à l'abri de la coûteuse crise postélectorale. « L'effort, écrit Jean-Fabien Spitz, vers une législation impartiale protégeant effectivement l'ensemble des

<sup>2811</sup> Delphine Dulong, *La construction du champ politique*, op.cit., p.323

<sup>2812</sup> Julien Talpin, « Ces moments qui façonnent les hommes. Eléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique », *Revue française de science politique*, vol.60, numéro 1, 2010, p. 91

<sup>2813</sup> Julien Talpin, « Ces moments qui façonnent les hommes. Eléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique », *Revue française de science politique*, citée, p.91

<sup>2814</sup> Idem., p.91

<sup>2815</sup> Idem., p.91

<sup>2816</sup> L'usage que font les constitutionnalistes ivoiriens chargés de l'interpréter et de dire le droit constitutionnel est souvent à replacer dans ce cadre global des pratiques et des actes posés dans la mesure où ceux-ci en disent assez sur la culture politique, citoyenne du pays et permet d'appréhender la réaction citoyenne et politique face aux arrêts et avis des spécialistes du droit constitutionnel ivoirien. La constitution ivoirienne reviendra en force avec le contentieux électoral quand, contrairement à la commission électorale indépendance, CEI et la certification des résultats du second tour des élections présidentielles, la cour constitutionnelle, à travers son Président de l'époque, Paul Yao Ndré, aujourd'hui débarqué par l'actuel Président et remplacé par Francis Wodié, l'agrégé en droit public non moins homme politique même s'il a pris soin de démissionner préalablement de la direction de son parti, le PIT, Parti ivoirien des travailleurs.

Le droit constitutionnel comme enjeu de conquête et de préservation du pouvoir d'État à travers la Présidence de la République, a accompagné la longue crise ivoirienne, qui, sous sa forme latente mais déjà visible à la mort d'Houphouët en 1993 jusqu'à la crise électorale de 2010-2011, la primauté de la constitution n'a cessé d'être évoquée par le camp Gbagbo. Le camp Ouattara invoqua également le respect de la constitution dans la mesure où il fut reconnu par tous les meilleurs constitutionnalistes que l'on n'avait pas besoin de faire des études de droit pour comprendre la lettre de la constitution

citoyens contre toutes les formes de domination suppose le recours aux moyens institutionnels du constitutionnalisme moderne- bicaméralisme, contrôle de constitutionnalité, régime représentatif- sans doute augmentés d'autres procédures d'appel, de contestation, et de dépolitisation de certaines décisions ? »<sup>2817</sup>

L'ancien président du conseil constitutionnel ivoirien, après la chute de Gbagbo qui l'avait nommé, et après avoir investi cette fois-ci Ouattara prononcera des mots mystérieux cachant mal le mea culpa : « le diable nous avait tous possédés », une manière politicienne et métaphorique de reconnaître sa faute tout en disant clairement qu'il n'est pas le seul fautif, tous les Ivoiriens ayant été possédés par le diable. Belle formule qui sied à l'imaginaire tropical quand l'on sait que jusqu'à sa chute au fond de son bunker, des prêtres continuaient à professer ostentatoirement qu'une armée d'anges célestes viendrait au secours de Gbagbo. Du côté de Ouattara, les Dozo, chasseurs traditionnels, investis par l'imaginaire populaire de redoutables pouvoirs mystiques, non contents d'être les supplétifs de la rébellion, ajoutaient à leur geste et leur marche vers Abidjan, des oracles indiquant que le « diable Gbagbo » va chuter.

Si la constitution est souvent privée de gardien<sup>2818</sup>, il faut également poser le problème de la compatibilité des accords politiques avec la constitution<sup>2819</sup> comme nous l'avons vu avec la stratégie extra et para constitutionnelle des opposants à Gbagbo. En s'appuyant sur les accords politiques signés devant la communauté internationale, ils espéraient justement dépouiller le président Gbagbo de ses prérogatives constitutionnelles.

La décision des juges constitutionnels ivoiriens eut une répercussion profonde sur le pays en tant qu'elle le plongea dans une situation rocambolesque. Gbagbo, Président constitutionnel, donc légal malgré ce que nous appelons la profanation constitutionnelle face à Ouattara le Président légitime, fort de la majorité des suffrages exprimés selon la CEI et n'ayant pas l'onction des « grands sorciers du conseil constitutionnel ». La Côte d'Ivoire se retrouva avec deux Présidents, deux gouvernements, mettant les Ivoiriens et la communauté internationale devant le fait accompli d'une dyarchie institutionnelle dont l'ampleur de la tragédie fut à l'aune du

---

<sup>2817</sup> Jean-Fabien Spitz, « Originalité et pertinence contemporaine du langage politique républicain. Une approche historiographique et analytique », *Revue Raisons politiques*, numéro 36, op.cit., p.143

<sup>2818</sup> Frédéric Joël Aïvo, « La crise de normativité de la constitution en Afrique », in *Revue de Droit public et de science politique en France et à l'étranger*, numéro 1, article cité, p.157

<sup>2819</sup> Idem., p.170

coût humain et social. Cette dyarchie au sommet de l'État, disons deux États se réclamant la direction du pays, c'est, selon nous, la preuve de notre hypothèse de crise structurelle, profonde avec une forte teneur d'enjeux politiques, politiques. Aussi, l'élection dans un climat sociopolitique où le désarmement n'était pas effectif présageait d'un retour à la loi des fusils et des canons, ce structurant tragique de la scénographie démocratique des pays encore sous le régime cyclique de la transitologie entendue comme fragilité structurelle des dynamiques démocratiques.

***Paragraphe 2 : De la concurrence électorale à l'affrontement armé : la résurgence du spectre de l'urne et du fusil<sup>2820</sup>***

La crise postélectorale a connu un moment militaire tragique. Il a fallu des bombardements aériens français pour ouvrir la porte du palais aux troupes opposées à Gbagbo. Ce coup de pouce militaire de la France au président Ouattara, vainqueur des élections, a été qualifié de coup d'État de Sarkozy contre Gbagbo par Charles Onana.<sup>2821</sup>

Le bombardement français avait néanmoins été précédé par une descente rapide et facile des forces pro-Ouattara sur le Sud, l'armée loyaliste n'ayant pas pu résister aux feux des troupes adverses. Il faut donc, en dépit de l'ultime soutien français pour faciliter l'accès au palais, souligner la fragilité structurelle de l'armée loyaliste fidèle à Gbagbo qui, au moment décisif, n'a pas voulu résister de manière coriace. Ce n'est qu'à Abidjan que les troupes pro-Ouattara furent confrontées à une résistance solide au niveau du palais présidentiel.

Cette enchère militaire est symptomatique de la violence sur l'espace démocratique loin d'être une scène apaisée. Nous avons cité Achille Mbembé et Célestin Monga dans l'introduction dans leur commun article sur la démocratie du bazooka pour qualifier l'ordre démocratique imposé à coups de fusils et de chars mais aussi d'avions durant la crise postélectorale entre les camps Gbagbo et Ouattara. C'est donc dire combien le recours aux armes dans la régulation du jeu politique constitue une

---

<sup>2820</sup>Olivier Ihl, « l'Urne et le Fusil. Sur les violences électorales lors du scrutin du 23 avril 1848 », article, in *Revue française de science politique*, article cité

<sup>2821</sup> Charles Onana, *Côte d'Ivoire, Le coup d'Etat*, Éditions Duboiris, 2011, p. 315

donne méritant d'être davantage interrogée dans l'analyse des faits politiques en Afrique. Le rapport politico-électoral ne suffit pas à accéder au palais présidentiel et l'exemple ivoirien s'inscrit dans une tradition de violence électorale ayant existé un peu partout dans le monde en dépit des différences contextuelle, temporelle et d'ampleur. Il s'agit d'analyser théoriquement la violence électorale (A) pour mieux élucider la violence postélectorale de 2010-2011. Comment est-on passé brusquement de la régularité du vote à la violence postélectorale durant le scrutin présidentiel de 2010 ? (B).

### **A. Analyse théorique de la violence électorale**

La liturgie électorale, la scénographie du scrutin<sup>2822</sup> ne signifient guère la fin de la violence politique et militaire. La violence électorale n'est pas une spécificité ivoirienne encore moins africaine. Elle se laisse voir dans l'histoire comme réalité même si elle est presque éradiquée dans les démocraties avancées d'Occident. Certes, l'exemple ivoirien est paradoxal au sens où il ne s'agit pas forcément de violence déployée durant le déroulement du scrutin soit pour empêcher la régularité du vote ou pour bourrer des urnes. Elle est plutôt postérieure au déroulement du scrutin. Une analyse globale du phénomène de violence électorale nous paraît utile pour saisir la dimension topique ivoirienne.

Comme l'analyse Olivier Ihl, par le vote, la rivalité est transmutée sur le plan arithmétique<sup>2823</sup> et la vertu du bulletin permet au peuple d'avoir une souveraineté électorale<sup>2824</sup> dans la mesure où il lui permet de désigner librement et souverainement ses représentants. Il n'est pourtant pas sûr que la démocratie électorale endigue forcément la violence<sup>2825</sup> même si son rôle structurant sur le plan de la pacification de la concurrence politique est bien visible.<sup>2826</sup> La faiblesse de la culture électorale pluraliste<sup>2827</sup> et « l'intensification de la compétition »<sup>2828</sup> due, en grande partie à « l'unification des espaces de luttes et de transactions politiques »<sup>2829</sup> n'expliquent

---

<sup>2822</sup> Charles Onana, *Côte d'Ivoire, Le coup d'Etat*, op.cit., p.27

<sup>2823</sup> Idem., p.32

<sup>2824</sup> Idem., p.30

<sup>2825</sup> Idem., p.11

<sup>2826</sup> Idem., p.11

<sup>2827</sup> Idem., p.30

<sup>2828</sup> Daniel Gaxie, *La Démocratie représentative*, op.cit., p.55

<sup>2829</sup> Idem., p.55

pas souvent le rejet de l'ordre normatif du vote<sup>2830</sup> quand la profanation du matériel électoral signifie en d'autres termes la désacralisation du vote ?<sup>2831</sup>

La typologie de la violence est plurielle mais ses formes physiques, psychologiques et symboliques se retrouvent dans le cas ivoirien. Le rejet des discriminations et de l'ivoirité constitue un rejet de la violence symbolique. L'ivoirité même se décline comme une forme de viol psychique et symbolique mais surtout identitaire.

Dans les démocraties africaines où la culture électorale est à approfondir, devant être inscrite dans la durée au regard de la fragilité des modèles transitologiques, « c'est donc quelque peu « désincarné » que l'État apprend à réhabiliter le champ concurrentiel »<sup>2832</sup> en consentant une part d'échanges et de consensus avec les opposants. Cela peut contribuer à endiguer la violence en partie. Le passage des bulletins aux balles<sup>2833</sup> est un rituel fréquent et la politisation de la violence offre cinq catégories de violences électorales comme le précise Olivier Ihl. Il énumère les agressions physiques, les violences contre les équipements électoraux, les rixes entre groupes d'électeurs ou agents électoraux et comme quatrième catégorie les altercations liées au vote forcé et enfin « les heurts liés à la présence de placards, de cris ou d'emblèmes « séditionnels » ».<sup>2834</sup>

Alioune Badara Diop, parlant de la stratégie de l'opposant Wade avant qu'il ne devienne président du Sénégal, décrit cette dynamique de la violence récurrente suite aux contestations des résultats en sa défaveur. Les voies de l'alternance étant éprouvantes, « pour Wade et ses alliés de la « gauche traditionnelle », il n'y a qu'une seule façon brutale d'interrompre la liturgie sociale d'un vote qui les condamne à demeurer dans l'opposition : briser les statues des « propriétaires de voix » et arracher les masques oligarchiques qui hantent les isolements et dont le verbe abrutit, intimide et corrompt... »<sup>2835</sup> L'urne ne semble suffire pour mettre fin au spectre de la violence sur la scène politique, même démocratique. La pacification de la

---

<sup>2830</sup> Olivier Ihl, « L'Urne et le Fusil. Sur les violences électorales lors du scrutin du 23 avril 1848 », article, in *Revue française de science politique*, article cité, p.20

<sup>2831</sup> Idem., p.27

<sup>2832</sup> Idem., p.20

<sup>2833</sup> Alioune Badara Diop, « Espace et violence au Sénégal (1983-1993) : l'ordre public otage des urnes », in *Africa Development*, Vol. XXVI, Nos.1&2, 2001, p.188

<sup>2834</sup> Olivier Ihl, « L'Urne et le Fusil. Sur les violences électorales lors du scrutin du 23 avril 1848 » in *Revue française de science politique*, article cité. p.10

<sup>2835</sup> Idem., p.16

<sup>2835</sup> Alioune Badara Diop, « Espace et violence au Sénégal (1983-1993) : l'ordre public otage des urnes », op.cit., p.176

concurrence politique reste donc un défi majeur. La violence postélectorale ivoirienne constitue un exemple emblématique de la dialectique de l'urne et de la balle, de l'articulation entre l'isoloir et le canon, du passage de l'électeur au guerrier.

### **B.De la régularité du vote à la violence postélectorale durant le scrutin présidentiel de 2010**

La crise postélectorale contraste avec la régularité et la sérénité du scrutin du second tour. Comme l'a largement relayé la télévision nationale ivoirienne ainsi que de nombreux médias indépendants, le vote semble s'être bien déroulé sans incident majeur. La proclamation des résultats et le nom du vainqueur étaient logiquement attendus, certes avec émotion, circonspection et angoisse, dans le même climat de paix, de régularité. L'esprit de « fairplay » évoqué était plus qu'un souhait. Les populations en grande partie tout comme la communauté internationale en faisaient une sacrosainte nécessité tant pour le pays, la nation que pour la sous-région ouest-africaine en raison de l'interdépendance économique. Les élections révèlent ce qu'Alioune Badara Diop appelle « la vérité sociologique »<sup>2836</sup> en dépit de la lutte pour la légitimité populaire que revendique très souvent chaque acteur dans les situations de conflit post électoral comme en Côte d'Ivoire.<sup>2837</sup>

Certes, l'article 98 de la constitution ivoirienne dispose : « Les décisions du Conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics, à toute autorité administrative, juridictionnelle, militaire et à toute personne

---

<sup>2836</sup> Alioune Badara Diop, « Espace et violence au Sénégal (1983-1993) : l'ordre public otage des urnes », op.cit., p.176

<sup>2837</sup> L'opposant Gbagbo, avant de devenir président, a également appelé au boycott actif lors du scrutin présidentiel de 1995. Dans certaines localités de la Côte d'Ivoire, le vote n'a pu se dérouler régulièrement en raison de la traduction en actes des consignes de boycott actif de l'opposition. Le président Bédié, n'ayant comme challengeur que Francis Wodié l'emporta confortablement. La donne a significativement changé en 2010, l'opposition ivoirienne étant mieux structurée pour bénéficier de la vérité sociologique entendue dans le sens de la majorité des électeurs. Le bloc majoritaire est l'enjeu des urnes mais l'entrée au palais sinon la préservation du pouvoir y compris par tous les moyens se sont avérés les enjeux de la crise postélectorale et ses milliers de morts.

La crise postélectorale offre comme leçon essentielle le refus de la démocratie qui explique la peur de perdre.

La crise postélectorale de 2010-2011 a prouvé combien la démocratie ivoirienne reste fragile. Cette fragilité démocratique est symptomatique de la vulnérabilité de la nation ivoirienne. La crise postélectorale et son lot de violences et de massacres confirme ce que nous avons qualifiée de la longue transition ivoirienne. La transitologie ivoirienne est symétrique à l'instabilité meurtrière que connaît le pays depuis la mort de celui qui était la figure médiatrice, le pilier central de la nation dont il représentait le visage. La mort de Félix Houphouët-Boigny signifie de ce fait une désymbolisation de la Côte d'Ivoire en tant que le pays, depuis, est en proie à un réel déficit de leadership légitime, symboliquement fort.

physique ou morale »<sup>2838</sup> mais la victoire des armes après celle des urnes de Ouattara a provoqué une tragédie.

Pour justifier sa décision d'investir Ouattara, Paul Yao Ndré, président du conseil constitutionnel, évoquera la supériorité des décisions internationales. Pour une fois, la décision du conseil était-elle avec recours ? Si le conseil avait fait preuve de l'observation d'une éthique, le pays serait certainement à l'abri de la guerre postélectorale.

Au surplus, la crise postélectorale, en dépit de la décision définitive du conseil constitutionnel, soulève la question de la réception des décisions du conseil.<sup>2839</sup> Et dans le cas ivoirien, il est évident que sa décision a été mal reçue par une grande partie des Ivoiriens ainsi que de la communauté internationale. Même en France, cette question de la réception des décisions du conseil constitutionnel se pose en termes « d'obstacles politiques et de résistances institutionnelles »<sup>2840</sup>, comme l'écrit Guillaume Drago à propos des nationalisations en 1982 ou en 1993 par Édouard Balladur à propos du droit d'asile.

La réception de la décision de Paul Yao Ndré en 2010 en Côte d'Ivoire était d'autant problématique qu'elle n'était ni évidente ni justifiée au regard des résultats électoraux<sup>2841</sup> mais surtout des attributions du Conseil constitutionnel.

#### ***Paragraphe 4 : Enjeux de la stabilisation et de la gouvernance post conflit***<sup>2842</sup>

La gestion du post conflit bute aux attaques armées contre le Pouvoir Ouattara encore fréquentes en octobre 2013. Un commando invisible déstabilise avec une stratégie de

<sup>2838</sup> Voir texte de la constitution ivoirienne dans notre Annexe

<sup>2839</sup> Guillaume Drago, *Contentieux constitutionnel français*, 3<sup>ème</sup> édition, PUF, 2011, p.637

<sup>2840</sup> Idem., p.633

<sup>2841</sup> Il faut néanmoins souligner le contexte national et international de cette décision inédite. Gbagbo avait perdu la guerre, était arrêté et mis en prison, ses partisans les plus importants étant soit mis aux arrêts ou partis à l'exil. Des négociations entre le camp Ouattara et le président du conseil constitutionnel, facilitées par Mamadou Koulibaly, président de l'Assemblée nationale, ont rendu possible ce retour du président du conseil constitutionnel à Abidjan pour donner une forme légale, constitutionnelle à l'investiture de Ouattara. Bloqué à l'hôtel du golfe à Abidjan avec ses partisans, Ouattara avait, dès le début de la crise postélectorale, pris soin de prêter serment par courrier adressé au conseil constitutionnel pour des raisons de sécurité physique.

La cérémonie officielle d'investiture par le président du conseil constitutionnel des mois plus tard entraine dans le cadre d'une normalisation afin de couper court aux débats inhérents à la constitutionnalité ou l'inconstitutionnalité de sa précédente prestation de serment par voie de courrier adressé au conseil constitutionnel.

<sup>2842</sup> Olivier Revan, *La gouvernance du post-conflit interne, Procédés de réhabilitation de l'État et de la Nation*, thèse de doctorat, Université de Nice Sophia, 2006

mobilité guerrière jusqu'au cœur d'Abidjan, poumon névralgique de l'État et du pouvoir. Si les pro Gbagbo installés au Ghana sont accusés d'être à l'origine de ces attaques ayant touché plusieurs localités du pays aux mois de septembre et octobre 2012, elles prouvent la double fragilité du pays et de la dynamique réconciliatrice. La métaphore du football souvent utilisée en Côte d'Ivoire (matches aller, retour ou les prolongations) pour faire référence à la vengeance des vaincus contre les vainqueurs en dit long sur la tragédie et l'impasse que vit le pays.

La guerre a fait de nombreuses victimes depuis 2002 ainsi que la crise postélectorale, grossissant les rangs des réfugiés ivoiriens dans les pays voisins surtout au Libéria et au Ghana. Et l'on sait que le respect des droits de l'homme<sup>2843</sup> ainsi que l'obligation de respect du droit international humanitaire<sup>2844</sup> ne furent pas des priorités des parties ivoiriennes en conflit. Le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire (A) constitue l'un des maillons essentiels du chantier de réhabilitation de l'État, surtout de la nation. Aussi, la Commission Dialogue Vérité et Réconciliation en constitue le bras pédagogique, anthropologique et psychologique, puisant dans la sociologie et prenant en compte les besoins urgents et durables de la nation sortie fracturée de la crise (B). La gestion du post-conflit n'interpelle-t-elle pas tous les Ivoiriens pour un chantier plus global, à savoir la reconstruction de l'État et la refondation de la nation (C) ?

### **A.Le Programme national de réinsertion et de réhabilitation communautaire (PNRRC)**

L'une des dimensions de la crise ivoirienne fut sans doute la violence dans sa dimension physique mais aussi dans ses conséquences sur les individus et les structures sociales. Un auteur énumère les coûts de la violence et dresse une typologie assez variée. La violence a des coûts spirituels, psychologiques, culturels, sociaux, écologiques, matériels, politiques et humanitaires.<sup>2845</sup> À cette typologie, nous ajoutons les coûts institutionnels en tant que déstructuration des institutions étatiques.

Le PNRRC ainsi que l'implication des organisations sous-régionales, régionales et internationales en Côte d'Ivoire entrent dans le cadre traditionnel du

---

<sup>2843</sup> P.-M. Dupuy, *Les grands textes de droit international public*, Dalloz, 2008, p.195

<sup>2844</sup> *Idem.*, p.195

<sup>2845</sup> Luc Reyhler, « Les conflits en Afrique : Comment les gérer ou les prévenir » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, GRIP-Editions Complexe, Fondation roi Baudouin, Médecins sans frontières, 1997, p. 23

« Peacebulding ». <sup>2846</sup> Le même auteur parle des efforts internationaux en faveur de la paix en Côte d'Ivoire ( International Peacemaking Efforts in Côte d'Ivoire). <sup>2847</sup> Bien que programme national, il partage les mêmes champs et les mêmes objectifs globaux de retour à la normalité institutionnelle, sociale voire économique et surtout sécuritaire. <sup>2848</sup> Le PNRRC est né le 18 juin 2007 par l'arrêté n°146 du 25 juin 2007 du Premier Ministre dans le cadre de l'application du programme de sortie de crise issu de l'accord politique de Ouagadougou. <sup>2849</sup> Il fait suite à la dissolution de son précédent, en l'occurrence le Programme national de désarmement, de démobilisation, de réinsertion et de réhabilitation communautaire (PNDDR/RC) qui avait été mis en place et en œuvre dans le cadre des accords et des négociations sur la crise ivoirienne. Le PNRRC est dans le sillage de l'APO (accord politique de Ouagadougou) et « l'objectif général poursuivi par le programme est de contribuer à la restauration d'un climat de sécurité et de paix par l'assistance et le renforcement des capacités des jeunes à risque et des populations rendues vulnérables par la crise à devenir des acteurs performants de développement. » <sup>2850</sup> Son slogan en dit clair sur ses objectifs spécifiques, à savoir Réinsérer, Reconstruire pour Repartir. Et comme le précise le site ainsi que les documents officiels du Programme, ses objectifs spécifiques sont variés :

« Réinsérer socialement et économiquement les ex-combattants démobilisés, les individus associés au conflit et les jeunes à risque ;

Contribuer à la réintégration des enfants associés aux conflits, dans la cellule familiale ;

Contribuer à la réhabilitation des infrastructures et des services sociaux et économiques de base endommagés dans les zones affectées par le conflit et en faciliter l'accès par les populations ;

Contribuer à la restauration de l'esprit de tolérance et de partage dans les communautés d'accueil ;

---

<sup>2846</sup> John M. Kabia, *Humanitarian intervention and Conflict resolution in West Africa. From Ecomog to Ecomil*, Ashgate Publishing Llimited, 2009, p.161

<sup>2847</sup> Idem., p.143

<sup>2848</sup> Idem., p.183

<sup>2849</sup> <http://www.pnrrec-ci.org> (site officiel du PNRRC)

<sup>2850</sup> Idem

Contribuer au renforcement des capacités organisationnelles des communautés affectées par la guerre ;

Contribuer à la restauration des capacités de production des populations. »<sup>2851</sup>

Les couches sociales éligibles au Programme vont de tous les combattants démobilisés et inscrits sur les listes officielles requises à cet effet, les veuves, les orphelins de guerre aux jeunes désœuvrés entrant dans le cadre de la réinsertion économique.<sup>2852</sup>

Toutefois, le Programme a un volet intitulé les groupes éligibles à la réhabilitation communautaire.<sup>2853</sup> Les groupes concernés<sup>2854</sup> sont :

- Associations villageoises informelles ;
- Comités villageois de développement ;
- Coopératives ou groupement coopératifs ;
- Mutuelles ;
- Unions socioprofessionnelles.
- Des groupes spéciaux (Les ex-combattants handicapés et blessés de guerre ; les veuves, veufs et orphelins de parenté directe avec un combattant mort au front ; les femmes victimes de violences ou d'exploitation sexuelles pendant la guerre ; les ex-combattants de plus de 40 ans) sont également pris en charge par le programme.<sup>2855</sup>

Le président Ouattara a lancé un nouveau programme en février 2012 appelé Programme National de Cohésion Sociale, PNCS, doté d'un budget important et destiné à aider les personnes sinistrées et les victimes des violences ainsi que les personnes ayant perdu tous leurs biens dans les zones de guerre. Le PNCS aide également à la réhabilitation des logements des déplacés de la guerre.

Il convient de préciser que le peacebulding se décline en plusieurs dimensions. La réhabilitation sociale, économique et institutionnelle doit s'accompagner d'une thérapie par les vertus du verbe fait dialogue mais aussi vérité.

C'est la vocation de la Commission Dialogue Vérité, Réconciliation (CDVR).

---

<sup>2851</sup> <http://www.pnrrc-ci.org>

<sup>2852</sup> Idem

<sup>2853</sup> Idem

<sup>2854</sup> Idem

<sup>2855</sup> <http://www.pnrrc-ci.org> (site officiel du PNRRC)

## **B.La Commission Dialogue Vérité, Réconciliation (CDVR)**

La réconciliation paraît compromise sinon difficile avec la reprise d'attaques militaires début août 2012 dans plusieurs localités du pays et jusqu'à faire de nombreuses victimes militaires dans un lieu stratégique et hautement symbolique : le camp militaire d'Akouédo à Abidjan. Les attaques, en d'autres parties du pays, n'ont pas cessé durant toute l'année 2013.

Attribuées tantôt aux pro-Gbagbo, se vengeant, tantôt aux supplétifs non intégrés dans l'armée nationale et impatients d'être insérés dans des programmes économiques ou dans l'armée loyaliste, ces attaques défiant le pouvoir Ouattara révèlent clairement la situation fragile. Pour conjurer le péril majeur d'une nouvelle rébellion pouvant venir des irréductibles fidèles à Gbagbo, le processus de réconciliation doit réussir sa mission et relever le défi.

Mais comment réconcilier véritablement alors qu' « à chaque épisode de violences politiques impunies depuis la succession ratée d'Houphouët-Boigny en décembre 1993, le bilan des victimes et donc le désir de vengeance d'une partie de la population est monté d'un cran »<sup>2856</sup> ? L'universitaire français Christian Bouquet, spécialiste de la Côte d'Ivoire, pense justement que la réconciliation ne doit nullement signifier l'impunité.<sup>2857</sup> La crise postélectorale a fait des massacres, des exécutions sommaires avec une crise humanitaire surtout dans l'ouest du pays. À Douékoué<sup>2858</sup>, des centaines de victimes attribuées aux deux camps belligérants ont largement contribué à accroître le nombre de victimes de la longue nuit ivoirienne. La Cour pénale internationale ainsi que les organisations des droits de l'homme dont Human Rights<sup>2859</sup> ont fait de la question judiciaire une priorité. Il est donc paradoxal de voir l'absence du mot Justice dans la dénomination de la Commission de réconciliation dirigée par Charles Konan Banny. Après avoir nommé l'ancien premier ministre, Charles Konan Banny, pour présider la CDVR, Ouattara a signé un décret portant nomination de ses membres le 5 septembre 2011.<sup>2860</sup> Composée de 11 membres en

<sup>2856</sup> « Une période critique pour stabiliser la Côte d'Ivoire », *Rapport Afrique de Crisis Group N°176, 1er août 2011*

<sup>2857</sup> Marc Dossa, « Christian Bouquet, professeur de géographie politique : « Le Fpi n'a pas de préalables à poser » », *Journal Nord-Sud*, 19 septembre 2012

<sup>2858</sup> André Silver Konan, *Aux racines du mal, Jeune Afrique*, numéro 2650 du 23 au 29 octobre 2011, pp.38-39

<sup>2859</sup> *Idem.*, p.39

<sup>2860</sup> <http://www.afriqueavenir.org/2011/09/06/>, visité le 15 septembre 2011

référence à la taille d'une équipe de football, elle tient compte des différentes régions du pays, des représentants des communautés musulmane et chrétienne, d'une représentante de la diaspora africaine vivant en Côte d'Ivoire mais également du footballeur charismatique, Didier Drogba, l'une des personnalités les plus populaires du pays au titre de représentant de la diaspora ivoirienne. Ne faut-il pas voir dans la nomination du célèbre footballeur, outre son incontestable charisme et sa popularité, son autre particularité ? Bété comme Gbagbo et Charles Blé Goudé, aussi transféré en 2014 à la CPI, et étant originaire de l'ouest, la région de l'ancien président, Didier Drogba constitue de ce fait un atout symbolique et communicationnel fort au sein de la commission. Son seul charisme ne suffit pas pour autant à réconcilier un pays encore fracturé sur le plan politique sur fonds de communautarisme mais peut y contribuer.

La crise postélectorale a fait environ 3000 victimes selon les chiffres du gouvernement de Guillaume Soro.<sup>2861</sup> La commission de réconciliation a donc du pain sur la planche. La crise ivoirienne n'est-elle pas si profonde ? N'a-t-elle pas atteint le seuil de la fracture de l'État-nation? Christian Bouquet est pourtant optimiste sur les perspectives réconciliatrices.<sup>2862</sup> Le géographe politique s'appuie sur les résultats de l'élection présidentielle qui, à ses yeux, nuancent les divisions ethno-régionales tout en insistant sur la nécessité de la justice dans la réconciliation.<sup>2863</sup>

Il existe pourtant aujourd'hui une fracture incontestable de la nation ivoirienne. L'évolution de la crise ivoirienne a confirmé notre hypothèse de départ, la fracture de l'État-nation avec une prégnance pour l'enjeu de la conquête du pouvoir, du contrôle de l'État, de sa sphère et de ses déclinaisons comme levier d'Archimède permettant de contrôler et de régenter les autres sphères (économie, sécurité, café, cacao, administration).

Ce primat du politique sur les autres sphères, comme enjeu majeur, explique la montée de la conflictualité jusqu'à la violence armée pour la conquête du palais présidentiel. Après le verdict des urnes, celui des armes ! L'entrée au palais du premier président musulman (38,6% de musulmans, 32,8% de chrétiens, le reste des

---

<sup>2861</sup> <http://www.afriqueavenir.org/2011/09/06/>, cité

<sup>2862</sup> Christian Bouquet, « Côte d'Ivoire: la réconciliation est possible », Slate Afrique, <http://www.slateafrique.com>, visité le 13 avril 2011

<sup>2863</sup> Idem

Ivoiriens étant partagés entre animistes et sans confession religieuse)<sup>2864</sup> doit-il signifier ce qu'un auteur pessimiste nomme « la guerre de la foi »<sup>2865</sup> ? Malgré les pièges d'une réconciliation factice<sup>2866</sup> redoutée avec l'humiliation du président Gbagbo lors de son arrestation, la nouvelle déchirure atteint-elle le degré du « schisme d'une profondeur abyssale »<sup>2867</sup> entre les nordistes qui saluent le vœu de l'accès au pouvoir réalisé et les partisans de Gbagbo insurgés contre « l'impérialisme belliqueux »<sup>2868</sup> ?

L'ancien président de l'Assemblée nationale ivoirienne analysait avec justesse le long chemin parcouru : « Quand nous sommes arrivés au pouvoir en 2000, précise-t-il, la Côte d'Ivoire était en faillite avec un taux de croissance du Produit Intérieur Brut (PIB) négatif de -3%. Au moment où nous partions aux élections en octobre dernier, la Côte d'Ivoire avait un taux de croissance du PIB de près de 4%. C'est-à-dire qu'entre 2000 et 2010, nous avons fait un bond de 7 points. Aucun pays au monde, dans une situation de crise comme celle de la Côte d'Ivoire n'a jamais réalisé une telle performance. Et ça été bien pour la Nation en construction. »<sup>2869</sup>

Il est loin d'être faux que la nation en construction a effectivement besoin de croissance, de résultats économiques pour accompagner le travail de pacification des esprits entamé par la Commission Banny mais sans paix durables, les acquis économiques seront remis en cause. Le pays d'Houphouët est sorti fracturé avec la déchirure du lien étatique<sup>2870</sup> aggravé par la crise postélectorale. La situation du bicéphalisme étatique montre, plus que jamais, la réalité des deux Côte d'Ivoire : celle du bloc houphouétiste et celle de la majorité présidentielle gbagboïste et son avatar nationaliste incarné par la galaxie patriotique de Charles blé Goudé.

Si le pays réussit sa réconciliation, il signera son retour sur la scène internationale à l'heure où nous vivons dans ce qu'un auteur appelle « un monde décentré »<sup>2871</sup>

---

<sup>2864</sup> Jean –David N'Da, *Le nouvel ordre ivoirien*, L'Harmattan, 2012, p.31

<sup>2865</sup> Idem., p.29

<sup>2866</sup> Idem., p.45

<sup>2867</sup> Idem., p.48

<sup>2868</sup> Idem., p.48

<sup>2869</sup> Mamadou Koulibaly, « Côte d'Ivoire: Monsieur Koulibaly : Ouattara, c'est 3050 milliards de budget sans l'aval de l'Assemblée nationale », interview avec Traoré M. Ahmed, dans *le journal l'Expression*, reprise par <http://rwandaies.fr>, mise en ligne jeudi 28 juillet 2011, visité le 20 octobre 2011. Au moment de ces propos, il était encore Président de l'institution parlementaire.

<sup>2870</sup> Pierre Birnbaum, « La déchirure du lien étatique » in *Fractures de l'État-nation*, op.cit., p.203

<sup>2871</sup> Philip Golub, « Un monde décentré » in *Fractures de l'État-nation*, op.cit., p.106

La fracture ivoirienne n'est pas forcément celle d'une confrontation entre identités politiques rivales<sup>2872</sup> au cœur de l'État-nation ivoirien mais plutôt d'une instrumentalisation politicienne de la différence ethnique, fragilisant l'État-nation<sup>2873</sup> dont ce travail de thèse a démontré l'inachèvement.

L'assaut des forces républicaines de Côte d'Ivoire, pro-Ouattara, et l'arrestation de Gbagbo du tréfonds du bunker de son palais après des bombardements français ayant anéanti sa force de frappe militaire, le tour médiatique des images de son arrestation ont choqué au-delà de la Côte d'Ivoire et ont contribué à davantage creuser le sillon sinon le fossé entre les deux Côte d'Ivoire. La réconciliation revêt certes des dimensions politiques mais elle ne peut guère se passer d'une lecture et d'une pédagogie sociales, elles-mêmes éclairées par les dures réalités sociologiques et anthropologiques. Les autorités traditionnelles locales peuvent être de puissants relais mais le sort judiciaire de Gbagbo et de ses compagnons, la situation de certains anciens barons du régime exilés au Ghana, les milliers de morts, souvent assassinés depuis 2002 et dont les deux camps partagent la responsabilité sont autant de conditions dont dépendra la portée cathartique et profondément pacificatrice des esprits de la commission Banny. Cette commission a déjà fait plus de deux ans de travail mais le pays est loin d'être réconcilié. La libération de certains dirigeants du parti de Gbagbo, le retour en Côte d'Ivoire de certains proches de Gbagbo exilés au Ghana, les tournées de sensibilisation à l'intérieur du pays sont autant d'initiatives encourageantes. Les mentalités n'ont pourtant pas désarmé et le sentiment de « revanche » voire de vengeance demeure fort. Trois symboles pour le camp Gbagbo restent encore en prison : Gbagbo lui-même à la CPI, sa femme Simone Gbagbo et Charles Blé Goudé, ancien leader de la galaxie patriotique en Côte d'Ivoire. Les deux derniers sont cités pour être jugés par la justice ivoirienne, à moins qu'ils bénéficient de libérations dans le cadre d'un dialogue politique.

Certes, la personnalité de Banny est un atout. Baoulé de Yamoussoukro, membre de la famille élargie de Félix Houphouët-Boigny, personnalité politique, ancien premier ministre, membre du PDCI et ancien gouverneur de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, très respecté par les chefferies traditionnelles baoulé et akan, son défi demeurant néanmoins l'arrimage d'une stratégie à la sociologie du pays, à la

---

<sup>2872</sup> Yves Déloye, « Etat, nation et identité nationale » in *Fractures de l'État-nation*, op.cit., p.157

<sup>2873</sup> Idem., p.157

partie des Ivoiriens favorables à l'ancien président et aux opinions des populations de l'ouest, sa région d'origine. Dans cette région, il reste considéré comme le héros politique après Gnagbé Kragbé, tué en 1970<sup>2874</sup> durant la répression de la sécession des Guébiés de cette région ayant proclamé la République sécessionniste d'Ebernue comme nous l'avons vu.

Aussi, pour une partie des Ivoiriens, l'ancien président est un résistant, presque un martyr en prison payant pour son combat pour une Côte d'Ivoire véritablement indépendante, souveraine, digne et libre. Gbagbo n'est-il pas le théoricien de la deuxième indépendance, postulée comme l'indépendance effective, vraie, réelle après le formalisme et le simulacre de 1960 ? N'est-il pas le théoricien de la refondation dont l'un des piliers est la fin du néocolonialisme? Ces rappels importants permettent de mieux saisir la centralité de Gbagbo dans les perspectives et l'avenir de la réconciliation.

La commission ne bute-t-elle pas à un choix cornélien, la nécessité de la justice dont dépend le sort de Gbagbo et l'impératif état-national de pacifier, de désarmer et de réconcilier les cœurs et les esprits ? Comment réussir une véritable réconciliation avec Gbagbo en prison ? Comment le libérer quand, en plus du fait que son sort judiciaire se décide loin de la Côte d'Ivoire, la partie de l'opinion favorable à Ouattara ainsi que les associations locales et internationales des droits de l'homme exigent justice et punition ? Comment réconcilier effectivement sans rendre justice surtout que la seule crise postélectorale de 2011 a fait officiellement 3000 morts ? La justice ne doit-elle sévir des deux côtés au nom de l'impartialité et de l'équité surtout quand les massacres de Douékoué sont attribués au camp Ouattara ?

Comment exorciser le sentiment de discrimination et de répression des bétés, sentiment ancré depuis le règne d'Houphouët qui fut aussi comptable de la stigmatisation de cette ethnie qui entretient une certaine mémoire martyrologique ? Le père de Gbagbo, lui-même ainsi que sa femme Simone Gbagbo ont déjà fait la prison du temps d'Houphouët bien qu'à des moments différents. Le transfèrement à la CPI en 2014 de Charles Blé Goudé, chef des jeunes patriotes, « général de la rue » au sens de grand mobilisateur pour Gbagbo à l'époque, conforte autant l'imaginaire

---

<sup>2874</sup> Epiphane Zoro-Bi, *Juge en Côte d'Ivoire, Désarmer la violence*, Karthala, 2004, p.49

martyrologique du camp Gbagbo que le sentiment d'une justice à deux vitesses épargnant le camp des vainqueurs, celui de l'actuel président.<sup>2875</sup>

L'on constate ainsi l'ampleur du travail de réhabilitation mémorielle et de refondation du contrat social dont le désir et la volonté de vivre ensemble sont des piliers.

Dans ce contexte d'histoire structurante et de mémoires des répressions, désarmer la violence<sup>2876</sup> est loin d'être une sinécure. La réconciliation puise dans la philosophie houphouëtienne de la paix, du dialogue et de la concorde. Après Houphouët, le grand électeur lors de présidentielles de 2010, Félix Houphouët-Boigny, grand réconciliateur au secours d'une nation qu'il a pourtant contribué, en partie, à fragiliser. Le père de la nation demeure une ressource politique précieuse.

### **C.La reconstruction étatique et la refondation nationale**

La crise ivoirienne est aussi le moment de ce que nous appelons la faillite institutionnelle. La Commission Dialogue Vérité, Réconciliation (CDVR) s'intègre en fait dans le vaste chantier de la reconstruction étatique et de la refondation de la nation. Elle n'en est qu'un levier, un moyen pédagogique. Rompant avec le pessimisme accompagnant la réconciliation et relativisant les difficultés, Christian Bouquet fait une analyse sur la ressource Temps, importante pour apaiser : « On peut espérer que les chances de succès sont grandes. Les consultations ont pris du temps parce que le temps est une chose essentielle dans une entreprise de réconciliation parce que ça permet d'atténuer les passions, de relativiser, de prendre de la distance avec la gravité des évènements»<sup>2877</sup>, argumente-t-il.

La reconstruction comme chantier global entre dans la dynamique du retour à la normalité et ce chantier peut prendre des années à la suite d'une crise grave ou d'un conflit meurtrier de grande intensité. L'exemple de la Côte d'Ivoire entre dans cette typologie de conflit grave, meurtrier et d'intensité. Comme l'écrit Ruddy Doom, « la reconstruction, dans le sens le plus large du terme, prend place après la phase de violence ouverte généralisée et organisée.»<sup>2878</sup>

---

<sup>2875</sup> Les massacres impunis imputés à la rébellion et aux supplétifs « dozos », les chasseurs traditionnels, sont constamment cités pour critiquer « la justice des vainqueurs. »

<sup>2876</sup> Epiphane Zoro-Bi, *Juge en Côte d'Ivoire, Désarmer la violence*, Karthala, 2004, livre cité, ( le titre de ce livre est révélateur de la nécessité et du besoin de réconciliation en Côte d'Ivoire.)

<sup>2877</sup> Marc Dossa, « Christian Bouquet, professeur de géographie politique : « Le Fpi n'a pas de préalables à poser » », *Journal Nord-Sud*, 19 septembre 2012, déjà cité

<sup>2878</sup> Doom Ruddy, « Vers la « normalité » : analyse du concept et des moyens d'actions » » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, op.cit., p.248

Reconstruction, refondation nationale et réconciliation constituent une triade liée. Les défis sont ici nombreux mais s'articulent autour des chantiers essentiels suivants : la formation d'une armée nationale après la fracture et les antagonismes meurtriers, la réintégration ou la réinsertion des anciens combattants, la mise en place de structures de réconciliation, la lutte contre l'impunité, la prise en charge des déplacés, des blessés, des réfugiés, la reconstruction des pouvoirs publics par le renforcement de l'autorité de l'État, le redéploiement intégral de l'administration sur l'ensemble du territoire, le renforcement de la démocratie, des droits de l'homme, la protection des minorités, la justice et la reconstruction économique.<sup>2879</sup> Autant de défis nécessitant plusieurs années ; une sorte de transition refondatrice.

Avant la crise postélectorale, la Côte d'Ivoire n'était plus un État artificiel<sup>2880</sup> selon l'expression de Maurice Godelier parlant de la période des indépendances mais la construction de la nation<sup>2881</sup> tout comme celle de l'État étaient loin d'être achevées. La gouvernance ou gestion du post-conflit intègre à la fois le travail de pacification des esprits<sup>2882</sup>, de réhabilitation mémorielle sans réveiller les démons mais également et surtout la reconstruction de l'État.

Une éthique de bonne gouvernance suppose l'effectivité de l'État de droit. Le primat aux lois de la cité doit consacrer l'entrée dans la modernité démocratique. Le politique continue à structurer l'actualité ivoirienne et demeure, en dépit des défis économiques et sociaux, un enjeu insoupçonné dans la mesure où la faiblesse du secteur privé donne une inflation imaginaire à l'importance de la manne étatique dont la conquête et le contrôle constitue plus qu'une hypothèse : une réalité qui a mérité que les fils de la nation ivoirienne s'affrontent, faisant de la fuscricratie un avatar cyclique de l'exigeante transitologie démocratique. Jean- Yves Potel rappelle la force

---

<sup>2879</sup> Doom Ruddy, « Vers la « normalité » : analyse du concept et des moyens d'actions » » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, op.cit., pp.266-271

<sup>2880</sup> Maurice Godelier, *Au fondement des sociétés humaines*, op.cit., p.14

<sup>2881</sup> Idem., p.14

<sup>2882</sup> Si la pédagogie de la pacification des esprits est confiée à Charles Konan Banny, le rôle de l'État reste central. Nous avons développé et argumenté la thèse de l'État contre la nation dans un schéma de renversement de la tradition et du rôle étatiques. Il est connu que l'État s'est toujours donné comme mission de produire sinon d'affermir le lien national. La mythologie uniformisante de l'État-nation visait à solidifier la volonté de vivre ensemble renanienne. L'État ivoirien doit donc revenir à son rôle de serviteur de la nation, de creuset de la diversité et de la culture du mérite. L'État de droit doit inspirer ses actions et son effectivité doit contribuer à consolider le sentiment de la communauté nationale. Détribalisé et dé régionalisé, déclanisé, l'État doit s'affranchir des anciennes pratiques tribales, népotistes, néopatrimoniales pour gagner en crédibilité et conférer aux représentants élus de la nation une légitimité par la preuve en plus de l'onction électorale.

des nationalismes est-européens<sup>2883</sup> utilisés comme ressource dans la reconstruction des États<sup>2884</sup> après l'effondrement du système politique soviétique.<sup>2885</sup>

C'est tout le contraire actuellement en Côte d'Ivoire. Le nationalisme est loin d'être partagé pour la simple raison qu'il semble exister la réalité d'une pluralité nationale avec de fortes identifications ethno-régionales bien que personne ne veut tenter l'aventure séparatiste. La nation ethnique tue la nation politique. Dans un pays où la différence opère sans que le séparatisme étatique soit un projet porté, l'État, commun, devient l'enjeu que chaque grand groupe entend conquérir et contrôler. C'est cela la différence entre la rébellion malienne qui ne cherche pas à contrôler l'État à Bamako mais veut, au contraire, ériger un État touareg, un nouvel État donc quand en Côte d'Ivoire l'enjeu demeure le contrôle de l'État central dans une course tragique entre différents grands groupes ethno-régionaux. L'on sait bien que les leaders politiques, par stratégie, font tout pour que cela ne transparaît pas dans les discours officiels mais le visage ethno-régional marque fortement tous les grands partis politiques ivoiriens. Pas étonnant qu'après le moment baoulé, le moment bété, Ouattara au pouvoir soit perçu par une grande partie de la population comme le moment dioula, sinon celui du nord. Cela soulève comme nous l'avons analysé précédemment les limites de la politique transethnique en Côte d'Ivoire. La réconciliation bute à ces questions épineuses qui la nimbent et la rendent très laborieuse.

La refondation de la nation ivoirienne ne peut réussir qu'avec la conscience élitaire et populaire de la fragilité pour inspirer les médias et la société civile à accompagner le travail de réhabilitation étatique et nationale. Le post-conflit est une période de transition marquée par les ressentiments, les souvenirs douloureux, les relents de vengeance et les besoins de justice. Il n'est pas moins le temps de l'anormalité et de la persistance des menaces et des dangers qui ont éprouvé la nation.

L'idéal de justice doit s'arrimer à la nécessité du pardon car Renan avait bien raison de souligner les bienfaits de l'oubli pour une nation qui se projette et parie plus sur les vertus du vivre ensemble. Le post-conflit charrie les précarités, la pauvreté, voire la misère, ce qui rend plus urgente la mise en œuvre de politiques publiques sociales,

---

<sup>2883</sup> Jean-Yves Potel, « Nations et reconstruction des États en Europe centrale et orientale » in *Fractures de l'État-nation*, op.cit., p.17

<sup>2884</sup> Idem., p.17

<sup>2885</sup> Idem., p.17

économiques articulées autour de l'urgence et du lointain. Le travail des ONG vient en renfort à l'œuvre étatique.

Le sort judiciaire de l'ex président à la Cour pénale internationale comptera beaucoup dans l'effectivité de la réconciliation, préalable à la refondation de la nation. « Trophée de guerre »<sup>2886</sup> encombrant pour Ouattara, Gbagbo symbolise la formule de Vincent Hugueux, c'est-à-dire « la cour et le courroux. »<sup>2887</sup> L'arrestation à Lomé (Togo) début juin 2012 de Moïse Lida Kouassi<sup>2888</sup>, l'ex ministre de la défense de Gbagbo a eu comme réplique une attaque sur le sol ivoirien par des assaillants venus du Libéria voisin. Pour la première fois, les Nations Unies venaient de subir une violente attaque soldée par 7 casques bleus des Nations Unies et 8 civils tués.<sup>2889</sup> Cette information reconnue par le gouvernement ivoirien et les Nations Unies a suscité la thèse de l'exécution de la revanche militaire des pro-Gbagbo, ce que certains appellent dangereusement « le match retour. » Il faut préciser que ni le parti FPI ni des voix officielles proches de Gbagbo n'ont revendiqué ces attaques à répétition, attribuées à un commando invisible.

La Côte d'Ivoire, en dépit d'une normalité institutionnelle, économique et sociale relative, demeure encore fragile et non réconciliée. L'ethnopolitique<sup>2890</sup> y constitue encore une réalité et sur elle plane l'emprise spectrale du « match retour » comme métaphore de la vendetta et du renversement de l'ordre établi.

Concernant donc les perspectives de la réconciliation nationale, seule une **politologie de tous les possibles** permet d'approcher la teneur incandescente de cette complexité ivoirienne. La relative reconsolidation de l'État et de la reprise économique sous Ouattara ainsi que le relatif dégel dû à la libération des dirigeants du parti de Gbagbo, emprisonnés suite à la guerre postélectorale présagent, peut-être, d'une marche vers plus de « solide » dans un pays éprouvé par les fractures, les faillites, la sémiotique « liquide », en un mot l'effritement.

---

<sup>2886</sup> Jean-David N'Da, *Le nouvel ordre ivoirien*, op.cit.,p.95

<sup>2887</sup> Vincent Hugueux, *Le mirage démocratique*, op. cit., p.55

<sup>2888</sup> Jeune Afrique, Côte d'Ivoire : L'ancien ministre de la défense de Gbagbo, Moïse Lida Kouassi, arrêté au Togo, 06/06/2012

<sup>2889</sup> *Journal Nouvel Observateur*, « Côte d'Ivoire : embuscade dans le sud-ouest, 8 civils et sept Casques bleus tués », 09/06/2012

<sup>2890</sup> Pierre Vial dans l'éditorial de la revue *Terre et peuple*, n°30, 2006

## Conclusion de la Deuxième partie

Au terme de la deuxième partie de cette thèse, il ressort clairement que la crise ivoirienne a connu une trajectoire d'aggravation non maîtrisée et contenue comme si les acteurs avaient juré de mener le pays au bord du chaos, l'État au summum de l'impuissance et la nation au cœur du précipice. Les cycles de la violence armée, de la rébellion et de la guerre postélectorale de 2010 constituent des preuves suffisantes du double échec de la démocratie et de la régulation politique au cœur de la cité.

Notre hypothèse de départ trouve la pertinence de son intuition dans la montée en puissance de la violence et de la guerre comme moyen alternatif aux élections pour la conquête de l'État. Pour les acteurs politiques ivoiriens, l'État constitue l'essentiel dont le contrôle vaut et mérite tous les risques. Si les enjeux économiques existent, les questions politiques l'emportent dans la crise ivoirienne d'autant qu'il est entendu que le contrôle de l'économie passe par la maîtrise des leviers politiques. Comme l'écrivent Bertrand Badie et Pierre Birnbaum « fermée sur elle-même, la bureaucratie des sociétés du tiers-monde a en fait pour principal objet d'entretenir et de reproduire une classe politique qui s'impose, face à un secteur économique souvent très périphérique, comme une véritable classe dominante capable de cumuler les attributs de pouvoir les plus divers »<sup>2891</sup> et de s'attribuer, par la corruption, les ressources disponibles.<sup>2892</sup> Ces propos illustrent bien notre double thèse de la faiblesse du secteur privé en Côte d'Ivoire et de l'inflation dans les représentations psychologiques et symboliques de la place de l'État dans le contrôle des ressources économiques et des autres mannes juteuses. D'où le fait que la maîtrise de l'État,

---

<sup>2891</sup> Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, *La sociologie de l'État*, op.cit., pp.163-164

<sup>2892</sup> Idem., p.164

levier d'Archimède, permet en définitive de contrôler les autres secteurs stratégiques et vitaux.

La bédiation fut d'une manière une sorte de déconstruction de l'Houphouëtisme comme vision ouverte de la nation et de la citoyenneté bien que Bédié ait porté le rêve du père de la nation de garder le pouvoir dans le cercle baoulé jusqu'au coup d'État qui eut raison de son règne.

L'intrusion de la violence armée comme mode concurrentiel, option des rebelles du nord comme malheureuse alternative à la concurrence pacifique dont ils avaient estimé que les voies étaient obstruées, constitue un moment critique tant pour le pays que pour la sous-région ouest-africaine. En effet, le coup d'État échoué de 2002, mué en rébellion structurée et professionnalisée, imposant une dichotomie territoriale au pays, a montré la ligne de fracture entre « les deux Côte d'Ivoire ».

Avec la crise postélectorale de 2010/2011 et sa charge violente, l'on ne peut qualifier cette dichotomie ivoirienne de schéma imaginaire ou de vue d'esprit. La rébellion a révélé au grand jour l'inachèvement<sup>2893</sup> de l'État national plus projet qu'effectivité. Le moment houphouëtiste que nous qualifions de moment rénanien du pays a vu ses acquis démolis par le curieux retour de l'État contre la nation. L'hybridation entre réalités structurelles<sup>2894</sup> au plan culturel et la partie étatique importée, la sous-institutionnalisation<sup>2895</sup> des sociétés du tiers monde et la double faiblesse économique et de la société civile<sup>2896</sup> sont autant de causes que de preuves de l'inachèvement étatique national.

Derrière le bruit des armes de la rébellion et la mobilisation du camp Gbagbo, deux conceptions antagoniques de la nation s'affrontent ; d'un côté, la conception nativiste, autochtoniste, plus fermée et de l'autre, la conception plus ouverte de la nation et de la citoyenneté. Entre les deux camps de ce que nous appelons *la Côte d'Ivoire des tranchées*, existe une autre, médiane, alternative mais faible. Souffrant d'être arrimée à l'État, presque cannibalisée par lui, la société civile ivoirienne, à travers quelques intellectuels, des musiciens et certains chefs religieux, a souvent appelé à la paix et à l'unité. En dépit de la faiblesse des voix transethniques, celles-ci nuancent un peu la ligne de fracture dichotomique. La crise postélectorale de 2010 et la guerre induite par elle ont montré que ces voix alternatives n'ont pas suffi à faire primer la raison

---

<sup>2893</sup> Bertrand Badie, Pierre Birnbaum, *La sociologie de l'État*, op.cit., p.165

<sup>2894</sup> Idem., p.163

<sup>2895</sup> Idem., p.163

<sup>2896</sup> Idem., p.163

sur les passions meurtrières. Les fusils ont prolongé le vote par d'autres moyens sinon les bulletins de vote n'étaient que l'antichambre des coups de canons.

Aussi, le recours aux armes a produit une logique violente de la circulation des élites<sup>2897</sup> en plus de celle encore appelée « la reproduction des élites ». <sup>2898</sup> Cette logique de l'intrusion violente a largement ouvert le champ politique à de nouveaux visages dont les plus célèbres demeurent le général pustchiste, feu Robert Guéï, et Guillaume Soro.

Cette voie reste dangereuse voire tragique pour le pays à l'heure des projets démocratiques bien qu'il soit difficile de nier les discriminations, les stigmatisations, les frustrations mais aussi et surtout les violences dont furent victimes les nordistes sous le feu de l'ivoirité. Le premier coup d'État en Côte d'Ivoire n'a-t-il pas trouvé Ouattara contraint à l'exil, sous le coup d'un mandat d'arrêt international quand, au même moment, la quasi-totalité des dirigeants du RDR, son parti, étaient en prison ? La circulation des élites peut être imposée, violente ou graduelle, comme le précisent Jan Pakulski et John Higley.<sup>2899</sup> La rébellion ainsi que la guerre postélectorale illustrent clairement le mode violent de la circulation des élites.

L'un des enseignements de la deuxième partie de cette thèse est la concomitance de la fusicratie et de la démocratie, l'une étant soluble dans l'autre au sein des sociétés minées par le vote du lien où le cousin tribal mérite d'être soutenu contre vents et marée. Et dans ce chaudron, c'est le citoyen qui paie le prix, lui qui devait être au-delà de l'ethnie, de la région au nom de l'esthétique de la nation et de la modernité politique.

La chute de Gbagbo parachevée par la marche des rebelles sur Abidjan avec l'aide de l'aviation française a mis fin à la guerre ouverte sans apaiser les rancœurs. D'une crise politique militarisée à des élections présidentielles aux résultats conflictuels, la dynamique belligène ivoirienne a montré sa persistance.

La crise a connu l'implication de la communauté internationale et la fin de l'exécutif monocéphale<sup>2900</sup> quand l'on sait que l'érosion de la sphère exécutive n'est même plus le simple fait de l'appétit des premiers ministres ?

---

<sup>2897</sup> Jan Pakulski, John Higley, « Jeux de pouvoir des élites et consolidation de la démocratie en Europe centrale et orientale », *Revue française de science politique*, volume 50, numéro 4-5, année 2000, p.660

<sup>2898</sup> Idem., p.660

<sup>2899</sup> Idem., p.661

<sup>2900</sup> Bernard Chantebout, *Brève histoire politique et constitutionnelle de la Ve République*, Armand Colin, 2004, p.55

L'État, de nos jours, revendique difficilement le monopole wébérien de la violence légitime à l'heure de la pluralité et de la violence de la concurrence qu'il rencontre. Aussi, dans cette deuxième partie de la thèse, la crise ivoirienne, analysée avec l'éclairage des différents paradigmes, a enfin révélé sa teneur complexe et la prégnance des enjeux liés à la conquête, à la maîtrise, au contrôle et à la préservation de l'État par les différents acteurs déployés sur le champ conflictuel des intérêts antagoniques. D'où la forte charge violente sur le marché politico-électoral, faisant de la réhabilitation de l'État et de la nation la priorité essentielle de la gouvernance post-conflit.

## CONCLUSION GENERALE

### 1- De l'hypothèse focale aux surgissements de l'enchère politique

Cette thèse a fait le pari d'une cohérence méthodologique nécessitant le choix du questionnement structurel. Lequel exigeait de transcender l'ivoirité sans pour autant la diluer ou l'occulter pour comprendre dans un premier temps les fondements structurels, historiques, donc génétiques de la crise de l'État-nation pour ensuite chercher à comprendre la dynamique émergente vers la conflictualité meurtrière.

Ce parcours de recherche visait donc à éclairer le complexe étiologique avec ce que nous avons appelé en partie *la désubstantialisation* et *la désessentialisation* de l'ivoirité. L'**Ivoirologie**, un de nos néologismes conceptuels, aura gagné, à notre avis, en termes de cohérence « interparadigmale. »<sup>2901</sup>

Comment saisir le politique sans souvent l'articuler au culturel, au social, à l'économique, au géostratégique compris ici comme poétique de l'altérité internationale porteuse de sa teneur réaliste au-delà de tout idéalisme ? Question recoupant avec notre état d'esprit au commencement de cette thèse et qui en a dicté en partie l'option heuristique. L'on comprend ici l'ancrage de la thèse dans les fondements de l'État-nation et sa dynamique crisogène.

Le pari épistémologique visait donc à aller à la lie océanique, non celle de l'océan atlantique aux bruissements si familiers sur les côtes d'Abidjan ou de Grand Bassam,

---

<sup>2901</sup> L'interparadigmaté fut surtout utilisée pour éclairer les enjeux politiques au cœur de la matrice structurelle mais aussi à travers plusieurs paradigmes d'analyse des crises et des conflits.

mais plutôt au cœur de l'océan des questions complexes où le structurel charrie le conjoncturel, où l'immédiateté cache une généalogie lointaine utile à la quête rigoureuse du politiste. Ce que nous avons conceptualisé par **politologie des gènes**. Notre quête a refusé néanmoins l'absolu. Nous faisons nôtre le propos du professeur Jean-Marie Denquin : « la science, enfin, est **inachevée**<sup>2902</sup>, donc **révisable**. »<sup>2903</sup> Esprit de la réfutabilité poppérienne, la crise ivoirienne nous a révélé sa fluidité, ses éruptions cycliques, ses latences et son potentiel tragique.

Cette conclusion se plie donc à la prudence épistémologique d'autant que le réel est sans cesse travaillé et traversé par le mouvement.

L'État chargé de faire la nation<sup>2904</sup> ivoirienne a échoué. Il n'a jamais réussi à être cette « religion civile »<sup>2905</sup> dont parlait Rousseau. « La volonté générale mythique »<sup>2906</sup> et « les unités émotionnelles affectives »<sup>2907</sup> ont connu un déficit et l'unité de la nation est restée dans l'ordre discursif du métaphorique, du mythologique et du symbolique en Côte d'Ivoire.

Nous n'avons, malgré le recours à d'autres sciences, oublié le fil d'Ariane politologique qui met l'État, la Nation, le Pouvoir, le Champ politique, les Acteurs, la Rationalité, la Structure, la Stratégie et surtout l'Hégémonie politique au cœur des interrogations. Quelques années déjà, disons l'année du commencement de cette thèse, nous avons soupçonné l'intensité des antagonismes hégémoniques pour le contrôle de l'État, de son appareil, de sa sphère et des mannes qu'il génère, capte, contrôle et distribue. D'où l'intuition de relativiser, dans notre hypothèse, l'ivoirité et de comprendre qu'en dépit du cycle déconstructeur de Bédié, le pouvoir Houphouët, en dépit de ses acquis, n'était pas sans discrimination et sans ethnopolitique.

Les pages qui précèdent auront largement contribué à montrer la réalité de la profondeur structurelle sans oublier la pluralité des enjeux de la crise ivoirienne. La qualification « crise de l'État-nation » s'est révélée pertinente à notre avis au regard de la double réalité transitologique du pays sur plusieurs plans et de l'inachèvement

---

<sup>2902</sup> Souligné par l'auteur tout comme le mot révisable.

<sup>2903</sup> Jean-Marie Denquin, *Introduction à la science politique*, 2<sup>ème</sup> édition, Hachette Livre 1992, 2001, p.13

<sup>2904</sup> Pierre Bourdieu, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France, 1989-1992*, op.cit., p.547

<sup>2905</sup> « De la religion civile comme Titre du chapitre 8 du livre IV » *du Contrat social* de Rousseau, Voir aussi Pierre Bourdieu, Idem., p.549

<sup>2906</sup> Idem., p.551

<sup>2907</sup> Idem., p.551

état-national. Crise qui, comme l'écrit un analyste, « débarrassée du bruitage médiatique télécommandé et des clameurs de l'autosuggestion »<sup>2908</sup> révèle l'incandescence de ses enjeux endogènes, sa prégnance sociologique fortement structurée par le politique comme Enjeu majeur au nom de l'hégémonie politique, du contrôle du pouvoir, de la sphère décisionnelle, allocative et distributive des ressources. La faim hégémonique ( la question juula, le complexe d'Akan) et ajoutons l'imaginaire martyrologique de l'ouest non dénué du même appétit revanchard pour le pouvoir d'État semblent être la clé de voûte de la crise<sup>2909</sup>. Thèse aussi défendue par le sociologue sénégalais Malick Ndiaye. Parlant justement de la Côte d'Ivoire, il écrit que « la réification dans la société contemporaine de la conflictualité non résolue jusqu'ici et non dépassée jusqu'à nos jours, des âges précédents »<sup>2910</sup> continue à hypothéquer en grande partie la stabilité nationale.

Cette réification n'est pas, aux dires de Malick Ndiaye, simple reproduction de l'ordre ancien dans le moderne mais une combinaison de plusieurs facteurs et dimensions, les questions anciennes même changeant de nature et de fonction.<sup>2911</sup> Le sociologue sénégalais se montre plus affirmatif quand il écrit : « pour qui cherche vraiment la marque spécifique de la société ivoirienne contemporaine, c'est dans ce remaniement de l'ordre ancien doublé d'une restructuration du même ordre selon de nouveaux principes et des axes nouveaux que réside l'originalité de la formation sociale ivoirienne présente, non dans les représentations et les formes de conscience à l'aide desquelles ils verbalisent leur propre crise. »<sup>2912</sup>

Cette crise matricielle remet donc en cause l'effectivité de l'État-nation ivoirien qui relève plus de la mystification politicienne et discursive que de la réalité. La crise ne révèle-t-elle pas la pluralité nationale (ethnique) recoupant avec les bastions politico-électorales bien que l'optimisme pour une politique détribalisée, désethnicisée et dérégionalisée reste permis à condition que le volontarisme politique se donne comme Essentiel stratégique la promotion d'une *Ethique du vivre-ensemble* ?

La crise ivoirienne semble donner raison au constat de la fracture dichotomique voire de la multinationalité comme sociologie réelle déclinée dans sa pluralité en dépit de

---

<sup>2908</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ? Entre la question juula, le complexe d'Akan et le souverainisme de Laurent Gbagbo*, op.cit., p.235

<sup>2909</sup> Idem., pp.132 et 184

<sup>2910</sup> Idem., p.132

<sup>2911</sup> Idem., p.132

<sup>2912</sup> Idem., p.132

la tendance aux brassages transethniques et para régionaux. L'on comprend les difficultés liées à la coexistence dans le cadre état-national dont la mystique de l'unité a montré ses limites. Ainsi, l'un des enseignements de la crise ivoirienne est bien le réveil brutal de l'affirmation de la diversité nationale.

Parce que l'État contemporain est une rémanence du passé<sup>2913</sup> et qu'il sait reproduire le modèle matriciel de domination<sup>2914</sup> qu' « en somme, il n' y a de distance que temporelle entre les chefs d'hier et ceux d'aujourd'hui », <sup>2915</sup> analyse Shaka Bagayogo. Le sociologue malien fait bien de préciser que contrairement aux princes d'aujourd'hui, les chefs précoloniaux dont on s'est empressé de reproduire le côté dominateur étaient tenus par le pacte de la protection de la société, de la culture de l'unité et de l'entente, de la connaissance de soi, <sup>2916</sup> le pouvoir pouvant échapper à son détenteur s'il fait fi de toute justice et de toute mesure dans la gestion de la complexité sociale. La brutalité et l'injustice de l'État postcolonial témoignent de cette reproduction partielle, partielle du passé sous ses aspects non forcément positifs.

La crise politico-militaire en Côte d'Ivoire n'a-t-elle pas, au bout de dix ans, montré aux yeux du monde que la conquête et le contrôle du palais présidentiel sensé cristalliser les autres pouvoirs restent l'objectif politico-électoral et militaire des acteurs politiques et en même temps des rebelles mobilisés et déployés sur le champ potentiellement conflictuel du politique ? Comment mettre le champ politique à l'abri des conflits ? Antique question dont Finley nous rappelle qu'elle fut de tous les temps d'autant que « les penseurs politiques grecs cherchaient à définir un modèle idéal, un État où les conflits seraient transcendés de telle manière que tous puissent accéder à la vie véritablement bonne, mais ils admettaient tous, ajoute Finley, qu'aucun État réel, aujourd'hui ou autrefois, n'avait atteint ce but ou ne s'en était même approché. »<sup>2917</sup> Comment expliquer donc cette impuissance politique à contenir les conflits afin qu'ils ne deviennent des crises mortelles majeures ? N'est-ce parce que « l'État est le lieu où s'affrontent des intérêts en conflits »<sup>2918</sup> ?

---

<sup>2913</sup> Shaka Bagayogo, « L'État au Mali. Représentation, autonomie et mode de fonctionnement », in *L'État contemporain en Afrique*, Emmanuel Terray (sous la dir.), op.cit., p.104

<sup>2914</sup> Idem., p.104

<sup>2915</sup> Idem., p.106

<sup>2916</sup> Idem., p.108

<sup>2917</sup> Finley, *L'invention de la politique*, Flammarion, 1985, p.23

<sup>2918</sup> Idem., p.23

Aussi la notion de crise structurelle est confirmée par une partie de la littérature des sciences sociales sur la Côte d'Ivoire. Dans le dépérissement<sup>2919</sup> de l'État ivoirien, Bruno Losch parle de « la mauvaise gestion de l'État surdimensionné »<sup>2920</sup> et de « l'éclatement de la crise structurelle ivoirienne. »<sup>2921</sup> Même dans des pays comme le Sénégal où il existe une fluidité démocratique rendant possible l'alternance, le professeur Mamadou Diouf de l'Université de Columbia prône « une refondation qui commande l'assainissement de l'espace politique, les réformes institutionnelles et politiques et l'aménagement d'une citoyenneté responsable, productive, où les hommes et femmes sont comptables de leurs interventions et ouverts aux sanctions qui sont associées aux charges publiques. »<sup>2922</sup>

Le combat contre les dérives et les insuffisances qui condamnent la marche des sociétés semble se décliner comme un partage autant qu'un défi mondial. Comment réguler l'ordre social quand la dynamique démocratique révèle la fragilité structurelle d'une transitologie porteuse de défis et d'épreuves ?

## 2- Réguler les dérives de la transitologie démocratique

La crise ivoirienne révèle aussi, comme leçon à tirer, la longue et difficile épreuve démocratique et cela depuis les combats clandestins contre le monopole du PDCI aux élections présidentielles de 2010 en passant par les premières joutes multipartites entre Houphouët et Gbagbo.

Cette démocratie mythifiée n'est pas sans charge violente. En effet, Slavoj Žižek avertissait que la démocratie pouvait conduire à « la violence divine » du peuple.<sup>2923</sup> Quand les pays en développement sont prématurément démocratisés, précise-t-il, cela peut déboucher sur le populisme, le désastre économique et le despotisme politique.<sup>2924</sup> Analyse, en partie, vraie pour beaucoup de pays africains marqués par le populisme (ivoirité en Côte d'Ivoire) et le désastre économique avec, en plus, les atteintes aux libertés.

---

<sup>2919</sup> Bruno Losch, « La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national », *Revue Politique africaine*, numéro 78, juin 2000 déjà cité, p.18

<sup>2920</sup> Bruno Losch, « La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national », p.18

<sup>2921</sup> Idem., p.18

<sup>2922</sup> « Professeur Mamadou Diouf : Ce que Macky doit comprendre », *Sud quotidien*, publié sur le site sénégalais <http://xalimasn.com>, visité le 06/06/2012

<sup>2923</sup> Slavoj Žižek, « De la démocratie à la violence divine » in *Démocratie, dans quel état ?*, idem., p.123

<sup>2924</sup> Idem., p.129

Les figures du politique en Afrique<sup>2925</sup> ne sont pas seulement hybrides. Elles postulent un processus de reconfigurations du pouvoir<sup>2926</sup> dans ce que la *sécrétion démocratique*<sup>2927</sup> peut promettre de moderne, de nouveau voire d'espérances. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus<sup>2928</sup>, tous sont confrontés de nos jours à l'épreuve démocratique. La gouvernance démocratique<sup>2929</sup> n'est pas moins porteuse d'idéologie légitimatrice et comme l'écrit, avec un trait d'humour, Guy Hermet, même un concept comme « novocratie »<sup>2930</sup> ne charmerait s'il devait parler de la même chose déjà vue.<sup>2931</sup>

L'approche interactionniste de la politisation<sup>2932</sup> est autant une réalité qu'une dynamique. En dépit de leurs fragilités, les processus démocratiques nous paraissent inscrits dans une perspective d'approfondissement et de consolidation même si la démocratie est critiquée, au-delà même de l'Afrique, de se faire sans « demos »<sup>2933</sup>, autrement dit sans un véritable pouvoir aux peuples.

La politisation du droit tout comme la périphérisation de la violence participent d'une logique globale de faillite de la gouvernance, un rétrécissement de la vision et un affaiblissement de la nation comme « maison commune ».

### 3- Reconstruire la Maison commune et dépasser la proto-nation

Une autre leçon, sinon conclusion majeure à tirer de ce parcours de recherche, est bien la fragilité de la nation ivoirienne que nous qualifions de proto-nation en raison non seulement de son inachèvement structurel et de la réalité de la pluralité ethnique et régionale qui la mine. Défi d'efforts politiques et citoyens pour bâtir la maison commune sur les ruines souhaitées de l'ethnopolitique et son potentiel désagrégateur.

---

<sup>2925</sup> Momar-Coumba Diop, Mamadou Diouf (sous la dir.), *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Codesria, Karthala, 1999, pp.7-20

<sup>2926</sup> Idem., p.20

<sup>2927</sup> Par sécrétion démocratique nous entendons le travail de mue et de transformation de la démocratie conduisant à une culture et un imaginaire nouveaux que la pratique de la démocratie en tant que processus produit progressivement et dont les effets transformateurs de la société témoignent de l'avènement et de l'encreage d'un ordre politique et sociétal nouveaux.

<sup>2928</sup> Momar-Coumba Diop, Mamadou Diouf (sous la dir.), *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, op.cit., pp.7-25

<sup>2929</sup> Guy Hermet, « Un régime à pluralisme limité ? A propos de la gouvernance démocratique », in *Revue française de science politique*, numéro 1, vol.54, février 2004, p.159

<sup>2930</sup> Idem., p.177

<sup>2931</sup> Idem., p.177

<sup>2932</sup> Camille Hamidi, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », in *Revue française de science politique*, vol.56, février 2006, p.5

<sup>2933</sup> Catherine Colliot-Thélène, *La démocratie sans « demos »*, PUF, 2011, pp. 129-157

Georg Simmel conférait au conflit des vertus unitaires en dépit des destructions qu'il peut engendrer.<sup>2934</sup> Dynamique conflictuelle passant d'un seuil d'intensité à la nécessité de retrouvailles en dépit de la durée que cela peut prendre.

**L'hygiène de vie en société plurale** impose un minimum de concessions mutuelles afin que les particularismes n'aient pas raison du contrat social. Les équilibres sont autant précieux que fragiles et rompent avec la surenchère. La nation ivoirienne reste inachevée. La crise a révélé sa fragilité. Peut-être aussi la crise ivoirienne révèle l'échec quoique relatif de la pénétration périphérique par l'État, d'où l'importance de la société réelle dans le chantier de la réconciliation, l'État ayant perdu tant de monopoles dans le pays. Ce que le professeur Luc Sindjoun appelait la bijection<sup>2935</sup> pour désigner le modèle d'interpénétration centre-périphérie s'avère pertinent dans le contexte ivoirien déclinant une relation de coopération conflictuelle<sup>2936</sup> entre l'État et la société. En fragilisant la périphérie avec l'ivoirité, le centre ivoirien (l'État) s'est non seulement fragilisé mais s'est également décrédibilisé.

La Côte d'Ivoire reste en effet une protonation au sens que Jean Ziegler donne à cette expression. Selon le sociologue suisse, la *protonation*, partant de l'étymologie grecque de *protos* (primitif, rudimentaire) ne désigne ni la nation en formation ni la nation achevée plus tard pervertie.<sup>2937</sup> Elle ne désigne non plus la pseudo-nation mais plutôt « une sociabilité rudimentaire, limitée dans sa construction, asservie aux seuls besoins de ceux qui l'organisent de l'extérieur. Elle est avant tout une création de l'impérialisme. Elle n'exprime, ajoute-t-il, qu'une souveraineté fictive, la totale dépendance de l'économie du pays à l'égard du centre métropolitain. »<sup>2938</sup> Il faut un peu nuancer ces propos dans la mesure où malgré la présence incontestable de certains éléments entrant dans la définition de la protonation, l'économie ivoirienne dépend plus des aléas du marché international notamment celui du binôme café et cacao mais aussi de la sous-région africaine bien que les entreprises privées françaises aient leur part de marché mais problématique qui ne saurait néanmoins englober toute la réalité économique ivoirienne. Certes, l'ordre économique capitaliste, comme l'écrit Wéber, a besoin que l'on se voue au « métier » de gagner

<sup>2934</sup> Georg Simmel, *le Conflit*, traduction de Sibylle Muller, Circé Poche, 2003, pp.19-20

<sup>2935</sup> Luc Sindjoun, *Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun. La sociogenèse de l'État*, Thèse d'État en science politique, thèse citée, p.33

<sup>2936</sup> Idem., p.33

<sup>2937</sup> Jean Ziegler, *Main basse sur l'Afrique, La recolonisation*, Seuil, 1980, p. 7

<sup>2938</sup> Idem., pp.7-8

de l'argent<sup>2939</sup>, esprit qui sied bien à la structure et aux impératifs de lutte économique du système capitalistique<sup>2940</sup>, mais tous les problèmes de la protonation ivoirienne ne peuvent être mis au compte des enjeux exogènes au mépris de ceux relevant de la donne endogène. Les structures institutionnelles et sociales<sup>2941</sup> de l'État furent déstabilisées pour finalement conduire à son discrédit<sup>2942</sup> et à son impuissance. Phénomène qui ne constitue pas une exclusivité ivoirienne malgré la profondeur de la fracture de l'État-nation.<sup>2943</sup>

Puisse-t-elle paraître désespérante, la formule de Finley n'en est pas moins pertinente parce que d'un réalisme froid quand il écrit dans *l'invention de la politique* : « aucun système constitutionnel n'a jamais empêché la guerre civile et l'effondrement, et la question demeure : pourquoi il y a-t-il eu dans toutes les parties du corps civique romain si peu de résistance à l'effondrement visible du système ? »<sup>2944</sup> On aurait dit une description taillée sur mesure pour la Côte d'Ivoire. La lente décomposition<sup>2945</sup> du pays depuis le crépuscule houphouëtiste n'a eu de cesse de s'aggraver. Le défi des dirigeants ivoiriens et de la classe politique n'est-il pas l'intelligibilité de cet enjeu majeur ? La nation, comme nous l'avons vu, est aussi, en plus du fonds historico-culturel, une question de volontarisme, de vision, de projection collective et de désir d'avenir commun. Épreuve au quotidien, la nation est une hygiène de vie en société. Quant au changement, ne doit-il pas être compris comme un processus de discussion<sup>2946</sup> pour limiter le recours aux contestations et à la violence ?

La proto-nation n'est point un concept caricatural. La proto-nation sous-tend l'inachèvement de la nation comme chantier et projet ouvert, donc très fragile. Les murs ethnorégionaux restent encore réels dans le pays. Ces murs existent dans les mentalités prisonnières de la tribu, de l'ethnie et de la région.

---

<sup>2939</sup> Max Weber, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Flammarion, Le Monde, Paris, 2009, p.64

<sup>2940</sup> Idem., p.64

<sup>2941</sup> Noëlle Burgi sous dir., *Fractures de l'État-nation*, op.cit., p.73

<sup>2942</sup> Idem., p.125

<sup>2943</sup> Idem., p. 8

<sup>2944</sup> Finley, *L'invention de la politique*, op.cit., p.173

<sup>2945</sup> Tiémoko Coulibaly, « Lente décomposition en Côte d'Ivoire », *Revue Le Monde diplomatique*, numéro de novembre 2002

<sup>2946</sup> Patrice Lamothe, « Comprendre le changement comme un processus de discussion. L'exemple de la réforme des retraites de 2003 », in *Revue française de science politique*, numéro 1, vol.56, numéro 4, août 2006, p.593

La crise qualifiée de crise de sens et de valeurs<sup>2947</sup> par un auteur a fait, comme nous l'avons analysé, émerger des jeunes leaders sur l'espace politique dont Guillaume Soro et Charles Blé Goudé sont les têtes de proue. Cette dynamique témoigne d'une ardente volonté d'influer sur les choix et les décisions politiques.<sup>2948</sup> Comme expérience et perspective, cette politisation juvénile comptera dans l'écriture du futur du pays. Son destin reste également lié à l'enjeu de ce que nous appelons la démolition des murs bâtis par et dans les mentalités meurtrières.

#### **4- Briser le mur des mentalités meurtrières et affronter le réel mouvant**

Le général De Gaulle soulignait l'importance de la prise en compte du réel dans l'art de gouverner et de décider. L'on sait le réel têtue. Il sait se venger souvent des passions idéologiques et des illuminations meurtrières. Parce qu'au cœur du réel, il semble exister la possibilité de mouvement, de changement et de recomposition. Le réel ivoirien d'aujourd'hui est celui d'une transition qui porte les marques de la fragilité, de la vulnérabilité et dont la charge mémorielle peut éclairer les nouveaux détenteurs du pouvoir d'État. Le syndrome du ghetto est un élément psychosocial de la crise ivoirienne. Même certains intellectuels reconnus et les élites politiques demeurent encore prisonniers de la tribu et de l'ethnie sinon de la région d'origine. Or, comme l'écrit Malick Ndiaye dans une belle formule « si donc les groupes fournissent les figures, la nation seule fait les symboles. »<sup>2949</sup> S'agit-il donc en partie d'un déficit sinon d'un vide de symboles affectant la nation ivoirienne ? Dans cette configuration où la sociogénèse le dispute à la sociopolitique, « si l'emprise du groupe est prépondérante, le symbole est contrarié par le groupe d'origine. »<sup>2950</sup> Il arrive que le symbole s'émancipe, quoique de manière relative, « de toute détermination ethnique ou confessionnelle »<sup>2951</sup> et c'est « l'idée de nation qui progresse »<sup>2952</sup>, ajoute-t-il.

La Côte d'Ivoire post houphouëtiste est dans une dynamique transitologique dans laquelle l'État affaibli cherche à être fort, la nation fracturée à se souder, les populations déboussolées à reprendre foi en leur propre capacité renanienne de vivre

---

<sup>2947</sup> Ahoué Djidé, *La jeunesse ivoirienne face à la crise en Côte d'Ivoire, le point de vue des jeunes*, L'Harmattan, 2011, p.105

<sup>2948</sup> Idem., p.35

<sup>2949</sup> Malick Ndiaye, *Où va la Côte d'Ivoire ? Entre la question juula, le complexe d'Akan et le souverainisme de Laurent Gbagbo*, op.cit., p.124

<sup>2950</sup> Idem., p.124

<sup>2951</sup> Idem., p.124

<sup>2952</sup> Idem., p.124

ensemble dans un climat de stabilité et de paix. Cette longue transition ivoirienne « en panne »<sup>2953</sup> n'est-elle pas dialectiquement nécessaire pour inventer une société nouvelle ? Félix Houphouët-Boigny disait que la paix n'est pas un mot mais un comportement. Nous pourrions le paraphraser en disant que la réconciliation n'est pas un slogan. C'est un plébiscite de tous les jours comme Renan disait de la nation. Et l'expérience informe que la transition démocratique peut souffrir de l'interminable guéguerre des chefs<sup>2954</sup> au détriment de la nation. C'est à l'épreuve de tous ces enjeux que la Côte d'Ivoire doit craindre ce que Charles Konan Banny, le président de la commission Dialogue Vérité et Réconciliation, appelait le risque d'une guerre de cent ans qui selon lui doit être évitée.

Cette thèse a également pris en compte la situation géopolitique de la Côte d'Ivoire en tant que pays captant les ressortissants d'autres pays, jusqu'au-delà des pays voisins. Et c'est là que le nationalisme ivoirien, comme ressource politique de mobilisation ou de remobilisation, peut trouver ses limites s'il ne tient pas compte de la dynamique de la construction de vastes ensembles en Afrique dont les organisations sous-régionales et l'Union Africaine, bien que critiquées, sont des exemples.

La citoyenneté transafricaine s'appuiera sur les États-nations d'aujourd'hui dans ce qu'ils ont de potentiel d'intelligence et de ressources. Elle les intégrera dans un Être Africain global comme le fédéralisme américain sans étouffer les spécificités locales et sans capter toutes les ressources locales au profit d'un État fédéral surdimensionné.

### 5- Et si le Destin ivoirien était panafricain ?

Comment passer du cycle long de la balkanisation, produit du partage de l'Afrique<sup>2955</sup> entre les puissances occidentales, à celui de l'unité pour non détruire les États-nations mais en les intégrant dans une esthétique de la synthèse et de la solidarité ? Comment organiser ce que Joseph Tchundjang Pouemi appelle « la résistance commune »<sup>2956</sup> et

---

<sup>2953</sup> Jide Owuoye, « Les politiques africaines de transition sont-elles en panne ? Le cas du Nigéria », in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Momar-Coumba Diop, Mamadou Diouf (sous la dir.), op.cit., p.437

<sup>2954</sup> Tessa D. Bakary, « Transition politique et succession en Côte d'Ivoire », in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Momar-Coumba Diop, Mamadou Diouf (sous la dir.), op.cit., p.119

<sup>2955</sup> Henri Brunschwig, *Le partage de l'Afrique noire*, Flammarion, 1971, p.101

<sup>2956</sup> Joseph Tchundjang Pouemi, *Monnaie, servitude et liberté, La répression monétaire de l'Afrique*, op.cit., p.227

sortir de la répression dont la forme monétaire<sup>2957</sup> fut savamment analysée par lui dans son livre devenu classique ? Ne faut-il pas après les trois paradigmes politico-intellectuels, qui selon Achille Mbembé, ont dominé le discours africain, à savoir le nationalisme anticolonial, les relectures africaines du marxisme et le panafricanisme, réfléchir à un nouveau projet social adapté aux enjeux actuels ? Le théoricien camerounais de l’Afrique postcoloniale propose le paradigme de l’Afropolitanisme, différent à la fois du panafricanisme et de la négritude, en tant qu’il « est une stylistique et une politique, une esthétique et une certaine poésie du monde »<sup>2958</sup>, en d’autres mots « une manière d’être au monde qui refuse, par principe, toute forme d’identité victimaire- ce qui ne signifie pas qu’elle n’est pas consciente des injustices et de la violence que la loi du monde a infligées à ce continent et à ses gens. C’est également une prise de position politique et culturelle par rapport à la nation, à la race et à la question de la différence en général. »<sup>2959</sup>

Dans la recherche des voies alternatives et innovantes tant pour la Côte d’Ivoire, partie de l’ensemble africain, que pour cet ensemble, chaque voie nouvelle proposée mérite exploration, intérêt et attention. L’afropolitanisme nomme des choses, des réalités du monde mouvant et multiple face auquel l’Afrique doit faire face, sans complexe et parée dans sa dignité. Si ses deux moments que Mbembé brosse, le premier étant celui de l’écriture de soi<sup>2960</sup> dans la littérature, la philosophie et les arts africains postcoloniaux ( Ahmadou Kourouma, Yambo Ouologuem, Senghor, Cheick Anta Diop), le deuxième moment de l’Afropolitanisme étant « l’entrée de l’Afrique dans un nouvel âge de dispersion et de circulation »<sup>2961</sup>, sont intéressants, l’Afropolitanisme pêche néanmoins, selon nous, par son refus de la nécessaire solidarité africaine, par-delà l’âge des multiples et des métis. Cette solidarité dont l’esprit, la poésie et la philosophie sont bien définis dans le panafricanisme et dans les écrits de Cheick Anta Diop à travers le fédéralisme, n’est pas, comme le caricature Mbembé, « une solidarité nègre » qui serait le seul mode sur lequel est déclinée l’Afrique.<sup>2962</sup> Cette solidarité nullement fermée aux brassages et aux échanges n’est-elle pas une nécessité au regard des trajectoires, des échecs, de la communauté de

---

<sup>2957</sup> Joseph Tchoundjang Pouemi, *Monnaie, servitude et liberté, La répression monétaire de l’Afrique*, op.cit., p.181

<sup>2958</sup> Achille Mbembé, *Sortir de la nuit. Essai sur l’Afrique décolonisée*, op.cit., p.232

<sup>2959</sup> Idem., p.232

<sup>2960</sup> Idem., p.222

<sup>2961</sup> Idem., p.224

<sup>2962</sup> Idem., p.232

souffrances subies et des enjeux nouveaux à l'heure de l'émergence de grands ensembles régionaux à travers le monde ? L'Union Européenne (UE) constitue un exemple d'intégration dans ce sens.

L'ouverture à la beauté multiple du monde, à sa circulation, ses réseaux ne saura être mieux maîtrisée sans l'avènement d'un État fédéral africain porté par le dynamisme et l'enthousiasme des peuples africains. Cheikh Hamidou Kane juge nécessaire et stratégique l'avènement de cette Afrique panafricaine: « Il faut que l'Afrique retrouve un espace optimal. Je ne dis pas qu'il faut effacer les frontières entre les différents pays, surtout pas par la violence. Mais, je dis qu'on doit dépasser cette logique des frontières coloniales et mettre en place des politiques d'intégration, qui pourraient réunir les 5 régions d'Afrique. On devrait mettre en place un État fédéral africain, un peu comme les États-Unis d'Amérique. Et on laisserait à chacun des pays, des pouvoirs locaux, à l'image des États qui composent les États-Unis. On laisserait certains pouvoirs à l'État fédéral, notamment la gestion des ressources, minières, diplomatie, défense. Il y a un certain nombre de prérogatives qui ne peuvent qu'être gérées par une instance fédérale.»<sup>2963</sup>

Cette solidarité étatique, institutionnelle et populaire entre Africains n'empêche nullement de répondre à l'Appel du monde. Et c'est dans la participation à ce vaste projet rédempteur, libérateur, progressiste, qu'il nous semble que la Côte d'Ivoire trouvera sa voie d'avenir. Cet essentiel fédérateur comme nous l'appelons n'est pas incompatible au fait d'assumer ce que Mbembé nomme « la culture afropolitaine », entendue comme la réalité culturelle transnationale de ces Africains de plus en plus ouverts, nomades, parlant plus d'une seule langue et dont l'Afrique du Sud constitue un laboratoire.<sup>2964</sup>En d'autres termes, l'Afropolitanisme serait une dimension régénératrice et vivificatrice du panafricanisme selon nous. Il participera de sa richesse, de son génie et de son renouveau.

Le regain nationaliste ivoirien<sup>2965</sup> en faveur de la crise, postulé comme réaction à l'impérialisme serait paré d'esthétique panafricaine s'il n'avait pas des accents

---

<sup>2963</sup> Cheikh Hamidou Kane, « La crise en Côte d'Ivoire : une faillite des élites ivoiriennes », article déjà cité

<sup>2964</sup> Idem., p.233

<sup>2965</sup> Bernard Doza, « Naissance d'un nationalisme ivoirien », *Le Monde diplomatique*, numéro d'avril 2003

xénophobes contre une partie des Africains vivant dans le pays. La crise ivoirienne a montré les limites théoriques et pratiques d'une telle stratégie solitaire.

D'où la rude et effective fracture du couple État/Nation ivoirien que la mystique et la rhétorique n'ont pas suffi à consolider. Grave déficit rénien. Est-ce pour cette raison qu'en Côte d'Ivoire, Barrès a eu raison de Renan ? La crise a révélé qu'en dépit de la mystique de l'unité nationale, le pays reste en réalité un État-multinational. Or cet État pluricommunautaire reste un défi majeur.<sup>2966</sup>

Par ailleurs, ce que Frantz Fanon appelait « la politisation des masses »<sup>2967</sup> qu'il considérait surtout comme « une tâche primordiale »<sup>2968</sup> dans la mesure où cette réalité associerait le peuple<sup>2969</sup> à la gouvernance paraît séduisante à condition qu'elle soit l'opportunité d'un renouveau épistémologique, éthique et moral quand l'on sait les velléités et les dangers de récupération et de détournement de toute dynamique révolutionnaire au sens de transformation structurelle. N'est-ce pas que de la connaissance naît le combat, écrit Jean Ziegler, et du combat la liberté et les conditions matérielles de la recherche du bonheur<sup>2970</sup> ?

Nous apprécions cette belle formule du professeur Daniel Bourmaud qui, s'interrogeant sur les « vertus heuristiques du « paradigme » »<sup>2971</sup> de *la politique par le bas* et prenant ses distances avec lui, écrit à propos d'elle mais aussi de l'importance du pouvoir et des institutions : « lieu politologique improbable, en tout cas non autosuffisant, pour le politiste, le bas de la politique tend à nier l'importance des médiations institutionnelles, des techniques de pouvoir, du fait gouvernemental. »<sup>2972</sup> L'Histoire humaine plaide en effet pour la prise en compte du rôle des figures prééminentes dont les visions ont transformé les sociétés et fait basculer le cours historique. La crise des États n'est-elle pas aussi une crise des concepts ? Emmanuel Terray, dans l'introduction du livre collectif, écrit ceci : « ce qui est en crise, c'est peut-être avant tout l'arsenal des concepts et des systèmes à travers lesquels nous essayons de saisir cette réalité mouvante et protéiforme qu'est

---

<sup>2966</sup> Thierry Michalon, « L'Afrique au défi de l'État pluricommunautaire », *Le Monde diplomatique*, Décembre 2003

<sup>2967</sup> Frantz Fanon, *Les damnés de la terre*, La Découverte, Paris, 2002, p.173

<sup>2968</sup> Idem., p.173

<sup>2969</sup> Idem., p.173

<sup>2970</sup> Jean Ziegler, *L'empire de la honte*, Fayard, 2005, p.31

<sup>2971</sup> Daniel Bourmaud, *La politique en Afrique*, op.cit., p.138

<sup>2972</sup> Idem., p.139

l'État contemporain en Afrique.»<sup>2973</sup> État cerné par les flux globaux et les contradictions de la mondialisation comme temps des interpénétrations, souvent forcées.

En attendant le grand moment unitaire pour l'Afrique, la Côte d'Ivoire peut, selon nous, face à la crise de son État-nation, mieux oxygéner sa vie en société multinationale, son fonctionnement étatique et son infrastructure administrative avec le génie lubrifiant d'une architecture décentralisée.<sup>2974</sup> La décentralisation et ses deux visages qui s'offrent autant comme technique de gestion administrative et enjeu sociopolitique complexe peut nourrir des rêves quoique contradictoires.<sup>2975</sup> Elle dépassera la confrontation entre l'Un et le Multiple<sup>2976</sup> en tenant compte de la pluralité régionale, de la diversité sociale, permettant aux régions ivoiriennes de mieux s'autonomiser dans le partage des efforts pour la consolidation du pays entier.

L'invention d'un nouvel ordre politique adapté aux structures sociétales africaines, aux spécificités et pluralités culturelles peut valablement puiser dans le fonds précolonial et dans la substance qui a su se préserver face aux corrosions historiques et temporelles. Au « régime présidentiel tricéphale »<sup>2977</sup> d'aujourd'hui reposant sur le principe d'irrévocabilité de trois pouvoirs issus d'une élection populaire (exécutif, parlementaire et judiciaire)<sup>2978</sup>, Mwayila Tshiyembé, de son côté, indique qu'il fallait, dans un contexte africain, ajouter la culture politique de l'Arbre à palabre et la culture juridique du Conseil des sages.<sup>2979</sup> Si cette théorie de l'innovation politique paraît séduisante, elle sera plus efficace dans un cadre fédéral africain de dépassement des États-nations.

Dans ce monde qui vient auquel Jean-Claude Guillemaud prédit un destin métis<sup>2980</sup> avec le postulat de la planète décentrée<sup>2981</sup>, l'unité africaine peut être un disque dur pour l'Afrique, un ancrage stratégique pour mieux tenir avant de s'ouvrir afin d'éviter

---

<sup>2973</sup> Emmanuel Terray, (sous la dir.), *L'État contemporain en Afrique*, op.cit. , p.19

<sup>2974</sup> Jacques Baguenard, *La décentralisation*, PUF, 1980, p.79

<sup>2975</sup> Idem., p.79

<sup>2976</sup> Idem., p.18

<sup>2977</sup> Mwayila Tshiyembé, *Etat multinational et démocratie africaine. Sociologie de la renaissance politique*, op.cit., pp.158-159

<sup>2978</sup> Idem., p.159

<sup>2979</sup> Idem., p.159

<sup>2980</sup> Jean-Claude Guillemaud, *Le commencement d'un monde. Vers une modernité métisse*, Éditions du Seuil, 2008, p.449

<sup>2981</sup> Idem., p.451

d'être emportée par la violence des vents que la complexité du monde fait souffler par-delà les frontières.

La Côte d'Ivoire a été un excellent laboratoire pour mesurer les enjeux liés à ce que John R. Heilbrunn appelle « the question of institutionnal transfert between the Occident and Africa »<sup>2982</sup>, autrement *la question du transfert institutionnel entre l'Occident et l'Afrique*, largement traitée dans cette thèse. Le même auteur anglophone ajoutait avec justesse « The importance of institutions in undestanding political economic development has been validated by a large and growing literature in economics and political science »<sup>2983</sup> pour dire que « l'importance des institutions dans la compréhension du développement politique et économique est validée par une large et croissante littérature dans les sciences économiques et politiques. »<sup>2984</sup>

Le destin ivoirien nous semble inséré dans le projet fédéral africain, clé de la renaissance du continent.<sup>2985</sup>

Et sans faire *l'éloge du conflit*<sup>2986</sup>, ce travail de thèse confirme la permanence du conflit dans les sociétés humaines ; d'où le refus chez certains penseurs de le séparer de la civilisation. Héraclite n'a-t-il pas dit que « le combat (*polémos*) est de tous les êtres le père »<sup>2987</sup> en tant qu'il permet la production du meilleur après l'épreuve des douleurs ? C'est avec ce saisissement de la complexité que le conflit autant que la crise doivent être appréhendés comme participant de la dynamique active et interactive des sociétés humaines en dépit de la prétention étatique à la stabilité.

Le destin ivoirien, bien que stratégiquement et structurellement enraciné et arrimé à celui du reste de l'Afrique dans une perspective fédérale à l'heure de l'incandescence et de l'angoisse charriées par les flux et reflux de la mondialisation, ne peut se lire ni avec la grille de l'absolu ni avec celle de ce que le philosophe Wittgenstein critiquait

---

<sup>2982</sup> John R. Heilbrunn, « Globalization, Democracy, and Institutional Transfert to Africa », in *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, Dominique Darbon (sous la dir.), op.cit., p.15

<sup>2983</sup> John R. Heilbrunn, « Globalization, Democracy, and Institutional Transfert to Africa », in *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, Dominique Darbon (sous la dir.), op.cit., p.20

<sup>2984</sup> Notre traduction

<sup>2985</sup> Jean-Pierre Kaya, *Théorie de la révolution africaine, Tome I, Repenser la crise africaine*, Pyramide Papyrus Presse, 2005, p. 202

<sup>2986</sup> Miguel Benasayag, Angélique del Rey, *Eloge du conflit*, Editions La Découverte, Paris, 2007, 2012, p.10

<sup>2987</sup> Cité par par Miguel Benasayag, Angélique del Rey, *Eloge du conflit*, op.cit., p.10

et appelait la recherche du *substantialisme*.<sup>2988</sup> L'avenir ivoirien reste donc ouvert, non déterminé, inscrit dans le perspectivisme nietzschéen<sup>2989</sup>.

La crise des États-nations révèle certes leurs fragilités mais l'État comme instrument collectif de régulation des conflits et de gestion de la diversité sociale est loin d'être dépassé en dépit de la postmodernité et de la mondialisation. Nietzsche disait des Grecs qu'ils furent des *fous* de l'État<sup>2990</sup> et, poursuit-il, « la vénération pour la *polis* et l'État fut plus grande que ne fut jamais auparavant la vénération pour les princes. »<sup>2991</sup> Si la réalité des défis transnationaux dissuade les fous contemporains de l'État, il demeure, comme fruit du génie politique de l'homme et expérience historique, un moindre mal. Sa récente faillite dans certains pays dont la Somalie, la Côte d'Ivoire, le Mali et la Centrafrique, pour ne citer qu'eux, confirme l'idée selon laquelle l'État constitue un rempart contre l'anarchie et la privatisation de la violence.

La vocation de la science politique n'est pas de prédire « le certain » mais d'honorer « le réel » et les faits<sup>2992</sup> bien que ceux-ci peuvent aider la raison politologique à formuler de nouvelles hypothèses à même d'être des réalités de demain. Rien n'empêche néanmoins le politiste de sonder les voies de la prédictibilité scientifique du possible et le symbolisme que porte l'esthétique des tentatives d'accouchement douloureux de sociétés nouvelles.<sup>2993</sup>

Par-delà la Côte d'Ivoire, cette thèse aura démontré la fragilité des **infrastructures étatiques** à l'heure de la mondialisation. Soumises à des crises récurrentes, celles-ci

---

<sup>2988</sup> Philippe Corcuff, *Les grands penseurs de la Politique*, 2<sup>ème</sup> édition refondue, Armand Colin, 2006, p.116

<sup>2989</sup> Idem., p. 102

<sup>2990</sup> Nietzsche, *Le voyageur et son ombre*, Denoël/Gonthier, Mercure de France, 1902, p.138

<sup>2991</sup> Idem., p.138

<sup>2992</sup> L'ampleur de la crise permet néanmoins de recourir à la métaphore de la prison dont la Côte d'Ivoire n'est pas encore sortie ; prison des contradictions, des compromissions et des emprises ethno-régionales continuant de sévir au cœur de la Cité, corrodant le corps social.

<sup>2993</sup> Voilà pourquoi dans cette conclusion générale, il fallait ouvrir la maison Côte d'Ivoire sur le monde et surtout sur l'Afrique avec des problématiques partagées avec d'autres parties du monde d'autant que le pays, comme Houphouët l'avait bien compris, reste un pays-carrefour dont une part du succès vient du travail agricole de ressortissants de pays voisins. Sans prescrire une thérapeutique ou une prophylaxie, la science politique, partant de la teneur du réel et des faits, peut néanmoins prospecter les hypothèses témoignant de demain. La science reste donc ouverte au sens poppérien du terme, jamais close, jamais momifiée. La crise ivoirienne révèle une Côte d'Ivoire doublement cernée autant par les contraintes nationales que par les enjeux régionaux et internationaux.

résistent selon leur capacité à tenir le choc, leurs natures, leurs spécificités et le degré de gravité des crises. Parlant de l'intégration politique, le doyen Maurice Duverger soulignait autant le rôle important du pouvoir institué, du gouvernement de l'État dans ce processus que l'ambition de supprimer les antagonismes qui divisent la société. Le doyen ajoutait néanmoins qu'une « société sans conflit n'est pas réellement intégrée » et n'est qu'une juxtaposition de groupes non forcément liés par un pouvoir central.<sup>2994</sup> L'intégration politique ne doit-elle pas en somme porter l'ambition de la suppression sinon de la diminution des conflits et le développement des solidarités?<sup>2995</sup>

La notion de crise est devenue centrale. Edgar Morin a souligné en 1976 la nécessité de la naissance d'une science des crises qu'il appelle *crisologie* ; science appréhendant la crise consubstantielle à la société humaine et constituant un phénomène récurrent touchant plusieurs secteurs.<sup>2996</sup>

La Côte d'Ivoire en crise a compris, aussi l'une des leçons majeures de cette thèse, qu'elle n'est pas encore une nation solide mais a-t-elle bien tiré les leçons de sa tragédie pour en éteindre le volcan ? Elle ne manque néanmoins pas d'atouts ni de potentiel à condition de contenir la folie des hommes.

D'où l'importance dans cette thèse de la question de la gestion du postconflit ainsi que du chantier de la rehabilitation de la nation. Le chaudron ivoirien est loin d'être apaisé par l'effet des politiques de la mémoire dont les formes varient selon les pays. Comme le précise un auteur, souvent déclinées en « devoir de mémoire », « politique du passé », « justice substitutive », « politiques de pardon », « justice transitionnelle » ou encore en « politiques de la réconciliation », les politiques de la mémoire, comme dispositifs mémoriels de pacification en situation postconflituelle,<sup>2997</sup> gagnent de plus en plus en notoriété.

Il paraît donc difficile de prédire l'avenir lointain de la Côte d'Ivoire en dépit des fragilités structurelles et conjoncturelles voire immédiates que cette thèse s'est attelée à démontrer. Il a néanmoins été démontré dans ce travail combien le pays demeure, dans son présent, un volcan non apaisé, une société non réconciliée, un État fragile,

<sup>2994</sup> Maurice Duverger, *Introduction à la science politique*, op.cit, p.275

<sup>2995</sup> Idem., p.275

<sup>2996</sup> Edgar Morin, « Pour une crisologie », *Revue Communications*, Année 1976, volume 25, pp.149-

163

<sup>2997</sup> Jean-Serge Massamba- Makoumbou, *Politiques de la mémoire et résolution des conflits*, L'Harmattan, 2012, p.30

une nation encore fracturée, une réhabilitation infrastructurale et mémorielle comme immense chantier. Il nous fallait donc, dans cette conclusion, ouvrir tant de perspectives informant des dynamiques complexes en cours dont une part transcende *l'ivoirologie*. En somme il est question ici de ce que nous nommons une politologie de tous les possibles<sup>2998</sup> à l'heure de la société liquide, fluide. Et c'est à ce niveau que le perspectivisme de Nietzsche que nous évoquons plus haut trouve une opportunité d'angoisse mais aussi d'interrogation à l'aune des enjeux sociopolitiques au pays de Félix Houphouët-Boigny et de ce qu'il brasse dans son contact dynamique et souvent violent avec le reste de l'écosystème global qu'est le monde.

Si la politique est censée domestiquer en partie la violence, il arrive, comme l'incandescence des scènes politiques le prouve à satiété, qu'elle produise la violence et l'entretienne comme ressource de consolidation et de confiscation du pouvoir. Ainsi, la démocratie non consolidée n'empêche guère que *l'homocratie*<sup>2999</sup>, le pouvoir de l'homme, tourne à *l'égocratie*, le pouvoir de l'égo, autrement la castration tragique de l'intérêt général dilué dans l'intérêt privé.

Dans cette complexité et cette violence du monde, non nouvelles d'ailleurs, la Côte d'Ivoire peut contribuer à ce que nous nommons **le paradigme de l'Afro-Responsabilité**.<sup>3000</sup> Par Afro-Responsabilité, nous entendons la victimologie transcendée sans trahir la mémoire historique au nom de l'Être qui assume pleinement son destin complexe. Ce destin mouvant exige des efforts soutenus quand l'histoire informe des possibilités de connaissance objective du passé et de ses héritages et ouvre la porte des possibles pour l'invention d'un présent assumé et maîtrisé et surtout d'un avenir digne et émancipé ; entendu comme avenir donnant au monde et

---

<sup>2998</sup> Nous entendons par Politologie des possibles le potentiel de surgissement de l'inattendu par-delà le positif et le négatif ; potentiel animant et tenant toute société humaine sous l'œuvre des interactions, des antagonismes et des coopérations. Dans ce paradigme, il convient de dépasser la lecture binaire entre système et acteurs pour partir du réel complexe, ses contraintes et le volontarisme des acteurs et poser les hypothèses de recherche tenant compte de l'ouverture et de la dynamique de la société, jamais arrêtée, jamais close et surtout non définitivement immunisée contre les conflits en dépit des infrastructures de sécurité, de stabilité et les ciments du contrat social.

<sup>2999</sup> Par homocratie, nous entendons le pouvoir de l'homme quelque soit sa forme et sur quoi s'exerce t-il. Il s'entend ici comme pouvoir transformateur, producteur de progrès et d'émancipation, confisqué par l'égocratie qui ne défend que l'intérêt privé.

<sup>3000</sup> L'Afro-Responsabilité est un paradigme inaugural que nous utilisons pour dépasser autant l'Afro-pessimisme, l'Afro-victimisation que l'Afro-optimisme béat et illuminé. L'Afro-Responsabilité saisit l'Histoire dans sa réalité complexe ; ne nie le poids des tragédies passées sur l'Afrique actuelle, encore moins les asymétries de la politique internationale actuelle. De cette conscience du réel complexe voire violent, l'Afro-Responsabilité appelle l'Être à s'assumer, à se réaliser comme Être historique par soi, avec soi et pour soi afin de mieux répondre à l'appel de l'universel.

recevant du monde. Cette *inventologie*<sup>3001</sup> du destin porte l'esthétique de l'entremêlement entre *le déjà été*, *l'en cours* et *l'à-venir* de l'être, individuel et collectif.

C'est ainsi que l'Afrique prolonge la Côte d'Ivoire en termes de perspective. L'inventologie est en cela la douleur ainsi que l'esthétique de la tentative d'accouchement d'une Afrique autre, une alterAfrique.

---

<sup>3001</sup> Par inventologie du destin, nous entendons les dynamiques d'expériences intégrées où le discours et le fait participent d'une quête de sens et de voie. En cela, les nombreuses productions et réflexions sur l'Afrique ainsi que les expériences de pouvoir avec leurs espoirs et leurs désillusions contribuent en leurs manières à cette inventologie comme complexe de discours et de faits. En somme, l'inventologie est aussi et surtout la manifestation active et actrice d'une faim d'avenir ou de destin libre, digne et solidaire.

## BIBLIOGRAPHIE

### I- Ouvrages Généraux

ABELES Marc, *Anthropologie de la globalisation*, Edition Payot, Paris 2008

ABELES Marc, Chantal Collard, (études réunies par), *Age, pouvoir et société en Afrique noire*, Karthala, 1985

ADAM Bernard, « Les transferts d'armes vers les pays africains : Quel contrôle ? » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, GRIP-Éditions Complexe, Fondation roi Baudouin, Médecins sans frontières, 1997

ALAIN, *La philosophie occidentale, Volume 1, Les plus grands textes de Platon à Descartes et Pascal*, Paris, Le Nouvel Observateur / CNRS Editions, coll. L'Anthologie du savoir, 2010

ALCAUD David, BOUVET Laurent, CONTAMIN Jean-Gabriel, CRETTIEZ Xavier, MOREL Stéphane , ROUYER Muriel, *Dictionnaire de sciences politiques*, 2<sup>ème</sup> édition, notions essentielles, enjeux et débats, grands auteurs, Sirey, 2010

ALLIOT Michel, « Les résistances traditionnelles au droit moderne dans les États d'Afrique francophone et à Madagascar », in *Études de droit africain et de droit malgache*, Présentation de Poirier Jean, Editions Cujas, 1965

ALLOT Antony, « La place des coutumes juridiques africaines dans les systèmes juridiques africains modernes », in *Études de droit africain et de droit malgache*, Présentation de Jean Poirier, Editions Cujas, 1966

ANDERSON Benedict, *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*, Editions La Découverte, 2006

ANNE-CECILE Robert, *L'Afrique au secours de l'occident*, Éditions de l'Atelier, 2006

ANTONIN Cohen, LACROIX Bernard, RIUTORT Philippe ( dir.), *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte, Paris, 2009

APPADURAI Arjun, *Géographie de la colère, La violence à l'âge de la globalisation*, Petite bibliothèque Payot, 2007

ARENDRT Hannah Arendt, *Qu'est-ce que la politique ?* Editions du Seuil, 2001

ARENDRT Hannah, *Journal de pensée, Vol 2* , Seuil, Paris, 2005

ARENDRT Hannah, *La nature du totalitarisme*, Payot, Paris, 1990

AVRIL Pierre, *Essais sur les partis politiques*, Editions Payot, 1990

AVRIL Pierre, Jean Gicquel, *Lexique, Droit constitutionnel*, PUF, 1986

AYACHE Georges, CHAIGNEAU Pascal, *Dictionnaire biographique des relations internationales depuis 1945*, Economica, Paris, 2007

BADIE Bertrand, *L'État importé. L'occidentalisation de l'ordre politique*, Fayard, 1992

BADIE Bertrand, *L'impuissance de la puissance. Essai sur les nouvelles relations internationales*, Fayard, 2004

BADIE Bertrand, *Culture et Politique*, 3<sup>ème</sup> édition, revue et corrigée, Economica, 1993

BADIE Bertrand, « Invention et réinvention de l'État. Contribution à une réflexion générale sur l'État., Droit, Institutions et Systèmes politiques. » *Mélanges en hommage à Maurice Duverger*, (sous la dir. de Dominique Colas et Claude Emeri), PUF, 1987

BADIE Bertrand, HERMET Guy, *La politique comparée*, Armand Colin, Dalloz, Paris, 2001

BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, *Sociologie de l'État*, Grasset / Fasquelle, 1979, 1982

BAGAYOGO Shaka, « L'État au Mali. Représentation, autonomie et mode de fonctionnement », in *l'État contemporain en Afrique*, Emmanuel Terray (sous la dir.), L'Harmattan, 1987

BAGUENARD Jacques, *La décentralisation*, PUF, 1980

BALANDIER Georges, *Le politique des anthropologues*, in *Traité de science politique*, 1. Science politique, science sociale, l'ordre politique, sous la dir. (Madeleine Grawitz et Jean Leca), PUF, 1985

BARREAU Hervé, *L'épistémologie*, PUF, réédition, 2010

BAYART Jean-François, *L'État en Afrique, La politique du ventre*, Fayard, 1989, 2006

BEJI Hélé, *Nous décolonisés*, Éditions Arléa, 2008

BENASAYAG Miguel, DEL REY Angélique, *Eloge du conflit*, Editions La Découverte, Paris, 2007, 2012

BENOIST Joseph Roger de, *la balkanisation de l'Afrique occidentale française*, Nouvelles éditions africaines, Dakar, 1979

BENOT Yves, *les parlementaires africains à Paris: 1914-1958*, Éditions Chaka, paris, 1989

BENSAID Daniel, *Moi la révolution*, Gallimard, 1989

BERTRAND Jordane, *Histoire des indépendances africaines et de ceux qui les ont faites*, Afronundi, 2010

BINET J., « le droit successoral chez les Éwés » in *Études de droit africain et de droit malgache*, Présentation de Jean Poirier, les États d'Afrique francophone et à Madagascar, in *Études de droit africain et de droit malgache*, Présentation de Jean Poirier, Editions Cujas, 1965

BIRNBAUM Pierre, Préface de *La logique du conflit, Théories et mythes de la sociologique politique contemporaine*, Éditions Pierre- Marcel Favre, 1982

BIRNBAUM Pierre, « La déchirure du lien étatique » in *Fractures de l'État-nation*, sous la dir. Noëlle Burgi, Editions Kimé, Paris 1994

BIRNBAUM Pierre, LECA Jean (sous la dir.), *Sur l'Individualisme*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1986

BOULAD-AYOUB Josiane et BONNEVILLE Luc, (sous la dir.) *Souverainetés en crise*, L'Harmattan et Les Presses de l'Université Laval, 2003

BOURDIEU Pierre, *La distinction, critique sociale du jugement*, Les Éditions de Minuit, 1972

- BOURDIEU Pierre. *Propos sur le champ politique*, Presses universitaires de Lyon, 2000
- BOURDIEU Pierre, *Sur l'État. Cours au Collège de France, 1989-1992*, Editions Raisons d'Agir, Editions du Seuil, 2012
- BOURETZ Pierre, « CLASTRES Pierre, 1934-1977, La société contre l'État, 1974 », *in Dictionnaire des œuvres politiques*, F. Châtelet, O. Duhamel, E. Pisier (sous la dir.), PUF, 2001
- BOURMAUD Daniel, *La politique en Afrique*, Éditions Montchrestien, 1997
- BRAUD Philippe, *Penser l'ÉTAT*, Éditions du Seuil, 1997 et Mars 2004
- BRAUD Philippe, *La science politique*, PUF, 2<sup>ème</sup> édition, 1982, 2011
- BRAUD Philippe, *Violences politiques*, Paris, Seuil, coll. Points essais, 2004
- BRAUDEL Fernand, *La dynamique du capitalisme*, Arthaud, Paris, 1985
- BRAUDEL Fernand, *Grammaire des civilisations*, Flammarion, Paris, 1993
- BRASSEUL Jacques, *Introduction à l'économie du développement*, Armand Colin, 1993
- BREMOND J., GELEDAN A., *Dictionnaire des théories et mécanismes économiques*, Hatier, 1984
- BROCHET Christine, JACQUES Pierre, *Industrialisation des pays d'Afrique subsaharienne. Le cas de la Côte d'Ivoire*, SEDES, 1986
- BRUNSCHWIG Henri, *Le partage de l'Afrique noire*, Flammarion, 1971
- BURDEAU George, *Traité de science politique, Tome III, La dynamique politique, Volume I, Les forces politiques*, Librairie générale de Droit et de Jurisprudence, 1982
- BURDEAU Georges, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 13<sup>ème</sup> édition, Librairie générale de Droit et de jurisprudence, Paris, 1968
- BURDEAU Georges, HAMON Francis, TROPER Michel, *Droit constitutionnel*, 26<sup>ème</sup> édition, L.G.D.J., 1999
- BURGI Noëlle (sous la dir.), *Fractures de l'État-nation*, Editions Kimé, Paris 1994
- BOUCHER Stephen, ROYO Martine, *Les Think Tanks, Cerveaux de la guerre des idées*, Félin, 2009
- CANFORA Luciano, *La nature du pouvoir*, Les belles lettres, 2010
- CARRE DE MALBERG Raymond, *Contribution à la théorie générale de l'État*, Dalloz, 2004

CASTEL Robert, BESNIER Jean-Michel, MONGIN Olivier, HARTOG François, PAQUOT Thierry, LATOUCHE Serge, TROPER Michel, LEVY- LEBLONG Jean-Marc, *Crises ?*, Editions Parenthèses, 2013

CHABOT Jean-Luc, *Histoire de la pensée politique, Fin XVIIIè – début XXIè siècle*, Presses universistaires de Grenoble, 2006

CHALMIN Philippe, Claude Mouton, *Matières premières et échanges internationaux*, Economica, 1980

CHANTEBOUT Bernard, *Brève histoire politique et constitutionnelle de la Ve République*, Armand Colin, 2004

CHARLES-ROBERT De Ageron et MARC Michel (sous la dir.), *L'Afrique noire française, L'heure des indépendances*, CNRS Éditions, Paris, 1992

HAZEL François, *Du pouvoir à la contestation*, L.G.D.J., 2003

CHEVALLIER Jacques, *L'État post-moderne*, 3<sup>ème</sup> édition, L.G.D.J., 2008

CHEVALLIER Jacques, *l'État de droit*, 5<sup>ème</sup> édition, Montchrestien, Lextenso Editions, 2010

CHEVALLIER Jacques, *Centre, périphérie, Territoire*, Paris, PUF, 1978

CHIRAC Jacques, *Le temps présidentiel, mémoires*, Nil Éditions, 2011

CITTON Yves, *Mythocratie. Storytelling et imaginaire de gauche*, Éditions Amsterdam, Paris, 2010

CLASTRES Pierre, *La société contre l'État*, Les Éditions de Minuit, 1974

COHEN Antonin, LACROIX Bernard, RIUTORT Philippe ( dir.), *Nouveau manuel de science politique*, La Découverte, Paris, 2009

COHEN Michael A., *Urban policy and political conflict in Africa*, The University of Chicago Press, 1974

COHEN Samy, *La résistance des Etats, Les démocraties face aux défis de la mondialisation*, Seuil, 2003

COHENDET Marie-Anne, *Droit Constitutionnel*, 4ème édition, Montchrestien, 2008

COLAS Dominique, *Sociologie politique*, PUF, 2008

- COLLIOT-Thélène Catherine, *La démocratie sans « demos »*, PUF, 2011
- COLONOMOS Ariel, *La morale dans les relations internationales*, Odile Jacob, 2005
- CONSTANT Fred, *La citoyenneté*, 2<sup>ème</sup> édition, Montchrestien, 2000
- COOPER Frederick, *L'Afrique depuis 1940*, Payot, 2008
- CORCUFF Philippe, *Les grands penseurs de la Politique*, 2<sup>ème</sup> édition refondue, Armand Colin, 2006
- CORNU Gérard, *Vocabulaire juridique*, Préface, PUF, 1987
- CROZIER Michel, ERHARD Friedberg, *L'acteur et le système*, Éditions du Seuil, 1977
- CROZIER Michel, *Le phénomène bureaucratique*, Seuil, Paris, 1963, 1971
- DANIEL Jean, *La Société. Les plus grands textes d'Auguste Comte et Émile Durkheim à Claude Lévi-Strauss*, Collection Anthologie du savoir, dirigée par Le Nouvel Observateur, CNRS Editions, Paris, 2011
- DARBON Dominique (sous la dir.), *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation*, Karthala et Msha, 2009
- DEBRAY Régis, *L'État séducteur*, Gallimard, 1993
- DEBRAY Régis, *L'intellectuel face aux tribus*, CNRS Editions, Paris, 2008
- DE JOUVENEL Bertrand, *Du Pouvoir, Histoire naturelle de sa croissance*, Éditions Hachettes Littératures, 1998
- DELANNOI Gil, *La Nation*, Éditions, Le cavalier Bleu, 2010
- DELOYE Yves, « État, nation et identité nationale » in *Fractures de l'État-nation*, sous la dir. De Noëlle Burgi, Éditions Kimé, Paris, 1994
- DENOIX de Saint Marc Renaud, *L'ÉTAT*, PUF, 2005
- DENQUIN Jean-Marie, *Introduction à la science politique*, 2<sup>ème</sup> édition, Hachette Livre 1992, 2001
- DE ROMILLY Jacqueline, *Pourquoi la Grèce ?*, Éditions de Fallois, 1992
- DE TRACY Destut, *Éléments d'idéologie*, Paris, 1826, réed. Paris, J. Vrin, 1975
- DE VABRES Jacques Donnedieu, *L'Etat*, PUF, 1954

DE VILLERS Ghauthier, Les crises chroniques et leurs causes: le cas du Zaïre, in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, GRIP-Editions Complexe, Fondation roi Baudouin, Medecins sans frontières, 1997

DIAMOND Jaret, *Effondrement*, Gallimard, 2006

DIDEROT et D'ALEMBERT, *L'Encyclopédie*, Éditions le Monde/Flammarion, Paris, 2010,

DIMI Charles –Robert, *Historicité et rationalité de la démocratie africaine*, Éditions l'Harmattan, 2007

DIOP Birago, Souffles, dans « *Leurres et lueurs* », Éditions Présence Africaine, paris, 1960

DIOP Cheick Anta, *Fondements économiques et culturels d'un État fédéral d'Afrique noire*, Présence africaine, 1960

DIOP Momar- Coumba, Diouf Mamadou (sous la dir.), *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Codesria, Karthala, 1999

DIVE Gérard, « Analyse des opérations de l'ONU : les objectifs, les moyens, la mise en œuvre... les résultats » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, GRIP-Editions Complexe, Fondation roi Baudouin, Medecins sans frontières, 1997

DOBRY Michel, *sociologie des crises politiques*, presses de la fondation nationale des sciences Politiques, 2009

DOOM Ruddy, « Vers la « normalité » : analyse du concept et des moyens d'actions » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, GRIP-Editions Complexe, Fondation roi Baudouin, Medecins sans frontières, 1997

DORTIER Jean-François Dortier (sous la dir.), *Le dictionnaire des sciences sociales*, Sciences humaines Éditions, 2008

DRAGO Guillaume, *Contentieux constitutionnel français*, 3<sup>ème</sup> édition, PUF, 2011  
Droz Bernard, *Les décolonisations*, Seuil, 1996

DUHAMEL Olivier, Lavau Georges, « La démocratie », in *Traité de science politique, 2. Les régimes contemporains*, sous la dir. (Madeleine Grawitz et Jean Leca) PUF, 1985

DUHAMEL Olivier, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, Seuil, 2009

DUHAMEL O., CHATELET F., PISIER E. (dir.), *Dictionnaire des œuvres politiques*, dir., Quadrige, PUF, 1986, 2001

- DUHAMEL Olivier, *Le pouvoir politique en France*, cinquième édition, Éditions du Seuil, 2003
- DULONG Delphine, *La construction du champ politique*, Presses universitaires de Rennes, 2010
- DUMONT L., *Essai sur l'individualisme*, Seuil, 1983
- DUMONT René, *L'Afrique noire est mal partie*, Seuil, 1962
- DUPUY P.-M., *Les grands textes de droit international public*, Dalloz, 2008
- DURKHEIM Émile, in *La Société. Les plus grands textes d'Auguste Comte et Émile Durkheim à Claude Lévi-Strauss*, Collection Anthologie du savoir, dirigée par Jean Daniel, Le Nouvel Observateur CRNS/ Editions, 2011
- DUSSOUY Gérard, *Les théories géopolitiques. Traité de relations internationales(I)*, l'Harmattan, 2006
- DUVERGER Maurice, *Introduction à la science politique*, Gallimard, 1964
- ELA Jean-Marc, *Restituer l'Histoire aux sociétés africaines, Promouvoir les sciences sociales en Afrique*, l'Harmattan, 1994
- ELIAS Norbert, *La dynamique de l'Occident*, Calmann-Lévy, 2011
- ERASME, *Éloge de la folie*, Flammarion, 2008
- FANON Frantz, *Les damnés de la terre*, La Découverte, Paris, 2002
- FAVRE Pierre, *Comprendre le monde pour le changer, Épistémologie du politique*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 2005
- FAVRE Pierre, Fillieule Olivier, Jobard Fabien, (sous la dir.), *L'atelier du politiste, Théories, actions, représentations*, La découverte, Pacte, Paris, 2007
- FINLEY, *L'invention de la politique*, Flammarion, 1985
- FOUCAULT Michel, *L'archéologie du savoir*, Gallimard, 1969
- FOUCAULT Michel, *Naissance de la biopolitique, Cours au Collège de France. 1978-1979*, Gallimard, Seuil, 2004
- FOUREZ Gérard avec la collaboration de LAROCHELLE Marie, *Apprivoiser l'épistémologie*, Editions de Boeck, 2009
- G. Agamben, A. Badiou, D. Bensaïd, W. Brown, J-L. Nancy, J. Rancière, K. Ross, S. Zizek, *Démocratie, dans quel état ?*, La Fabrique Éditions, 2009

- GARRIGOU Alain, *Histoire sociale du suffrage universel en France, 1848-2000*, Seuil, 2002
- GASSAMA Makhily (sous la dir.), *L'Afrique répond à Sarkozy*, Éditions Philippe Rey, Paris, 2008
- GAUCHET Marcel, *La condition politique*, Gallimard, 2005
- GAUCHET Marcel, in *Raymond Aron et la démocratie au XXème siècle, Actes du colloque international*, De Fallois, 2007
- GAXIE Daniel, *La Démocratie représentative*, 4<sup>ème</sup> Edition, Montchrestien, 2003
- GAZIBO Mamadou, « En Afrique », in *Nouveau manuel de science politique*, Cohen Antonin, Lacroix Bernard, Riutört Philippe ( dir.) La Découverte, Paris, 2009
- GEORGE François, in *Aron Raymond et la démocratie au XXIème siècle, Actes du colloque international*, Paris, 11612 mars 2005, préface de Jean-Claude Casanova, Editions de Fallois, Paris, 2007
- GICQUEL Jean, *Droit constitutionnel et institutions politiques*, 19<sup>ème</sup> édition, Montchrestien, 2003
- GIRONS Anne Saint, *Les rébellions touarègues*, Ibis Press, Paris, 2008
- GODELIER Maurice, *Au fondement des sociétés humaines. Ce que nous apprend l'anthropologie*, Albin Michel, 2007
- GOLUB Philip, « Un monde décentré » in *Fractures de l'Etat-nation, in Fractures de l'Etat-nation*, sous la dir. Noëlle Burgi, Editions Kimé, Paris 1994
- GONDOLA Ch. Didier, *Africanisme : la crise d'une illusion*, L'Harmattan, 2007
- GOURION David Ben, *Journal 1947-1948, Les Secrets de la création de l'État D'ISRAEL*, Editions de la Martinière, 2012, p. LVIII
- GREAU Jean-Luc, *La trahison des économistes*, Editions Gallimard, 2008
- GRONDIN Jean, *L'herméneutique*, PUF, 2006
- GUILLEBAUD Jean-Claude, *Le commencement d'un monde, Vers une modernité métisse*, Editions du Seuil, 2008
- HABERMAS Jürgen, *Après l'État-nation, Une nouvelle constellation politique*, Fayard, 2000
- HAEGEL Florence,( sous la dir.), *Partis politiques et système partisan en France*, Presses de Sciences po, 2007

HAREL Xavier, *Afrique. Pillage à huis clos. Comment une poignée d'initiés siphonne le pétrole africain*. Fayard, Paris, 2006

HASSENTEUFEL Patrick, *Sociologie politique : l'action publique*, Armand Colin, Paris, 2008

HAUDEGAND Nelly, LEFEBURE Pierre, *Dictionnaire des Questions politiques, 60 enjeux de la France contemporaine*, Éditions de l'Atelier, Éditions ouvrières, Paris, 2000

HEGEL, *La raison dans l'Histoire*, Félix Meiner Verlag, 1955, Librairie Plon, 1965

HEGEL Georg. W.F., *La réalisation de l'esprit dans l'Histoire*, in *La philosophie occidentale, volume 2, L'anthologie du savoir*, Observateur/CNRS

HELENE Renaut Marie, *Histoire des idées politiques de l'Antiquité à nos jours*, Ellipses, 2005

HEILBRUNN John R., Globalization, « Democracy, and Institutional Transfert to Africa », « in *La politique des modèles en Afrique. Simulation, dépolitisation et appropriation* », DARBON Dominique (sous la dir.), Karthala et MSHA, 2009

HERMET Guy, BADIE Bertrand, BIRNBAUM Pierre, BRAUD Philippe, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, 7<sup>e</sup> édition revue et augmentée*, Armand Colin, 2011, 2013

HIBOU Béatrice, *L'anatomie politique de la domination*, La découverte, Paris, 2011

HOLEINDRE Jean-Vincent et BENOIT Richard, (sous la coordination de), *La Démocratie, Histoire, théories et pratique*, coordonné par, Éditions sciences humaines, 2010

HUGEUX Vincent, *Le mirage démocratique*, CNRS Editions, 2012

HUGEUX Vincent *Les sorciers blancs, Enquête sur les faux amis français de l'Afrique*, Fayard, 2007

HUNTINGTON Samuel, *Le choc des civilisations*, Odile Jacob, poches, 2000

JAMES William, *Le pragmatisme*, Le Monde/ Flammarion, Paris, 2010

JANSEN Philippe, *Révolte et société*, Tome I, Histoire du président, Publications de la Sorbonne, 1989

JAUME Lucien, *Les origines philosophiques du libéralisme*, Flammarion, Paris, 2010

JOUAN Marlène, LAUGUIER Sandra (sous la dir.), *Comment penser l'autonomie ? Entre compétences et dépendances*, PUF, 2009

JOUVENEL de Bertrand, *Du pouvoir*, Hachettes, 1972

KABA Lansiné, *Nkrumah et le rêve de l'unité africaine*, éditions Chaka, 1991

KABIA John M., *Humanitarian intervention and Conflict resolution in West Africa. From Ecomog to Ecomil*, Ashgate Publishing Llimited, 2009

KABOU Axelle, *Et si l'Afrique refusait le développement ?* L'Harmattan, Paris, 1991

KAGAN Robert, *La puissance et la faiblesse. Les États-Unis et l'Europe dans le nouvel ordre mondial*, Plon, 2003

KAMTO Maurice, *Pouvoir, et Droit en Afrique, Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les États d'Afrique noire francophone*, L.G.D.J., Paris, 1987

KASPI André, DUROSELLE Jean-Baptiste, *Histoire des relations internationales de 1945 à nos jours*, 14<sup>ème</sup> édition, Armand Collin, Paris, 2004

KAYA Jean-Pierre, *Théorie de la révolution africaine, Tome I, Repenser la crise africaine*, Pyramide Papyrus Presse, 2005

KAZANCIGIL Ali, *La gouvernance. Pour ou contre le politique ?* Éditions Armand Colin, 2010

KANTOROWICZ Ernst, *Les deux corps du roi- Essai sur la théologie politique du moyen âge*, Gallimard, broché, 1989

KELSEN Hans, *Théorie pure du droit*, Dalloz, Paris, 1962

KHAN Jean-François, *Les Rebelles, Celles et ceux qui ont dit non*, Plon, 2001

KI- ZERBO Joseph, *A quand l'Afrique ? Entretien avec René Holenstein*, Éditions l'Aube, 2003

KONARE Adam Ba, *L'os de la parole. Cosmologie du pouvoir*, Paris, Présence Africaine, 2000

KONARE Ba Adam (sous la dir.), *Petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du président Sarkozy*, Découverte, 2008

KONATE Yacouba, *Alpha Blondy, reggae et société en Afrique*, Abidjan, CEDA, 1997

KONE Amadou, *Houphouët-Boigny et la crise ivoirienne*, Kartala, 2003

KOUANDA Assimi, « La religion musulmane : facteur d'intégration ou d'identification ethnique », *Le cas des Yarse du Burkina Faso*, in *Les ethnies ont une histoire*, dir. Jean Pierre Chrétien et G. Prunier, Karthala, 2003

LACOUTURE Jean, *De Gaulle, 2- Le politique, 1944-1959*, Seuil, 1985

LACOUTURE Jean, *De Gaulle, 3- Le souverain, 1959-1970*, Seuil, 1986

LADMIRAL Jean- René, Marc Lipiansky Edmond, *La communication interculturelle*, Armand Colin, paris, 1998

LAGROYE Jacques avec Bastien François et Sawicki Frédéric, *Sociologie politique*, 5<sup>ème</sup> édition revue et mise à jour, Presses de science po et Dalloz, 2006

LATOUCHE Serge, *Survivre au développement*, Mille et une nuits, 2004

LECA Jean, « la théorie politique » dans Madeleine Grawitz et Jean Leca (dir.) *Traité de science politique*, PUF, 1985

LEGENDRE Pierre, *La fabrique de l'homme occidental*, Éditions Mille et une nuits, Arte, 2000

LIJPHART Arend, *Democraties*, New Haven, Yale University Press, 1984

LIJPHART Arend, *Democracy in plural societies. A comparative exploration*, New Haven, Yale University Press, 1977 cité par Sindjoun Luc

LOROT Pascal, THUAL François, *La géopolitique*, 2<sup>ème</sup> Edition, Montchrestien, EJA, 2002

MAALOUF Amin, *Les identités meurtrières*, Editions Grasset, 1998

MACHIAVEL, *Le Prince/ L'Art de la guerre*, Flammarion, 2008

MASSAMBA-MAKOUMBA Jean-Serge, *Politiques de la mémoire et résolution des conflits*, L'Harmattan, 2012

MALIA Martin, *Histoire des révolutions*, Editions Tallendier, 2006

MARIE- CLAIRE Caloz-Tschopp (dir.), *Lire Hannah Arendt aujourd'hui, Pouvoir, guerre, pensée, jugement politique*, L'harmattan, 2008

MARTIN Jean-Clet, *Plurivers. Essai sur la fin du monde*, PUF, 2010

MASSARDIER Gilles, *Politiques et actions publiques*, Armand Colin, Paris, 2003, 2008

MBEMBE Achille, *De la postcolonie. Essai sur l'imagination politique dans l'Afrique contemporaine*, Karthala, Paris, 2000

- MBEMBE Achille, *Sortir de la grande nuit. Essai sur l'Afrique décolonisée*, Éditions la découverte, Paris, 2010
- MBONGO Nsame, *Choc des civilisations ou recomposition des peuples ?* Éditions Dianoïa, 2004
- MEDARD Jean- François (sous la dir.) *États d'Afrique noire, Formations, mécanismes et crise*, Karthala, 1991
- MENY Yves, *Le système politique français*, 6<sup>ème</sup> Edition, Montchrestien, 2008
- MESCHERIAKOFF Alain Serge, *Le droit administratif ivoirien*, Économica, 1982
- MESSAC Régis, *Brève Histoire des hommes*, Éditions Ex Nihilo, 2009
- MICHALON Thierry, *Quel État pour l'Afrique ?* L'Harmattan, 1984
- MIRONESCO Christine in *La logique du conflit, Théories et mythes de la sociologique politique contemporaine*, Éditions, Pierre-Marcel Favre, 1982
- MONTESQUIEU, *De l'esprit des lois*, Livre premier, chapitre II, Flammarion, 2008
- MORE Thomas, *Utopie*, Flammarion, 2008
- MOREAU Defarges Philippe, *La Gouvernance*, PUF, 2003
- MORIN Edgar, *La méthode*, Seuil, Paris, 2008
- MORIN Edgar, *Introduction à la pensée complexe*, Éditions du Seuil, 2005
- MORIN Edgar in Préface de *La Société. Les plus grands textes d'Auguste Comte et Emile Durkheim à Claude Lévi-Strauss*, Collection Anthologie du savoir, dirigée par Jean Daniel, Le Nouvel Observateur CRNS/ Editions, 2011
- MUHLMANN Géraldine, PISIER Evelyne, CHATELET François, DUHAMEL Olivier, *Histoire des idées politiques*, PUF, nouvelle édition refondue, 2012
- MULLER Pierre, *Les politiques publiques*, PUF, 1990, 2010
- NAY Olivier, *Histoire des idées politiques*, Éditions Dalloz, Paris, Armand COLIN, Paris, 2004
- NAY Olivier (sous la dir.), *Lexique de science politique*, Dalloz, 2008
- NAY Olivier, MICHEL Johann, ROGER Antoine, *Dictionnaire de la pensée politique, Idées, doctrines et philosophes*, Armand Colin, Editions Dalloz, 2005
- NIETZSCHE, *Généalogie de la morale*, Flammarion, Paris, 2010

- NIETZSCHE, *Le voyageur et son ombre*, Denoël/Gonthier, Mercure de France, 1902
- NOIRIEL Gérard, *Dire la vérité au pouvoir, Les intellectuels en question*, Agone, 2010
- NORDEN Albert, *Le secret des guerres*, Editions Dietz Verlag, 1970
- OLSON Mancur, *La logique de l'action collective*, PUF, 1978
- ORSENNA Erik, *le cercle des économistes. Un monde de ressources rares*, Éditions Perrin/Descartes&Cie, 2007
- OUOLOGUEM Yambo, *Le devoir de violence*, Seuil, Paris, 1968
- PEAN Pierre, *Affaires africaines*, Fayard, 1983
- PIAGET Jean, *Les théories de la connaissance*, réédition, PUF, 2008
- PIAGET Jean, *Logique et connaissance scientifique*, Gallimard, paris, « Encyclopédie de la Pléiade », 1967
- PLATON, *Le Politique*, présentation et traduction par Luc Brisson et Jean-François Pradeau, GF Flammarion, édition mise à jour, 2005
- PLIHON Dominique, *Le nouveau capitalisme*, La découverte, 2009
- POL DROIT Roger, *Machiavel, le réaliste*, préface, Machiavel, Le Prince/ L'Art de la guerre, Flammarion, 2008
- PONTHOREAU Marie- Claire, *Droit(s) constitutionnel(s) comparé(s)*, Economica, 2010
- PORTELLI Hugues, *Gramsci et le bloc historique*, PUF, 1972
- PORTELLI Hugues, *Droit constitutionnel*, 9ème édition, Dalloz, 2011
- PORTELLI Hugues, « Antonio Gramsci, 1891-1937, Cahiers de prison », *in. Dictionnaire des œuvres politiques*, dir. DUHAMEL O., CHATELET F., PISIER E., Quadrige, Puf, 1986, 2001
- POUEMI Joseph Tchundjang, *Monnaie, servitude et liberté, La répression monétaire de l'Afrique*, Editions Menaibuc, 2<sup>ème</sup> édition, 2000
- QUERMONNE Jean-Louis, *L'alternance au pouvoir*. Montchrestien, 2003

QUERMONNE Jean-Louis, *Les régimes politiques occidentaux*, cinquième édition mise à jour, Editions du Seuil, 2006

RANCIERE Jacques. *Aux bords du politique*, Gallimard, 1998

RAYNAUD Philippe, RIALS Stéphane, (sous la dir.) *Dictionnaire de philosophie politique*, PUF, 2006

RENAN, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Éditions Mille et une Nuits, 2010

REYCHLER Luc, « Les crises et leurs fondements. La prévention des conflits violents » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, GRIP-Éditions Complexe, Fondation roi Baudouin, Médecins sans frontières, 1997

REYCHLER Luc, « Les conflits en Afrique : Comment les gérer ou les prévenir » in *Conflits en Afrique. Analyse des crises et pistes pour une prévention*, GRIP-Éditions Complexe, Fondation roi Baudouin, Médecins sans frontières, 1997

ROBERT Anne-Cécile, *L'Afrique au secours de l'occident*, Éditions de l'Atelier, 2006

ROSANVALLON Pierre, *L'État en France de 1789 à nos jours*, Éditions du Seuil, 1990

ROSANVALLON Pierre, *Le modèle politique français, La société civile contre le jacobinisme de 1789 à nos jours*, Seuil, 2004

ROSIÈRE Stéphane, COX Kevin, VACCHIANI -MARCUSO Cécile, DAHLMAN Carl, (sous la dir.), *L'espace politique*, Éditions Ellipses, 2009

ROSTOW W.W., *Les étapes de la croissance économique*, Éditions du seuil, 1963

SALAMA Pierre, *Le procès de sous-développement*, François Maspero, 1972

SCHMITT Carl, *Théorie de la constitution*, PUF, 1993

SCHNAPPER Dominique, *La communauté des citoyens*, Éditions Gallimard, 2003

SCHNAPPER Dominique, *La démocratie providentielle*, Éditions Gallimard, 2002

SCHOPENHAUER, *Éthique et politique*, Librairie générale de France, 1996

STANISLAS Adotevi, *De Gaulle et les Africains*, Éditions Chaka, 1990

SIMMEL Georg, *Le Conflit*, traduction de Sibylle Muller, Circé Poche, 2003

SINDJOUN Luc, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Economica, 2002

SINDJOUN Luc, *Les grandes décisions de la justice constitutionnelle africaine*, Bruylant, 2009

SINDJOUN Luc « L'Afrique » in *Nouveau manuel de science politique*, Cohen Antonin, Lacroix Bernard, Riutort Philippe ( dir.) La Découverte, Paris, 2009

SINDJOUN Luc, *Sociologie des relations internationales africaines*, Éditions Karthala, 2002

SINDZINGRE Nicole in ABELES Marc, COLLARD Chantal, (études réunies par), *Age, pouvoir et société en Afrique noire*, Karthala, 1985

SIRINELLI Jean – François (dir.), *Dictionnaire historique de la vie politique française au XXème siècle*, PUF, 1995, Quadrige, 2004

SMITH Adam, *La richesse des nations*, Flammarion, Paris, 2009

TCHAKHOTINE Serge, *Le viol des foules par la propagande politique*, Gallimard, 1952

TERRAY Emmanuel (sous la dir.), *L'État contemporain en Afrique*, l'Harmattan, 1987

TETZLAFF Rainer avec PETERS Christian et WAGEMUND Regina, « *Politicized ethnicity. An underestimated reality in post-colonial Africa* », Law and State, Volume 46, 1992 cité Luc Sindjoun

THIAM Doudou, *le fédéralisme africain*, Présence africaine, 1979

THIESSE Anne – Marie, *La création des identités nationales. Europe XVIIIe- XIXe siècle*, Editions du Seuil, 2001

TILLY Charles, TARROW Sidney, *Politique(s) du conflit*, Presses de la fondation nationale des sciences Politiques, 2008

TIMERA Mahamet, *Les Soninkés en France, D'une histoire à l'autre*, Karthala, 1996

TÖNNIES Fernand in *La Société. Les plus grands textes d'Auguste Comte et Émile Durkheim à Claude Lévi-Strauss*, Collection Anthologie du savoir, dirigée par Jean Daniel, Le Nouvel Observateur CNRS/ Editions, 2011

TRAORE Aminata, *Lette au président des Français à propos de la Côte d'Ivoire et de l'Afrique en général*, Fayard, 2005

TRAORE Mamadou, Lamine, *Philosophie et Géomancie, vers une philosophie originelle africaine*, Editions Donniya, Bamako, 2007

TROPER Michel, *La théorie du droit, le Droit, l'État*, PUF, 2001

TSHIYEMBE Mwayila, *État multinational et démocratie africaine, Sociologie de la renaissance politique*, L'Harmattan, 2001

VANDERLINDEN J., *Anthropologie juridique*, Dalloz, 1996

VERSCHAVE François-Xavier, *La Françafrique, Le plus grand long scandale de la République*, Stock, Paris, 1998, 1999

VERSCHAVE François-Xavier, *Noir silence, Qui arrêtera la Françafrique ?* Editions les Arènes, 2000

VAISSE Maurice, *Les relations internationales depuis 1945*, Armand Colin, Paris, 2008

VERPEAUX Michel, DE MONTALIVET Pierre, ROBLOT-TROIZIER Agnès, VIDAL - NAQUET Ariane, *Droit constitutionnel, Les grandes décisions de la jurisprudence*, PUF, 2011

WEBER Max, *Économie et Société*, trad., Paris, Plon, 1971

WEBER Max, *Le savant et le politique*, Éditions Plon, Univers Poche 1963

WEBER Max, *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Flammarion, Le Monde, Paris, 2009

WEIL Patrick, *Liberté, égalité, discriminations*, Gallimard, 2008

WEIL Patrick, « L'histoire de la nationalité française : une leçon pour l'Europe » in *Nationalité et citoyenneté en Europe*, sous la direction de Patrick Weil et Randall Hansen, La Découverte, 1999

X Monsieur, PESNOT Patrick, *Les dessous de la Françafrique*, Éditions nouveaux mondes, France Inter, Paris, 2008

YOUNG Nigel J. (Editor en Chief), *The Oxford Encyclopedia of Peace*, Oxford University Press, 2010

ZARTMAN, I. W., *La résolution des conflits en Afrique*, traduit de l'anglais, Paris : L'Harmattan, Paris, 1990

ZALEWSKI Frédéric, Les transitions démocratiques, en Europe centrale et orientale, Antonin Cohen, Bernard Lacroix, Philippe Riutort ( dir.)*Nouveau manuel de science politique*, La Découverte, Paris, 2009

ZIEGLER Jean, *Main basse sur l'Afrique, La recolonisation*, Seuil, 1980

ZIEGLER Jean, *L'empire de la honte*, Fayard, 2005

## II. Ouvrages sur la Côte d'Ivoire

ADIAFFI Jean-Marie, *Les naufragés de l'intelligence*, CEDA, Abidjan, 2000

AKINDES Francis, *Le lien social en question dans une Afrique en mutations*, in *Souverainetés en crise*, sous la direction de Josiane Boulad-Ayoub et Luc Bonneville, pp. 379-403, L'Harmattan et Les Presses de l'Université Laval, 2003

AMIN Samir, *Le développement du capitalisme en Côte d'Ivoire*, Éditions de Minuit, 1967

AMONDJI Marcel, *Côte d'Ivoire, Le P.D.C.I. et la vie politique ivoirienne de 1944 à 1985*, L'Harmattan, 1986

AMONDJI Marcel, *Félix Houphouët et la Côte d'Ivoire : L'envers d'une légende*, Éditions Karthala, Paris, 1984

AMSELLE Jean- Loup, M'Bokolo Elikia (sous la dir.), *Au cœur de l'Ethnie*, Editions La découverte, 1999

ASSALE Philippe, *Les dessous de la crise ivoirienne, D'Houphouët à Guéï*, L'Harmattan, 2009

BANIAFOUNA Calixte, *La démocratie de l'ONU en Côte d'Ivoire, Du « manchin » de De Gaulle au bras armé de la Françafrique*, L'Harmattan, 2011

BAULIN Jacques, *La succession d'Houphouët-Boigny*, Karthala, 2000

BEDIE Henri Konan, *L'ivoirité ou l'esprit du nouveau contrat social du Président Henri Konan Bédié*, Abidjan, PUCI, 1996

BEDIE Henri Konan, *Les Chemins de ma vie*, Plon, 1999

BOUQUET Christian, *Géopolitique de la Côte d'Ivoire. Le désespoir de Kourouma*, collection Perspectives géopolitiques, Paris, Armand Colin, 2005

BRA KANON Denis, *Développement ou appauvrissement*, Economica, 1985

CAMPBELL Bonnie, « Le modèle de développement ivoirien à l'épreuve de la crise », in Contamin Bernard, Fote Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, Karthala – ORSTOM, 1997

CHAVEAU J.P., Dozon J. P., *L'État, l'économie de plantation et les ethnies en Côte d'Ivoire in L'État contemporain en Afrique*, sous la dir. d'Emmanuel Terray, L'Harmattan, 1987

CHAVEAU J.P., DOZON J.P., « *Au cœur des ethnies ivoiriennes, l'Etat. L'Etat, l'économie de plantations et les ethnies en Côte d'Ivoire* » « in *L'Etat contemporain en Afrique* », Emmanuel Terray (sous la dir.), L'Harmattan, 1987

CHAVEAU Jean-Pierre, MATHIEU Paul, « *Dynamiques et enjeux des conflits fonciers* » in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala- Coopération française, 1998

CONTAMIN Bernard, FOTE Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, Karthala – ORSTOM, 1997

COULIBALY *Alexandre Alban*, *Le système politique ivoirien. De la colonie à la IIème République*, l'Harmattan, 2002

CHRETIEN J.P., PRUNIER Gérard, (sous la dir.), *Les ethnies ont une histoire*, Karthala, 1989

DE GAUDUSSON Jean du Bois, CONAC Gérard, DESOUCHES Chritine, *Les constitutions africaines*, Tome 1, Éditions Bruylant, la documentation française, 1997

DEMBELE Yacouba, « Le destin d'Alassane Dramane Ouattara », in *Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000*, Karthala, 2002

DIABATE Idriss, DEMBELE Ousmane, AKINDES Francis (dir.), *Intellectuels ivoiriens face à la crise*, Kartala, 2005

DIARRA Samba, *Les faux complots d'Houphouët-Boigny, Fracture dans le destin d'une nation*, Karthala, 1997

DIEU François, *Introduction à la méthode en science politique*, L'Harmattan, Paris, 2008

DIOM Edna, *Côte d'Ivoire, un héritage empoisonné*, L'Harmattan, 2008

DJANHOUNDY Doh Théo Bah, *Autopsie de la crise ivoirienne, La nation au cœur du conflit*, L'Harmattan, 2006

DJIE Ahoué, *La jeunesse ivoirienne face à la crise en Côte d'Ivoire, le point de vue des jeunes*, L'Harmattan, 2011

DOZA Bernard, dans son livre *Liberté confisquée. Le complot franco-africain*, Bibli-Europe, 1991

DOZON Jean- Pierre, « l'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire », in *Le modèle ivoirien en questions. Crises, ajustements et Recompositions*, Karthala – ORSTOM, 1997

FOTE Harris Memel, « De la stabilité au changement. Les représentations de la crise politique et la réalité des changements » in Contamin Bernard, Fote Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, Karthala – ORSTOM, 1997

FOTE Harris Memel, «Un mythe politique des Akan: le sens de l'État», in P. Valsecchi et F. Viti (dir.), *Mondes akan. Identité et pouvoir en Afrique occidentale*, Paris, L'Harmattan, 2000

GALY Michel, (dir.), *Guerres nomades et sociétés ouest-africaines*, l'Harmattan, 2007

GARY Tounkara Daouda, « La crise ivoirienne : Le poids de l'histoire coloniale », in *petit précis de remise à niveau sur l'histoire africaine à l'usage du Président Sarkozy*, dir. Adame Ba Konaré, Découverte, 2008

GBAHI Kouakou Kouakou, *Le peuple n'aime pas le peuple. La Côte d'Ivoire dans la guerre civile*, Gallimard, 2006

GBAGBO Laurent, *COTE D'IVOIRE, économie et société à la veille de l'indépendance (1940-1960)*, L'Harmattan, 1982

GBAGBO Simone Ehivet , *Paroles d'honneur*, Éditions AutresTemps, 2008

GIANOLA C. Elizabeth, *La sécurisation foncière, le développement socioéconomique et la force du droit, Le cas des économies ouest-africaines de plantation (la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Mali)*, L'Harmattan, 2000

GNAHOUA Ange Ralph, *La crise du système ivoirien. Aspects politiques et juridiques*, Éditions L'Harmattan, 2006

GRAH Mel Frédéric, Félix Houphouët-Boigny, *La fin et la suite, Tome III Biographie*, Les Éditions du Cerap, Karthala, 2010

GRANVAUD Raphaël, *Que fait l'armée française en Afrique ?* Agone, 2009

HARMUT Schneider, *Ajustement et équité en Côte d'Ivoire, Série Ajustement et équité dans les pays en développement*, dirigée par Christian Morriçon, OCDE, Paris, 1992

HOFNUNG Thomas, *La crise en Côte d'Ivoire. Dix clés pour comprendre*, La Découverte, Paris, 2005

KAUDJHIS –OFFOUMOU Françoise, *Procès de la démocratie en Côte d'Ivoire*, L'Harmattan, 1997

KIPRE Pierre, *Côte d'Ivoire. La formation d'un peuple*, Éditions Sides-Ima, 2005

KIPRE Pierre, « Les discours politiques de décembre 1999 à l'élection présidentielle de 2000 : thèmes, enjeux et confrontations », in *Côte d'Ivoire. L'année terrible, 1999-2000*, Marc Le Pape, Claudine Vidal (sous la dir.) Karthala, 2002

KOFFI Tiburce, *Côte d'Ivoire, l'agonie du jardin*, NEI/CEDA, 2006

KOKORA D. Pascal. *Le Front Populaire Ivoirien. De la Clandestinité à la légalité, Le vécu d'un fondateur*, L'Harmattan, 1999

KOUDOU Claude, *La Côte d'Ivoire face à son destin. Et si l'Afrique était Gbagbo ?* L'harmattan, 2010

KOULIBALY Mamadou, *Sur la route de la liberté*, L'Harmattan, 2004

KOUROUMA Amadou, *le soleil des indépendances*, Presses universitaires de Montréal, 1968, Seuil, 1970

KOUROUMA Ahmadou, *En attendant le vote des bêtes sauvages*, Gallimard, Paris, 1998

LABERTIT Guy, *Adieu, Abidjan sur Seine, Les coulisses du conflit ivoirien*, Éditions Autre temps, 2008

LAVIGNE Delville Philippe (sous la dir.), « La logique des systèmes coutumiers », in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala- Coopération française, 1998

LE PAPE Marc, VIDAL Claudine (sous la dir.), *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Éditions Karthala, 2002

LE ROY Etienne, « Faire-valoir indirects et droits délégués, Premier état des lieux », in *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*, Karthala- Coopération française, 1998

LEONARD Eric, « Crise écologique, crise économique, crise d'un modèle d'exploitation agricole », in Contamin Bernard, Fote Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, Karthala – ORSTOM, 1997

LESOURD Michel, « Une remise en cause de l'ethnicité. Le comportement sociospatial des Baules émigrés dans le sud-ouest de la Côte d'Ivoire », in *Les ethnies ont une histoire*, Chrétien J.P., Prunier Gérard, (sous la dir.), Karthala, 1989

LOSCH Bruno, « A la recherche du chaînon manquant. Pour une lecture renouvelée de l'économie de plantation ivoirienne » in *Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, Karthala – ORSTOM, 1997

LOUCOU Jean-Noël, *Histoire de la Côte d'Ivoire, 1. La Formation des Peuples*, CEDA, Abidjan, 1984

MAHIEU François-Régis, Jarret Marie- France, *La Côte d'Ivoire, De la déstabilisation à la refondation*, L'Harmattan, 2002

NANDJUI Pierre, *Houphouët-Boigny, L'Homme de la France en Afrique*, L'Harmattan, 1995

N'DA Jean –David, *Le nouvel ordre ivoirien*, L'Harmattan, 2012

N'DA Paul, *Le drame démocratique africain sur scène en Côte d'Ivoire*, L'harmattan, 1999

NDIAYE Malick, *Où va la Côte d'Ivoire ? Entre la question juula, le complexe d'Akan et le souverainisme de Laurent Gbagbo*, L'Harmattan, 2011

N'GUESSAN Kouamé, « Le coup d'état de décembre 1999 : espoirs et désenchantements », in *Côte d'Ivoire, L'année terrible 1999-2000*, Karthala, 2002

ONANA Charles, *Côte d'Ivoire, Le coup d'Etat*, Éditions Duboiris, 2011

ONANA Charles, *France-Côte d'Ivoire, la rupture*, Editions Duboiris, 2013

RUEFF Judith, *Côte d'Ivoire, le feu au pré carré*, Éditions Autrement, 2004

RUF François, « Les cycles du cacao en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle ? » in Contamin Bernard, Fote Memel- Harris (sous la dir.), *Le Modèle ivoirien en questions, Crises, Ajustements et recompositions*, Karthala – ORSTOM, 1997

SERHAN Nasser, « La Côte d'Ivoire et ses étrangers. Un vent de divorce soufflerait-il entre eux ? » in *Côte d'Ivoire, l'année terrible 1999-2000*, Le Pape Marc, Vidal Claudine (sous la dir.), Editions Karthala, 2002

SERY Antoine, *Côte d'Ivoire. Après la faillite, l'Espoir ?* L'Harmattan, 1990

SIRIEX P.H., *Houphouët-Boigny, l'homme de la paix*, Seghers- NEA, 1975

SIRIEX Paul-Henri, Houphouët-Boigny, *An african stateman*, Les nouvelles éditions africaines, Nathan, 1987

SORO Guillaume, *Pourquoi je suis devenu un rebelle*, Hachettes Littératures, Paris, 2005

SOUPA Henri, Côte d'Ivoire : guerre, médias et violence symbolique, in *Guerres nomades et sociétés ouest-africaines*, L'Harmattan, 2007

SMITH Stephen, La France dans la crise ivoirienne : ni ingérence, ni indifférence mais indolence post coloniale, in *Côte d'Ivoire. L'année terrible 1999-2000*, Karthala, 2002

TESSY D. Bakary, « Côte d'Ivoire, l'étatisation de l'État », in Jean- François Médard (dir.), *États d'Afrique noire : formation, mécanismes et crises*, Karthala, 1991

TESSY D. Bakary, « Transition politique et succession en Côte d'Ivoire », in *Les figures du politique en Afrique. Des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Momar-Coumba Diop, Mamadou Diouf (sous la dir.) Codesria, Karthala, 1999

THIEMELE Ramsès L. Boa, *L'Ivoirité entre culture et politique*, Editions l'Harmattan, 2003

VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire, suivi de Foucault révolutionne l'histoire*, Editions du Seuil, 1979

WODIE Francis, BLEOU D Martin., *La chambre administrative de la cour suprême et sa jurisprudence (Commentaires d'arrêts)*, Annales de l'Université d'Abidjan, Série A, Volume 6, Faculté de Droit, Centre Ivoirien de Recherches et d'Études Juridiques, Economica, 1981

YAPI- DIAHOU Alphonse, « De la composition et de la solidarité des régions en Côte d'Ivoire » in *Côte d'Ivoire, L'Année terrible 1999-2000*, Marc Le Pape et Claudine Vidal (sous la dir.), Karthala, 2002

ZIKE Marc Aiko, *La politique ivoirienne sur le café et le cacao*, l'Harmattan, 2010

ZORO-BI Epiphane, *Juge en Côte d'Ivoire, Désarmer la violence*, Karthala, 2004

ZOUKOU L. Nguessan, *Régions et régionalisation en Côte d'Ivoire*, L'Harmattan, 1990

### **III - Articles de Revue et de Journaux et de sites**

#### **1- ) Articles de Revues**

ACHIN Catherine, DORLIN Elsa, RENNES Juliette, « Capital corporel identitaire et institution présidentielle : réflexion sur les processus d'incarnation des rôles politiques », *Revue Raisons politiques, Etude de pensée politique.*, numéro 31, Presse sciences Po, 2008

AIVO Frédéric Joël, « La crise de normativité de la constitution en Afrique », in *Revue de Droit public et de science politique en France et à l'étranger*, numéro 1, L.G.D.J., 2012

ALLAIN Jean-Claude, « Introduction Guerres et conflits en Afrique », *Revue Guerres mondiales et conflits contemporains*, janvier 1996

AMONDJI Marcel, « Houphouët contre la nation », in *Géopolitique africaine*, n° 9, janvier 2003

ANNAN Koffi, Rapport « *les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique* », ONU, New York, Mai 1998

ANTAGANA-AMOUGOU Jean-Louis, « Les accords de paix dans l'ordre juridique interne en Afrique », *RRJ-Droit prospectif*, 2008, numéro 3

AVRIL Pierre, « Une revanche du droit constitutionnel », *Pouvoirs*, n° 49, 1989

AVRIL Pierre, « Qui fait la loi ? » in « La Loi », *Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et juridiques*, numéro 114, septembre 2005

BABO Alfred, DROZ Yvan, Conflits fonciers : « de l'ethnie à la nation. Rapports interethniques et ivoirité dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire ». Rapport Colloque international "*Les frontières de la question foncière – At the frontier of land issues*", Montpellier, 2006, pp. 1-6

BANEGAS Richard, RUTH Marshall- Fratani, « Côte d'Ivoire, un conflit régional in La Côte d'Ivoire en guerre », *Revue Politique Africaine*, numéro 89

BANEGAS Richard et OTAYEK René, « Le Burkina Faso dans la crise ivoirienne : effets d'aubaine et incertitudes politiques », *Politique africaine*, n° 89, mars 2003

BANEGAS Richard, LOSCH Bruno, « La Côte d'Ivoire au bord de l'implosion », *Politique africaine*, n°87, octobre 2002

BAUDAIS V., G. Chauzal, « Les partis politiques et « l'indépendance partisane » d'Amadou Toumani Touré », *Politique africaine*, n° 104, décembre 2006

BOUCHERON Patrick, « Les deux corps du roi » d'Ernst Kantorowicz, *Revue L'Histoire*, numéro 315, 12/2006

BOURMAUD Daniel, « LES VES RÉPUBLIQUES MONARCHIE, DYARCHIE, POLYARCHIE. Variations autour du pouvoir sous la Ve République », *Revue Pouvoirs*, numéro 99, année 2001/4

BRAECKMAN Colette, « L'Afrique de l'ouest sous tensions. La grande fatigue des Ivoiriens », *Le Monde diplomatique*, septembre 2004

BRAUD Philippe, « Des attentats aux guerres, les violences politiques », *Sciences Humaines, Hors-série N° 47* - Décembre 2004 / Janvier - février 2005

BRECHON Pierre, « Les partis politiques dans l'expression du suffrage », in *Revue Pouvoirs*, 2007/1 (n° 120)

CARCASSONNE Guy, « Penser la loi », *Revue Pouvoirs*, la loi, numéro 114, 2005

CHAVEAU J.-P., « La part baoulé. Effectifs de population et domination ethnique », *Cahiers d'études africaines*, 105-106, XXVII (1-2), 1985

CHRETIEN J.-P., « l'alibi ethnique dans les politiques africaines », *Esprit*, numéro 7-8, 1981

CHRETIEN Jean-Pierre, « Ethnicité et politique : Les crises du Rwanda et du Burundi depuis l'indépendance », in *Guerres et conflits en Afrique, Revue Guerres mondiales et conflits contemporains*, janvier 1996

COLE Alistair, HARGUINDEGUY Jean-Baptiste, « La politique linguistique de la France à l'épreuve des revendications ethnoterritoriales », *Revue française de science politique*, vol.59, numéro 5, octobre 2009

CONCHIGLIA Augusta, « La Côte d'Ivoire tente la réconciliation », *le Monde diplomatique*, Décembre 2007

COULIBALY Tiémoko, « Lente décomposition en Côte d'Ivoire », *Le Monde diplomatique*, numéro de novembre 2002

COULON Christian, « Système politique et société dans les Etats d'Afrique, noire, A la recherche d'un cadre conceptuel nouveau », *Revue française de science politique*, volume 22, numéro 5, année 1972

COUTEAUX Paul-Marie, « Penser la nation », in *Revue Conflits actuels*, numéro 1 janvier 1997

DOUMENGE Jean- Pierre, « La nation au quotidien, ou une pratique de la nation », in *Revue Conflits actuels*, numéro 1 janvier 1997

CUTOLO Armando, « Populations, citoyennetés et territoires, Autochtonie et gouvernementalité en Afrique », in *Enjeux de l'autochtonie, Revue politique Africaine*, numéro 112, décembre 2008

- DAHL R. A., « The concept of Power », *Behavioral Sciences*, n° 2, 1975
- DEMBELE Ousmane, « Côte d'Ivoire : La fracture communautaire, in La Côte d'Ivoire en guerre : dynamiques du dedans, dynamiques du dehors », *Revue politique africaine*, numéro 89, mars 2003
- DENQUIN Jean –Marie, « Que veut-on dire par « démocratie » ? L'essence, la démocratie et la justice constitutionnelle » *Jus Politicum, Revue internationale de droit politique*, n°2, 2009
- DENQUIN Jean –Marie, « La jurisprudence du Conseil constitutionnel : grandeur ou décadence du droit constitutionnel ? Un regard surplombant sur les libertés publiques » *Revue Jus Politicum - n° 7 – 2012*
- DENQUIN Jean –Marie, « Pour en finir avec la crise de la Représentation », *Revue Jus Politicum - n° 4 – 2010*
- DOBRY Michel, « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de *path dependence* », *Revue française de science politique*, volume 50, numéro 4-5, année 2000
- DOZA Bernard, « Naissance d'un nationalisme ivoirien », *Le Monde diplomatique*, numéro d'avril 2003
- DOZON Jean-Pierre, « La Côte d'Ivoire au péril de l'ivoirité », *Afrique contemporaine*, n°193, janvier-mars 2000
- DOZON Jean-Pierre, « La Côte d'Ivoire entre démocratie, nationalisme et ethno nationalisme », in *Politique africaine*, numéro 78 de juin 2000
- DUBUT Thomas, « Le juge constitutionnel et les concepts : Réflexions à propos des « exigences constitutionnelles » », *Revue française de Droit constitutionnel*, 80, 2009
- DUPAQUIER Jacques, « nation, population, démographie », in *revue Conflits actuels*, numéro 6, juin 2000
- DURAND Yves, « Le concept de nation dans l'ancienne France » in *revue Conflits actuels*, num. 1 automne-hiver 1997
- DUVERGER Maurice, « Les institutions de la Vème République », *Revue française de science politique*, Année 1959, Volume 9, Numéro 1
- DUVERGER Maurice Duverger, « Le Consensus » in *Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et juridiques*, numéro 05, avril 1978
- FASSIN Eric, « Des identités politiques. Jeux et enjeux du genre et de la race dans les primaires démocrates aux États-Unis en 2008 », *Revue Raisons politiques. Etudes de pensée politique*, numéro 31, Presse de science Po, 2008
- FAVRE Pierre, « Quand la police fabrique l'ordre social. Un en deçà des politiques publiques de la police ? » *Revue française de science politique*, vol.59, numéro 6, décembre 2009

FAVRE Pierre, « Vers un nouveau basculement des paradigmes dans la science politique française ? A propos du choix rationnel en science politique », débats critiques, *Revue française de science politique*, vol.60, numéro 5, 2010

FORGET Philippe, « Sénilité du Père et crise de la Génération », in « Conflits actuels », *Revue d'étude politique*, « L'autre mai 68 », juin 1998

FRANCE-AFRIQUE. « Sortir du pacte colonial », *Revue Politique africaine*, numéro 105, introduction (par la rédaction)

GALY Michel, article « Le savoir de l'Occident ? Sur les représentations du « coup d'Abidjan », le 24 décembre 1999 », in *Revue Cultures et Conflits*, L'Afrique entre cultures et conflits, 2000

GALY Michel, « Au-delà de la structure et de l'évènement, l'espace politique » « in L'Afrique entre cultures et conflits », *Revue Cultures et Conflits*, L'Harmattan, 2009

GARIGOU Alain, « Vivre de la politique », *Politix*, numéro 20, 1992

GAXIE Daniel, « Appréhensions du politique et mobilisations des expériences sociales », *Revue française de science politique*, volume 52, numéro 2-3, 2002

GIRARDET Raoul, « Nations et nationalismes : définitions et perspectives », in *revue Conflits actuels*, num. 1 automne-hiver, numéro

« Guerres et conflits en Afrique », *Revue Guerres mondiales et conflits contemporains*, janvier 1996, 181

HAMIDI Camille, « Éléments pour une approche interactionniste de la politisation. Engagement associatif et rapport au politique dans des associations locales issues de l'immigration », in *Revue française de science politique*, vol.56, février 2006

HARROFF Tavel Marion, « La diplomatie humanitaire du comité internationale de la Croix-Rouge, in Les nouveaux outils de la diplomatie du XXe siècle », *Revue Relations internationales*, numéro 121, janvier-mars 2005

HERMET Guy, « un régime à pluralisme limité ? À propos de la gouvernance démocratique », *Revue française de science politique*, vol.54, n° 1, 2004

*Historia Spécial*, « Les grands stratèges d'Alexandre le Grand à Moshe Dayan », , numéro 1, septembre- octobre 2011

HUGON Philippe, « La politique économique de la France en Afrique », *Revue Politique africaine*, numéro 105, mars 2007

IHL Olivier, « l'Urne et le Fusil. Sur les violences électorales lors du scrutin du 23 avril 1848 », article, in *Revue française de science politique*, Vol.60 Numéro 1, 2010

JACOB Steve, « La volonté des acteurs et le poids des structures dans l'institutionnalisation de l'évaluation des politiques publiques (France, Belgique, Suisse et Pays-Bas) », *Revue française de science politique*, vol.55, octobre-décembre 2005

J. STRASSER Bruno, « L'atome, l'espace et les molécules : la coopération scientifique internationale comme un nouvel outil de la diplomatie helvétique, (1951-1969) », « in Les nouveaux outils de la diplomatie du XXe siècle », *Revue Relations internationales*, numéro 121, janvier-mars 2005

KASTORYANO Riva, « Vers un nationalisme transnational. Redéfinir la nation le nationalisme et le territoire », in *Revue française de science politique*, volume 56, 2006

KIPRE Pierre, « La crise de l'Etat-nation en Afrique de l'Ouest », article, *Revue Outre-Terre 2*, numéro 11, 2005

KOUOMEGNE Augustin Kontchou, "De la Statolité en Afrique. À la recherche de la souveraineté", in *Revue Science et Technique*, vol. 6, n° 3, 1989

LEWIN André, « Contre la banalisation des relations franco-africaines », in *Géopolitique africaine*, n°3, juillet 2001

LAMOTHE Patrice, « Comprendre le changement comme un processus de discussion. L'exemple de la réforme des retraites de 2003 », in *Revue française de science politique*, numéro 1, vol.56, numéro 4, août 2006

LATH Yédoh Sébastien, « Les caractères du droit administratif des Etats africains de succession française. Vers un droit administratif africain francophone ? », in *Revue de Droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, nuéméro 5, L.G.D.J., 2011

LAVIGNE Delville Philippe, « La réforme foncière rurale au Bénin, Emergence et mise en question d'une politique instituante dans un pays sous régime d'aide » *Revue française de science politique*, vol.60, numéro 3, 2010

« Les nouveaux outils de la diplomatie du XXe siècle », *Revue Relations internationales*, numéro 121, janvier-mars 2005

LOSCH Bruno, « La Côte d'Ivoire en quête d'un nouveau projet national », *Revue Politique africaine*, numéro 78, juin 2000

MAYAUD Yves, « Le statut du ministère public. Le point de vue du professeur », *Revue de droit d'Assas*, 2011

MBEMBE Achille, « A propos des écritures africaines de soi », *Revue Politique africaine n° 77* - mars 2000

MICHALON Thierry, « L'Afrique au défi de l'État pluricommunautaire », *Le Monde diplomatique*, Décembre 2003

MORIN Edgar, « Pour une crisologie », *Revue Communications*, Année 1976, volume 25

MORLINO Leonardo, « Architectures constitutionnelles et politiques démocratiques en Europe de l'Est », *Revue française de science politique*, volume 50, numéro 4-5, année 2000

NICOLAS Guy, « Participation juvénile aux violences politiques nigérianes », in L’Afrique entre cultures et conflits, *Revue Cultures et Conflits*, l’Harmattan, 2009

PAKULSKI Jan, HIGLEY John, « Jeux de pouvoir des élites et consolidation de la démocratie en Europe centrale et orientale », *Revue française de science politique*, volume 50, numéro 4-5, année 2000

PERRENOUD Marc, « La place financière suisse en tant qu’instrument de politique étrangère », in Les nouveaux outils de la diplomatie du XXe siècle, *Revue Relations internationales*, numéro 121, janvier-mars 2005

POAME Lazare « Les avatars de la raison instrumentale dans la crise ivoirienne », *Répères « International »*, *Revue scientifique de l’université de Bouaké*, Penser la crise ivoirienne, Paris Menaibuc, novembre 2007

PORTELLI Hugues, « L’intégration du Parti socialiste à la Cinquième République », *Revue française de science politique*, volume 34, numéro 4-5, année 1984

PRIVAT Mel Agnéro « La réalité du bicéphalisme du pouvoir exécutif ivoirien », *Revue française de droit constitutionnel* 3/2008 (n° 75)

RAYNAUD Philippe, « Le droit et la science politique, Jus Politicum », *Revue de droit politique*, Éditions Dalloz, 2009

ROUGEOT Jacques, « La nation France aujourd’hui », in *revue Conflits actuels*, num. 1 automne-hiver 1997

ROUSSEAU Dominique, « De quoi le Conseil constitutionnel est-il le nom ? », *Jus Politicum - n° 7 – 2012*

ROUX Guillaume, « Xénophobie, « Cultures politiques » et théories de la menace. Une comparaison européenne », in *Revue française de science politique*, vol.58, numéro 1, février 2008

RUMPALA Yannick, « La « consommation durable » comme nouvelle phase d’une gouvernementalisation de la consommation », *Revue française de science politique*, vol.59, numéro 5, octobre 2009

SCHMITTER C. Philippe, GUILHOT Nicolas, « De la transition à la consolidation. Une lecture rétrospective des *democratization studies* », *Revue française de science politique*, volume 50, numéro 4-5, année 2000

SINDJOUN Luc, *La démocrtaie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plurales*, Introduction inaugurale au Colloque International Francophonie – Commonwealth Démocratie et sociétés plurielles (Yaoundé 24 – 26 janvier 2000)

SMITH Stephen, « La politique d’engagement de la France à l’épreuve de la crise ivoirienne », in La Côte d’Ivoire en guerre, *Revue Politique Africaine*, numéro 89

SMITH Stephen, « La politique d’engagement de la France à l’épreuve de la crise ivoirienne », in La Côte d’Ivoire en guerre, *Revue Politique Africaine*, numéro 89, mars 2003

SOULE G. Bio, « L'impact de la crise ivoirienne sur le commerce régional », in *Politique africaine*, n° 89, mars 2003

SPITZ Jean-Fabien, « Originalité et pertinence contemporaine du langage politique républicain. Une approche historiographique et analytique », *Revue Raisons politiques*, numéro 36, novembre 2009

ST GILLES Laurence, « l'émergence d'un outil diplomatique : les centres culturels français de New York (1944-1963) », *Revue Relations internationales* numéro 121, janvier-mars 2005

TALPIN Julien, « Ces moments qui façonnent les hommes. Éléments pour une approche pragmatiste de la compétence civique », *Revue française de science politique*, vol.60, numéro 1, 2010

TRAVERSO Enzo, « Judéité et politique chez Annah Arendt », *Revue française de science politique*, vol 59, octobre 2009

TROPER Michel, « in Écrire une Constitution », Maus Didier, Halpérin Jean-Louis, Bastien François, Michel Troper, avec Emmanuel Laurentin et Lachang Antoine, *Revue française de droit constitutionnel*, numéro 79, PUF, 2009

VEDRINE Hubert, « nous restons fraternellement engagés mais autrement », in *Géopolitique africaine*, n° 1, Hiver Janvier 2001

VIAL Pierre, Editorial de la revue *Terre et peuple*, n°30, 2006

VON Busekist Astrid, « Voice ! Identités et mobilisations » in *Revue Raisons politiques. Etudes de pensée politique*, numéro 29, 2008

WADE Abdoulaye, « Crises africaines : mode d'emploi », *Géopolitique africaine*, n°1, janvier 2001

WEINBERG Achille, « Le pouvoir, éclipse et réapparition », in « 20 ans d'idées, le basculement », *Revue sciences humaines*, numéro spécial, Numéro 22, janvier 2011

## **2- ) Articles de Journaux et de sites**

AFP, Côte d'Ivoire, Politique, Troubles, Droits de l'Homme, ONU, Plus de 1000 personnes tuées dans l'Ouest durant la crise, *Dépêche* du 26 Mai 2011

Aya Martine Kouamé, [http : //www.abidjan.net](http://www.abidjan.net), 22 juillet 2011

Blondy Alpha, L'interview d'Alpha Blondy sur la crise ivoirienne, propos recueillis par Sé Anne Khady, Slate Afrique, <http://www.slateafrique.com> 22/03/2011

Boisbouquier Christophe, Adame Ba Konaré: «Nous sommes dans une logique de recolonisation du continent», article publié le 23 mars 2011, site RFI, <http://www.rfi.fr>

Boisbouvier Christophe, Gbagbo et l'armée : Qui menace qui ? , *Jeune Afrique*, 22/08/2005

Bouquet Christian, Côte d'Ivoire : la réconciliation est possible, *Slate Afrique*, <http://www.slateafrique.com>

Cessou Sabine, «La France a fait la guerre à la Côte d'Ivoire» Interview, de Marie-Antoinette Singleton, fille de Laurent et Simone Gbagbo, installée aux États-Unis, *Slate Afrique*, <http://www.slateafrique.com>, visité le 4 septembre 2011

Champin Christophe, Côte d'Ivoire, les conclusions du forum de réconciliation, 13/12/2001, <http://www.rfi.fr/actufr/articles>

Chavarie Simon, La Nation organique : Maurras, Barrès et Groulx, Partie 2, site <http://www.lepanoptique.com>, publié le 1 Novembre 2008, visité le 3 Juin 2011

CLINTON Hillary, « La secrétaire d'État américaine Hillary Clinton, hier sur l'élection de M. Morsi en Égypte », journal *Direct Matin*, numéro 1118, jeudi 28 juin 2012

Compaoré Blaise, interview dans le quotidien français *le Parisien* du 21 janvier 2003

Coulibaly Moriba, « Quand la Côte d'Ivoire se parle et s'écoute, le président Konaré à l'ouverture du forum de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire », journal *L'Essor* du 11 octobre 2001

Coulibaly Rémy, « Présidentielle : les 14 candidats seront face à face » dans *Fraternité Matin*, 14 octobre 2010

Diouf Mamadou : Ce que Macky doit comprendre, *Sud quotidien*, publié sur le site sénégalais <http://xalimasn.com>, visité le 06/06/2012

Dossa Marc, « Christian Bouquet, professeur de géographie politique : « Le Fpi n'a pas de préalables à poser » », *Journal Nord-Sud*, 19 septembre 2012

Doza Bernard, interview dans le journal « *le Grand Soir* », sur le site <http://www.leconservateur.net>, visité le 15 mars 2011

Doza Bernard, Interview dans *l'Intelligent d'Abidjan*, numéro du Lundi 9 mai 2011

Eboulé Christian, « Pourquoi la France fait la guerre à Gbagbo », *Slate Afrique*, <http://www.slateafrique.com>, visité le 3 septembre 2011

Eboulé Christian, « Pourquoi la France fait la guerre à Gbagbo ? Impérialisme ? Néocolonialisme ? Engagement partisan ? Piège militaire ? Intérêt politique ? L'intervention militaire française à Abidjan suscite critiques et interprétations. » *Slate Afrique*, <http://www.slateafrique.com>, visité le 4 septembre 2011

Ebrokié César, « Présentation de LIDER, faible moisson pour Mamadou Coulibaly », journal *notre voix*, du 12 août 2011

Facinet Touré cité par Barka Ba, « La Guinée d'Alpha Condé face à ses cauchemars », <http://www.slateafrique.com>, 22/07/2011

Ferro Bi Bally Maurice, « Côte d'Ivoire, Sommet de l'UA- Alpha Oumar Konaré. Il faut indiquer à certains pays d'éteindre leurs filières de mercenaires », <http://fr.allafrica.com>, 30 janvier 2005

*Fraternité Hebdo* citant Fologo, num 1326, du 4 Octobre 1984

*Fraternité Matin*, quotidien officiel ivoirien, numéro du 27 /04/1983

Hart Adrien, « La France, Gendarme de l'Afrique », Slate Afrique, <http://www.slateafrique.com>, visité le 4 septembre 2011

Hart Adrien, « Côte d'Ivoire, Comment éviter la guerre de cent ans ? » Site slate Afrique, <http://www.slateafrique.com>, visité le 1<sup>er</sup> Octobre 2011

*Jeune Afrique*, Gbagbo, interview, « Je vais mettre les héritiers d'Houphouët à la retraite », 26/10/2010

*Jeune Afrique*, « Côte d'Ivoire : L'ancien ministre de la défense de Gbagbo, Moïse Lida Kouassi », arrêté au Togo, 06/06/2012

*Jeune Afrique*, « Sur les traces d'Houphouët », numéro du 28 août au 13 septembre 2011

*Jeune Afrique*, Thiam Augustin, « la politique en héritage », numéro 2640-2641 du 14 au 27 août 2011

Journal *Nouvel Observateur*, « Côte d'Ivoire : embuscade dans le sud-ouest, 8 civils et sept Casques bleus tués », 09/06/2012

Glez Damien, « IB, l'homme invisible d'Abidjan », site *slate Afrique*, visité le 20 Mai 2011

Kamto Maurice, Maurice Kamto dit pourquoi il a démissionné et appelle à la renaissance du Cameroun, Yaoundé 25 janvier 2012, germinal, site <http://www.cameroon-info.net>, visité le 06/06/2012

Kané Cheikh Hamidou « La crise en Côte d'Ivoire, une faillite des élites ivoiriennes », Interview dans le Journal *le Patriote* ; numéro du 23 août 2012

Konan André Silver, Aux racines du mal, *Jeune Afrique*, numéro 2650 du 23 au 29 octobre 2011

Koné Seydou, « Un Forum pour la réconciliation », <http://www.espace-francophone.com>, visité le 22 septembre

Kouamé Michel, *L'Adieu à un géant. Spécial Fraternité Matin*, 5 avril 1994

Kouhon Philippe, Côte d'Ivoire : « Ivoirité, Un concept philosophique ? » *Le Grand Soir*, numéro du 31 Décembre 2002

Koulibaly Mamadou, « Les blues de la République », *Fraternité matin*, 4 août 2007

Koulibaly Mamadou, « Je ne suis pas un dauphin constitutionnel », Interview, *journal l'Expression*, numéro du 28 Juin 2011

Koulibaly Mamadou, « Côte d'Ivoire : Monsieur Koulibaly : Ouattara, c'est 3050 milliards de budget sans l'aval de l'Assemblée nationale », interview avec Traoré M. Ahmed, dans le journal *l'Expression*, reprise par <http://rwandaïses.fr>, mise en ligne jeudi 28 juillet 2011, visité le 20 octobre 2011

Koulibaly Mamadou, « Sans détour », Interview, journal *Notre Voie*, numéro 3854 du 4 Juin 2011

Koulibaly Mamadou, « Le bilan de M. Ouattara est une impressionnante succession d'illégalités », Interview avec Max Lincoln et Guillaume N'Guettia in *La Nouvelle*, le 21 septembre 2011

Lanciné Simporé, « Crises politiques en Afrique. Et si les intellectuels africains refusaient le développement? » Journal *le Pays* du 21/03/2008

Lasme Pierre Agnero « Contribution / Raisons profondes des crises en Côte d'Ivoire - Le tribalisme, notre mal », le journal *l'Intelligent d'Abidjan*, publié le 14 janvier 2011

Le Journal *Le National*, numéro du 17 mai 2000

*Le Parisien*, « Côte d'Ivoire : vers un second tour entre Gbagbo et Ouattara », 3/11/2010

*Le Nouveau Réveil*, « Doh Félix blanchit définitivement Bédié », 19/03/2003

Mbembe Achille, L'Afrique de Nicolas Sarkozy, Analyse d'un discours présidentiel, Août 2007, sur le site <http://Imsi.net>, visité le 8 Juillet 2011 à 4h du matin.

Mbembé Achille, Célestin Monga, Côte d'Ivoire : La démocratie au bazooka ? Médiapart, <http://blogs.mediapart.fr>, visité le 1er Octobre 2011

Mbembé Achille, En Côte d'Ivoire, c'est une démocratie sans éthique qui se construit, Interview avec Sabine Cessou, Slate Afrique, <http://www.slateafrique.com>, visité le 1er Octobre 2011

Mossot Tatiane, Les candidats à la présidentielle ivoirienne entrent en campagne, France 24, 22/10/2010, site <http://www.france24.com/fr/2010>, visité le 10 octobre 2011

Muna Bernard cité par *Jeune Afrique*, « Le candidat qui s'y voit déjà », numéro 2642 du 28 août au 3 septembre 2011

Ndré Paul Yao, déclaration faite à la TCI (Télévision de Côte d'Ivoire) cité par Elizabeth Goli, Super et décevant Yao Ndré, <http://www.leblanco.net>, visité le 2 Août, 2011 à 6 h 30 du matin

*Notre Voie*, « Blaise Compaoré : le déstabilisateur démasqué », numéro du 24 septembre 2002

Noufou Zougmoré Merneptah, *journal L'Évènement*, du Jeudi 1<sup>er</sup> Juillet 2010

Oureto Miaka, *La Démocratie, A quoi ça sert la politique de la chaise vide ?* Interview, le journal *le Nouveau Réveil*, numéro du 27 Mai 2011

Pompey Fabienne, *Jeune Afrique*, Côte d'Ivoire en quête d'unité, numéro du 08/08/2010

Rassemblement des Houphouëtistes pour la Démocratie et la Paix, l'opposition ivoirienne crée une coalition pour les élections présidentielles, mise en ligne jeudi 19 mai 2005, <http://www.afrik.com>

RFI, 30/10/2007, *WWW.RFI.FR*

Rufin Jean- Christophe, interview avec *Pierre Cherruau et Anne Khady Sé*, Rufin: la France doit intervenir en Côte d'Ivoire, Slate Afrique, <http://www.slateafrique.com>, visité le 4 septembre 2011

Sahi Jean Marc, Situation post crise. Konaté Sidiki à Man, « Les garçons sont à Abidjan. C'est la finale », journal *le Nouveau réveil*, Jeudi 17 mars 2011

Sall Alioune, « Interprétation normative et norme interprétative : à propos des décisions du Conseil constitutionnel », article, site <http://www.la-constitution-en-afrique.org>, visité le 25 mai 2012

Samb Djibril, Conflits et crises en Afrique, étiologie, typologie, symptomatologie, prévention et résolution, sur le site <http://www.saes.sn>, visité le 17 avril 2011 (Leçon inaugurale rentrée académique 2007/2008 de l'Université Saint Louis du Sénégal)

Samson Didier, Côte d'Ivoire, MPCI, MPIGO, MJP rebaptisés forces nouvelles, site RFI, <http://www.rfi.fr>, visité le 20 octobre 2011

Sé Anne Khady, L'impuissance africaine en Côte d'Ivoire, Slate Afrique, 4/03/2011, <http://www.slateafrique.com>

Smith, Stephen « Côte d'Ivoire : le visage de la rébellion », *Le Monde*, numéro du 11 octobre 2002

*Soir Info*, Formation du gouvernement : Tout ce qui s'est passé, numéro du 3 juin 2011

Sylla A., Damana Pickas sort de sa réserve et crache ses vérités, le journal *Soir Infos*, numéro du 12 septembre 2011

Thiam Adam, Jusqu'ou mènera la cacophonie sur la Côte d'Ivoire, journal *le Républicain*, numéro du 26 janvier 2011

Toumani Touré Amadou, *Les Afriques*, numéro 146 du 27 Janvier au 2 Février 2011

Tshiyembe Mwayila, « Du Messianisme aux rives de la Mondialisation. Difficile gestation de l'Union africaine, », *Le Monde diplomatique*, numéro de Juillet 2002

Tsimi Eric Essono, « Sarkozy est plus africain qu'Obama, Afrique », <http://www.slateafrique.com>, visité le 4 septembre 2011

Yabi Gilles d'International Crisis Group : « L'ONU doit protéger les civils en Côte d'Ivoire », interview sur RFI, publié le 25 mars 2011, visité le 20 janvier 2012, <http://www.rfi.fr/afrique>

Zoro Epiphane, « Afrique de l'Ouest, réguler l'information en temps de conflit », *IPAO*, Dakar, 2004

#### **IV- Thèses, Mémoires et Monographies**

AKINDES Francis, *Les racines de la crise ivoirienne militaro-politique en Côte d'Ivoire*, Monographie, CODESRIA, Dakar, 2004

BADARA Diop Alioune, *Espace électoral et violence au Sénégal (1983-1993) : l'ordre public otage des urnes*, Africa Developpent, Vol. XXVI, Nos.1&2, 2001

BAYERON Michel, *L'État de droit face aux usages et enjeux politiques du droit constitutionnel en Côte d'Ivoire*, Thèse de doctorat en Droit, Université Paris I Sorbonne, 2008

BAYINDIR Gökçe, *Les coups d'état en Afrique et le cas de la Côte d'Ivoire*, mémoire DEA, science politique, Université Paris II, septembre 2004

BLE R.G., *Zouglou et réalités sociales des jeunes en Côte d'Ivoire*, Afrique et développement, Vol.XXXI, N°1, Codesria, 2006

EDOUARD Kati-Coulibaly Innocent, *L'avènement d'un syndicat en période de transition démocratique : cas de la fédération estudiantine et scolaire de la Côte d'Ivoire (FESCI)*, Mémoire de DEA, Études africaines, Option science politique, 2000-2001

EL ALAMI Mohamed, *Réflexion sur le concept d'État-nation dans les pays d'Afrique noire de tradition juridique française*, Thèse de doctorat de Droit public, Université François Rabelais Tours, 2001

ELVIC Jérôme Batchom Paul, *Les organisations non gouvernementales et la problématique des industries extractives dans l'espace public en Afrique : jeux et enjeux au sein de l'Extractive Industries Transparency Initiative (EITI)*, Codesria, 2008

KAMATE Abdramane, *Côte d'Ivoire : Une guerre des rythmes. Musique populaire et pouvoir de 2000 à 2006*, Mémoire de Master 2 de Science politique-Etudes africaines, Université Paris 1 Sorbonne, 2006

KOUADIO Jean-François, *Le pouvoir en Afrique : Dynamique constitutionnelle et nouvelle donne politique. Exemples de la Côte d'Ivoire et du Gabon*, Mémoire de DEA, Droit, Université Sorbonne Paris 1, 1999

NOUGOUA Ariane, *La force des normes internationales dans la résolution des conflits en Afrique : Le cas de la Côte d'Ivoire*, mémoire de Master II de Recherches Relations internationales, Université Paris 1, 2006-2007

REVAN Olivier, *La gouvernance du post-conflit interne, Procédés de réhabilitation de l'État et de la Nation*, thèse de doctorat, Université de Nice Sophia, 2006

SADY Sidy, *La résolution des conflits en Afrique*, Thèse de doctorat d'État en science politique, Université Cheick Anta Diop de Dakar, Sénégal, 2003

SERE queberhan Neghest-Hewane, *L'intervention française en Côte d'Ivoire : Esquisse d'un Nouveau Type d'engagement en Afrique*, Mémoire de D.E.A., Université Paris II Assas, 2003-2004

SINDJOUN Luc, *Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun. La sociogenèse de l'État*, Thèse d'État en science politique, Université Yaoundé II, 1994

TRAORE Yaya, *Cheick Anta Diop et le rêve de l'unité africaine*, mémoire de maîtrise, ENSUP, Bamako, 1998

## V- Documents

Benoît Scheur, Documentaire « Côte d'Ivoire, poudrière identitaire », 2001  
Le président Laurent Gbagbo lui-même, dans une déclaration télévisée (Radiotélévision Ivoirienne) faite le 21 septembre 2002, qualifie de coup d'état et non de mutinerie les événements du 19 septembre 2002.

Blondy Alpha, *Chanson Armée française*, Polydor, 1998

« Une période critique pour stabiliser la Côte d'Ivoire », *Rapport Afrique de Crisis Group N°176, 1er août 2011*

Conférence de presse de Dominique de Villepin, Ministre des Affaires étrangères français, prononcée le 27 novembre 2002 à Abidjan

Ministère de la Coopération français, Documentation française, Côte d'Ivoire, 1996

Brochet Christine, Jacques Pierre, Industrialisation des pays d'Afrique subsaharienne. Le cas de la Côte d'Ivoire. Ministère de la coopération. République française, SEDES, juin 1986

Recueil de références sur les fonctions publiques africaines : Textes officiels, Observatoire des fonctions publiques africaines, OFPA, Cotonou, Novembre, 1994

Le Manifeste du Mouvement des Fédéralistes de Côte d'Ivoire du 20 novembre 2005

Journal officiel de la république de Côte d'Ivoire ; 1961/04/17 ; 3<sup>ème</sup> année ; num : 23 spécial

Schneider Harmut, Ajustement et équité en Côte d'Ivoire, Série Ajustement et équité dans les pays en développement, dirigée par Christian Morriçon, OCDE, 1992

Elen Jolivet. L'ivoirité. De la conceptualisation à la manipulation de l'identité ivoirienne, Séminaire : le fait national, 2002-2003

code électoral sur le site officiel du Gouvernement ivoirien, Textes officiels, <http://www.gouv.ci>, visité le 10 septembre 2010

Voir la loi numéro 2000-513 du 1<sup>er</sup> aout 2000 portant constitution de la République de Côte d'Ivoire, adoptée par référendum le 23 juillet 2000. <http://www.ceici.org/elections/ci>, site de la CEI

Emission « Sur les traces de Guillaume Soro (documentaire Vox Africa), disponible aussi sur youtube (<http://www.youtube.com/watch?v=9ew8cmOZV48>)

## Sites

<http://www.abidjan.net>

<http://www.rfi.fr>,

<http://www.saes.sn>

<http://www.pnrrc-ci.org>

<http://www.afrik.com>

<http://blogs.mediapart.fr>

<http://www.france24.com>  
<http://www.lepanoptique.com>  
<http://www.afrik.com>  
<http://www.slateafrique.com>  
[www.onuci.org](http://www.onuci.org)  
<http://www.ceici.org/elections/ci>  
<http://m.grioo.com/article>  
<http://Imsi.net>  
<http://www.leconservateur.net>  
<http://www.rfi.fr>  
<http://www.espace-francophone.com>  
<http://rwandaies.fr>  
  
<http://fr.allafrica.com>  
<http://www.ceici.org/elections/ci>  
<http://www.gouv.ci>  
<http://www.afriqueavenir.org>  
<http://www.oni.ci>  
<http://www.jeuneafrique.com>  
<http://www.africatime.com>  
<http://www.maliweb.net>  
<http://www.persee.fr/web/revues>  
  
<http://www.crisisgroup.org>

## INDEX THÉMATIQUE

Les chiffres renvoient aux numéros des pages

### **A.**

**Accords**, 242, 458, 489, 586, 589, 590, 709, 717, 722, 730, 740, 745, 764, 765, 767, 820, 827

**Acteurs**, 517, 646

**Akan**, 33, 36, 37, 76, 77, 94, 209, 223, 335, 336, 337, 406, 428, 449, 498, 682, 684

**AlterAfrique**, 663

**Autochtonie**, 55, 56, 500, 687

**Baoulé**, 94, 220, 635

**Bédié**, 6, 8, 31, 36, 59, 287, 305, 308, 309, 310, 311, 317, 321, 328, 349, 350, 351, 352, 397, 398, 399, 400, 402, 403, 489, 505, 506, 518, 532, 599, 600, 601, 735, 737, 739

**Bédiésation**, 331, 346, 347, 350

**Bété**, 197, 220, 338, 633

**Biopolitique**, 347

**Blaise Compaoré**, 485, 489, 539, 556, 562, 563, 576, 590, 591, 598, 695, 718, 751

**Cacao**, 235

**Café**, 242

**Capitalisme**, 106

**Captation**, 184, 595

**Centre**, 31, 62, 82, 224, 225, 418, 429, 452, 608, 614, 668, 685, 744, 747, 753

**Champ politique**, 8, 383, 423, 424, 425

**Citoyenneté**, 385

**Conflit**, 8, 472, 521, 522, 537, 567

**Conflit armé**, 8, 472

**Conseil constitutionnel**, 61, 286, 593, 604, 607, 608, 609, 611, 612, 617, 620, 621, 627, 628, 688, 691, 696, 713, 720, 787, 788, 790, 791, 794, 795, 797, 805, 806, 807, 808, 809, 811, 813, 815, 817, 818, 820, 821, 822, 823, 826, 829

**Constitution**, 151, 180, 587, 589, 603, 608, 611, 620, 692, 714, 715, 723, 727, 734, 738, 740, 775, 786, 788, 793, 794, 795, 799, 808, 829

**Côte d’Ivoire**, 6, 7, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 76, 112, 220, 221, 236, 237, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 296, 299, 300, 389, 390, 391, 392, 393, 396, 397, 398, 399, 400, 401, 425, 427, 428, 429, 492, 494, 495, 496, 497, 498, 499, 549, 597, 598, 599, 600, 603, 693, 722, 724, 725, 729, 730, 776, 777, 778, 779, 827, 829

**Crise**, 8, 17, 37, 75, 266, 276, 294, 297, 311, 519, 647, 684, 709

**Déconstruction**, 93

**Déhoupouëtisation**, 331

**Démocratie**, 6, 7, 20, 26, 39, 57, 58, 91, 278, 279, 410, 415, 416, 446, 447, 450, 461, 465, 518, 519, 625, 672, 673, 691, 696, 786

**Déstabilisation**, 297

**Désessentialisation**, 73

**Désubstantialisation**, 73

**Développement**, 8, 14, 28, 85, 230, 231, 234, 236, 240, 250, 295, 296, 681

**Dioula**, 226

**Dynamique**, 28, 61, 299, 558, 698

**Ebernue**, 30, 636

**Enjeu**, 369, 392, 501, 647

**État**, 8, 14, 15, 16, 17, 18, 43, 273, 277, 283, 286, 287, 289, 290, 291, 436, 440, 441, 442, 443, 445, 492, 494, 495, 497, 498, 501, 503, 504, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 576, 577, 578, 580, 583, 586, 590, 592, 609, 610, 681, 685, 782, 783, 784, 785, 812, 820, 828

**État de droit**, 58, 61, 83, 150, 157, 170, 171, 212, 214, 287, 323, 368, 498, 506, 507, 508, 509, 510, 511, 512, 549, 561, 621, 638, 668, 697

**État de police**, 365, 367, 369, 506, 508

**État désintégrateur**, 353, 362

**Étatisation**, 154, 180

**État-nation**, 19

**Ethnie**, 36, 197, 215, 218, 220, 224, 230, 681

**Étiologie**, 477

**Faiblesses structurelles**, 210

**Félix Houphouët-Boigny**, 26, 109, 113, 115, 117, 119, 131, 177, 178, 187, 199, 203, 235, 299, 302, 304, 399, 406, 433, 465, 555, 574, 585, 627, 654, 714

**Foncier**, 257, 259, 781, 782, 783, 784, 785

**Fracture idéologique**, 106

**Françafrique**, 123, 129, 130, 579, 584, 585, 680, 681

**France**, 7, 30, 32, 99, 100, 101, 104, 105, 108, 109, 113, 114, 116, 119, 122, 123, 125, 171, 280, 289, 299, 313, 314, 317, 378, 389, 396, 402, 407, 416, 433, 439, 577, 690, 691, 693, 695, 696, 715, 716

**Gbagbo**, 37, 51, 54, 60, 137, 174, 176, 190, 197, 219, 226, 248, 249, 263, 278, 279, 281, 282, 283, 284, 397, 400, 401, 402, 403, 405, 406, 407, 409, 410, 466, 467, 468, 470, 471, 477, 478, 479, 481, 484, 485, 578, 579, 580, 582, 765

**Géopolitique**, 33, 50, 110, 155, 224, 373, 577, 681, 686, 690, 692

**Gouvernance**, 202, 417, 418, 676

**Guéi**, 340, 373, 379, 380, 381, 382, 403, 406, 407, 409, 410, 430, 452, 453, 457, 460, 465, 466, 481, 486, 495, 502, 503, 504, 505, 506, 536, 575, 578, 598

**Guerre**, 730

**Guillaume Soro**, 38, 229, 287, 288, 289, 343, 402, 403, 428, 460, 476, 481, 489, 490, 512, 556, 578, 585, 588, 589, 590, 591, 592, 643, 718, 719, 720, 730, 733, 735, 737, 739, 750

**Gur**, 33, 71, 224, 225, 229, 533, 536

**Hégémonie**, 36, 646

**Houphouëtisme**, 33, 90, 112, 124, 183, 184, 188, 213, 277, 280, 283, 284, 286, 310, 317, 331, 338, 343, 351, 362, 368, 397, 403, 427, 532

**Importation**, 179

**Indépendance**, 39, 92, 129

**Inventologie**, 663

**Ivoire**, 7, 14, 28, 32, 133, 338, 341, 374, 390, 396, 402, 408, 411, 418, 580, 582, 586, 595, 596, 597, 598, 608, 745, 750, 751, 752, 753, 754, 771, 774, 786

**Ivoirien**, 6, 7, 62, 279, 280, 282, 358, 370, 374, 388, 402, 445, 486, 502, 510, 560, 608, 614, 683, 685, 727, 752, 802, 804

**Ivoirité**, 77, 252, 261, 269, 330, 346, 347, 351, 355, 358, 373, 385, 458, 499, 685, 694

**Ivoirologie**, 73

**Jeunes**, 716

**Kelsen**, 144, 508, 509, 583, 618

**Licorne**, 485, 573, 576, 577, 578, 580, 584, 715, 717, 718, 721, 747

**Matières premières**, 245, 668

**Migration**, 251

**Nation**, 13, 18, 82, 132, 141, 152, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 170, 171, 173, 175, 176, 187, 188, 191, 201, 203, 210, 233, 327, 385, 432, 465, 496, 505, 555, 572, 669, 693, 698, 789, 811, 814, 819, 829

**Nationalisme**, 172

**Nord**, 32, 33, 61, 99, 136, 209, 224, 225, 226, 387, 388, 390, 391, 392, 403, 405, 406, 408, 416, 434, 436, 451, 452, 453, 458, 460, 465, 476, 477, 486, 492, 494, 527, 536, 538, 596

**670**, 677

**Onu**, 719

**Ouattara**, 13, 58, 60, 78, 212, 309, 310, 343, 344, 373, 374, 375, 379, 380, 461, 464, 465, 466, 467, 469, 470, 477, 485, 486, 488, 490, 498, 499, 501, 502, 503, 593, 594, 596, 597, 598, 599, 721, 739

**Parti**, 7, 20, 198, 202, 260, 519, 548, 604, 622, 691, 714, 730

**Périphérie**, 82

**pluriparadigmité**, 477, 512

**Politique**, 6, 15, 34, 36, 115, 196, 230, 304, 340, 352, 489, 491, 512, 513, 514, 515, 517, 521, 574, 579, 596, 597, 689, 690, 691, 692

**Politique du conflit**, 513

**Pouvoir**, 14, 23, 24, 128, 145, 157, 161, 167, 168, 180, 185, 188, 189, 190, 191, 192, 287, 346, 356, 375, 379, 465, 466, 618, 621, 632, 674

**Présidentialisme**, 551

**Problématique**, 15, 39, 585

**Quête hégémonique**, 454

**Réconciliation**, 6, 64, 629, 631, 632, 637, 654, 730, 731, 732, 735

**République**, 6, 13, 20, 160, 163, 178, 180, 185, 286, 295, 296, 307, 340, 372, 427, 436, 551, 552, 699, 709, 718, 722, 727, 729, 730, 799, 802, 804, 805, 826, 827, 828, 829

**Résolutions**, 583, 709, 740

**Rupture**, 57

**Scénographie démocratique**, 8, 542

**Science politique**, 67, 163, 292, 458, 666, 698

**Société**, 27, 77, 149, 150, 181, 187, 300, 301, 508, 527, 669, 671, 676, 679, 680, 741

**Société civile**, 741

**Sociogenèse**, 232

**Stabilité**, 51

**Statolité**, 21, 690

**Statogènèse**, 79

**Symptomatologie**, 477

**Système politique**, 33, 66, 82, 550, 687

**Théorie**, 144, 156, 509, 560, 583, 674, 678

**Tilly**, 71, 83, 352, 513, 514, 515, 517, 520, 521, 522, 524, 537

**Transition**, 267, 280, 281, 285, 331, 654, 685

**Transitologie**, 371

**UA**, 7, 570, 694

**Urne**, 59, 624, 626, 689

**Violences**, 14, 290, 471, 482, 483, 484, 507, 667

**Weber**, 26, 27, 70, 149, 150, 297, 349, 448, 508, 520, 652

**Wébérien**, 83

**Xénophobie**, 310, 311, 691

**Zouglou**, 292, 697

## ANNEXES

I- Cartes

II- Chronologie

III- Accords sur la Crise ivoirienne

IV- Résolutions onusiennes sur la crise ivoirienne

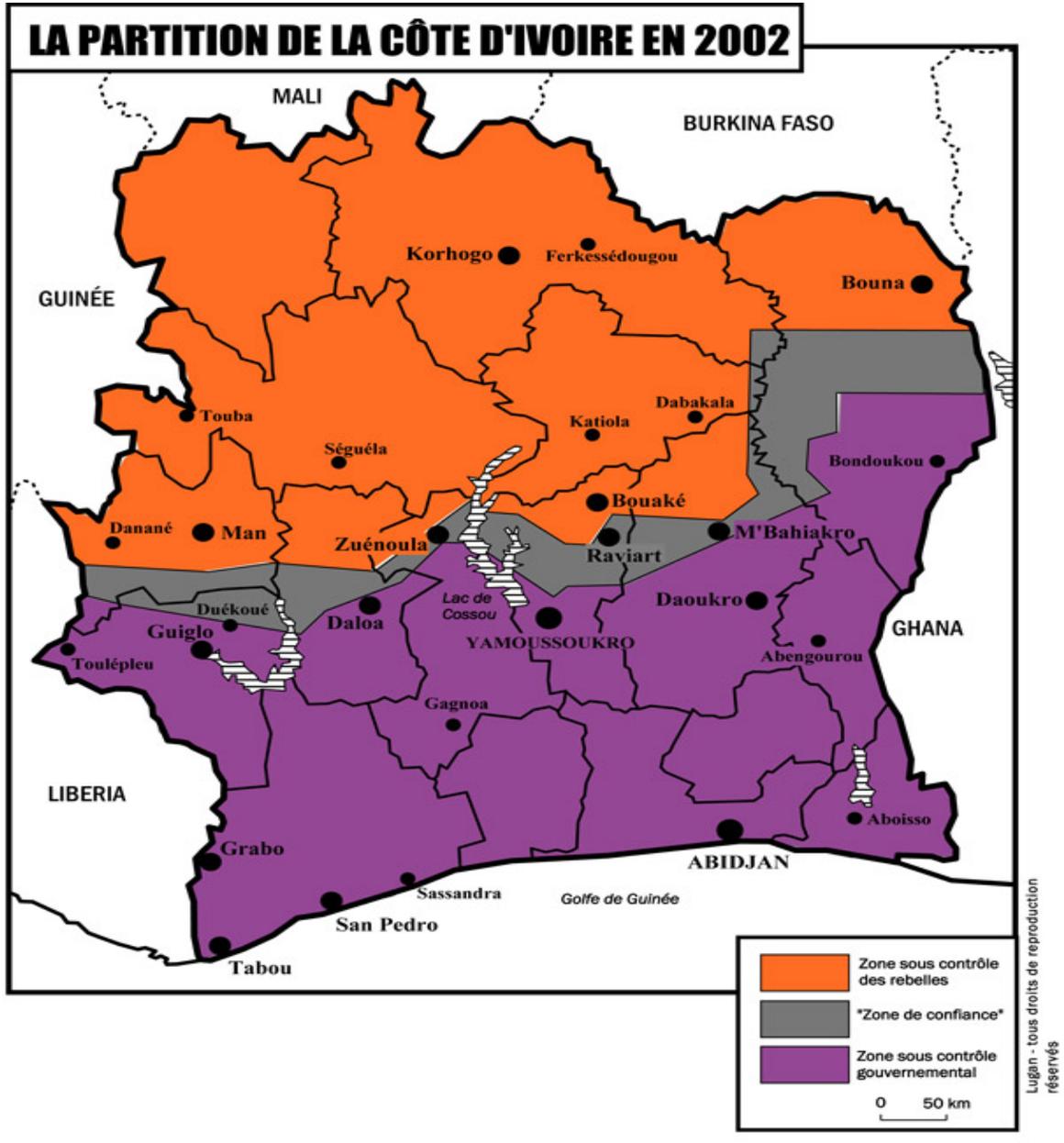
V- Loi sur le foncier rural de 1998

VI- Les Constitutions du 3 Novembre 1960 fondant la 1<sup>ère</sup> République de Côte d'Ivoire et celle du 1<sup>er</sup> Août 2000 fondant la 2<sup>ème</sup> République de Côte d'Ivoire

## **I- Cartes**

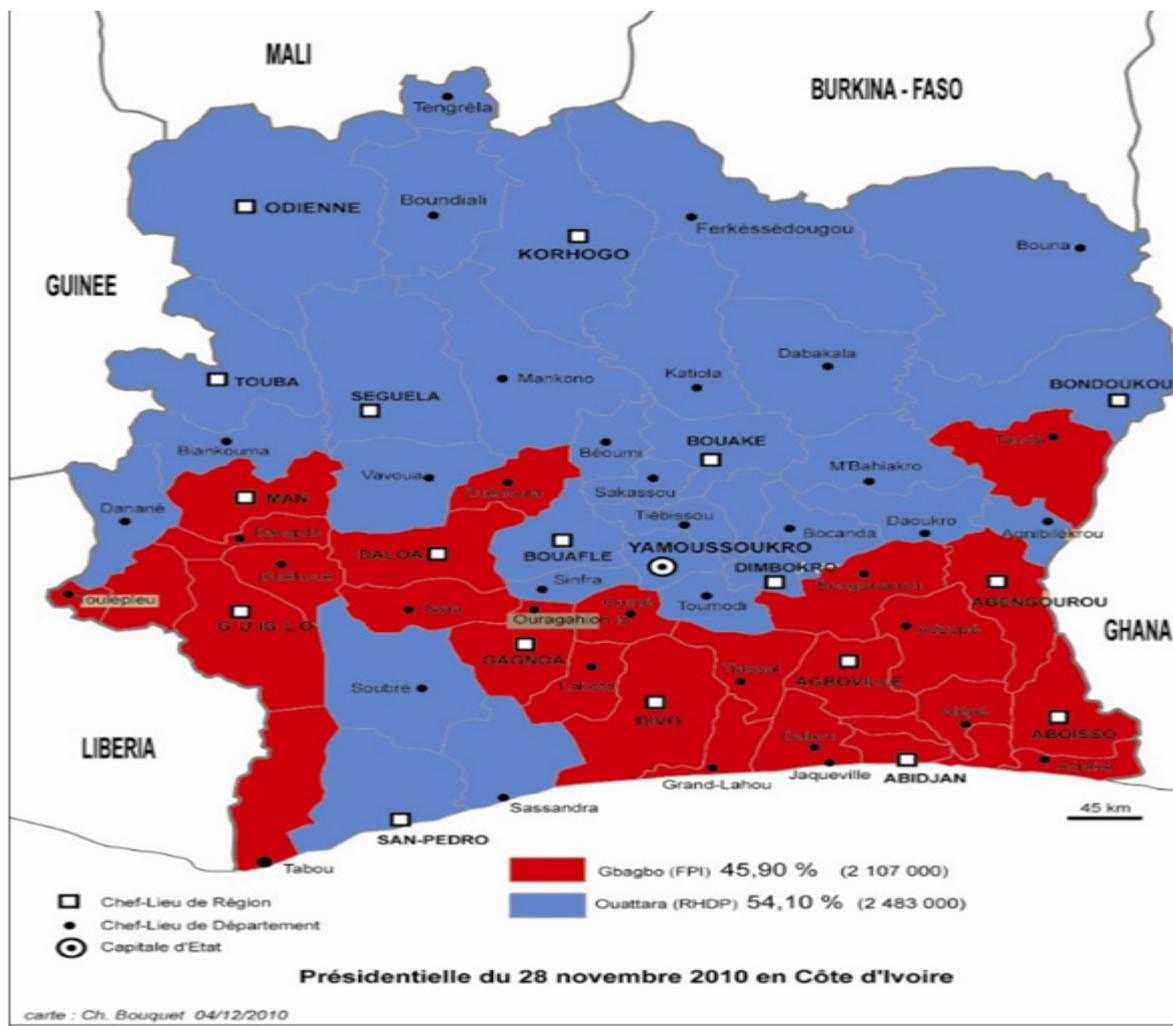
- **Pour la Carte numéro 1 : Source Lugan (<http://www.google.fr>)**
- **Pour les deux suivantes, source Christian Bouquet in Slate Afrique <http://www.slateafrique.com>**

Carte numéro 1



Carte présentant la partition du pays, les 3 couleurs, du haut vers le bas désignant respectivement les zones contrôlées par les forces rebelles, la zone de confiance et la zone sous contrôle gouvernemental.

## Carte numéro 2



Carte (Christian Bouquet se référant aux Nations Unies) de la Côte d'Ivoire avec une bande en bleu sous forme de fleuve au milieu. Cette bande en bleu montre la ligne de front entre les forces rebelles et les forces loyalistes. Cette ligne est également celle de la partition territoriale du pays jusqu'au dénouement la crise post électorale de 2011 malgré le redéploiement de l'administration (préfets et sous-préfets) au Nord avant les élections présidentielles. (la légende pour comprendre la signification de la carte est de nous).



## Chronologie de la Côte d'Ivoire

---

### **A- Grandes dates avant la crise militaro-politique**

- 7 août 1960 : Félix Houphouët-Boigny proclame l'indépendance. En novembre, une Constitution établit un régime de type présidentiel. Houphouët-Boigny élu président, puis constamment réélu et son parti, le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), le seul autorisé.
- jan et août 1963 : Mesures d'épuration à la suite de deux complots contre le pouvoir.
- 4 novembre 1970: Houphouët-Boigny est le premier chef d'État noir à préconiser le dialogue avec l'Afrique du Sud.
- 21 mars 1983: Yamoussoukro, village natal d'Houphouët-Boigny, devient la capitale.
- 25 mai 1987: Abidjan annonce la cessation du paiement de sa dette. En juillet, devant l'effondrement des cours du cacao, la Côte d'Ivoire, premier producteur mondial, décide un embargo sur les exportations.
- Fév-mai 1990: Manifestations estudiantines et troubles sociaux.
- 28 oct: Houphouët-Boigny - opposé à Laurent Gbagbo - réélu pour un septième mandat, quelques mois après l'instauration du multipartisme. Le 7 nov, Alassane Ouattara Premier ministre.
- 18 fév 1992: Gbagbo, chef du Front populaire ivoirien (FPI), condamné à deux ans de prison. Libéré le 1er août.

- 7 déc 1993: Décès d'Houphouët-Boigny. Henri Konan Bédié, président de l'Assemblée, chargé de terminer son mandat.
- 22 oct 1995: Bédié élu président. Le scrutin a été précédé par des manifestations.
- 24 déc 1999: Une mutinerie de soldats se transforme en coup d'État, le premier de l'histoire du pays. Le général Robert Gueï annonce la destitution de Bédié.
- 23-24 juil 2000 : Adoption d'un projet de Constitution, après des mois de polémique sur les conditions d'éligibilité à la présidence contenues dans le texte.
- 26 oct: Gbagbo investi président à l'issue d'une élection controversée.

### **B - Grandes dates de la rébellion à la crise postélectorale**

#### **2002**

- 19 Septembre : La rébellion éclate, venue du Burkina Faso voisin, elle s'empare de plus de la moitié du pays en quelques semaines, faisant de Bouaké, deuxième grande ville du pays, sa capitale ;
- 22 septembre : l'armée française intervient pour protéger les ressortissants français et étrangers, début de l'Opération Licorne ;
- 28 septembre : Le régime Gbagbo demande à la France l'application des accords de défense signés en 1961 contre les rebelles du Nord. La France refuse de les activer, estimant qu'il s'agit d'une affaire ivoiro-ivoirienne ;
- 17 octobre : Signature d'un cessez-le-feu entre le MPC (Mouvement Patriotique de Côte d'Ivoire, nom de la rébellion) et le groupe de contact de la CEDEAO ;
- 27 novembre, Visite mouvementée du ministre français des Affaires étrangères Dominique de Villepin, accueilli par des manifestations hostiles ; Évacuation de l'opposant Alassane Ouattara ;

- 28 novembre : deux nouveaux mouvements rebelles s'emparent de la zone ouest du pays, proche du Libéria : le Mouvement populaire ivoirien du grand ouest (MPIGO) et le Mouvement pour la justice et la paix (MJP). Ils revendiquent la prise des villes de Man et de Danané ;
- 5 décembre, un charnier de 120 cadavres est découvert par l'armée française à Monoko-Zohi.

### 2003

- 26 janvier, sous l'égide de la France et en position de faiblesse, Laurent Gbagbo signe en présence du secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, un compromis à Linas-Marcoussis, en France ;
- 4 février, débutent des manifestations anti-françaises à Abidjan, critiquant les accords signés. Vote de la résolution 1464 autorisant pour 6 mois renouvelable le déploiement de militaire français et de la CEDEAO, pour favoriser le retour à une situation stable ;
- 27 février, Amnesty international accuse le MPCCI du massacre à Bouaké, d'une soixantaine de gendarmes et de leurs enfants, le 6 octobre 2002 ;
- 17 avril, le gouvernement d'union nationale se réunit. L'accord ne tient pas, et peu à peu, les ministres rebelles sont marginalisés au sein du gouvernement ;
- 4 juillet, la fin de la guerre civile est officiellement proclamée ;
- 29 novembre, l'armée française stoppe des troupes rebelles qui tentaient de franchir la ligne de cessez-le-feu.

### 2004

- 5 février, Laurent Gbagbo en visite à Paris, se déclare « *Heureux et comblé* » et que « *Tout est au beau fixe* » entre la France et la Côte d'Ivoire ;
- 27 février, la mission de la paix Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) est formée par l'ONU ;
- 4 mars, le PDCI suspend sa participation au gouvernement ;
- 25 mars, une marche pacifique organisée pour protester contre le blocage des accords de Marcoussis est réprimée durement par les forces gouvernementales et la gendarmerie (dirigée par Georges Guiai Bi Poin) ivoiriennes, ainsi que par les milices de l'Alliance des jeunes patriotes. L'ONU estime le 6 mai que le bilan est d'au moins 120 morts, et 20 disparus. Les Jeunes patriotes continuent leurs violences

durant plusieurs jours, dénoncées par plusieurs rapports d'organismes de défense des droits de l'homme ;

- 4 avril, les Casques blancs passent sous mandat de l'ONU et deviennent des Casques bleus ;
- 29 et 30 juillet, les chefs d'État africains de la CEDEAO, réunis à Accra (Ghana), parviennent à faire signer aux représentants des différents partis de Côte d'Ivoire et au président Gbagbo, les Accords. Ils reprennent les mesures des Accords de Marcoussis, et fixent un calendrier de désarmement des milices paramilitaires et des rebelles ;
- 2 août, l'ONUCI découvre un charnier de 99 cadavres à Korhogo. Cette ville est contrôlée par les rebelles ;
- 20 septembre, 12 militaires français de l'opération Licorne sont arrêtés et extradés en France pour être jugés du vol de l'équivalent de 100 000 euros dans une succursale de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest à Man, à l'ouest d'Abidjan ;
- 4 novembre, les FANCI (forces ivoiriennes) bombardent Bouaké et les positions des rebelles. Les forces françaises restent neutres. Au gouvernement dit *de réconciliation nationale*, les ministres du FPI, le parti de Laurent Gbagbo, sont les seuls à siéger, les autres partis ayant tous abandonné leurs postes ;
- 5 novembre, le gouvernement de réconciliation nationale se réunit, sans les 28 ministres issus de l'opposition, et sans le premier ministre Seydou Diarra ;
- 6 novembre : L'armée ivoirienne lâche des roquettes sur une école à Bouaké où vivent des militaires français, faisant 9 morts et 37 blessés ;
- Le général Bentégeat, chef d'état-major de l'armée française, ordonne la destruction des chasseurs. Cet ordre est étendu à l'ensemble des moyens aériens ivoiriens par Jacques Chirac ;
- 15 novembre, le conseil de sécurité des Nations unies, à la demande de la France, prend à l'unanimité la résolution 1572, interdisant le commerce des armes avec l'une ou l'autre des deux parties belligérantes, rebelles du nord ou forces gouvernementales. Plusieurs pays africains ont rendu plus sévère cette interdiction.

## 2005

- Le 15 janvier, date à laquelle le désarmement des deux parties devait être constaté de part et d'autre, celui-ci n'est pas entamé ;

- 18 janvier, le retrait d'un millier de soldats français envoyés en renfort de la Force Licorne commence et doit durer deux semaines ;
- 6 avril : signature de l'accord de Pretoria entre MM. Bédié, Diarra, Gbagbo, Mbéki, Ouattara et Soro ;
- En août, le président Thabo M'beki renonce à sa médiation : bien qu'ayant réussi à maintenir la trêve, il n'a pas réussi à faire avancer le règlement politique de la crise ;
- 28 septembre, le président Gbagbo annonce que les élections qui devaient avoir lieu le 15 octobre sont annulées (dans la partie du pays qu'il contrôle encore).

## 2006

- Le 2 janvier, ce sont les camps d'Akouédo, casernes d'infanterie et du bataillon de commandos parachutistes, situés à Abidjan;
- Le 28 février, un sommet extraordinaire réunissant tous les protagonistes de la crise ivoirienne - la première rencontre en terre ivoirienne des principaux leaders depuis le début de la guerre civile, en septembre 2002 - s'est ouvert à Yamoussoukro, la capitale officielle du pays, en présence du Président de la République, Laurent Gbagbo, du Premier ministre, Charles Konan Banny, du chef des rebelles, Guillaume Soro, et des dirigeants des deux principaux partis d'opposition, l'ex-Premier ministre Alassane Ouattara et l'ancien chef de l'État . Cette rencontre suscite de grands espoirs dans la population, qui souhaite que soit trouvée rapidement une issue au conflit.

## 2007

- Le 4 mars 2007 : signature de l'accord politique de Ouagadougou au Burkina Faso entre M.Gbagbo Laurent et M. Soro Guillaume sous la coupole du facilitateur Le président du Burkina Faso Blaise Compaoré ;
- Le 27 mars 2007 : signature du 1er accord complémentaire à l'accord politique de Ouagadougou ;
- Le Premier ministre ivoirien Guillaume Soro échappe le 29 juin à un attentat à la roquette lors de l'atterrissage de l'avion dans lequel il était à Bouaké. Quatre des membres d'équipage sont décédés et plusieurs autres voyageurs sont grièvement blessés ;
- Flamme de la paix 30 juillet 2007 ;
- Le 28 novembre 2007 : signature des 2ème et 3ème accords complémentaires à l'accord politique de Ouagadougou.

## 2008

- 24 avril : le FPI (parti présidentiel), le PDCI (ex-parti unique, opposition) et le RDR (opposition) adoptent un "code de bonne conduite" en vue de l'élection présidentielle prévue en novembre 2008.
- 22 octobre : verdict du procès des responsables de la pollution provoquée par le Probo Koala. La cour d'assises condamne à 20 et 5 ans de prison deux des neuf personnes jugées pour le déversement de résidus du nettoyage des cales du cargo.
- Le 2 décembre 2008 : signature du 4ème accord complémentaire à l'accord politique de Ouagadougou.
- 23 décembre : Laurent Gbagbo et Guillaume Soro signent à Abidjan et à Paris, un accord intégrant les 5 000 ex-rebelles à la nouvelle armée ivoirienne " dans un délai de deux ans ".

## 2009

- Octobre : un rapport de l'Onu s'inquiète du réarmement dans le nord du pays.
- Novembre : l'élection présidentielle est une nouvelle fois reportée, au début de l'année 2010, les listes électorales provisoires n'ayant toujours pas été affichées.

## 2010

- 12 février : Laurent Gbagbo annonce la dissolution du gouvernement et de la Commission électorale indépendante, après plus d'un mois de crise de cette institution.
- 19 février : plusieurs personnes sont tuées à Gagnoa (centre-ouest), au cours d'affrontements entre forces de l'ordre et manifestants opposés au Président.
- 23 février : après une dizaine de jours de manifestations, le Premier ministre Guillaume Soro annonce la formation d'un nouveau gouvernement. Cette nouvelle équipe a pour tâche d'organiser "fin avril-début mai" l'élection présidentielle. Une nouvelle Commission électorale indépendante (CEI), présidée par l'opposition, est mise sur pied.
- 13 juillet : trois journalistes sont emprisonnés pour avoir publié un rapport d'enquête confidentiel pointant des malversations présumées dans la filière du cacao.
- 5 août : le Premier ministre Guillaume Soro annonce que l'élection présidentielle, sans cesse reportée depuis 2005, est fixée au 31 octobre.
- 31 octobre : au premier tour de l'élection présidentielle, Laurent Gbagbo est crédité de 38% de suffrages exprimés, devant l'ancien Premier ministre Alassane Ouattara

(32%) et l'ex-président Henri Konan Bédié (25%). Ce dernier appelle à voter Ouattara au second tour.

- 28 novembre : second tour de l'élection présidentielle; les camps des deux candidats s'accusent mutuellement d'intimidations contre les électeurs.

### La crise post-électorale

- 2 décembre 2010 : la commission électorale annonce la victoire d'Alassane Ouattara, avec plus de 54% des voix, devant Laurent Gbagbo (45,9%) mais cette annonce est aussitôt rejetée par le Conseil constitutionnel, composé de proches du président sortant qui proclame le lendemain la victoire de Laurent Gbagbo avec plus de 51% des voix.
- 5 décembre : Le Côte d'Ivoire compte deux présidents et deux chefs de gouvernement; Alassane Ouattara, installé au Golf hôtel d'Abidjan, reconduit Guillaume Soro au poste de Premier ministre tandis que Laurent Gbagbo annonce la nomination de Gilbert Marie N'gbo Aké au même poste. Dans les jours qui suivent, les pays occidentaux, la Cedeao et l'Union africaine reconnaissent l'élection d'Alassane Ouattara et demande au président sortant de céder le pouvoir.
- 4 décembre: la Cedeao organise un sommet extraordinaire sur la Côte d'Ivoire. Les pays d'Afrique de l'Ouest entament une série de tentatives de médiation, toutes infructueuses.

## 2011

- Janvier-février : les avoirs de Laurent Gbagbo sont gelés aux Etats-Unis, et en Europe. Dès lors s'engage une bataille entre les deux rivaux sur les leviers financiers du pays. Le 24, Alassane Ouattara ordonne l'arrêt des exportations de cacao dont le pays est 1er producteur mondial, afin d'étrangler financièrement Gbagbo. Les violences se propagent, en particulier dans l'ouest du pays, région la plus instable du pays et à Abidjan.
- Mars: les Forces républicaines de Côte d'Ivoire (FRCI), composées de de soldats des FDS ayant fait défection et d'ex-rebelles des Forces nouvelles, lancent une grande offensive militaire le 28 et parviennent à Abidjan le 31 où ils se heurtent à la résistance des partisans de Laurent Gbagbo dans leurs bastions de la capitale économique. Selon l'ONU et plusieurs organisations internationales, la bataille pour la prise par

les combattants pro-Ouattara de Duékoué, dans l'Ouest ivoirien, s'est accompagnée de massacres à grande échelle, les bilans allant de 330 tués à un millier de "morts ou disparus".

- Avril : l'Onuci et la force française Licorne frappent les bastions de Laurent Gbagbo à Abidjan le 4; après l'échec de négociations sur sa reddition, et alors que la situation humanitaire dans la capitale est chaotique, une nouvelle campagne de frappes sur les bastions du président ivoirien est lancée par la force Licorne et l'Onuci. Le 11, Laurent Gbagbo est arrêté.
- Mai : Alassane Ouattara le 5, prête serment le lendemain. Le même jour, l'ancien Président Laurent Gbagbo dans le cadre d'une enquête préliminaire portant sur des accusations de crimes et d'exactions.
- Juin: l'ONU s'inquiète de la multiplication des violences en Côte d'Ivoire.
- Août : Pascal Affi N'Guessan, l'ancien chef du FPI, le parti de Laurent Gbagbo, et 11 autres personnes sont inculpés d'infraction à la sécurité nationale pour avoir refusé de reconnaître les résultats de l'élection présidentielle de novembre 2010. Le 18, Laurent et Simone Gbagbo sont inculpés de crimes économiques.
- Septembre : inauguration d'une Commission dialogue, vérité et réconciliation (CDVR) par le président Ouattara.
- Octobre : la CPI annonce qu'elle va enquêter sur des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre commis par les camps de l'ex-président Laurent Gbagbo et celui du président Alassane Ouattara.
- Novembre: Laurent Gbagbo, à La Haye.
- Décembre : élections législatives, les premières après dix ans de crise. Elles sont boycottées par le FPI de Laurent Gbagbo.

**Sources :** (<http://news.abidjan.net>, <http://www.lexpress.fr>, <http://fr.wikipedia.org>)

## **II- ACCORDS SUR LA CRISE IVOIRIENNE**

SOURCE : Nous présentons ici en Annexe les Accords de Marcoussis, de Prétoria et d'Ouagadougou. Pour les Accords d'Accra et de Lomé ainsi que les Accords complémentaires de Ouagadougou au nombre de quatre, voir le site officiel du PNRRC (Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire) site <http://www.pnrrec-ci.org>, consulté le 10 septembre 2011

### ACCORDS DE MARCOUSSIS

A l'invitation du Président de la République française, une Table Ronde des forces politiques ivoiriennes s'est réunie à Linas-Marcoussis du 15 au 23 janvier 2003. Elle a rassemblé les parties suivantes FPI, MFA, MJP, MPCI, MPIGO, PDCI-RDA, PIT, RDR, UDCY, UDPCI. Les travaux ont été présidés par M. Pierre MAZEAUD, assisté du juge Keba Mbaye et de l'ancien Premier ministre Seydou Diarra et de facilitateurs désignés par l'ONU, l'Union Africaine et la CEDEAO. Chaque délégation a analysé la situation de la Côte d'Ivoire et fait des propositions de nature à rétablir la confiance et à sortir de la crise. Les délégations ont fait preuve de hauteur de vue pour permettre à la Table Ronde de rapprocher les positions et d'aboutir au consensus suivant dont tous les éléments -principes et annexes- ont valeur égale :

2) La Table Ronde se félicite de la cessation des hostilités rendue possible et garantie par le déploiement des forces de la CEDEAO, soutenu par les forces françaises et elle en exige le strict respect. Elle appelle toutes les parties à faire immédiatement cesser toute exaction et consacrer la paix. Elle demande la libération immédiate de tous les prisonniers politiques.

3) La Table Ronde réaffirme la nécessité de préserver l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire, le respect de ses institutions et de restaurer l'autorité de l'Etat. Elle rappelle son attachement au principe de l'accession au pouvoir et de son exercice de façon démocratique.

Elle convient à cet effet des dispositions suivantes :

- a- Un gouvernement de réconciliation nationale sera mis en place dès après la clôture de la Conférence de Paris pour assurer le retour à la paix et à la stabilité. Il sera chargé du renforcement de l'indépendance de la justice, de la restauration de l'administration et des services publics, et du redressement du pays. Il appliquera le programme de la Table Ronde qui figure en annexe et qui comporte notamment des dispositions dans les domaines constitutionnels, législatif et réglementaire.
- b- Il préparera les échéances électorales aux fins d'avoir des élections crédibles et transparentes et en fixera les dates.
- c- Le gouvernement de réconciliation nationale sera dirigé par un Premier ministre de consensus qui restera en place jusqu'à la prochaine élection présidentielle à laquelle il ne pourra se présenter.
- d- Ce gouvernement sera composé de représentants désignés par chacune des délégations ivoiriennes ayant participé à la Table Ronde. L'attribution des ministères sera faite de manière équilibrée entre les parties pendant toute la durée du gouvernement.
- e- Il disposera, pour l'accomplissement de sa mission, des prérogatives de l'exécutif en application des délégations prévues par la Constitution. Les partis politiques représentés à l'Assemblée Nationale et qui ont participé à la Table Ronde s'engagent à garantir le soutien de leurs députés à la mise en oeuvre du programme gouvernemental.
- f- Le gouvernement de réconciliation nationale s'attachera dès sa prise de fonctions à refonder une armée attachée aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine. Il procédera à la restructuration des forces de défense et de sécurité et pourra bénéficier, à cet effet, de l'avis de conseillers extérieurs et en particulier de l'assistance offerte par la France.
- g- Afin de contribuer à rétablir la sécurité des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire national, le gouvernement de réconciliation nationale organisera le regroupement des forces en présence puis leur désarmement. Il s'assurera qu'aucun mercenaire ne séjourne plus sur le territoire national.
- h- Le gouvernement de réconciliation nationale recherchera le concours de la CEDEAO, de la France et des Nations unies pour convenir de la garantie de ces opérations par leurs propres forces.
- i- Le gouvernement de réconciliation nationale prendra les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de la même mesure les soldats exilés.
- 4) La Table Ronde décide de la mise en place d'un comité de suivi de l'application des accords

de Paris sur la Côte d'Ivoire chargé d'assurer le respect des engagements pris. Ce comité saisira les instances nationales, régionales et internationales de tous les cas d'obstruction ou de défaillance dans la mise en oeuvre des accords afin que les mesures de redressement appropriées soient prises.

La Table Ronde recommande à la Conférence de Chefs d'Etat que le comité de suivi soit établi à Abidjan et composé des représentants des pays et des organisations appelés à garantir l'exécution des accords de Paris, notamment

- le représentant de l'Union européenne,
- le représentant de la Commission de l'Union africaine
- le représentant du secrétariat exécutif de la CEDEAO,
- le représentant spécial du Secrétaire Général qui coordonnera les organes de la famille des Nations unies,
- le représentant de l'Organisation internationale de la Francophonie,
- les représentants du FMI et de la Banque mondiale
- un représentant des pays du G8
- le représentant de la France

5) La Table Ronde invite le gouvernement français, la CEDEAO et la communauté internationale à veiller à la sécurité des personnalités ayant participé à ses travaux et si nécessaire à celle des membres du gouvernement de réconciliation nationale tant que ce dernier ne sera pas à même d'assurer pleinement cette mission.

6) La Table Ronde rend hommage à la médiation exercée par la CEDEAO et aux efforts de l'Union Africaine et de l'ONU, et remercie la France pour son rôle dans l'organisation de cette réunion et l'aboutissement du présent consensus.

A Linas-Marcoussis, le 24 janvier 2003

POUR LE FPI : Pascal AFFI N'GUESSAN

POUR LE MFA : Innocent KOBENA ANAKY

POUR LE MJP : Gaspard DELI

POUR LE MPCCI : Guillaume SORO

POUR LE MPIGO : Félix DOH

POUR LE PCI-RDA : Henri KONAN BEDIE

POUR LE PIT : Francis WODIE

POUR LE RDR : Alassane Dramane OUATTARA

POUR L'UDCY: Théodore MEL EG

POUR L'UDPCI: Paul AKO

LE PRESIDENT: Pierre MAZEAUD

ANNEXE PROGRAMME DU

GOUVERNEMENT DE RECONCILIATION

I- Nationalité, identité, condition des étrangers

1) La Table Ronde estime que la loi 61-415 du 14 décembre 1961 portant code de la nationalité ivoirienne modifiée par la loi 72-852 du 21 décembre 1972, fondée sur une complémentarité entre le droit du sang et le droit du sol, et qui comporte des dispositions ouvertes en matière de naturalisation par un acte des pouvoirs publics, constitue un texte libéral et bien rédigé.

La Table Ronde considère en revanche que l'application de la loi soulève de nombreuses difficultés, soit du fait de l'ignorance des populations, soit du fait de pratiques administratives et des forces de l'ordre et de sécurité contraires au droit et au respect des personnes.

La Table Ronde a constaté une difficulté juridique certaine à appliquer les articles 6 et 7 du code de la nationalité. Cette difficulté est aggravée par le fait que, dans la pratique, le certificat de nationalité n'est valable que pendant 3 mois et que, l'impétrant doit chaque fois faire la preuve de sa nationalité en produisant certaines pièces. Toutefois, le code a été appliqué jusqu'à maintenant.

En conséquence, le gouvernement de réconciliation nationale :

- a. relancera immédiatement les procédures de naturalisation existantes en recourant à une meilleure information et le cas échéant à des projets de coopération mis en oeuvre avec le soutien des partenaires de développement internationaux;
- b. déposera, à titre exceptionnel, dans le délai de six mois un projet de loi de naturalisation visant à régler de façon simple et accessible des situations aujourd'hui bloquées et renvoyées au droit commun (notamment cas des anciens bénéficiaires des articles 17 à 23 de la loi 61-415 abrogés par la loi 72-852, et des personnes résidant en Côte d'Ivoire avant le 7 août 1960 et n'ayant pas exercé leur droit d'option dans les délais prescrits), et à compléter le texte existant par l'intégration à l'article 12 nouveau des hommes étrangers mariés à des Ivoiriennes.

2) Pour faire face à l'incertitude et à la lenteur des processus d'identification ainsi qu'aux dérives auxquelles les contrôles de sécurité peuvent donner lieu, le gouvernement de réconciliation nationale développera de nouvelles actions en matière d'état civil et d'identification, notamment:

- a. La suspension du processus d'identification en cours en attendant la prise des décrets d'application de la loi et la mise en place, dans les meilleurs délais, d'une commission nationale d'identification dirigée par un magistrat et composée des représentants des partis politiques chargés de superviser et de contrôler l'Office national d'identification.
- b. La stricte conformité de la loi sur l'identification au code de la nationalité en ce qui

concerne la preuve de la nationalité.

3) La Table Ronde, en constatant que le grand nombre d'étrangers présents en Côte d'Ivoire a largement contribué à la richesse nationale et aidé à conférer à la Côte d'Ivoire une place et une responsabilité particulières dans la sous-région, ce qui a bénéficié également aux pays dont sont ces étrangers originaires, considère que les tracasseries administratives et des forces de l'ordre et de sécurité souvent contraires au droit et au respect des personnes dont les étrangers sont notamment victimes peuvent provenir du dévoiement des dispositions d'identification.

- a. Le gouvernement de réconciliation nationale devra donc supprimer immédiatement les cartes de séjour prévues à l'article 8 alinéa 2 de la loi 2002-03 du 3 janvier 2002 pour les étrangers originaires de la CEDEAO et fondera le nécessaire contrôle de l'immigration sur des moyens d'identification non susceptibles de détournement.
- b. De plus, le gouvernement de réconciliation nationale étudiera toute disposition législative et réglementaire tendant à améliorer la condition des étrangers et la protection de leurs biens et de leurs personnes.
- c. La Table Ronde demande par ailleurs à tous les Etats membres de la CEDEAO de ratifier dans les meilleurs délais les protocoles existant relatifs à la libre circulation des personnes et des biens, de pratiquer une coopération renforcée dans la maîtrise des flux migratoires, de respecter les droits fondamentaux des immigrants et de diversifier les pôles de développement. Ces actions pourront être mises en oeuvre avec le soutien des partenaires de développement internationaux.

## II- Régime électoral

1) La Table Ronde estime que la loi 2000-514 du 1<sup>er</sup> août 2000 portant Code électoral ne soulève pas de difficultés et s'inscrit dans le cadre d'un processus d'amélioration des textes et que la loi 2001-634 du 9 janvier 2001 portant création de la Commission Electorale Indépendante constitue un progrès significatif pour l'organisation d'élections transparentes.

2) Le gouvernement de réconciliation nationale:

- a. assurera l'impartialité des mesures d'identification et d'établissement des fichiers électoraux;
- b. proposera plusieurs amendements à la loi 2001-634 dans le sens d'une meilleure représentation des parties prenantes à la Table Ronde au sein de la commission centrale de la Commission Electorale Indépendante, y compris au sein du bureau;
- c. déposera dans un délai de 6 mois un projet de loi relatif au statut de l'opposition et au

financement public des partis politiques et des campagnes électorales

- d. déposera dans le délai d'un an un projet de loi en matière d'enrichissement illicite et organisera de manière effective le contrôle des déclarations de patrimoine des personnalités élues;
- e. prendra toute mesure permettant d'assurer l'indépendance de la justice et l'impartialité des médias, tant en matière de contentieux électoral que de propagande électorale.

### III- Eligibilité à la Présidence de la République

1) La Table Ronde considère que l'article 35 de la Constitution relatif à l'élection du Président de la République doit éviter de se référer à des concepts dépourvus de valeur juridique ou relevant de textes législatifs. Le gouvernement de réconciliation nationale proposera donc que les conditions d'éligibilité du Président de la République soient ainsi fixées Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois. Le candidat doit jouir de ses droits civils et politiques et être âgé de trente-cinq ans au moins. Il doit être exclusivement de nationalité ivoirienne né de père ou de mère Ivoirien d'origine.

2) Le Code de la nationalité sera amendé par l'adjonction aux conditions de perte de la nationalité ivoirienne édictées par son article 53, des mots suivants : exerçant des fonctions électives ou gouvernementales dans un pays étranger.

3) Le Président de la République rendra public chaque année son bulletin de santé.

### IV- Régime foncier

1) La Table Ronde estime que la loi 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale constitue un texte de référence dans un domaine juridiquement délicat et économiquement crucial.

2) Cependant, le gouvernement de réconciliation nationale:

- a. accompagnera la mise en oeuvre progressive de ce texte d'une campagne d'explication auprès des populations rurales de manière à aller effectivement dans le sens d'une véritable sécurisation foncière.
- b. proposera un amendement dans le sens d'une meilleure protection des droits acquis les dispositions de l'article 26 de la loi relative aux héritiers des propriétaires de terre détenteurs de droits antérieurs à la promulgation de la loi mais ne remplissant pas les conditions d'accès à la propriété fixées par son article 1.

### V- Médias

1) La Table Ronde condamne les incitations à la haine et à la xénophobie qui ont été propagées par certains médias.

2) Le gouvernement de réconciliation nationale reprendra dans le délai d'un an l'économie

générale du régime de la presse de manière à renforcer le rôle des autorités de régulation, à garantir la neutralité et l'impartialité du service public et à favoriser l'indépendance financière des médias. Ces mesures pourront bénéficier du soutien des partenaires de développement internationaux.

3) Le gouvernement de réconciliation nationale rétablira immédiatement la libre émission des médias radiophoniques et télévisés internationaux.

#### VI- Droits et libertés de la Personne humaine

1) Le gouvernement de réconciliation nationale créera immédiatement une Commission nationale des droits de l'homme qui veillera à la protection des droits et libertés en Côte d'Ivoire. La Commission sera composée des délégués de toutes les parties et présidée par une personnalité acceptée par tous.

2) Le gouvernement de réconciliation nationale demandera la création d'une commission internationale qui diligentera des enquêtes et établira les faits sur toute l'étendue du territoire national afin de recenser les cas de violation graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire depuis le 19 septembre 2002.

3) Sur le rapport de la Commission internationale d'enquête, le gouvernement de réconciliation nationale déterminera ce qui doit être porté devant la justice pour faire cesser l'impunité. Condamnant particulièrement les actions des escadrons de la mort et de leurs commanditaires ainsi que les auteurs d'exécutions sommaires sur l'ensemble du territoire, la Table Ronde estime que les auteurs et complices de ces activités devront être traduits devant la justice pénale internationale.

4) Le gouvernement de réconciliation nationale s'engagera à faciliter les opérations humanitaires en faveur des toutes les victimes du conflit sur l'ensemble du territoire national. Sur la base du rapport de la Commission nationale des droits de l'homme, il prendra des mesures d'indemnisation et de réhabilitation des victimes.

#### VII - Regroupement, Désarmement, Démobilisation

1) Dès sa prise de fonctions, le gouvernement de réconciliation nationale entreprendra le processus de regroupement concomitant des forces en présence sous le contrôle des forces de la CEDEAO et des forces françaises.

2) Dans une seconde phase il déterminera les mesures de désarmement et de démobilisation, qui seront également menées sous le contrôle des forces de la CEDEAO et des forces françaises.

3) L'ensemble des recrues enrôlées depuis le 19 septembre seront immédiatement

démobilisées.

- 4) Le gouvernement de réconciliation nationale assurera la réinsertion sociale des militaires de toutes origines avec l'appui de programmes de type Désarmement Démobilisation Rapatriement Réinstallation Réinsertion (DDRRR) susceptibles d'être mis en oeuvre avec l'appui des partenaires de développement internationaux.
- 5) Le gouvernement de réconciliation nationale prendra les mesures nécessaires pour la libération et l'amnistie de tous les militaires détenus pour atteinte à la sûreté de l'Etat et fera bénéficier de la même mesure les soldats exilés. La loi d'amnistie n'exonérera en aucun cas les auteurs d'infractions économiques graves et de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire.
- 6) Le gouvernement de réconciliation nationale procèdera à un audit de ses forces armées et devra déterminer dans un contexte économique difficile le niveau des sacrifices qu'il pourra consentir pour assurer ses obligations en matière de défense nationale. Il réalisera sur ces bases la restructuration des forces armées et demandera à cette fin des aides extérieures.

#### VIII- Redressement économique et nécessité de la cohésion sociale

- 1) Le gouvernement de réconciliation nationale rétablira la libre circulation des personnes et des biens sur tout le territoire national et facilitera la reprise des activités scolaires, administratives, économiques et sociales.
- 2) Il préparera dans un bref délai un plan de reconstruction et de développement des infrastructures et de relance de l'économie nationale, et de renforcement de la cohésion sociale.
- 3) La Table Ronde recommande aux institutions internationales et aux partenaires de développement internationaux d'apporter leur concours au processus de redressement de la Côte d'Ivoire.

#### IX- Mise en oeuvre

Le gouvernement de réconciliation nationale veillera à ce que les réformes constitutionnelles, législatives et réglementaires que nécessitent les décisions qu'il sera appelé à prendre interviennent dans les meilleurs délais.

#### COMMUNIQUE FINAL DE L'ACCORD DE PRETORIA SUR

#### LE PROCESSUS DE PAIX

1. A l'invitation du Médiateur de l'Union Africaine, Son Excellence Monsieur Thabo Mbeki, Président de la République Sud-africaine, une rencontre des leaders politiques ivoiriens a eu

lieu à Pretoria du 3 au 6 avril 2005. Ont pris part à cette rencontre, Son Excellence Monsieur Laurent Gbagbo, Président de la République de Côte d'Ivoire, le Premier Ministre Seydou Elimane Diarra représentant le Gouvernement de Réconciliation Nationale, l'ancien Président Henri Konan Bédié, représentant le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'ancien Premier Ministre Alassane Dramane Ouattara représentant le Rassemblement Des Républicains (RDR), et le Ministre d'Etat Guillaume Soro. Secrétaire Général des Forces Nouvelles. La rencontre était présidée par le Président Thabo Mbeki.

2. Les leaders ont passé en revue la situation actuelle de la Côte d'Ivoire et ont pris des décisions relativement aux problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des Accords de Linas-Marcoussis, Accra II et III. Les leaders ivoiriens ont réaffirmé : leur attachement aux Accords de Linas-Marcoussi, d'Accra II et III ; leur attachement à la feuille de route élaborée par le Médiateur de l'Union Africaine ; leur attachement à toutes les résolutions des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire ; leur attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité et de l'unité de la Côte d'Ivoire ; leur volonté quant à la nécessité d'organiser l'élection Présidentielle en octobre 2005 et les élections législatives qui suivront ; leur volonté commune et sincère de créer un climat politique propice à l'instauration rapide d'une paix durable ; l'importance qu'ils accordent à la résolution de la crise ivoirienne dans l'intérêt du peuple ivoirien, de la sous région Ouest Africaine et de l'Afrique dans son ensemble.

Déclaration commune de fin de Guerre

3. Les parties ivoiriennes signataires de l'Accord de Pretoria, par le présent accord déclarent la cessation immédiate et définitive de toutes les hostilités et la fin de la guerre sur tout le territoire national. A cet effet, elles rejettent, sans équivoque, l'usage de la force comme moyen de résolution des divergences. Elles ont également reconnu que la guerre a entraîné une souffrance et une misère indescriptibles au peuple ivoirien. La guerre a aussi conduit à une détérioration de l'économie de la Côte d'Ivoire avec des conséquences négatives pour la sous région Ouest africaine. Les leaders ivoiriens, par le présent accord, réaffirment le droit sacré du peuple ivoirien à la paix et au développement. Le Médiateur réitère sa désapprobation et sa condamnation quant aux violations du cessez-le-feu des 4 au 6 novembre 2004 et du 28 février 2005 ainsi que des violences du 6 au 9 novembre 2004 ; il appelle toutes les parties et le peuple ivoirien en général, à oeuvrer ensemble pour éviter des incidents violents et la

guerre. Désarmement et Démantèlement des milices 4. Les parties signataires du présent accord se sont accordées pour procéder immédiatement au désarmement et au démantèlement des milices sur l'ensemble du territoire national.

a. Le Premier Ministre du Gouvernement de Réconciliation Nationale est chargé de conduire cette opération de désarmement et du démantèlement des milices en élaborant un plan d'action ainsi que sa mise en oeuvre.

b. Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Laurent Gbagbo, Chef de l'Etat, Chef suprême des Armées et Président du Conseil Supérieur de la Défense désignera à cet effet, des unités des Forces de Défense et de Sécurité chargées d'assister le Premier Ministre dans sa mission de désarmement et de démantèlement des milices. Ces unités des Forces de Défense et de Sécurité mises à la disposition du Premier Ministre seront assistées des Forces impartiales.

Désarmement, Démobilisation et Réinsertion (DDR)

5. Il a été convenu que les Chefs d'Etat Major des Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (CF ANCI) et des Forces Armées des Forces Nouvelles (F AFN) se rencontrent immédiatement en vue de s'assurer de la mise en oeuvre du Plan National de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (PNDDR). A ces deux Chefs d'Etat Major, se joindra une équipe d'experts désignés par la médiation. Ces Chefs d'Etat Major ont également reçu mandat de formuler des recommandations spécifiques afin de refonder une année attachée aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine et de procéder à la restructuration des forces de défense et de sécurité tels que stipulés au paragraphe 3 (f) de l'Accord de Linas-Marcoussis. Ces recommandations devraient être soumises au Gouvernement de Réconciliation Nationale.

Pour répondre aux préoccupations exprimées par les parties signataires de cet accord, les Forces de Défense et de Sécurité et les Forces Armées des Forces Nouvelles ont convenu de se retrouver dès le jeudi 14 avril 2005 à Bouaké. Cette importante rencontre qui aura Heu en présence du Premier Ministre marquera la reprise des contacts entre les FANC ! et les F AFN ainsi que la reprise du processus DDR.

Sécurité dans la zone sous responsabilité des Forces Nouvelles :

6. Les parties signataires du présent accord ont admis la nécessité de garantir la sécurité des biens et des personnes dès le début de l'opération de cantonnement des Forces Nouvelles dans le Nord suivant les mesures temporaires et transitoires énumérées ci-après :

a. Six cents (600) éléments des FAFN seront recrutés et formés suivant les critères nationaux de la Gendarmerie et de la Police en vigueur. Ces éléments recevront une formation accélérée par la section de la police de l'ONUCI.

b. Ces éléments seront déployés aux côtés des Forces de l'ONUCI.

c. Dès que l'administration de l'Etat sera rétablie sur l'ensemble du territoire national, les intéressés devront poursuivre leur formation à l'école de police et de gendarmerie en vue de leur intégration dans le corps de la police nationale ou celui de la gendarmerie nationale.

Sécurité des membres du Gouvernement issus des Forces Nouvelles

7. Les parties signataires du présent accord ont accepté le plan pour la sécurité des ministres du Gouvernement de Réconciliation Nationale issus des Forces Nouvelles, proposé par la Médiation. En conséquence, les Forces Nouvelles acceptent de réintégrer le Gouvernement de Réconciliation Nationale.

Délégation des pouvoirs au Premier Ministre

8. Il a été convenu que le Premier Ministre du Gouvernement de Réconciliation Nationale a besoin d'une autorité exécutive nécessaire pour accomplir convenablement sa mission. Il est convenu que la délégation des pouvoirs dont jouit le Premier Ministre est suffisante pour lui permettre d'accomplir sa mission conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis. En conséquence, le Président de la République réaffirme l'autorité du Premier Ministre.

Commission Electorale Indépendante

9. Les parties signataires du présent accord conviennent d'apporter les modifications quant à la composition, organisation et fonctionnement de l'actuelle Commission Electorale

Indépendante (CEI) : a. Composition et fonctionnement de la Commission Centrale de la CEI

:

Deux (2) représentants nommément désignés par chaque partie signataire de l'Accord de Linas-Marcoussis dont six (6) pour les Forces Nouvelles ; Seuls ont voix délibérative : les représentants des parties signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis ainsi que le représentant du Président de la République et celui du Président de l'Assemblée Nationale. Un nouvel amendement sera proposé au Parlement pour permettre à toutes les parties de désigner leurs représentants à la CEI.

b. Composition et fonctionnement du Bureau de la Commission Centrale :

Les membres du bureau de la Commission Centrale sont élus par la Commission Centrale ; Le

bureau de la Commission Centrale comprend douze (12) membres et se décompose comme suit :

Un (1) représentant de chaque partie signataire de l'Accord de Linas Marcoussis soit un total de dix (10) membres ; Un (1) représentant du Président de la République ; Un (1) représentant du Président de l'Assemblée Nationale.

c. Mandat des membres de la Commission centrale :

Le mandat des membres de la Commission centrale prend fin à l'issue des élections générales.

Organisation des élections

10. Les parties signataires du présent accord sont conscientes des difficultés et sensibilités liées aux élections. En vue d'assurer l'organisation d'élections libres, justes et transparentes, elles ont admis que les Nations Unies soient invitées à prendre part aux travaux de la Commission Electorale Indépendante. A cet effet, elles ont donné mandat au Médiateur, Son Excellence Monsieur Thabo Mbeki, d'adresser une requête aux Nations Unies, au nom du peuple ivoirien, en vue de leur participation dans l'organisation des élections générales. Les parties demandent que la même requête soit adressée aux Nations Unies en ce qui concerne le Conseil Constitutionnel.

Les Nations Unies doivent s'assurer à ce que leur mission d'intervention sollicitée soit appuyée par un mandat et des pouvoirs appropriés à l'accomplissement de leur mission.

Composition du Conseil d'Administration de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI)

11. La RTI est une institution importante qui doit être utilisée pour favoriser l'unité et la réconciliation nationale. En conséquence, ses émissions doivent couvrir immédiatement l'ensemble du territoire national. Il a aussi été décidé de restituer à la RTI le statut dont elle jouissait avant le 24 décembre 2004. Les décrets n° 2004-678 du 24 décembre 2004 et n° 2005-01 du 04 janvier 2005 seront rapportés immédiatement.

Par ailleurs, le Ministre d'Etat Guillaume Soro en relation avec le Premier Ministre, présentera au Président de la République, Le projet de décret portant nomination des membres du Conseil d'Administration de la RTI.

Nouvelle saisine de l'Assemblée Nationale

12. Les parties signataires du présent accord prennent acte de la détermination de la médiation en ce qui concerne l'adoption des textes issus de l'Accord de Linas-Marcoussis. Elles donnent mandat au Premier Ministre afin qu'il instruisse les ministres en charge d'élaborer les projets de loi concernés en vue de les soumettre à l'adoption de l'Assemblée Nationale.

Les signataires du présent Accord invitent tous les députés de la nation à soutenir ces amendements dont l'adoption est prévue au plus tard pour la fin du mois d'avril 2005.

#### Financement des Partis politiques

13. Les signataires du présent accord ont admis d'étendre le principe du financement des partis politiques aux partis politiques non représentés au Parlement. en raison du contexte politique qui a prévalu par le passé. Eligibilité à la Présidence de la République

14. Les participants à la rencontre ont discuté de l'amendement de l'article 35 de la Constitution. Ayant écouté les points de vue des différents leaders ivoiriens, le médiateur s'est engagé à se prononcer sur ce sujet après avoir consulté le Président de L'Union Africaine, Son Excellence le Président Olusegun Obasanjo et le Secrétaire Général des Nations Unies, Son Excellence Kofi Annan. La décision issue de ces consultations sera communiqué aux leaders ivoiriens. Le médiateur fera diligence pour régler cette question.

#### Code de bonne conduite

15. Les parties signataires ont convenu, pour l'intérêt de la paix en Côte d'Ivoire, du rapprochement entre les leaders politiques ivoiriens. Cette action doit se poursuivre après la réunion de Prétoria. Les parties conviennent compte tenu de la gravité et de la persistance de la crise en Côte d'Ivoire, de la nécessité de poursuivre le processus de réconciliation nationale au-delà des élections.

#### Interprétation de l' accord

16. En cas de différence d'interprétation sur tout ou partie du présent accord, les parties signataires du présent accord conviennent de s'en remettre à l'arbitrage du médiateur.

#### Motions de remerciement

17. Les parties ivoiriennes signataires de l'Accord de Prétoria expriment leur profonde gratitude à Son Excellence Thabo MBEKI, Président de la République Sud-africaine, médiateur de l'Union Africaine pour son engagement personnel dans la résolution de la crise Ivoirienne, au Gouvernement et au peuple sud-africains, pour le dévouement, l'accueil chaleureux et l'hospitalité qu'ils leur ont réservés et qui ont contribué au rapprochement des leaders politiques ivoiriens en vue de la consolidation de la paix et la poursuite du processus de réconciliation nationale en côte d'Ivoire.

18. Le médiateur exprime sa sincère appréciation pour l'engagement des leaders ivoiriens pour une résolution rapide de la crise ivoirienne.

S.E.M Laurent GBAGBO

Président de la République de Côte d'Ivoire

Président de la République Sud-africaine

S.E.M Thabo MBEKI

Médiateur de l'Union Africaine S.E.M Seydou Elimane DIARRA, Premier Ministre du  
Gouvernement de Réconciliation Nationale

M. Henri Konan BEDIE, Pour le PDCI

M. Alassane Dramane OUATTARA, Pour le RDR

Pour les FN, M. SORO Guillaume

Fait à Pretoria le 6 Avril 2005

#### ACCORDS DE PRETORIA II

A l'invitation du Médiateur, les signataires de Pretoria se sont réunis à Pretoria les 28 et 29  
juin 2005 pour examiner la mise en oeuvre de l'Accord qu'ils avaient conclu le 6 avril 2005.

Participaient à la réunion Son Excellence Laurent Gbagbo, Président de République de Côte  
d'Ivoire, Monsieur le Premier Ministre Seydou Diarra, représentant le Gouvernement de  
Réconciliation Nationale, l'ancien Président Henri Konan Bédié, représentant le Parti  
Démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), l'ancien Premier Ministre Alassane Dramane  
Ouattara représentant le Rassemblement des Républicains (RDR) et le Ministre d'Etat  
Guillaume Soro, Secrétaire général des Forces Nouvelles. La réunion était présidée par le  
Président Thabo Mbeki.

La réunion se tenait dans le contexte du récent massacre à Duékoué. En reconnaissance  
renouvelée du droit sacré du peuple ivoirien à la vie, à la paix et au développement, les  
dirigeants ont condamné cette action et ont souligné qu'elle constitue une menace à l'avancée  
du processus de paix. Ils se sont engagés, en conséquence, à travailler de concert pour éviter  
que de tels incidents ne se reproduisent.

Les dirigeants ivoiriens ont souligné que la tenue d'élections est au coeur du processus devant  
ramener la Côte d'Ivoire à la normale. C'est pourquoi ils ont affirmé l'importance de  
supprimer rapidement tous les obstacles à la tenue d'élections présidentielles en octobre 2005.

Les dirigeants ont pleinement entériné l'Accord de Pretoria du 6 avril et ont observé que  
certains progrès avaient été accomplis dans sa mise en oeuvre, mais qu'il subsiste certains  
aspects qui n'ont pas encore été suivis d'effet. Après avoir examiné en détail la mise en  
oeuvre de l'accord, ils ont convenu de ce qui suit :

#### 1. Déclaration commune de fin de la guerre

La déclaration de fin de la guerre a été prononcée le 6 avril 2005 à Pretoria. Les parties ont  
convenu qu'elles allaient examiner de nouvelles mesures à prendre pour renforcer ce message  
de cessation des hostilités.

#### 2. Désarmement et démantèlement des milices

Le Premier Ministre a rendu compte des préparatifs effectués par le Gouvernement pour le

désarmement et le démantèlement des milices.

La réunion a noté que le désarmement et le démantèlement effectifs des milices n'ont pas encore commencé.

A cet égard, il a été convenu que ce processus commence immédiatement pour s'achever d'ici le 20 août 2005.

Il a aussi été convenu que la Troïka, composée du Premier Ministre, du Médiateur et de l'ONUCI, allait évaluer le soutien supplémentaire qui pourrait être nécessaire pour accélérer ce processus, afin de raccourcir encore les délais de finalisation de cette tâche.

### 3. Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)

Consciente de ce qu'il serait impossible de tenir les élections si cette question reste en attente, la réunion s'est gravement inquiétée de l'absence de progrès dans le processus de DDR.

La réunion a pris acte de la volonté commune des Etats Majors des deux forces à s'inscrire dans le processus du DDR. Celles-ci ont proclamé la reprise du dialogue militaire, le retrait des armes lourdes du front, ont doté la Côte d'Ivoire d'un PNDD/RC et d'un chronogramme de refondation et de restauration des forces de défense et de sécurité.

La réunion les a vivement encouragées à faire plus de progrès dans la réalisation du processus, pour ce faire, les chefs d'Etats Majors des Fanci et des FAFN vont se réunir avec la CNDDR le jeudi 7 juillet 2005 pour finaliser l'adoption du chronogramme. La réunion a été informée que le Gouvernement a commencé de réhabiliter les sites DDR dans le nord du pays. Le président de la CNDDR a assuré la réunion que trois sites au nord serait prêts à accueillir des combattants dans un délai de trois semaines. Les sites du sud du pays sont prêts.

En conséquence, il a été convenu que l'accueil des combattants devrait commencer à partir de fin juillet 2005, sachant le lien existant avec la décision d'amender les lois sur la nationalité et l'identification, tel que prévu au point 8 ci-dessous.

Entre-temps les autres programmes convenus de DDR, dont la sensibilisation et la réhabilitation des autres sites se poursuivront.

### 4. Sécurité dans la zone de responsabilité des forces nouvelles

La réunion a pris note des efforts accomplis en vue d'assurer la formation des 600 éléments des Forces Nouvelles et a prié les parties intéressées d'accélérer ce processus. Les personnes qui vont assurer la formation des éléments de Forces Nouvelles qui seront responsables des activités normales de police après le regroupement des combattants des Forces Nouvelles ont achevé leur formation. Le processus d'identification des 600 éléments devant être formés est

en cours. L'ONUCI et la médiation examineront les besoins de forces de police supplémentaires.

#### 5. Sécurité des membres du Gouvernement issus des Forces Nouvelles et des autres candidats à la Présidence

La Médiation a achevé la formation du personnel de sécurité qui sera responsable de sécuriser les Ministres des Forces Nouvelles. Ce personnel formé à la garde rapprochée est rentré en Côte d'Ivoire pour y être déployé.

Les mesures de sécurité nécessaires ont maintenant été mises en place pour permettre aux Ministres des Forces Nouvelles de reprendre totalement leurs tâches au gouvernement. Le Secrétaire Général de Forces Nouvelles a indiqué qu'ils sont maintenant tous prêts à reprendre leurs activités au gouvernement.

Le plan de sécurité global pour tous les membres du gouvernement issus des Forces Nouvelles sera finalisé et adopté par les chefs d'Etat Major lors de leur réunion du 7 juillet 2005.

L'ONUCI et la Médiation vont accorder la priorité à la mise au point d'un plan de protection et autres mesures nécessaires pour assurer la sécurité du Ministre d'Etat Guillaume Soro et des candidats à la Présidence, Henri Konan Bédié et Alassane Ouattara.

Ils examineront également les plans de sécurité nécessaires à la tenue des élections, en particulier eu égard à l'accès aux bureaux de vote.

#### 6. Commission électorale indépendante (CEI) et organisation des élections

La législation relative à la CEI devrait être adoptée d'ici le 15 juillet 2005 et la CEI devrait commencer de fonctionner immédiatement après cette date et au plus tard le 31 juillet 2005.

Les dirigeants ont réaffirmé que la CEI est la seule institution responsable du processus électoral et que l'Institut national des statistiques doit lui rendre compte sur tout ce qui concerne les élections.

Les dirigeants ont reconnu le rôle positif joué par le Conseil de sécurité des Nations Unies en soutien au processus électoral et ont exprimé leur appréciation du fait que les Nations Unies avaient réagi en urgence à leur demande.

Le Secrétaire général de Nations Unies est exhorté à nommer rapidement le haut représentant qui supervisera le processus électoral.

#### 7. Radio Télévision Ivoirienne (RTI)

L'accord conclu à Pretoria selon lequel le Président Gbagbo allait publier un décret restaurant le statut et l'administration de la RTI a été suivi d'effet. Le Gouvernement s'efforce d'assurer l'extension des infrastructures de la RTI au reste du pays.

Les dirigeants ont prié instamment la direction de la RTI de faire en sorte que tous les partis aient un accès équitable aux médias et que la qualité des programmes soit améliorée.

#### 8. Nouvelle saisine de l'Assemblée nationale

La réunion s'est inquiétée de ce que les lois n'avaient pas été adoptées comme il en avait été convenu dans l'Accord de Pretoria.

Les parties ont prié instamment les élus du peuple ivoirien à l'Assemblée nationale de contribuer au processus de paix en aidant à la mise en oeuvre dudit Accord.

A ce égard, l'Assemblée nationale devrait adopter, d'ici le 15 juillet 2005, tous les amendements aux sept lois proposés par la médiation, faute de quoi le Médiateur est autorisé à prendre une décision sur les mesures exceptionnelles, tels qu'ordonnances et décrets, à prendre par le président pour assurer que ces amendements soient adoptés.

Ces lois portent sur la CEI, le financement des partis politiques, la nationalité, l'identification, la Commission des droits de l'homme, la presse écrite et la communication audiovisuelle.

La loi sur le financement des partis politiques va être amendée pour stipuler que les partis politiques non représentés à l'Assemblée nationale puissent bénéficier de financement à condition qu'ils aient des élus locaux. Ce financement devrait commencer le 15 juillet 2005.

#### 9. Eligibilité à la Présidence de la République

Les parties ont rappelé que la question de l'amendement à l'Article 35 de la Constitution avait été un obstacle majeur à l'avancée du processus de paix. Elles ont reconnu que l'annonce faite par le Président de la République le 26 avril 2005 avait marqué un jalon significatif dans la création d'une atmosphère favorable à la tenue des élections. Les parties se sont engagées à tirer parti de cette réussite.

S'il s'avérait nécessaire d'avoir de nouveau recours aux dispositions de l'Article 48 de la Constitution, il faudrait en discuter avec la Médiation et les autres signataires.

#### 10. Rôle de la Médiation

Les parties, reconnaissent l'importante contribution apportée par la Médiation et s'inspirant de leur volonté réelle de supprimer tous les obstacles à la tenue d'élections le 30 octobre 2005, demandent à la médiation de jouer un plus grand rôle dans la mise en application de l'Accord.

#### 11. Sanctions

Les parties, voulant faire nouvelle preuve de leur engagement à la mise en oeuvre de l'Accord

de Pretoria, conviennent que l'Union Africaine devrait imposer des sanctions appropriées à toutes parties qui manqueraient à mettre en oeuvre l'Accord de Pretoria et bloqueraient ainsi le processus de paix.  
De même, les parties conviennent qu'en cas de tel manquement, la Médiation entreprendrait de recommander l'imposition des sanctions des Nations Unies prévues à la résolution 1572 du 15 novembre 2004 et d'autres pertinentes du Conseil de sécurité.

S.E Laurent Gbagbo,

Président de la République de Côte d'Ivoire

M. Henri Konan Bédié

Pour le PDCI

M. Alassane Dramane Ouattara

Pour le RDR

M. Guillaume Soro

Pour les Forces Nouvelles

Son Excellence Seydou Elimane Diarra

Premier ministre du Gouvernement de réconciliation nationale

Son Excellence Thabo Mbeki

Président de la République d'Afrique du Sud et Médiateur de l'Union Africaine

Signé à Pretoria ce 29 juin 2005

#### ACCORD POLITIQUE DE OUAGADOUGOU

#### PREAMBULE

A l'invitation de Son Excellence Monsieur Blaise COMPAORE, Président du Burkina Faso, en sa qualité de Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), agissant sur mandat exprès de celle-ci, deux délégations de la République de Côte d'Ivoire, l'une représentant le Président de la République et l'autre les Forces Nouvelles, se sont rencontrées à Ouagadougou du 05 février au 03 mars 2007...

Cette rencontre fait suite à l'annonce, le 19 décembre 2006, du plan de sortie de crise du Président Laurent GBAGBO qui a saisi, le 23 janvier 2007, le Président en exercice de la CEDEAO pour faciliter le dialogue direct entre les ex-belligérants du conflit armé en Côte d'Ivoire. Le Président Blaise COMPAORE, après avoir consulté le Secrétaire Général des Forces Nouvelles, Monsieur Guillaume SORO, les différents acteurs de la scène politique ivoirienne, ainsi que le Premier Ministre, Monsieur Charles Konan BANNY, y a marqué son accord et a préconisé que ce dialogue direct s'inscrive dans le cadre de la résolution 1721 (2006) adoptée par le Conseil de sécurité des Nations Unies le 1<sup>er</sup> novembre 2006. Au cours

de leurs échanges, la Délégation de la Présidence de la République de Côte d'Ivoire, conduite par Monsieur Désiré T AGRO, Conseiller Spécial du Président Laurent GBAGBO, Porteparole de la Présidence de la République de Côte d'Ivoire, et la Délégation des Forces Nouvelles, conduite par Monsieur Louis-André DACOURY-TABLEY, Secrétaire Général Adjoint des Forces Nouvelles et Ministre de la Solidarité et des Victimes de guerre, profondément attachées à une sortie heureuse de la crise en Côte d'Ivoire, ont procédé à une analyse de la situation intérieure.

Elles ont souligné l'impérieuse nécessité de construire la paix et la stabilité ; de lutter contre l'insécurité grandissante, le chômage et la pauvreté ; de restaurer l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national et de garantir la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national. En raison de la responsabilité particulière qu'elles ont dans la conduite du processus de sortie de crise, les deux Parties au conflit armé en Côte d'Ivoire ont reconnu l'impérieuse nécessité de se mettre ensemble pour consolider la paix, promouvoir une véritable réconciliation nationale et parvenir à une normalisation politique et institutionnelle, à travers un dialogue permanent et une confiance mutuelle.

Après avoir identifié les problèmes rencontrés dans la mise en oeuvre des Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra et de Pretoria, ainsi que des Résolutions de l'ONU sur la Côte d'Ivoire, les Parties, en vue d'arrêter des décisions, ont réaffirmé :

- leur attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la Côte d'Ivoire ;
- leur attachement à la Constitution ;
- leur attachement aux Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra et de Pretoria ;
- leur attachement à toutes les Résolutions des Nations Unies sur la Côte d'Ivoire, en particulier aux Résolutions 1633 (2005) et 1721 (2006) du Conseil de Sécurité de l'ONU ;
- leur volonté de créer les conditions d'élections libres, ouvertes, transparentes et démocratiques ;
- leur volonté de mettre en commun leurs efforts et leurs énergies en vue d'un fonctionnement normal des Institutions de la Côte d'Ivoire et d'un retour à la normalité politique,

administrative et militaire en Côte d'Ivoire. Pour faciliter la mise en oeuvre des Accords et des résolutions ci-dessus visés, notamment la Résolution 1721 (2006), les Parties ont arrêté les décisions suivantes :

#### 1. DE L'IDENTIFICATION GENERALE DES POPULATIONS

Les Parties signataires du présent Accord ont reconnu que l'identification des populations ivoiriennes et étrangères vivant en Côte d'Ivoire constitue une préoccupation majeure. Le

défaut d'une identification claire et cohérente, de même que l'absence de pièces administratives uniques attestant l'identité et la nationalité des individus constituent une source de conflits. Elles ont, en conséquence, décidé de mettre fin à cette situation par les mesures suivantes :

1.1. La relance des audiences foraines d'établissement de jugements supplétifs d'actes de naissance

1.1.1. Les audiences foraines seront relancées sur l'ensemble du territoire national dès la mise en place du nouveau Gouvernement issu du présent Accord. Dans le but d'accélérer la délivrance des jugements

supplétifs d'acte de naissance, les magistrats appelés à animer les nouvelles juridictions créées pour les besoins des audiences foraines seront nommés par décret Présidentiel et dotés de moyens nécessaires pour leur mission.

1.1.2. Les opérations exceptionnelles d'audiences foraines qui dureront trois (03) mois délivreront uniquement des jugements supplétifs tenant lieu d'actes de naissance aux personnes nées en Côte d'Ivoire qui n'ont jamais été déclarées à l'état civil.

1.1.3. A l'occasion de la relance des audiences foraines, une campagne de sensibilisation, d'information et de mobilisation impliquant les acteurs politiques, les Etats Majors Militaires et la Société civile sera organisée pour inviter les personnes concernées à se présenter devant les juridictions foraines de leur lieu de naissance pour se faire délivrer un jugement supplétif tenant lieu d'acte de naissance.

1.1.4. Les Parties s'engagent à garantir la sécurité des opérations d'audiences foraines sur toute l'étendue du territoire national.

1.2. La reconstitution des registres de naissance perdus ou détruits Parallèlement aux audiences foraines d'établissement de jugements supplétifs d'actes de naissance, les registres d'état civil perdus ou détruits dans certains centres d'état civil seront reconstitués conformément aux dispositions de l'Ordonnance du 17 janvier 2007 et de son Décret d'application qui devra être pris dans les meilleurs délais.

1.3. L'organisation d'une opération d'établissement de nouveaux titres d'identité (cartes nationales d'identité et titres de séjour) Les Parties s'engagent à organiser une opération exceptionnelle d'établissement de nouveaux titres d'identité selon les modalités ci-après.

1.3.1. Identification ordinaire

1.3.1.1. Les ivoiriens, assujettis à l'obligation de détention de la carte nationale d'identité, disposant d'un certificat de nationalité et d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu, pourront bénéficier de la nouvelle carte nationale d'identité.

1.3.1.2. Les non ivoiriens disposant d'un acte de naissance ou d'un jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu et d'un document consulaire indiquant leur nationalité pourront bénéficier d'un nouveau titre d'identité correspondant à leur statut.

1.3.2. Identification sur la base de la nouvelle liste électorale

1.3.2.1. Dans un souci d'accélération de l'identification et compte tenu de la situation actuelle de l'Administration en Côte d'Ivoire et des nécessités subséquentes de la sortie de crise, les Parties conviennent de privilégier l'identification basée sur la liste électorale.

1.3.2.2. A l'issue des audiences foraines, la CEI procédera, sur la base de la liste électorale de 2000, à un recensement électoral, avec collecte des données biométriques sur toute l'étendue du territoire national. Pourront s'inscrire sur la liste électorale les ivoiriens âgés de dix-huit (18) ans au moins, munis d'un extrait d'acte de naissance ou d'un jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu.

1.3.2.3. Tous les citoyens qui se seront fait enrôler sur la liste électorale se verront délivrer un récépissé comportant leur numéro d'identification unique qui sera nécessaire pour le retrait de la carte d'électeur et de la nouvelle carte nationale d'identité.

1.3.2.4. Après la procédure de validation de la liste électorale par la CEI, un décret pris en Conseil des ministres autorisera l'attribution de la nouvelle carte nationale d'identité à tous ceux qui figureront sur la liste électorale définitive. Celle-ci servira de base de données commune pour la délivrance des nouvelles cartes nationales d'identité et de la carte d'électeur.

1.3.3. Normes sur les nouveaux titres d'identité

1.3.3.1. Les nouveaux titres d'identité seront infalsifiables, hautement sécurisés et comporteront un numéro d'identification unique pour chaque titulaire.

1.3.3.2. La confection et la délivrance des nouveaux titres d'identité seront assurées par l'Office National d'Identification (ONI), sous la supervision de la Commission nationale de supervision de l'Identification (CNSI).

1.3.3.3. Pour l'opération d'identification, le Gouvernement fera appel, avec l'accord des deux

(02) Parties, à un opérateur technique désigné par décret pris en Conseil des Ministres.

## II. DU PROCESSUS ELECTORAL

Soucieuses de parvenir, dans les meilleurs délais, à une paix durable et à une normalisation politique et institutionnelle en Côte d'Ivoire, les Parties au Dialogue Direct réaffirment leur engagement à préparer, à l'issue de l'opération d'identification, des élections Présidentielles ouvertes, démocratiques et transparentes, conformément aux accords de Linas Marcoussis, d'Accra et de Pretoria par les Forces politiques ivoiriennes. A cette fin, elles décident ce qui suit :

### 2.1. L'inscription sur la liste électorale

2.1.1. Les Parties conviennent que l'inscription sur la liste électorale sera établie par l'Institut National de la Statistique (INS) et l'opérateur technique désigné par le Gouvernement pour l'identification. Ces deux opérateurs accompliront leur mission sous la responsabilité de la CEI.

2.1.2. Tous les citoyens ivoiriens en âge de voter pourront s'inscrire sur la liste électorale. A cet effet, ils devront se munir d'une des pièces suivantes : un extrait d'acte de naissance ou un jugement supplétif d'acte de naissance en tenant lieu.

2.1.3. Un décret pris en Conseil des Ministres fixera les modalités d'inscription sur la liste électorale conformément aux dispositions du Code électoral.

### 2.2. La publication de la liste électorale définitive

2.2.1. La liste électorale définitive, validée par la CEI, sera publiée conformément aux dispositions de l'article 11, al. 2 du Code électoral, ou par toute autre voie convenue par les Parties.

### 2.3. L'établissement et la distribution des cartes électorales

2.3.1. Après sa publication, la liste électorale définitive donnera lieu à l'établissement des cartes d'électeurs sous la responsabilité de la CEI.

2.3.2. La distribution des cartes d'électeurs sera assurée par la CEI à travers ses démembrements deux

semaines au plus tard avant la date des élections, conformément à l'article 5 du Code électoral.

2.3.3. L'électeur qui n'aura pas pu retirer sa carte d'électeur dans le délai prévu dans le paragraphe ci-dessus pourra néanmoins voter avec sa nouvelle carte nationale d'identité, s'il est régulièrement inscrit sur la liste électorale.

### 2.4. Collaboration entre les structures intervenant dans le processus électoral

2.4.1. Dans un souci de transparence et d'efficacité, sous l'autorité de la CEI, l'INS et l'Opérateur technique désigné par le Gouvernement collaboreront pour l'établissement des

cartes d'électeur.

2.4.2. Un décret pris en Conseil des ministres précisera les modalités de cette collaboration.

### III. DES FORCES DE DEFENSE ET DE SECURITE DE CÔTE D'IVOIRE

Les Parties au présent Accord, conscientes que l'Armée nationale doit être le reflet de l'unité et de la cohésion nationales et la garante de la stabilité des institutions républicaines, se sont engagées à procéder à la restructuration et à la refondation des deux armées en vue de la mise en place de nouvelles forces de défense et de sécurité attachées aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaine.

Un mécanisme spécial de restructuration et de refondation de l'Armée sera adopté par ordonnance pour fixer le cadre général d'organisation, de composition et de fonctionnement des nouvelles Forces de Défense et de Sécurité. En conséquence, les deux Parties décident de procéder à l'unification des deux forces en présence par la création d'une structure opérationnelle intégrée.

#### 3.1. La mise en place d'un Centre de commandement intégré (CCI)

3.1.1. Dans un esprit de cogestion des questions liées à la Défense et à la Sécurité, les deux (02) Parties ex-belligérantes conviennent de créer un Centre de commandement intégré chargé d'unifier les forces combattantes en présence et de mettre en oeuvre les mesures de restructuration des Forces de Défense et de Sécurité de Côte d'Ivoire.

3.1.2. Le Centre de commandement intégré adoptera son organigramme et sera placé sous le commandement conjoint du Chef d'Etat Major Général des FANCI et du Chef d'Etat Major des FAFN. Il sera paritairement composé d'Officiers désignés par les deux (02) Chefs d'Etat Major.

3.1.3. Le Centre de commandement intégré aura pour missions essentielles :

- la contribution à l'élaboration de la politique de défense et de sécurité ;
- la mise en oeuvre du Programme National de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (PNDDR), sous la supervision des Forces impartiales ;
- l'opérationnalisation des tâches militaires et de sécurité liées au processus de sortie de crise ;
- la sécurisation des audiences foraines, des opérations d'identification, ainsi que la sécurité du processus électoral ;
- la mise en place d'unités militaires et paramilitaires mixtes ;

- la coordination des mesures visant à garantir la protection et la libre circulation des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national.

### 3.2. Du Programme National de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion 3.2.1. Les Parties

au présent Accord conviennent de procéder, dans les meilleurs délais, au désarmement des forces en présence conformément aux recommandations des Accords de Linas-Marcoussis et aux modalités prévues dans les accords militaires suivants :

\*Le Plan Conjoint des Opérations du DDR (PCO) signé le 09 janvier 2004 et actualisé lors du séminaire sur le désarmement organisé du 02 au 06 mai 2005 à Yamoussoukro sous l'égide de la médiation Sud-Africaine ;

\*Le Programme national de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion (PNDDR/RC) et son chronogramme, adoptés le 9 juillet 2005 à Yamoussoukro ;

\*Les conclusions de la séance de travail tenue à Yamoussoukro le samedi 14 mai 2005 entre les Chefs d'Etat-major (CEM) des FOS et des FAFN.

3.2.2. Les Parties conviennent d'accélérer le démantèlement et le désarmement des milices.

3.2.3. Les Parties conviennent d'accélérer le processus de regroupement sur les dix sept (17) sites préalablement localisés et d'exécuter le chronogramme du PNDDR actualisé.

### 3.3. Le Service civique

3.3.1. Les deux (02) Parties conviennent que le Service civique, destiné à encadrer toute la jeunesse de Côte d'Ivoire et à la former en vue d'un emploi, accueillera également tous les jeunes qui se sont familiarisés avec le maniement des armes pour les besoins de la guerre, dans le but de les encadrer et de les former pour de futurs emplois civils ou militaires.

3.3.2. L'organisation et le fonctionnement du Service civique seront définis par décret pris en Conseil des Ministres.

## IV. DE LA RESTAURATION DE L'AUTORITE DE L'ETAT ET DU REDEPLOIEMENT DE

### L'ADMINISTRATION SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

4.1. Fermement déterminées à parvenir à la normalisation politique et institutionnelle en Côte d'Ivoire, les Parties au présent Accord s'engagent à restaurer l'autorité de l'Etat et à redéployer l'administration et tous les services publics sur l'ensemble du territoire national.

4.2. Le redéploiement de l'administration et des services publics se fera par l'ensemble des

ministères

concernés, sous l'autorité du Premier Ministre, dès la suppression de la zone de confiance et l'établissement des postes d'observation. Le redéploiement de l'administration concernera l'ensemble des services publics, y compris les services sociaux de base, notamment ceux de l'éducation, de la santé, de l'eau et de l'assainissement.

4.3. La désignation des responsables des principaux services administratifs se fera après concertation entre les deux Parties.

4.4. Les Forces de Police et de Gendarmerie, comprenant les 600 éléments issus de l'Accord de Pretoria, seront chargées d'assurer la sécurité de l'ensemble du corps préfectoral et des services techniques déployés.

## V. DU CADRE INSTITUTIONNEL D'EXECUTION

5.1. Les deux (02) Parties au Dialogue Direct exerçant un contrôle effectif, administratif et militaire, de part et d'autre de la zone de confiance, conscientes de leurs hautes responsabilités dans le fonctionnement de l'Etat et déterminées à parvenir à une normalisation politique et institutionnelle fondée sur la gestion concertée du pouvoir politique et la réconciliation nationale, décident de mettre en place un nouveau cadre institutionnel d'exécution.

5.2. Le Gouvernement de transition travaillera dans un esprit de concertation permanente, de complémentarité et d'ouverture aux autres forces politiques de Côte d'Ivoire pour aboutir à la réunification de la Côte d'Ivoire, au désarmement et à l'organisation d'élections ouvertes, transparentes et démocratiques, tels que prévus dans les différents accords et résolutions relatifs à la sortie de crise.

## VI. MESURES VISANT A CONSOLIDER LA RECONCILIATION NATIONALE, LA PAIX, LA SECURITE ET ET LA LIBRE CIRCULATION DES PERSONNES ET DES BIENS

Afin de consolider la paix, la réconciliation nationale et la libre circulation des personnes et des biens, les Parties au Dialogue direct conviennent des mesures ci-après :

6.1. De l'embargo sur l'importation des armes

6.1.1. Les deux Parties au Dialogue direct conviennent de demander au Conseil de Sécurité des Nations

Unies, avec le concours du Facilitateur et de la CEDEAO, la levée de l'embargo sur les armes qui pèse sur la Côte d'Ivoire dans un délai de trois mois après l'organisation de l'élection Présidentielle.

6.1.2. Elles conviennent aussi de demander au Conseil de Sécurité de l'ONU, avec le concours

du Facilitateur et de la CEDEAO, une autorisation spéciale immédiate d'importer les armements légers nécessaires au maintien de l'ordre et de la sécurité publique, sous le contrôle du Centre de commandement intégré visé dans le paragraphe 3.1. ci-dessus.

## 6.2. De la zone de confiance

6.2.1. Les deux Parties au Dialogue direct, dans le but de permettre la libre circulation des biens et des personnes, conviennent de demander aux Forces impartiales de la Licorne et de l'ONUCI la suppression de la zone de confiance, conformément au paragraphe A.4. du document portant « Gestion de la zone de confiance », dénommé Le « Code 14 ».

6.2.2. A titre transitoire, une ligne imaginaire, dite ligne verte, allant d'Est en Ouest suivant la ligne médiane de la zone de confiance, sera établie et sera jalonnée par des postes d'observation installés sur les axes d'infiltration. Les postes d'observation seront occupés par les Forces impartiales et seront réduits de moitié tous les deux mois jusqu'à leur suppression totale.

6.2.3. Des unités mixtes, composées paritairement des membres des FAFN et des FDS et chargées d'assurer les missions de police et de sécurité, seront déployées dans la zone de confiance. Ces unités seront supprimées avec la réforme et la restructuration de l'Armée.

## 6.3. De la loi d'amnistie

Afin de faciliter le pardon et la réconciliation nationale et de restaurer la cohésion sociale et la solidarité entre les Ivoiriens, les deux Parties au Dialogue direct conviennent d'étendre la portée de la loi d'amnistie adoptée en 2003. A cet effet, elles ont décidé d'adopter, par voie d'ordonnance, une nouvelle loi d'amnistie couvrant les crimes et délits relatifs aux atteintes à la sûreté de l'État liés aux troubles qui ont secoué la Côte d'Ivoire et commis entre le 17 septembre 2000 et la date d'entrée en vigueur du présent Accord, à l'exclusion des crimes économiques, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

## 6.4. Des sanctions

Les Parties au présent Accord conviennent de saisir l'Union Africaine, par l'intermédiaire de la CEDEAO, pour demander au Conseil de Sécurité des Nations Unies la levée immédiate des sanctions individuelles frappant les acteurs de la crise Ivoirienne.

## 6.5. Du Programme d'aide au retour des déplacés de la guerre

Dans la perspective de la réconciliation nationale et de la normalisation politique et institutionnelle, les Parties au Dialogue direct conviennent de mettre en place, dans les

meilleurs délais, un Programme d'aide au retour des déplacés de la guerre. Ce Programme vise à assurer la réinsertion sociale des personnes et des familles qui ont abandonné leur domicile ou leurs biens du fait de la guerre. Les deux (02) Parties conviennent de donner au Ministère technique concerné les moyens de mise en oeuvre de ce Programme.

#### 6.6. Du Code de bonne conduite

En raison de l'impérieuse nécessité d'apaiser et de moraliser la vie publique, d'instaurer un nouvel environnement politique en Côte d'Ivoire et d'éviter toute interprétation partisane et démagogique du présent Accord, les Parties s'engagent à observer un code de bonne conduite.

6.6.1. Les Parties s'engagent à organiser une vaste campagne d'information et de sensibilisation auprès des populations vivant en Côte d'Ivoire, afin de les amener à adhérer pleinement au processus de sortie de crise et de réconciliation nationale.

6.6.2. Elles s'interdisent toute propagande, notamment médiatique, tendant à nuire à l'esprit de la cohésion et de l'unité nationales. Elles font appel à la presse nationale et internationale pour qu'elle accompagne, de manière constructive, la consolidation de la paix et l'esprit de tolérance.

6.6.3. Les Parties s'engagent à entretenir entre elles un esprit de dialogue permanent basé sur la confiance mutuelle, à s'abstenir de toute attitude belligérante et outrageante et à appeler leurs militants respectifs à adopter des comportements empreints de respect et de retenue.

6.6.4. Elles conviennent de conjuguer leurs efforts en vue de renforcer l'éthique et la moralité républicaines au sein de leurs forces respectives, dans le respect de la dignité et des droits fondamentaux de la personne humaine. Elles s'engagent à conduire leurs forces respectives à travailler ensemble en bonne intelligence.

6.6.5. Les Parties s'interdisent toute utilisation abusive et contraire à l'esprit du présent Accord de la société civile et des organisations syndicales.

### VII. DES MECANISMES DE SUIVI ET DE CONCERTATION

Aux fins du suivi du présent Accord et de la poursuite du Dialogue direct, les Parties conviennent de créer un Cadre permanent de concertation (CPC) et un Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA).

#### 7.1. Le Cadre permanent de concertation (CPC)

Le Cadre permanent de concertation est un organe de veille et de Dialogue permanent dans le but de renforcer la cohésion nationale.

Il est composé ainsi qu'il suit :

- Monsieur Laurent GBAGBO, Président de la République ;
- Monsieur Guillaume K. SORO, Secrétaire général des Forces Nouvelles ;
- Monsieur Alassane Dramane OUATTARA, Président du RDR ;
- Monsieur Henri Konan BEDIE, Président du PDCI ;
- Monsieur Blaise COMPAORE, Président en exercice de la CEDEAO, en sa qualité de Facilitateur.

Hormis le Président Laurent GBAGBO et le Président en exercice de la CEDEAO, les autres membres du

CPC ont rang de Président d'institution.

Le CPC est compétent pour examiner toute question relative au présent Accord.

#### 7.2. Le Comité d'évaluation et d'accompagnement (CEA)

Le Comité d'évaluation et d'accompagnement est chargé de l'évaluation périodique de la mise en oeuvre des mesures prévues dans le présent Accord. Il est également chargé de suggérer toutes dispositions pratiques et nécessaires à la bonne exécution du présent Accord. Il est composé ainsi qu'il suit :

- Président : le Facilitateur ou son Représentant ;
  - Membres : trois (3) représentants pour chacune des deux (02) Parties signataires ;
  - Observateurs : les six (06) autres signataires de l'Accord de Linas Marcoussis ;
- En outre, le Facilitateur fera appel à tout autre observateur, représentant de pays et d'organisations

internationales ou interafricaine qu'il jugera nécessaire.

Le CEA est présidé par le Facilitateur ou son représentant. Il se réunit au moins une fois par mois en session ordinaire et, en tant que de besoin, en session extraordinaire, sur convocation de son Président. Aux fins de l'exécution de sa mission, le CEA rendra compte au CPC de la mise en oeuvre de l'Accord et en informera le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies.

### VIII. DISPOSITIONS DIVERSES ET FINALES

8.1. Les Parties s'engagent à s'en remettre à l'arbitrage du Facilitateur en cas de litige sur l'interprétation ou la mise en oeuvre du présent Accord.

8.2. Les Parties conviennent de demander des troupes militaires africaines supplémentaires pour participer à la mission de paix des Forces impartialles en Côte d'Ivoire.

8.3. Le chronogramme joint au présent Accord en fait partie intégrante. Les Parties conviennent d'exécuter les opérations convenues conformément à ce chronogramme.

8.4. Le présent Accord entre en vigueur dès sa signature par les Parties. Les Parties conviennent de demander au Facilitateur, en sa qualité de Président en exercice de la CEDEAO, de saisir, par le biais de l'Union Africaine, le Conseil de Sécurité des Nations

Unies aux fins d'entériner le présent Accord.

Fait à Ouagadougou, le 04 mars 2007

Laurent GBAGBO

Président de la République de Côte d'Ivoire

Guillaume KiÇJbafori SORO

Secrétaire général des Forces Nouvelles

de la République de Côte d'Ivoire

Blaise COMPAORE,

Président du Burkina Faso,

Président en exercice de la CEDEAO, Facilitateur

### **III- RESOLUTIONS (1911, 1721, 1633, 1528 et 1479) DES NATIONS** **UNIES SUR LA CRISE IVOIRIENNE**

#### Résolution 1911 (2010) INCITANT LES ACTEURS IVOIRIENS A L'ORGANISATION D'ELECTIONS LIBRES AINSI QU'A L'ACCELERATION DU PROCESSUS ELECTORAL

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 6267<sup>e</sup> séance,

le 28 janvier 2010

*Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* ses résolutions antérieures, en particulier les résolutions 1880 et 1893 (2009), et les déclarations présidentielles relatives à la situation en Côte d'Ivoire, ainsi que la résolution 1885 (2009) relative à la situation au Libéria,

*Réaffirmant* son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la Côte d'Ivoire, et *rappelant* l'importance des principes de bon voisinage, de non-ingérence et de coopération régionale,

*Rappelant* qu'il a entériné l'Accord signé à Ouagadougou, le 4 mars 2007, par le Président Laurent Gbagbo et M. Guillaume Soro [« l'Accord politique de Ouagadougou » (S/2007/144)] et qu'il a accueilli favorablement les quatre accords complémentaires qui ont suivi,

*Rappelant à nouveau*, en particulier, sa résolution 1721 (2006), dans laquelle il a notamment souscrit à la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine portant sur le mandat du Chef de l'État, et *rappelant également* que, dans la déclaration présidentielle du 28 mars 2007 (S/PRST/2007/8), il a entériné l'Accord politique de Ouagadougou, y compris le chapitre V sur le cadre

institutionnel d'exécution, et que cet accord prévoyait une période de dix mois pour la tenue des élections présidentielles,

*Rendant hommage à nouveau* au Président Blaise Compaoré du Burkina Faso (« le Facilitateur ») pour les efforts qu'il ne cesse de déployer en faveur du processus de paix en Côte d'Ivoire, notamment dans le cadre des mécanismes de suivi de l'Accord politique de Ouagadougou, *félicitant et encourageant* l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) pour les efforts qu'elles continuent de déployer afin de promouvoir la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire et leur *renouvelant* son plein soutien, *Soulignant* qu'il est nécessaire que le Conseil poursuive une approche rigoureuse et stratégique des déploiements au service du maintien de la paix, *Condamnant à nouveau fermement* toute tentative visant à déstabiliser le processus de paix par la force et *exprimant son intention* d'examiner rapidement la S/RES/1911 (2010)

2 10-22266

situation après toute tentative de ce type, en s'appuyant sur un rapport du Secrétaire général,

*Ayant pris note* des lettres du Secrétaire général en date du 29 décembre 2009 (S/2009/694), et du 15 janvier 2010 (S/2010/42), et de la proposition des Présidents de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso de déployer des troupes du Burkina Faso dans le cadre de l'ONUCI pendant trois mois,

*Ayant également pris note* du rapport du Secrétaire général en date du 7 janvier 2010 (S/2010/15),

*Notant à nouveau avec préoccupation* que, malgré l'amélioration régulière de la situation générale des droits de l'homme, il subsiste dans différentes régions du pays des cas de violations de ces droits et du droit humanitaire à l'encontre de civils, y compris de nombreux actes de violence sexuelle, *soulignant* que les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice, *réitérant* sa ferme condamnation de toute violation des droits de l'homme ou du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire, et *rappelant* ses résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) et 1889 (2009) sur les femmes, la paix et la sécurité, ainsi que ses résolutions 1612 (2005) et 1882 (2009) sur les enfants et les conflits armés et 1674 (2006) et 1894 (2009) sur la protection des civils en période de conflit armé,

*Considérant* que la situation en Côte d'Ivoire continue de mettre en péril la paix et la sécurité internationales dans la région,

*Agissant* en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

*(« Appui au processus politique de Ouagadougou et à un processus électoral crédible »)*

1. *Rappelle* qu'il a pris note, dans la déclaration de son président datée du 8 décembre 2009 (S/PRST/2009/33), du report du premier tour de l'élection

présidentielle à la fin février ou au début mars 2010;

2. *Se félicite* du progrès accompli vers l'établissement de la liste électorale définitive, y compris la publication de la liste provisoire certifiée par le Représentant spécial du Secrétaire général;

3. *Se déclare à nouveau* déterminé à soutenir pleinement un processus électoral crédible en Côte d'Ivoire et *déclare à nouveau* que la publication d'une liste électorale définitive certifiée par le Représentant spécial du Secrétaire général revêt une importance déterminante pour la tenue d'élections ouvertes, libres, justes et transparentes;

4. *Demande instamment* aux parties prenantes ivoiriennes de faire en sorte que la liste électorale définitive soit publiée, d'annoncer officiellement la date du premier tour de l'élection présidentielle et de respecter intégralement leurs engagements;

5. *Réitère* que le Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire certifiera que toutes les étapes du processus électoral fournissent toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielles et législatives ouvertes, libres, justes et transparentes, conformément aux normes internationales, et *réaffirme* son plein appui au Représentant spécial du Secrétaire général en Côte d'Ivoire dans son rôle de certification;

S/RES/1911 (2010)

10-22266 3

6. *Souligne* qu'il fondera son évaluation du processus électoral sur la certification qui sera établie par le Représentant spécial du Secrétaire général, conformément aux cinq critères-cadres visés dans le document S/2008/250 et après des contacts sans exclusive avec toutes les parties concernées en Côte d'Ivoire, y compris la société civile;

7. *Souligne* qu'il importe que la société civile ivoirienne participe sans exclusive au processus électoral, que l'égalité de protection et de respect des droits fondamentaux de chaque Ivoirien soit assurée dans le cadre du système électoral, en particulier la liberté d'opinion et d'expression, et que les obstacles et problèmes qui s'opposent à la pleine participation des femmes à la vie publique soient éliminés;

8. *Invite à nouveau instamment* les partis politiques à respecter pleinement le Code de bonne conduite pour les élections qu'ils ont signé sous les auspices du Secrétaire général, et, en particulier, *exhorte* les autorités ivoiriennes à veiller à ce que l'accès aux médias publics soit équitable;
9. *Se déclare préoccupé* par les retards intervenus dans le déploiement des unités mixtes du Centre de commandement intégré chargées de la sécurité du déroulement des élections et *demande instamment* aux parties ivoiriennes d'accroître leurs efforts à cet égard;
10. *Demande instamment* au Gouvernement ivoirien d'apporter aux opérateurs qui concourent au processus électoral le soutien qui leur est nécessaire et *encourage* la communauté internationale à continuer d'appuyer ce processus, notamment en fournissant, avec l'accord des autorités ivoiriennes, des capacités d'observation des élections et l'assistance technique qui s'y rapporte;
11. *Rappelle* qu'il est parfaitement prêt à imposer des sanctions ciblées en vertu du paragraphe 20 de sa résolution 1893 (2009), notamment à l'encontre de personnes dont il se sera avéré qu'elles menacent le processus de paix et de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire, et *rappelle également* qu'en application du paragraphe 6 de ladite résolution, toute menace contre le processus électoral en Côte d'Ivoire, et en particulier toute attaque ou toute atteinte visant la Commission électorale indépendante chargée d'organiser les élections, ou à ses activités ou à celles des opérateurs visées aux paragraphes 1.3.3 et 2.1.1 de l'Accord politique de Ouagadougou, constitue une menace contre le processus de paix et de réconciliation nationale aux fins des paragraphes 9 et 11 de la résolution 1572 (2004);
12. *Demande instamment* aux parties ivoiriennes de faire davantage de progrès concrets, avant et après les élections, pour aller de l'avant dans les processus de réunification et de désarmement;
13. *Réaffirme* les dispositions des paragraphes 14 à 17 de sa résolution 1880 (2009), *demande* à toutes les parties ivoiriennes, avec le soutien continu de l'ONUCI, d'assurer la protection des civils, notamment des femmes et des enfants, de donner pleinement effet aux recommandations de son Groupe de travail sur les

enfants et les conflits armés concernant les parties au conflit armé en Côte d'Ivoire (S/AC.51/2008/5), y compris en adoptant un plan d'action national pour traiter la question des violences sexuelles, et de veiller à ce que l'état de droit soit renforcé, à ce que des enquêtes soient menées sur tous les cas de violence présumés et à ce que les responsables soient traduits en justice, et *demande en particulier* à toutes les parties de prendre les mesures voulues pour protéger les civils contre toutes formes de violence sexuelle, s'abstenir de telles formes de violence et les prévenir;

S/RES/1911 (2010)

4 10-22266

(« *Renouvellement du mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire* »)

14. *Décide* de proroger jusqu'au 31 mai 2010 le mandat de l'ONUCI, fixé par la résolution 1739 (2007), notamment pour aider à l'organisation d'élections libres, ouvertes, justes et transparentes en Côte d'Ivoire;

15. *Prie* l'ONUCI d'apporter son soutien actif, dans la limite de ses ressources et de son mandat, aux parties en vue de la mise en oeuvre des tâches fixées dans l'Accord politique de Ouagadougou et les accords complémentaires qui restent à accomplir, en particulier celles qui sont essentielles à l'organisation d'élections présidentielles libres, justes, ouvertes et transparentes, de fournir un appui technique et logistique à la Commission électorale indépendante en vue de la préparation et de la tenue des élections dans un environnement sûr, de continuer à contribuer au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et au désarmement et au démantèlement des milices, et de continuer aussi à contribuer à la promotion et à la protection des droits de l'homme, y compris la protection des femmes et des enfants conformément au paragraphe 26 de sa résolution 1880 (2009);

16. *Exprime* son intention, sur le principe, d'augmenter pour une période limitée le nombre actuel de 7 450 personnels militaires autorisés comme il sera nécessaire et jusqu'à concurrence de 7 950 personnels, lorsque la liste électorale définitive sera publique, et *prie* le Secrétaire général à cette fin de le tenir informé de son analyse technique;

17. *Souligne* à cet égard qu'il tiendra les parties ivoiriennes pleinement responsables du respect du calendrier électoral;
18. *Prie* l'ONUCI de continuer à assister le Facilitateur et son Représentant spécial à Abidjan dans la mise en oeuvre de la facilitation, notamment en aidant le Facilitateur, en tant que de besoin et à sa demande, à mener à bien son rôle d'arbitrage conformément aux dispositions du paragraphe 8.1 de l'Accord politique de Ouagadougou et des paragraphes 8 et 9 du troisième Accord complémentaire;
19. *Prie* le Secrétaire général de continuer à adopter les dispositions nécessaires pour faire strictement respecter à l'ONUCI la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies en matière d'exploitation et de violences sexuelles et de le tenir informé, et *prie instamment* les pays fournisseurs de contingents de prendre les mesures de prévention qui s'imposent, notamment en menant, avant déploiement, des activités de sensibilisation et en prenant d'autres mesures visant à amener les membres de leur contingent qui se seraient rendus coupables de tels actes à en répondre pleinement;
20. *Décide* de proroger jusqu'au 31 mai 2010 l'autorisation qu'il a donnée aux forces françaises afin qu'elles soutiennent l'ONUCI, dans la limite de leur déploiement et de leurs capacités;
21. *Exprime* son intention de réexaminer entièrement d'ici au 31 mai 2010, en vue d'y apporter d'éventuelles modifications substantielles, le mandat de l'ONUCI, l'autorisation donnée aux forces françaises qui la soutiennent, le niveau des effectifs de l'ONUCI et les critères visés dans l'annexe 1 au rapport du Secrétaire général en date du 7 janvier 2010, à la lumière des élections et de la réalisation des étapes clés du processus de paix;
- S/RES/1911 (2010)  
10-22266 5
22. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter une mise à jour de la situation d'ici à la mi-mars 2010 et un rapport complet d'ici à la fin avril 2010, y compris des recommandations détaillées et des options concernant l'avenir de l'ONUCI ainsi que des critères révisés sur la base des conclusions d'une mission d'évaluation technique;
23. *Décide* de rester activement saisi de la question.

- 2009

Nations Unies S/RES/1893 (2009)

Conseil de sécurité Distr. générale

29 octobre 2009

Résolution 1721 (2006) PROLONGEANT A NOUVEAU LE MANDAT DE GBAGBO AINSI QUE CELUI DU PREMIER MINISTRE CHARLES KONAN BANNY

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5561<sup>e</sup> séance,

le 1<sup>er</sup> novembre 2006

*Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* ses résolutions antérieures et les déclarations de son président concernant la situation en Côte d'Ivoire,

*Réaffirmant* son ferme attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la Côte d'Ivoire, et rappelant l'importance des principes de bon voisinage, de non-ingérence et de coopération régionale,

*Rappelant* qu'il a entériné l'Accord signé par les forces politiques ivoiriennes à Linas-Marcoussis le 24 janvier 2003 (S/2003/99) (l'Accord de Linas-Marcoussis) approuvé par la Conférence des chefs d'État sur la Côte d'Ivoire tenue à Paris les 25 et 26 janvier 2003, l'Accord signé à Accra le 30 juillet 2004 (l'Accord d'Accra III) et l'Accord signé à Pretoria le 6 avril 2005 (l'Accord de Pretoria),

*Félicitant* l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et les dirigeants de la région des efforts qu'ils continuent de déployer en vue de promouvoir la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire, et leur renouvelant son plein soutien,

*Rendant hommage* au Président Thabo Mbeki, de la République sud-africaine, pour les efforts inlassables qu'il a déployés au service de la paix et de la réconciliation en Côte d'Ivoire et les nombreuses initiatives qu'il a prises pour faire avancer le processus de paix, en sa qualité de Médiateur de l'Union africaine, mû par sa profonde détermination à trouver des solutions africaines aux problèmes africains,

*Saluant* les efforts continus du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Pierre Schori, du Haut Représentant pour les élections, M. Gérard Stoudmann, et du Groupe de travail international (GTI), et leur *réitérant* son plein appui,

*Réaffirmant* son appui aux forces impartiales, à savoir l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et les forces françaises qui lui apportent leur appui,

*Ayant pris note* de la décision que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement, a adoptée à sa S/RES/1721 (2006)

2 06-59737

soixante-quatrième réunion, tenue le 17 octobre 2006 à Addis-Abeba (« la décision

du Conseil de paix et de sécurité ») (S/2006/829),

*Ayant entendu*, le 25 octobre 2006, le rapport de M. Saïd Djinnit, Commissaire de l'Union africaine,

*Ayant pris note* du rapport du Secrétaire général en date du 17 octobre 2006 (S/2006/821), notamment ses paragraphes 68 à 80,

*Ayant à l'esprit* que le mandat constitutionnel du Président Laurent Gbagbo a expiré le 30 octobre 2005 et que le mandat de l'ancienne Assemblée nationale a expiré le 16 décembre 2005,

*Se déclarant* vivement préoccupé par la persistance de la crise et la détérioration de la situation en Côte d'Ivoire, notamment par leurs graves conséquences humanitaires qui sont à l'origine de souffrances et de déplacements à grande échelle parmi la population civile,

*Condamnant à nouveau* fermement toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en Côte d'Ivoire,

*Considérant* que la situation en Côte d'Ivoire continue de mettre en péril la paix et la sécurité internationales dans la région,

*Agissant* en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Souscrit* à la décision du Conseil de paix et de sécurité, *souligne* que son application sans entrave exige le plein appui du Conseil, *considère* en conséquence que les dispositions ci-après de la présente résolution, fondées sur la décision du Conseil de paix et de sécurité, visent à mettre pleinement en oeuvre le processus de paix en Côte d'Ivoire et à organiser des élections libres, ouvertes, régulières et transparentes dans ce pays d'ici au 31 octobre 2007, et *affirme* que ces dispositions sont destinées à s'appliquer durant la période de transition jusqu'à ce qu'un président nouvellement élu prenne ses fonctions et qu'une nouvelle assemblée nationale soit élue;

2. *Prend note* du dixième communiqué final du GTI en date du 8 septembre 2006;

3. *Prend note également* de l'impossibilité d'organiser des élections présidentielle et législatives à la date prévue et de l'expiration, le 31 octobre 2006,

de la période de transition et des mandats du Président Laurent Gbagbo et du Premier Ministre, M. Charles Konan Banny;

4. *Rappelle* les paragraphes 5 et 8 du dixième communiqué final du GTI daté du 8 septembre 2006, le paragraphe 10 de la décision du Conseil de paix et de sécurité et le paragraphe 75 a) du rapport du Secrétaire général daté du 17 octobre 2006 (S/2006/821) et *déclare*, par conséquent, que la pleine application de la présente résolution, conformément aux paragraphes 13 et 14 de la décision du Conseil de paix et de sécurité, et du processus de paix conduit par le Premier Ministre exige que toutes les parties ivoiriennes s’y conforment totalement et qu’elles ne puissent se prévaloir d’aucune disposition juridique pour faire obstacle à ce processus;

S/RES/1721 (2006)  
06-59737 3

5. *Souscrit* à la décision du Conseil de paix et de sécurité selon laquelle le Président Laurent Gbagbo demeurera chef de l’État à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2006 pour une nouvelle et dernière période de transition n’excédant pas 12 mois;

6. *Approuve* la décision du Conseil de paix et de sécurité de proroger le mandat du Premier Ministre, M. Charles Konan Banny, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2006, pour une nouvelle et dernière période de transition n’excédant pas 12 mois, et sa décision selon laquelle le Premier Ministre ne pourra se présenter à l’élection présidentielle qui sera organisée avant le 31 octobre 2007;

7. *Souligne* que le Premier Ministre aura pour mandat de mettre en oeuvre toutes les dispositions de la feuille de route établie par le GTI et des accords conclus entre les parties ivoiriennes en vue de l’organisation d’élections libres, ouvertes, régulières et transparentes d’ici au 31 octobre 2007 au plus tard avec l’appui de l’Organisation des Nations Unies et de donateurs potentiels, et de conduire en particulier :

- Le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR);
- Les opérations d’identification de la population et d’enregistrement des électeurs en vue d’établir des listes électorales crédibles;
- Les opérations de désarmement et de démantèlement des milices;

- La restauration de l'autorité de l'État et le redéploiement de l'administration et des services publics sur l'ensemble du territoire ivoirien;
- La préparation technique des élections;
- La restructuration des forces armées, conformément au paragraphe 17 de la décision du Conseil de paix et de sécurité et à l'alinéa f) du paragraphe 3 de l'Accord de Linas-Marcoussis;

8. *Souligne* que le Premier Ministre, pour l'exécution du mandat mentionné au paragraphe 7 ci-dessus, doit disposer de tous les pouvoirs nécessaires, de toutes les ressources financières, matérielles et humaines requises et d'une autorité totale et sans entraves, conformément aux recommandations de la CEDEAO en date du 6 octobre 2006, et qu'il doit pouvoir prendre toutes les décisions nécessaires, en toutes matières, en Conseil des ministres ou en Conseil de gouvernement, par ordonnance ou décret-loi;

9. *Souligne également* que le Premier Ministre, pour l'exécution du mandat mentionné au paragraphe 7 ci-dessus, doit disposer également de toute l'autorité nécessaire sur les Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire;

10. *Rappelle* l'alinéa iii) du paragraphe 10 de la décision du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 6 octobre 2005 (S/2005/639) ainsi que la déclaration du Président du Conseil en date du 9 décembre 2005 (S/PRST/2005/60), *réaffirme* les dispositions des paragraphes 6 et 7 de la résolution 1633 (2005) et *rappelle* que le Premier Ministre exercera sa pleine autorité sur le gouvernement qu'il constituera;

11. *Réaffirme* que les opérations de DDR et d'identification doivent être conduites de façon concomitante, *souligne* le rôle central des deux opérations dans le processus de paix, *engage* le Premier Ministre à les mettre en oeuvre sans délai, et *demande* à toutes les parties ivoiriennes de coopérer pleinement avec lui à ce sujet;

S/RES/1721 (2006)

4 06-59737

12. *Exige* la reprise immédiate du programme de désarmement et de démantèlement des milices sur l'ensemble du territoire national, *souligne* que ce programme est un élément clef du processus de paix et *souligne aussi* la responsabilité personnelle des chefs des milices dans la mise en oeuvre complète de ce processus;

13. *Demande instamment* au Premier Ministre de prendre immédiatement, par la voie d'ordonnances qu'il signera dans les conditions énoncées au paragraphe 8 ci-dessus, toutes les mesures appropriées en vue d'accélérer la délivrance des certificats de naissance et de nationalité dans le cadre du processus d'identification, dans un esprit d'équité et de transparence;

14. *Exige* de toutes les parties ivoiriennes concernées, en particulier des forces armées des Forces nouvelles et les Forces armées de Côte d'Ivoire, qu'elles participent pleinement et de bonne foi aux travaux de la commission quadripartite chargée de surveiller la mise en oeuvre du programme de DDR et des opérations de désarmement et de démantèlement des milices;

15. *Invite* le Premier Ministre à établir immédiatement, en liaison avec toutes les parties ivoiriennes, l'ONUCI et les forces françaises qui la soutiennent, un groupe de travail chargé de lui soumettre un plan sur la restructuration des forces de défense et de sécurité et de préparer d'éventuels séminaires sur la réforme du secteur de la sécurité qui seraient organisés par l'Union africaine et la CEDEAO, en vue de refonder des forces de défense et de sécurité attachées aux valeurs d'intégrité et de moralité républicaines;

16. *Encourage* l'Union africaine et la CEDEAO à organiser des séminaires sur la réforme du secteur de la sécurité, en collaboration avec des partenaires et avec la participation d'officiers de commandement et d'officiers supérieurs de pays d'Afrique de l'Ouest sortant d'un conflit, afin d'examiner, entre autres questions, les principes du contrôle civil des forces armées et de la responsabilité personnelle pour des actes d'impunité ou des violations des droits de l'homme;

17. *Invite* le Premier Ministre à établir immédiatement, en liaison avec toutes les parties ivoiriennes concernées et le Haut Représentant pour les élections, un groupe de travail chargé de l'aider à mettre en oeuvre les opérations d'identification de la population et d'enregistrement des électeurs, afin d'assurer leur crédibilité et leur transparence;

18. *Encourage* le Premier Ministre à solliciter, en tant que de besoin, la participation active de la société civile, afin de faire avancer le processus de paix, et

*demande instamment* aux parties ivoiriennes, au Haut Représentant pour les élections et à l'ONUCI de tenir compte des droits et des ressources des femmes et des sexes spécificités, conformément à la résolution 1325 (2000), en tant que questions intersectorielles, dans la mise en oeuvre du processus de paix, y compris par des consultations avec les groupes de femmes locaux et internationaux;

19. *Exige* de toutes les parties ivoiriennes qu'elles mettent un terme à toutes les incitations à la haine et à la violence, à la radio, à la télévision et dans tous les autres médias, et *engage* le Premier Ministre à établir et à mettre en oeuvre sans délai un code de bonne conduite à l'intention des médias, conformément aux décisions prises à Yamoussoukro le 5 juillet 2006 et à la décision du Conseil de paix et de sécurité;

S/RES/1721 (2006)

06-59737 5

20. *Approuve* la décision du Conseil de paix et de sécurité selon laquelle, pour éviter des médiations multiples et conflictuelles, le Président de la République du Congo, M. Denis Sassou Nguesso (« le Médiateur »), en sa qualité de Président de l'Union africaine, dirigera les efforts de médiation en liaison avec les Présidents de la Commission de l'Union africaine et de la CEDEAO et, si nécessaire, en liaison avec tout autre dirigeant africain disposé à apporter une contribution à la recherche de la paix en Côte d'Ivoire, et *souligne* que le représentant du Médiateur dans ce pays conduira, en liaison avec le Représentant spécial du Secrétaire général, la médiation au quotidien;

21. *Demande* à l'Union africaine et à la CEDEAO de continuer à surveiller et à suivre de près la mise en oeuvre du processus de paix, les *invite* à examiner les progrès accomplis avant le 1<sup>er</sup> février 2007 et, si elles le jugent approprié, à réexaminer la situation après cette date et avant le 31 octobre 2007, et les *prie* de lui rendre compte, par l'intermédiaire du Secrétaire général, de leur évaluation et, au besoin, de lui soumettre toutes nouvelles recommandations;

22. *Renouvelle* pour une durée de 12 mois le mandat du Haut Représentant pour les élections défini au paragraphe 7 de la résolution 1603 (2005), *souligne* que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a encouragé le Haut

Représentant pour les élections à jouer un rôle plus important dans le règlement des différends liés au processus électoral, ou des difficultés issues des procédures et processus devant être adoptés pour assurer des élections ouvertes, libres, régulières et transparentes, et *décide* par conséquent qu'en plus de ce mandat, le Haut Représentant pour les élections, avec le plein appui du Premier Ministre et en consultation avec celui-ci :

- Sera la seule autorité habilitée à rendre les arbitrages nécessaires en vue de prévenir ou résoudre toute difficulté ou contentieux liés au processus électoral, en liaison avec le Médiateur;
- Certifiera que tous les stades du processus électoral, y compris les opérations d'identification de la population et d'établissement des listes électorales et la délivrance de cartes d'électeur, fourniront toutes les garanties nécessaires pour la tenue d'élections présidentielle et législatives ouvertes, libres, régulières et transparentes, conformément aux normes internationales;

23. *Demande* à l'ONUCI, conformément au mandat énoncé dans la résolution 1609 (2005) concernant la protection du personnel des Nations Unies, d'assurer la sécurité du Haut Représentant pour les élections dans les limites de ses capacités et de ses zones de déploiement;

24. *Rappelle* le paragraphe 9 ci-dessus, et *souligne* qu'il en découle que le personnel des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire qui assure la protection rapprochée et la sécurité des bureaux du Premier Ministre doit être sous l'autorité de celui-ci, qui doit notamment le nommer, sans préjudice des dispositions du paragraphe 2 1) de la résolution 1609 (2005);

25. *Rappelle* le rôle de garant et d'arbitre impartial du processus de paix du GTI, et *demande* à celui-ci :

- D'établir dès que possible, en liaison avec le Premier Ministre, un calendrier précis pour la mise en oeuvre des principaux aspects de la feuille de route;

S/RES/1721 (2006)

6 06-59737

- D'évaluer, de surveiller et de suivre de près, chaque mois, les progrès réalisés dans la mise en oeuvre de la feuille de route;
- De lui rendre compte, par l'intermédiaire du Secrétaire général, de son évaluation à ce sujet et de tout obstacle rencontré par le Premier Ministre dans l'exercice de son mandat, tel qu'énoncé au paragraphe 7 ci-dessus;
- De lui soumettre, en tant que de besoin, ainsi qu'à toutes les parties ivoiriennes concernées, toutes les recommandations qu'il jugera nécessaires;

26. *Exige* de toutes les parties ivoiriennes qu'elles s'abstiennent de tout recours à la force et à la violence, y compris contre les civils et les étrangers, et de toutes formes de manifestations de rue de nature à créer des troubles;
27. *Exige également* de toutes les parties ivoiriennes qu'elles garantissent la sécurité et la liberté de circulation sur l'ensemble du territoire ivoirien de tous les ressortissants ivoiriens;
28. *Exige en outre* de toutes les parties ivoiriennes qu'elles coopèrent pleinement aux opérations de l'ONUCI et des forces françaises qui la soutiennent, de même qu'à celles des organismes des Nations Unies et des personnels associés, notamment en garantissant la sécurité et la liberté de circulation de leur personnel et des personnels associés sur tout le territoire ivoirien, et *réaffirme* qu'aucune entrave à leur liberté de mouvement et à la pleine mise en oeuvre de leur mandat ne sera tolérée;
29. *Demande instamment* aux pays voisins de la Côte d'Ivoire d'empêcher tout mouvement transfrontière de combattants ou d'armes vers la Côte d'Ivoire;
30. *Se déclare à nouveau* gravement préoccupé par toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en Côte d'Ivoire, et *demande instamment* aux autorités ivoiriennes d'enquêter sans retard sur ces violations afin de mettre un terme à l'impunité;
31. *Rappelle* la responsabilité individuelle de toutes les parties ivoiriennes, y compris des membres des Forces de défense et de sécurité de Côte d'Ivoire et des forces armées des Forces nouvelles, quel que soit leur grade, dans la mise en oeuvre du processus de paix;
32. *Souligne* qu'il est totalement prêt à imposer des sanctions ciblées contre les personnes, désignées par le Comité établi par le paragraphe 14 de la résolution 1572 (2004), qui sont reconnues, entre autres choses, comme entravant la mise en oeuvre du processus de paix, y compris en attaquant ou en faisant obstacle à l'action de l'ONUCI, des forces françaises qui la soutiennent, du Haut Représentant pour les élections, du GTI, du Médiateur ou de son représentant en Côte d'Ivoire, comme responsables de violations graves des droits de l'homme et du droit international

humanitaire perpétrées en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002, comme incitant publiquement à la haine et à la violence ou agissant en violation de l'embargo sur les armes, conformément aux résolutions 1572 (2004) et 1643 (2005);

33. *Décide* de demeurer activement saisi de la question.

Nations Unies S/RES/1682 (2006)

Conseil de sécurité Distr. générale

2 juin 2006

06-37349 (F)

0637349

Résolution 1633 (2005) PROLONGEANT LE MANDAT DU PRESIDENT GBAGBO MAIS LUI ADJOINT UN PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT DOTE DE TOUS LES POUVOIRS ASSURANT SA LIBERTE ET SON AUTORITE SUR LE GOUVERNEMENT

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 5288<sup>e</sup> séance,

le 21 octobre 2005

*Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* ses résolutions antérieures et les déclarations de son président concernant la situation en Côte d'Ivoire,

*Réaffirmant* son ferme attachement au respect de la souveraineté, de

l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la Côte d'Ivoire, et

*rappelant* l'importance des principes de bon voisinage, de non-ingérence et de coopération régionale,

*Rappelant* qu'il a entériné l'accord signé par les forces politiques ivoiriennes à Linas-Marcoussis le 24 janvier 2003 (S/2003/99) (l'Accord de Linas-Marcoussis), approuvé par la Conférence des chefs d'État sur la Côte d'Ivoire, qui s'est tenue à Paris les 25 et 26 janvier 2003, l'accord signé le 30 juillet 2004 à Accra (l'Accord d'Accra III) et l'accord signé le 6 avril 2005 à Pretoria (l'Accord de Pretoria),

*Réaffirmant* que les Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra III et de Pretoria demeurent le cadre approprié pour le règlement pacifique et durable de la crise en Côte d'Ivoire,

*Ayant pris note* de la décision que le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, réuni au niveau des chefs d'État et de gouvernement, a adoptée à sa quarantième réunion, tenue le 6 octobre 2005 à Addis-Abeba (« la décision du Conseil de paix et de sécurité ») (S/2005/639),

*Ayant également pris note* de la création d'un groupe de travail international au niveau ministériel (« le Groupe de travail international ») et des efforts de médiation menés au jour le jour par des représentants du Groupe de travail international (« le Groupe de médiation »),

*Ayant entendu*, le 13 octobre 2005, un exposé du Ministre nigérian et du Commissaire de l'Union africaine au nom de l'Union africaine, du Représentant spécial du Secrétaire général et du Haut Représentant pour les élections,

*Se déclarant vivement préoccupé* par la persistance de la crise et la détérioration de la situation en Côte d'Ivoire,

2 0556436f.doc

S/RES/1633 (2005)

*Condamnant à nouveau fermement* toutes les violations des droits de l'homme commises en Côte d'Ivoire,

*Considérant* que la situation en Côte d'Ivoire continue de mettre en péril la paix et la sécurité internationales dans la région,

*Agissant* en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Félicite* l'Union africaine, en particulier le Président Olusegun Obasanjo du Nigéria, Président de l'Union africaine, et le Président Thabo Mbeki de la République sud-africaine, Médiateur de l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et les dirigeants de la région, des efforts qu'ils continuent de déployer en vue de promouvoir la paix et la stabilité en Côte d'Ivoire, et leur renouvelle son plein soutien;

2. *Salue* les efforts que ne cessent de déployer le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Pierre Schori, et le Haut Représentant pour les élections, M. Antonio Monteiro, et leur *réitère* son plein appui, notamment pour le rôle d'arbitrage et de certification du Haut Représentant pour les élections;

3. *Réaffirme qu'il souscrit* à l'observation de la CEDEAO et du Conseil de paix et de sécurité concernant l'expiration du mandat du Président Laurent Gbagbo le 30 octobre 2005 et l'impossibilité d'organiser des élections présidentielles à la date prévue, et à la décision du Conseil de paix et de sécurité, à savoir, notamment, que le Président Gbagbo demeurera chef de l'État à partir du 31 octobre 2005 pour une période n'excédant pas 12 mois et *exige* de toutes les parties signataires des Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra III et de Pretoria, ainsi que de toutes les parties ivoiriennes concernées, qu'elles l'appliquent pleinement et sans retard;

4. *Se déclare favorable* à l'établissement du Groupe de travail international au niveau ministériel et du Groupe de médiation, qui devraient tous deux être coprésidés par le Représentant spécial du Secrétaire général, *engage* le Groupe de travail international à se réunir le plus tôt possible, et *confirme* que le secrétariat du

Groupe de travail international sera coordonné par l'Organisation des Nations Unies, conformément à l'article vi) du paragraphe 10 de la décision du Conseil de paix et de sécurité;

5. *Prie instamment* le Président de l'Union africaine, le Président de la CEDEAO et le Médiateur de l'Union africaine de consulter immédiatement toutes les parties ivoiriennes en vue de la nomination, d'ici au 31 octobre 2005, d'un nouveau premier ministre acceptable pour toutes les parties ivoiriennes signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis, conformément à l'article ii) du paragraphe 10 de la décision du Conseil de paix et de sécurité, et de rester en contact étroit avec le Secrétaire général tout au long de ce processus;

6. *Appuie pleinement* l'article iii) du paragraphe 10 de la décision du Conseil de paix et de sécurité, dans lequel il est souligné que les ministres rendront compte au Premier Ministre, qui exercera pleinement son autorité sur son cabinet;

7. *Réaffirme* combien il importe que tous les ministres participent pleinement au Gouvernement de réconciliation nationale, comme il ressort clairement de la déclaration de son président en date du 25 mai 2004 (S/PRST/2004/17), *considère* donc que, si un ministre ne participe pas pleinement audit gouvernement, son portefeuille doit être repris par le Premier Ministre, et *prie*

0556436f.doc 3  
S/RES/1633 (2005)

le Groupe de travail international de suivre de près l'évolution de la situation à cet égard;

8. *Souligne* que le Premier Ministre doit disposer de tous les pouvoirs nécessaires, conformément à l'Accord de Linas-Marcoussis, ainsi que de toutes les ressources financières, matérielles et humaines voulues, en particulier dans les domaines de la sécurité, de la défense et des affaires électorales, en vue d'assurer le bon fonctionnement du Gouvernement, de garantir la sécurité et le redéploiement de l'administration et des services publics sur l'ensemble du territoire ivoirien, de conduire le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les opérations de désarmement et de démantèlement des milices, et d'assurer l'équité de l'opération d'identification et d'inscription des électeurs, ce qui permettrait d'organiser des élections libres, ouvertes, régulières et transparentes, avec l'appui

de l'Organisation des Nations Unies;

9. *Exhorte* toutes les parties ivoiriennes à veiller à ce que le Premier Ministre dispose de tous les pouvoirs et de toutes les ressources décrits au paragraphe 8 ci-dessus et ne rencontre aucun obstacle ni aucune difficulté dans l'exercice de ses fonctions;

10. *Demande* au Groupe de travail international, en se fondant sur les articles iii) et v) du paragraphe 10 de la décision du Conseil de paix et de sécurité, de vérifier que le Premier Ministre dispose de tous les pouvoirs et de toutes les ressources décrits au paragraphe 8 ci-dessus et de rendre immédiatement compte au Conseil de sécurité de tout obstacle ou problème que le Premier Ministre pourrait rencontrer dans l'exercice de ses fonctions et d'identifier les responsables;

11. *Invite* le Groupe de travail international, notant que le mandat de l'Assemblée nationale prend fin le 16 décembre 2005, à consulter toutes les parties ivoiriennes, si nécessaire en liaison avec le Forum de dialogue national mentionné au paragraphe 11 de la décision du Conseil de paix et de sécurité, en vue de faire en sorte que les institutions ivoiriennes fonctionnent normalement jusqu'à la tenue des élections en Côte d'Ivoire, et de tenir le Conseil de sécurité et le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine informés à cet égard;

12. *Considère*, ainsi que l'a noté le Conseil de paix et de sécurité au paragraphe 9 de sa décision, que des mesures additionnelles sont requises afin d'accélérer la mise en oeuvre de certaines des dispositions des Accords de Linas-Marcoussis, d'Accra III et de Pretoria, en particulier l'opération de désarmement, démobilisation et réintégration, le démantèlement et le désarmement des milices et l'établissement des conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, régulières, ouvertes et transparentes, y compris en ce qui concerne l'opération d'identification et d'inscription des électeurs;

13. *Demande* en conséquence que le Groupe de travail international élabore dès que possible une feuille de route en consultation avec toutes les parties ivoiriennes, en vue de tenir des élections libres, régulières, ouvertes et transparentes dès que possible et au plus tard le 31 octobre 2006, qui traiterait en particulier des

questions suivantes :

a) La nomination d'un nouveau premier ministre, conformément aux dispositions du paragraphe 5 ci-dessus;

4 0556436f.doc

S/RES/1633 (2005)

b) La mise en oeuvre de toutes les questions en suspens auxquelles il est fait référence au paragraphe 12 ci-dessus, rappelant à cet égard que l'opération parallèle d'identification et de cantonnement des forces, prévue dans le programme national de désarmement, démobilisation, réinsertion et réadaptation signé à Yamoussoukro le 14 mai 2005, hâterait l'établissement des conditions nécessaires à la tenue d'élections libres, régulières, ouvertes et transparentes;

14. *Exige* des Forces nouvelles qu'elles appliquent sans délai le programme de désarmement, démobilisation et réintégration afin de faciliter le rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, la réunification du pays et l'organisation d'élections dès que possible;

15. *Affirme* que l'opération d'identification doit également commencer sans retard;

16. *Exige* de toutes les parties ivoiriennes qu'elles mettent un terme à toutes les incitations à la violence et à la haine, à la radio, à la télévision et dans tous les autres médias;

17. *Exige également* que les milices soient désarmées et démantelées immédiatement sur l'ensemble du territoire national;

18. *Rappelle* les paragraphes 5 et 7 de la décision du Conseil de paix et de sécurité, et *exige* de toutes les parties ivoiriennes qu'elles s'abstiennent de tout recours à la force et à la violence, y compris contre les civils et les étrangers, et de toutes formes de manifestations de rue de nature à créer des troubles;

19. *Demande instamment* aux pays voisins de la Côte d'Ivoire d'empêcher tout mouvement transfrontière de combattants ou d'armes vers la Côte d'Ivoire;

20. Se déclare à nouveau gravement préoccupé par toutes les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises en Côte d'Ivoire, et *demande instamment* aux autorités ivoiriennes d'enquêter sans retard sur ces

violations afin de mettre un terme à l'impunité;

21. *Condamne* les graves attaques menées contre le personnel de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et les entraves inacceptables à la liberté de mouvement de l'ONUCI et des forces françaises, *exige* de toutes les parties ivoiriennes qu'elles coopèrent pleinement à leurs opérations, notamment en garantissant la sécurité et la liberté de circulation de leur personnel et du personnel associé sur tout le territoire de la Côte d'Ivoire, et *affirme* qu'aucune entrave à leur liberté de mouvement et à la pleine mise en oeuvre de leur mandat ne sera tolérée;

22. *Prend note* du paragraphe 13 de la décision du Conseil de paix et de sécurité, *rappelle* la déclaration de son président en date du 14 octobre 2005 (S/PRST/2005/49) et ses décisions au titre de la résolution 1609 (2005) du 24 juin 2005, notamment ses paragraphes 4, 5 et 6, et *entend* réexaminer, d'ici au 24 janvier 2006, date de la fin du mandat de l'ONUCI, le niveau des effectifs de l'ONUCI, à la lumière de la situation en Côte d'Ivoire;

23. *Rappelle* le paragraphe 12 de la décision du Conseil de paix et de sécurité, dans lequel ce dernier appuie les mesures individuelles prévues aux paragraphes 9 et 11 de la résolution 1572 (2004) du 15 novembre 2004, et *réaffirme* qu'il est prêt à imposer ces mesures à l'encontre de toute personne qui bloquerait la mise en oeuvre du processus de paix, tel qu'il est notamment défini dans la feuille de 0556436f.doc 5

S/RES/1633 (2005)

route mentionnée au paragraphe 13 ci-dessus, de toute personne qui serait tenue responsable de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire en Côte d'Ivoire, de toute personne qui inciterait publiquement à la haine et à la violence, ou de toute personne ou entité jugée en état d'infraction à l'embargo sur les armes;

24. *Demande instamment* au Groupe de travail international, qui recevra régulièrement des rapports du Groupe de médiation, et au comité des sanctions créé par la résolution 1572 (2004) du 15 novembre 2004, d'évaluer, de contrôler et de suivre de près les progrès réalisés en ce qui concerne les questions mentionnées aux paragraphes 14 à 18 ci-dessus;

25. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Nations Unies S/RES/1632 (2005)

Conseil de sécurité Distr. générale

18 octobre 2005

05-55837 (F)

0555837

Résolution 1528 (2004) créant l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4918<sup>e</sup> séance,

le 27 février 2004

*Le Conseil de sécurité,*

*Rappelant* ses résolutions 1464 (2003) du 4 février 2003, 1479 (2003) du 13 mai 2003, 1498 (2003) du 4 août 2003, 1514 (2003) du 13 novembre 2003 et 1527 (2004) du 4 février 2004, ainsi que les déclarations de son président sur la Côte d'Ivoire,

*Réaffirmant* son ferme attachement au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'unité de la Côte d'Ivoire, et *rappelant* l'importance des principes de bon voisinage, de non-ingérence et de coopération régionale,

*Rappelant* qu'il a entériné l'accord signé par les forces politiques ivoiriennes à Linas-Marcoussis le 24 janvier 2003 (S/2003/99) (l'Accord de Linas-Marcoussis), approuvé par la Conférence des chefs d'État sur la Côte d'Ivoire qui s'est tenue à Paris les 25 et 26 janvier 2003,

*Prenant note avec satisfaction* des progrès récents, en particulier la réintégration des Forces nouvelles dans le Gouvernement, la conclusion de l'accord sur l'exécution du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et les pourparlers entre le Président de la République de Côte d'Ivoire et les Forces nouvelles,

*Considérant* que les parties ivoiriennes ont progressé comme l'avait demandé le Secrétaire général vers la mise en oeuvre des mesures visées au paragraphe 86 de son rapport sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire en date du 6 janvier 2004 (S/2004/3), comme le Conseil en a reçu confirmation le 4 février 2004, et *encourageant* les parties ivoiriennes à poursuivre leurs efforts en ce sens,

*Appelant* les parties et le Gouvernement de réconciliation nationale à prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir de nouvelles violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et mettre un terme à l'impunité,

- Nouveau tirage pour raisons techniques.

2 0425321f.doc

S/RES/1528 (2004)

*Réaffirmant aussi* ses résolutions 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité, 1379 (2001) et 1460 (2003) sur les enfants dans les conflits armés et 1265 (1999) et 1296 (2000) sur la protection des civils dans les conflits armés,

Accueillant avec satisfaction et encourageant les efforts que l'Organisation des Nations Unies déploie, dans le cadre de toutes ses opérations de maintien de la

paix, pour sensibiliser le personnel de maintien de la paix à la question de l'action de prévention et de lutte contre le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles,

*Profondément préoccupé* par la dégradation de la situation économique en Côte d'Ivoire, qui pèse lourdement sur l'ensemble de la sous-région,

*Se félicitant* que l'Union africaine se soit engagée à soutenir le processus de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire,

*Rappelant* qu'il soutient sans réserve les efforts que déploient la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et la France en vue de promouvoir un règlement pacifique du conflit, et *saluant* en particulier l'efficacité de l'action menée par les forces de la CEDEAO pour stabiliser le pays,

*Prenant note* du message que lui a adressé le Président de la République de Côte d'Ivoire le 10 novembre 2003, tendant à ce que la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) soit transformée en opération de maintien de la paix,

*Prenant note* de la demande que lui a adressée la CEDEAO le 24 novembre 2003, tendant à ce qu'une opération de maintien de la paix soit créée en Côte d'Ivoire,

*Constatant* que la stabilité en Côte d'Ivoire ne pourra être assurée durablement sans que la paix règne dans la sous-région, en particulier au Libéria, et *soulignant* combien il importe que les pays de la sous-région coopèrent à cette fin, et que les efforts de consolidation de la paix et de la sécurité déployés par les missions des Nations Unies dans la sous-région soient coordonnés,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire en date du 6 janvier 2004 (S/2004/3 et Add.1 et 2),

*Prenant note* de la lettre datée du 8 janvier 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Président de l'Assemblée générale (S/2004/100),

*Conscient* qu'il subsiste des obstacles à la stabilité de la Côte d'Ivoire et *considérant* que la situation en Côte d'Ivoire continue de menacer la paix et la sécurité internationales dans la région,

*Agissant* en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies,

1. *Décide* de créer l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)

pour une durée initiale de 12 mois à compter du 4 avril 2004, *prie* le Secrétaire général de transférer, à cette date, l'autorité de la MINUCI et des forces de la CEDEAO à l'ONUCI, et *décide* en conséquence de proroger le mandat de la MINUCI jusqu'au 4 avril 2004;

2. *Décide* que l'ONUCI comprendra, en sus de l'effectif civil, judiciaire et pénitentiaire approprié, une force de 6 240 militaires des Nations Unies au maximum, dont 200 observateurs militaires et 120 officiers d'état-major, et jusqu'à 350 membres de la police civile, en vue d'accomplir les tâches énoncées dans le paragraphe 6 ci-dessous;

0425321f.doc 3

S/RES/1528 (2004)

3. *Prie* le Secrétaire général d'encourager les missions des Nations Unies en Afrique de l'Ouest à mettre en commun leurs moyens logistiques et administratifs, dans la mesure du possible, et sans préjudice de leur capacité opérationnelle d'exécution de leurs mandats respectifs, en vue d'accroître leur efficacité et de réduire leur coût;

4. *Prie* l'ONUCI d'exécuter son mandat en étroite coopération avec les missions des Nations Unies en Sierra Leone et au Libéria, en particulier en ce qui concerne la prévention des mouvements d'armes et de combattants à travers leurs frontières communes et la mise en oeuvre des programmes de désarmement et de démobilisation;

5. *Réaffirme* son appui résolu au Représentant spécial du Secrétaire général et *approuve* sa pleine autorité en matière de coordination et de conduite de toutes les activités menées par le système des Nations Unies en Côte d'Ivoire;

6. *Décide* que l'ONUCI, en coordination avec les forces françaises autorisées au paragraphe 16 ci-après, s'acquittera du mandat suivant :

*Observation du cessez-le-feu et des mouvements de groupes armés*

- a) Observer et surveiller l'application de l'accord de cessez-le-feu global du 3 mai 2003, et enquêter sur les éventuelles violations du cessez-le-feu;
- b) Assurer la liaison avec les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les éléments militaires des Forces nouvelles afin de promouvoir, en coordination avec les forces françaises, le rétablissement de la confiance entre

toutes les forces ivoiriennes en présence, comme prévu dans sa résolution 1479 (2003);

c) Aider le Gouvernement de réconciliation nationale à surveiller les frontières, en prêtant une attention particulière à la situation des réfugiés libériens et aux mouvements de combattants;

*Désarmement, démobilisation, réinsertion, rapatriement et réinstallation*

d) Aider le Gouvernement de réconciliation nationale à procéder au regroupement de toutes les forces ivoiriennes en présence, et à assurer la sécurité des sites de cantonnement de ces dernières;

e) Aider le Gouvernement de réconciliation nationale à exécuter le programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants, en prêtant spécialement attention aux besoins particuliers des femmes et des enfants;

f) Coordonner étroitement avec les missions des Nations Unies en Sierra Leone et au Libéria la mise en oeuvre d'un programme de rapatriement librement consenti et de réinstallation des ex-combattants étrangers, en prêtant spécialement attention aux besoins particuliers des femmes et des enfants, pour appuyer les efforts déployés par le Gouvernement de réconciliation nationale et en coopération avec les gouvernements concernés, les institutions financières internationales compétentes, les organismes internationaux de développement et les pays donateurs;

g) Veiller à ce que les programmes visés aux alinéas e) et f) tiennent compte de la nécessité d'une démarche régionale;

4 0425321f.doc

S/RES/1528 (2004)

h) Assurer la garde des armes, munitions et autres matériels militaires remis par les ex-combattants et mettre en sûreté, neutraliser ou détruire ces matériels;

*Protection du personnel des Nations Unies, des institutions et des civils*

i) Assurer la protection du personnel, des installations et du matériel des Nations Unies, assurer la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et, sans préjudice de la responsabilité du Gouvernement de réconciliation nationale, protéger les civils en danger immédiat de violence physique, dans la limite de ses capacités et dans les zones de déploiement de ses

unités;

j) Contribuer à assurer, en coordination avec les autorités ivoiriennes, la sécurité des membres du Gouvernement de réconciliation nationale;

*Appui aux opérations humanitaires*

k) Faciliter la libre circulation des personnes et des biens et le libre acheminement de l'aide humanitaire, notamment en aidant à créer les conditions de sécurité nécessaires;

Appui à la mise en oeuvre du processus de paix

l) En concertation avec la CEDEAO et les autres partenaires

internationaux, aider le Gouvernement de réconciliation nationale à rétablir l'autorité de l'État partout en Côte d'Ivoire;

m) Avec le concours de la CEDEAO et des autres partenaires internationaux, offrir au Gouvernement de réconciliation nationale un encadrement, des orientations et une assistance technique en vue de préparer et faciliter la tenue de consultations électorales libres, honnêtes et transparentes dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis, en particulier d'élections présidentielles;

*Assistance dans le domaine des droits de l'homme*

n) Contribuer à la promotion et à la défense des droits de l'homme en Côte d'Ivoire en prêtant une attention particulière aux actes de violence commis contre les femmes et les filles, et aider à enquêter sur les violations des droits de l'homme pour mettre fin à l'impunité;

Information

o) Faire comprendre le processus de paix et le rôle de l'ONUCI aux collectivités locales et aux parties, grâce à un service d'information efficace et, notamment, le cas échéant, à un service de radiodiffusion des Nations Unies;

*Ordre public*

p) Aider le Gouvernement de réconciliation nationale, en concertation avec la CEDEAO et d'autres organisations internationales, à rétablir une présence policière civile partout en Côte d'Ivoire et conseiller le Gouvernement de réconciliation nationale pour la réorganisation des services de sécurité intérieure;

0425321f.doc 5

S/RES/1528 (2004)

q) Aider le Gouvernement de réconciliation nationale, en concertation avec la CEDEAO et d'autres organisations internationales, à rétablir l'autorité du

système judiciaire et l'état de droit partout en Côte d'Ivoire;

7. *Prie* le Secrétaire général de prêter une attention particulière, sur le plan des effectifs, aux composantes de l'ONUCI chargées des questions relatives aux femmes et à la protection des enfants;

8. *Autorise* l'ONUCI à utiliser tous les moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat, dans les limites de ses capacités et dans les zones de déploiement de ses unités;

9. *Prie* le Secrétaire général et le Gouvernement de réconciliation nationale de conclure un accord sur le statut des forces dans les 30 jours suivant l'adoption de la présente résolution, compte tenu de la résolution 58/82 de l'Assemblée générale sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé, et *note* que le modèle d'accord sur le statut des forces pour les opérations de maintien de la paix en date du 9 octobre 1990 (A/45/594) s'appliquera provisoirement en attendant la conclusion de cet accord;

10. *Souligne* qu'il importe de mettre en oeuvre intégralement et sans condition les mesures prévues par l'Accord de Linas-Marcoussis, et *exige* que les parties s'acquittent des obligations qui leur incombent en vertu de cet accord, de sorte que, notamment, les élections présidentielles prévues puissent se dérouler en 2005, conformément aux échéances prévues par la Constitution;

11. *Demande* à toutes les parties de coopérer pleinement au déploiement et aux opérations de l'ONUCI, notamment en garantissant la sécurité et la liberté de circulation du personnel des Nations Unies et du personnel associé sur tout le territoire de la Côte d'Ivoire;

12. *Réaffirme*, en particulier, qu'il est nécessaire que le Gouvernement de réconciliation nationale entreprenne immédiatement l'exécution intégrale du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, y compris le démantèlement de tous les groupes armés, en particulier les milices, la répression de toutes les formes de manifestations de rue de nature à créer des troubles, particulièrement les manifestations de groupes de jeunes, et la restructuration des

forces armées et des services de sécurité intérieure;

13. *Exhorte* la communauté internationale à continuer de réfléchir à la façon dont elle pourrait contribuer au développement économique de la Côte d'Ivoire pour que ce pays et la sous-région tout entière puissent se stabiliser durablement;

14. *Prie* le Secrétaire général de le tenir régulièrement informé de la situation en Côte d'Ivoire, de l'application de l'Accord de Linas-Marcoussis et de l'exécution du mandat de l'ONUCI, et de lui présenter tous les trois mois un rapport à ce sujet, traitant notamment de la situation concernant l'effectif des troupes en vue d'une réduction progressive de cet effectif en fonction des progrès réalisés sur le terrain et des tâches restant à accomplir;

15. *Décide* de renouveler jusqu'au 4 avril 2004 l'autorisation qu'il a donnée aux forces françaises et aux forces de la CEDEAO dans sa résolution 1527 (2004);

6 0425321f.doc

S/RES/1528 (2004)

16. *Autorise* les forces françaises, pour une durée de 12 mois à compter du 4 avril 2004, à user de tous les moyens nécessaires pour soutenir l'ONUCI, conformément à l'accord que doivent conclure l'ONUCI et les autorités françaises, et, en particulier, à :

- Contribuer à la sécurité générale de la zone d'activité des forces internationales;
- Intervenir, à la demande de l'ONUCI, pour soutenir des éléments de cette dernière dont la sécurité serait menacée;
- Intervenir en cas d'éventuelles actions belligérantes, si les conditions de sécurité l'exigent, en dehors des zones placées sous le contrôle direct de l'ONUCI;
- Aider à protéger les civils dans les zones de déploiement de leurs unités;

17. *Prie* la France de continuer à lui faire périodiquement rapport sur tous les aspects de son mandat en Côte d'Ivoire;

18. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Nations Unies S/RES/1527 (2004)

Conseil de sécurité

Distr. générale

4 février 2004

04-22935 (F) 040204 040204

0422935

Résolution 1479 (2003) créant le Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI)

Adoptée par le Conseil de sécurité à sa 4754<sup>e</sup> séance,

le 13 mai 2003

*Le Conseil de sécurité,*

*Réaffirmant* sa résolution 1464 (2003) du 4 février 2003, la déclaration de son président du 20 décembre 2002 (S/PRST/2002/42) ainsi que ses résolutions 1460 (2003) du 30 janvier 2003 et 1467 (2003) du 18 mars 2003,

*Réaffirmant également* son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'intégrité territoriale et à l'unité de la Côte d'Ivoire et réaffirmant également son opposition à toute tentative visant à saisir le pouvoir par des moyens inconstitutionnels,

*Rappelant* l'importance des principes de bon voisinage, de non-ingérence et de coopération régionale,

*Rappelant une nouvelle fois* son plein soutien aux efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et par la France en vue de promouvoir un règlement pacifique du conflit et réaffirmant qu'il apprécie les efforts déployés par l'Union africaine pour parvenir à un règlement,

*Réaffirmant* qu'il a fait sien l'accord signé par les forces politiques ivoiriennes à Linas-Marcoussis le 24 janvier 2003 (S/2003/99) (« l'Accord de Linas-Marcoussis »), approuvé par la Conférence des chefs d'État sur la Côte d'Ivoire qui s'est tenue à Paris les 25 et 26 janvier,

*Notant avec satisfaction* les conclusions sur lesquelles a débouché la réunion tenue à Accra du 6 au 8 mars 2003, sous la présidence du Président du Ghana, qui assure actuellement la présidence de la CEDEAO,

*Prenant note avec satisfaction* de la constitution du Gouvernement de réconciliation nationale et de la tenue, le 3 avril 2003, du Conseil des ministres avec toutes les formations politiques qui le constituent et en présence des Présidents du Ghana, du Nigéria et du Togo,

*Se félicitant* du rapport du Secrétaire général du 26 mars 2003 (S/2003/374) et des recommandations qu'il contient,

2 0335787f.doc

S/RES/1479 (2003)

*Prenant note* de l'existence de défis pour la stabilité de la Côte d'Ivoire et considérant que la situation en Côte d'Ivoire constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales dans la région,

1. *Réaffirme* son ferme appui au Représentant spécial du Secrétaire général et approuve la pleine autorité de celui-ci pour ce qui est de la coordination et de la conduite de toutes les activités du système des Nations Unies en Côte d'Ivoire;
2. *Décide* de créer, pour une période initiale de six mois, une Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire (MINUCI) avec pour mandat de faciliter la mise en

oeuvre par les parties ivoiriennes de l'Accord de Linas-Marcoussis et comprenant une composante militaire sur la base de l'option b) prévue dans le rapport du Secrétaire général, en complément des opérations menées par les forces françaises et celles de la CEDEAO;

3. *Approuve* la mise en place d'une équipe restreinte chargée de fournir un appui au Représentant spécial du Secrétaire général en ce qui concerne les questions politiques et juridiques, les affaires civiles, la police civile, les élections, les médias et les relations publiques, les problèmes humanitaires et les questions relatives aux droits de l'homme, ainsi que la mise en place d'un groupe de liaison militaire, qui aura pour tâches, entre autres :

- De fournir des conseils au Représentant spécial sur les questions militaires;
- De suivre la situation militaire, notamment la sécurité des réfugiés libériens, et de faire rapport au Représentant spécial à ce sujet;
- D'assurer la liaison avec les forces françaises et celles de la CEDEAO, afin de conseiller le Représentant spécial au sujet de l'évolution de la situation militaire et des événements connexes;
- D'assurer également la liaison avec les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les Forces nouvelles, afin d'instaurer un climat de confiance entre les groupes armés, en coopération avec les forces françaises et celles de la CEDEAO, en particulier en ce qui concerne les hélicoptères et les avions de combat;
- De contribuer à la planification du désengagement, du désarmement et de la démobilisation et d'identifier les tâches à accomplir, afin de conseiller le Gouvernement ivoirien et d'appuyer les forces françaises et celles de la CEDEAO;
- De faire rapport au Représentant spécial du Secrétaire général sur ces questions.

4. *Souligne* que le groupe de liaison militaire devrait se composer

initialement de 26 officiers et que jusqu'à 50 autres pourront être progressivement déployés lorsque le Secrétaire général le jugera nécessaire et estimera que les conditions de sécurité le permettent;

5. *Demande* que, hormis les recommandations formulées dans le rapport du Secrétaire général au sujet de l'organisation de la MINUCI, notamment en ce qui concerne la composante droits de l'homme de la Mission, une attention particulière soit prêtée à l'élément parité des sexes au sein du personnel de la MINUCI et à la situation des femmes et des filles, conformément aux dispositions de la résolution 1325 (2000);

0335787f.doc 3

S/RES/1479 (2003)

6. *Réitère* son appel à toutes les forces politiques ivoiriennes à appliquer

pleinement et sans délai l'Accord de Linas-Marcoussis et *invite* à cet effet le Gouvernement de réconciliation nationale à élaborer un calendrier de mise en oeuvre de l'Accord de Linas-Marcoussis et à le présenter au Comité de suivi;

7. *Rappelle* qu'il importe de ne ménager aucun effort, conformément à l'esprit de l'Accord de Linas-Marcoussis, pour permettre au Gouvernement de réconciliation nationale d'exercer pleinement son mandat au cours de cette période de transition;

8. *Souligne de nouveau* la nécessité de traduire en justice les responsables de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire intervenues en Côte d'Ivoire depuis le 19 septembre 2002 et *réitère* son exigence que toutes les parties ivoiriennes prennent toutes les mesures nécessaires pour empêcher de nouvelles violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, en particulier à l'encontre des populations civiles, quelles que soient leurs origines;

9. *Souligne* qu'il importe de faire débiter rapidement le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion;

10. *Demande* à toutes les parties ivoiriennes de collaborer avec la MINUCI à l'exécution de son mandat, d'assurer la liberté de mouvement de son personnel dans l'ensemble du pays et une liberté de mouvement totale et sûre pour le personnel des organismes humanitaires, et de soutenir les efforts visant à trouver des solutions sûres et durables pour les réfugiés et les personnes déplacées;

11. *Prie* les forces de la CEDEAO et les forces françaises, dans l'exécution de leur mandat conformément à la résolution 1464 (2003), de continuer de travailler en étroite consultation avec le Représentant spécial et le Comité de suivi et de continuer à lui faire périodiquement rapport sur tous les aspects de l'exécution de leurs mandats respectifs;

12. *Se félicite* de l'accord de cessez-le-feu complet conclu le 3 mai entre les FIANCI et les Forces nouvelles pour l'ensemble du territoire ivoirien, en particulier l'ouest, et *se félicite* que les forces de la CEDEAO et les forces françaises aient l'intention d'appuyer résolument l'application de ce cessez-le-feu;

13. *Réitère* l'appel qu'il a lancé à tous les États de la région pour qu'ils soutiennent le processus de paix en évitant toute action de nature à porter atteinte à la sécurité et à l'intégrité territoriale de la Côte d'Ivoire, en particulier l'envoi ou le passage au travers de leurs frontières de groupes armés et de mercenaires et la circulation et la prolifération illicites dans la région d'armes, notamment de petites armes et d'armes légères;

14. *Engage* toutes les parties ivoiriennes à s'abstenir de recruter ou d'utiliser des mercenaires ou des unités militaires étrangères et *exprime* son intention d'étudier les moyens d'examiner cette question;

15. *Exige* que, conformément à sa résolution 1460 (2003), toutes les parties au conflit qui recrutent ou utilisent des enfants en violation de leurs obligations internationales mettent fin immédiatement à cette pratique;

16. *Insiste de nouveau* sur l'urgente nécessité de fournir un soutien logistique et financier aux forces de la CEDEAO, notamment au moyen d'un fonds  
4 0335787f.doc  
S/RES/1479 (2003)  
d'affectation spéciale approprié établi à cet effet par la CEDEAO, et *appelle* les États membres à apporter une aide internationale substantielle pour répondre aux besoins humanitaires d'urgence et permettre la reconstruction du pays et, dans ce contexte, souligne que le retour des personnes déplacées, en particulier dans le nord du pays, serait important pour le processus de reconstruction;

17. *Souligne* l'importance de la dimension régionale du conflit et de ses conséquences sur les États voisins et invite la communauté des donateurs à aider ceux-ci à faire face aux conséquences humanitaires et économiques de la crise;

18. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte tous les trois mois de la mise en oeuvre de la présente résolution et de lui soumettre tous les mois des rapports actualisés;

19. *Décide* de rester activement saisi de la question.

Nations Unies S/RES/1464 (2003)

Conseil de sécurité

Distr. générale

4 février 2003

03-23585 (F)

0323585

## IV- LOI SUR LE FONCIER RURAL

### **LOI N° 98 –750 DU 23 DECEMBRE 1998 RELATIVE AU DOMAINE FONCIER RURAL**

Chapitre I - Définition et composition du domaine foncier rural

Section I : Définition

Article - Premier Le Domaine Foncier Rural est constitué par l'ensemble des terres mises en valeur ou non et quelle que soit la nature de la mise en valeur.

Il constitue un patrimoine national auquel toute personne physique ou morale peut accéder. Toutefois, seuls l'État, les collectivités publiques et les personnes physiques ivoiriennes sont admis à en être propriétaires.

Section II : Composition

Article 2 - Le Domaine Foncier Rural est à la fois :

Hors du domaine public

Hors des périmètres urbains

Hors des zones d'aménagement différé officiellement constituées

Hors du domaine forestier classé.

Le Domaine Foncier Rural est composé :

À titre permanent :

Des terres propriété de l'État

Des terres propriété des collectivités publiques et des particuliers

Des terres sans maître

À titre transitoire :

Des terres du domaine coutumier

Des terres du domaine concédé par l'État à des collectivités publiques et à des particuliers

Article 3 - Le Domaine Foncier Rural coutumier est constitué par l'ensemble des terres sur lesquelles s'exercent :

Des droits coutumiers conformes aux traditions

Des droits coutumiers cédés à des tiers

---

## Chapitre II - Propriété, concession et transmission du domaine Foncier Rural

### Section I : La propriété du Domaine Foncier Rural

Article 4 - La propriété d'une terre du Domaine Foncier Rural est établie à partir de l'immatriculation de cette terre au Registre Foncier ouvert à cet effet par l'Administration et en ce qui concerne les terres du domaine coutumier par le Certificat Foncier.

Le détenteur du Certificat Foncier doit requérir l'immatriculation de la terre correspondante dans un délai de trois ans à compter de la date d'acquisition du Certificat Foncier.

Article 5 - La propriété d'une terre du Domaine Foncier Rural se transmet par achat, succession, donation entre vifs ou testamentaire ou par l'effet d'une obligation.

Article 6 - Les terres qui n'ont pas de maître appartiennent à l'État et sont gérées suivant les dispositions de l'article 21 ci-après. Ces terres sont immatriculées, aux frais du locataire ou de l'acheteur.

Outre, les terres objet d'une succession ouverte depuis plus de trois ans non réclamées sont considérées comme sans maître.

Les terres du domaine coutumier sur lesquelles des droits coutumiers exercés de façon paisible et continue n'ont pas été constatées dix ans après la publication de la présente loi.

Les terres concédées sur lesquelles les droits du concessionnaire n'ont pu être consolidés trois ans après le délai imparti pour réaliser la mise en valeur imposée par l'acte de concession

Le défaut de maître est constaté par un acte administratif.

Article 7 - Les droits coutumiers sont constatés au terme d'une enquête officielle réalisée par les autorités administratives ou leurs délégués et les conseils des villages concernés, soit en exécution d'un programme d'intervention, soit à la demande des personnes intéressées.

Un décret pris en Conseil des Ministres détermine les modalités de l'enquête.

Article 8 - Le constat d'existence continue et paisible de droits coutumiers donne lieu à la délivrance par l'autorité administrative d'un Certificat Foncier collectif ou individuel permettant d'ouvrir la procédure d'immatriculation aux clauses et conditions fixées par décret.

Article 9 - Les Certificats Fonciers collectifs sont établis au nom d'entités publiques ou privées dotées de la personnalité morale ou de groupements informels d'ayants droit dûment identifiés.

Article 10 - Les groupements prévus ci-dessus sont représentés par un gestionnaire désigné par les membres et dont l'identité est mentionnée par le Certificat Foncier.

Ils constituent des entités exerçant des droits collectifs sur des terres communautaires.

L'obtention d'un Certificat Foncier confère au groupement la capacité juridique d'esterner justice et d'entreprendre tous les actes de gestion foncière dès lors que le Certificat est publié au Journal Officiel de la République.

## Section II : La Concession du Domaine Foncier I Rural

Article 11 - Le Domaine Foncier Rural concédé est constitué des terres concédées par l'État à titre provisoire antérieurement à la date de publication de la présente loi.

Article 12 - Tout concessionnaire d'une terre non immatriculée doit en requérir l'immatriculation à ses frais.

La requête d'immatriculation est publiée au Journal Officiel de la République. Elle est affichée à la préfecture, à la sous- préfecture, au village, à la communauté rurale, à la région, à la commune et à la chambre d'agriculture, concerné où les contestations sont reçues pendant un délai de trois mois.

A défaut de contestation et après finalisation des opérations cadastrales, il est procédé à l'immatriculation de la terre qui se trouve ainsi purgée de tout droit d'usage.

En cas de contestation, celles-ci sont instruites par l'autorité compétente suivant les procédures définies par décret pris en Conseil des Ministres.

Article 13 - Sauf à l'autorité administrative en charge de la gestion du Domaine Foncier Rural d'en décider autrement, l'immatriculation prévue à l'article 12 ci-dessus est faite au nom de l'État.

Les terres ainsi nouvellement immatriculées au nom de l'État sont louées ou vendues à l'ancien concessionnaire ainsi qu'il est dit à l'article 21 ci-après.

Article 14 - Tout concessionnaire d'une terre immatriculée doit solliciter de l'Administration l'application à son profit de l'article 21 ci-après.

## Section III : La cession et la transmission du Domaine Foncier Rural

Article 15 - Tout contrat de location d'une terre immatriculée au nom de l'État se transfère par l'Administration sur demande expresse du cédant et sans que ce transfert puisse constituer une violation des droits des tiers.

Les concessions provisoires ne peuvent être transférées.

La cession directe du contrat par le locataire et la sous- location sont interdites.

Article 16 - Les propriétaires de terrains ruraux en disposent librement dans les limites de l'article 1 ci-dessus.

Article 17 - Le Certificat Foncier peut être cédé, en tout ou en partie, par acte authentifié par l'autorité administrative, à un tiers ou, lorsqu'il est collectif, à un membre de la collectivité ou du groupement dans les limites de l'article 1 ci-dessus.

---

## Chapitre III - Mise en valeur et gestion du domaine Foncier Rural

---

## Section I : Mise en valeur du Domaine Foncier Rural

Article 18 - La mise en valeur d'une terre du Domaine Foncier Rural résulte de la réalisation soit d'une opération de développement agricole soit de toute autre opération réalisée en préservant l'environnement et conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Les opérations de développement agricole concernent notamment et sans que cette liste soit limitative:

Les cultures

L'élevage des animaux domestiques ou sauvages

Le maintien, l'enrichissement ou la constitution de forêts, l'aquaculture

Les infrastructures et aménagements à vocation agricole

Les jardins botaniques et zoologiques

Les établissements de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles.

Article 19 - L'autorité administrative, pour faciliter la réalisation des programmes de développement ou d'intérêt général peut, nonobstant le droit de propriété des collectivités et des personnes physiques, interdire certaines activités constituant des nuisances auxdits programmes ou à l'environnement.

Article 20 - Les propriétaires de terres du Domaine Foncier Rural autres que l'État ont l'obligation de les mettre en valeur conformément à l'article 18 ci-dessus. Ils peuvent y être contraints par l'Autorité dans les conditions déterminées par décret pris en Conseil des Ministres.

## Section II : Gestion du Domaine Foncier Rural de l'État

Article 21 - Aux conditions générales de la présente loi et des autres textes en vigueur et à celles qui seront fixées par décret, l'Administration gère librement les terres du Domaine Foncier Rural immatriculées au nom de l'État.

Article 22 - Les actes de gestion prévus à l'article 21 ci-dessus sont des contrats conclus directement entre l'Administration et les personnes concernées.

Les contrats de location sont à durée déterminée et comportent obligatoirement des clauses de mise en valeur.

En cas de non respect de ces dernières, le contrat est purement et simplement résilié ou ramené à la superficie effectivement mise en valeur.

Le non respect de toute autre clause du contrat peut également être sanctionné par la résiliation.

Dans ce cas, les impenses faites par le locataire sont cédées par l'État à un nouveau locataire sélectionné par vente des impenses aux enchères. Le produit de la vente est remis au locataire défaillant après déduction des frais éventuels et apurement de son compte vis-à-vis de l'État.

---

## Chapitre IV - Dispositions financières et fiscales

---

Article 23 - La location des terres du Domaine Foncier Rural de l'État est consentie moyennant paiement d'un loyer dont les bases d'estimation sont fixées par la loi de Finances.

Article 24 - Les collectivités et les particuliers propriétaires de terres rurales sont passibles de l'impôt foncier rural tel que fixé par la loi.

Article 25 - En cas de non paiement du loyer ou de l'impôt prévus aux articles 23 et 24 ci-dessus et outre les poursuites judiciaires prévues par les textes en vigueur, les impenses réalisées par le locataire constituent le gage de l'État dont les créances sont privilégiées même en cas d'hypothèque prise par des tiers.

---

#### Chapitre V - Dispositions Transitoires

Article 26 - Les droits de propriété de terres du Domaine Foncier Rural acquis antérieurement à la présente loi par des personnes physiques ou morales ne remplissant pas les conditions d'accès à la propriété fixées par l'article 1 ci-dessus sont maintenus à titre personnel.

Les héritiers de ces propriétaires qui ne rempliraient pas les conditions d'accès à la propriété fixées par l'article 1 ci-dessus disposent d'un délai de trois ans pour céder les terres dans les conditions fixées à l'article 16 ci-dessus ou déclarer à l'autorité administrative le retour de ces terres au domaine de l'État sous réserve d'en obtenir la location sous forme de bail emphytéotique cessible.

Les sociétés maintenues dans leur droit de propriété en application des dispositions ci-dessus et qui souhaiteraient céder leurs terres à un cessionnaire ne remplissant pas les conditions d'accès à la propriété fixées par l'article 1 ci-dessus déclarent à l'autorité administrative le retour de ces terres au domaine de l'État sous réserve de promesse de bail emphytéotique au cessionnaire désigné.

---

#### Chapitre VI - Dispositions Finales

Article 27 - La loi N° 71- 338 du 12 Juillet 1971 relative à l'exploitation rationnelle des terrains ruraux détenus en pleine propriété et toutes dispositions contraires à la présente loi sont abrogées.

Article 28 - Des décrets fixent les modalités d'application de la présente loi.

Article 29 - La présente loi sera publiée au Journal Officiel de la République de Côte d'Ivoire et exécutée comme loi de l'État.

---

Fait et adopté en séance publique

Abidjan, le 18 décembre 1998

Un Secrétaire  
de l'Assemblée Nationale  
Oulieu GUEU

Le Président  
de l'Assemblée Nationale  
Antoine Émile BROU

Source : La documentation française

V- **Les Constitutions du 3 Novembre 1960 fondant la 1<sup>ère</sup> République de Côte d'Ivoire et du 1<sup>er</sup> Août 2000 fondant la 2<sup>ème</sup> République de Côte d'Ivoire**

**LOI N° 60-356 DU 3 NOVEMBRE 1960 (1)  
PORTANT CONSTITUTION DE LA REPUBLIQUE  
DE COTE D'IVOIRE**

(1) Loi modifiée par les lois n°s :

63 - 1 du 11 janvier 1963;  
75 - 365 du 31 Mai 1975;  
75 - 747 du 22 octobre 1975;  
80 - 1038 du 1<sup>er</sup> septembre 1980;  
80 - 1232 du 26 novembre 1980;  
85 - 1072 du 12 octobre 1985;  
86 - 90 du 31 janvier 1986;  
90 - 1529 du 6 novembre 1990;  
94 - 438 du 16 août 1994;  
95 - 492 du 26 juin 1995.

PREAMBULE

Le peuple de Côte d'Ivoire proclame son attachement aux principes de la Démocratie et des Droits de l'Homme, tels qu'ils ont été définis par la Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, par la déclaration universelle de 1948, et tels qu'ils sont garantis par la présente Constitution.

Il affirme sa volonté de coopérer dans la paix et l'amitié avec tous les peuples qui partagent son idéal de justice, de liberté, d'égalité, de fraternité et de solidarité humaine.

## TITRE I

### DE L'ETAT ET DE LA SOUVERAINETE

#### ARTICLE PREMIER

L'Etat de Côte d'Ivoire est une République indépendante et souveraine.

L'emblème national est le drapeau tricolore orange, blanc, vert en bandes verticales.

L'hymne de la République est l'Abidjanaise.

La devise de la République est Union, Discipline, Travail.

La langue officielle est le français.

#### ARTICLE 2

La République de Côte d'Ivoire est une et indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Son principe est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple.

#### ARTICLE 3

La souveraineté appartient au peuple.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

#### ARTICLE 4 nouveau (Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994)

Le peuple exerce sa souveraineté par ses représentants et par la voie du référendum.

Le Conseil constitutionnel veille à la régularité des opérations de référendum et en proclame les résultats.

Les conditions du recours au référendum et de son contrôle sont déterminées par la loi.

#### ARTICLE 5

Le suffrage est universel, égal et secret.

Sont électeurs dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux ivoiriens majeurs, des deux sexes, jouissant de leurs droits civils et politiques.

#### ARTICLE 6

La République assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe ou de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Toute propagande particulariste de caractère racial ou ethnique, toute manifestation de discrimination raciale sont punies par la loi.

#### ARTICLE 7

Les partis et groupements politiques concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leurs activités librement sous la condition de respecter les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie, et les lois de la République.

## TITRE II

### DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

### ET DU GOUVERNEMENT

## ARTICLE 8

Le Président de la République est le Chef de l'Etat. Il incarne l'unité nationale. Il veille au respect de la Constitution. Il assure la continuité de l'Etat. Il est la garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des traités et accords internationaux.

## ARTICLE 9 (Loi n° 85 - 1072 du 12 octobre 1985)

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il est rééligible.

## ARTICLE 10 nouveau (Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994)

L'élection du Président de la République est acquise à la majorité absolue au premier tour. Si celle-ci n'est pas obtenue, l'élection est acquise à la majorité relative au second tour qui se déroule quinze jours après la proclamation des résultats du premier scrutin.

La convocation des électeurs est faite par décret pris en Conseil des Ministres.

Le premier tour du scrutin a lieu dans le courant du mois d'octobre de la cinquième année de son mandat.

Les pouvoirs du Président de la République en exercice expirent dès la proclamation des résultats définitifs de l'élection du nouveau Président, lequel entre immédiatement en fonction.

La loi fixe les conditions d'éligibilité, de présentation des candidatures, de déroulement du scrutin, de dépouillement et de proclamation des résultats.

Le Conseil constitutionnel contrôle la régularité de ces opérations.

## ARTICLE 11 nouveau ( Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994 )

En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission ou empêchement absolu, les fonctions de Président de la République sont dévolues de plein droit au Président de l'Assemblée Nationale.

L'empêchement absolu est constaté par le Conseil constitutionnel saisi à cette fin par le Président de l'Assemblée Nationale ou par un tiers au moins des membres du Gouvernement.

Les fonctions du nouveau Président de la République cessent à l'expiration du mandat présidentiel en cours.

## ARTICLE 12 (Loi n° 90 - 1529 du 6 novembre 1990)

Le Président de la République est détenteur exclusif du pouvoir exécutif.

Le Président de la République nomme le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui est responsable devant lui. Il met fin à ses fonctions sur la présentation par celui-ci de la démission du Gouvernement.

Sur proposition du Premier Ministre, le Président de la République nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions.

## ARTICLE 13

Le Président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les membres de l'Assemblée Nationale.

Il assure la promulgation des lois dans les quinze jours qui suivent la transmission qui lui en est faite par le Président de l'Assemblée Nationale.

Ce délai est réduit à cinq jours en cas d'urgence déclarée par l'Assemblée Nationale.

Il peut, avant l'expiration de ces délais, demander à l'Assemblée Nationale une seconde délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette seconde délibération ne peut être refusée.

Il peut également, dans les mêmes délais, demander et obtenir de plein droit que cette seconde délibération n'ait lieu que lors de la session ordinaire suivant la session au cours de laquelle le texte a été adopté en première lecture.

Le vote pour cette seconde délibération est acquis à la majorité des deux tiers des membres composant l'Assemblée Nationale.

#### ARTICLE 14

Le Président de la République, après accord du bureau de l'Assemblée Nationale, peut soumettre au référendum tout texte qui lui paraît devoir exiger la consultation directe du peuple.

Lorsque le référendum a conclu à l'adoption du projet, le Président de la République le promulgue dans les délais prévus à l'article précédent.

#### ARTICLE 15

Le Président de la République assure l'exécution des lois et des décisions de justice. Il prend les règlements applicables à l'ensemble du territoire de la République.

#### ARTICLE 16

Le Président de la République accrédite les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères; les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

#### ARTICLE 17

Le Président de la République est le Chef de l'Administration. Il nomme aux emplois civils et militaires de l'Etat.

#### ARTICLE 18

Le Président de la République est le Chef des Armées.

#### ARTICLE 19

Lorsque les institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacés d'une manière grave et immédiate, le

Président de la République prend les mesures exceptionnelles exigées par les circonstances après consultation obligatoire du Président de l'Assemblée Nationale.

Il en informe la Nation.

L'Assemblée Nationale se réunit de plein droit.

#### ARTICLE 20

Le Président de la République a le droit de faire grâce.

#### ARTICLE 21

Le Président de la République détermine et conduit la politique de la Nation.

#### ARTICLE 22

Le Président de la République préside le Conseil des Ministres.

Le Conseil des Ministres délibère obligatoirement:

Des décisions déterminant la politique générale de l'Etat;

Des projets de loi;

Des ordonnances et des décrets réglementaires;

Des nominations aux emplois supérieurs de l'Etat, dont la liste est établie par la loi.

#### ARTICLE 23 nouveau (Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994)

Les projets de loi, d'ordonnancement et de décrets réglementaires peuvent être examinés pour avis, avant d'être soumis au Conseil constitutionnel.

#### ARTICLE 24 (Loi n° 90 - 1529 du 6 novembre 1990)

Le Président de la République peut déléguer certains de ses pouvoirs au Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Le premier Ministre supplée le Président de la République lorsque celui-ci est absent du territoire national.

#### ARTICLE 25 ( Loi n° 75 - 747 du 22 octobre 1975 )

Les fonctions de Président de la République sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, de tout emploi public et de toute activité professionnelle.

Les fonctions de membre du Gouvernement sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, de tout emploi public et de toute activité professionnelle. Le parlementaire nommé membre du Gouvernement ne peut siéger pendant la durée de ses fonctions ministérielles.

#### ARTICLE 26

Le Président de la République communique avec l'Assemblée Nationale soit directement, soit par des messages qu'il fait lire par le Président de l'Assemblée Nationale et ses communications ne donnent lieu à aucun débat.

### TITRE III

#### DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

##### ARTICLE 27

Le Parlement est constitué par une Assemblée unique, dite Assemblée Nationale, dont les membres portent le titre de Députés.

##### ARTICLE 28

L'Assemblée Nationale vote la loi et consent l'impôt.

##### ARTICLE 29 nouveau ( Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994 )

Les députés à l'Assemblée Nationale sont élus au suffrage universel direct.

La durée de la législature est de cinq ans.

Les pouvoirs de l'Assemblée Nationale expirent à la fin de la deuxième session ordinaire de la cinquième année de son mandat.

Les élections ont lieu vingt jours au moins et cinquante jours au plus avant l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée Nationale.

La loi fixe le nombre des membres de l'Assemblée Nationale, les conditions d'éligibilité, le régime des inéligibilités et incompatibilités, les modalités de scrutin, les conditions dans lesquelles il y a lieu

En cas de contestations, le Conseil constitutionnel statue sur l'éligibilité des candidats.

##### ARTICLE 30 nouveau ( Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994 )

Le Conseil constitutionnel statue sur la validité de l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale.

##### ARTICLE 31

Chaque année, l'Assemblée Nationale se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires.

La première session s'ouvre le dernier mercredi d'avril; sa durée ne peut excéder trois mois.

La deuxième session commence le premier mercredi d'octobre et prend fin le troisième vendredi de décembre.

##### ARTICLE 32

L'Assemblée Nationale est convoquée en session extraordinaire par le Président sur l'ordre du jour déterminé, à la demande du Président de la République ou à celle de la majorité absolue des Députés.

Les sessions extraordinaires sont closes sitôt l'ordre du jour épuisé.

##### ARTICLE 33

Le Président de l'Assemblée Nationale est élu pour la durée de la législature.

##### ARTICLE 34

Le compte rendu intégral des débats est publié au Journal Officiel.

A la demande du Président de la République ou du tiers du nombre des Députés, l'Assemblée Nationale peut se former en comité secret.

#### ARTICLE 35

Chaque Député est le représentant de la Nation entière.

Tout mandat impératif est nul.

Le droit de vote des Députés est personnel. Toutefois, la délégation de vote est permise lorsqu'un Député est absent pour cause de maladie, pour exécution d'un mandat ou d'une mission à lui confiés par le Gouvernement ou l'Assemblée Nationale ou pour remplir ses obligations militaires. Nul ne peut recevoir pour un scrutin, plus d'une délégation de vote.

#### ARTICLE 36

Aucun Député ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou des votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

#### ARTICLE 37

Aucun Député ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'Assemblée Nationale, sauf le cas de flagrant délit.

Aucun Député ne peut, hors session, être arrêté qu'avec l'autorisation du bureau de l'Assemblée Nationale, sauf les cas de flagrant délit, de poursuites autorisées ou de condamnations définitives.

La détention ou la poursuite d'un Député est suspendue si l'Assemblée Nationale le requiert.

#### ARTICLE 38

Les Députés reçoivent une indemnité, dont le montant est fixé par la loi.

#### ARTICLE 39

L'Assemblée Nationale établit son règlement.

### TITRE IV

#### DES RAPPORTS ENTRE L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LA GOUVERNEMENT

#### ARTICLE 40

Les membres du Gouvernement ont accès aux Commissions de l'Assemblée Nationale. Ils sont entendus sur la demande des Commissions.

Ils peuvent se faire assister par les Commissaires du Gouvernement.

#### SECTION I

#### DOMAINES RESPECTIFS DE LA LOI ET DU REGLEMENT

#### ARTICLE 41

La loi fixe les règles concernant:

La citoyenneté, les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques;

La nationalité, l'état et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions et les libéralités;

La procédure selon laquelle les coutumes seront constatées et mises en harmonie avec les principes fondamentaux de la Constitution;

La détermination des crimes et délits ainsi que des peines qui leur sont applicables, la procédure pénale, l'amnistie;

L'organisation des tribunaux judiciaires et administratifs et la procédure suivie devant ces juridictions, le statut des magistrats, des officiers ministérielles et des auxiliaires de la justice;

L'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature;

Le régime d'émission de la monnaie;

Le régime électoral de l'Assemblée Nationale et des Assemblées locales;

La création de catégories d'établissements publics;

Le statut général de la Fonction Publique;

L'organisation générale de l'Administration;

L'état de siège et l'état d'urgence.

La loi détermine les principes fondamentaux:

De l'organisation de la Défense Nationale;

De l'Enseignement;

Du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales;

Du droit du travail, du droit syndical et des institutions sociales;

De l'aliénation et de la gestion du domaine de l'état;

De la mutualité et de l'épargne;

De l'organisation de la production;

Du régime des transports et des télécommunications.

Les lois de Finances déterminent les ressources et les charges de l'Etat.

Des lois de programmes fixent les objectifs de l'action économique et sociale de l'Etat.

#### ARTICLE 42

La déclaration de guerre est autorisée par l'Assemblée Nationale.

#### ARTICLE 43

L'Etat de siège est décrété en Conseil des Ministres. L'Assemblée nationale se réunit alors de plein droit, si elle n'est en session.

La prorogation de l'état de siège au-delà de quinze jours ne peut être autorisée que par l'Assemblée Nationale.

ARTICLE 44 nouveau ( Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994 )

Les matières, autres que celles qui sont du domaine de la loi, ont un caractère réglementaire.

Les textes de forme législative intervenus en ces matières antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente Constitution, peuvent être modifiés par décret pris après avis du Conseil constitutionnel.

ARTICLE 45 nouveau ( Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994 )

Le président de la République, peut, pour l'exécution de son programme, demander à l'Assemblée Nationale, par loi, l'autorisation de prendre par ordonnance, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi.

Les ordonnances sont prises en Conseil de Ministres après avis éventuel du Conseil constitutionnel. Elles entrent en vigueur dès leur publication mais deviennent caduques si le projet de loi de ratification n'est pas déposé devant l'Assemblée Nationale avant la date fixée par la loi d'habilitation.

A l'expiration du délai mentionné au premier alinéa du présent article, les ordonnances ne peuvent plus être modifiées que par la loi dans leurs dispositions qui sont du domaine législatif.

ARTICLE 46 nouveau (Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994)

Les propositions et amendements qui ne sont pas du domaine de la loi sont irrecevables.

L'irrecevabilité est proclamée par le Président de l'Assemblée Nationale.

En cas de contestation, le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République ou par un quart au moins des Députés, statue dans un délai de quinze jours à compter de sa saisine.

Les décrets réglementaires peuvent, le cas échéant, être déférés au Conseil constitutionnel par le Président de l'Assemblée Nationale ou par un quart au moins des Députés.

Le Conseil constitutionnel statue dans un délai de quinze jours à compter de la saisine.

## SECTION II

### DE L'ELABORATION DES LOIS

ARTICLE 47

Les propositions et amendements déposés par les Députés ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence, soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'une proposition d'augmentation de recettes ou d'économies équivalentes.

ARTICLE 48

La discussion des projets de loi porte sur le texte présenté par la Commission.

Celle-ci, à la demande du Gouvernement, doit porter à la connaissance de l'Assemblée Nationale, les points sur lesquels il y a désaccord avec le Gouvernement.

ARTICLE 49

Les Députés ont le droit d'amendement.

#### ARTICLE 50

L'Assemblée Nationale vote le projet de loi de Finances dans les conditions déterminées par la loi.

#### ARTICLE 51

L'Assemblée Nationale est saisie du projet de loi de Finances dès l'ouverture de la session d'octobre. Le projet de loi de Finances doit prévoir les recettes nécessaires à la couverture intégrale des dépenses.

L'Assemblée Nationale vote le budget en équilibre.

Si l'Assemblée Nationale ne s'est pas prononcée dans les soixante dix jours du dépôt du projet, les dispositions de ce projet peuvent être mises en vigueur par ordonnance.

Le Gouvernement saisit, pour ratification, l'Assemblée Nationale convoquée en session extraordinaire, dans un délai de quinze jours.

Si l'Assemblée Nationale n'a pas voté le budget à la fin de cette session extraordinaire, le budget est établi définitivement par ordonnance.

Si le projet de loi de Finances n'a pu être déposé en temps utile pour être promulgué avant le début de l'exercice, le Président de la République demande d'urgence à l'Assemblée Nationale l'autorisation de reprendre le budget de l'année précédente par douzième provisoire.

#### ARTICLE 52

L'Assemblée Nationale règle les comptes de la Nation selon les modalités prévues par la loi de Finances.

### TITRE V

#### DES TRAITES ET DES ACCORDS INTERNATIONAUX

#### ARTICLE 53

Le Président de la République négocie et ratifie les traités et les accords internationaux.

#### ARTICLE 54

Les traités de paix, les traités ou accords relatifs à l'organisation internationale, ceux qui modifient les lois internes de l'Etat ne peuvent être ratifiés qu'à la suite d'une loi.

#### ARTICLE 55 nouveau ( Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994 )

Si le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République ou par le Président de l'Assemblée Nationale, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de le ratifier ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution.

#### ARTICLE 56

Les traités ou accords régulièrement ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque accord ou traité, de son application par l'autre partie.

## TITRE VI

### DE L'AUTORITE JUDICIAIRE ET DE LA COUR DE SUPREME

#### SECTION I

##### DE L'AUTORITE JUDICIAIRE

ARTICLE 57 nouveau (Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994)

La justice est rendue sur l'étendue du territoire de l'Etat au nom du peuple.

Les juges ne sont soumis, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'à l'autorité de la loi.

Le Président de la République est garant de l'indépendance des juges.

Il est assisté par le Conseil supérieur de la Magistrature.

ARTICLE 58 nouveau (Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994)

La loi détermine la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature.

ARTICLE 59 nouveau (Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994)

Les magistrats du siège sont nommés par le Président de la République sur proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice après avis du Conseil supérieur de la Magistrature.

ARTICLE 60 nouveau (Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994)

Nul ne peut être arbitrairement détenu.

Tout présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie à la suite d'une procédure lui offrant les garanties indispensables à sa défense.

L'autorité judiciaire, gardienne de la liberté individuelle, assure le respect de ce principe dans les conditions prévues par la loi.

#### SECTION II

##### DE LA COUR SUPREME

ARTICLE 61 nouveau (Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994)

La Cour Suprême comprends trois Chambres:

- La Chambre judiciaire
- La Chambre administrative et
- La Chambre des Comptes

La loi détermine la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Cour Suprême.

## TITRE VII

### DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

ARTICLE 62 nouveau ( Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994 )

La loi fixe la composition, l'organisation, les attributions et le fonctionnement du Conseil constitutionnel.

TITRE VIII

DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

ARTICLE 63

La Haute Cour de Justice est composée de Députés que l'Assemblée Nationale élit dans son sein après chaque renouvellement général. Elle élit son Président parmi ses membres.

La loi fixe le nombre de ses membres, les règles de son fonctionnement ainsi que la procédure suivie devant elle.

ARTICLE 64 nouveau ( Loi n° 63 - 1 du 11 janvier 1963 )

Le Président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions et traduit devant la Haute Cour qu'en cas de trahison.

La Haute Cour est compétente pour juger les membres du Gouvernement à raison de faits qualifiés de crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, à l'exception des crimes et délits contre la sûreté de l'Etat ainsi que les crimes et délits connexes.

ARTICLE 65

La mise en accusation du Président de la République et des membres du Gouvernement est votée par scrutin public à la majorité des deux tiers des Députés composant l'Assemblée Nationale.

ARTICLE 66 nouveau ( Loi n° 94 - 438 du 16 août 1994 )

La Haute Cour est liée par la définition des crimes et des délits par la détermination des peines résultant des lois pénales en vigueur à l'époque des faits compris dans les poursuites.

TITRE IX

DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

ARTICLE 67

Le Conseil Economique et social donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret, ainsi que sur les propositions de loi qui lui sont soumis.

Les projets de loi de programme à caractère économique et social lui sont soumis pour avis.

Le Président de la République peut consulter le Conseil Economique et Social sur tout problème de caractère économique et social.

La composition du Conseil Economique et Social et les règles de son fonctionnement sont fixées par la loi.

TITRE X

## DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### ARTICLE 68 nouveau (Loi n° 95 - 492 du 26 juin 1995)

La loi fixe les conditions de création et de suppression des collectivités territoriales.

La loi détermine les principes fondamentaux de la libre administration des collectivités territoriales, de leurs compétences et de leurs ressources.

## TITRE XI

### DE L'ASSOCIATION DE LA COOPERATION ENTRE LES ETATS

#### ARTICLE 69

La République de Côte d'Ivoire peut conclure des accords d'association avec d'autres Etats.

Elle accepte de créer avec ces Etats des organismes intergouvernementaux de gestion commune de coordination et de libre coopération.

#### ARTICLE 70

Ces organismes peuvent avoir, notamment, pour objet:

L'harmonisation de la politique monétaire, économique et financière;

L'établissement d'unions douanières;

La création de fonds de solidarité;

L'harmonisation de plans de développement;

L'harmonisation de la politique étrangère;

La mise en commun de moyens propres à assurer la défense nationale;

La coordination de l'organisation judiciaire;

La coopération en matière d'enseignement supérieur;

La coopération et coordination sanitaires;

L'harmonisation des règles concernent le statut de la Fonction Publique et le droit du travail;

La coordination des transports, des communications et des télécommunications.

## TITRE XII

### DE LA REVISION

#### ARTICLE 71

L'initiative de la révision de la constitution appartient au Président de la République et aux membres de l'Assemblée nationale.

#### ARTICLE 72

Pour être pris en considération, le projet ou la proposition de révision doit être voté à la majorité des trois quarts des membres composant l'Assemblée Nationale.

La révision n'est acquise qu'après avoir été approuvée par référendum sauf si le projet ou la proposition en cause a été approuvé à la majorité des quatre cinquièmes des membres composant l'Assemblée Nationale.

#### ARTICLE 73

Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.

La forme républicaine du Gouvernement ne peut faire l'objet d'une révision.

#### TITRE XIII

#### DISPOSITIONS GENERALES ET DISPOSITIONS TRANSITOIRES

#### ARTICLE 74

Les dispositions nécessaires à l'application de la présente Constitution feront l'objet de lois par l'Assemblée Nationale.

Le Président de la République devra entrer en fonction et l'Assemblée Nationale se réunira au plus tard à la date du 12 décembre 1960.

#### ARTICLE 75

Le Président de la République continueront d'exercer leurs fonctions et les institutions actuelles seront maintenues jusqu'à la mise en place des autorités et institutions nouvelles.

#### ARTICLE 76

La législation actuellement en vigueur en Côte d'Ivoire reste applicable, sauf l'intervention de textes nouveaux en ce qu'elle n'a rien de contraire à la présente Constitution.

Fait à Abidjan, le 3 novembre 1960

## **LOI N°2000-513 DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2000**

### **Constitution fondant la 2<sup>ème</sup> République de Côte d'Ivoire**

#### **PREAMBULE**

Le peuple de Côte d'Ivoire,  
Conscient de sa liberté et de son identité nationale, de sa responsabilité devant l'histoire et l'humanité,

Conscient de sa diversité ethnique, culturelle et religieuse, et désireux de bâtir une nation unie solidaire et prospère,

Convaincu que l'union dans le respect de cette diversité assure le progrès économique et le bien-être social,

Profondément attaché à la légalité constitutionnelle et aux institutions démocratiques, à la dignité de la personne humaine, aux valeurs culturelles et spirituelles,

Proclame son adhésion aux droits et libertés tels que définis dans la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1948 et dans la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de 1981,

Exprime son attachement aux valeurs démocratiques reconnues à tous les peuples libres, notamment :

- Le respect et la protection des libertés fondamentales tant individuelles que collectives ;
- La séparation et l'équilibre des pouvoirs ;
- La transparence dans la conduite des affaires publiques ;

S'engage à promouvoir l'intégration régionale et sous-régionale, en vue de la constitution de l'Unité Africaine,

Se donne librement et solennellement comme loi fondamentale la présente Constitution adoptée par Référendum.

## TITRE PREMIER - DES LIBERTES, DES DROITS ET DES DEVOIRS

### CHAPITRE PREMIER - DES LIBERTES ET DES DROITS

(Article 1 Article 2 Article 3 Article 4 Article 5 Article 6 Article 7 Article 8 Article 9 Article 10 Article 11 Article 12 Article 13 Article 14 Article 15 Article 16 Article 17 Article 18 Article 19 Article 20 Article 21 Article 22)

#### Article 1

L'État de Côte d'Ivoire reconnaît les libertés, les droits et devoirs fondamentaux énoncés dans la présente Constitution et s'engage à prendre des mesures législatives ou réglementaires pour en assurer l'application effective.

#### Article 2

La personne humaine est sacrée.

Tous les êtres humains naissent libres et égaux devant la loi. Ils jouissent des droits inaliénables que sont le droit à la vie, à la liberté, à l'épanouissement de leur personnalité et au respect de leur dignité.

Les droits de la personne humaine sont inviolables. Les autorités publiques ont l'obligation d'en assurer le respect, la protection et la promotion.

Toute sanction tendant à la privation de la vie humaine est interdite.

#### Article 3

Sont interdits et punis par la loi, l'esclavage, le travail forcé, les traitements inhumains et cruels, dégradants et humiliants, la torture physique ou morale, les violences physiques et les mutilations et toutes les formes d'avilissement de l'être humain.

#### Article 4

Le domicile est inviolable. Les atteintes ou restrictions ne peuvent y être apportées que par la loi.

#### Article 5

La famille constitue la cellule de base de la société. L'État assure sa protection.

#### Article 6

L'État assure la protection des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées.

#### Article 7

Tout être humain a droit au développement et au plein épanouissement de sa personnalité dans ses dimensions matérielle, intellectuelle et spirituelle.

L'État assure à tous les citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi.

L'État a le devoir de sauvegarder et de promouvoir les valeurs nationales de civilisation ainsi que les traditions culturelles non contraires à la loi et aux bonnes mœurs.

#### Article 8

L'État et les Collectivités publiques ont le devoir de veiller au développement de la jeunesse. Ils créent les conditions favorables à son éducation civique et morale et lui assurent la protection contre l'exploitation et l'abandon moral.

#### Article 9

La liberté de pensée et d'expression, notamment la liberté de conscience, d'opinion religieuse ou philosophique sont garanties à tous, sous la réserve du respect de la loi, des droits d'autrui, de la sécurité nationale et de l'ordre public.

#### Article 10

Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses idées.

Toute propagande ayant pour but ou pour effet de faire prévaloir un groupe social sur un autre, ou d'encourager la haine raciale ou religieuse est interdite.

#### Article 11

Les libertés de réunion et de manifestation sont garanties par la loi.

#### Article 12

Aucun Ivoirien ne peut être contraint à l'exil.

Toute personne persécutée en raison de ses convictions politiques, religieuses, philosophiques. ou de son appartenance ethnique peut bénéficier du droit d'asile sur le territoire de la République de Côte d'Ivoire, sous la condition de se conformer aux lois de la République.

#### Article 13

Les partis et groupements politiques se forment et exercent leurs activités librement sous la condition de respecter les lois de la République, les principes de la souveraineté nationale et de la démocratie. Ils sont égaux en droits et soumis aux mêmes obligations.

Sont interdits les partis ou groupements politiques créés sur des bases régionales, confessionnelles, tribales, ethniques ou raciales.

#### Article 14

Les partis et groupements politiques concourent à la formation de la volonté du peuple et à l'expression du suffrage.

Article 15.

Le droit de propriété est garanti à tous.

Nul ne doit être privé de sa propriété si ce n'est pour cause d'utilité publique et sous la condition d'une juste et préalable indemnisation.

Article 16

Le droit de tout citoyen à la libre entreprise est garanti dans les limites prévues par la loi.

Article 17

Toute personne a le droit de choisir librement sa profession ou son emploi. L'accès aux emplois publics ou privés est égal pour tous. Est prohibée toute discrimination dans l'accès ou l'exercice des emplois, fondée sur le sexe, les opinions politiques, religieuses ou philosophiques.

Article 18

Le droit syndical et le droit de grève sont reconnus aux travailleurs des secteurs public et privé qui les exercent dans les limites déterminées par la loi.

Article 19

Le droit à un environnement sain est reconnu à tous.

Article 20

Toute personne a droit à un libre et égal accès à la Justice.

Article 21

Nul ne peut être poursuivi, arrêté, gardé à vue ou inculpé, qu'en vertu d'une loi promulguée antérieurement aux faits qui lui sont reprochés.

Article 22

Nul ne peut être arbitrairement détenu.

Tout prévenu est présumé innocent jusqu'à ce que sa culpabilité ait été établie à la suite d'une procédure lui offrant les garanties indispensables à sa défense.

## CHAPITRE II - DES DEVOIRS

(Article 23 Article 24 Article 25 Article 26 Article 27 Article 28)

### Article 23

Toute personne vivant sur le territoire national est tenue de respecter la Constitution, les lois et les règlements de la République.

### Article 24

La défense de la Nation et de l'intégrité du territoire est un devoir pour tout Ivoirien. Elle est assurée exclusivement par des forces de défense et de sécurité nationales dans les conditions déterminées par la loi.

### Article 25

Les biens publics sont inviolables. Toute personne est tenue de les respecter et de les protéger.

### Article 26

Tout citoyen, investi d'un mandat public ou chargé d'un emploi public ou d'une mission de service public, a le devoir de l'accomplir avec conscience, loyauté et probité.

### Article 27

Le devoir de s'acquitter de ses obligations fiscales, conformément à la loi, s'impose à tous.

### Article 28

La protection de l'environnement et la promotion de la qualité de la vie sont un devoir pour la communauté et pour chaque personne physique ou morale

## TITRE II - DE L'ÉTAT ET DE LA SOUVERAINETE

(Article 29 Article 30 Article 31 Article 32 Article 33)

### Article 29

L'État de Côte d'Ivoire est une République indépendante et souveraine. L'emblème national est le drapeau tricolore orange, blanc, vert, en bandes verticales et d'égales dimensions.

L'hymne de la République est l'Abidjanaise.

La devise de la République est : Union, Discipline, Travail. La langue officielle est le français.

La loi fixe les conditions de promotion et de développement des langues nationales.

#### Article 30

La République de Côte d'Ivoire est une et indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Elle assure à tous l'égalité devant la loi, sans distinction d'origine, de race, d'ethnie, de sexe et de religion. Elle respecte toutes les croyances.

Son principe est le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple.

#### Article 31

La souveraineté appartient au peuple.

Aucune section du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice.

#### Article 32

Le peuple exerce sa souveraineté par la voie du référendum et par ses représentants élus. Les conditions du recours au référendum et de désignation des représentants du peuple sont déterminées par la présente Constitution et par une loi organique.

Le Conseil constitutionnel contrôle la régularité des opérations du référendum et de l'élection des représentants du peuple.

L'organisation et la supervision du référendum et des élections sont assurées par une Commission indépendante dans les conditions prévues par la loi.

#### Article 33

Le suffrage est universel, libre, égal et secret.

Sont électeurs dans les conditions déterminées par la loi, tous les nationaux ivoiriens des deux sexes âgés d'au moins dix huit ans et jouissant de leurs droits civiques et politiques.

### TITRE III - DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE ET DU

## GOUVERNEMENT

(Article 34 Article 35 Article 36 Article 37 Article 38 Article 39 Article 40 Article 41 Article 42 Article 43 Article 44 Article 45 Article 46 Article 47 Article 48 Article 49 Article 50 Article 51 Article 52 Article 53 Article 54 Article 55 Article 56 Article 57)

### Article 34

Le Président de la République est le Chef de l'État. Il incarne l'unité nationale. Il veille au respect de la Constitution. Il assure la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des engagements internationaux.

### Article 35

Le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois.

Le candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante quinze ans au plus.

Il doit être ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine.

Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne.

Il ne doit s'être jamais prévalu d'une autre nationalité.

Il doit avoir résidé en Côte d'Ivoire de façon continue pendant cinq années précédant la date des élections et avoir totalisé dix ans de présence effective.

L'obligation de résidence indiquée au présent article ne s'applique pas aux membres des représentations diplomatiques et consulaires, aux personnes désignées par l'État pour occuper un poste ou accomplir une mission à l'étranger, aux fonctionnaires internationaux et aux exilés politiques.

Le candidat à la Présidence de la République doit présenter un état complet de bien-être physique et mental dûment constaté par un collège de trois médecins désignés par le Conseil constitutionnel sur une liste proposée par le Conseil de l'Ordre des Médecins. Ces trois médecins doivent prêter serment devant le Conseil constitutionnel.

Il doit être de bonne moralité et d'une grande probité. Il doit déclarer son patrimoine et en justifier l'origine.

#### Article 36

L'élection du Président de la République est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Si celle-ci n'est pas obtenue, il est procédé à un second tour, quinze jours après la proclamation des résultats du premier tour. Seuls peuvent s'y présenter les deux candidats ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages au premier tour.

La convocation des électeurs est faite par décret en Conseil des ministres.

Le premier tour du scrutin a lieu dans le courant du mois d'octobre de la cinquième année du mandat du Président de la République.

#### Article 37

Si dans les sept jours précédant la date limite du dépôt de présentation des candidatures, une des personnes ayant, moins de trente jours avant cette date, annoncé publiquement sa décision d'être candidate, décède ou se trouve empêchée, le Conseil constitutionnel peut décider du report de l'élection.

Si avant le premier tour, un des candidats décède ou se trouve empêché, le Conseil constitutionnel prononce le report de l'élection.

En cas de décès ou d'empêchement de l'un des deux candidats arrivés en tête à l'issue du premier tour, le Conseil constitutionnel décide de la reprise de l'ensemble des opérations électorales.

#### Article 38

En cas d'événements ou de circonstances graves, notamment d'atteinte à l'intégrité du territoire, ou de catastrophes naturelles rendant impossible le déroulement normal des élections ou la proclamation des résultats, le Président de la Commission chargée des élections saisit immédiatement le Conseil constitutionnel aux fins de constatation de cette situation.

Le Conseil constitutionnel décide, dans les vingt quatre heures, de l'arrêt ou de la poursuite des opérations électorales ou de suspendre la proclamation des résultats.

Le Président de la République en informe la Nation par message. Il demeure en fonction.

Dans le cas où le Conseil constitutionnel ordonne l'arrêt des opérations électorales ou décide de la suspension de la proclamation des résultats, la Commission chargée des élections établit et lui communique quotidiennement un état de l'évolution de la situation.

Lorsque le Conseil constitutionnel constate la cessation de ces événements ou de ces circonstances graves, il fixe un nouveau délai qui ne peut excéder trente jours pour la proclamation des résultats et quatre vingt dix jours pour la tenue des élections.

#### Article 39

Les pouvoirs du Président de la République en exercice expirent à la date de prise de fonction du Président élu, laquelle a lieu dès la prestation de serment.

Dans les quarante huit heures de la proclamation définitive des résultats, le Président de la République élu prête serment devant le Conseil constitutionnel réuni en audience solennelle.

La formule du serment est:

*« Devant le peuple souverain de Côte d'Ivoire, je jure solennellement et sur l'honneur de respecter et de défendre fidèlement la Constitution, de protéger les Droits et Libertés des citoyens, de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge dans l'intérêt supérieur de la Nation.*

*« Que le peuple me retire sa confiance et que je subisse la rigueur des lois, si je trahis mon serment ».*

#### Article 40

En cas de vacance de la Présidence de la République par décès, démission, empêchement absolu, l'intérim du Président de la République est assuré par le Président de l'Assemblée nationale, pour une période de quarante cinq jours à quatre vingt dix jours au cours de laquelle il fait procéder à l'élection du nouveau Président de la République.

L'empêchement absolu est constaté sans délai par le Conseil Constitutionnel saisi à cette fin par une requête du Gouvernement, approuvée à la majorité de ses membres.

Les dispositions des alinéas 1 et 5 de l'article 38 s'appliquent en cas d'intérim. Le Président de l'Assemblée nationale, assurant l'intérim du Président de la République ne peut faire usage des articles 41 alinéas 2 et 4, 43, et 124 de la Constitution.

En cas de décès, de démission ou d'empêchement absolu du Président de l'Assemblée nationale, alors que survient la vacance de la République, l'intérim du Président de la République est assuré, dans les mêmes conditions, par le Premier vice-président de l'Assemblée Nationale.

#### Article 41

Le Président de la République est détenteur exclusif du pouvoir exécutif.

Il nomme le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, qui est responsable devant lui. Il met fin à ses fonctions.

Le Premier Ministre anime et coordonne l'action gouvernementale.

Sur proposition du Premier Ministre, le Président de la République nomme les autres membres du Gouvernement et détermine leurs attributions. Il met fin à leurs fonctions dans les mêmes conditions.

#### Article 42

Le Président de la République a l'initiative des lois, concurremment avec les membres de l'Assemblée nationale.

Il assure la promulgation des lois dans les quinze jours qui suivent la transmission qui lui en est faite par le Président de l'Assemblée nationale. Ce délai est réduit à cinq jours en cas d'urgence.

Une loi non promulguée par le Président de la République jusqu'à l'expiration des délais prévus au présent article est déclarée exécutoire par le Conseil constitutionnel saisi par le Président de l'Assemblée nationale, si elle est conforme à la Constitution.

Le Président de la République peut, avant l'expiration de ces délais, demander à l'Assemblée nationale une seconde délibération de la loi ou de certains de ses articles. Cette seconde délibération ne peut être refusée.

Il peut également, dans les mêmes délais, demander et obtenir de plein droit que cette délibération

n'ait lieu que lors de la session ordinaire suivant la session au cours de laquelle le texte a été adopté en première lecture.

Le vote pour cette seconde délibération est acquis à la majorité des deux tiers des membres présents de l'Assemblée nationale.

#### Article 43

Le Président de la République, après consultation du bureau de l'Assemblée nationale, peut soumettre au référendum tout texte ou toute question qui lui paraît devoir exiger la consultation directe du peuple.

Lorsque le référendum a conclu à l'adoption du texte, le Président de la République le promulgue dans les délais prévus à l'article précédent.

#### Article 44

Le Président de la République assure l'exécution des lois et des décisions de justice. Il prend les règlements applicables à l'ensemble du territoire de la République.

#### Article 45

Le Président de la République accrédite les Ambassadeurs et les envoyés extraordinaires auprès des puissances étrangères; les ambassadeurs et les envoyés extraordinaires des puissances étrangères sont accrédités auprès de lui.

#### Article 46

Le Président de la République est le chef de l'administration. Il nomme aux emplois civils et militaires.

#### Article 47

Le Président de la République est le Chef suprême des Armées. Il préside le Conseil supérieur de la Défense.

#### Article 48

Lorsque les Institutions de la République, l'indépendance de la Nation, l'intégrité de son territoire ou l'exécution de ses engagements internationaux sont menacées d'une manière grave et immédiate, et que le fonctionnement régulier des pouvoirs publics constitutionnels est interrompu, le Président de la

République prend les mesures exceptionnelles exigées par ces circonstances après consultation obligatoire du Président de l'Assemblée nationale et de celui du Conseil constitutionnel.

Il en informe la Nation par message.

L'Assemblée nationale se réunit de plein droit.

#### Article 49

Le Président de la République a le droit de faire grâce.

#### Article 50

Le Président de la République détermine et conduit la politique de la Nation.

#### Article 51

Le Président de la République préside le Conseil des ministres.

Le Conseil des ministres délibère obligatoirement :

- Des décisions déterminant la politique générale de l'État;
- Des projets de lois, d'ordonnances et des décrets réglementaires;
- Des nominations aux emplois supérieurs de l'État, dont la liste est établie par la loi.

#### Article 52

Les projets de loi, d'ordonnance et de décret réglementaire peuvent être soumis au Conseil constitutionnel pour avis, avant d'être examinés en Conseil des ministres

#### Article 53

Le Président de la République peut, par décret, déléguer certains de ses pouvoirs aux membres du Gouvernement.

Le Premier Ministre supplée le Président de la République lorsque celui-ci est hors du territoire national. Dans ce cas, le Président de la République peut, par décret, lui déléguer la présidence du Conseil des ministres, sur un ordre du jour précis.

Le Président de la République peut déléguer, par décret, certains de ses pouvoirs au Premier Ministre

ou au membre du Gouvernement qui assure l'intérim de celui-ci. Cette délégation de pouvoirs doit être limitée dans le temps et porter sur une matière ou un objet précis.

#### Article 54

Les fonctions de Président de la République sont incompatibles avec l'exercice de tout mandat parlementaire, de tout emploi public, de toute activité professionnelle et de toute fonction de dirigeant de parti politique.

#### Article 55

Lors de son entrée en fonction et à la fin de celle-ci, le Président de la République est tenu de produire une déclaration authentique de son patrimoine devant la Cour des Comptes.

Durant l'exercice de ses fonctions, le Président de la République ne peut, par lui-même, ni par personne interposée, rien acquérir ou louer qui appartienne au domaine de l'État et des Collectivités publiques, sauf autorisation préalable de la Cour des comptes dans les conditions fixées par la loi.

Le Président de la République ne peut soumissionner aux marchés de l'État et des Collectivités publiques.

#### Article 56

Les fonctions de membres du Gouvernement sont incompatibles avec l'exercice de tout emploi et de toute activité professionnelle.

Le parlementaire nommé membre du Gouvernement ne peut siéger à l'Assemblée nationale, pendant la durée de ses fonctions ministérielles.

Les dispositions des alinéas 2 et 3 de l'article précédent s'appliquent aux membres du Gouvernement pendant la durée de leurs fonctions.

#### Article 57

Le Président de la République communique avec l'Assemblée nationale, soit directement, soit par des messages qu'il fait lire par le Président de l'Assemblée nationale.

Ces communications ne donnent lieu à aucun débat.

#### TITRE IV - DU PARLEMENT

(Article 58 Article 59 Article 60 Article 61 Article 62 Article 63 Article 64 Article 65 Article 66 Article 67 Article 68 Article 69 Article 70)

##### Article 58

Le Parlement est constitué par une chambre unique dite Assemblée nationale dont les membres portent le titre de Député.

Les députés sont élus au suffrage universel direct.

##### Article 59

La durée de la législature est de cinq ans.

Le mandat parlementaire est renouvelable.

Les pouvoirs de l'Assemblée nationale expirent à la fin de la deuxième session ordinaire de la dernière année de son mandat.

Les élections ont lieu vingt jours au moins et cinquante jours au plus avant l'expiration des pouvoirs de l'Assemblée nationale.

La loi fixe le nombre des membres de l'Assemblée nationale, les conditions d'éligibilité, le régime des inéligibilités et incompatibilités, les modalités de scrutin, les conditions dans lesquelles il y a lieu d'organiser de nouvelles élections en cas de vacance de siège de députés.

##### Article 60

Le Conseil constitutionnel statue sur l'éligibilité des candidats, la régularité et la validité des élections des députés à l'Assemblée nationale.

##### Article 61

L'Assemblée nationale vote la loi et consent l'impôt.

##### Article 62

Chaque année, l'Assemblée nationale se réunit de plein droit en deux sessions ordinaires.

La première session s'ouvre le dernier mercredi d'avril ; sa durée ne peut excéder trois mois.

La deuxième session commence le premier mercredi d'octobre et prend fin le troisième vendredi de décembre.

#### Article 63

L'Assemblée nationale est convoquée en session extraordinaire par son Président sur un ordre du jour déterminé, à la demande du Président de la République ou à celle de la majorité absolue des députés.

Les sessions extraordinaires sont closes sitôt l'ordre du jour épuisé.

#### Article 64

Le compte rendu intégral des débats de l'Assemblée nationale est publié au Journal officiel des débats.

L'Assemblée Nationale peut siéger en comité à huis clos à la demande du Président de la République ou du tiers des députés.

#### Article 65

Le Président de l'Assemblée nationale est élu pour la durée de la législature.

Le Président de l'Assemblée nationale et le Premier vice-président sont soumis aux mêmes conditions d'éligibilité que le Président de la République.

#### Article 66

Chaque député est le représentant de la Nation entière.

Tout mandat impératif est nul.

Le droit de vote des députés est personnel. Toutefois, la délégation de vote est permise lorsqu'un député est absent pour cause de maladie, pour exécution d'un mandat ou d'une mission à lui confié par le Gouvernement ou l'Assemblée nationale ou pour remplir ses obligations militaires ou pour tout autre motif justifié. Nul ne peut recevoir, pour un scrutin, plus d'une délégation de vote.

#### Article 67

Aucun député ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou des votes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

#### Article 68

Aucun député ne peut, pendant la durée des sessions, être poursuivi ou arrêté en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation de l'Assemblée nationale, sauf le cas de flagrant délit.

Aucun député ne peut, hors session, être arrêté qu'avec l'autorisation du Bureau de l'Assemblée nationale, sauf les cas de flagrant délit, de poursuites autorisées ou de condamnations définitives.

La détention ou la poursuite d'un député est suspendue si l'Assemblée nationale le requiert.

#### Article 69

Les députés perçoivent une indemnité dont le montant est fixé par la loi.

#### Article 70

L'Assemblée nationale établit son règlement.

Avant leur entrée en vigueur, le règlement et ses modifications ultérieures sont soumis au Conseil constitutionnel qui se prononce sur leur conformité à la Constitution.

Le Conseil constitutionnel statue dans un délai de quinze jours.

### TITRE V - DES RAPPORTS ENTRE LE POUVOIR EXECUTIF ET LE POUVOIR LEGISLATIF

(Article 71 Article 72 Article 73 Article 74 Article 75 Article 76 Article 77 Article 78 Article 79 Article 80 Article 81 Article 82 Article 83)

#### Article 71

L'Assemblée nationale détient le pouvoir législatif. Elle vote seule la loi.

La loi fixe les règles concernant :

- La citoyenneté, les droits civiques et les garanties fondamentales accordées aux citoyens pour l'exercice des libertés publiques;
- La nationalité, l'état et la capacité des personnes, les régimes matrimoniaux, les successions et les libertés;

- La procédure selon laquelle les coutumes sont constatées et mises en harmonie avec les principes fondamentaux de la constitution;
- La détermination des crimes et délits ainsi que des peines qui leur sont applicables, la procédure pénale, l'amnistie;
- L'organisation des tribunaux judiciaires et administratifs et la procédure suivie devant ces juridictions;
- Le statut des magistrats, des officiers ministériels et des auxiliaires de Justice;
- Le statut général de la Fonction publique;
- Le statut du Corps préfectoral;
- Le statut du Corps diplomatique;
- Le statut du personnel des Collectivités locales;
- Le statut de la Fonction militaire
  - Le statut des personnels de la Police nationale;
- L'assiette, le taux et les modalités de recouvrement des impositions de toute nature;
  - Le régime d'émission de la monnaie;
- Le régime électoral de l'Assemblée nationale et des Assemblées locales;
- La création de catégories d'établissements publics;
- L'état de siège et l'état d'urgence.

La loi détermine les principes fondamentaux :

- De l'organisation générale de l'Administration;
- De l'Enseignement et de la Recherche scientifique;
- De l'organisation de la Défense nationale;
- Du régime de la propriété, des droits réels et des obligations civiles et commerciales;
- Du droit du travail, du droit syndical et des Institutions sociales;
- De l'aliénation et de la gestion du domaine de l'État;
- De la mutualité et de l'épargne;
- De la protection de l'environnement;
  - De l'organisation de la production;
- Du statut des Partis politiques;
- Du régime des transports et des télécommunications.

Les lois de Finances déterminent les ressources et les charges de l'État.

Des lois de programme fixent les objectifs de l'action économique et sociale de l'État.

Sont des lois organiques celles qui ont pour objet de régir les différentes Institutions, structures et systèmes prévus ou qualifiés comme tels par la Constitution.

Les lois auxquelles la Constitution confère le caractère de lois organiques sont votées et modifiées dans les conditions suivantes :

- Le projet ou la proposition n'est soumis à la délibération et au vote de l'Assemblée nationale qu'à l'expiration d'un délai de quinze jours après son dépôt.
- Le texte ne peut être adopté par l'Assemblée nationale qu'à la majorité des 2/3 de ses membres.

Les lois organiques ne peuvent être promulguées qu'après la déclaration par le Conseil constitutionnel de leur conformité à la Constitution.

#### Article 72

Les matières autres que celles qui sont du domaine de la loi relèvent du domaine réglementaire.

Les textes de forme législative intervenus en ces matières antérieurement à l'entrée en vigueur de la présente Constitution peuvent être modifiés par décret pris après avis du Conseil constitutionnel.

#### Article 73

La déclaration de guerre est autorisée par l'Assemblée nationale.

#### Article 74

L'état de siège est décrété en Conseil des ministres. L'Assemblée nationale se réunit alors de plein droit si elle n'est en session.

La prorogation de l'état de siège au-delà de quinze jours ne peut être autorisée que par l'Assemblée nationale, à la majorité simple des députés.

#### Article 75

Le Président de la République peut, pour l'exécution de son programme, demander à l'Assemblée nationale l'autorisation de prendre par ordonnance, pendant un délai limité, des mesures qui sont normalement du domaine de la loi.

Les ordonnances sont prises en Conseil des ministres après avis éventuel du Conseil constitutionnel.

Elles entrent en vigueur dès leur publication mais, deviennent caduques si le projet de loi de ratification n'est pas déposé devant l'Assemblée nationale avant la date fixée par la loi d'habilitation.

A l'expiration du délai mentionné au premier alinéa du présent article, les ordonnances ne peuvent plus être modifiées que par la loi dans leurs dispositions qui sont du domaine législatif.

#### Article 76

Les propositions et amendements qui ne sont pas du domaine de la loi sont irrecevables. L'irrecevabilité est prononcée par le Président de l'Assemblée nationale.

En cas de contestation, le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République ou par un quart au moins des députés, statue dans un délai de quinze jours à compter de sa saisine.

#### Article 77

Les lois peuvent, avant leur promulgation, être déférées au Conseil constitutionnel par le Président de l'Assemblée nationale ou par un dixième au moins des députés ou par les groupes parlementaires.

Les associations de défense des Droits de l'Homme légalement constituées peuvent également déférer au Conseil constitutionnel les lois relatives aux libertés publiques.

Le Conseil constitutionnel statue dans un délai de quinze jours à compter de sa saisine.

#### Article 78.

Les députés ont le droit d'amendement.

Les propositions et amendements déposés par les membres de l'Assemblée nationale ne sont pas recevables lorsque leur adoption aurait pour conséquence soit une diminution des ressources publiques, soit la création ou l'aggravation d'une charge publique, à moins qu'ils ne soient accompagnés d'une proposition d'augmentation de recettes ou d'économies équivalentes.

#### Article 79

L'Assemblée nationale vote le projet de loi de finances dans les conditions déterminées par la loi.

#### Article 80

L'Assemblée nationale est saisie du projet de loi de Finances dès l'ouverture de la session d'octobre.

Le projet de loi de Finances doit prévoir les recettes nécessaires à la couverture intégrale des dépenses.

L'Assemblée nationale vote le budget en équilibre.

Si l'Assemblée nationale ne s'est pas prononcée dans un délai de soixante dix jours, le projet de loi peut être mis en vigueur par ordonnance.

Le Président de la République saisit pour ratification l'Assemblée nationale convoquée en session extraordinaire dans un délai de quinze jours.

Si l'Assemblée nationale n'a pas voté le budget à la fin de cette session extraordinaire, le budget est établi définitivement par ordonnance.

Si le projet de loi de Finances n'a pu être déposé en temps utile pour être promulgué avant le début de l'exercice, le Président de la République demande d'urgence à l'Assemblée nationale, l'autorisation de reprendre le budget de l'année précédente par douzième provisoire.

#### Article 81

L'Assemblée nationale règle les comptes de la Nation selon les modalités prévues par la loi de Finances.

Le projet de loi de règlement doit être déposé sur le Bureau de l'Assemblée nationale un an au plus tard après l'exécution du budget.

#### Article 82

Les moyens d'information de l'Assemblée nationale à l'égard de l'action gouvernementale sont la question orale, la question écrite, la commission d'enquête.

Pendant la durée d'une session ordinaire, une séance par mois est réservée en priorité aux questions des députés et aux réponses du Président de la République.

Le Président de la République peut déléguer au Chef du Gouvernement et aux ministres le pouvoir de répondre aux questions des députés.

En la circonstance, l'Assemblée nationale peut prendre une résolution pour faire des recommandations au Gouvernement.

#### Article 83

Les membres du Gouvernement ont accès aux commissions de l'Assemblée nationale. Ils sont entendus à la demande des commissions.

Ils peuvent se faire assister par des commissaires du Gouvernement.

### TITRE VI - DES TRAITES ET ACCORDS INTERNATIONAUX

(Article 82 Article 84 Article 85 Article 86 Article 87)

#### Article 84

Le Président de la République négocie et ratifie les traités et les accords internationaux.

#### Article 85

Les Traités de paix, les Traités ou Accords relatifs à l'organisation internationale, ceux qui modifient les lois internes de l'État ne peuvent être ratifiés qu'à la suite d'une loi.

#### Article 86

Si le Conseil constitutionnel, saisi par le Président de la République, ou par le Président de l'Assemblée nationale ou par un quart au moins des députés, a déclaré qu'un engagement international comporte une clause contraire à la Constitution, l'autorisation de le ratifier ne peut intervenir qu'après la révision de la Constitution

#### Article 87

Les Traités ou Accords régulièrement ratifiés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve, pour chaque Traité ou Accord, de son application par l'autre partie.

### TITRE VII - DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

(Article 88 Article 89 Article 90 Article 91 Article 92 Article 93 Article 94 Article 95 Article 96 Article 97 Article 98 Article 99 Article 100)

#### Article 88

Le Conseil constitutionnel est juge de la constitutionnalité des lois. Il est l'organe régulateur du fonctionnement des pouvoirs publics.

## Article 89

Le Conseil constitutionnel se compose:

- D'un Président;
- Des anciens Présidents de la République, sauf renonciation expresse de leur part;
- De six conseillers dont trois désignés par le Président de la République et trois par le Président de l'Assemblée nationale.

Le Conseil constitutionnel est renouvelé par moitié tous les trois ans.

## Article 90

Le Président du Conseil constitutionnel est nommé par le Président de la République pour une durée de six ans non renouvelables parmi les personnalités connues pour leur compétence en matière juridique ou administrative.

Avant son entrée en fonction, il prête serment devant le Président de la République, en ces termes :

*« Je m'engage à bien et fidèlement remplir ma fonction, à l'exercer en toute indépendance et en toute impartialité dans le respect de la Constitution, à garder le secret des délibérations et des votes, même après la cessation de mes fonctions, à ne prendre aucune position publique dans les domaines politique, économique ou social, à ne donner aucune consultation à titre privé sur les questions relevant de la compétence du Conseil constitutionnel ».*

## Article 91

Les conseillers sont nommés pour une durée de six ans non renouvelables par le Président de la République parmi les personnalités connues pour leur compétence en matière juridique ou administrative.

Avant leur entrée en fonction, ils prêtent serment devant le Président du Conseil Constitutionnel, en ces termes :

*« Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions, de les exercer en toute impartialité dans le respect de la Constitution et de garder le secret des délibérations et des votes, même après la cessation de mes fonctions ».*

Le premier Conseil constitutionnel comprendra:

- Trois conseillers dont deux désignés par le Président de l'Assemblée nationale, nommés pour trois ans par le Président de la République;
- Trois conseillers dont un désigné par le Président de l'Assemblée nationale, nommés pour six ans par le Président de la République.

#### Article 92

Les fonctions de membres du Conseil constitutionnel sont incompatibles avec l'exercice de toute fonction politique, de tout emploi public ou électif et de toute activité professionnelle.

En cas de décès, démission ou empêchement absolu pour quelque cause que ce soit, le Président et les conseillers sont remplacés dans un délai de huit jours pour la durée des fonctions restant à courir.

#### Article 93

Aucun membre du Conseil constitutionnel ne peut, pendant la durée de son mandat, être poursuivi, arrêté, détenu ou jugé en matière criminelle ou correctionnelle qu'avec l'autorisation du Conseil.

#### Article 94

Le Conseil constitutionnel contrôle la régularité des opérations de référendum et en proclame les résultats.

Le Conseil statue sur :

- L'éligibilité des candidats aux élections présidentielle et législative;
- Les contestations relatives à l'élection du Président de la République et des députés.

Le Conseil constitutionnel proclame les résultats définitifs des élections présidentielles.

#### Article 95

Les engagements internationaux visés à l'article avant leur ratification, les lois organiques avant leur promulgation, les règlements de l'Assemblée nationale avant leur mise en application, doivent être déférés par le Président de la République ou le Président de l'Assemblée nationale au Conseil constitutionnel qui se prononce sur leur conformité à la Constitution.

Aux mêmes fins, les lois, avant leur promulgation, peuvent être déférées au Conseil constitutionnel par le Président de la République, le Président de l'Assemblée nationale, tout groupe parlementaire ou 1/10<sup>e</sup> des membres de l'Assemblée nationale.

La saisine du Conseil constitutionnel suspend le délai de promulgation.

#### Article 96

Tout plaideur peut soulever l'exception d'inconstitutionnalité d'une loi devant toute Juridiction. Les conditions de saisine du Conseil constitutionnel sont déterminées par la loi.

#### Article 97

Les projets ou propositions de loi et les projets d'ordonnance peuvent être soumis pour avis au Conseil constitutionnel.

#### Article 98

Les décisions du Conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics, à toute autorité administrative, juridictionnelle, militaire et à toute personne physique ou morale.

#### Article 99

Une disposition déclarée contraire à la Constitution ne peut être promulguée ou mise en application.

#### Article 100

Une loi organique fixe les règles d'organisation et de fonctionnement du Conseil constitutionnel, la procédure et les délais qui lui sont impartis pour statuer.

### TITRE VIII - DU POUVOIR JUDICIAIRE

*(Article 101 Article 102 Article 103 Article 104 Article 105 Article 106 Article 106)*

#### Article 101

Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif.

#### Article 102

La Justice est rendue sur toute l'étendue du territoire national au nom du peuple par des Juridictions suprêmes - Cour de Cassation, Conseil d'État, Cour des Comptes- et par des Cours d'Appel et des tribunaux.

Des lois organiques fixent la composition, l'organisation et le fonctionnement de ces juridictions.

#### Article 103

Les magistrats ne sont soumis, dans l'exercice de leurs fonctions, qu'à l'autorité de la loi.

Les magistrats du Siègre sont inamovibles.

#### Article 104

Le Président de la République est le garant de l'indépendance de la magistrature. Il préside le Conseil supérieur de la Magistrature.

#### Article 105

Le Conseil supérieur de la Magistrature comprend :

- Le Président de la Cour de Cassation, vice-président de droit;
- Le Président du Conseil d'État;
- Le Président de la Cour des Comptes;
- Le Procureur général près la Cour de Cassation;
- Six personnalités extérieures à la Magistrature dont trois titulaires et trois suppléants désignés en nombre égal par le Président de la République et le Président de l'Assemblée nationale;
- Trois magistrats du Siègre dont deux titulaires et un suppléant et trois magistrats du Parquet dont deux titulaires et un suppléant, désignés par leurs pairs. Ces magistrats ne peuvent siéger lorsqu'ils sont concernés par les délibérations du Conseil.

#### Article 106

Le Conseil supérieur de la Magistrature se réunit sur convocation et sous la présidence du Président de la République pour examiner toutes les questions relatives à l'indépendance de la Magistrature.

Sous la présidence de son vice-président, le Conseil supérieur de la Magistrature :

- Fait des propositions pour la nomination des magistrats des Juridictions suprêmes, des premiers présidents des Cours d'Appel et des Présidents des tribunaux de première instance;
- Donne son avis conforme à la nomination et à la promotion des autres magistrats du siège;
- statue comme conseil de discipline des magistrats du siège et du parquet.

#### Article 107

Une loi organique détermine les conditions d'application des dispositions relatives au Conseil supérieur de la Magistrature.

## TITRE IX - DE LA HAUTE COUR DE JUSTICE

(Article 108 Article 109 Article 110 Article 111 Article 112)

### Article 108

La Haute Cour de Justice est composée de députés que l'Assemblée nationale élit en son sein, dès la première session de la législature. Elle est présidée par le Président de la Cour de Cassation.

Une loi organique détermine le nombre de ses membres, ses attributions et les règles de son fonctionnement ainsi que la procédure suivie devant elle.

### Article 109

Le Président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions et traduit devant la Haute Cour de Justice qu'en cas de haute trahison.

### Article 110

La Haute Cour de Justice est compétente pour juger les membres du Gouvernement à raison des faits qualifiés crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions.

### Article 111

La mise en accusation du Président de la République et des membres du Gouvernement est votée au scrutin secret, par l'Assemblée nationale à la majorité des 2/3 pour le Président de la République, et à la majorité absolue pour les membres du Gouvernement.

### Article 112

La Haute Cour de Justice est liée par la définition des crimes et délits et par la détermination peines résultant des lois pénales en vigueur à l'époque des faits compris dans les poursuites.

## TITRE X - DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

(Article 113 Article 114)

### Article 113

Le Conseil économique et social donne son avis sur les projets de loi, d'ordonnance ou de décret ainsi que sur les propositions de loi qui lui sont soumis. Les projets de loi de programme à caractère économique et social lui sont soumis pour avis.

Le Président de la République peut consulter le Conseil économique et social sur tout problème de caractère économique et social.

#### Article 114

La composition du Conseil économique et social et les règles de son fonctionnement sont fixées par une loi organique.

### TITRE XI - DU MEDiateUR DE LA REPUBLIQUE (Article 115 Article 116 Article 117 Article 118)

#### Article 115

Il est institué un organe de médiation dénommé « Le Médiateur de la République ». Le Médiateur de la République est une autorité administrative indépendante, investie d'une mission de service public. Il ne reçoit d'instructions d'aucune autorité.

#### Article 116

Le Médiateur de la République est nommé par le Président de la République, pour un mandat de six ans non renouvelable, après avis du Président de l'Assemblée nationale.

Il peut être mis fin à ses fonctions, avant l'expiration de ce délai, en cas d'empêchement constaté par le Conseil constitutionnel saisi par le Président de la République.

#### Article 117

Le Médiateur de la République ne peut être poursuivi, recherché, arrêté, détenu ou jugé à l'occasion des opinions ou des actes émis par lui dans l'exercice de ses fonctions.

Les fonctions de Médiateur de la République sont incompatibles avec l'exercice de toute fonction politique, de tout autre emploi public et de toute activité professionnelle.

#### Article 118

Les attributions, l'organisation et le fonctionnement du Médiateur de la République sont fixés par une loi organique.

### TITRE XII - DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (Article 119 Article 120 Article 121)

#### Article 119

La loi détermine les principes fondamentaux de la libre administration des Collectivités territoriales, de leurs compétences et de leurs ressources.

#### Article 120

Les Collectivités territoriales sont les régions et les communes.

#### Article 121

Les autres collectivités territoriales sont créées et supprimées par la Loi.

### TITRE XIII - DE L'ASSOCIATION ET DE LA COOPERATION ENTRE ETATS (Article 122 Article 123)

#### Article 122

La République de Côte d'Ivoire peut conclure des Accords d'association avec d'autres États.

Elle accepte de créer avec ces États des Organisations intergouvernementales de gestion commune, de coordination et de libre coopération.

#### Article 123

Les Organisations visées à l'article précédent peuvent avoir notamment pour objet:

- L'harmonisation de la politique monétaire, économique et financière;
  - L'établissement d'unions douanières;
  - La création de fonds de solidarité;
- L'harmonisation des plans de développement;
- L'harmonisation de la politique étrangère;
  - La mise en commun de moyens propres à assurer la défense nationale;
- La coordination de l'organisation judiciaire;
- La coopération en matière de sécurité et de protection des personnes et des biens;
- La coopération en matière d'Enseignement supérieur et de Recherche;
- La coopération en matière de Santé;
- L'harmonisation des règles concernant le Statut de la Fonction publique et le droit du travail;
- La coordination des transports, des communications et des télécommunications;
- La coopération en matière de protection de l'environnement et de gestion des ressources naturelles

### TITRE XIV - DE LA REVISION DE LA CONSTITUTION (Article 124 Article 125 Article 126 Article 127)

#### Article 124

L'initiative de la révision de la Constitution appartient concurremment au Président de la République et aux membres de l'Assemblée nationale.

## Article 125

Pour être pris en considération, le projet ou la proposition de révision doit être voté par l'Assemblée nationale à la majorité des 2/3 de ses membres effectivement en fonction.

## Article 126

La révision de la Constitution n'est définitive qu'après avoir été approuvée par référendum à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Est obligatoirement soumis au référendum le projet ou la proposition de révision ayant pour objet l'élection du Président de la République, l'exercice du mandat présidentiel, la vacance de la Présidence de la République et la procédure de révision de la présente Constitution.

Le projet ou la proposition de révision n'est pas présenté au référendum dans toutes les autres matières lorsque le Président de la République décide de le soumettre à l'Assemblée nationale. Dans ce cas, le projet ou la proposition de révision n'est adopté que s'il réunit la majorité des 4/5 des membres de l'Assemblée nationale effectivement en fonction.

Le texte portant révision constitutionnelle, approuvé par référendum ou par voie parlementaire, est promulgué par le Président de la République.

## Article 127

Aucune procédure de révision ne peut être engagée ou poursuivie lorsqu'il est porté atteinte à l'intégrité du territoire.

La forme républicaine et la laïcité de l'État ne peuvent faire l'objet d'une révision

## TITRE XV - DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

(Article 128 Article 129 Article 130 Article 131 Article 132 Article 133)

## Article 128

La présente Constitution entre en vigueur à compter du jour de sa promulgation.

## Article 129

Le Président de République élu entrera en fonction, et l'Assemblée nationale se réunira dans un délai de six mois à compter de cette promulgation.

Jusqu'à l'entrée en fonction du Président de la République élu, le Président de la République en exercice et le Gouvernement de transition prennent les mesures nécessaires au fonctionnement des pouvoirs publics, à la vie de la Nation, à la protection des personnes et des biens et à la sauvegarde des libertés.

Toutefois, le Président de la République assumant la transition ne peut, en aucune façon et sous quelque forme que ce soit, modifier la Constitution, le Code électoral, la loi relative aux Partis et Groupements politiques et la loi fixant le régime des associations et de la presse.

#### Article 130

Jusqu'à la mise en place des autres Institutions, les Institutions établies continuent d'exercer leurs fonctions et attributions conformément aux lois et règlements en vigueur.

#### Article 131

Pour les élections de l'an 2000, la Cour suprême exerce les fonctions de contrôle et de vérification dévolues par la présente Constitution au Conseil constitutionnel dans des conditions fixées par la loi, et reçoit, en audience solennelle, le serment du Président de la République.

#### Article 132

Il est accordé l'immunité civile et pénale aux membres du Comité national de Salut public (CNSP) et à tous les auteurs des événements ayant entraîné le changement de régime intervenu le 24 décembre 1999.

#### Article 133

La législation actuellement en vigueur en Côte d'Ivoire reste applicable, sauf l'intervention de textes nouveaux, en ce qu'elle n'a rien de contraire à la présente Constitution.

Source : Présidence de la République de Côte d'Ivoire

<b>Table des Matières</b>
---------------------------

<b><i>INTRODUCTION</i></b> .....	<b>9</b>
<b><i>PREMIÈRE PARTIE :</i></b> .....	<b>79</b>
<b><i>STATOGENÈSE ET MYSTIQUE DU DÉVELOPPEMENT EN COTE D'IVOIRE</i></b> .....	<b>79</b>
<b>TITRE I : La construction de l'État-nation ivoirien</b> .....	<b>86</b>
CHAPITRE I : La Côte d'Ivoire indépendante à l'assaut de l'espace vital géopolitique, géoéconomique et stratégique .....	90
Section 1 : Indépendance et contexte idéologique et géopolitique .....	92
Paragraphe 1 : Déconstruction de la mythologie indépendantiste .....	93
A.L'échec du projet de la communauté franco-africaine .....	93
1.Houphouët contre l'indépendance .....	93
a.Le paradoxe de Félix Houphouët-Boigny .....	94
b- Félix Houphouët-Boigny pour la communauté franco-africaine.....	97
c- L'Histoire contre la communauté franco-africaine.....	99
2- La singularité guinéenne .....	101
a.Sékou TOURE et le NON au référendum .....	101
b.L'analyse de la préemption guinéenne .....	102
c- Un exemple contagieux.....	102
3- Le divorce à l'amiable .....	103
B.Raisons de l'émergence du leadership de Félix Houphouët-Boigny .....	104
1.La préemption houphouëtienne ou la fabrique du leadership .....	104
2.La dialectique des circonstances .....	105
Paragraphe 2 : Fracture idéologique et projet de l'unité africaine .....	106
A.Enjeux idéologiques, géopolitiques et géostratégiques .....	107
1.Les raisons du choix occidental ou la donne idéologique et réaliste.....	108

2- Géopolitique de la Côte d'Ivoire.....	110
a- La géopolitique où l'État expansionniste dans l'espace et dans le temps.....	110
b- Choix du camp libéral occidental comme enjeux économiques .....	113
3.L'emmurement idéologique et géostratégique de la Côte d'Ivoire .....	114
B.Félix Houphouët-Boigny contre le projet unitaire africain .....	117
1.Houphouët et l'O.U.A. ....	117
2.Le Conseil de l'entente comme instrument d'influence .....	121
a.Rôle géopolitique et diplomatique du Conseil de l'entente .....	122
b.La rivalité Houphouët - Senghor.....	122
C.L'hégémon sous régional ivoirien.....	123
1.De l'attrait économique à l'ambition régionale .....	123
2-Mystique de l'hospitalité comme ressource politique et diplomatique .....	125
a- Les diasporas comme atout politique .....	125
b- Les diasporas comme atout diplomatique.....	126
c- Les diasporas comme bouclier pacifique .....	126
3- La quête de l'hégémonie culturelle .....	127
Section 2 : Les enjeux de la relation particulière françafricaine .....	128
Paragraphe 1 : De l'effectivité de l'indépendance ou la déconstruction d'un mythe .....	129
A.L'Indépendance dépendante.....	129
B.La question de la souveraineté et de l'effectivité de l'indépendance.....	131
1.La Côte d'Ivoire et la rationalité des relations internationales .....	131
2.Déconstruire le mythe de l'indépendance et de la souveraineté nationales .....	132
Paragraphe 2 : La France dans l'État et l'Économie de la Côte d'Ivoire .....	133
1-Un État dans un État .....	134
2.Les accords de défense et la base militaire française au service de la sécurité du régime.....	137
CHAPITRE II : Les Fondements de l'État-nation ivoirien .....	140
Section 1 : Théories et faiblesses de l'État-Nation en Afrique .....	141
Paragraphe 1 : Les théories de l'État.....	141
A. Définitions et théories de l'État.....	141
1.Qu'est-ce que l'État ?.....	142
a.L'État et le triptyque classique .....	142
b.Conditions historiques de l'apparition de la notion moderne de l'État .....	144
c.La dépersonnalisation du pouvoir .....	145
2.Théories de l'État .....	146
3.L'État wébérien .....	149
4.Les conceptions françaises de l'État et de sa souveraineté.....	150
B.L'État postcolonial ou le modèle importé .....	152
1.L'État postcolonial dans son contexte historique .....	153
a.L'État importé dans la donne globale néocolonialiste .....	153

b.Un effet de contagion.....	154
c.Le déficit d'imagination politique.....	155
2.Théories et limites de la greffe .....	156
a.Théorie et enjeux de la greffe .....	156
b.Le prêt- à penser comme pauvreté structurelle.....	158
c.Les réussites de la greffe .....	159
d.Limites du diffusionnisme en matière d'effectivité constitutionnelle .....	160
Paragraphe 2 : État-Nation et ses modèles ou l'État au service de la construction nationale .....	162
A. Analyse du concept d'État-nation.....	162
1.De la Nation .....	162
2.Acception multiple de la Nation .....	167
B.L'unité de l'État et de la Nation ou l'État-Nation .....	168
1.La conception française.....	168
a.Définition de l'État-nation.....	169
b.La souveraineté de l'État et de la nation.....	170
2.Le modèle allemand de l'État-nation.....	171
3.Nationalisme comme une expression de la crise de l'État-nation .....	172
a.Définitions du nationalisme .....	172
b.Les formes et enjeux du nationalisme .....	173
Section 2 : État-nation ivoirien, entre importation et réinvention localiste.....	177
Paragraphe 1 : État, centralité houphouëtienne et construction d'un capital symbolique .....	177
A.Un État inspiré du modèle français.....	178
1.Félix Houphouët-Boigny et l'importation sans complexe .....	178
a.L'État en Côte d'Ivoire entre dépendance et appropriation.....	178
b.Importation du droit constitutionnel et du modèle institutionnel français .....	179
2.L'Étatisation de la société et socialisation de l'État .....	180
a.Le modèle bureaucratique ivoirien pour faciliter la capture étatique .....	180
b.L'administration comme prolongement de l'État et creuset de la nation .....	182
B.L'Houphouëtisme comme centralité et conception du pouvoir et ses dispositifs infrastructurels de légitimation et de domination .....	183
1.Captation de l'héritage indépendantiste comme ressource politique.....	184
2.Personnification du pouvoir, mythologie du président État-Nation et fabrique de l'imaginaire national.....	187
a.Le Président centripète ou le double visage de l'État et de la Nation .....	187
b.Les enjeux unitaires liés à l'articulation État-nation .....	191
c.concentration et confiscation du pouvoir régalien.....	191
3-Pouvoir, contrainte et stratégie légitimatrice .....	192
a.Jeux de charisme et clientélisme néo patrimonial comme outils légitimateurs .....	193

b.Complexe café-cacao, dépolitisation et désyndicalisation du monde paysan comme stratégie de stabilité du régime .....	194
c.Autoritarisme, contrainte et répression comme outils de domination et de consolidation du pouvoir.....	196
C.Le parti unique comme ressource politique au service du présidentielisme autoritaire .....	197
1.Le parti de l'indépendance .....	198
2.Le choix du parti unique.....	200
3.De l'État-parti au parti-nation.....	202
Paragraphe 2 : L'État développeur et l'option du capitalisme économique .....	203
A. L'État comme architecte et maitre d'œuvre du développement.....	203
1.L'État impulseur .....	203
a.La rhétorique du développement.....	204
b.Quand l'État initie et impulse la dynamique .....	205
2.L'État planificateur .....	206
B. Choix du capitalisme, une préemption visionnaire.....	206
1.Les raisons du choix capitaliste .....	206
2.L'équilibre ou le capitalisme tempéré .....	207
3.Succès économique et redistribution .....	208
Section 3 : Faiblesses structurelles de l'État-Nation ivoirien .....	210
Paragraphe 1 : Les limites du modèle importé .....	210
A.Réalités endogènes et greffe .....	210
1.La force du réel sociologique.....	210
2- Caractère formel de l'importation.....	212
B. Manque de volonté politique et de culture démocratique .....	213
Paragraphe 2 : L'État-nation ivoirien face à la question ethnique .....	214
A. Analyse historique et critique du concept d'ethnie .....	214
1.La thèse de l'historicité .....	215
a-Généalogie et critique du concept d'Ethnie .....	215
b- Qu'est-ce qu'une ethnie ? .....	216
c-L'Ethnie, une pluralité de dérivés conceptuels .....	218
2-La Thèse constructiviste.....	218
a-Le constructivisme colonial et ses enjeux.....	219
b-De la question des consciences ethniques .....	220
B.Pluralité ethnique et transethnicité en Côte d'Ivoire .....	223
1-Les grands groupes ethniques.....	223
a- De la mosaïque ethnique aux grands groupes ethniques .....	224
b-Des grands groupes ethniques aux pôles ethno-régionaux .....	225
2-La transethnicité comme relativisme de l'essentialisme ethnique en Côte d'Ivoire .....	225

a- La réalité des brassages ethniques .....	226
b- Dialectique de la différence à travers l'ethnie, la région et la religion dans la crise ivoirienne.....	227
c-Ethnie : réalité et déconstruction d'un concept polémique.....	230
<b>TITRE II : La sociogenèse de la crise ou les fondements étiologiques et symptomatologiques .....</b>	<b>232</b>
CHAPITRE I : Les limites du modèle de développement ivoirien .....	235
Section 1 : Place structurante du binôme café-cacao dans le modèle ivoirien.....	235
Paragraphe 1 : Houphouët et l'agriculture comme pilier.....	236
A.L'État-paysan ou l'organisation étatique de la filière café-cacao .....	236
B.L'agriculture comme élément structurant de l'économie.....	237
Paragraphe 2 : La centralité du binôme café- cacao et autres limites du modèle ivoirien	240
A.Le cacao et le café en Côte d'Ivoire .....	240
1.Le cacao comme un des produits rois de l'agriculture ivoirienne .....	240
2.Le café cet autre produit roi.....	241
3.La diplomatie du café et du cacao .....	242
B.Faiblesse de l'industrialisation et dépendance des matières premières .....	243
1.La volonté d'industrialisation .....	243
2.Détérioration des termes de l'échange.....	245
C.La crise de la dette ou l'État assiégé et la question de la souveraineté .....	246
1.Train de vie de l'État et Corruption.....	246
2.La souveraineté à l'épreuve des politiques d'ajustement structurel .....	248
Section 2 : Enjeux migratoires et partage de l' espace foncier rural .....	250
Paragraphe 1 : Migration et attractivité foncière .....	251
A.La migration sous la colonisation.....	252
1.L'immigration sous la colonisation .....	252
2.La sédentarisation des étrangers sous la colonisation.....	252
B.L'immigration comme objectif étatique .....	253
1.Une ouverture réaliste et pragmatique aux flux migratoires.....	253
2.L'immigration comme rançon du succès économique .....	254
Paragraphe 2 : Le foncier rural comme enjeu de développement et de partage.....	255
A.La terre comme ressource immatérielle et bien collectif.....	255
B.Le statut juridique du foncier rural .....	258
1.La terre appartient à l'État.....	258
2.La terre appartient à celui qui la met en valeur .....	260
3.La quasi ineffectivité de la législation officielle .....	263
a.La pluralité des sources juridiques en matière foncière .....	263
b.La primauté du droit foncier coutumier.....	264
Paragraphe 3 : Litiges fonciers entre autochtones, allogènes et étrangers .....	266
A.Crise économique et enjeux fonciers .....	266

1.Chômage urbain.....	266
2.Retour à la terre et le problème de la raréfaction de la ressource foncière .....	267
3.L’instrumentalisation politicienne de l’immigration .....	268
B.Gestion des conflits fonciers, instances d’arbitrage et primat du droit coutumier ...	269
1.Nature des conflits fonciers .....	269
a.Qu’est-ce qu’un conflit foncier ? .....	270
b.La typologie des conflits fonciers .....	270
2.Les différentes instances d’arbitrage .....	271
a.Le maître de terre.....	271
b.Les instances coutumières et religieuses .....	272
c.L’administration étatique .....	272
3.Le succès du droit coutumier .....	273
4.La revanche du droit positif.....	274
CHAPITRE II : La crise de l’État-nation .....	276
Section 1 : Crépuscule de l’Houphouëtisme et effervescence du front sociopolitique.....	277
Paragraphe 1 : La soif démocratique et multipartite .....	277
A- Démocratie, multipartisme et expression plurielle .....	278
1.La chute du mur de Berlin et le vent de la démocratisation en Afrique.....	278
2.La contestation du monopartisme en Côte d’Ivoire et l’avènement de la démocratie .....	279
a.Contexte de la crise socioéconomique.....	279
b.L’ouverture démocratique sur fonds de fragilité nationale .....	280
B.Les premières élections présidentielles ouvertes.....	281
1.Un printemps démocratique.....	281
2.Laurent GBAGBO comme icône de l’opposition .....	282
a.Un coup de semonce contre le monopartisme .....	282
b.Gbagbo, la figure de la rupture et de la refondation .....	282
Paragraphe 2 : Les syndicats d’enseignants et d’étudiants et la musique zouglou .....	284
A. Le front enseignant (SYNARES).....	284
1-Le SYNARES et les revendications corporatistes .....	285
2-Le SYNARES et le glissement du syndicalisme à la revendication politique.....	286
B- La FESCI ou les nouveaux rois de la scène publique.....	287
1-Un syndicat, enfant de l’histoire cyclique. ....	287
2.Un laboratoire pour fabriquer de futurs politiques .....	288
3.Violences en milieu universitaire ou la saison des machettes .....	290
C.Le zouglou comme thérapie et musique revendicative .....	291
Section 2 : Contextes, facteurs et faits de fragilisation de l’État- nation .....	293
Paragraphe 1 : Facteurs de fragilisation du lien national .....	293
A.La crise de l’État-nation ivoirien comme limites de la régulation éthique de la concurrence .....	293

B.La faillite du développement comme facteur de fragilisation du lien national .....	295
C.Déstabilisation de la structure de l'État-nation comme double réalité ivoirienne et mondiale .....	297
Paragraphe 2 : La vision multiethnique Houphouëtiste et ses limites .....	303
A.L'équilibre ethnique et le privilège baoulé.....	303
1.La conscience de la nécessité de l'équilibre .....	304
2.Le privilège baoulé et akan contre l'égalité citoyenne et l'éthique de la nation ..	305
a.Les Baoulés et l'État en Côte d'Ivoire.....	305
b.Le privilège baoulé dans d'autres secteurs .....	307
B.L'épouvantail de l'étranger usurpateur et les consciences diasporiques .....	308
C.La Crise de l'État-nation comme phénomène mondial .....	311
<b><i>Conclusion de la Première partie.....</i></b>	<b>316</b>
<b><i>DEUXIÈME PARTIE : LA CONQUÊTE ET LE CONTRÔLE DE LA SPHÈRE ÉTATIQUE COMME ENJEU STRUCTURANT DE LA CRISE POLITICO-MILITAIRE .....</i></b>	<b>320</b>
<b>TITRE I : Les enjeux de la crise politique .....</b>	<b>326</b>
CHAPITRE I : Bédié comme anti-Houphouët ou la rupture du consensus national .....	329
Section 1 : La Bédiésation comme déhouphouëtisation ou la rupture du Président Bédié avec l'Houphouëtisme .....	331
Paragraphe 1 : L'emprise du lien ethno-tribal comme rupture du pacte national .....	332
A.Félix Houphouët et le pacte politique avec le nord .....	332
1.L'alliance d'Houphouët-Boigny avec la chefferie traditionnelle du nord.....	333
2.La concurrence politique sous la colonisation.....	334
B.L'alliance au service de l'hégémonie baoulé et de la stabilité .....	334
1.Le Nord comme tremplin majoritaire .....	335
2.Le Nord au service de l'hégémonie baoulé .....	336
3.Une alliance pour mieux isoler les bétés ? .....	337
Paragraphe 2 : Bédié et la rupture du pacte de stabilité .....	339
A.La rupture d'Alassane avec le PDCI comme moment critique.....	339
B.La politique ethno-régionaliste du Président Bédié.....	342
1.De la succession intra-ethnique à la préservation de l'hégémonie baoulé .....	342
2.Les Nordistes face à la carte de séjour .....	344
Section 2 : Ivoirité, xénophobie et exclusions politiques .....	346
Paragraphe 1 : L'Ivoirité comme idéologie sélective et enjeu biopolitique .....	347
A.Bédié au pouvoir et la déhouphouëtisation.....	347
1.Le paradoxe de la rupture cyclique .....	348
a.L'Héritier constitutionnel et l'héritage politique.....	348
b.Fragilité nationale et paradoxe bédiéiste .....	349

2.La Bédiésation comme déhoupouëtisation .....	350
a.La démarcation ou l’ambition de tuer le père.....	350
b.Les actes de déhoupouëtisation.....	351
B. L’Ivoirité ou l’État contre la nation .....	351
1.Histoire du concept et conditions de son apparition .....	353
a.L’ivoirité avant le concept.....	353
b.Les intellectuels et l’épistémologie du mal.....	355
c.Les médias ivoiritaires ou les canaux de la haine.....	361
2.L’État désintégrateur.....	362
a.Quand l’État se retourne contre la nation .....	362
b.L’ivoirité comme indigence de la pensée ou la responsabilité en politique.....	363
C.L’ivoirité politique comme idéologie au service de la biopolitique.....	364
1.L’ivoirité comme enjeu biopolitique .....	365
a.Qu’est- ce que la biopolitique ? .....	365
b.L’ivoirité comme enjeu biopolitique .....	366
2.L’Office national d’identification à la lumière de la biopolitique .....	370
Paragraphe 2 : Transitologie comme continuation de la tragédie ivoirienne .....	371
A.Le référendum constitutionnel de 2000 ou la politisation du droit constitutionnel..	372
1.Le contexte sociopolitique.....	372
2.L’approbation populaire du projet de constitution et la naissance de la deuxième République ivoirienne.....	373
3.Une étude comparative des articles relatifs aux conditions d’éligibilité à la fonction de Président de la République en Afrique.....	375
B.Le rejet de la candidature de Ouattara et de Bédié au présidentiel de 2000 comme moment-clé de la crise politique .....	379
1.L’opposant Gbagbo contre le putschiste Guéi : Un scrutin très controversé .....	379
2.Conséquences sociopolitiques du rejet de la candidature de Ouattara.....	380
CHAPITRE II : Champ politique et primat du politique sur l’économique comme enjeu majeur de citoyenneté .....	383
Section 1 : Les enjeux de la citoyenneté politique.....	384
Paragraphe 1 : Le Désir d’Ivoirité des Nordistes comme revendication de la citoyenneté pleine, égalitaire et effective.....	385
A.Les revendications citoyennes comme désir d’ivoirité chez les nordistes.....	385
1.La Charte du Nord comme idéologie de ralliement ethno-régionale et élément désintégrateur de la nation.....	386
2.Le combat des nordistes ivoiriens comme antithèse sécessionniste ou manifestation d’un attachement résolu à la nation ivoirienne.....	386
3.L’enjeu de la citoyenneté politique chez les nordistes.....	387
B.Enjeu de l’exercice du triptyque inhérent à la citoyenneté .....	392
1.Sa plénitude.....	393

2.Son égalité.....	395
3.Son effectivité .....	396
Paragraphe 2 : Les quatre figures politiques du post-Houphouëtisme.....	397
A.Bédié, un héritier issu de la sphère baoulé et akane .....	398
1.L'héritier constitutionnel.....	398
2.Le privilège du destin.....	399
3.La stratégie de différenciation et d'auto-valorisation .....	400
B.Gbagbo, le courage de l'opposant nationaliste.....	400
1.La lutte clandestine .....	401
2.Le combat pour la démocratie.....	402
C.Ouattara et la conquête des droits politiques .....	403
1.Ouattara comme technocrate politisé.....	404
2.Ouattara de la discrimination à la conquête de ses droits politiques .....	405
D.Le général Guéi et le charisme des armes .....	406
1.Le charisme des armes .....	406
2.Le général Président ou la transition militaire .....	407
Section 2 : La sphère étatique porteuse d'enjeux multiples .....	410
Paragraphe 1 : La négation du paradigme marxiste .....	410
A.Double faiblesse de l'économie et du secteur privé .....	410
B.La préséance étatique et politique ou le renversement du paradigme marxiste .....	411
1.L'État régulateur.....	411
2.La sphère étatique comme rente néo patrimoniale.....	412
Paragraphe 2 : La politique du ventre en Afrique comme faillite de la « gouvernance ».....	414
A.La politique comme service à soi .....	414
B.La politique du ventre comme faillite de la gouvernance .....	415
1.Qu'est-ce que la gouvernance ? .....	416
2.La politique du ventre en Côte d'Ivoire ou le paradigme mangerocratique .....	420
Section 3 : Champ politique et concurrence politique.....	423
Paragraphe 1 : Le jeu partisan dans l'espace politique ivoirien.....	424
A.Champ politique, jeux et enjeux .....	424
1.    Qu'est-ce que le Champ politique.....	425
2.Reconfiguration et recomposition de l'espace politique enjeux d'intégration du champ .....	427
3.Les alliances comme Jeux, enjeux de Pouvoir et champ politique.....	430
B.La guerre de succession comme enjeu d'hégémonie politique.....	431
1.Une succession au sein du parti unique .....	431
a.Une succession constitutionnelle .....	432
b.Une succession comme enjeu de rivalités politiques .....	432
2.Ouattara et le combat pour l'entrée dans le champ politique.....	434
a.Ouattara comme remise en cause de la division du travail politique.....	434

b. Spécificité du cas Ouattara .....	435
3. Les partis politiques comme moyens d'accès au champ politique et creuset élitare .....	436
C. Jeu partisan et société civile en Côte d'Ivoire .....	440
1. Processus historique et émergence de la société civile ? .....	440
a. Qu'est-ce que la société civile ? .....	440
b. Les quatre moments de la société civile .....	442
2. La société civile en Côte d'Ivoire .....	443
a. La société civile étouffée par l'autoritarisme monocratique .....	443
b. La société civile comme produit de la lutte démocratique .....	444
c. La faiblesse de la société civile comme conséquence du sous-développement .....	445
Paragraphe 2 : Stratégie d'implantation et de captation ethno-régionaliste .....	446
A. La stratégie politicienne de la manipulation du lien comme réalisme culturel .....	446
1. Démocratie et lien ethnique ou critique de la sociologie du lien instrumentalisé .....	447
2. La captation ethno-régionaliste comme affaiblissement de la nation .....	450
B. Le dépassement du lien ethno-régional comme nécessité d'efficacité politique .....	451
1. Les limites politico-électorales de la surface ethno-régionale .....	451
2. Le dépassement du lien ethnique comme nécessité politique et ses enjeux modernes .....	452
Paragraphe 3 : Quête hégémonique et sociologie électorale en Côte d'Ivoire et enjeux du vote moderne .....	454
A. La sociologie électorale en Côte d'Ivoire ou le combat pour la rotation ethno-géographique du pouvoir .....	454
1. L'hégémonie comme objectif naturel des partis politiques .....	455
a. Une histoire du concept d'hégémonie .....	455
b. La quête hégémonique et politique plurale en Côte d'Ivoire .....	456
2. Les élections comme baromètre révélateur de la teneur sociologique .....	460
B. La nouvelle géographie politique électorale à partir des présidentielles de 2010 .....	464
1. Le bloc houphouëtiste comme nouvelle majorité politico-électorale .....	464
a. La majorité sociologique du bloc houphouëtiste .....	464
b. Le RDR comme premier parti ivoirien .....	466
c. Le RDR et la sous-traitance ethno-régionale pour capter l'électorat baoulé et akan .....	467
2. La persistance des fiefs ethno-régionaux comme réalité du vote du lien .....	468
3. Le volontarisme politique comme facteur encourageant le vote moderne .....	469
<b>TITRE II : Le Conflit armé comme moyen de conquête et de contrôle du pouvoir et de la sphère d'État ou le tournant de la rébellion ivoirienne .....</b>	<b>472</b>
CHAPITRE I : La rébellion armée comme preuve de la fracture de l'État-nation ivoirien .....	475
Section 1 : Étologie et symptomatologie de la crise armée en Côte d'Ivoire .....	477
Paragraphe 1 : La rébellion armée comme effectivité de la fracture de l'État-nation .....	480

A. De la frustration au recours aux armes.....	482
1. Les armes comme moyen de revendication de la rébellion.....	482
2. La rébellion comme acteur légitimé du champ politique et le pouvoir d'État comme enjeu majeur.....	487
B. La partition de la Côte d'Ivoire ou fracture de l'État-nation.....	491
1. La partition comme moyen de pression politique.....	491
2. La partition comme preuve de la fracture de l'État-nation et économie de la guerre.....	491
3. La rébellion comme un OUI à la Côte d'Ivoire.....	494
Paragraphe 2 : L'étiologie générale des crises politiques en Afrique.....	496
A. La typologie de Zartman.....	496
B. Typologie de Koffi Annan.....	497
Paragraphe 3 : Persistance du sentiment d'exclusion politique et climat ivoiritaire.....	498
A. La constitution de la deuxième République et le rejet de la candidature de Ouattara.....	498
B. De la loi foncière de 1998 à l'Office national d'identification.....	500
C. Le Forum de réconciliation nationale entre espoirs et désillusions.....	502
D. État de Police, État de droit et fragilisation de l'État-nation ivoirien.....	506
Section 2 : la pluriparadigmaté comme grille d'intelligibilité et de compréhension politologiques du conflit ivoirien.....	512
Paragraphe 1 : Théories et paradigmes d'analyse des conflits et des crises.....	512
A. Politique du conflit ivoirien.....	513
1. Que revêt l'expression Politique(s) du conflit?.....	513
a. Qu'est-ce qu'un conflit?.....	514
b. Acteurs et identités politiques.....	517
2. Le paradigme des interactions conflictuelles selon Tilly et Tarrow.....	520
a. Qu'est-ce que l'interaction conflictuelle?.....	521
b. Les contours de la revendication politique en Côte d'Ivoire.....	521
B. De la notion de crise.....	522
1. Définition de la notion de crise.....	522
2. Qu'est-ce qu'une crise politique?.....	524
3. La crise politique comme blocage institutionnel.....	527
4. La crise politique comme refus du jeu démocratique.....	528
Paragraphe 2 – L'interparadigmaté comme grille de lecture de la crise ivoirienne.....	529
A. Des paradigmes pluralistes aux paradigmes de l'articulation entre rationalité et conflits.....	529
1. Pluralisme entre stabilité et conflit.....	530
a. Le pluralisme horizontal.....	530
b. Le pluralisme vertical.....	532
2. De la question du rapport entre rationalité et conflits.....	533

a.Le behaviorisme et l'homme agressif.....	533
b.Le calcul des coûts et bénéfices ou la théorie des choix rationnels .....	535
B.La notion de conflit mortel majeur .....	536
1.Définition du conflit mortel majeur.....	537
2.D'autres exemples de conflits mortels majeurs .....	537
C.Le concept de guerre nomade .....	538
1.Qu'est-ce que la guerre nomade ? .....	538
2.Le cas ivoirien à la lumière du concept de guerre nomade.....	540
CHAPITRE II : Scénographie démocratique, liturgie électorale et crise postélectorale .....	542
Section 1 : L'Afrique et le refus de la démocratie comme fait majoritaire : le cas de la Côte d'Ivoire.....	543
Paragraphe 1 : Processus démocratiques en Afrique ou les espoirs de la protodémocratie.....	545
A.La démocratie africaine face à la rupture idéologique.....	546
B.Processus démocratiques et fragilité transitologique en Afrique.....	547
Paragraphe 2 : Système politique et enjeux constitutionnels dans la crise ivoirienne .....	550
1.Le système politique ivoirien entre Présidentialisme et enjeux constitutionnels .....	551
a.La Prépondérance présidentielle ou l'unité de l'exécutif .....	551
b.De la constitution- papier à la constitution-enjeu.....	556
2.Surenchère constitutionnelle contre la déconstitutionnalisation du fonctionnement de l'exécutif ou analyse des stratégies rebelle et loyaliste .....	558
Section 2 : La communauté internationale dans la crise ivoirienne.....	562
Paragraphe 1 : L'Afrique face à la crise ivoirienne .....	563
A.La singularité burkinabé .....	563
1.La proximité avérée avec la rébellion comme paradoxe .....	564
2.La forte diaspora burkinabé .....	565
3.L'implication officielle du Burkina comme médiateur et ressource politico-diplomatique .....	566
B.Les autres pays voisins de la Côte d'Ivoire .....	567
1.Le Mali .....	567
2.Le Libéria et la Guinée.....	569
C.L'Union africaine .....	569
1.L'Union africaine dans la crise avant les présidentielles de 2010 .....	570
2.L'Union africaine face à la crise postélectorale .....	571
Paragraphe 2 : La France et l'ONU dans la crise ivoirienne.....	572
A.La France et la crise ivoirienne .....	573
1.La particularité française en Côte d'Ivoire .....	573
2.La force Licorne .....	576
3.L'ONU comme outil d'influence et de puissance pour la France dans la crise ivoirienne .....	579



C.La reconstruction étatique et la refondation nationale.....	637
CONCLUSION GENERALE.....	645
BIBLIOGRAPHIE .....	664
INDEX THÉMATIQUE .....	701
ANNEXES.....	706





Université Panthéon-Assas

NOM Prénom | Thèse de doctorat | mois année